3 3433 06828382 3

Digitized by Google

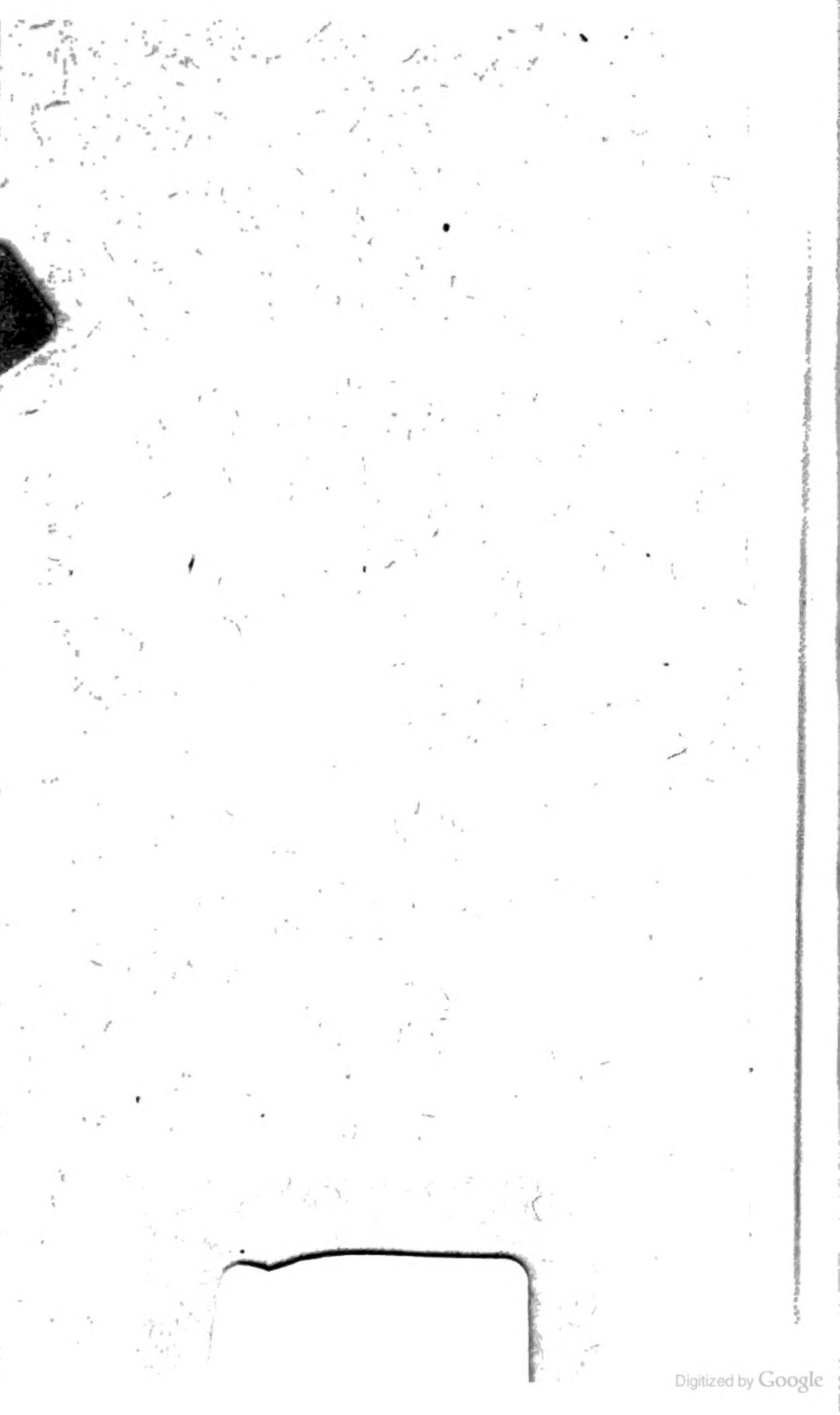

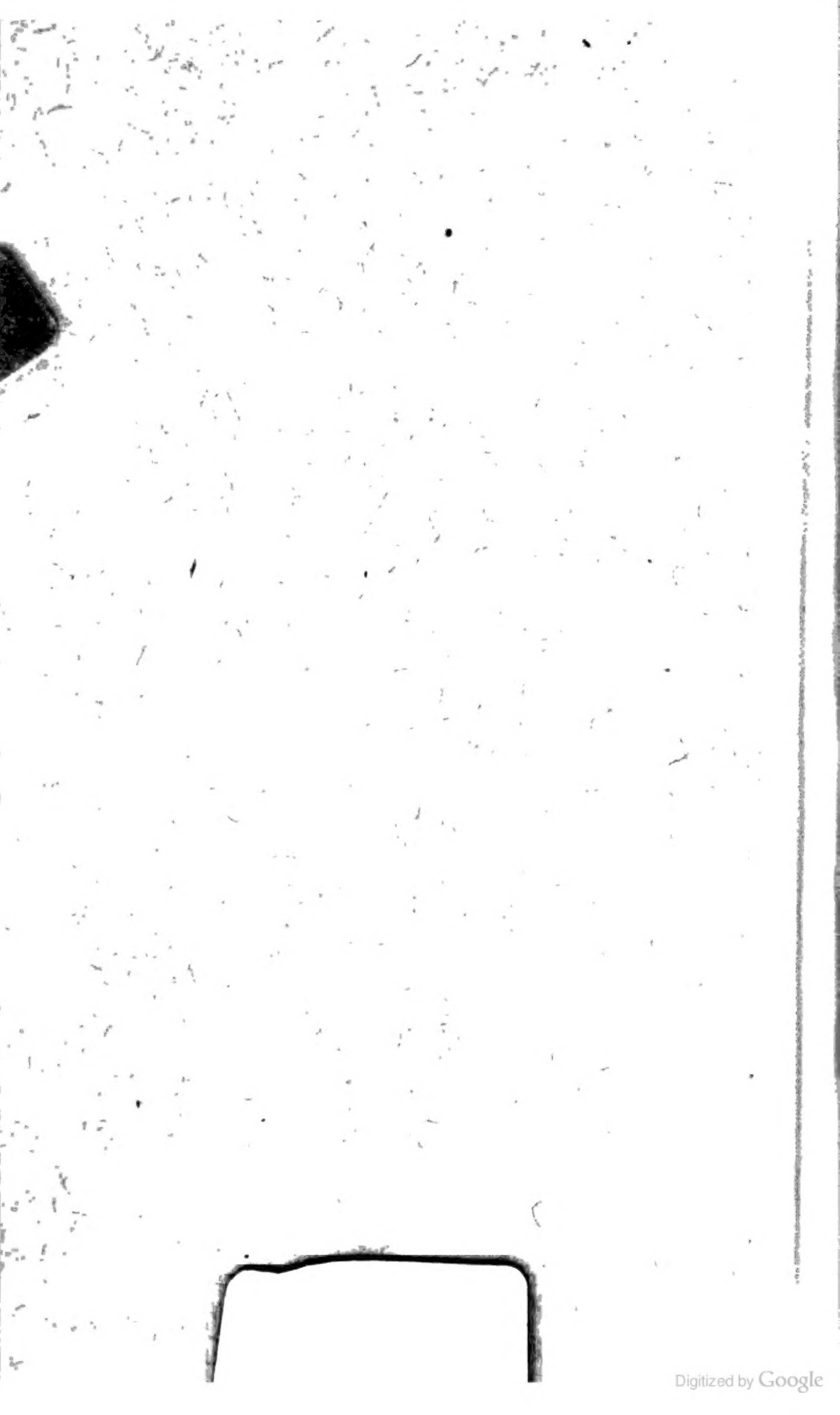

# L'AMI DE LA RELIGION
## ET DU ROI;
### JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

---

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.* COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

---

## TOME TRENTE-SEPTIÈME.

*Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.*

A PARIS,
Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, nº. 35.

M. DCCC. XXIII.

# TABLE

## DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME.



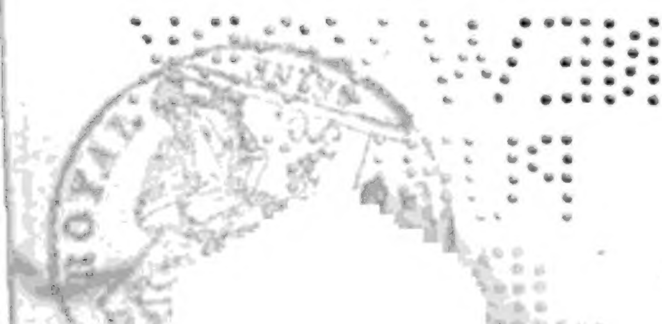

*Fin de la Table du trente-septième volume.*

(*Mercredi 13 août 1823.*) (N°. 940.)

# L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

## Sur une continuation des *Vies des Saints*, d'Alban Butler.

M. Charles Butler, jurisconsulte distingué en Angleterre, et neveu d'Alban Butler, vient de publier à Londres une continuation de l'ouvrage de son oncle, en un volume in-8°.; il a bien voulu nous envoyer cet ouvrage, et nous apprenons qu'on s'occupe de le traduire en français. En attendant que nous jouissions de cette traduction, nous dirons quelque chose du livre anglais, qui se recommande par d'assez grandes recherches, et surtout par un excellent esprit. Dans la *Préface*, M. Butler fait sur l'ouvrage de son oncle des remarques qui méritent d'être recueillies.

Alban Butler, missionnaire catholique anglais, et, en dernier lieu, principal du collége anglais à Saint-Omer, étoit un prêtre fort laborieux et fort instruit. Il publia ses *Vies des Saints* par parties, de 1754 à 1760. D'après l'avis du docteur Challoner, vicaire apostolique de Londres, il supprima plusieurs des matériaux qui devoient composer le Ier. volume de son ouvrage, et omit presque toutes les notes, et même une partie du texte. Ce Ier. volume, qui contenoit les vies des saints pour les trois premiers mois, fut tellement ap-

prouvé, qu'on se décida pour les volumes suivans à laisser le texte et les notes dans leur intégrité. Tout l'ouvrage fut achevé du vivant de M. Alban Butler, qui mourut le 15 mai 1773, laissant son neveu héritier de ses manuscrits. Une nouvelle édition des *Vies des saints* étant devenue nécessaire, fut entreprise, à la requête de M. Charles Butler, par l'archevêque catholique de Dublin, le docteur Carpenter. Elle contenoit toutes les notes et les autres matériaux omis dans la première édition, et même quelques autres qu'Alban Butler avoit recueillis depuis. On fit depuis une édition en Ecosse, et il y en a eu successivement d'autres. La dernière a été publiée par M. Murphy, et surpasse beaucoup les précédentes. Un ecclésiastique anglais, M. Bell, en a donné un abrégé en 3 volumes in-8°.; et un autre ecclésiastique, M. Sawell, de Stonyhurst, a fait paroître un choix de vies, en un volume in-8°.

L'ouvrage d'Alban Butler ne jouit pas de moins d'estime sur le continent qu'en Angleterre; il a été traduit en français et en espagnol. La traduction française est due au savant abbé Godescard, qui fut aidé par l'abbé Marie. La première édition parut à Paris en 12 volumes in-8°., de 1763 à 1783; la seconde est de Maëstricht; la troisième de Lyon, en 1818. L'abbé Godescard, dans son *Avertissement,* prévenoit qu'il s'étoit permis quelques changemens qui lui avoient paru utiles. Il avoit étendu quelques parties, et en avoit resserré d'autres; il avoit mis en notes quelques discussions critiques qui étoient moins convenablement placées dans le texte; il avoit suppléé à l'omission de quelques saints français. Alban Butler avoit approuvé ces changemens, et il étoit assez naturel en effet que Godescard, publiant l'ouvrage en France et pour des Français, en adaptât la rédaction à nos besoins ou à notre goût. M. Charles Butler avoue que le traducteur a fait des additions importantes dans les

vies de saint Bernard, de saint Louis, et de saint Augustin; qu'en général sa version est fidèle, et son style clair et élégant. Mais il a l'air de lui reprocher d'avoir introduit des saints français à la place des anglais, et d'avoir, dans le mois d'août, entr'autres, expulsé douze saints de cette nation pour en introduire trente-huit de la nôtre. Nous avons peine à trouver l'abbé Godescard bien coupable pour avoir fait de pareils changemens, et quelques-uns même lui ont reproché de n'en avoir point fait assez. Nous sommes assurément fort éloigné de vouloir déprécier la vie des saints anglais, mais le récit de leurs vertus doit nous intéresser moins que celui des saints qui ont habité la même terre que nous. Dans tous les pays il est tout simple qu'on honore spécialement les saints nés dans le pays même, et ce n'étoit pas dénaturer l'ouvrage d'Alban Butler, que de retrancher dans la traduction des personnages inconnus parmi nous, dont quelquefois on savoit peu de chose, ou bien dont les noms étrangers avoient quelque chose de dur pour nos oreilles.

M. Charles Butler regarde la traduction de Godescard comme dépourvue de la grâce et de l'onction de l'original. Je ne sais jusqu'à quel point un Anglais peut juger de cette comparaison; mais j'avoue que, pour mon compte, je trouve l'ouvrage français rédigé avec goût, et empreint de l'esprit de piété qu'on aime à trouver dans les productions de ce genre. M. Butler reproche aux écrivains français d'exalter le mérite de l'abbé Godescard, de manière à effacer presque celui d'Alban Butler, et il prétend qu'en désignant l'ouvrage, nous avons fini par mettre le nom du traducteur avant celui de l'auteur principal, et même par éliminer tout-à-fait celui-ci. Mais M. Charles Butler est égaré ici par son zèle pour la mémoire de son oncle; quand nous disons *les Vies des Saints de Godescard*, ce n'est qu'une

manière abrégée de désigner l'ouvrage, et nous ne prétendons point par là nier l'importance du travail de l'auteur anglais, ni rien diminuer de la reconnoissance qui lui est due. Nous pouvons tranquilliser à cet égard la susceptibilité de l'estimable neveu d'Alban Butler.

Le volume qui vient de paroître a pour objet de faire connoître les personnages canonisés ou béatifiés depuis la première publication de l'ouvrage anglais; ces personnages sont au nombre de trente-huit, dont les principaux sont, Simon de Roxas, Jean de Kenti, Laurent de Brindes, Joseph-Marie Tommasi, François de Girolamo, Bernard de Port-Maurice, Alphonse Liguori, François de Posadas, Marie de l'Incarnation, etc. Dans nos traductions françaises on avoit déjà ajouté la Vie du bienheureux Fourier, celle de Paul d'Arezzo, et celle d'Alexandre Sauli. Plusieurs des Notices que donne M. Charles Butler sont assez étendues, entr'autres, celles de Laurent de Brindes et de Marie de l'Incarnation. Quelques-unes sont un peu courtes, l'auteur n'ayant pu recueillir tous les renseignemens qu'il auroit souhaités. Nous regrettons de n'avoir pu lui faire passer une Vie du bienheureux Bernard d'Offida, et quelques autres abrégés qui nous avoient été communiqués, mais dont il ne nous étoit pas permis de disposer, ces ouvrages appartenant à un ecclésiastique de la capitale. L'auteur a joint aux saints personnages canonisés ou béatifiés, Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, et le cardinal Bellarmin, qui n'ont que le titre de vénérables. Il auroit pu, par la même raison, donner une Notice sur Agnès de Jésus, religieuse de l'ordre de saint Dominique à Langeac, morte le 19 octobre 1634, et sur laquelle il a été rendu un décret du 17 mars 1808, portant qu'elle a pratiqué les vertus dans un degré héroïque; sa Vie a été imprimée à Paris, 1808, in-12.

Au commencement de son volume, M. Charles Butler a placé une biographie de la sainte famille, qu'il a regardée comme une sorte de préliminaire de la *Vie des Saints*. Il y rappelle les principaux faits relatifs à la naissance et à l'enfance de Notre-Seigneur, et tout ce que nous savons de sa sainte Mère et de saint Joseph. A la fin du volume se trouvent, par appendix, des Notices sur saint Vincent de Paul, sur Pie VI, sur Barthélemy des Martyrs, sur le cardinal Ximenès; il a jugé que ces Notices seroient utiles en Angleterre, où ces personnages sont moins connus. Deux autres morceaux complètent ce volume; l'un est une nouvelle édition des *Mémoires historiques sur les Jésuites*, déjà publiés par l'auteur; l'autre traite de la dévotion au Sacré-Cœur, et présente l'objet précis de cette dévotion, et l'histoire de son origine et de ses progrès. M. Butler a profité de quelques articles que nous avons donnés sur cette matière dans notre journal, et dont il a la bonté de faire l'éloge. Nous nous estimons heureux qu'il ait trouvé quelque chose d'utile dans un recueil où nous n'avons en effet d'autre but que de servir l'Eglise.

En même temps que la continuation des *Vies des Saints*, nous avons reçu de Londres un *Index chronologique*, pour l'ouvrage d'Alban Butler; cet *Index* offre pour chaque siècle de l'Eglise les noms des papes, des saints, des princes, des écrivains, les conciles, les persécutions, les hérésies, les principaux évènemens enfin qui intéressent la religion. On apprend ainsi à trouver dans les *Vies des Saints* une espèce d'histoire ecclésiastique. Cet *Index* a été rédigé autrefois par M. le docteur Poynter, aujourd'hui évêque de Londres, et on l'a joint aux dernières éditions de l'ouvrage de Butler qui ont paru en Angleterre. On pourroit en enrichir aussi nos éditions françaises. Au surplus, cet *Index* a beaucoup de rapports avec le *Compendium*

*Historiæ ecclesiasticæ*, déjà connu parmi nous, et réimprimé en 1820, in-12 ; nous avons rendu compte de cet abrégé, qui se trouve avec l'*Introductio ad sacram Scripturam*. Seulement l'*Index* de M. Poynter est plus abrégé ; il forme à peine 100 pages in-8°.

Nous profitons de cette occasion pour dire deux mots de thèses sur toute la théologie, soutenues en 1800, sous la présidence du même M. Poynter, alors professeur au collége de Saint-Edmond, en Angleterre. Ces thèses ont été réimprimées récemment, et offrent une espèce de tableau général de la théologie, et des notions courtes et précises sur les différentes branches de cette science. Elles sont en trois parties, sur les fondemens de la théologie, sur le dogme et sur la morale. Les principes de la foi y sont distingués des erreurs qui se sont élevées dans les différens âges. Il nous siéroit mal de prétendre juger de l'exactitude théologique d'un évêque, et d'un évêque si distingué ; mais nous pouvons au moins rendre témoignage de la clarté, de la méthode, de la sagesse et de la sobriété qui règnent dans ces thèses, et qui rendent cet abrégé utile pour les étudians dans les séminaires.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Un journal avoit répandu des nouvelles alarmantes sur l'état du saint Père, et parloit d'un courrier envoyé par le duc de Laval, ambassadeur à Rome, pour faire part à son gouvernement de l'état des choses. Il est certain que M. le duc de Laval n'a rien écrit de semblable, et les informations que nous avons prises à la source la plus sûre nous apprennent que S. S. est aussi bien que possible. Elle est foible ; mais il n'est survenu aucun accident inquiétant. Le saint Père est toujours alité, et avoit communié le premier août, mais pas même en viatique.

— Mercredi matin, M. l'archevêque de Paris bénira la nouvelle église du Temple, bâtie par les soins de M^me^. la princesse de Condé, supérieure du couvent. Le soir, le prélat

présidera à la distribution des prix dans la petite communauté de la rue du Regard. Cette distribution sera précédée d'un exercice littéraire.

— M. François du Mouchet de Villedieu, né au diocèse de Bourges, le 20 novembre 1731, grand-vicaire et doyen de Nevers, maître de l'oratoire de M^gr. le comte d'Artois, puis évêque de Digne en 1784, et sacré le 18 juillet de cette année, est mort à Paris, le dimanche 10, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Cet évêque n'avoit pas donné sa démission, et étoit depuis long-temps dans un état de santé affligeant. Ses obsèques ont eu lieu, le 12, à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse.

— Le 11 août, il a été soutenu en Sorbonne, sous la présidence de M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie, une thèse remarquable par l'étendue des matières : elle embrasse la religion, l'Ecriture, la théologie, l'Eglise et son histoire. Le soutenant étoit M. Jean-Baptiste-Alexandre Regnet, prêtre du diocèse de Coutances, bachelier en théologie, et professeur dans le séminaire de Sainte-Marie-des-Champs, collége Stanislas. Il a parfaitement répondu à tout ce qu'annonçoit sa thèse, et a satisfait, avec beaucoup de précision et de facilité, aux difficultés qui lui ont été faites. Cette thèse est de celles qu'on appelle majeures, et est le dernier acte de licence.

— M. de Lesquen, évêque de Beauvais, a fait le 6 son entrée dans sa ville épiscopale; cette entrée a été très-pompeuse. Le prélat a été reçu et complimenté à l'entrée de la ville par M. le maire et par M. l'abbé Augé, curé de Saint-Pierre, à la tête du clergé. De respectables curés étoient venus des extrémités du diocèse pour prendre part à la restauration d'une antique église. M. l'évêque s'est rendu processionnellement à la cathédrale, au milieu d'une nombreuse escorte et d'un grand concours de fidèles. M. le préfet et le conseil de préfecture l'attendoient à la porte de l'église, et l'ont accompagné dans le chœur. Arrivé dans cette partie de l'église, M. l'abbé Clausel de Coussergues, qui a gouverné long-temps le diocèse comme grand-vicaire de M. l'évêque d'Amiens, a adressé au prélat un discours dans lequel il a fait tour à tour l'éloge du nouvel évêque et du clergé. Nous citerons de son discours le passage suivant :

« La noble marque des services que vous rendîtes, dans une autre

carrière, à la religion et au trône, nous retrace des sentimens que ne désavoue point la milice sacrée : elle les approuve, au contraire, elle les partage, elle sait allier, avec ses dispositions pacifiques, une élévation de caractère que rien n'étonne, une fermeté que rien n'ébranle, ce courage de l'ame qui fait les vrais héros, et cette intrépidité sainte qui fait les martyrs! D'ailleurs, aux dons de l'Esprit saint, que l'onction divine vous a conférés dans leur plénitude, vous joignez, monseigneur, une mûre expérience acquise dans l'exercice des diverses fonctions du ministère sacerdotal et de l'administration ecclésiastique : non, le mérite du guerrier ne dérobe rien ici de celui du Pontife ! j'en atteste la pieuse modestie, la sérénité, le calme inaltérable d'un front où brille visiblement l'empreinte de la grâce céleste.

» Faut-il s'étonner de l'empressement et de l'allégresse de ce peuple qui, depuis plus de trente années, soupiroit après cet heureux jour? Jamais il n'avoit pu croire qu'elle fût condamnée à un éternel veuvage cette église vénérable que fondèrent les saints, que décoroient d'insignes prérogatives, qu'illustrèrent des évêques issus du sang des rois, et à laquelle imprima encore plus d'éclat la mort glorieuse de son dernier pontife ».

M. l'évêque a ensuite célébré la messe, qui a été suivie du *Te Deum* et de la bénédiction pontificale, et a été reconduit chez lui avec honneur. M. le préfet s'y est trouvé, et l'a félicité sur son arrivée dans le diocèse, en lui promettant le concours de ses soins pour le bien de la religion. M. de Lesquen a publié, sous la date du 6, une lettre pastorale pour demander des prières; le prélat s'y exprime ainsi :

« La mission qu'il nous donne, N. T. C. F., a pour principal objet de maintenir dans ce diocèse l'intégrité de la foi, de renouveler les mœurs publiques, de corriger les abus, de convertir les pécheurs, d'affermir les justes, de relever les ruines du sanctuaire, en un mot, d'étendre le règne de Jésus-Christ, de multiplier le nombre de ses ministres et de ses enfans. Nous ne nous dissimulons aucun des obstacles que nous aurons à vaincre, aucune des difficultés que nous devons rencontrer dans l'exercice de notre ministère : nous savons que *les jours sont mauvais*, que l'esprit d'incrédulité et de licence étend partout ses ravages; nous connoissons l'état déplorable de tant de paroisses abandonnées, où *les petits enfans*, selon la parole du Prophète, *demandent du pain, sans qu'il y ait personne pour le leur rompre*, et notre cœur défaillit à cette pensée : mais, en même temps, pour ranimer notre courage et nos forces, Dieu nous montre tout le bien qu'ont opéré avant nous dans ce diocèse nos vénérables prédécesseurs : nous y trouvons plusieurs établissemens déjà formés par le zèle et les talens du vicaire-général à qui ils en avoient confié l'administration; des prêtres, aussi habiles que pieux, élèvent dans la crainte du Seigneur et à l'ombre de ses

autels une jeunesse docile sur laquelle reposent nos plus douces et nos plus chères espérances; d'humbles Frères des Ecoles chrétiennes travaillent à préserver l'enfance de la contagion des mauvaises doctrines et des mauvaises mœurs; de saintes religieuses s'associent en quelque sorte à notre apostolat; elles prient, elles édifient, elles instruisent, elles prodiguent aux malades et aux pauvres les soins de la charité la plus active ».

Le prélat a déjà visité son petit séminaire. Sa piété et sa douceur lui gagnent tous les cœurs, et le clergé et les fidèles lui ont fait également l'accueil le plus empressé. Des vers, interprètes de la joie publique, lui ont été présentés. Nous regrettons de ne pouvoir citer ceux où M. l'abbé Lesueur a peint l'église de Beauvais demandant un évêque au Roi, et le Roi se rendant à ses vœux : cette pièce fait un juste éloge des vertus du prélat appelé à réparer les maux de l'église de Beauvais.

— Une Notice que l'on nous envoie sur l'abbaye et l'évêché de Saint-Claude, mérite d'être connue au moins par extrait. Elle est tirée de l'*Histoire de la Séquanie*, par M. Dunod. — La ville de Saint-Claude, située au confluent de deux rivières, sur le penchant occidental du Mont-Jura, tire son origine du célèbre monastère de Condat, le premier établi dans les Gaules après ceux de l'Ile-Barbe et d'Ainai. Saint Romain pénétra le premier, vers 430, dans le désert de Condat; il y fut bientôt suivi de son frère, saint Lupicien. Le bruit de leurs vertus ne tarda pas à leur attirer des disciples. Les saints solitaires partageoient leur temps entre la prière et le travail des mains. Le monastère de Condat a eu quatre-vingt-quinze abbés, depuis saint Romain jusqu'à Louis de Bourbon-Condé, qui fut le dernier. La noblesse de Franche-Comté s'empressoit de se rendre dans cet asile, que saint Bernard appeloit *religione et divitiis famosum*, et qui a fourni beaucoup de saints, entr'autres, saint Claude, archevêque de Besançon, au septième siècle. En 1243, on ouvrit son tombeau, et on trouva son corps sans aucune marque de corruption : on le déposa dans une châsse d'argent. De nombreux miracles attirèrent à Condat des pélerins de tous les côtés, et ce pélerinage devint un des plus fréquentés du royaume. Depuis près de six siècles, ces reliques vénérables faisoient l'honneur et la joie du pays, lorsqu'en 1797 un représentant du peuple, homme trop fameux, se fit apporter à minuit, après une orgie, les clefs de la cathédrale, y envoya

ses satellites, et leur ordonna de lui rapporter à l'instant ce qu'il appeloit, dans le langage impie du temps, *les hochets de la superstition*. Il ne fut que trop obéi; et ce que douze siècles avoient respecté fut jeté dans le feu. Cependant le corps du saint n'a pas péri tout entier; un bras se détacha pendant le trajet, fut recueilli avec respect, et est maintenant exposé à la vénération des fidèles. Au seizième siècle, lorsque Genève abandonna la foi, et que les émissaires protestans s'agitoient de tous côtés pour multiplier les défections, l'erreur ne put entamer le domaine de l'abbaye de Saint-Claude, et les religieux préservèrent, par leurs soins, une portion de la Franche-Comté et la Bresse d'une séduction à laquelle d'autres provinces succombèrent. Ces montagnes conservèrent la piété et les mœurs, et même, après les derniers scandales, on trouve encore, dans ces cantons reculés, d'heureux vestiges de l'antique simplicité. Louis XV ayant demandé la sécularisation de l'abbaye de Saint-Claude, et l'érection d'un évêché dans le même lieu, Benoît XIV créa ce siége par une Bulle du 22 janvier 1742, et le fit suffragant de Lyon. Le diocèse fut composé des paroisses de la terre de Saint-Claude, et de quelques autres démembrées de Lyon et de Besançon; aujourd'hui, la circonscription est bien plus étendue, et comprend tout le département du Jura. Le premier évêque de Saint-Claude fut Joseph Méallet de Fargues; le second, Jean-Baptiste de Chabot. M. de Chamon, qui vient d'être sacré, est le troisième évêque; car on ne sauroit compter Moïse, qui fut évêque constitutionnel du Jura. M. de Chamon est attendu avec impatience dans ce pays, et son zèle y sera secondé par des ames généreuses. On parle déjà d'un établissement important qui seroit formé à Dôle, et qui seroit un bonheur non-seulement pour le diocèse, mais pour tous les pays environnans.

— On suit aujourd'hui, en Allemagne, le système de Kant dans l'enseignement de la logique, de la métaphysique et de la philosophie morale. Les auteurs des livres élémentaires sur ces matières, et les professeurs qui en donnent des leçons, font profession d'être d'humbles disciples du philosophe de Konigsberg; et son autorité a tant de poids parmi eux, qu'ils suivent pied à pied ses traces, et qu'ils traitent d'ignorans et d'*obscurans* tous ceux qui ne se prosternent pas devant l'oracle. Assurément si quelqu'un mérite ici le nom d'obscurant, c'est celui qui soutient un système si embar-

rassé et si confus, qu'on le diroit imaginé pour mettre les esprits à la torture. Mais, de plus, ce système est hérissé de contradictions, et il conduit directement à douter des vérités les plus importantes, de la création du monde, de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame, et de l'existence même de Dieu. Cette doctrine a été examinée et réfutée dans des livres bien connus en Italie, tels que *la Philosophie de Kant exposée et examinée*, par F. Soave, Modène, 1804; et les *Elémens de métaphysique*, par Draghetti, Modène, 1821. Ces deux écrits sont, le premier en italien, et le second en latin. Il est d'autant plus à souhaiter qu'ils se répandent, que la doctrine qui y est combattue envahit tout. Plusieurs gouvernemens la protégent, et le gouvernement autrichien même n'est point assez en garde contre les livres qui la favorisent ou l'insinuent. Il a prescrit, comme ouvrages élémentaires pour l'enseignement dans toute la Gallicie, les *Elémens de philosophie* de Likawetz (*Elementa philosophiæ in usum auditorum adumbrata, à Josepho Likawetz, Grecii*, 1820). Ces *Elémens* renferment tout le venin des nouvelles doctrines, et ne sont propres qu'à donner des idées fausses à la jeunesse. On en jugera par quelques exemples. Dans la partie qui est intitulée *Histoire de la philosophie*, l'auteur se plaint que les livres symboliques aient long-temps entravé la liberté de penser; il se félicite que cette liberté de penser ait été soutenue par Charron, Montaigne, Laurent Valla, et il compte, parmi les restaurateurs de la vraie philosophie, Hobbes, Hume, Helvétius, Voltaire, Diderot, Rousseau. Voilà, certes, de beaux guides en philosophie offerts à la jeunesse! Dans la partie de la métaphysique, les assertions les plus hardies sont posées comme des principes et des axiomes incontestables. Selon l'auteur, les représentations de l'espace et du temps sont en nous *à priori;* nous n'avons point la connoissance des objets tels qu'ils sont en eux-mêmes, mais tels qu'ils nous paroissent; ainsi, nous ne pouvons véritablement affirmer ce qu'ils sont. On ne peut conclure des idées aux objets : par exemple, la comparaison des idées fait paroître comme possible un miracle, parce qu'il n'emporte point contradiction; mais on n'en sauroit conclure que le miracle soit possible en soi, ou, comme on dit, *à parte rei,* puisque nous ignorons entièrement s'il n'y a pas en Dieu ou dans la nature quelque chose qui empêche l'influence immédiate de la puis-

sance divine. L'homme est sa cause et sa fin, en ce sens que la moralité doit être jointe dans lui avec le bonheur : ainsi, la question pourquoi il existe des êtres raisonnables doit être renvoyée au nombre des absurdités. On ne peut rien dire de certain sur la nature de l'ame, ni savoir ce qu'elle est en soi ; aucun argument ne prouve démonstrativement la simplicité, l'immortalité et la spiritualité de l'ame. Et en général, toute la métaphysique de M. Likawetz est remplie par cette doctrine, que nous ne pouvons avoir aucune connoissance de ce qui ne tombe point sous les sens. Les argumens que les philosophes avoient coutume de donner pour prouver l'existence de Dieu, et qui étoient tirés de l'idée d'un être nécessaire, de la contingence du monde, de l'ordre qui y règne, sont des sophismes sans aucune valeur : ainsi, l'existence de Dieu ne sauroit être l'objet de la science philosophique, puisque les preuves qui l'établissent nous manquent; mais elle est seulement l'objet de la foi rationelle, qui est basée sur l'argument pratique tiré de la moralité de l'homme, argument que Kant a trouvé le premier.—Il est aisé de voir où tendent toutes ces assertions, et quelles en seront les conséquences : elles sapent la religion par la base, elles rendroient la jeunesse matérialiste ou athée; et tel est en effet le résultat de la doctrine de Kant, comme l'a montré Draghetti. On peut bien penser que M. Likawetz ne sera pas plus orthodoxe sur la philosophie morale : il dit nettement que, pour établir le principe des obligations morales, il faut faire abstraction de Dieu, et que toute la raison des obligations morales doit être tirée de la dignité de l'homme, qui est sa fin générale, et qui doit porter des lois convenables à sa dignité. C'est sur cette absurdité que repose toute la doctrine des mœurs dans le livre de M. Likawetz; aussi tout y est ténébreux, confus et embarrassé. L'extrait que nous en donnons est le fruit des recherches d'un homme estimable, qui a passé deux ans à dévorer les livres philosophiques de l'Allemagne, et qui y a trouvé de justes raisons de gémir des égaremens des maîtres, et des dangers que court une malheureuse jeunesse à laquelle on présente la coupe de l'impiété environnée de tout ce qui peut flatter et séduire l'orgueil et les passions. Que deviendra une génération à laquelle on offre de tels enseignemens? et comment un gouvernement sage ne voit-il pas le résultat de ces doctrines monstrueuses qui isolent le ciel de la terre, dessèchent

l'esprit, flétrissent le cœur, et peuvent au besoin justifier tous les excès ?

— Par une ordonnance du 23 juillet dernier, le roi de Sardaigne a appelé les Jésuites à la direction des colléges précédemment établis dans le couvent des Minimes. Il est dit, dans le préambule, que les Jésuites se sont honorablement employés et s'emploient encore au bien de la jeunesse, non-seulement dans les maisons particulières d'éducation, mais encore dans les écoles royales qui leur avoient été précédemment confiées. Le couvent sera remis au recteur, pour qu'il puisse y ouvrir, au mois de novembre, les écoles de théologie et des lettres, et le local des autres colléges lui sera également remis dès qu'il aura été disposé. Les dépenses nécessaires seront faites par l'Université. Au recteur appartiendra la direction des écoles publiques de latin annexées aux colléges. Le recteur nommera les préfets de théologie et des lettres, et les préfets des facultés des lois et de médecine seront présentés par le recteur et nommés par le roi. L'ordonnance du roi de Sardaigne entre dans divers autres détails, et donne au Père recteur des Jésuites des attributions qui prouvent la confiance qu'a le prince dans le zèle et la sagesse de ces maîtres éprouvés.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le consulat général du Portugal à Paris, supprimé par les cortès, vient d'être rétabli par S. M. T. F. M. le chevalier Daupias, qui avoit honorablement rempli cette place jusqu'à l'époque de la suppression, est nommé de nouveau consul-général.

— M. le comte de Tocqueville, préfet de la Somme, a été nommé, le 6 de ce mois, maître des requêtes en service extraordinaire.

— Le *Constitutionnel,* qui s'est déclaré le champion de M. le duc de Larochefoucault-Liancourt, avoit cru qu'il étoit de son devoir de faire un petit mensonge, et d'annoncer que son héros, qui vient de perdre la présidence de la société de vaccine, avoit recouvré ce titre par la nomination de l'Académie de médecine. Mais, hélas! l'erreur n'a pas été de longue durée. M. Pariset, secrétaire perpétuel de ladite Académie, a osé donner un démenti à la feuille libérale. Le *Constitutionnel*, très-fort scandalisé de la conduite de M. Pariset, qui s'est permis de dire la vérité, oublie un tant soit peu la question principale, qui étoit de savoir si le noble duc avoit été nommé ou non par l'Académie, et demande au docteur pointilleux s'il se seroit cru en mauvaise compagnie avec M. de Liancourt. Cette réponse ne pulverise-t-elle pas M. Pariset, et ne prouve-t-elle pas invinciblement que le *Constitutionnel* n'avoit pas menti ?

— Le même journal a fait usage de sa bonne foi reconnue en annonçant, dans un de ses derniers numéros, que M. Aubriet, premier huissier de la chambre des députés lors de l'exclusion de M. Manuel, avoit été destitué, et n'avoit pu obtenir depuis lors sa pension de retraite. En rétablissant les faits avec exactitude, il se trouve que M. Aubriet n'a pas été destitué; qu'il a lui-même demandé sa retraite; que sa pension a été fixée par la chambre à la somme de 1395 fr.; enfin, que M. Aubriet a touché fort exactement chaque mois le douzième de cette somme. On voit que la vérité des faits et la narration du *Constitutionnel* ne se ressemblent pas tout-à-fait.

— La statue que la ville de Nantes fait ériger à la mémoire de Louis XVI est achevée. Cette statue, de neuf pieds et demi de proportion, a été élevée, le 5, au centre de la plus belle place de la ville, sur une colonne de soixante-quatorze pieds de hauteur. Le Roi-Martyr élève vers le ciel un regard plein de mélancolie et de noblesse, et de sa main laisse découler vers son peuple le plus beau monument qu'il pût lui laisser, son immortel Testament.

— Le sieur Blondeau, instituteur de l'école d'enseignement mutuel à Clermont, a été révoqué, le 4 de ce mois, en vertu d'ordres supérieurs, et les élèves de cette école ont été immédiatement congédiés.

— Le conseil de guerre séant à Lille a condamné à deux ans de prison et à 100 francs d'amende le nommé Lemo, soldat (remplaçant) à la 4e. compagnie de fusiliers de discipline, comme convaincu d'avoir publiquement proféré des cris séditieux.

— Deux vaisseaux de 74 canons et deux frégates ont reçu l'ordre de se diriger immédiatement des ports d'Angleterre sur Cadix. Il paroit que cette escadre va veiller, conjointement avec l'escadre françoise, au salut du roi et de la famille royale. On assure que l'amiral Neale est chargé de faire aux cortès la sommation la plus énergique.

— Le bateau à vapeur le *Royal-Georges* a quitté Vigo, le 2 août, et est arrivé à Plymouth, le 6. Il a débarqué dans cette dernière ville le général Quiroga, gouverneur de la Corogne, le général Romago, gouverneur de Vigo, et quarante officiers espagnols. Sir Robert Wilson, guéri de ses blessures, a quitté la Corogne. Il a engagé un petit bâtiment pour se rendre à Cadix avec le capitaine Erskine, et deux ou trois autres personnages. Le colonel Light souffre beaucoup de sa blessure, et n'a pu suivre son ami Wilson. On s'attendoit chaque jour à voir la Corogne succomber. Les canons de la citadelle de Vigo ont été encloués, et la garnison a pris la fuite. Huit cents hommes, envoyés, le 31 juillet, contre Morillo, ont tous passé sous ses drapeaux.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

M. le colonel vicomte de Lahitte, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, a été nommé au commandement de l'artillerie devant Cadix.

S. A. R. le Prince généralissime a fait, le 27 juillet, des promotions dans l'artillerie de l'armée. MM. Pariset et Husson ont été nommés colonels; Cerculet et Hauraux, lieutenans-colonels; Payan, Martin,

Cuviller et Tacon, chefs de bataillon. Plusieurs autres promotions ont été également faites.

La nouvelle de la prochaine arrivée de Mgr. le duc d'Angoulême a excité des transports de joie parmi les troupes rassemblées au blocus de Cadix.

Deux chaloupes canonnières sont sorties, le 28 juillet, du port Sainte-Marie dans la baie. On travaille avec activité à en mettre sept autres à la mer.

La municipalité et le consulat de Cadix ont envoyé aux cortès une adresse dans laquelle les signataires peignent, en termes énergiques, les malheurs dont la ville est menacée, si le roi n'est pas mis en liberté. On espère le plus heureux résultat de cette démarche.

D. Inigo Ladrès, un des députés les plus modérés des cortès, vient d'être nommé gouverneur de Cadix. Le colonel d'artillerie Alpuente a été nommé ministre de la guerre : on le croit aussi attaché fortement au parti des modérés.

Le deuxième corps d'armée, commandé par le comte Molitor, s'est couvert de gloire dans les journées du 25, du 27 et du 28 juillet. Le général Bonnemain, à la tête de quatre cents cavaliers, a attaqué, le 25, à Guadalhuertuma, la cavalerie de Ballesteros, composée de douze cents vieux soldats. Après trois charges régulières, l'ennemi a été mis dans une déroute complète, et a laissé le champ de bataille couvert de morts, de blessés et d'armes. Nous lui avons pris un étendard, et fait deux cents prisonniers, dont trois lieutenans-colonels et huit officiers.

Le général Ordonneau s'est porté, le 23, sur Grenade. Zayas a fui à son approche. Un régiment resté dans cette ville, et les officiers du corps du génie, se sont réunis à nous aux cris de *Vive le Roi!* Les habitans de Grenade, éminemment royalistes, ont fait éclater la joie la plus vive à l'entrée de nos bataillons.

Le comte Molitor, à la tête de quatorze bataillons, a attaqué, le 28, à Campillo, Ballesteros, qui avoit plus du double de troupes. Toutes les positions ennemies ont été successivement emportées, et les colonnes enfoncées. Nos soldats ont exécuté avec intrépidité plusieurs charges à la bayonnette. Nous sommes entrés dans Campillo au son des cloches, et aux acclamations des habitans, qui, sous le feu de l'ennemi, venoient indiquer les sentiers par où l'on pouvoit l'atteindre et le couper. Le combat a duré jusqu'à la nuit, qui seule a mis fin à la poursuite. Les constitutionnels n'ont évité leur destruction totale qu'à la faveur des montagnes. Ils ont perdu plusieurs drapeaux, et plus de trois cents prisonniers, dont trente officiers supérieurs ou autres. En fuyant, ils ont laissé dans les rochers quatre à cinq cents tués ou blessés. De notre côté, nous avons eu quatorze morts, dont deux officiers, et quarante blessés. Dans cette brillante journée, officiers et soldats, tous ont montré l'ardeur de se signaler et de prouver leur dévoûment au Roi.

La défaite du 28 a apporté un tel découragement dans l'armée ennemie, que quinze cents hommes en ont déserté dans la nuit du 29. Le général Zayas a été séparé de Ballesteros.

Une dépêche télégraphique, datée du quartier général de la Caroline, du 6 août, annonce que Ballesteros a fait sa soumission, et reconnoît la régence.

Les autorités royalistes ont été rétablies dans le royame de Grenade.

Il arrive continuellement à Ernani de l'artillerie de siége : cent cinquante-six bouches à feu vont investir la place de Pampelune; elles seront suivies par quatre-vingts compagnies d'artillerie.

On parle de la réunion de dix mille hommes sous les murs de Pampelune pour le commencement des opérations. On croit que la tranchée pourra s'ouvrir vers la mi-septembre.

Plusieurs exemplaires de la capitulation du Ferrol ont été jetés dans la place de Saint-Sébastien par ordre de M. le lieutenant-général commandant le blocus.

Une compagnie entière du régiment de Séville, et ses officiers, ont déserté, avec armes et bagages, des forts de Santona, et ont demandé à être employés au blocus.

Mina est toujours malade à Barcelonne. M. le maréchal Moncey doit établir un corps d'observation à Villa-Franca, pour soutenir les corps employés au blocus de Barcelonne.

La garnison de Barcelonne a fait, le 30 juillet, une sortie de quinze cents hommes, six pièces de canon, et quatre-vingts chevaux; sa droite étoit appuyée par six chaloupes canonnières. Nos troupes ont abordé l'ennemi avec leur valeur ordinaire. Deux pièces d'artillerie se sont avancées à une demi-portée de canon, et ont fait un feu soutenu. L'ennemi a été repoussé dans le plus grand désordre jusque sous les murs de la citadelle. Les déserteurs assurent que la garnison a eu deux cents hommes mis hors de combat. Notre perte est de quatre morts et douze blessés.

Un brick de guerre, armé de plusieurs pièces de canon, et monté par des troupes de débarquement, est sorti, le 4 août, du port de Barcelonne, escortant des bâtimens plus légers, montés également par des troupes de guerre. Le but de cette sortie étoit de faire un débarquement sur la côte occupée par les Français, et de s'emparer de quelques magasins de vivres. Un de nos bâtimens de croisière a couru dessus. Le brick a été pris à l'abordage, et s'est rendu prisonnier avec l'équipage et les troupes d'embarquement. Les autres bâtimens de transport se sont empressés de rentrer dans le port de Barcelonne.

---

On nous prie d'avertir que le chapitre de la cathédrale d'Orléans, ayant le projet de former un bas-chœur, désireroit trouver des sujets propres à en faire le service. Le genre de voix qu'il souhaiteroit réunir au plus tôt, seroit deux basses-contre, une taille et une haute-contre. Ceux qui ont ces qualités, et qui voudroient contracter un engagement, sont invités à se présenter à Orléans, chez M. l'abbé Egra, chanoine de la cathédrale; ils y seront examinés, et ceux qui seront admis recevront, outre les émolumens convenables, une indemnité pour les frais de déplacement.

## *Sur une convention de princes allemands relativement aux affaires de l'Eglise.*

On s'étoit récrié, avec raison, sur l'esprit qui avoit dicté les articles organiques du Concordat de France en 1802, et sur plusieurs dispositions qui mettoient l'Eglise sous le joug, et étoient une source de vexations. Mais tout se perfectionne ici-bas, le siècle marche, et nous faisons chaque jour des progrès. Buonaparte lui-même, s'il revenoit au monde, se trouveroit tout étonné d'être devancé par de petits princes qui vont beaucoup plus loin que lui, et qui posent de sang-froid des bases de schisme. Ces princes paroissent avoir une peur effroyable du clergé, qui effectivement est bien redoutable aujourd'hui. Ils prennent des précautions bien sages dans le danger qui les menace. Ils veulent qu'on leur soumette tous les Mandemens; Buonaparte l'avoit aussi ordonné; mais on reconnut si bien l'impossibilité de cette mesure, qu'on ne l'a pas exécutée. On se demande ce que c'est que le *tribunal synodal*, créé sans la participation du Pape, et qui prononcera en son nom. Le dernier paragraphe de l'art. 13, entr'autres, offrira, dans les temps de troubles, un moyen facile pour se passer du Pape, et il suffira au prince d'*entraver* le saint Siége ou les évêques, pour qu'ensuite il puisse faire tout ce qui lui plaira. Toutes ces dispositions sont en contradiction avec l'art. 1er., qui sembloit accorder à l'église catholique toute la liberté qui lui est essentielle.

On avoit caché cette *pragmatique* au souverain Pontife, mais il en a eu connoissance, et il réclame en ce moment contre une convention si singulière, et si propre à anéantir la religion catholique. C'est une étrange

protection que celle qui ne se montre que pour s'emparer de tout, et pour opprimer. Les catholiques de cette partie de l'Allemagne sont dans la désolation, et font des vœux pour que leurs princes protestans écoutent des conseils plus modérés, et leur laissent un peu de cette tolérance qu'on prétend être l'apanage de notre siècle, et sur laquelle on a dit et imprimé de si belles choses, mais que l'on ne paroît pas s'occuper beaucoup de réduire en pratique.

*Pragmatique pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin, érigée pour les catholiques des Etats de Wurtemberg, Bade, les deux Hesse, Nassau et Francfort.*

Les gouvernemens unis pour le rétablissement des diocèses catholiques dans leurs Etats, voulant déterminer d'une manière plus précise les rapports extérieurs de la province ecclésiastique du Haut-Rhin et des diocèses qui la composent, et les réduire à des principes uniformes, ont établi les points fondamentaux qui suivent, comme règle permanente :

I. *Rapports de l'église catholique avec l'Etat.*

1. L'église catholique jouit de la libre profession de sa foi, et de l'exercice public de son culte; elle jouit aussi à cet égard des mêmes droits que les autres églises chrétiennes publiquement reconnues.

2. Tous les catholiques en général, et ceux en particulier qui n'appartenoient pas aux nouveaux diocèses, jouiront des mêmes droits. Il ne peut y avoir dans ces diocèses aucune exemption ecclésiastique, de quelque genre qu'elle soit.

3. Chaque Etat exerce sur l'Eglise, dans toute son étendue, *les droits de protection et d'inspection supérieure, qui sont l'apanage de la souveraineté* (1).

4. Les ordonnances générales, les circulaires, les Mandemens, ainsi que les dispositions prises par l'archevêque, par les évêques et par les autres autorités ecclésiastiques, sont su-

---

(1) Cet énoncé vague a cet avantage qu'on peut étendre ces *droits* autant que l'on veut.

jettes à la ratification de l'autorité civile, et ne peuvent être publiées ou émises qu'avec la remarque expresse que l'Etat y a apposé son *placet*.

Les ordonnances de l'Eglise, et les décrets qui ont rapport à des matières purement ecclésiastiques, doivent aussi être présentés préalablement aux autorités civiles, et *ne peuvent être publiés qu'avec leur consentement.*

5. Toutes les bulles, brefs et autres décrets de Rome doivent recevoir le consentement du souverain avant qu'on les publie et qu'on les exécute. Ce consentement est nécessaire, non-seulement pour les bulles et constitutions récentes, mais encore pour les *anciennes*, aussitôt qu'on voudra les mettre à exécution. De plus, les décrets du Pape, et ceux de l'Eglise, qui ont été publiés avec le consentement de l'Etat, *ne restent en vigueur qu'autant que l'Etat ne retire pas son consentement.*

6. Les prêtres, comme sujets de l'Etat, sont, comme les laïcs, soumis aux lois ordinaires et à la justice.

II. *Formation de la province ecclésiastique du Haut-Rhin.*

7. Les évêchés de Rottenbourg, Fribourg, Mayence, Fulde et Limbourg, forment la métropole de l'église du Haut-Rhin. La dignité archiépiscopale ayant été accordée au siége de Fribourg, le titulaire de ce siége présidera la province.

8. La constitution métropolitaine, rétablie conformément à ses règles primitives, est placée sous la protection commune des Etats alliés.

9. Les synodes provinciaux ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement des Etats, qui y envoient des commissaires.

Comme on attend de ces réunions des réformes importantes, et adaptées aux circonstances et aux progrès des lumières, ces synodes doivent avoir lieu régulièrement tous les dix ans, et le premier dans le cours des cinq années prochaines. En outre, il y aura tous les ans, pour la discussion des affaires d'administration qui concernent la province, une conférence synodale, où l'archevêque et l'évêque enverront un mandataire avec le consentement du gouvernement.

10. Il sera formé sans délai un tribunal synodal où sera député un membre de chacun des cinq diocèses; l'élection de ce député se fera de la même manière que celle de l'évêque. Ce tribunal, sous la présidence d'un des députés qu'il choisira,

jugera les entraves mises au ministère ecclésiastique et les affaires qui lui seront portées par appel.

11. Ainsi les différends sur le spirituel ne pourront, dans aucun cas, être terminés hors de la province, et par des juges *étrangers*.

### III. *De l'archevêque.*

12. L'archevêque, avant d'entrer en fonction, s'obligera par un serment prêté aux gouvernemens des Etats qu'il exercera sa charge pour l'avantage spirituel des catholiques, et qu'il ne fera rien qui pût préjudicier aux droits de l'Etat ou à ceux des évêques.

13. Tels seront les droits de l'archevêque, comme métropolitain; il présidera aux synodes provinciaux et les dirigera; il examinera avec les autres évêques les plaintes portées contre quelqu'un d'eux; mais, s'il s'agissoit d'une peine telle que la déposition ou la privation de l'office, l'affaire seroit renvoyée au tribunal synodal, *qui prononceroit au nom du Pape*. Dans les cas d'appel au métropolitain, il formera son chapitre en tribunal de seconde instance; s'il s'agit des différends de son propre diocèse, il divisera son chapitre en deux sections, dont l'une pourra décider en première instance et l'autre en deuxième. Il exhortera par les voies canoniques les évêques à l'observation de leurs devoirs, et les suppléera, s'il est nécessaire, après s'être concerté avec l'Etat respectif. Il fera la visite des diocèses de la province, mais seulement pour de fortes raisons, et avec le consentement de l'Etat, qui pourra y envoyer un commissaire. Il prendra soin des siéges vacans, sans pourtant nuire aux droits des chapitres, et pourvoira à tous les besoins de la province, en cas de nécessité, soit que le siége pontifical fût vacant, *ou qu'on ne pût s'adresser au Pape, ou qu'il y eût quelque empêchement que ce soit*. Il exercera notamment les droits de confirmation et de consécration, *lorsque la confirmation d'un nouvel évêque n'aura pas eu lieu dans l'intervalle de six mois, pendant lequel les siéges épiscopaux doivent être remplis, soit qu'on n'ait allégué aucune raison de refus, soit que les raisons alléguées par le tribunal synodal soient de nulle valeur, soit que le siége pontifical soit dans ce temps même vacant ou empêché*.

14. Si le siége archiépiscopal est vacant ou *entravé*, le plus

âgé des évêques de la province entre de plein droit dans l'exercice des fonctions métropolitaines.

### IV. *Formation des diocèses.*

15. Les cinq évêchés de la province du Haut-Rhin doivent être établis de manière qu'ils embrassent tout le territoire des Etats pour lesquels ils sont institués.

16. Chaque diocèse sera divisé en arrondissemens ou doyennés, dont l'étendue se réglera, autant que possible, sur celle des arrondissemens civils.

17. Les catholiques qui jusqu'ici n'appartenoient à aucune cure, ou qui dépendoient d'une paroisse d'un ministre d'une autre religion, seront réunis à une des paroisses de l'évêché.

18. On fera, s'il est utile, une nouvelle division des paroisses, de concert avec l'autorité épiscopale.

### V. *De l'évêque.*

19. Les siéges épiscopaux dans la province seront tous électifs; l'élection se fera de la manière suivante : A chaque élection le collége électoral sera composé des membres du chapitre et d'un nombre égal de doyens élus pour cet effet (33). Ce collége électoral élira à la pluralité absolue des voix trois prêtres du chergé du diocèse, parmi lesquels celui que le *véto du souverain* n'aura pas exclu, sera élu évêque. Un commissaire nommé par le gouvernement assistera à toute l'élection.

20. On ne peut élire évêque qu'un prêtre né en Allemagne, habitant de l'État où se trouve le siége épiscopal vacant, ou d'un des Etats réunis à ce diocèse; outre les qualités canoniques, il faudra que l'élu ait exercé au moins pendant huit ans avec mérite et distinction, ou le ministère pastoral, ou les fonctions de professeur dans une chaire académique, ou quelqu'autre emploi ecclésiastique, et qu'il connoisse la constitution de l'Etat, celle de l'Eglise, et les lois et réglemens.

21. L'élu doit, immédiatement après l'élection, s'adresser pour la confirmation au chef de l'Eglise. Avant la consécration, qui sera faite par l'archevêque, ou de son consentement par un évêque de la province, l'élu prêtera au souverain le serment qui suit :

« Je jure et je promets sur les saints Evangiles foi et fidélité au prince, ainsi qu'à ses successeurs et aux lois de l'Etat.

Je promets en outre de n'avoir aucune intelligence, de ne participer à aucune délibération, et de n'entretenir aucune liaison soit dans l'intérieur du pays, soit au dehors, qui puisse troubler la tranquillité publique; bien plus, s'il venoit à ma connoissance quelque projet nuisible à l'Etat, soit dans mon diocèse, soit au dehors, je promets d'en informer le prince».

22. Après la consécration, l'évêque entre dans l'exercice libre et entier des droits et des devoirs de l'épiscopat, pour lesquels non-seulement il ne sera pas empêché par l'Etat, mais il en sera bien plutôt protégé contre toute restriction *du dehors*. L'Etat veillera en même temps à ce que l'évêque ne refuse point son ministère pastoral au clergé et aux fidèles, dans l'intention de les renvoyer *à une autorité étrangère*.

23. Les synodes diocésains ne peuvent être convoqués, quand l'évêque le jugera à propos, qu'avec le consentement du souverain, et en présence de ses commissaires, et les conclusions qu'on y prendra seront sujettes à la ratification du prince, suivant les articles 4 et 5.

24. Chaque évêque ou substitut de l'évêque jouit d'une communication libre avec le chef de l'Eglise, en ayant égard toutefois aux droits du métropolitain.

## VI. *Des chapitres.*

25. Les canonicats vacans sont remplis par la voie de l'élection, dans la forme ci-dessus (19).

26. Le souverain, après des informations faites à l'évêque et au chapitre, désigne le chanoine qui doit être doyen de la cathédrale, et l'évêque l'installe dans ses fonctions.

27. Les canonicats ne peuvent être donnés qu'à des prêtres du diocèse, âgés de trente ans, d'une conduite irréprochable, instruits surtout dans la théologie, qui aient exercé, au moins pendant six ans, le ministère public dans l'Eglise, ou professé avec distinction, et qui connoissent la constitution du pays.

28. Le chapitre de chaque cathédrale succède pleinement aux fonctions des anciens presbytères, et forme, sous l'évêque, le corps d'administration supérieure du diocèse. Le doyen dirige l'assemblée. L'administration se fait en chapitre.

29. Le chapitre de la cathédrale prend soin légalement de l'administration diocésaine, *si le siége épiscopal est empêché ou vacant*. Dans ce dernier cas, le nouvel élu a le droit de se mettre à la tête de l'administration du diocèse.

30. Toute l'administration diocésaine s'exercera gratuitement, soit pour le clergé, soit pour les fidèles, et il ne pourra être établi que des frais d'expédition modiques. Hors ces frais, il ne pourra y avoir aucune taxe ni contribution de la part des autorités territoriales ou étrangères.

## VII. *Des doyens.*

31. Les doyennés seront remplis, de concert entre le gouvernement et l'évêque, par de dignes curés versés dans les soins de l'administration.

32. Les doyens sont les supérieurs ecclésiastiques immédiats des prêtres de leur arrondissement. Dans les cas particuliers, ils s'adresseront aux autorités civiles et à l'évêque, et exécuteront les ordres des autorités. Une instruction particulière leur indiquera leurs attributions.

33. Un nombre de doyens égal au nombre légal des chanoines, et choisis parmi eux, formera, avec les chanoines, le collége électoral, et aura part à l'élection de l'évêque et des chanoines (19).

## VIII. *Des ecclésiastiques en général.*

34. Chacun des Etats s'occupera, si on ne l'a pas fait encore, des élèves du sacerdoce, soit en établissant un institut théologique, qui sera réuni comme faculté à l'Université du pays, soit en donnant aux élèves, sur les fonds communs du diocèse, les moyens de fréquenter une université dans la province.

35. Après avoir achevé leurs études de théologie pendant trois ans, les élèves sont préparés dans un séminaire à l'exercice du ministère, et cela gratuitement, quand les fonds destinés pour les séminaires dans les titres de dotation suffiront pour cet objet.

36. On n'admettra au séminaire que les élèves qui auront passé avec distinction un examen en présence des autorités *civiles* et épiscopales, et qui auront été trouvés dignes de recevoir un titre dit de sustentation.

37. Ce titre de sustentation accordé par le souverain assure, à celui qui se trouveroit, non par sa faute, hors d'état d'exercer ses fonctions, qu'il lui sera fourni l'entretien convenable, qui est déterminé, annuellement, au *minimum* de 3 à 400 flo-

rins, et qu'il touchera une compensation pour les frais de sa cure.

Celui qui a obtenu un titre ne peut exiger qu'un équivalent, s'il se trouve dans un état de fortune plus favorable, ou s'il obtient une prébende supérieure à la pension.

38. Dans chaque diocèse il y aura, tous les ans, un examen et un concours pour les prêtres qui aspirent à une cure ou à une prébende. Ce concours se fera devant une commission nommée par les autorités civiles et épiscopales. On n'y admettra que des ecclésiastiques qui aient fait les fonctions de vicaire au moins pendant deux ans, et qui présenteront de bons témoignages de conduite de leurs supérieurs.

39. La classification faite d'après cet examen sera prise en considération dans l'installation subséquente des sujets.

40. Il sera fait de même une classification des cures ou autres bénéfices ecclésiastiques, d'après leur importance et leurs revenus, afin que les collateurs, qui ne peuvent présenter que des ecclésiastiques du diocèse, puissent y conformer leurs choix.

41. Nul ecclésiastique ne pourra posséder en même temps deux prébendes dont chacune équivaut à la pension. Chacun est obligé de demeurer dans le lieu de sa prébende, et ne peut s'en éloigner sans permission.

42. Aucun ecclésiastique ne pourra accepter d'une puissance étrangère des dignités, pensions, ordres ou titres sans le consentement du souverain.

43. Chaque ecclésiastique, avant d'être installé dans le ministère, prêtera au chef de l'Etat le serment de fidélité, et à l'évêque celui d'obéissance canonique.

44. L'Etat garantit aux ecclésiastiques tous les secours nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions, et les protége dans la jouissance de l'estime et des distinctions dues à leur caractère.

45. Le recours à l'autorité civile est ouvert aux ecclésiastiques, comme il l'est aux laïcs quand le clergé abusera de son autorité envers eux.

### IX. *Des fonds de l'Eglise.*

46. Chaque Etat réglera, d'après sa constitution, la forme d'administration pour les dotations destinées à la table de l'é-

vêque au chapitre, au séminaire, ainsi que pour le supplément destiné à l'archevêque.

47. Il sera pris des mesures, de concert avec l'évêque, pour la conservation des biens des prébendes catholiques, et pour tous les autres fonds ecclésiastiques, communs et particuliers, et ils ne pourront être employés que dans l'intérêt de l'Eglise catholique.

Les revenus des paroisses, dans le cas où ils seroient au-dessous de 5 à 600 florins, doivent être élevés peu à peu à cette somme. L'administration des prébendes inférieures sera confiée aux soins des usufruitiers, qui doivent se régler d'après les arrangemens pris pour cela dans chaque Etat.

48. Il sera formé le plus tôt possible, dans chacun des Etats, un fonds commun ecclésiastique, pour subvenir à divers besoins de l'Eglise catholique auxquels personne n'est obligé de subvenir, ou pour lesquels il n'y auroit pas de ressources suffisantes (1).

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Diario* de Rome, du 30 juillet, dit expressément que l'on a la satisfaction d'annoncer que l'état du saint Père s'est sensiblement amélioré dans les derniers jours. S. S. est délivrée d'une légère altération du pouls qu'elle avoit éprouvée les jours précédens, et la cure de la fracture procède heureusement. Les lettres particulières confirment ces nouvelles. On fait des prières dans toute l'Italie pour le souverain Pontife. A Camerino, le clergé et le peuple offrent pour cela des vœux à saint Venance, patron du diocèse; et à Lucques, on a exposé le saint Sacrement.

— M. l'archevêque de Paris a présidé le 12, dans la chapelle des Allemands, église Saint-Sulpice, la réunion pour les petits séminaires. Le prélat étoit assisté de MM. les abbés Desjardins et Gallard, ses grands-vicaires. Plusieurs curés et ecclésiastiques, des laïcs et des dames chargées des quêtes dans les différens quartiers, étoient de cette réunion. M. l'abbé Feutrier a fait le discours, et a montré l'importance de l'œu-

(1) Nous pourrons présenter des observations sur quelques dispositions de cette pragmatique.

vre, et la nécessité de former de bonne heure des ecclésiastiques pour réparer les pertes de la religion. Après son discours, qui étoit rempli d'excellentes vues et d'heureux mouvemens, M. l'archevêque a pris la parole, a loué le zèle des dames, et les a exhortées à redoubler de zèle pour une œuvre dont elles et leurs familles recueilleront les fruits.

— La nouvelle église du Temple a été bénite mercredi, comme on l'avoit annoncé. M. l'archevêque a fait la cérémonie, assisté de MM. ses grands-vicaires. Plusieurs personnes du dehors ont pris part à la cérémonie; on y remarquoit, entr'autres, M. le procureur-général. Nous donnerons une description de la chapelle, qui est fort élégante, et qui fait honneur à la généreuse piété de la princesse, ainsi qu'au talent de l'architecte.

— Le 13, au soir, la distribution des prix a eu lieu dans la petite communauté de la rue du Regard. M. l'archevêque étoit accompagné de tous MM. les grands-vicaires et de M. Duclaux, supérieur du séminaire Saint-Sulpice. Plusieurs curés de la capitale et beaucoup d'ecclésiastiques étoient venus encourager cette jeunesse par leur présence. On a lu plusieurs compositions, qui ont donné une heureuse idée de la force des élèves; une petite pièce grecque, une narration latine, une pièce de vers latins sur la guerre d'Espagne, et un plaidoyer sur l'importance de la religion dans le gouvernement des Etats. La pièce sur la guerre d'Espagne étoit en trois chants, et avoit toute la contexture d'un poème en règle, avec des fictions, des épisodes, des descriptions et des comparaisons; le tout dans un style animé, et qui fait honneur au goût du professeur et au talent des élèves. Nous pourrons en citer quelque chose. Le plaidoyer sur la religion, et sur la nécessité de son concours dans l'administration des Etats, sembloit, par les pensées et les développemens, appartenir à des jeunes gens plus avancés dans leurs études. Après ce plaidoyer, M. l'archevêque en a tiré le sujet de réflexions très-judicieuses qu'il a adressées aux élèves. La distribution des prix a terminé la séance. Plusieurs enfans ont été nommés avec honneur, et on en a remarqué quelques-uns qui ont obtenu des prix dans plusieurs facultés. La candeur de ces enfans, leur ardeur pour le travail, la piété qui règne parmi eux, font honneur au zèle des ecclésiastiques qui dirigent cette maison, et sont un juste sujet d'espérance pour le diocèse.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, officiera pontificalement, le dimanche 17, dans l'église Saint-Roch, pour la fête de ce saint patron; M. l'abbé Rauzan prêchera.

— M. l'archevêque d'Auch, MM. les évêques de Blois et de Tarbes, doivent partir la semaine prochaine. M. l'évêque de Moulins a, le 29 juillet, fait prendre possession de son siége par M. l'abbé de Pons, son grand vicaire.

— M. de Chamon, évêque de Saint-Claude, est parti de Paris le 9 août; le prélat a été prié par M. le grand-aumônier d'aller donner les ordres et la confirmation à Strasbourg; il se rendra de là dans son diocèse.

— Un évènement très-fâcheux afflige en ce moment le diocèse de Grenoble : la maison qu'occupoit le séminaire menaçant ruine, on a été obligé de l'évacuer, et il n'y a pas actuellement de grand séminaire dans le diocèse. Cette maison étoit l'ancien couvent des Minimes, bâti il y a plus de deux cents ans, et qui, dans la révolution, avoit servi d'atelier pour la fabrication des armes; on y entassa alors une grande quantité de bois, et les charpentiers y travailloient comme dans un chantier; ce qui contribua sans doute à surcharger les planchers. Lorsqu'il y a vingt ans, M. l'évêque de Grenoble s'occupa de former un établissement pour les jeunes ecclésiastiques, il redemanda vainement l'ancien séminaire, qui étoit occupé, comme il l'est encore, par le ministère de la guerre. On lui donna la maison des Minimes dans l'état de délabrement où elle se trouvoit. Le nombre des séminaristes s'étant accru il y a dix ou douze ans, quoiqu'il soit encore fort au-dessous des besoins du diocèse, on crut pouvoir élever la maison d'un troisième étage, et M. l'évêque de Grenoble en fit la dépense, qui ne lui a jamais été remboursée. Au mois de juin dernier, deux poutres, qui se cassèrent successivement, répandirent l'effroi parmi les élèves, et M. l'évêque fut obligé de les renvoyer chez leurs parens. L'architecte de la ville eut ordre de visiter les bâtimens, et constata qu'on ne pouvoit l'habiter sans danger; il découvrit une inclinaison très-sensible des deux murs principaux vers un même côté, et il fallut les étayer pour prévenir des accidens qui eussent compromis la sûreté publique. De son rapport, il résultoit qu'on ne pouvoit plus compter sur ce bâtiment pour y placer le séminaire, et que

les réparations et constructions qu'on y feroit ne remédieroient pas au vice radical de l'ensemble. Le préfet du département, le maire de la ville, ont également reconnu l'impossibilité de rouvrir le séminaire dans le même local. Cependant le diocèse ne peut se passer de séminaire; la privation de cette maison interrompt le cours des études, peut nuire à plusieurs vocations, et retarde le moment où cinquante églises vacantes auroient été pourvues de pasteurs. Le préfet et le maire se joignent donc à M. l'évêque pour réclamer du gouvernement des mesures qui fassent cesser un état de choses affligeant. M. l'évêque sollicite en ce moment l'ancien grand séminaire, qui, ayant été bâti pour cette destination, y est plus propre; il fait remarquer que la guerre occupe cinq maisons à Grenoble, le Seminaire, Sainte-Ursule, Sainte-Marie-d'en-Bas, Sainte-Cécile et les Carmélites, et que cependant la garnison est moins forte qu'autrefois. Le ministère de la guerre ne pourroit-il donc rendre une de ces maisons, qui est réclamée par un besoin si urgent? Les intérêts de tout un diocèse ne doivent-ils pas être pris en considération? Telle est la réclamation que présente en ce moment M. l'évêque de Grenoble; il a envoyé pour cet effet à Paris M. l'abbé Bossard, supérieur de son séminaire, et l'a chargé de suivre cette affaire. M. Bossard est propre, par son zèle et sa prudence, à réussir dans ses démarches; et on espère que le ministre de la guerre, qui a donné tant de preuves de son attachement aux intérêts du Roi, en donnera encore ici de sa loyauté, abandonnera le bâtiment qu'on réclame, et fera ce sacrifice aux vœux et aux besoins de la religion, qui sont aussi dans les intérêts du Roi.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. de Tilly de Blaru a été nommé lieutenant-commandant des gardes du corps du Roi, compagnie de Grammont, et M. le comte de la Maisonfort, lieutenant dans la même compagnie.

— M. Jules de Quincerot, conseiller à la cour royale de Paris, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— S. A. R. le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, est arrivé à Paris.

— M. le comte de Lardenois, gouverneur des Tuileries, est arrivé, le 11, à Paris.

— M. Kœchlin a fait présenter une requête à la cour royale, pour

obtenir la faculté de donner caution, et éviter ainsi de *se mettre en état*, c'est-à-dire, d'aller immédiatement dans une maison de détention, pour faire plaider à la cour de cassation son pourvoi contre l'arrêt qui le condamne à six mois de prison et 3000 fr. d'amende.

— On dirige des poursuites contre les deux agens de change Cleret et Mussart, qui viennent de disparoître de leur domicile.

— S. A. R. Madame a fait distribuer une somme de 600 francs aux pauvres des paroisses d'Aas et de Larans, dont dépendent les établissemens des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes.

— S. A. R. le duc de Glocester s'est embarqué, le 8 de ce mois, à Boulogne, pour retourner en Angleterre.

— On annonce que M. le baron Dumartroy étant admis à la retraite, M. Herman passe à la préfecture des Ardennes. Il est remplacé dans celle de l'Indre par M. le baron Locard. M. Dalmas, ancien préfet de la Charente-Inférieure, destitué sous le ministère de M. Decazes, est nommé préfet du Var.

— M. Dutillet de Villars, vice-président du tribunal de première instance de Versailles, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Nîmes.

— M. le contre-amiral Bergeret, qui, depuis près de deux ans, exerçoit le commandement de la division stationnaire aux Antilles, a quitté la Martinique, vers la fin de juin dernier, avec la frégate l'*Hermione*, à bord de laquelle son pavillon étoit arboré, la corvette l'*Echo*, et un convoi composé de vingt-un navires. Arrivée près des côtes de France, le 2 de ce mois, la corvette a escorté les navires dans divers ports, et l'*Hermione* a mouillé à Brest le 4.

— M. le marquis de Faudoas, ancien colonel du 25e. de chasseurs, vient de partir pour l'armée d'Espagne, où il est appelé au commandement du 3e. régiment de chasseurs à cheval.

— Un corsaire espagnol a attaqué, le 3 de ce mois, à l'entrée du golfe de Marseille, un bateau parti de ce port pour la Ciotat. Les quatre matelots qui le montoient s'embarquèrent dans leur chaloupe, en abandonnant leur proie à l'ennemi; mais les corsaires, usant de la plus grande barbarie, dirigèrent un feu de mousqueterie très-vif contre la petite embarcation, et y tuèrent deux matelots. Cet acte de cruauté, dont on n'a pas d'exemple dans la dernière guerre maritime, a excité la plus vive indignation, à Marseille, contre ces forbans.

— Les habitans d'Ancenis ont saisi l'occasion du court séjour de M. Clausel de Coussergues parmi eux, pour lui témoigner leur admiration pour sa conduite courageuse à la tribune, et pour ses écrits monarchiques. Ils ont invité cet honorable député à un banquet, où un grand nombre de souscripteurs ont rivalisé d'enthousiasme.

— La distribution générale des prix qui a eu lieu, le 11 août, au collége de Rouen, a été interrompue par la lecture d'une lettre du grand-maître de l'Université. S. Exc. annonçoit à M. le recteur de l'Université que M. le ministre de l'intérieur envoyoit, au nom du Roi, des médailles d'argent pour les élèves qui auroient remporté en rhétorique le prix d'honneur, et en philosophie celui de dissertation

latine. La lecture de cette lettre a excité le plus vif enthousiasme, et a été couverte par les cris prolongés de *Vive le Roi!*

— La cour royale de Metz a ordonné, le 15 juillet dernier, la mise en accusation du nommé Raymond (François-Xavier), absent, prévenu d'avoir fait partie d'un corps destiné à agir contre l'armée française et ses alliés en Espagne, et l'a renvoyé devant la cour d'assises des Ardennes.

— Le tribunal de police correctionnelle de Toulouse a condamné, le 1er. de ce mois, en vertu de l'article 1er. de la loi du 25 mars 1822, à deux années d'emprisonnement et 300 francs d'amende, le nommé Pierre Ormières, convaincu d'avoir outragé la religion de l'Etat par les blasphèmes les plus horribles proférés en plein jour dans une rue de cette ville.

— Sept soldats du bataillon des voltigeurs corses, qui avoient reçu de M. le préfet une gratification de 100 fr. pour la belle conduite qu'ils avoient tenue dernièrement dans une attaque contre les bandits de l'arrondissement de Corte, se sont empressés de verser cette somme pour l'acquisition de Chambord.

— On dit que Quiroga doit se rendre à Cadix, et, qu'ayant appris à Londres qu'un paquebot destiné pour Gibraltar étoit prêt à partir immédiatement de Falmouth, il a quitté Londres, le 9, pour profiter de cette occasion.

— L'auteur de l'écrit qui menaçoit d'un assassinat le souverain de Hesse-Cassel, a été découvert. C'est un ancien sous-officier.

— Le roi de Prusse vient d'établir les rapports d'Etat dans la monarchie, et d'introduire à cette fin des assemblées provinciales d'Etats dans l'esprit des anciennes constitutions d'Allemagne, et telles que les réclament le caractère de la monarchie, et les besoins du temps.

— Le 13 juillet au matin, on a mis le feu dans un faubourg de Constantinople, et dans le voisinage de l'arsenal. On dit que deux mille cinq cents maisons ont été réduites en cendres : le feu a communiqué à l'arsenal, et tous les secours ont été inutiles, parce qu'on a lancé dix-sept fois de nouveaux tisons enflammés. Un vaisseau de ligne de 72 canons, qui étoit sur le chantier, deux corvettes, cinq bricks, et cent dix autres bâtimens, ont été la proie des flammes. La plus grande confusion régnoit à Constantinople.

— La flotte grecque a frappé de fortes contributions sur l'île de Naxie, et exercé de durs traitemens contre les habitans.

— La flotte ottomane a ravitaillé les villes de Caristo et de Négrepont, dans l'île d'Eubée; de Modon, Coron, Corinthe et Patras, dans le Péloponèse. Il règne toujours des dissentions parmi les Grecs dans la Morée. Ceux des îles ont fait des débarquemens sur la côte d'Asie, et pillé plusieurs cantons.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Une dépêche télégraphique, en date de Bayonne, arrivée le 13 au soir à Paris, annonce qu'on avoit reçu dans cette ville des lettres de

Madrid, en date du 10; elle annoncent la délivrance du roi, et la cessation des hostilités devant Cadix. On ajoute que les cortès se sont embarquées. Au départ du courrier, on faisoit à Madrid des réjouissances publiques. Si ces nouvelles sont vraies, elles seront confirmées très-incessamment par une deuxième dépêche télégraphique, qui présentera un caractère officiel.

La régence va publier un second décret relatif aux miliciens, le premier ayant été mal interprété. Elle n'a voulu prendre des mesures de rigueur que contre les miliciens volontaires, qui étoient des espèces de fédérés, opprimant la milice créée en vertu d'une loi.

L'alcade de Madrid a enjoint à tous les ex-employés du gouvernement révolutionnaire, réfugiés dans cette capitale, d'en sortir dans le délai de six jours, à dater de la publication du décret.

A son départ pour l'Andalousie, le Prince généralissime a fait des promotions dans les deux ordres militaires. MM. les généraux Dode de la Brumière et Huber ont été nommés grands-officiers de la Légion-d'Honneur; MM. les généraux Mériage et Melchior de Polignac, les colonels de Castries, de Fontenille et de Salignac, ont été nommés commandeurs du même ordre.

Les deux généraux transfuges Lallemand et Guillaume de Vaudoncourt sont à Cadix. On dit que le dernier est souvent consulté par les chefs révolutionnaires, tant sur les affaires militaires que sur celles de la politique.

Le général Ballesteros, qui a fait sa soumission et reconnu la régence, doit donner des ordres aux gouverneurs des places de Carthagène, Alicante, Pampelune, Saint-Sébastien, Péniscola, Las-Penas de San-Pedro, comprises dans l'arrondissement de son commandement, afin qu'ils reconnoissent également l'autorité de la régence. Des cantonnemens provisoires ont été assignés par le général Molitor pour le placement des troupes du général Ballesteros, qui sont encore au nombre de sept mille vieux soldats.

Dans sa capitulation, Ballesteros a demandé à conserver son rang et son grade, et a fait la même demande pour tous les militaires qui sont sous ses ordres. Il a fait de suite engager le général Zayas à suivre son exemple; on ne doute pas qu'il ne le fasse, et la connoissance de cette convention ne peut manquer de produire le plus grand effet à Cadix et dans toutes les places. Cet important évènement est le résultat des succès obtenus par le deuxième corps d'armée, sous les ordres du comte Molitor.

Le général Bourck n'attend plus que la grosse artillerie pour commencer le bombardement de la Corogne. Nos troupes sont en position devant la ville. La garnison, forte de quatre mille hommes, n'a jusqu'ici tenté aucune sortie. Les transfuges français, et les autres étrangers à la solde des cortès, voyant que la place ne pouvoit plus tenir, se sont empressés de partir pour l'Angleterre avec Quiroga, à bord du *Royal-Georges*. Ce bâtiment avoit en tout soixante-quinze passagers.

Le chef constitutionnel Manso a fait sa soumission : il s'est rendu, le 8 août, auprès de M. le maréchal duc de Conégliano avec un escadron de cent cinquante hommes. Tout annonce que Tarragone sera bientôt en notre pouvoir.

Le général Donnadieu a remis son commandement à M. le lieutenant-général comte de Laroche-Aymon.

---

M. Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, ancien membre de la convention et du directoire, vient de mourir à Magdebourg. Il étoit né en Bourgogne, le 13 mai 1753, et entra de bonne heure dans le corps du génie. Ayant adopté les principes de la révolution, il fut nommé à l'assemblée législative en 1791, et s'y montra fort ardent. A la convention, où il fut élu en 1792, il vota la mort du Roi sans appel et sans sursis, et devint membre du terrible comité de salut public, où il se montra digne de ses collègues. Dans le directoire, où il entra dès les commencemens, il fut renversé au 18 fructidor, et obligé de se cacher. Buonaparte l'employa quelque temps, et se dégoûta ensuite de lui. Carnot combattit dans le tribunat la proposition de le faire empereur, et tomba dans une entière disgrâce; mais ensuite le fier républicain s'humanisa, et reçut des places et des honneurs. On le fit gouverneur d'Anvers. Sous le Roi, il publia un Mémoire qui renfermoit une censure amère du gouvernement : nous examinâmes dans le temps cette pièce, monument d'orgueil et de fausseté. Carnot passa pour avoir été un des plus actifs parmi ceux qui procurèrent le retour de Buonaparte; et celui-ci lui témoigna publiquement sa reconnoissance, et le fit ministre de la guerre. Carnot fut membre de la commission provisoire du gouvernement en juin 1815, et publia, après le retour du Roi, un *Exposé de sa conduite*, dont nous avons aussi rendu compte. Il quitta la France peu après, et a résidé tour à tour à Varsovie et à Magdebourg. Ses amis vantent beaucoup ses talens, et on est allé jusqu'à parler de ses vertus; ce qui est aujourd'hui de rigueur, lorsqu'il est question des régicides. Le *Constitutionnel* a fait, comme de raison, l'éloge de M. Carnot, et vante sa *candeur :* la *candeur* d'un membre du comité de salut public a quelque chose qui doit singulièrement toucher les ames sensibles.

*Les Psaumes traduits en vers français par M. de Sapinaud de Boishuguet*; 4e. édition (1).

M. de Sapinaud n'est point du nombre de ces auteurs que leurs succès rendent négligens et paresseux. Il a continué de revoir et de retoucher ses Psaumes depuis les premières éditions qu'il en avoit publiées. Il a ajouté de nouveaux traits, fortifié ce qui lui a paru foible, éclairci quelques endroits moins corrects, remis enfin sur le métier toute sa traduction. Toujours modeste et mécontent de lui-même, il a consulté des critiques habiles, et a profité de tous les conseils avec une docilité bien rare dans les écrivains, et surtout, à ce qu'on dit, parmi les poètes. Le résultat de tant de soins a été de donner à son travail plus d'ensemble, d'intérêt et de perfection; c'est ce dont s'assureront aisément tous ceux qui voudront se donner la peine de comparer cette édition avec les précédentes.

Ce qui nous paroît distinguer la traduction de M. de Sapinaud, c'est une fidélité qui ne nuit point à l'élégance. L'auteur suit son modèle avec autant de bonheur que de goût; il en reproduit les pensées, les sentimens et les images par une imitation qui n'a rien de traînant et de pénible, et qui est, au contraire, pleine de grâce et de naturel. On en jugera par les deux Psaumes, le CXXVIe. et le CXXXIIe. (*Nisi Dominus*, et *Ecce quàm bonum*), où le poète nous paroît avoir triomphé des difficultés du sujet:

Si le Seigneur ne bâtit la maison,
En vain à l'élever s'occupe votre zèle;

(1) 1 vol. in-8°.; prix, papier fin satiné, 6 fr. et 7 fr. 25 cent. franc de port; et, papier vélin satiné, 8 fr. et 9 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Si le Seigneur ne défend pas Sion,
En vain, pour la garder, veille la sentinelle.

Vous qui vous nourrissez du pain de la douleur,
Pourquoi devancez-vous le lever de l'aurore?
Goûtez votre repos quelques momens encore:
Le sommeil et l'espoir sont amis du malheur.

A ses fils bien-aimés Dieu donne en récompense
De nombreux rejetons qui charmeront leurs ans;
Ce qu'aux mains des guerriers sont le glaive et la lance,
Pour un père opprimé le seront ses enfans.

Heureux qui goûte un sort aussi propice,
Heureux qui voit ainsi tous ses vœux s'accomplir;
Aux portes de Solime, où siége la justice,
Devant ses ennemis il n'a point à rougir.

---

Ah! combien il est doux de vivre avec ses frères,
Sous le paisible toit où nos vertueux pères
Guident nos premiers ans!
Les anges du Seigneur habitent cet asile.
Et des cœurs réunis sous un abri tranquille
Sont les gardiens constans.

Aussi bonne, aussi douce est la paix fraternelle,
Que l'odeur des parfums qu'un ministre fidèle
Elève vers le ciel.
Du front sacré d'Aron, telle on voit l'huile sainte
Couler sur ses habits, et parfumer l'enceinte
Où se p'aît l'Eternel.

Comme au sommet d'Hermon l'herbe sèche et mourante
Reprend à la rosée une forme riante,
Et se couvre de fleurs:
Ainsi Dieu fait fleurir la concorde entre frères,
Et même dans le ciel, après leurs jours prospères,
Unit encor' leurs cœurs.

Aux Psaumes le traducteur a joint les cantiques; il n'a même pas omis celui d'Ezéchias, devenu si célèbre dans notre langue par la pompeuse imitation qu'en a

faite J.-B. Rousseau. On ne l'accusera peut-être pas de trop d'audace, quand on aura lu la traduction qu'il présente de ce beau morceau, et qui, si elle n'a pas l'éclat et l'harmonie du premier de nos lyriques, compense peut-être ces avantages par le mérite de la fidélité :

Au midi de mes jours la mort ouvre ma tombe;
Du faîte des grandeurs entre ses bras je tombe,
Lui demandant en vain le reste de mes ans :
Le ciel, la terre, et l'homme, hélas! tout m'abandonne,
Et je mourrai sans voir le salut que Dieu donne
Dans la région des vivans.

Infortuné! la mort m'enlève de la vie,
Comme à l'aube du jour le pâtre enlève et plie
La tente où le retint la nuit.
Comme le tisserand rompt le fil de sa trame,
Le Seigneur vient trancher les jours que je réclame,
Et du matin au soir leur cours s'évanouit.

J'ai dit au soir : Mes yeux ne verront plus l'aurore;
Au jour : Pour moi s'éteint l'éclat qui te colore;
La mort, comme un lion, saisit et rompt mes os.
Hélas! je rouvre en vain ma débile paupière,
Je ne distingue plus à sa pâle lumière
Que les ténèbres des tombeaux.

Comme on entend crier la plaintive colombe,
Si sa compagne au soir s'éloigne d'elle et tombe
Entre les griffes du vautour;
Comme on entend gémir une jeune hirondelle,
Ainsi mon cœur brisé, dans sa frayeur mortelle,
Exhale sa douleur, et gémit nuit et jour.

Ah! Seigneur, réponds-moi, ma misère est extrême.
Mais que répondra Dieu? que dirai-je moi-même,
Qui de ses jugemens accusai la rigueur?
O Dieu! vois mes regrets, vois-moi dans ta présence
De mes jours, en pleurant, rappeler chaque offense
Dans l'amertume de mon cœur.

Des fragiles humains si j'ai suivi la trace,
Pardonne à ma foiblesse, et laisse encor ta grâce

De ma vie étendre le cours;
Je dis, et dans mes yeux reparut la lumière,
Et de joie et d'amour tressaillit ma poussière,
Et ta main renoua la trame de mes jours.

Non, non, jamais la mort ne louera ta puissance;
Mais les vivans, mais moi que sauva ta clémence,
Nous dirons à nos fils tes saints commandemens,
Chaque jour nous irons au pied du sanctuaire;
Chaque jour du Seigneur la bonté tutélaire
Sera le sujet de nos chants.

M. de Sapinaud fait paroître en même temps des *Hymnes de l'Eglise traduites en vers français* (1); nous regrettons qu'il ne nous reste plus de place pour en rien citer.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Diario* de Rome donne avec plus de détails la nouvelle que nous avions déjà insérée de l'état du saint Père au 1er. août. Ce jour qui est celui où l'Eglise célèbre la fête de saint Pierre-ès-Liens, Sa Sainteté a communié à la messe qui a été dite dans ses appartemens, à six heures du matin. Le saint Père n'avoit rien pris depuis la veille, et n'a point été fatigué. A Césène, patrie de Pie VII, on fait des prières publiques pour son rétablissement.

— La fête de l'Assomption de la sainte Vierge a été célébrée au château. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri ont assisté à l'office du matin dans la chapelle des Tuileries, et se sont rendues, à trois heures, à l'Archevêché, pour assister à la procession annuelle du vœu de Louis XIII. Elles ont été reçues par M. l'archevêque au bas du grand escalier, et, après s'être reposées quelques instans, elles sont entrées dans l'église métropolitaine par la sacristie, et se sont placées dans le chœur. M. l'archevêque, qui avoit officié le matin, a entonné les vêpres, après lesquelles on a fait la procession. Elle commençoit par de jeunes filles en blanc, de la

---

(1) In-8o.; prix, papier fin satiné, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port; et, papier vélin satiné, 2 fr. et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

congrégation de la sainte Vierge ; venoient ensuite les élèves du séminaire, puis le clergé de la paroisse et le chapitre. La statue de la sainte Vierge, portée sur un brancard, précédoit M. l'archevêque. Le Prince et la Princesse étoient accompagnés de différentes personnes de leur maison. La procession a fait le tour accoutumé; les rues étoient tendues et les fenêtres ornées de drapeaux blancs. La procession est rentrée à cinq heures, et M. l'archevêque a donné la bénédiction du saint Sacrement.

— M. l'archevêque de Paris est allé dimanche à Saint-Ouen, bénir la nouvelle chapelle du château; une personne auguste avoit témoigné le désir que le prélat fît cette cérémonie, à laquelle assistoient plusieurs ecclésiastiques.

— M. Gilbert-Paul Aragonès d'Orset, grand-vicaire et chanoine de Clermont, a été, par ordonnance du 29 juillet, nommé à l'évêché de Langres; ce digne ecclésiastique est arrivé à Paris, et fait en ce moment les informations d'usage pour obtenir ses bulles. Par une autre ordonnance, du 12 août, S. M. a nommé à l'évêché de Saint-Diez, M. l'abbé Jacques-Alexis Jacquemin, ancien vicaire-général de Nanci. Cet ecclésiastique, distingué par son mérite, avoit été appelé, il y a plusieurs années, à Paris, et remplissoit dans son diocèse de modestes et utiles fonctions pour l'enseignement de la jeunesse.

— La ville d'Amiens vient d'être témoin d'une cérémonie édifiante, et qu'on n'y avoit pas vue depuis plus de trente ans. M. de Chabons, évêque de cette ville, a procuré une retraite à son clergé : près de deux cents ecclésiastiques s'y sont rendus de toutes les parties du diocèse; ils y ont médité, dans le recueillement, les grandes vérités de la religion. Les instructions ont été faites par M. l'abbé Hilaire Aubert, des Missions de France, qui, chaque jour, et plusieurs fois par jour, a traité quelque sujet important. M. l'évêque a présidé constamment à tous les exercices, et, depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, il s'est trouvé, ainsi que ses grands-vicaires, à la tête de son clergé. Parmi les retraitans, plusieurs étoient octogénaires ou infirmes, et n'en étoient pas moins assidus aux exercices; des curés, affoiblis par l'âge et les malheurs, ont brigué l'avantage de faire cette retraite. Ils avoient prié de jeunes prêtres de les remplacer : à votre âge, leur disoient-ils, vous pouvez espérer de jouir plus d'une fois

du bienfait d'une retraite ; mais pour nous le temps presse, et cette occasion ne se retrouveroit peut-être plus. Tous les prêtres se sont rendus en procession à l'église Notre-Dame, pour la rénovation des promesses cléricales; il y en avoit environ deux cent cinquante, en comptant ceux de la ville. On les a vus avec édification traverser les rues en chantant des psaumes; quelques-uns, plus avancés en âge, sembloient marcher avec peine : tous ont renouvelé, aux pieds de l'autel et entre les mains du pontife, la promesse de prendre le Seigneur pour leur héritage, et ils sont retournés ensuite dans le même ordre au séminaire. Tout le clergé bénit la pieuse prévoyance du pontife, qui a ménagé à ses coopérateurs ce moyen de s'exciter les uns les autres au service de Dieu.

— M. André Molin, évêque de Viviers, a publié, sous la date du 8 août, une Lettre pastorale sur le rétablissement de son siége et sur son installation dans ce siége. Le prélat applaudit à la restauration d'une église ancienne, illustrée par les travaux et le sang des Janvier, des Venance et d'autres saints pontifes. Les réflexions qu'il présente sur nos malheurs passés et sur la source de l'autorité, sont trop solides pour ne pas frapper les esprits droits :

« Si nous remontons à la source des malheurs qui nous ont désolés, il nous sera facile de vous la signaler. L'autorité fut méconnue; on cessa de la respecter dans l'Etat et dans l'Eglise. Elle fut méconnue dans Dieu même : chacun voulut abonder en son sens; chacun voulut s'ériger en maître, et se faire une religion et un gouvernement à sa mode. On en vint à vanter le progrès de ses lumières, en tournant le dos à la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. On se félicita d'être parvenu au faîte de la civilisation, et cela en mettant à part la religion et toute son influence, en rougissant même du témoignage de Jésus-Christ; c'est-à-dire, que rien ne manquoit à ce brillant édifice que la base.

» Nous ne vous demanderons pas, avec saint Paul, quel a été le fruit de ces belles théories et de ces magnifiques jactances. Vous le savez, N. T. C. F., nous ne voulons pas rouvrir ici des plaies qui saignent encore, mais vous en préserver à l'avenir, et, s'il est possible, en effacer jusqu'à la moindre trace.

» Puis donc que nous nous sommes attiré tant de maux par notre résistance à l'autorité, que notre premier pas vers la restauration soit de révérer cette autorité salutaire et protectrice, qui mérite d'autant plus notre soumission et notre amour qu'elle est l'unique garant de la vraie liberté.

» On demande où elle réside. Nous répondons qu'elle réside essentiellement en Dieu ; qu'elle n'émane et ne peut émaner que de lui seul. *Non est potestas nisi à Deo.*

» Cette autorité appartient dans toute sa plénitude à Jésus-Christ, seul et unique médiateur entre Dieu et l'homme. Toute puissance lui a été donnée dans les cieux et sur la terre. C'est au seul nom de Jésus que tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'autre autorité. Du trône de Dieu, où J. C. est assis à la droite de son Père, elle se répand sur nos chefs dans l'ordre social et religieux, comme les rayons du soleil se répandent sur les astres et sur toute la nature. C'est cette autorité qui se réfléchit sur la personne des rois, des magistrats, d'un père, d'un prêtre. Sans doute un homme n'a pas droit de commander à un autre homme; mais lorsqu'il est revêtu de l'image de la Divinité, et qu'il me la représente par son caractère de père, de roi, de chef, d'apôtre, je lui dois l'obéissance et le respect; et, si je méconnois son autorité, je méconnois celle de Dieu même ».

Le prélat finit par des vœux pour toutes les parties de son troupeau, et réclame des prières pour attirer les grâces du ciel sur son administration. Le commencement de son épiscopat va être marqué par une retraite ecclésiastique, qui doit ouvrir en ce moment, et qui sera dirigée par M. Boyer, lequel vient d'en terminer une au Puy.

— Après avoir prêché à Bordeaux, M. l'abbé Desmazure visite les autres villes du diocèse. Il a prêché deux fois le dimanche à Lesparre, et les habitans des paroisses environnantes ont bravé la chaleur et la fatigue pour venir l'entendre. Ses discours ont touché l'auditoire en faveur des besoins des chrétiens de la terre sainte, et l'orateur a pu juger, par les résultats, des généreux sentimens du peuple de ce canton. Il va continuer sa mission à la Réole, à Cadillac, à Langon et à Bazas.

— Le désastre arrivé à l'église Saint-Paul de Rome est d'autant plus déplorable que cette basilique avoit conservé sa forme primitive, sans avoir été restaurée ni changée par l'architecture moderne. On attribue cet accident à l'imprudence de deux pompiers qui, le 15 juillet, réparèrent les gouttières du toit de la grande nef. Ils se retirèrent vers les huit heures du soir. Les religieux de Saint-Paul chargeoient deux prêtres et deux clercs de la garde de l'église: ceux-ci n'aperçurent rien, non plus que le jardinier du couvent et ceux qui passèrent pendant la nuit: mais, à la quatrième heure de la nuit, un gardien de bestiaux aperçut le feu et alla frapper à la porte du monastère. On envoya sur-le-champ à Rome chercher les pompiers. Les deux prêtres de garde, étant entrés dans l'église, sonnèrent la cloche pour avertir le quar-

tier, enlevèrent le saint Sacrement et sauvèrent quelques effets précieux. Les pompiers montrèrent beaucoup de zèle, ainsi que les religieux de Saint-Paul et de Saint-Calixte, et chacun travailla avec ardeur; mais la flamme avoit fait trop de progrès : on n'a pu sauver que les chapelles du Saint-Sacrement et du Crucifix, le monastère, et quelques foibles portions de cette basilique que quatorze siècles avoient respectée, et qui étoit un monument de la piété des premiers empereurs. Il paroît que l'empereur Constantin avoit bâti une première église en l'honneur de saint Paul, hors de la porte d'Ostie, dans l'endroit où l'apôtre fut enterré; mais cette église fut détruite pour faire place à une nouvelle, élevée par les soins de Valentinien, de Théodose et d'Honorius; et c'est celle-ci que l'on voyoit encore. Plusieurs papes l'ont réparée et embellie, mais en lui laissant son caractère primitif. Quatre-vingts colonnes antiques de marbre soutenoient l'édifice; vingt-quatre de ces colonnes, dans la nef du milieu, étoient admirées pour leur beauté, et passoient pour avoir appartenu au môle d'Adrien; les autres ont été enlevées à d'anciens monumens, et placées du temps d'Honorius. Celui qui n'a pas vu l'effet magique de cette forêt de colonnes, ne peut avoir d'idée de la grandeur du monument. Deux immenses colonnes de marbre du mont Hymette soutenoient le grand arc de la nef du milieu : il y avoit, en tout, vingt-huit colonnes de porphyre; richesse unique de nos jours. La façade, le grand arc et la tribune étoient décorés de peintures en mosaïques; les portraits des papes ornoient la frise tout autour de la nef; la charpente étoit aussi un objet d'admiration par la beauté, la longueur et l'enchaînement des poutres. L'église avoit, en tout, cinq cent soixante-trois palmes de longueur; la largeur totale des cinq nefs étoit de deux cent quatre-vingt-douze palmes. Actuellement c'est un spectacle déplorable que ces colonnes renversées, ces marbres calcinés, ces bronzes fondus, ces arabesques et ces mosaïques détruites, ces richesses englouties. A peine espère-t-on conserver quelques restes de tant de magnificence. Vingt colonnes de marbre grec, qui soutenoient la troisième nef à gauche, sont intactes, ainsi que la couverture de cette partie; on a aussi sauvé le toit et les colonnes du même marbre, dans la troisième nef, du côté opposé. Huit colonnes de la nef transversale, en granit, en marbre

gris et en marbre cipolin, ont moins souffert, et pourront peut-être servir en diminuant leur diamètre; les autres sont rompues et calcinées; et ce temple, qui avoit résisté à tant de révolutions, à l'action du temps, aux incursions des barbares, a disparu en quelques heures d'une nuit fatale.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR, accompagné de S. A. R. le duc de Cumberland, du prince de Salms, son gendre; des maréchaux ducs de Bellune et de Tarente, et d'un nombreux et brillant état-major, s'est rendu au Champ-de-Mars, le 18, à trois heures après midi, et a passé en revue les gardes du corps à pied et à cheval, et les régimens d'infanterie et de cavalerie de la garde royale et de la garde suisse. Le prince anglais a témoigné son admiration de voir de si belles troupes. Après la revue, qui a duré une heure un quart, les troupes ont défilé par division devant LL. AA. RR. Les manœuvres ont été exécutées avec la plus grande précision. LL. AA. RR. sont revenues au château à cinq heures. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a assisté à cette revue.

— M. Bellart, procureur-général à la cour royale, est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

— M. le comte de Trogoff, maréchal de camp, commandant le département d'Eure et Loire, et M. le comte de Wal, commandant la ville de Paris, sont nommés commandeurs de l'ordre de Saint-Louis.

— M. le comte de Montlivault vient d'être promu au grade de maréchal de camp, et est remplacé dans le 55e. régiment, dont il étoit colonel, par M. le comte de Fontanges, lieutenant-colonel au même régiment. M. Hache de La Condamine, lieutenant-colonel du 1er. régiment d'infanterie de la garde, est nomme colonel du 47e. de ligne. M. le baron Dejean, lieutenant-colonel des chasseurs de l'Isère, est nommé colonel des chasseurs des Vosges, en remplacement de M. le comte de Veneveltes, promu au grade de maréchal de camp.

— Par ordonnance du 30 juillet dernier, M. le colonel Voirol a été nommé maréchal de camp. M. le baron de Zœpffel, colonel du 15e. léger, et M. le chevalier de Warenghien, colonel du 52e. de ligne, sont nommés maréchaux de camp. M. Perregaux, lieutenant-colonel du 3e. régiment d'infanterie de la garde, est nommé au commandement du 15e. léger, en remplacement de M. de Zœpffel. M. le marquis de Toustain, colonel du 45e. de ligne, est nommé maréchal de camp.

— M. le ministre de l'intérieur a obtenu de S. M. l'autorisation de faire mettre à la disposition du grand-maître de l'Université, cent médailles d'argent, qui ont été frappées pour l'inauguration de la statue de Henri IV, et qui seront distribuées en prix dans les colléges royaux.

— Une ordonnance royale, du 25 juin dernier, autorise l'Université à liquider des pensions, à partir du 1er. janvier 1825, aux principaux et régens des colléges communaux qui, d'après les anciens décrets, n'avoient point droit à la retraite.

— M. Bayeux, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine, vient d'être nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Paris. M. Manjot de Dammartin, procureur du Roi à Sens, a été nommé substitut près le tribunal de la Seine, en remplacement de M. Bayeux.

— Le Roi vient de donner à l'association paternelle de l'ordre royal de Saint-Louis une nouvelle preuve de sa bienveillance. Sur le rapport de M. le ministre de la guerre, S. M. a accordé aux élèves de cette association trois places gratuites pour chaque concours à l'Ecole de Saint-Cyr.

— M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, est de retour, depuis le 15, de son voyage d'Angleterre, où il a passé un mois. Il rapporte une foule de documens précieux sur plusieurs branches d'administration et d'économie politique.

— M. Kœchlin avoit sollicité auprès de la cour de cassation une longue remise de sa cause, inscrite sur le tableau de l'audience du 14. Cette demande, n'ayant point été accueillie, et M. Kœchlin n'ayant voulu, ni déposer l'amende, ni se constituer prisonnier, son pourvoi a été rejeté, et il a été condamné à 150 fr. d'amende.

— Une belle colonne de granit noir remplace, depuis quelques jours, dans les fossés de Vincennes, la pyramide en bois qui avoit été placée sur le lieu où périt l'infortuné duc d'Enghien. Cette colonne, d'un style simple et noble, porte pour inscription : *Hic cecidit*, en lettres de bronze incrustées dans le granit. Le terrain sur lequel elle s'élève, semé d'un gazon nouveau, est fermé par une grille qui sépare cette enceinte du reste du fossé.

— Une députation de Beaupréau, composée d'anciens officiers vendéens, s'est rendue à Bordeaux pour solliciter S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême de vouloir passer par cette ville, où Madame ne peut arriver qu'en traversant presque tous les lieux célèbres par les guerres de la Vendée. S. A. R. est allée, le 11 de ce mois, à Libourne, et a visité le château de Vayre, où Henri IV vint passer la nuit le lendemain de la bataille de Coutras.

— M. Delbert, ex-lieutenant d'infanterie, retiré dans le département de Lot et Garonne, étoit plongé dans la misère, et comme ses services n'étoient pas suffisans, il ne pouvoit, aux termes des ordonnances, obtenir de pension. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, ayant connu la malheureuse position de cet ancien officier, a daigné lui faire remettre, le 10 de ce mois, une somme de 300 fr.

— M. le maréchal de camp baron Billard, commandant le département du Bas-Rhin, vient d'être promu au grade de lieutenant-général.

— Un monument expiatoire va être élevé aux mânes des victimes de Quiberon. M. Caristie, architecte, vient de partir pour la Chartreuse d'Auray pour y faire toutes les dispositions nécessaires à l'érection de ce monument.

— Mme. Quiroga, ayant obtenu la permission de se rendre en Angleterre, est passée à Vire, le 10, se dirigeant vers Calais, avec sa fille, une dame anglaise et quelques Espagnols.

— M. Hurez, éditeur de la *Feuille de Cambrai*, a été condamné, le 14 du courant, par le tribunal correctionnel de cette ville, à un mois d'emprisonnement et à 1500 francs d'amende, comme coupable d'avoir, dans son journal, excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi.

— Le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux a condamné à un mois d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende le nommé Vital-Moutard qui avoit chanté, dans un cabaret, une chanson séditieuse. Le sieur Gaspard Morry, qui étoit coupable de vagabondage, et qui avoit proféré publiquement un cris séditieux, a été condamné par le même tribunal à sept mois d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle d'Altkirch (Haut-Rhin) a déclaré convaincus du délit d'habitude d'usure, les nommés Raphaël Lang, Emmanuel Hausser, Jacques Lang et Baruch Lang, et les a condamnés, les 9, 12 et 13 de ce mois; savoir, le premier, à 12,000 fr. d'amende; le second, à 20,000 fr.; le troisième, 14,000 fr.; et le quatrième, à 1000 fr. Sept autres individus, prévenus du même délit, seront jugés dans le courant de ce mois. On sait que l'usure exerce ses ravages dans l'Alsace.

— Le tribunal de police correctionnelle de Mâcon a rendu, le 12 de ce mois, son jugement dans l'affaire intentée par M. le procureur *du Roi* contre trente-huit habitans de Tournus, signataires d'une lettre insérée au *Constitutionnel* et au *Courrier Français*, et contre les éditeurs de ces deux journaux. Sept des habitans de Tournus ont été condamnés, par défaut, chacun à six mois de prison et 1600 fr. d'amende, et les autres signataires à trois mois de prison et 1000 fr. d'amende, aussi individuellement. MM. Chapuis et Terrasson, qui ont justifié de certificat de maladie, ont été condamnés, le premier à 16 francs d'amende, et le second à 50 francs. Les deux éditeurs du *Constitutionnel* et du *Courrier* ont été condamnés contradictoirement; savoir, le premier à deux mois de prison et 2500 fr. d'amende, et le second à trois mois de prison et à 3000 fr. d'amende. Les condamnés se proposent de faire appel à la cour royale de Dijon.

— L'ancien hôtel des Finances de Bruxelles a été dévoré par les flammes dans la nuit du 11 au 12 de ce mois. M. Dekin, conservateur des minéraux indigènes, et professeur de botanique au Jardin des Plantes, habitoit cet hôtel, et a été trouvé mort dans une rue voisine. On ne sait à quelle cause attribuer ce funeste évènement.

— Le roi de Naples s'est embarqué, le 2 août, à Livourne pour retourner dans sa capitale.

— Iturbide, ex-empereur du Mexique, est entré dans le port de

Livourne, sur un bâtiment anglais venant de Vera-Cruz. On dit qu'il apporte avec lui de grandes richesses. Le grand-duc lui a accordé la permission de résider en Toscane.

— Le roi de Prusse a rendu, le 1er. juillet dernier, une loi sur l'organisation des Etats provinciaux pour la Marche de Brandebourg et le margraviat de Basse-Lusace. Cette loi fixe le nombre des députés, leur éligibilité, leurs pouvoirs et attributions. Leur rassemblement aura lieu à Berlin.

---

La distribution des prix du concours général de l'Université a eu lieu, le 18, à la Sorbonne. Des hommes distingués par leurs places et par leurs talens, des pairs de France, des députés, des curés de Paris, M. le préfet de la Seine, M. le procureur-général près la cour royale, plusieurs membres de l'Académie française, ont assisté à cette fête solennelle. LL. AA. RR. Mgr. le duc, Mme. la duchesse d'Orléans, et leur auguste famille, sont entrés dans une tribune qui leur étoit réservée. M. Gobert, professeur de rhétorique au collége royal de Charlemagne, a prononcé le discours latin, qui étoit divisé en deux parties; dans la première, il a parlé de la restauration de la Sorbonne, et dans la seconde, il a démontré la nécessité de l'alliance entre la philosophie et l'éloquence. M. Gobert a terminé par l'éloge de M. le grand-maître, et par celui du Roi. S. Exc. le grand-maître a ensuite prononcé le discours suivant:

« Messieurs, en jetant mes regards sur la nombreuse et brillante jeunesse réunie dans cette enceinte de toutes les parties de la France, je me sens pressé de me dire à moi-même, et de dire à tous ceux qui se trouvent ici chargés avec moi de l'éducation publique : les voilà, ces générations naissantes destinées à renouveler les générations que le temps a moissonnées devant lui; voilà ceux parmi lesquels la Providence doit choisir un jour des ministres pour nos autels, des capitaines pour nos armées, des magistrats pour nos cours de justice, des orateurs pour nos tribunes politiques, des hommes d'Etat pour les conseils de nos Rois. Oui, nous avons en quelque sorte sous nos yeux l'avenir de la France; et, s'il en est ainsi, quelle tâche délicate, redoutable nous est imposée à nous tous à qui la religion et la patrie ont confié de concert leurs plus chères espérances!

» Depuis cent ans, Messieurs, on a beaucoup écrit sur l'art d'élever, de former la jeunesse; mais, il faut le dire, une erreur capitale s'est glissée dans bien des ouvrages sur cette matière, c'est d'avoir compté l'instruction pour tout, et l'éducation pour rien; c'est d'avoir cru, ce semble, que tout étoit fait pour l'homme, pour la famille, pour la société, lorsqu'on avoit initié le premier âge aux langues anciennes et modernes, au calcul, aux arts, aux sciences naturelles : on n'a pas assez compris que c'étoit peu d'éclairer l'intelligence, si l'on ne fortifioit en même temps la volonté; que les lumières n'étoient pas la vertu; que, malgré des connoissances très-étendues, très-variées, ornement de l'esprit, le cœur pouvoit rester avec toutes ses foiblesses, et

qu'il importoit surtout de prévenir, d'armer d'avance la jeunesse contre les attaques du vice et des passions fougueuses.

» Certes, l'erreur que je viens de signaler n'égara ni ce Fénélon, qui, dans l'éducation du duc de Bourgogne, se montra le modèle des instituteurs, en travaillant à former pour le trône un Télémaque chrétien; ni ce Rollin qui, dans ses ouvrages, a suivi de si près les grands écrivains du grand siècle. C'est sur leurs traces que doit se faire gloire de marcher le corps enseignant.

» Sans doute que, dépositaires de toutes les saines traditions, nous devons être jaloux de perpétuer la littérature classique des trois plus beaux âges de l'esprit humain, ceux de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV; mais nous devons aussi savoir mettre avant tout ce qui donne la vie à tout, je veux dire ces vérités sacrées qui commandent, en les épurant, tous les sentimens légitimes, la piété filiale, l'amour de la patrie, la soumission aux lois, le respect du magistrat, et qui, en donnant à l'ame plus d'énergie et d'élévation, nourrissent les grands talens comme les grandes vertus; car, pour l'observer en passant, jamais le flambeau du génie n'a jeté au milieu de nous une lumière plus abondante et plus vive que lorsqu'il s'est allumé au flambeau même de la religion: j'en appelle à Bossuet, dans ses Oraisons, et à Racine, dans son Athalie.

» Ainsi, bien dirigée, l'éducation publique préparera des générations nouvelles, qui sauront conserver à la France la prééminence qu'elle a obtenue sur l'Europe entière, au point de lui donner sa propre langue. Messieurs, je suis trop Français pour ne pas mettre mon pays à la tête de tous les autres; et qui de nous ne mettroit aussi, à la tête de toutes les familles régnantes, celle qui nous a donné Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Louis XII, François Ier, Henri IV, Louis-le-Grand, et ce monarque qui, magnanime sur le trône comme dans l'infortune, mériteroit bien d'être appelé *le Père des lettres*, s'il ne méritoit un titre plus beau, celui de *Père de la patrie* »?

Ce discours a été accueilli par les applaudissemens les plus vifs et les plus prolongés. On a ensuite procédé à la distribution des prix. M. Druyn de Lhuis, élève du collége Louis-le-Grand, a remporté le prix d'honneur. Le premier prix de philosophie a été obtenu par M. Carette, élève du collége Saint-Louis. Le jeune duc de Chartres a obtenu un *accessit* d'histoire dans la classe de troisième. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Les choses ne sont point encore si avancées à Cadix qu'on l'avoit cru d'abord. A Madrid, tous les signes de réjouissance publique ont été enlevés, la nouvelle de la délivrance du roi étant prématurée. Seulement les cortès ont cru devoir se relâcher des mesures de rigueur exercées contre leur souverain. Ils lui ont permis d'aller à l'église de Saint-François, et de se promener dans la ville. C'est ce qui a donné lieu au bruit que le roi avoit été mis en liberté. Le peuple

de Cadix, qui avoit à peine vu le roi, a témoigné une joie excessive à l'apparition de l'infortuné monarque. Cette explosion s'est fait sentir parmi les soldats, et plusieurs régimens ont crié : *Vive le Roi!* avec un enthousiasme qui a alarmé les cortès.

Mgr. le duc d'Angoulême a laissé, sous les ordres de M. le comte d'Ambrugeac, le corps avec lequel S. A. R. a marché depuis Madrid. Elle est partie de Cordoue en poste pour Sainte-Marie.

On a vu S. A. R., après de longues marches, parcourir les bivouacs, parler à tous, s'informer, comme un père, des besoins de chacun, et, lorsqu'enfin la fatigue forçoit le Prince à prendre quelque repos sur les rochers de la Siera-Moréna, il se couchoit près du premier soldat, et partageoit avec les braves son peu de paille, sans permettre qu'on prît d'autre soin pour son auguste personne.

Le général Ballesteros s'est rendu au grand quartier-général, où il est venu présenter ses respectueux hommages à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

Le général Morillo, avec le général Larochejacquelein, après avoir dispersé les bandes constitutionnelles de Palarea et Rosello, gouverneur d'Oranse, sont entrés à Vigo, où ils ont trouvé de l'artillerie. Pour ne pas donner à l'ennemi le temps de se reconnoître, les généraux Morillo et Larochejacquelein marchent sur Bayonna, et se porteront ensuite sur Tuy, qu'ils occuperont. Toutes les marches produisent une grande désertion dans les rangs des révolutionnaires.

Une partie du deuxième corps, sous les ordres du général Ordonneau, doit être arrivée sous les murs de Cadix, où Mgr. le duc d'Angoulême se trouvera à la tête de plus de trente mille hommes.

Un corsaire royaliste a pris, le 6, dans le détroit, une barque constitutionnelle où se trouvoient six individus fort suspects, et qui étoient porteurs de papiers très-importans.

Tous les jours on enlève des barques chargées de vivres, qui sont aussitôt distribuées aux troupes françaises. Il n'entre absolument rien dans la place.

Un régiment de cavalerie du corps de Zayas s'est réuni à notre armée aux cris de *Vive le Roi!*

On a arrêté à Séville le curé Cepero, qui a figuré dans les cortès de 1820.

Une division forte de quatre mille hommes d'infanterie et de onze cents chevaux s'est portée sur Malaga, où elle espère entrer sans opposition.

Une émeute a eu lieu, le 15 juillet, à Luarca, dans les Asturies. Quelques miliciens ont relevé la pierre de la constitution, et jeté le buste du roi à la mer. Aussitôt les habitans royalistes, qui forment l'immense majorité, ont fondu sur ces révolutionnaires, et ont arrêté leurs principaux chefs.

Une frégate française est arrivée, le 27 juillet, devant la Corogne, et a fait feu sur la ville. Nous tirons notre artillerie de siége du Ferrol, où nous avons trouvé onze cents pièces d'artillerie. Nos soldats demandent l'assaut, et sont indignés de la férocité des constitutionnels, qui ont jeté à la mer, pieds et poings liés, soixante

individus de tout rang. Deux de leurs cadavres ont été poussés sur le rivage. On a reconnu à leurs vêtemens que c'étoient un lieutenant-colonel et un ecclésiastique. Un officier et soixante-cinq sous-officiers et soldats ont passé sous nos drapeaux aux cris de *Vive le roi!*

M. le lieutenant-général Donnadieu, qui a quitté l'armée pour se rendre aux eaux de Barèges et y soigner une ancienne blessure, a publié, le 7, un ordre du jour pour annoncer son éloignement. Il témoigne à sa division la haute estime que son courage sur le champ de bataille et son excellente discipline lui ont inspirée, et lui adresse ses vœux et les regrets que lui cause sa séparation.

On a lieu de croire qu'une partie des troupes que commandoit Manso suivront son exemple.

Le marquis de Barbara, grand d'Espagne et chambellan du roi, a fui de Palma, où il étoit persécuté par les révolutionnaires, et est arrivé à Mataro sur un de nos bâtimens.

Deux capitaines et un lieutenant du troisième corps d'armée, qui faisoient une reconnoissance des fortifications de Santona, du coté de la mer, ont été tués par une bombe qui est tombée sur la sainte-barbe de l'un des bateaux qui les transportoient.

Une émeute a éclaté à Barcelonne, le 11, dans le but de secouer le joug de Rotten; mais les révolutionnaires ont eu le dessus, et ont procédé à des exécutions sanglantes. Notre escadre a recueilli un assez grand nombre d'habitans compromis qui fuyoient par mer.

Une bombarde et une félouque espagnole ont été capturées par notre croisière près des côtes de la Catalogne. Chacune d'elles avoit à bord vingt-cinq militaires, des armes et des munitions de guerre expédiées de Barcelonne pour Tarragone; l'une d'elle avoit en outre vingt-cinq chevaux de cavalerie.

---

## *De l'Autorité et de l'Evidence*, ou *Considérations sur le fondement de la certitude* (1).

Depuis qu'un livre célèbre a appelé l'attention sur les hautes questions qui sont le fondement de la philosophie, plusieurs écrivains ont aussi essayé de traiter ce sujet et de donner leurs vues. Ces essais n'ont pas toujours été également heureux, ni ces vues également lumineuses; néanmoins ces discussions tourneront peut-être aux progrès de la bonne philosophie, et serviront à mieux établir des vérités utiles.

L'auteur de l'écrit que nous annonçons n'a pas pour but de réfuter la doctrine de l'*Essai sur l'indifférence*, à laquelle, au contraire, il est le plus souvent conforme; il songe davantage à exposer sa méthode, qui consiste à adopter deux règles de certitude, l'autorité et l'évidence; la première re-

(1) In-8°. A Saint-Lo, chez Elie.

lative aux idées, et la seconde aux jugemens. Dans le développement de cette méthode, nous avons remarqué quelques maximes et quelques pensées qui ne nous ont pas paru, au premier abord, avoir toute la justesse et toute l'exactitude désirables : il est vrai qu'elles sont ensuite expliquées et modifiées. L'auteur prie qu'on ne se presse pas de le juger avant d'avoir lu ces explications et la suite de ses raisonnemens.

Sans entrer dans la discussion d'un système qu'il seroit difficile de faire connoître ici, nous citerons un passage de la *Préface*, qui offre des réflexions bien justes sur les égaremens de tant d'hommes de notre temps :

« La raison a une puissance presque infinie contre l'erreur, quand elle ne la reçoit qu'après la vérité; mais, si l'erreur précède en elle, toute sa force est employée pour repousser la vérité. Or, par les effets ne peut-on pas juger que plusieurs ont été initiés aux fausses doctrines, avant d'entendre seulement nommer celles qui sont véritables. On diroit, quand on veut les leur persuader, qu'on force la nature et qu'elles n'ont avec leur esprit aucun rapport. Les croyances sont opposées aux croyances, et dans ce combat de toutes les erreurs contre toutes les vérités, la raison, trop forte pour changer, n'ouvre à la vérité que des yeux éteints et incapables de la reconnoitre. Vous trouvez qu'ils croient des choses étranges, et ils vous reprochent de leur proposer des dogmes invraisemblables. Il s'agit entre eux et vous de toute la raison. Ils ont ordonné entre elles leurs croyances fausses, comme une raison éclairée met l'ordre et l'harmonie entre ses croyances véritables : pas une pensée ne s'y élève pour avertir l'intelligence trompée, et je ne connois rien dont l'horreur soit comparable à ce silence de l'ame. Aussi quel état, lorsqu'il se révèle à vous! Il faut avoir vu l'abime s'entrouvrir, pour en concevoir la profondeur. Quelles idées ils ont de Dieu! quels discours ils en tiennent! Cependant ils ne font que vous exprimer leurs pensées les plus réfléchies. Ils ne savent rien sur les rapports de Dieu et de l'homme : je les ai vus, car où n'en rencontre-t-on pas, entendre avec surprise ces éternelles vérités d'où dérivent nos devoirs. Enfin, pour tout dire en un mot, le nom de Dieu est vide de sens pour eux : dernier degré de foiblesse intellectuelle, qu'on se cache à soi-même et qu'on déguise aux autres, par quelques connoissances des langues, des sciences physiques ou de litterature ».

Dans un ouvrage de ce genre, qui est un peu abstrait de sa nature, la clarté du style est encore plus nécessaire que dans tout autre : une qualité si précieuse se fait quelquefois désirer dans cet écrit, et l'on ne saisit pas toujours du premier coup la pensée de l'auteur, à travers l'embarras de constructions peu naturelles et peu correctes.

(Samedi 23 août 1823.) (N°. 943.)

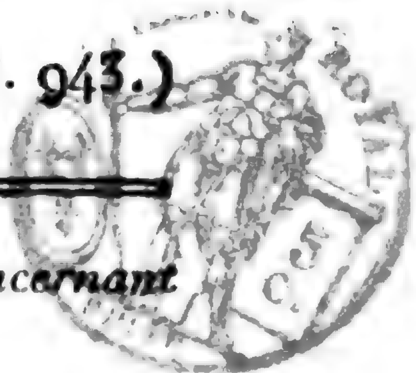

## Quelques réflexions sur l'esprit de nos lois concernant le Mariage.

Il n'est aucune nation civilisée qui n'ait placé dans la religion la force et la stabilité de ses lois. Ce n'est que dans un siècle philosophique qu'on a pu concevoir l'idée de former un corps de lois où les destinées de l'homme et de la société soient réglées indépendamment de la Divinité.

Parmi les rédacteurs de nos Codes, il en étoit plusieurs d'un caractère honorable, et à qui d'importans services méritoient la reconnoissance des gens de bien : ils étoient loin, sans doute, de renier Dieu, de méconnoître ses droits et les devoirs qui lui sont dûs. Malheureusement, ils ont écrit sous l'influence de la nouvelle philosophie : dirigés par un faux système, ils ont eu l'imprudence de réaliser de dangereuses spéculations.

Leurs lois ne sont point toujours l'expression de leurs opinions : ils ne vouloient qu'établir la tolérance de tous les cultes; et, contre leur intention, ils ont favorisé et propagé l'indifférence pour toutes les religions (1). Examinons leur système dans le titre du mariage : nous commencerons par leur rendre justice. Plusieurs des dispositions législatives renfermées sous ce titre ont pour but de protéger les mœurs et la prospérité de la famille. On y trouve la plupart des liens qui rattachent l'union des époux, cette grande institution de la nature, aux fondemens mêmes de la société; mais la morale y est toujours séparée de la religion, c'est-à-dire, sans force, sans fondement, et dénuée de toute sanction efficace.

En exigeant le consentement des parens, la loi consacre cette espèce de culte que la piété filiale doit au caractère de majesté imprimé par la religion sur ceux qui sont pour nous l'image et les ministres du Créateur.

---

(1) Nous n'avons pas besoin d'indiquer ici ce qui distingue la tolérance de l'indifférence : l'une supporte même ce qu'elle n'approuve point; l'autre n'approuve rien, ne condamne rien, et n'admet ni vérité ni erreur, ni bien ni mal.

La prohibition de la polygamie préserve la famille de mille désordres inévitables entre des rivales jalouses; elle empêche l'oppression des enfans qui n'appartiennent pas à la plus favorisée, et défend les autres épouses contre un despotisme capricieux, aveugle et cruel.

C'est dans d'autres vues, mais toujours dans l'intérêt des mœurs, que la loi prohibe les mariages entre le frère et la sœur, entre l'oncle et la nièce. Invités par tant de motifs à se rapprocher et à s'unir, l'espérance du mariage pourroit allumer des désirs criminels, bannir la paix et l'innocence de la maison paternelle, et poursuivre ainsi la vertu jusque dans son asile le plus inviolable.

En prescrivant la présence de l'officier civil, la fixation du domicile, les publications, et en donnant la faculté de former opposition, la loi assure l'authenticité du mariage, met à l'abri les intérêts des tiers, et prévient les désordres, suites inévitables des unions clandestines.

L'erreur sur la personne attaque l'essence même de la société conjugale, le défaut de liberté en compromet le bonheur: la loi devoit donc annuler les mariages frappés de l'un de ces vices.

Ces dispositions sont louables, sans doute; mais la loi a-t-elle fait tout ce qui étoit juste et même nécessaire dans l'intérêt de la société? Les rédacteurs du Code ignoroient-ils qu'une législation purement *humaine* (1) demeure sans force pour subjuguer la résistance des passions?

C'est quelque chose, sans doute, que d'ôter aux époux un espoir qui les corrompoit avant leur union. On doit rendre le mariage public, pour empêcher qu'il ne soit vicieux; il faut le rendre libre, pour faire qu'il soit heureux : mais la loi prescrit, et ne donne aucune sanction à ses préceptes. Que peut-elle dans l'intérieur des familles? quel empire, surtout, a-t-elle droit d'exercer sur les cœurs? La religion seule peut faire entendre aux époux ses graves enseignemens de la vertu, et seule insinuer ses douces et salutaires inspirations; c'est dans le christianisme, surtout, que le mariage, essentiellement religieux, présente, à ceux qui s'engagent dans ses liens, des

(1) J'entends par législation *humaine* celle qui n'a aucun fondement dans la religion.

motifs puissans de respecter et d'accomplir les devoirs qu'il impose.

Dieu avoit dit, au commencement : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Il lui donne une compagne ; il forme les premiers nœuds de leur union, il en est et le premier témoin et le premier ministre. C'est par lui que le mariage devient fécond. *Croissez et multipliez-vous*, fut-il dit à nos premiers parens ; que *l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.* Par cet ordre divin, les cœurs inconstans sont affermis ; les enfans sont protégés dans leur foiblesse, et l'épouse, rassurée contre un cruel délaissement, est aussi défendue contre de dangereuses séductions. Le mariage, élevé à la dignité de sacrement, n'est plus seulement la source du genre humain, il est encore une source de grâces sur les enfans et sur les époux ; les enfans sont pour les époux des liens sacrés et indissolubles ; les époux prennent, aux yeux de leurs enfans, un caractère plus auguste, et la famille toute entière, unie et formée par la religion, devient le séjour de la paix, du bonheur et de l'innocence.

Cette morale sublime, le paganisme l'avoit défigurée, mais il ne l'avoit pas entièrement méconnue. Ses dieux ne veilloient pas seulement sur la prospérité des empires, ils étoient assis au foyer domestique pour y conserver l'union entre les pères et les fils. On les avoit introduits jusque dans l'appartement nuptial, pour y être les gardiens des mœurs et les témoins de la fidélité des époux. Quelle morale dans les idées grossières du paganisme ! et combien, dans leur ignorance, les sectateurs des faux dieux étoient plus sages et plus éclairés que nos législateurs philosophes !

Au lieu d'affoiblir l'influence salutaire de la religion, nos lois auroient dû, ce semble, la fortifier et l'accroître de plus en plus : loin de là, elles ne demandent que des formes civiles qui constatent la disposition où sont les époux de donner des enfans à l'Etat. Telle est la sauve-garde qu'elles donnent à leurs mœurs, tels sont les garans de leur fidélité.

Nous ne craignons pas de le dire ; c'est là un moyen infaillible d'insinuer l'athéisme dans une partie de la nation. Aujourd'hui, l'homme qui cesse d'être catholique ne devient ni juif, ni luthérien, ni mahométan ; il demeure sans culte et sans croyance religieuse : or, le mariage, tel qu'il est réglé par le Code, est pour lui une tentation continuelle d'entrer

et de se fixer dans ce malheureux état. Et en voici, ce nous semble, la raison plausible : celui qui, contre toutes les lois de l'Eglise catholique, a contracté un mariage qu'elle réprouve, se sépare de ses pratiques, abandonne les instructions de son pasteur, prend en haine la religion et ses ministres. Après avoir persévéré quelque temps dans des sentimens impies, qui ne tiennent pas à une passion du moment ou à une foiblesse de l'âge, les idées de la religion s'effacent entièrement, les remords s'éteignent, et il demeure irrévocablement fixé dans la foule des déserteurs du christianisme et de tous les principes religieux.

On prétend qu'on ne peut exiger que la bénédiction nuptiale précède le contrat civil sans porter atteinte à la liberté des cultes : cela seroit vrai, si on forçoit un protestant, ou tout autre sectateur d'une religion étrangère, à se présenter devant un prêtre catholique ; mais, en exigeant que tous les catholiques suivent à cet égard les lois de l'Eglise, on ne viole pas une liberté légitime, on ne fait que réprimer une licence funeste.

La législation des Etats-Unis a été faite sous l'empire d'une liberté illimitée pour tous les cultes : eh bien! elle reconnoît pour officier civil le ministre de la religion professée par les époux. La raison en est, sans doute, que les idées de tolérance ne vont pas encore dans ce pays au point de regarder la société comme affranchie de tous les liens qui l'unissent à Dieu. On y est assez éclairé par les fausses lumières du siècle, pour croire que tous les cultes chrétiens, avec leurs symboles contradictoires, sont également agréables au divin fondateur du christianisme ; mais on n'a pas encore déduit les dernières conséquences de cette tolérance : on ignore cette rare découverte de nos modernes législateurs, qu'il faut souffrir tout ce *que la Providence souffre*, et organiser la société *indépendamment de toute idée religieuse*.

Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que les rédacteurs du Code ont été entraînés par une fausse tolérance dans le système d'une oppression réelle. Celui des époux qui conserve un véritable attachement pour la religion a droit sans doute de la pratiquer avec une entière liberté ; or c'est cette liberté que la loi lui ravit dans un des actes les plus importans dans la vie, dans celui qui doit le plus influer sur son bonheur. Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'une épouse chrétienne,

déjà liée par la loi, n'a pu obtenir de son époux de transformer un contrat tout profane en un contrat religieux ? Combien de fois, séduite d'abord par des maximes du libertinage, mais revenue ensuite aux consolantes pensées de la religion, elle a voulu faire cesser un état que le remords lui rendoit insupportable ? Inutiles désirs ! opprimée par la loi, elle n'a pu s'affranchir de l'injuste contrainte d'un mari indifférent ou incrédule. Ainsi il arrive, contre le vœu sans doute du législateur, qu'on détruit une liberté légitime par une liberté essentiellement immorale et corruptrice.

Ceux qui ont établi une sorte de divorce entre la loi de Dieu et la loi du prince en ont-ils bien calculé toutes les conséquences ? ont-ils cru qu'on pouvoit impunément les mettre en opposition ? Les mêmes époux qui sont légitimes aux yeux de la loi sont aux yeux de la religion dans un état funeste. L'une condamne ce que l'autre déclare légitime : le mariage est parfait, selon la loi de l'Etat, aussitôt que l'officier civil a reçu le consentement des époux ; l'Eglise n'y reconnoît encore que l'accomplissement d'une formalité. Nous demanderons maintenant à ceux qui ne voient dans la bénédiction du prêtre qu'une simple formule indifférente à la validité du contrat de mariage, s'ils regardent la religion comme nécessaire ou comme inutile. Si, à leurs yeux, elle est inutile, quelle est leur ignorance ! si elle est nécessaire, quelle contradiction de traiter comme une chose indifférente ce qu'elle prescrit, et de présenter ses lois comme superflues à ceux dont elle doit conserver les mœurs et garder la fidélité !

La loi du divorce étoit vicieuse sans doute, et sa révocation est un des plus grands bienfaits de la restauration. Dans l'état actuel de nos mœurs surtout, elle devoit en accélérer le débordement d'une manière effrayante. Cependant, toute vicieuse qu'étoit cette loi, elle offroit un moyen aux époux pour substituer un mariage avoué par la conscience à un désordre légal : celui qui n'auroit pu obtenir de son conjoint l'observation des lois de l'Eglise, et la transformation d'un contrat tout profane en un contrat religieux, pouvoit rentrer dans une liberté injustement ravie, en cherchant des motifs ou des prétextes à un divorce. Aujourd'hui l'indissolubilité du mariage, établie pour empêcher de rompre un lien divin, peut servir quelquefois à maintenir l'union que Dieu commande de dissoudre.

Le divorce, bien que dangereux, étoit cependant toléré chez une nation dont Dieu lui-même n'avoit pas dédaigné d'être le législateur. La loi qui permet le divorce, très-dangereuse dans une société avancée, avoit moins d'inconvéniens chez un peuple où les mœurs étoient sévères, les hommes religieux, les familles occupées à s'étendre, et intéressées à multiplier leurs soutiens par un grand nombre d'enfans. Mais quelle est la nation, quelle est la horde de barbares où l'on puisse impunément poser en principe que la religion et la divinité doivent être traitées en étrangères, et qu'on doit *discuter les lois indépendamment de toute idée religieuse* (1)?

Le législateur qui établit le divorce viole une loi positive du christianisme, une loi de perfection, et par conséquent une loi qui, toujours très-utile, souvent nécessaire, n'est cependant pas essentielle dans tout état de société. Mais celui qui pose en principe que l'homme peut vivre dans une entière indépendance de la Divinité, détruit tous les liens, tous les devoirs, toutes les obligations.

Le divorce livre l'épouse et les enfans abandonnés à la misère, peut-être les livre-t-il au crime. Mais dans le mariage qui sollicite les époux à une entière indépendance de la Divinité et des lois qu'elle impose à l'homme, on détruit le frein puissant que la religion donne à la conscience, on arrache la racine même des mœurs.

Un préjugé bien puissant contre le système de législation que nous combattons, c'est sa nouveauté avouée par ceux mêmes qui en sont les auteurs (2). N'y a-t-il pas une présomption insigne à avoir sur des lois qui concernent les mœurs et le bon ordre des Etats et des familles, d'autres idées que celles qu'ont eues jusqu'ici tous les peuples civilisés? et en faveur de quels hommes ces étranges nouveautés? Ce n'est pas pour ceux qui occupent dans la société un rang honorable par les lumières, les talens ou la fortune; c'est pour des hommes grossiers et immoraux qu'on a brisé le joug de la religion et réglé nos destinées, abstraction faite de ses principes et de ses croyances; car c'est presque toujours par des gens du peuple que les mariages civils sont contractés.

Erreur bien déplorable de l'esprit humain! on déclare la

(1) Expression d'un des orateurs du conseil d'Etat.
(2) *Voyez* les motifs du Code civil, tome II, pages 222, 283 et 364.

religion inutile là où son influence seroit plus nécessaire; c'est à l'endroit où le torrent se précipite avec plus de fureur qu'on enlève la digue; et comme si la société étoit trop fortement constituée, les mœurs trop pures et trop sévères, on affoiblit ce qu'il faudroit fortifier, on détend des ressorts déjà trop usés, on empoisonne ce qu'il faudroit assainir, et on corrompt tous les jours davantage un tempérament appauvri par tous les genres d'excès. Voilà ce qu'on appelle liberté dans le langage des passions, mais ce que la raison et le bon sens appellent, à plus juste titre, un libertinage légal couvert du voile spécieux de la liberté des cultes. D.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Mercredi dernier, jour de la fête de saint Bernard, M. l'archevêque de Paris a béni la nouvelle chapelle de la maison des Bénédictins anglais, occupée depuis quelque temps par M. de Stadler, un des plus estimables chefs d'institution de la capitale. Le prélat a célébré la messe, et, après la cérémonie, a visité avec un intérêt particulier tous les détails de l'établissement. La chapelle est un petit édifice du meilleur goût, auquel se trouve rattaché le monument sépulcral de Jacques II, roi d'Angleterre, dont le corps fut déposé dans l'église des Bénédictins. M. l'archevêque s'étant rendu dans la salle des exercices, a bien voulu présider à la distribution des prix, et remettre aux élèves les couronnes et les récompenses qu'ils avoient obtenues. Le prélat leur a adressé des paroles d'encouragement, et a témoigné un intérêt particulier au chef de la maison, que S. G. honore depuis long-temps de sa bienveillance.

— On a célébré le 21, dans les églises de la Visitation, la fête de sainte Chantal, fondatrice de l'ordre. Il existe, à Paris, trois maisons différentes de religieuses de la Visitation. M. l'évêque d'Hermopolis est allé célébrer la messe dans celle de la rue de Vaugirard, dont il est supérieur. Cette maison a été établie récemment, et la chapelle est remarquable par son élégante simplicité.

— Les journaux ont annoncé que S. A. R. le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, qui est depuis quelques jours à Paris, étoit allé, samedi dernier, visiter le couvent des Dames Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor. Autrefois

une telle visite, faite à des religieuses par un prince protestant, eût paru fort extraordinaire aux ennemis du *papisme* ; elle semble indiquer que le prince anglais seroit plus tolérant pour les catholiques que plusieurs autres personnages de sa nation.

— On a fait, le mardi 19, la distribution des prix dans la maison des clercs de la paroisse Saint-Germain-des-Prés. C'est M. le curé qui y a présidé. Cette maison, assez nombreuse et dirigée par un très-bon esprit, est une des écoles sur lesquelles reposent les espérances d'un diocèse dont les besoins semblent croître de jour en jour.

— Nous avons parlé de la mission donnée il y a quelques mois à Saint-Lazare, et de l'effet qu'elle a produit : on nous a cherché querelle à ce sujet, et on a prétendu qu'il ne falloit faire aucun fonds sur ces conversions subites, et qu'il eût mieux valu ne pas parler de ces communions nombreuses. Heureusement que tout ce qui se passe dans cette maison a de quoi nous rassurer : les résultats de la mission continuent ; les détenues montrent généralement un bon esprit ; celles qui n'avoient cédé qu'avec peine et en quelque sorte à la dernière extrémité, ont persévéré dans leur changement ; les pieuses lectures, les graves entretiens, les cantiques religieux sont toujours en usage. Si quelqu'une des prisonnières paroît se démentir ou se lasser des mêmes pratiques, l'esprit général de la maison la force à s'isoler. On visite chaque jour la croix de la mission, on y fait des prières. Les exercices de la piété se font assidûment. Tous les dimanches, il y a plus ou moins de communions, et la dernière fête en a offert un très-grand nombre; la veille toute entière a été remplie par les confessions. Ces heureux résultats auroient été moins durables, que ce ne seroit pas encore une raison suffisante de révoquer en doute la sincérité de la première démarche ; mais combien a-t-on plus à se féliciter, quand on voit cette persévérance dans le bien, cette fidélité à de pieuses pratiques, cette attention à éviter les lectures et les conversations dangereuses, ce zèle à se soutenir mutuellement ? Puisse la grâce maintenir son ouvrage pour l'avantage des nouvelles converties, pour la consolation de toutes les ames pieuses, et aussi pour fermer la bouche aux détracteurs de l'œuvre de Dieu !

— On n'a que trop de sujet de gémir de l'esprit d'irréligion qui règne parmi le peuple, tant à Paris même que dans

les environs de la capitale. Cet esprit d'irréligion semble croître chaque jour par la licence des journaux et par la propagation des mauvais livres. Il enfante cette multiplicité de crimes et de délits qui retentissent aujourd'hui dans les tribunaux, et qui fatiguent le zèle des magistrats. La police correctionnelle ne peut suffire à expédier les affaires qui s'accumulent; il a fallu augmenter le nombre des juges chargés de ces sortes de causes, et il est question, dit-on, de diminuer leurs vacances, pour ne pas laisser languir les procédures. Ainsi, la société est obligée de multiplier les précautions et de redoubler de sévérité à mesure que les liens se relâchent, et il faut opposer plus de gendarmes et plus de prisons à des hommes qui ont brisé tous les freins de la croyance et de la morale. Chaque mauvais livre qui circule est une nouvelle source de dangers, de désordres et de crimes. Ces pamphlets, ces brochures, ces journaux qui prêchent l'incrédulité, exaltent les passions, aiguisent les haines, enfantent de nouveaux délits. On y déclame contre la religion, et les églises sont dépouillées par des vols sacriléges; on y livre les prêtres au mépris, et les prêtres sont insultés. Ces vols et ces insultes se répètent depuis quelque temps. Nous avons cité, il y a peu de mois, ce qui est arrivé à une des barrières de la capitale, où un ecclésiastique, qui se rendoit à Mont-Rouge, fut assailli inopinément par un homme armé d'une serpe, et reçut plusieurs blessures graves. Depuis, nous apprenons que des prêtres, passant par un village voisin de Paris, ont été insultés et menacés. L'un d'eux rencontra dernièrement, à V., des jeunes gens dont l'un le coucha en joue, tandis que les autres l'excitoient à tirer. Cet ecclésiastique fut poursuivi par eux avec des cris et des propos qui annonçoient les intentions les plus sinistres. Il ne voulut point rendre plainte contre ces malheureux. Le maire du lieu, informé des faits, en a témoigné la plus vive peine, et a reproché à l'ecclésiastique de ne l'en avoir pas instruit. Nous ne sommes point étonné de la modération de ce prêtre estimable; cet esprit de charité est digne de son caractère : néanmoins ne seroit-il pas à désirer qu'on fît un exemple, qui rendît moins audacieux les jeunes adeptes de l'incrédulité? Ce ne seroit pas assurément être trop sévère que d'infliger quelques mois de prison à ceux qui se permettent des injures et des menaces, toujours répréhensibles envers des individus, mais plus blâmables encore

quand ils tombent sur une classe d'hommes respectables par leur caractère et recommandables par leurs vertus.

— Un homme tristement fameux dans les annales de la révolution et du schisme, vient de terminer sa carrière dans l'obscurité : c'est Robert-Thomas Lindet, ancien évêque de l'Eure. Né à Bernai en 1743, il étoit curé de Sainte-Croix de cette ville, lorsqu'il fut député aux Etats-généraux. Il se jeta dans le parti révolutionnaire, et fut nommé évêque de son département par le crédit de son frère, Jean-Baptiste-Robert Lindet. Tous deux furent députés à la convention, et y suivirent la même ligne. En novembre 1792, l'évêque se maria publiquement, et un prêtre marié fit la cérémonie. Depuis, Lindet vota la mort du Roi. Il abdiqua dans la séance du 7 novembre 1793, et déclara qu'il n'avoit jamais prêché que *la pure morale*. Il remit les lettres de prêtrise de plusieurs prêtres constitutionnels de son département. Malgré ce scandale, Lindet fut peu remarqué dans la convention, où il n'étoit en quelque sorte que l'écho de son frère; il n'eut pas plus d'influence au conseil des anciens, dont il sortit en 1798. Les constitutionnels lui donnèrent, en 1799, un successeur, Charles-Robert Lami, qui assista à leur concile de 1801, et donna sa démission la même année. Lindet avoit été obligé de sortir en 1816, lors de la loi portée contre les régicides. Il passa en Italie, d'où il étoit revenu lorsqu'on éluda la loi par des interprétations partielles. Il demeuroit à Bernai, sa patrie, et il y est mort à l'âge de quatre-vingts ans. La sépulture ecclésiastique lui a été refusée, et le corps a été porté au cimetière sans aucune pompe religieuse. Nous ne doutons pas néanmoins que les feuilles libérales n'accordent des éloges et ne trouvent des vertus à cet évêque apostat; peut-être M. G.. fera-t-il l'oraison funèbre de son ancien confrère.

— Nous avons inséré, dans notre numéro 928, la lettre de M. l'abbé Morel, ecclésiastique français, résidant en Angleterre, relativement à l'insertion d'un nom semblable au sien dans l'Adresse des prêtres anticoncordataires aux évêques de Hongrie. La réclamation de M. l'abbé Morel prouve qu'il est totalement étranger à cette démarche. Une lettre que nous avons reçue depuis, de l'autorité la plus respectable, rend le plus honorable témoignage au caractère et aux principes de M. Morel. Cet ecclésiastique est fort éloigné des sentimens des schismatiques; il est un des prêtres les plus soumis à l'au-

torité et des plus attachés au saint Siége. Plein de zèle et de charité, il fait beaucoup de bien à Hampstead, où il dirige la congrégation, et est pour tous un sujet d'édification. Son nom se trouve parmi ceux qui ont signé la formule de communion catholique prescrite par M. le vicaire apostolique. Telle est la substance de la lettre que nous avons reçue, et que nous nous faisons un plaisir de citer, pour l'entière justification d'un prêtre vertueux.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le lieutenant-général vicomte d'Osmond vient d'être nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

— Par ordonnance du 14 août, le Roi a fait, à l'occasion de la Saint-Louis, les promotions suivantes dans les grades supérieurs de la Légion-d'Honneur : M. le lieutenant-général comte Partouneaux a été nommé grand'-croix; M. le lieutenant-général comte d'Armagnac, a été nommé grand-officier; M. le maréchal de camp baron Poupart; M. le comte de Lusignan, premier aide-de-camp de M. le ministre de la guerre; M. de Chabane la Palice, colonel des chasseurs de l'Allier; M. Dantion, maréchal de camp, commandant l'Ecole militaire de La Flèche, et M. Bourdon, intendant militaire, ont été promus au grade de commandeurs. Un grand nombre de militaires ont été nommés officiers du même ordre.

— M. Cornet-d'Incourt et M. Guillermy sont nommés officiers de la Légion-d'Honneur.

— On nous prie d'annoncer que l'institution Brissaud a obtenu au concours général sept nominations, dont un prix; et au collège Saint-Louis, dont cette institution suit les classes, soixante-neuf nominations, dont trente-un prix, y compris le prix d'honneur de rhétorique.

— MM. les maréchaux de camp d'Orsay, de Caux, Quiot et Sabran, sont nommés lieutenans-généraux. MM. les colonels Mouton, Veirol, Susbielle, de Tholosan, Arbaud-Mison, Trappier de Maholm, Veran-André, Desmichels et Dornier, sont nommés maréchaux de camp. M. le baron d'Egvilli est nommé colonel honoraire.

— M. le maréchal de camp baron Gressot, chef d'état-major de la 1re. division militaire, est nommé aide-major de la garde royale, à la place de M. le comte de Fesenzac, promu au grade de lieutenant-général. M. Gressot est remplacé dans la 1re. division par M. Lefèvre-Desvaux, qui vient d'être nommé maréchal de camp.

— M. le vicomte Sébastiani, colonel du 10e. léger, est nommé maréchal de camp; il est remplacé par M. Laidet, lieutenant-colonel au même régiment.

— On a affiché dans Paris le programme des cérémonies, fêtes et réjouissances publiques qui doivent avoir lieu le 25 août, jour de la Saint-Louis. Après avoir présenté son hommage au Roi, M. le préfet

de la Seine, accompagné du corps municipal, ira poser la première pierre de l'église de Notre-Dame de Lorette, rue Saint-Lazare.

— S. A. R. le prince Guillaume-Frédéric-Philippe, duc de Wurtemberg, et oncle du roi de Wurtemberg, est arrivé à Paris.

— D'après une ordonnance royale, du 13 de ce mois, tout capitaine de navire qui sera impliqué dans la poursuite d'un délit en matière de traite des noirs, sera privé immédiatement par le ministre de la marine de la faculté de s'embarquer pour toute destination d'outre-mer, et cette interdiction sera maintenue jusqu'au jugement à intervenir.

— M. Quétant, qui avoit succédé à l'abbé Morellet dans la jouissance de la pension de 1200 fr. accordée au doyen des hommes de lettres, est mort, le 20 de ce mois, à l'âge de 90 ans.

— La distribution des prix des colléges de Louis-le-Grand, de Bourbon, de Henri IV, de Charlemagne et de Saint-Louis, a eu lieu le 19 de ce mois. Le jeune duc de Chartres, élève de troisième, a obtenu, au collége de Henri IV, un second prix et plusieurs *accessit*. LL. AA. SS. Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, avec leurs enfans, ont honoré de leur présence cette distribution, et ont paru très-émus de l'enthousiasme qu'inspiroient les succès classiques du jeune prince.

— Le numéro du *Drapeau blanc* du 20 de ce mois a été saisi, comme contenant un article tendant à diffamer les autorités du département du Gard, et à exciter au mépris du gouvernement du Roi. Le sieur Rocque, déjà repris de justice, et, s'étant rendu coupable d'une tentative d'assassinat, se voyant poursuivi avec activité par la justice, a rallié autour de lui quelques malfaiteurs dans les montagnes de l'arrondissement du Vigan. Le 12 de ce mois, il a été cerné dans une ferme, avec quatre de ses complices; mais il est parvenu à s'échapper par les derrières de la maison. Les recherches se poursuivent avec la plus grande activité, et il est impossible que ces malfaiteurs puissent long-temps s'y soustraire. Tels sont les faits dont le *Drapeau blanc* a rendu un compte inexact.

— Une longue procédure contre un assez grand nombre de prévenus a eu lieu à la suite de l'arrestation faite par ordre de l'autorité supérieure, au Bourg-la-Reine, vers le commencement d'avril dernier, d'une diligence qui se rendoit à Bordeaux. Plusieurs des prévenus ont été renvoyés devant la cour royale, et paroîtront peut-être devant la cour d'assises, comme accusés de complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Quelques-uns ont été mis en liberté. D'autres, à l'égard desquels aucune preuve de participation au complot n'a été établie, sont mis en jugement pour divers délits. Au nombre de ces derniers figurent quatre individus qui ont été traduits, le 20, devant le tribunal de police correctionnelle. Le premier de ces prévenus, Joseph Caniot, ex-sous-lieutenant, qui étoit porteur d'une feuille de route falsifiée, n'a été condamné qu'à trois mois de prison, vu les circonstances atténuantes. Les trois autres prévenus, Ascagne Audiat, étudiant en médecine, Jacques Audiat et Charles Meyer, fabricans de broderie, étoient accusés d'avoir tenu chez eux une impri-

merie clandestine. Le ministère public a abandonné l'accusation à l'égard des deux derniers, qui ont été acquittés. Meyer avoit déjà figuré dans une autre procédure, et avoit été arrêté pour avoir déposé un pétard auprès des Tuileries. On a trouvé dans un petit cabinet occupé par Ascagne Audiat, différens objets destinés à faire partie d'une imprimerie clandestine, une presse portative, des rouleaux, des tampons couverts d'encre, et d'autres ustensiles. En outre, au moment où le commissaire de police faisoit ses recherches, Ascagne Audiat s'approcha de la fenêtre; il jeta dans la rue une pièce imprimée sur une demi-feuille de papier, et qui depuis a été retrouvée. C'est la protestation de la chambre des cent jours, avec une note outrageante qui la termine. On a saisi également sur lui, ou dans ses papiers, une épitre en vers adressée à M. Manuel, et une chanson infâme, où les personnes les plus augustes sont indignement outragées. Elle paroît avoir été imprimée par le procédé lithographique. Le tribunal a condamné Ascagne Audiat au *maximum* de la peine, six mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende, et a ordonné, qu'après l'expiration des délais d'appel, l'imprimerie clandestine sera détruite.

— M. Kœchlin, condamné à six mois d'emprisonnement, s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie, le 20 de ce mois.

— Les sapeurs-pompiers de la ville de Paris viennent de verser une somme de 604 francs 50 cent. pour l'acquisition de Chambord. Soixante communes de la Loire-Inférieure ont souscrit ensemble pour une somme de 3145 fr. 38 cent. Un grand nombre de conseils municipaux de la Haute-Saône ont voté pour le même objet 4034 fr. Les directeurs et employés des contributions indirectes de Melun, Meaux et Fontainebleau, ont offert 1047 fr. 75 c. Le 3e. régiment d'infanterie légère, et le 45e. de ligne, ont offert 517 fr. 36 c.

— M. le prince de Béthune d'Hesdigneul est mort à Saint-Germain en Laye, le 17 de ce mois, à l'âge de 77 ans.

— M. le comte d'Haubersart, pair de France, vient de mourir à Douai, âgé de près de 91 ans.

— M. le chevalier de Bernes, commandant le brick le *Zéphir*, qui fit naufrage sur les côtes de Murcie, a été honorablement acquitté par le conseil de guerre convoqué à Toulouse pour examiner sa conduite. Aucun de ceux qui montoient ce bâtiment n'a péri, et, durant la captivité que leur ont fait éprouver les révolutionnaires espagnols, ils ont tous donné des marques de leur dévoûment au Roi, en rejetant les suggestions les plus fallacieuses, et en bravant la mort dont on les menaçoit pour récompense de leur fidélité.

— Le nommé Brunet, soldat à la 4e. compagnie de pionniers, convaincu d'avoir proféré publiquement des cris séditieux, et des paroles infâmes contre la personne du Roi, a été condamné, par le 2e. conseil de guerre de la 16e. division militaire, à la peine d'un an de prison et à 500 fr. d'amende.

— Le nommé Jeandel, soldat à la 4e. compagnie de pionniers, a été condamné également à la peine d'un an de prison et 16 francs d'amende, comme convaincu d'avoir proféré publiquement des cris séditieux.

— La construction d'une nouvelle église catholique, dont on avoit posé les fondemens l'année dernière à Darmstadt, est fort avancée; mais on ne croit pas que cet édifice, vaste et imposant, puisse être terminé cette année.

— Le gouvernement portugais a envoyé deux commissaires au Brésil, dans l'intention de faire un arrangement à l'amiable avec ce pays.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été reçu à Cordoue et à Andujar avec un enthousiasme inexprimable.

A la suite de la brillante affaire de Lorca, M. le lieutenant-général Bonnemains a reçu de S. A. R. le Prince généralissime le cordon rouge.

La nouvelle de la capitulation de Ballesteros est parvenue à Cadix le 9. Le roi est libre dans cette ville; il est devenu le salut de ceux mêmes qui l'oppriment; ses ennemis ont fait succéder le respect aux insultes. Toutes les fois qu'il sort, l'enthousiasme du peuple redouble, et rien n'arrête plus les cris répétés de *Vive le Roi!* La soumission de Ballesteros a produit la plus grande sensation dans cette ville. Les exaltés sont consternés, et l'on entend répéter de tous côtés dans la place qu'il faut traiter avec Mgr. le duc d'Angoulême. On a entièrement cessé de tirer sur nos lignes depuis le moment où cette nouvelle a été connue.

Les cortès se sont dissoutes, en laissant dans Cadix une commission pour les remplacer. Plusieurs députés, et l'ex-ministre Navaro, se sont retirés à Alicante.

On a intercepté une volumineuse correspondance dans un bâtiment qui cherchoit à s'échapper de Cadix, et dans lequel a été pris un fameux révolutionnaire, qui a été chef politique.

On dit que Zayas a capitulé, et que Carthagène a ouvert ses portes. On assure aussi que les troupes constitutionnelles de l'Estramadure sont décidées à suivre l'exemple de celles de Ballesteros.

Le général O'Donnel est arrivé à Zamora, et se porte sur Ciudad-Rodrigo, dont le gouverneur demande à entrer en arrangement.

Des paysans royalistes de Villa-de-Ciervos (Vieille-Castille) ont attaqué, le 27 juillet dernier, un détachement du régiment d'Algarve, commandé par un frère de l'Empécinado. Trente-six constitutionnels ont été fait prisonniers, d'autres ont été tués, et le chef avec trois cavaliers, étant entrés en Portugal, ont été arrêtés et conduits à Valladolid.

Le nouveau gouverneur de la Corogne a envoyé un parlementaire au général Bourck pour lui proposer de signer la capitulation qui lui avoit été offerte quelques jours auparavant. Cette proposition a été rejetée, vu le changement des circonstances et la conduite des assiégés, qui ont tiré sur le premier parlementaire. Le gouverneur, craignant d'être pris d'assaut, s'est réduit à demander qu'il lui fut

permis d'envoyer un colonel au général Morillo pour prendre son avis. Ainsi on peut regarder comme assurée la prochaine reddition de la place.

On a massacré à Saint-Sébastien un curé chez lequel on a trouvé un portrait de Mgr. le duc d'Angoulême.

Le siége de Pampelune commencera le 25 de ce mois.

Milans et Lloberas, attaqués vivement, le 14, au pont de Cabriana, par le général Tromelin, ont pris une forte position à Caldès. Les troupes constitutionnelles ont été débusquées, et ont vainement tenté de se rallier à Moya. Battues de nouveau, elles ont pris la fuite vers Lestang, et sont vivement poursuivies par nos colonnes. La population entre Vich et Maureza a montré un grand enthousiasme; de toutes parts elle a pris les armes contre Milans.

La nouvelle de la soumission de Ballesteros est arrivée dans la Catalogne le 15, c'est-à-dire, le lendemain de la défaite de Milans.

Quelques troupes portugaises ont été envoyées à Tuy pour aider les Espagnols de Valencia à proclamer le roi Ferdinand VII. A cette occasion, il y a eu des réjouissances publiques à Tuy, et la constitution des cortès y a été brûlée avec beaucoup de solennité.

Le fils du général Bourmont, qui s'étoit rendu à Lisbonne, est parti de cette ville, le 4, sur un vaisseau chargé de pièces d'artillerie et de munitions fournies à notre armée par le gouvernement portugais. Deux autres bâtimens se préparoient dans le port de Lisbonne pour porter de nouvelles munitions à la même destination.

---

On recommence à nous adresser un assez grand nombre de lettres pour le prince de Hohenlohe; nous ne refusons pas de rendre service à nos abonnés, et nous avons fait partir les lettres que nous avons reçues depuis plusieurs jours. Sur cela néanmoins nous avons quelques observations à faire. Il y a beaucoup de pays où il seroit plus court d'envoyer directement les lettres à leur adresse. On affranchit aussi bien les lettres pour la frontière ou pour l'Allemagne, dans les provinces qu'à Paris. Nous adresser les lettres à Paris pour que nous les expédions ensuite pour leur destination, c'est augmenter le trajet, et retarder par conséquent le moment de la réponse; d'autant plus, qu'avec toute la bonne volonté possible, les lettres peuvent rester quelques jours dans le bureau sans être expédiées.

Il y a d'ailleurs un autre objet qui mérite quelque attention. Toutes les lettres que nous avons reçues jusqu'ici, au moins depuis un mois, ont été affranchies par nous jusqu'à leur destination. Si nous n'avions à affranchir que quelques lettres de loin en loin, nous ne répugnerions nullement à ce léger sacrifice. Mais, il y a trois jours, nous avons eu six lettres à la fois à faire partir; nous les avons affranchies, quoique, pour la plupart, nous ne sachions d'où elles nous viennent; ainsi nous serions fort embarrassés d'en réclamer le port, outre que nous n'avons guère le temps d'écrire plusieurs lettres de différens côtés pour annoncer qu'on nous doit 26 sous, prix de l'affranchissement.

De plus, ce seroit encore un nouveau port que nous ferions payer à nos abonnés, qui ont déjà payé celui de la lettre qu'ils nous ont adressée, indépendamment de celui que nous avons payé nous-mêmes.

Il nous semble qu'il est plus simple d'éviter ces frais, ces cascades et ces lenteurs, en écrivant directement en Allemagne. Nous répétons cependant que nous ne refusons pas de rendre service à ceux qui auroient quelques raisons de faire passer leurs lettres par notre canal; mais alors peut-être seroit-il convenable de faire passer de suite le port, sans attendre que nous le demandions. De plus, nous avions déjà prévenu qu'il ne falloit pas mettre sur les lettres l'adresse du prince, mais celle de *M. Forster, curé à Hutterheim, par Wurtzbourg; poste restante à Possenheim. Bavière, Allemagne.*

---

*Sentimens chrétiens, sentimens des Bourbons pour les temps de l'affliction et les jours de la miséricorde;* seconde édition (1).

Cet ouvrage fut composé, en 1814, pour rappeler aux Français les vertus des Bourbons, et leur rendre plus chère cette auguste famille, dont tant de jeunes gens ignoroient l'histoire. L'auteur est un pieux laïc, connu par beaucoup d'écrits dirigés tous vers un but d'utilité publique, et estimable surtout par son attachement profond à la religion, et par son zèle pour la légitimité. Il commence par citer quelques traits honorables de la part des plus illustres Princes de la famille des Bourbons; cette partie auroit pu être plus étendue; mais l'auteur s'est resserré à dessein, afin d'embrasser plus d'objets. Il donne des prières journalières, puis des paraphrases, des Psaumes pour servir à la réception des sacremens, des prières et des sentimens pour les temps de calamité et pour les différens besoins de l'Etat; ces sentimens sont tirés des Psaumes et de différens livres de l'Ecriture sainte. Le volume est terminé par les vêpres du dimanche, les prières pour le salut et les Psaumes de la pénitence. L'auteur se féliciteroit, si les additions qu'a reçues cette édition augmentoient l'utilité d'un livre où il ne s'est proposé, comme dans tous ses ouvrages, que de répandre les sentimens de religion qui peuvent faire le bonheur des familles et la paix des Etats.

---

(1) 1 vol. in-24; prix, 1 fr. et 1 fr. 40 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Sermons de M. l'abbé Legris Duval; précédés d'une Notice sur sa Vie*, par M. L. C. D. B. Seconde édition (1).

La piété de M. l'abbé Duval, le souvenir du bien qu'il a fait, les œuvres auxquelles il a attaché son nom, l'influence qu'il a exercée sur les classes les plus élevées, ne sont pas les seules causes du succès de ces Discours, ils ont un mérite réel qui ajoute à l'estime et à l'intérêt qu'inspirent leurs auteurs. M. l'abbé Duval joignoit à l'esprit ecclésiastique et aux qualités sacerdotales un talent marqué pour la chaire, une rare facilité d'élocution, et une pureté de goût qui paroissoient jusque dans les exhortations improvisées que lui inspiroient les circonstances. Il avoit étudié avec soin les bons modèles, il s'étoit préparé au ministère de la chaire par un travail assidu, et par la méditation des choses saintes; mais ce qui donne à ces Discours une physionomie particulière, c'est la douce sensibilité qui y règne. L'auteur, plein d'une tendre charité pour les malheureux, et vivant à une époque de désastres et de ruines, se plaît à essuyer les larmes et à consoler les infortunes. Presque tous ses Discours avoient pour objet de ressusciter quelque bonne œuvre, de relever quelque établissement détruit, de protéger l'indigence, la vieillesse et la douleur. Il appeloit sans cesse la religion au secours de l'humanité, et il rendoit son ministère aussi utile qu'honorable en le consacrant ainsi à exciter la générosité des riches en-

(1) 2 vol. in-12, ornés du portrait de l'auteur; prix, 6 fr. et 8 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

vers tous ceux qui souffroient, à réparer les calamités passées, et à en prévenir de nouvelles.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister long-temps ici sur les vertus et les talens de M. Legris Duval, et sur le mérite de ses Sermons. Nous avons été des premiers à payer un tribut d'hommages à cet aimable et digne ecclésiastique, et nous donnâmes sur lui une Notice (1), trop courte sans doute, mais où nous avions tâché de peindre son caractère, et de faire connoître ses services. Depuis un prélat illustre a traité ce sujet avec plus d'étendue, et avec tout le goût dont il avoit donné des preuves dans des compositions plus importantes. Sa Notice, écrite avec cette grâce et cette heureuse abondance qui appartiennent à son talent, orne parfaitement cette édition, laquelle est d'ailleurs conforme à la première pour le nombre et l'ordre des Discours. Un ecclésiastique estimable et instruit, qui avoit été lié lui-même avec l'abbé Duval, a présidé à l'arrangement des manuscrits, et rend compte de son travail dans un court *Avertissement* placé à la tête du I^er^. volume. Le même éditeur devoit, je crois, publier un recueil de Lettres spirituelles de l'abbé Duval; les ames pieuses attendent encore ce recueil, que rendroient très-précieux la sagesse de l'auteur, et son expérience dans la direction des consciences. Plusieurs personnes possèdent de ces Lettres, qui sont des modèles de sagacité, de grâce et d'onction.

Nous terminerons cet article par un seul extrait que nous prenons dans le Sermon sur *le bon exemple:*

« Dans des temps plus heureux, l'innocence de vos enfans pouvoit trouver un rempart dans la religion publique et la décence générale des mœurs; mais, au milieu des scandales, qui de toutes parts les assiégent, où apprendront-ils à con-

(1) In-8°. prix, 75 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

noître les vertus, si la maison paternelle ne leur en offre le sanctuaire? Vous leur exposerez, je le veux, les maximes de l'Evangile, vous assujettirez leur jeunesse aux saintes observances de l'Eglise; mais, tandis que tout au-dehors leur apprend à s'en affranchir, faudra-t-il que dans leur famille ils soient seuls à les connoître? Vous les confierez aux soins des plus sages instituteurs; qu'importe pour leur salut, s'ils vous voyoient vous-mêmes incertains sur votre foi, prêts à composer sur les principes? Ils en appelleroient, n'en doutez pas, des leçons de leurs maîtres à la conduite de leurs parens. Placer l'austérité des préceptes à côté de la séduction des exemples, des exemples surtout des justes objets de leurs hommages et de leur amour, c'est irriter leurs passions naissantes, et leur inspirer peut-être pour jamais le dégoût de leurs devoirs. Craignez que le premier usage d'une liberté trop désirée ne soit d'abandonner aussi toute pratique religieuse. Craignez que, reléguant à leur tour la religion dans les temples, la piété dans les cloîtres, et la morale dans les livres, ils ne méprisent un jour la vertu même, comme inapplicable à la conduite. Et c'est à vous, pères imprudens, que Dieu demandera compte de leurs ames : *Sanguinem autem ejus de manu tua requiram*.

» Et le peuple, mes frères, ce peuple dont vous nous dites tous les jours qu'il ne retrouvera ses vertus et son bonheur que sous les lois de la religion, sachez qu'il ne s'y soumettra jamais, s'il vous voit vous en affranchir. Que servira que nous leur prêchions l'innocence des mœurs, le désintéressement, la miséricorde, s'ils doivent vous trouver infidèles à vos devoirs, inflexibles sur vos intérêts, insensibles à leurs misères? que nous fassions peser sur eux la rigueur des lois de l'Eglise, si l'ordre de votre vie et de vos maisons leur apprend à les négliger? Leur dirons-nous qu'il n'existe pas de probité sans religion? ils nous imposeroient silence par le juste respect qu'ils vous portent : que la foi est l'unique base du bonheur? ah! ils vous voient riches et grands, votre sort est à leurs yeux la félicité suprême; en marchant sur vos traces, ils ne croiront jamais ni s'avilir ni se rendre malheureux. Non-seulement l'impiété triomphera; mais elle se fera gloire de vous compter parmi ses disciples. Répondrez-vous que vous êtes chrétiens par la croyance? à vos protestations elle oppose votre conduite : elle dira que la décence toute seule

dicte nécessairement vos discours; que tout vous invite aujourd'hui à vous montrer chrétiens, si vous l'étiez en effet; et que, si vous vous obstinez à vivre en incrédules, c'est que vous l'êtes au fond du cœur. Ainsi, la perte de ce peuple, commencée par les scandales, seroit consommée par le défaut de bons exemples; et c'est encore à vous que Dieu redemanderoit leurs ames : *Sanguinem autem ejus de manu tua requiram* »....

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le malheur que nous craignions est arrivé : l'Eglise a perdu son chef, un des plus vertueux pontifes qui aient occupé le saint Siége, et en même temps un de ceux qui ont été éprouvés par de plus rudes traverses. La France doit surtout des larmes à la mémoire de Pie VII, qui lui avoit témoigné tant d'intérêt, et qui a eu la douleur de voir partir du milieu de nous les coups qui l'ont accablé. Nous ne connoissons pas encore les détails de ses derniers momens; mais une dépêche télégraphique, arrivée de Lyon, annonce qu'on y avoit appris que le saint Père étoit mort le 20, à six heures du matin. Le prochain courrier nous apprendra les circonstances de ce triste événement. Pie VII étoit né le 14 août 1740, et non 1742, comme tous les almanachs le disent par erreur : ainsi, ce pontife avoit quatre-vingt-trois ans révolus et six jours, et a gouverné l'Eglise vingt-trois ans cinq mois et six jours. Nous ne doutons pas que les pieux fidèles ne s'empressent d'offrir pour lui des prières, et qu'ils ne demandent en même temps à Dieu un digne successeur de saint Pierre. Les cardinaux français vont se mettre immédiatement en route. Ils avoient été prévenus de se tenir prêts à partir, lors de la chute du saint Père, et étoient restés à Paris, au lieu de retourner dans leurs diocèses comme ils se le proposoient. Il n'y aura que deux cardinaux qui iront de France au conclave; le troisième est retenu par ses infirmités.

— Le jour de la saint Louis, on a posé la première pierre d'une église dans le faubourg Montmartre. M. l'archevêque est arrivé à deux heures et a béni la pierre, qui a été posée par M. le préfet du département. Le clergé de la paroisse étoit

présent, ainsi que le conseil municipal, et des détachemens de troupes entouroient le terrain. On demande trois ans pour finir cette église, qui est bien nécessaire dans un quartier où la population croît chaque jour.

— Jeudi prochain, 28 août, l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis fera célébrer, à Saint-Roch, la messe annuelle qu'elle a fondée. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre devoit officier. Mme. la duchesse de Berri assistera à la cérémonie, qui sera suivie de la quête.

— Le jour de la saint Louis, on a découvert le fronton du portail de l'église Sainte-Geneviève. La sculpture est d'une belle simplicité; elle représente une croix entourée de nuages et de rayons. Au-dessous est une inscription en lettres bronzées; elle porte ces mots : *D. O. M., sub invocat. S. Genovefæ, Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit.* Ainsi a disparu cette inscription païenne qui naguère encore offusquoit les yeux. Actuellement, il seroit à désirer qu'on pût faire quelque chose pour la décoration intérieure du temple, lequel offre une affligeante nudité, et qu'on assignât un fonds pour les pieux et zélés missionnaires qui desservent cette église avec autant de désintéressement que d'assiduité, et à qui jusqu'ici il n'a été accordé aucun secours pour les dépenses du culte divin. La sacristie est entièrement dénuée de vases sacrés, d'ornemens et de linge; et une somme seroit nécessaire au moins pour les dépenses les plus urgentes.

— De toutes les manières de célébrer la fête du Roi, il n'en est point, sans doute, de plus intéressante et de plus efficace que celle qui est inspirée par la religion et par la piété. Le 24 août, il y a eu, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une nombreuse communion générale : beaucoup d'hommes, dont plusieurs membres des associations formées par les missionnaires à Sainte-Geneviève et dans les autres églises, et plus de trois cents femmes, se sont approchés ce jour-là de la sainte table, et ont entendu, avant et après la communion, les instructions de leur pasteur, qui les a exhortés à remercier Dieu du bienfait de la foi, et du retour d'une famille qui met en tête de ses premiers devoirs d'honorer et de pratiquer la religion. Ce concert de vœux eût été sans doute le bouquet le plus agréable pour un Monarque qui connoît le pouvoir de la prière, et qui sait de quel secours elle est pour le Prince et pour tous ceux qui exercent l'autorité. Dans la même église

de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un grand nombre d'ouvriers de la place aux Veaux ont présenté un drapeau, fruit de leurs offrandes réunies. Ce drapeau a été béni par M. le curé, qui a loué ces braves gens de leurs sentimens. Après la grand'-messe, on est allé en cérémonie placer le drapeau sur l'édifice de la place aux Veaux, et on y a inauguré aussi le buste du Roi.

— M^gr^. de Chamon, évêque de Saint-Claude, est arrivé à Strasbourg le 14 de ce mois, instamment invité, par S. A. M^gr^. le grand-aumônier de France, à y conférer les saints ordres *extrà tempora*. Les deux ordinations qui ont eu lieu successivement dans l'église cathédrale, le 16 et le 18 de ce mois, avoient attiré un grand nombre de fidèles empressés de prendre part à cette pieuse cérémonie. Le 16, il y a eu quatre-vingt-dix-sept ordinans, dont soixante-treize tonsurés et minorés, et vingt-quatre sous-diacres. Le 18, le nombre ne s'élevoit qu'à quarante-cinq, dont six prêtres, vingt-six diacres et treize sous-diacres. Si nous avons lieu de déplorer souvent, et avec raison, les vides que la mort opère tous les jours dans le clergé, sans qu'il puisse réparer ses pertes d'une manière qui réponde aux besoins des fidèles, espérons que cette nombreuse jeunesse qui s'élève à l'ombre des autels ne tardera pas à devenir la joie et la consolation du sanctuaire. Le vénérable prélat, qui a quitté notre ville le 19 pour se rendre dans son diocèse, a paru fort touché des témoignages empressés de respect et de reconnoissance qu'il a reçus de la part du clergé, ainsi que de l'accueil des premières autorités et des fidèles du diocèse. Ces démonstrations sincères n'étoient pas moins dues à ses vertus qu'à l'étendue du bienfait.

— La distribution des prix du collége de Saint-Acheul n'a pas été moins brillante cette année que les années précédentes. Elle a été précédée, pendant huit jours, d'examens publics, que les élèves ont soutenus avec plus ou moins de distinction. Dans l'examen pour la rhétorique, on a remarqué une pièce de vers latins sur la peinture, qui a obtenu tous les suffrages. Le dimanche 17 eut lieu, dans la belle chapelle, ou plutôt dans l'église de Saint-Acheul, la distribution des prix de doctrine chrétienne; pendant la cérémonie, les élèves ont exécuté des morceaux d'une musique grave et religieuse. Le mardi 19, au matin, on a fait, dans la maison dite de Blamont, la distribution des prix pour les classes élémentaires;

et le soir, dans la cour de l'Abbatiale, la distribution des prix pour les hautes classes. Dès le matin, un grand nombre de personnes étoient réunies dans l'amphithéâtre, dont la disposition est très-favorable pour une réunion nombreuse. M. l'évêque d'Amiens s'y trouvoit avec le nouveau préfet de la Somme, le maire, d'autres fonctionnaires publics, et des personnes de distinction. Le supérieur de la maison a prononcé un discours, où il a joint à l'éloge de M. l'évêque et des autorités des avis aux parens sur la vigilance qu'ils doivent exercer sur leurs enfans, particulièrement dans le temps des vacances. A ce discours, à la fois ingénieux et solide, a succédé un plaidoyer sur cette question : Qui a contribué le plus à la prospérité de la France, ou de la gloire des armes, ou de la politesse des mœurs, ou de l'éclat de la littérature, ou de l'influence de la religion? Le cadre qu'on avoit choisi étoit fort piquant, et les interlocuteurs ont heureusement lié les faits historiques aux considérations morales, et ont passé en revue les époques les plus brillantes de nos annales. L'avocat de la religion a parlé le dernier, et a montré tout ce qu'elle avoit fait pour le bonheur de notre patrie. Après ce plaidoyer, qui a vivement intéressé l'assemblée, on a chanté un compliment en vers à M. l'évêque et aux autorités. La distribution des prix terminée, les vainqueurs, précédés de la bannière de la sainte Vierge et de la musique, sont allés offrir leurs prix et leurs couronnes à l'auguste patronne de la maison. Le lendemain, on a célébré une messe d'actions de grâces, où M. l'abbé Guyon a prêché d'une manière à intéresser tout l'auditoire. On a remis aux jeunes gens leurs prix; mais leurs couronnes sont restées comme un témoignage de leur reconnoissance envers Marie. La bénédiction du saint Sacrement a terminé la cérémonie, et les jeunes élèves sont sortis pour aller porter dans leurs familles la gloire de leurs talens et la bonne odeur de leurs vertus. Puissent-ils faire toujours un bon usage des uns et conserver précieusement les autres!

— L'accueil qu'on fait partout aux évêques dans les provinces, prouve assez avec quelle ardeur ils étoient désirés, et combien leur présence excite de joie et d'enthousiasme. Les cantons les plus reculés le disputent à cet égard aux plus brillantes cités. M. l'évêque de Viviers a fait son entrée le 6 août dans sa ville épiscopale; sa modestie lui auroit fait désirer d'arriver *incognito;* mais, d'après les observations et

les instances qui lui furent faites, il consentit à se prêter aux vœux des habitans. Le prélat avoit couché à Montelimart et en partit le matin; le bac, sur le bord du Rhône, avoit été élégamment orné et décoré de verdure par les soins de M. Vinard, ingénieur. Arrivé sur le sol du Vivarais, la pluie cessa. Une garde d'honneur à cheval, formée par M. Champanhet, ancien garde-du-corps du Roi, accueillit le prélat par ses acclamations, et toute la population se porta à sa rencontre. La garde nationale sortit de la ville, ayant à sa tête M. de Rouvèze, ancien garde de MONSIEUR. M^gr^. étant monté dans une calèche que la ville lui offroit, arriva devant le séminaire, au milieu d'un nombreux concours de tous les habitans des environs. Un bel arc de triomphe en verdure y avoit été élevé; le corps municipal étoit dans cet endroit, ainsi que les militaires en retraite, les chevaliers de Saint-Louis, etc. M. Maurin, maire, et M. Flaugergues, juge de paix, dont on connoît les travaux en astronomie, complimentèrent l'un et l'autre le prélat qui répondit avec bonté, et se revêtit de ses ornemens pontificaux dans une chapelle près l'arc de triomphe. On se rendit ensuite en procession à la cathédrale. Un détachement de gardes d'honneur, les jeunes filles en blanc, la confrérie des pénitens, les musiciens et un nombreux clergé précédoient le dais qui étoit porté par quatre officiers municipaux. La garde nationale bordoit les rues qui étoient tapissées et ornées de fleurs. Devant la grande porte de la cathédrale s'élevoit un second arc de triomphe avec cette inscription : *Gaudio gaudet propter vocem sponsi*. C'est là que M^gr^. fut complimenté par M. Feuillade, curé; son entrée dans cette antique église fut très-imposante par la réunion des chants, de l'orgue, de la musique et par tous les témoignages de l'allégresse. M. Molin célébra les saints mystères, et fut reconduit processionnellement au Séminaire, pendant que l'on chantoit le *Te Deum*, qui fut suivi de la bénédiction pontificale. Le prélat reçut successivement le clergé, le corps municipal, les membres de la fabrique, les administrateurs de l'hospice, et les officiers en retraite. A deux heures un dîner fut servi dans le réfectoire du séminaire; de jeunes musiciens, amenés par M. Thoues, principal du collége du Bourg-Saint-Andéol, vinrent égayer la fête. Un autre dîner avoit été préparé pour les militaires à l'évêché; M^gr^. alla être

témoin de leur joie, et visiter en même temps son palais, que l'on est occupé à réparer. Le soir toute la ville fut illuminée, et il y eut un feu de joie et un feu d'artifice devant le séminaire, où le prélat habite. Ainsi s'est passé cette journée où le pasteur a déjà conquis l'amour de son troupeau, par son air de piété et de bonté, et par la grâce et l'à-propos de ses réponses.

— M. Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern, évêque d'Aire, n'ayant pu se rendre encore dans son diocèse, a fait prendre possession de son siége par procureur; cette cérémonie a eu lieu le 6 août; c'est M. le curé d'Aire, pro-vicaire épiscopal, qui a rempli cette formalité.

— MM. de Morlhon, archevêque d'Ausch, et de Latour-Landorthe, évêque de Pamiers, sont arrivés à Toulouse, d'où ils devoient se mettre en route pour leurs diocèses.

— Le dimanche 17, on a célébré, dans l'église de Bussi-le-Repos, diocèse de Sens, une messe d'actions de grâces pour la famille royale, qui a bien voulu concourir par ses dons à la restauration de l'église de la paroisse.

— M. Charles de Cunha, cardinal et patriarche de Lisbonne, qui avoit été banni pendant le régime révolutionnaire, et qui a résidé long-temps à Bayonne, est rentré en Portugal; il est arrivé le 24 juillet à Miranda sur le Douro, et reçoit partout des témoignages d'intérêt et de respect propres à le dédommager de ses traverses.

— M. Strauch, évêque de Vich, en Catalogne, qui a péri victime de la fureur des révolutionnaires espagnols, étoit un prélat aussi distingué par son mérite et ses connoissances que par son zèle et sa piété. M. François Strauch étoit né à Tarragone, en 1760. Son père étoit Suisse, et capitaine dans un régiment de cette nation au service de l'Espagne; sa mère étoit de Catalogne. Le jeune Strauch fit ses premières études à Sarragosse, et, ayant embrassé l'état religieux, il entra dans un couvent de Franciscains de l'île de Majorque, où son père se trouvoit alors avec son régiment. Son noviciat et ses études développèrent sa ferveur ainsi que ses talens. Il fut professeur de philosophie dans un couvent de son ordre, puis professeur de théologie, pendant vingt-cinq ans, à l'Université de Palma. A cet emploi, le Père Strauch joignoit la prédication, la pratique des bonnes œuvres, et une vie pauvre. Soigneux de s'instruire, et doué d'une grande facilité, il apprit les mathéma-

tiques, l'histoire et les langues; il savoit l'italien, le français, l'anglais, l'allemand, et il dressa une carte topographique de Majorque qui est estimée. Pendant la guerre contre Buonaparte, on le nomma aumônier d'un régiment, et il accepta cet emploi, qu'il remplit avec zèle et courage, exposant souvent sa vie pour secourir les militaires sur le champ de bataille; ses vêtemens furent une fois percés de balles. Mais des scandales qu'il ne put réprimer lui firent ensuite quitter le régiment. Pendant cette invasion, le Père Strauch publia quelques écrits sous un nom supposé, entr'autres, un *Discours sur l'influence de la religion dans la carrière des armes.* Il traduisit en espagnol les *Mémoires sur le jacobinisme*, par l'abbé Barruel. Cet ouvrage n'étoit pas connu alors dans la péninsule, et la traduction du Père Strauch blessa les ennemis ouverts ou cachés de la religion; ils lui surent également mauvais gré d'un ouvrage savant en faveur des immunités ecclésiastiques En 1811, Strauch rédigeoit, à Majorque, un journal qui paroissoit deux fois par semaine, et qui avoit pour titre: *Semanario christiano politico.* Son but étoit de combattre les doctrines irréligieuses. Deux autres religieux, le Père Aledo, Dominicain, et le Père Altemir, Franciscain, l'aidoient dans ce travail, qui ne l'empêcha point de prêcher le Carême à Palma. Son zèle lui suscita des traverses; on le dénonça aux tribunaux, et il demeura neuf mois en prison, sans vouloir profiter des occasions qu'il auroit pu avoir de s'évader, mais aussi sans vouloir reconnoître la compétence des juges sur des matières spirituelles. A l'époque du retour de Ferdinand dans ses Etats, l'évêché de Vich devint vacant par la mort du pieux évêque qui occupoit ce siége, M. François Veyna Y Mola, qui étoit respecté même par les agens de Buonaparte: le roi y nomma le Père Strauch, qui fut mandé à la cour. Le roi lui fit entrevoir qu'il resteroit peu de temps à Vich, un si petit évêché ne convenant pas à son talent, et le climat d'ailleurs pouvant lui être contraire; mais l'humble religieux annonça que, si une fois il contractoit alliance avec une église, il ne pourroit la rompre. Il fut sacré à Barcelonne, par l'évêque d'Urgel, François-Antoine Laduena de Cisneros, et continua de mener la vie d'un religieux et de garder son habit. Il faisoit ses visites à pied et prêchoit souvent. Le zèle avec lequel il s'opposa à la publication d'un livre dangereux pour la foi, lui attira des contradictions, et bienôt le serment à la constitution des cortès fut

pour lui une source de vexations : l'évêque se refusa à le prêter tant que le roi ne le prêta pas. Il s'étoit même dès-lors préparé à la mort; mais sa réputation et ses vertus en imposèrent aux révolutionnaires, qui se contentèrent de maltraiter son grand-vicaire en sa présence. Depuis, le roi ayant prêté serment à la nouvelle constitution, l'évêque de Vich ne fit pas difficulté de suivre l'exemple du souverain : toutefois il ne crut point que cet exemple l'autorisât à faire ce qui étoit contraire à la loi de Dieu ou aux règles de l'Eglise. En conséquence, il refusa de publier le décret des cortès du 25 octobre 1820, qui soumettoit les réguliers aux ordinaires : ce refus le fit traîner dans la citadelle de Barcelonne. Traduit devant les tribunaux, il fut condamné à mort, appela de cette sentence, et fut absous par d'autres juges. Quoique son innocence eût été ainsi reconnue, les révolutionnaires lui ont ôté la vie, et de la manière la plus cruelle, comme on l'a vu, et ont massacré en même temps deux de ses prêtres. C'est ainsi que le digne prélat a terminé une carrière consacrée toute entière à la religion et au salut des ames. M. l'évêque de Carcassonne l'avoit invité à venir dans son diocèse; mais M. Strauch ne voulut point se séparer de son troupeau, et resta en Espagne. La Notice que nous venons de donner sur ce respectable prélat a été dressée par un religieux qui l'avoit beaucoup connu, le Père Barthélemi Altémir, qui vient de repartir pour l'Espagne, après avoir séjourné quelque temps à Périgueux, où il s'étoit attiré l'estime par la pureté de ses principes et la régularité de sa conduite. Un prêtre espagnol vient encore d'être victime de la fureur des révolutionnaires. M. Frigola, curé de Blanes, avoit été enlevé de sa paroisse en novembre 1821, et traîné successivement dans les prisons de Gironne, de Figuières et de Barcelonne; on l'a enfin traduit devant un conseil de guerre, qui l'a condamné à mort. Le pieux pasteur a dit la messe dans la chapelle où on l'avoit enfermé, a prié pour ses ennemis, et a subi son supplice le 5 août au matin, sur la place de Barcelonne.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. M^me^. la duchesse de Berri est allée au Louvre, le 22, visiter l'exposition des produits de l'industrie françoise. S. A. R.

Monsieur et S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, avec sa famille, ont visité, le 23, l'exposition.

— Le canon des Invalides a annoncé, le 24, à six heures du soir, la fête du Roi, que la France célèbre pour la neuvième fois. Les tambours et la musique de la garde nationale, de la garde royale et de la garnison ont célébré, par des marches, des fanfares et des symphonies, dans le jardin des Tuileries, la fête de Sa Majesté. A huit heures du soir, il a été exécuté en plein air, sur la terrasse du château, un très-beau concert, où l'on s'est porté en foule.

— On annonce les promotions suivantes dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : MM. le comte de Coutard, le comte de Caumont, le comte de Lussac, O'Mahony, le marquis de Hallay, le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de La Gallissonnière, le chevalier de Rebourgueil sont nommés grand-croix. MM. le baron de Glandevez, le baron Gressot, le comte de Mesnard, le comte de Wall, le comte de Trogoff, le comte Claparède, le baron Levavasseur, le marquis de Puyvert, sont nommés commandeurs.

— Sa Majesté a promu au grade de lieutenant-général M. Digeon, commandant l'artillerie de la garde, et à celui de maréchal de camp M. le marquis de Grimaldi, colonel. M. Desponty de Saint-Avoie a été nommé colonel des carabiniers.

— Nous avons donné les noms de plusieurs officiers qui ont été promus au grade de colonels. Plusieurs autres viennent d'obtenir le même honneur : ce sont MM. Kindelan, le vicomte de Quesnay, Olivet, Thiballier de Dommarie, de Mylius, Fos, Coste, Laidet, de Loppinot, de Podenas et Burgraff.

— La cour royale a désigné candidat pour une place vacante de conseiller auditeur le fils de M. de Villèle, président du conseil des ministres.

— La société royale des bonnes lettres vient de fonder des prix de poésie et d'éloquence. Le sujet du prix de poésie est *l'armée française en Espagne* (1823) ; celui du prix d'éloquence est un discours sur les *avantages de la légitimité*. Chaque prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 1500 fr.

— La cour de cassation a cassé, le 22, un jugement du tribunal civil de Beauvais, qui avoit renvoyé de la plainte, pour inexécution des formalités, le sieur Franklin Tremblay, imprimeur à Senlis, qui avoit tiré à deux mille cinq cents exemplaires une traduction espagnole du *Système de la Nature*, par le baron d'Holbach. La cause et les parties ont été renvoyées devant d'autres juges.

— Dans son audience du 23, la cour royale a entériné les lettres de grâce accordées par S. M. à treize condamnés pour différens crimes, et les lettres de commutation de peine obtenues par neuf autres individus.

— S. A. R. le duc de Cumberland est parti, le 22, pour l'Allemagne, afin d'assister aux grandes revues militaires de la Prusse.

— M. le ministre des affaires étrangères d'Espagne a écrit, au nom de la régence, à M. le duc de Doudeauville. Le ministre té-

moigne la joie avec laquelle la régence a reçu l'acte d'adhésion des grands d'Espagne français aux principes de fidélité et d'amour que les grands d'Espagne espagnols avoient manifestés dans leur adresse du 30 mai, et dans celle du 20 juin.

— M. le baron Camus du Martroy, préfet du département des Ardennes, a été nommé, le 8, conseiller d'Etat, en service extraordinaire.

— Par ordonnance du Roi, du 13 août, le tribunal de commerce de Montdidier (Somme) est supprimé.

— La cour d'assises du Bas-Rhin a condamné, le 20, à la dégradation civique le nommé André Quirin, ex-maire à Stutzheim, accusé d'avoir, le 22 mai 1822, en sa qualité de maire de ladite commune, ordonné arbitrairement l'arrestation du nommé Joseph Will, et de l'avoir tenu ainsi prisonnier pendant plusieurs heures.

— Le ministre des affaires étrangères de Russie a fait parvenir, dans le mois de juillet, une note au reis-effendi. Le comte de Nesselrode demande à la Porte la scrupuleuse exécution des ordres qu'elle a donnés pour l'entière évacuation de la Valachie et de la Moldavie. Ce n'est qu'alors, ajoute la note, que le rétablissement d'une légation russe à Constantinople pourra avoir lieu.

— Le gouverneur de la Martinique et l'amiral Bergeret, commandant l'escadre française dans les Antilles, avoient proposé au gouverneur-général de Cuba le maintien d'une stricte neutralité entre les colonies respectives. Mais ce dernier a rejeté cette proposition.

— Maracaïbo a été repris par les royalistes aux ordres du général espagnol Moralès. Les républicains de Colombie s'étoient emparés de cette ville le 16 juin, et, avant de faire leur retraite, l'avoient complètement pillée et saccagée.

— L'assemblée générale et législative du Brésil s'est réunie dans le mois de mai, à Rio-Janéiro. Cette assemblée est composée de cent membres : les réunions les plus nombreuses ont été de cinquante-six membres. L'absence des députés a forcé de réduire à quarante-six le nombre nécessaire pour délibérer. Il paroit qu'il y a une opposition de dix-sept à vingt membres. Environ trente à trente-six votent avec le ministère. La rédaction d'un projet de constitution a été confiée à une commission composée de sept membres. Le ministre de l'intérieur, qui est membre de la commission, a protesté devant l'assemblée que l'on ne feroit pas une constitution démagogique, mais une constitution monarchique. La demande qui avoit été faite d'une loi sur la liberté de la presse n'a pas eu de suite. On a adopté les premiers articles d'une loi qui défend les sociétés secrètes.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a rendu, le 8, à Andujar, une ordonnance qui défend aux autorités espagnoles de faire aucune ar-

restation sans l'autorisation du commandant de nos troupes dans l'arrondissement duquel elles se trouvent. Les commandans en chef des corps de l'armée française feront élargir tous ceux qui ont été arrêtés arbitrairement et pour des motifs politiques, notamment les miliciens rentrant chez eux, à moins que depuis leur retour dans leurs foyers ils n'aient donné de justes motifs de plainte. Les commandans en chef des corps de notre armée sont autorisés à faire arrêter ceux qui contreviendroient à cet ordre. Tous les journaux et journalistes sont placés sous la surveillance des commandans des troupes françaises.

La régence de Madrid, voyant le nombre croissant des arrestations, et voulant remédier aux maux qui pourroient en être la suite, a ordonné la stricte exécution du décret royal du 1er. juin 1814. En conséquence, tous ceux qui ne troubleront point l'ordre, et dont les juges n'auront point ordonné l'arrestation, seront mis en liberté, et l'on garantira leur sûreté individuelle. La régence a fait visiter les prisons de Madrid, et a mis en liberté les individus qui ne se trouvoient arrêtés que pour opinions politiques.

Riégo a voulu sortir de Cadix, le 3 de ce mois, avec deux mille hommes, dans le dessein de gagner Malaga; mais il a été repoussé par le feu des batteries, et contraint de rentrer dans la place.

Un bâtiment anglois qui vouloit violer le blocus du port de Cadix, a été détenu par l'escadre française. La cargaison étoit évaluée à 500,000 fr. Le vaisseau a été envoyé à San-Lucar, et l'équipage en France.

A la suite de la brillante affaire de Lorca, M. Vauvilliers, commandant au deuxième corps, a été promu au grade de lieutenant-colonel par S. A. R. le prince généralissime.

Le général Ballesteros avoit sept mille hommes lors de la capitulation, et non point douze mille, comme l'ont avancé quelques journaux : il n'en a plus maintenant que quatre mille ; le reste est rentré dans ses foyers. Ces quatre mille sont passés à notre solde, comme l'armée de Morillo, et ils marcheront contre les cortès, si Mgr. le duc d'Angoulême juge à propos de leur en donner l'ordre.

On dit qu'après la capitulation de Zayas et de ses troupes, les autorités de Malaga se sont embarquées, et que les royalistes ont pris possession de la ville au nom de la régence.

Le général Bourck a attaqué la Corogne le 6, et les bombes ont mis le feu en trois endroits dans la ville.

Un de nos bricks a capturé un bâtiment dans lequel trente-neuf réfugiés français se sauvoient de la Corogne. Ils ont été ramenés à la côte, et déposés dans la prison de Tuy, où ils attendent leur jugement.

Bayonna, dernier port et place forte de Galice sur la frontière du Portugal, a été pris par Morillo. Les troupes qui formoient la garnison se sont réunies à Morillo, et ce général a trouvé dans cette place des pièces d'artillerie et des munitions de guerre.

Il y a eu à Bilbao, le 17, une rixe entre une patrouille française et quelques miliciens royalistes qui avoient donné des coups de bâton à

des libéraux. Le commandant français s'est parfaitement entendu avec les autorités civiles, et cette querelle n'a eu aucune suite.

Rotten a eu une discussion très vive avec Mina, qui veut rester dans Barcelonne, et refuse de se mettre de nouveau en campagne.

Nos croiseurs ont pris plusieurs bateaux qui tentoient d'introduire des approvisionnemens dans Barcelonne.

Les gardes nationaux du département des Pyrénées-Orientales ayant appris que Milans se dirigeoit sur la Seo-d'Urgel, se sont réunis aux douaniers, et se sont portés avec un bataillon de ligne sur les frontières de la Cerdagne française, où les habitans s'étoient déjà réunis aux cris de *Vive le Roi!*

---

En relevant dernièrement les chicanes faites au Bréviaire de Paris par M. T., sous le nom d'un *vétéran*, nous avions dit un mot en passant de celles de l'année dernière sur lesquelles M. T. s'appuyoit. Puisque M. T. citoit avec éloge la petite opposition qui fit quelque bruit il y a un an, il étoit tout simple de répondre à l'un et à l'autre. Mais notre article n'avoit rien d'injurieux pour les deux écrivains que nous avions en vue; nous avions même eu la discrétion de ne pas les nommer, et de ne pas donner le titre du recueil où ils avoient consigné leurs réclamations. Notre réserve n'a pas été appréciée, et voilà que le rédacteur de ce recueil s'emporte contre nous à la fin de son cahier de juillet, et nous décoche, à bout portant, des traits amers et directs. Il règne dans tout son article un ton de hauteur et d'âcreté, qui fait peu d'honneur à sa modestie et à sa douceur. Ce rédacteur sourcilleux a même d'autant plus de tort d'affecter ce langage méprisant, qu'il ne dédaigne pas de faire des emprunts à notre Journal. Son dernier cahier a trois ou quatre articles copiés littéralement de nos numéros, et les cahiers précédens offrent de semblables emprunts, et même des pièces entières exactement transcrites, sans qu'on ait soin d'avertir où on les a prises. Or, il n'est pas bien généreux, ce semble, de maltraiter si fort celui que l'on met ainsi à contribution. Ou ne le copiez pas, ou parlez de lui avec un peu plus d'égards; cela seroit plus délicat et plus juste.

Le rédacteur suppose que nous sommes *mécontent du discrédit de notre feuille;* peut-être souhaiteroit-il charitament qu'il en fût ainsi, et a-t-il pris son vœu pour la réalité. Il a quelque penchant à se vanter, et il nous parle

fréquemment de la prospérité de son entreprise et du nombre croissant de ses souscripteurs. Mais ce petit charlatanisme est un peu usé : le meilleur moyen de nous faire croire que sa feuille prospère, n'est pas de le répéter à tout propos. Quant à nous, nous ne pouvons nous plaindre du discrédit de la nôtre, et, s'il n'a pour abonnés que ceux qui nous quittent, il ne sera pas bien riche. Il suppose que nous avons injurié ses souscripteurs; comme si relever ses erreurs et ses bévues, c'étoit offenser tous ceux qui les lisent et qui en gémissent ou en rient. A en juger par les lettres que nous avons reçues, on n'approuve pas beaucoup le ton qu'il prend à notre égard et les airs qu'il se donne.

Dans notre n°. du 26 juillet. nous avions répondu à une lettre de M. S. insérée dans ce recueil contre les relations de quelques cérémonies. Le rédacteur appelle notre réponse une *nouvelle provocation*. Il faut convenir que c'est étrangement abuser des termes. La lettre de M. S. paroissoit tout-à-fait dirigée contre nous, et c'est une pauvre défaite de dire qu'elle s'adressoit aux journaux quotidiens, qui au contraire parlent bien moins souvent que nous des cérémonies dont il étoit question. Ainsi le reproche d'avoir raconté la mission de Saint-Lazare ne tomboit pas vraisemblablement sur les journaux quotidiens qui, pour la plupart, n'en ont point parlé, ou ont reproduit ce que nous en avions dit. En toute discussion, il faut un peu de bonne foi, s'il est possible. On nous dit que *le premier objet* du recueil en question *est de publier divers jugemens sur divers sujets, lors même que ces jugemens sont opposés;* il est assez commode de s'être fait ainsi un plan qui permet de se contredire, et d'avancer sous une initiale vraie ou fausse les opinions les plus disparates. Cela peut jeter en effet de la variété dans un recueil; mais cette variété est aux dépens de la confiance et de l'estime. Quel fond faire sur un éditeur qui souffle le froid et le chaud, et qui, avec le déguisement d'une signature, peut soutenir les thèses les plus contradictoires, faire aujourd'hui l'éloge d'un livre en faveur du prêt, et l'attaquer dans le cahier suivant; rapporter une cérémonie édifiante, et se moquer à quelques pages de là de ce récit même; donner enfin gravement des décisions de cas de conscience qui ne décident rien, et d'après lesquelles on n'est pas plus avancé qu'auparavant? Ne seroit-il pas possible de reconnoître les *T.* à ces traits?

**Sur l'*Histoire de l'Eglise dans le 18e. siècle, faisant suite à celle de Bérault-Bercastel.***

SECOND ARTICLE.

Nommer Fénélon, c'est rappeler le souvenir de la vertu la plus aimable et du plus heureux caractère. Si son génie paroît dans ses ouvrages, ses belles qualités brillent encore plus dans ses actions. Une piété exemplaire, une admirable résignation dans la disgrâce, une prudence consommée, un désintéressement rare, une générosité tout-à-fait épiscopale, une conduite soutenue et pleine de noblesse, voilà ce qui frappa tous ses contemporains. Les princes et le peuple, les riches et le pauvre, les Français et les étrangers furent également touchés de sa sagesse et de sa bonté. La grâce de ses entretiens charmoit les uns, la douceur de ses écrits enchantoit les autres. Fénélon eut pour amis les hommes les plus pieux de la cour; il exerçoit sur eux un ascendant dont il ne se servoit que pour les porter à la vertu. Le nombre et la nature de ses lettres montrent quelle étoit l'influence de ce grand évêque qui, du fond de son exil, dirigeoit des princes, des seigneurs, des hommes de tous les rangs, des femmes pieuses, et donnoit à tous des conseils assortis à leur position. C'est une chose remarquable que sa disgrâce parut redoubler l'attachement de ses amis pour sa personne. C'étoit, dit d'Aguesseau, *un de ces hommes rares, destinés à faire époque dans leur siècle, et qui honorent autant l'humanité par leurs vertus, qu'ils font honneur aux lettres par des talens supérieurs*. Aussi le temps n'a rien diminué de la réputation de Fénélon; sa mémoire intéresse encore aujourd'hui toutes les ames

sensibles, et ses belles qualités ont subjugué ceux mêmes qui ne partageoient pas ses sentimens religieux. Un incrédule moderne professoit pour Fénélon un respectueux attachement, et disoit qu'il eût regardé comme un honneur de vivre avec un si grand homme et même de le servir, et qu'il envioit le bonheur d'être de la religion de Fénélon.

C'est donc avec raison qu'un prélat illustre a dit que *la gloire de Fénélon appartenoit à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'église gallicane*. Hé bien! cette gloire, on veut aujourd'hui la flétrir. Un Français essaie d'enlever à sa patrie le nom d'un grand homme; un prêtre entreprend de priver la religion de l'autorité des vertus d'un pieux évêque. Il craint que trop d'honneur ne réjaillisse sur l'église gallicane des brillantes qualités de Fénélon, et que nous ne puissions opposer ce bel exemple à ceux qui doutent de l'influence du christianisme. Il s'applique donc à obscurcir cette réputation qui jetoit un si grand éclat, et à démentir les éloges que depuis un siècle Fénélon reçoit par acclamation des écrivains les plus opposés. Voilà le service éminent que M. G. rend à l'église gallicane; c'est par là qu'il ouvre son *Histoire de l'Eglise*, et il ne pouvoit assurément en faire mieux connoître l'esprit. Que d'obligations on lui aura, s'il peut prouver qu'un évêque dont la mémoire étoit chérie et respectée, étoit un homme faux et subtil, un intrigant et un sectaire! Combien une telle découverte sera utile et honorable pour la religion! Il en est qui cherchent dans l'histoire des exemples édifians, des traits de sagesse et de vertus; il en est d'autres, au contraire, qui s'attachent à jeter des nuages sur les réputations les mieux établies, à dénaturer les intentions, à exagérer les erreurs, à flétrir les noms les plus justement célèbres. Un soin si touchant n'est-il pas l'indice d'une belle ame et d'un zèle bien pur?

Un historien judicieux avoit raconté avec étendue la controverse du quiétisme; il avoit rapporté d'affligeans débats, mais avec les ménagemens dus à d'illustres rivaux. Il n'avoit pas cru devoir immoler l'un pour exalter l'autre, et il avoit parfaitement concilié les intérêts de la vérité, et les égards que réclamoit la mémoire de deux grands hommes. Mais cette sagesse et cette réserve sont précisément ce qui déplaît aux gens de parti. M. G. entreprend donc de contredire les récits de M. de Bausset; pour cela il ne craint point de sortir de son sujet, et d'ouvrir l'*Histoire de l'Église pendant le 18e. siècle* par le tableau d'une controverse qui appartient toute entière au siècle précédent. L'illustre historien de Bossuet et de Fénélon avoit eu recours pour son travail aux sources les plus sûres; c'est dans les écrits et les correspondances des deux prélats qu'il avoit pris les matériaux qui lui ont servi pour son exposé de la querelle. Il avoit connu, mais il avoit dédaigné des ouvrages obscurs et suspects, et des relations posthumes et sans autorité. Ce sont précisément ces écrits que M. G. interroge; il va fouiller dans des dépôts méprisés. Il parle peu des réponses de Fénélon, et il cite continuellement la *Vie de Mme. Guyon, écrite par elle-même*, et la *Relation de l'abbé Phelipeaux*. Mais on sait que Mme. Guyon s'est plaint jusque dans son testament de l'altération de ses ouvrages, et sa *Vie*, imprimée trois ans après sa mort, a pu souffrir encore plus d'altérations.

La *Relation de Phelipeaux* n'est pas moins suspecte, et la confiance que M. G. accorde à cet écrit, qu'il suit pas à pas, annonce, j'ose le dire, peu de jugement et de critique. Il attache tant d'importance à cette *Relation*, qu'il lui a fallu une longue note dans les pièces justificatives pour la réhabiliter et la défendre. Cette note a 15 grandes pages; l'auteur y rend compte avec un soin minutieux des recherches qu'il

a faites pour savoir si la *Relation* avoit été flétrie par jugement. Ce que plusieurs écrivains disoient de cette flétrissure l'*importunoit*, et il se félicite d'avoir découvert les circonstances du jugement. Le fait est que, le 9 décembre 1733, M. Hérault, conseiller d'Etat, et lieutenant de police de Paris, présidant une commission de conseillers au Châtelet, condamna au carcan un libraire de Sainte-Ménéhould, qui avoit imprimé la *Relation*, et qui vendoit en même temps une édition des *Lettres Provinciales* et les *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine*. M. G. trouve ce jugement illégal, et nous parle du libraire presque comme d'un martyr, et de M. Hérault comme d'un tyran farouche et impitoyable; et dans sa colère il n'a garde d'omettre un rapprochement entre le lieutenant de police et son petit-fils, Hérault de Séchelles, si tristement fameux par la part qu'il prit à la révolution. On ne voit pas trop comment les torts du petits-fils pouvoient trouver place ici; cependant ils occupent près d'une grande page, et n'ont l'air d'être amenés là que pour pouvoir citer les *Martyrs de la Foi*, autre ouvrage de M. G. Assurément M. Hérault, le lieutenant de police, ne sauroit être responsable des égaremens de son petit-fils soixante ans après. Quant au jugement du 9 décembre 1733 en lui-même, je suis peu édifié de voir M. G. se déclarer ainsi contre l'autorité, et contester à nos Rois un droit qu'ils ont souvent exercé dans notre ancienne législation, celui de nommer des commissions temporaires de juges. Sans doute on pouvoit abuser de ce moyen, comme on abuse de tout; mais le Roi, étant seul législateur, ne pouvoit-il pas déléguer des commissions spéciales pour certains délits? C'est là la question, et j'avoue que je n'oserois pas la trancher si vîte que M. G., et que je trouve surtout que sa décision est bien singulièrement placée dans une histoire de l'Eglise.

Mais tout cela n'est que pour sauver la *Relation*, dont M. G. avoit besoin dans son système. Il finit par dire que cet écrit *est le plus authentique et le plus instructif des Mémoires que nous ayons sur le quiétisme, et même encore sur toutes les affaires ecclésiastiques de la fin du 17e. siècle;* exagération doublement ridicule, car l'abbé Phelipeaux ne parle presque que du quiétisme, et ne fait point connoître les autres affaires ecclésiastiques de la fin du 17e. siècle. En second lieu, la lecture de sa *Relation* ne justifie que trop ce qu'en a dit M. le cardinal de Bausset, que *cet ouvrage décéloit la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénélon*. On ne peut avoir une autre opinion d'un homme qui, faisant le portrait de Fénélon dans sa *Préface*, le *peint comme un esprit artificieux, souple, flatteur et dissimulé, s'il en fut jamais; qui, séduit par une femme, ne songeoit qu'à établir partout la séduction......; qui avoit su gagner par ses complaisances les dames les plus accréditées, et par leur moyen étoit de toutes les intrigues sans paroître y avoir aucune part*. En toute occasion il prête à Fénélon les motifs les plus indignes, non-seulement d'un évêque, mais d'un honnête homme. Il prétend que Fénélon, avant d'être nommé précepteur, flattoit Bossuet jusqu'à le *fatiguer* et à exciter son *dégoût*. Il dit du mal des personnes les plus estimables de ce temps; le Père Le Valois, Jésuite, confesseur des Princes, à l'entendre, étoit *un quiétiste qui enseignoit que les ames parfaites, en se confessant, n'avoient pas besoin de faire des actes de contrition;* M. Tronson, dit-il, n'étoit *pas fort versé dans les matières de théologie*, quoiqu'assurément le choix qu'on avoit fait de lui pour l'adjoindre à deux évêques prouve, au contraire, l'opinion qu'on avoit de ses lumières. Il accuse l'abbé Fleury, l'abbé de Catelan et l'abbé de Langeron, des procédés les plus odieux; *des gens qui*

*devoient à M. de Meaux leur fortune, et qui étoient tous les jours à sa table, se déclaroient ouvertement contre lui, et osoient mépriser ses ouvrages, et appeler son* Apocalypse *une rêverie, et son* Livre des Variations *un beau roman;* à qui persuadera-t-on que le sage abbé Fleury fût capable de ces procédés et de ces discours? Le cardinal de Bouillon est surtout fort mal traité dans la *Relation*, et l'on y pousse l'exagération jusqu'à présenter la disgrâce subséquente du cardinal comme une punition que Dieu lui infligea pour sa conduite à Rome dans l'affaire du quiétisme.

Tel est le guide qu'a suivi M. G. La *Relation* étoit oubliée des uns et méprisée des autres. Il essaye de la tirer de l'obscurité, et de la relever du mépris où elle étoit tombée. C'est sur cette base qu'il élève son *Histoire;* c'est sur ce Mémoire d'une des parties qu'il juge Fénélon. Il adopte de confiance toutes les conjectures, les raisonnemens, les insinuations malignes de Phelipeaux. On diroit presque que son volume n'est qu'une édition augmentée de la *Relation*, et on peut, sans être prophète, prévoir que l'un aura le sort de l'autre, et que ces deux écrits obtiendront le même degré d'estime et de confiance aux yeux de la postérité.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Depuis que le journal officiel de la cour de Rome avoit annoncé l'accident de S. S., il donnoit constamment des nouvelles de plus en plus consolantes. Cependant quelques lettres particulières laissoient des craintes, et les médecins annonçoient, dit-on, qu'une telle chute à cet âge étoit mortelle, sinon en elle-même, au moins par les suites. L'obligation de rester constamment couché donnoit plus de gravité à l'enflure habituelle des jambes et à d'autres incommodités, résultat de l'âge, de l'exil et des chagrins. Le *Diario* du 9 annonçoit encore que le mieux alloit croissant : nous reçûmes ce journal le 24; mais le 25 au matin on apprit la mort du saint Père, et le Roi annonça cette nouvelle à la cour, après la messe de ce jour. De-

puis on a reçu quelques détails par un courrier extraordinaire. Le Pape avoit reçu le lit mécanique, expédié de France par ordre du Roi, et le premier essai de ce soulagement avoit été heureux. Toutefois la foiblesse augmentoit, et l'humeur paroissoit se porter des jambes à la tête; le 16, il y eut quelques momens de délire. Le 17, l'auguste vieillard témoigna de lui-même le désir de recevoir la communion; il vouloit, disoit-il, recevoir Notre-Seigneur une fois pendant l'octave de la fête. Le lendemain, le cardinal Bertazzoli, ancien aumônier de S. S. lui administra le sacrement de l'Eucharistie en viatique, à cinq heures du matin. Le saint Père ne parut plus s'occuper que de la pensée de la mort. Le 19, à une heure et demie du matin, on donna au malade l'Extrême-Onction. Il perdit la parole peu après; cependant il paroissoit encore prier. Les pieux fidèles se portoient dans les églises pour offrir leurs vœux en faveur du Pontife mourant, qui rendit les derniers soupirs, le 20 à six heures et demie. Cette nouvelle a été transmise bien rapidement, puisqu'on la sut à Paris le 25 au matin. M. le nonce, à qui elle fut communiquée, s'abstint de paroître le lendemain à l'audience du Roi, où S. Exc. devoit porter la parole, et depuis le prélat ne se montre plus aux réunions diplomatiques.

— Tous les yeux vont se tourner vers le conclave qui doit s'ouvrir. On appelle conclave l'assemblée des cardinaux qui se tient pour l'élection d'un pape. C'est ordinairement dans le Vatican qu'a lieu cette réunion. On pratique, dans les appartemens de ce palais, autant de cellules qu'il y a de cardinaux. Ces cellules sont fermées par de simples planches, et se distribuent au sort. Les cardinaux, une fois entrés au conclave, n'en peuvent plus sortir, ou, s'ils en sortent pour cause de maladie, ils n'y peuvent plus rentrer. Chaque cardinal a, avec lui, un *conclaviste* et un *dapifer;* les princes seuls ont trois personnes. Autrefois c'étoit, parmi les jeunes ecclésiastiques de la noblesse française, à qui seroit conclaviste d'un cardinal; par là, on étoit au courant de tout ce qui se passoit dans le conclave, et on apprenoit à connoître les divers intérêts et les mouvemens en faveur de tel ou tel cardinal. Du reste, l'emploi d'un conclaviste n'est pas toujours amusant, et quand le conclave se prolonge, ce séjour peut devenir pénible. Le conclave qui va s'ouvrir ne commence pas dans une saison favorable; ordinairement les cardinaux quittoient

Rome dans l'automne, c'est la saison des fièvres. D'après l'usage, les obsèques du Pape ont lieu neuf jours après sa mort. Le lendemain de ces obsèques, les cardinaux, après avoir entendu une messe du Saint-Esprit, se rendent deux à deux dans le conclave; et ceux qui n'étoient point à Rome, et qui y arrivent successivement, vont de suite s'enfermer au conclave.

—MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de La Fare ont eu, le 28, au matin, une audience du Roi, et ont pris congé de S. M., à l'occasion de leur départ pour Rome. LL. EEm. se sont mises en route la nuit suivante. On dit que M. le cardinal de La Fare a choisi pour conclaviste M. l'abbé Dupont, son grand-vicaire. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre emmène, en la même qualité, M. l'abbé Cottret, chanoine de Notre-Dame et professeur de la Faculté de théologie de Paris. M. l'abbé Cottret, ancien curé de Sanoy, puis rédacteur de la *Gazette de France*, fut nommé, par le cardinal Maury, à la place de supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, puis à un canonicat de la métropole. Il est auteur de plusieurs ouvrages.

— Le mardi 2 septembre, trente-unième anniversaire de la mort des évêques et des prêtres immolés dans le couvent et l'église des Carmes, il sera prononcé, à deux heures, dans cette même église, un discours par M. l'abbé Guyon, missionnaire; le même qui a prêché avec tant de succès dans la mission de Versailles et ailleurs. Après le sermon, la quête pour les enfans délaissés de l'établissement de Mme. la comtesse de Carcado. Cette œuvre est une des premières qui se sont formées après les temps fâcheux de la révolution.

—Le panégyrique de saint Louis a été prononcé, le 25 août, devant l'Académie française à Saint-Germain-l'Auxerrois; c'est M. l'abbé Béraud qui avoit été chargé cette année de ce discours. M. Béraud est le curé de Dian qui prononça pour la translation des restes des princes de la maison de Condé, un discours fort goûté dans le temps même, et qui a soutenu heureusement l'épreuve de l'impression. Depuis, il a prêché le Carême à Saint-Sulpice, dans une assemblée de charité, et nous avons rendu compte de ce discours qui a été aussi imprimé. Celui que M. l'abbé Béraud a prononcé lundi dernier a justifié l'empressement qu'on avoit mis à l'entendre. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles de l'Ecclésiastique : *Homo sensatus credit legi Dei et lex illi fidelis*. Il a

montré que saint Louis dut à la loi de Dieu ses vertus publiques et privées, et a su présenter sous de nouvelles faces un sujet tant de fois traité dans les chaires chrétiennes. M. l'abbé Béraud ne se traîne pas sur les traces des autres; il a des idées à lui, et il sait les présenter d'une manière attrayante. Tout en peignant le saint Roi, il a rappelé des maximes trop oubliées dans ce siècle sur les droits des souverains, et sur le respect dû à leurs fonctions. Nous nous ferons un plaisir de rendre un compte plus détaillé de ce discours, lorsqu'il aura été livré à l'impression. On sait que l'Académie en a témoigné sa satisfaction à l'orateur, et a décidé que le discours seroit imprimé aux frais de la compagnie. M. l'évêque d'Hermopolis, qui présidoit comme directeur de l'Académie, a joint son suffrage à celui de ses collègues, et a félicité M. l'abbé Béraud de cette nouvelle preuve de son talent.

— Le diocèse d'Evreux n'avoit point eu depuis long-temps de retraite ecclésiastique. M. l'évêque a jugé de son devoir de rétablir ce pieux usage, et il en a pris les moyens avec autant de prudence que de zèle. Environ 120 prêtres ont été réunis dans le séminaire. M. du Chatellier s'est montré constamment à leur tête. La retraite a commencé le 19 et a fini le 26. Les exercices ont été dirigés par M. l'abbé Morel, missionnaire de Bordeaux, qui se livre depuis quelques années à cette œuvre, et qui a déjà rendu service à plusieurs diocèses. S'étant trouvé indisposé pendant la retraite d'Evreux, il a été remplacé par M. l'abbé Mathieu, qui a déjà fait preuve d'autant de talent que de piété, et qui a encore montré dans cette occasion une facilité d'élocution, une sagesse et une capacité peu communes. Le mardi 26 il y a eu une cérémonie à la cathédrale pour le renouvellement des vœux, et tous les prêtres se sont séparés, également satisfaits de leur évêque, de leurs collègues et d'eux-mêmes. Ces réunions ecclésiastiques opèrent en effet plus d'un genre de bien. Leur premier effet est de ramener chacun dans l'esprit de sa vocation. De plus, elles établissent des rapports entre l'évêque et ses coopérateurs, et elles apprennent à se connoître réciproquement, et à connoître aussi les besoins et les ressources des diocèses. Malheureusement peu de prêtres se livrent à un ministère aussi pénible, et plusieurs évêques, qui désiroient procurer des retraites à leur clergé, n'ont pu en obtenir cette année. M. l'abbé Morel, qui

vient de diriger celle d'Evreux, en avoit donné précédemment à Nantes et à Angers, et doit, dit-on, en donner prochainement une autre à Saint-Jean d'Angely pour le diocèse de La Rochelle.

— M. l'archevêque d'Albi n'a pas été reçu avec moins de pompe et d'enthousiasme à Castres que dans sa résidence. Les habitans de Castres s'étoient flattés long-temps de l'espérance de voir rétablir leur siége épiscopal; le Concordat de 1817 sembloit leur assurer cet avantage: frustrés dans leur attente, ils n'en ont pas moins accueilli avec un religieux empressement le prélat sous la juridiction duquel ils sont placés. Dès qu'on sut qu'il devoit venir à Castres, on fit des préparatifs extraordinaires pour le recevoir. Une belle promenade, formée comme par enchantement; des arcs de triomphe, des pyramides, des portiques, des rues décorées avec goût, tous ces apprêts furent faits avec une promptitude et une ardeur étonnantes. Le 4 août, le prélat étant arrivé dans la ville, fut reçu sous un dôme pratiqué au milieu de l'Albinque. M. de Boisseson, maire de la ville, le complimenta. La promenade, et les terrasses qui règnent autour, étoient couvertes de monde. La procession se mit en marche pour l'église. Les Sœurs de la charité et les Frères des écoles chrétiennes, chacun avec leurs élèves, précédoient le clergé. M. l'archevêque arriva, sous le dais, à l'église de Saint-Benoît, l'ancienne cathédrale, où il fut complimenté par le curé, M. Maurel. Arrivé dans l'église, le prélat entonna le *Te Deum,* et donna son anneau à baiser au clergé et aux autorités municipales. Il prononça un discours plein de sagesse et d'onction, où il témoigna sa sensibilité pour l'accueil qu'il recevoit, et ses vœux pour tous les habitans. On le reconduisit avec honneur dans son logement, dépendant du séminaire; et le soir, des feux de joie, de la musique et des vers terminèrent la fête. M. l'archevêque a passé trois jours à Castres, et a dit la messe dans les trois paroisses. Il a confirmé dans celle de Saint-Benoît, et a paru surpris de voir les églises si bien décorées, grâces au zèle des pasteurs et à la générosité des fidèles. Le prélat a visité les séminaires, les pensions, les hôpitaux, les casernes et les prisons: partout il a porté des paroles d'encouragement et de consolation, et a fait espérer qu'il viendroit souvent visiter une ville si recommandable par ses sentimens et son zèle.

— M. Antoine-Jacques de Chamon, évêque de Saint-Clau-

de, a publié une Lettre pastorale et Mandement à l'occasion de son entrée dans le diocèse. Cette Lettre pastorale est datée de Paris, le 1er. août dernier, et du séminaire des prêtres de la Mission, où le prélat a fait sa retraite avant son sacre. M. de Chamon entretient tour à tour ses diocésains de la mission divine, de la paix qu'il leur apporte, du rétablissement du siége de Saint-Claude, et des fruits qu'ils doivent en retirer. Il exhorte ses coopérateurs à redoubler d'efforts pour combattre l'indifférence et l'incrédulité, et il fait un triste tableau des ravages qu'exercent ces deux fléaux dans notre patrie. Il espère ne trouver, dans son clergé, qu'attachement et soumission à l'Eglise :

« Si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, il en étoit encore quelques-uns parmi vous qui, après s'être écartés, dans les premiers temps de nos troubles religieux, de la voie de la vérité, eussent refusé ou négligé jusqu'ici de donner à l'Eglise les foibles gages que cette mère, toujours si tendre et si indulgente, s'étoit contentée d'exiger d'eux, comme une preuve de la rétractation sincère de leurs erreurs et de la réparation de leurs scandales, qu'ils viennent à nous, ces infortunés ; qu'ils y viennent avec empressement et confiance ; qu'ils entendent notre voix ; c'est la voix d'un père tendre et compatissant qui appelle l'enfant prodigue, celle d'un pasteur charitable qui les invite et les engage à rentrer, sans retard, dans le bercail du père de famille. Ah ! c'est particulièrement vers eux et pour eux que le Prince des pasteurs nous envoie, par l'organe du chef visible de son Eglise ; c'est à nous qu'il appartient de négocier leur paix avec le ciel. Qu'ils ne la repoussent donc pas plus long-temps cette paix divine et consolatrice que nous leur offrons, ce riche trésor, qui seul peut fonder le bonheur de l'homme sur la terre aussi bien que dans le ciel. Le plus beau, le plus heureux des jours de notre vie seroit celui où ils nous mettroient à même, par leur obéissance et une soumission entière aux ordres de l'Eglise, d'effacer de notre propre main et de faire disparoître, pour toujours, jusqu'aux moindres traces de leurs erreurs et de leurs torts passés. Oh ! puissions-nous, au prix de notre sang et de notre vie, en ramener un seul d'entre eux à l'unité ! Hélas ! il ne nous est pas donné de faire et d'offrir davantage pour les y ramener tous.

» Pour prévenir l'erreur et l'éviter dans la suite, appliquons-nous, nos chers coopérateurs, à puiser dans les sources pures de la vérité, dans nos livres saints, dans les écrits des Docteurs et des Pères de l'Eglise, et particulièrement dans les savans ouvrages du grand évêque de Meaux, les vrais principes de la tradition, les règles de la morale évangélique, la science des saints canons, l'horreur des nouveautés et des disputes, et, par-dessus tout, ce respect profond, cette soumission parfaite, cet attachement inaltérable *pour l'église de Rome, tant célébrée par les Pères, qui tous ont exalté, comme à l'envi*, dit l'immortel Bossuet, *la principauté de la chaire apostolique, la principauté princi-*

*pale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre, l'éminent degré de la chaire sacerdotale; l'Eglise-mère, qui tient en sa main la conduite de toutes les autres églises; le chef de l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement; la chaire principale, la chaire unique, en laquelle seule tous gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots, N. T. C. F.*, continue Bossuet, *saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, Théodoret, le concile de Calcédoine, et tous les autres conciles; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient, l'Occident, unis ensemble.*

» O Eglise romaine, ô mère, reine et maîtresse de toutes les autres églises, que ma main se dessèche, que ma langue se glace dans mon palais, plutôt que de t'effacer de mon souvenir, plutôt que d'oublier les sentimens d'amour, de respect, de dévoûment et de reconnoissance que nous te devons »!......

Le prélat ne pouvoit donner une assurance plus touchante de ses sentimens; et il termine en promettant de consacrer tous ses soins au bien de son troupeau.

— M. de Mazenod, évêque de Marseille, a fait son entrée, le 10 août, dans sa ville épiscopale. M. le comte de Briche, commandant la huitième division militaire, étoit allé à la rencontre du prélat avec son état-major, et une députation de curés avoit été le recevoir sur les limites du diocèse. M. l'évêque descendit de voiture à la porte d'Aix, et se revêtit de ses habits pontificaux sous un pavillon pratiqué près de là. Un des curés de la ville, nommé vicaire-général, complimenta M. de Mazenod, et le maire lui présenta le corps municipal. La procession commença; elle étoit composée des congrégations des paroisses, des associations pieuses, des confréries de pénitens, des Frères hospitaliers, des Frères des écoles chrétiennes, et du clergé des douze paroisses de la ville. Venoit ensuite la croix de la cathédrale, sous laquelle marchoient le grand et le petit séminaires, les missionnaires, les trente-six curés de la campagne et les chanoines honoraires. Les curés de la ville, en chape, précédoient le dais. Le prélat étoit accompagné de ses quatre grands-vicaires, et suivi du général, du maire, et des principales autorités. Le préfet et le président du tribunal attendoient Mgr. à la porte de la cathédrale. Là, le prélat fut complimenté par le curé de la cathédrale. On lut la bulle d'institution canonique, et M. de Mazenod fut introduit, avec les formalités d'usage, dans l'antique église que recommandent tant de souvenirs et le nom de tant de pieux évêques. Leur digne successeur fit lecture de sa Lettre pastorale, sur laquelle nous pourrons revenir. Le

*Te Deum* et la bénédiction pontificale terminèrent la cérémonie. Le soir, les autorités allèrent saluer Mgr. Nous ne parlons pas du concours du peuple, de la musique et des décharges d'artillerie : toute la ville sembloit sur pied, et paroissoit empressée de voir un prélat dont elle connoît déjà les vertus.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a reçu, le 25, à l'occasion de sa fête, les hommages de S. A. R. MONSIEUR, de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, des enfans de France, des Princes et Princesses du sang. S. M. s'étant ensuite placée sur son trône, a reçu successivement les ministres, les maréchaux de France, le conseil d'Etat, le corps municipal de la ville de Paris, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, les tribunaux et l'Institut. Les états-majors et les officiers de la garde nationale de Paris, de la garde royale et de la garnison, ont été admis à défiler sous les yeux de S. M. A deux heures, le Roi a reçu les hommages du corps diplomatique. Les élèves de l'école royale militaire de Saint-Cyr, au nombre d'environ trois cents, se sont trouvés à la grande parade qui a eu lieu dans la cour des Tuileries, et ont défilé sous une croisée où étoit placé Mgr. le duc de Bordeaux. Ces jeunes gens ont eu l'honneur de défiler devant le Roi avec les autres corps d'officiers. Vers deux heures, une réunion immense s'est formée aux Champs-Elysées. Les jeux publics ont eu lieu, conformément au programme publié. Les distributions se sont faites dans la grande avenue. Le soir, les monumens publics, et beaucoup de maisons particulières, ont été illuminés. Un beau feu d'artifice a été tiré au milieu des Champs-Elysées.

— Dans la réponse que le Roi a daigné faire, le jour de la Saint-Louis, à M. le préfet de la Seine, S. M. a terminé ainsi : « C'est Dieu *qui a tout fait*; c'est à lui qu'il faut tout rapporter. Nous ne sommes que de foibles instrumens dans ses mains; rendons-lui grâces de ce qu'il nous a choisis pour être celui de sa bonté ».

— Des promotions nombreuses ont eu lieu, à l'occasion de la fête du Roi, dans l'ordre de Saint-Louis, et dans ceux de la Légion-d'Honneur et Mérite-Militaire. Treize officiers-supérieurs ont été nommés grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, et trente-un ont été nommés commandeurs du même ordre.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri ayant fait don à la maison royale de Saint-Denis du tableau de M. Hersent, représentant les enfans de France, l'inauguration en a été faite le 13 de ce mois, qui étoit le jour de la distribution des prix. M. le maréchal duc de Tarente a présidé à cette cérémonie, à laquelle ont assisté Mme. la maréchale duchesse de Reggio et M. le duc de Lévis. M. le duc de Tarente a interrogé les élèves des différentes classes. S. A. R. MADEMOISELLE, conduite par Mme. la vicomtesse de Gontaut, sa gouvernante, a honoré cette fête de sa présence, a distribué des couronnes aux élèves qui les ont méritées, et a partagé leur repas.

— M. le duc de Rohan a présidé, le 23, la distribution des prix du collége de Mantes. La magnificence des livres fournis par S. A. R. Mme. la duchesse de Berri attestent la générosité de cette auguste Princesse, et l'intérêt qu'elle porte à cet établissement.

— M. le préfet de police, accompagné de M. le préfet de la Seine et de plusieurs membres du corps municipal, s'est rendu, le jour de la Saint-Louis, à quatre heures du soir, dans la nouvelle halle au beurre et aux œufs, près Saint-Eustache, pour y faire la distribution de plusieurs médailles accordées à ceux dont on avoit remarqué le dévoûment dans l'incendie qui consuma une maison de la rue de la Féronnerie, au mois de janvier dernier. Avant leur départ, les deux préfets ont parcouru dans ses diverses parties la halle, où avoit été préparé un repas de trois cents soixante couverts. M. le préfet de police est revenu le soir à huit heures, et des couplets lui ont été adressés. La population des halles a fait entendre des acclamations fréquentes et prolongées pour le Roi et son auguste famille.

— La cour royale a confirmé, le 26, le jugement correctionnel qui a condamné le sieur Perrotin à une année de prison et 2000 francs d'amende, pour avoir vendu et distribué des emblêmes séditieux par l'entremise d'un facteur du *Constitutionnel*. Ce dernier n'a point interjeté appel de la disposition qui l'a condamné à trois mois de prison.

— La même cour a confirmé, le 28, les deux jugemens qui condamnent le sieur Orsa, éditeur du *Pilote*; savoir, le premier en un mois de prison et 2000 fr. d'amende, pour avoir inséré un prétendu traité secret du congrès de Vérone; et le second en quinze jours d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, pour injures envers les magistrats qui avoient prononcé la première condamntion.

— Le tribunal correctionnel a procédé, par défaut, le 26, contre un inconnu, désigné seulement au procès sous le nom de Julien, accusé d'avoir tenu, dans une maison, boulevard des Gobelins, une imprimerie clandestine, destinée à répandre des proclamations séditieuses. Le jugement sera prononcé dans la première semaine d'octobre.

— Un article du *Drapeau blanc* qui contenoit une lettre de M. l'abbé de La Mennais à M. l'évêque d'Hermopolis, ayant été déféré aux tribunaux, M. le procureur du Roi a cité directement à l'audience correctionnelle du 27 de ce mois, l'éditeur responsable du journal. Sur la demande du défenseur, la cause a été remise à huitaine.

— Dans une partie de chasse, M. le général Gérard a reçu un coup de feu qui l'a atteint auprès de la tempe. On espère que ce funeste évènement n'aura pas de suite; mais on craint qu'il ne cause la perte de l'œil près duquel le plomb a porté.

— M. le comte de Trogoff, aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, et commandant le département d'Eure et Loir, prend le commandement de la deuxième brigade d'infanterie de la garde, en remplacement de M. le comte d'Orsay, promu au grade de lieutenant-général. M. le baron Bonté remplace M. le comte de Trogoff dans le département d'Eure et Loir.

— M. Prétis de Sainte-Croix avoit disposé d'une action en faveur de la famille du premier militaire français qui mourroit en Espagne au champ d'honneur. D'après une enquête faite par ordre de M. le ministre de la guerre, le sieur Wetter, Alsacien, sergent au 35e. de ligne, ayant été frappé, le 9 avril, d'un boulet devant Saint-Sébastien, la veuve de ce militaire et ses trois enfans sont entrés en possession de l'action qui leur est échue.

— Jacques et Barach Lang, convaincus de s'être livrés à une usure habituelle, ont été condamnés, le premier à 1400 fr., et le second à 1000 fr. d'amende, par le tribunal correctionnel d'Altkirch. Emmanuel Hausser, qui avoit exercé l'usure dans une proportion bien plus forte, a été condamné à 20,000 fr. d'amende.

— Mme. Blondeau, dont le mari étoit directeur de l'école d'enseignement mutuel à Clermont, vient d'être condamnée, par le tribunal correctionnel de cette ville, à 35 fr. d'amende, pour avoir outragé un commissaire de police, lors de la réunion occasionnée dans cette cette ville par le faux bruit qui s'y étoit répandu de l'arrivée de M. Manuel.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Les deux décrets rendus par Mgr. le duc d'Angoulême et par la régence, s'exécutent de concert, et avec une modération qui satisfait tous les partis.

M. le duc de l'Infantado et le ministre des affaires étrangères sont partis, le 19, pour le port Sainte-Marie. Le porte-feuille des affaires étrangères a été remis, par *interim*, entre les mains du ministre de la marine.

La régence a déclaré aux acquéreurs de biens appartenant aux monastères qu'ils eussent à les rendre aux églises et couvens sur lesquels ils avoient été injustement usurpés.

Un détachement, qui avoit été envoyé hors de Madrid, a parcouru les bords du Tage sans avoir rencontré aucun des corps ennemis qu'on se plaisoit à supposer dans le voisinage de la capitale.

Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé au port Sainte-Marie, le 16, à dix heures du matin. S. A. R. a passé la revue des troupes, qui brûlent d'envie de combattre l'ennemi. Des préparatifs immenses ont été faits. Tout est prêt pour l'attaque et le bombardement si les cortès refusent de se soumettre entièrement.

Le Prince généralissime a réunis, le 18, les officiers-généraux de son armée en conseil de guerre.

Un aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, envoyé à Cadix pour y porter une lettre du Prince au roi d'Espagne, est revenu, le 18 au matin, après s'être acquitté de son message. Il a été accueilli à Cadix avec enthousiasme.

Plusieurs bâtimens portugais chargés de munitions sont arrivés au port Sainte-Marie. La cour de Lisbonne nous seconde de tout son pouvoir.

Tout le monde à Cadix croit toucher au terme de la révolution. Le roi lui-même semble ne pas douter de sa prochaine délivrance.

Algésiras, attaqué à la fois par les forces combinées de terre et de mer, et bombardé, a capitulé le 14 de ce mois. Le fils du maréchal de Lauriston commandoit les troupes de terre. Les deux frégates françaises ont tiré, dans l'espace de deux heures, plus de deux mille coups de coups de canon. Le matériel et les vivres de la place nous ont été remis, et la garnison, prisonnière de guerre, a donné parole de ne point servir contre les armées françaises et royalistes.

Les deux bandes constitutionnelles de Chaleco et Sellet, qui parcouroient la Manche, se sont rapprochées de Mançanarez. M. de La Roche-Dragon, qui y commande, est sorti avec quatre-vingts cuirassiers, les a chargées et culbutées, et elles ont fini par capituler et se soumettre.

Deux escadrons du régiment de la Reine, arrivés, le 13, aux environs de Zamora, se sont réunis aux troupes royalistes, et ont reconnu la régence.

Dans la nuit du 10 au 11, la garnison de la Corogne a fait un feu des plus vifs sur nos troupes, mais qui a fait peu de mal. Sur les huit heures du matin, elle a envoyé un parlementaire avec des paroles de paix. Elle a déclaré qu'elle vouloit bien se mettre sous la protection de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, mais qu'elle ne vouloit pas entendre parler de la régence de Madrid. Ces propositions ont été rejetées. Le 13, il a été convenu que la garnison de la Corogne se mettoit sous les ordres du général Morillo, qui stipuleroit leurs intérêts. Deux officiers de la garnison ont été envoyés auprès de ce général, pour lui faire part de ce qui a eté convenu.

La garnison de la Corogne ayant reconnu l'autorité de Morillo, ce général a envoyé, le 15, son second adjudant à Madrid pour porter la soumission à la régence.

La croisière française devant Saint-Sébastien s'est emparée, le 26, du chasse-marée armé par les révolutionnaires.

M. le duc de Conegliano a sommé le gouverneur de la Seo-d'Urgel. Les officiers de la garnison ayant été réunis, ont décidé que l'un d'eux seroit envoyé au quartier général du quatrième corps, pour reconnoître le véritable état des choses. Le lieutenant-colonel du régiment de Mayorque a été désigné.

Le projet de Milans, dans sa dernière marche, étoit de débloquer la Seo-d'Urgel et Figuières, de rallier les garnisons de ces deux places, de réunir ainsi dix à douze mille hommes, et de tenter, avec ces forces, de faire lever le blocus de Barcelonne. Ce projet a été déjoué par la rapidité de nos marches. M. le maréchal Moncey va refouler l'ennemi dans le camp de Tarragone, et hâter sa soumission, ou le forcer à s'enfermer dans Tarragone.

M. Parseval-Deschene, capitaine du brick le *Faune*, a eu, le 14 de ce mois, une conférence à terre avec le commandant de Peniscola, pour la reddition de la place, qui devoit se soumettre le lendemain ou le surlendemain.

## Sur le pape Pie VII.

Deux pontificats se sont succédés qui, déjà remarquables par leur durée, le sont encore plus par la gravité des évènemens, par la violence des persécutions, et par la manifestation claire des vues de la Providence et de la protection qu'elle accorde à son Eglise. Deux papes, également vertueux, se virent également en butte à des traverses et à des agitations renaissantes, et donnèrent un spectacle que l'Italie n'avoit point vu depuis les invasions des barbares et les troubles du moyen âge. L'un, tantôt fatigué par les tracasseries de ministres inquiets et de souverains abusés, tantôt en proie aux fureurs de révolutionnaires farouches, finit sa vie dans l'exil et loin de son siége, et fut tour à tour un modèle de modération, de dignité, de sagesse et de courage. L'autre eut encore de plus longues épreuves à subir; arraché aussi par la violence, et transplanté dans une terre étrangère, séparé de ses conseillers et de ses plus fidèles serviteurs, il fut traîné d'exil en exil, et passa cinq ans dans les privations et les angoisses, affligé moins encore pour lui-même que pour les maux de la religion et le deuil de l'Eglise. Trois fois il reconquit sa capitale, et la Providence sembla vouloir le récompenser de son courage en lui ménageant des jours plus calmes, et en prolongeant sa carrière, qu'auroient dû abréger tant de malheurs, de souffrances et d'inquiétudes. Son élection, ses disgrâces, son rétablissement, son pontificat tout entier, décèlent l'action de cette sagesse profonde qui fait servir les révolutions des empires à l'accomplissement de ses desseins. L'Italie ne parut conquise que pour

faciliter l'élection d'un nouveau pape, et elle retomba, l'élection faite, au pouvoir des Français. Ce ne fut pas même assez d'avoir donné un chef à l'Eglise et un successeur au prince des apôtres, et, tandis que des hommes de parti se félicitoient de ne plus voir la chaire du Pontife entourée et soutenue de l'éclat de l'autorité temporelle, Pie VII rentroit en maître dans la capitale du monde chrétien. Depuis nous l'avons vu encore ramené deux fois par une main invisible dans cette même cité, et sur ce même siége dont la persécution l'avoit éloigné. Il semble que toute l'Europe s'ébranle pour forcer l'oppresseur à lâcher sa proie. Les légions du fond du Nord arrivent une seconde fois au secours de l'Eglise, et la barque de Pierre rentre encore dans le port. Ainsi les évènemens politiques concourent au triomphe de la religion, et le calme sort du sein des tempêtes.

Si de ces considérations générales nous passons aux qualités personnelles du Pontife que nous venons de perdre, nous y trouverons un juste sujet d'admiration et de regrets. Sa piété, son zèle pour le bien de l'Eglise, sa modération et sa prudence, ont éclaté en bien de circonstances. Sa figure seule annonçoit le calme de son ame, et il y avoit dans sa physionomie je ne sais quel air de dignité simple qui imprimoit le respect. Mais la bonté du saint Père n'a point été au détriment de son courage, et sa douceur n'a point nui à la fermeté. On l'a vu dans les temps d'épreuve soutenir avec résignation le poids de l'adversité, lasser en quelque sorte son ennemi par sa patience, et honorer la religion par sa noble résistance. Tandis que toute l'Europe étoit humiliée aux pieds d'un soldat farouche, tandis que tant de souverains subissoient la loi du vainqueur, et changeoient d'Etats suivant ses caprices, un seul homme étoit debout, et cet homme étoit le chef de l'Eglise. Du fond de sa prison, Pie VII

opposoit une résistance passive à des prétentions arrogantes, et cette résistance déconcertoit les projets les mieux conçus, et troubloit seule une orgueilleuse prospérité. Dépouillé, captif et solitaire, il paroissoit encore plus grand et plus vénérable que dans son palais et au milieu de sa cour; et les vœux de l'univers catholique, comme les respects de tous les hommes modérés et impartiaux, s'adressoient de toutes parts à ce Pontife persécuté, et à ce vieillard sans appui extérieur, mais environné de la triple majesté de la religion, de la vertu et du malheur.

Le grand caractère de Pie VII ne se montre pas seulement dans quelques conjonctures difficiles qui quelquefois inspirent un moment de courage à une vertu commune; il est le même pendant toutes ses tribulations, il les soutient sans ostentation, mais aussi sans foiblesse; il ne s'abaisse point à des plaintes indignes de son rang; il parle avec modération de son persécuteur et avec calme de ses souffrances, et il étonne par sa douceur et sa tranquillité ceux qui sont envoyés vers lui (1). Victime d'une longue suite d'injustices, de violences, de caprices, de rigueurs qui révoltoient les plus indifférens, il possède son ame par la patience, et triomphe par elle. Dans des temps moins agités, on le voit user toujours de la même sagesse et de la même retenue. Il ne conserve ni aigreur ni vengeance. Peut-être qu'un pontife moins vertueux n'eût pu se défendre de quelques ressentimens contre une nation du sein de laquelle étoient partis tant de traits contre le saint Siége, et qui avoit fourni tant de complices de la persécution. Pie VII, au contraire, ne témoigne pour la France que bienveillance et affection; il saisit l'occasion de proclamer la piété des bons fidèles, et la cha-

(1) *Fragmens relatifs à l'Histoire ecclésiastique des premières années du 19e. siècle* (par M. de Barral), page 278.

rité des dames généreuses qui avoient montré un intérêt particulier pour le Pontife dépouillé, et qui avoient fait passer des secours à toutes les victimes de la proscription. Le Pape s'empresse de fermer les plaies de notre Eglise, et il l'a deux fois relevée de ses ruines et cherché à la replacer sur des bases stables.

Un trait de la vie de Pie VII qui n'a pas été assez remarqué, c'est son éloignement pour le népotisme. On diroit que ce pape n'avoit point de famille, tant il a mis peu d'empressement à la produire sur un plus grand théâtre, et à l'environner de richesses et d'honneurs. Il n'a point attiré ses parens à Rome, il ne leur a donné ni titres ni emplois, il n'a fait entrer aucun d'eux dans le Sacré-Collége; on n'a vu leurs noms mêlés à aucun des évènemens de ce pontificat, et il n'a été parlé d'eux que pour annoncer ce que le saint Père leur avoit déclaré; savoir, qu'ils ne devoient rien attendre de lui, et que, s'il conservoit pour sa famille une tendre affection, le chef de l'Eglise ne pouvoit rien faire pour elle. La suite a prouvé que cette résolution étoit fixe, et pendant ce long pontificat on n'a cité, que je sache, autre chose des rapports de Pie VII avec les Chiaramonte, sinon qu'il avoit béni le mariage de l'un d'eux, et qu'il avoit donné le voile de religieuse à une nièce.

Aussi l'opinion de la haute vertu de ce Pape étoit tellement répandue qu'on le croyoit favorisé de grâces extraordinaires. On racontoit l'histoire d'une colombe qui étoit venue dans son palais d'Imola au moment même de la mort de Pie VI, et on croyoit qu'elle lui avoit annoncé son élection future. La même colombe parut à Rome dans le palais Quirinal, peu de jours avant l'enlèvement de S. S. en 1809, et on étoit persuadé qu'elle l'avoit averti du sort qui l'attendoit. Nous rapportons ces bruits, parce qu'ils ont été consignés dans quelques écrits, et confirmés par des té-

moignages respectables; des prélats romains, déportés en France il y a quelques années, ont raconté le fait, et le tenoient pour certain. Nous citerons, entr'autres, M. l'évêque d'Alatri et M. l'évêque de Terracine, alors exilés dans le diocèse de Lyon.

Nous n'essaierons point de tracer l'histoire de la vie et du pontificat de Pie VII. Un tel sujet dépasseroit les bornes où nous sommes tenu de nous renfermer. On trouvera les faits principaux dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* (1), publiés il y a quelques années, et dans les numéros de notre journal où nous avons tâché de consigner les matériaux d'une histoire de l'Eglise pour les derniers temps. Nous nous bornerons ici à rappeler sommairement quelques circonstances et quelques dates.

Grégoire-Barnabé Chiaramonte naquit à Césène, le 14 août 1740, d'une famille alliée à celle de Pie VI. Son père étoit le comte Scipion Chiaramonte, et sa mère, Jeanne Ghini, qui se fit religieuse par la suite, sous le nom de Thérèse-Aimée de Jésus et Marie. Cette pieuse Carmélite prédit, dit-on, à son fils son élévation future, et mourut, en 1777, en odeur de sainteté. Le jeune Chiaramonte entra dans la congrégation du Mont-Cassin, qui est une des branches de l'ordre de Saint-Benoît; il y fit profession, et y remplit divers emplois, entr'autres, celui de professeur de théologie. Pie VI le fit évêque de Tivoli; c'est alors, dit-on, qu'une erreur de deux ans commise dans ses informations l'a fait croire plus jeune qu'il n'étoit. Le saint Père plaisantoit lui-même de cette méprise; on a beau faire, disoit-il, j'ai toujours de plus ces années qu'on voudroit m'ôter. L'évêque de Tivoli fut com-

(1) 4 gros volumes in-8°.; prix, brochés, 25 fr. et 33 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

pris dans la nombreuse promotion au cardinalat du 14 février 1785, et fut transféré en même temps à l'évêché d'Imola. Il se conduisit avec beaucoup de circonspection pendant les troubles de l'Italie, et ne fut point inquiété par les vainqueurs. Pie VI étant mort à Valence en 1799, le conclave s'ouvrit à Venise, et le cardinal Chiaramonte s'y rendit, et fut élu le 14 mars 1800, et couronné le 21. Son autorité fut reconnue dans Rome, et le Pontife fit son entrée dans cette ville le 3 juillet. Le Concordat de 1801, celui d'Italie, et le voyage du Pape en France sont trop connus pour les rappeler ici. De longues discussions entre le Pontife et Buonaparte s'aigrirent tellement que celui-ci envahit, en 1808, l'Etat romain. L'année suivante, le Pape fut enlevé de Rome le 6 juillet, et amené précipitamment en France, d'où on le conduisit à Savone. Il y resta prisonnier jusqu'en 1812, qu'on le fit venir à Fontainebleau, et il repartit de ce dernier séjour en janvier 1814, pour retourner dans ses Etats. Il rentra dans sa capitale, le 24 mai, après une absence de près de cinq années. L'année suivante, l'invasion de Murat le força encore une fois de quitter Rome, et il passa quelques mois à Gênes. Depuis, son repos fut encore troublé momentanément par la révolution napolitaine; mais elle fut promptement réprimée, et l'Etat de l'Eglise garanti de la contagion d'un si dangereux voisinage.

Depuis long-temps le Pape ne se montroit plus aux cérémonies publiques; ses jambes étoient enflées, et d'autres incommodités, suite de l'âge, de l'exil et des chagrins, forçoient le saint Père à mener une vie très-retirée. Il se promenoit dans ses jardins au moyen d'une petite voiture destinée à cet usage. Les gens de l'art prévirent aisément que l'accident du 6 juillet seroit mortel; une chute à cet âge, et l'obligation de rester toujours couché, devoient à la longue amener

un résultat funeste. S. S. a succombé le 20 août, après avoir donné, dans toute sa maladie, les plus touchans exemples de patience et de piété.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Sacré-Collége est aujourd'hui composé de cinquante-trois cardinaux, dont six de l'ordre des évêques, trente-six de l'ordre des prêtres et onze de l'ordre des diacres. De ces cardinaux, deux seulement sont de la création de Pie VI, le cardinal della Somaglia et le cardinal Ruffo; tous les autres sont de la création de Pie VII. Les cardinaux chefs-d'ordre sont, pour l'ordre des évêques, le cardinal Jules-Marie della Somaglia, doyen; pour l'ordre des prêtres, le cardinal Joseph Firrao, napolitain; et pour l'ordre des diacres, le cardinal Fabrice Ruffo, aussi napolitain. Il y a, dans le Sacré-Collége, deux cardinaux allemands, trois français, un espagnol et un portugais; tous les autres sont d'Italie. Les deux cardinaux allemands sont l'archiduc Rodolphe, archevêque d'Olmutz, et le cardinal Haeffelin, ministre de Bavière à Rome. Le cardinal espagnol est Denis Bardaxi de Azara, ancien auditeur de Rote; le cardinal portugais est Charles de Cunha, patriarche de Lisbonne. Il est probable que tous les cardinaux n'entreront pas au conclave, les uns à cause de leur éloignement, les autres à cause de leurs infirmités. M. le cardinal Firrao est dans sa quatre-vingt-huitième année, et M. le cardinal Haeffelin dans sa quatre-vingt-septième. M. le cardinal de Bausset n'a que soixante-quatorze ans; mais on sait que S. Em. est, depuis long-temps, attaquée de la goutte. Elle ne pourra se rendre au conclave, et l'église de France sera privée d'un si illustre représentant. Il est douteux que le patriarche de Lisbonne, qui ne vient que de retourner dans sa patrie, puisse entreprendre un nouveau voyage. D'un autre côté, on ne savoit pas encore si le Pape n'auroit pas, avant de mourir, déclaré quelques-uns des cardinaux qu'il avoit réservés *in petto* dans le consistoire du 10 mars dernier. Si le saint Père les avoit désignés, ils seroient entrés au conclave. Dix cardinaux avoient été réservés *in petto* dans ce consistoire; on supposoit que c'étoient les nonces à Vienne, à Paris et à Madrid; le secrétaire de la congrégation des évêques et des

réguliers, le gouverneur de Rome, le trésorier de la chambre, etc. Un de ces cardinaux réservés *in petto*, le cardinal Zurla, a depuis été déclaré.

— L'église de France ne pouvoit rester indifférente à la perte d'un pontife qui a tant fait pour elle, et qui l'a deux fois sauvée du naufrage. Elle devoit des prières à celui qui lui a témoigné constamment un si tendre intérêt. M. l'archevêque de Paris vient d'indiquer à ses diocésains la dette qu'ils ont à payer envers le vertueux Pie VII. Par un Mandement (1) du 31 août, le prélat ordonne des prières pour le pape mort et l'élection du pape futur. On dira, pendant neuf jours, à la messe les oraisons pour le pape défunt, et il sera célébré dans chaque église un service. De plus, on chantera l'hymne *Veni, Creator*, pour implorer les grâces du Saint-Esprit sur l'élection future. Ce que M. l'archevêque de Paris dit dans son Mandement sur l'un et l'autre objet est digne de son zèle et de sa piété :

« L'Eglise catholique, N. T. C. F., attend en ce moment de nous des prières et des supplications. Veuve du Pontife suprême qui l'a gouvernée, pendant plus de vingt-trois années, avec tant de calme au milieu de tant d'orages, avec tant de circonspection au milieu de tant d'écueils, avec tant de patience au milieu de tant de douleurs, avec tant de sagesse au milieu de tant de difficultés; elle réclame cependant pour lui, de la part des fidèles, l'application des suffrages dont il fut long-temps pour eux le souverain dispensateur. S'il n'est point dans le monde chrétien d'enfant docile qui n'entende la voix de cette mère éplorée, en quel lieu ses désirs seront-ils recueillis avec plus de respect et remplis avec plus d'empressement et de zèle que dans notre France, dans cette église gallicane qui fut constamment l'objet de l'affection particulière de ce père si tendre, malgré les sacrifices que fut dans la triste nécessité d'exiger d'elle sa puissance pontificale ?

» Sans doute, N. T. C. F., que les vertus dont l'éclat a relevé, dans notre saint Père le Pape Pie VII la gloire de la tiare, nous donnent l'espérance que le Seigneur, en l'appellant à lui, n'a fait que couronner ses mérites; mais, hélas! Dieu est si jaloux de la sainteté de ses Pontifes, il leur demande tant de perfection, que nous ne croyons pas manquer à sa mémoire en la recommandant au saint autel.

» Après ce devoir, que nous commande à la fois la religion et la reconnoissance, il en est un autre, N. T. C. F., qu'il nous est d'autant moins permis de négliger que nous avons tous un intérêt commun à nous en acquitter avec ferveur. Le Sacré-Collége est actuellement as-

(1) Se trouve au même bureau; prix, 50 c. franc de port.

semblé pour donner au saint Siége un successeur digne d'un si grand ministère. Si le choix des lévites et des prêtres pour l'exercice des fonctions saintes, si celui des évêques pour le gouvernement des diocèses et le salut des ames est si important, combien l'est davantage celui du premier des pasteurs, qui doit avoir *la sollicitude de toutes les églises*, et qui répond de tout le troupeau! C'est bien en ce moment que, nous unissant à ceux qui, renfermés dans le conclave, comme autrefois les disciples dans le cénacle, sont chargés d'élire, non un apôtre, mais le chef de l'apostolat, nous devons répéter avec foi, et dans les sentimens d'une ferme confiance : Seigneur, faites connoître quel est celui que vous avez choisi : *Ostende quem elegeris;* ne permettez pas que des conseils humains, que des vues temporelles, que des pensées terrestres, qu'une influence étrangère à celle de votre grâce, arrêtent les desseins de votre miséricorde; ne souffrez pas même qu'ils soient long temps retardés; hâtez-vous de nous montrer celui à qui vous voulez donner la garde de *vos brebis* et confier le soin de *vos agneaux : Ostende quem elegeris;* remplissez-le d'avance de tendresse pour nous, comme nous vous prions de nous remplir pour lui de soumission et de piété filiale, afin que la docilité et le salut des ouailles *fassent à jamais la joie et la consolation du Pasteur* ».

— M. l'archevêque de Paris a officié, dimanche dernier, à Saint-Louis en l'île, et M. l'abbé Feutrier a prêché son panégyrique de saint Louis.

— M. le cardinal de La Fare a emmené avec lui M. le duc de Rohan, pour être son conclaviste. M. l'abbé Dupont, qui l'accompagne aussi, sera, à ce qu'il paroît, son *dapifer*. Il y a des priviléges attachés à l'une et à l'autre places.

— M. l'abbé Pouillard, sacristain de la chapelle de la cour, est mort vers la mi-août. Il étoit né en Provence, et avoit été religieux. Il joignoit, à l'esprit de son état, le goût des recherches sur les objets d'antiquités ecclésiastiques, et préparoit des ouvrages sur ces matières. Il avoit résidé long-temps à Rome, et s'y étoit lié avec les savans les plus recommandables de cette capitale. L'abbé Pouillard étoit aimé pour son excellent caractère et estimé pour ses principes.

— Un de nos abonnés nous fait part d'une guérison opérée à Lorgues, en Provence, à la suite des prières de M. le prince de Hohenlohe. Une femme de cette ville étoit attaquée, depuis plusieurs années, d'un rhumatisme général, qui avoit résisté à tous les remèdes. Le 27 juillet de l'année dernière, on écrivit en sa faveur au prince de Hohenlohe; M. Forster répondit, le 9 octobre suivant, pour le prince, que le 8 et le 25 novembre il prieroit pour la malade, et qu'on devoit s'unir à lui d'intention. En effet, la messe fut célébrée ces jours-là

dans l'église de Lorgues, à l'heure indiquée, qui étoit huit heures. Le premier jour, la malade éprouva du soulagement, et le 25 la guérison fut pleine et entière. La malade avoit d'abord tenu secrète la démarche faite pour elle; mais à la fin le bruit s'en est répandu, et elle n'a pu elle-même taire la source du bienfait. Depuis ce temps, la guérison s'est bien soutenue, et la malade continue à être bien. On parle en ce moment d'une nouvelle guérison opérée à Paris par le prince de Hohenlohe; c'est celle de Mme. la marquise de Goyon, qui étoit attaquée depuis long-temps d'un anévrisme. Le mal avoit fait tant de progrès que cette dame étoit désespérée des médecins : elle ne mangeoit plus, ne pouvoit se traîner, et n'avoit plus qu'un souffle de vie, lorsqu'elle s'adressa au prince de Hohenlohe. La réponse qui lui fut faite portoit qu'elle devoit unir tel jour ses prières à celles du prince. On porta donc, le mois dernier, Mme. de Goyon à sa paroisse, qui est Saint-Louis de la Chaussée d'Antin; elle y arriva dans son état de foiblesse accoutumée, et on eut beaucoup de peine à la conduire à la table de la communion; mais elle en revint seule et guérie. Nous attendons de plus amples informations sur ce fait, que nous n'avons appris que sur des ouï-dire, et qui a besoin d'être vérifié avec exactitude.

— M. de Thiollaz, nouvel évêque d'Anneci, a commencé à parcourir plusieurs parties de son diocèse; il a visité dernièrement le petit séminaire de La Roche, qui s'est félicité de recevoir son fondateur dans la personne de son évêque. On n'a pas fait moins d'accueil au prélat dans ce lieu qu'à Anneci même. Le concours du peuple, les acclamations, les arcs de triomphe, les feux d'artifice, et toutes les démonstrations de la joie publique, ont dû montrer à M. de Thiollaz les heureuses dispositions des habitans. Le prélat a donné la confirmation à près de seize cents personnes, le 22 juillet, et est reparti le lendemain pour Anneci.

— Les bons Savoyards, établis en pays étranger, non-seulement conservent un vif attachement à leur pays, mais en donnent souvent des preuves touchantes. François Colomb, natif de Cusy, dans le Génevois, étoit sorti jeune de son pays, et est parvenu, par son travail et sa bonne conduite, à une fortune honnête à Paris. Etant venu visiter son pays natal l'année dernière, avec sa femme, vers l'époque de la Fête-Dieu, il a offert à sa paroisse un très-bel ostensoir en argent,

un ciboire, une belle nappe d'autel, deux vases avec des bouquets pour l'autel, un riche habillement en soie pour la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, et une garniture pour quatre aubes. Depuis leur retour à Paris, ils ont envoyé une belle chape, que le curé de Cusy les avoit chargés d'acheter, et qu'ils n'ont portée qu'à 200 fr., et ils y ont joint deux burettes en argent avec le plateau, et une aube. De tels présens ne sont pas rares en Savoie, et nous avons parlé, l'année dernière, de jeunes Savoyards d'Aillon-le-Vieux, en Bauges, qui se sont cotisés pour acheter une cloche, qui l'ont fait bénir par M. le curé de Saint-Leu, et qui l'ont expédiée, le 2 novembre dernier, pour leur paroisse.

— Un journal annonce que M. l'archevêque de Tyr, nonce du Pape, a passé par Strasbourg le 16, se rendant de Suisse en Allemagne. Ce n'est point M. l'archevêque de Tyr : ce prélat est nonce en Espagne, et vient de retourner dans ce pays. Le prélat dont on a voulu parler est M. Ignace Nazali, archevêque de Cyr et nonce à Lucerne, qui se rend dans les Pays-Bas, pour les affaires ecclésiastiques de ce royaume. Le prélat est arrivé, le 24 août, à Bruxelles, avec M. le chanoine Belli et un secrétaire. La mort du Pape pourra suspendre les négociations. Déjà il avoit été pris quelques mesures préliminaires; la partie de l'ancien diocèse d'Aix-la-Chapelle, qui s'étendoit dans les Pays-Bas, a été placée, par le souverain Pontife, sous la juridiction du vicaire capitulaire de Liége et de l'ancien évêque de Ruremonde.

— Le nouveau nonce en Portugal y est arrivé dans le moment le plus favorable. Ce prélat est M. Jacques-Philippe Franzoni, né à Gênes le 10 décembre 1775, fait archevêque de Nazianze le 27 septembre de l'année dernière. Il est arrivé à Lisbonne le samedi 3 août, et il y a été reçu avec les honneurs dûs à son caractère. Le cardinal-patriarche étoit arrivé, le 31 juillet, à Lamego, et recevoit partout des témoignages de respect dûs à son courage et à son caractère.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. L'Académie françoise a tenu, le 25 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. l'évêque d'Hermopolis M. Raynouard, secrétaire perpétuel, a fait son rapport sur le concours de poésie : le sujet étoit *l'abolition de la traite des noirs*. Le concours

n'a pas été brillant. La pièce de vers de M. Chauvet a été couronnée. M. l'évêque d'Hermopolis a lu ensuite le rapport sur le prix de vertu, fondé par M. de Montyon. Le prélat, après avoir fait observer qu'il est des vertus cachées dont Dieu seul doit avoir le secret, a reconnu qu'il étoit cependant utile de publier les actions vertueuses. Aux grands scandales il faut opposer de grands exemples; c'est le moyen d'accuser le monde sans l'humilier. C'est servir utilement son pays que de donner au bien la publicité qu'on se plaît trop souvent à donner au mal; et si l'Académie a le droit de récompenser l'art de bien dire, il doit être encore plus doux pour elle de récompenser celui de bien faire. L'orateur a ensuite rendu un compte très-intéressant de la distribution des prix. L'Académie a accordé cinq médailles d'or; une de la valeur de 1500 fr. au sieur Becart, brocanteur, âgé de 68 ans, demeurant à Paris; et quatre médailles de la valeur de 1000 fr. chaque, à la femme Jacquemin, à la demoiselle Caillet, à Marie Cartier, et à Marie-Barbe Ansement. Becart a soutenu pendant plusieurs mois la dame Chavignac, que la révolution avoit réduite à la plus grande misère. Il a demandé l'aumône pour elle; pendant trois mois il l'a gardée toutes les nuits, sans se coucher; le jour de la mort de cette dame (le 16 mai dernier), il est allé reporter au curé de sa paroisse les cinq fr. qui lui restoient, et lui a demandé des prières pour la défunte. Enfin, de ses propres mains il a fait une croix de bois, qu'il a placée à l'endroit où elle avoit été enterrée. Ce récit a excité l'enthousiasme de l'auditoire. M. d'Hermopolis a remarqué, en terminant, que sur cinq prix de vertu, quatre avoient été mérités par ce sexe compatissant qui trouve toujours, pour faire le bien, des forces au-dessus de sa foiblesse. « Il l'a prouvé surtout, a ajouté l'orateur, pendant nos discordes civiles et nos sanglans désastres: oui, j'aime à le dire au nom du clergé, un grand nombre d'ecclésiastiques ont dû leur salut à ces héroïnes de courage et d'humanité ». Ce rapport, simple et touchant de M. l'évêque d'Hermopolis, a été écouté avec le plus vif intérêt, et a produit beaucoup d'effet.

Les prix de M. de Montyon jusqu'à présent décernés pour Paris seulement, le seront à l'avenir pour toute la France.

Le sujet du concours d'éloquence pour 1824 est l'éloge de de Thou.

— M. le baron [illegible]stave de Valsery est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en remplacement de M. de Percheron, démissionnaire.

— Les frères Baudouin, libraires, éditeurs de la collection des Mémoires relatifs à la révolution française, ont été renvoyés, le 30 août, de la plainte contre eux intentée par M. le chevalier Weber, frère de lait de la reine Marie-Antoinette. Le tribunal a reconnu que le préjudice causé à M. Weber par les éditeurs ne pourroit donner lieu qu'à une action civile, et que les retranchemens faits ou les notes ajoutées par eux au texte de l'ouvrage, bien qu'ils aient porté quelque altération à l'excellent esprit dans lequel Weber a composé lesdits Mémoires, n'ont point le caractère de diffamation ou d'injure prévu par la loi.

—S. A. R. Madame a daigné présider, le 26 août, la distribution des prix du collége royal de Bordeaux. Il seroit impossible d'exprimer

l'enthousiasme que la présence de l'auguste Princesse a excité dans toute l'assemblée, et particulièrement parmi la jeunesse. L'enthousiasme a redoublé, lorsque S. A. R. a bien voulu remettre, aux deux élèves nommés les premiers en rhétorique et en philosophie, les médailles envoyées par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

— La statue de Louis XIV qui vient d'être relevée sur la façade de la cathédrale de Strasbourg, a été inaugurée le jour de la fête du Roi, aux acclamations du peuple. Louis-le-Grand est représenté à cheval, la tête ceinte de lauriers, et tenant son sceptre dans la main droite. La statue, de grandeur colossale, est pleine de vie et d'expression.

— La fête du Roi a été célébrée à Sedan avec une pompe extraordinaire. A l'issue de la grand'messe, les autorités civiles et militaires, et une population immense ont assisté à l'inauguration du monument en bronze en l'honneur de Turenne. Les traits du héros ont été parfaitement retracés par M. Gois, l'un de nos meilleurs sculpteurs.

— Une trombe, qui avoit environ cent toises de diamètre à sa partie inférieure, et dont le sommet se perdoit dans les nuages, a fait de grands ravages, le 26 août, dans plusieurs communes de l'arrondissement de Dreux et de Mantes. Les maisons de plusieurs villages et un clocher ont été renversés, et ont écrasé plusieurs personnes; les arbres ont été déracinés, et les récoltes enlevées et confondues.

— Le vaisseau l'*Algésiras*, de quatre-vingts canons, a été lancé à l'eau au port de Lorient, le 21 août, aux cris de *Vive le Roi!* répétés par un concours nombreux de spectateurs. Le même jour, une goëlette a été lancée à l'eau à Toulon.

— M. le procureur-général de Montpellier a fait appel *à minimâ* du jugement correctionnel qui ne condamnoit qu'à trois mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende le sieur Campenas, convaincu d'avoir tenu publiquement contre S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, les propos les plus infâmes. Les outrages dont Campenas s'étoit rendu coupable étoient d'une nature si révoltante, que la cour a fait plaider l'affaire à huis-clos. Elle a réformé le jugement du tribunal correctionnel, et condamné Campenas à deux ans d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

— Le sieur Gergoine n'avoit été condamné qu'à trois mois de prison et à 100 fr. d'amende, pour avoir tenu des propos injurieux contre l'armée d'Espagne, et pour avoir exercé des violences envers M. Pâris, desservant de sa paroisse, au moment où il alloit visiter un malade : sur l'appel *à minimâ* interjeté par M. le procureur du Roi à la cour royale de Nanci, le sieur Gergoine a été condamné à deux ans de prison et à 100 fr. d'amende.

— La cour royale de Douai a confirmé, le 26 août, le jugement du tribunal correctionnel de Lille, qui condamne le sieur Leleux, éditeur responsable de l'*Echo du Nord*, à trois mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi dans un article sur la procession de Lille.

— La cour royale de Corse a ordonné l'exécution d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Bastia, et qui condamne à trois mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende le nommé Matthieu

Mattei, pharmacien, pour avoir, dans un lieu public, débité des nouvelles alarmantes, de nature à troubler la tranquillité publique, et injurieuses à la Majesté royale. Les délits de cette nature sont très-rares en Corse.

— Le roi des Deux-Siciles est arrivé à Naples le 6 août, et a fait son entrée aux acclamations de ses fidèles sujets.

— Le grand-duc de Hesse a fait, le 18 août, l'ouverture solennelle de la session des Etats.

— Parmi les objets qui doivent être discutés à la rentrée de la diète de Francfort, on cite le projet d'une organisation uniforme des Universités allemandes, tant pour la législation que pour l'administration intérieure.

— Les membres de l'ancienne société d'étudians qui a existé à Berlin sous le nom d'*Arminia*, avoient été relégués des Universités et exclus des emplois publics, conformément aux lois du pays et de la confédération : cependant le roi a usé envers eux d'indulgence, et a mitigé les peines qu'ils avoient encourues; seulement ils devront signer une déclaration de ne plus faire partie d'aucune société secrète.

— D'après une proposition ratifiée par l'empereur de Russie, tous les religieux qui demandent à sortir de leur cloître en auront la permission. Ils rentreront dans leurs anciens rapports séculiers; mais ils perdront le rang, les biens et les distinctions honorifiques qu'ils avoient avant d'entrer dans l'état religieux.

— Les Turcs ayant réuni une armée de quarante mille hommes, presque toute composée de cavalerie, ont commencé, dans les premiers jours de juin, leurs opérations militaires. Les forces des Grecs ne se montoient guère qu'à onze mille hommes. Ces derniers ont d'abord fatigué l'ennemi en le harcelant; et ayant appris que son intention étoit de s'embarquer pour la Morée, sur la flotte turque qui l'attendoit dans le golfe de Corinthe, ils ont jeté une garnison dans le couvent de Saint-Luc, en Livadie, pour l'arrêter. Les Turcs ont attaqué cette forteresse le 21 juin, et ont été mis en déroute, au bout de deux heures de combat, par le prince Maurocordato. Ils ont perdu deux mille morts, et ont eu près de quatre mille blessés sur le champ de bataille : artillerie, munitions, bagages sont restés au pouvoir du vainqueur, qui ne fit jamais un aussi riche butin. Le 22 et le 23, on poursuivit l'ennemi, sur lequel on avoit obtenu de nouveaux avantages au passage du Céphise. On avoit réuni deux mille prisonniers, cent vingt drapeaux, deux pachas et seize beys.

— M. Villaret de Joyeuse, capitaine de vaisseau, et commandant la frégate l'*Armide*, est entré, le 15 juin, au port de Rio-Janéiro, et a été présenté, le 20, à l'empereur du Brésil, qui lui a témoigné la plus vive satisfaction en apprenant l'accueil fait à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême par l'immense majorité des Espagnols.

— Le général portugais Madeira, a évacué, le 2 juillet, Bahia, et s'est embarqué avec tous les Européens à bord des vaisseaux de guerre et des bâtimens marchands, au nombre de soixante-une voiles, emportant avec lui l'argenterie des églises, et tous les objets de quelque valeur. Lord Cochrane l'a laissé passer sans obstacle.

— Par suite de la défaite des forces des indépendans à Pisco, les habitans de Lima se sont déclarés contre la junte qui étoit à la tête du gouvernement, et, le 25 février, l'armée a porté au pouvoir suprême, comme président de la république, l'ancien chef de la police Rivaaguro. Ce mouvement s'est opéré sans effusion de sang. Les ministres de la guerre et de la marine ont également été changés.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le comte Molitor a été nommé par S. A. R. le Prince généralissime commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Le prince généralissime a voulu être au milieu des travailleurs pendant l'ouverture de la tranchée, qui, dans l'espace de deux nuits, a été avancée de six cents toises, sans éprouver d'obstacles. Le 21 août les troupes étoient à la portée du pistolet du fort de Trocadero. L'ennemi a tenté une sortie, en débarquant trois ou quatre cents hommes; soutenus par le feu de leurs batteries, ils se sont dirigés vers nos ouvrages. Mais ils ont été chargés vigoureusement à la baïonnette, et forcés de se rembarquer aussitôt.

Douze bataillons ont dû s'embarquer, le 23 août au soir, à Rota, sur des chaloupes canonnières, et tenter le débarquement sur l'île de Léon.

Sept à huit bâtimens sont arrivés, le 21 août, dans la baie de Cadix pour renforcer l'escadre, et ont apporté des munitions de guerre et de bouche de toute espèce.

Les régimens d'Almanza, de Santiago, etc., qui étoient sous les ordres de Zayas, se sont réunis aux troupes du comte Molitor dont le quartier-général est toujours à Grenade.

Le général Vincent s'est porté, le 7 août, sur Carthagène, dont la garnison avoit fait une sortie. L'ennemi a été bientôt forcé de rentrer dans la place, après avoir essuyé une perte considérable. Depuis lors les ordres de Ballesteros ont été envoyés aux gouverneurs de Carthagène et d'Alicante.

M. le général de Larochejaquelein a reçu la croix de commandant de la Légion-d'Honneur, pour sa brillante conduite devant la Corogne.

Le général Bourck est entré, le 21 août au matin, avec ses troupes dans la Corogne, où il y avoit environ 4000 hommes de garnison, une nombreuse artillerie, une grande quantité de munitions de guerre et des provisions de toute espèce. La garnison reconnoît l'autorité de la régence.

On a célébré avec beaucoup de pompe à Madrid la fête de la Saint-Louis La municipalité a fait donner une représentation de combats de taureaux. M. le duc de Reggio et l'ambassadeur de France se sont rendus à cette réjouissance nationale. Le peuple a manifesté beaucoup d'enthousiasme.

L'ambassadeur de France a fait célébrer une grand'-messe en l'honneur de la Saint-Louis. Mgr. le nonce s'est offert pour officier. M. l'abbé Casson, Espagnol, a prononcé, en français, un Panégyrique de saint

Louis. Les ministres de Prusse, d'Autriche, de Russie et de Sardaigne ont assisté à cette cérémonie, qui a été très-imposante.

Après la revue des troupes françaises, passée au Prado par M. le duc de Reggio, M. le marquis de Talaru a donné un grand dîner aux membres de la régence, au corps diplomatique, aux ministres, aux grands d'Espagne et aux généraux français et espagnols.

Un officier espagnol, commandant un détachement de 48 officiers et soldats du régiment de Larédo, sorti des forts de la Seo, a fait sa soumission entre les mains du colonel français.

Rotten s'est emparé de tous les pouvoirs, et commande en despote dans Barcelonne. Dans la nuit du 20 août, il a fait attaquer trois fois nos postes et a été vigoureusement repoussé. Le matin les reconnoissances ont ramassé plus de 300 exemplaires de quatre adresses différentes des réfugiés français à notre fidèle armée.

La division qui croise devant Barcelonne a capturé, dans le mois d'août, quarante-deux bâtimens ou bateaux qui se dirigeoient sur ce port.

Toutes les troupes de Milans et de Llobera, qui tenoient encore la campagne en Catalogne, sont réunies dans Taragone. Leur nombre total s'élève à peine à sept mille hommes. La désertion continue parmi les constitutionnels.

Le roi de Portugal a rétabli les communautés religieuses supprimées par les cortès, et leur a rendu leurs biens.

---

On vient de publier un Recueil qui doit intéresser le clergé; il a pour titre : *Recueil des victimes de la loi du 19 fructidor, sous le directoire, déportées à Cayenne et aux îles de Rhé et d'Oleron*, par B. T. La liste des déportés y est disposée par ordre alphabétique, de sorte que chacun peut y trouver les noms qu'il désire connoître. Celui qui a dressé cette liste a demeuré long-temps à l'île de Rhé, et paroît avoir eu à sa disposition tous les registres et documens; il assure qu'il a rendu service à beaucoup de déportés. Aujourd'hui, il se trouve sans place; et une note, insérée à la fin de son écrit, peint sa position d'une manière propre à inspirer de l'intérêt. A ce motif, se joint celui du mérite et de l'utilité de l'ouvrage. Ce *Recueil* doit entrer dans la collection des pièces relatives à l'histoire du clergé pendant la révolution. On y trouve les noms d'environ deux mille déportés, dont les trois quarts étoient ecclésiastiques, et chaque diocèse fournit ici quelques victimes. Nous reviendrons sur ce sujet. Le *Recueil* est un in-8°. de xij et 58 pages (1).

---

(1) Prix, 2 fr. 25 cent. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

## *Cardinaux composant le Sacré-Collége.*

Au moment où le conclave s'ouvre, il est naturel que l'on désire connoître les noms, le pays, l'âge et les titres des cardinaux qui vont y entrer. C'est sur eux que va porter désormais la décision importante qui donnera à l'Eglise un chef, et c'est probablement parmi eux que ce chef sera choisi. Voici donc l'état actuel du Sacré-Collége, d'après l'ordre des promotions. Nous croyons d'autant plus à propos de donner cette liste, qu'un journal en a publié dernièrement une fort inexacte, même après les rectifications qu'il y a faites après coup. La nôtre est authentique. On sait que les cardinaux sont divisés en trois ordres, celui des évêques, celui des prêtres et celui des diacres; ce qui ne veut pas dire que les seconds ne soient pas évêques, et que les troisièmes ne soient pas prêtres. L'ordre des évêques est ainsi appelé à cause des six évêchés suburbicaires.

### *Ordre des évêques.*

Jules-Marie della Somaglia, né à Plaisance le 29 juillet 1744, créé cardinal par Pie VI le 1er. juin 1795, évêque d'Ostie et Velletri, doyen du Sacré-Collége, archiprêtre de Saint-Jean de Latran, vice-chancelier de l'église romaine, préfet des congrégations des Rits et des Cérémonies.

Barthélemi Pacca, de l'Etat de l'Eglise, né à Bénévent le 25 décembre 1756, fait cardinal le 23 février 1801, évêque de Porto et Sainte-Rufine, sous-doyen du Sacré-Collége, Camerlingue, enfermé à Fenestrelle pendant la persécution.

Joseph Spina, Génois, né à Sarzane le 12 mars 1756, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré le 29 mars 1802, évêque de Palestrine, légat de Bologne. Il a suivi Pie VI dans son exil, et a eu grande part au Concordat de 1801. Il a été long-temps archevêque de Gênes.

Pierre-François Galeffi, de l'Etat de l'Eglise, né à Césène le 27 octobre 1770, cardinal le 11 juillet 1803, évêque d'Albano, archiprêtre du Vatican, secrétaire des Mémoriaux.

Thomas Arezzo, Sicilien, né à Orbitello le 17 décembre 1756, cardinal le 8 mars 1816, évêque de Sabine, légat de Ferrare.

François-Xavier Castiglione, de l'Etat de l'Eglise, né à Cingoli le 20 novembre 1761, cardinal le 8 mars 1816, évêque de Frascati, grand-pénitencier.

*Ordre des prêtres.*

Joseph Firrao, Napolitain, né le 20 juillet 1736, cardinal le 23 février 1801, premier de l'ordre des prêtres.

Louis Ruffo-Scilla, Napolitain, né le 25 août 1750, cardinal le 23 février 1801, archevêque de Naples.

César Brancadoro, de l'Etat de l'Eglise, né à Fermo le 18 août 1755, cardinal le 23 février 1801, archevêque de Fermo.

Charles-François Caselli, Piémontois, né à Alexandrie le 20 octobre 1740, religieux servite, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré le 9 août 1802, évêque de Parme.

Joseph Fesch, de l'île de Corse, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, cardinal le 17 janvier 1803.

Charles Oppizzoni, de Milan, né le 15 avril 1769, cardinal le 26 mars 1804, archevêque de Bologne.

Annibal della Genga, de l'Etat de l'Eglise, né le 2 août 1760, cardinal le 8 mars 1816, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, vicaire à Rome.

Pierre Gravina, Sicilien, né le 16 décembre 1749, cardinal le 8 mars 1816, archevêque de Palerme.

Dominique Spinucci, de l'Etat de l'Eglise, né à Fermo le 2 mars 1739, cardinal le 8 mars 1816, archevêque de Bénévent depuis 1796.

Antoine-Gabriel Severoli, de l'Etat de l'Eglise, né à Faenza le 28 février 1757, cardinal le 8 mars 1816, évêque de Viterbe.

Joseph Morozzo, Piémontois, né à Turin le 12 mars 1758, cardinal le 8 mars 1816, évêque de Navarre.

Fabrice Sceberas-Testaferrata, de l'île de Malte, né à la Valette le 20 avril 1750, long-temps nonce en Suisse, cardinal *in petto* le 8 mars 1816, déclaré le 6 avril 1818, évêque de Sinigaglia (1).

---

(1) Un journal a compté ce cardinal au nombre des cardinaux étrangers, parce qu'il est né dans un pays soumis à une puissance

Benoît Naro, né à Rome le 26 juillet 1744, cardinal le 8 mars 1816.

François Cesarei-Leoni, de l'Etat de l'Eglise, né à Pérouse le 1er. janvier 1757, cardinal *in petto* le 8 mars 1816, déclaré le 28 janvier 1817, évêque d'Iesie.

Denis Bardaxi de Azara, Espagnol, né le 9 octobre 1760, auditeur de Rote, cardinal le 8 mars 1816.

Antoine Rusconi, de l'Etat de l'Eglise, né à Ceuto le 10 juin 1743, cardinal le 8 mars 1816, évêque d'Imola, légat de Ravenne.

Emmanuel de Gregorio, Napolitain, né le 18 décembre 1758, cardinal le 8 mars 1816, a été prisonnier à Vincennes pendant la persécution.

Georges Doria-Pamphili, né à Rome le 17 novembre 1772, cardinal *in petto* le 8 mars 1816, déclaré le 22 juillet suivant.

Louis Ercolani, de l'Etat de l'Eglise, né à Fuligno le 17 octobre 1758, cardinal *in petto* le 8 mars 1816, déclaré le 22 juillet.

Paul-Joseph Solaro de Villeneuve-Solara, Piémontois, né à Saint-Polten en Autriche le 24 janvier 1743, évêque d'Aost, a donné sa démission de ce siége, cardinal le 23 septembre 1816, grand-aumônier du roi de Sardaigne.

Louis-François de Bausset, Français, né à Pondichéry le 14 décembre 1748, évêque d'Alais en 1784, démissionnaire en 1801, cardinal le 28 juillet 1817.

Casimir Haeffelin, Allemand, né à Minfeld, duché de Deux-Ponts, le 12 janvier 1737, ministre de Bavière à Rome, cardinal le 6 avril 1818 (*voyez* notre t. XVI, p. 33).

Rodolphe-Jean-Joseph Rainier, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, né à Florence le 8 janvier 1788, cardinal le 4 juin 1819, archevêque d'Olmutz.

Charles de Cunha, Portugais, né le 9 avril 1759, cardinal le 27 septembre 1819, patriarche de Lisbonne.

Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, Français, né à Paris le 1er. janvier 1749, cardinal le 2 décembre 1822, archevêque de Toulouse.

---

étrangère. Mais ce cardinal s'est depuis long-temps attaché au saint Siége, et a rempli des places dans la prélature. Plusieurs autres sont dans le même cas, et sont regardés comme sujets du Pape, qui les a elevés de son propre mouvement au cardinalat.

François Bertazzoli, né à Lugo le 1er. mai 1754, cardinal le 10 mars 1823, a accompagné Pie VII dans sa captivité.

Jean-François Falzacappa, de l'Etat de l'Eglise, né à Corneto le 7 avril 1767, cardinal le 10 mars 1823, évêque d'Ancône.

Antoine Pallotta, de l'Etat de l'Eglise, né à Ferrare le 23 février 1770, cardinal le 10 mars dernier.

François Serlupi, né à Rome le 26 octobre 1755, cardinal le 10 mars.

Charles-Marie Pedicini, de l'Etat de l'Egli e, né à Bénévent le 2 novembre 1769, cardinal le 10 mars, a été enfermé pendant la persécution.

Louis Pandolfi, de l'Etat de l'Eglise, né le 6 septembre 1751, cardinal le 10 mars.

Fabrice Turriozzi, de l'Etat de l'Eglise, né à Toscanella le 16 novembre 1755, cardinal le 10 mars dernier.

Hercule Dandini, né à Rome le 25 juillet 1759, cardinal le 10 mars, évêque d'Ancône.

Charles Odescalchi, né à Rome le 5 mars 1785, de la même famille qu'Innocent XI, cardinal le 10 mars, archevêque de Ferrare.

Placide Zurla, de l'Etat de Venise, né le 2 avril 1769, religieux Bénédictin de la congrégation des Camaldules, abbé dans son ordre, cardinal *in petto* le 10 mars, déclaré le 16 mai suivant.

Anne-Louis-Henri de La Fare, Français, né le 8 septembre 1752, cardinal le 16 mai dernier, archevêque de Sens.

*Ordre des diacres.*

Fabrice Ruffo, Napolitain, né le 16 septembre 1744, cardinal *in petto* le 26 septembre 1791, déclaré le 22 février 1794, premier de l'ordre des diacres, grand-prieur de Malte à Rome. C'est celui qui a commandé pendant la guerre de Naples.

Hercule Consalvi, né à Rome le 8 juin 1757, cardinal le 11 août 1800, secrétaire d'Etat et des brefs sous Pie VII, a eu toute la confiance de ce pontife.

Joseph Albani, né à Rome le 13 septembre 1750, de la famille de Clément XI, cardinal le 23 février 1801.

François Guidobono Cavalchini, Piémontais, né à Tortone le 4 décembre 1755, gouverneur de Rome, enlevé en 1808,

et conduit à Fenestrelle, cardinal *in petto* le 14 août 1807, n'a été déclaré que le 6 avril 1818.

Jean Caccia-Piatti, Piémontais, né à Novarre le 8 mars 1751, cardinal le 8 mars 1816.

Stanislas San-Severino, Napolitain, né le 13 juillet 1764, cardinal le 8 mars 1816, déclaré le 22 juillet suivant, légat de Forli.

Pierre Vidoni, de Lombardie, né à Crémone le 2 septembre 1759, cardinal le 8 mars 1816.

Augustin Rivarola, Génois, né le 14 mars 1758, cardinal le 1er. octobre 1817.

César Guerrieri-Gonzaga, né à Mantoue le 2 mars 1749, cardinal le 27 septembre 1819.

Antoine Frosini, né à Modène le 8 septembre 1751, cardinal le 10 mars 1823.

Thomas Riario-Sforza, Napolitain, né le 8 janvier 1782, cardinal le 10 mars dernier.

De plus, il y avoit treize cardinaux réservés *in petto* depuis le commencement du pontificat de Pie VII; mais il ne paroît pas qu'il les ait déclarés avant de mourir.

De ces cinquante-trois cardinaux, quarante-six sont Italiens et sept étrangers. Le cardinal Caselli et le cardinal Zurla sont les seuls religieux du Sacré-Collége.

On ne peut savoir encore combien de cardinaux assisteront au conclave. On ne croit pas qu'il y en ait cinquante. Plusieurs cardinaux étrangers ne pourront s'y rendre; des cardinaux italiens seront peut-être empêchés par les infirmités. Six cardinaux sont octogénaires, treize ont de 71 à 79 ans, vingt-trois ont de 60 à 69, huit ont de 53 à 59 ans, trois seulement sont au-dessous de 45 ans.

Au dernier conclave, il n'y avoit que trente-cinq cardinaux, tous Italiens, à l'exception de trois; dix cardinaux y manquèrent; le conclave dura trois mois. Le conclave le plus court dans le dernier siècle est celui de 1721, où Innocent XIII fut élu; il ne dura que quarante jours; le plus long est celui de 1740, où Benoît XIV fut élu; il dura six mois entiers, et cinq cardinaux moururent pendant le conclave.

Dans les conclaves il y a ordinairement ce qu'on appelle la *faction* des *zelanti;* c'est-à-dire, le parti des plus pieux et des plus zélés. Il y a aussi le parti des couronnes, qui ne paroît pas devoir exercer beaucoup d'influence cette fois, vu le petit

nombre des cardinaux étrangers. On distinguoit aussi dans les autres conclaves les cardinaux de la création du dernier pape et ceux de la création des papes précédens; cela formoit deux partis différens; on n'aura pas dans le conclave actuel cette cause de division, tous les cardinaux, à l'exception de deux, étant de Pie VII.

Depuis Adrien VI, élu en 1522, aucun pape n'a été pris hors du Sacré-Collége.

On fait circuler déjà des bruits sur le conclave, et la Gazette d'Augsbourg dit qu'il est question des cardinaux della Somaglia, Pacca et Zurla pour être Pape. Nous n'avons pas besoin de dire combien ces bruits sont prématurés. Le conclave est à peine ouvert, et on ne peut avoir que des indications très-vagues sur les dispositions du Sacré-Collége. On a même remarqué qu'ordinairement ceux dont on parloit le plus au commencement du conclave, n'étoient pas ceux qui réunissoient ensuite le plus de suffrages. Au surplus nous ne prétendons point appliquer cette réflexion aux cardinaux sus-nommés qui sont dignes à tous égards de fixer le choix du Sacré-Collége. Mais il faut nous attendre que les nouvellistes imagineront bien des contes sur l'élection future; chacun fera son thème et donnera ses idées : nous serons fort sobres à répéter ces bruits.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La mort du souverain Pontife a été annoncée par des courriers extraordinaires, et ne causera pas moins de deuil dans les différentes contrées de l'Eglise catholique que dans sa capitale. Dès le 15, on commença à désespérer de l'état du saint Père. M. le cardinal Consalvi avertit le cardinal doyen et le cardinal vicaire du danger de S. S. M. le cardinal Consalvi, comme premier cardinal de la création du Pape, annonça la même nouvelle à tout le Sacré-Collége, et tous les cardinaux se transportèrent au palais Quirinal pour voir le saint Père. M. le cardinal della Genga, vicaire de Rome, fit exposer le Saint-Sacrement dans les trois églises patriarcales, et dans l'église de Saint-Vincent et de Saint-Anastase, paroisse de S. S. Le 19, Pie VII reçut l'extrême-onction des mains du cardinal grand pénitencier; à cette cérémonie, comme à celle du viatique, étoient présens les trois cardi-

naux du palais de S. S., savoir : le cardinal Galeffi, le cardinal Bertazzoli, et le cardinal Consalvi. Ces quatre cardinaux assistèrent à la longue agonie du saint Père, et récitèrent des prières pour lui. Nous avons déjà dit que S. S. avoit rendu le dernier soupir le 20, à six heures du matin.

— Après la mort du Pape, M. le cardinal Pacca, camerlingue, a pris l'autorité dans Rome; il gouvernera pendant la vacance, de concert avec les trois cardinaux chefs d'ordre. Le Sacré-Collége a écrit la lettre suivante aux cardinaux absens :

« Très-révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ, frère et très-cher collègue, salut et charité sincère en Notre-Seigneur.

» Aucun événement ne pouvoit exciter en nous une douleur plus amère, et causer à tous les gens de bien un plus grand deuil, que la nouvelle dont nous faisons part à votre révérendissime seigneurie, d'après les coutumes de nos ancêtres, et d'après le devoir de notre charge. Le Sacré-Collége est privé d'un père si digne de tendresse, la chrétienté de son premier ornement, l'Église de son époux visible et de son chef sur la terre.

» Notre père très-saint et notre seigneur en Jésus-Christ, dont la sagesse et la vertu étoient pour nous comme un port assuré, un asile de repos, a été enlevé hier à la terre, ou plutôt il a échangé, nous en avons la confiance, les travaux de cette vie passagère et mortelle contre les joies de celle qui ne finira jamais. Quoique cette pensée chrétienne doive être pour nous un grand sujet de consolation, nous ne pouvons cependant nous défendre du sentiment pénible d'un regret accablant, lorsque nous repassons dans notre esprit les qualités rares et singulières que nous avons admirées dans ce pontife.

» Ses mœurs si douces, sa piété si tendre envers Dieu, son zèle ardent pour la religion, sa bienveillance admirable envers tous, surtout envers notre Sacré-Collége, enfin cette fermeté, cette constance sacerdotale, que le temps ne pourra jamais effacer, voilà ce qui ne sortira jamais de notre esprit; mais puisque nous sommes tous enchaînés dans les liens d'une seule et même mortalité, nous devons comprimer notre douleur, et rendre plutôt des grâces à l'immense bonté du Tout-Puissant, de ce qu'il a donné un tel pasteur à son Église dans des temps si extraordinaires, et de ce qu'il l'a conservé si long-temps à notre amour.

» Cependant, jetant les yeux sur l'état de viduité où se trouve l'Église elle-même, nous nous empressons de remplir ce qui est de notre devoir. Après que nous nous serons acquittés, comme il est juste, et selon l'ancienne coutume, envers notre père et notre excellent souverain, nous nous retirerons dans le conclave apostolique pour nous occuper de l'affaire importante de l'élection d'un nouveau pontife : c'est pourquoi nous invitons dans le Seigneur, et nous requérons votre révérendissime seigneurie de venir nous rejoindre le plus tôt possible,

et quand elle pourra le faire commodément, pour mettre en commun avec nous ses conseils, son autorité, ses soins dans une affaire de cette importance.

» Qu'en outre votre seigneurie étant unie avec nous, quoique absente, par les liens d'une même charité, ne cesse de sollici er pour nous, par ses prières ferventes, le secours du ciel, afin que nos esprits et nos suffrages suivent les inspirations salutaires de l'Esprit divin.

» Donné à Rome, dans le palais apostolique et notre congrégation, sous les sceaux des trois premiers d'entre nous.

» *Signé*, RAPHAEL MAZIO, *secrétaire du Sacré-Collége* ».

— Il a été tenu, le 12 août, une congrégation des rits pour discuter les miracles opérés par l'intercession du vénérable le Père Ange d'Acre, religieux Capucin; c'est le Père Louis de Frascati qui est postulateur de cette cause.

— La régence d'Espagne a nommé le chevalier Vargas de Laguna, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du saint Siége; ce ministre avoit déjà rempli avec honneur les mêmes fonctions, et avoit montré dans des temps difficiles autant de courage que de sagesse.

PARIS. Le lundi 17, M. le nonce pontifical a eu une audience particulière du Roi pour lui remettre la lettre des cardinaux qui notifie la mort du Pape. S. Exc. a été introduite par M. de La Live, et a remis à S. M. la lettre des trois cardinaux chefs-d'ordre. S. M. a témoigné au prélat combien elle étoit sensible à cet évènement.

— La retraite ecclésiastique pour le diocèse de Paris aura lieu cette année comme les précédentes. Elle s'ouvrira le 29 septembre, et sera dirigée par M. l'abbé Guillois, grand-vicaire de Blois, connu déjà dans plusieurs diocèses par son zèle et ses prédications. La retraite se fera au petit séminaire Saint-Nicolas. Le réglement et les exercices seront comme par le passé. Les prêtres qui voudront faire la retraite se feront inscrire au secrétariat de l'Archevêché. M. l'archevêque a adressé aux curés de son diocèse une circulaire ainsi conçue :

« La retraite ecclésiastique commencera, cette année, le 29 de ce mois, pour finir le 5 octobre. C'est un temps que je vois toujours arriver avec une grande joie; car je ne suis jamais plus heureux que lorsque je me trouve au milieu du clergé de mon diocèse, et qu'il m'est donné d'avoir avec lui des rapports aussi intimes. J'ai lieu d'espérer que cette nouvelle retraite ne sera ni moins consolante ni moins utile que celles qui l'ont précédée. Le zèle que MM. les curés ont mis à s'y rendre a été jusqu'ici un moyen bien puissant d'en assurer les

fruits. Plus la mort s'avance, plus elle éclaircit nos rangs : nous devons les serrer, et nous rapprocher les uns des autres, selon le conseil de l'apôtre saint Paul, afin de nous encourager à achever saintement notre course, et nous préparer au jour où il nous faudra rendre compte du ministère qui nous a été confié. *Non deserentes collectionem nostram, sed consolantes; tantò magis quantò videritis appropinquantem diem.* Hébr. x.

» Je vous prie de rassembler MM. les ecclésiastiques qui travaillent dans votre paroisse ou qui l'habitent, afin de leur donner connoissance de cette disposition, de leur distribuer les avis et réglement dont j'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires. Vous pourrez en faire prendre un plus grand nombre au secrétariat de l'Archevêché, si vous en avez besoin.

» Vous annoncerez aux fidèles l'ouverture de la retraite; vous la recommanderez à leurs prières; et le dimanche 28 septembre il sera chanté, avant la messe paroissiale, l'hymne *Veni, Creator,* avec les versets et oraison du Saint-Esprit ».

— Le 2 septembre on a célébré des messes toute la matinée dans l'église des Carmes, et un grand nombre de fidèles y ont communié. A deux heures, l'église s'est trouvée remplie d'un nombreux concours. M. l'abbé Guyon est monté en chaire; après avoir rappelé que le temps des épreuves de l'Eglise étoit celui de ses triomphes, et que la Providence avoit voulu donner dans la révolution une salutaire leçon aux grands et aux peuples, l'orateur a annoncé qu'il se borneroit à parler des bienfaits que la religion répand sur la société. Le christianisme rappelle aux rois comme aux peuples leurs obligations; il procure ou accroît le bonheur domestique, il protége les transactions sociales et prohibe tout gain illicite. Quelle sagesse humaine, quelle brillante théorie ont imaginé rien qui puisse se comparer à cette simple maxime : *Aimez le Seigneur de tout votre cœur et votre prochain comme vous-même?* La religion redresse les penchans déréglés, épure et retrempe les ames; elle maintient l'ordre dans la société. Voyez les peuples anciens toujours en révolution, et notre patrie livrée aux plus violentes agitations dans le temps précisément où la religion étoit plus méconnue ou insultée parmi nous. On a dit que le christianisme ne répandoit plus les mêmes bienfaits parmi nous; il est tout aussi efficace sur ceux qui entendent sa voix. Ne voyons nous pas autour de nous les résultats de son influence, tant d'établissemens dûs à la charité, des asiles ouverts à l'innocence, les Filles de Saint-Vincent de Paul soulageant tous les genres de malheur, les Frères des écoles chré-

tiennes instruisant le pauvre et l'ignorant, de pieux jeunes gens portant des consolations dans les hôpitaux et les prisons, et les enfans délaissés, recueilllis par Mme. de Carcado et par les imitatrices de son zèle? Ces deux dernières œuvres ont fourni à l'orateur un morceau plein de sentiment et de vérité, et il a fini en excitant la charité de l'auditoire en faveur de l'institution de Mme. de Carcado.

— On continue à recevoir des souscriptions pour la construction de l'église du Mont-Valérien; l'école de Saint-Cyr a versé 300 francs pour cet objet. C'est le fruit d'une collecte entre les maîtres et les élèves. M. le curé de Saint-Cyr a également fait son offrande pour cette bonne œuvre. Les gardes du corps du Roi, de la compagnie de Noailles, ont fait aussi entr'eux une quête pour la même fin.

— M. l'évêque de Rhodez a formé son administration et son chapitre. Ses grands-vicaires, qui sont en même temps archidiacres, sont MM. Mazars, ancien curé de Saint-Amans, et Marty, principal du collége de Villefranche. MM. Monestier, curé de la cathédrale; de Méjanès-Veillac, aumônier de Monsieur, et Malrieu, supérieur du séminaire, ont aussi le titre de grands-vicaires. Les chanoines sont MM. Malrieu, le même que ci-dessus; Carcenac, ancien curé de Teillet; Martin, curé de Villefranche; Issanchon et Cassagnes, anciens professeurs du séminaire; et de Curières-Sainte-Eulalie. Les deux autres chanoines sont à la présentation du Roi. Le prélat a nommé de plus chanoines honoraires MM. Mazars, ancien prieur de Grammont, et frère du grand-vicaire; Gabriac, secrétaire de l'évêché; Connes, aumônier du collége; et Barthe, secrétaire de M. l'évêque. Le 20 juillet, M. l'évêque a fait l'ordination dans sa cathédrale : trente-quatre jeunes ecclésiastiques ont reçu les ordres mineurs, vingt-sept ont été fait sous-diacres; treize diacres et treize prêtres. On dit que le prélat a l'intention de confier son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice, et le diocèse se félicite d'une détermination qui peut avoir des résultats si heureux pour le clergé.

— La Lettre pastorale de M. l'évêque de Marseille, dont nous avions promis de parler, est datée du 10 août, et digne de la piété du prélat. M. de Mazenod s'étonne que le choix de S. M. soit venu le tirer de la retraite où il se cachoit. Il parle avec frayeur du fardeau de l'épiscopat, et des devoirs qu'il impose : cependant une chose le console, c'est le bon

esprit du clergé de Marseille, et le grand nombre d'établissemens religieux qu'on a formés dans cette ville. Le prélat cite plusieurs de ces établissemens; les religieuses Capucines, celles de Sainte-Claire, les dames Hospitalières, les filles de la Sagesse, deux monastères de la Visitation, les dames du Saint-Sacrement, celles de Saint-Charles, les Sœurs de la Retraite, un petit séminaire, des confréries de Pénitens, les Frères des Ecoles chrétiennes, les Frères de la Charité, la congrégation de la Jeunesse, et surtout les missionnaires de la Provence. M. l'évêque insiste beaucoup sur les avantages et les services de cette dernière association, qui est en effet connue en Provence par son zèle et ses travaux. Le prélat met sa personne et son diocèse sous la protection de la sainte Vierge, établit la fête de saint Lazare, patron du diocèse, et ordonne des prières pour attirer les grâces du ciel sur son administration. M. de Mazenod annonce aussi qu'en vertu d'un indult spécial il accorde aux curés, aumôniers et supérieurs des communautés la permission d'appliquer l'indulgence plénière à l'article de la mort.

—M. l'évêque de Belley, après avoir pris possession de son siége et séjourné dans sa ville épiscopale, a voulu connoître les parties les plus importantes de son diocèse. Il s'est rendu, le 23 août, à Bourg, chef-lieu du département, et y a été reçu par le clergé et les autorités. Après que le curé de la ville eut complimenté le prélat, une procession nombreuse se forma; les confréries, les sœurs des diverses associations, les élèves des écoles, le clergé de la ville et des environs, précédoient M. l'évêque, dont le dais étoit porté par les marguilliers. On arriva à l'église Notre-Dame; M. l'évêque monta en chaire, et fit une exhortation pleine de douceur et de zèle, entremêlée de témoignages de satisfaction pour l'accueil qu'il recevoit. Le prélat donna ensuite la bénédiction, et l'on chanta le *Te Deum*. Le clergé et le corps municipal conduisirent M. Devie au presbytère, où M. l'évêque devoit loger, et où il reçut les complimens des autorités. M. le préfet, entr'autres, lui a témoigné le plus louable empressement pour seconder ses vues pieuses. Le lendemain, le prélat donna la confirmation à un grand nombre de fidèles. Il a visité successivement plusieurs établissemens de la ville, et l'église de Brou, située aux portes de la ville, et qui appartenoit aux religieux Augustins. Cette église est due à la piété de Marguerite d'Autriche,

veuve de Philibert, duc de Savoie, morte en 1530. On a publié dernièrement des *Considérations et recherches sur les monumens de Brou*, par M. Ribout; Bourg, 1823, in-8°. Cet écrit entre dans des détails assez curieux sur l'eglise et le couvent. L'église est remarquable par son architecture, ainsi que par les ornemens, les sculptures et les mausolées qui la décoroient. M. l'évêque n'a pu voir sans intérêt ces monumens de la piété et des arts : il a obtenu du Roi 15,000 fr. pour réparer l'église. On croit qu'on a le projet d'y établir un séminaire, et de pieux cantiques retentiront encore sous ces voûtes désertes. M. l'évêque va continuer la visite de son diocèse. Il est accompagné de ses grands-vicaires, MM. Ruivet et Greppoz, et de M. Andrau, grand-vicaire de Valence.

— On nous transmet, de Douai, des pièces relatives à une guérison opérée, dans le département du Nord, à la suite des prières du prince de Hohenlohe. Marie-Joseph Delannoy, de Bonsbecque, âgée de trente ans, étoit attaquée, depuis sept ans, d'une maladie extraordinaire, qui paroissoit avoir son siége dans l'estomac, et qui lui occasionnoit des douleurs aiguës, des crampes, des hémorragies, une affection scorbutique très-prononcée, un sommeil léthargique; tels étoient les principaux accidens de la maladie. Marie Delannoy ne pouvoit ni quitter le lit, ni prendre presque de nourriture. Le médecin avoit perdu l'espérance de la guérir, et se contentoit de lui donner quelques calmans. Dans cet état, on écrivit pour elle au prince de Hohenlohe : on reçut, le 2 juillet, à huit heures du matin, une réponse de M. Forster, portant que le prince prieroit pour la malade ce jour-là même, à neuf heures, ainsi que le 8 et le 19 du même mois. On engageoit Marie Delannoy à s'unir, et à se confesser et communier; ce qu'elle fit. Dès qu'elle eut commencé ses prières, la crampe douloureuse cessa, et la malade cessa de crier. Vers les dix heures, le mal disparut tout-à-fait. Le soir, Marie Delannoy se leva d'elle-même, et resta quelque temps debout sans soutien. Le lendemain, à midi, elle alla, seule, trouver ses parens, qui demeurent à quelque distance, et elle les frappa de surprise, en la voyant ainsi seule. Le sommeil et l'appétit revinrent, le visage reprit un meilleur teint. La malade se promenoit. Le 20, elle alla sans inconvénient à l'église; et le 24, jour où on célébra une messe d'actions de grâces en présence d'un grand nombre de fidèles, elle com-

munia le matin. Tous ses parens et ses connoissances étoient étonnés d'un changement si extraordinaire. On en a dressé une relation, qui est signée *Lepoutre, maire; Courouble, adjoint*, et de cinq autres notables habitans de Bonsbecque. Une personne en place a suivi tous les détails de la maladie et de la guérison, et a constaté l'une et l'autre par un examen attentif. La personne qui nous écrit, sous la date du 26 août, nous marque qu'elle est allée à Bonsbecque, ainsi que plusieurs autres personnes de Flandres et des Pays-Bas, pour vérifier le fait, et que Marie Delannoy ne présente plus d'apparence de son mal. La relation a été mise par extrait dans le *Journal du département du Nord*. On nous a envoyé aussi un certificat du médecin, M. Logier, résidant à Wervick, et qui a soigné Marie Delannoy. Il dépeint la maladie, et, quoiqu'il assure que cette fille étoit en convalescence, cependant ce qu'il rapporte de ses crampes douloureuses, de ses foiblesses et de son épuisement, semble démentir ce mieux. Ce certificat est du 27 juillet, et ne fait point mention de la guérison, ni du recours au prince. MM. les médecins ne se font pas remarquer par un excès de crédulité. On nous a envoyé aussi le récit de deux autres guérisons opérées dans la même province. Nous en parlerons plus tard.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient d'adresser à M. le préfet d'Eure et Loir une somme de 1000 fr., pour être distribuée aux habitans de Saint-Ouen-Marchefroy, victimes du désastre occasionné par une trombe.

— On lit dans le *Moniteur*, et dans tous les journaux la lettre suivante : « Une espèce de manifeste a été lancé dans le public contre l'Université, dont j'ai l'honneur d'être le chef. Des raisons de convenance m'empêchent de m'expliquer; je le ferai quand le moment en sera venu. Je déclare, en attendant, que je ne changerai rien au système d'administration que j'ai adopté, et que je tâcherai de marcher toujours avec force et mesure entre les cris de ceux qui trouvent que je fais trop et de ceux qui trouvent que je ne fais pas assez. — Le 3 septembre 1823. — *Le grand-maître*.

— Une ordonnance du Roi vient d'autoriser une compagnie à créer un quartier nouveau dans les vastes terrains dont elle s'est rendue propriétaire aux Champs-Elysées. Ce nouveau quartier est en quelque sorte dédié à François Ier.

— M. Freuler, colonel du régiment suisse de ce nom, ayant donné sa démission, le Roi a nommé à sa place M. le lieutenant-colonel de Riaz.

— M. Regron est nommé avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, en remplacement de M. Duclos, démissionaire.

— Le tribunal de police correctionnelle a appelé, le 3 de ce mois, l'affaire du *Drapeau blanc*. L'éditeur responsable, seul traduit devant le tribunal, a proposé une exception préjudicielle tendant à ce que le tribunal le retire de la plainte, et fasse peser toute la responsabilité de l'article inculpé sur M. l'abbé de La Mennais, qui a signé l'article. M. l'avocat du Roi a répondu que la loi accorde deux actions au ministère public, l'une contre l'auteur, l'autre contre l'éditeur responsable pour le fait de la publication; dans cette occasion, et par des motifs que le tribunal peut apprécier, et qui sont appréciables aussi de tout l'auditoire, l'éditeur seul a été assigné. Le tribunal a rendu un jugement conforme aux conclusions de M. l'avocat du Roi. Le prévenu a déclaré qu'il faisoit défaut, et s'est retiré. M. Tarbé a exposé le procès. Il a déploré la fatalité qui réduit en ce jour le ministère public à poursuivre des hommes qui dès longtemps se sont signalés par leur amour du bien, par de grands et nobles talens, et par leur zèle pour la religion et la monarchie. M. l'avocat du Roi a ensuite donné lecture de la lettre. Seulement il a demandé la permission de passer sous silence l'alinéa où un horrible sacrilége est imputé à trente élèves. Il a cru dangereux de rapporter ce fait en public. M. Tarbé s'est attaché à prouver que cette lettre renferme des diffamations et des injures contre l'Université. Quand même on pourroit administrer la preuve des faits exagérés que l'on avance dans la lettre, a-t-il dit, ce ne seroit pas une raison suffisante pour accuser l'Université toute entière, et pour aggraver le scandale par la publicité. M. l'avocat du Roi a requis que le tribunal, faisant application au prévenu des peines portées par l'article 5 de la loi du 25 mars 1822, le condamne à la prison, à l'amende et aux frais. La cause a été continuée au 5 pour le prononcé du jugement.

— Le sieur Hubert, sergent-major au 33e. régiment d'infanterie de ligne, a fait don, pour l'acquisition de Chambord, de la somme de 160 francs, provenant de la gratification qui lui a été accordée pour son réengagement.

— M. Verdier, maire de Chanceaux (Indre et Loire), voulant que le jour de la célébration de la Saint-Louis tous les pauvres de sa paroisse prissent part à cette heureuse journée, a fait distribuer à chacun d'eux, de ses propres deniers, un pain de trois livres, deux livres de viande et une bouteille de vin.

— La cour royale de Nîmes a évoqué les procédures commencées, tant à Alais qu'au Vigan, contre Louis Roque et ses complices. M. Guillet, procureur-général, s'est transporté sur les lieux pour prendre connoissance des choses.

— Le sieur Xavier Espinasse, déclaré coupable du délit d'habitude d'usure, avoit été condamné, le 25 janvier dernier, par le tribunal correctionnel de Bordeaux, à 10,000 fr. d'amende. Sur l'appel interjeté, la cause a été plaidée pendant cinq audiences, et la cour a confirmé la décision des premiers juges, et condamné Espinasse à 11,000 fr. d'amende.

— Sur onze individus poursuivis, le mois dernier, devant le tribunal d'Altkirch pour prêts usuraires, huit ont été condamnés à des amendes, dont le total s'élève à 61,800 fr., indépendamment de la subvention, qui porte cette somme à 67,980 fr.

— Le sieur Zickel, ex-secrétaire de la mairie de Mulhausen, avoit été condamné par le tribunal d'Altkirch à trois mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende, pour avoir distribué une lettre lithographiée de MM. Voyer-d'Argenson, Bignon, La Fayette et Kœchlin (tous quatre députés du Haut-Rhin), à leurs commettans : dans cette lettre ils expliquent les motifs qui les ont déterminés à s'abstenir de siéger à la chambre. Sur l'appel du sieur Zickel, la cour royale de Colmar a donné défaut contre lui, le 27 août, et a maintenu la condamnation à trois mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle de Loudun a condamné, le 29 août, à trois mois de prison et à 300 fr. d'amende, l'éditeur d'un journal littéraire intitulé le *Corsaire*, comme convaincu de s'être occupé de matières politiques.

— Une frégate, une corvette, deux goëlettes et une gabarre, sont parties de Brest, le 30 août, pour rallier les forces navales qui croisent près des côtes d'Espagne sur l'Océan.

— Un convoi d'artillerie, composé de cent cinquante bouches à feu, est passé à Bayonne le 30 août. Ces pièces sont destinées au siége de Pampelune.

— Le roi de Naples a rendu les décrets suivans : le prince Ruffo est nommé ambassadeur à Vienne, conformément à sa demande. Le chevalier de Medici est nommé président du conseil des ministres, et prend le porte-feuille des affaires étrangères. Jusqu'à la nomination d'un ministre de la police, ses fonctions sont confiées à M. Intonti, préfet actuel, qui est nommé directeur-général de la police. M. Caropresco, controleur-général de la trésorerie, est nommé directeur provisoire du ministère des finances.

— Le roi de Wurtemberg, de retour de son voyage à Livourne, est arrivé, le 26 août, à son château de Bellevue.

— M. le baron d'Anstett, ministre de Russie près la confédération germanique, est arrivé, le 27 août, à Stuttgard, en qualité de ministre plénipotentiaire pour la conclusion du contrat de mariage de la princesse Charlotte de Wurtemberg, nièce du roi, avec le grand-duc Michel de Russie.

— L'empereur du Brésil a fait une chute de cheval, s'est enfoncé deux cotes et démis une épaule. On dit que les jours de ce prince ne sont pas en danger.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Les travaux n'ont pas été interrompus, le 24 août, devant Cadix, malgré le feu ennemi. Les batteries dites d'Angoulême et de Carignan sont achevées.

La fête de la Saint-Louis a été célébrée au port Sainte-Marie par les Français et les Espagnols.

Un poste entier de constitutionnels a passé le canal du Trocadero, et est venu se rendre à nous. Cette île, hérissée de redoutes et de canons, est défendue par deux ou trois mille miliciens les plus exaltés. Le 25 août, la tranchée a été poussée jusqu'à la coupure. Plusieurs batteries écrasent les ouvrages des ennemis, qui ont ralenti leur feu le 26. Il paroit que l'attaque générale est retardée jusqu'au 28 août.

Le régiment de la Reine inquiète les révolutionnaires de Cadix. Ils l'avoient embarqué pour le Trocadero, et ils l'ont fait revenir; ils l'ont envoyé dans l'île de Léon, et l'ont fait ensuite rentrer dans Cadix.

M. le contre-amiral Hamelin a quitté le commandement de la flotte qui bloque Cadix. Il est remplacé par M. le contre-amiral baron Duperré, qui est parti de Paris pour Brest le 4 de ce mois. M. des Rotours commande provisoirement la flotte.

L'escadre qui croise devant Cadix est forte de vingt-six bâtimens de guerre : on attend encore six bâtimens venant de la Corogne. La flotille construite à Séville et au port Sainte-Marie se compose de soixante-seize petits bâtimens.

Riégo est arrivé à Malaga, le 17 août, sans équipage, dans une barque de pêcheurs. Il a pris aussitôt le commandement des troupes. Il a été très-froidement reçu par les habitans, et même par les militaires. Ces derniers désertent en grand nombre depuis son arrivée, y compris beaucoup d'officiers, et même de généraux, parmi lesquels on compte Zarco del Valle, qui a fait sa soumission à Grenade, le 20 août. Les troupes de Riégo sont réduites à environ trois mille hommes en tout; la plus grande partie penche pour une capitulation.

La ville de Cordoue a déclaré à la régence qu'elle vouloit armer et entretenir à ses frais les corps que l'on y élève pour le service du roi.

M. le lieutenant-général Conchy, qui commandoit le blocus de Pampelune, est mort des suites d'une maladie de poitrine.

MM. les colonels marquis de Tressan et baron Higonet, qui se sont fait remarquer au blocus de Pampelune, ont été nommés maréchaux de camp.

Les troupes constitutionnelles renfermées dans Tarragone ont attaqué, le 27 août, les positions de Torre-Lembarra, dont le commandement avoit été confié au général Berge. L'ennemi, au nombre de plus de cinq mille hommes, a été repoussé sur tous les points, et poursuivi jusque sous les murs de la place. Une reconnoissance générale a eu lieu le 28. L'ennemi, chassé de toutes ses positions, a été rejeté dans la place. Les approches ont été reconnues jusqu'à la portée de la mousqueterie.

M. Hyde de Neuville est arrivé à Lisbonne le 11 août.

Le roi de Portugal a rendu, le 11 août, un décret qui retire à sir Robert Wilson le grade de commandeur de l'ordre de la Tour et de l'épée. Le décret est motivé sur ce que Wilson s'est placé, par sa conduite scandaleuse, au rang des perturbateurs de la tranquillité publique.

*Mémoires de M. de Coulanges, suivis de Lettres inédites;* publiés par M. de Monmerqué (1).

Nous ne pouvions, ce semble, choisir un moment plus favorable pour rendre compte de ces *Mémoires*, qui ont vu le jour il y a déjà quelque temps, mais dont l'abondance des matières nous avoit empêché de parler. Dans un moment où un conclave vient de s'ouvrir, on sera peut-être curieux de lire les détails que donne Coulanges sur les conclaves tenus de son temps. Coulanges, conseiller au parlement de Paris, et cousin de Mme. de Sévigné, accompagna le duc de Chaulnes dans son ambassade à Rome; il demeuroit chez l'ambassadeur, il étoit lié avec le cardinal de Bouillon, et il put être instruit par cette double voie de tout ce qui se passoit. Son récit paroît fait avec beaucoup de candeur et de sincérité, et acquiert en ce moment plus d'intérêt. Nous n'en extrairons que quelques particularités qui peuvent donner une idée générale de ces sortes d'assemblées.

Innocent XI, qui régnoit depuis treize ans, étant mort le 12 août 1689, Louis XIV fit partir le duc de Chaulnes comme ambassadeur, et donna ordre aux cardinaux de Bouillon, de Bonzi et de Furstemberg de se rendre à Rome, où étoit déjà le cardinal d'Estrées. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, eut défense de se rendre au conclave; la cour étoit mécontente de lui, parce qu'il avoit été nommé sans la présentation du Roi, et qu'il avoit pris les insignes de sa dignité

(1) 1 vol. in-8°. orné de figures; prix, 10 fr. et 11 fr. 50 c. franc de port; les mêmes, 1 vol. in-12, prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

sans attendre la permission du Roi. Les cardinaux entrèrent au conclave le 23 août, c'est-à-dire, à peu près à la même époque où commence le conclave actuel. Coulanges rend compte des instructions qu'avoit reçues le duc de Chaulnes, et des délibérations qui eurent lieu entre cet ambassadeur et les cardinaux français relativement aux intérêts de la France. Les trois cardinaux français n'entrèrent au conclave que le 24 septembre. Le cardinal de Bouillon devoit avoir l'abbé de Polignac pour conclaviste; mais il fut convenu entr'eux que l'abbé resteroit hors du conclave pour correspondre avec le cardinal, et lui transmettre du dehors ce qu'il seroit nécessaire de savoir. Le cardinal de Furstemberg eut pour premier conclaviste l'abbé Colbert, depuis évêque de Montpellier; et le cardinal de Bonzi, l'abbé de Beuvron, de la maison d'Harcourt. Les cardinaux de Bouillon et d'Estrées n'avoient avec eux aucune personne de marque. Autrefois, dit Coulanges, les princes seuls avoient trois personnes auprès d'eux dans le conclave; mais actuellement tous les cardinaux étrangers jouissent du même privilége.

Il se trouva cinquante-un cardinaux dans le conclave; on les partageoit en plusieurs factions, nom qui a prévalu pour indiquer les divers partis formés dans le conclave. La faction de France étoit composée de cinq cardinaux; la faction d'Autriche, de trois; la faction Chigi, c'est-à-dire, des *créatures* d'Alexandre VII (Chigi); la faction Altieri, c'est-à-dire, des cardinaux de la création de Clément X (Altieri), et les *créatures* d'Innocent XI. Ce dernier parti étoit le plus nombreux. Le cardinal de Bouillon etoit le plus ancien cardinal français, et avoit le secret de la cour, soit pour ceux qu'elle vouloit porter, soit pour ceux qu'elle vouloit exclure. On obtint d'abord que le duc de Chaulnes seroit reconnu comme ambassadeur du Roi, malgré la dispute

sur les franchises. Il eut son audience du Sacré-Collége, et fut reçu par le cardinal camerlingue et par les trois chefs d'ordres, dans une salle grillée. Il s'établit des négociations entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni, dont on vouloit pressentir les dispositions par rapport à la France. Coulanges rend compte de leurs entretiens, et des divers mouvemens des partis dans le conclave; les cardinaux se visitent fréquemment, et dans ces colloques ils cherchent à se pénétrer et à s'attirer mutuellement au parti qu'ils ont embrassé. Le cardinal de Bouillon étoit porté pour le cardinal Ottoboni, et obtint que le Roi, qui d'abord avoit paru défavorable à ce cardinal, ordonnât cependant aux cardinaux de voter en sa faveur. Le plus grand nombre des voix se réunirent pour lui, et il fut élu le 6 octobre 1689, douze jours seulement après que les cardinaux français étoient entrés au conclave.

Autrefois le peuple pilloit le palais du cardinal qui venoit d'être fait pape; mais aujourd'hui il arrive tout au plus que les domestiques du conclave pillent la cellule du nouvel élu. Dans cette occasion, on pilla même la cellule d'Ottoboni, avant qu'il ne fût élu; ce qui servit même à hâter son élection. Pierre Ottoboni, Vénitien, cardinal en 1652, étoit âgé de 79 ans et demi, quand il fut élu, et prit le nom d'Alexandre VIII. Coulanges continue à raconter les diverses négociations suivies par le cardinal de Bouillon pour obtenir du Pape ce que désiroit Louis XIV. Ces négociations n'eurent pas toutes un heureux résultat. Le cardinal obtint seulement un chapeau pour M. de Janson, évêque de Beauvais. L'affaire des bulles pour les évêques nommés manqua par la faute du duc de Chaulnes, à ce que croit Coulanges.

Le pontificat d'Alexandre VIII ne fut pas long; ce pape mourut le 1er. février 1691, ayant publié, trois jours auparavant, une bulle contre les articles de 1682.

Dès qu'on apprit en France cet évènement, les cardinaux de Bouillon, de Bonzi, d'Estrées et Le Camus, eurent ordre de se rendre au conclave, où le cardinal de Janson entra de suite, parce qu'il se trouvoit à Rome. Ces cardinaux arrivèrent à Rome le 26 mars, et entrèrent au conclave le lendemain soir. Le cardinal de Bouillon avoit pris l'abbé de Polignac, et le cardinal de Janson l'abbé de Noirmoutier, depuis cardinal de La Tremoille. Le cardinal de Janson avoit cette fois le secret de la cour pour l'élection. Le conclave étoit divisé en six factions; Coulanges indique tous les membres, et les divers intérêts de ces partis. Le conclave fut long, et dura cinq mois. Les plus zélés portoient le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, qui mourut en odeur de sainteté, en 1697; mais il ne fut point élu par l'opposition de l'Autriche et de la France, et parce qu'il refusa de faire une promesse que le ministère français exigeoit de lui; savoir, de donner des bulles aux députés de 1682. Il faut convenir que cette demande fait peu d'honneur à la délicatesse des ministres, et que le refus du cardinal honore, au contraire, son caractère. Le cardinal de Bouillon avoit fort blâmé cette demande du ministère; mais il avoit perdu tout crédit. Antoine Pignatelli, archevêque de Naples, fut élu le 12 juillet 1691, et prit le nom d'Innocent XII. C'est lui qui termina les différends avec la France, et pourvut aux évêchés vacans.

Cet extrait prouve quel est l'intérêt des *Mémoires* de Coulanges; ils embrassent deux conclaves et l'intervalle qui les sépare; ils rendent compte de beaucoup de faits, d'entretiens et de négociations; ils font connoître aussi des usages et des cérémonies relativement à l'élection et à la mort des papes. A ces détails sérieux Coulanges mêle souvent des anecdotes qui le sont moins; il raconte les principales circonstances de son séjour à

Rome ; il cite souvent des vers, car il en faisoit sur les moindres évènemens. L'estimable éditeur a supprimé plusieurs de ces pièces, et auroit pu même, je crois, pousser la sévérité beaucoup plus loin. Cet éditeur est fort instruit ; il paroît connoître parfaitement le siècle de Louis XIV, et les personnages de ce temps. Ses notes sont généralement sages et précises ; je ne sais cependant si quelques-unes ne manquent pas d'exactitude. Sur la régale, par exemple, et sur d'autres matières relatives à nos libertés, je craindrois que M. de Monmerqué n'eût accordé trop aux idées de l'ancienne magistrature. Il me semble aussi qu'il ne rend pas justice au cardinal Le Camus, et qu'il adopte avec trop de confiance les jugemens trop légers de Coulanges sur ce pieux évêque ; jugemens qui pouvoient tenir à la légèreté d'un homme du monde, ou aux préventions de quelques coteries.

A cela près, ces *Mémoires* offrent des matériaux de quelque prix pour l'histoire, et, dans la circonstance actuelle, ils ont le mérite de fournir une lecture qui a des rapports avec ce qui occupe les esprits. Le volume est terminé par quelques Lettres inédites de Mme. de Sévigné, de M. de Pomponne, de La Fontaine, et de différens autres personnages du temps. Ces Lettres sont aussi accompagnées de notes explicatives qui attestent le goût et l'exactitude de l'éditeur.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Dès que le souverain Pontife fut mort, S. Em. M. le cardinal Pacca, camerlingue, rassembla les clercs de la chambre, et se rendit avec eux au palais Quirinal. Etant entré dans la salle où S. S. avoit rendu le dernier soupir, le cardinal se mit à genoux, pria pour le Pontife, et jeta de l'eau bénite sur le corps. On rompit l'anneau du pêcheur. S. Em. retourna dans son palais avec une escorte de la garde suisse,

et reçut des postes militaires les honneurs supérieurs. Elle assigna aux clercs de la chambre leurs fonctions, et fit avertir le sénateur de Rome. La grosse cloche du Capitole, et toutes celles de la ville, annoncèrent la mort du Pape. On délivra de prison ceux qui n'étoient enfermés que pour des délits de peu d'importance. Le 20, au soir, M. le cardinal della Somaglia, doyen du Sacré-Collége, réunit chez lui les chefs d'ordre présens dans cette capitale. Avec le cardinal camerlingue, qui, durant les vacances du saint Siége, intervient à toutes les congrégations, s'y trouvèrent les cardinaux Fesch, pour l'ordre des prêtres, et Consalvi, pour l'ordre des diacres, et de plus Mgr. Mazio, secrétaire du Sacré-Collége. Le 21, au matin, il y eut, au palais Quirinal, une congrégation extraordinaire de tous les cardinaux présens à Rome. Il y fut décidé, à la presque unanimité, que le conclave se tiendroit dans ce palais : on croit que c'est parce que le séjour du Vatican passe pour être moins sain dans cette saison. Mgr. Mazio assistoit à cette congrégation.

— Les Pères Pénitenciers de Saint-Pierre ont constamment récité des prières auprès du corps du Pape. Le 21, au matin, le corps a été embaumé et revêtu de la soutane blanche et de la mozette rouge, et exposé dans une des antichambres du palais, où on laissa entrer le peuple. Le 22, les entrailles du Pontife, renfermées dans une urne, ont été transférées dans l'église de Saint-Vincent et Saint-Anastase, où elles ont été reçues par le curé, assisté des Pères Clercs-Mineurs qui desservent cette église. Le même jour, au soir, on transporta le corps du palais Quirinal au Vatican. Le convoi se fit avec beaucoup de pompe. Le corps du saint Père étoit dans une litière tendue de noir, surmontée de la tiare, et ouverte de trois côtés. Des détachemens de troupes ouvroient et fermoient la marche. Douze Pénitenciers de Saint-Pierre récitoient des prières à voix basse. Arrivés au portique de Saint-Pierre, ils portèrent le corps dans la chapelle Sixtine, où ils le revêtirent de ses habits pontificaux, et continuèrent des prières. Le concours du peuple qui suivoit le convoi témoignoit sa douleur de la perte du vertueux Pontife.

Paris. On a célébré à la métropole, le 9, un service solennel pour le souverain Pontife que l'Eglise vient de perdre. Mgr. l'archevêque officioit, assisté de MM. les archidiacres. Les cinq absoutes ont été faites par M. l'archevêque et par

les quatre dignitaires du chapitre, savoir, MM. les archidiacres et M. l'archiprêtre. Mgr. le nonce, les évêques qui se trouvent à Paris, les curés de Paris, et un grand nombre d'ecclésiastiques, ont assisté à la cérémonie. Les stales du chœur étoient occupées par des membres des autorités, et de pieux fidèles étoient réunis dans l'église. Un catafalque, avec les armes du souverain Pontife et cent cierges alentour, avoit été dressé dans l'église, et le sanctuaire et le chœur avoient été tendus avec magnificence.

— La neuvaine annuelle du Calvaire commencera le samedi au soir, veille de la fête. Dimanche, M. l'archevêque de Paris officiera, et bénira les trois croix placées sur le fronton des deux ailes du bâtiment et sur celui qui termine le péristyle de la nouvelle église. Le lundi 15, les clergés de Bonne-Nouvelle et de Saint-Vincent-de-Paul se rendront au Calvaire, ainsi que le grand et le petit séminaires de Versailles et le séminaire de Notre-Dame-des-Champs. Le mardi, le clergé de Saint-Sulpice; le mercredi, ceux de Saint-Ambroise et de Saint-Antoine, dans le faubourg de ce nom; le jeudi, les clergés de Saint-Séverin et de Saint-Louis en l'ile, avec le séminaire établi dans cette dernière paroisse. M. l'évêque de Cybistra officiera ce jour-là. Le vendredi, le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois; et le samedi, celui de Saint-Louis et Saint-Paul. Le dimanche, un évêque officiera; le lundi, service pour le Pape; M. l'évêque de Paros officiera, et M. le nonce pontifical assistera à la cérémonie. Tous les jours, il sera célébré des messes pendant toute la matinée. La grand'-messe sera à dix heures, et l'office sera terminé le soir avant cinq heures. Il y aura un registre ouvert pour les souscriptions pour la construction de l'église.

— M. de Sausin, évêque de Blois, a fait son entrée dans cette ville le vendredi 29, au soir. La gendarmerie étoit allée au-devant du prélat; le clergé, et toutes les autorités et les corps, lui ont successivement été présentés, et ont prononcé des discours où ils ont exprimé la joie générale. Mgr. y répondit avec grâce et affabilité. Le lendemain eut lieu son installation dans l'église cathédrale; les autorités s'y trouvèrent encore. M. l'abbé Pointeau, vicaire-général et curé de la cathédrale, complimenta le prélat, qui adressa au peuple une exhortation pastorale. L'après-midi, M. l'évêque assista à la

distribution des prix du petit séminaire, et le lendemain il officia pour la fête de saint Louis. Sa santé paroît délicate; mais la piété et la douceur qui règnent sur sa figure ont frappé tout le monde. Ce qu'on sait de ses talens, de son zèle et de sa conduite honorable pendant la persécution, est propre à lui concilier tous les esprits. M. de Sausin étoit grand-vicaire de Lisieux au commencement de la révolution; il re retira en Allemagne, où il est constamment resté. Il étoit fort lié avec feu M. l'évêque de Boulogne; les mêmes principes et le même goût de piété les avoient unis. M. de Sausin ne rentra point en France à l'époque du Concordat, et attendit que tous les orages fussent passés. Il n'est revenu dans sa patrie qu'au retour du Roi, et s'étoit retiré dans sa famille, comptant, sans doute, y échapper à tous les regards, et s'y soustraire à des travaux que sa modestie autant que son âge et ses infirmités lui faisoient redouter: mais on n'a pas voulu priver l'Eglise de ses talens et de ses services; M. l'évêque de Valence l'a fait grand-vicaire, et le Roi l'a appelé à un poste plus élevé encore, et l'a mis à la tête d'un diocèse qui éprouve de grands besoins, et qui, de plus, a été agité par de tristes divisions. La prudence du prélat pourvoira aux uns et calmera les autres, et les esprits les plus prévenus céderont à la voix d'un pasteur dont les principes et la conduite ont été également purs et irréprochables. Nous rendrons compte de sa première Lettre pastorale, qui ne vient que de nous parvenir.

— La réception de M. l'évêque de Nevers dans sa ville épiscopale n'a pas été moins brillante que celle des autres prélats dont nous avons successivement parlé. M. Millaux a été reçu sous un arc de triomphe élevé près de l'hôpital, au bruit des cloches et de l'artillerie. Toutes les autorités s'y sont réunies pour saluer Mgr., et le clergé est arrivé en procession au-devant du prélat, qui a pris place sous le dais. Les Sœurs de la Charité, toutes les congrégations, les autorités civiles et militaires, la garde nationale et la garnison accompagnoient la procession. A la porte de la cathédrale se sont trouvés deux anciens membres du chapitre, MM. de Damas et Laviron. Ce dernier a quatre-vingt-dix ans; l'autre, qui est octogénaire, est frère du duc de ce nom. M. de Damas a complimenté le prélat, et a commencé son discours par ces paroles de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum*. Cette heureuse ap-

plication, et l'âge de l'orateur, ont touché tout le monde. L'église étoit remplie de fidèles. On a chanté le *Veni, Creator*, au milieu des signes de l'allégresse la plus vive, et M. l'évêque a donné la bénédiction et entonné le *Te Deum*. On l'a reconduit à son palais, où les autorités et le clergé sont allés tour à tour lui rendre leurs hommages. Le soir, la ville a été illuminée; on distinguoit surtout la tour de Saint-Cyr et le Calvaire. Mgr. s'est rendu dans ce dernier lieu, et y a adressé aux fidèles quelques mots d'édification.

— M. André-Etienne-Antoine de Morlhon, archevêque d'Auch, est arrivé, le 17 août, dans cette ville. L'autorité avoit pris des mesures pour lui faire une réception convenable; mais le prélat a trompé l'attente générale, et a trouvé le moyen d'arriver sans éclat. Les grands-vicaires dont il a fait choix sont MM. Fenasse, pro-vicaire-général et supérieur du séminaire d'Ausch; Belloc, curé de Sainte-Marie de cette ville, et Darré, professeur au séminaire.

— M. de Bausset, archevêque d'Aix, qui a administré long-temps le diocèse de Fréjus, a annoncé la cessation de ses rapports avec ce diocèse par un Mandement adressé au clergé et aux fidèles du département du Var. « Voici le dernier acte de notre administration, dit le prélat : nous ne pouvions mieux la terminer qu'en nous réjouissant avec vous de ce que le Tout-Puissant vous donne enfin le pasteur selon son cœur, qui vous avoit été promis, et que vous attendiez depuis bien des années. Nous vous avons souvent parlé de lui, de toutes les vertus qui le distinguent.... Il remplira avec zèle et exactitude tous les devoirs que sa dignité lui impose. C'est pour répondre dignement à sa haute vocation qu'il se prépare, dans le silence de la retraite, à recevoir l'onction sainte que, malgré notre indignité, nous sommes destiné à répandre sur lui ». M. l'archevêque demande donc des prières et pour le prélat qu'il alloit consacrer et pour lui-même. « Nous aussi, dit-il, en remettant dans des mains aussi pures cette partie du fardeau qui nous avoit été imposé, nous espérons que vous vous souviendrez de nous devant Dieu; vous le conjurerez de nous pardonner nos négligences et toutes les autres fautes dont nous nous sommes rendu coupable dans notre administration. Ce digne évêque que nous allons consacrer les réparera ». Ce langage, plein de charité et d'humilité, nous a paru aussi touchant que propre à édifier.

— M. Pierre, curé de Saint-Pierre de Nanci, instruisoit depuis assez long-temps un Juif, dont le baptême a eu lieu dans la chapelle du séminaire de Nanci, le dimanche 31 août. Ce Juif, nommé Aaron Blin, est originaire de Metz, et né le 16 octobre 1790. Il a reçu au baptême les noms d'Emmanuel-Michel, et a eu pour parrain M. Bertrand de Maison-Neuve, lieutenant-général en retraite; et pour marraine, Mme. de Bourgogne. Le nouveau converti est le dernier de quatre frères qui ont successivement embrassé le christianisme. C'est le même qui, l'an dernier, assista au baptême d'une Juive, rapporté dans notre journal. Il est marié à une catholique, et leur mariage va être béni suivant les règles de l'Eglise. Les dispositions du nouveau chrétien paroissent être excellentes, et la cérémonie de son baptême a fort édifié les assistans. M. l'abbé Pierre, précédemment vicaire, et aujourd'hui curé de la même paroisse, a montré un grand zèle pour l'instruction du néophite.

— Le *Journal de Savoie*, du 7 août, contient l'extrait d'une lettre de M. Eugène Michaud, ecclésiastique, né à Samoens, en Savoie, et parti, l'année dernière, pour les missions de la Louisiane. Il parle d'une mission commencée chez les Osages, une des tribus indiennes du Missouri. M. l'évêque y envoya, en 1821, M. Lacroix, un de ses ecclésiastiques, qui ne put alors visiter qu'un seul village, mais qui y fut bien reçu, et baptisa un assez grand nombre d'enfans. Le missionnaire y est retourné dans l'été de 1822. Il partit, le 22 juillet, de Florissant, qui est à cinq lieues de Saint-Louis, et, après avoir marché à cheval pendant douze jours, il arriva au village qu'il avoit visité l'année précédente. On vint à sa rencontre, et on le traita avec toutes sortes d'égards. Le chef, et six des principaux officiers de la tribu, s'offrirent pour accompagner le missionnaire dans la visite de tous les villages; on le reçut partout avec empressement. Ces peuples s'occupent à la chasse ou à la guerre; ils portent des vêtemens; leurs femmes sont laborieuses; mais la polygamie est usitée parmi eux. Ce sera sans doute un grand obstacle pour les progrès de la religion catholique parmi eux; néanmoins ils se montrent bien disposés. Le missionnaire a célébré la messe en leur présence, et les a vu donner des marques de respect. Il a baptisé plusieurs enfans et distribué des croix aux chefs.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Seine-Inférieure une somme de 500 fr., pour être distribuée aux victimes de l'incendie qui a eu lieu à Rouen.

— LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri, M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de la Seine et M. le vicomte de Castelbajac, se sont rendus, le 7, au Champ-de-Mars, pour assister aux courses qui ont eu lieu pour le grand prix. La jument *la Nell*, appartenant à M. le duc de Guiche, a remporté le prix. S. A. R. Monsieur a fait attacher une écharpe blanche à la bride de *la Nell*, et a fait remettre les 6000 fr. au propriétaire de *la Rosière*, qui avoit fait le trajet avec plus de rapidité que les autres coursiers.

— Le tribunal de police correctionnelle a rendu, le 5, son jugement par défaut contre l'éditeur du *Drapeau blanc*. Le tribunal, considérant que *la lettre inculpée contient des allégations et imputations qui sont éminemment de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du corps universitaire; que, d'un autre côté, l'éditeur avoit, en insérant l'article dans son journal, une garantie qui résultoit du nom, du caractère et de la réputation du signataire de la lettre, et que cette circonstance doit être prise en considération pour la fixation de la peine*, a condamné l'éditeur responsable à quinze jours d'emprisonnement, à 150 fr. d'amende, et à l'insertion du jugement dans son journal.

— La distribution des prix dans les colléges de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, a été faite, le 23 août, à Vaugirard, par M. le prince de Montmorency, l'un des vice-présidens; et, le 30, à Senlis, par M. le comte de Vernège, secrétaire-général de l'association. Le plus vif enthousiasme a éclaté à la lecture du rapport de M. le ministre de la guerre, d'après lequel S. M. a daigné accorder aux élèves de cette association trois bourses par chaque concours à l'Ecole de Saint-Cyr.

— M. le comte d'Epinoy, commandant de la 12e. division militaire, vient d'être nommé grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis.

— M. le comte Roger de Damas, célèbre par ses talens militaires et sa fidélité à la dynastie des Bourbons, vient de finir ses jours au château de Circy (Haute-Marne), à l'âge de 58 ans.

— M. le comte O'Mahony, colonel du 9e. léger, vient d'être promu au grade de maréchal de camp.

— M. Aubusson de Soubrebost, député de la Creuse, qui siégeoit au côté gauche, vient de mourir.

— Trente-huit officiers espagnols, fait prisonniers de guerre à la Corogne, et parmi lesquels se trouvent cinq officiers supérieurs, ont été débarqués à Lorient le 3 septembre.

— Le nommé Mazoyon, de Tarare, convaincu d'avoir répandu des nouvelles alarmantes, a été condamné par le tribunal correctionnel de Villefranche (Rhône), le 30 août dernier, à trois mois de prison et à 150 fr. d'amende.

— Le libraire Brockhaus, de Leipsick, qui s'est fait depuis quel-

ques années une grande réputation comme éditeur de presque tous les ouvrages démagogiques qui paroissoient en Allemagne, est mort dans la nuit du 20 au 21 août. Tout ce qui sortoit des presses de ce libraire étoit prohibé dans le royaume de Prusse.

— M. l'abbé Lémery, qui avoit enseigné les mathématiques à Buonaparte, à l'Ecole de Brienne, est mort, le 15 août, à Pétersbourg, à l'âge de 60 ans.

— Le capitaine Kotzebue est parti de Cronstadt, le 9 août, pour faire son troisième voyage autour du monde. Il commande la corvette l'*Entreprise*, et se rend d'abord à Rio-Janéiro.

— Il règne une grande fermentation dans l'île de Cuba. On a proposé à la Havanne de proclamer l'indépendance de cette île, et la constitution des cortès.

— La république de Colombie a offert à la république péruvienne un secours de six mille hommes, pour l'aider à détruire les troupes royalistes. Déjà trois mille hommes ont mis à la voile pour Lima.

— L'empereur du Brésil a adressé, le 3 mai, à l'assemblée législative de ce royaume un discours dans lequel il rend compte des mesures qu'il a prises pour assurer la tranquillité et l'indépendance du Brésil depuis que les cortès se sont emparés de tout le pouvoir à Lisbonne. Il a fait connoître la situation présente du Brésil, et a témoigné le désir de voir naître une constitution également éloignée du despotisme et de la démocratie. L'expérience a prouvé que les constitutions de 1791 et 1792 ne peuvent contribuer qu'à écraser les nations par tous les genres d'anarchie.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Un vaisseau anglais, venant de Gibraltar, a paru dans la rade de Cadix, le 28 août, et, après avoir tiré six coups de canon de salut, est venu se ranger parmi les vaisseaux de la flotte française. Le capitaine de ce vaisseau et un commissaire anglais ont débarqué, et ont été présenter leurs hommages au Prince généralissime. Il paroit que ce commissaire étoit le secrétaire de sir William A'Court, et qu'il venoit offrir une capitulation sous la médiation de l'Angleterre. On dit que le Prince a répondu, que le délai qu'il avoit accordé pour les négociations étant expiré, il s'en remettoit à la vaillance française et à la justice de la cause qu'il défendoit.

M. Bosquillon de Fraicheville, lieutenant-colonel, vient d'être nommé colonel du 2e. léger, en remplacement de M. le duc de Crillon, promu au grade de maréchal de camp. Le 2e. léger est devant Cadix.

Une maladie causée par l'excès des fatigues a forcé M. le contre-amiral baron Hamelin à quitter le commandement des forces navales en station devant Cadix. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné accepter un déjeûner, le 22 août, à bord du vaisseau *le Colosse*. Après avoir fait l'inspection du navire, S. A. R. a donné à M. le contre-amiral Hamelin des témoignages publics de sa satisfaction.

On travaille avec activité à des préparatifs d'embarquement. Soixante barques, pouvant porter trois mille hommes, sont réunies à Rota. *On*

en attend autant. On exerce les troupes à l'embarquement et au débarquement; on les fait aussi naviguer pour les habituer à la mer. Cinq cents hommes de la brigade Ordonneau ont été embarqués sur la flotte.

Trois bâtimens de la marine portugaise se sont réunis à notre escadre pour le service du blocus.

Il y a eu, le 30 août au matin, un feu très-vif au Trocadero. Le Prince généralissime s'est tenu pendant tout le feu à la batterie dite d'Angoulême, les boulets, les obus venoient tomber bien au-delà de lui, et même assez près de sa personne. Un voltigeur a été tué près de S. A. R.

Le Trocadero a été enlevé avec la plus grande vigueur sous les yeux de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, le 31 août, à deux heures trois quarts. L'ennemi a eu environ cent cinquante hommes tués, et deux cent cinquante blessés; on lui a fait neuf cents prisonniers, et enlevé plus de cinquante pièces de canon en batterie.

Un grand nombre de transfuges français voyant que leur cause étoit perdue en Espagne, sont passés à Gibraltar, dans les premiers jours d'août. On a distingué, dans le nombre, le général Lallemant, qui s'est, dit-on, embarqué pour l'Afrique; Cugnet de Montarlot, Vaudoncourt, le capitaine Nantil, Caussin, Texier, et un journaliste nommé Chappuy. Beaucoup d'autres transfuges portent des noms supposés. On ne leur permet de séjourner que peu de jours à Gibraltar.

Par suite de la convention conclue avec le général Ballesteros, le général André Equaguirre, commandant constitutionnel du fort de Penas de San-Pedro, vient de faire sa soumission, ainsi que les troupes sous son commandement.

Trois officiers supérieurs espagnols, qui avoient voulu fomenter une insurrection dans l'armée de Ballesteros, à l'occasion de la convention souscrite, ont été éloignés de l'armée.

Tous les officiers de l'état-major de Zayas ont refusé de servir sous Riégo, et ont fait leur soumission au comte Molitor. Le fond du régiment de Burgos et les cadets de l'école militaire sont également passés dans nos rangs.

Riégo a publié à Malaga deux violentes proclamations. Il a fait arrêter et conduire à bord d'une frégate, quatre archidiacres, les religieux de quatre couvens, et plusieurs officiers supérieurs.

La régence ayant posé en principe que tous les biens appartenant au clergé séculier et régulier lui seroient restitués dans leur intégrité, les acquéreurs desdits biens sont autorisés, pour cette année seulement, à faire la récolte des fruits des terres ecclésiastiques; mais sous la condition expresse d'acquitter les rentes, fermages, redevances, etc., auxquels sont assujetties lesdites terres envers les propriétaires légitimes.

Les droits seigneuriaux, annulés par les cortès, ont été rétablis, le 15 août, par un décret de la régence.

La régence vient d'instituer un conseil militaire pour l'organisation de l'armée. Le capitaine-général Castanos, célèbre dans la guerre de l'indépendance, en est nommé le président.

Le comte d'Onate, grand d'Espagne, qui s'est fait remarquer parm les plus fougueux révolutionnaires, a été arrêté par ordre de la ré gence, et conduit vers les frontières de France.

La régence a nommé le général Morillo commandant général de l Galice.

M. le lieutenant-général Bourck s'est porté contre les troupe constitutionnelles qui étoient sorties d'Orense, et qui ont été at teintes à Gallegos de Campo. L'ennemi a envoyé de suite un par lementaire pour faire des propositions. Une capitulation a été signée en vertu de laquelle trois généraux, quatre colonels, cent quarante six officiers de tous grades, et douze cent soixante sous-officiers o soldats se sont rendus prisonniers de guerre, et doivent être con duits en France. Les armes, les munitions et la caisse sont restés e notre pouvoir. Cet événement assure la parfaite tranquillité de tout la Gallice, et rend disponible la plus grande partie de la division d général Bourck.

Une grande partie de la garnison de Santona a quitté cette plac pour se réunir aux assiégeans.

M. le maréchal de camp baron Jamin remplace provisoirement l général de Conchy dans le commandement de la 7e. division mili taire, qui forme le siége de Pampelune.

M. le maréchal de Lauriston a fait attaquer, le 3, les faubourgs d Pampelune. Nos troupes se sont élancées avec leur valeur ordinaire, et, malgré le feu des batteries de la place et la fusillade qui partoit de maisons et des convens crénelés, les faubourgs de la Madeleine et d Rocheappela ont été emportés. Nos troupes y sont établies. Notre perte a été peu considérable.

M. Blaise de Fournas, maréchal de camp au service de l'Espagne, est parvenu à s'échapper avec sa famille de Mahon, où il avoit été constitué prisonnier des cortès; il a débarqué à Mataro, et a offert à M. le maréchal Moncey de servir dans ses rangs.

Nos croiseurs ont capturé devant Barcelonne une barque de pêcheur qui, d'après les ordres de Rotten, conduisoit à l'embouchure du Llo brégat, pour y être fusillées, six personnes qui occupoient dans cette ville des places importantes. Le maire de Barcelonne et un ecclésias tique supérieur de l'Hôtel-Dieu, étoient du nombre.

L'alcade de Tarragone a été déporté à l'île d'Ivica.

---

M. l'archevêque de Bordeaux a présidé la distribution des prix dans son petit séminaire de Bazas, et a recueilli les consolations que lui offre cette maison, son ouvrage et l'espérance de son diocèse. Elle contient aujourd'hui plus de deux cent trente élèves, tous portant l'habit ecclésiastique, et se destinant au sanctuaire. Les bienfaits du vertueux prélat qui peut-être trouve dans la vivacité de sa foi le secret de les multiplier, joints à quelques secours du gouvernement et aux of-

frandes des pieux fidèles, voilà les ressources d'un établissement si précieux. Le supérieur de la maison la dirige avec autant de sagesse que de vigilance, et s'attache surtout à y entretenir la piété, une bonne discipline, et l'amour du travail. Les études y sont fortes, et les examens ont été brillans. Ils ont duré trois jours, et les élèves ont répondu de la manière la plus satisfaisante aux questions qui leur ont été faites par des personnes instruites du voisinage. On s'étoit rendu à Bazas pour prendre part à cette espèce de fête classique. La distribution des prix a été très-imposante par la présence du vénérable archevêque, et par le concours d'un nombreux auditoire. La cour du petit séminaire contenoit plus de douze cents spectateurs. Un *Te Deum*, chanté solennellement, a couronné la journée. M. l'archevêque a adressé quelques paroles d'encouragement et d'édification aux élèves et à leurs estimables maîtres, et a visité aussi la maison des Frères des Ecoles chrétiennes, dont la ville de Bazas est redevable à un de ses plus vertueux citoyens qui a cru ne pouvoir faire un meilleur usage de sa fortune. On verra peut-être avec intérêt la pièce suivante, où un homme d'un nom cher à la religion et aux lettres a célébré les vertus du saint prélat :

*Les élèves du petit séminaire de Bazas à Mgr. l'archevêque de Bordeaux, le 27 août 1823.*

Elle renait pour nous, cette fête sacrée,
Douce solennité tous les ans célébrée
Par nos pieux transports.
Le digne successeur des Delphin, des Hilaire,
Vient encore en ces lieux, d'un regard tutélaire,
Animer nos efforts.

Il se plait parmi nous; et sa main paternelle
S'apprete à couronner la carrière annuelle
De nos jeunes travaux.
Il vient nous annoncer les loisirs de l'automne,
Ceint nos fronts de lauriers, nous bénit et nous donne
Le signal du repos.

Ce prélat vénéré, l'honneur du sanctuaire,
Pour faire plus d'heureux, de sa sainte carrière
Voit prolonger le cours.
Dieu, qui veille d'en haut sur sa vigne chérie,
Daigne, en notre faveur, d'une si belle vie
Multiplier les jours.

Son cœur dans ses bienfaits se plaît à se répandre.
Par les soins les plus doux, par l'amour le plus tendre,
Il nous a prévenus.
Il est notre pasteur, il est notre modèle:
Amis, si nous voulons récompenser son zèle,
Imitons ses vertus.

Etudions sa foi, sa profonde doctrine,
Cette tendre ferveur, cette douceur divine
Que rien ne peut troubler.
Cherchons à retracer les traits d'un si bon père:
Oui, tout humble qu'il est, le secret de lui plaire,
C'est de lui ressembler.

Il nous a ménagé la douce solitude
Où, parmi les travaux, la prière et l'étude,
Nos jours coulent en paix.
Nous lui devons les biens qui comblent notre enfance,
Et du Roi généreux qu'idolâtre la France,
Les utiles bienfaits.

Des rois et des Césars la fille auguste et chère,
Tandis que son époux brisoit la tête altière
De la rébellion,
Vint parmi nous prier le Dieu de la victoire,
Sourit à nos travaux consacrés à la gloire
De la religion (1).

Il nous a prodigué ses bontés paternelles,
Ce prélat dont le nom, révéré des fidèles,
Est gravé dans nos cœurs.
Il console aujourd'hui la sanglante Ibérie,
En lui faisant goûter l'autorité chérie
Du pasteur des pasteurs (2).

Vous qui sur vos enfans attirez tant de grâces,
Obtenez-leur le don de marcher, sur vos traces,
De vertus en vertus;
Et le Seigneur, en nous couronnant vos mérites,
Admettra le prélat, ses prêtres, ses lévites,
Au séjour des élus.

Le comte de Marcellus.

---

(1) S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a daigné honorer le petit séminaire de Bazas de sa visite, en juin 1823, et l'a assuré de sa protection.

(2) S. Exc. Mgr. Justiniani, archevêque de Tyr, nonce apostolique près S. M. Catholique, est venu visiter le petit séminaire de Bazas, en se rendant en Espagne, dans le mois de juillet 1823.

## *Sur les derniers conclaves.*

On peut se former une idée de ce qui se passe dans les conclaves en consultant l'*Histoire des Conclaves depuis Clément V jusqu'à présent*, 1689, in-4°.; cet ouvrage a été réimprimé avec des additions en 1691, 1694 et 1703, 2 vol. in-12 et in-8°. On croit que l'ouvrage est du baron de Huyssen; mais un bibliographe moderne l'attribue à Vanel, et le présente comme n'étant guère que la traduction d'un livre italien publié en 1667. Quoi qu'il en soit, cette *Histoire des Conclaves* offre des détails assez curieux, quoiqu'il ne faille pas y ajouter une foi entière.

Nous venons de recevoir de Rome un petit écrit intitulé le *Journal du Siége vacant*, dans lequel on donne une notice sur toutes les cérémonies qui ont lieu depuis la mort d'un pape jusqu'à l'élection de son successeur. Cette description paroît fort exacte, et nous nous ferons un plaisir d'en communiquer quelque chose à nos lecteurs.

Depuis 1700 jusqu'à l'époque actuelle, il y a eu neuf conclaves; il n'est question que du premier, dans l'*Histoire des Conclaves* ci-dessus cités, et on a peu de données sur ce qui s'est passé dans les conclaves suivans.

Le conclave de 1700, qui suivit la mort d'Innocent XII, et où Clément XI fut élu, le 23 novembre, dura quarante-cinq jours. Il étoit composé de cinquante-huit cardinaux, dont sept Français; savoir, les cardinaux de Bouillon, doyen; d'Estrées, Le Camus, de Janson, de Coislin, de Noailles et de La Grange d'Arquien; ce dernier étoit père de la reine de Pologne, et avoit été fait cardinal sur la présentation de son gendre. Huit cardinaux, tous étrangers, manquèrent à ce conclave; parmi eux étoient deux cardinaux français, de Bonzi et de Furstemberg. Ainsi il y avoit alors neuf cardinaux de notre nation; je ne crois pas que depuis il s'en soit trouvé autant à la fois. Dans ce conclave, le cardinal Marescotti eut l'exclusion de la France, parce qu'on le croyoit opposé aux intérêts de cette couronne. Jean-François Albani, qui fut élu, avoit 51 ans, et prit le nom de Clément XI.

Ce sage et zélé pontife étant mort le 19 mars 1721, le conclave s'ouvrit dix jours après, et fut composé de cinquante-six cardinaux, dont deux seulement étoient Français; savoir, les cardinaux de Rohan et de Bissy; onze cardinaux n'y allèrent pas, et dans ce nombre il y en avoit quatre Français, de Noailles, de Gesvres, de Mailly et de Polignac. Le conclave finit, le 8 mai, par l'élection de Michel-Ange Conti, qui étoit âgé de 65 ans, et qui prit le nom d'Innocent XIII.

Ce pape ne régna que deux ans et dix mois; il mourut le 7 mars 1724, n'ayant nommé que trois cardinaux. Le conclave fut composé de cinquante-trois cardinaux, dont trois Français, de Rohan, de Bissy et de Polignac; douze cardinaux n'y parurent pas; dans ce nombre, dix étoient étrangers et deux Français, de Noailles et de Gesvres. On dit que le cardinal Orsini ayant fait à ses collègues des représentations sur leurs divisions, le cardinal Olivieri, voyant qu'on ne pouvoit s'accorder sur le choix, suggéra l'idée de choisir un cardinal qui joignoit à une grande naissance une réputation méritée de piété et de vertu. Le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, fut donc élu le 29 mai 1724; il étoit âgé de 75 ans, et prit le nom de Benoît XIII.

Ce pontife gouverna l'Eglise près de six ans, et mourut le 21 février 1730. Le conclave s'ouvrit le 3 mars; on y comptoit cinquante-cinq cardinaux, dont trois Français, les mêmes qui avoient assisté au conclave précédent. Douze y manquèrent, desquels étoient les cardinaux de Gesvres et de Fleury. Dès le commencement du conclave il fut question du cardinal Corsini; mais l'empereur s'étant montré opposé à son élection, le cardinal Corradini fut mis sur les rangs; il étoit savant, et avoit une réputation égale à son mérite. Il ne lui manqua que quatre voix; le cardinal Bentivoglio s'étant opposé à son élection au moment de l'Espagne, les Français et beaucoup d'Italiens persistèrent vainement à le soutenir. Le cardinal Albani, qui étoit camerlingue, se retourna du côté de Corsini; l'empereur avoit changé de sentimens à son égard, et son élection fut résolue le 11 juillet. Mais le cardinal demanda qu'elle fût différée jusqu'au lendemain, jour de la fête de saint Jean Gualbert, patron de sa famille. Le cardinal Laurent Corsini avoit 78 ans, et prit le nom de Clément XII. Le conclave avoit duré quatre mois et sept jours.

Clément XII occupa le saint Siége neuf ans et demi; il mou-

rut le 6 février 1740, ayant créé trente-cinq cardinaux en quinze promotions. Le 17 du même mois, vingt-six cardinaux entrèrent au conclave; mais on ne commença guère à s'occuper sérieusement de l'élection avant les premiers jours d'avril. Alors le conclave se trouva composé de cinquante-quatre cardinaux, dont trois Français, de Rohan, d'Auvergne et de Tencin; onze n'y vinrent pas; parmi ces derniers étoient les cardinaux de Polignac, de Gesvres et de Fleury. Ruffo, Rezzonico et Porzia parurent successivement sur le point d'être élus; Firrao fut rejeté par l'empereur. Aldovrandi eut jusqu'à trente-trois voix; il lui en falloit trente-quatre. Enfin la faction Aquaviva, qui poussoit, et la faction Albani, qui le repoussoit, également lasses de la longueur du conclave, se réunirent pour choisir un cardinal étranger à l'une et à l'autre. On balança entre Lambertini et Lercari; le premier fut préféré, et obtint de suite toutes les voix, le 16 août; il n'en avoit pas une la veille. Il prit le nom de Benoît XIV.

Ce pontife mourut le 3 mai 1758, âgé de 83 ans; il est assez connu par sa science et ses écrits. Le conclave fut composé de quarante-quatre cardinaux, dont deux seulement étoient de notre nation, de Luynes et de Gesvres; onze ne purent s'y rendre; un de ces derniers étoit Français, le cardinal de Tavannes. Les cardinaux Crescenzi et Archinto réunirent d'abord un assez grand nombre de suffrages; ensuite on proposa Cavalchini, auquel la France donna l'exclusion. Son crime étoit d'être favorable aux Jésuites, et d'avoir voté pour la canonisation de Bellarmin. Le cardinal Spinelli avoit des partisans; mais, s'attendant à être exclu par l'Espagne, il porta le cardinal Rezzonico. Celui-ci eut dix-huit voix le 5 juillet, et à l'*accession*, il s'en trouva tout à coup trente-une en sa faveur. Charles Rezzonico, évêque de Padoue, fut élu le 6 juillet; il étoit âgé de 65 ans, et prit le nom de Clément XIII.

Ce pieux et zélé pontife mourut le 2 février 1769; le conclave s'ouvrit le 15; on y compta quarante-sept cardinaux, réduits à quarante-six, le cardinal Lante étant sorti du conclave. Dans ce nombre, deux seulement étoient Français, de Luynes et de Bernis. Sur dix cardinaux qui y manquèrent, quatre étoient de notre nation, de Gesvres, de Choiseul, de Rochechouart et de Rohan. Les divisions qui existoient entre le saint Siége et les couronnes rendoient le choix fort difficile.

K 2

Deux partis principaux, celui dit des *zelanti* et celui des couronnes, divisoient le conclave. Le cardinal Chigi, arrière-petit-neveu d'Alexandre VII, étoit porté par les premiers; mais il fut écarté, et le cardinal Jean-Vincent-Antoine Ganganelli fut élu le 19 mai; il avoit 64 ans, et étoit le seul religieux du Sacré-Collége. Il prit le nom de Clément XIV.

Son pontificat finit le 22 septembre 1774, et le conclave s'ouvrit le 5 octobre. Il s'y trouva quarante-sept cardinaux, dont deux moururent pendant le conclave. La France n'avoit dans ce nombre que les cardinaux de Bernis et de Luynes; les cardinaux de Rochechouart, de Rohan et de La Roche-Aymon ne purent y assister. Clément XIV avoit refusé, avant de mourir, de déclarer ceux qu'il avoit réservés *in petto* dans le dernier consistoire. Le cardinal Braschi n'avoit que 56 ans, et avoit été fait cardinal l'année précédente; il eut dès le commencement un grand nombre de voix; mais ensuite son élection parut manquer par l'opposition de la cour de Vienne. La cour d'Espagne favorisoit Pallavicini, qui annonça l'intention de refuser, et porta Braschi. Celui-ci fut remis sur le tapis; la cour de Vienne se désista de son opposition, et la France donna son consentement. Jean-Ange Braschi fut élu le 15 février, et prit le nom de Pie VI.

On sait quelle fut la fin de ce pontife. Il mourut en exil à Valence, le 29 août 1799, à 81 ans et 8 mois, ayant gouverné l'Eglise vingt-quatre ans et demi. Le conclave s'ouvrit à Venise le 1er. décembre suivant, et dura jusqu'au 14 mars; trente-cinq cardinaux y entrèrent, dont un seul Français, le cardinal Maury. Les autres cardinaux de notre nation, de La Rochefoucauld, de Rohan et de Montmorency, étoient absens, ainsi que sept autres cardinaux des autres nations. Des trente-cinq cardinaux présens, trente-un étoient de la création de Pie VI; les quatre autres étoient, deux de Benoît XIV, et deux de Clément XIV. Le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, étoit porté par une fraction assez considérable du Sacré-Collége; le cardinal Mattei, mort récemment, eut aussi beaucoup de voix. Mais à la fin les suffrages se portèrent sur le cardinal Chiaramonte, religieux Bénédictin et évêque d'Imola. Son élection fut résolue le 12 mars, et différée seulement à cause de la mort du patriarche de Venise, qui arriva sur ces entrefaites. Le nouveau pontife prit le nom de Pie VII. Il étoit né le 14 août 1740, et avoit

reçu au baptême le nom de Barnabé-Louis. Etant entré à seize ans dans le monastère de Sainte-Marie à Césène, de la congrégation du Mont-Cassin, il prit les noms de Grégoire-Barnabé, vint à Rome au couvent de Saint-Paul, et y étudia la philosophie, la théologie et le droit-canon, et soutint des thèses au couvent de Saint-Callixte. Il enseigna la philosophie à Parme, et la théologie à Rome pendant neuf ans, et remplit diverses charges dans son ordre. Le 16 décembre 1782, Pie VI le fit évêque de Tivoli, et le 14 février 1785 il le transféra au siége d'Imola. Pie VII a créé cent cardinaux en dix-neuf promotions; quatre-vingt-neuf cardinaux sont morts sous son règne.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 23 août au matin, vingt-huit cardinaux se réunirent au Vatican, et tinrent la première congrégation générale ordinaire. On y lut les constitutions des souverains pontifes relatives au conclave, et tous les cardinaux promirent, par serment individuel, de les observer. Le préfet des cérémonies rompit publiquement l'anneau du pêcheur et le plomb de la chancellerie apostolique. Le sous-dataire remit la cassette des suppliques cachetée, et le cardinal secrétaire des brefs remit aussi celle des brefs, pareillement cachetée. M. Bernetti fut confirmé dans la place de gouverneur de Rome. M. Daulo Foscolo, archevêque de Corfou, fut chargé de faire l'Oraison funèbre du Pape, et Mgr. Testa, de prononcer le discours pour l'élection du futur pontife. On devoit dans cette congrégation choisir les cardinaux qui présideroient à l'arrangement du local du conclave; mais ce choix avoit déjà été fait le 21. Ce sont MM. les cardinaux della Somaglia et Ruffo qui auront ce soin; jusqu'à ce que ce dernier soit arrivé de Naples, M. le cardinal Consalvi le remplacera. M. Mazio, secrétaire du Sacré-Collége, assiste, suivant l'usage, à toutes les congrégations pendant la vacance.

Les cardinaux se rendirent ensuite dans la chapelle Sixtine, où le corps du souverain Pontife avoit été transporté la veille. Le clergé de Saint-Pierre, et le doyen des chanoines fit l'absoute sur le corps, qui fut ensuite porté dans l'église Saint-Pierre. Tous les cardinaux suivoient le convoi. Le corps fut placé dans la nef du milieu, où M. Filonardi, arche-

vêque d'Athènes et chanoine de la basilique, répéta l'absoute. Ensuite on le déposa dans la chapelle du Saint-Sacrement, où les fidèles furent admis à lui baiser les pieds. Le peuple s'empressa de rendre cet hommage au vénérable défunt. Le soir du même jour se tint la congrégation des chefs d'ordre chez le doyen.

La neuvaine des obsèques commença le 24; M. le cardinal Pacca, sous-doyen et camerlingue, chanta la messe et fit l'absoute. Trente cardinaux s'y trouvoient; après la messe ils tinrent une seconde congrégation, confirmèrent les magistrats de Rome et de l'Etat de l'Eglise, et reçurent les hommages des conservateurs de Rome. Les cardinaux chargés de faire préparer le conclave présentèrent un rapport sur l'état des travaux. Sur le soir, on retira les restes de Pie VI de la niche où ils étoient déposés, et on les transporta au monument exécuté par Canova, et érigé récemment près la Confession de Saint-Pierre.

La seconde messe de la neuvaine fut célébrée, le 25, par M. le cardinal Galeffi. Dans la troisième congrégation générale qui se tint ensuite, on nomma confesseur du conclave le Père Louis Togni, religieux des clercs réguliers ministres des infirmes. Le même jour, on ensevelit le Pape : les cardinaux de sa création se réunirent dans la sacristie du Vatican. Le chapitre et le clergé de la basilique se rendirent à la chapelle, en chantant le *Miserere* à voix basse, et le corps fut porté, par les chapelains, dans la chapelle du chœur. Les cardinaux s'y rendirent, avec MM. Marazzani, majordôme; Barberini, maître de la chambre, et d'autres prélats. M. Filonardi bénit un cercueil de cyprès, et des prêtres y déposèrent le corps, vêtu de la soutane blanche et des autres habillemens ordinaires du souverain Pontife.

M. le cardinal Pacca couvrit le visage de l'auguste défunt d'un voile blanc, et le majordôme étendit un voile blanc sur tout le corps. On mit aux pieds une bourse de velours, avec trois médailles, d'or, d'argent et de bronze, à l'effigie du Pontife, et représentant les principaux événemens de son pontificat. Le tout fut recouvert d'un grand morceau de drap de soie rouge, et on ferma le cercueil, après qu'on y eut placé un cylindre dans lequel est un écrit relatif au gouvernement du Pontife. On en dressa procès-verbal, et les cardinaux remirent le cercueil à la garde des chanoines. On enfer-

ma ce cercueil de cyprès dans un autre de plomb, qui portoit les armes du Pontife et une inscription, et qui fut scellé des sceaux du cardinal camerlingue, du cardinal archiprêtre du Vatican, du majordôme et du chapitre. Ce second cercueil fut encore enfermé dans un troisième en bois, et le tout fut placé dans la niche ci-dessus, pour y rester jusqu'à l'érection d'un mausolée ou jusqu'à la mort du successeur futur.

Le 26, M. le cardinal Castiglione célébra la troisième messe de la neuvaine. Les prélats y assistèrent comme aux précédentes. Les cardinaux tinrent ensuite la quatrième congrégation générale, où ils nommèrent les médecins du conclave.

Les chefs d'ordre et le camerlingue ont nommé M. Benvenuti, délégué d'Ancône, à la place de délégué extraordinaire pour les quatre légations de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne, pour tout le temps de la vacance. Le prélat résidera à Bologne.

Parmi les cardinaux qui étoient absens de Rome au moment de la mort du Pape, quatre sont déjà arrivés; savoir, les cardinaux Testaferrata, Pallotta, Pandolfi et Albani. Le chevalier Vargas, envoyé de la régence d'Espagne, est arrivé le 23.

On fait, dans toutes les églises de la capitale, des services pour le Pape. Les Bénédictins du Mont-Cassin ont célébré le leur dans leur église de Saint-Calixte *in Transtevere*, qui a été quelque temps le titre de cardinal de S. S. Tous les couvens de l'ordre de Saint-Benoît avoient été invités à ce service pour un ancien confrère et pour un illustre protecteur.

— Un courrier extraordinaire annonce que les cardinaux sont entrés le 3 septembre au conclave.

Paris. Outre l'octave de la Sainte-Croix, qui sera célébrée au Mont-Valérien, il y aura une octave et des stations à Saint-Roch. Dimanche prochain, M. l'abbé Feutrier prêchera à une heure. Les paroisses qui y iront en station, sont, le lundi, Saint-Germain-l'Auxerrois; le mardi, l'Abbaye-aux-Bois; le mercredi, Bonne-Nouvelle et Saint-Gervais; le jeudi, Saint-Germain-des-Prés; le vendredi, Sainte-Valère; et le samedi, les Missions-Etrangères. Le dimanche 21, M. le coadjuteur d'Edimbourg officiera. Il y a indulgence plénière.

— M. Jacquemin, nommé par S. M. à l'évêché de Saint-Dié, est arrivé à Paris. Les prélats non encore institués ne peuvent obtenir leurs bulles qu'après l'élection du souverain

Pontife. Ceux dont les informations sont faites sont les prélats nommés pour Rouen, pour Perpignan, pour Châlons et pour Langres.

— Une ordonnance royale, en date du 20 août, autorise M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit à établir un petit séminaire. Nous avons déjà parlé des avantages d'un tel établissement, nécessaire pour suffire aux besoins de nos colonies, et pour préparer de longue main des sujets qui se dévouent à un ministère laborieux. Le nouveau petit séminaire sera ouvert le 1er. octobre; on n'y recevra point de jeunes gens avant quinze ans. Ceux qui voudront y être admis, devront avoir de l'inclination pour l'état ecclésiastique, être disposés à quitter leur pays et à se rendre dans les colonies, avoir un *exeat* de leur évêque, et de plus une promesse par écrit de leurs parens de ne point mettre d'obstacles à leurs vocations. Plusieurs sujets ont déjà été retenus; la grandeur du local qu'occupe le séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, permet d'y recevoir un assez grand nombre de jeunes gens. Nous n'avons pas besoin de dire qu'un tel établissement est autorisé par les supérieurs ecclésiastiques; on peut écrire à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes.

—M. le nonce pontifical ayant notifié aux évêques de France la mort du souverain Pontife, les prélats ont ordonné des prières pour le vertueux Pape. M. de Beauregard, évêque d'Orléans, a publié, le 4 septembre, un Mandement, où il retrace, dans un tableau court, mais animé, et les dernières persécutions de l'Eglise, et le courage du généreux Pontife. Le prélat continue en ces termes :

« Ne demandez plus de miracles à la Providence, chrétiens de la France; les siècles futurs s'étonneront de ceux dont vous fûtes les témoins. Ne fut-ce pas un miracle que l'Italie devenue libre au moment où Rome étoit veuve, et l'élection de Pie VII si prompte et si paisible? Ne fut-ce pas un miracle que ce réveil de la foi, cette joie de tous les peuples quand son élection leur fut connue, et cette longue vie de notre saint Pontife qui lui a permis de guérir tant de maux, et de donner des pasteurs aux églises veuves de la France ? »...

A la fin de son Mandement, M. l'évêque d'Orléans exhorte les fidèles à prier pour l'élection du Pape ; et il termine ainsi :

« Revenons à la noble simplicité des anciens temps; rendons à l'église romaine l'obéissance et l'honneur qui lui sont dûs; elle est la maitresse de toutes les églises du monde. Les maux qui depuis tan-

de siècles se sont répandus sur la terre ont été causés par des esprits désobéissans et orgueilleux ; telle a été la source de toutes les hérésies, et l'hérésie ébranle les Etats : les peuples qui s'élèvent contre l'Eglise, se révoltent facilement contre les rois : *Quia ventum seminabunt, et turbinem metent* ».....

— M. de Villèle, évêque de Soissons, a publié aussi un Mandement qui ordonne la célébration d'un service solennel, pour le feu Pape, dans toutes les églises du diocèse, et la récitation de prières publiques pour l'élection du Pape futur. Le prélat rappelle les vertus et les traverses des deux derniers Pontifes, et montre aux fidèles tout ce qu'ils doivent à la mémoire de ces illustres chefs de l'Eglise, et tout ce que demande d'eux l'importante affaire de l'élection dont les cardinaux sont aujourd'hui occupés. On chantera aux saluts, dans tout le diocèse, des prières pour implorer les grâces du Saint-Esprit sur les opérations du conclave.

— Les premiers regards de M. l'évêque de Tulle se sont portés sur les besoins de son diocèse, et sur la nécessité d'encourager les vocations sacerdotales. Le prélat s'est convaincu qu'environ cent prêtres de plus lui seroient nécessaires pour compléter l'organisation du diocèse, et donner à toutes les paroisses des secours proportionnés à leurs besoins. Sur le nombre des séminaristes qui habitent le grand séminaire de Limoges, environ cinquante appartiennent au diocèse de Tulle; mais, outre la portion des bourses du gouvernement, une somme annuelle de 12,000 fr. est nécessaire pour l'entretien de ces jeunes élèves. M. l'évêque de Tulle a fait à cet égard un appel à son clergé. Par une Lettre pastorale du 13 août, le prélat charge une commission de recevoir les dons des ecclésiastiques pour cette œuvre. Cette commission est composée de MM. Brival et Dhaubech, vicaires-généraux et archidiacres de Tulle et de Brive; et de M. Sage, chanoine-théologal. M. l'évêque a donné l'exemple, en contribuant lui-même pour une somme de 1000 fr. La voix du premier pasteur ne s'est pas fait entendre en vain, et il paroît que le clergé du diocèse de Tulle s'est empressé de pourvoir, par ses efforts et ses sacrifices, aux besoins de l'avenir. C'est sans doute ce qui a suggéré à M. de Sagey l'idée d'étendre et d'affermir une œuvre si importante : par une seconde Lettre pastorale du 29 du même mois, le prélat annonce la formation d'une association de dames chargées de recueillir les dons des fidèles

tant pour le grand que pour le petit séminaire. Cette association s'étendra dans tout le diocèse; elle tiendra des assemblées et nommera des quêteuses. Le 15 janvier prochain, il y aura une réunion générale et un discours; il sera célébré une messe d'actions de grâces pour les bienfaiteurs. La Lettre pastorale de M. l'évêque de Tulle contient un réglement et des dispositions générales dignes de la sagesse et du zèle du prélat, qui, en outre, expose les motifs les plus propres à toucher les fidèles, et à leur faire sentir combien ils sont intéressés à soutenir cette œuvre. Il se plaît à rendre hommage au bon esprit d'un peuple religieux, et appelle toutes les classes et tous les âges à seconder ses vues.

— M. l'évêque de Belley a célébré la fête de saint Louis à Bourg, et a officié pontificalement, ce jour-là, dans l'église Notre-Dame. Toutes les autorités y étoient présentes. La veille, M. Duguerry, missionnaire de Lyon, avoit prononcé le panégyrique du saint Roi, où de nombreux passages ont fait éclater le talent et les sentimens du jeune orateur, qui est déjà connu dans le diocèse de Lyon par son zèle et ses prédications. M. l'évêque a présidé à la distribution des prix, au petit séminaire de Meximieux, le 21 août; et au collége de Bourg, le jour de saint Louis. Chaque fois, le prélat a adressé aux jeunes gens des paroles de bonté. A Meximieux, le sous-préfet de Trévoux a prononcé un discours rédigé dans un très-bon esprit; et à Bourg, le directeur du collége a donné, avec autant de goût que de mesure, les plus sages conseils à la jeunesse qui lui est confiée. Son discours a été fort applaudi.

— Le peu de mots que nous avons dits de la guérison de Mme. la marquise de Goyon nous a attiré de plus amples détails. Un respectable pasteur de cette capitale, qui connoît cette dame depuis long-temps, nous transmet, sur ce qui la concerne, les renseignemens les plus précis. Depuis plus de dix ans, dit-il, je dirige cette dame et plusieurs personnes de sa famille, et je l'ai suivie pendant tout le cours de sa maladie. Cette maladie organique exposoit Mme. de Goyon à de fréquens évanouissemens; répétés jusqu'à quinze et vingt fois par jour, ils faisoient craindre qu'elle n'y succombât, et les médecins avoient annoncé qu'un de ces accidens finiroit probablement par l'enlever. Déjà, au mois de mai, on avoit écrit au prince, qui avoit prescrit une neuvaine, et indiqué le

jour où il devoit dire la messe pour elle. La malade n'éprouva aucun soulagement, et s'en humilia devant Dieu. On écrivit de nouveau au prince, et M. le curé Forster indiqua une seconde neuvaine, pendant laquelle M. le curé de Saint-Ambroise de Popincourt célébra chaque jour la messe à l'intention de la malade. Le huitième jour, il visita la malade, pour la disposer à la communion du lendemain. Ce jour-là, 8 juillet dernier, Mme. la marquise de Goyon se rendit, en voiture, à l'église Saint-Louis de la Chaussée d'Antin, sa paroisse. Elle eut encore des évanouissemens; mais, au moment de la communion, elle s'avança vers la sainte table, et resta assez long-temps à genoux. On commençoit à craindre que cette attitude ne la fatiguât, lorsqu'on la vit revenir avec une contenance assurée. Après avoir fait son action de grâces, Mme. de Goyon, qu'il avoit fallu porter à sa voiture et en descendre, y monta seule et sans secours. Elle monta de même, sans bras, dans ses appartemens, et réjouit par sa présence sa famille, qui étoit restée en prières. On ne pouvoit assez s'étonner d'un changement si subit et si total. Depuis ce temps, la santé de Mme. de Goyon se soutient, elle n'a plus de palpitations. Les médecins ne peuvent croire à sa guérison : pour les convaincre, cette dame a accepté la commission pénible d'aller quêter pour l'église du Calvaire. Elle est allée dans beaucoup de maisons, est montée à tous les étages, et n'a point été fatiguée d'un exercice aussi pénible. Elle est allée depuis au Mont-Valérien, y a monté par un soleil ardent, y a passé deux heures en prières, et est revenue sans rien prendre. Sa reconnoissance et sa piété cherchent tous les moyens de prouver à Dieu, par les bonnes œuvres, combien elle est touchée de la grâce qu'elle a reçue. Tel est l'extrait de la relation que l'on nous a transmise, et qui est accompagnée de lettres de parentes et d'amies de la malade, pour constater son état ancien et son état actuel. Si quelqu'un, ajoute M. l'abbé Quinet, doute du miracle, il peut s'assurer du fait au domicile de Mme. de Goyon, rue Saint-Lazare, n°. 121.

— Nous avons reçu, d'un respectable curé, des observations sur les irrévérences et la cupidité des loueurs de chaises dans quelques églises. Ces observations sont sévères; mais malheureusement elles sont trop justes, et l'abus dont on se plaint n'a frappé que trop souvent les ames pieuses et zélées. Nous concevons que l'auteur des observations soit révolté de

ce qu'il a pu voir à cet égard dans des églises de la capitale : toutefois, en approuvant le fond de ses observations, nous lui demanderons la permission d'en changer un peu la forme, et nous en présenterons prochainement un extrait, qui répondra, nous l'espérons, à ses vues. Nous nous estimerions heureux, si cette réclamation pouvoit faire cesser un abus affligeant, ou du moins le rendre moins criant.

— Le clergé catholique d'Irlande vient de perdre le doyen de ses prélats dans la personne de M. Jean-Thomas Troy, archevêque de Dublin. Né à Dublin, le 19 mars 1739, M. Troy entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et s'y distingua par ses talens et sa piété. Il fut fait évêque d'Ossory en 1776, et transféré à Dublin dix ans après. Les services qu'il a rendus aux catholiques dans cette place, le zèle à soutenir leur cause, les écrits qu'il a publiés, son attachement à la religion et au saint Siége, sa sagesse dans les troubles qui ont agité l'Eglise, son attention à combattre toutes les erreurs, tout doit recommander la mémoire de ce prélat. On a de lui, entr'autres, une lettre du 5 juin 1796, pour adhérer à la bulle *Auctorem fidei*, et une réponse que lui fit le cardinal Gerdil. La même année, l'archevêque, et d'autres prélats irlandais, commissaires du collége de Maynooth, firent une réponse à une lettre du même cardinal, écrite au nom de la Propagande, et relative à ce même collége. On cite encore une Lettre pastorale de l'archevêque, lors des tentatives d'invasion des Français en Irlande, en 1797. M. Troy fut un des plus zélés à s'élever contre les écrits de l'abbé Blanchard, et il a eu beaucoup de part à la condamnation qui en fut faite par les évêques d'Irlande en 1809.

— Un évêque américain vient d'arriver en France : c'est M. Edouard Fenwick, Dominicain, évêque de Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio, un des Etats-Unis. Cet évêque a été institué par le souverain Pontife, le 19 juin 1821. Il a quitté Cincinnati le 30 mai dernier, et est arrivé de New-Yorck à Bordeaux, après une traversée de vingt-huit jours. Le prélat se rend à Rome, où il va, dit-on, solliciter des secours pour son église, qui est très-pauvre. Tout est à faire dans ce diocèse naissant. M. l'évêque a acheté un terrain à Cincinnati, et y a élevé une petite chapelle en bois; mais il a fallu recourir au crédit, et une partie de la dépense est à payer. Il souhaiteroit aussi pouvoir acheter un terrain pour se loger et former son

séminaire. Il a le projet de chercher des prêtres zélés pour le seconder dans cette mission. Lorsqu'il arriva pour la première fois dans l'Ohio, il y a neuf ans, il ne trouva, de Limestone à Wheeling, dans l'espace de cent lieues, que trois familles catholiques; maintenant, on peut y compter seize cents ames de cette communion. Il se trouve au moins huit mille catholiques dans l'Ohio, et dix à douze mille dans le Michigan; de plus, il y a, dans l'Ohio, deux mille Indiens sur la rivière Seneca; quelques-uns sont catholiques. Dans les déserts arrosés par la rivière Sandusky, il y a un établissement de catholiques. M. Fenwick a le projet de charger deux missionnaires de visiter les Indiens; mais il faudroit leur assurer un sort convenable. Depuis que M. l'évêque réside dans l'Ohio, deux ou trois cents protestans se sont convertis; cinq églises en bois sont bâties, quatre autres sont en construction. La population totale de l'Etat est de six cent mille ames, là où il n'y en avoit pas vingt-cinq mille il y a vingt-cinq ans. Les habitans sont tous de différentes nations, et sont répartis en soixante-onze comtés. On trouve maintenant des catholiques dans chaque comté, et il y a en tout vingt-deux congrégations. M. l'évêque n'a que sept prêtres, MM. Hill, Etienne Mongomerry et Young, Dominicains; deux jeunes religieux du même ordre, et MM. Richard et Vincent Badin, qui sont au Détroit, dans le Michigan. On peut bien dire : *Quid sunt hæc inter tantos?* M. Fenwick visita dernièrement cette partie, et donna, entr'autres, la confirmation à la paroisse Saint-François, sur la rivière Huron, où il fut satisfait de voir une église nombreuse et florissante. Le prélat a été accueilli par M. l'archevêque de Bordeaux, qui lui a offert l'hospitalité. Il espère exciter l'intérêt des ames pieuses pour son église naissante, dont les besoins spirituels et temporels sont également graves et nombreux.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. MM. les chevaliers de Martignan, de Franc-Maillone, de Solin et le baron de Cholet, ont été élevés au grade de capitaines de vaisseau honoraires.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale qui apporte de nouvelles modifications au réglement des Israélites du 10 décembre 1806.

— Sur la demande du rédacteur du *Drapeau blanc*, son affaire en diffamation contre les autorités du Gard a été renvoyée à la première audience du mois d'octobre.

— M. Béranger vient d'être traduit de nouveau à la police correctionnelle, pour une contrefaçon de son recueil de chansons, dans lequel on a réimprimé celles qui lui ont déjà fait subir une condamnation.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à quinze jours d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende, le nommé Lalande, cocher, convaincu d'avoir, dans un moment d'ivresse, proféré des cris séditieux.

— S. A. R. MADAME doit quitter Bordeaux le 15 du courant. Cette Princesse arrivera le 17 à Bourbon-Vendée, le 19 à Nantes, et peu de jours après à Paris.

— Le beau monument consacré à la mémoire du général vendéen marquis de Bonchamps sera incessamment placé dans l'église de Saint-Florent, en face d'Arades, sur les bords de la Loire.

— M. le maréchal de camp Ferrier, commandant le département de la Charente-Inférieure, est nommé au commandement du département de Seine et Marne.

— Soixante maisons du village de Villenon (Haute-Saône) ont été dévorées par les flammes, le 5 de ce mois.

— M. le contre-amiral baron Duperré est parti de Brest, le 8, à bord de la frégate l'*Hermione*, pour aller prendre le commandement de l'escadre devant Cadix.

— La frégate française la *Médée*, commandée par M. de Rigny, a délivré l'île de Syra, le 18 juillet, d'un petit corps d'Albanais qui avoient débarqué, la veille, dans cette île, sous le commandement d'un fameux chef de pirates, nommé Fazzioli. Ce dernier a été fait prisonnier, et a dû être livré aux autorités anglaises, dont il est justiciable. Nos marins se sont emparés du bâtiment principal des pirates, armé de vingt-deux pièces de canons.

— La paix entre la Turquie et la Perse a été signée.

— Le prince Ypsilanti, qui a été détenu si long-temps dans la forteresse autrichienne de Mungatsch, ainsi qu'un de ses frères, vient d'en être tiré, et conduit sous escorte militaire à Thérésienstadt, autre forteresse.

— Le roi de Danemarck a donné ordre à son ambassadeur en Espagne de résider à Madrid auprès de la régence.

— Le volcan Kelugia, dans l'Islande, qui avoit été en repos depuis soixante-huit ans, a fait, le 26 juillet, une éruption terrible. Un vaisseau, qui étoit à vingt lieues de la côte, a été couvert de cendres.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le Trocadero a été enlevé, le 31 août, à deux heures du matin, de la manière la plus brillante. Deux compagnies de voltigeurs ont passé le fossé à gué, ayant de l'eau jusqu'au cou, et portant leurs cartouches dans un mouchoir sur leur tête. Le pont a été en même temps jeté sous le feu de l'ennemi. Mgr. le duc d'Angoulême a passé à la tête des troupes; et dans moins d'une demi-heure toutes les redoutables batteries de l'ennemi nous appartenoient. Les canonniers

espagnols se sont fait tuer sur leurs pièces. Les constitutionnels s'étant ralliés au village du Trocadero, tout a été tué ou fait prisonnier. On calcule qu'ils ont perdu cinq cents hommes tués ou blessés, et douze cents prisonniers. Notre perte a été de trente-cinq hommes tués et cent dix blessés. Cette perte, bien légère dans une affaire aussi vive, provient de la vigueur et de la promptitude de notre attaque. Le colonel Garcès, membre des cortès, et commandant supérieur du Trocadero, est du nombre des prisonniers.

Le Prince généralissime a été constamment au milieu du feu le plus vif; il a passé un des premiers sur le pont, et la mitraille a atteint plusieurs braves à ses côtés. S. A. R. n'est rentrée au port Sainte-Marie qu'à dix heures du matin, après que tout étoit fini. Rien n'égale l'enthousiasme et l'admiration dont toute l'armée est pénétrée pour S. A. R.

Le prince de Carignan s'est également distingué par son intrépidité. Il s'est jeté dans l'eau avec le premier peloton de grenadiers, et a escaladé une redoute. S. A. R. a servi la première pièce qui a été tournée contre l'ennemi. Les régimens de la garde royale ont offert au prince des épaulettes de grenadier français. Le jeune prince a paru fort sensible à cet hommage rendu à sa bravoure.

Les cartouches de nos soldats étant mouillées, tout s'est passé à la baïonnette. Trois bataillons de la garde guidoient les colonnes.

L'île Saint-Louis et la Matagorda ont été emportés en même temps que le Trocadero, et avec la même impétuosité.

Les résultats de cette affaire sont de la plus haute importance, et nous rendent maîtres de la rade intérieure. Nous avons enlevé cinquante-quatre pièces de canons, quatre mortiers, plusieurs obusiers, des munitions, des magasins, et même quelques chaloupes canonnières qui n'ont pu échapper.

Il n'y a qu'un cri dans l'armée pour attaquer Cadix et l'île de Léon; l'expédition se prépare.

Des batteries ont été établies à la pointe de Matagorda et de l'île Saint-Louis. Au premier signal elles foudroyeront les bâtimens espagnols qui sont sous le feu de ces deux extrémités du Trocadero.

M. le lieutenant-colonel marquis Odart de Rilly a été élevé au grade de colonel.

M. le contre-amiral Hamelin est parti de Cadix pour Brest, le 31 août.

---

## *Sermons, Panégyriques, Oraisons et Eloges funèbres;* par M. l'abbé de Bonnevie (1).

Ces *Sermons* ne viennent que de paroître ; nous n'avons pu les lire encore avec toute l'attention qu'ils doivent exciter. Nous ne connoissions M. l'abbé de Bonnevie que par l'éclat

(1) 4 petits vol. in-12; prix, 15 fr. et 18 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Audin, quai des Augustins; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

de ses prédications. Nous avons seulement parcouru le Discours préliminaire qui est en tête de son Ier. volume. Ce Discours traite de l'excellence du ministère dans la religion, et nous paroît écrit avec une abondance et une chaleur qui ne peuvent partir que d'un véritable foyer de talent. L'orateur envisage le ministère ecclésiastique sous trois rapports, la nature de sa constitution, celle de ses devoirs et celle de ses enseignemens. Nous n'en citerons qu'un passage, mais qui, par son étendue et toute sa contexture, nous paroît propre à faire juger du genre de composition de l'orateur:

« N'est-il pas divin un sacerdoce dont chaque fonction est un bienfait, un sacerdoce qui compose de ses actes une suite de preuves concluantes en faveur de la religion, dont il est l'agent; un sacerdoce qui impose sans cesse l'obligation de faire le bien, et jamais le droit de nuire; n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non pas cette justice dont les arrêts sont écrits avec du sang; place ses lévites entre la puissance et la foiblesse, entre la richesse et la pauvreté pour l'allégement de tous les maux, la réparation de toutes les iniquités et l'oubli de tous les outrages; un sacerdoce qui ne nous permet d'intervenir dans les discussions que par la douceur et la franchise, sans y mêler jamais les hauteurs de la domination; qui console l'infortune par la résignation, instruit et la grandeur naissante et la grandeur qui n'est plus, calme les ames ulcérées, met l'amour où étoit la vengeance, la confiance partout, et quelquefois ne recueille que des affronts; un sacerdoce qui partage ses bons offices entre toutes les conditions, inspire à l'inférieur qui murmure le respect du supérieur qui protége, bégaie avec les enfans, raisonne avec les adultes, monte avec les forts du Catéchisme jusqu'au sommet de la science, étudie les caractères, apprécie les obstacles, discerne les moyens? N'est-il pas divin un sacerdoce qui intéresse le ciel à la terre, se consacre au repos général, se dépouille pour couvrir les autres, prête à la charité et ses nuits et ses jours, ne s'inquiétant du lendemain que pour le nécessiteux de la veille; un sacerdoce dont bénir est le talent, et prier est la science; un sacerdoce qui attend aux confins de la vie ceux qui, sans lui, iroient peupler l'empire des douleurs; un sacerdoce qui craint bien plus de violer ses engagemens que d'encourir la disgrâce des pervers, ne cherche d'autre récompense que le bonheur d'avoir rempli sa tâche, ne change jamais ni de doctrine ni de langage, toujours aux ordres de la loi au milieu de tous les accidens, de toutes les révolutions, de toutes les catastrophes; un sacerdoce dont les devoirs n'ont ni distraction, ni trève, exclusivement dévoué aux occupations du sanctuaire, sans affaire que l'affaire du salut du peuple, sans famille que le troupeau, sans délassement que de nouvelles fatigues, tout entier au soin des malades, à la tutelle des petits, au soulagement des abandonnés, tout entier à Dieu et à l'Etat, tout entier à vaincre l'homme dans le prêtre?.....

## *Dissertation sur le duel, destinée aux Ecoles de droit;* par M. Maffioli (1).

Un préjugé barbare exerce son empire sur les nations civilisées; il règne depuis des siècles, et résiste à tous les efforts faits pour le détruire. En vain la religion fait entendre sa voix, en vain la raison réclame, en vain l'humanité proteste, en vain l'autorité menace; en vain et des lois sévères et des écrits éloquens s'élèvent tour à tour pour condamner une coutume absurde et odieuse. Le duel survit à tous les coups qu'on lui porte, et le changement des mœurs, la vicissitude des opinions, les révolutions des Etats, rien n'a pu déraciner le préjugé. On trouve cependant dans notre histoire une époque où, s'il ne fut pas détruit, du moins ses funestes ravages furent quelque temps suspendus, et il importe d'autant plus de le remarquer que la plupart des historiens ont gardé à cet égard le silence, et que M. Maffioli lui-même ne paroît pas avoir connu ce fait important, qui se rattachoit à son objet. Ce que nous allons dire est extrait des monumens du temps, et est aussi honorable pour la religion que curieux et authentique.

On sait qu'après la mort de Louis XIII saint Vincent de Paul fut nommé membre d'un conseil de conscience destiné à donner ses avis à la régente sur les affaires de religion; et c'est sans doute à l'influence du saint qu'on dut plusieurs mesures qui furent prises successivement pour réprimer la fureur des duels. Un édit du

(1) In-8°.; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Arthus Bertrand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

14 juin 1643, renouvelant les peines portées par ceux de Henri IV et de Louis XIII, ajoutoit qu'aucune grâce ne seroit accordée aux duellistes. Le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, et les autres membres du conseil promirent, en 1646, de ne jamais s'intéresser pour quiconque se seroit battu en duel, et la reine mère défendit que l'on scellât aucune lettre de grâce pour les duellistes. Plusieurs fois pendant la régence on renouvela les édits contre le duel. L'esprit de zèle et de charité vint fortifier ces mesures de toute son influence. M. Olier, alors curé de Saint-Sulpice, dirigeoit quelques seigneurs qui faisoient profession de pratiquer la religion sans respect humain; parmi eux étoit le marquis Antoine de Fénélon, oncle du célèbre prélat de ce nom, et qui jouissoit d'une juste réputation de loyauté, de courage et de sagesse. Tous étoient des gentilshommes éprouvés par leur valeur et leurs services. M. Olier les réunit en pieuse association, et non-seulement ils résolurent de ne donner comme de n'accepter aucun défi, mais ils voulurent mettre leur promesse sous la protection du ciel, et la faire publiquement et avec une solennité qui pût les soutenir eux-mêmes contre le torrent de l'exemple et la violence du préjugé. Le 18 mai 1651, jour de la Pentecôte, ils prononcèrent hautement, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, et remirent ensuite au curé, munie de leurs signatures, une déclaration et protestation dans la forme la plus précise et la plus authentique; ils s'y engageoient à ne donner comme à n'accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels où d'autres se trouveroient engagés. Nous regrettons que l'on ne nous ait pas conservé les noms de ces généreux militaires; peut-être étoit-ce les mêmes qui, par les conseils du pieux Olier, formèrent, vers cette époque, une association dont le but étoit de s'exciter mutuellement à servir Dieu, et de travailler même

à la sanctification du prochain par le bon exemple et par la pratique ouverte et déclarée des devoirs du chrétien. Les associés devoient, entr'autres, ne rien négliger pour abolir, autant qu'il étoit en eux, les coutumes du duel, du jurement et du blasphème. Les principaux d'entr'eux étoient le duc de Liancourt, le baron de Renty, le vicomte de Montbas, maréchal de camp; de Bourdonnet, mestre-de-camp; MM. de Souville, du Four, des Graves, d'Alzan, du Cluzel, etc.

La déclaration du marquis de Fénélon et de ses amis fit beaucoup de bruit. Leur réputation de courage ne permettoit pas de se méprendre sur les motifs de leur démarche, et leur caractère comme leurs services ajoutoient un nouvel éclat à une résolution si extraordinaire. Cet exemple donna une impulsion que les hommes les plus sages secondèrent à l'envi. Le Roi voulut que les officiers de sa maison adhérassent à la déclaration des vertueux associés, et on prit plusieurs mesures pour donner plus d'autorité à cet acte solennel et pour encourager à y adhérer. Les maréchaux de France, qui formoient alors un tribunal chargé de décider sur le point d'honneur, publièrent, le 1er. juillet 1651, un jugement où ils approuvoient la déclaration du 18 mai, la prononçoient conforme aux lois de l'honneur, et exhortoient tous les gentilshommes à y souscrire et à l'observer. Les ministres de la religion vinrent joindre leurs voix au vœu des chefs de l'armée. Des docteurs en théologie rédigèrent un avis où ils parloient avec éloge de la démarche des associés et du jugement des maréchaux de France, et rappeloient sommairement les règles de l'Eglise, et tous les motifs propres à inspirer de l'horreur pour un préjugé barbare; cet avis est daté du 18 août 1651, et fut signé par cinquante-un docteurs. Les évêques qui se trouvoient à Paris se réunirent pour délibérer sur cet objet, et exhortèrent vivement la noblesse à souscrire à la décla-

ration du 18 mai; leur délibération, datée du 28 août, et signée de vingt-trois évêques, mériteroit d'être connue; on la trouve dans la collection des Procès-Verbaux du clergé, in-folio, tome IV.

L'autorité royale intervint pour fortifier ces conseils. Louis XIV, ayant tenu, le 7 septembre 1651, un lit de justice pour déclarer sa majorité, rendit, le même jour, deux édits, l'un contre les blasphèmes, l'autre contre les duels. Les Etats de Languedoc et de Bretagne arrêtèrent que ceux qui se battroient en duel seroient privés désormais du droit de séance dans leurs assemblées. On sollicita un bref du Pape pour condamner expressément une pratique inhumaine. C'est ainsi que tous les ordres travailloient à extirper un préjugé funeste. Nous voyons encore, quelques années après, invoquer de nouvelles mesures contre les duels. Peu de mois avant son sacre, Louis XIV écrivit aux évêques qui se trouvoient à Paris, et les pressa de concourir avec lui à réprimer les combats singuliers. Les prélats dressèrent, en avril 1654, une déclaration où ils renouveloient les peines spirituelles portées autrefois contre les duellistes, et ordonnoient aux curés de publier un réglement qu'ils envoyèrent sur ce sujet. Ce réglement, signé de vingt-six évêques, fut adressé dans tous les diocèses, avec prières aux évêques de le confirmer de leur autorité. Tant d'efforts ne furent pas sans succès; le préjugé parut affoibli, et la fermeté de Louis XIV pendant tout son règne rendit les provocations moins fréquentes. Mais l'abus avoit jeté de profondes racines, et, dans le siècle suivant, l'affoiblissement de la religion, la mollesse du régent, l'impunité des provocateurs, firent que le torrent reprit son cours avec une nouvelle violence. Le préjugé gagna toutes les classes, et multiplia les victimes.

Nous nous sommes étendu sur ces détails historiques, et nous n'avons pas encore parlé de la *Dissertation* de

M. Maffioli, qui a envisagé son sujet sous un autre point de vue. Il le traite surtout en jurisconsulte. Dans la première partie, il raconte l'origine du préjugé, expose notre législation à cet égard, et trace deux projets de loi qu'il croit propres à opposer une digue au préjugé. Dans la seconde partie, il présente quelques maximes, discute quelques faits, et répond à quelques objections. L'ouvrage est inspiré sans doute par l'amour de l'ordre et de la justice, et par le désir de servir l'humanité; seulement on est étonné que l'auteur n'ait pas fait valoir davantage les motifs tirés de la religion; motifs si puissans, et que nous avons vus avoir été efficaces dans le 17e. siècle. Peut-être aussi seroit-il permis de désirer que M. Maffioli eût mis plus de méthode et de liaison dans sa manière de traiter son sujet. Quant au succès des moyens qu'il propose, nous laissons à ceux qui connoissent l'esprit du siècle et la tyrannie des opinions, à juger de la probabilité des résultats. On doit toujours savoir gré aux gens de bien de combattre avec tous les efforts de leur zèle un préjugé que la raison repousse, et dont l'humanité gémit.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

**Rome.** On a continué les obsèques de la neuvaine pour le Pape dans la chapelle du chœur du chapitre du Vatican. Le 27, la quatrième messe fut célébrée par M. le cardinal Fesch, prêtre de Saint-Laurent *in Lucinâ*. Après l'absoute, les cardinaux tinrent la cinquième congrégation générale, où ils chargèrent quelques-uns de leurs collègues de choisir des gens pour le service du conclave. Il fut réglé, en outre, que chaque cardinal, outre les deux conclavistes, pourroit avoir un autre domestique, au lieu des trente-cinq communs à tous, ainsi que cela s'est pratiqué d'autres fois. Dans la même congrégation, on reçut M. le comte Appony, ambassadeur extraordinaire de l'empereur, qui exprima au Sacré-Collége combien son souverain prenoit de part à la perte d'un Pontife pour lequel il nourrissoit tant de respect et d'attache-

ment. Son Exc. fit connoître ensuite les vœux de l'empereur pour une prompte élection. M. le cardinal doyen répondit à l'ambassadeur.

Le 28, on célébra la cinquième messe de la neuvaine. M. le cardinal Gregorio officia en place de M. le cardinal della Genga. Dans la sixième congrégation qui suivit l'absoute, on arrêta de différer jusqu'au 30 le tirage au sort des cellules du conclave qui devoit être fait dans cette congrégation. Le chevalier Vargas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne, présenta ses lettres de créance, et fit part des sentimens de son souverain tant pour la mort du Pape que pour l'élection future. M. le cardinal doyen fit une réponse analogue.

Le 29, fut célébrée la sixième messe de la neuvaine, par M. le cardinal Georges Doria. Après, les cardinaux se retirèrent, suivant l'usage, dans la salle capitulaire de Saint-Pierre, où ils tinrent la septième congrégation générale. Les maîtres des cérémonies présentèrent leurs brefs facultatifs pour entrer au conclave. M. le duc de Laval, ambassadeur de France, présenta les regrets et les vœux de son souverain, et le cardinal doyen répondit au nom du Sacré-Collége.

M. le cardinal Cesarei-Leoni, qui étoit absent de Rome, y est arrivé le 28.

Paris. Samedi prochain, qui est le samedi des Quatre-Temps, il y aura une ordination dans la chapelle de l'Archevêché. Elle sera peu nombreuse; elle sera faite par M. l'archevêque.

— Toutes les paroisses de la capitale ont célébré des services pour le feu Pape. Les pieux fidèles ont joint, dans cette occasion, leurs prières à celles de l'Eglise.

— Le dimanche 14, a commencé, au Mont-Valérien, la neuvaine de la Sainte-Croix. M. l'archevêque de Paris a célébré la messe, et a adressé aux fidèles quelques paroles d'édification. M. l'abbé Rauzan a prononcé son discours sur le ciel. Un grand nombre de fidèles ont visité ce jour-là le Calvaire. Pendant la neuvaine, il sera célébré chaque jour, dans la chapelle intérieure de l'établissement, deux messes particulières; la première, pour attirer la protection de Dieu sur les armes de Mgr. le duc d'Angoulême; la seconde, précédée du *Veni, Creator*, pour appeler les bénédictions du ciel sur l'élection du Pape. Deux grands registres sont ouverts, l'un pour ins-

crire les noms des membres de la confrérie de la Croix ; l'autre, pour inscrire les dons ou les souscriptions des personnes qui voudroient concourir à la construction de la nouvelle église et des stations. Les missionnaires se proposent de donner au Calvaire, dans le mois de novembre prochain, une retraite gratuite de huit jours, pour les hommes de la campagne. Ceux qui désireroient en profiter sont invités à donner, avant le 1er. novembre, leurs noms et leur adresse, soit à la sacristie du Calvaire, soit à celle de Sainte-Geneviève.

— L'église de France a pris une vive part à la perte d'un Pontife qui a tant fait pour elle, et qui l'a relevée deux fois de ses malheurs : partout les évêques ont ordonné des prières pour Pie VII. M. l'archevêque de Besançon, dans son Mandement du 1er. septembre, rappelle les principales époques du dernier pontificat; nous nous bornerons à citer un ou deux passage de ce Mandement, digne à la fois d'un sage pasteur et d'une plume exercée :

« Parmi les grands évènemens qui ont illustré le pontificat de Pie VII, il en est un, N. T. C. F., que nous croyons devoir remettre sous vos yeux, et sur lequel vous nous saurez gré sans doute de ne pas garder le silence. Une société, plus célèbre encore par ses infortunes que par l'éclat dont elle fut environnée dès sa naissance, avoit succombé sous les efforts combinés de l'hérésie, du schisme et de l'impiété. Toute la rage de l'enfer avoit conspiré contre elle, et sa bruyante chute avoit été le sinistre présage du déchirement des royaumes, de l'écroulement des trônes et du bouleversement de l'ordre social. La Providence avoit réservé à Pie VII de combler les vœux de son auguste prédécesseur, en rendant à l'église catholique ses plus solides appuis, à la religion ses plus zélés défenseurs, à la tiare ses plus dévoués serviteurs, au sceptre des rois ses plus fidèles amis, aux mœurs des protecteurs et des modèles, à la jeunesse ses guides les plus sûrs, et à l'éducation publique ses maîtres les plus habiles. Vainement les passions s'agitent encore, et cherchent à rajeunir de nos jours tant de déclamations usées, inventées par l'imposture, et dont le temps a fait justice. Le prestige est aujourd'hui dissipé, l'illusion a cessé, la vérité est connue, et l'histoire ne parlera de ces absurdes et monstrueuses inculpations que pour les livrer à l'indignation, à la honte et au mépris.....

» Le Pontife que nous pleurons avoit été élevé dans le cloître. Là, il s'étoit formé à la piété, à l'humilité, au désintéressement, et à toutes les vertus qui doivent caractériser un homme qui a pris Dieu pour son partage. Il porta toutes ces vertus sur le trône pontifical; et sous l'éclat de la tiare, comme *sous l'humble habit de l'ordre de saint Benoît*, il conserva cette bonté, cette modestie, ce recueillement, ce renoncement à soi-même, cette franchise, cette simplicité

de manières, cette aménité de caractère, cette édifiante gravité de maintien, qui, pendant son séjour en France, en 1804 et 1805, lui concilièrent tous les cœurs, et déjà lui avoient fait acquérir cette *souveraineté de mérite*, quo saint Bernard nous dépeint comme devant être l'apanage des pontifes de Rome.....

» Nous tenons à honneur, N. T. C. F., et nous nous faisons gloire de reconnoître dans le siége de Rome toute la prééminence et toutes les prérogatives qu'y reconnoissoit saint Bernard, et, en qualité de votre premier pasteur, nous nous ferons toujours un devoir de soumettre, dans toute la sincérité de notre ame, à cet auguste et premier siége, et notre troupeau et notre propre personne ».....

— Une retraite pastorale a eu lieu dans le séminaire de Luçon, par les soins de M. l'évêque de cette ville. Près de cent quarante prêtres s'y sont rendus de toutes les parties de la Vendée. Le prélat s'est trouvé constamment à la tête de son clergé, et l'a édifié et soutenu par ses entretiens et ses exemples, donnant à chacun, dans l'intervalle des exercices, les conseils de l'expérience et de la sagesse. On a pu se convaincre, dans cette retraite, de l'accord et de l'union qui existent entre le premier pasteur et les pasteurs ordinaires; et la prudence, la douceur et la fermeté de l'un ne se sont pas moins montrées que la confiance et la docilité des autres. La retraite, commencée le 27 août, a fini le 3 septembre. MM. Gloriot et Calliat ont successivement prononcé des discours. A la fin de la retraite, M. l'évêque a publié deux ordonnances; la première, qui renouvelle les statuts et réglemens de ses prédécesseurs; la seconde, qui rétablit les conférences ecclésiastiques, moyen si puissant pour maintenir dans le clergé l'union, l'esprit sacerdotal et l'uniformité dans l'exercice du ministère. Le 3 septembre, le prélat s'est rendu processionnellement à la cathédrale avec les retraitans, a officié, et a reçu les promesses cléricales que chaque prêtre est venu renouveler entre ses mains. Le diocèse ne pouvoit rester indifférent à la mémoire du Pontife qui a relevé son siége épiscopal : le 4, M. l'évêque a célébré un service solennel pour le repos de l'ame de Pie VII, et M. Gloriot a prononcé l'éloge funèbre du vertueux Pape, et a rappelé les grands traits de la Providence sur son pontificat. Ce discours a paru digne d'un si beau sujet. M. l'évêque a ordonné, en outre, qu'il fût célébré des services dans toutes les églises de la Vendée.

— Nous avions rendu compte de l'entrée de M. l'évêque de Nevers sur une relation peu circonstanciée; depuis, nous en

avons reçu une plus intéressante et plus détaillée, que nous regrettons de n'avoir pas eu plus tôt sous les yeux : elle auroit servi à donner une idée plus juste de l'empressement de toutes les classes dans la cérémonie du 30 juillet. M. le marquis de Villeneuve, préfet de la Nièvre, a complimenté le prélat à la descente de la voiture : le sage et pieux magistrat ne s'est occupé ni de préséance, ni des froids calculs de l'étiquette, et il a pensé que les honneurs rendus à l'évêque étoient un hommage à la religion. M. le vicomte de Bouillé, maire de la ville, a exprimé à M. l'évêque la joie de tous les habitans. Les réponses du prélat ont été pleines d'à-propos et de bonté. Le 15 août, M. Millaux a donné un Mandement pour l'installation de son chapitre. Le prélat, à cette occasion, déplore les pertes du sanctuaire, et le malheur de tant de paroisses dépourvues de guides spirituels. Il voit avec douleur le petit nombre de vocations ecclésiastiques, et adresse à ses diocésains des conseils paternels sur la nécessité de revenir à la religion, et sur l'éducation de la jeunesse. Le sage prélat cherche à réveiller sur ce point la sollicitude des parens, et à leur faire sentir ce qu'ils doivent apporter de soins, d'instructions, et surtout de bons exemples, pour inspirer à leurs enfans l'amour de la religion et de la vertu. Enfin, le prélat érige son chapitre, dont les membres sont MM. Philibert-Claude Groult et Philippe-Marie Carron, grands-vicaires; de Damas-Crux, doyen et grand-vicaire; Laviron, Bruandet, Sautot, Imbert, Rouchauce, Frain et Souef. Le curé de la cathédrale, et le supérieur du grand séminaire que M. l'évêque se propose d'établir, auront rang de chanoines titulaires.

— Quoique le diocèse de Saint-Flour soit un de ceux qui sont mieux pourvus d'ecclésiastiques, cependant M. l'évêque a cru utile d'adopter de nouvelles mesures pour favoriser les vocations au sacerdoce. Après en avoir conféré avec son chapitre et avec les prêtres réunis pour la retraite pastorale annuelle, le prélat a publié, le 10 août, un Mandement qui renferme plusieurs dispositions. Il sera formé, s'il est possible, dans les villes ayant un collége, un pensionnat ecclésiastique qui fréquentera ce collége. Murat sera réuni à Saint-Flour. On fera, dans chaque ville, l'acquisition d'un bâtiment propre à recevoir cent vingt ou cent trente élèves. Pour les frais de cette acquisition, M. l'évêque invite tous les membres de son clergé à offrir une somme proportionnée à leurs facultés. Les

fidèles seront aussi exhortés à concourir à cette bonne œuvre. Il sera formé, dans chaque arrondissement, un bureau pour présider à l'administration des fonds. M. l'évêque s'est déjà assuré d'une maison à Saint-Flour. Il ne doute pas que le clergé et les fidèles ne contribuent à des établissemens si importans, et il donne un généreux exemple, en offrant lui-même une somme de 3000 fr. Le Mandement entre dans beaucoup de détails sur les collectes à faire, et sur l'envoi des fonds. Ces dispositions sont précédées de considérations sur la nécessité de disposer de bonne heure les jeunes gens à l'état ecclésiastique, dans des maisons où ils prennent l'esprit de cet état et où ils soient garantis des dangers du monde. On pourroit être étonné de voir que les jeunes élèves des pensionnats ecclésiastiques fréquenteront le collége; mais ce qui, dans plusieurs provinces, seroit un grand obstacle aux vocations, a probablement beaucoup moins d'inconvéniens dans le diocèse de Saint-Flour, et on peut s'en rapporter, à cet égard, à la sagesse et à l'expérience de M. de Salamon.

— Un ecclésiastique distingué nous adressa, il y a deux ans, quelques observations fort judicieuses sur l'avantage qu'il y auroit à recueillir, dans les divers diocèses, des matériaux sur les évènemens relatifs à l'histoire de l'Eglise. Il auroit souhaité que les évêques encourageassent un pareil travail, et chargeassent quelque prêtre instruit et laborieux de rassembler des pièces et documens sur tout ce qui pouvoit intéresser chaque diocèse. Ce vœu, dont nous fîmes mention, n°. 704, vient d'être rempli pour le diocèse de Périgueux : M. de Lostanges a donné à un membre de son clergé la commission de faire des recherches sur les prêtres victimes de la révolution. M. l'abbé Duchazaud, chanoine de Périgueux, dont nous avons parlé plus d'une fois, a, le 10 juillet dernier, adressé, au nom de M. l'évêque, une circulaire aux curés. Il les prie de lui transmettre les notions qu'ils peuvent avoir sur les ecclésiastiques morts sur l'échafaud, dans les prisons ou dans l'exil, ou victimes des massacres, ainsi que sur les fidèles qui les ont assistés, et qui ont été persécutés à cette occasion; et sur les religieuses immolées aussi dans ces temps funestes. De tout temps, dit le respectable ecclésiastique, on a recueilli les actes des martyrs, et nous ne devons pas dégénérer du zèle de nos pères. M. l'abbé Duchazaud répond ensuite à ceux qui craignent qu'on ne réveille par là de fâcheux souvenirs : Gar-

dons-nous au contraire, dit-il, de perdre la mémoire de tant de crimes et d'erreurs qui nous offrent de si fortes et de si salutaires leçons. Il nous est ordonné de pardonner, mais non pas d'oublier; et, si nous ne voulons pas rappeler les noms des persécuteurs et des bourreaux, nous ne devons pas, du moins, laisser périr les noms des victimes. Les premiers chrétiens avoient bien autant de charité que nous, et ils nomment les juges et les proconsuls qui envoyoient les martyrs au supplice. M. le promoteur engage donc MM. les curés à communiquer sa lettre aux ecclésiastiques de leur canton, et à lui faire passer les renseignemens les plus exacts et les plus circonstanciés sur le nom, la patrie, l'âge, les qualités et le genre de mort des prêtres, ainsi que sur les circonstances les plus édifiantes de leurs souffrances. Il seroit à désirer que nos prélats prissent tous une semblable mesure, qui sauveroit de l'oubli des noms honorables, et tourneroit à la gloire de la religion et à l'édification des fidèles.

— La nouvelle église de Talence, près Bordeaux, dont nous avons annoncé la construction, est très-fréquentée, et l'ancienne dévotion se ranime envers la sainte Vierge, honorée dans ce lieu d'un culte spécial. On y vient offrir des vœux, et des malades ont obtenu leur guérison par l'intercession de la Mère de Dieu. S. A. R. Madame a visité deux fois cette église, le 15 avril et le 22 août. La Princesse ayant été instruite qu'une messe avoit été fondée dans cette église pour le Roi et la famille royale, est venue pour l'entendre, après avoir défendu tout cérémonial. M. le curé a reçu néanmoins S. A. R. à la porte de l'église, et lui a adressé le discours suivant :

« Madame, V. A. R. vient aujourd'hui au sanctuaire de Marie implorer sa protection auprès de Dieu en faveur de la France, de notre bon Roi et de votre auguste époux. Prions tous ensemble qu'elle daigne achever ce qu'elle a si heureusement commencé, et soyons persuadés que cette reine du ciel, qui nous a accordé de si grands bienfaits, a réservé au petit-fils de Henri IV le rétablissement du petit-fils de Charles III, et que l'Espagne royaliste, affranchie de ses geoliers, s'unira à la France fidèle pour publier et soutenir le triomphe de la religion et de la légitimité. J'ai l'honneur de féliciter d'avance V. A. R. Le trône de saint Louis relève dans ce moment celui de saint Ferdinand, et les jours heureux que j'annonçois, il y a trois mois, à V. A. R. vont combler votre joie ».

Après avoir entendu la messe, les prières pour l'armée et

l'*Exaudiat*, la Princesse, en se retirant, a laissé une somme pour les pauvres de la paroisse. Le lendemain 23 août, le petit séminaire de Bordeaux est venu dans la même église. Les trois cents élèves formoient une procession avec leurs maîtres, et M. Morel, chanoine de Bordeaux, célébra la messe, qui fut chantée en musique par les élèves. Il prononça un discours sur la dévotion à la sainte Vierge, et sur le bonheur de ceux qui se consacrent à la servir. Les jeunes gens communièrent, et se retirèrent en chantant des cantiques.

— M. l'archevêque de Gênes arrivoit de Rome dans sa résidence, lorsqu'il a appris la mort du souverain Pontife. Il avoit été accueilli avec intérêt par le vertueux Pape, et avoit entendu de sa bouche des paroles d'édification et d'encouragement. Il déplore la perte qu'a faite l'Eglise, et rappelle ce que lui doivent en particulier ses diocésains. Pie VII a séjourné assez long-temps à Savone, dans l'Etat de Gênes; il a résidé même pendant plus de deux mois, en 1815, dans la ville capitale du duché, et a témoigné en toute rencontre, aux Génois, une bienveillance paternelle. De plus, il honoroit Mgr. Lambruschini de ses bontés particulières. Le prélat, dans sa Lettre pastorale du 28 août, ordonne donc trois services funèbres pour le Pape dans son église métropolitaine, et on chantera, dans toutes les églises, une messe pour l'élection du souverain Pontife.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi est allé visiter, le 13, l'exposition des produits de l'industrie française. S. M. a parcouru successivement toutes les salles du Louvre; elle a daigné examiner les produits avec une attention marquée, et en a témoigné sa satisfaction aux personnes de sa suite et aux manufacturiers par des paroles pleines de grâce et de bienveillance.

— L'ordonnance du Roi relative aux Israélites porte, comme disposition principale, que, dans le cours de cette année, les notables Israélites des divers arrondissemens consistoriaux seront intégralement renouvelés.

— M. le maréchal de camp Piat, arrêté au Bourg-la-Reine, vers la fin de mars dernier, dans une diligence qui se rendoit de Paris à Bordeaux, vient d'être mis en liberté.

— Les sieurs Badonnet et Thiesset, se disant colporteurs de livres et commis voyageurs d'un libraire de Paris, avoient parcouru, il y a peu de mois, diverses communes du département de la Meuse, ex-

posant leurs livres en vente. Traduits devant le tribunal de Saint-Mihiel, comme prévenus d'avoir exercé la librairie sans brevet et sans prestation de serment, ils y ont été acquittés. Mais la cour de cassation, sur l'appel de M. le procureur du Roi, a cassé, le 12, ce jugement, et a renvoyé les parties devant la cour royale de Metz. M. Gaillard, conseiller rapporteur, a montré la nécessité d'élever une digue contre le débordement des mauvais livres, de tous ces catéchismes d'athéisme et de libertinage qui, dans ces dernières années, ont amené une progression effrayante de désordres et de crimes. C'est la distribution, souvent gratuite, de livres dangereux qui porte les enfans et de simples journaliers à commettre des suicides.

— Nicolas Tandard, peigneur de laines, a été condamné, le 12, à une année d'emprisonnement, pour avoir résisté, avec violence, le 3 juin dernier, aux agens de l'autorité publique chargés de disperser la foule qui s'étoit portée au cimetière du Père Lachaise, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire du jeune Lallemant.

— Les nommés Pierre Nockesen et Pierre-Augustin Brondin, convaincus d'avoir chanté des chansons séditieuses, ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement par le tribunal de police correctionnelle.

— Le même tribunal a condamné à deux mois de prison Auguste Leblanc, convaincu de propos grossiers et offensans envers la personne du Roi; et le nommé Levadier, à huit jours de prison, pour avoir proféré des cris séditieux dans un moment d'ivresse.

— La ville de Dinan a fait avec beaucoup de pompe, le jour de la Saint-Louis, l'inauguration de la statue qu'elle a élevée à Duguesclin.

— M. le maréchal de camp comte de Montlivault vient d'être nommé commandant du département de l'Isère.

— M. le contre-amiral baron Hamelin est arrivé à Brest le 13 de ce mois.

— Le tribunal correctionnel de Grais (Rhône) a condamné le nommé Perrol, mendiant, à deux années de détention, pour avoir tenu des propos outrageans contre LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc de Berri.

— La dépouille mortelle du prince de Hardenberg a été embarquée à Gênes pour Hambourg, d'où l'on croit qu'elle sera transportée à New-Hardenberg.

— On dit que l'association des *orangistes* d'Irlande, dont les excès ont été signalés à la dernière session du parlement britannique, a résolu de faire une réforme dans son organisation de manière à corriger les abus qu'on lui reproche.

— Le mariage de la princesse Elisabeth de Bavière avec le prince héréditaire de Prusse a été déclaré solennellement à la cour de Munich dans les premiers jours de ce mois.

— Le gouvernement bavarois a rendu récemment des ordonnances sévères contre les sociétés secrètes et autres associations prohibées. Les places ne seront accordées qu'à ceux qui ne prendront part à aucune de ces associations.

— Une ordonnance du roi de Wurtemberg, qui paroît embrasser le clergé des différens cultes, enjoint aux autorités que, lorsqu'il leur sera présenté une plainte contre un ecclésiastique, elle sera renvoyée d'abord devant le doyen ecclésiastique, afin que celui-ci tâche de terminer l'affaire à l'amiable.

— La princesse Charlotte de Wurtemberg est partie, le 9, de Stuttgard pour Pétersbourg. Elle sera reçue aux frontières de Russie par le grand-duc Michel, son futur époux.

— Le gouvernement russe a ordonné que toutes les personnes qui se trouvent au service de l'empereur, et qui résident sur le territoire russe ou chez l'étranger, devront signer une déclaration qui constate ou qu'elles n'appartiennent à aucune loge de franc-maçons ou société secrète, ou qu'elles s'engagent à ne communiquer désormais avec aucune desdites sociétés. Tous les employés qui n'adhéreront pas à cet ordre seront révoqués de leurs fonctions.

— Les Janissaires ont mis le feu, le 19 août, à un quartier de Constantinople. Un grand nombre de maisons ont été la proie des flammes.

— On assure que les commissaires de l'Espagne chargés de négocier avec le gouvernement mexicain en ont reconnu l'indépendance. On s'attend à la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce.

— Le général Freyre a été élu directeur-suprême du Chili. Il n'a accepté qu'après avoir fait quelques refus.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a distribué six croix de Saint-Louis, six croix d'officier de la Légion-d'Honneur, et seize croix de la Légion, aux officiers et sous-officiers de la garde royale qui se sont le plus distingués à la prise du Trocadero.

Le colonel d'artillerie Guttieréz-Acugna, qui avoit été chef politique de Cadix, est du nombre des révolutionnaires espagnols qui ont été tués au Trocadero.

Après la prise du Trocadero le peuple a élevé dans Cadix des clameurs violentes contre les cortès, dont la vie a même été menacée, et qui se sauvèrent dans leur salle, où ils s'établirent en permanence. Valdès fit tirer sur les rassemblemens; mais ce moyen violent n'a point calmé l'effervescence, et l'on s'est battu de nouveau dans la place.

Nos batteries élevées au Matagorda et à la pointe de l'île Saint-Louis, ont tiré, le 4, sur le Puntalès, et nos bombes ont mis le feu à d'immenses magasins de bois et d'eau-de-vie appartenant au commerce. Le commerce a élevé la voix, et le peuple a manifesté de nouveau sa haine contre les cortès. Valdès a exposé que, dans un tel état de choses, il ne pouvoit pas prolonger la défense de la place.

Dans la nuit du 4 au 5 un bateau parlementaire a conduit à nos avant-postes le général Alava, porteur d'une lettre du roi d'Espagne pour S. A. R. le duc d'Angoulême. Le Prince a répondu qu'il ne

traiteroit qu'avec le roi libre, et n'a point voulu communiquer avec Alava. Le duc de Guiche a été envoyé à Cadix pour y porter au roi la réponse du Prince généralissime. Le duc de Guiche a passé toute la journée du 5 dans Cadix, et a dîné avec le roi. Un nouveau parlementaire est sorti le 6 de Cadix.

S. A. R. Msr. le duc d'Angoulême a offert aux membres des cortès qui ne voudroient pas rester sur le continent espagnol le secours de sa flotte pour les transporter où ils voudroient se retirer.

Une nouvelle division de nos vaisseaux, venant de la Corogne, est entrée, le 6, dans la rade.

Le duc de l'Infantado, président de la régence, est arrivé, le 4, au port Sainte-Marie. Il a eu aussitot une conférence avec Msr. le duc d'Angoulême.

Une circulaire, datée du 26 août, et signée par le major-général comte Guilleminot, fait connoitre de quelle manière doit être entendue et exécutée l'ordonnance d'Andujar, dont les révolutionnaires se promettoient les plus heureux effets. S. A. R. Msr. le duc d'Angoulême désire sans doute faire cesser toutes les mesures arbitraires; mais elle reconnoit aussi l'utilité d'assurer le pouvoir des autorités espagnoles, tant municipales que judiciaires.

Sir Robert Wilson est arrivé à Gibraltar le 16 août.

Nos troupes sont entrées dans Malaga le 4. Riégo s'est embarqué précipitamment, emmenant Zayas, qu'il a fait jeter au fond de cale.

La garnison d'Alméria, forte de huit cents hommes, sur lesquels comptoit Riégo, s'est rendue à une reconnoissance française de soixante-quinze dragons.

La prise du Trocadero a été célébrée, le 6, par un *Te Deum* solennel dans l'église métropolitaine de Madrid. Le soir, toute la ville a été magnifiquement illuminée.

Le Prince généralissime a promu au grade de lieutenant-général M. le baron Huber, qui, en moins de six semaines, a pacifié toutes les Asturies, une partie de la Galice, et a forcé le Ferrol à capituler.

La grand'-garde du fort de Santona a été enlevée, dans la nuit du 21 août, par une de nos compagnies d'élite.

La tranchée a été ouverte, le 10 au soir, devant la citadelle de Pampelune, à une distance de deux cents toises de la citadelle. Malgré le feu de mitraille de l'ennemi, des orages successifs et une pluie qui a tombé par torrens pendant deux heures, nos soldats ont tout bravé. Nous n'avons eu qu'un petit nombre de blessés. Toute la parallèle est à couvert du boulet et de la mitraille.

La frégate la *Marie-Thérèse* a arrêté, le 7 de ce mois, deux bâtimens qui cherchoient à introduire des approvisionnemens dans Barcelonne.

L'évêque de Lérida, depuis long-temps exilé à Malaga, où il a souffert toutes sortes de mauvais traitemens, a recouvré sa liberté. Ce respectable prélat est retiré à Tortose, où il jouit d'une parfaite tranquillité.

La famille de M. l'archevêque de Tarragone est en butte aux per-

sécutions des révolutionnaires de cette ville. Son frère, son confesseur et tous ses parens ont été arrêtés et embarqués pour Majorque.

---

On avoit remarqué, dans le Ier. volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, un portrait du prêtre, non tel que se le figure la légèreté de l'homme du monde, ou les préventions de l'ennemi de la religion, mais tel que le trouvent les pauvres et les affligés. Un jeune poète a eu la pensée de mettre en vers ce portrait, qu'il a cru plus propre à se graver ainsi dans la mémoire. Cette pièce de vers, quoiqu'assez courte, n'est pas néanmoins de nature à entrer en entier dans ce journal, où nous ne pouvons admettre des vers que de loin en loin. Mais si nous ne pouvons l'insérer, nous nous faisons du moins un plaisir d'en louer les bons sentimens. L'auteur est un royaliste religieux, qui paroît consacrer sa muse à des sujets religieux ou royalistes. Il nous a envoyé un impromptu pour la fête de saint Louis. Il a publié un recueil de couplets sous ce titre : *la Campagne d'Espagne*, ou *Bulletin en couplets dédiés à l'armée française*, par L. B. Ce n'est encore que le premier numéro; l'auteur se propose d'en donner la suite, et de chanter successivement les exploits de nos guerriers. Tous les bons Français doivent en effet prendre part aux succès de cette campagne, qui a un double but si honorable, et qui ne chagrine que les éternels ennemis de l'ordre et de la légitimité. Enfin le même auteur a composé un petit poème sur le débarquement du Roi à Calais, en 1814; ce petit poème est plein de mouvement et de chaleur, et fait honneur à la fois au talent et aux sentimens de M. L. T. Bonvoisin.

---

## *De Imitatione Christi, libri quatuor. Nova editio* (1).

Cette édition, d'un très-petit format, est néanmoins nette et agréable à l'œil; le caractère, quoique assez menu, est fort lisible. Le volume ne contient que le texte de l'*Imitation*, sans préface, sans explication des termes. Une simple table des chapitres est jointe au texte. Quant au texte, il paroît qu'on a suivi les éditions de l'abbé Valart, qui a fait, comme on sait, un assez grand nombre de corrections. Ces corrections ne sont pas toutes heureuses, et généralement même elles n'étoient guère nécessaires. Valart prétendoit avoir suivi des manuscrits qu'il n'a jamais produits. Son intention étoit bonne sans doute; il vouloit rendre l'*Imitation* plus aisée à entendre, et rectifier quelques locutions qui ne lui sembloient pas d'une latinité assez pure. Au surplus, ces changemens sont peu importans, et ne consistent guère qu'en un ou deux mots mis pour d'autres.

---

(1) In-32, avec une gravure et frontispice en taille-douce, papier vélin; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

*Essai sur l'Institut philanthropique établi, en 1796, dans les provinces méridionales de la France;* par M. Dupont-Constant (1).

Le titre de cet ouvrage n'en indiqueroit peut-être pas bien nettement l'objet pour la plupart des lecteurs. Bien des personnes ignorent peut-être encore l'existence de l'*Institut philanthropique*. On sait en général qu'il y avoit dans les temps les plus fâcheux de la révolution une association royaliste qui se chargeoit de soutenir les intérêts de cette cause, et de servir de point de ralliement aux amis de la monarchie; mais on n'en connoît pas l'origine, les moyens et les détails. Le nom vague d'*Institut philanthropique* fut imaginé sans doute pour ne pas porter d'ombrage à un gouvernement soupçonneux, et pour couvrir le but secret de l'association. M. Dupont-Constant rapporte la fondation de cet institut à la moitié de l'année 1796. Le Roi étoit alors en Souabe, et dressa lui-même le plan et les règles de l'association. Le Midi de la France fut divisé en plusieurs arrondissemens, dont le centre étoit à Lyon; l'abbé La Combe y résidoit comme directeur-général, et transmettoit aux *visiteurs* et aux *affidés* les ordres et les instructions nécessaires. Un petit nombre d'employés étoit dans le secret. L'institut avoit deux objets, l'un civil

(1) In-8°. A Paris, chez A. Boucher, rue des Bons-Enfans.

et l'autre militaire. Bordeaux étoit aussi un centre pour cette partie du royaume. C'est-là que résidoit M. Dupont-Constant, qui rend compte principalement de ce qu'il a fait pour le bien de la même cause. Ceux qu'il nomme, comme ayant coopéré à ses travaux, sont MM. de Pourquerie-Dubourg, Caire (Jardin), l'abbé de Mauvoisin, qui fit le voyage de Blankenbourg; l'abbé Anglade, etc. M. Dupont-Constant assure avoir été le seul fondateur de l'institut philanthropique en Guyenne. Il se donna des coopérateurs, établit des rapports au-dedans et au-dehors, et fit circuler différens écrits; il voyageoit dans le Midi, et profitoit de toutes les circonstances pour soutenir le zèle des royalistes, et paralyser les efforts des révolutionnaires. Des mouvemens éclatèrent à Bordeaux en 1798, et à Toulouse en 1799; on ouvrit une correspondance avec les chefs de l'Ouest. Plusieurs émigrés condamnés à mort ou menacés de l'être, furent enlevés les armes à la main, et sauvés; tels furent MM. de Floirac, Mauri, Eliçagaray, etc.

Tant que le directoire gouverna, l'institut éprouva moins d'obstacles; mais arriva le 18 brumaire. La police devint plus vigilante et plus active, et elle eut bientôt connoissance des mouvemens de l'association. En décembre 1799, M. le comte de Floirac et M. Dupont-Constant firent un voyage à Augsbourg, auprès de l'agence royale; ils s'y concertèrent avec les généraux Pichegru et Willot, et revinrent en février 1800. Il est probable que leur absence fut remarquée. M. de Floirac avoit déjà été arrêté en 1798, et sauvé par les soins des membres de l'institut. Il fut encore arrêté quatre ans après, et resta plusieurs

mois en prison. L'abbé d'Arche et le marquis de Laissin étoient alors des principaux agens de la cause royale. Le 21 juin 1800, M. Dupont-Constant, et sept de ses collaborateurs furent arrêtés par ordre du ministre de la police générale; quatre d'entre eux furent relâchés quelques jours après. Après deux mois d'un secret rigoureux et quatre interrogatoires, il fut transféré au fort du Ha, avec quatre autres royalistes. Sa détention dura dix-huit mois, et fut suivie d'une liberté provisoire, avec surveillance et caution. Il assure qu'à l'époque de son arrestation les deux arrondissemens de la Guyenne et des Landes pouvoient fournir à la confédération du Midi un contingent d'environ quarante mille hommes bien pourvus; ce qui a paru étonnant sous un gouvernement aussi ombrageux et aussi actif. M. Dupont-Constant ne paroît pas répondre pleinement à cette objection. Il convient que la victoire de Marengo renversa entièrement l'institut. Au surplus, il annonce un autre ouvrage, qu'une meilleure plume, dit-il, doit faire paroître prochainement. Il se contente de mentionner rapidement les diverses insurrections royalistes, et cite Nîmes, le camp de Jalès, Arles, Montpellier, le Rouergue, Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux, sans parler de la Bretagne et de la Vendée.

A l'appui de son récit, M. Dupont-Constant rapporte plusieurs pièces, des pouvoirs qui lui furent donnés de Mittau, le 1er. décembre 1798, des instructions, des réglemens, des lettres, dont une de S. A. R. MONSIEUR, datée d'Édimbourg, le 28 juillet 1802. Il y a aussi un long rapport fait au ministre Fouché sur l'institut et sur ses agens. L'auteur re-

vient sur ses services, dont il ne paroît pas avoir recueilli le prix qu'il espéroit; il se plaint souvent du faux zèle de quelques agens qui se cachoient dans le temps du danger, et ne se montroient que lorsqu'ils ont pu prétendre à quelques récompenses. On a vu, dit-il, beaucoup de ces gens-là qui depuis la restauration ont vanté les services qu'ils avoient rendus à la cause royale, et les sacrifices qu'ils avoient faits pour elle, tandis qu'auparavant ils l'avoient ou méconnue ou trahie. L'auteur ne pourra pas être rangé dans cette cathégorie; car, si son zèle n'a pas toujours été efficace, on ne peut nier du moins qu'il en ait donné des marques, et le rapport de Fouché contre lui est un assez bon témoignage en sa faveur.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La mort du souverain Pontife n'a point troublé la tranquillité de la capitale. Au milieu des cérémonies funèbres où le peuple s'est porté en foule, on n'a vu ni tumulte, ni excès, et les habitans ont montré le respect le plus profond pour les lois, et la confiance la plus entière pour leurs magistrats.

Le 30 août, septième jour de la neuvaine funèbre, la grand'messe fut célébrée par M. le cardinal de Gregorio. Elle fut suivie des cinq absoutes, faites, les quatre premières, par les cardinaux évêques suburbicaires Galeffi, Spina, Pacca et della Somaglia, et la dernière par le célébrant. On tint ensuite la huitième congrégation générale, où on tira au sort les cellules du conclave, et on chargea deux cardinaux d'approuver les conclavistes. M. d'Italinski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie et roi de Pologne, et M. le comte Barbaroux, envoyé de Sardaigne, furent présentés à cette congrégation, et prononcèrent des discours auxquels le cardinal doyen répondit.

On avoit élevé, dans l'église Saint-Pierre, entre les deux chapelles du Saint-Sacrement et du chœur des chanoines, un

grand catafalque, dont l'exécution fut confiée aux soins de l'architecte Valadier. Ce catafalque étoit orné de candelabres et d'inscriptions, dont la première célébroit le rétablissement de la compagnie de Jésus (1); la seconde, la restitution des provinces de l'Etat ecclésiastique; la troisième, le retour du Pontife dans sa capitale; et la quatrième, la protection qu'il avoit accordée aux arts. Le catafalque étoit surmonté d'une grande statue de la religion, et offroit des colonnes, des peintures et des bas-reliefs disposés avec autant de magnificence que de goût.

Le 31 août, on découvrit ce catafalque, et la huitième messe de la neuvaine fut célébrée par M. le cardinal Spina, qui fit l'absoute après les cardinaux Bertazzoli, Gregorio, Falzacappa et Fesch. Un nombre prodigieux de cierges étoient allumés, et la foule des assistans prit part à la cérémonie. On tint ensuite la neuvième congrégation générale, où trois cardinaux furent chargés de veiller à la propreté et à la clôture du conclave. Le marquis de Fuscaldo, ministre de Naples, et le baron de Rheden, ministre d'Hanovre, furent présentés ce jour-là.

Le 1er. septembre étoit le dernier jour de la neuvaine. M. le cardinal Bertazzoli dit la messe ce jour-là, et M. Foscolo, archevêque de Corfou, prononça l'oraison funèbre du Pontife en latin. Le célébrant fit les absoutes après les cardinaux Pedicini, Serlupi, Pallotta et Falzacappa. Tous les cardinaux étant passés ensuite dans la salle du chapitre, tinrent la dixième congrégation générale, où les cardinaux non-diacres produisirent, suivant la coutume, le bref pontifical qui leur assure voix pour l'élection.

Le 2 septembre, les cardinaux se rendirent, le matin, à la chapelle du chœur de l'église Saint-Pierre, et y entendirent la messe du Saint-Esprit, célébrée par M. le cardinal della Somaglia. M. Testa, secrétaire des brefs aux princes, prononça un discours latin sur l'élection du souverain Pontife. Le soir, les cardinaux se rendirent à l'église de Saint-Sylvestre, occupée par les prêtres de la Mission sur le Quirinal. Un maître des cérémonies éleva la croix papale, et les chapelains entonu-

(1) Nous donnerons ici la première inscription : *De Religione, scientiis et litteris egregiè meritam, societatem Jesu, reipublicæ christianæ bono, Pius atque optimus princeps cœlesti consilio restituit.*

nèrent le *Veni, Creator.* La première strophe étant terminée, les cardinaux sortirent de l'église, précédés de la croix, et de M. Mazio, secrétaire du Sacré-Collége, et se mirent en marche avec leurs conclavistes. LL. EEm. traversèrent la place du Quirinal, qui étoit garnie de troupes, et entrèrent dans le palais où le conclave avoit été préparé.

Les cardinaux étoient au nombre de trente-quatre; savoir, de l'ordre des évêques, Mgrs. della Somaglia, Pacca, Spina, Galeffi et Castiglione; de l'ordre des prêtres, Mgrs. Brancadoro, Fesch, della Genga, Severoli, Morozzo, Testaferrata, Cesarei, Bardaxi, de Gregorio, Doria, Ercolani, Bertazzoli, Falza-Cappa, Pallotta, Serlupi, Pedicini, Pandolfi, Turriozzi, Dandini, Odescalchi et Zurla; et de l'ordre des diacres, Mgrs. Consalvi, Albani, Cavalchini, Cacciapiatti, Vidoni, Rivarola, Frosini et Riario-Sforza.

LL. EEm. se rendirent à la chapelle Pauline, où fut terminé le *Veni, Creator.* On prononça l'*Extra omnes*, et M. le cardinal doyen prononça un court discours pour exhorter les cardinaux à pourvoir l'Eglise d'un sage pasteur. On lut les bulles apostoliques sur l'élection, et tous les cardinaux firent serment de les observer. Un semblable serment fut prêté par M. Marazzani, majordôme, comme gouverneur du conclave; par le prince Augustin Chigi, maréchal perpétuel de la sainte Eglise et gardien du conclave; par l'auditeur et le trésorier de la chambre, les patriarches, archevêques et évêques, les protonotaires, les auditeurs de rote, les clercs de la chambre et tous ceux qui sont chargés de garder les tours du conclave. Les magistrats de la ville, et le lieutenant-général Bracci, commandant des troupes, firent un pareil serment.

Les cardinaux reçurent dans leurs cellules les hommages du corps diplomatique, de la prélature, de la noblesse, et d'autres personnages de distinction. On donna les trois signaux accoutumés avec la cloche, et à la troisième heure de la nuit tous les étrangers sortirent du conclave, qui fut exactement fermé en présence des chefs d'ordre et du maréchal du conclave.

PARIS. La Lettre pastorale de M. l'évêque de Blois pour son entrée dans le diocèse est datée du 17 août. Le prélat y parle de son goût pour la retraite, et des représentations qu'il a faites, à plusieurs reprises, pour décliner le fardeau de l'épiscopat : mais les vues de la Providence se sont manifestées par

la voix d'une autorité respectable, et M. de Sausin a cédé, en gémissant. Toute sa Lettre prouve combien le vertueux prélat sent l'importance des devoirs qui lui sont imposés; et la sagesse des conseils qu'il adresse à son troupeau est propre à faire concevoir les plus heureuses espérances de son administration. Nous ne citerons de cette Lettre que le passage relatif au besoin de conserver l'unité :

« Pour obéir au commandement exprès de celui qui doit être votre juge aussi bien que le notre, nous vous prêcherons donc l'unité, tant qu'il nous restera un souffle de vie. Nous vous répéterons sans cesse, un seul Seigneur, une seule foi : *Unus Dominus, una fides*. Cette doctrine salutaire, qui seule peut sauver vos ames, nous vous l'annoncerons à temps, à contre-temps, vous reprenant, vous supportant, vous menaçant même, s'il est nécessaire, sans pour cela jamais cesser de vous aimer tous d'un amour paternel dans les entrailles de Jésus-Christ, *in visceribus Christi*, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi. Non, jamais, comme le dit le grand évêque d'Hyppone : « Jamais il ne peut y avoir de juste cause de rompre l'unité ». Jamais on n'a de justes raisons de se séparer de la communion de tous les peuples catholiques. Simples fidèles, écoutez à votre tour les paroles du souverain Pontife, chef visible de l'Eglise, dans le bref qu'il vous adresse, et qui établit nos titres à votre égard, et tremblez de troubler l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son corps mystique; « qu'aucun de vous n'excède la mesure qui lui est propre, et ne prétende s'élever au-dessus des bornes qui lui sont prescrites : vous êtes au rang des brebis, qu'il vous suffise d'être menés dans de bons pâturages. N'ayez point la témérité de vouloir paître vos pasteurs, juger vos juges, imposer des lois à ceux de qui vous en devez recevoir. Le Dieu que nous servons n'est pas le Dieu de la discorde et de la confusion; mais de la paix et de l'ordre. Que personne donc ne présume être la tête, tandis qu'il est à peine la main ou le pied, ou quelqu'autre membre moins considérable du corps. Que personne pouvant sans danger suivre son chef légitime, ne s'expose au péril, en ambitionnant de servir lui-même de guide ».......

— A peine arrivé dans son diocèse, M. l'évêque de Belley a voulu le connoître en détail, et en visiter les lieux les plus importans. Nous avons parlé de la visite du prélat à Bourg et à Meximieux : le 1er. septembre, il s'est rendu à Trévoux, où il fut reçu par le clergé, les corps et les habitans en procession. A la descente de la voiture, le maire de la ville complimenta M. l'évêque, et le sous-préfet a aussi adressé un discours au prélat. Le lendemain, Mgr. donna la confirmation à près de trois mille personnes de Trévoux et des environs. Il

quitta cette ville le 5. Il a déjà, dans ses courses pastorales, confirmé plus de vingt mille fidèles, a plusieurs fois adressé la parole aux peuples, et a en même temps conquis les cœurs par son affabilité et sa piété. Ce que le prélat a déjà fait pour son diocèse atteste sa sagesse autant que son zèle. Il a obtenu l'église et les bâtimens de Brou pour y placer son grand séminaire. Nous avons parlé de cet édifice, et les amis de la religion, de l'antiquité et des arts applaudiront également à une destination qui va conserver un si beau monument. Par les soins de M. l'évêque, une retraite pastorale s'est ouverte le 10 septembre; cent vingt prêtres s'y étoient rendus. Les exercices sont dirigés par M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, dont on connoît le zèle et le talent pour ce genre de ministère. Cette retraite sera suivie d'une seconde, qui sera donnée, le 23, dans le petit séminaire de Meximieux. Tout commence à prendre une nouvelle vie dans cet heureux diocèse : les autorités y sont excellentes, et le vertueux pasteur que la Providence y a envoyé a cette foi vive qui triomphe des obstacles, et cette douceur qui attire et entraîne.

— M. de Neyrac, évêque de Tarbes, arriva inopinément dans cette ville le 5 au soir; les autorités avoient souhaité être instruites de son arrivée et lui préparer une réception convenable. La modestie du prélat trompa l'attente publique. Toutefois dès le soir même, le préfet et le général se rendirent chez M. l'évêque, et le lendemain tous les fonctionnaires et un grand nombre d'habitans assistèrent à la messe que M. de Neyrac célébra dans sa cathédrale. Il n'y avoit pas eu d'invitation, mais chacun se fit un devoir de se rendre à la cérémonie. Monseigneur voyant l'affluence monta en chaire et prêcha pendant une demi-heure. On chanta le *Te Deum*, et le prélat fut reconduit processionnellement en sa résidence et suivi des autorités.

— M. l'évêque de Saint-Claude a célébré, le 10 septembre, dans son église cathédrale, un service pour le Pape Pie VII. Le prélat y avoit invité les autorités constituées de sa ville épiscopale, et avoit annoncé cette cérémonie dans un Mandement daté de Saint-Claude, le 5 septembre. Le prélat y fait l'éloge du vertueux Pontife, et rappelle les marques de respect et d'attachement que tant de pieux Français ont données au saint Père dans ses malheurs : mais en même temps M. de Chamon déplore les chagrins que le feu Pape a ressentis des

malheurs de l'Eglise, de l'opiniâtreté des schismatiques, et particulièrement de la persévérance de quelques prêtres de son diocèse dans des sentimens condamnés par l'Eglise. Le service pour Pie VII aura lieu dans toutes les églises du diocèse, et des prières des Quarante-Heures ont été ordonnées par M. l'évêque pour l'élection du futur Pontife. Ces prières ont eu lieu dans la cathédrale de Saint-Claude le 11 et les deux jours suivans, et successivement dans les autres villes du diocèse.

— Depuis que nous avons reçu le précédent Mandement, d'autres nous sont parvenus sur le même sujet. Quelques personnes ont paru s'étonner de ce concours d'hommages et de prières envers le feu Pape; on nous assure que ce n'étoit point l'usage autrefois de faire des Mandemens et des services à la mort des souverains pontifes. Nous ne sommes pas bien persuadé de ce fait; au surplus ce n'étoit point l'usage non plus que la France persécutât les papes, qu'elle les tînt captifs, qu'elle les enlevât et les dépouillât. Ne devions-nous pas quelque réparation à ce Pontife abreuvé de chagrins et d'amertumes par des ordres partis du milieu de nous, par des ordres qui avoient trouvé parmi nous tant d'exécuteurs et de complices? Ne devions-nous pas quelque reconnoissance à celui qui, malgré tant de violences, n'avoit constamment montré pour nous que bienveillance, affection et tendresse? Honneur donc à ces prélats qui ont payé un tribut d'hommages à la mémoire du vénérable Pontife, et qui ont ordonné des prières pour lui. Nous avons lieu de croire que presque tous nos évêques ont recommandé Pie VII aux prières des fidèles. Nous venons de recevoir sur ce sujet les Mandemens de MM. les évêques d'Evreux, de Blois et de Nanci, et de MM. les grands-vicaires de Metz. Tous expriment des sentimens de vénération pour les vertus de Pie VII, d'admiration pour son courage, d'intérêt pour ses malheurs. Tous ces Mandemens ordonnent des services dans les églises cathédrales, ainsi que dans les autres églises de chaque diocèse. Tous indiquent des prières pour l'élection future. A Metz le service funèbre a eu lieu le jeudi 18, jour de la clôture de la retraite sacerdotale; et les prêtres qui avoient assisté à la retraite, ont dû assister au service. Nous sommes obligé de nous borner à cette courte indication, et nous regretons de ne pouvoir citer quelque chose des Mande-

mens publiés à ce sujet par les prélats que nous avons nommés.

— Outre la guérison de Marie-Josephe Delannoy, que nous avons annoncée n°. 917, on nous a encore transmis, de Douai, la relation de deux autres guérisons arrivées dans les pays du Nord. Isabelle-Alexandrine Prudhomme, religieuse aux Urbanistes de Lille, âgée de soixante-six ans, souffroit, depuis trois ans, d'un mal à la jambe, survenu à la suite d'une maladie grave. Le mal avoit fait de grands progrès, et la Sœur ne pouvoit plus se traîner. Les remèdes ne lui procuroient aucun soulagement, quand on écrivit pour elle au prince. M. Forster indiqua les 23 novembre et 4 décembre pour faire des prières. A la messe dite le premier jour, la Sœur éprouva des douleurs excessives, ensuite le mal diminua sensiblement; et à la seconde messe, la plaie se ferma, sans qu'on eût employé aucun remède. Depuis, la bonne religieuse n'a rien ressenti; elle marche avec facilité, et tous les jours elle rend grâces à Dieu, qui lui a accordé plus qu'elle ne demandoit; car elle se bornoit à souhaiter de pouvoir aller à l'église, et continuer à remplir les obligations de son état. La relation de cette guérison a été dressée sous les yeux de la Sœur, et confirmée par le témoignage d'un curé voisin. Le même pasteur certifie la guérison de Fanny Desmettre, âgée de dix-huit ans, attaquée de maux de nerfs et d'une inflammation qui lui ôtoient les moyens de digérer. Cette fille ne prenoit plus que de la fécule, et ne pouvoit ni marcher, ni même s'habiller. On écrivit pour elle en Allemagne, le 11 novembre de l'année dernière; on ne reçut de réponse que le 11 avril dernier. Il fut célébré le même jour une messe à son intention, et on commença la neuvaine. La malade éprouva du mieux le second jour, et resta à peu près dans le même état jusqu'au 18. Vers onze heures du matin, elle sentit une chaleur vive et fortifiante, se leva, s'habilla seule, descendit les escaliers, et alla se jeter dans les bras de sa mère, en criant qu'elle étoit guérie. On a cessé toute application de remèdes, les forces sont entièrement revenues, et cette fille digère aujourd'hui toutes sortes d'alimens, travaille, et marche sans se fatiguer. La relation a été dressée par la malade elle-même, et certifiée par le curé. Fanny Desmettre habite le faubourg de Gand. Sa guérison y est notoire, et plusieurs personnes de la Flandre française en ont eu connoissance par elles-mêmes.

—On nous a communiqué la relation d'une guérison extraordinaire, opérée à Rome sur une religieuse. Lucie P.-cioni, dite en religion Françoise-Thérèse de la Nativité, faisant son noviciat en qualité de Sœur converse dans le monastere des Carmélites-Déchaussées de Saint-Joseph *à Capo le Case*, commença à sentir, dans l'été de 1821, un grand feu dans la poitrine, suivi de dégoût, d'oppression, et d'un affoiblissement progressif. Elle souhaitoit ardemment être admise à faire sa profession, et s'adressa à la sainte Vierge pour demander que sa santé n'y fût pas un obstacle. Elle eut, en effet, la consolation de prononcer ses vœux le 4 septembre 1821; mais, peu de jours après, elle fut prise d'un grand froid dans la poitrine, et elle se mit au lit. La fievre se déclara : on lui appliqua des sang-sues et des vésicatoires, qui diminuèrent un peu le mal; mais la poitrine étoit toujours très-malade. La religieuse en vint à ne pouvoir garder les alimens les plus légers, et le bouillon même ne passoit pas. Le 15 octobre, elle se mit de nouveau au lit. Les médecins lui prescrivirent le lait d'ânesse et un vésicatoire à la poitrine. Ces remèdes n'opérèrent aucun bien; le dépérissement faisoit tous les jours des progrès; les douleurs étoient vives, et la malade paroissoit dans le danger le plus imminent. Dans cet état désespéré, la supérieure du couvent eut l'idée de recourir à la sainte Vierge révérée à Rome sous le titre de consolatrice des affligés : la malade commença donc des prières à cette intention. Le 11 janvier 1822, elle étoit dans son lit, à l'infirmerie, fort oppressée, souffrante, et ne pouvant dormir; la communauté récitoit au chœur les heures canoniales : la malade crut voir une dame d'un aspect grave, qui lui dit qu'elle étoit la consolatrice des affligés, lui mit les mains sur la poitrine, lui donna des conseils pour sa conscience, et lui recommanda de s'exercer à la pratique des différentes vertus. Alors la religieuse se sentit soulagée, la voix et les forces lui revinrent, et toutes ses incommodités disparurent. Elle se rendit au chœur pour remercier la sainte Vierge, alla le matin même au réfectoire avec la communauté, et parut ensuite à tous les exercices sans éprouver aucun des accidens auxquels elle avoit été si long-temps sujette. La relation parle encore d'une autre apparition de la sainte Vierge à la religieuse. On sent que nous rapportons ces faits sans les garantir. Il paroît qu'il est question de faire imprimer la relation.

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont visité, le 17, les produits de l'industrie française. LL. AA. RR. ont tout examiné avec le plus vif intérêt, et ont adressé des paroles flatteuses à tous les marchands qui avoient le bonheur d'être présens.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. le préfet d'Eure et Loir une somme de 1000 fr. pour les malheureux habitans de Saint-Ouen-Marchefroy, victimes des désastres causés par une trombe de terre qui a ravagé leur territoire, le 26 août. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait remettre 500 fr. au préfet d'Eure et Loir pour le même objet, et Mgr. le duc d'Orléans 1000 fr.

— Le Roi a autorisé Mlle. Caroline de Ganay à porter la décoration chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne à Munich.

— Le Roi vient de nommer aux places vacantes par la démission de quatre agens de change.

— M. Bréguet, célèbre horloger et membre de l'Académie du bureau des longitudes, est mort subitement le 17.

— S. A. R. Madame a quitté Bordeaux le 15 au matin. Montée sur le bateau à vapeur la *Marie-Thérèse*, l'auguste Princesse s'est rendue directement à Blaye, pour s'acheminer de là vers La Rochelle.

— M. le général Donnadieu est arrivé à sa maison de campagne près de Tours, et a repris le commandement de la 4e. division militaire.

— M. de La Goutte, auditeur à la cour royale de Dijon, vient d'être nommé conseiller en la même cour, en remplacement de M. Joly, décédé.

— Le tribunal de police de Tours vient de condamner à l'amende et aux frais plusieurs ouvriers et marchands pour contravention à la loi sur l'observation des dimanches, et a averti les condamnés qu'en cas de récidive ils encourroient le *maximum* des peines de police.

— M. Pépin de Belile, ancien préfet, vient de mourir aux Eaux-Bonnes.

— La statue de Louis XVI a été inaugurée à Nantes le 14 de ce mois.

— Un incendie qui a éclaté à Hof (Bavière) a détruit presque tout ce qui se trouvoit dans l'intérieur de cette ville. Cinq cents maisons et la belle église de Saint-Laurent ont été la proie des flammes.

— Le chevalier d'Yznardi, envoyé d'Espagne auprès du roi de Danemarck, qui depuis plusieurs mois a vécu à la campagne dans une retraite absolue, sans accepter aucune dépêche de la part du gouvernement des cortès, vient de demander à être reconnu au nom de la régence d'Espagne.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Après la prise du Trocadero, le Prince généralissime a envoyé le cordon-rouge à M. le vicomte Dode, commandant le génie de l'armée.

Un second parlementaire a été envoyé à Cadix, le 6. Le même jour, l'escadre française a été augmentée de trois vaisseaux et de cinq frégates.

La désertion est plus forte que jamais parmi les rebelles de l'île de Léon. Des compagnies entières sont passées aux Français, après avoir encloué les batteries confiées à leur garde.

Les équipages de huit chaloupes canonnières, profitant de l'absence de leurs officiers, ont abandonné leur mouillage, et se sont rendus à la flotte française.

Le général Alava est revenu, pour la troisième fois, le 7 au soir, avec une nouvelle lettre du roi pour Mgr. le duc d'Angoulême; il a passé toute la nuit au quartier-général.

Les cortès offrent de mettre immédiatement en liberté le roi et la famille royale; mais elles demandent à rester, pendant plusieurs mois, maîtresses de Cadix et de l'île de Léon pour garantie de leur sûreté personnelle. Mgr. le duc d'Angoulême exige qu'on lui livre préalablement l'île de Léon.

La division règne dans Cadix. Les habitans du faubourg de Lavina se sont soulevés, et ont pris parti pour le roi : le régiment de la Princesse et celui des volontaires de Cadix ont refusé d'obéir aux ordres de Riégo, qui est rentré dans Cadix, après avoir abandonné la troupe qui s'étoit embarquée avec lui à Malaga. Au moment où le général Alava est rentré dans Cadix l'on se battoit dans les rues de cette ville, et l'anarchie étoit à son comble.

Le temps accordé par Mgr. le duc d'Angoulême s'étant écoulé, les hostilités ont recommencé, et l'artillerie s'est fait entendre dans la direction du fort Puntalès. Toute l'armée s'en réjouit.

Mgr. le duc d'Angoulême a mandé, le 9, à son quartier-général M. le marquis de Talaru, notre ambassadeur en Espagne. M. de Talaru est parti, le 14 au matin, de Madrid pour le port Sainte-Marie.

Un bâtiment sorti de Cadix, et ayant deux officiers à bord, chargés de porter des dépêches aux places constitutionnelles, afin d'empêcher l'effet de la capitulation de Ballesteros, a été capturé, le 11, par un de nos bricks, devant Peuiscola.

La garnison de Malaga a capitulé le 4 de ce mois. Elle s'est rendue prisonnière de guerre, sans avoir fait aucune résistance. Treize bâtimens, chargés de tous les effets et de l'argenterie pillés par les révolutionnaires, et qui cherchoient à s'éloigner des cotes, ont été capturés et conduits à Malaga, ainsi que celui sur lequel le général

constitutionnel Abadia étoit monté. On a fait en vain la recherche du bâtiment où Riego avoit mis les ecclésiastiques de Malaga. On ne doute pas que ces malheureuses victimes n'aient été jetées à la mer.

Les troupes commandées par Riego, lors de leur fuite de Malaga, ont été forcées de relâcher a la vue de nos bâtimens de guerre. Elles se trouvent près d'Alcala-Réal, et le comte Molitor marche contre elles.

Le général royaliste Bessières a surpris, le 5, le fort de las Pegnas de San-Pedro, et le lendemain il a désarmé deux bandes constitutionnelles qui erroient dans le pays.

Ballesteros a expulsé de ses troupes les officiers les plus exaltés, et les a fait enfermer dans la citadelle de Lorca; il a envoyé le reste de son armée dans les cantonnemens indiqués par le général Molitor.

M. le commandeur de Saldanha de Gama a été nommé ministre plénipotentiaire du roi de Portugal auprès de la régence d'Espagne.

La place de Santona a capitulé le 11 de ce mois.

Une commission sanitaire a été envoyée au port du Passage pour examiner une maladie épidémique qui y règne. La commission est partagée sur la nature de la maladie. Toutes les mesures ont été prises pour en circonscrire le foyer. Un double cordon a été établi.

Neuf cents Espagnols et trois cents bannis Français et Piémontais, sont sortis de Barcelonne, dans la nuit du 9 au 10, sur des barques de pêcheurs, et ont fait une descente du côté de Mataro. Ils sont vivement poursuivis et serrés de près par nos troupes.

La garnison de Barcelonne a fait sur différens points des sorties. Partout les révolutionnaires ont été battus. Nos obus ont mis, à trois fois différentes, le feu dans Barcelonne.

---

*Dissertation analytique sur la physique*, par M. Daniel (1).

Il n'est que trop commun de voir des hommes chez qui l'étude des sciences physiques est jointe à l'oubli de la religion, et même au mépris de sa doctrine. A force d'observer la nature, on perd de vue son auteur; à force d'analyser les corps, on ne veut plus rien voir au-delà de la matière. L'orgueil de quelques découvertes heureuses, la prétention de tout expliquer, la manie des systèmes, ont contribué à égarer des esprits présomptueux ou légers. L'auteur de la présente *Dissertation* est bien éloigné de partager cet aveuglement, et il le déplore avec raison à la fin de son écrit. Ce morceau offre

---

(1) In-8°. A Paris, chez Tourneux, quai des Augustins.

trop de sagesse et de vérité pour qu'on ne soit pas bien aise de le trouver ici :

« Inexplicable contradiction ! S'il est une vérité incontestable, c'est que les sciences naturelles, malgré tous nos progrès, sont encore remplies de doutes et d'incertitudes. C'est un vaste désert où le voyageur s'avance avec des efforts longs, pénibles et souvent infructueux. Par intervalle, quelques îles verdoyantes, quelques sources rafraîchissantes, soutiennent et raniment son courage. Riche de toutes les sciences, l'esprit humain est encore enveloppé d'une nuit profonde, au milieu de laquelle apparoissent quelques lueurs fugitives et isolées, propres seulement à révéler leur impuissance, pour nous conduire heureusement dans la route de la vie. Aussi le vrai sage se gardera bien de s'attacher exclusivement à ces lumières imparfaites. Il portera ses pensées au delà de ce monde corporel ; il reconnoîtra que, pour accomplir avec succès son voyage sur la terre, il lui faut une lumière descendue du ciel. Plus il méditera la matière, plus il sentira qu'il faut recourir à l'intelligence ; plus il méditera la nature, plus il comprendra qu'il faut se réfugier dans le sein de la religion. Les mystères de l'une le conduiront aux mystères de l'autre : car, que l'on ne s'y trompe pas, la religion n'est pas le seul point où l'on rencontre des mystères. La nature en est remplie. L'homme est une énigme au milieu de la grande énigme du monde. Que de vérités surpassent sa foible raison ! L'intelligence est unie à la matière .. L'eau, substance visible, est un composé de deux gaz invisibles..... Un fluide qui suffoque et un fluide qui dévore, forment cet air que nous respirons. . . . . . Cherchez l'origine, la fin et le pourquoi des choses, et votre pensée se perd dans l'infini........ De quelque part que vous portiez vos regards, votre raison reste également confondue. Que penser de l'univers? Est-il limité? Est-il sans bornes?.... Concevez-vous qu'il y ait matière sans divisibilité?... Concevez-vous qu'un grain de sable renferme autant de parties que tous les mondes ensemble?.... O nature, je sens, j'avoue mon impuissance pour comprendre tes profondeurs et ta sublimité ; à la vue des merveilles que tu étales à mes yeux éblouis, mon ame, errante au milieu de abîmes, cherche un appui, un asile qu'elle ne peut trouver que dans la Divinité. Tu réveilles, tu ranimes les sentimens religieux, seule source du vrai bonheur, seule consolation dans nos maux. Non, tu n'apportes pas à l'homme des élémens destructeurs de la foi ; si, parmi ceux qui te consacrent leurs veilles et leurs travaux, il se trouve des incrédules, ce n'est pas dans ton sein, c'est dans la corruption de leur cœur qu'ils ont puisé leur incrédulité. Que l'homme t'interroge de bonne foi, et tu lui réponds : « Dieu seul est la vérité suprême, seul il en peut communiquer les rayons, seul il est la lumière qui illumine tout homme venant dans ce monde ».

En même temps que M. Daniel montre l'abus que des physiciens modernes font de leurs connoissances, il paroit zélé

pour les progrès de la saine physique; il rappelle des découvertes intéressantes, il donne une idée des principaux phénomènes. Autrefois on croyoit que l'eau étoit un des élémens; la chimie moderne est parvenue à la décomposer : l'eau est composée de deux gaz ou fluides invisibles; l'air est également composé de deux gaz. Un grand nombre d'expériences ont constaté ces faits. M. Daniel en rapporte quelques-unes, et décrit les principaux phénomènes de la lumière et de l'électricité. Sa *Dissertation*, quelque abrégée qu'elle soit, est propre à inspirer, à une jeunesse avide d'instruction, le désir de pénétrer plus avant dans une science qui offre tant d'attraits, et qui, quand elle est cultivée par des esprits sages, ne peut que les conduire à bénir l'auteur de tant de merveilles. Nous ne doutons pas que les leçons de M. Daniel ne produisent cet effet dans le collége de Coutances, où il est professeur. Heureux les élèves qui se forment sous des maîtres éclairés et judicieux, et qui apprennent d'eux non-seulement nos sciences et nos arts, mais ce qui est encore plus important, le moyen de les diriger vers un but utile, et de les reporter en l'honneur de celui de qui nous tenons tout!

---

*Le Livre de Prières de M. de Fénélon, avec ses Réflexions pour tous les jours du mois*, ou *le Fidèle Adorateur, augmenté de beaucoup de prières* (1).

Cette espèce de *Journée du Chrétien* est très-bien imprimée; le papier et les caractères sont également soignés, et conviennent aux vues délicates qui ne s'accommodent pas d'un caractère trop menu. Le format est d'ailleurs portatif et d'un usage commode.

Nous ne croyons pas nécessaire d'indiquer tout ce qui entre dans ce volume. Les *Prières* et les *Réflexions* sont connues, et ce recueil jouit d'une juste réputation. Le même ouvrage a été réimprimé sous le titre de *Recueil de belles Prières avec les Vêpres, les Complies et les Psaumes de la Pénitence.* Il n'y a que le titre de changé: les deux volumes sont absolument les mêmes pour le choix et la distribution des matières. La pagination est aussi la même. Nous ne savons ce qui a forcé l'éditeur à ce changement de titre; mais, sous l'un comme sous l'autre, le livre peut être utile.

---

(1) In-18, papier vélin, orné d'une jolie gravure; prix, 1 fr. 75 c. et 2 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

*Des Conclaves en général, des Bulles des Papes sur cet objet, et des dispositions faites dans le palais Quirinal.*

Dans les premiers siècles de l'Eglise, quand il étoit question d'élire un nouveau pape, il n'est pas douteux que le clergé et le peuple romain se réunissoient dans les mêmes grottes et dans les lieux écartés où on avoit coutume de célébrer les saints mystères. Constantin ayant donné la paix à l'Eglise, et le nombre des fidèles s'étant accru, quoique les cardinaux de l'ordre des évêques eussent la principale part dans l'élection, comme on le voit par un décret de Nicolas II, néanmoins le clergé et le peuple y intervenoient encore. Comme il s'y trouvoit des gens riches et puissans, on conjecture aisément qu'il s'y mêloit des vues et des intérêts divers, source d'abus et de désordres. Ceux qui connoissent un peu l'histoire ecclésiastique savent que l'élection étoit souvent accompagnée de brigues et de troubles, et c'est ce qui fit qu'on altéra la forme de l'élection; mais les abus, loin de cesser, avoient paru s'accroître, et devenoient de plus en plus préjudiciables à l'Eglise. Pour y apporter remède, Alexandre III établit dans le concile de Latran, tenu en 1179, que l'élection du pape se feroit par les seuls cardinaux, et que celui-là seroit élu qui réuniroit les deux tiers des voix. L'élection se faisoit alors dans la basilique de Saint-Jean de Latran, ou dans celle du Vatican, ou quelquefois ailleurs; mais les cardinaux qui s'y réunissoient, après avoir donné leur vote, rompoient l'assemblée, et retournoient à leur demeure, qui étoit ordinairement près de l'église dont ils portoient le titre.

Voilà pourquoi dans l'ouvrage du camérier Cencio il n'est pas question de conclave, cet usage n'étant pas encore établi dans le 12^e^. siècle, époque où ce chanoine écrivoit.

Les conclaves datent du pontificat de saint Grégoire X; ce fut lui qui, dans le concile de Lyon, en 1274, régla que, dix jours après la mort du pape, les cardinaux se réuniroient dans un palais fermé, où ils auroient chacun une cellule avec un ou deux familiers. Son décret entre dans beaucoup de détails, et est cité dans le *Sexte*. Clément V, ayant tenu, en 1310, un concile à Vienne, y rendit la constitution *Ne Romani*, qui est insérée parmi les Clémentines, et qui porte que les cardinaux ne pourroient, pendant la vacance du siége, exercer la juridiction pontificale, ni rien changer de ce qui avoit été réglé au concile de Lyon; que le camerlingue et le grand-pénitencier continueroient leurs fonctions jusqu'à l'élection; que, si l'un des deux mouroit, le Sacré-Collége pourroit lui donner un successeur, etc. Cette constitution contient beaucoup d'autres dispositions. Clément VI, par sa bulle de 1353, permit aux cardinaux d'avoir avec eux deux clercs ou laïcs, et régla le nombre et la qualité des mets. Jules II, en 1503, déclara nulle toute élection simoniaque, quand même elle seroit suivie de l'unanimité des voix, et ajouta des peines contre les cardinaux qui se seroient rendus coupables à cet égard. Paul IV, en 1558, défendit, sous les peines les plus graves, qu'un pape vivant pût traiter avec les cardinaux de l'élection de son successeur. Pie IV, par sa constitution de 1562, statua qu'on attendroit pendant dix jours les cardinaux absens; qu'il y auroit chaque jour un scrutin; que le refus d'un cardinal d'entrer au conclave n'empêcheroit pas les autres de procéder à l'élection; que le Sacré-Collége n'exerceroit point de juridiction; que les cellules se distribueroient au sort;

que l'on veilleroit à ce que le conclave fût étroitement fermé; qu'on ne pourroit écrire du conclave au-dehors. Les prélats qui avoient la garde des tours devoient veiller à ce qu'on n'introduisit avec les mets ni lettres ni billets, et les conclavistes, une fois sortis pour cause de maladie, ne pouvoient rentrer.

La plus détaillée et la plus précise de toutes les constitutions relatives à cet objet, est celle de Grégoire XV, qui commence par ces mots : *Æterni Patris,* et qui est datée de 1621; elle détermine la forme et les lois de l'élection. Cette bulle et le cérémonial du même pontife servent aujourd'hui de règle. Urbain VIII confirma l'une et l'autre par sa bulle du 28 janvier 1625, et enfin, plus récemment, Clément XII, dans sa bulle du 4 octobre 1732, après avoir confirmé les constitutions de ses prédécesseurs, et exhorté les cardinaux à bien considérer l'importance de l'œuvre qu'ils ont à faire, et à se dépouiller de tout intérêt et de toute vue humaine, statue sur un grand nombre de points; par exemple, que les congrégations des cardinaux chefs d'ordres régleront les affaires les moins importantes, et les congrégations générales les affaires les plus graves; qu'on ne pourra changer les ministres du saint Siége; que les cardinaux chargés de la garde du conclave doivent faire la visite deux fois la semaine pour s'assurer s'il n'y a pas d'ouverture; que c'est à eux à répartir les cellules des absens entre les cardinaux les plus voisins, sans laisser à chacun à se les approprier à son gré; qu'on ne peut envoyer hors du conclave les scrutins qui se font deux fois par jour. Le même pontife spécifie les cas où le grand-pénitencier pourra absoudre; les affaires qui ne souffriroient point de délai, seront renvoyées aux congrégations qui n'en auroient point été chargées du vivant du pape; le gouverneur de Rome exercera la même autorité dans le quartier Saint-Pierre que dans le reste de la ville, et le gouvernement du conclave est confié

au majordôme du palais, à qui la chambre paie 1000 écus romains par mois pour défrayer les prélats chargés d'assister aux tours. Un rescrit du 24 décembre 1732, joint à la bulle, indique l'ordre des matières à traiter dans les différentes congrégations pendant la neuvaine des obsèques, fixe les provisions des conclavistes et les dépenses du conclave, et trace les règles pour la sûreté, la propreté et la tranquillité du conclave. Tant de réglemens et de précautions indiquent quelle attention les papes ont eue pour l'élection de leurs successeurs.

Quant à la structure du conclave, il faut savoir qu'une partie du Vatican ou de tout autre lieu destiné au conclave, est entourée de murs qu'on élève pour cet effet. On ne laisse qu'une porte pour entrer, et c'est là que les ambassadeurs sont reçus par un guichet. L'enceinte est divisée en cellules, qui sont tirées au sort; les cardinaux de la création du dernier pape les tendent en violet, et les autres en verd. Il y avoit ordinairement au Vatican quatre tours, lesquels servoient pour faire entrer dans le conclave ce qui étoit nécessaire; de ces tours, le premier étoit situé au haut de la *Scala regia*, dite de Constantin, et étoit confié à la garde des conservateurs du peuple romain et des votans de la signature, lesquels restoient dans un appartement contigu, et se relèvoient tour à tour. Le second tour étoit du côté du Belvédère, et étoit gardé par les archevêques et évêques assistans au trône, et par les protonotaires apostoliques. Le troisième étoit gardé par les auditeurs de rote, et le quatrième par les clercs de la chambre.

Après la neuvaine des obsèques, les cardinaux se rendent à Saint-Pierre, et y entendent la messe du Saint-Esprit, et un discours latin *de eligendo summo pontifice*. Ils vont ensuite processionnellement au conclave, en chantant le *Veni, Creator;* ils sont suivis

de la prélature et de la noblesse. Arrivés dans la chapelle, un maître des cérémonies dit à haute voix *extrà omnes*, et on ferme les portes de la chapelle. On lit les bulles, et chaque cardinal jure de les observer. Le cardinal doyen fait une courte allocution sur le choix d'un premier pasteur. Les constitutions des papes exhortent bien les cardinaux à rester ce jour là au conclave; mais elles ne les y obligent pas, et il est d'usage que ceux qui ont quelques affaires dans Rome sortent jusqu'au soir pour se préparer à la clôture qu'ils doivent observer. Après le dîner, le maréchal du conclave, l'auditeur de la chambre, le trésorier, les conservateurs de Rome et le commandant du château Saint-Ange, tous ceux enfin auxquels est confiée la garde du conclave, viennent prêter serment. Ils font trois génuflexions, et prêtent le serment entre les mains du cardinal doyen, en présence de tous les cardinaux. Tout le jour les cardinaux reçoivent des visites des ministres, des prélats et de la noblesse. Quand ils sont tous rendus, un maître des cérémonies donne un signal avec la cloche, et ce signal est répété deux autres fois. Les cardinaux étant restés seuls, on ferme le conclave en dedans et en dehors. Une des clefs de la clôture intérieure reste chez le camerlingue, l'autre chez le maître des cérémonies. La clef de la clôture extérieure reste chez le maréchal du conclave. On dresse un acte public de cette clôture, et les cardinaux chefs d'ordre font la visite avec le camerlingue pour reconnoître s'il y a dans le conclave d'autres que les conclavistes approuvé. Le maréchal se tient près la porte du conclave pour l'ouvrir ou la fermer suivant les circonstances, quand un cardinal arrive pour entrer au conclave, ou qu'un autre est obligé de sortir pour maladie.

Jusqu'ici nous avons suivi un écrit publié récemment à Rome sous le titre de *Journal du Siége vacant*, et qui paroît fort exact; nous joignons ici quel-

ques détails que nous fournit le dernier *Diario* sur les dispositions que l'on a faites dans le palais Quirinal pour y établir le conclave.

Le conclave est compris dans le plus long côté de ce palais, et occupe les longs corridors dits des Suisses, au midi et le long de la grande rue de la porte Pia ; il s'étend à tout le logement du capitaine des Suisses. Tous ces appartemens sont divisés en cellules. Le corridor supérieur ouvre sur la salle royale, où se trouve l'unique entrée du conclave, et par où l'on passe à la chapelle Pauline, lieu des scrutins. Deux barrières ferment la partie de la rue qui est dominée par les fenêtres extérieures. Dans l'intérieur, c'est-à-dire, au nord, les corridors communiquent avec la cour des Suisses, séparée par une haute muraille du jardin pontifical, où les personnes renfermées dans le conclave ne pourront aller. Les édifices qui sont vis-à-vis en dehors, n'ont plus d'accès par là, et leur issue est par la vallée du mont dite de Saint-Vital; les fenêtres sont bouchées avec soin.

Les logemens des cardinaux sont au nombre de cinquante-trois, vingt-quatre dans le corridor supérieur, vingt-un dans l'inférieur, et huit dans le logement du capitaine des Suisses. Chaque logement se compose de deux cellules du côté de la cour, et d'une troisième du côté de la rue de la porte Pia; dans le corridor supérieur on a ménagé des soupentes avec de petits escaliers; le corridor inférieur jouit des magasins placés au-dessous, et qui fournissent des dégagemens commodes. Les maîtres des cérémonies logent à côté de la chapelle Pauline, et à leur logement correspond la grande galerie actuellement murée, que l'on ouvrira pour proclamer l'élection du nouveau pape. Le prélat sacriste, le confesseur et les médecins, ont des logemens étroits, mais suffisans, dans l'intérieur de la clôture. Au rez-de-chaussée on a

placé des magasins de bois, de meubles et autres provisions, et des demeures pour le boulanger, le menuisier, le maçon, les barbiers, et les autres gens de service.

Pour les communications indispensables avec l'extérieur, on a pratiqué des tours, dont chacun a un guichet et une double clef; ce tour s'ouvre, quand il faut, par les soins des personnes chargées de le garder. Trois de ces tours, qui servent de parloirs pour les cardinaux, sont au haut de l'escalier, en dedans de la petite galerie de l'appartement du majordôme, qui répond au jardin; ils sont gardés par les conservateurs du peuple romain, et par les auditeurs de rote. Quatre autres tours sont placés sous l'arcade qui conduit de la grande cour à celle des coridors, et servent pour introduire les mets; les cardinaux peuvent faire préparer le repas dans leurs palais, ou ils ont le droit de se servir des cuisines des souterrains du Quirinal. Ces tours sont gardés par les votans de la signature. Deux autres tours, servant au même usage, sont placés à l'autre extrémité, du côté du logement du capitaine des Suisses; ils sont gardés par les archevêques et évêques, et les prélats de la chambre. Un autre tour, pratiqué près des quatre ci-dessus, est destiné pour l'usage de la secrétairerie du Sacré-Collége. Enfin, dans la principale et unique porte du conclave est un guichet fermant à clef, pour les audiences publiques des souverains et des ambassadeurs.

Le maréchal de la sainte Eglise, gardien du conclave, a son logement en dehors de la clôture, mais dans l'intérieur du palais, et dans la partie où se tiennent les congrégations. Près de là est l'appartement qu'occupent les conservateurs du peuple romain. La chapelle des auditeurs de rote n'est pas loin de l'entrée du palais; c'est là que tous les matins les chapelains pontificaux chantent, pendant la vacance, une messe du

Saint-Esprit, et que les paroisses et communautés viennent en procession, chaque jour, dire le *Veni, Creator*. Le reste du palais, savoir, les appartemens du Pape, ceux qu'on appelle impériaux, le local de la daterie et autres, sont en dehors de la clôture. Sur la place, et dans différentes parties du palais, on a placé des détachemens de la garde noble, de la garde civique et des troupes de ligne. Le 30 août, le sénat romain, suivant l'ancienne coutume et en conséquence des arrangemens pris avec le cardinal camerlingue, réunit au Capitole cinquante conseillers choisis parmi les soixante-dix patrices romains; dix avoient été nommés par le cardinal camerlingue, suivant son droit, et les quarante autres par les conservateurs, dix pour chacun. On a pris dans cette assemblée des mesures pour mantenir le bon ordre pendant la vacance.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Outre les trente-quatre cardinaux qui s'étoient rendus en procession, le 2 septembre, au conclave en partant de l'église Saint-Sylvestre, trois s'y rendirent à part; savoir, Mgrs. les cardinaux Naro, Haeffelin et Guerrieri. Le mercredi au matin, tous se rendirent à la chapelle Pauline, vêtus de la *croccia*, ou grand manteau violet à longue queue. M. le cardinal della Somaglia célébra la messe, à laquelle tous les cardinaux communièrent. Ils se rendirent à l'autel deux à deux, portant l'étole blanche; les prêtres suivant l'usage des prêtres, et les diacres comme les diacres la mettent ordinairement. La messe finie, on posa devant l'autel la table du scrutin avec des siéges pour les scrutateurs. Mgr. Zucche, préfet des cérémonies, lut à haute voix le procès-verbal de clôture du conclave, et l'on distribua à LL. EEm. les feuilles du scrutin et les livrets des litanies. M. Perugini, évêque de Porphire et sacriste, récita le *Veni, Creator;* après quoi les cardinaux, restés seuls, commencèrent le premier scrutin avec les cédulles cachetées et toutes les autres règles prescrites.

Le même jour, on commença dans Rome, par l'ordre du cardinal vicaire, à réciter à toutes les messes la collecte *Pro eligendo summo pontifice;* cette collecte se dira pendant toute la vacance. Le mercredi soir, avant que les cardinaux se rendissent pour le scrutin dans la chapelle Pauline, on appela tous les conclavistes pour prêter le serment de garder le secret sur tout ce que font les cardinaux dans le conclave; les médecins et autres employés firent le même serment.

Les cardinaux Thomas Arezzo, évêque de Sabine, et Fabrice Ruffo, premier diacre, arrivés à Rome, allèrent, le 3 septembre, visiter la basilique Saint-Pierre, et entrèrent le soir au conclave avec les cérémonies accoutumées. La garde noble, qui la veille avoit escorté les cardinaux, fait le service à la porte. M. le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, est arrivé à Rome le 4 au soir.

Les premiers jours, les chefs-d'ordres étoient les cardinaux della Somaglia, Brancadoro et Consalvi; mais le cardinal Fabrice Ruffo a pris, le jeudi 4, son rang de chef-d'ordre pour les cardinaux diacres.

Tous les jours, pendant la vacance, on exposera le saint sacrement dans quelqu'une des églises destinées à cet effet, et on fera les prières de quarante-heures pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'élection Les confréries s'y rendront successivement, et elles ont commencé le mercredi 3, et sont allées à Saint-Jean-de-Latran; le jeudi, elles sont allées à Saint-Pierre, et le vendredi à Sainte-Marie-Majeure. Le clergé séculier et les religieux mendians ont aussi commencé leurs prières pour la même fin; chaque jour, quelques-uns d'eux se rendront de la basilique des Douze-Apôtres au palais Quirinal, y chanteront le *Veni, Creator,* et iront de là célébrer une messe du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Sylvestre, dite *de Monte-Cavallo.*

Le 30 août, les Jésuites ont célébré, dans leur maison professe, un service solennel pour le Pape. La belle église *de Jésus* étoit toute tendue, un grand catafalque étoit dressé sous la coupole. En relief, sur la face principale, on avoit représenté Pie VII remettant au Père Pannizzoni la bulle de rétablissement de la société. En dehors et en dedans des inscriptions rappeloient le courage et les vertus du pontife, et attestoient la reconnoissance de la compagnie. Les novices de Saint-André, joints à ceux de la maison professe, réci-

tèrent l'office des morts. La messe fut célébrée par le Père Louis Fortis, général. Le Père François Finetti, professeur dans cette maison et à la Sapience, prononça l'oraison funèbre : cet orateur, qui jouit d'une grande réputation en Italie, traita son sujet d'une manière noble et attachante. La cérémonie finit par l'absoute, et ne fut terminée qu'à une heure. On a laissé le catafalque pendant trois jours pour satisfaire la curiosité du public.

A Naples, M. le cardinal Louis Ruffo, archevêque, a rendu avec pompe les honneurs funèbres au feu Pape; les cardinaux Firrao et Fabrice Ruffo y assistoient, ainsi que vingt-deux évêques, tout le clergé de la capitale et le général autrichien avec un grand nombre de personnages de distinction.

Paris. Une dépêche télégraphique annonce que M. le cardinal de Clermont-Tonnerre est arrivé à Rome le mercredi 10. S. Em. devoit entrer au conclave le surlendemain. M. le cardinal de La Fare étoit attendu le même jour. On a vu, par ce que nous avons dit plus haut à l'article de Rome, qu'il y avoit au conclave quarante cardinaux, en y comprenant M. le cardinal Oppizzoni, arrivé à Rome le 4. D'autres cardinaux ont dû arriver du 4 au 10. Il est probable qu'en ce moment il y a plus de quarante-cinq cardinaux réunis au conclave.

— Le samedi des Quatre-Temps, 20 septembre, M. l'archevêque de Paris a fait l'ordination dans sa chapelle. Il y a eu dix prêtres, sept diacres et huit sous-diacres; en tout vingt-cinq sujets, parmi lesquels il s'en trouve à peine quelques-uns de Paris.

— Le vendredi 19, LL. AA. RR. Monsieur et M<sup>me</sup>. la duchesse de Berri se sont rendues au Calvaire accompagnées de quelques-uns de leurs officiers, et ont été reçues par les missionnaires, qui leur ont offert l'eau bénite et l'encens. LL. AA. ont entendu la messe, et ont suivi les stations, pendant lesquelles M. l'abbé Rauzan indiquoit les pieux sentimens qui convenoient à chacune. Le recueillement de ces augustes personnes pendant la cérémonie étoit touchant. Elles ont été reconduites par le clergé avec les mêmes honneurs.

— M. l'abbé de Bonnevie doit prêcher à l'infirmerie de Marie-Thérèse pour le jour de la fête de sainte Thérèse. Nous profitons de cette occasion pour annoncer que le ministère de

la maison du Roi a fait prendre des exemplaires des sermons de cet orateur, que nous avons déjà annoncés, et sur lesquels nous nous proposons de revenir encore.

— M. l'archevêque d'Albi, qui s'occupe avec activité des moyens d'établir son diocèse sur le meilleur pied, a publié, le 12 septembre, une Lettre pastorale à son clergé, pour annoncer une retraite ecclésiastique qui commencera le 7 octobre, à Castres, et finira le 15. Les exercices seront donnés par M. Maurel, supérieur des missions de Bordeaux, le même qui a déjà rempli le même ministère, cette année, à Evreux, et dans d'autres diocèses. Le prélat rappelle que c'est par les retraites ecclésiastiques que saint Charles-Borromée parvint à introduire une meilleure discipline dans le clergé de Milan; c'est par les retraites qu'en France, dans le dix-septième siècle, les Vincent de Paul, les Bérulle, les Olier, les Eudes ramenèrent l'esprit sacerdotal. M. l'archevêque d'Albi a lui-même éprouvé, dans un autre diocèse, les heureux résultats de cette salutaire pratique, et il espère n'être pas moins heureux dans son nouveau diocèse. Déjà, l'année dernière, il y eut une retraite à Albi; celle de cette année sera dans le séminaire de Castres. Tous les prêtres y seront admis; les curés de canton y sont spécialement invités.

— M. de Bonald, évêque du Puy, a fait célébrer le 16, dans sa cathédrale, un service pour le Pontife qui a rétabli l'église *du Puy*. Le même service a eu lieu dans toutes les églises du diocèse. Le prélat retrace sommairement, dans son Mandement, les vertus du Pape, qui, dit-il, « toujours humble sous la tiare, n'a jamais oublié ce qu'il devoit à sa dignité de pontife et de roi, et chez qui les modestes habitudes du cloître n'ont jamais ni altéré la magnanimité des sentimens, ni obscurci la majesté de la triple couronne, ni affoibli le zèle à défendre les justes prérogatives de son siége ». M. l'évêque célèbre le rétablissement d'une société qui « semble, dit-il, avoir reçu le glorieux privilége d'être associée aux triomphes ou aux infortunes de la religion ». Le dimanche 21, M. de Bonald a aussi ordonné, dans sa cathédrale, une messe solennelle pour l'élection du Pape futur, et a prescrit des prières pour la même fin dans toutes les églises du diocèse.

— Le diocèse de Nanci a joui cette année, comme les précédentes, des avantages d'une retraite ecclésiastique, qui a commencé le 9 septembre, et a fini le 17, au soir. Grand

nombre d'ecclésiastiques, et surtout de pasteurs, ont suivi les exercices, et ont constamment donné l'exemple d'un parfait recueillement. M. l'abbé Hilaire Aubert, des Missions de France, a fait les instructions Des pensées vives, d'heureux développemens, des mouvemens pleins d'à-propos, de la force tempérée par la douceur, une noble simplicité, mais surtout un esprit vraiment sacerdotal, voilà ce qu'on a remarqué dans ces discours. M. l'évêque étant malade en ce moment, n'a pu assister aux exercices, qui se sont terminés par la rénovation des promesses cléricales. La cérémonie s'est faite à la cathédrale, où on s'est rendu en procession. M. le prédicateur de la retraite y a prononcé un discours sur l'obligation où sont les fidèles de conserver précieusement les instructions de leurs pasteurs, et les a exhortés à renouveler aussi eux-mêmes, en cette occasion, leurs vœux de baptême. Après la cérémonie, on a donné la bénédiction, et on est revenu au séminaire en chantant le *Te Deum*. Le 15 septembre, jour du service pour le Pape, tout le clergé et les prêtres de la retraite se sont rendus processionnellement à la cathédrale. Nous avons parlé ailleurs du Mandement publié dans cette circonstance par le prélat. Sa maladie, qui avoit donné de vives inquiétudes, commence à laisser quelque espérance. M. l'évêque avoit reçu tous les sacremens, et on avoit ordonné des prières de quarante-heures pour lui.

— Le petit Séminaire du diocèse de Vannes, établi à Sainte-Anne-d'Auray, lieu célèbre par un ancien pélérinage, avoit déjà reçu de la famille royale des marques d'intérêt et de bienveillance : MADAME y avoit fait don d'un riche ostensoir, et M^me^. la duchesse de Berri avoit envoyé un bouquet de fleurs artificielles qu'elle avoit fait elle-même. S. M. a bien voulu accorder, à ce même établissement, un gage de protection; elle lui a fait présent d'un tableau qui a été reçu avec appareil, le jour de la distribution des prix; M. l'évêque de Vannes s'y étoit rendu avec ses grands-vicaires et une partie de son clergé. M. le duc de Damas, M. le comte de Chazelles, préfet du Morbihan, M. le marquis de Coislin, commandant le département, étoient présens. M. le préfet a prononcé un discours propre à exciter, dans les élèves, l'attachement aux bonnes doctrines et les plus honorables sentimens.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, informée que le tonnerre avoit brûlé deux grandes maisons de M. Peirault de Marcvery, et causé un grand dommage, a daigné lui faire remettre 500 fr.

— L'ordonnance du Roi qui permettoit l'échange des bleds étrangers contre nos farines vient d'être rapportée.

— La cour de cassation a confirmé, le 19, un jugement du tribunal correctionnel de Valence (Drôme), qui a condamné à quinze mois de prison et 10,000 fr. d'amende un sieur Chelles, pour délit d'usure habituelle et d'escroquerie. Le prévenu prenoit un intérêt qui s'élevoit à plus de 100 pour 100.

— L'arrêté de l'ex-préfet de police M. Anglès, qui accordoit à la compagnie Pauwells l'autorisation de former un établissement d'éclairage par le gaz dans le faubourg Poissonnière, a été annulé, le 10 de ce mois, par le conseil d'Etat.

— Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique permet aux étudians qui se destinent à suivre les cours d'une faculté de médecine, d'être inscrit provisoirement dans lesdites facultés, pourvu qu'ils se soient fait inscrire préalablement pour obtenir le grade de bachelier ès-sciences. L'examen pour ce grade roulera sur les premiers élémens de l'arithmétique et de la géométrie, et sur les notions les plus élémentaires de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle.

— S. A. R. MADAME, se rendant aux vœux des habitans de Saintes, a traversé, le 15, les murs de cette ville au milieu des acclamations les plus vives de toute la population de la ville et des environs. Le même jour, cette auguste Princesse est arrivée à Rochefort. Le lendemain, S. A. R. a visité les principaux établissemens du port, l'hôpital et le magasin général, et a paru fort satisfaite de la manière dont ces établissemens sont tenus. La présence de S. A. R. a fait éclater de toutes parts des transports d'amour et d'allégresse. MADAME est arrivée à Nantes le 19. Toutes les maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs, et on avoit élevé dans les rues des arcs de triomphe. De vingt lieues à la ronde, de vieux royalistes, des soldats vendéens et bretons, accouroient pour voir la fille de Louis XVI. Son passage dans la Vendée n'a été qu'une fête militaire. Du haut d'une des montagnes de ce pays fidèle, elle a pu voir à ses pieds plus de douze mille hommes sous les armes. Chaque chaumière avoit son drapeau blanc.

— Le sieur Alexis Frontin, convaincu de se livrer habituellement à l'usure, a été condamné, le 12 de ce mois, par le tribunal correctionnel de Caen, à 2000 fr. d'amende.

— Le tribunal de police correctionnelle de Périgueux a condamné trois individus déclarés coupables du délit d'usure, l'un à 500 fr., l'autre à 600 fr., et le troisième à 1800 fr. d'amende.

— M. de Wangenheim, ex-ministre de la cour de Wurtemberg auprès de la diète de Francfort, a reçu une réprimande de sa cour

pour la lettre qu'il a fait insérer dans un journal libéral français: une copie de cette réprimande a été communiquée aux autres ministres de la diète.

— Une entrevue doit avoir lieu, le 5 du mois prochain, à Czernowitz, entre l'empereur d'Autriche et celui de Russie. Le prince de Metternich et le comte de Nesselrode assisteront à cette réunion des deux monarques.

— Il vient de s'opérer au Brésil un changement de ministère. Les deux principaux ministres, qui vouloient fonder une monarchie limitée, ont été forcés de donner leur démission, le 16 juillet, et sont remplacés par des hommes qui ont adopté des principes démocratiques. Les révolutionnaires de Rio-Janéiro ont profité de la maladie de l'empereur pour opérer ce changement funeste.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Mgr. le duc d'Angoulême a nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur M. le maréchal de camp prince Joseph de Carignan.

Le Prince généralissime a transporté, le 12, son quartier-général de Sainte-Marie à Chiclana.

Alava, à son retour dans Cadix, a failli être massacré par les révolutionnaires, qui l'accusoient d'avoir trahi la cause de la liberté. L'exaltation du parti est entretenue dans cette malheureuse ville par quelques réfugiés français, piémontais et napolitains.

La confusion est extrême dans Cadix; les uns voulant capituler, et les autres se défendre; ceux-ci, les plus forts dans ce moment, font dépaver les rues, et porter du fumier sur les toits pour se préparer au bombardement.

Les miliciens ont désarmé deux régimens de ligne qui leur inspiroient peu de confiance. Des canons ont été braqués dans les rues contre les habitans.

Les révolutionnaires font circuler dans Cadix, et dans le petit nombre de places qui leur restent, les nouvelles les plus absurdes. Ils ont annoncé que Mgr. le duc d'Angoulême s'étoit fait proclamer roi d'Espagner.

Le roi d'Espagne a fait, le 5 août, la clôture des cortès ordinaires de 1823, par un discours qui lui a été impérieusement prescrit par les chefs révolutionnaires. Le président des cortès a répondu par un discours non moins violent.

La flottille française, stationnée à l'entrée de Santi-Petri, a pris, coulé ou brûlé, pendant le cours du mois d'août, cinquante-six bâtimens de diverses grandeurs, la plupart chargés de grains pour Cadix.

M. le contre-amiral Duperré doit être arrivé, vers le 20, devant Cadix. Mgr. le duc d'Angoulême a voulu attendre pour commencer son attaque l'arrivée de cet amiral, qu'on dit hardi, entreprenant et excellent marin. L'ardeur des troupes de terre et de mer est extrême.

Riégo, à la tête de quatre mille hommes, s'est approché du corps d'armée de Ballesteros, dans l'espoir de le ramener à la cause révolutionnaire. Les deux généraux se sont rencontrés à Cabra (royaume de Grenade). Riégo, usant d'une infâme perfidie, a demandé une entrevue à Ballesteros, et a fait ce dernier prisonnier. Le général Balauzat a harangué les troupes de Ballesteros, et les a disposées à délivrer leur général. Dans le moment le plus critique de l'action, les Français, commandés par le général Bonnemain, ont paru tout à coup. Ils ont fondu avec leur impétuosité ordinaire sur le corps révolutionnaire, et l'ont mis dans une déroute complète. Riégo, qui cherchoit à se sauver avec trois officiers, après la destruction de sa troupe, a été arrêté par des paysans de la Caroline, et remis au commandant français.

La régence d'Espagne a fait supprimer une adresse qui lui étoit présentée par les volontaires royaux de la Navarre, et a ordonné qu'on poursuivît les auteurs de cette pièce, dans laquelle on s'élevoit contre l'ordonnance d'Andujar. Les poursuites ont été suspendues sur la prière de M. le maréchal de Lauriston, qui a garanti à la régence que les volontaires de la Navarre répareroient leur faute sous les murs de Pampelune, où en effet ils ont combattu avec beaucoup de valeur.

Le premier corps des volontaires royaux de Madrid est complet, et l'on poursuit avec activité la formation d'un second.

On a célébré, le 4, avec beaucoup de pompe à Valence, un service funèbre pour le repos de l'ame du lieutenant-général Elio.

L'Empecinado s'est présenté, le 10, avec une bande de trois cents hommes devant Placencia, et a sommé cette place. Le commandant a marché au-devant de ce chef de brigands, qui a pris honteusement la fuite.

Le général Quesada a repoussé dans l'Estramadure un corps constitutionnel, qui s'est retiré, avec une grande perte, sur la route de Badajoz.

Après avoir essuyé le feu de notre artillerie, qui a écrasé la citadelle, et éteint son feu, la place de Pampelune et la citadelle ont capitulé le 17. La garnison est faite prisonnière de guerre, et conduite en France.

La citadelle de Pampelune a été occupée par nos troupes le 18. Le lendemain, les autres troupes sont entrées dans la ville. La municipalité légitime a fait également son entrée, une heure après, escortée par les troupes françaises et par deux compagnies espagnoles.

On a reçu des détails très-rassurans sur la maladie qui s'est déclarée au port du Passage. Parmi les personnes attaquées la plupart sont guéries, quelques-unes seulement ont succombé.

Les douze mille hommes réunis en Navarre, sous les ordres de M. le maréchal de Lauriston, se dirigent sur la Basse-Catalogne. Reus et Lérida ne tarderont pas à suivre l'exemple de Pampelune.

Huit ou dix malfaiteurs, Français et Espagnols, parcouroient les environs de Saint-Feliu, en levant des contributions. Arrêtés par

les habitans eux-mêmes; et conduits au quartier-général de M. le maréchal Moncey, ils ont été condamnés à être fusillés. Ils ont, avant de mourir, reçu les derniers secours de la religion, qui leur ont été administrés par M. l'aumônier du régiment des chasseurs du Cantal.

Une colonne ennemie, forte de quelques milles hommes, sortie de Barcelonne pour faire lever le blocus de Figuières, vient d'être détruite par le général baron de Damas. C'est après une affaire très-vive, qui a eu lieu, le 15, à Llado, que, le 16, à Lleu, deux mille hommes restans ont mis bas les armes. Ce résultat est d'autant plus brillant que le général de Damas n'avoit avec lui que seize cents hommes, composés des détachemens de différens corps.

M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France, a eu, le 3 de ce mois, sa première audience auprès du roi de Portugal. Sa réception a eu lieu avec beaucoup de pompe et d'éclat.

Le cardinal patriarche a fait son entrée dans Lisbonne le 18 août. Il a été reçu avec beaucoup d'éclat, et le roi lui a fait l'accueil le plus brillant. Quelques personnes, liées avec des sociétés secrètes, avoient formé le projet de séparer l'île de Madère du Portugal, à l'insu des habitans. Le gouvernement a fait partir, le 21 août, pour cette île, un corps de troupes, un gouverneur, et plusieurs magistrats chargés de faire une enquête sur ce qui s'est passé.

Quelques bâtimens faisant partie de la flotte portugaise qui a quitté Bahia, le 2 juillet, sont arrivés à Lisbonne le 22 août. Le général Madeira, qui est à bord d'un vaisseau de guerre avec tous les trésors de Bahia, n'est pas encore arrivé.

---

On publie en ce moment le Ier. volume d'un ouvrage qui a pour titre : *Philosophia Turonensis Institutiones ad usum collegiorum atque seminariorum* (1). Ce Ier. volume contient l'histoire de la philosophie, la logique et la première partie de la métaphysique. L'auteur est M. l'abbé Gley, qui a rempli long-temps des places dans l'enseignement, et qui s'est retiré depuis peu aux Missions-Etrangères. Il rend compte de son plan dans une préface en français, dont nous n'avons pu lire que le commencement. Nous voyons qu'il répond à quelques objections faites contre sa marche. Le second volume contiendra la seconde partie de la métaphysique avec la morale, et la troisième la physique. Ces trois volumes seront en latin; mais l'auteur en donnera ensuite la version française pour ceux qui préféreroient l'usage de notre langue. Nous rendrons compte de cet ouvrage qui paroît écrit en latin avec facilité. Nous avions déjà parlé avec éloge de l'*Histoire de la philosophie* que M. Gley avoit publiée précédemment à Tours, et où il n'avoit pas pris, ce semble, une couleur aussi prononcée sur quelques questions.

---

(1) 1 gros vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

*Essai sur l'Indifférence en matière de Religion;* par M. l'abbé F. de La Mennais. Tomes III et IV (1).

Cette suite d'un ouvrage dont le début avoit eu tant d'éclat fixe en ce moment l'attention publique. Si l'on nous demande pourquoi nous avons gardé jusqu'ici le silence sur ces deux volumes, notre réponse est facile. Ce n'est pas dans des articles rapidement rédigés qu'on doit rendre compte d'un ouvrage si important. Ce n'est qu'après l'avoir sérieusement médité qu'on pouvoit espérer d'en donner une juste idée. Nous nous efforcerons d'atteindre ce but dans une suite d'articles, et nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de les entretenir plus d'une fois d'un ouvrage qui embrasse tant de hautes questions, et offre tant de preuves d'un talent supérieur.

L'unité, ce caractère de tout ce qui est beau et de tout ce qui est vrai, est aussi l'éclatant caractère de ce livre, destiné à défendre, contre les erreurs, toujours diverses et variables, la religion, toujours *une* comme Dieu même. *Autorité*, voilà le mot fondamental de cet ouvrage, et c'est aussi celui que le christianisme répète dès l'origine; tandis que toutes les erreurs ont toujours commencé par prononcer celui d'*indépendance*, qui est aussi le mot fondamental de tous les livres qu'elles ont produits, sans exceptions. Considéré sous le point de vue le plus général, l'*Essai* n'est que le développement du principe d'autorité, d'où dépend toute croyance certaine, et par conséquent tout ordre dans la société spirituelle, comme

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 14 fr. et 17 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal. On vend aussi séparément les deux premiers volumes de cet ouvrage; prix, 6 fr. 50 c. et 8 fr. 25 c. franc de port, chaque volume.

dans la société politique. Ce même principe est universellement appliqué et perpétuellement reproduit depuis le commencement jusqu'à la fin du livre.

L'illustre auteur avoit établi dans le second volume que l'autorité est le moyen général donné à l'homme pour discerner avec certitude la religion véritable; et il montre dans les deux nouveaux volumes, qu'effectivement il existe une religion qui a constamment réuni le caractère de la plus grande autorité. Quels sont ces caractères? l'unité, l'universalité, la perpétuité, la sainteté. Avant de prouver que ces caractères appartiennent tous au christianisme, l'auteur fait voir qu'ils n'appartiennent à aucune autre religion. Toutes les religions fausses, à l'exception du mahométisme, dont il doit parler à l'article des sectes chrétiennes, n'ayant été et n'étant encore que des cultes idolâtriques, le célèbre écrivain se trouve naturellement conduit à l'examen de ce grand égarement de l'esprit humain. C'est à la lumière des monumens historiques de tous les peuples qu'il jette un coup-d'œil perçant sur le chaos du paganisme; et, séparant les traditions universelles des erreurs particulières, il établit que tout ce qu'il y avoit de faux n'étoit que des superstitions locales, et que tout ce qu'il y avoit de général appartenoit à la religion traditionnelle qui a commencé avec le genre humain. Semblable à ces triomphateurs qui, traînant à leur suite les rois vaincus, les forçoient de chanter des hymnes à leur gloire, la religion, primitivement révélée, voit le paganisme, qui sembloit lui disputer l'empire, tomber à ses pieds, et proclamer lui-même sa perpétuelle autorité. Cette vérité importante, qu'une foule de bons esprits avoit déjà aperçue, n'avoit jamais reçu un développement aussi complet et aussi lumineux.

Après avoir prouvé que les cultes idolâtriques ne présentent aucun des caractères d'autorité essentiels à

la véritable religion, l'auteur de l'*Essai*, avant de montrer qu'ils appartiennent au christianisme, s'arrête un instant à l'entrée de la carrière qu'il va parcourir, et se prépare par une prière d'une humilité sublime à la haute mission qu'il doit remplir. « O Dieu! qui êtes un, infini, éternel, saint! du fond de votre être incompréhensible, daignez abaisser vos regards sur un foible mortel qui essaie en tremblant de défendre votre immuable vérité contre l'erreur qui la combat et l'impiété qui la blasphème. De moi-même, je ne sais rien, je ne peux rien; faites descendre jusqu'à moi un rayon de votre lumière; pénétrez-moi de cette force qui subjugue les ames rebelles, de cette ardente charité qui les persuade et les attendrit. Ce n'est pas pour moi que je demande à connoître davantage, à voir plus clairement ce que, par votre grâce, je crois déjà d'une foi inébranlable; mais puisque, *choisissant ce qu'il y a d'insensé selon le monde pour confondre les sages, et ce qu'il y a de foible selon le monde pour confondre les forts*, vous m'avez donné le désir de ranimer cette foi languissante dans les uns, presque éteinte dans les autres, donnez aussi à ma raison, si débile et si incertaine, l'appui qu'elle implore de vous, et à mes paroles la vertu qui les rendra puissantes sur les cœurs, et fécondes pour le ciel (page 183) ».

Pour comprendre l'autorité du christianisme, il faut concevoir la religion dans toute son étendue : « Quand nous parlons du christianisme, on ne doit pas arrêter son esprit aux temps écoulés depuis l'incarnation du Verbe divin, mais il faut embrasser la suite entière de la religion, avant aussi bien qu'après Jésus-Christ. Venu ou à venir, il fut toujours le fondement de la vraie foi, l'unique médiateur, le chef suprême de la société spirituelle des justes, et jamais les hommes n'ont été sauvés qu'en vue de ses mérites infinis, et par la vertu de son sang (page 37) ».

Le christianisme avant Jésus-Christ se composoit des vérités primitivement révélées, et conservées par la tradition du genre humain. Depuis Jésus-Christ, il renferme, outre les vérités qui appartiennent à la révélation primitive, celles que le Sauveur a enseignées, et qui se conservent par la tradition de l'Eglise qu'il a fondée.

Or, comme les vérités primitives font et feront toujours essentiellement partie du symbole du christianisme depuis Jésus-Christ, puisqu'elles en sont le fondement, et que les vérités, révélées par Jésus-Christ, sont le développement des dogmes, de la morale, du culte, révélés primitivement, il s'en suit que le christianisme, en se développant, est toujours la même religion, de même que l'enfant, en se développant, reste toujours identiquement le même homme; et, loin que le développement du christianisme ait détruit son unité, il étoit, au contraire, nécessaire qu'il se développât pour ne pas varier, puisqu'il étoit fondé sur l'attente universelle d'*un docteur divin* qui devoit éclairer le monde. « Lorsque, montant sur l'horizon, le soleil change en une vive splendeur le foible crépuscule qui annonçoit sa venue, dira-t-on que c'est un autre jour qui commence, une lumière différente qui paroît (page 200) »?

L'universalité des croyances qui sont le fondement du christianisme est un fait non moins incontestable. Passant en revue les traditions de tous les peuples, l'auteur prouve que la croyance d'un Dieu suprême, des bons et des mauvais anges, de l'immortalité de l'ame, de la nécessité d'un culte saint dont la prière et le sacrifice étoient partout la base, la dégradation orignelle de l'homme, et enfin l'attente d'un Dieu Sauveur, avoient été conservées par la tradition du genre humain. On le voit convoquer successivement toutes les nations, et recueillir leur témoignage : la

voix de l'Orient, vieille patrie du genre humain, s'élève la première, et toute la terre y répond; vous prêtez l'oreille, en passant, aux oracles de l'antique Egypte, et voilà que, dans la patrie de Zoroastre, les Parsis vous redisent les mêmes croyances; les traditions, conservées par la Grèce, retentissent au bord de l'Indus; et, tandis que les anciens peuples du nord de l'Europe racontent, dans leur langage barbare, les premiers souvenirs de la grande famille humaine, vous entendez à l'autre extrémité du globe un peuple étonnant proclamer, dans la langue de Confucius, les mêmes vérités qui éclatent, après un long laps de siècles, dans les forêts du nouveau monde. Le genre humain tout entier se lève de sa poussière pour rendre témoignage à cette parole que Dieu lui fit entendre à son origine, et, traînés à son tribunal, les incrédules eux-mêmes sont forcés de reconnoître par des aveux formels l'universalité de ces croyances. « Ainsi la vérité se suscite partout des témoins pour confondre ceux qui refusent de la reconnoître, quels que soient leurs préventions et leur aveuglement. Elle force les *lèvres menteuses* à lui rendre hommage, et l'erreur à s'accuser et à se condamner elle-même. Mais admirez tout ensemble le comble de l'orgueil et de la déraison. Philosophe, est-il vrai que tous les peuples aient attendu un réparateur? — Oui, rien au monde n'est plus certain. — Athée, convenez-vous que toutes les nations ont cru à l'existence de Dieu ? — Oui, l'on ne sauroit le contester. — Il faut donc croire à ce Dieu et à ce réparateur promis. — Non, ce sont *des chimères universelles*.

« Ainsi le déiste et l'athée avouent qu'ils ne peuvent renoncer à la religion qu'en renonçant à la raison universelle, et en rompant avec le genre humain. Il faut, pour ainsi dire, que leur esprit sorte de l'univers pour nier son auteur et son sauveur; qu'il se retire dans le

ne sais quelles ténèbres pour y prononcer la parole de crime, qui retombe d'abîme en abîme dans l'enfer qui l'inspire (page 452) ».

Quoique la perpétuité du christianisme résulte des témoignages qui prouvent son universalité, l'auteur, riche d'une érudition inépuisable, l'établit néanmoins sur de nouveaux témoignages également universels.

Enfin la sainteté de la religion primitive est attestée par le genre humain, puisque tous les peuples ont cru qu'elle avoit été révélée de Dieu. Or, comme le christianisme et la religion primitive sont une seule et même religion, sa sainteté ou sa divinité est dès-lors si manifeste qu'on peut se dispenser de toute discussion ultérieure. Toutefois elle éclate encore par d'autres marques, qui sont les prophéties, les miracles, le caractèr de Jésus-Christ, l'établissement de l'Evangile, ses bienfaits, et qui font le sujet d'autant de chapitres que nous ne pouvons qu'indiquer dans cet article.

Voilà le plan des deux volumes qui viennent de paroître, et sur lesquels nous nous proposons de revenir.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, qui étoit arrivé, le 4, dans cette capitale, a visité, le 7, l'église Saint-Pierre, et est entré, le soir, au conclave. Le 8, M. le cardinal Louis Ruffo, archevêque de Naples, visita aussi la basilique du Vatican, et entra au conclave. M. le cardinal Rusconi, évêque d'Imola et légat de Ravenne, est arrivé à Rome, et doit se réunir sous peu à ses collègues.

Les 6, 7 et 8 septembre, les cardinaux chefs d'ordre dans le conclave ont été Mgrs. Pacca, pour les évêques; Fesch, pour les prêtres, et Consalvi, pour les diacres : les trois jours suivans, les chefs d'ordre étoient LL. EEm. MM. Spina, Oppizzoni et Albani, sans compter le cardinal camerlingue, qui est toujours membre des congrégations.

Le clergé séculier et régulier continue à se rendre en pro-

cession au palais Quirinal et à l'église de Saint-Sylvestre, pour chanter les prières relatives à l'élection du souverain Pontife. On expose le saint Sacrement dans les églises marquées par le cardinal-vicaire, et les confréries et associations pieuses s'y rendent successivement.

Les Dominicains ont fait un service solennel pour le Pape; les Bénédictins du Mont-Cassin ont payé le même tribut à la mémoire d'un pontife de leur ordre. A Bénévent, et dans les autres villes de l'Etat de l'Eglise, on célèbre des services pour Pie VII.

La princesse Catherine-Marie-Louise de Savoie-Carignan, veuve du connétable Colonne, est morte à Rome le 4 septembre. Elle étoit née à Turin le 4 avril 1762, et étoit fille de Louis-Victor de Savoie, prince de Carignan, et de Christine-Henriette de Hesse-Rheinfels. Elle épousa, le 31 octobre 1780, le connétable Philippe Colonne, et fut, dans le mariage, un modèle des plus excellentes vertus. Elle perdit successivement ses frères, Victor-Amédée, prince de Carignan, et Eugène, chevalier de Ville-Franche; et ses sœurs, Léopoldine, princesse Doria; Charlotte, qui étoit religieuse; et l'infortunée Marie-Thérèse, princesse de Lamballe, si horriblement mise à mort par les révolutionnaires, en septembre 1792. On sent combien une si triste fin dut affliger la princesse Colonne. Elle étoit présidente des dames de charité à Rome, et encourageoit les bonnes œuvres par ses soins et ses largesses. Elle perdit son époux en 1818. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église des Douze-Apôtres, et M. Piatti, archevêque de Trébisonde, y a officié.

Paris. Le dimanche 28 septembre, on chantera, dans toutes les églises du diocèse de Paris, le *Veni, Creator*, à l'occasion de la retraite pastorale qui s'ouvrira le lendemain 29. Le dimanche 5 octobre, il sera célébré, dans l'église patronale de Sainte-Geneviève, une messe d'actions de grâces pour la clôture de la retraite. Cette messe aura lieu à neuf heures et demie très-précises, et sera immédiatement suivie d'un discours analogue à la cérémonie, par M. l'abbé Guillois, grand-vicaire de Blois, prédicateur de la retraite. Après le discours, la renovation des promesses cléricales sera faite par les ecclésiastiques, entre les mains de Mgr. l'archevêque. La cérémonie sera terminée par la bénédiction pontificale et le *Te*

*Deum*. MM. les archidiacres feront la quête pour la caisse diocésaine.

— La neuvaine du Calvaire, au Mont-Valérien, a été très-fréquentée, et chaque jour a offert des sujets d'édification. Le premier dimanche, M. l'archevêque de Paris célébra la messe, et donna la communion à un grand nombre de fidèles. Les jours suivans, différentes paroisses de la capitale visitèrent le Calvaire. Le vendredi, MONSIEUR et son auguste fille s'y rendirent, comme nous l'avons raconté. Le dimanche 21, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur d'Edimbourg, officia pontificalement. Le lundi, on célébra un service pour le Pape Pie VII. Mgr. le nonce y assistoit avec les ecclésiastiques de la légation. Le mardi, M. l'évêque de Cybistra a béni une cloche que l'on vient d'acheter pour le Calvaire. On avoit espéré que les Enfans de France viendroient pour tenir cette cloche : cette disposition n'ayant pu avoir lieu, la cloche a été tenue par M. l'abbé de Janson, comme parrain, et par Mme. de Bréda, comme marraine. M. l'abbé Rauzan a prononcé un discours sur l'esprit de cette cérémonie, et en a pris occasion de rappeler le zèle de M. l'abbé de Janson pour l'ornement du Calvaire, zèle qui méritoit bien, a-t-il dit, qu'il donnât son nom à la première cloche élevée en ce lieu. En effet, les travaux de l'église sont déjà fort avancés, et se continuent avec activité. Des dames pieuses continuent à recueillir les dons pour la construction de l'édifice, et, pendant la neuvaine, plusieurs d'entre elles se tenoient constamment aux différentes issues de la montagne pour recevoir les offrandes des fidèles qui s'empressoient de concourir à une œuvre si honorable.

— Deux habitans de Saint-Mihiel avoient été mis en accusation, comme ayant insulté un évêque qui passoit dans cette ville. Aux débats, on reconnut que les faits avoient été fort exagérés par une espèce de clameur publique, et les dépositions des témoins se réduisirent à peu de chose. Les prévenus furent acquittés; un de leurs avocats avoit écrit à M. l'évêque de Dijon lui-même, pour le prier de dire ce qui étoit à sa connoissance dans cette affaire. La lettre du prélat, datée de Dijon, le 26 août dernier, n'arriva qu'après le jugement; mais elle n'en fait pas moins honneur au caractère de M. de Boisville. Le respectable évêque déclare qu'il ne se rappelle pas avoir été insulté à son passage par Saint-Mihiel, le 29 juillet

précédent; qu'il n'a vu autour de lui que des signes de politesse, auxquels même il n'a peut-être pas répondu exactement, traversant très-rapidement la ville; que, s'il avoit eu quelque sujet de se plaindre, il auroit réclamé l'indulgence du tribunal; mais qu'il n'invoque que sa justice, puisqu'il n'a point été offensé, et qu'il seroit désolé que quelqu'un, et surtout un innocent, éprouvât des désagrémens à son sujet. Un journal loue avec raison cette lettre, bien digne d'un prélat aussi aimé pour ses heureuses qualités que respecté pour son caractère et sa sagesse. Le journaliste auroit pu seulement s'abstenir de faire de l'éloge d'un évêque la critique de ses collègues et du clergé. Quand on prêche la modération aux prêtres, il ne faudroit pas au moins prendre avec eux le ton du sarcasme ou de l'insulte.

— Il a paru une *Lettre d'un catholique de Marseille à un protestant son ami;* Marseille, chez Achard, 1823, in-12 de 24 pages. Cette Lettre paroît avoir été écrite à l'occasion du cimetière des protestans de Marseille, et elle a été dictée par un véritable esprit de charité. L'auteur s'afflige de la séparation des deux églises, et souhaite vivement de voir tomber de malheureuses barrières. Il montre les avantages de l'unité, et la nécessité de l'autorité; il examine la conduite des premiers réformateurs, et cite quelques exemples et quelques écrits récens qui ont paru autant de coups portés à la réforme; le *Système théologique* de Leibnitz, les écrits de Starck, celui de l'anglican Wix, celui de M. de Trevern: des conversions éclatantes et nombreuses semblent annoncer un ébranlement favorable à une réunion. La pente vers le déisme qui s'est manifestée dans des écoles célèbres chez les protestans, et même parmi leurs pasteurs, a épouvanté des amis sincères de la révélation, et ils voient le danger d'avoir remué les bornes qu'avoient posées nos pères. L'auteur de la Lettre fait valoir toutes ces raisons; mais en même temps il s'exprime avec une modération et une réserve qui ne peuvent partir que d'un véritable esprit de charité; et ce qui achève de prouver la pureté de ses intentions, c'est qu'après avoir donné des conseils pleins de sagesse, il craint encore d'avoir blessé des hommes, des chrétiens, des frères, et les prie de l'excuser, s'il lui étoit échappé quelque expression désobligeante. Il est difficile que les protestans les plus exigeans fussent choqués de cet écrit. Puisse-t-il faire impression sur les esprits droits,

et les ramener au bercail, d'où de malheureuses préventions les ont fait sortir dans l'origine!

— Un de nos journaux les plus accrédités a donné, mardi dernier, sous la date de Francfort, des détails sur le futur mariage du prince royal de Prusse avec la princesse Elisa de Bavière. Suivant ces détails, le roi de Prusse demandoit que la jeune princesse embrassât la religion protestante, et celle-ci y étoit assez disposée, sa mère ayant persisté dans cette religion; on sollicita du Pape son agrément pour cette abjuration. Rome, ajoute-t-on, refusa long-temps; mais, enfin, feu M. de Hardenberg, dans son voyage en Italie, négocia l'affaire au prix de grandes concessions qu'il fit relativement à l'institution des évêques catholiques en Prusse: cependant le traité conclu, le Pape n'a point voulu l'observer, et a déclaré qu'il ne se mêleroit pas de cette affaire. Tel est le récit du journaliste, récit qui n'a pas la moindre vraisemblance. Qu'on ait pu demander au Pape son agrément pour quitter la religion catholique, c'est déjà une idée fort ridicule; mais qu'on suppose que le Pape ait accordé cette permission, c'est ce qui ne peut tomber sous le sens: il n'est pas au pouvoir du Pape d'accorder une dispense de cette nature. Où sont, d'ailleurs, les grandes concessions qu'on lui a faites pour l'établissement des évêques? Tout cet article est de l'imagination de quelque protestant d'Allemagne, qui ne connoît pas notre doctrine, et qui a voulu jeter du ridicule sur le saint Siége. Il regarde toute cette affaire comme des *tracasseries* du clergé. On est étonné qu'un journal qui respecte la religion ait répété de tels bruits et de telles accusations. Au surplus, on est convenu, dit-on, que la princesse Elisa conserveroit sa religion comme la princesse de Leuchtemberg, qui a épousé dernièrement le prince de Suède, mais que les enfans seroient élevés dans le protestantisme. Les amis de la religion voient avec douleur de pareilles transactions; mais du moins l'Eglise n'a jamais ratifié la dernière condition, et on peut dire qu'il n'est pas en son pouvoir de le faire, et de consentir à ce que des enfans soient élevés hors de la voie du salut.

— Un voyageur, arrivé récemment de Londres, rapporte qu'il a vu, dans cette capitale, beaucoup d'Espagnols fugitifs qui ne paroissent pas fort à plaindre. Ils ont pris leurs précautions avant de partir; l'argenterie des églises leur a offert une ressource commode: ils se sont constitutionnelle-

ment saisi de tout ce qui étoit à leur convenance, et ont apporté en Angleterre beaucoup de calices et de ciboires, qu'ils vendent aux protestans et aux juifs. On dit qu'un riche protestant a acheté d'eux un grand et bel ostensoire, qu'il a placé sur sa cheminée, et une montre figure actuellement dans l'endroit même où reposoit la sainte hostie. Ainsi les patriotes d'Espagne imitent l'exemple que leur ont donné les révolutionnaires françois il y a trente ans; ils dépouillent les églises, et profanent ce qu'il y a de plus sacré pour se ménager des ressources. C'est une licence qui n'est pas apparemment dans la constitution, mais qui est fort à l'usage des constitutionnels.

— Un journal de Baltimore, qui nous a été communiqué, contient des détails sur le collége de Sainte-Marie, formé dans cette ville par des ecclésiastiques français. Ce collége, qui est dû dans l'origine aux soins de M. Dubourg, aujourd'hui évêque de la Louisiane, a prospéré comme la ville où il est situé. Baltimore, qui n'avoit que treize mille ames en 1790, en comptoit soixante-deux mille en 1820, et on peut croire que la population a augmenté encore depuis. Le collége Sainte-Marie s'est aussi fort accru : on n'y reçoit comme pensionnaires que des jeunes catholiques; mais les enfans de protestans sont admis comme externes. Ce collége jouit des priviléges d'une université, et on y envoie des enfans de fort loin, de la Louisiane et de la Havane. Le 15 juillet dernier, on y a soutenu un exercice qui a été suivi de la distribution des prix. Cinq jeunes gens y prononcèrent de petits discours sur la philosophie, l'éducation, l'influence du climat, etc. Ces jeunes gens reçurent ensuite le degré de bacheliers ès arts. Le président du collége, M. de Luol, de la congrégation de Saint-Sulpice, fit connoître les progrès des élèves. On procéda ensuite à la distribution des prix, qui furent donnés par M. Maréchal, archevêque de Baltimore. On voit, par ces prix, que les études du collége embrassent beaucoup d'objets. On y fait la philosophie, on y apprend les mathématiques, on s'y applique surtout aux langues, et on y montre le grec, le latin, le français, l'anglais et l'espagnol. Les succès de cet établissement honorent le zèle des ecclésiastiques qui l'ont formé et qui le dirigent, et ils pourront contribuer à conserver la foi catholique dans un grand nombre de familles, au milieu de cette foule de sectes qui règnent dans les Etats-Unis.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, est arrivée, le 24, à deux heures, à Paris. En descendant de voiture, elle a reçu les hommages et les félicitations respectueuses des officiers supérieurs, des gardes-du-corps du Roi et de MONSIEUR; elle a également été saluée par les plus vives acclamations d'un grand nombre de personnes, qui, informées du retour de cette Princesse chérie, s'étoient rassemblées dans la cour des Tuileries. S. A. R. jouit de la meilleure santé.

— MADAME a reçu, le 25, la visite des Princes et Princesses; S. A. R. est sortie ensuite avec MONSIEUR, et est allée voir les enfans de France, à Saint-Cloud.

— Le même jour, Mme. la duchesse de Berri est allée voir les produits de l'industrie au Louvre; S. A. R., qui avoit visité déjà plusieurs fois l'exposition, a paru prendre un nouvel intérêt à examiner les objets riches et précieux qui remplissent les salles. La visite de la Princesse a duré trois heures.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui excite à un si haut dégré notre admiration et notre enthousiasme pendant la guerre, ne se rend pas moins digne de notre reconnoissance et de notre amour pendant la paix. C'est à ses ordres et à ses soins que sont dus les établissemens formés à Saint-Cloud et à Meudon pour l'éducation des chevaux. Ces haras, qui ne comptent que six années d'existence, sont aujourd'hui dans l'état le plus prospère. C'est de là qu'est sortie la jument qui a remporté trois prix aux dernières courses du Champ-de-Mars.

— M. d'Abel, ministre chargé d'affaires des villes libres d'Allemagne près la cour de France, vient de mourir.

— Le *Constitutionnel* public un projet de constitution pour l'Espagne, qui n'est encore connu de personne. Il est probable qu'on ne s'occupe pas encore de la rédaction de cette constitution; dans tous les cas, nous ne pensons pas que l'on prît le *Constitutionnel* pour confident.

— Une députation du département des Côtes du Nord, présidée par M. le préfet de ce département, a eu l'honneur d'être présentée, le 19, à Nantes, à S. A. R. MADAME. Cette auguste Princesse, dont le voyage a déjà été fort long, n'a pu se rendre aux vœux des habitans des Côtes du Nord, qui auroient désiré posséder parmi eux S. A. R.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur le voyage de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême. Cette auguste Princesse s'est arrêtée à La Rochelle; elle a assisté à la revue des troupes de ligne, et a daigné féliciter les officiers de la belle tenue des soldats. Elle a vi-

sité la digue de Richelieu, les promenades publiques et les principaux établissemens de la ville; elle a laissé dans les hospices des preuves de son inépuisable bienfaisance. S. A. R. s'est ensuite dirigée vers la terre classique de la fidélité, et est allée faire luire des jours de bonheur pour la Vendée. Elle a posé, à Bourbon-Vendée, la première pierre d'une colonne qui, élevée sur la principale place du chef-lieu du département, rappellera le passage de la fille de nos Rois dans un pays si dévoué aux Bourbons. Elle a admis à sa table plusieurs anciens chefs de ce peuple, qu'un homme extraordinaire nomma *peuple de géans*. Elle a bien voulu consacrer une époque qui ne s'oubliera jamais, en affectant 5000 francs à la construction d'une chapelle qui doit être bâtie sur la plus haute montagne du pays, monument cher à un peuple religieux. Lors de son départ, elle a remis à M. le préfet la somme de 20,000 fr., destinée aux hôpitaux, aux Vendéens blessés, aux veuves et aux orphelins.

— D. Simon Lopez, évêque d'Orihuela, banni d'Espagne, en 1820, pour avoir refusé d'expliquer, tous les dimanches, la constitution au peuple, s'étoit retiré à Rome. Ce prélat, plus qu'octogénaire, voyant des jours plus heureux luire pour son pays, a quitté Rome pour rentrer au milieu de son troupeau. Il est arrivé à Marseille vers le 15 de ce mois.

— La rougeole vient d'exercer de terribles ravages dans le département de l'Hérault; elle a enlevé en très-peu de temps sept ou huit cents enfans de l'âge de vingt à vingt-quatre mois.

— En faisant des fouilles dans le parc du château d'Eu, appartenant à Mgr. le duc d'Orléans, on a trouvé des défenses d'éléphant d'une grande dimension.

— On a saisi deux canons et un mortier dans les établissemens de M. Voyer-d'Argenson et de M. Matthieu Kœchlin. Ces messieurs prétendoient que c'étoient des *boîtes de réjouissances*. L'autorité a pensé que ces pièces d'une grande dimension n'avoir pu servir à célébrer des fêtes.

— Les dernières lettres de Berlin annoncent que le roi de Prusse a été invité à se trouver à l'entrevue qui doit avoir lieu entre l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie.

— Un journal annonce que les Grecs ont remporté une éclatante victoire sur les confins de la Thessalie, et que les Turcs ont perdu leurs meilleures troupes.

— On écrit de Rio-Janéiro que la division navale sous les ordres de M. le contre-amiral Roussin a rendu sur ces côtes les plus grands services au commerce français, et qu'elle a efficacement protégé contre les croiseurs du blocus et autres, les négocians que leurs spéculations avoient attirés dans ces pays lointains.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Une dépêche télégraphique annonce que le fort de Santi-Petri a été pris, les 20 de ce mois, à sept heures du soir. Cette position est d'autant plus importante que l'on peut se porter directement sur Cadix sans craindre les batteries du fort Puntalès.

La flotte française devant Cadix se compose de trois vaisseaux de ligne, sept frégates, huit autres bâtimens de guerre, et de plus de deux cents chaloupes, armées de pièces du plus fort calibre, pour éteindre les feux de l'ennemi.

Le nombre des troupes françaises entrées en Espagne par Irun est de quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingts hommes.

Il paroît que le ministère est changé à Cadix. On dit que le nouveau ministre des affaires étrangères a eu encore recours à sir William A'Court, auquel il a écrit, à Gibraltar, une lettre lamentable sur la position de Cadix. L'ambassadeur anglais a fait à Mgr. le duc d'Angoulême de nouvelles propositions de la part des assiégés. S. A. R. a répondu qu'il étoit trop tard, et que désormais il étoit résolu à obtenir par la force, quoiqu'avec regret, ce qu'il n'avoit pu obtenir par la raison.

On dit que le général Alava est nommé gouverneur militaire de Cadix, à la place de Valdez. Quiroga est à Cadix, mais ne jouit d'aucune influence.

Ballesteros, fait prisonnier par Riégo, a été délivré par son armée, qui a mis en déroute les troupes révolutionnaires. Pas un soldat n'a rejoint Riégo, et deux de ses escadrons se sont, au contraire, réunis au général Ballesteros, qui a montré beaucoup de loyauté et de caractère.

Riégo et quatre officiers ont été reconnus par un paysan dans un village nommé Arquillos, à trois lieues de la Caroline. Il s'annonçoit comme appartenant à l'armée de Ballesteros. Il a été arrêté par le commandant civil du village avec ses seuls paysans, et sans aucun soldat. On a eu beaucoup de peine à le soustraire à la fureur du peuple en entrant à la Caroline, d'où il arrive à Madrid, escorté par les troupes françaises, pour être remis à la régence. A la nouvelle de son arrestation, le peuple de Madrid l'a pendu en effigie.

Deux jours avant son arrestation, Riégo a commis à Jaen toutes sortes d'excès. Il a frappé sur cette ville des contributions énormes, et a menacé de mettre tout à feu et à sang. Il essaya de ramasser toute l'argenterie des églises et des couvens; il prit 44,000 réaux qui se trouvoient dans la caisse ecclésiastique d'*Espolios*, et fit de nombreuses réquisitions. Heureusement les troupes françaises arrivèrent pour chasser de cette ville ce chef révolutionnaire.

Riégo et son cheval ont été blessés dans leur fuite. Le premier aide-de-camp de ce révolutionnaire a été arrêté par les troupes royales. Il étoit porter du bâton de commandant de ce général, sur lequel on lit : *La constitution ou la mort.*

Riégo, escorté par trente cavaliers du régiment des hussards, et par une partie des hussards qui l'avoient arrêté, est arrivé, le 17, dans les prisons d'Andujar. Les troupes françaises ne sont parvenues qu'avec peine à l'arracher des mains des habitans, qui s'étoient portés en foule sur son passage, et vouloient eux-mêmes en faire justice. A son entrée dans la ville, Riégo avoit à ses côtés le colonel anglais qui a été fait prisonnier en même temps que lui.

M. le comte de Sourdis, colonel des chasseurs du Var, est mort à Grenade, le 23 août, après une courte maladie.

M. Fleury de Bourckherts, chef de bataillon au 11e. régiment d'infanterie de ligne, qui s'est particulièrement distingué à l'affaire de Campillo, a été nommé lieutenant-colonel.

D'après la capitulation de la place de Santena, les officiers supérieurs et autres qui reconnoissent la régence, ne conserveront leurs grades, distinctions et traitemens qu'autant que le roi et la régence y consentiront. Le petit nombre d'officiers et soldats qui ne reconnoissent pas la régence sont conduits en France par mer.

Il n'y avoit, le 21, au port du Passage que quinze malades, dont trois seulement avec des symptômes graves. Le bâtiment qui a apporté la maladie a été brûlé.

Huit transfuges français, faits prisonniers à la Corogne, ont été débarqués à Bayonne. Parmi eux se trouvent un colonel et un capitaine, contumaces dans l'affaire du général Berton.

On a donné à la garnison de Pampelune une forte escorte pour la conduire jusqu'à Saint-Jean Pied de Port, et la protéger contre les volontaires armés et les habitans qui sont très-exaspérés à cause des horreurs commises dans cette ville par les constitutionnels, dans les trois dernières années. Deux cents hommes des gardes espagnoles, que l'on faisoit servir de force, ont été licenciés et renvoyés à Madrid.

Dans les brillantes affaires qui ont eu lieu, les 15 et 16, à Llado et à Llers, en Catalogne, nous avons eu de quinze à vingt hommes tués, et cent cinquante ou cent quatre-vingts blessés. Le général ennemi a été blessé, et a eu près de cinq cents hommes mis hors de combat. Pour éviter une nouvelle effusion de sang, M. le baron de Damas a cru devoir promettre aux transfuges la vie sauve; mais la vie seulement, et sans autre condition. Ces transfuges sont au nombre de cent vingt.

Dans l'audience solennelle qui lui a été accordée, le 3 septembre, M. Hyde de Neuville a offert, de la part de son maître, le grand-cordon de l'ordre du Saint-Esprit au roi de Portugal et à l'Infant don Miguel.

Plusieurs transports, et presque tous les navires de guerre de l'escadre de Bahia, sont entrés dans le port de Lisbonne.

Les habitans de l'île de Tercère, chef-lieu des Açores, se sont portés à quelques voies de fait envers des individus exaltés pour le système constitutionnel.

---

*Traité de la vie spirituelle*, traduit du latin de Saint-Vincent Ferrier. Nouvelle édition (1).

Saint-Vincent Ferrier, un des hommes qui ont le plus honoré la religion par l'éclat de son zèle, de ses prédications et de ses miracles, naquit en 1357, à Valence, en Espagne, et mourut en 1419, à Vannes, en Bretagne, dans le cours de ses missions. Il parcourut l'Espagne, l'Italie, la France, et même l'Angleterre et une partie de l'Allemagne, joignant la sainteté de sa vie à la force de ses discours, et opérant de nombreuses conversions. Malgré ses travaux continuels, il trouva encore le temps de composer quelques écrits, parmi lesquels est le *Traité de la vie spirituelle*. Ce Traité s'adresse principalement à ceux qui sont chargés de diriger les autres; mais il convient aussi à tous les fidèles. Ce que le saint recommande particulièrement, c'est le détachement, l'humilité, la patience, la dévotion à J. C. crucifié : les conseils qu'il donne à cet égard, et les détails où il entre, ne pouvoient partir que d'un homme qui avoit fait lui-même de grands progrès dans les voies de la perfection. L'ouvrage est écrit avec simplicité, et le traducteur s'est attaché à conserver le caractère de l'original.

Le même éditeur, qui montre un zèle louable pour réimprimer de bons ouvrages, a fait paroître les *Exercices du chrétien, ou Prières, réflexions et pratiques de dévotion pour sanctifier la journée* (2), en très-petit format. Nous avons déjà plusieurs livres de ce genre; celui-ci peut encore être utile, et on y a rassemblé plus de réflexions, de prières et de choses usuelles que le format n'en sembloit comporter.

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port.
(2) 1 vol. in-32; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port.
Ces deux ouvrages se trouvent à Avignon, chez Séguin; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc, au bureau de ce journal.

*Œuvres de Fénélon, archevéque de Cambrai, publiées d'après les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites* (1).

Nous avons à annoncer à la fois quatre volumes de cette édition, dont deux, les tomes XIV et XV, ont paru il y a déjà quelque temps; les tomes suivans, XVI et XVII, viennent d'être livrés au public. Nous ferons connoître rapidement ce qu'ils contiennent.

Le tome XIV renferme quatre pièces, savoir, 1°. une Instruction pastorale, du 1er. juillet 1708, sur la *Justification du silence respectueux* de Fouillou; 2°. une Lettre sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques; 3°. deux Mandemens pour l'acceptation de la constitution *Unigenitus*. Ces Mandemens, datés tous deux du 29 juin 1714, étoient pour les deux parties du diocèse de Cambrai, en France et dans les Pays-Bas. L'Instruction pastorale, du 1er. juillet 1708, est divisée en quatre parties, et combat Fouillou par les aveux de ceux de son parti, et par les faits de la tradition; elle est terminée par une exposition abrégée de la controverse considérée sous son véritable point de vue. Les deux Mandemens de 1714 ne sont pas moins solides; c'est dans le second qu'on trouve ce beau témoignage d'attachement au saint Siége qui

(1) La collection, y comprise l'*Histoire de Fénélon*, contiendra environ 20 volumes de 500 pages chacun. Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 cent. pour les souscripteurs. Aussitôt que chaque livraison est en vente, les volumes publiés se paient 6 fr., et ceux à paroître 5 fr. 50 cent. On souscrit à Paris, chez Le Bel, rue d'Erfurth; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

mérite d'être cité à côté des pages les plus éloquentes de Fénélon.

Le tome XV offre d'abord quatre dissertations latines, qui paroissent ici pour la première fois. Dans la première, Fénélon répond à un écrit de Fouillou, intitulé *Via Pacis;* dans la seconde, il combat une profession de foi dressée par un docteur de Louvain, et qui tendoit au même but, c'est-à-dire, à justifier le livre de Jansénius; la troisième tend à montrer en quoi précisément le thomisme diffère du jansénisme; dans la quatrième dissertation, le prélat examine la Préface générale que les Bénédictins avoient mise à la tête de leur nouvelle édition des OEuvres de saint Augustin, et il y trouve beaucoup de choses qui affoiblissent la doctrine catholique. Fénélon étoit si peu satisfait de cette édition des OEuvres de saint Augustin qu'il souhaitoit vivement que l'on en publiât une autre dans un esprit différent, et qu'il offroit d'y contribuer. Ces dissertations sont suivies d'une Instruction pastorale en forme de dialogues sur le système de Jansénius; cette Instruction est divisée en trois parties, et l'illustre auteur y oppose la véritable doctrine de saint Augustin à celle de Jansénius. La forme piquante de ces dialogues leur procura tant de succès que le prélat en fit une seconde édition, à laquelle il travailloit encore lorsque la mort l'enleva; les derniers cahiers furent publiés par l'abbé Stievenard, son secrétaire. Le tome XV contient les deux premières parties de cette Instruction pastorale.

La troisième partie se trouve dans le tome XVI; elle est terminée par une conclusion où l'auteur récapitule ses principaux raisonnemens. L'Instruction est datée du 1er. janvier 1714, un an avant la mort du prélat. Fénélon avouoit qu'il auroit pu donner à son ouvrage une forme plus grave; mais, disoit-il, je crois devoir aller au plus pressant de tous les be-

soins, qui est celui d'être lu et entendu par le commun des fidèles; ces sortes de dialogues familiers soulagent le lecteur, varient le discours, réveillent la curiosité, animent une dispute et développent une question par des tours sensibles; c'est le point essentiel. Nous ne citerons rien de cette Instruction, où Fénélon a mis ce talent de discussion, cette repartie vive, et cette clarté qui sont le premier mérite des ouvrages de controverse, et qui donnent à celui-ci une physionomie tout-à-fait neuve et intéressante. Le reste du tome XVI est rempli par une Ordonnance et Instruction pastorale contre la théologie d'Habert; elle paroît ici pour la première fois, et est divisée en trois parties, où Fénélon juge la théologie d'Habert avec sévérité. On trouvera dans l'Avertissement de l'éditeur, en tête du tome X, des détails assez curieux sur la théologie de l'abbé Habert, et sur les discussions auxquelles elle donna lieu.

Les seize premiers volumes de la nouvelle édition renferment tous les ouvrages de théologie; les volumes suivans comprendront toutes les autres matières qui conviennent aujourd'hui à un plus grand nombre de lecteurs, et qui leur offriront plus d'intérêt et de variété. Les ouvrages de morale et de spiritualité forment la seconde classe, qui commence avec le tome XVII. Un *Avertissement de l'éditeur,* placé en tête de ce volume, fait connoître les écrits qui entreront dans cette classe. Le sage éditeur prévient d'abord les objections que l'on pourroit faire sur quelques expressions de ces écrits, et sur la ressemblance qu'on croiroit y trouver avec des propositions condamnées. Le premier ouvrage qui paroit dans ce volume est le traité *de l'Education des Filles,* qui fut aussi la première production de Fénélon; il le composa pour la famille du duc de Beauvilliers, et on y trouve, dit M. de Bauset, plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes,

plus de vérités pratiques et de saine morale que dans de volumineux ouvrages publiés depuis sur le même sujet. Ce Traité a été bien souvent réimprimé; mais, en comparant les dernières éditions avec les plus anciennes, l'éditeur a été frappé de quelques altérations dont le but n'est pas équivoque. Ainsi, dans l'édition de 1687, faite sous les yeux de Fénélon, l'illustre auteur disoit qu'*on ne pouvoit se séparer du Pape sans quitter l'Eglise;* l'éditeur de 1763, copié par les éditeurs qui se sont succédés, a jugé apparemment cette doctrine peu de son goût, et, au lieu de Pape, il a mis *du siége du Pape*. Il a supprimé entièrement un endroit où Fénélon recommandoit de ne pas choisir un directeur *suspect de nouveauté;* mais, au contraire, d'en prendre un qui fût *ouvertement déclaré contre tout ce qui s'appelle parti :* à ce conseil précis, l'éditeur a substitué le conseil vague et général d'avoir un directeur *édifiant et habile*. Fénélon avertissoit d'avoir *horreur des livres défendus;* l'éditeur ne parle que des livres *pernicieux*. On reconnoît ici l'esprit d'une secte attentive à propager ses principes jusque dans les écrits qui y ont le moins de rapports, et il est remarquable que l'édition *de l'Education des Filles* parut précisément la même année, et chez le même libraire, que celle du Discours de Fleury *sur les Libertés de l'église gallicane,* si étrangement défiguré par Boucher d'Argis, et rétabli par M. Emery. C'est peut-être une raison pour éveiller l'attention sur d'autres éditions faites à une époque où un certain parti avoit de l'influence.

Le soigneux éditeur a ajouté en note un portrait de la femme forte, tel qu'il l'a trouvé dans une copie authentique, corrigée en plusieurs endroits de la main du duc de Beauvilliers. Les *Avis à une Dame de qualité sur l'Education de sa Fille* se rapportent au même objet que l'ouvrage précédent, et devoient naturellement le suivre.

Les Sermons et Entretiens ne passent pas pour la partie la plus remarquable des écrits de Fénélon. Cependant le Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne, et celui sur la vocation des gentils, sont dignes d'être comptés au nombre des plus belles productions de la chaire chrétienne. Le premier fut prononcé en 1707, et le second en 1685; l'éditeur a fait connoître les circonstances de l'un et de l'autre, et a donné une Notice sur l'électeur de Cologne, qui fut sacré par Fénélon. Cet électeur étoit le prince Joseph-Clément de Bavière, qui, par un abus trop fâcheux, réunissoit plusieurs évêchés sans être dans les ordres; on a des brefs de Clément XI à ce prince pour l'engager à recevoir enfin les ordres sacrés. Le Discours à cet électeur paroît ici plus digne de l'auteur, et on a fait disparoître les fautes et les omissions qui le déparent dans l'édition du Père Querbeuf. Les autres Discours sont pour des jours de fêtes. Il y a aussi trois Entretiens, sur la prière, sur les caractères de la vraie piété, sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse.

L'éditeur publie, après les Discours, des plans de Sermons qu'on a trouvés parmi les manuscrits de Fénélon, et qui paroissent pour la première fois. On parcourra avec intérêt ces plans rapides où se trouve le germe de grandes idées que Fénélon développoit ensuite avec une heureuse abondance. On sait qu'il prêchoit régulièrement à Cambrai, et que dans ses visites il adressoit au peuple des instructions et des exhortations analogues aux fonctions de son ministère.

Le volume est terminé par trois Lettres qu'on a placées ici parce qu'elles traitent de points de spiritualité de manière à présenter un ensemble. La première est sur la fréquente communion, la seconde sur l'usage des sacremens, la troisième sur la direction.

L'*Avertissement de l'éditeur* entre dans des détails intéressans sur ces divers écrits, et sur d'autres de la

même classe qui trouveront leur place dans le volume suivant. On remarquera dans cet *Avertissement* la même exactitude de recherches et la même sagesse de jugemens que nous avons déjà fait observer, et qui rendent cette édition aussi précieuse par le goût qui la dirige que par le nom de l'auteur et le mérite des ouvrages.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 11 septembre, LL. EEm. les cardinaux Firrao, premier prêtre; Gravina, archevêque de Palerme; Solaro, grand-aumônier de Sardaigne; de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; de La Fare, archevêque de Sens; et San-Severino, légat de Forli, sont arrivés à Rome.

— Le 10, après-midi, M. le cardinal Rusconi, évêque d'Imola et légat de Ravenne, visita la basilique du Vatican, et le lendemain S. Em. entra au conclave avec les honneurs accoutumés.

— Les 12, 13 et 14 septembre, les chefs d'ordre dans le conclave ont été les cardinaux Galeffi, pour les évêques; della Genga, pour les prêtres; et Cavalchini, pour les diacres.

— M. le duc de Rohan, qui doit être conclaviste de M. le cardinal de La Fare, est arrivé à Rome le 10, au matin, après avoir fait un voyage à Lorette, pour satisfaire sa piété. Peu après son arrivée, le noble pair s'est rendu à la basilique Saint-Pierre, et y a célébré la messe.

— Il paroît qu'il n'y aura pas moins de quarante-huit cardinaux au conclave. On croyoit que les cardinaux Firrao et Haeffelin, qui ont l'un quatre-vingt-sept ans et l'autre quatre-vingt-six, se dispenseroient d'y entrer; mais leur zèle n'est point arrêté par leur grand âge. Les cardinaux qui ne sont point arrivés à Rome, et qui n'y viendront probablement pas, au moins pour la plupart, sont MMgrs. Caselli, évêque de Parme; Spinucci, archevêque de Bénévent; de Bausset; l'archiduc d'Autriche et le patriarche de Lisbonne. Les deux premiers ont l'un quatre-vingt-trois ans, et l'autre quatre-vingt-quatre. Ces cinq cardinaux, et les quarante-huit qui sont arrivés à Rome, forment le nombre total dont se com-

pose en ce moment le Sacré-Collége. Quant aux bruits qui courent sur ce qui se passe dans l'intérieur du conclave, ils doivent être écoutés avec quelque défiance, vu la difficulté des communications. Il est tout simple qu'à Rome on s'occupe beaucoup de cette grande affaire, et on conçoit aisément que tout ce qui s'en dit n'est pas également sûr.

PARIS. La retraite pastorale s'est ouverte lundi au séminaire Saint-Nicolas. M. l'archevêque y préside, et est accompagné de ses grands-vicaires. Les ecclésiastiques qui n'ont pu avoir de chambre sont admis aux discours et conférences.

— La ville de Troyes vient d'être édifiée par le spectacle d'une retraite ecclésiastique, dont tout le diocèse ne peut manquer de ressentir l'heureuse et salutaire influence. Près de deux cents prêtres, dont beaucoup en cheveux blancs, se sont rendus au séminaire, pour y passer la semaine entière dans le recueillement de la solitude et dans la méditation des devoirs de leur saint état. Mgr. l'évêque de Troyes, qui présidoit à la retraite, en a fait l'ouverture par une exhortation digne du sujet et digne de lui-même. M. Hilaire Aubert, missionnaire de France, déjà mûr dans l'art de toucher et d'instruire, dirigeoit, avec autant de zèle que de succès, tous les pieux exercices. L'illustre et vénérable prélat, qui en étoit l'ame, se plaisoit à y assister, et daignoit même, comme un bon père entouré de ses enfans, partager ces modestes repas, où les prêtres n'ont été servis que par des prêtres, et premièrement par les vicaires-généraux avec les membres du chapitre. Le jeudi 25, un service solennel pour le repos de l'ame du souverain Pontife, annoncé dès la veille au son de toutes les cloches, avoit attiré un grand concours de fidèles qui remplissoient la cathédrale. Cette superbe basilique étoit toute tendue de noir, et au milieu du chœur s'élevoit fort haut un magnifique catafalque. Tout le clergé de la retraite s'y trouvoit, et Mgr. a fait l'absoute. Le samedi 27, clôture de la retraite, après une messe d'actions de grâces, suivie de la rénovation des promesses cléricales dans les mains de Mgr., l'éloquent prélat a prononcé un discours si simple et si noble, que, vivement touché lui-même, il a fait la plus profonde impression et sur tous les prêtres rangés autour de lui dans le sanctuaire, et sur tout le peuple, qui se pressoit en foule pour l'entendre.

— La congrégation des Frères de l'instruction chrétienne,

établie en Bretagne, et autorisée par une ordonnance du Roi du 1er. mai de l'année dernière, s'accroît et s'affermit de plus en plus. La retraite annuelle des Frères a eu lieu le mois d'août dernier, à Josselin, et s'est passée avec beaucoup d'ordre et de ferveur. A la suite de la retraite, on a fondé de nouvelles écoles, entr'autres, celles de Saint-Servan; et les Frères, qui sont liés à la congrégation pour cinq ans, ont élu parmi eux deux assistans, qui résideront à Josselin, où la maison principale est établie. C'est là qu'est aussi le noviciat principal. Il y a des noviciats secondaires à Dinan, à Tréguier et à Quintin, et on doit en établir deux, l'année prochaine, à Fougères et à Quimper. On passe de ces noviciats secondaires au noviciat principal. Les Frères de l'instruction chrétienne suivent la même méthode que ceux des écoles chrétiennes; mais ils conviennent mieux pour les campagnes, parce qu'ils vont un à un. Ils sont logés chez le curé, et on n'en donne qu'aux paroisses où le curé se charge de les loger et de les nourrir. On ne traite qu'avec le curé, sauf à lui à s'entendre avec les autorités locales. Les statuts de la congrégation ont été imprimés récemment, et paroissent rédigés avec beaucoup de prudence. Les Frères ne peuvent toucher aucune rétribution des élèves, ni être appliqués à d'autres fonctions qu'à celles relatives à l'instruction des enfans. Ils doivent se confesser au moins tous les quinze jours, et on les exhorte à la communion fréquente. Leur habillement consiste dans une lévite noire, de la forme prescrite. Ce que les statuts leur recommandent surtout, c'est l'esprit de simplicité, de modestie, d'union et de pauvreté. On sait que cette congrégation est due à la prévoyance et à l'activité de M. l'abbé J. M. de La Mennais, ancien grand-vicaire de Saint-Brieuc, et aujourd'hui vicaire-général de la grande-aumônerie. C'est lui qui est supérieur de la congrégation, et c'est à lui qu'il faut s'adresser pour les demandes d'établissemens.

— M. Jean-Pierre Agier, un des présidens de la cour royale de Paris, est mort le 23 septembre, à l'âge de soixante-seize ans. Ce magistrat avoit été reçu avocat au parlement de Paris en 1769, et appartenoit à la même école que Mey, Maultrot et Jabineau. Nourri dans des principes favorables à la révolution, il fut député suppléant aux États-généraux, membre de la commune de Paris en 1789, et rapporteur dans les enquêtes sur les conspirateurs du 14 juillet et sur ceux des 5 et

6 octobre. En 1790, il fut élu juge. La constitution civile du clergé occasionna quelque refroidissement entre lui et ses amis. Tandis que Mey, Maultrot et Jabineau se déclaroient contre les innovations, M. Agier suivit l'exemple de son confrère Camus : il signa une consultation du 27 mai 1790, en faveur de la compétence de l'assemblée constituante dans les matières spirituelles ; ce qui lui attira une lettre de l'abbé Jabineau, du 2 juin suivant. M. Agier marcha dans la même ligne pendant la révolution, et se montra toujours attaché à l'église constitutionnelle, et lié avec les principaux de ce parti. En 1801, il fit paroître un livre intitulé : *Du Mariage dans ses rapports avec les lois françaises*, 2 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, l'auteur transporte à la puissance civile toute l'autorité sur le mariage, et il emploie une longue dissertation à prouver que le concile de Trente n'est point reçu en France, ni quant à la discipline, ni quant à la doctrine, et qu'il n'a aucun caractère d'écuménicité. On trouve une analyse de son ouvrage, faite par lui-même, dans le tome XIII des *Annales de la Religion*, publiées par les constitutionnels, 1801. On n'osa point, dans ce parti, s'élever contre les assertions téméraires d'un auteur que l'on avoit intérêt de ménager. Depuis, M. Agier a publié plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte : *Les Psaumes nouvellement traduits sur l'hébreu, et mis dans leur ordre naturel*, 1809, 3 vol. in-8°. ; *les Prophéties concernant J. C. et l'Eglise, éparses dans les Livres saints, avec des explications et des notes*, 1819, in-8°. ; *les Prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques. Isaïe* parut en 1820, en 2 vol. in-8°., et *Jérémie* l'année suivante. Dans ces écrits, M. Agier suit les erremens des appelans les plus fameux par leurs illusions, d'Etemare, Joubert, etc. Ses *Prophéties éparses*, surtout, n'ont l'air d'avoir été recueillies que pour consoler le parti de ses pertes. L'auteur y donne ses conjectures sur la conversion des Juifs et sur le jugement dernier, deux évènemens qu'il prétend devoir être séparés par un long intervalle, et il s'y déclare pour le millénarisme. Tous ces écrits sont pleins d'allusions malignes contre les papes, les évêques et les Jésuites, sur la corruption de l'enseignement, sur l'obscurcissement de la vérité, etc. M. Agier a eu part à la *Chronique religieuse*, qui a paru de 1818 à 1821, en 6 vol. in-8°. Plusieurs de ses articles sont signés *P. A.* D'autres sont sans signature ; mais

ils sont assez reconnoissables. L'auteur professoit l'attachement le plus vif à la cause de Port-Royal, et il en soutenoit la doctrine crûment et sans détour. Il entretenoit des relations avec la petite église d'Utrecht, et fut exécuteur testamentaire de l'abbé Mouton, mort en 1803. On sait de lui-même qu'il faisoit encore, dans ces derniers temps, passer des secours aux opposans de Hollande. M. Agier a laissé quelques écrits sur des matières de jurisprudence. Il occupoit des places dans les tribunaux depuis trente-trois ans, et avoit trouvé le secret d'être conservé sous tous les régimes.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. L'heureux anniversaire du 29 septembre a été célébré à Saint-Cloud avec le plus vif enthousiasme. Il y a eu un déjeûner de cent couverts. Des personnes de la plus haute distinction s'y trouvoient. Les grands-officiers de la cour, divers membres des autorités publiques, divers fonctionnaires des administrations, ont été admis à présenter leurs hommages à S. A. R. le Prince Henri-Dieudonné. Toutes les maisons de Saint-Cloud étoient ornées de drapeaux blanc. Le soir, il y a eu illumination générale.

— Le vœu de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri étant accompli, Mgr. le duc de Bordeaux avoit quitté le blanc; il étoit revêtu d'un uniforme bleu, et portoit les armes dont S. A. R. Monsieur, son auguste aïeul, lui a fait présent. S. A. R. a porté la santé de nos braves.

— M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, a offert à S. M., de la part de son souverain, le grand-cordon des Trois-Ordres Militaires du Portugal. La même offre sera faite à S. A. R. Monsieur et à Mgr. le duc d'Angoulême.

— M. le comte de Bray, nommé ambassadeur de Bavière à la cour de France, est arrivé à Paris.

— On va former une commission qui sera chargée, sous la présidence de S. Exc. Mgr. le garde des sceaux, de réviser la jurisprudence du conseil d'Etat.

— C'est lundi 6 octobre qu'aura lieu la rentrée des colléges royaux de l'Académie de Paris.

— La cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, a confirmé le jugement qui condamnoit M. Ascagne Audiat à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende, pour avoir concouru à l'existence d'une imprimerie clandestine, qui servoit, au commencement de la guerre d'Espagne, à publier des proclamations incendiaires.

— Le 23 septembre, le tribunal de police correctionnelle a condamné à un mois d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende, M. Car-

don, éditeur du *Journal du Commerce*, prévenu d'avoir excité le mépris et la haine des citoyens contre le gouvernement du Roi. Ce journal avoit fait une critique aussi injuste qu'amère de l'avis du conseil d'Etat et de l'ordonnance royale qui révoquent l'autorisation accordée à M. Pauwels, par M. l'ex-préfet de police Anglès, à l'effet d'établir dans le faubourg Poissonnière un gazomètre ayant des dimensions extraordinaires. M. Tarbé, avocat du Roi, a parfaitement bien établi qu'il n'a été fait aucune acception de personnes; que l'arrêté de M. Anglès a été cassé uniquement pour cause d'incompétence; que M. Pauwels avoit été fort imprudent en faisant de si grosses dépenses avant de connoitre la décision du conseil d'Etat, devant lequel il avoit été appelé, dès l'origine, par soixante-cinq propriétaires qu'avoit effrayés le voisinage de son immense gazomètre.

— M. Laurentie, inspecteur-général des études, est parti depuis quelques jours pour une mission extraordinaire dans le Midi.

— Le premier conseil de guerre vient de condamner à deux ans de prison le nommé G....., fourrier dans la garde royale. Ce militaire, garde-du-corps du Roi en 1814, avoit suivi S. M. à Gand. Il avoit perdu au jeu une fortune de 200,000 fr. Il étoit accusé d'un vol de 190 fr. M. Duchâtelet, capitaine de cavalerie de la garde, a exprimé avec beaucoup de chaleur le vœu de voir remettre en vigueur les anciennes lois contre le jeu.

— M. le comte de Vennevelles, colonel du beau régiment des chasseurs des Vosges, vient d'être élevé au grade de maréchal de camp. Il est remplacé par un digne successeur, M. le colonel Dejean.

— Le tribunal de Chaumont a condamné deux usuriers; l'un à 100 fr. d'amende et à un mois de prison, l'autre à une restitution à l'emprunteur.

— On a fait des essais pour naturaliser dans plusieurs départemens le riz de la Cochinchine : on a parfaitement réussi. La culture de cette production offre les plus heureux avantages.

— Les Turcs, battus sur tous les points de la Thessalie, ont été obligés de demander une armistice. Les Grecs le leur ont accordé, à condition qu'ils rendroient les bergers qu'ils avoient surpris et faits esclaves dans leurs pâturages d'hiver. Les conventions ont été religieusement observées, et plus de dix mille bergers ont été mis en liberté avec leurs innombrables troupeaux.

— La peste ravage la flotte turque, et les navires grecs lui coupent les vivres. L'amiral ottoman commence à craindre un sort semblable à celui de ses devanciers.

— M. le chevalier Yznardi-Yzquierdo, envoyé extraordinaire d'Espagne à la cour de Copenhague, a été obligé, à raison de la foiblesse de sa santé, de quitter son poste. N'ayant point pour le moment de secrétaire d'ambassade qui pût le remplacer, il a laissé les archives de la légation à M. le baron Decazes, chargé d'affaires de France.

— Les Grecs n'étoient pas parfaitement d'accord dans la Morée,

On annonce que toutes les divisions ont cessé, et que c'est avec la plus heureuse unanimité qu'ont été combinées toutes les mesures nécessaires pour rendre vaines les tentatives du pacha de Scutari. Les diverses escadres des Hellènes ont reçu ordre de se tenir prêtes à sortir le 24 août, et à attaquer de concert la flotte turque, qui rentrera aux Dardanelles vers le mois de septembre

— On a découvert dans le Missouri, district de Washington, une énorme montagne de fer, laquelle consiste presqu'entièrement en fer vierge. Jusqu'ici le fer réduit à l'état de métal étoit resté inconnu dans la nature.

— Dès que la proclamation adressée aux Espagnols par Mgr. le duc d'Angoulême a été connue dans nos colonies des Antilles, M. le gouverneur de la Martinique s'est empressé d'envoyer nos frégates à Porto-Rico, à la Havanne, auprès du général Moralès et de l'amiral espagnol qui commande la division navale en station près de la Guayra. Il leur a proposé de maintenir entre les colonies des deux nations les mêmes relations que par le passé, en donnant réciproquement aux navires de commerce des deux peuples toute garantie contre les corsaires. Ces propositions ont été favorablement accueillies à Porto-Rico, et tout porte à croire qu'elles le seront également dans les autres possessions espagnoles. Dans le cas contraire, notre escadre suffiroit pour offrir à nos bâtimens toute sécurité, et repousser les insultes.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

M. le duc de l'Infantado est arrivé au port Sainte-Marie le 21 septembre. Il a dîné avec Mgr. le duc d'Angoulême.

S. A. S. la régence d'Espagne vient de mettre à la disposition de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême plusieurs décorations espagnoles, pour les braves de l'armée française.

M. le contre-amiral des Rotours a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

Cent bombes ont été jetées dans Cadix.

Les cortès extraordinaires de Cadix ont été ouvertes le 6 septembre; elles ont nommé une commission extraordinaire qui est investie d'un pouvoir presque absolu.

Le nombre des membres présens n'est que de cent; il y a vingt-huit ou trente déserteurs. Une députation se transporta chez le roi, et lui déclara qu'on l'attendoit à la séance du soir, à six heures. S. M. répondit qu'elle ne pourroit se rendre à cette invitation, *parce qu'elle n'auroit pas le temps de se préparer*. Le président a lu un discours censé composé par le roi. Il a eu la naïveté d'écrire, ou du moins de prononcer ces propres paroles : *L'ennemi s'obstine à ne traiter qu'avec moi seul et libre*. L'alarme est parmi les révolutionnaires; plusieurs habitans ont quitté la ville. Les réquisitions continuent; quinze gros négocians ont été taxés à compter 15,000 réaux par mois; les autres citoyens sont imposés en proportion de leurs moyens.

Mgr. le duc d'Angoulême est allé, la journée du 18 septembre, à San-Lucar, où les préparatifs du débarquement sont réunis, sous la direction du général Bourmont, qui jouit dans l'armée d'une grande réputation d'habileté et de résolution.

M le contre-amiral baron Duperré, parti de Brest le 8 septembre, est arrivé le 17 devant Cadix. C'est le 20 septembre, à une heure après midi, que le fort Santi-Petri a été attaqué par trois de nos vaisseaux, le *Colosse*, le *Centaure*, le *Trident*, et par plusieurs frégates. Le *Centaure* s'est embossé à une distance de quatre cents toises; le feu a été très-nourri jusqu'à trois heures et demie, c'est-à-dire, jusqu'à la reddition du fort, car il n'a pu tenir que deux heures et demie. Nos batteries de terre ont parfaitement secondé celles de mer. S. A. R. a eu la satisfaction d'être témoin de cette brillante attaque, du haut d'une des tours du port Sainte-Marie.

La régence vient de modifier le décret sur les miliciens.

Le général Bourck est attendu à Madrid.

On a reçu le bulletin relatif à la marche, à la défaite et à la prise de Riégo. En sortant de Malaga, ce héros de la rébellion avoit environ trois mille hommes. Il se dirigea vers les cantonnemens de l'armée de Ballesteros, dans l'intention de l'insurger. Il avoit à ses trousses plusieurs détachemens de nos troupes; il fut atteint à Montefrio par le 20e. régiment de chasseurs; il laissa bon nombre des siens sur le champ de bataille. Ballesteros, de son côté, informé du mouvement de Riégo, marcha à sa rencontre; il n'avoit conservé à son quartier-général de Priégo que quelques compagnies; il fit néanmoins commencer le feu. Déjà un aide-de-camp et plusieurs soldats de Riégo avoient été tués, lorsque toutes ses troupes s'avancèrent en agitant leurs schakos, et se réunirent aux troupes de Ballesteros. Celles-ci crurent que leurs adversaires ne demandoient qu'à faire cause commune avec elles. Profitant de la confusion et de la méprise, Riégo fit arrêter Ballesteros et son état-major. Heureusement que les brigades de Ballesteros n'étoient pas loin; elles arrivèrent promptement, et eurent bientôt délivré leur général. Pas un officier, pas un soldat de Ballesteros n'a suivi Riégo; celui-ci, au contraire, a été abandonné de deux escadrons entiers. Il avoit une position très-avantageuse à Jodar : le colonel d'Argout ne balança cependant point à livrer bataille; et, tirant habilement profit du trouble qu'avoit causé son apparition subite, il tua soixante soldats ou officiers, et fit six cent treize prisonniers, parmi lesquels il y a un général et six colonels. Dès-lors l'armée de Riégo se débanda complètement; plus de trois cents hommes allèrent joindre Ballesteros, et Riégo fut pris, par des paysans, dans une ferme isolée près d'Arguillas, et conduit à la Caroline. Il a dû arriver à Madrid le 25 septembre.

M. le lieutenant-général Foissac-Latour a, d'après les ordres du major-général de l'armée, fait remettre Riégo à D. Joseph Arlor, capitaine espagnol, chargé par S. A. S. la régence de recevoir et de garder le prisonnier.

Les carabiniers royaux espagnols sont partis de Cordoue dès qu'ils ont reçu la nouvelle de l'arrestation de Riégo; ils vont conduire ce traître jusqu'à Madrid.

Le général royaliste Sampère se porte sur Alicante, où les révolutionnaires commettent des horreurs. Il sera secondé dans cette expédition par le général Bessières.

Le télégraphe a annoncé, dimanche dernier, la reddition de Saint-Sébastien. La ville et la citadelle seront remises le 3 octobre. La garnison, forte de deux mille deux cents hommes, est prisonnière de guerre; elle arrivera à Bayonne le 4 ou le 5.

Le grand coup que Mina annonçoit avec emphase depuis quelques jours vient sans doute d'être frappé. Plus de six mille hommes sont sortis de Barcelonne, le 12 septembre, divisés en trois colonnes. L'une de ces colonnes s'est constamment tenue en observation; les deux autres ont attaqué diverses parties de nos lignes : elles ont été repoussées sur tous les points, et ont été fort mal traitées dans leur retraite. La défense a été dirigée par MM. les généraux Curial, de Vence et Peccadeuc. Les ennemis ont à regretter environ deux cents hommes mis hors de combat. Nous avons perdu un officier et un soldat; nous n'avons que dix-sept blessés.

On assure que dès qu'on a appris à Barcelonne la capitulation de Saint-Sébastien, les troupes de la garnison se sont révoltées, ont jeté Rotten dans un cachot, et ont envoyé des parlementaires à Saria, quartier-général de M. le maréchal.

Des gens, dont il est superflu de qualifier les intentions, avoient fait courir le bruit que Mgr. le duc d'Angoulême avoit ordonné d'arrêter le Trapiste. M. le prince de Hohenlohe, qui, disoit-on, avoit reçu cet ordre, s'empresse de faire démentir une nouvelle aussi fausse qu'odieuse.

Les officiers français qui appartenoient à la légion libérale étrangère, et qui ont été faits prisonniers près de Figuères, sont détenus au Castillet.

M. le maréchal de Lauriston a adressé aux habitans de la Navarre une proclamation, dans laquelle, après les avoir félicités de leur générosité et de tous leurs bons sentimens, il leur dit qu'il espère qu'ils n'imiteront pas les révolutionnaires dont ils ont le bonheur d'être délivrés, et qu'ils n'empêcheront pas la justice de suivre son cours ordinaire.

La maladie du port du Passage a sensiblement diminué. On a soigneusement séparé les malades du reste des habitans.

---

Nous avons parlé quelquefois de la Société de la morale chrétienne, et de ses séances pompeuses, et des rapports qu'on y fait, et de toutes les belles choses que l'on débite, soit dans les discours, soit dans le journal de la Société. Le dernier numéro de ce journal, qui nous est parvenu, le nu-

méro 12, mois de juin 1823, n'est pas moins remarquable que les précédens, tantôt par la malice des insinuations, tantot par le ridicule des prétentions. On sait que les protestans dominent dans cette Société, et il est clair que le journal est rédigé par eux ou sous leur influence : ces messieurs aiment à lancer des traits indirects contre l'Eglise catholique ; mais ces traits sont souvent bien mal choisis, et l'exagération et la fausseté brillent éminemment dans les reproches qu'ils nous font. Qui croiroit qu'on y lit : *La multitude des fêtes, des pélerinages et des confréries est sans borne dans la plupart des communes, surtout rurales?* Qui peut être dupe d'une assertion si contraire à la vérité? et quand on habite la campagne, n'est-on pas tenté de rire d'un tel sujet de plainte? On ne connoît plus les fêtes, les pélerinages sont tombés en désuétude; à peine y a-t-il dans chaque paroisse une ou deux confréries. L'auteur avoit certainement la berlue quand il a vu des abus qui échappent à tous les regards, et qu'il est frappé de leur *multitude*. Tout cela n'étoit amené probablement que pour servir de prétexte à des plaintes et à des plaisanteries fort ridicules. On pourroit dire de ceux qui se plaignent du trop grand nombre de fêtes aujourd'hui, ce qu'un critique disoit de ceux qui déclament actuellement contre l'autorité des papes, que ces gens-là auroient crié au feu dans le temps du déluge. L'ennemi des fêtes prétend qu'il y a des *entrepreneurs de pélerinages* qui se chargent du trajet et des prières d'après un tarif; il assure qu'il a été *plusieurs fois vivement sollicité de fournir aux frais de ces pélerinages*. Il est assez étonnant que ces *entrepreneurs* soient allés s'adresser à un protestant, tandis que nous autres catholiques nous n'en avons point ouï parler. Cette petite imposture trouvera peu de créance.

L'auteur de l'article que nous examinons, et qui fait une si rude guerre aux neuvaines et aux confréries, consent pourtant à ce qu'il y ait quelque confrérie, pourvu que ce soit celle de la *morale chrétienne et des bonnes œuvres*, et qu'elle *comprenne tous les peuples chrétiens*. Une confrérie qui *comprendroit tous les peuples chrétiens* ne seroit-elle pas un peu trop nombreuse, et ne vaut-il pas mieux que chacun ait la sienne? L'auteur se trompe, d'ailleurs, s'il croit que nos confréries sont toutes étrangères à la pratique des bonnes œuvres; il y en a un grand nombre, au contraire, où l'on fait

ce qu'il conseille, et où on visite les malades, les pauvres et les affligés. Qui ne sait combien d'associations parmi les catholiques se livrent aux œuvres de miséricorde? Nous avons raconté assez fréquemment la formation de ces sortes de réunions, et les services qu'elles rendent; et si l'anonyme étoit un peu plus instruit de nos usages, et moins enclin à blâmer ce qu'il ne connoît pas, il se seroit abstenu d'une critique qu'on ne peut excuser de mauvaise foi qu'en l'attribuant à l'ignorance. Il propose qu'on établisse, pendant l'hiver, *des prédications et des conférences morales et évangéliques :* eh! nos missions ne sont pas autre chose; on y prêche assurément la morale et l'Evangile, et on s'y efforce de rendre les hommes bons chrétiens, tempérans, charitables. Ainsi, les catholiques réalisent ce qui n'est qu'un rêve pour l'anonyme, et nos prêtres font depuis long-temps ce qu'il propose comme une nouveauté.

Il est vrai qu'ils prêchent en même temps le dogme et la morale; et c'est là ce qui déplaît à l'auteur de l'article. Le dogme, selon lui, a fait beaucoup de mal; il a produit *de bonne heure des disputes, des violences et des schismes;* ce qui apparemment vient plutôt des passions et de l'orgueil des hommes que du dogme en lui-même. Les hommes seront-ils meilleurs quand ils croiront moins? et la morale se perfectionne-t-elle à mesure que la foi diminue? L'anonyme espère-t-il que ses contemporains seront plus réguliers et plus charitables, quand il leur aura appris à regarder en pitié et la pompe du culte, et les croix, et les processions, et tout ce qu'il lui plaît d'appeler superstitions? Imagine-t-il sérieusement qu'il suffise, pour la prospérité générale et pour l'amélioration des mœurs, d'avoir une Société telle que celle dont il fait partie? et peut-on, sans éclater à son nez, l'entendre dire que cette Société est *l'établissement le plus utile qui ait jamais existé pour le bonheur du genre humain?* Il n'y a pas de terme pour caractériser cette prétention extravagante et cette niaiserie emphatique, d'où il résulteroit que la Société de la morale chrétienne est plus utile que le christianisme même : cela est un peu fort.

Dans un autre numéro, il y a un article de M. Casimir Rostan, *sur les progrès de la religiosité,* et un résumé des travaux du comité des jeunes gens, par M. Edouard Odier. Nous pourrons en entretenir nos lecteurs.

## *Retraite ecclésiastique, suivie de Méditations sur l'Humilité;* par M. Tronson (1).

M. Tronson fut, sans contredit, un des ecclésiastiques les plus éclairés, les plus recommandables et les plus respectés de son temps. Il étoit consulté de tous côtés et pour les affaires les plus importantes, et il jouissoit de cette considération que donnent l'expérience, les lumières et une sagesse éprouvées. Il est étonnant qu'on n'ait pas publié la vie d'un homme si distingué par son mérite et sa piété; on dit qu'on a formé le projet de réparer cette omission; en attendant, nous croyons pouvoir rassembler quelques détails sur un vertueux prêtre dont la conduite, comme les écrits, doivent faire honorer la mémoire. Nous ne pouvions trouver une occasion plus favorable pour cela que la publication de l'ouvrage que nous annonçons, et qui porte un caractère de piété aussi honorable pour l'auteur que propre à toucher et à instruire.

Louis Tronson naquit à Paris le 17 janvier 1622; il étoit fils d'un secrétaire du cabinet du Roi, et Louis XIII tint le jeune enfant sur les fonts de baptême, et lui donna son nom; sa mère étoit Marie de Sève, d'une famille de robe. Louis Tronson eut douze frères, tous morts sans postérité; l'un fut conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, et l'autre, dit l'abbé de Saint-Antoine, demeura dans le séminaire, et mourut dans la communauté des prêtres de la pa-

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

roisse. Le jeune Louis, élevé dans une famille où on faisoit profession de piété, montra autant de dispositions pour la vertu que pour les sciences. Il fut confirmé et tonsuré à l'Archevêché de Paris, le 1er. mars 1632, et se distingua dans ses études par son application et son intelligence. Il s'appliqua, non-seulement à la théologie, mais encore à la lecture de l'Ecriture sainte et des Pères, puisant aux sources la connoissance des règles de l'Eglise et de la tradition, et faisant des extraits de ses lectures qui ornoient son esprit, et lui donnoient cette facilité, cette onction et cette abondance avec lesquelles il parloit et écrivoit dans la suite sur les matières de religion.

Un oncle lui résigna le prieuré de Champdieu en Auvergne, et ce fut le seul bénéfice qu'il posséda. Ayant été ordonné prêtre, l'abbé Tronson commença à se livrer a la prédication, et fut écouté avec intérêt. Il se mit sous la conduite de M. Olier, qui venoit de donner naissance au séminaire de Saint-Sulpice, et dont la sagesse et la vertu le charmèrent. Il le pria de le recevoir dans son séminaire, et y entra en effet le 1er. mars 1656, étant alors âgé de 34 ans. Il put jouir encore quelque temps des sages conseils de M. Olier, qui mourut le 2 avril de l'année suivante. M. de Bretonvilliers, qui étoit curé de Saint-Sulpice, ayant encore succédé à M. Olier dans la place de supérieur du séminaire, choisit pour premier directeur de la maison M. Tronson, quoique celui-ci fût entré assez nouvellement au séminaire. Nul choix n'étoit plus propre à perpétuer le bien que M. Olier avoit déjà commencé. M. Tronson dressa de sages réglemens, établit des conférences sur des matières de théologie ou de piété, forma de bons directeurs, et fortifia dans la maison l'esprit de régularité, de recueillement et d'oraison, et ces habitudes vraiment sacerdotales qui ont fait la gloire du séminaire Saint-Sulpice. M. Tronson vou-

loit qu'on observât les règles; mais il tempéroit si bien cette fermeté par sa douceur, il donnoit si bien l'exemple, il mettoit dans ses exhortations tant de solidité, de grâce et de sagesse, que l'obéissance paroissoit facile. Son abord étoit ouvert, ses manières prévenantes, sa conversation pleine de charmes, et tout en lui contribuoit à lui gagner les cœurs. Il écrivoit fort bien sa langue, et ses lettres, dont M. de Bausset a cité quelques-unes, sont remarquables par le naturel, l'élégance et la délicatesse. Ses reparties étoient vives, et il y avoit dans tous ses discours je ne sais quoi de sage, de grave, de mesuré, qui portoit le calme et la lumière dans l'esprit.

M. de Bretonvilliers étant mort, le 13 juin 1676, tous les supérieurs des séminaires de province, assemblés à Paris, élurent unanimement M. Tronson en sa place. Son désintéressement parut à l'occasion du testament de son prédécesseur, qui avoit laissé au séminaire sa terre d'Avron, des arrérages qui lui étoient dus, plusieurs maisons dans Paris et sa maison d'Issy. La famille Bretonvilliers ayant trouvé ces dons excessifs, M. Tronson ne voulut point entrer en contestation, et remit plus de la moitié de ses droits. Il sacrifia ainsi en plusieurs occasions des avantages considérables plutôt que de plaider. En 1677, M. Colbert le fit nommer à un évêché; mais le modeste supérieur pria le Roi de lui permettre de se renfermer dans le cercle de ses fonctions, et Louis XIV n'en conçut que plus d'estime pour lui. Plusieurs années auparavant, M. Lescalopier, évêque de Grenoble, avoit voulu le faire son coadjuteur, et n'avoit pu vaincre sa résistance.

Pendant que M. Tronson gouverna le séminaire, soit comme premier directeur, soit comme supérieur-général, il vit un grand nombre de sujets venir puiser dans cette maison l'esprit ecclésiastique. Plusieurs de

ces sujets parvinrent depuis à l'épiscopat, et conservèrent précieusement le souvenir des vertus et des conseils de M. Tronson. Fénélon passa plusieurs années sous sa conduite, et il s'établit entr'eux des relations étroites d'amitié, d'estime et de confiance. M. Desmarais, évêque de Chartres, un des plus pieux évêques de ce temps, étoit dirigé par M. Tronson. L'évêque d'Arras, Guy de Sève de Rochechoart, entretenoit avec lui une correspondance assidue, et le consultoit sur toutes les affaires de son diocèse; ce prélat étoit pieux et zélé, et M. Tronson lui écrivoit avec une liberté qui fait honneur à l'un et à l'autre. On le voit aussi en relation de lettres avec les évêques de Coutances, de Séez, d'Alais, etc. (1). Le cardinal Le Camus l'estimoit singulièrement, et il écrivoit, le 16 février 1693, à l'abbé de La Pérouse : *M. Tronson est une personne que je considère avec vénération, et l'expérience me fait dire que Saint-Sulpice est la meilleure école pour former les clercs et les élèves dans l'état ecclésiastique*. Un tel témoignage ne sera pas suspect de la part d'un prélat austère et peu flatteur.

Un grand nombre d'ecclésiastiques furent aussi formés à l'école de M. Tronson. Des grands-vicaires, des curés, des missionnaires, des directeurs de séminaires, lui durent le bienfait de leur éducation sacerdotale. L'abbé de La Chétardie, l'abbé de Chanterac, l'abbé Le Pelletier, l'abbé Grandet, furent ses principaux disciples. Un autre ecclésiastique avec lequel M. Tronson étoit en relation étroite étoit François Bertrand de La Pérouse, doyen de la collégiale de Chambéri; il avoit été élevé à Saint-Sulpice, et avoit conservé pour M. Tron-

(1) Paami ses autres disciples dans l'épiscopat, nous citerons MM. de Loménie, évêque de Coutances; d'Urfé, de Limoges; de Vertrieu, de Poitiers; de Suarez, de Vaison; de Lescure, de Luçon; de Champflour, de La Rochelle; Le Peletier, d'Angers; de Saint-Vallier, de Québec; de Flamanville, de Perpignan, et Fleuriau, d'Aire.

son une affection respectueuse. Il vint prêcher plusieurs fois à Paris, et se consacra aux missions et aux retraites ecclésiastiques, qu'il donna dans un grand nombre de diocèses de France. M. Tronson l'encourageoit dans ce ministère, et lui montroit en toute rencontre une estime et un intérêt tout particulier. Il favorisoit les missions de toute espèce : lorsque l'évêque d'Héliopolis repartit pour les Indes, en 1680, M. Tronson lui accorda trois sujets qui désirèrent se consacrer à prêcher la foi chez les infidèles ; MM. de Courtaulin, Mondory, Auziès, de Lespinasse, Lefèvre, Basset, de Cicé, partirent successivement du séminaire Saint-Sulpice pour les missions d'Asie, et M. Tronson les suivoit avec intérêt dans cette carrière, et leur adressoit encore de sages conseils sur leur vocation et leurs travaux. Après la révocation de l'édit de Nantes, on lui demanda de fournir des missionnaires pour travailler à la conversion des protestans, et huit prêtres partirent du séminaire, le 21 novembre 1685, pour Viviers, où M. Tronson avoit demandé qu'ils travaillassent de préférence. Ces ecclésiastiques étoient l'abbé de Saint-Antoine, frère de M. Tronson, et MM. Baudouin, Sadournix, Bonnefous, Fontenoy, Pelloquin, d'Argilliers et Desmanville ; ils se mirent dans le Vivarais sous la direction de l'abbé Couderc, supérieur du séminaire de Viviers, qui étoit déjà connu par son talent pour la controverse. Outre ces missionnaires, on avoit encore demandé à M. Tronson des prédicateurs qui se chargeroient de traiter la controverse à Paris; mais le petit nombre de sujets que possédoit sa congrégation ne lui permit pas de se livrer à ce ministère.

La réputation de M. Tronson n'étoit pas renfermée dans l'enceinte du séminaire, et les personnes mêmes du monde lui témoignoient une estime et une confiance dont il ne se servoit que pour leur avantage et pour le bien de la religion. M^me^. Colbert, femme du

ministre, l'avoit choisi pour directeur, et auroit même voulu qu'il se chargeât de diriger ses enfans; elle lui confia l'abbé Colbert, son fils, depuis archevêque de Rouen, qui passa quelque temps au séminaire. Elle l'invitoit à venir à Sceaux; la lettre suivante, adresée à Bourdaloue, et datée d'Issy, le 7 octobre 1680, montre les rapports de M. Tronson avec ce célèbre Jésuite, et avec le ministre lui-même :

« Je crois, mon R. P., que vous voudrez bien me faire la grâce de me donner un quart-d'heure de votre temps; c'est pour une affaire dont M. Colbert vous a entretenu, et dont il me fit hier l'honneur de me parler. Comme il pourra nous envoyer quérir tous deux jeudi prochain pour aller dîner à Sceaux (M. Tronson y avoit déjà dîné la veille), et qu'il est bien aise que nous en conférions ensemble auparavant, je ne manquerai pas de me rendre chez vous mardi ou mercredi, à l'heure que vous aurez la bonté de me donner : elles me sont toutes égales, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi; il me suffira de savoir celle qui vous sera la plus commode, et en laquelle je pourrai vous assurer de vive voix que je suis sans réserve...... ».

Une affaire particulière qui eut lieu vers le même temps prouva tout à la fois la confiance qu'inspiroit M. Tronson, et la prudente réserve de cet homme vertueux. La princesse d'Harcourt vouloit qu'il se chargeât d'une cassette qu'avoit laissée son père; mais il refusa une commission qu'il jugeoit trop délicate et peu conforme à son caractère, et, quoiqu'on eût fait intervenir en cette circonstance l'autorité du Roi, et que Colbert eût écrit à ce sujet à M. Tronson, celui-ci exposa ses difficultés au ministre avec tant de sagacité et de mesure que Colbert ne put sans doute qu'approuver sa circonspection (Lettre du 5 août 1681).

Le marquis de Seignelay, fils de Colbert, et qui fut initié de bonne heure par son père aux plus grandes affaires de l'Etat, avoit pour M. Tronson une vénération et un épanchement qui pourroient paroître ex-

traordinaires. Un ministre à 26 ans demandoit des conseils pour la direction de sa conscience; il ouvroit son cœur à M. Tronson; il le prioit de le soutenir contre les dangers du monde; il lui demandoit de pieuses réflexions, des sujets de méditation; il venoit le voir et conférer avec lui, tantôt sur sa conduite personnelle, tantôt sur les intérêts de la religion, entr'autres, sur les missions. En 1686, au faîte de la fortune et au milieu du tumulte des plus grandes affaires, il l'appeloit à Sceaux, prenoit avec lui des résolutions pour sa conduite, et s'engageoit, entr'autres, à conférer chaque jour, pendant une demi-heure, sur des sujets de piété avec quelqu'une de ses sœurs, ou avec le duc de Beauvilliers, son beau-frère (Lettre au duc de Beauvilliers, du jour de Pâque 1686). La marquise de Seignelay n'avoit pas moins de confiance pour le vénérable supérieur, et il leur écrivoit à l'un et à l'autre des lettres pleines de piété, et propres à les diriger pour tout ce qui concerne le salut. Le marquis mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de 39 ans, et il y a lieu de croire que sa fin fut digne des sentimens édifians qu'il avoit montrés si souvent. M. Tronson écrivoit, le 7 novembre, au duc de Beauvilliers, beau-frère du marquis, que la dernière maladie du ministre étoit à ses yeux *une des plus grandes grâces que Dieu lui eût faites*.

M. Tronson entretenoit aussi une correspondance assidue avec la duchesse de Guise, fille de Gaston duc d'Orléans; cette princesse étoit retirée à Alençon, et consultoit M. Tronson, soit pour sa conscience, soit pour les bonnes œuvres auxquelles elle s'appliquoit. Elle établit, entr'autres, une communauté de prêtres à Alençon, et M. Tronson prit beaucoup de part à cette utile fondation. Il étoit en relation habituelle et fréquente avec le duc et la duchesse de Beauvilliers, avec le duc de Chevreuse, leur beau-frère, avec le duc

et la duchesse de Charost, avec le duc de Navailles, avec le duc de Mortemart; celui-ci, qui étoit beau-frère des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, auroit voulu prendre M. Tronson pour son confesseur; mais le sage supérieur lui conseilla de choisir un directeur dans sa paroisse. Il étoit fort considéré de Mme. de Maintenon, et paroît avoir contribué au choix qu'elle avoit fait de l'abbé Desmarais pour son directeur. Ils s'écrivoient de temps en temps. M. Peletier, qui fut contrôleur-général des finances, consultoit M. Tronson, et lui confia plusieurs de ses fils, qui furent élevés au séminaire. Le marquis Antoine de Fénélon, qui avoit été l'ami de M. Olier, le fut aussi de M. Tronson, et voulut être enterré dans la chapelle basse du séminaire, au milieu des membres d'une communauté qui lui étoit chère. M. de Sève, premier président au parlement de Metz, et parent de M. Tronson, étoit lié intimement avec lui.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 13 septembre, les deux cardinaux français, MM. de Clermont-Tonnerre et de La Fare, se rendirent, après-midi, à la basilique du Vatican, et de là entrèrent au conclave avec les formalités accoutumées. Le surlendemain, les cardinaux Firrao, premier prêtre; Gravina, Solaro et San-Severino, firent de la même manière leur entrée au conclave.

— Les 15, 16 et 17, les chefs d'ordre en tour dans le conclave ont été les cardinaux Arezzo, Severoli et Caccia-Piatti; les trois jours suivans, ce sont les cardinaux Castiglione, Morozzo et San-Severino qui ont eu ce titre.

— On avoit craint que M. le cardinal Caselli, évêque de Parme, ne pût venir au conclave; mais cette Eminence est arrivée à Rome le 16. Quand elle se sera réunie à ses collègues, le conclave sera composé de quarante-neuf membres. Peut-être y a-t-il lieu de craindre, surtout dans cette saison, et si le conclave se prolongeoit, que quelqu'un des cardinaux

ne fût forcé, par l'âge, les infirmités ou quelques maladies, de se retirer avant l'élection.

— La cérémonie de la présentation des lettres du Roi de France aux cardinaux s'est faite avec beaucoup de pompe. Il y avoit deux lettres du Roi; l'une en réponse à celle des cardinaux pour annoncer la mort du Pape, l'autre pour accréditer le duc de Laval comme ambassadeur auprès du Sacré-Collége. Le 14 septembre, l'ambassadeur partit de son palais en grand cortége avec une suite de voitures. Il fut reçu par le prince Chigi, maréchal du conclave, qui lui fit servir des rafraîchissemens. On ouvrit la porte du conclave, et l'ambassadeur présenta aux chefs d'ordre les lettres du Roi, qui furent lues par Mgr. Mazio. Il prononça ensuite le discours que nous donnons ici, avec la réponse du cardinal Galeffi, chef d'ordre pour les évêques :

« Eminentissimes Seigneurs,

« Le service du Roi mon maître me ramène une seconde fois devant Vos Eminences réunies. S. M. T. C. me comble d'un nouveau bienfait, en m'ordonnant de présenter ces lettres au Sacré-Collége assemblé en conclave. La première renferme un auguste témoignage de l'affliction du Roi Très-Chrétien, et de ses regrets partagés par trente millions de Français. Ce seroit nuire aux sentimens de ce prince, que d'avoir la témérité d'ajouter à ses expressions, si noblement et si religieusement inspirées.

» La seconde lettre de S. M. est relative à la confiance dont elle a daigné m'honorer, en m'autorisant à suivre près de Vos Eminences les travaux de ma mission. Il entre dans les devoirs de cette mission de vous faire connoître les vœux du Roi en ces circonstances, qui répandent une sorte d'effroi par leurs conséquences pour la société tout entière. La piété du fils de saint Louis se découvre telle qu'elle est, dans les magnifiques paroles qu'il adresse à Vos Eminences sur l'élection du successeur de saint Pierre : « Celui qui est destiné à remplir » ce ministère, le plus grand de ceux auxquels il plaise à Dieu d'ap» peler les hommes, est entre vous ».

» Le Prince Très-Chrétien fait des vœux pour que l'Esprit saint vous remplisse de ses lumières, et vous dirige vers une élection qui rende promptement à la chrétienté le père dont elle est orpheline. Ces temps, les peuples veulent du repos à la suite des tempêtes. Ils demandent un Pape dont la sagesse soit étendue, comme l'empire de la religion, dont la charité, vaste comme le monde, attire les plus éloignés, touche les plus rebelles; un Pape qui préserve, qui guérisse, qui concilie. Veuille le ciel choisir enfin, par votre organe, un digne héritier de ces deux pontifes qui, après une longue carrière, ont disparu avec ce je ne sais quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus »!

*Réponse du cardinal Galeffi.*

« Dans les sentimens manifestés par M. l'ambassadeur, selon l'ordre de son souverain Louis XVIII, le Sacré-Collége, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, reconnoit les sentimens des antiques et augustes souverains de la France, à qui leur zèle et leur attachement pour la religion catholique ont justement mérité le titre de *Rois Très-Chrétiens* et de *Fils aînés de l'Eglise.*

» Les larmes que donne Louis XVIII à la perte douloureuse que nous avons faite dans la personne du Pape Pie VII, attestent la sincérité de l'affection filiale qu'il lui portoit, et (si j'ose le dire) ces larmes étoient dues à la mémoire du Pasteur suprême, dont S. M. et toute l'illustre nation française ont reçu tant de témoignages d'une tendresse toute paternelle.

» Le Sacré-Collége agrée avec la plus vive satisfaction, et avec la plus sincère et la plus respectueuse reconnoissance, l'expression des vœux de S. M. T. C., qui lui est offerte par M. l'ambassadeur. Mais il lui est impossible de rien ajouter à la haute estime et à la grande opinion dont le Sacré-Collége est pénétré pour l'auguste personne de ce monarque.

» Les faits glorieux et les nobles entreprises de S. M. pour soutenir la religion, non-seulement dans ses vastes Etats, mais encore en pays étranger, ont invinciblement prouvé à l'univers entier son véritable dévoûment envers la sainte Eglise, et sa vive et loyale résolution de soutenir de tout son pouvoir les droits de l'autel et du trône : la postérité la plus reculée en gardera l'éternel souvenir.

» Le Sacré-Collége doit aussi manifester sa pleine satisfaction à M. l'ambassadeur de la noble mission extraordinaire dont il a été honoré par son souverain. Digne héritier de Mathieu II, connétable de Montmorency, qui, par son invincible courage et sa singulière prudence, mérita le titre de *Grand*, il en a parfaitement imité les glorieux exemples. Si l'un, fidèle aux devoirs de sa religion contre les Albigeois, et dévoué à Louis VIII, obtint toute sa confiance, jusqu'à se voir destiné à servir de tuteur à son auguste rejeton ; l'autre, également constant dans sa religion et dans sa fidélité à son Roi, au milieu des longues infortunes de cette royale famille, a obtenu pareillement toute la confiance de son souverain, qui la fait éclater dans les nobles missions dont il l'honore.

» Que le ciel conserve un si digne Monarque et un si respectable ministre! »

L'ambassadeur s'entretint ensuite avec les cardinaux, et la porte fut refermée en dedans et en dehors avec les précautions accoutumées. Le cortége reprit ensuite la route du palais de l'ambassadeur. Il n'y en avoit pas eu de si brillant depuis 1758, que M. de Rochechouart, évêque de Laon, et depuis cardinal, fit son entrée comme ambassadeur.

Paris. Les journaux royalistes et les feuilles libérales ont

donné également des articles sur ce qui se passe dans l'intérieur du conclave; mais l'exactitude des notions présentées par les uns et par les autres est en raison de la pureté de leurs intentions. Tout n'est peut-être pas exact dans les premiers; mais tout est faux ou malicieux dans les autres. Un des journaux de cette dernière classe a voulu se donner l'air d'être bien informé, et a prétendu faire connoître les divers intérêts qui règnent dans le conclave. Il s'y trouve, dit-il, trois partis; l'un qui invoque le passé, l'autre qui est de l'avis du *statu quo*, et le troisième qui croit devoir marcher avec le siècle. Cette classification est absolument une fiction libérale, et les détails qu'on y ajoute sont aussi controuvés. Le journaliste se trompe à la fois sur les noms et sur les choses; on voit bien qu'il n'est pas là dans son élément, et ses conjectures sont d'un homme aussi étranger aux intérêts de la religion qu'aux secrets du conclave. Les partis qu'il imagine dans le conclave n'existent point. Nous voulions éviter de répéter les bruits qui circulent à cet égard; mais nous nous trouvons forcé de parler sur un sujet dont tout le monde s'entretient. On dit donc qu'il existe dans le conclave deux *factions*, mot qui n'a point ici une acception défavorable, et qui est consacré pour indiquer les divers partis dans ces vénérables assemblées. Les hommes les plus sages peuvent avoir des vues différentes sur les affaires de l'Eglise : les uns souhaiteroient peut-être quelquefois plus de fermeté, les autres croient la modération plus utile dans telle circonstance; les premiers consultent surtout les droits de la religion, les autres tiennent plus de compte de la difficulté des temps. On suppose que ces différentes manières de voir partagent en ce moment les cardinaux, et qu'il y a parmi eux les deux *factions* qu'on appelle des *zélanti* et des *modérés* : la première porte, dit-on, M. le cardinal Cavalchini, le même qui étoit gouverneur de Rome lors de l'invasion en 1808, et que Buonaparte fit enlever le 20 avril et transporter à Fenestrelle. Il passe pour être ferme, mais juste. Ce cardinal est de l'ordre des diacres, et est âgé de soixante-huit ans. A cette *faction* appartiennent les cardinaux Pacca, Castiglione, etc. On prétend que celui-ci est souhaité par les Jésuites. L'autre *faction*, suivant les bruits de Rome, auroit pour chef M. le cardinal Consalvi, qui souhaiteroit faire arriver à la papauté un collègue attaché à ses vues politiques et à son système d'administration. A cette *faction*

appartiennent les cardinaux Spina, Turiozzi, etc. On dit que ce dernier cardinal a eu un assez grand nombre de voix dans les premiers scrutins. Le cardinal Zurla, qui a été proclamé cardinal tout récemment, est aussi porté par plusieurs : ses talens, ses ouvrages, ses vertus, sa qualité de religieux, contribuent à le faire désigner comme un des sujets les plus *papables* (expression usitée dans le style des conclaves). On croit que l'empereur verroit sans peine un cardinal né dans un pays soumis aujourd'hui à sa domination. On assure de plus que les couronnes, qui n'ont point cette fois de *faction* distincte dans le conclave, favorisent les vues de M. le cardinal Consalvi.

— M. Paul Tharin, nommé d'abord à l'évêché de Metz, puis transféré par ordonnance du 23 août dernier à l'évêché de Strasbourg, vient d'arriver à Paris pour faire ses informations. On ne peut que féliciter le diocèse de Strasbourg du choix d'un ecclésiastique si distingué par sa piété, ses talens et sa sagesse. M. l'abbé Besson, curé de Saint-Nizier de Lyon, est nommé évêque de Metz, et M. l'abbé de Poulpiquet, grand-vicaire de Quimper, est nommé évêque de ce dernier siége.

— M. l'évêque de Nanci étoit attaqué depuis trois semaines d'une maladie dont la gravité faisoit craindre pour ses jours. Ce prélat a succombé le 27 septembre à deux heures après midi. Antoine-Eustache d'Osmond étoit né à Saint-Domingue, le 6 février 1754; il fut d'abord grand-vicaire de Toulouse sous M. de Loménie, et fut nommé, en 1785, à l'évêché de Cominges, à la place de M. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmont de Medavy, son oncle, qui donna sa démission en sa faveur. Le nouvel évêque fut sacré le 1er. mai 1785. A l'époque de la révolution il refusa le serment, adhéra à l'*Exposition des principes*, et quitta le royaume. Il passa en Angleterre d'où il envoya sa démission en 1801, et étant rentré en France, il fut nommé à l'évêché de Nanci en 1802. Sa position dans ce diocèse n'étoit pas sans difficulté; l'évêque de Nanci institué avant la révolution ne s'étoit pas démis. De plus, chacun des trois départemens qui formoient le nouveau diocèse de Nanci, avoit son évêque constitutionnel; ces trois évêques vivoient, et l'un d'eux suscita des tracasseries à M. d'Osmond, qui mit d'ailleurs une extrême condescendance dans ses rapports avec les constitutionnels. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de son admi-

nistration. Il suffira de savoir que le diocèse de Nanci jouit aujourd'hui d'établissemens précieux, de séminaires, de communautés pour l'instruction, de missionnaires, d'écoles chrétiennes; ces diverses institutions honorent les hommes qui les ont rétablies, et si M. l'évêque n'y prit pas toujours une part aussi active qu'on l'eût désiré, du moins il n'apporta aucun obstacle au bien. En 1810, il fut nommé à l'archevêché de Florence; c'étoit au plus fort des brouilleries avec le Pape qui, par un bref du 2 décembre, déclara que M. d'Osmond ne pouvoit administrer le diocèse de Florence. Le chapitre lui refusa des pouvoirs, ce qui fit exiler et emprisonner plusieurs de ses membres. M. d'Osmond eut le malheur et le chagrin de se trouver mêlé à ces actes de rigueur qui étoient contre son caractère. Il quitta l'Italie en 1814 et revint à Nanci, dont il reprit l'administration. Sa dernière maladie a fait éclater les sentimens les plus chrétiens; il a souffert avec beaucoup de patience, et a demandé lui-même les sacremens, qu'il a reçus avec des marques touchantes de piété. Nous nous ferions un plaisir de rendre justice aux heureuses qualités de M. d'Osmond; mais ce n'est pas sans étonnement que nous voyons que ce prélat a eu le malheur d'obtenir une oraison funèbre dans une feuille libérale; on y loue à outrance la *tolérance* de M. d'Osmond; on lui fait un mérite de n'avoir pas été *fanatique*. Enfin, on peut juger de la vérité du panégyrique quand on y lit que M. d'Osmond fut à Florence un *ange de paix*, et qu'à son départ *les regrets des Florentins furent très-vifs*. Ce dernier trait est un mensonge bien maladroit, et qui n'est propre qu'à décréditer tout ce que venoit de dire le journaliste.

— Nous recevons de l'autorité compétente la pièce suivante, que nous nous empressons de mettre sous les yeux du lecteur: « Je soussigné, Claude Rouffra, ancien prêtre et curé de la paroisse de Neufchef (arrondissement de Thionville, diocèse de Metz), déclare, par les présentes, qu'après m'être laissé entraîner par la tourmente révolutionnaire, j'ai violé mes sermens et dégradé mon caractère sacerdotal, en contractant, au mépris des lois de l'Eglise catholique, un mariage civil, dans lequel j'ai vécu nombre d'années, au grand scandale de ma paroisse et de tout le diocèse. Aujourd'hui, revenu à moi-même et à ma conscience, je désire faire connoître à tous les fidèles que j'ai scandalisés par ma conduite, trompés

par mes discours ou égarés par mon exemple, que je suis pénétré du repentir le plus vif et de la douleur la plus amère touchant mes égaremens; que je les prie de me les pardonner dans leur charité, et de joindre leurs prières aux miennes pour conjurer le Dieu de toute miséricorde de me pardonner mes nombreuses fautes. Déjà un ministre charitable de la religion a versé dans mon ame l'espoir de ma réconciliation avec le ciel, et m'a fait espérer mon pardon. J'ai rétracté entre ses mains, comme je rétracte par les présentes, toutes les erreurs qui auroient pu m'avoir séparé de la foi et de la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux rentrer, et lui rester attaché jusqu'au dernier souffle de ma vie. C'est dans ces sentimens que j'ai signé de ma main la présente déclaration et rétractation, en présence de M. Hesseling, archiprêtre, curé de Thionville (qui a bien voulu la recevoir et se charger de la faire agréer à mes supérieurs ecclésiastiques, et lui donner toute la publicité convenable), et de MM. Largent, ancien curé de Florenge; Klein, ancien chanoine régulier; Putz, négociant; Barrault, notaire royal; Claude Drouet et Jacques Haquardio, négocians, tous résidans à Thionville; lesquels ont signé comme témoins. A Thionville, le 20 août 1823 ». Ce prêtre est mort, il y a peu de jours, dans les sentimens religieux et repentans qu'il a manifestés en faisant sa rétractation.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le gouvernement vient de consulter l'Académie des Sciences sur l'éclairage du gaz. Une commission a été nommée le 29 septembre; elle est composée de MM. Gay-Lussac, Dulong, Prony, Darcet et Fresnel. Ces messieurs sont chargés d'examiner la question sous tous les points de vue qui peuvent intéresser le public et les particuliers.

— MM. l'abbé de La Mennais, de Saint-Victor et O'Mahony, ont cessé de coopérer à la rédaction du *Drapeau-Blanc*.

— M. le duc de La Rochefoucault-Liancourt, mécontent d'une lettre écrite, il y a six semaines, par M. Pariset, secrétaire de l'académie royale de médecine, vient de donner sa démission de membre correspondant de cette académie; il a écrit à ce sujet, une lettre, qui a été publiée par le *Constitutionnel*.

— Une trombe d'air a causé, le 26 août, de très-grands ravages dans le département de Seine et Oise. Le dommage a été évalué à 150,000 francs. Des souscriptions, en faveur des propriétaires qui en ont été victimes, sont ouvertes chez plusieurs notaires de Paris.

— Le sieur Julien a été condamné, par défaut, à six mois d'emprisonnement et à 10,000 francs d'amende, comme propriétaire d'une presse clandestine, avec laquelle il étoit accusé d'avoir imprimé la protestation de la chambre des représentans des cent jours.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné l'éditeur du *Drapeau-Blanc*, à quinze jours d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende, pour diffamation envers les autorités du département du Gard. Le *Drapeau-Blanc* avoit annoncé que Delon, complice de Berton, étoit dans le département du Gard, et qu'il n'étoit l'objet d'aucune recherche. Ce prétendu Delon n'étoit qu'un voleur, qui, pour se donner de l'importance, avoit pris le nom d'un conspirateur.

— M. Chambry, proviseur du collége de Bourbon, et M. Malleval, proviseur du collége Louis-le-Grand, sont remplacés. On désigne M. Dubruel, membre de la chambre des députés, comme proviseur du collége de Bourbon.

— Dans le cours de la semaine prochaine le tribunal de police correctionnelle prononcera sur une affaire de distribution clandestine d'une feuille libérale, ayant pour titre : *le Journal patriotique*, sortant des presses de l'*Imprimerie nationale*.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Lille, département du Nord, a condamné les nommés Lecomte (Louis) et Pondavigne (Lucien), l'un à deux mois de prison et 16 fr. d'amende, l'autre à dix-huit mois de prison et 16 fr. d'amende; ils ont été convaincus d'avoir proféré le cri séditieux de *Vive l'empereur!* et d'avoir désobéi à leurs supérieurs.

— Un arrêté du conseil d'Etat du canton de Vaud a récemment supprimé un journal intitulé : *le Fidèle Ami de la Vérité*, attendu que ce journal étoit rédigé dans un esprit inconsidéré, et propre à compromettre le canton sous des rapports politiques.

— L'empereur d'Autriche a ordonné, que le 29 septembre la forteresse d'Alexandrie fût remise au pouvoir des troupes du roi de Sardaigne.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Nous avons pris dans le fort Santi-Petri vingt-sept pièces de canon de vingt-quatre et des munitions très-considérables. Les cent quatre-vingts hommes qui composoient la garnison avoient la faculté de se retirer où bon leur sembleroit, pourvu qu'ils ne servissent pas contre la France durant cette guerre; mais, n'osant rentrer dans l'île de Léon, ils se sont déterminés à se constituer prisonniers.

L'occupation du fort de Santi-Petri nous met en mesure d'intercepter les bateaux qui tenteroient d'apporter des vivres à Cadix. Tant que les constitutionnels ont été maîtres de cette importante position, ils ont pu espérer des ravitaillemens; mais désormais tout espoir est à peu près perdu pour eux.

Le Prince généralissime a visité les préparatifs de débarquement dirigés par M. le lieutenant-général de Bourmont. Le temps est très-favorable. On s'attend à chaque moment à recevoir l'ordre de s'embarquer. Trente hommes du premier poste de l'île de Léon, qui ont passé aux Français, annoncent que les troupes de ligne sont fort mé-

contentes, et qu'elles saisiront avec empressement la première occasion qui se présentera de quitter la cause des cortès.

Trois cents bombes ont été lancées dans Cadix le 23 septembre. Une maison a été incendiée. L'ennemi a beaucoup tiré, mais il n'a point fait de mal.

La régence vient d'envoyer six croix de l'ordre royal de Charles III, pour être distribuées en France à autant de membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

Les officiers et les sous-officiers du 1er. bataillon de la nouvelle garde nationale royaliste de Madrid se sont présentés le 22 septembre au maréchal duc de Reggio, qui les a très-bien accueillis et leur a promis 5000 fusils. Le nombre des royalistes inscrits dans cette nouvelle garde est déjà de plus de 2500, tandis que, pendant trois années, les révolutionnaires ne purent, malgré tous leurs efforts, porter la milice locale au-delà de 3000 hommes.

Des lettres de Madrid portent que Riego étoit parvenu à s'échapper des mains de l'officier qui le conduisoit; mais qu'heureusement il a été aussitôt repris, et mis à la disposition des autorités espagnoles.

Lopez-Banos a fait sa soumission, ainsi que son corps d'armée.

Badajoz est au pouvoir des Français.

Llobera est sorti de Tarragone avec deux mille hommes; il se porte sur Lérida. M. le général Tromelin et le baron d'Eroles sont à ses trousses; ils ont des forces suffisantes pour le battre. Milans a repris le commandement de Tarragone.

Le gouverneur de Pampelune avoit obtenu de faire sortir de la ville des chariots couverts. Ces chariots étoient destinés à cacher les transfuges français qui étoient dans Pampelune. Comme ils étoient trop nombreux pour que tous pussent sortir ainsi cachés, quelques-uns furent obligés de se déguiser sous l'uniforme espagnol. Nos soldats les reconnurent, les arrachèrent des rangs ennemis, et les livrèrent aux autorités militaires françaises.

La place de Figuières a capitulé : trois mille hommes sont prisonniers de guerre. Ils ont les honneurs de la guerre. Les officiers conservent leurs épées. Tous les étrangers seront traités selon leur grade, de la même manière que les Espagnols. Quant à ceux de ces étrangers qui sont François, Mgr. le lieutenant-général s'engage à solliciter vivement leur grace; il espère l'obtenir.

M. le comte de Damas, qui vient de signer les articles de la capitulation de Figuières, est parti pour retourner en France, sa santé ne lui permettant plus de supporter les fatigues de la guerre. Il emporte les regrets de toute sa division.

On fait des préparatifs pour attaquer les forts d'Urgel. Trois batteries vont être dressées. On ne s'attend pas à une longue résistance; depuis qu'on a appris l'issue de l'expédition commandée par le colonel Fernandez, les miliciens et les miquelets abandonnent leurs postes pendant la nuit, et vont se réfugier en Andorre.

Les rapports sur l'état sanitaire du port du Passage sont de plus en plus rassurans. Le 24 septembre, le nombre des malades n'étoit que de quinze.

*Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations.* Tome XXIV (1).

C'est le dernier volume de l'édition de la Bible de Rondet, dont nous avons successivement annoncé les précédentes livraisons. Ce volume contient, outre le texte de l'Apocalypse et la version du Père de Carrières, une Préface sur l'Apocalypse; deux Dissertations, l'une sur les sept âges de l'Eglise, et l'autre sur le sixième âge; la Chronologie sacrée et la Géographie sacrée.

La Préface de l'Apocalypse renferme celle de dom Calmet, à laquelle Rondet a joint ses propres réflexions. Il n'adopte pas entièrement les explications du savant Bénédictin; mais tantôt il les suit, tantôt il leur préfère celles de La Chétardie. Il fait un juste éloge de ce dernier commentateur, et expose tour à tour les divers systèmes. Celui de dom Calmet, dit-il, est à peu près le même que celui de Bossuet. Rondet prétend que, sur la bête et les deux témoins mentionnés dans l'Apocalypse, Bossuet et Calmet se sont écartés du sentiment des saints Pères, et il adopte à cet égard l'explication de La Chétardie. Il ne veut point que l'on sépare les quatre évènemens qui terminent la durée des siècles; savoir, la mission d'Elie, la conversion des Juifs, la persécution de l'antechrist, et

(1) In-8°.; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

le dernier avénement de Jésus-Christ. Ces quatre évènemens, dit-il, ont entr'eux une liaison intime. Ici Rondet combat l'abbé Joubert, auteur d'une *Explication des Prophéties*, et d'un *Commentaire sur l'Apocalypse*. Joubert, appelant et disciple de Duguet, ressuscitoit une espèce de millénarisme, et voyoit dans la bête, non un homme, mais un corps de méchans mêlés avec les justes dans le sein de l'Église. Il est aisé de deviner ce qu'il entendoit par là, et tout son *Commentaire* est d'un fanatisme sans égal. Rondet n'admet point cette interprétation d'un esprit passionné, et se délare aussi contre le millénarisme mitigé de quelques modernes. On doit lui savoir d'autant plus de gré de se tenir en garde contre ces illusions, qu'il étoit lié avec Joubert, et attaché à la même école que celui-ci.

Dans la Dissertation sur les sept âges de l'Eglise, Rondet suit principalement les explications de La Chétardie sur les symboles qui accompagnent l'ouverture des sept sceaux, le son des sept trompettes et l'effusion des sept coupes. Il compte sept âges dans l'Eglise depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Cependant il ne s'astreint pas entièrement à suivre le système de La Chétardie, et le modifie quelquefois, par exemple, sur la plaie des sauterelles au cinquième âge, plaie qu'il croit être un autre fléau que le luthéranisme; mais il se borne à indiquer sa conjecture, sans exprimer nettement ce qu'il entend par cet autre fléau. On a cru deviner sa pensée, mais puisqu'il ne l'a pas développée, nous nous abstiendrons de la qualifier.

Dans la Dissertation sur le sixième âge, Rondet établit deux choses, 1°. que la conversion des Juifs n'arrivera point qu'elle n'ait été précédée d'un fléau qui n'a pas encore éclaté, et qui ne commencera qu'au sixième âge; 2°. qu'il y aura une liaison intime entre les quatre grands évènemens des derniers temps. Sur

ces points il suit le sentiment commun de Calmet, de Carrières et de l'abbé de Vence; nourri dès ma plus tendre jeunesse, dit-il, de la lecture des ouvrages de ceux qui ont proposé des vues nouvelles, j'entrai dans l'examen de la question entièrement prévenu en leur faveur. Mais l'étude des Prophètes, et l'explication de La Chétardie, le détrompèrent. Il parle des prédictions des appelans sur le retour des Juifs vers 1730 et 1740, et de leurs idées sur le millénarisme; il regarde Duguet et d'Etémare comme les auteurs de ce système qu'il combat fortement, tout en faisant l'éloge des auteurs. Le nouvel éditeur auroit peut-être dû joindre ici quelque note pour expliquer ce que tous les lecteurs ne saisiront pas, ou pour modifier des éloges qui ne sont pas exempts d'exagération.

La Chronologie sacrée offre des tables chronologiques pour servir à l'intelligence des livres saints, soit historiques, soit prophétiques. Cette Chronologie est divisée en deux parties, l'une avant Jésus-Christ, l'autre depuis; on a cru que ces tables étoient comme le complément de cette édition. Le volume est terminé par une Géographie sacrée, ou table géographique des lieux dont il est parlé dans l'Ecriture. Le nouvel éditeur annonce qu'il a fait quelques changemens au travail de Rondet, et qu'il a fait disparoître des inexactitudes.

Ce XXIVe. volume termine donc le texte de la Bible et les Dissertations, et il ne reste plus à publier que les tables générales. Ainsi l'éditeur a mis fin en peu de temps à une entreprise de longue haleine, et ceux qui craignoient qu'elle ne marchât trop lentement, ou qu'elle ne fût interrompue, doivent être rassurés. On continue à accorder aux personnes qui voudroient souscrire l'avantage d'obtenir les planches *gratis;* cet avantage cessera quand le XXVe. volume sera mis au jour. Ce XXVe. volume comprendra les tables générales

pour tout l'ouvrage; c'est un travail assez long, et qui demande de la patience et de l'exactitude. Avec ce XXV$^{e}$. volume paroîtra le reste des planches. La première partie de l'Atlas, publiée précédemment, contenoit quatorze planches; la seconde, qui paroît en ce moment, en renferme douze, qui sont, une vue de l'arche, la tour de Babel, le grand sanhédrin, deux cartes de la Judée, des vues du temple et de ses différentes parties, un plan de Jérusalem, etc.; la troisième livraison des planches en contiendra onze. Tout ce qui a paru jusqu'ici est bien exécuté.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons appris trop tard l'élection du souverain Pontife pour l'annoncer dans notre dernier numéro, et nous regrettâmes vivement de ne pouvoir faire part sur-le-champ d'une si heureuse nouvelle à nos abonnés. Le conclave s'est terminé beaucoup plutôt qu'on ne l'auroit cru, et le 27 septembre S. Em. le cardinal Annibal Della Genga a réuni les suffrages et a été proclamé pape. Né dans la terre Della Genga, diocèse de Spolète, le 2 août 1760, il fut fait cardinal par Pie VII. le 8 mars 1816; il avoit le titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, étoit archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, et de plus vicaire de Sa Sainteté dans Rome, c'est-à-dire chargé de l'administration spirituelle dans cette capitale. C'est une place qui ne se donne ordinairement qu'aux cardinaux qui font profession particulière de piété. Le cardinal Della Genga étoit de plus préfet des congrégations de la résidence des évêques, des immunités ecclésiastiques et du spirituel du collége et séminaire romains. Le nouveau pape a pris le nom de Léon XII; il n'y avoit pas eu de pape de ce nom depuis Léon XI (Alexandre-Octavien Médicis), élu le 1$^{er}$. avril 1605 et mort le 27 du même mois, à l'âge de soixante-dix ans. Léon XI avoit été légat en France.

— Nous n'avons pas encore de détails sur les circonstances qui ont accompagné l'élection; mais tout nous fait regarder cet évènement comme heureux pour l'Eglise et consolant pour

la piété. Avant d'être cardinal, M. Della Genga étoit archevêque de Tyr; il fut promu à ce siége en 1793, et envoyé nonce à Cologne, puis nonce extraordinaire à la diète de Ratisbonne, il y a vingt ans, pour pourvoir aux besoins des églises d'Allemagne, après les sécularisations et les envahissemens de 1803. Il y eut à ce sujet des conférences à Ratisbonne en 1804, et nous avons raconté ailleurs ces négociations. Mais quels que fussent le zèle et le talent du nonce, il ne put triompher de la difficulté des circonstances, et au bout de quelques années M. Della Genga fut obligé de quitter l'Allemagne; il passa par la France en 1808, et l'on sait qu'il y fit le plus triste tableau de l'état de la religion en Allemagne. De retour en Italie, il y fut témoin de la persécution suscitée contre Pie VII. Il paroît que le prélat se retira alors dans sa famille. Lors de la restauration, le Pape le nomma nonce extraordinaire à la cour de France, et le chargea de complimenter le Roi sur son retour dans ses Etats. M. l'archevêque de Tyr arriva à Paris, et eût le 31 mai 1814, sa première audience du Roi; on crut même dans le temps que sa mission avoit encore un autre objet, et que le prélat devoit traiter aussi des affaires de l'Eglise. Mais il tomba sérieusement malade et fut obligé de se faire transporter à Mont-Rouge, où la convalescence le retînt quelque temps. Nous eûmes alors personnellement l'honneur de voir ce prélat, qui voulut bien nous accueillir avec bonté. Il repartit sur la fin d'octobre pour Rome, après avoir reçu de Sa Majesté des témoignages d'intérêt relativement à sa maladie. Il fut le premier cardinal dans la nombreuse promotion du 8 mars 1816, et avoit succédé en 1820 au cardinal Litta, dans les fonctions de cardinal-vicaire.

— Les dernières nouvelles portées dans le *Diario* de Rome annonçoient que M. le cardinal Caselli étoit entré le 18, après midi, dans le conclave, après avoir fait sa visite dans l'église Saint-Pierre. Il n'est pas probable que d'autres cardinaux y soient entrés depuis. Ainsi quarante-neuf cardinaux auront pris part à l'élection, quatre seulement ne s'y seront pas trouvés; nous avons déjà nommé les uns et les autres.

— La retraite pastorale, qui a commencé à Paris le lundi 29 septembre, a duré toute la semaine. M. l'archevêque l'a constamment présidée, et étoit accompagné de ses grands-vicaires. Environ quatre-vingts prêtres logeoient dans le séminaire; un nombre à peu près égal, que leurs fonctions em-

pêchoient de résider à demeure dans la maison, venoient assister aux instructions. Le prédicateur, M. l'abbé Guillois, donnoit deux discours par jour. Ce modeste ecclésiastique a commencé par annoncer qu'il ne prétendoit pas rivaliser avec ceux qui ont rempli avant lui le même ministère, et qu'il se borneroit à dire avec simplicité ce qu'il croiroit utile. Sa manière est à la fois solide et touchante; c'est un homme pénétré qui communique les fruits de sa piété et de son expérience. Il a traité tour à tour de l'esprit ecclésiastique, des devoirs des prêtres, de l'esprit de foi, des dangers du ministère, du péché, du saint sacrifice, du sacrement de pénitence, de l'oraison, et de quelques vertus plus nécessaires aux prêtres. Les conseils du vertueux missionnaire ont toujours été pleins de sagesse, et les choses les plus fortes ont été dites avec la mesure convenable. Après chaque discours, M. l'archevêque a constamment ajouté quelques réflexions sur le sujet traité par le prédicateur, et ces réflexions ont toujours été remarquables par l'à-propos, la précision et la piété. Chaque fois, le prélat terminoit par un passage de l'Ecriture parfaitement convenable au sujet. Outre les deux discours du soir et du matin, il y a eu aussi chaque jour, à une heure, une conférence faite par M. l'abbé Desjardins, vicaire-général. Elle rouloit particulièrement sur les devoirs du ministère extérieur, sur la pratique de l'oraison, la récitation du bréviaire, et sur les défauts qui peuvent apporter le plus d'obstacles aux succès du ministère sacerdotal. Ces conférences, que M. l'abbé Desjardins avoit à peine eu le temps de préparer, ont montré en lui ce talent, cette mesure, cette finesse de vues, et ce tact exquis que relevoit encore l'esprit vraiment ecclésiastique et la piété éclairée par lesquels il est connu depuis long-temps.

— La cérémonie de dimanche, à Sainte-Geneviève, a été aussi pompeuse qu'édifiante. M. l'archevêque s'y est trouvé à la tête de son clergé, quoiqu'un commencement de fluxion lui eût conseillé de garder ses appartemens. Les prêtres de la retraite se sont rendus processionnellement de la chapelle basse à l'église haute, où Monseigneur a célébré la messe; tous les ecclésiastiques y ont communié de sa main, et un assez grand nombre de fidèles ont approché aussi de la sainte table. M. l'abbé Guillois a prêché sur le respect dû au sacerdoce, tant à cause de la dignité de son auteur, que de l'éminence de ses fonctions. Ce discours, fait particulièrement

pour les fidèles, a été écouté avec recueillement, et a été suivi de la rénovation des promesses cléricales, et le clergé est retourné en procession à la chapelle basse. Ainsi s'est terminée cette retraite, pendant laquelle M. l'archevêque a donné à son clergé les preuves les plus touchantes d'intérêt et de bienveillance; il leur a appliqué de la manière la plus heureuse ces paroles de l'Evangile : *Manete in dilectione meâ.* Le prélat a, cette année comme les précédentes, fait toute la dépense de la retraite. Le lendemain les curés et autres ecclésiastiques sont allé le saluer en corps et lui adresser leurs remercîmens pour ses procédés généreux, et pour la bienveillance, l'affabilité et la cordialité avec laquelle il avoit traité tous les prêtres pendant la retraite.

— Le mercredi 15 octobre, on célèbrera, dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard, la fête de sainte Thérese, réformatrice du Carmel. Le panégyrique de la sainte sera prononcé par M. l'abbé Reynaud, chanoine honoraire de Bourges, et aumônier des lanciers de la garde royale.

— Il existe depuis long-temps à Paris un établissement de religieuses Ursulines qui s'occupent de l'éducation, suivant l'esprit de leur institut. Ces Ursulines sortent de l'ancien couvent du faubourg Saint-Jacques, et elles ont depuis la révolution résidé en divers quartiers de la ville. Elles sont fixées depuis plusieurs années rue du Petit-Vaugirard, et y ont un pensionnat qui a la confiance de plusieurs familles. On nous prie d'avertir que cet établissement n'a rien de commun avec une institution commencée depuis quelque temps, et qui, après avoir été placée rue Mazarine, est aujourd'hui rue de Vaugirard.

— Les campagnes des environs de Paris se ressentoient plus que les autres des ravages de la révolution, et plusieurs d'entre elles avoient perdu leurs églises, qui avoient été abattues ou qui tomboient de vétusté : l'administration travaille à réparer ces pertes. Nous avons déjà rendu compte de plusieurs cérémonies en diverses paroisses pour poser et bénir des premières pierres d'églises. Une autre cérémonie de ce genre aura lieu dimanche prochain à Mont-Rouge, à une heure après midi. M. l'archevêque de Paris bénira la première pierre de l'église, dont la pose sera faite par M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine. La nouvelle église est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne; le département fournit une partie

des fonds, la commune fait le reste. En ce moment, et depuis dix-huit ans, les habitans sont entièrement privés d'église, et on est réduit à faire l'office dans une chambre. Le nouveau maire de Mont-Rouge, M. Dufour, paroît mettre du zèle à procurer à sa commune l'avantage dont elle est privée depuis si long-temps. On a distribué des billets pour annoncer la cérémonie, et pour inviter les fidèles à concourir par leurs dons à la nouvelle construction.

— Le 2 octobre, M. l'évêque de Blois a installé son chapitre avec les formalités accoutumées. Le prélat se rendit processionnellement à sa cathédrale, accompagné de M. l'abbé Pointeau, son grand-vicaire, des chanoines et du clergé. On chanta le *Veni, Creator,* puis l'antienne à saint Louis, patron de l'église. M. l'évêque conduisit les chanoines au maître-autel, et ensuite dans leurs stalles respectives, puis, s'étant placé sur son trône, et les chanoines s'étant formés en cercle autour de lui, il leur adressa un discours aussi solide qu'édifiant sur l'objet de la cérémonie, et sur les obligations qu'ils auroient à remplir. Les sages conseils du prélat étoient encore rendus plus intéressans par le ton paternel et l'onction dont il les accompagnoit. La cérémonie finit par le *Te Deum*. Quoiqu'elle n'eût pas été annoncée, elle avoit attiré un grand nombre de fidèles. Outre les deux grands-vicaires, qui sont MM. Pointeau et Guillois, les chanoines titulaires sont MM. Bonneau, Mauduit, Chéron, Hudault, Beugnoux, Duquesne et Desessarts. Les deux curés de la ville et quatre autres curés du diocèse sont chanoines honoraires. Ce sont des pasteurs appliqués depuis long-temps aux fonctions du ministère, et dont M. l'évêque a voulu récompenser les services et honorer le zèle. Parmi les titulaires, plusieurs sont aussi des curés âgés, qui reçoivent le prix de leurs travaux.

— M. l'évêque de Belley a joint sa voix à celle des évêques qui ont payé un hommage public aux vertus de Pie VII. Le prélat, au retour de sa première tournée dans son diocèse, a donné, le 12 septembre, à Belley, un Mandement à l'occasion de la mort du Pape. M. Devie fait remarquer aussi les merveilleux évènemens qui au milieu du deuil de l'Eglise vinrent tout à coup, il y a vingt-quatre ans, faciliter une élection que tout sembloit éloigner et rendre impossible. Il montre dans un si grand changement la main de la Providence qui veille sur son ouvrage, et qui se rit des vains efforts de l'or-

gueil et des passions. D'après les ordres de M. l'évêque, un service a été célébré, le 25 septembre, dans la cathédrale de Belley; le même service a eu lieu successivement dans toutes les églises du diocèse.

—Un évêque de la révolution, qui a toujours montré un tendre intérêt aux noirs, se plaignoit dernièrement qu'on ne prêchât point contre la traite. Les évêques, dit-il, font des Mandemens contre l'enseignement mutuel, et aucun sermon n'a été prononcé, à Paris et dans nos ports, contre un trafic infâme. Cette plainte est bizarre, et digne d'un homme dont la philantropie ne s'exerce qu'au loin, et qui, lorsqu'il plaidoit la cause des noirs dans un autre monde, laissoit tranquillement opprimer les blancs sous ses yeux, et louoit, comme une époque de félicité, un régime tyrannique et sanguinaire. Il feroit beau entendre les prédicateurs tonner dans nos églises contre les excès qui peuvent se commettre à mille lieues d'ici! Ne regarderoit-on pas comme un fou un prêtre qui monteroit en chaire, à Saint-Thomas-d'Aquin, pour parler contre la traite! On ne fait point la traite à Paris, à ce que je présume, ou du moins ceux qui la font ne vont pas beaucoup au sermon : ce seroit donc prendre une peine inutile que de s'élever en chaire, à Paris, contre ce trafic; et ce seroit, sans doute, un excellent moyen pour faire déserter les églises que d'entreprendre ainsi de parler sur un sujet qui ne conviendroit à personne; ce seroit à peu près comme si on prêchoit aux Quinze-Vingts contre la liberté des regards, ou contre l'usure à la Salpêtrière. Il y a plus, c'est qu'on peut douter si, dans les colonies même, il convient toujours de prêcher contre la traite. Je raconterai à ce sujet un fait qui est à ma connoissance. Il y a quelques années, un jeune prêtre fut envoyé comme missionnaire dans une de nos colonies : il étoit plein de zèle, et avoit, entr'autres, une grande horreur pour l'esclavage. Dans l'ardeur qui le transportoit contre un abus dont il étoit révolté, il ne manqua pas, dans son premier discours à son troupeau, de s'élever éloquemment contre un commerce horrible, et de plaider, de la manière la plus pathétique, la cause des noirs. Les blancs furent peu touchés de ce début; ils prétendirent qu'il étoit maladroit d'exciter ainsi une partie de la population contre l'autre : ils disparurent de l'église, et laissèrent le nouveau pasteur fort seul dans son presbytère. Etonné de cet accueil, il s'en plaignit à un des colons, qui lui fit sentir

qu'il auroit pu se presser un peu moins; sa paroisse lui offroit bien d'autres désordres, et il est des abus qu'il ne faut attaquer qu'avec précaution, et après s'être concilié la confiance et l'estime. Le jeune missionnaire eut lieu de s'en convaincre, car il ne put faire aucun bien dans sa paroisse, et il fallut l'envoyer dans une autre, où il n'eut garde de débuter d'une manière aussi vigoureuse. Voilà ce que j'ai entendu raconter. Je ne sais ce qu'en pensera l'ami des noirs. Ces grands faiseurs de livres ne voient que les principes, et ne se soucient pas des résultats; ils ne veulent pas sentir qu'il y a une extrême différence entre un philantrope qui veut faire un peu de bruit, et un pasteur qui veut faire un peu de bien; que si la vivacité convient à l'un, la prudence sied à l'autre, et qu'il vaut mieux quelquefois se taire pour un temps que de perdre tout le fruit de son ministère par un éclat mal calculé.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. Noailles, nommé premier président de la cour royale de Grenoble, et M. de La Malle, nommé procureur-général près la cour royale d'Angers, ont prêté serment de fidélité entre les mains du Roi, le 5 octobre.

— M. Turnerelle a été admis à présenter au Roi un buste représentant les augustes traits de S. M. M. Turnerelle est sculpteur du roi d'Angleterre.

— Pendant le dernier voyage que vient de faire S. A. R. MADAME dans l'Ouest, un brigadier de la gendarmerie de Niort, en suivant la voiture de la Princesse, qui alloit très-vite, tomba de cheval, et fut blessé à la tête. S. A. R. essuya avec son mouchoir le sang qui couloit de la blessure, et donna plusieurs pièces de 20 fr. au militaire. Depuis son retour, MADAME a fait demander des nouvelles du brigadier, et apprenant qu'il est très-malade à la suite de son accident, elle lui a envoyé 300 fr., et lui a fait recommander d'adresser au ministre de la guerre une pétition, qu'elle a promis d'appuyer.

— M. le marquis de Vibraye, colonel aide-de-camp de S. A. R. MONSIEUR, vient d'être promu au grade de maréchal de camp.

— M. le chevalier de Gualy a été fait maréchal de camp.

— M. le comte de Sérent, colonel du 10e. de chasseurs, a été nommé commandant de la Légion-d'Honneur.

— M. le duc d'Avaray est nommé au gouvernement d'une division militaire.

— C'est M. Berthot, recteur de l'Académie de Dijon, qui remplace M. Malleval, proviseur du collége royal de Louis-le-Grand.

— Une ordonnance du Roi fixe au 27 octobre le tirage au sort des jeunes gens formant la classe de 1823.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à trois mois d'emprisonnement le nommé Jean-Victor Huguenin, imprimeur, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux et des propos grossiers contre le Roi.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon s'est cassé la cuisse, le 6, à la chasse. M. Dupuytren est parti le même jour, à six heures du soir, pour Chantilly.

— Le *Courrier français* a été saisi, le 6 octobre, par ordre de M. le procureur du Roi.

— On cite quelques mutations parmi les censeurs des études des différens colléges royaux. M. Belin, professeur au collége de Henri IV, est nommé censeur du collége de Charlemagne; M. Emery, censeur du collége de Nantes, passe au collége Saint-Louis, en cette qualité, et M. Clère, censeur actuel du collége Saint-Louis, passe au collége Bourbon, où il remplace M. Legrand, qui, de censeur de cet établissement, en devient le proviseur.

— Le tribunal d'arrondissement de Gray a condamné à des amendes les maires de neuf communes, pour contravention aux règles prescrites dans la rédaction des actes de l'état civil.

— M. d'Ecquevilly, maréchal de camp, va prendre le commandement de la première subdivision de la 9e. division militaire, en remplacement de M. le comte Dumoulin, qui est appelé à Strasbourg.

— Le brick de S. M., le *Faune*, commandé par M. Perceval-Deschênes, lieutenant de vaisseau, a pris deux corsaires espagnols, qu'il a conduits à Toulon.

— Le 26 septembre, un violent incendie a causé de grands ravages à Thiers, département du Puy-de-Dôme. Il a détruit une papeterie et une tannerie très-considérables, avec tout ce qu'elles renfermoient.

— Une souscription vient d'être ouverte à Bourbon-Vendée pour faire frapper une médaille destinée à perpétuer le souvenir d'une époque si chère aux Vendéens. Cette médaille offrira l'image de Madame, duchesse d'Angoulême, et l'indication des jours où elle a rendu la Vendée heureuse par sa présence. Le prix de la souscription sera de 5 fr. 80 c. pour une seule médaille.

— M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées et des mines, a visité, le 20 septembre, les travaux de Dunkerque, et a posé la première pierre de l'écluse de chasse. C'est l'ouvrage le plus important de ce port, et le plus considérable peut-être de tous ceux qui ont été entrepris dans le même but.

— Des lettres d'Italie parlent d'une insurrection terrible qui vient d'éclater dans la Haute-Egypte. Tout le pays entre Dabbé, Costi et Corcofan s'est levé en masse, et toute communication a été interrompue. A Suckot, tous les Turcs, les étrangers et voyageurs ont été assassinés, les magasins pillés, et les caravanes volées et massacrées.

— M. le ministre secrétaire d'Etat prussien, comte de Goltz, est nommé ambassadeur à Paris.

— Le gouvernement wurtembergeois vient d'ordonner que les Grecs

qui pourront encore arriver sur les frontières ne seront plus admis, attendu que le passage par ce royaume leur seroit tout-à-fait inutile, la France et les cantons suisses ne les laissant point passer outre.

— On assure que dans les conférences qui auront lieu à Czernowitz, entre les empereurs d'Autriche et de Russie, il sera question d'accorder une protection efficace aux Grecs contre les Turcs. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Strangford, doit se rendre à Czernowitz pour convenir de la déclaration définitive des puissances.

— La grande cour spéciale du royaume de Naples a condamné à la peine de mort cinq individus, élevés dans les plus gradés de la secte des *carbonari*, et qui ont eu la mission de fomenter la révolte dans le royaume. Quatre ont été exécutés le 28 septembre. Quant au cinquième, le roi a commué la peine de mort en celle du bannissement.

— On annonce que le duc de Brunswick épousera la plus jeune des princesses, filles du roi de Prusse, aussitôt qu'il aura pris en main les rênes du gouvernement.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

D'après une dépêche télégraphique du 28 septembre, le roi d'Espagne annonçoit qu'il étoit libre, et qu'il se rendroit au port Sainte-Marie, quand Mgr. le duc d'Angoulême le voudroit; S. A. R. espéroit qu'il y seroit le lendemain. Mais, d'après une dépêche télégraphique du 29 septembre, les négociations étoient rompues, et les hostilités devoient recommencer le 30, dès le point du jour.

Le bombardement qui a eu lieu le même jour 23, a jeté l'effroi et la consternation dans Cadix. La population de la ville se précipitoit vers l'île de Léon, dans la crainte du bombardement, et la population de l'île de Léon accouroit vers la ville, dans la crainte d'un débarquement. Ces fuyards, se rencontrant sur la langue de terre, poussoient des cris lamentables. Il y avoit deux heures que l'on avoit commencé à bombarder, lorsque vingt canonnières sont sorties du port; elles se sont tenues à une trop grande distance pour pouvoir inquiéter sérieusement les Français.

Le 24 septembre, les miliciens de Madrid étoient sortis de Cadix avec le régiment Saint-Martial, pour reprendre le fort de Santi-Petri. Le régiment s'est révolté; il a été désarmé et décimé par les miliciens, qui étoient fort nombreux : quatre-vingt-dix soldats ont été fusillés. Il n'est pas besoin de dire que l'attaque a échoué.

S. A. R. a passé, le 28 septembre, à Chiclana, avec tous les généraux. Tout est en mouvement pour transporter le quartier-général dans l'île de Léon.

Tous les habitans de Cadix sont dans leurs caves; les cortès vont tenir leurs séances dans un souterrain.

A chaque instant les Français s'emparent de quelques embarcations qui cherchent à pénétrer à Cadix, comme autrefois, par le Rio-Santi-Petri. Le prix des vivres a plus que doublé dans la ville bloquée depuis l'occupation de cette passe.

M. le marquis de Talaru est arrivé au port Sainte-Marie, le 23 septembre, à quatre heures.

On avoit fait courir le bruit qu'une bande révolutionnaire s'avançoit vers Almaden et Avenoja, pour délivrer Riégo. Les royalistes ont été agréablement détrompés en apprenant que c'étoit le corps de troupes du colonel Amor, commandant constitutionnel, qui venoit faire sa soumission à la régence.

La régence continue à recevoir un grand nombre d'adresses, signées par les autorités et par les notables des principales villes.

L'Empécinado se rend odieux à toute la population des campagnes par ses horribles vexations et par ses cruautés. Mérino demande à marcher contre lui. Cet excellent royaliste a réuni autour de lui un des plus beaux corps militaires de la péninsule. Sa cavalerie, forte de huit cents hommes, est équipée avec un soin tout particulier.

M. le général comte de Larochejaquelein, réuni au général O'Donnel, bloque en ce moment Ciudad-Rodrigo.

Riégo montre partout une impudence indomptable. Pendant qu'il traversoit Andujar, au milieu d'une foule immense, qui crioit : *Meure Riégo*, il se tourna vers des Capucins qui étoient accourus pour le voir, et s'écria d'une voix forte et d'un ton menaçant : *A bas les moines, ce sont eux qui doivent mourir*.

Une colonne sous les ordres de Llobéra est entrée à Lerida. Elle n'y pourra pas tenir; car la ville n'est pas approvisionnée, et elle est étroitement bloquée par M. le baron d'Eroles.

Les habitans de Barcelonne ont appris, malgré les impudens mensonges des journalistes, le sort de la colonne de Fernandès; ils ont fait entendre les cris de *Paz! paz!* Quand ils recevront la nouvelle de la capitulation de Figuières, ils se porteront certainement à quelque mesure violente contre ceux qui voudront prolonger une résistance inutile.

Mgr. le duc d'Angoulême a nommé grand'-croix de Saint-Louis M. le lieutenant-général comte Loverdo.

Les troupes du corps d'armée de M. le prince de Hohenlohe ont pris possession de la place de Santona, le 27 septembre. Elles y ont trouvé dix-huit cents hommes, cent cinquante bouches à feu, et des munitions de guerre très-considérables.

Le brave Romagosa est de retour à la Seo; sa santé est heureusement rétablie. Il brûle du désir de signaler son dévoûment à la bonne cause.

Deux bataillons du 51e. régiment d'infanterie de ligne, qui tiennent garnison à Perpignan, sont mis sur le pied de guerre, et vont être incessamment dirigés sur la Catalogne, pour faire partie du corps d'armée de M. le maréchal Moncey.

Dans les trois colonnes de prisonniers de guerre espagnols qui ont passé à Perpignan, les 19, 20 et 21 septembre, se sont trouvés plus de trente individus âgés de moins de 14 ans. Ils ont été ramenés en Espagne, le 25, pour être rendus à leurs familles.

Mendez-Vigo, maréchal de camp, ex-gouverneur de la Corogne, qui se rendoit en France avec les prisonniers espagnols, a été ra-

mené à Vittoria. Il a été réclamé par la régence, sur les représentations que Morillo a faites, dit-on. Il est mis en prévention pour l'horrible assassinat des cinquante-un prisonniers détenus à la Corogne.

---

— Le parti du schisme continue à s'agiter et à essayer chaque jour de gagner quelques suffrages: on intrigue auprès, on écrit au loin. Nous avons vu que les anticoncordataires qui sont à Londres s'étoient adressés aux évêques de Hongrie pour tâcher de les attirer à leur parti : on n'a pas daigné leur répondre, et ce nouvel effort n'a montré que l'isolement et l'abandon de cette petite et pauvre église. Un de leurs adhérens a fait une autre tentative ; il a écrit à M. l'évêque du Kentuckey, pour solliciter de lui quelque réponse favorable. La lettre est datée de Paris, du 31 mars 1821, et signée ainsi : *La N.* Ce nom ne sera point un mystère pour beaucoup de lecteurs, et indiquera suffisamment un des apôtres les plus zélés du schisme dans cette capitale, le neveu d'un pieux et saint évêque, mais qui ne se pique pas de suivre les traces de son oncle. Nous donnerons un extrait de sa lettre :

« Monseigneur, vous ignorez, sans doute, le misérable état de la religion en France : les constitutionnels hérétiques réconciliés sans rétractation, les évêques légitimes dépouillés de leurs siéges par un acte arbitraire du Pape, l'amalgame des hérétiques avec les ci-devant catholiques, etc.

» Le Roi n'a rien changé au système de Bon. Dans une de ses ordonnances, il a dit qu'il n'y avoit pas en France assez de ministres protestans, et il en a augmenté le nombre. Nous ne voyons de toutes parts que des injustices, et nous sommes bien dans le cas dont parle saint Augustin : *Remotâ justitiâ, quid sunt regna, nisi magna latrocinia?* Il a paru un grand nombre de brochures en faveur de la bonne cause, surtout en Angleterre. Quoique toutes ne soient pas parfaitement exactes, vous y verrez néanmoins bien des vérités importantes ».

Ici M. l'abbé de *La N.* cite un écrit du Père Dubosc, Cordelier, en 1655, et ceux du Père de Grazac, Capucin, pour montrer qu'on ne peut communiquer avec les hérétiques, et il poursuit en ces termes :

« Veuillez donc, Monseigneur, me faire savoir votre adhésion aux décrets de Pie VI contre les constitutionnels. Si vous

lisez un journal français intitulé *l'Ami de la Religion et du Roi*, ne croyez pas tout ce qu'il vous dit : c'est un grand défenseur du Concordat de Pie VII avec Bon. Nous savons qu'on écrit dans les pays étrangers bien des mensonges pour noircir ceux qui défendent les jugemens dogmatiques de Pie VI; on les traite de *petite église*. J'eus l'honneur de vous écrire à Bordeaux..... »

On voit par là que ce n'est pas la première fois que M. *La N.* s'est adressé à M. l'évêque du Kentuckey, et a tâché de l'attirer à lui. Nous nous félicitons qu'il veuille bien nous envelopper dans le blâme qu'il se permet contre toutes les autorités, et nous tenons à honneur d'avoir pour adversaire et pour contradicteur celui qui traite avec si peu de ménagement l'une et l'autre puissances. M. l'évêque du Kentuckey n'a reçu qu'au mois de mai dernier la missive de l'anticoncordataire, et il y a répondu le 17 du même mois. Le prélat y déclare qu'il ne se passe presque pas de mois qu'il ne lui vienne des lettres et d'énormes brochures à l'appui de la même doctrine. Il ne reçoit ces productions qu'avec une extrême répugnance; et, pour couper court à cette correspondance, il déclare en présence de Dieu, et avec la même sincérité qu'il désire le faire à l'heure de la mort, qu'il se fait gloire d'être cordialement attaché au saint Siége et à l'illustre Pontife qui l'occupe; et, après avoir rappelé les vertus et les traverses du Pape, M. Flaget ajoute :

« Toutes les églises, et en particulier celle des Etats-Unis, qui m'est très-bien connue, se font un honneur de communiquer avec lui comme centre de l'unité. Que je vous plains, mon cher frère, de vous séparer ainsi de cette colonne de lumière, de cette source inépuisable de vérité et de salut! Comment pouvez-vous croire que quelques individus, inconnus dans le monde, sans hiérarchie, sans mission, sans église, puissent cependant être la véritable Eglise? Que deviendroient alors les principes invariables établis par J. C. lui-même, que les ténèbres de l'erreur ne prévaudront jamais dans l'Eglise; qu'il y aura toujours en elle un ministère visible et enseignant; que l'esprit de vérité assistera toujours ce corps dans ses instructions, ses lois et ses jugemens sur la foi et les mœurs; que le souverain Pontife est le chef visible de cette immense société, etc. Si tous ces principes sont incontestables, qui pourroit douter que si, dans des circonstances extraordinaires,

le Pape se voit dans la nécessité de faire de grands changemens dans la discipline de l'Eglise pour sauver le monde ou une église particulière de l'hérésie et du schisme, il ne puisse et ne doive les faire? Ne seroit-ce pas agir en vrai novateur, que de vouloir critiquer, censurer et rejeter ses décrets »?

M. l'évêque du Kentuckey finit par prier l'abbé de *La N.* de renoncer à son opposition, et de *consoler*, par son retour, *l'Eglise, qui gémit de ses égaremens*. Nous avons quelque raison de croire que cette réponse est parvenue à son adresse: puisse-t-elle détromper un homme engagé dans une si funeste voie! Dans une autre lettre écrite en même temps à un ami, M. Flaget a la bonté de parler de nous d'une manière beaucoup trop flatteuse. Il nous siéroit mal de citer des éloges excessifs, et que nous ne méritons pas; nous nous féliciterons seulement que le prélat veuille bien faire quelque cas de nos travaux, nous lire avec intérêt, et adresser pour nous des vœux au ciel. Nous prions Dieu de tout notre cœur de bénir le ministère d'un si digne et si saint évêque, et de le dédommager des fatigues qu'il endure avec tant de zèle et de courage, dans cette église naissante arrosée de ses sueurs et fécondée par ses soins et ses exemples.

---

Parmi les écrits de M. le comte de Maistre, il en étoit un qui étoit peu connu en France, parce qu'il fut publié sous un régime peu favorable à la liberté. Cet écrit a pour titre : *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole, district de Chambéri, à ses chers concitoyens les habitans du Mont-Blanc*, et est daté du 10 août 1795. Le but de l'auteur est d'engager les Savoyards à ne pas voter pour rester réunis à la France, dans les assemblées primaires qui alloient se tenir. En mettant sa lettre sous le nom d'un homme de la campagne, le comte de Maistre sait prendre très-bien le ton et le langage qui convenoient à un homme simple, mais doué de sens. Son écrit est très-piquant par la vérité, la naïveté, la simplicité, la justesse des réflexions.

Il est remarquable que dans cet écrit il prédit formellement que la Savoie retournera à ses anciens maîtres. Il peint très-bien l'état de la religion, et l'illusion des promesses faites par les révolutionnaires. Enfin tout l'écrit est plein de sens et de sel; c'est une critique ingénieuse et plaisante d'un régime qui n'avoit rien de plaisant, mais dont on ne pouvoit faire mieux sentir l'injustice et l'illégitimité. Il y a là beaucoup de mots heureux qui pouvoient produire plus d'effet que de longs raisonnemens. M. Séguin, libraire à Montpellier, a fait réimprimer cette brochure, et ceux qui recueillent tous les écrits de M. de Maistre lui sauront gré de leur procurer cette brochure, qui étoit fort rare, et qui ne se vend que 30 cent.

## *Sur la société biblique.*

On a publié à Londres le *dix-neuvième rapport de la société biblique, anglaise et étrangère*, in-8°., 1823. Ce rapport renferme le compte annuel des opérations de la société et l'extrait de sa correspondance avec les sociétés bibliques formées dans toutes les parties du monde. On est vraiment étonné, en parcourant cet écrit, de voir les immenses développemens qu'a pris cette œuvre, qui embrasse aujourd'hui tout le globe. La masse des dons faits à la société, le nombre des sociétés secondaires qui se sont formées de toutes parts, les éditions de la Bible en diverses langues qu'elles ont fait imprimer, la distribution d'exemplaires de l'Ecriture qu'elles ont faite, tout paroît en quelque sorte prodigieux dans ce rapport. Le nombre d'exemplaires de l'Ecriture sortis des magasins de la société durant l'année, qui a fini au 31 mars dernier, a été de cent vingt-trois mille cent vingt-sept Bibles, et de cent trente-six mille sept cent vingt-trois nouveaux Testamens, et, en y joignant les exemplaires imprimés aux frais de la sociétés, depuis qu'elle existe, on a un total de trois millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-quatorze exemplaires de l'Ecriture. On peut calculer aisément quelles dépenses il a fallu faire pour ces impressions; mais le rapport seul donnera une idée de l'ardeur et de l'activité de la société principale et de ses différentes branches.

C'est le 7 mai 1823 que la société a tenu sa dix-neuvième année générale, sous la présidence de lord Teignmouth. On a lu un extrait du rapport du comité sur ses opérations et sa correspondance. Il y a aujourd'hui des sociétés bibliques formées de tous

côtés. En France, la société biblique de Paris est secondée par trente-six sociétés auxiliaires, par vingt-huit branches différentes, et par quarante-neuf associations, dont dix-sept à Paris seulement. Il est inutile de faire remarquer que ces sociétés ne sont presque composées que de protestans. La société biblique de Paris fait imprimer en ce moment la Bible protestante d'Osterwald, et celle de Londres lui a fait des envois considérables. Le comité anglais assure que la distribution des Bibles fait de grands progrès parmi les catholiques; il exprime sa reconnoissance pour le gouvernement français, qui a, dit-il, fait remise des droits sur les exemplaires de l'Ecriture importés en France, et pour les conservateurs de la Bibliothèque du Roi, qui ont favorisé les recherches des agens du comité. Un de ces derniers, M. Platt, a passé quelque temps à Paris pour parcourir les manuscrits orientaux déposés à la Bibliothèque; il paroît, entr'autres, y avoir pris une copie d'un manuscrit de l'Evangile en éthiopien, que la société biblique de Londres se proposoit de faire imprimer pour répandre dans le pays même.

Le pays où il existe des sociétés bibliques affiliées sont en Europe, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, les Etats du Nord, et principalement la Russie. Les sociétés bibliques paroissent favorisées dans cet empire; le prince Gallitzin, qui a fait renvoyer les Jésuites, est président de la société biblique russe. En Allemagne, le promoteur le plus actif des distributions de Bibles est le docteur Léandre Van Ess, curé de Marbourg; on assure qu'il a distribué en tout quatre cent cinquante-six mille huit cent soixante-dix exemplaires du nouveau Testament, outre huit mille neuf cent trente-quatre exemplaires de la Bible de Luther, et d'autres exemplaires en grec, en latin et en hébreu. Il est assurément fort extraordinaire de voir un prêtre catholique répandre la Bible de Luther; aussi le zèle

de M. Van Ess a eu peu d'approbateurs parmi ses confrères, et les éloges que lui décerne la société biblique de Londres nous paroissent un foible dédommagement pour le blâme qu'il encourt dans sa propre communion.

La société biblique avoit peu de faveur en Italie et en Espagne. Cependant on voit qu'elle avoit acheté des nouveaux Testamens et des Psautiers arméniens sortis des presses de Venise, et qu'elle les avoit envoyés dans l'Orient. Ces nouveaux Testamens et des Psautiers avoient sans doute été imprimés par les religieux méquhistaristes, dont nous avons parlé, et c'est une chose remarquable que cette distribution d'ouvrages catholiques faite par une société protestante. On y verra sans doute une preuve de l'esprit libéral de la société, et une compensation pour les distributions de Bibles protestantes faites par M. Van Ess. A Gibraltar, il y a un comité qui fait circuler des Bibles en italien, en espagnol et en portugais; on ne dit point de qui sont ces traductions. A Barcelonne, on a imprimé dix mille exemplaires du nouveau Testament, en espagnol, de la version du Père Scio.

Mais c'est dans l'Orient que le comité anglais déploie le plus d'activité; il fait imprimer la Bible dans toutes les langues de l'Asie. Des savans l'aident dans ce travail; il est inutile de dire que ces savans sont tous ou anglicans ou des différentes communions protestantes. Il y a à Calcutta une société biblique qui, dans la onzième année de son existence, a distribué plus de douze mille Bibles ou nouveaux Testamens en vingt langues différentes. La société biblique de Londres seconde les travaux de celle de Calcutta, et lui a fait pour cela un don de plus de 120,000 francs. Elle a donné une pareille somme pour encourager des traductions qui se font à Serampore, et a envoyé des secours en argent ou en livres à Madras, à Bombay,

dans l'île de Ceylan, et dans les autres grandes îles de la mer des Indes. On a entrepris une traduction de toute la Bible en chinois; c'est le docteur Milne, missionnaire protestant, qui étoit chargé de ce travail, dont sa mort va retarder l'exécution. Le docteur Morrison lui succède dans ce soin.

Le comité anglais envoie aussi des Bibles en Afrique, dans les établissemens de Sierra-Leone et du Cap; il en fait passer dans l'Amérique espagnole et dans les Antilles. Dans les Etats-Unis il existe une société biblique qui paroît rivaliser avec celle de Londres, et qui, dans sa septième année, a distribué plus de deux cent cinquante mille Bibles ou nouveaux Testamens. On envoie des Bibles jusque dans le Groenland, le Labrador et à la baie d'Hudson.

Le rapport du comité se félicite beaucoup des secours qu'il reçoit des sociétés auxiliaires qui lui font passer le montant de leurs contributions; dans ces contributions, dit-il, une grande portion est le tribut des pauvres. Cependant on cite des souscriptions et des legs considérables. Un Anglais, mort dernièrement, a laissé un capital de 25,000 fr. en rentes sur l'Etat. Il y a beaucoup de souscriptions ou de legs de 2500 fr. La faveur et les droits des membres de la société sont en raison du taux de la souscription. Tout souscripteur pour une guinée est membre; pour dix guinées, on est membre à vie; pour cinq guinées, on est gouverneur, c'est-à-dire, qu'on peut assister à toutes les séances du comité; pour 50 liv. sterl. ou 1250 fr., on est gouverneur à vie. Le rapport est suivi de la liste des sociétés auxiliaires, du tableau des dons et souscriptions, et de l'état des distributions faites pendant l'année. Ces trois objets offrent réellement un sujet d'étonnement pour l'étendue de l'œuvre, pour la libéralité de ses promoteurs, et pour l'activité de ses agens.

On a dit que la vanité avoit quelque part à cette en-

treprise, et en effet la société biblique anglaise peut être flattée de l'influence qu'elle exerce, des fonds dont elle dispose, et des agens qu'elle a de tous côtés. Cette domination pacifique, qui embrasse tout l'univers, et qui de l'Angleterre s'étend aux contrées les plus reculées de l'Asie, offre quelque chose de séduisant pour l'orgueil national; ce n'est pas là l'ambition la plus vulgaire, mais l'ambition peut cependant y être pour quelque chose. Toutefois, nous croyons que d'autres motifs ont pu influer sur les progrès de la société. Des protestans de bonne foi y ont vu un moyen de combattre l'idolâtrie et le mahométisme; ils espèrent qu'il suffit de présenter nos livres saints aux peuples ensevelis dans les ténèbres du paganisme pour leur faire ouvrir les yeux à la lumière, et le rapporteur du comité déplore l'indifférence des siècles précédens pour répandre la Bible parmi les idolâtres. Il se plaint de l'opposition que la société rencontre parmi les catholiques. La suite nous apprendra qui a mieux jugé. Nos livres saints sont pleins d'obscurités, et les traductions ne s'accordent pas entr'elles. Les païens à qui on présente la Bible sont dans le même cas que cet Ethiopien dont il est parlé dans les *Actes des Apôtres*. Il lisoit Isaïe, et ne pouvoit en pénétrer le sens. Comment pourrois-je l'entendre, disoit-il, si personne ne me l'explique? *Et quomodò possum, si non aliquis ostenderit mihi?* Les idolâtres et les Mahométans pourroient faire la même réponse aux agens de la société biblique, et sans doute il faut autre chose que l'envoi d'un livre obscur et difficile pour arracher des nations à leurs superstitions antiques et fortifiées par l'habitude.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de remarquer en finissant qu'il y a dans l'immense activité de la société biblique quelque chose d'extraordinaire. La Providence a ses vues, et peut-être fera-t-elle naî-

tre de ce concours d'efforts des résultats inattendus. Un savant estimable a exprimé la même pensée dans un discours prononcé à l'ouverture de la société asiatique à Paris, le 1er. avril 1822 : « Un zèle vraiment étonnant (dit M. Sylvestre de Sacy) dans un siècle où la religion paroissoit menacée de destruction, s'étend d'abord à la plus grande partie de l'Europe; en peu de temps il passe les mers, et, par un concours d'efforts inouis, les saintes Ecritures sont traduites et publiées dans la plupart des dialectes du Levant, ainsi que du Nord et du Midi de l'Asie; dialectes dont plusieurs n'étoient pas même connus de nous il y a dix ans. A la vue de ces succès surprenans nous pourrions sans doute nous livrer à des réflexions d'un ordre plus élevé que les considérations littéraires. Nous pourrions demander quel est ce livre qui s'ouvre ainsi un passage à travers les pays les plus barbares, et qui triomphe de tous les obstacles. Nous pourrions embrasser l'espoir qu'il y a là une semence qui ne sera pas sans résultat pour le bien de l'humanité ».

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le chevalier Joseph Amado Grehon, chargé d'affaires de Portugal par *interim*, est arrivé, le 21 septembre, à Rome.

— M. Joseph della Porta, patriarche de Constantinople et vice-gérent de Rome, a fait, le jour des Quatre-Temps, l'ordination à Saint-Jean de Latran; il y a eu cinquante-sept ordinans, dont vingt prêtres.

— On continue à faire des services pour le feu pape. La pieuse association des prêtres réguliers de Saint-Paul s'est distinguée dans cette circonstance; elle a consacré sa dernière réunion avant les vacances d'automne à payer un tribut d'hommages au pontife son bienfaiteur. Le lundi 15, M. l'abbé Louis Ponzileoni a prononcé l'éloge de Pie VII, a rappelé les évènemens extraordinaires de son pontificat, et a célébré par-

ticulièrement sa protection généreuse pour l'association ; nous avons cité le bref du 30 août de l'année dernière, par lequel le pape accordoit des secours à l'association pour encourager les études.

Paris. Combien n'avons-nous pas de justes motifs de bénir et de remercier la Providence! Deux grands événemens viennent coup sur coup de nous révéler ses bontés : l'élection si prompte et si heureuse d'un Pape est un bienfait signalé, qui mérite notre reconnoissance ; et la conclusion favorable d'une guerre entreprise par les vues les plus pures doit exciter nos plus vives actions de grâces. La délivrance du roi d'Espagne couronne et justifie les généreux efforts de la France. Nous ne voulons point, sans doute, refuser la portion de gloire qui revient du succès à la sagesse de notre Monarque, au courage de son illustre neveu, au talent des généraux, au dévoûment et à l'ardeur des troupes ; mais on nous permettra aussi d'en rapporter le principal honneur à la protection de Dieu sur son Eglise, sur l'Espagne et sur la France : *à Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris*. Ce sont les prières des saints qui ont préparé les triomphes des armées. Dieu a eu pitié d'un royaume si fécond dans tous les temps en grands exemples de piété, d'une si belle portion de la catholicité. Il a exaucé les vœux qu'y faisoient, sans doute, pour le retour de l'ordre et de la paix, tant d'ames pures, tant de communautés édifiantes, tant de fidèles bien intentionnés. Il a exaucé les prières que faisoient aussi, chez nous, des amis de la religion et de la légitimité. Ce qui vient de se passer à Cadix n'est pas seulement un événement heureux pour l'Espagne et pour son roi, c'est un triomphe pour la cause générale des monarchies, c'est une défaite pour le parti révolutionnaire. Les libéraux ne cachoient pas leurs vœux pour leurs amis d'Espagne. Puisse cette humiliation les faire rentrer en eux-mêmes! Puissent les gouvernemens sentir de plus en plus tout ce qu'ils doivent aux intérêts des peuples! puissent-ils protéger de plus en plus les principes, les doctrines et les institutions dont ils tirent leur force! Le bienfait que nous venons de recevoir exige de notre part un juste retour, et nous ne doutons pas que la piété ne fasse monter vers le ciel ses actions de grâces, et que nos temples ne retentissent de chants solennels pour la grande victoire remportée sur le parti qui appeloit le désordre et les révolutions. Nous apprenons, en effet, au moment de mettre sous presse, que S. M.

vient d'adresser à M. l'archevêque de Paris la lettre suivante :

« Mons^r l'archevêque de Paris, ne pouvant trop tôt rendre à la divine Providence les actions de grâces qui lui sont dues pour l'heureuse délivrance de S. M. catholique le roi d'Espagne, notre frère, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter un *Te Deum* dans l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que vous dira, de notre part, le grand-maître des cérémonies de France, ou le maître, en son absence. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Mons^r l'archevêque de Paris, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le 9 octobre 1823 ».

En conséquence, il va paroître un Mandement (1) de M^gr. l'archevêque, qui ordonne qu'il sera chanté, dimanche prochain, à deux heures après midi, dans l'église Notre-Dame, un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureuse délivrance de S. M. C. le roi d'Espagne. On croit que les autorités seront invitées à y assister.

— Les courriers ordinaires qui sont arrivés de Rome étoient partis avant l'élection, et nous n'avons encore aucun détail certain sur les circonstances qui ont hâté la conclusion du conclave; mais tout nous porte à nous féliciter d'un choix inespéré. Les missions que le nouveau Pape a remplies autrefois indiquent un homme exercé aux affaires, en même temps que la piété dont il fait profession est un juste sujet de joie pour les amis de l'Eglise. Annibal della Genga obtint, il y a trente-trois ans, la confiance de Pie VI, qui le fit archevêque de Tyr et nonce à Cologne; il fut revêtu, sous son successeur, d'une mission encore plus importante. Les premiers actes de son gouvernement ne sont pas encore connus; on sait seulement que M. le cardinal della Somaglia est nommé secrétaire d'Etat. M. le cardinal della Somaglia est né en 1744; il est doyen du Sacré-Collége, il est de la création de Pie VI. Sa conduite, dans les derniers malheurs de l'Eglise, a toujours été ferme et honorable. M. le cardinal Consalvi se retire des affaires. Il avoit, dit-on, déclaré d'avance qu'il ne se chargeroit pas de l'administration, et malheureusement l'état de sa santé ne justifie que trop cette résolution. S. Em. paroît attaquée d'une maladie organique, que ses travaux continuels et les soins qu'elle a donnés au feu Pape ont peut-être augmentée.

— On se rappelle que M. Jean Cheverus, évêque de Bos-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

ton, avoit été nommé, l'hiver dernier, par le Roi à l'évêché de Montauban. Ce prélat avoit, dit-on, témoigné le désir de revenir dans sa patrie, et on avoit saisi l'occasion de reconquérir pour notre église un évêque si distingué. Une première lettre de M. Cheverus avoit fait espérer qu'il se rendroit au choix de S. M.; mais un ecclésiastique arrivé récemment des Etat-Unis assure que ce prélat s'est décidé à rester en Amérique, et qu'il n'a pu résister aux représentations et aux instances des catholiques de Boston, qu'il dirige depuis si long-temps, et dont il est le pasteur, l'ami et le père. Ce diocèse compte très-peu d'ecclésiastiques, et le départ du vénérable évêque y laisseroit un vide difficile à remplir. On pense que M. l'évêque de Boston a dû écrire en France pour annoncer sa détermination, et mettre l'autorité à même de faire un nouveau choix pour un siége dont la situation réclame la présence d'un évêque au plus tôt.

— MM. les missionnaires des Missions de France finissent demain la retraite de huit jours qui, chaque année, les prépare à de nouvelles fatigues. Il paroît qu'outre plusieurs missions qu'ils donneront dans les provinces, et dont nous communiquerons le détail à nos lecteurs, ils ne discontinueront point les exercices de la Visite pastorale, et trouveront encore le moyen de tenir l'espèce d'engagement qu'ils ont contracté d'une retraite gratuite pour les hommes de la campagne. Les affiches de la dernière neuvaine, ainsi qu'une addition à la notice du Calvaire, paroissent l'annoncer pour la mi-novembre, et nous savons que plusieurs d'entre les plus zélés de messieurs les curés des environs de Paris, venus à la retraite sacerdotale, se proposent de profiter d'une occasion si favorable pour leur adresser quelques-uns de leurs paroissiens. Sans doute ce ne seront probablement pas ceux qui en auroient le plus de besoin qu'ils pourront y déterminer les premiers. Mais les uns gagneront les autres. Les plus timides s'encourageront par l'exemple, et si ce saint usage pouvoit peu à peu s'introduire dans les diverses classes de la société, les avantages en seroient incalculables pour la religion. Ces sortes de retraites fort usitées dans l'Allemagne et l'Italie, le sont encore en quelques parties de la France. La Bretagne, la Franche-Comté, la Guyenne et la Vendée, presque toutes nos provinces les plus religieuses leur doivent la conservation d'une foi vive et agissante. Quant au diocèse de Paris en particulier, nul doute

que cette grande maison de retraites n'offrît à sa population si considérable et si variée, les ressources les plus précieuses. Elle contribueroit surtout puissamment à soutenir les fruits de la Visite pastorale; et si l'on évaluoit encore l'heureuse influence qu'un tel exemple doit exercer sur le reste de la France, nous ne craignons pas d'assurer que cette maison de retraites seroit un des plus grands bienfaits de la société des missionnaires de France. On dit que M. l'abbé de Janson tient fortement à cette bonne œuvre; que c'est pour cela qu'il presse avec tant d'activité les travaux des bâtimens du Calvaire; qu'il doit rester à Paris cet hiver, et se charger de la première retraite gratuite pour les hommes. Il n'est pas étonnant qu'ayant déjà donné plusieurs retraites et parcouru les pays où l'on en connoît par expérience les avantages, il en sente aussi mieux que personne le prix, et soit plus empressé de nous en faire profiter.

— M. l'évêque de Carcassonne a, par un Mandement du 8 septembre, ordonné un service pour le Pape à Carcassone et dans les principales villes du diocèse; tous les prêtres diront une messe à la même intention, et ajouteront pendant neuf jours les oraisons pour le Pape défunt. Le prélat fait un court mais expressif éloge de Pie VII, et célèbre surtout *le calme de ce Pontife au milieu des tempêtes, sa prudence au milieu des contradictions et des obstacles, sa longanimité au milieu des douleurs, sa sagesse et sa fermeté même au milieu des sacrifices que lui ont arrachés les circonstances*. M. l'évêque ordonnoit aussi dans son Mandement des prières pour l'élection du Pape.

— MM. Thibiat, Sauce et de Fumé, grands-vicaires capitulaires de Metz, le siége vacant, ont publié, le 1er. septembre dernier, une Circulaire aux Curés pour leur annoncer l'association dont nous avons parlé, et qui a pour but de favoriser la propagation de la foi parmi les fidèles. Les personnes charitables, disent-ils, qui désirent ardemment le salut de leur prochain, et auxquelles il n'est pas donné d'annoncer l'Evangile dans les contrées lointaines, peuvent concourir efficacement à cette bonne œuvre en remplissant quelques conditions qui ne leur seront point onéreuses, et qui appelleront sur elles l'abondance des grâces et des bénédictions du ciel. Ces conditions se réduisent, comme on l'a vu, à réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave*, en demandant à Dieu la con-

version des infidèles, et en y joignant cette invocation : « Saint François Xavier, priez pour nous », et à donner chaque semaine un sou en aumône pour les missions. En s'approchant des sacremens, le 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix ; le 3 décembre, fête de saint François Xavier, patron de l'association, et une fois le mois, au jour que l'on choisira et où on visitera son église paroissiale, on gagnera chacun de ces jours une indulgence plénière, d'après une indult du feu Pape, du 15 mars dernier ; de plus, on gagnera une indulgence de cent jours toutes les fois que l'on récitera les prières de l'association, ou que l'on fera quelque aumône ou quelque autre bonne œuvre de piété ou de charité. Cette association, disent encore MM. les grands-vicaires de Metz, honore trop la France, devient trop utile à l'Eglise, qui ne peut plus soutenir que par les prières et les aumônes les missions lointaines, et promet de trop grands avantages à tous les fidèles pour que nous ne nous empressions pas de la recommander à votre zèle, et de vous inviter à l'appuyer de vos exhortations près des chrétiens charitables de votre paroisse.

— M. Charles Proveux, curé de Monthermé, doyen de Braux, diocèse de Reims, est mort le 27 septembre dernier, dans sa soixante-troisième année. Ses qualités sociales et ses vertus ecclésiastiques l'avoient rendu également cher et respectable. Ami zélé, tout son bonheur étoit d'obliger : son désintéressement et sa charité lui laissoient à peine de quoi suffire à ses besoins. Le diocèse lui est redevable de plusieurs prêtres qui exercent aujourd'hui, et qu'il encouragea et soutint dans leur vocation. Chaque année de sa vie étoit signalée par des traits honorables. Confesseur de la foi, il avoit été éprouvé pendant les jours mauvais. Aussi sa perte a excité tant de regrets, qu'on a vu à ses obsèques non-seulement les habitans des paroisses voisines, mais ceux de Secheval et des Mazures, que l'éloignement n'a pu empêcher de lui rendre les derniers devoirs. Tout le monde rend hommage à sa vertu, et les plus indifférens conviennent que sa mort est une grande perte pour sa paroisse, pour le canton et pour le département des Ardennes.

— Nous trouvons, dans un journal étranger, une nouvelle guérison opérée par les prières du prince de Hohenlohe, et cette guérison paroît encore environnée de preuves propres à satisfaire un esprit raisonnable. Marie Labor, jeune personne

de dix-huit ans, née en Irlande, dans le diocèse de Kildare, avoit, depuis six ans, perdu la parole à la suite d'une longue maladie. Ses parens s'adressèrent à M. l'évêque de Kildare, M. Jacques Doyle, qui écrivit en sa faveur au prince de Hohenlohe. M. Forster répondit d'Huttenheim, le 9 mai dernier, et annonça que le prince prieroit pour la malade le 10 juin. Il l'exhortoit à se confesser, à communier, et à avoir une entière confiance envers Notre-Seigneur. M. Forster recommandoit, de la part du prince, la dévotion au saint Nom de Jésus et à saint Jean-Népomucène, et il faisoit part de la guérison d'une jeune fille de Verdelays, diocèse de Bordeaux, qui avoit recouvré la parole le 14 mars précédent, dans l'église, au jour et à l'heure marqués. Cette lettre étant arrivée en Irlande, on commença une neuvaine, qui finit le 10 juin. Ce jour-là, la jeune personne fut confessée par signes. M. O'Connor, curé de Maryborough, célébra la messe, à laquelle assistèrent plusieurs ecclésiastiques du district et de pieux fidèles, quoiqu'on eût évité de publier la chose. Au moment de la communion, la jeune personne recouvra l'usage de la parole, et, après la messe, elle parla distinctement, au grand étonnement de tous ceux qui connoissoient son état. M. O'Connor rendit compte à M. l'évêque de Kildare de tout ce qui s'étoit passé. Dans sa lettre, il cite les médecins qui avoient traité miss Lalor, dont un, l'ayant depuis entendu parler, avoit reconnu que c'étoit un miracle. Le prélat irlandais a publié à ce sujet une Lettre pastorale, datée d'Old-Derrig, dans le comté de Carlow, le 22 juin 1823 : il y publie formellement le miracle, et en prend occasion de ranimer la foi de ses diocésains. Il les exhorte en même temps à la patience dans leurs maux, et à honorer la religion par leur soumission à l'autorité et par leur sagesse dans leur conduite. Nous trouvons cette Lettre pastorale, avec les pièces à l'appui, dans le numéro 8 du *Catholic Spectator*, journal qui paroît à Londres, et dont nous avons déjà parlé. Cet estimable recueil a commencé cette année, et pourra être utile à la cause catholique en Angleterre.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mercredi au soir, à six heures, le canon des Invalides a annoncé la délivrance de Sa Majesté le roi Ferdinand et de la famille royale. Cette nouvelle a fait éclater à Paris les plus vifs transports

de joie et d'allégresse. On s'abordoit en se félicitant; on s'embrassoit comme si c'étoit une seconde restauration pour la France. Une infinité de maisons ont été illuminées et pavoisées de drapeaux spontanément.

— Le Roi, Monsieur, Madame, Mme. la duchesse de Berri et Mgr. le duc d'Orléans, ont envoyé à Chantilly savoir des nouvelles de Mgr. le duc de Bourbon. D'après le rapport des gens de l'art, S. A. S. va bien, et sa guérison fait des progrès.

— Le Roi, informé par M. le préfet de la Meuse des désastres qu'un incendie avoit causés dans la commune de Lion, a fait remettre une somme de 1800 fr. aux victimes de ce malheur.

— Mgr. le duc de Bourbon, qui a envoyé une somme de 300 fr. à ces mêmes habitans de Lion, leur a donné en même temps l'autorisation de couper dans ses forêts quatre cents chevrons pour les aider à couvrir leur habitation.

— S. A. R. Monsieur a fait remettre au maire d'Arnay-le-Duc une somme de 400 fr. pour le sieur Guy, teinturier de cette ville, dont la maison avoit été entraînée par les eaux.

— S. A. R. Madame, lors de son passage à Rochefort, a laissé entre les mains de M. le commandant de la marine, de M. le sous-préfet et de M. le maire, des sommes s'élevant à 1800 fr ; de plus, elle a remis 1000 fr. à M. le préfet. Ces dons précieux seront distribués à de pauvres ouvriers, à des mères de famille.

— On dit que les travaux de l'arc de triomphe des Champs-Elysées vont être repris, et qu'il sera consacré *au duc d'Angoulême et à l'armée française libératrice de l'Espagne*. L'armée passera sous cet arc de triomphe pour rentrer dans Paris, en revenant d'Espagne.

— Le tribunal de police correctionnelle vient de prononcer sur l'affaire du *Journal national*. Plusieurs numéros de ce journal avoient *été distribués*, aux mois de mai et juin derniers, dans plusieurs lieux publics de la capitale. Ils contenoient les imputations les plus outrageantes contre la personne sacrée du Roi, et les provocations les plus violentes à la révolte. Un grand nombre d'exemplaires avoit été trouvé dans le domicile du sieur Guinard, soi-disant étudiant en droit, et dans les mains du sieur C.... L...., homme de lettres. C'est ce qui a fait citer ces deux messieurs devant la police correctionnelle. C..... L..... a seul comparu. Le fait de la distribution n'étant point établi, les prévenus ont été renvoyés de la plainte; mais la saisie du *Journal national* a été maintenue.

— Les élèves du collége de la marine d'Angoulême, situé hors des murs de cette ville, se sont révoltés contre leurs chefs. L'intervention des autorités civile et militaire les a fait rentrer dans le devoir.

— M. le baron de Damas, qui a quitté la division qu'il commandoit dans l'armée de Catalogne, se rend à une de ses terres situées dans le département d'Indre et Loire.

— Trente-huit transfuges français, embarqués sur un bâtiment de guerre espagnol, étoient sortis de la Corogne avant la capitulation. Ils furent pris, grâce à la vigilance de nos croiseurs. Les papiers dont ils étoient saisis firent reconnoitre dix-neuf autres transfuges

confondus dans la garnison. Tous ces prisonniers avoient été traduits devant le juge d'instruction de Bayonne, comme prévenus d'avoir porté les armes contre leur patrie. La cour de cassation vient de les renvoyer devant la cour de Toulouse, pour motifs de sûreté publique.

— Conformément à ce qui a été convenu à Vérone, le corps autrichien d'occupation, déjà réduit à cinq mille hommes, a évacué le Piémont le 30 septembre dernier.

— Les dernières nouvelles du Brésil annonçoient que l'empereur, voyant que l'autorité du pouvoir exécutif étoit infiniment restreinte par l'assemblée qui rédige la constitution, avoit résolu de faire respecter la puissance impériale par la force militaire, et de dissoudre l'assemblée rebelle.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

La nouvelle de la délivrance du roi d'Espagne n'étoit que prématurée : maintenant il est certain que Sa Majesté et toute la famille royale sont arrivées au quartier-général le 1er. octobre, à onze heures et demie.

Cet heureux évènement a excité à Madrid un enthousiasme inexprimable. Dès que le courrier extraordinaire a fait connoitre son message, un cri spontané part d'un bout de la ville à l'autre, plus de deux cent mille voix répètent ensemble *Vive le roi! vivent les Bourbons!* les uns versent des larmes, les autres se jettent à genoux en remerciant Dieu; tous se félicitent et s'embrassent. Les riches donnent aux pauvres pour qu'ils puissent prendre part à l'allégresse générale, et boire à la santé du roi et au salut de l'Espagne. Les Français ne peuvent se montrer dans les rues sans être entourés d'une foule qui les bénit. Le cri de *Vive Louis XVIII! vivent nos libérateurs!* se mêle toujours à celui de *Vive Ferdinand!* Les portraits de S. M. le Roi de France sont hors de prix, tout le monde y met l'enchère.

La régence a ordonné qu'il seroit chanté un *Te Deum* solennel, et que la capitale seroit illuminée trois jours consécutifs. Personne ne songera à dormir pendant ces trois nuits.

Les journaux donnent des détails sur ce qui a préparé la délivrance du roi d'Espagne. Ce ne sont encore que des *on dit;* mais ils sont curieux, et ne sont pas invraisemblables. Le 27 septembre, un chef constitutionnel proposa à sa troupe d'aller reconquérir le fort Santi-Petri. On lui répondit de toutes parts qu'il pouvoit y aller seul, et on l'abandonna; de sorte que, malgré toute sa bonne volonté, il fut obligé de se retirer chez lui. Vingt insurrections pareilles eurent lieu. Le commandant-général de l'île de Léon déclara que, vu l'esprit des soldats et les dispositions des Français, il étoit impossible de se défendre. Valdès, de son côté, annonça que la flotte ne pouvoit opposer qu'une résistance inutile. Les municipalités manifestèrent l'intention de capituler. Les cortès s'assemblèrent à la hâte; rien ne fut décidé. Trois réunions consécutives eurent lieu sans aucun résultat. La dernière fois, cinq membres seuls parurent à l'assemblée. Alors

ces cinq membres, composant toutes les cortès et les ministres, se rendirent auprès du roi, se confièrent en sa clémence, et lui déclarèrent qu'il étoit rétabli dans l'intégrité de son pouvoir royal.

Avant de laisser sortir le roi, les cortès ont fait des propositions aussi exagérées que toutes les prétentions qu'elles avoient pu montrer jusqu'alors. Le 29 septembre, le général Alava est venu demander la conservation, pendant deux mois, sous l'autorité des cortès, de toutes les places qui se défendent encore en Espagne, ainsi que la faculté pour ces places de communiquer et de commercer avec le reste de l'Espagne et les autres pays. Mgr. le duc d'Angoulême n'a pas voulu entendre parler de conventions. Les soldats, furieux de n'avoir pu attaquer l'île de Léon, et de voir arriver un parlementaire au lieu du roi, qu'ils attendoient, s'écrioient de toutes parts : *Le roi, ou l'assaut!*

Mgr. le duc d'Angoulême s'expose comme le plus brave de son armée. Le 29 septembre, il a couru les plus grands dangers en visitant les travaux. Plusieurs bombes ont éclaté auprès de S. A. R. Les personnes qui l'entouroient lui témoignant leur vive inquiétude: *Vous conviendrez*, leur a répondu le Prince, *que, si je suis tué, je finirai en bonne compagnie, et à la française.*

Mgr. le duc d'Angoulême, dont le plus ardent désir est d'adoucir, autant que possible, les malheurs inséparables de la guerre, s'est empressé d'envoyer une somme de 2000 fr. à la veuve de M. Perrotin de Thionville, capitaine au 36e. de ligne, qui a péri à l'attaque du Trocadero, après avoir déployé la plus grande bravoure.

Riégo est arrivé à Madrid, le 2 octobre, avec les trois officiers pris en même temps que lui; ils ont été enfermés dans des prisons séparées.

La régence du royaume, considérant l'esprit d'irréligion et d'immoralité qui régnoit dans les colléges et les académies militaires, a supprimé ces établissemens, et a déclaré qu'ils seroient reconstitués dès que la commission chargée de réorganiser l'instruction publique auroit trouvé un meilleur plan d'études.

Un galion, venant de Manille, chargé de 9,500,000 fr., est entré à la Corogne, qu'il croyoit encore au pouvoir des constitutionnels. Les autorités royales s'en sont emparées.

La plus forte partie de l'armée qui a fait le siége de Pampelune se dirige vers Lérida, dont il paroît que M. le maréchal Lauriston va pousser le siége avec activité.

M. le maréchal Moncey mande dans son dernier bulletin qu'une colonne de constitutionnels, sortie de Tarragonne, est vivement pressée par M. le baron d'Eroles, et qu'une autre colonne qui, plus tard, a tenté de sortir de la même ville, a été repoussée avec perte.

Hostalric a capitulé. La garnison est prisonnière de guerre.

Le chef royaliste Royo a fait prisonniers à Artesia de Segra trois cents constitutionnels, sortis de Lerida. Les chefs de guerillas, Anton Eroles et El Tiers, ont été rencontrés au lieu dit de *Camarusa*: leurs bandes ont été taillées en pièces.

Une lettre, adressée par M. de Châteaubriand à MM. les ambas-

sadeurs et ministres des puissances maritimes accréditées près la cour de France, annonce que le gouvernement du Roi vient de donner l'ordre de lever le blocus de la Corogne, de Saint-Sébastien et de Santona.

S. Exc. l'ambassadeur de France, M. Hyde de Neuville, a eu son audience solennelle du roi de Portugal le 3 septembre. Il a félicité S. M. sur l'heureux rétablissement de l'autorité royale, et lui a offert les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, au nom de S. M. Louis XVIII. Le roi lui a fait une réponse très-gracieuse. S. Exc. a été ensuite présentée à S. A. R. don Michel, à qui elle étoit chargée de conférer les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Elle a été également introduite chez la reine, à laquelle elle devoit témoigner combien une auguste princesse, mère d'un fils de France, étoit fière d'être si étroitement unie par les liens de la parenté à la reine de Portugal.

Le roi de Portugal a défendu l'entrée dans ses Etats de tous journaux étrangers.

---

*Maximes et Devoirs des pères et mères.*

*Le Guide de la jeunesse dans les voies du salut.*

*La vertu angélique* (1).

Nous réunissons ces trois petits ouvrages, qui viennent de la même main. Tous trois sont du pieux auteur du *Memoriale vitæ sacerdotalis*, M. l'abbé Arvisenet, chanoine de Troyes; tous trois tendent au même but. Dans le premier, l'auteur trace les devoirs des pères et mères, et rappelle, à l'appui de ses maximes, des traits de l'ancien Testament et de l'Histoire ecclésiastique. Le second, *le Guide de la jeunesse*, est une traduction libre du *Manuductio juvenum ad sapientiam*. Nous sommes dispensés de faire l'éloge de ce livre, qui est fort connu, et dont nous avons déjà parlé. L'édition que nous annonçons est la quatrième. Le troisième ouvrage est un petit Traité sur l'excellence d'une vertu qui est la plus belle parure du chrétien, et sur les moyens de la conserver. On trouvera, dans ces divers écrits, le zèle, la piété et la sagesse d'un ecclésiastique plus recommandable encore par ses qualités que par ses talens et son application au travail.

---

(1) Ces trois ouvrages se trouvent à Troyes, chez Cardon, imprimeur-libraire; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Vie politique et privée du souverain pontife Pie VII, rédigée sur des pièces authentiques*; par Henry Simon (1).

Peu de pontificats offrent une succession aussi rapide d'évènemens de différente nature; une élection préparée par des voies inattendues, et s'accomplissant loin de Rome sous une protection étrangère, le Pontife recouvrant sa capitale, mais forcé ensuite de renoncer à une partie de l'Etat de l'Eglise, le Concordat de 1801, les autres Concordats conclus ou commencés vers cette époque, le premier voyage du Pape en France, les demandes impérieuses de Buonaparte, ses procédés violens, l'occupation successive des places de l'Etat pontifical et enfin de Rome même, les atteintes portées au spirituel, l'enlèvement du Pape, sa déportation et sa captivité à Savone, les députations envoyées vers lui, la proscription des cardinaux et des prélats, le concile de 1811, la translation du Pontife à Fontainebleau, le simulacre de traité publié en 1813, la liberté rendue au Pontife l'année suivante, son retour dans ses Etats, sa bulle pour rétablir un corps célèbre, sa nouvelle fuite en 1815, ses Concordats en 1817 avec la France et avec deux autres puissances, ses soins pour le gouvernement des autres parties de l'Eglise, tout cela forme une suite de tableaux, les uns consolans, les autres funestes, presque tous sortant de l'ordre commun, et faits pour exciter fortement l'attention et l'intérêt. La Providence se déploie dans

(1) 1 gros vol. in-18; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Sanson, boulevard Bonne-Nouvelle, n°. 3; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

ces évènemens; elle fait succéder le calme à l'orage, et, quand tout semble désespéré, elle frappe de ces grands coups qui étonnent le monde, et qui affermissent l'Eglise ébranlée. Ces subites révolutions jettent un éclat nouveau dans l'histoire, et appellent à la fois les réflexions de l'observateur et les actions de grâces du fidèle.

Je ne suis donc point étonné que la mort de Pie VII ait donné le signal à quelques écrivains attentifs à profiter de toutes les circonstances qui peuvent piquer la curiosité. Toutes les trompettes de la rénommée devoient en effet faire retentir le nom du Pontife, les évènemens éclatans de son règne, ses glorieuses traverses et sa lutte courageuse. La *Vie* que nous annonçons retrace assez bien cette suite de faits divers. L'auteur a négligé de citer les sources où il avoit puisé; mais nous avons lieu de croire qu'il s'est servi d'un ouvrage que nous avons publié nous-mêmes, il y a quelques années; il paroît y avoir pris, entr'autres, tout ce qui regarde les dernières persécutions de l'Eglise. Nous ne lui en faisons point un reproche, il s'en faut, et nous nous applaudissons, au contraire, de lui avoir fourni des matériaux qu'il a cru pouvoir employer. Peut-être cependant eût-il été juste et convenable de citer quelquefois, surtout dans les endroits où M. Simon transcrit des passages de quelque étendue.

Quoi qu'il en soit de cette observation, à laquelle nous ne mettons pas autrement d'importance, cette *Vie de Pie VII* est écrite dans un bon esprit; l'auteur est sage et religieux; il rend hommage aux vertus et à la constance du Pontife; il imprime un juste blâme sur le front de ses persécuteurs. Son récit est en général exact; seulement on y remarque quelques omissions et inexactitudes, suite nécessaire d'un peu de précipitation. On n'en sera pas surpris quand on songera que cette *Vie* a paru cinq semaines après la mort du Pon-

tife, et, s'il y a ici quelque chose d'étonnant, c'est que l'on n'y trouve pas plus d'omissions et d'erreurs. Nous en signalerons quelques-unes, non certainement dans l'intention d'affliger un écrivain estimable, mais, au contraire, pour le mettre en état de rectifier dans une édition subséquente ce que celle-ci offre de moins exact.

A la page 11, il est question du cardinal Giaranetti ; il n'y a pas eu de cardinal de ce nom, et il faut sans doute lire *Gioannetti;* André Gioannetti, cardinal et archevêque de Bologne, mourut le 8 avril 1800, peu après l'élection de Pie VII. L'auteur donne au cardinal Caselli le titre de général des Jésuites; peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression ; le Père Caselli étoit de l'ordre des Servites. Il est dit, page 19, que la cour de Vienne fit tout ce qui étoit en elle, en 1800, pour détourner le Pape d'aller à Rome; cette imputation ne paroît point vraisemblable; Rome étoit alors occupée par les Napolitains, et la cour de Vienne avoit, même sous le seul rapport politique, raison de souhaiter que Rome fût rendue au Pape, plutôt que de rester au roi de Naples. Aussi nous voyons que Pie VII s'embarqua sur une frégate autrichienne, ce qu'il n'eût certainement point fait si l'empereur eût été opposé à son retour. L'auteur a oublié de dire, qu'après la victoire de Marengo, Buonaparte reprit au Pape les trois Légations. Il n'a point parlé des Concordats faits pour le Piémont et le royaume d'Italie, après celui de 1801, ni des Concordats conclus depuis la restauration avec Naples, la Bavière, la Prusse, etc. Peut-être auroit-il dû dire quelque chose des premiers brefs de Pie VII en faveur des Jésuites; il semble aussi que l'article des évêques constitutionnels ne fait pas bien connoître tout ce qui se passa à cette époque. On auroit pu enfin s'étendre un peu sur les promotions de cardinaux faites par le feu Pape; ces promotions tien-

nent à l'histoire de l'Eglise, et il en est quelques-unes surtout qui, par l'illustration, le talent et la piété des personnages, devoient être rappelées ici.

Au commencement du volume est une gravure qui représente le Pape sur les degrés du portail de l'église Saint-Sulpice, poursuivant de ses bénédictions un homme qui a son chapeau sur la tête au milieu de la foule prosternée. Le fait est-il bien exact? Des gens qui demeurent sur les lieux n'en ont point eu connoissance, et il y a lieu de croire qu'on a appliqué à Pie VII ce qui est arrivé, dit-on, au cardinal de Belloy. On pouvoit trouver dans la vie du Pape une anecdote plus sûre, et qui auroit offert un sujet de tableau plus intéressant.

J'espère que M. Simon, que je n'ai pas l'honneur de connoître, mais dont j'entends parler avec éloge, prendra mes observations en bonne part. Je n'ai point envie de déprécier son travail, et je souhaite, au contraire, que sa *Vie de Pie VII* acquière toute la perfection dont elle est susceptible. Outre cette *Vie politique et privée de Pie VII*, on annonce plusieurs autres ouvrages sur le même sujet; une *Vie du Pape*, in-18 de trois feuilles et demie d'impression; un *Précis historique sur Pie VII*, par M. Cohen, et un *Eloge historique et religieux de Pie VI et de Pie VII*, par M. Durozoir; le *Prospectus* de ce dernier ouvrage a paru. M. Durozoir annonce qu'il joindra à son volume des notes, des pièces officielles et un Discours préliminaire sur les papes du dernier siècle. Comme M. Durozoir prend plus de temps pour faire son *Eloge*, il faut espérer qu'il sera plus complet. Nous en rendrons compte lorsqu'il aura paru.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 12, à deux heures, le Roi et la fa-

mille royale se sont rendus à Notre-Dame, en grand cortége. Monsieur et les Princesses étoient dans la voiture de S. M. La suite étoit de vingt voitures. Les maisons étoient ornées de drapeaux, et des acclamations retentissoient dans les rues. A la porte de la métropole, M. l'archevêque de Paris s'est trouvé avec le chapitre et le clergé, et a harangué le Roi en ces termes :

« Sire, nous les avons entendues déjà de votre bouche ces paroles du saint Roi qui savoit faire hommage à Dieu de ses succès et de ses triomphes, *à Domino factum est istud!* (Psal. 117); Votre Majesté surmonte aujourd'hui tous les obstacles pour venir les mains chargées d'une magnifique offrande les répéter au milieu des actions de grâces les plus solennelles.

» Deux fois sauveur de votre peuple, restaurateur de notre monarchie, fondateur d'une ère nouvelle, législateur d'un Etat fatigué par trente ans de systèmes, vous devenez encore le pacificateur des nations et le libérateur des rois; Votre Majesté aime à s'abaisser devant le Très-Haut, à mesure qu'il se plait à l'élever davantage; elle s'étonne que le Seigneur ai daigné la choisir pour un si beau ministère, et son ame s'attendrit à la vue de la sagesse et de la force qui lui ont été données pour le remplir : *et est mirabile in oculis nostris* (Ibid.)

» C'est la vertu des grands rois, Sire, que cette humble reconnoissance; elle intéresse à toute leurs entreprises celui par qui tout prospère.

» Que le Dieu tout-puissant continue donc à environner de splendeur et d'éclat le trône où Votre Majesté est assise, et que, multipliant les jours du Roi, il ajoute à ses années des années nombreuses de gloire et de bonheur! tels sont, Sire, les vœux que déposent à vos pieds, avec l'hommage de leur respect et de leur amour, le clergé, le chapitre et l'archevêque de Paris ».

Le Roi a répondu :

« Monsieur, je suis sensible à ce que vous me dites; vous me donnez des éloges que je ne mérite pas; je le répète, c'est Dieu qui a tout fait; allons lui rendre grâces de ses miséricordes, allons remercier la mère de Dieu, la reine des anges, qui n'a jamais abandonné la France, et qui n'a cessé de lui donner des marques de son éclatante protection ».

S. M. s'étant placée dans le chœur, les Princes et Princesses ont occupé les siéges qui leur étoient réservés. On chanta le *Te Deum*, l'*Exaudiat* et le *Domine, salvum fac Regem*, et M. l'archevêque a donné la bénédiction du saint Sacrement. On s'est servi, pour la première fois, du beau soleil donné à l'église par S. M. Le Roi a été reconduit à la porte de l'église avec les mêmes honneurs.

— Le Mandement publié par M. l'archevêque, à l'occasion de la fin de la guerre d'Espagne, est trop court et trop remarquable pour ne pas trouver place en entier dans ce journal :

« Quel est le cœur qui n'a pas tressailli, nos très-chers Frères, à l'annonce de ce grand évènement, qui termine avec tant de gloire pour nous, et tant de bonheur pour un peuple ami, une entreprise si noblement conçue, si sagement conduite, si généreusement poursuivie, si rapidement achevée? évènement dont l'œil le mieux exercé ne sauroit découvrir à la fois toutes les heureuses conséquences! Ferdinand VII est libre, et le Roi de France en est le libérateur! *Misit Rex et solvit eum; cent mille Français*, rassemblés par ses ordres, *commandés par un Prince de sa famille, par celui que son cœur aime à nommer son fils*, ont marché *en invoquant le Dieu de saint Louis; le trône d'Espagne est conservé à un petit-fils de Henri IV;* un *beau royaume préservé de sa ruine est réconcilié avec l'Europe; une paix impossible* à obtenir par d'autres voies *est conquise par la guerre* la plus juste, la plus loyale et en même temps la moins sanglante qui fut jamais; un Prince long-temps opprimé par les efforts de la rébellion rentre dans l'exercice de son pouvoir et dans la plénitude de ses droits; un peuple arraché à son amour revient avec ivresse sous le joug de l'obéissance; l'anarchie confondue, les factions dispersées, la révolte soumise, une révolution ennemie du monde forcée dans ses derniers retranchemens, obligée d'abandonner l'asile où elle se croyoit inexpugnable, de fuir dans les contrées étrangères et lointaines, ou de se replonger dans les ténèbres; la fidélité consolée par la fidélité victorieuse : six mois, N. T. C. F., six mois ont suffi pour tant de merveilles!

» Grâces en soient rendues au Roi que Dieu éclaire, dont les lèvres sont comme un oracle, dit l'Esprit saint; dont la bouche ne se trompe pas dans les jugemens qu'elle prononce, dont la sagesse dissipe les méchans, et, après les avoir vaincus, les fait passer sous l'arc de son triomphe : *Divinatio in labiis regis, in judicio non errabit os ejus. Dissipat impios Rex sapiens, et incurvat super eos fornicem.*

» Graces aux illustres et magnanimes souverains, nos alliés, dont les pensées immuablement unies à celle de notre auguste monarque, ont si royalement conspiré contre le fléau destructeur qui menaçoit toutes les sociétés.

» Grâces à ce héros chrétien, dont la foi a sanctifié une expédition déjà si légitime, dont la piété courageuse et la sainte valeur ont fait l'admiration du soldat, et qui, à la vue de cette même Afrique, jadis théâtre de tant d'exploits et de constance, a montré à l'Europe entière qu'un enfant de saint Louis qui se confie dans le Seigneur est toujours sûr de dompter et d'abattre les ennemis de Dieu et des rois, fussent-ils plus fiers que le Sarazin et plus féroces que le barbare.

» Grâces à notre brave et fidèle armée, qui, engagée dans une guerre d'un genre tout nouveau, se trouve habile en tous les genres

de conquêtes, dont la présence est un bienfait, la conduite une leçon, et la marche une victoire.

» Ou plutôt, N. T. C. F., grâces en soient à jamais rendues *au Roi immortel des siècles, à Dieu seul*, à qui appartient la gloire. S'il daigne quelquefois la partager ici-bas avec les hommes, il veut que les hommes à leur tour la lui rapportent toute entière comme à son principe et à sa fin. C'est lui qui a tout fait; c'est lui qui, semant, pour ainsi dire, les prodiges sous nos pas, semble vouloir forcer les plus obstinés à reconnoître son action divine, sa faveur singulière, sa puissante protection sur la France, et leur faire comprendre que ce seroit désormais en vain que la discorde tenteroit de lui susciter de nouvelles alarmes. C'est lui qui, ajoutant de continuelles miséricordes à ses miséricordes anciennes, veut apprendre à l'univers qu'il nous a replacés au rang qu'il nous avoit assigné parmi les nations de la terre, après nous en avoir fait descendre *dans un moment d'indignation,* à cause de nos iniquités, et que le temps est venu où nous n'avons plus à recevoir d'autres lois que les siennes ».

— Dans les différentes églises, l'allégresse publique s'est manifestée de la manière la moins équivoque. A Sainte-Geneviève, M. l'abbé Rauzan est monté en chaire, et a paraphrasé très-heureusement le Mandement ci-dessus. L'église étoit pleine, et le *Te Deum* a été chanté avec de vifs transports de reconnoissance.

— Les révolutionnaires cherchent à se consoler de l'heureuse issue de la guerre d'Espagne, en laissant croire qu'ils ont lieu de se féliciter de l'issue du conclave. Leurs journaux font l'éloge du nouveau Pape : c'est, disent-ils, le Pape qui a eu le plus de rapports avec la révolution, et qui s'est le plus souvent entretenu avec elle. Ils ajoutent que M. della Genga fut envoyé en Allemagne pour concilier les intérêts des catholiques et des protestans; qu'il vint à Paris en 1814 pour expliquer les événemens auxquels Pie VII avoit pris part, et qu'il passa les cent jours à Paris. D'abord, ce dernier fait est controuvé; M. della Genga ne passa point les cent jours en France. il étoit retourné en Italie en novembre 1814; ensuite M. della Genga n'étoit point chargé, en 1814, d'expliquer la conduite de Pie VII, mais de féliciter le Roi sur son retour. Antérieurement, à la vérité, le prélat avoit essayé de pacifier l'église d'Allemagne; mais il éprouva des obstacles insurmontables, et Buonaparte finit par lui ordonner de quitter ce pays. M. della Genga se ressentit aussi de la persécution suscitée à l'Eglise. Tels sont les rapports que Léon XII a eus

avec la révolution : il l'a vue de près, et c'est parce qu'il l'a vue qu'on peut être assuré qu'il sait l'apprécier.

— Mgr. le grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, qui visite actuellement pour la dernière fois son diocèse, est allé, le 1er. octobre, au petit séminaire de la Chapelle-sous-Rougemont, dans le Haut-Rhin. Son successeur désigné, M. l'abbé Tharin, s'y étoit rendu de Besançon sur l'invitation du prince; plusieurs curés et ecclésiastiques, et des fonctionnaires du département, s'y sont trouvés également. M. le grand-aumônier a été très-satisfait de l'état du petit séminaire, et a félicité M. Lienhart, qui le dirige, du succès de ses soins. Le prélat étoit accompagné de ses grands-vicaires, et s'est entretenu long-temps, avec son successeur, de l'état du diocèse, et des intérêts d'une église qui lui est chère et qu'il quitte avec regret. M. Tharin est parti de là pour Paris, et M. le grand-aumônier est retourné à Strasbourg.

— Depuis qu'on a parlé, l'hiver dernier, de la souscription pour l'église du Calvaire, une partie des espérances des missionnaires s'est réalisée. Plus de six cents dames ont bien voulu s'attacher à cette œuvre, et prendre les fonctions de quêteuses, soit à Paris, soit dans les provinces, et leur zèle a déjà recueilli, ou du moins assuré, une portion considérable de la dépense totale, évaluée à 400,000 francs. Les travaux s'avancent rapidement; vingt-six colonnes, formant le péristyle de la nouvelle église, sont élevées; on s'occupe aussi de couvrir et d'achever les bâtimens neufs, et deux grands escaliers vont être terminés. Les sacrifices touchans qu'ont fait beaucoup de personnes animent encore les missionnaires. Ils disent comme Néhémie : *Surgamus et ædificemus*. Si les hommes du siècle viennent à bout d'élever leurs théâtres avec tant de promptitude, le courage pourroit-il manquer à cette foule de pieux fidèles qui aspirent à l'honneur d'élever un lieu de prières et des autels pour les sacrifices? Pour mieux servir l'empressement des personnes charitables, on reçoit les dons, ou en argent ou en nature, des ornemens d'église, des livres pour former une bibliothèque, et généralement tous les objets en linge et en ameublement qui peuvent servir pour une sacristie, ou qui pourroient être utiles pour la retraite que l'on prépare pour le mois prochain.

— Une nouvelle profanation vient d'avoir lieu à Provins,

diocèse de Meaux. Des voleurs se sont introduits dans l'église Sainte-Croix, ont forcé le tabernacle, enlevé le ciboire, dispersé les hosties. M. le curé de la paroisse, justement alarmé d'un tel crime, avoit déjà commencé dans son église des prières expiatoires; M. l'évêque de Meaux, informé de ce sacrilége, a adressé, le 3 octobre dernier, une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles de l'arrondissement de Provins. Le prélat y déplore, avec l'accent d'une pieuse douleur, l'attentat qui vient de se commettre, et rappelle les punitions éclatantes exercées autrefois contre des profanations moins coupables. M. l'évêque ne peut s'empêcher de voir, dans la multiplicité de tels crimes, une des plus tristes suites de cet esprit d'irréligion que l'on qualifie audacieusement de progrès des lumières. Comment est-il possible que, pour un gain modique, on ose profaner ce que la religion a de plus sacré? Après des réflexions générales sur l'événement, le prélat s'adresse en ces termes à ses diocésains:

« Habitans de Provins, vous avez déjà versé des larmes amères sur le crime horrible qui vient d'être commis au milieu de vous; vous avez joint vos prières à celles qu'un pasteur désolé vient d'adresser au ciel, en réparation de l'injure faite au Tout-Puissant, afin d'obtenir le remords et le repentir pour les coupables. Ah! continuez vos supplications et vos gémissemens; cherchez, par vos respects et vos humiliations, à venger celui qui veut bien habiter encore ce temple profané, de l'outrage qu'il y a reçu. Bientôt ce même temple va retentir du chant des cantiques sacrés; des missionnaires zélés vont y faire entendre leurs voix; ils uniront leurs accens à vos prières, pour implorer les miséricordes du Seigneur sur vous, pour lui demander que le crime commis ne retombe ni sur vous, ni sur vos enfans; peut-être ne l'a-t-il permis que pour vous préparer, par l'horreur qu'il vous inspire, à profiter des faveurs qu'il vous destine ».

D'après les ordres de M. l'évêque, les prières des Quarante-Heures ont commencé dans l'église Sainte-Croix de Provins, et on y a dû lire, matin et soir, une formule d'amende honorable imprimée à la suite du Mandement. Le second jour, la paroisse de Saint-Ayoul, de Provins, est allée en procession à Sainte-Croix; et le troisième jour, la paroisse Saint-Quiriace: chacune y a célébré la messe *De reparatione injuriarum*. Tous les habitans de l'arrondissement sont invités à prendre part à ces expiations; et, dans toutes les églises, on donnera, pendant quatre dimanches, la bénédiction du saint Sacrement, et on lira la formule de réparation.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS, le 14 octobre, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, se rendirent, après le dîner du Roi, à Saint-Cloud, où les attendoit une fête brillante donnée à l'occasion du succès de nos armes, qui ont replacé Ferdinand sur son trône. Les militaires de la garde royale exécutèrent différentes évolutions militaires, et firent la petite guerre.

— La santé de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon se rétablit de jour en jour. Mgr. n'éprouve plus que quelques légères douleurs dans l'endroit de la fracture. S. A. S. a envoyé M. le colonel de Feuchères, son aide-de-camp, offrir au Roi ses félicitations à l'occasion des dernières nouvelles d'Espagne.

— En passant devant la statue de Henri IV, pour se rendre à Notre-Dame, S. M. a remarqué avec la plus grande satisfaction une couronne sur la tête du Roi, et sur le piédestal le buste de Mgr. le duc d'Angoulême, couronné de lauriers. C'étoit un hommage des forts de la Halle.

— Pendant la journée, sept à huit cents charbonniers ont parcouru les rues de Paris, portant en triomphe le buste de S. M. et celui de Mgr. le duc d'Angoulême. Arrivés à la place des Victoires, ils ont posé une couronne d'immortelles sur la tête de la statue de Louis-le-Grand, aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons! vive le duc d'Angoulême!* Ils ont ensuite porté et inauguré le buste de S. A. R. à l'arc de triomphe de l'Etoile. A son retour de Notre-Dame, S. M. a admis ces braves gens à défiler devant elle en traversant la cour et le jardin des Tuileries; ce qu'ils ont fait en redoublant leurs acclamations et leurs transports de joie. Le soir, il y a eu illumination générale.

— Cinq ordonnances du Roi viennent d'être promulguées; elles ont toutes pour objet de récompenser les grands services rendus dans la guerre d'Espagne par nos braves soldats et par leurs illustres chefs.

D'après la première ordonnance, l'arc de triomphe de l'Etoile sera immédiatement terminé, afin de perpétuer le souvenir du courage et de la discipline dont l'armée a donné tant de preuves.

D'après la seconde, M. le lieutenant-général comte Molitor est élevé à la dignité de maréchal de France, par anticipation sur la première extinction qui surviendra dans le nombre des maréchaux de France, lequel reste fixé à douze.

D'après la troisième, M. le maréchal comte Molitor et MM. les lieutenans-généraux comte Bordesoulle, comte Guilleminot, comte Bourck, comte Bourmont et baron de Damas, sont élevés à la pairie, laquelle sera héréditaire dans leur famille.

D'après la quatrième, M. le maréchal duc de Conégliano est nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

D'après la cinquième, M. le maréchal marquis Lauriston est nommé commandeur de tous les ordres du Roi.

— Par ordonnance royale, du 1er. octobre, M. le lieutenant-général duc d'Avaray est nommé gouverneur de la 9e. division militaire. Ce gouvernement étoit vacant depuis le décès de M. le comte Roger de Damas.

— Le Roi vient de décider que, pour perpétuer le souvenir de la prise du fort Santi-Petri, le vaisseau le *Centaure*, sur lequel M. le contre-amiral des Rotours avoit son pavillon dans cette glorieuse journée, porteroit désormais le nom de *Santi-Petri*.

— M. le contre-amiral baron Duperré a été élevé au grade de vice-amiral; et M. le lieutenant-colonel chevalier de Sourda a été nommé colonel. M. le chevalier de Gualy a été nommé maréchal de camp. M. le baron Ritter est nommé colonel du 6e. léger, en remplacement de M. le baron Hurel, maréchal de camp.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, est parti pour Madrid. S. Exc. se rend auprès du roi d'Espagne, afin de féliciter S. M., au nom de l'empereur de Russie, sur son heureuse délivrance. M. le comte reviendra immédiatement à Paris.

— Samedi dernier, l'édition des *OEuvres de Diderot*, que venoit de terminer le libraire Brière, a été saisie à la requête du ministère public.

— On vient de frapper une nouvelle médaille, offrant sur une des faces Mgr. le duc d'Angoulême, couronné de lauriers, et sur l'autre, la prise de Cadix.

— M. Martinez de la Rosa, arrivé récemment à Toulouse, va à Marseille, où il doit s'embarquer pour l'Italie.

— Les ordres ont été donnés afin de recommencer, le 13, les travaux de l'arc de triomphe de l'Etoile.

— D'après un avis que M. Louis Guebhard envoie aux soumissionnaires, l'emprunt de S. M. le roi d'Espagne a été ratifié à Madrid, le 20 septembre, par la régence; il est de 50,000,000 fr. : il a pour garantie les revenus généraux du royaume, et spécialement 10 millions de réaux annuels que le clergé doit payer au gouvernement, à titre de subsides.

— Le sieur Lamotte, docteur en médecine, étoit cité vendredi devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu 1°. d'avoir eu en sa possession une presse clandestine, destinée à l'impression du journal dit *national*; 2°. d'avoir distribué ledit journal, contenant des outrages envers le Roi, et des provocations à la révolte. Le sieur Lamotte ne jugea pas à propos de comparoître; et les faits ayant été établis, il fut condamné, par défaut, à quatre ans de prison et à 10,000 fr. d'amende.

— M. le duc de Rovigo annonce, dans une lettre adressée aux journaux, qu'il va se justifier de toutes les imputations qu'on lui a faites à l'occasion de l'assassinat du duc d'Enghien. Il sait qu'il va blesser les intérêts de quelques familles puissantes; mais lui aussi a une famille, et il importe à cette famille qu'il complète une justification que les écrits de Sainte-Hélène ont commencée. Il fait imprimer un Mémoire qu'il a composé il y a près de dix ans.

— Il paroit qu'on va former à Versailles une succursale de l'école

militaire de Saint-Cyr, où l'on recevra les élèves qui se destinent à la cavalerie; nul autre n'y sera admis. Au lieu d'un général pour gouverneur, la nouvelle école aura un colonel, qui sera sous les ordres du commandant de Saint-Cyr.

— Le tribunal de police correctionnelle de Colmar a condamné, le 2 de ce mois, M. Bellelet, chevalier de la Légion-d'Honneur, à 6000 fr. d'amende et aux dépens, pour s'être habituellement livré à l'usure.

— Le sénat de Hambourg vient de rendre un décret portant défense à tout citoyen remplissant des fonctions publiques, d'accepter des souverains étrangers des titres quelconques, même honorifiques, comme de conseiller aulique ou privé, de chancellerie, de légation, etc., sous peine d'être dépossédé de son emploi.

— Le roi de Bavière a rendu, le 11 septembre, une nouvelle ordonnance contre les associations entre étudians.

— On assure que le roi de Wurtemberg a changé de système, et que le rétablissement de la bonne harmonie entre lui et les grandes puissances est déjà opéré. Il y a eu de grandes mutations dans le ministère.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Dans la matinée du 1er. octobre, plusieurs barques sont sorties de Cadix, et se sont dirigées du côté de Rota. Tous ceux qui ont eu la liberté de fuir ont quitté la ville. Vers midi, la chaloupe qui portoit le roi et la famille royale a paru. Mgr. le duc d'Angoulême l'attendoit au port. S. A. R. s'est jetée aux genoux de Ferdinand. Le roi a relevé le Prince, et l'a embrassé. L'entrevue a été touchante. Mgr. a conduit le roi et la famille royale au logement qui leur étoit destiné, et a présenté à LL. MM. M. l'ambassadeur de France. Après quelques instans, S. A. R. s'est retirée chez elle.

Le roi d'Espagne a rendu, le 1er. octobre, le décret suivant: 1o. Tous les actes du gouvernement appelé *constitutionnel*, de quelque classe et de quelqu'espèce qu'ils soient, depuis le 7 mars 1820 jusqu'au 1er. octobre 1823, sont nuls et de nulle valeur. S. M. déclarant, comme elle le déclare, que pendant toute cette époque elle a été privée de sa liberté, obligée de sanctionner des lois, et d'expédier des ordres et réglemens que méditoit et expédioit contre sa volonté le même gouvernement;

2o. Tout ce qui a été réglé et ordonné par la junte provisoire du gouvernement et par la régence, créées l'une à Oyarzun, le 9 avril, et l'autre le 26 mai de la présente année, est valable et aura tout son effet, jusqu'à ce que, suffisamment instruite des besoins de ses peuples, S. M. puisse donner des lois, et prendre les moyens les plus propres à assurer leur véritable prospérité et leur bonheur, objet constant de tous ses désirs.

Le roi a ordonné que la régence cessât ses fonctions, après l'avoir remerciée de son zèle et de son dévoûment. Il a supprimé la garde

des ballebadiers qui avoit accompagné S. M. de Cadix au port Sainte-Marie. Le roi vient de rendre un décret par lequel il accorde amnistie à la généralité des coupables. Les premiers auteurs de la révolution en sont seuls exceptés.

Quelques destitutions ont eu lieu; telles sont celles du comte de Palafox, commandant de la garde royale; du grand-majordôme, Santa-Crux; du grand-écuyer, Altamira, et du commandant du palais, Copons.

Le comte de la Puebla est nommé grand-majordôme; le comte de Bergida, grand-écuyer; le duc de l'Infantado, commandant-directeur de la garde royale. Le secrétaire d'Etat, don Victor Saez, est déclaré président du conseil des ministres.

Après un *Te Deum* solennel, auquel ont assisté le roi et la famille royale d'Espagne, Mgr. le duc d'Angoulême et les principaux officiers de l'armée, S. M. C. est partie, le 2 octobre, pour Xérès; elle doit passer huit ou dix jours à Séville, et de là se rendre à Madrid. Avant de partir, le roi a rendu un décret, par lequel il déclare qu'étant rétabli dans la plénitude de ses droits royaux, il veut que la place de Cadix et l'île de Léon soient remises le lendemain sous le commandement de Mgr. le duc d'Angoulême. Ce décret a été envoyé à Cadix, et le 3 octobre la ville a fait sa soumission, et ouvert ses portes aux troupes françaises.

La régence, en cessant ses fonctions, a adressé une proclamation à la nation espagnole. Elle témoigne la joie que lui cause l'heureuse délivrance du roi et de la famille royale; paie un tribut de reconnoissance aux augustes rois de l'Europe qui ont pris la résolution de détruire la révolution en Espagne, et particulièrement au Roi de France, qui a exécuté cette noble résolution. Elle félicite les Espagnols sur les beaux sentimens qui les animent, et finit par les exhorter à l'oubli et à la réconciliation, assurant que Ferdinand le pieux, le clément Ferdinand ne se souviendra plus de ses souffrances, dès qu'il verra tous ses enfans réconciliés venir le saluer du nom de *père* et de *seigneur* de la grande famille espagnole.

Depuis le 3 octobre, tous les forts de Cadix et de l'île de Léon sont au pouvoir des troupes françaises. Les garnisons constitutionnelles sont cantonnées dans les environs. Les miliciens de Séville et de Madrid ont été désarmés, et sont partis pour San-Lucar, où ils recevront des passeports, afin de pouvoir se rendre chez eux. Tout s'est passé avec la plus grande tranquillité, et tout le monde paroit avoir de la joie. La flotte française doit être entrée au port de Cadix.

Le général Bourmont est nommé commandant des divers corps d'armées qui sont en Andalousie.

Ballesteros s'est présenté au roi, qui a détourné les yeux : il a demandé une audience particulière; le roi l'a refusé.

M. le contre-amiral Duperré a publié un rapport détaillé sur le bombardement de Cadix; il se loue de tous les marins, qui, officiers ou élèves, soldats ou matelots, ont tous rivalisé de zèle et d'ardeur.

Parmi plusieurs promotions que Mgr. le duc d'Angoulême a faites dans les ordres royaux, on remarque celle de M. le lieutenant-gé-

néral vicomte Obert, nommé commandeur de Saint-Louis; celles de M. le lieutenant-général comte Bourck, et de M. le maréchal de camp comte d'Escars, nommés grands-officiers de la Légion-d'Honneur, et celles de MM. les colonels comte de Chéresey, de La Madelène, de Wimpffen et Bron, nommés commandeurs de la Légion-d'Honneur.

Sir William A'Court, qui avoit reçu de son gouvernement l'ordre de revenir auprès du roi d'Espagne, dès qu'il seroit mis en liberté, est parti de Gibraltar pour se rendre au port Sainte-Marie.

Les troupes s'échelonnent sur la route de Madrid pour le retour du roi et de S. A. R. dans cette capitale. Monseigneur a dû partir le 6 octobre.

Toutes les villes font éclater le même amour et le même enthousiasme que Madrid pour la personne de Ferdinand. A Andujar, à Cordoue, à Tolède, le clergé, la municipalité, la milice royaliste, les grands d'Espagne et un peuple immense, ont promené dans toutes les rues le buste de S. M.

Riégo a été condamné le 8 octobre. Son jugement a été envoyé à Séville.

Les Français sont entrés à Zamora, le 30 septembre, sous le commandement du général Bourck. Miranda, Lopez-Banos et Merlos, sont venus faire leur soumission.

D. Joseph Escudero-y-Lison, maréchal de camp, est rétabli dans le gouvernement de la Corogne, aux mêmes termes qu'au 7 mars 1820.

Le colonel Vigo, gouverneur des forts d'Urgel, a été blessé grièvement. On assure que la garnison s'est soulevée contre lui.

Une dépêche télégraphique annonce qu'il n'existe plus de malades au port du Passage.

---

*Réflexions sur l'Existence de Dieu, sur l'Athéisme et sur l'Incrédulité;* par M. Henry de La Roque (1).

Ceux qui ont pris de nos jours le nom de philosophes ont à cœur de persuader qu'il n'y a plus aujourd'hui que le peuple et les hommes sans instruction et sans talens qui croient encore à la religion. Orgueilleux de quelques connoissances récemment acquises, de quelques découvertes brillantes, de quelques progrès surtout dans les sciences naturelles, ils regardent avec dédain quiconque reste fidèle aux anciennes traditions, et ils déclarent presque imbécille celui qui étudie dans un autre esprit, et qui, en cultivant sa raison, sait lui

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; et à Cherbourg, chez Boulanger, imprimeur-libraire.

donner des bornes et respecter les prérogatives de la foi. Ils nous opposent, parmi les modernes, des beaux esprits et des physiciens, des poètes et des géologues, des littérateurs et des astronomes, qui tous prétendent au titre de philosophes, et se croient plus habiles et plus éclairés que le reste des hommes, non-seulement sur les objets propres de leurs études, ce qui leur seroit peut-être plus permis, mais sur les matières même étrangères à leurs recherches. Ainsi, la plupart d'entre eux n'ont pas cherché à s'instruire de la religion, et cependant ils prononcent sur la religion; ils ont ouvert quelques-uns des livres faits contre elle, et, sans avoir pris la peine de consulter les ouvrages composés pour la défendre, ils la jugent et la condamnent. Cette légèreté et cette inconséquence ne sont que trop communes de nos jours. On veut avoir un avis sur la religion sans la connoître, on la rejette sans l'avoir examinée, on la proscrit sans l'entendre; on se fait un système d'indifférence sur les matières les plus graves, et où il n'est permis à personne d'être indifférent; des hommes estimables d'ailleurs sous d'autres rapports, sages et habiles pour les affaires de ce monde, exacts à remplir les devoirs de la vie civile, doux et modérés dans leurs rapports avec leurs frères, ne semblent démentir que sur un seul point leurs qualités naturelles; ils ne sont injustes que dans l'idée qu'ils se forment de la religion, dans l'oubli où ils la laissent, dans l'indifférence où ils vivent sur leurs intérêts les plus chers, et nous avons à gémir tous les jours de cette contradiction, plus fâcheuse encore qu'étonnante, pour des hommes nés dans le christianisme, environnés de sa lumiere et témoins de ses bienfaits.

Cette contradiction paroît avoir frappé l'auteur des *Réflexions* que nous annonçons, et il en a consacré une partie à montrer que, dans tous les temps, les dogmes religieux ont été professés par les plus grands génies. Au milieu des ténèbres du paganisme, Socrate, Platon, Cicéron proclamèrent l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame. L'Eglise compte, parmi ses Pères et ses Docteurs, des esprits supérieurs, aussi distingués par l'éminence de leurs talens que par celle de leurs vertus; mais l'auteur s'est refusé au plaisir de citer leurs témoignages, de peur qu'on ne les regardât comme suspects dans cette cause; il se borne à invoquer l'autorité de philosophes illustres par leurs ouvrages et étrangers au clergé; ces

philosophes sont Bacon, Descartes, Newton, Pascal, Leibnitz, Euler, etc.; il rapporte des passages décisifs de ces hommes célèbres, et, après en avoir montré la solidité et la sagesse, il discute quelques assertions contraires hasardées par quelques modernes. Ici l'auteur n'auroit pas manqué de trouver un grand nombre de propositions et de jugemens qui auroient mérité une éclatante censure; mais il s'est borné à relever quelques idées plus choquantes. Ainsi le chimiste Fourcroy avoit osé dire, dans son *Système des connoissances chimiques*, que *les pieuses fictions des auteurs de quelques chroniques religieuses avoient osé suspendre la marche éternelle de la nature, en y fixant la création du monde*. Le savant Deluc avoit relevé cette insulte gratuite faite à la Genèse, et M. de La Roque a profité des observations du physicien génevois sur le système qui donne une antiquité reculée à notre globe.

La seconde partie des *Réflexions* n'a pas un rapport direct avec ce qui précède: elle a pour objet de montrer la divinité de la religion juive, et celle de la religion chrétienne qui a succédé à la première, ainsi que les Prophètes l'avoient annoncé. L'auteur rapporte sommairement les principaux événemens de l'histoire du Peuple de Dieu, et examine ensuite le degré de croyance qu'ils méritent. Il finit par répondre à quelques objections des incrédules. L'estimable auteur montre, dans tout son ouvrage, un vif attachement à la religion: on sent qu'il l'a étudiée, et que cette étude n'a pas été stérile chez lui. Ses réflexions, ses raisonnemens, ses vœux, tout cela est d'un chrétien ferme dans ses principes, et qui, nous en sommes persuadé, ne se borne pas à la théorie, et honore sa croyance par une profession ouverte de la piété. On regrette seulement qu'il n'y ait pas, dans cet écrit, plus d'unité et de méthode: les deux parties ne sont pas liées entre elles, et M. de La Roque sait mieux que moi que, dans toute composition littéraire, et surtout dans un ouvrage aussi court que celui-ci, on doit trouver de l'ensemble et de la liaison. Son écrit semble fini quand la seconde partie commence: il auroit été bon d'énoncer ce double but dans le titre, et de mettre un ordre plus marqué dans les raisonnemens et les citations, et dans la réponse aux objections. Nous donnons cet avis à l'auteur, parce que nous savons qu'il est animé d'un véritable zèle, et qu'il veut pardessus tout être utile.

*Essai sur l'Indifférence en matière de Religion;* par M. l'abbé F. de La Mennais. Tomes III et IV (1).

SECOND ARTICLE.

On s'étonne quelquefois du petit nombre d'ouvrages supérieurs que présente l'histoire de l'esprit humain. Cet étonnement cesseroit, si l'on remarquoit que de semblables productions supposent une réunion de qualités, non-seulement très-différentes, mais, de plus, rarement compatibles, du moins dans un certain degré d'élévation. Il n'est pas rare de trouver des ouvrages empreints d'une imagination brillante ou grâcieuse; mais souvent cette surface éblouissante recouvre, pour ainsi dire, les ruines de la raison; semblable à ces tapisseries trompeuses dont le tissu resplendissant voile les murs d'un édifice construit avec de la poussière. D'autres ouvrages, fruit d'une raison sévère, se font remarquer par la clarté des principes et la méthode du raisonnement; mais ils offrent le froid *et la dureté de la glace* (2). Ailleurs vous admirez une érudition, qui semble surpasser la patience de l'homme; mais toujours stérile, si une raison forte, fécondant les trésors de la mémoire, n'en fait pas éclore ces vérités générales, qui seules constituent une véritable science. On conçoit donc facilement que des ouvrages qui réunissent l'élévation de la raison et l'étendue des recher-

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 14 fr. et 17 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal. On vend aussi séparément les deux premiers volumes de cet ouvrage; prix, 6 fr. 50 c. et 8 fr. 25 c. franc de port, chaque volume.

(2) Expression de M. de Maistre, au sujet des livres de Port-Royal, dans son ouvrage sur *l'Eglise gallicane.*

ches, la sévérité de la logique et l'énergie du sentiment, les conceptions métaphysiques et l'éclat de l'imagination, ne peuvent apparoître que de loin en loin dans le monde littéraire. Toutefois il faut remarquer que c'est surtout à la religion qu'il est donné de les produire, parce qu'embrassant tous les objets de la pensée de l'homme, elle est comme le foyer universel de la raison, de l'imagination, du sentiment et de l'histoire.

C'est d'après cette règle que nous allons apprécier le mérite des deux nouveaux volumes de l'*Essai sur l'Indifférence*. On a pu, d'après notre premier article, se faire une idée des vastes recherches qu'ils supposent; on a pu aussi, par l'analyse qu'il renferme, concevoir toute l'étendue du plan dont ils sont le développement; mais rien ne nous semble plus propre à indiquer la hauteur du point de vue d'où l'illustre écrivain envisage la religion, que le passage que nous allons citer. Nous croyons qu'il est difficile d'y méconnoître cette raison élevée qui, embrassant d'un seul coup-d'œil la religion et le genre humain, prouve l'une en exposant l'état de l'autre :

« Prenez l'homme tel qu'il est, tel qu'il fut toujours, vous reconnoîtrez que la religion chrétienne le représente précisément en cet état de foiblesse et de corruption; et que, cet état étant donné, on ne sauroit concevoir un accord plus parfait, plus constant, plus merveilleux de tous les peuples, dans tous les âges, pour attester ce qu'enseigne cette religion aussi ancienne que le genre humain; de sorte qu'elle seroit moins croyable, si la tradition répandoit une lumière plus vive, puisque ce dogme fondamental de la dégradation originelle s'obscurciroit en proportion.

» Considérez le monde entier durant tous les siècles; que voyez-vous? un effroyable débordement de vices et de crimes divers multipliés à l'infini, une continuelle violation des devoirs les plus saints, et, en même temps, l'immuable distinction du bien et du mal perpétuellement reconnue et proclamée par la conscience universelle.

» Que voyez-vous encore? des erreurs innombrables qui, se succédant sans relâche, varient selon les lieux, les époques, les passions, et, en même temps, un fond commun de vérités inaltérables, perpétuellement reconnues et proclamées par la raison universelle.

» Qui contestera ces deux faits? qui osera nier la raison ou la conscience du genre humain? quelqu'un descendra-t-il jusqu'à ces excès de folie? Non, jamais personne ne s'y résoudra. Eh bien! qu'on sache donc que la conscience et la raison universelle, en ce qu'elle a de fondamental, ne sont que la religion ».

Pour donner une idée de la vigoureuse logique avec laquelle l'auteur de l'*Essai* poursuit les adversaires de la religion jusque dans leurs derniers retranchemens, nous ne sommes embarrassés que du choix des citations. Qu'il nous suffise de copier ce passage, où le raisonnement, armé d'une ironie sanglante, immole une des rêveries philosophiques au sujet de l'établissement de l'Evangile. On sait que les incrédules du dernier siècle, et en particulier Gibbon, dans son *Histoire de la Décadence de l'Empire romain*, ont eu la manie d'expliquer la rapide propagation du christianisme par des causes purement naturelles, parmi lesquelles ils comptent les miracles que les apôtres prétendoient opérer en preuve de leur mission. Ecoutons l'auteur de l'*Essai*:

« Que la philosophie est ingénieuse et profonde dans ses conjectures! comme les évènemens qui paroissoient les plus extraordinaires deviennent simples dès qu'elle daigne les expliquer! Vous ne concevez pas que le christianisme se soit propagé naturellement; elle va vous le faire comprendre. Les Apôtres ont dit : *Nous vous annonçons l'Evangile, au nom de l'Eternel, et vous devez nous croire; car nous sommes doués du pouvoir miraculeux. Nous rendons la santé aux malades, aux perclus l'usage de leurs membres, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts.* A ce discours le peuple est accouru de toutes parts pour être témoin des miracles promis avec tant de confiance. Les malades n'ont point été guéris, les perclus n'ont point marché, les aveugles

n'ont point vu, les sourds n'ont point entendu, les morts n'ont point ressuscité. Alors, transporté d'admiration, le peuple est tombé aux pieds des apôtres, et s'est écrié : Ceux-ci sont manifestement les envoyés de Dieu, les ministres de sa puissance! et sur-le-champ, brisant ses idoles, il a quitté le culte des plaisirs pour celui de la croix; il a renoncé à ses habitudes, à ses préjugés, à ses passions; il a réformé ses mœurs et embrassé la pénitence; les riches ont vendu leurs biens pour en distribuer le prix aux indigens, et tous ont préféré les plus horribles tortures et une mort infâme, aux remords d'abandonner une religion qui leur étoit si solidement prouvée ».

L'illustre auteur a aussi le mérite peu commun de ranimer par la vigueur de son pinceau des tableaux souvent présentés, et qui semblent devoir être usés par le temps. Que n'a-t-on pas écrit, depuis saint Augustin et saint Jérôme jusqu'à Bossuet, sur l'état des Juifs, portant dans tout l'univers l'éclatante punition du Déicide? Nous doutons toutefois qu'on l'ait jamais peint avec des traits plus saillans que dans ce passage, où la justice divine semble respirer dans tout l'éclat de sa vengeance :

« Alors tout fut aussi *consommé* pour le Juif. Un sceau fut mis sur son cœur, sceau qui ne sera brisé qu'à la fin des siècles. Son existence toute entière n'avoit été qu'un long prodige; un nouveau miracle commence, miracle toujours le même, miracle universel, perpétuel, et qui manifestera jusqu'aux derniers jours l'inexorable justice et la sainteté du Dieu que ce peuple osa renier. Sans principe de vie apparent, il vivra, rien ne pourra le détruire, ni la captivité, ni le glaive, ni le temps même. Isolé au milieu des nations qui le repoussent, nulle part il ne trouve un lieu de repos. Une force invincible le presse, l'agite, et ne lui permet pas de se fixer. Il porte en ses mains un flambeau qui éclaire le monde entier, et lui-même est dans les ténèbres. Il attend ce qui est venu; il lit ses prophètes, et ne les comprend pas; sa sentence, écrite à chaque page des livres qu'il a l'ordre de garder, fait sa joie. Tel que ces grands coupables dont nous parle l'antiquité, il a perdu l'intelligence; le crime a troublé sa rai-

son. Partout opprimé, il est partout. Au mépris, à l'outrage, il oppose une stupide insensibilité : rien ne le blesse, rien ne l'étonne ; il se sent fait pour le châtiment ; la souffrance et l'ignominie sont devenues sa nature. Sous l'opprobre qui l'écrase, de temps en temps il soulève sa tête, il se tourne vers l'Orient, verse quelques pleurs, non de repentir, mais d'obstination; puis il retombe, et, courbé, ce semble, par le poids de son ame, il poursuit en silence, sur une terre où il sera toujours étranger, sa course pénible et vagabonde. Tous les peuples l'ont vu passer; tous ont été saisis d'horreur à son aspect : il étoit marqué d'un signe plus terrible que celui de Caïn : sur son front une main de fer avoit écrit : *Déicide* » !

Si les bornes d'un article nous le permettoient, nous multiplierions les citations de ce genre avec un plaisir qui seroit sans doute partagé par nos lecteurs. Nous pensons que celles que nous venons de faire suffisent pour inspirer à tous les hommes religieux et instruits le désir de connoître une production si remarquable sous le double rapport de la religion et de la littérature. Quelle que soit la diversité de leurs goûts, ces deux volumes leur présenteront des morceaux du plus grand intérêt; les esprits réfléchis y trouveront une haute philosophie; le savant, une vaste érudition; le littérateur, des modèles d'éloquence; surtout le chrétien y puisera de nouveaux motifs de s'attacher inébranlablement à la vérité, et ceux qui l'ont perdue une nouvelle lumière pour y revenir.

Dans un troisième article, nous envisagerons encore sous un autre point de vue ces deux volumes, qui, par la multitude des grandes questions qu'ils renferment, peuvent être considérés sous plusieurs aspects différens.

G. (1).

---

(1) Cette même signature devoit se trouver au bas de l'article sur le même ouvrage, dans le nº. 953; elle y avoit été alors oubliée.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Toute l'Eglise faisoit des vœux pour voir réparer la perte qu'elle avoit faite dans la personne de Pie VII. On demandoit au ciel, par d'instantes prières, un digne successeur de ce Pontife : elles ont été exaucées. Le veuvage de l'Eglise n'a pas été long, puisqu'il ne s'est écoulé que quarante jours depuis la mort du dernier Pape, et vingt-six depuis l'ouverture du conclave. Le dimanche 28 septembre, au matin, les votes nécessaires pour la validité de l'élection se trouvèrent réunis. Les cardinaux, réunis ce jour-là dans la chapelle Pauline du palais Quirinal, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, procédèrent au scrutin accoutumé, et les billets ayant été vérifiés avec les conditions requises, offrirent pour résultat l'élection canonique de S. Em. le cardinal Annibal della Genga, né à la Genga, fief de sa maison.

L'élu fut requis immédiatement, par le cardinal doyen, de déclarer s'il acceptoit cette suprême dignité. Il se soumit à la volonté divine, et annonça qu'il prenoit le nom de Léon XII. Alors M[gr]. Zucche, préfet des cérémonies, qui étoit présent, lut à haute voix le procès-verbal d'acceptation, ayant pour témoins M[grs]. Perugini, évêque de Porphire et sacriste; Mazio, secrétaire du Sacré-Collége, et deux aides des cérémonies. Les deux premiers cardinaux diacres, Fabrice Ruffo et Hercule Consalvi, prirent au milieu d'eux le nouveau Pontife, et le conduisirent devant l'autel, d'où, après une courte prière, ils l'accompagnèrent à la sacristie. L'élu s'y plaça dans un siége préparé, et là ses conclavistes et les maîtres des cérémonies lui ôtèrent ses habits de cardinal, et le revêtirent de ceux du Pape; savoir, les bas de soie, les souliers brodés avec une croix d'or, la soutane de soie blanche, la ceinture, le rochet, la mozette, l'étole et la grande calotte à oreilles.

S. S. fut ensuite reconduite par les deux cardinaux diacres devant l'autel, s'y plaça sur le siége préparé, et reçut la première *obédience* ou *adoration* des cardinaux, avec le baisement de la main et l'embrassement sur les deux joues. Tous les cardinaux se présentèrent un à un, suivant le rang d'ancienneté, revêtus, comme ils se trouvoient, de la soutane violette, du rochet, de la mozette et du manteau. Le cardinal

camerlingue, après avoir fait son obédience à son rang, mit au doigt du Pape l'anneau du pêcheur, et S. S. le remit à Mgr. Zucche, pour y faire graver le nom qu'elle venoit de prendre. Cependant le cardinal premier diacre demanda à S. S. la permission d'aller annoncer son exaltation, et, accompagné d'un maître des cérémonies qui portoit la croix papale élevée, il se rendit à la grande galerie qui donne sur la place du Quirinal, et qui avoit déjà été ouverte par les maçons du conclave. Là, ayant mis la barrette, il annonça à haute voix l'élection en ces termes : *Annuntio vobis gaudium magnum; Papam habemus em. ac. rev. D. Annibalem, tituli S. Mariæ trans Tyberim, presbyterum S. R. E. cardinalem della Genga qui sibi nomen imposuit Leo XII.*

Toute la place du Quirinal étoit pleine, la nouvelle s'étant répandue rapidement dans toute la ville. La noblesse et le peuple applaudirent également. L'air retentissoit d'acclamations, auxquelles se joignoient les décharges d'artillerie du château Saint-Ange et de la garde suisse, et le son de toutes les cloches des églises. Le soir, sur l'avis du préfet des cérémonies, quarante-six cardinaux se trouvèrent au palais du Vatican, et se placèrent suivant leur rang dans la chapelle Sixtine. S. S. arriva du palais Quirinal, ayant dans sa voiture les cardinaux della Somaglia et Pacca. Après avoir pris ses habits pontificaux, que lui présentèrent les premiers cardinaux diacres dans la sacristie contiguë à la chapelle, elle entra dans cette chapelle, et, après une courte prière, se plaça sur l'autel. Là eut lieu le second hommage ou *adoration*, avec le baisement du pied et de la main sous la chappe et les embrassemens sur les joues.

Mgr. Bofondi, auditeur de rote, arriva avec la croix ; et la procession, composée de tous les prélats, se mit en marche pour la basilique Saint-Pierre, en chantant : *Ecce sacerdos magnus*. Après les prélats venoient les cardinaux, chacun à leur rang, les conservateurs du peuple romain, Mgr. Bernetti, gouverneur de Rome, le prince Altieri, sénateur, et les deux premiers diacres ; enfin, venoit le saint Père, porté sur son siége, entouré de la garde noble, de ses officiers et du commandant général Bracci. La procession étoit fermée par l'auditeur de la chambre, le trésorier, le majordôme, les prélats assistans au trône et les protonotaires apostoliques.

S. S. étant entrée dans la basilique, fut conduite à l'autel

du Saint-Sacrement, où elle descendit de son siége et fit à genoux une courte prière. La procession se dirigea vers l'autel Papal; le Pape remonta sur son siége, reprit la mître, et fut porté de nouveau. Arrivé à l'autel, il y pria encore, et s'y assit sur un coussin. Le cardinal doyen entonna le *Te Deum*, pendant lequel le saint Père reçut la troisième *adoration*, et qui fut suivi des versets et oraison pour le nouveau Pontife. Le Pape descendit de l'autel, et, debout sur les degrés, donna sa première bénédiction apostolique au peuple immense qui remplissoit la basilique.

La cérémonie s'étant terminée au moment où on sonnoit l'*Angelus*, S. S. quitta ses habits pontificaux, et se rendit à pieds à la sacristie, où elle remonta en voiture, accompagnée des cardinaux della Somaglia et Pacca. Elle se rendit à sa résidence du Quirinal, à travers les acclamations du peuple et les salves d'artillerie. On ne sauroit dire la joie que cette élection a produite parmi la multitude; chacun en augure les plus grands avantages pour l'Eglise, et fait des vœux pour le nouveau Pontife. Les trois jours qui ont suivi, les princes et la noblesse, tant romaine qu'étrangère, sont allés baiser les pieds du Pape et lui présenter leurs félicitations. S. S. les a accueillis avec bonté, et leur a donné sa bénédiction. Le soir, il y a eu des illuminations aux palais.

Le dimanche 5 octobre, a dû avoir lieu le couronnement de Léon XII. Ce dimanche étoit en même temps la fête du Rosaire, et on faisoit les plus grands préparatifs pour cette cérémonie.

Paris. Un douloureux anniversaire nous rappelle tous les ans le souvenir d'un attentat odieux. Le supplice d'une reine, d'une femme a, ce semble, quelque chose de plus monstrueux encore. La mort du Roi étoit un crime calculé dans le système coupable qui vouloit fonder la république; mais Marie-Antoinette n'avoit aucun droit au trône, et on ne conçoit sa condamnation que par le désir de répandre le sang, ou peut-être par l'empressement de préparer un autre crime, en privant un enfant des soins d'une mère. Quoi qu'il en soit, la mort de cette courageuse princesse, trop long-temps inexpiée, demande de notre part des prières qui honorent sa mémoire et qui protestent contre l'iniquité. Le service annuel a eu lieu dans toutes les églises. A Saint-Denis, un cénotaphe avoit été élevé, et étoit entouré de grands personnages, d'officiers gé-

néraux, de pairs, de députés. S. A. R. MONSIEUR a pris place devant une tribune voilée, réservée, suivant l'usage, à la fille des illustres victimes. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a officié, et M. l'évêque nommé de Strasbourg a lu la lettre. Dans la métropole, le chœur étoit tendu de noir, et un catafalque y avoit été élevé. M. l'archevêque a officié pontificalement; la lettre a été lue par M. l'abbé Lecoq, chanoine de Notre-Dame. MM. les préfets, à la tête du corps municipal, et des députations des cours et tribunaux, assistoient à la cérémonie. Au château, le Roi a entendu une messe des morts dans ses appartemens. En outre, un service funèbre a été célébré dans la chapelle; M^me^. la duchesse de Berri y a assisté avec les personnes de sa maison. Dans la chapelle de la Conciergerie, qui rappelle de si tristes souvenirs, la messe a été célébrée par M. l'abbé de Montès; l'inspecteur général des prisons y assistoit avec les détenus, et plusieurs personnes du dehors. Le service funèbre a eu lieu également dans toutes les églises de la capitale. Puisse cette unanimité de prières consoler une illustre victime, et effacer la tache qu'un grand crime avoit imprimée sur le nom français!

— M^gr^. l'archevêque de Paris va donner un Mandement à l'occasion de la visite pastorale, qui commencera, dans les églises de Saint-Merry, de Saint-Denis du Saint-Sacrement, de Saint-Jean-Saint-François et des Blancs-Manteaux, le 1^er^. novembre.

— Le 1^er^. octobre, s'est terminée à Rodez la retraite ecclésiastique. Elle avoit été annoncée par une circulaire de M. l'évêque, laquelle fut reçue avec joie dans tout le diocèse. Le 24 septembre, on vit réunis dans la ville épiscopale près de six cents prêtres, curés, desservans, vicaires. Le mauvais temps des jours précédens ne les avoit pas empêchés de se rendre à la voix du premier pasteur. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, a dirigé les exercices de la retraite; il donnoit par jour deux discours et une conférence. La manière de ce pieux et infatigable prédicateur est assez connue pour qu'on ne soit pas étonné des résultats: il a convaincu tous les esprits et touché tous les cœurs. M. l'évêque a présidé à tous les exercices, faisant lui-même la prière du matin, célébrant la messe, lisant le sujet de l'examen particulier, partageant enfin les repas et les récréations des prêtres. Après chaque discours de M. Boyer, le prélat faisoit une courte exhortation relative

au sujet traité par le prédicateur, et souvent cette exhortation simple, mais vive et touchante, a fait répandre des larmes. La cérémonie du 1er. octobre a été très-imposante: tous les prêtres, les curés en étole et les chanoines en camail, étoient suivis du prélat, et se sont rendus processionnellement de l'église du collége à la cathédrale. M. l'évêque a célébré la messe. Après l'Evangile, M. Boyer est monté en chaire, et a fait un discours sur les motifs qui avoient conduit les ecclésiastiques à la retraite. Il a trouvé moyen de répondre à des reproches des ennemis de la religion. La communion et le renouvellement des promesses cléricales se sont faits avec beaucoup d'ordre. M. l'évêque étant retourné à son palais, a donné, du haut du perron, la bénédiction aux prêtres à genoux dans la cour. La plus grande union règne entre le prélat et son clergé. On étoit affligé de la petitesse du séminaire diocésain, qui ne permet de loger que la plus petite partie des sujets qui se destinent au sacerdoce. Mais une souscription a été ouverte; le clergé contribue pour 40,000 fr., et on va construire un séminaire dans le couvent des Annonciades.

— Le premier soin des évêques envoyés dans les nouveaux siéges est d'établir leurs chapitres, afin de pourvoir tout de suite à la stabilité de l'administration et au gouvernement du diocèse, en cas où quelqu'un des prélats récemment institués seroit enlevé prématurément. Le 21 septembre dernier, M. l'évêque de Saint-Claude a installé son chapitre. Le prélat présida lui-même à la cérémonie dans sa cathédrale, où on se rendit en procession. On y lut les bulles pontificales et les statuts que M. de Chamon a dressés pour son chapitre. Les grands-vicaires et chanoines nommés prirent possession du maître-autel et de leurs stalles, furent revêtus du camail, et prêtèrent serment entre les mains du prélat, qui leur adressa un discours simple, mais grave et solide, sur leurs obligations. La messe pontificale suivit le sermon, et fut terminée par le *Te Deum*. Les autorités étoient présentes, et toute la ville a pris part à une cérémonie qui rend à Saint-Claude tout ce qu'elle avoit perdu. M. l'évêque s'occupe avec zèle de l'organisation de son diocèse. Sa douceur, son affabilité, sa prudence, lui concilient tous les esprits; mais ces qualités ne lui ôtent rien de son zèle et de sa fermeté. Le prélat n'omet rien surtout pour ramener les prêtres constitutionnels qui avoient résisté jusqu'ici à la voix de l'Eglise et à l'exemple de

leurs collègues. Plusieurs ont cédé enfin aux remontrances du premier pasteur; un d'eux, entr'autres, qui s'étoit fait connoître par ses talens, mais aussi par son opiniâtreté dans le schisme, a fait la rétractation la plus satisfaisante, et a même ajouté à la formule qui lui étoit présentée. Son retour, qui a eu beaucoup d'éclat, ne peut que produire une heureuse impression sur ses anciens confrères.

— Un pasteur estimable, M. S., curé de Sainte-Croix de B., nous adresse une réclamation contre un article inséré dans un ouvrage récent, savoir, l'*Extrait de la Vie des Saints, édition corrigée et refondue en* 1821, et qui a paru chez un de nos libraires à Paris. Dans cet ouvrage, que nous n'avons pas vu, on ose, dit la lettre, traiter de fable et de chimère la dévotion au saint Scapulaire, et faire naître des doutes au sujet des indulgences accordées à la confrérie du Carmel. Le pieux pasteur est révolté de la témérité de l'auteur : « En vain, dit-il, le saint Siége et les évêques du monde chrétien ont fait à l'envi un accueil favorable à la pieuse institution du Carmel ; en vain les souverains pontifes, depuis sa naissance jusqu'à nos jours, l'ont comblée de priviléges : un imprudent vient s'inscrire en faux contre des témoignages si respectables, et prétend, par des preuves négatives, renverser un édifice qui subsiste depuis plus de cinq cents ans. C'est avec le ton le plus indécent, et les expressions les plus malignes, qu'il parle du bienheureux Simon Stok et de la vision dont il fut favorisé : tout, dans l'article du 16 juillet, respire les préventions de l'ignorance et l'orgueil d'une critique jalouse. L'auteur, dans sa réflexion pratique, recommande aux fidèles un grand discernement dans le culte qu'ils rendent à Marie : les fidèles n'ont, sans doute, rien de mieux à faire que de s'en rapporter à cet égard à l'Eglise, qui, apparemment, est juge plus compétente sur ces matières qu'un particulier. Elle échouera, je l'espère, la prétention arrogante d'un écrivain frivole, et les ames pieuses ne se laisseront point prendre aux artifices de l'homme ennemi, qui emprunte le manteau de la religion pour blâmer les pratiques les plus accréditées ». Telles sont les réflexions qu'a suggérées au sage pasteur l'article dont il se plaint. Il se fait honneur d'avoir appartenu à l'ordre des Carmes; et ceux mêmes qui sont étrangers à cet ordre ancien et célèbre partageront le jugement qu'il porte sur un écrivain téméraire.

— Les journaux d'Italie sont remplis des détails des services célébrés pour Pie VII, et des honneurs rendus à sa mémoire. Jusque dans les Etats protestans, on a payé un tribut d'hommages à ce vertueux Pontife. A Londres, un service a eu lieu dans la chapelle catholique de Morfields; M. l'évêque, vicaire apostolique du district, y a officié, et des personnes de distinction y ont assisté. A Genève, il y a eu également, dans l'église catholique, un service très-solennel : un catafalque avoit été élevé, avec quatre inscriptions relatives à l'autorité ou aux vertus du Pontife. L'une d'elles portoit ces paroles de l'Evangile : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Trente-sept ecclésiastiques étoient réunis pour ce service. On s'est rendu processionnellement de la cure à l'église. L'office a commencé par les laudes, et a été terminé par les cinq absoutes. Sur l'invitation de M. le curé, trois membres du gouvernement de Genève, et des députés des autorités de Gex (France) et de Saint-Julien (Savoie), y ont assisté. La veille, et le jour même, le son des cloches avoit annoncé la cérémonie. On dit qu'un ministre s'est plaint qu'on n'avoit pas vu pareil *scandale* à Genève depuis la réformation. Nous souhaitons qu'il n'y ait jamais dans le christianisme d'autre *scandale* que des honneurs rendus à un vieillard, à un souverain, à un Pontife, et que des regrets et des hommages payés à la vertu, au courage et au malheur.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le baron de Puymaurin a eu l'honneur de présenter au Roi deux médailles frappées à l'occasion de l'heureux évènement du 1er. octobre. L'une de ces médailles représente d'un côté la figure de S. M. Louis XVIII, de l'autre cette légende : GALLIÆ AMOR, LUDOVICUS DESIDERATUS, FAVENTE DEO, PRUDENTIA, VICTRICIBUS ARMIS, JURA REGUM FIRMAVIT, *Hispaniam pacavit, Ferdinandum regem restituit.* L'autre médaille a une inscription à peu près pareille, et porte la figure de Mgr. le duc d'Angoulême.

— Les Enfans de France ont quitté Saint-Cloud le 14 octobre. LL. AA. RR. sont arrivées à deux heures au château des Tuileries, où elles ont repris possession de leurs appartemens.

— S. A. R. MADAME, à peine arrivée des provinces méridionales, a souscrit pour plusieurs épreuves du superbe portrait en pied de son auguste mère, confié au burin de M. Roger. On remarque sur la liste des souscripteurs les noms d'un grand nombre de personnes de la plus haute distinction.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon est dans un état parfaitement

satisfaisant sous tous les rapports. Quelques agitations avoient été occasionnées par le troisième pansement; elles ont cessé tout-à-fait, et Mgr. est maintenant très-calme.

— M. l'abbé Regnier est nommé proviseur du collége royal d'Angers.

— M. Girard, conseiller à la cour royale d'Orléans, est nommé procureur-général près la cour royale de la Martinique.

— MM. les lieutenans-généraux vicomte Roussel d'Hurbal, vicomte Tirlet, vicomte Dode de la Brunerie, ont été nommés commandeurs de l'ordre royal de Saint-Louis.

— M. le duc de Ventadour, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé, jeudi matin, à Paris, venant du quartier-général. Mgr. le duc d'Angoulême ne sera à Paris que dans les premiers jours de décembre. Deux régimens de la garde, et un régiment de voltigeurs se sont embarqués à Cadix pour revenir en France.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, par défaut, les sieurs Hervieu et Edouard Alexandre, peintres, à six mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende, pour avoir eu en leur possession une presse clandestine, et à trois années d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende, pour avoir distribué une chanson séditieuse, intitulée : *l'Ordre du Jour*.

— M. le marquis de Mataflorida, ancien ministre de S. M. C. et président de la régence qui s'étoit formée à Urgel, est parti, le 14 octobre, de la ville de Tours, où il séjournoit depuis cinq mois, pour retourner en Espagne.

— Les journaux de province ne parlent que des mouvemens d'admiration, de reconnoissance et de joie qu'a excités dans les départemens la nouvelle de la délivrance du roi d'Espagne. Partout les Français montrent ce noble orgueil que leur inspirent les succès militaires de leurs concitoyens, et font éclater ces transports d'allégresse que donne la victoire, quand elle est le présage et la garantie d'une paix durable; partout ils font retentir des cris de bonheur, et proclament, au milieu des vœux les plus ardens, le nom d'un monarque chéri, et celui du fils de son adoption, qui a si dignement répondu à sa confiance.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne, par un décret, daté de Xérès, 4 octobre, ordonne que, pendant son voyage pour se rendre dans sa capitale, il ne se présente sur son passage, à cinq lieues de la route, aucun individu qui, durant le système dit *constitutionnel*, ait été député aux cortès des deux dernières législatures. La même disposition est applicable aux ministres, conseillers d'Etat, membres du tribunal suprême de justice, commandans-généraux, chefs politiques, employés des secrétaireries d'Etat, chefs et officiers de la ci-devant milice nationale, auxquels S. M. interdit, en outre, pour toujours, l'entrée de sa capitale et de ses résidences royales, dans un rayon de quinze lieues. Il n'y a d'exception qu'en faveur de ceux qui pourront ju-

tifier que, depuis l'entrée de l'armée alliée, ils ont obtenu de la junte provisoire ou de la régence du royaume une nouvelle nomination, ou une confirmation de l'emploi qu'ils tenoient de S. M. avant le 7 mars 1820.

Le roi Ferdinand a nommé D. Victor Saez son confesseur, sans lui ôter la place de premier secrétaire d'Etat et des dépêches. D. Victor Saez, chanoine théologal de la cathédrale de Tolède, étoit confesseur de S. M. en 1820, lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté obligèrent le roi à se séparer de son directeur.

Le maréchal de camp D. Carlos d'Aunoy, gouverneur militaire et politique de San-Lucar de Barrameda, vient d'être investi du gouvernement militaire et politique de la place de Cadix.

La population d'Espagne accourt de toutes parts, et se précipite avec des transports inouis sur le passage de ses souverains.

LL. MM. et LL. AA. sont arrivées à Séville le 5 octobre; elles y ont été accueillies au milieu des réjouissances les plus magnifiques qu'on ait jamais vues. Après avoir dételé les mules qui étoient attachées aux voitures de la famille royale, le peuple a traîné lui-même ces voitures jusqu'au palais royal. La nuit a été convertie en un jour brillant par l'illumination générale, qu'on remarquoit même dans les maisons des plus pauvres habitans. On annonce que LL. MM. attendront à Séville leur auguste cousin le Prince généralissime, et partiront avec S. A. R. pour Madrid.

Le duc de Guiche, premier aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, est venu, de la part de S. A. R., complimenter l'Infante dona Maria-Francisca, à laquelle le Prince n'avoit pu rendre personnellement ses hommages.

Ceuta et Tariffa viennent d'ouvrir leurs portes pour obéir aux ordres du roi d'Espagne.

C'est Calatrava, ministre des grâces et de la justice des cortès, qui proposa à l'assemblée, le jour du bombardement, de se dissoudre, et de reconnoître dans Ferdinand un pouvoir absolu. Sa proposition fut adoptée à une majorité assez forte.

Riégo, condamné à la peine de mort, devoit subir sa sentence le 9; mais on a sursis à l'exécution, à cause des importantes révélations qu'il a faites, ou qu'il a promis de faire. Plus de trois cents personnes sont compromises, dit-on, par les déclarations qu'il a déjà données. Des noms qui ont acquis une sorte de célébrité en France vont figurer d'une manière assez éclatante dans l'instruction.

On dit que Ballesteros a été arrêté par suite des déclarations de Riégo. Dix-huit personnes des plus hautes sociétés de la ville ont reçu ordre de quitter Madrid, en vertu du décret de Xérès.

On a répandu le bruit que Quiroga a été arrêté au moment où il alloit s'embarquer, déguisé en matelot.

Depuis la délivrance du roi, les royalistes se montrent et s'organisent sur tous les points. Les provinces de Léon, des Asturies, de la Manche, de la Navarre, de l'Aragon, des Deux-Castilles et de l'Andalousie, ont déjà des armées nombreuses de volontaires. Les fonds seuls manquent.

Le général comte de Larochejaquelein a taillé en pièces les troupes constitutionnelles qui occupoient l'Estramadure. Les ennemis s'étoient rangés avec beaucoup d'ordre sur une plaine étendue, qui est voisine de Truxillo. C'est la première fois que les constitutionnels ont attendu les Français de pied ferme; ils étoient sous le commandement du général Placentia, et avoient mis toute leur confiance dans leurs cuirasses. Les lanciers français ont jeté bas leurs casques, et les ont sabrés à la tête. La déroute a été complète. L'infanterie constitutionnelle a voulu défendre quelques hauteurs; elle a été bientôt culbutée.

Le comte Charles O-Donnel, capitaine-général de la Vieille-Castille, est arrivé devant Ciudad-Rodrigo; il cerne la place de fort près. Le gouverneur a demandé une suspension d'armes pour attendre les ordres du roi.

Une colonne constitutionnelle de quatre à cinq cents hommes, commandée par le général ci-devant ministre San-Miguel, parcouroit l'Aragon; et, n'osant s'approcher des villes, elle ravageoit les campagnes. Elle a été atteinte, le 8 octobre, par le général Chastellux, au village de Fraella; elle a été culbutée au pas de charge et mise en pleine déroute. Tous les bagages ont été pris. Quarante hommes, dont deux généraux, sont restés sur le champ de bataille. Plus de cent vingt prisonniers sont au pouvoir des Français; parmi eux se trouve le général Evariste San-Miguel, qui a été blessé grièvement.

Un colonel français a été envoyé à Barcelonne en parlementaire. Accueilli par un lieutenant-colonel suisse, il a remis plus de deux cents lettres, que les prisonniers de Llers écrivoient à leurs camarades de Barcelonne. Les troupes de ligne demandent à grands cris qu'on se rende. Le général Curial a reçu une lettre de Rotten. Avant peu Barcelonne ouvrira ses portes.

D'après la capitulation, signée le 27 septembre, la ville de Saint-Sébastien et la citadelle de la Mota ont été livrées aux Français le 3 octobre. Le gouverneur et toute la garnison, composée de troupes de ligne et de milices, sont restés prisonniers de guerre, et ont été conduits en France. Aucun Espagnol ne pourra être poursuivi ni inquiété pour les opinions politiques qu'il aura manifestées.

Le comte Linati, Italien, qui avoit juré de mourir pour la révolution, est sorti des forts d'Urgel, demandant à capituler; il s'est dirigé sur Mont-Louis, d'où il paroit décidé à envoyer au maréchal Moncey sa soumission et celle de la garnison.

---

*Traité des saints Mystères, où l'on résout les principales difficultés qui se rencontrent dans leur célébration;* par Collet.

Nous annonçâmes, dans notre numéro 281, la huitième édition de ce *Traité*, et nous rendîmes compte du travail de l'éditeur, qui n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage de Collet

plus exact et plus complet. Il a profité, pour cela, des *Observations* du Père Collier, Prémontré, et en a ajouté de nouvelles; il a rectifié les citations, a indiqué les sources, et a fait disparoître quelques négligences; il a même joint à l'ouvrage quelques additions, dont la plus importante est une Appendice sur la propreté des lieux saints. Il seroit inutile d'insister sur le mérite et l'utilité du travail de l'éditeur, après ce que nous avons dit dans le numéro cité; nous y avons fait sentir les améliorations faites à l'ouvrage de Collet, et on peut croire que désormais cet ouvrage ne paroîtra plus qu'avec les additions et corrections dues aux recherches, à la sagacité et à l'exactitude connues de l'éditeur.

Le même éditeur a depuis entrepris un autre travail, qui forme le complément de l'ouvrage de Collet; c'est une exposition des cérémonies de la messe basse. Les rubriques du Missel n'offrent qu'un sommaire de ces cérémonies; on a cru nécessaire d'en donner une explication plus détaillée, et de décrire la manière de s'en acquitter avec l'ordre, l'exactitude et la précision convenables. L'éditeur a profité des ouvrages de Gavanti, et autres liturgistes; de l'Instruction sur les rits sacrés, publiée en 1718, par l'ordre de Bonaventure, évêque de Montefiascone; de l'Exposition des rubriques du Missel, par Antoine Cæsaromontanus; et pour les ouvrages français, du *Manuel des cérémonies romaines*, 1717; du *Manuel à l'usage du diocèse de Toul*, 1770; et des *Cérémonies de la messe basse suivant l'usage de Paris*, 1777. L'auteur suit le prêtre dans toutes les cérémonies, décrit toutes ses actions, et fait remarquer les fautes qu'il faut éviter dans la célébration du sacrifice. Son Appendice est rédigée avec beaucoup de soin, d'ordre et de clarté

Cette Appendice, qu'on peut acheter à part ou avec l'ouvrage principal, le complète et le rendra plus utile. Des notes indiquent les divers sentimens des auteurs, et les légères différences entre le Missel romain et le rit du diocèse de Paris. Quant à ce qui concerne Collet et ses ouvrages, voyez ce que nous en avons dit numéros 281 et 893.

Cet ouvrage, avec l'Appendice, forme 2 vol. in-12; prix, 4 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

L'Appendice se vend séparément chez les mêmes libraires; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port.

Sur l'*Histoire de l'Eglise dans le 18e. siècle, faisant suite à celle de Bérault-Bercastel.*

TROISIÈME ARTICLE.

Il n'est que trop clair que M. G. a pris à tâche d'exagérer les ravages du quiétisme. Il réunit des faits qui n'ont entr'eux aucune liaison, et, pour trouver Fénélon plus coupable, il va chercher dans les pays étrangers des exemples de doctrines dangereuses qu'il semble associer à la sienne. Où a-t-il pris que *les ravages de la doctrine de Molinos n'étoient que trop sensibles* en France avant 1687? Il n'y a pas de trace de ces ravages, et l'auteur ne peut pas citer un seul fait à cet égard. Il rappelle des désordres qui eurent lieu en Espagne et en Sicile, et qui sont entièrement étrangers à l'histoire du quiétisme tel qu'il parut en France. Il assimile la doctrine de Fénélon à celle *des piétistes d'Allemagne, des godwinistes d'Angleterre, et même des quakers*; rapprochement aussi ridicule qu'il est injuste, et qu'aussi bien l'auteur ne prouve nullement. On est confondu de l'assurance avec laquelle l'auteur affirme que *les quiétistes furent l'une des sectes qui contribuerent le plus aux malheurs de la religion pendant le 18e. siècle;* mais il auroit dû sentir que nous ne sommes point obligés de le croire sur parole, et il seroit fort embarrassé de prouver l'influence du quiétisme sur la révolution. Il parle dans un endroit d'une *nombreuse et longue descendance* de différentes branches de quiétisme; mais, quand il s'agit de désigner ces branches, il est réduit à citer le luthérien Poiret, Antoinette Bourignon, Swedenborg, les martinistes, le Père Grou et la Sœur de la Nativité. En bonne

conscience quel rapport y a-t-il entre les folies de Swedenborg et des martinistes et les écrits de piété du Père Grou? et si celui-ci n'a pas toujours été assez exact sur quelques points, peut-on l'assimiler à des visionnaires insensés qui anéantissoient toute la religion?

La même exagération a dicté ce que l'auteur dit de Mme. Guyon, dont il trace un portrait affreux. Il prétend qu'elle *dépassoit Molinos*, et il suppose que les progrès de sa doctrine furent favorisés par la corruption de la cour de Louis XIV; tandis qu'il est notoire que les personnes liées avec cette dame étoient précisément les personnes les plus vertueuses, et qui faisoient profession ouverte de piété. Qu'elles se soient trompées sur la doctrine de Mme. Guyon, et qu'elles aient adopté avec trop de confiance des principes inexacts, des assertions fausses, et même des visions fort suspectes, c'est ce qui est possible; mais il y a loin de là à autoriser des désordres que rien ne prouve, et que tout au contraire démontre n'avoir pas existé. Nous pouvons être bien sûrs que M. G. n'auroit pas manqué de nous révéler ce qu'il auroit pu découvrir à cet égard, et le silence qu'il garde est une preuve que ses recherches ont été vaines.

Dans toute cette exposition du quiétisme, M. G. confond perpétuellement la doctrine de Molinos avec celle de Mme. Guyon et avec celle de Fénélon; il les regarde comme également absurdes et également dangereux. Cette prétention est d'autant plus déraisonnable que les trois espèces de quiétisme ont été soigneusement distinguées dans des ouvrages récens. M. le cardinal de Bausset a inséré dans sa dernière édition de l'*Histoire de Fénélon* un morceau assez court, mais net et précis, sur la différence des trois doctrines; on y voit en quoi consistoit le quiétisme grossier de Molinos; quant au quiétisme de Mme. Guyon, on peut

d'autant moins contester l'exposition qu'en donne l'historien, qu'elle est prise dans les écrits de Bossuet. Enfin l'illustre auteur réduit la doctrine de Fénélon à deux points qui mettent un grand intervalle entr'elle et les deux précédentes espèces de quiétisme. Comment est-il possible que M. G. n'ait pas fait la moindre mention de ces distinctions nécessaires? Quelle est la bonne foi d'un historien qui néglige de tels documens, et qui ferme sciemment les yeux pour ne pas voir ce qui contrarie ses préjugés? Croiroit-on que M. G. ne cite pas une fois la nouvelle édition des *Œuvres de Fénélon,* qui renferme tant de choses curieuses sur la controverse du quiétisme? On trouve dans le tome IV de cette édition un *Avertissement de l'éditeur* avec l'indication de tous les écrits de Fénélon, et une *Analyse raisonnée de la Controverse*. Assurément ces pièces valoient la peine d'être consultées, et un écrivain qui se vante d'avoir fait tant de recherches, et qui souhaitoit rencontrer la vérité, un écrivain qui interroge les auteurs les plus décriés, ne pouvoit se dispenser de parcourir au moins une édition faite avec tant de soin et d'exactitude, et sur des manuscrits authentiques. C'est là sans doute qu'il auroit pu mieux juger de la doctrine de Fénélon; c'est là encore qu'il auroit trouvé la différence bien établie de nouveau entre les trois espèces de quiétisme. Mais non, M. G. n'a pas daigné ouvrir ce volume, qui a paru il y a trois ans, et qui l'auroit forcé de rétracter bien des choses qu'il avance.

Il conteste, par exemple, ce fait, que dans les conférences d'Issy il ne fut d'abord question que de trente articles, et que ce fut sur la demande de Fénélon qu'on en ajouta quatre autres. Il a une longue note sur ce sujet pour contredire ce que dit Fénélon dans sa *Réponse à la Relation du Quiétisme*. L'*Avertissement de l'éditeur* dont nous venons de parler, tome IV de l'édi-

tion des *Œuvres de Fénélon*, eût épargné à M. G. sa note et son erreur; on y rapporte ce qui se passa dans les conférences d'Issy. L'éditeur avoit sous les yeux une copie des trente articles, avec ce titre : *Les XXX articles proposés d'abord par M. de Meaux*, et Fénélon ajouta de sa main sur le manuscrit : *Et auxquels on fit des additions pour me contenter*. Cette copie existe encore, et nous y avons lu les mots de Fénélon que nous venons de rapporter. Dans cette copie les articles 12, 13, 33 et 34 de la rédaction définitive manquent. On a de plus deux manuscrits originaux des articles d'Issy, tous deux avec la signature des quatre commissaires; dans les deux manuscrits, le dernier article est d'une écriture différente, et est de la main de M. de Noailles, qui l'ajouta au moment de la signature. Nous avons vu aussi ces deux manuscrits. M. G. a donc montré dans cette discussion incidente une extrême légèreté; il contredit les assertions de Fénélon en répétant qu'*aucun original n'étoit produit*, et précisément cet original existe encore, et confirme le récit de Fénélon.

Comment M. G. a-t-il pu avancer que Fénélon parloit souvent de quiétisme au duc de Bourgogne? S'il ne s'en rapporte pas à Fénélon, il pourroit au moins en croire l'austère véracité du duc de Beauvilliers, qui déclara formellement à Louis XIV que, *loin d'avoir les sentimens des quiétistes*, le duc de Bourgogne *en ignoroit même le nom* (*Histoire de Fénélon*, tome II, p. 75). Comment, à propos d'une gravure, l'auteur va-t-il nous parler de la *formidable consistance* de la nouvelle secte et de sa *belliqueuse ardeur?* Est-ce dans une histoire de l'Eglise qu'on doit trouver ces détails et ce ton? Pourquoi dissimuler que les attestations données à Mme. Guyon par Bossuet lui-même, justifioient les intentions de cette dame? Pourquoi taire aussi les vrais motifs qui empêchèrent Fénélon de refuser son appro-

bation à l'ouvrage de Bossuet? Il revient sur l'accusation d'avoir trahi le secret de la confession; nous le renvoyons sur ce point à l'*Avertissement de l'éditeur* déjà cité, *Œuvres de Fénélon*, t. IV, p. xlvj.

On ne sait que trop combien dans cette déplorable querelle les esprits s'aigrirent de la manière la plus fâcheuse. On se rappelle cette épithète de *Montan d'une nouvelle Priscille*, donnée à Fénélon dans la *Relation du Quiétisme*. M. le cardinal de Bausset s'étoit affligé d'un trait si injurieux; mais M. G. ne se pique pas de tant de modération, et il va jusqu'à dire qu'*on sera même édifié de la discrétion de Bossuet* dans cette circonstance. Et là-dessus le voilà qui cherche dans les Pères des traits de vivacité, et qui fait une digression sur saint Jérôme et saint Bernard. Nous ne le suivrons point dans cette excursion; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que M. G. avoit pris d'avance son parti d'approuver tout ce qu'il y a de plus odieux contre Fénélon. Qui n'a gémi des emportemens de l'abbé Bossuet, et surtout de cette lettre où il parle de Fénélon comme d'une *bete féroce qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat?* Eh bien! M. G. excuse encore cette révoltante comparaison, et il juge ailleurs que l'abbé Bossuet *restoit dans les bornes d'un zèle selon l'esprit de Dieu;* ce qui pourra paroître fort ridicule à ceux qui ont lu la correspondance de cet abbé, et qui savent quelle étoit son animosité contre Fénélon, et avec quelle violence il s'exprime en toute rencontre. Tous les lecteurs impartiaux ont souscrit au jugement que M. de Bausset a porté de ce neveu de Bossuet, jugement qui eût pu être plus sévère, si l'historien n'eût pas cru devoir des égards au nom de Bossuet, et au caractère dont le neveu fut par la suite revêtu.

Après ces tristes preuves d'une partialité persévérante, il seroit assez inutile de discuter les accusa-

tions de M. G. contre Fénélon. On peut dire, et un ami de M. G. l'a reconnu, que tout le volume est dirigé contre lui. Les actions et les intentions de l'archevêque sont également dénaturées, ou présentées sous un jour défavorable. *Sans chercher à savoir,* dit l'historien, *quel fut le véritable motif qui décida Fénélon à se demettre de l'abbaye de Saint-Valery.....* Comme si l'on pouvoit douter que ce motif fut aussi pur qu'honorable. Quant à la soumission de Fénélon, M. G. n'a pas été touché de cet acte édifiant et honorable, et il reproduit avec complaisance toutes les chicanes des ennemis de Fénélon sur sa démarche. Enfin il adopte les critiques les plus outrées qu'on ait faites du Télémaque, et ne craint pas de présenter Fénélon comme un sujet *infidèle,* à cause de sa correspondance avec le duc de Bourgogne. Il y a tant d'absurdité dans une pareille accusation, qu'elle suffiroit pour décréditer cette histoire. Nous examinerons pourtant encore dans un dernier article la partie de l'ouvrage qui est étrangère au quiétisme.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. le Pape Léon XII a conféré plusieurs charges. Elle a nommé secrétaire d'Etat M. le cardinal della Somaglia, continué M. le cardinal Galleffi dans la place de secrétaire des mémoriaux, et donné celle de prodataire, qui étoit vacante, à M. le cardinal Severoli. Msrs. Gazzoli, Martani et Barbaroux sont camériers secrets, et Msrs. Fausti, de Giovanni et Conti sont chapelains. Le comte Malatesta, les marquis Ciccalotti et Lepri sont camériers secrets surnuméraires laïcs.

— On a chanté, dans toutes les églises de la capitale, le *Te Deum* pour l'élection de Léon XII, et on a récité pendant trois jours, à la messe, la collecte *Pro gratiarum actione.* M. della Porta, pro-vicaire de S. S., a annoncé que le jour du couronnement du saint Père quiconque s'étant confessé et ayant communié assisteroit à la cérémonie à Saint-Pierre, ou

recevroit la bénédiction que le Pape doit donner de la grande galerie, ou visiteroit le même jour cette basilique, et prieroit pour l'exaltation de la sainte Eglise et pour la paix entre les princes chrétiens et l'extirpation des hérésies, gagneroit l'indulgence plénière.

— A l'occasion du couronnement du nouveau Pontife, M. Filonardi, archevêque d'Athènes et aumônier de S. S., a distribué, le samedi 4, des aumônes dans la cour du Vatican. Chaque pauvre a reçu un *paolo* par tête.

Paris. Le lundi 20, il y a eu une assemblée de charité à l'infirmerie de Marie-Thérèse. Un grand nombre de personnes de distinction et de dames pieuses s'y étoient rendues, et ont visité d'abord un établissement qui répond mieux de jour en jour à son objet, et offre une retraite précieuse à la vieillesse, aux infirmités et au malheur. A deux heures, Madame et M[me]. la duchesse de Berri sont arrivées, et ont été reçues avec les honneurs convenables. M. l'abbé de Bonnevie a prêché sur la charité chrétienne, et a payé un juste tribut d'éloges à des Princesses qui savent si bien pratiquer cette noble et touchante vertu. L'orateur a rattaché à son sujet un hommage au pacificateur de l'Espagne, et a aussi adressé un compliment flatteur au ministre qui a célébré autrefois le génie du christianisme, et qui a pris tant de part à l'établissement de l'infirmerie. Après le discours, M. l'archevêque de Paris a donné le salut, qui a été suivi de la quête par M[mes]. les comtesses de Gontaut et de Castellane. LL. AA. RR. ont joint leurs libéralités aux dons de la piété. M. le nonce, M. l'évêque d'Hermopolis, beaucoup d'hommes en place, et surtout beaucoup de dames de la classe la plus élevée, remplissoient la chapelle, et témoignoient l'intérêt qu'inspire un établissement aussi utile pour les malheureux qu'honorable pour le zèle qui l'a créé et qui le soutient.

— Le dimanche 12 octobre, après la grand'messe, il a été chanté, dans toutes les paroisses de la capitale, un *Te Deum* solennel à l'occasion de l'élection du souverain Pontife. Le dimanche précédent, 5 octobre, le même cantique d'actions de grâces avoit été chanté avec pompe dans l'église Notre-Dame, après les vêpres, M. l'archevêque officiant. M. le nonce, et les évêques qui se trouvent à Paris, y avoient été invités par le prélat, et y assistoient. La veille, jour où l'on avoit eu la première nouvelle de l'élection, M. l'archevêque

avoit immédiatement récité le *Te Deum* avec tous les ecclésiastiques de la retraite, et avoit terminé par là les exercices.

— La visite pastorale s'ouvrira, le jour de la Toussaint, dans les paroisses du septième arrondissement. Il y a eu, à cet effet, l'oraison des Quarante-Heures à Notre-Dame, les trois jours à partir du dimanche 19, et, dans les autres églises, à partir du dimanche 26. M. l'archevêque ordonne que l'on se conforme au Mandement de M. le cardinal de Périgord, du 9 octobre 1821. Nous citerons, dans le numéro prochain, quelque chose du Mandement de M. l'archevêque.

— Le lundi 20, il a été célébré, dans l'église métropolitaine, le service annuel fondé par M. le cardinal de Périgord. M. l'archevêque y assistoit. M. l'abbé Jalabert a célébré la messe.

— Les évêques se sont empressés d'ordonner des prières à l'occasion des heureux événemens qui viennent d'affermir la cause de la religion et de la légitimité. M. l'évêque d'Orléans, dans son Mandement du 13 octobre, se livre à des considérations générales sur les terribles leçons que la Providence a données depuis trente ans aux rois et aux peuples, et sur les fruits que nous en devons retirer :

« Chrétiens, ces évènemens se sont passés sous vos yeux : qui donc oseroit dire que ces temps, encore si près de nous, ne furent pas ceux de la colère du ciel? Oui, Dieu étendit son bras puissant sur la terre; dans son juste courroux il frappa les nations, et il les foula sous le pressoir de sa colère : *Vindictam in nationibus, increpationes in populis;* les princes descendirent de leur trône pour être chargés de fers : *Reges eorum in compedibus;* le sang du meilleur des Rois, d'une Reine adorée, fut versé sur un échafaud; un jeune Roi tomba dans l'abime; et la plus innocente fille des Rois fut condamnée à pleurer dans de sombres cachots les calamités de sa famille, comme la femme la plus pauvre du royaume de son père : *Nobiles eorum in manicis ferreis.* Le sang des plus fidèles serviteurs du Roi, des pontifes, des prêtres de Dieu, coula dans toute la France; et ceux qui échappèrent au fer du bourreau, à l'incendie de leurs maisons, furent porter la douleur et la crainte chez toutes les nations de la terre, qui furent effrayées de la vengeance du ciel, dont les terribles jugemens furent gravés de la main du Tout-Puissant avec le poinçon de fer, pour l'éternel souvenir de sa redoutable justice : *Ut faciant in eis judicium conscriptum.*

» La France l'avoit justement méritée cette correction terrible, N. T. C. F. Un peuple qui rejette Jésus-Christ, qui lui dispute sa divinité, sa mission sur la terre, qui préfère à sa parole sainte et à la vérité de son Evangile des délires impies des novateurs et les blas-

phèmes de ces écrivains dont les travaux littéraires, les études, les enseignemens avoient pour dessein d'effacer le nom du Christ, Fils du Dieu vivant, de le faire oublier, et d'en faire un opprobre, devoit s'attendre que Dieu lui-même vengeroit son Fils, les puniroit de si révoltans outrages : et n'étoit-il pas notoire à tout l'univers que dans notre France tous les moyens d'instruction étoient tachés du signe de l'impiété! Les ouvrages des savans, qui ne portoient pas ce caractère impie, cette marque du blasphème, étoient attaqués, condamnés et dévoués au mépris par cette confédération sacrilége; et on peut dire, depuis plus d'un demi-siècle, que notre science et tous nos livres en furent souillés : *Et non poterat Dominus ultrà portare propter malitiam studiorum et propter abominationes* ».

M. l'évêque s'étend ensuite en particulier sur les glorieux évènemens de la dernière campagne, et sur la sagesse et la valeur qui les ont préparés et exécutés, et il paie un tribut d'hommages au Prince généreux qui a si dignement rempli une mission importante et difficile. M. l'évêque de Meaux mêle, dans son Mandement, l'heureuse élection d'un vertueux Pontife avec la conclusion des affaires d'Espagne, et la coïncidence de ces deux faits est en effet une chose bien remarquable. Dans le même moment presque, l'Eglise acquéroit un chef, et une grande monarchie recouvroit son roi, et les canons d'allégresse rétentissoient à la fois à Rome et à Cadix. M. l'évêque de Meaux montre l'action de la Providence dans ce double évènement; il admire aussi le courage et la magnanimité du libérateur de l'Espagne, et il finit en ces termes:

« Mais surtout, N. T. C. F., n'oublions pas la main dont nous tenons de si grands bienfaits; que nos prières montent en actions de grâces jusqu'au trône de l'Eternel, pour le remercier de ses dons, pour reconnoître la protection signalée qu'il vient de donner à nos armes, et au chef qui conduit nos guerriers. Il l'avoit chargé comme un autre Cyrus de venger la cause de son peuple. C'est lui qui veille sur ses jours; il marche à la tête de ses armées, il préside à ses combats, il assure ses triomphes. Nous admirons sans doute, et l'Europe entière admire avec nous la valeur et le courage de nos soldats; mais que pourroient-ils contre la main toute-puissante de celui qui s'appelle *le Dieu des armées?* La guerre a ses hasards, à Dieu seul il appartient de faire pencher la balance, de les fixer; il donne la victoire, comme il lui défend de se ranger sous les drapeaux de celui qu'il repousse; le plus illustre des Machabées, long-temps victorieux, tombe enfin, lorsque le Seigneur le veut, sous les coups d'un ennemi toujours vaincu, et se voit arracher avec la vie le fruit de ses triomphes ».

M. l'évêque de Soissons célèbre aussi, dans son Mandement

du 15 octobre, les faits étonnans dont nous venons d'être témoins; ses réflexions paroîtront sans doute aussi solides qu'elles sont exprimées avec goût :

« Les vœux de la piété et de la fidélité ont été exaucés, nos très-chers frères. Ce n'est pas en vain que tant d'ames pures et ferventes, touchées des calamités sans nombre qui désoloient l'Espagne, depuis que son roi gémissoit sous la plus dure captivité, ont invoqué le ciel pour l'heureux succès de nos armes. La cause de la religion et de la monarchie a triomphé : Ferdinand VII est rentré dans la plénitude de ses droits. Il a recouvré cette autorité tutélaire dont il n'avoit jamais usé que pour le bien de son peuple, et c'est notre auguste monarque qui, aidé de la protection du ciel, a accompli, avec sa vaillante armée, cette œuvre magnanime, et soumis les rebelles qui avoient usurpé le pouvoir souverain. Louis XIV avoit placé sur le trône d'Espagne Philippe V, son petit-fils. La Providence a réservé à Louis XVIII la gloire de rétablir sur ce trône ébranlé par les factions le petit-fils de Philippe V, et de renouveler ainsi l'œuvre de son auguste aïeul. Rendons grâces à Dieu, N. T. C. F., pour le bienfait ineffable qu'il a daigné accorder, non-seulement à l'Espagne, mais à la France, à l'Europe, au monde entier; car la guerre qui vient de se terminer si glorieusement, a détruit, dans le dernier asile où elle s'étoit retranchée, et où elle se vantoit d'être inexpugnable, une révolution ennemie de Dieu et des rois, qui, après avoir rempli le monde de sang et de ruines, levoit encore contre le ciel sa tête altière, et menaçoit de nouveau tous les trônes. Elle n'a pu résister à un fils de saint Louis, digne par sa piété et sa valeur, de combattre pour une si belle cause, et qui avoit mis dans le Seigneur toute son espérance ».

— Les Carmélites de Sens, seules religieuses qui se trouvent aujourd'hui dans le diocèse, avoient été, comme toutes les autres, chassées de leur monastère; la maison avoit été vendue, et ces pieuses filles vivoient, dans une maison particulière, du fruit de leur travail et des secours de quelques personnes généreuses. Depuis la restauration, elles conçurent de plus vifs désirs de rentrer dans leur couvent, et, grâces aux offrandes de la piété, elles sont venues à bout d'acquérir une portion de ce couvent. Elles y ont fait sur-le-champ les dispositions convenables pour l'établissement d'une communauté. Il leur manquoit la décoration de l'autel et tout ce qui est nécessaire dans une église, et leurs ressources épuisées leur faisoient craindre de ne pouvoir orner le lieu saint comme le souhaitoit leur piété : un vertueux laïc de la capitale, touché de leur situation, entreprit de seconder le zèle de ces pauvres filles pour la décoration de leur chapelle; il intéressa

en leur faveur de bonnes ames, et parvint à recueillir de quoi garnir l'autel et meubler la sacristie. Il leur envoya le fruit de ses démarches, et les bonnes Carmélites ne furent pas peu surprises en recevant cette nouvelle preuve de la bonté de la Providence. Le 29 septembre dernier fut le jour fixé pour la translation des religieuses dans leur couvent. Elles communièrent ce jour-là en grand costume à leur messe de communauté, à six heures du matin. A dix heures, le bourdon de la métropole et toutes les cloches de la ville annoncèrent le départ du clergé, qui alloit chercher les Carmélites dans leur retraite pour les conduire processionnellement dans leur monastère. La foule étoit très-grande dans les rues, et ces vertueuses filles n'ont reçu que des témoignages d'intérêt et de respect. Non-seulement les pieux fidèles, mais tout le peuple étoit ému du recueillement de ces filles vénérables, qui ont tout sacrifié pour Dieu, et qui paroissoient pour la dernière fois au milieu du monde et alloient entrer dans leur dernier asile. On se rappeloit les services qu'elles avoient rendus pour l'instruction de la jeunesse, et on étoit touché de leur dévoûment. L'église et le couvent furent bénis, et M. l'abbé Petitier, grand-vicaire du diocèse, prononça un discours qui fut suivi de l'adoration de la croix. M. l'abbé de Vaudripont, grand-vicaire, célébra la messe sur l'autel, décoré des dons recueillis par le pieux laïc dont nous avons parlé. A cinq heures du soir, le clergé de la métropole revint chanter un salut, suivi du *Te Deum*. Le lendemain, à dix heures, on célébra une messe solennelle d'actions de grâces. Pendant ces deux jours, le public fut admis à visiter le couvent, et deux dames distinguées de la ville firent la quête, dont le résultat a prouvé encore l'intérêt général qu'inspirent les filles de sainte Thérèse.

—Une nouvelle guérison, obtenue en Irlande par les prières du prince de Hohenlohe, a eu un éclat extraordinaire, et a été reconnue et publiée par l'autorité ecclésiastique. M. Daniel Murray, archevêque catholique de Dublin, a donné, sur cette guérison, une Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse. Cette Lettre pastorale, qui est datée du 15 août dernier, est suivie de pièces justificatives et de témoignages. Le tout forme 32 pages in-8°. La personne guérie est Marie Stuart, religieuse du couvent de Saint-Joseph, à Dublin. Elle étoit malade depuis plus de quatre ans, avoit des

attaques de paralysie, et étoit au lit depuis plusieurs mois, sans pouvoir remuer ni parler. On écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui assigna le 1er. août pour prier en sa faveur. Ce jour-là, M. Jean Meagher, chapelain du couvent, dit la messe dans la chambre de la religieuse, et lui administra le sacrement de la communion en viatique. Peu après la messe, la religieuse recouvra le mouvement et la parole, et s'écria : *Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées*. Elle se leva sans aide, se mit à genoux, et se rendit ensuite à la chapelle pour remercier Dieu. M. l'archevêque de Dublin, instruit de cet évènement, se rendit au couvent et interrogea la Sœur, qui fit tout le détail de sa maladie; les religieuses, qui l'avoient long-temps assistée, confirmèrent son récit. Le prélat ne crut point devoir se presser pour publier un fait si étonnant; il retourna au couvent au bout de quelques jours, soumit toutes les circonstances de la guérison à un nouvel examen, recueillit toutes les informations, en conféra avec son clergé, et ayant trouvé toutes les dépositions unanimes, déclara la guérison surnaturelle. A la suite de la lettre sont cinq certificats de médecins, qui attestent l'état déplorable où Marie Stuart étoit réduite avant le 1er. août; la déposition de Marie Stuart elle-même sur sa maladie et sur sa guérison; la déposition de sa sœur, Anne Stuart, religieuse dans le même couvent de Ranelagh; les dépositions de trois autres religieuses, Catherine Hosey, Marguerite Dillon et Marguerite Lynch; et enfin, les dépositions de deux ecclésiastiques, Jean Meagher, chapelain du couvent; et Charles Stuart, frère de la malade. Toutes ces dépositions ont été faites sous serment, en présence du magistrat, et sont aussi revêtues de sa signature. Elles s'accordent toutes à présenter l'état de la malade comme désespéré, et sa guérison comme subite. C'est d'après tous ces témoignages que le prélat n'a pas hésité à proclamer la guérison comme surnaturelle. Il fait à ce sujet des réflexions propres à faire impression sur les esprits. Nous ne devons pas cependant nous attendre, dit-il, que ce trait éclatant de la bonté divine, quoique environné de tant de preuves, triomphe de tous les préjugés; mais il servira du moins à consoler les fidèles, à ranimer la foi de plusieurs, et il touchera peut-être quelques-uns de ces hommes de bonne foi qui voudront l'examiner avec l'attention et la maturité que le sujet mérite.

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le baron de Damas, lieutenant-général, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, en remplacement de M. le maréchal duc de Bellune, nommé à l'ambassade de Vienne, vacante par la démission de M. le marquis de Caraman.

— M. de Perceval, intendant-général de l'administration de la guerre, a donné sa démission.

— Le conseil-général de Paris a arrêté, il y a peu de jours, sur la proposition de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, que S. M. seroit suppliée de permettre à la ville de Paris d'offrir une fête à S. A. R. Msr. le duc d'Angoulême et à l'armée d'Espagne. Le Roi a accueilli avec beaucoup de bienveillance et avec beaucoup de satisfaction les vœux du conseil-général.

— La santé de S. A. S. Msr. le duc de Bourbon s'affermit de jour en jour.

— A peine l'heureuse nouvelle de la délivrance de la famille royale a-t-elle été connue à Valençay, que M. le prince de Talleyrand est parti pour venir se mêler aux joies royales, Il a été admis à complimenter S. M. sur ce grand événement.

— Une ordonnance du Roi vient de supprimer la place de lieutenant extraordinaire de police à Bordeaux, qui avoit été créée il y a environ huit mois.

— S. M. a autorisé M. Duchée d'Arcamont à accepter et à porter la décoration de première classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne.

— M. le maréchal de camp Dumoulin, commandant la 1re. subdivision de la 9e. division militaire, est nommé au commandement de la 1re. subdivision de la 5e. division, à Strasbourg.

— M. de Châteaubriand vient de recevoir du roi de Portugal l'ordre du Christ.

— Ce n'est point l'édition entière de Diderot qui a été saisie, comme on l'avoit annoncé, mais seulement un volume des *Mémoires sur la vie de Diderot*, par feu M. Naigeon.

— A dater du 1er. janvier prochain, la malle-poste de Paris arrivera tous les jours à Toulouse.

— Quelques autres détails nous sont parvenus sur le voyage de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême. Cette pieuse Princesse s'échappa de Nantes pour aller accomplir un vœu à Sainte-Anne-d'Auray. De là elle se rendit à la Chartreuse, où elle posa la première pierre du monument que les députés de la Bretagne font élever à la mémoire des victimes de Quiberon. Elle se fit ensuite conduire au *Champ des Martyrs ;* et la voiture n'ayant pu parvenir jusque là, elle y alla à pied, et fit une prière fervente sur le tombeau de ces héros de la fidélité.

— Le tribunal de commerce de Provins avoit demandé à M. le garde des sceaux l'autorisation de contribuer à l'érection du monument de l'Etoile. M. de Peyronnet l'a refusée, au nom du gouvernement, et a répondu que le soin de perpétuer le souvenir des grandes actions de nos soldats et de leur illustre général étoit une dette de l'Etat, que les particuliers ne devoient acquitter par aucun sacrifice extraordinaire.

— D'après une ordonnance royale, on exécute dans ce moment des travaux importans sur l'Escaut, à la hauteur du hameau de Rodignies, entre Mortagnes et le Château-l'Abbaye. Environ quatre cents ouvriers sont occupés à y jeter les fondemens d'une écluse et d'un réservoir qui doivent amener de grandes améliorations dans la navigation de ces contrées.

— Les cantons suisses prennent des mesures pour réprimer les abus de la liberté de la presse. Ils renvoient tous les étrangers suspects, et viennent de déclarer que désormais la résidence sur le territoire suisse ne sera accordée par les autorités locales qu'après enquête sur les opinions politiques.

— Le grand-conseil de Genève vient de rendre, à la majorité des deux tiers des voix, une loi suspensive de la liberté de la presse, pour le terme d'un an. Tous les écrits, quelque sujet qu'ils traitent, seront soumis à une censure préalable.

— Un emprunt de 1,200,000 liv. sterl. vient d'être conclu par le gouvernement portugais avec le maison B. A. Goldsmith et comp[e]. de Londres. On assure qu'il a été adjugé au taux élevé de 87 fr.

— Des lettres arrivées des Iles-sous-le-Vent annoncent qu'une insurrection avoit éclaté parmi les nègres de Démérary. Les insurgés étoient au nombre de cinq mille. Dans une escarmouche qui avoit eu lieu entre une partie des nègres et un régiment, les premiers avoient perdu trois cents hommes.

— On mande de la Havane, à la date du 18 août, qu'on y a découvert une conspiration qui avoit pour but de proclamer une république. Les conjurés devoient massacrer tous les Européens étrangers à leur complot, et piller les principales maisons de commerce. Cinq mille proclamations révolutionnaires étoient déjà imprimées. C'est un nègre, ouvrier de l'imprimerie, qui a donné l'avis de cette horrible trame.

— L'empereur du Brésil a adressé une proclamation énergique à ses sujets; il les avertit de se garder des idées démocratiques, et leur déclare qu'il est bien décidé à maintenir par la force ses droits et ses attributions contre toute tentative révolutionnaire.

— Des nouvelles de Para annoncent que cette province s'est déclarée indépendante du gouvernement portugais, et qu'elle s'est réunie à l'empire du Brésil.

— On écrit de Callao, que le général colombien Sucre est parvenu à se faire nommer capitaine-général des forces du Pérou par

le congrès, et que, quelques jours après, il s'est débarrassé de cette assemblée.

— Un terrible fléau a récemment frappé la Crimée. Une nuée de sauterelles s'est abattue sur les plaines, a couvert les lacs, les étangs, les rivières et jusqu'aux puits : tout auroit été perdu, si les habitans ne se fussent hâtés de détruire par le feu ces redoutables insectes.

— Des lettres de Trieste annoncent que l'île importante de Mitylène, de près de quatre-vingts mille habitans, s'est insurgée, que les Turcs ont été renfermés dans le château, et qu'un gouvernement provisoire a été institué.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne a rendu, le 6 de ce mois, à Lebrija, un décret d'après lequel les tribunaux, les juntes, et tous les corps de l'Etat, doivent implorer la clémence du Tout-Puissant en faveur de la nation, tandis que les archevêques, les évêques, et tous ceux qui exercent la juridiction ecclésiastique, prépareront des missions qui s'attacheront à détruire les doctrines erronées, pernicieuses et hérétiques, et renfermeront dans les monastères de la plus stricte observance les ecclésiastiques qui ont été les agens d'une faction impie.

S. M. C. a envoyé les colliers de l'ordre de la Toison-d'Or à S. A. le prince de Carignan et à M. le comte Guilleminot, chef de l'état-major-général de l'armée française.

La ville de Séville a fait frapper une médaille d'or, et trois de métal de différentes grandeurs, ayant toutes au revers le buste du roi, avec cette légende autour : *Séville, pour son roi et seigneur, don Ferdinand VII.* De l'autre côté on lit ces paroles : *Rendu à la plénitude de sa souveraineté, l'an* 1823.

Mgr. le duc d'Angoulême a passé à Séville, en transportant le quartier-général à Carmona. Il a été reçu avec enthousiasme. Sa seconde entrevue avec le roi a été on ne peut plus touchante. Les princes et princesses ont exprimé leur reconnoissance avec une grâce et vivacité que les paroles ne peuvent rendre.

On croit que Mgr. le duc d'Angoulême, ne voulant rien dérober des hommages rendus par les habitans de la ville de Madrid à leur roi, n'entrera pas dans la capitale en même temps que S. M. Ferdinand.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé grand'croix de la Légion-d'Honneur M. le lieutenant-général comte Guilleminot; grands-officiers, MM. le baron d'Albignac, le vicomte Toussaint, le prince de Carignan, maréchaux de camp; commandeurs, M. le baron Goujon, maréchal de camp; le baron de Faraincourt, colonel du 34e. de ligne; le baron Jamin, maréchal de camp; de La Porte, colonel d'artillerie de la garde; le comte d'Arbaud-Jouques, maréchal de camp.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a élevé au grade de maréchal

de camp M. le baron Maurin, colonel du 36e. régiment de ligne. MM. les chefs de bataillon Maurin et Laboulaye avoient été nommés lieutenans-colonels après la brillante affaire du Trocadéro.

M. le duc de Dino a été nommé lieutenant-général; M. le maréchal de camp comte de Larochejaquelin le remplace dans le commandement de la brigade des cuirassiers de la garde royale.

Le gouverneur et les notables de la ville de Los-Infantès ont offert à M. le colonel des cuirassiers de Berri, marquis de Rochedragon, un riche sabre, avec cette honorable inscription : *La ville et la noblesse d'Infantès, au libérateur de son district*, le 19 août 1823. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a témoigné sa satisfaction à ce régiment pour sa belle conduite dans les journées des 18 et 22 août, en élevant M. le marquis de Rochedragon au grade de maréchal de camp, le chef d'escadron de Morelle au grade de lieutenant-colonel, le capitaine Bourlier au grade de chef d'escadron, et en faisant d'autres promotions, et distribuant diverses décorations parmi les officiers et les soldats.

Les révélations de Riégo occupent toujours l'attention publique : certaines maisons ont été désignées, dit-on, comme renfermant des documens précieux qui *éclaireront plus d'un gouvernement* sur les intelligences pratiquées entre les révolutionnaires de divers pays.

La rumeur publique avoit dénaturé les dispositions du roi Ferdinand envers Ballesteros, et tout ce qu'on avoit dit sur Morillo est dénué de fondement. Ce dernier est confirmé dans le commandement qui lui avoit été confié par la régence; et Ballesteros a été envoyé à Grenade, où il attendra les ordres de S. M.

On dit que le duc del Parque, le prince d'Anglona, le comte d'Onate, le marquis d'Alcanites et le duc d'Abrantès, seront bannis du royaume.

Les amis du désordre avoient pu concevoir quelques espérances d'après les dernières nouvelles de Cordoue : l'armée de Ballesteros sembloit vouloir se précipiter de nouveau dans la révolte. Mais on vient d'apprendre que les tentatives des mutins avoient été inutiles, et que l'ordre de licencier ces troupes s'exécutoit sans aucune opposition.

Barbès, dit *le Curé*, qui pendant la dernière guerre étoit aide-de-camp de Mina, et son bras droit, avoit tenté d'exciter une guerre de partisans en Aragon. Il avoit réuni assez de gens sans aveu et de voleurs pour gêner les opérations du siége de Lérida. M. le comte de Chastellux l'a, par une manœuvre très-adroite, surpris et fait prisonnier, au village de Mansareda.

Le brigadier Coll, royaliste espagnol, connu sous le nom de Mesen-Anton, a succombé, le 6 octobre, à la blessure qu'il reçut, il y a quatre mois, devant la place d'Holstalrich.

Toutes les villes de Catalogne qui tiennent encore ont déclaré qu'elles ouvriront leurs portes dès qu'elles en recevront l'ordre du roi d'Espagne. Rotten lui-même a promis de se rendre aussitôt que la volonté de S. M. lui seroit connue.

*Sermons, Panégyriques et Discours divers;* par M. l'abbé de Bonnevie (1).

L'éloquence de la chaire, quoiqu'elle se soit ressentie du coup porté aux différentes parties des sciences ecclésiastiques, peut cependant se féliciter dans ces derniers temps de noms honorables et de productions dignes d'estime. Sans parler ici de deux prélats qui se sont illustrés par leurs talens oratoires, quoique dans des genres différens, il est dans le second ordre plusieurs prédicateurs modernes dont la carrière a été marquée par des succès non équivoques. L'abbé de Beauvais, évêque de Senez, et le Père Lenfant, dont les Sermons n'ont été publiés que depuis la révolution, et que l'on peut ranger par conséquent dans la classe des orateurs les plus récens, se recommandent chacun par des qualités propres; nous avons rendu compte, il y a peu de temps, des Sermons du Père Lenfant. Quant à ceux de l'abbé de Beauvais (2), dont nous n'avons pas eu occasion de parler avec le même détail, ils ont été appréciés, il y a quelques années, par un juge très-compétent. Dans un journal qui précéda celui-ci, M. de B. analysa, avec autant de justesse que de goût, le genre de composition de l'abbé de Beauvais, et lui assigna sa place dans le rang des orateurs sacrés. Nous renvoyons à ce morceau (*Mélanges de Philosophie,* t. Ier., p. 529), où on trouvera aussi des considérations fort remarquables sur l'art en lui-même et sur l'état où l'a réduit la révolution.

(1) 4 petits vol. in-12; prix, 15 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Audin; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) Les Sermons de M. de Beauvais, évêque de Senez, forment 4 vol. in-12 prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port; à la même adresse.

Outre les deux prédicateurs que nous venons de nommer, la chaire en a compté dans les derniers temps plusieurs autres qui ont joui d'une réputation méritée; l'abbé de La Fage, qui a été enlevé, il y a peu d'années, et qui avoit exercé, pendant cinquante ans, le ministère de la parole à la ville et à la cour; l'abbé Le Gris-Duval (1), qui joignoit une piété si vraie et une charité si tendre à une élocution douce et facile; l'abbé Richard (2), prédicateur solide, dont le talent et les œuvres ont été appréciés dans ce journal; l'abbé Gérard (3), dont on a publié quelques Sermons; l'abbé Reyre, qui s'est aussi exercé dans ce genre, et d'autres encore dont nous avons successivement annoncé les Discours, soit qu'ils se soient bornés au genre plus familier et non moins utile des prônes, soit qu'ils aient donné des sermons proprement dits. Nous n'avons point fait entrer dans cette liste les prédicateurs vivans, qui nous fourniroient aussi des noms plus ou moins remarquables. Malgré les pertes qu'a faites parmi nous l'art oratoire, il nous reste encore des ecclésiastiques distingués en ce genre par leur talent, et qui, soit à Paris, soit dans les provinces, exercent ce ministère avec succès, et secondent le zèle des pasteurs pour l'instruction des peuples; et ici chacun se rappelle M. l'abbé de Mac'Carthy, M. l'abbé Rauzan, et plusieurs autres qui ne sont pas moins estimés comme orateurs que recommandables par leurs vertus et leur piété comme ecclésiastiques; mais nous nous hâtons d'arriver aux Discours qui font proprement le sujet de cet article.

M. l'abbé de Bonnevie paroît avoir commencé avant la révolution à cultiver l'art oratoire. Il prononça à

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port.
(2) 4 vol. in-12; prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port.
(3) 4 vol. in-12; prix, 9 fr. et 13 fr. franc de port.
Tous ces ouvrages se trouvent au bureau de ce journal.

Mézières, en 1790, un Eloge de Bayard, et ce discours religieux et historique annonçoit déjà le genre particulier de l'auteur. M. de Bonnevie partagea l'exil du clergé fidèle, et passa en Allemagne les années les plus fâcheuses de la révolution. De retour en France, il rentra dans la carrière où il n'avoit fait que paroître, donna plusieurs discours de circonstance, et remplit même des stations entières. Il prononça l'Eloge funèbre du cardinal Borgia, mort à Lyon en 1804. Depuis la restauration surtout, M. de Bonnevie a paru souvent dans les chaires, principalement dans les grandes villes du Midi. En 1814, il fit, à Lyon, une Oraison funèbre de Louis XVI et de sa famille, et fut chargé aussi de payer un tribut à la mémoire des victimes du siége de Lyon, dans un service qui eut lieu à cet effet en la même ville. On raconte que, lorsque Buonaparte revint, en 1815, il demanda, en passant par Lyon, où étoit l'abbé de Bonnevie, et s'il prêchoit *toujours contre le tyran*. Un homme si violent ne se fût peut-être pas borné à cette plaisanterie; mais le prédicateur se trouvoit heureusement loin de Lyon, et, pendant les cent jours, il passa en Espagne, d'où il ne revint qu'après le second retour du Roi. Depuis, M. l'abbé de Bonnevie a annoncé la parole sainte à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, et l'on dit qu'il doit prêcher le Carême prochain dans une des principales paroisses de la capitale.

Le caractère de composition de cet orateur est assez connu, et ses prédications ont eu assez d'éclat pour que nous soyons dispensé d'entrer à cet égard dans un long examen. Les feuilles quotidiennes ont annoncé ses Sermons de la manière la plus flatteuse, et ont payé à son talent un tribut d'estime. Ce qu'on attend peut-être de nous, et ce qui en effet peut donner au lecteur une idée plus juste du style et de la manière de M. de Bonnevie, c'est de citer plusieurs pas-

sages. Nous nous bornerons aujourd'hui à deux citations, parmi beaucoup d'autres qui s'offrent à nous. La première est dans le Sermon sur le Ciel, et la seconde dans celui sur la Confession :

« Sur la terre, il est vrai, tout, jusqu'au silence même, chante Dieu : sa majesté est empreinte dans la hauteur des forêts, sa fécondité dans le cours inépuisable des fleuves, sa puissance dans le tonnerre que répètent les monts, sa bonté dans la rosée des campagnes, sa sévérité dans les fléaux qui nous désolent, son immensité dans la vaste étendue du firmament : au ciel, tout est en Dieu, et Dieu est en tout ; son intelligence dans les esprits qui forment sa cour et exécutent ses ordres, sa prescience dans les prophètes, sa force dans les martyrs, son pouvoir dans les apôtres, sa sagesse dans les docteurs, sa pureté dans les vierges, sa sainteté dans tous les élus, tout est à tous : au ciel, les vertus ne coûtent plus d'efforts ; le juste n'a plus besoin d'humilité, il n'y a point d'amour propre ; ni de patience, il n'y a point d'épreuves ; ni de prudence, il n'y a point de piéges ; ni de vigilance, il n'y a point d'ennemis ; ni de pitié, il n'y a point de malheureux : au ciel, sont dévoilés les mystères de la grâce ; plus d'ignorance, plus de doutes, plus de figures : ici-bas, la foi veille à la garde du sanctuaire ; sentinelle terrible, elle a des foudres pour punir la témérité : au ciel, la foi, déposant son bandeau, cède l'empire au sentiment ; et la crèche, et la croix, et le tombeau, ces scandales adorables, ne sont plus que des miracles de clémence. Au ciel, le juste partage avec Dieu la jouissance de la vérité ; il connoît le plan et suit la chaîne de tant de profonds et miraculeux desseins accomplis de génération en génération ; il voit, comme dans un miroir fidèle, tous les évènemens qui ont varié la scène de l'univers : au ciel, le juste, d'un seul regard, embrasse tout ensemble, l'histoire du passé, du présent et du futur ; ou plutôt il n'y a d'histoire pour lui que celle de ses mérites......

» Juges de la terre, personne n'est plus empressé que nous à reconnoître l'importance et la grandeur de vos services. Votre ministère est aussi un sacerdoce : ah ! qu'elle renaisse pour la gloire de la religion et des mœurs, la sainte alliance qui existoit autrefois entre le sacerdoce des lois et le sacerdoce des autels ! mais reconnoissez aussi la grandeur et l'im-

portance des fonctions pastorales. Vous êtes au dehors ce que Dieu a voulu que nous fussions au dedans : vous veillez autour de l'enceinte sacrée et défendez ses avenues; nous, nous sommes les sentinelles placées dans l'intérieur du temple : vous réprimez les scandales qu'il ne nous est pas donné de poursuivre; nous, nous remettons à la foi et au temps le soin de les effacer. Juges de la terre, aujourd'hui que nous avons pour ennemis, vous les fauteurs d'anarchie qui, vous tenant à l'étroit entre le libelle et le poignard, vous font de vos devoirs un péril et de votre impartialité un titre à l'assassinat; nous, les fauteurs d'athéisme, dont le premier commandement est *guerre à la religion*, et qui, en poussant les autres à l'abîme du néant, marchent eux-mêmes de front à l'abîme de l'opprobre; juges de la terre, cimentons le saint accord qu'un grand pape proposoit à un grand prince : Croisons nos armes, disoit-il, *jungamus dextras*.

» Juges de la terre, que de crimes échappent à votre glaive! Votre balance pèse-t-elle tous les délits? Que de forfaits la nuit couvre de ses sombres voiles! Que d'obscures abominations n'arrivent jamais jusqu'au seuil de vos redoutables tribunaux! Nous, nous les atteignons avec les longs bras de la patience évangélique; nous tirons des larmes à des yeux qui n'avoient jamais pleuré, nous amollissons des ames de fer, nous ressuscitons des cadavres, nous en faisons de bons pères, des époux fidèles, des enfans dociles. Juges de la terre, vous arrachez aux coupables l'aveu de leurs crimes pour les punir, nous pour les pardonner; vous les enchaînez pour qu'ils ne nuisent plus à la société; nous, nous les affranchissons pour qu'ils la servent; vous les condamnez à la mort, nous, nous les rendons à la vie; ils la trouvent dans la piscine que nous agitons avec la croix de Jésus-Christ ».

Ces morceaux seront certainement appréciés des connoisseurs; il y en a un grand nombre du même genre dans les Sermons de M. de Bonnevie. Cet orateur est doué de beaucoup d'esprit et d'imagination; il affectionne les portraits, il prodigue les images, il use souvent de la figure que les rhéteurs appellent accumulation. Il y a dans son style de l'abondance et, ce semble, même du luxe. Peut-être une critique sé-

vère souhaiteroit-elle quelquefois un peu plus de naturel et d'onction; M. Bonnevie, dont le zèle est aussi pur que son caractère est honorable, nous pardonnera sans doute une observation trop hasardée, mais qui ne diminue rien de notre profonde estime pour un si digne ecclésiastique.

L'auteur a joint à sa collection un Sermon inédit du Père Chapelain pour le Jour des Morts; le manuscrit autographe de ce Sermon lui fut donné à Rome, en 1803, par un grand-vicaire de Malines. Nous en parlerons, lorsque nous reviendrons sur ce recueil.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Suivant un usage établi depuis saint Sylvestre, le couronnement du Pape a lieu le dimanche qui suit son élection. Celui de Léon XII a eu lieu le dimanche 5 octobre. Dès le matin, tous les cardinaux qui avoient assisté au conclave se sont rendus, au nombre de quarante-huit, au palais du Vatican, dans la salle dite des Ornemens, où le Pape est arrivé peu après avec ses vêtemens ordinaires. Les deux premiers diacres les lui ont ôtés, et l'ont revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole et de la chape. S. S. étant passée dans la salle Ducale, se plaça sur le siége portatif, et tous les prélats et cardinaux, en chape, s'avançèrent, par l'escalier dit de Constantin, vers la basilique du Vatican. Sous le portique et près de la porte Sainte avoit été élevé un trône, avec des siéges pour les cardinaux.

Le Pape se plaça sur le trône, pendant que la musique chantoit l'antienne *Tu es Petrus*. L'antienne finie, le cardinal Galleffi, archiprêtre de la basilique, adressa un compliment au saint Père, et le pria d'agréer l'hommage du chapitre et du clergé de Saint-Pierre, qui se trouvoient présens. Les chanoines et ecclésiastiques furent en effet admis au baisement des pieds; après quoi le saint Père remonta sur son siége, et la procession entra dans l'église. Elle s'arrêta devant l'autel du Saint-Sacrement, où le saint Père descendit et fit sa prière à genoux; il fit encore sa prière devant l'autel de Saint-Grégoire, mais sans quitter sa mitre. Il monta ensuite sur son trône, et admit les cardinaux et prélats à lui baiser la main.

On chanta tierce, et, pendant cette heure, le saint Père fit sa préparation à la messe, et les cardinaux et prélats se revêtirent de leurs ornemens. Le Pape, s'étant revêtu lui-même de ses ornemens, reçut l'anneau du pêcheur des mains du cardinal doyen, remonta sur son siége portatif, et s'avança vers le grand'autel, dans l'ordre qui s'observe ordinairement pour les chapelles papales. Pendant la procession, un maître des cérémonies a trois fois brûlé des étoupes devant le Pape, en lui disant à haute voix : *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* Le cardinal della Somaglia faisoit les fonctions d'évêque assistant, et le cardinal Consalvi étoit diacre en fonctions; M^gr. Martinez, auditeur des rotes, étoit sous-diacre latin. La messe commencée, après le *Confiteor,* trois cardinaux évêques récitèrent les oraisons prescrites, et le premier diacre revêtit le Pape du *pallium* avec la formule suivante : *Accipe pallium, scilicet plenitudinem pontificalis officii ad honorem omnipotentis Dei et gloriosissimæ Virginis Mariæ matris ejus, et BB. Apostolorum Petri et Pauli.* S. S., après avoir baisé et encensé l'autel, se rendit à son trône.

Pendant le *Kyrie,* les cardinaux et prélats firent obédience à la manière accoutumée. L'Epître fut chantée en latin par le sous-diacre latin, et en grec par le sous-diacre grec; de même l'Evangile fut d'abord chanté en latin par le diacre en fonctions, puis en grec par le diacre grec. Après le *Credo,* le Pape retourna à l'autel pour l'offertoire, et continua la messe. Avant la communion, il revint à son trône, et le cardinal diacre remit la sainte hostie au sous-diacre latin, qui la porta élevée au saint Père. Le Pape l'adora, et fit de même du calice, qui lui fut porté couvert, et avec le même appareil, par le cardinal diacre. S. S. ayant récité les prières prescrites, communia debout, et prit le précieux sang avec un chalumeau d'or. Le diacre et le sous-diacre communièrent de même sur le trône, et, étant retournés à l'autel, ils consommèrent les saintes espèces, et purifièrent le chalumeau et le calice. Le prince Altieri et le prince assistant au trône présentèrent au Pape de l'eau pour laver les mains. A la fin de la messe, le cardinal archiprêtre de Saint-Pierre, accompagné de deux chanoines, présenta au Pape une bourse de lames d'argent où étoient 25 Jules : cela s'appelle le droit du prêtre (*presbyterio*), et se donne *pro missa bene cantatâ.* Toutes ces cérémonies remontent à une haute antiquité, et s'observent constamment.

Après la messe, la procession s'étant formée de nouveau, s'achemina vers le portique, et le Pape fut porté dans la grande galerie, où avoit été préparé un trône fort élevé. Le Pape s'y plaça à la vue de tout le peuple, pendant qu'on chantoit l'antienne *Corona aurea super caput ejus*, et que le cardinal doyen récitoit l'oraison prescrite. Le second diacre ôta au Pape sa mitre, et le premier, qui étoit à sa droite, lui posa la thiare, en disant : *Accipe thiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse Patrem principum et regum, rectorem orbis, in terrâ vicarium Salvatoris nostri J. C., cui est honor et gloria in sæcula sæculorum.* S. S. récita quelques prières, et, s'étant levée de son trône, donna la bénédiction solennelle qui est dite *urbi et orbi*. Les deux cardinaux diacres publièrent l'indulgence plénière, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange et des décharges de mousqueterie, qui n'empêchoient point d'entendre les acclamations du peuple, répandu sur toute la place de Saint-Pierre. Ce spectacle étoit fort imposant, et produit toujours une vive impression sur ceux mêmes qui l'ont déjà vu, à plus forte raison sur les étrangers qui en sont témoins pour la première fois.

— Il existoit, sous le dernier pontificat, une congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires : elle étoit composée des cardinaux della Somaglia, Pacca, Brancadoro, Oppizzoni et Consalvi. Léon XII a aussi nommé une congrégation permanente pour les affaires générales de l'Eglise : cette congrégation est formée de trois cardinaux évêques; savoir, della Somaglia, doyen; Pacca, camerlingue; Galeffi, secrétaire des mémoriaux; de deux cardinaux de l'ordre des prêtres, Severoli, pro-dataire; de Gregorio, préfet de la congrégation du concile; et de deux diacres, Cavalchini et Rivarola. Tous ces cardinaux sont connus sous les rapports les plus honorables; la plupart furent amenés en France en 1809, et y ont subi l'exil ou la prison; les cardinaux Pacca, de Gregorio et Cavalchini ont été long-temps détenus à Fenestrelle et à Vincennes. Le cardinal Severoli étoit à la même époque nonce à Vienne; il étoit dès-lors évêque de Viterbe : il est estimé de ses collègues, qui lui en ont donné dans le conclave les preuves les moins équivoques; il a eu un grand nombre de voix, et on croit même que son élection auroit eu lieu sans un obstacle imprévu. Les cardinaux Cavalchini et Rivarola étoient autrefois, l'un gouverneur de Rome, et le second ma-

jordôme. On dit que le premier a refusé, et qu'il est remplacé par le cardinal San Severino, aussi cardinal diacre et légat de Forli. Celui-ci avoit exercé les fonctions de gouverneur de Rome en l'absence du cardinal Cavalchini.

— Un édit de la secrétairerie d'Etat, du 4 octobre, diminue considérablement les impôts. Cet édit, fort long, respire les sentimens paternels du souverain pour ses sujets. S. S. se propose de suppléer par une grande économie à la diminution des revenus. La taxe établie pour le cadastre sera diminuée, et du dixième sera réduite au vingtième. Le droit pour la fabrication des poudres et salpêtres est aboli. Sont aussi abolis les droits de cautionnement et ceux sur les pâturages. La levée forcée du sel est abolie dans la Marche-d'Ancône, où elle avoit été établie pendant l'invasion des Français. S. S. réduit d'un sixième le droit de consommation établi dans la même province. Elle diminue environ de moitié la taxe établie à Rome pour l'entretien des rues. Elle abolit, dans cette capitale, la taxe des chevaux et des voitures, excepté pourtant ceux de luxe. Ces diminutions commenceront au 1er. janvier 1824. Ces mesures ont été accueillies avec une joie générale, et feront bénir le nom du saint Père dans toutes les classes d'habitans.

Paris. On assure que la ville de Paris vient de céder, aux missionnaires de France, l'ancien collége des Grassins, ou du moins ce qui reste des bâtimens de ce collége, et que les missionnaires se proposent d'en faire leur maison de noviciat. Ils pourront aussi plus aisément de là desservir l'église Sainte-Geneviève, où ils continuent à exercer leur zèle avec la même assiduité, et où les fidèles continuent à se porter avec le même empressement. Les missionnaires de France viennent d'être chargés, par M. le grand-aumônier, de diriger la communauté des clercs établie à Saint-Denis. Un d'eux, M. l'abbé Auvergne, a été nommé supérieur, et on dit qu'on se propose de donner plus d'extension à cet établissement, et d'en faire une école qui pourra être plus utile aux différens diocèses et fournir un plus grand nombre de sujets à l'Eglise. On peut espérer aussi que ce séminaire contribuera par la suite à soutenir et à perpétuer la société des missionnaires, qui se dévouent avec tant d'ardeur à toutes les bonnes œuvres. Cette société vient d'acquérir en ce moment un sujet très-distingué, par l'adjonction de M. l'abbé Augé, ancien grand-vicaire de

Boulogne. Cet ecclésiastique a cédé, dit-on, aux missionnaires l'établissement qu'il avoit formé, il y a deux ans, rue Notre-Dame-des-Champs. Sa sagesse et son expérience ne peuvent que donner de nouveaux moyens de succès à une société déjà si recommandable par ses services.

— Le dimanche 19, M. Tharin, évêque nommé de Strasbourg, a donné le salut dans l'église de Bonne-Nouvelle, pour un exercice de la congrégation de Notre-Dame établie sur cette paroisse. Après complies, M. l'abbé Hilaire Aubert monta en chaire pour faire la glose. M. le curé annonça qu'il venoit de lui être communiqué un Bref par lequel le dernier Pape, quelques jours avant sa mort, a accordé des indulgences à l'association de prières en l'honneur du saint Sacrement érigée sur la paroisse, Bref dont M. l'archevêque de Paris a autorisé la publication et l'exécution. En reconnoissance de ce bienfait, il sera dit une messe, samedi, pour le repos de l'ame du feu Pape, et M. le curé a ajouté que lui-même avoit l'intention d'en fonder une à perpétuité. M. l'abbé Hilaire lut en chaire la pratique indiquée pour ce mois; car il a joint à son association de prières une consécration spéciale de chaque mois de l'année à l'une des fins ou pratiques de l'association. La pratique du mois d'octobre est une religieuse fidélité aux exercices de piété; savoir, l'assistance à la messe, et un quart-d'heure de lecture ou de méditation. Le missionnaire a dit que ce moment étant celui de la rentrée des séminaires, il convenoit d'y joindre la pratique indiquée pour le mois de juin, et qui consiste à demander à Dieu la conservation des prêtres fidèles chargés de distribuer le pain eucharistique, et le bonheur de les voir croître en nombre et en sainteté. Pour obtenir cette grâce, les associés ont été invités à faire une quarantaine, et à y joindre une prière spéciale pour M. l'évêque nommé de Strasbourg. Après divers avis donnés par le missionnaire, M. Tharin, missionnaire de France, frère de M. l'évêque, est monté en chaire, et a pris son texte de ces paroles : *Si nous confessons nos péchés, le Seigneur est juste et fidèle, et il nous les remettra.* Il a divisé son discours en deux parties : le crime et les suites d'une confession sacrilége. L'exercice a été terminé par le salut, qu'a donné M. l'évêque, après avoir fait la consécration à la sainte Vierge. L'association du Saint-Sacrement s'étend; elle a été récemment établie dans une ville, et on écrit que non-seulement les abonnés

y croissent en nombre, mais qu'ils donnent de grands exemples d'édification.

— Les prélats continuent à ordonner des prières pour remercier Dieu de l'heureuse issue de la guerre d'Espagne. M. l'archevêque de Besançon fait en même temps des réflexions sur l'esprit et les vues d'un parti qui trouble l'Europe depuis trente ans :

« Des hommes accoutumés, depuis plus de trente ans, à briser tout ce qu'il y a de plus sacré, n'avoient pas craint de le prédire : ils avoient annoncé que la révolution française feroit le tour du monde, et que partout elle s'établiroit sur les ruines de l'ordre social. Tel étoit l'objet chéri de leurs vœux désastreux. Dans les dissensions intestines qui agitoient nos voisins, ils se flattoient de ressaisir le brandon de nos discordes qui leur étoit échappé, et se faisoient une joie barbare de le jeter encore au milieu de nous. Ne pouvant plus porter la hache et le marteau sur le majestueux édifice de la monarchie française, ils ont embrâsé le trône de l'Espagne, dans le coupable espoir d'en voir bientôt les flammes arriver jusqu'à nous. Trop semblable à cet insensé d'Ephèse qui, pour faire parler de lui dans les siècles futurs, incendia le temple de Diane, les modernes Erostrates, par haine, par orgueil, s'efforçoient de ramener dans notre patrie la désolation et le ravage. Le temps n'étoit-il donc pas venu mettre un frein à leur audacieuse témérité, et de *réconcilier l'Espagne avec l'Europe* »?

M. l'évêque de Tulle considère surtout la sagesse et la modération qui ont présidé à cette glorieuse campagne, et il termine en ces termes :

« Oui, Prince magnanime, c'est à votre piété, à vos vertus autant qu'à vos lumières et à votre valeur, que nous devons les hauts faits qui replacent l'édifice social sur ses bases et la légitimité dans ses droits ; qui maintiennent la France et son Roi dans le rang des plus grandes puissances et des plus grands monarques ; qui brisent les fers d'une famille auguste, et achèvent le prodige que le ciel a fait en la conservant.

» Oh ! combien a dû être ravissante pour elle la première vue de leur libérateur ! Quel silence expressif, que de larmes éloquentes, que de soupirs adressés par la reconnoissance au Dieu qui perd et qui sauve les empires, et à l'ange tutélaire entre les mains duquel il a placé le glaive de sa justice et les trésors de sa miséricorde !

» Et nous aussi, N. T. C. F., nous adressons à la royale famille, naguère si malheureuse, nos respectueuses félicitations ; nous félicitons notre armée et son auguste chef de la gloire impérissable qu'ils ont acquise, non dans un esprit de conquête et d'agrandissement, mais dans un esprit de religion, de paix et de restauration ; enfin, nous nous félicitons nous-mêmes de vivre sous le sceptre glorieux et paternel des Bourbons ».

—Nous regrettons d'avoir reçu si tard le Mandement de M. l'évêque de Saint-Flour, à l'occasion de la mort de Pie VII. Le prélat étoit en tournée au moment de cette nouvelle, et il se trouvoit sur les plus hautes montagnes de son diocèse lorsqu'il reçut la lettre de M. le nonce. M. l'évêque de Saint-Flour témoigne qu'il a particulièrement ressenti cette perte. Né sujet du Pape, dit-il, nous étions pénétré de respect et d'amour pour notre ancien souverain; nous lui devions de plus la plus tendre reconnoissance pour la bienveillance particulière dont ce chef auguste de l'Eglise nous avoit comblé sans aucun mérite de notre part. M. de Salomon trace ensuite un éloge abrégé de Pie VII, et rappelle les liens qui doivent unir le souverain Pontife avec les évêques.

—Il est convenu, parmi certaines gens, de présenter les catholiques comme le parti de l'intolérance, et de vanter en même temps la douceur et la modération de tout ce qui n'est pas catholique : ainsi, les écrivains protestans exaltent la sagesse d'Elisabeth et de Jeanne d'Albret, qui employèrent la violence pour abolir dans leurs Etats la foi catholique; et ils appellent intolérans les victimes de la politique de ces princesses. Aujourd'hui encore, dans des Etats protestans, on opprime les catholiques en les accusant d'intolérance, et ceux qui suivent ce système prétendent encore aux honneurs d'une politique douce, humaine et libérale. Un petit écrit qui vient de paroître est propre à éclairer les esprits droits sur cette marche astucieuse et sur ces prétentions singulières; c'est une *Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M.***, membre du conseil souverain*, par M. Nachon, curé de Divonne, 1823, in-8°. de 125 pages. Cette Lettre fait parfaitement connoître la politique du parti protestant, et elle expose une suite de faits qui montrent de quel côté est l'intolérance à Genève. Elle est écrite d'ailleurs avec autant de modération que d'esprit. L'auteur ne déclame point, ne se fâche point, il parle même très-poliment au membre du conseil souverain; mais il lui cite des pièces, des arrêtés, des faits positifs et des mesures notoires, qui ne donnent pas une idée très-favorable de la tolérance pratique de MM. de Genève. Nous rendrons compte, avec quelques détails, de cette brochure, qui est véritablement très-piquante, piquante pour le fond, piquante pour la forme; elle est écrite avec sel et agrément, et MM. du conseil souverain de Genève ne feront sûrement pas une pen-

sion à l'auteur. Il est bon de les prévenir pourtant que cette Lettre pourroit bien nuire un peu à leur réputation en Europe ; et il seroit à craindre qu'en voyant tant de petites vexations, de partialité, d'astuce, d'insultes même, on ne finît par croire que MM. de Genève ont retenu quelque chose de la dureté de Calvin. Il seroit de leur honneur de prévenir ce reproche : mais il est probable qu'ils ne répondront pas plus à la Lettre de M. Nachon qu'ils n'ont répondu à l'interpellation qu'on leur a faite depuis si long-temps sur la divinité de Jésus-Christ.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M., en recevant, le 21, le corps diplomatique, a adressé à LL. EEm. les ambassadeurs un discours dont voici la substance : « C'est aujourd'hui la première fois que je vous vois réunis autour de moi depuis les grands évènemens qui viennent de se passer en Espagne. Je suis heureux, Messieurs, d'en féliciter vos souverains, étant persuadé que j'ai rendu service aux trônes et aux peuples de l'Europe.

— Le 22 octobre, M. le garde des sceaux a apporté au Roi les adresses de félicitations envoyées par M. le comte Bastard-d'Etang, pair de France, au nom de la cour royale de Lyon, dont il est premier président, et par un grand nombre de tribunaux de première instance.

— Le 23, à midi, S. M. s'est rendue dans la salle du conseil pour distribuer les médailles aux manufacturiers et fabricans à qui elles avoient été décernées par le juri central. M. le duc de Doudeauville, pair de France, a félicité le Roi sur les progrès rapides que l'industrie faisoit sous son règne glorieux autant que paternel. S. M. a fait une réponse pleine de bonté, et a immédiatement distribué aux élus les récompenses accordées. Elles se composent de douze croix de la Légion-d'Honneur, soixante-douze médailles en or, cent cinquante-trois en argent, deux cent cinquante en bronze.

— M. le comte de Chabrol a créé une commission spéciale prise dans le sein du corps municipal pour régler et arrêter, de concert avec lui, le programme et tous les détails d'exécution de la fête que la ville de Paris se propose d'offrir à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et à l'armée des Pyrénées.

— Les sieurs Wieux-Lamarine, Sneck, Berlemont, Robert, Thiriet et Sausset, arrêtés dans la diligence de Bordeaux, au commencement de la guerre d'Espagne, avoient d'abord été prévenus de participation à un complot dont le but étoit de détruire le gouvernement légitime, et de changer l'ordre de successibilité au trône. La cour royale, tout en *reconnoissant l'existence d'un complot de cette nature*, décida, le 12 septembre dernier, qu'il n'étoit pas suffisamment établi qu'ils y eussent pris part. Le 22 octobre, ces mêmes individus ont été cités devant la police correctionnelle; ils étoient

accusés d'avoir sciemment fait usage de passe-ports falsifiés. Thiriet n'a point comparu. Le tribunal a condamné Sueck, Robert et Thiriet, à dix-huit mois d'emprisonnement, Wieux-Lamarine à deux ans d'emprisonnement, comme auteur des falsifications, et Berlemont à un an d'emprisonnement, comme complice du Wieux-Lamarine. L'affaire du sieur Sausset a été appelée la dernière, et remise à huitaine, afin que les experts aient le temps d'examiner son passe-port.

— Charles-Constant Dailly, ouvrier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné à trois jours d'emprisonnement, par le tribunal correctionnel. Il a été prouvé qu'il étoit dans un état complet d'ivresse.

— M. le préfet de police a fait afficher, il y a quelques jours, une instruction rédigée par les membres de la commission de salubrité, sur les dangers qui résultent de la braise employée pour se chauffer. L'instruction établit que la braise est aussi malfaisante que le charbon même.

— M. le comte de Torréno est arrivé à Paris.

— M. de Turenne et M. le baron de Saint-Joseph, colonels au corps royal d'état-major, sont nommés sous-chefs d'état-major dans la garde royale. Le premier remplace M. de Modène.

— Une dépêche télégraphique, du 22 de ce mois, annonce que le vaisseau le *Jean-Bart* est parti, le même jour, de Brest pour Cadix, afin d'y embarquer des troupes qu'il ramènera en France.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne, désirant manifester à Mgr. le duc d'Angoulême et au prince de Carignan la considération qu'il a pour leurs personnes, et sa reconnoissance pour les services qu'ils lui ont rendus, a ordonné que dans toutes les contrées de sa domination ils soient reçus et traités comme des infans d'Espagne.

S. M. C. a décrété qu'un service funèbre sera célébré dans toutes les églises de la monarchie pour le repos des ames de ceux qui sont morts, depuis le 7 mars 1820, pour soutenir la cause de Dieu et du roi.

Elle a accordé l'ordre de la Toison-d'Or à S. A. R. le prince de Carignan, et à Son Exc. M. le marquis de Talaru, ambassadeur de S. M. T. C.

Elle a nommé grand'croix de l'ordre royal de Charles III, LL. EExc. MM. l'archevêque de Tyr, nonce de Sa Sainteté; tous les ministres de France, et les ambassadeurs des grandes puissances, excepté le chargé d'affaires d'Angleterre.

Le roi d'Espagne a ordonné qu'une commission, composée de personnes qui auront suivi des carrières et des études diverses, mais dont les principes seront chrétiens et monarchiques, examinera, sous la présidence de D. Victor Saez, tous les ouvrages connus, et déterminera lesquels sont propres à former des hommes qui puissent être les dignes soutiens de l'autel, du trône et de la patrie.

On dit que S. M. C. a résolu de faire entrer de douze à quatorze

mille Suisses dans la nouvelle organisation de l'armée espagnole, et de composer la garde royale d'étrangers en grande partie.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé M. le colonel de La Hitte, un de ses aides-de-camp, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Elle a également élevé au grade de lieutenant-colonel M. Henri de Lasborde, commandant de la place de Lorca.

Le Prince a le projet de se rendre à l'armée de Catalogne avant de rentrer en France.

Il paroît que S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême arrivera à Madrid le 25 octobre. Ferdinand n'y fera son entrée que le 1er. novembre.

Le capitaine-général de la Vieille-Castille annonce que le gouverneur de Ciudad-Rodrigo, auquel il avoit accordé une suspension d'armes, en attendant les ordres de Ferdinand, s'est rendu, ainsi qu'il l'avoit promis, dès que le décret qui ordonnoit d'ouvrir les portes de la place lui a été remis.

Les troupes de Castille, revenues du blocus de Ciudad-Rodrigo, réunies à celles du général Quésada, et à celles de l'armée libératrice qui se trouvent sur le Tage, marchent vers Trujillo, menacé par la bande de l'Empécinado.

Le second corps d'armée, commandé par le général Molitor, quitte les royaumes de Grenade et de Murcie, et se porte sur la Catalogne.

La nouvelle de la délivrance de Ferdinand transporte de joie tous les Catalans. Le son des cloches de Gracia et de Sarria, les acclamations des habitans des villages voisins, ont frappé de terreur la garnison de Barcelonne. Les miliciens, et même les troupes de ligne, ont refusé de sortir le 20. Rotten semble décidé à se retirer au fort Mont Jouy; mais il n'y pourra tenir long-temps.

La capitulation du fort de San-Fernando de Figuières a été proposée au gouverneur des forts de Sec-d'Urgel; il n'a pas voulu l'accepter. Mais la blessure qu'il a reçue, il y a quelques jours, le forcera probablement à se conformer au désir de la garnison, qui veut se rendre avant que les batteries françaises aient commencé à jouer.

D'après le rapport de M. Audouard, l'intendance de la santé a décidé que le quartier Saint-Pierre, du port du Passage, seroit affranchi du cordon le 20 octobre, et le quartier Saint-Jean le 23.

Valdès, Alava, Latre, et tous les membres du dernier ministère, Isturitz, Galiano, Garcia, Herreros, Arguelles, sont partis pour Gibraltar.

---

*Choix et indication de pieuses lectures à conseiller dans le tribunal de la pénitence;* par M. l'abbé Tinthoin (1).

Le plan et le but de l'auteur, dans cet écrit, sont également dignes d'éloges. M. Pierre-François Tinthoin, docteur

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 75 cent. et 90 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

de Sorbonne en 1778, ancien professeur de cette maison, aujourd'hui chanoine et pénitencier de l'église de Paris, est un de nos ecclésiastiques les plus appliqués à l'exercice du ministère dans le tribunal de la pénitence. Il ne s'étoit d'abord proposé que de dresser pour son propre usage une liste de passages ou d'écrits qu'il pût indiquer aux personnes qu'il dirige, suivant leurs divers besoins. Cette indication rapide ayant été jugée utile pour les confesseurs et pour les pénitens, M. Tinthoin a consenti à la faire imprimer. L'ouvrage est divisé en six chapitres. Dans le premier, l'auteur indique les plus beaux endroits de l'ancien Testament; dans le second, les Psaumes qui peuvent convenir suivant les divers besoins des fidèles, et qui leur offrent des réflexions, des sentimens et des prières adaptées à leur situation; dans le troisième chapitre, des endroits choisis du nouveau Testament; dans le quatrième, des chapitres de l'Imitation; dans le cinquième, des hymnes et prières; et dans le sixième, des livres de piété. Ce dernier chapitre est divisé en dix-sept sections, dans lesquelles l'auteur indique les livres qui peuvent convenir de préférence aux ecclésiastiques, aux religieuses, aux personnes du monde qui tendent à la perfection, aux jeunes gens, aux incrédules, aux protestans, aux pécheurs, aux personnes affligées ou scrupuleuses, etc. M. Tinthoin avoue qu'il auroit pu multiplier ces indications; mais il a voulu surtout être court. Il n'a joint à sa liste que quelques réflexions très-brièves. Le tout est digne des lumières et de la piété d'un ecclésiastique si estimable, et nous croyons que les conseils de son expérience seront utiles en plus d'une occasion à ceux qui chercheroient dans ce petit livre des sujets propres à exciter ou à nourrir leur piété.

---

## AVIS.

**Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal.** ***Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.***

**Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.**

*Année Sainte;* dédiée à S. A. R. M^gr. le duc de Bordeaux. 2e. livraison.

Les vies des saints sont généralement une des lectures les plus attachantes et les plus utiles. La diversité des situations où se sont trouvés les personnages apporte dans l'ouvrage une agréable variété, outre qu'elle offre des exemples différens pour chaque condition. Les grands et le peuple, le riche et le pauvre, les jeunes gens et les vieillards, les personnes mariées et celles qui vivent dans la retraite, tous trouvent dans un pareil recueil des leçons d'autant plus frappantes qu'elles sont toutes en actions. Il est difficile de résister à des conseils qui sont fortifiés par tant de vertus, et nulle prédication n'est plus éloquente que celle qui joint ainsi l'attrait du récit à la sagesse des maximes, et l'encouragement des modèles à l'autorité des instructions. Quelle excuse reste-t-il à la foiblesse, quand on lui montre des hommes sujets aux mêmes passions, exposés aux mêmes besoins, éprouvés par les mêmes contradictions et les mêmes obstacles, quand on les lui montre, dis-je, s'élevant généreusement au-dessus de toutes les difficultés, et triomphant de leurs ennemis et d'eux-mêmes?

Ces considérations s'appliquent surtout à l'*Année Sainte*, en raison du choix des sujets et du plan général de la rédaction. Nous avons déjà parlé du commencement de l'entreprise. Cette seconde livraison renferme, comme la première, cinq jours, savoir, du 6 au 10 janvier. Les sujets pour chaque jour sont, pour le 6 janvier, le voyage et l'adoration des Mages; pour le 7, saint Lucien, prêtre d'Antioche et martyr; pour le 8, saint Laurent Justinien, patriarche de Venise;

pour le 9, saint Pierre, évêque de Sébaste, et pour le 10, saint Paul, premier ermite. Chacun de ces sujets est traité avec plus ou moins de développemens, suivant la matière. Dans l'article de l'Epiphanie, on paraphrase le récit de l'évangéliste sur les Mages, et on le termine par des réflexions qui nous semblent propres à donner une idée de l'esprit du recueil et du ton qui doit y dominer :

« Tout est plein d'instruction dans le récit évangélique où ces évènemens sont racontés. L'étoile, image de la lumière intérieure qui nous éclaire sur nos devoirs; la conduite des Mages, si digne de nous être proposée; la douce majesté du Messie, cachée sous des voiles qui le confondent avec nous; les premières lâchetés de la synagogue, tristes présages de son dernier crime; tout, jusqu'à l'usurpateur passager du trône de David, renferme des mystères. Il n'est pas sur la terre une condition, un seul homme, qui n'y trouvent un profond sujet de méditations.

» Mais c'est par excellence le mystère du monde éclairé par la foi. Nous y apprendrons à bénir le Seigneur de nous avoir accordé ce don si précieux, et d'une importance telle, que, posséder tout le reste et ne le posséder pas, c'est encore la plus affreuse des misères.

» Et pourquoi ce don nous a-t-il été fait? pourquoi sommes-nous éclairés de ce flambeau, tandis qu'autour de nous tant de nations infortunées *sont assises à l'ombre de la mort*, et plongées dans des ténèbres pires que le néant? pourquoi cette distinction, si ce n'est par un très-profond jugement de Dieu, et par une prédilection que nous n'avions pas méritée? Justifions-la du moins; c'est notre devoir le plus impérieux. Une vocation sublime oblige à de grandes choses : la moindre qu'on soit en droit d'attendre d'un soldat de Jésus-Christ, c'est qu'il marche avec fermeté sous son étendard, et qu'il s'honore publiquement des signes de la foi dont il est décoré, sans se laisser intimider par les vains jugemens des hommes. Ayant le bonheur d'être chrétien, quelle lâcheté n'est-ce pas de n'oser se montrer chrétien! c'est rougir du plus beau de ses titres. Cependant, il faut le dire à notre honte, cette sorte de défection est presque universelle. Dans un tel désordre, les

ames généreuses bravent l'opinion; mais il faudroit la réformer. Cette noble entreprise appartient aux grands : c'est à eux de rattacher à la foi ce que les hommes appellent *l'honneur*, et qui ne mérite plus ce nom, lorsqu'il s'avilit jusqu'à l'apostasie du respect humain.

» Il est vrai qu'un monde insensé ne cesse de verser sur le courage religieux la dérision et le blâme. Le serviteur de Dieu se glorifiera de ces humiliations : elles n'en sont pas moins un scandale ; et c'est au Prince qu'il convient d'y mettre un frein, en entourant la piété et ceux qui la professent d'une triple défense, de son respect, de sa faveur et de son exemple ».

Les rédacteurs de l'*Année Sainte* paroissent s'être proposé de donner à cet ouvrage, non-seulement le ton et la couleur qui conviennent à un livre religieux, mais encore l'expression et le mouvement qui manquent trop souvent dans les recueils de ce genre. Leur style est vif et animé ; ils mettent à leurs récits une forme brillante et pittoresque, et leurs réflexions ont de la grâce et de la chaleur. Mais le caractère le plus remarquable peut-être de leur composition est de saisir toutes les occasions pour professer hautement leur foi, braver le respect humain, et montrer tout ce qu'il y a de courage et d'honneur à pratiquer la religion au milieu de tant d'exemples contraires. Ainsi, après avoir rapporté ce mot de saint Lucien : *Je suis chrétien*, le rédacteur ajoute avec beaucoup d'à-propos :

« Il en coûte peu de s'avouer *chrétien*, quand cette profession de foi ne compromet aucun intérêt : des millions de martyrs l'ont faite aux dépens de leur vie; voilà leur gloire. Il semble que nous ne puissions la partager avec eux, n'ayant pas à subir une pareille épreuve ; cependant de moindres périls donnent encore lieu à quelque mérite, et l'on n'est point indigne des anciens héros du christianisme, quoiqu'on reste au-dessous d'eux, lorsque, plutôt que de trahir sa foi, on sait supporter une disgrâce ou s'exposer à des dangers. C'est encore confesser Jésus-Christ, et dire noblement : *Je suis chrétien* ».

Enfin nous citerons les réflexions qui terminent l'article de saint Paul, premier ermite :

« Ce furent les sanglantes persécutions du troisième siècle qui peuplèrent la Thébaïde de saints anachorètes. Si leurs vertus extraordinaires et leur genre de vie ne sont pas des objets d'imitation pour nous, cependant, au milieu des agitations du monde, l'ame fatiguée du bruit se porte quelquefois avec ardeur vers la retraite et le repos : on comprend alors et l'on envie le bonheur de ces hommes choisis de Dieu qui vont l'adorer au fond des solitudes. Ce dégoût du monde, il est vrai, rencontre peu d'ames fidèles aux conseils qu'il donne, et c'est un malheur : non, assurément, qu'il faille obéir à je ne sais quelle lassitude naturelle, que les passions mêmes éprouvent, et qui fait soupirer après une paix chimérique ; mais gémir sur les scandales du siècle, s'isoler de ce qui n'est qu'illusion, embrasser, en quelque position que l'on soit, une vie intérieure et solitaire ; mais bannir l'ambition et s'affranchir des folles gênes d'un monde vain et dissipé, voilà cet espoir de retraite et de saint détachement que doit réveiller en nous la vie admirable d'un saint Paul, d'un saint Antoine, et de ceux qui les ont imités. Heureux, si nous savons estimer leurs mœurs et leur innocence ! plus heureux encore, si nous savons puiser à leur école le mépris de ce qui ne fait que passer, pour fixer nos regards et toutes nos affections sur ces biens qui, une fois conquis, ne nous échapperont jamais !

Aux cinq articles de cette livraison sont jointes cinq gravures et cinq vignettes. La première gravure représente l'Adoration des Mages ; la seconde, saint Lucien couché dans sa prison, et célébrant les saints mystères sur sa poitrine ; la troisième, saint Laurent Justinien éclairé par la sagesse divine ; la quatrième, saint Pierre de Sébaste, prêchant son troupeau, et la cinquième, saint Paul et saint Antoine nourris par un corbeau. Ces gravures, qui sont lithographiées, sont d'une grande dimension et d'une exécution soignée. Les vignettes qui terminent chaque article sont relatives à quelqu'une des circonstances qui y sont rapportées.

Quant au texte, la grandeur du format, la beauté du caractère et le soin apporté à l'impression, augmentent encore l'intérêt que doit exciter une entreprise qui s'annonce sous un auguste patronage, et à laquelle concourent des hommes plus recommandables encore par leurs principes que par leurs lumières et leurs talens.

Nous avions déjà rédigé cet article lorsque nous avons reçu la 3e. livraison de l'*Année Sainte*. Le temps et l'espace nous manquent pour en rendre un compte plus détaillé, que nous renvoyons à une autre fois; nous remarquerons seulement que cette succession rapide des livraisons est un nouveau gage de succès. Le public n'aime pont à attendre, et l'on souscrira avec plus de confiance à un ouvrage que l'on verra avancer avec célérité.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

**Rome.** Le 10 octobre, au soir, S. S. présida une réunion de la congrégation particulière qu'elle a établie, et où se trouvèrent les cardinaux della Somaglia, secrétaire d'Etat; Pacca, camerlingue; Galeffi, Severoli, de Gregorio, Cavalchini et Rivarola. Il ne paroît point que le cardinal Cavalchini ait refusé, comme on l'avoit dit.

— S. S. a nommé plusieurs camériers et chapelains. Elle a reçu les félicitations de différens corps de la prélature et des villes de l'Etat de l'Eglise.

— M. le cardinal Rivarola ayant souhaité passer de l'ordre des diacres à celui des prêtres, s'y est préparé par une retraite dans la maison des prêtres de la Mission, et a été ordonné prêtre par M. le cardinal della Somaglia, le dimanche 5 octobre. La cérémonie s'est faite de grand matin, dans l'église de Saint-Sylvestre *in monte Cavallo*, qui est desservie par les prêtres de la Mission. Le même cardinal doyen avoit conféré le même ordre, dans le conclave, au cardinal diacre Riario-Sforza; la cérémonie eut lieu le dimanche 28 septembre, avant le scrutin.

— On fait des réjouissances dans tout l'Etat de l'Eglise pour l'exaltation du Pape. A Spolète, où le cardinal della Genga avoit rang de Patrice, la nouvelle de l'élection arriva à Mme. Mongalli, née comtesse della Genga, sœur du Pape. Ce fut une grande joie dans toute la ville, et MM. Mongalli reçurent les félicitations de toute la ville.

Paris. Il est d'usage que le Pape, peu après son couronnement, tienne un consistoire, et on s'attend qu'il y en aura un prochainement. Nos cardinaux français y recevront le chapeau avec les formalités accoutumées; le Pape leur assignera un titre, et fera la cérémonie de leur ouvrir et de leur fermer la bouche. Il est probable que ces cardinaux ne se mettront en route pour la France qu'après le consistoire. On s'attend aussi que le Pape préconisera les sujets nommés aux siéges vacans. Les informations des prélats nommés à Rouen, à Perpignan, à Châlons, à Langres et à Saint-Dié sont faites déjà depuis quelque temps, et doivent être parvenues à Rome. Ils seront sans doute institués dans le prochain consistoire. Si le consistoire tardoit un peu, les informations pour Strasbourg, Metz et Quimper auroient peut-être le temps de parvenir aussi, et les ecclésiastiques nommés à ces siéges pourroient être préconisés; alors il ne resteroit à remplir que les siéges de Montauban et d'Angoulême, qui sont dans un cas particulier, et celui de Nanci, qui a perdu récemment son évêque, et auquel le Roi n'a pas encore nommé, du moins la nomination n'est pas encore connue.

— Nous avons parlé de l'occupation du collége des Grassins par les missionnaires de France : c'est à Mgr. l'archevêque de Paris que les bâtimens ont été livrés pour être annexés à l'église patronale de Sainte-Geneviève, et servir au logement des ecclésiastiques employés à desservir cette église. Les missionnaires ayant été chargés de ce soin par M. l'archevêque, c'est aussi par la désignation du prélat qu'ils occuperont les Grassins, et la maison comme l'église sont placées sous sa surveillance et son autorité.

— La retraite pastorale du clergé du diocèse d'Albi a été ouverte le mardi 7, dans le séminaire de Castres, par un discours qu'a prononcé le vénérable archevêque. Près de deux cents ecclésiastiques s'y sont trouvés. M. l'abbé Maurel, supérieur des missionnaires de Bordeaux, donnoit deux sermons

par jour. Ce prédicateur, non moins recommandable par sa piété que distingué par ses talens, a fait une vive impression. Mgr. a plusieurs fois joint ses exhortations à celles du missionnaire. Tous les prêtres ont été charmés de l'onction du prélat, de son affabilité, de la sagesse de ses conseils, de la douceur de ses entretiens, de la bonté avec laquelle il écoutoit les plaintes et les besoins de chacun. M. l'archevêque a paru à tous les exercices, et se mêloit à ses curés dans les récréations comme au réfectoire. Il a publié et expliqué lui-même une ordonnance sur plusieurs points de la discipline ecclésiastique et de l'administration pastorale, et a fait distribuer à tous les prêtres un réglement de vie sacerdotale que chacun s'est promis d'observer religieusement. Ce réglement de vie, quoique fort court, contient ce qu'il y a de plus important pour maintenir un ecclésiastique dans l'esprit de son état. Le 15, jour de la clôture de la retraite, tout le clergé s'est rendu processionnellement du séminaire à l'église Saint-Benoît, qui est l'ancienne cathédrale. M. l'archevêque, assisté de ses grands-vicaires, a officié pontificalement. Après l'Evangile, M. l'abbé Maurel est monté en chaire, et a prêché sur la grandeur et l'importance du sacerdoce, ainsi que sur l'obligation pour les fidèles de favoriser les vocations ecclésiastiques. A l'offertoire, le prélat a fait lui-même, et a reçu ensuite de tous les prêtres, la rénovation des promesses cléricales; tous ont aussi reçu la communion de sa main. La cérémonie a fini par le *Te Deum*, et la procession étant retournée au séminaire, Mgr. a encore adressé à son clergé un petit discours non préparé, et qui n'en a pas été moins touchant. Dès le second jour de la retraite, il avoit profité de la réunion de son clergé pour célébrer lui-même, au séminaire, un service funèbre pour le feu Pape. De Castres, où il a donné la confirmation, le prélat a continué sa visite pastorale, et est allé confirmer à Lautrec, à Lavaur, à Rabastens, à Lille et à Gaillac. Il ne doit être de retour à Albi que pour la Toussaint, qu'il célébrera dans sa cathédrale. Le chapitre est formé. Outre les trois grands-vicaires dont nous avons annoncé la nomination, MM. Desbons, Rahoux et Carayon, il se compose de MM. Cadalen, archiprêtre; Farssac, Brault, de Rosières, de Brassac, Bouissou, Carlenc, Raynaud, Méric et Avonde.

— M. l'évêque de Troyes, qui saisit toutes les occasions de donner de grandes leçons, a publié, sur les derniers évène-

mens de l'Espagne, un Mandement (1) où l'on retrouve la vigueur du talent unie à celle des conseils :

« *Qui a donc fait*, N. T. C. F., *des choses si admirables à nos yeux, si ce n'est le Seigneur?* Et qui peut ici méconnoître cette sainte main qui *frappe et guérit; qui secoue la terre et la rasseoit ensuite sur ses fondemens; qui d'un regard la fait trembler*, comme d'un mot il la relève et la console? Oui, c'est lui qui commandant aux flots de la mer, leur a dit de se calmer dans cette grande circonstance, et de laisser tranquillement consommer la plus sainte des entreprises. C'est le Dieu des armées qui a protégé notre armée libératrice, dont les lauriers sont restés aussi purs que l'esprit qui l'animoit, et qui, ne connoissant qu'un seul parti, celui de la fidélité, qu'une seule ambition, celle de conquérir l'ordre et la paix, a pu faire dire d'elle ce qui est dit dans l'Ecriture de l'armée de David, *qu'elle marchoit comme un seul homme*. C'est celui qui tient dans ses mains le sort des empires, comme le cœur des rois, qui a conduit de victoire en victoire, et comme par la main, l'auguste chef de nos guerriers, pieux et brave comme saint Louis, et digne fils du plus digne des pères. Que faut-il donc admirer en lui davantage? est-ce sa sagesse ou son courage, sa fermeté ou sa modération? et qui donc pourroit ici ne pas être frappé de toute la distance qui sépare le héros chrétien, aussi humain que désintéressé, uniquement armé pour venger la cause de Dieu et l'injure des rois, de ces héros de révolution, de ces enfans perfides de la révolte et de la sédition, plus barbares encore que les Vandales et les Huns, qui du moins ne dévastoient pas leur terre natale, et que les Maures envahisseurs, qui si long-temps désolèrent l'Espagne.

» Mais que la juste joie qui nous anime, N. T. C. F., ne nous empêche pas de réfléchir sérieusement sur les grandes leçons que nous donne cette heureuse nouvelle. C'est maintenant que les peuples doivent apprendre à fermer plus que jamais l'oreille aux suggestions empoisonnées de ces nouveaux régénérateurs, qui les constituent souverains pour n'en faire que leurs esclaves; et de bien se convaincre que tout ennemi du sang de ses rois est l'ennemi de son pays; que jamais ils ne seront heureux que sous l'empire de la légitimité, et que toute la garantie de leur repos et de leur sécurité consiste à ne plus recevoir de maîtres que de la main du temps, ou plutôt de la main de Dieu même.

» C'est maintenant surtout que les rois doivent bien se dire à eux-mêmes que, pour régner, il n'y a qu'à le vouloir, et à se confier *en celui qui donne le vouloir et le faire*. Grande et importante maxime, qu'il faudroit désormais graver sur tous les trônes. Oui, c'est surtout aujourd'hui qu'il faut remettre sous leurs yeux ces paroles d'un prophète : « Ecoutez-moi, princes et rois, chefs des nations et arbitres du monde » : *Ad vos ergo, reges, sunt hi sermones mei;* écoutez-

---

(1) In-8°.; prix, 55 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

moi, afin que vous marchiez sans crainte comme sans détour dans les voies de la sagesse, sous peine de tomber de vos trônes, et de voir vos sceptres brisés : *Ut discatis sapientiam et non excidatis.* Non, les moyens ordinaires ne vous suffisent plus, et votre vigilance doit être aussi grande que vos dangers sont imminens. Voyez cette conspiration universelle contre le Seigneur et contre son Christ, et par conséquent contre vous-mêmes. Voyez cette épidémie morale, cette tourmente générale, et ce malaise indéfinissable qui gagne le monde, et dont on ne peut pas plus expliquer la cause que prévoir le terme. *Levez-vous donc, et armez-vous de vos boucliers* contre cette philosophie inquiète et turbulente avec laquelle il n'y aura jamais, ni de sûreté pour les rois, ni de paix pour les peuples : *Surgite, principes, arripite clypeum.* Levez-vous, non sans doute pour répandre le sang, mais empêcher que les impies ne le répandent; non pour étendre votre domination, mais empêcher qu'ils ne dominent, tous ces philosophes armés, qui veulent à tout prix refaire les Etats pour faire leur fortune, nous éclairer la torche à la main, nous apprendre à penser à force de spoliations et de crimes, et nous inculquer la morale en dépouillant les temples et brisant les autels. Levez-vous donc : il ne s'agit plus maintenant de ces croisades si fameuses, et qu'à son éternelle honte la philosophie a tant calomniées; il ne s'agit plus de conquérir les lieux saints, ni d'arracher des mains des infidèles le tombeau du Sauveur du monde; il ne s'agit plus de sauver l'Europe de l'invasion des sectateurs fanatiques de Mahomet, mais de la préserver des suppôts de l'irréligion et des sectaires plus fanatiques encore de la raison pure et du beau idéal de la civilisation. Il s'agit de sauver la foi des peuples, sans laquelle il n'y a pas de peuples, et sans laquelle il n'y auroit dans l'État que confusion et anarchie : il s'agit enfin de sauver, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cette croix même qui a sauvé le monde, et sans laquelle le monde retomberoit dans le chaos. Ralliez-vous donc à ce signe adorable, à ce signe vainqueur qui ne fera pas moins le bonheur de vos armes et de votre alliance, qu'il n'a fait jusqu'ici l'honneur et l'ornement de vos diadêmes : *Surgite, principes, arripite clypeum* ».

« Ne vous étonnez pas, N. T. C. F., dit M. l'évêque du Puy, si vos prêtres vous appellent aux pieds des autels pour rendre grâces à Dieu des victoires de nos phalanges, de la délivrance du roi d'Espagne, de la restauration de cette monarchie. Ce seroit se tromper que de ne voir dans ces évènemens qu'un brillant fait d'armes qui n'intéresse point la religion, mais qui est du domaine d'une politique toute mondaine. Comme l'anarchie sait bien que la religion est toujours là pour protester contre ses envahissemens et ses usurpations, toujours là pour foudroyer les maximes de la félonie et de la trahison, elle enveloppe dans une même proscription et le prêtre qui soutient le roi, et le roi qui protége le prêtre; elle condamne à une même destruction et l'autel qui sert d'appui au trône, et le trône qui défend l'autel; elle combat la royauté et elle persécute la religion; elle foule aux pieds l'étendard de la fidélité et l'étendard de la croix; d'une

même torche elle porte l'incendie au cœur de l'Etat et au sein de l'Eglise; elle ne sépare point dans sa haine le ciel et la terre. Telle est l'histoire fidèle des révolutions de nos jours ».

« Voi à la France enfin relevée aux yeux de toute l'Europe, dit M. l'évêque de Saint-Flour. Elle a rempli la plus haute mission, celle de défendre l'ordre social et d'écraser les méchans; rien dans les fastes politiques de la France ne peut se comparer à l'importance de cette grande entreprise, qu'elle vient de terminer seule avec tant de gloire. Honneur au Prince dont le règne est marqué par un si glorieux évènement! honneur au noble chef dont le courage, la patience et l'habileté ont su triompher de tant d'obtacles! qui a tout ranimé par sa présence, tout entraîné par sa bravoure, tout récompensé par ses regards, et qui a reçu sous sa tente le successeur de tant de rois et sa royale famille, au milieu de l'allégresse et des bénédictions des Espagnols ».

« Si les généreux efforts de la France, disent MM. les grands-vicaires de Metz, ont été couronnés du succès; s'il revient une portion de gloire à tous ceux qui, par leurs talens et leur bravoure, ont secondé la sagesse de notre Monarque et l'héroïsme de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, n'attribuons cependant pas uniquement à des bras de chair une si glorieuse réussite : entrons dans les vues de Sa Majesté, et rendons grâces à Dieu, qui tient dans ses mains les événemens, et qui a béni, par le plus heureux résultat, une guerre dont le motif ne fut point une vaine ambition, mais une guerre dictée par l'honneur, la justice et l'humanité; une guerre où les vainqueurs, pour ajouter à l'éclat de leurs victoires, deviennent les protecteurs des vaincus, et les arrachent à leurs propres fureurs, pour les rendre à la religion, à la paix et au bonheur ».

— Le dimanche 26 septembre, il a été chanté, dans la cathédrale de Soissons, un *Te Deum* solennel pour l'élection de Léon XII. La même cérémonie aura lieu dans toutes les églises du diocèse. M. l'évêque de Soissons avoit annoncé l'élection par un Mandement, où il remarque que nous ne devons pas cesser de remercier la Providence, puisqu'elle ne cesse de nous favoriser de ses bienfaits et de multiplier autour de nous les preuves de sa protection. Dans le Mandement, M. de Villèle s'exprime ainsi sur le compte du Pape : « Nous avons un souverain Pontife déjà si avantageusement connu dans l'Eglise par la réunion de toutes les vertus, par son expérience consommée dans les affaires, et par cet heureux mélange de sagesse, de douceur et de fermeté, qui nous fait espérer tant de biens de son gouvernement »! Nous recevons aussi en ce moment un Mandement de M. l'archevêque de Besançon sur le même sujet. Le prélat y témoigne sa joie de la nouvelle élection, et rappelle les honorables missions de

M. della Genga, et la confiance que lui ont témoignée deux vertueux Pontifes. M. l'archevêque termine ainsi son éloge :

« C'est donc pour nous un devoir, N. T. C. F., de nous hâter de remercier le Seigneur de la grâce signalée qu'il a faite à l'Eglise catholique, en lui accordant un chef visible selon son cœur. Digne héritier de l'autorité des deux derniers pontifes qui l'ont précédé, *et qui, après une longue carrière, ont disparu avec je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus*, il le sera aussi de leur amour pour la France; et, animé du même esprit, il saura, comme eux, diriger d'une main ferme la barque de Pierre, à travers les rochers de l'orgueil et les écueils de l'erreur. *Sa sagesse sera étendue comme l'empire de la religion ; et sa charité, vaste comme le monde, attirera les plus éloignés et touchera les plus rebelles* ».

— M. de Richery, évêque de Fréjus, a fait son entrée, le 1er. octobre, dans sa ville épiscopale, au milieu des témoignages unanimes de joie du clergé et des habitans. Un arc de triomphe avoit été dressé à l'entrée de la ville, et le corps municipal y reçut M. l'évêque. Tous les prêtres des environs s'étoient rendus à Fréjus pour recevoir le prélat, qui a été conduit processionnellement dans sa cathédrale, et y a été reçu avec les plus grands honneurs. M. l'évêque fit lecture de son Mandement, qui fut entendu avec un profond recueillement, et les sentimens qu'y manifestoit le prélat touchèrent sensiblement ses ouailles. Mgr. officia pontificalement le dimanche suivant dans sont église, et M. le préfet du Var, ainsi que les principales autorités de Draguignan, vinrent ce jour à Fréjus pour assister à la cérémonie, et rendre leurs devoirs au prélat.

— Le collége de Dôle en Franche-Comté vient d'être abandonné à M. l'évêque de Saint-Claude pour en faire son petit séminaire. La ville de Dôle sollicitoit depuis long-temps cette mesure, et l'a accélérée par ses représentations. L'Université a cédé le collége, et des maîtres éprouvés vont en prendre la direction. On croit même que, sous eux, cet établissement va prendre une plus grande extension, et rendra, dans les provinces de l'Est, les mêmes services que Saint-Acheul dans le Nord.

— Tous les renseignemens que nous recevons des pays étrangers sur l'effet qu'y a produit la mort du Pape, prouvent que partout on a senti cette perte, et qu'on a payé un tribut d'hommages et de regrets au vertueux Pontife. A Naples, M. Alexandre Giustiniani, archevêque de Petra et nonce apos-

tolique, a officié, le 23 septembre, dans un service solennel qui a eu lieu dans l'église de Saint-Jacques-des-Espagnols. Un beau catafalque y avoit été élevé, et quatre évêques ont fait les absoutes. Le corps diplomatique, les conseillers d'Etat, les ministres, secrétaires d'Etat, la noblesse et la magistrature, les généraux autrichiens et napolitains, tous les principaux fonctionnaires, s'étoient fait un devoir de se trouver à cette cérémonie. M. l'archevêque de Chambéri a donné, le 28 août, un Mandement pour annoncer la mort du Pape. Ce Mandement respire les plus tendres sentimens, et nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'en citer un passage, qui rappelle la circonstance la plus honorable pour M. l'archevêque de Chambéri :

« Nous tenions personnellement à ce Pontife vénérable par tous les liens qui peuvent rapprocher les cœurs : la foi, le dévoûment, la soumission, le respect, la reconnoissance et l'amour, nous attachoient à lui : nous avions eu le bonheur de le voir plusieurs fois, de passer auprès de sa personne sacrée des momens, nous pourrions dire des heures, dont le souvenir est ineffaçable dans notre cœur; à chaque visite nous sentions se doubler l'admiration qu'inspiroient ses sublimes et aimables vertus : son image est restée imprimée dans notre ame; elle est gravée sur l'anneau que nous nous honorons de porter depuis cette époque; et, lorsqu'on a pensé qu'au sein de l'assemblée des évêques à Paris, il nous a fallu du courage pour demander la délivrance du souverain Pontife dont un homme puissant s'étoit alors déclaré l'oppresseur, on a mal jugé les dispositions où nous nous trouvions dans cette circonstance. Non, notre démarche ne fut point le résultat d'un effort, mais celui d'un mouvement irrésistible de notre cœur; et, s'il y avoit eu quelque mérite pour un évêque catholique de provoquer la liberté du Pontife chef de tous les évêques, celui de Chambéri en a été bien récompensé par les témoignages de bonté qu'il a reçus depuis lors du vicaire de Jésus-Christ ».

Les catholiques de Hollande ont aussi pris une vive part à la mort du saint Pontife. Pie VII s'intéressoit fortement à cette église, et venoit d'envoyer à Bruxelles M. Nazali, son nonce en Suisse, qui étoit chargé de négociations relatives à l'état de la religion dans le royaume. Le jour même où ce prélat devoit présenter ses lettres de créance arriva la nouvelle de la mort du Pape. M. Ciamberlani, supérieur de la mission de Hollande, a prescrit une messe des morts dans les paroisses soumises à sa juridiction, et a invité les curés à prononcer un discours en l'honneur du Pontife. On a, en effet, célébré par-

tout, en Hollande, des services funèbres, et les fidèles se sont empressés de s'y rendre. Au séminaire de Warmond, entre autres, l'office a été suivi d'absoutes solennelles, et il y a eu un éloge funèbre. Depuis, les catholiques de cette contrée se sont réjouis de l'heureuse élection de Léon XII, et tous les bons esprits ont applaudi aussi à l'issue de la guerre d'Espagne. On nous écrit de ce pays qu'on y a été frappé du dernier Mandement où M. l'archevêque de Paris célèbre éloquemment la glorieuse conclusion d'une si courte et si décisive campagne.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une ordonnance du Roi, modifiant en tant que de besoin l'article 6 de l'ordonnance du 13 novembre 1816, statue que les arrêts définitifs rendus en matière de traite des noirs, par le conseil spécial de l'île de Bourbon, pourront être déférés à la cour de cassation sur le pourvoi, soit du ministère public, soit de la partie condamnée ou d'un tiers intéressé.

— Par ordonnance du 18 octobre, le Roi a bien voulu autoriser M. Motel à prendre le titre d'horloger de la marine.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a été pansé pour la cinquième fois. Les fragmens de la fracture sont dans les rapports les plus exacts: vingt jours suffiront pour l'entière guérison.

— Un accident est arrivé vendredi à M. le duc de Fitz-James, premier gentilhomme de S. A. R. Monsieur. Il venoit d'entrer en chasse avec le Prince, lorsque le canon de son fusil a éclaté, et lui a fait à la main droite une blessure fort grave. S. A. R. a fait aussitôt cesser la chasse. M. le duc de Fitz-James a été pansé par M. Dupuytren. On espère qu'à l'aide d'un traitement convenable, la main pourra être conservée.

— Le baron de Damas est arrivé à Paris le 27. Il n'a pas encore pris le porte-feuille de la guerre.

— M. de Bérenger et M. Masson fils, libraire, sont cités en police correctionnelle pour réimpression d'un recueil de chansons condamné en 1821 par la cour d'assises, auquel on a ajouté quelques pièces nouvelles. La couverture du recueil avoit ce titre : *Code civil des Français*.

— M. le comte de Lusignan est venu, vendredi dernier, apporter, de la part de M. le duc de Bellune, dont il est aide-de-camp, le refus positif de l'ambassade de Vienne.

— On assure que S. Exc. M. le duc de San-Carlos a été chargé de remettre à S. M. le Roi de France une lettre de S. M. le roi d'Espagne.

— Il paroît que le ministère français a pris des mesures afin d'obtenir de S. M. C. des indemnités pour les pertes éprouvées par le commerce de la part des corsaires espagnols.

— On écrit de Saint-Malo que la pêche de la morue s'est faite

cette année avec le plus grand succès dans tous les hâvres et sur le banc de Terre-Neuve. Les pêcheurs se louent beaucoup des facilités que le gouvernement leur a procurées, et de la protection qu'il leur a constamment accordée.

— Une dépêche télégraphique annonce que la corvette l'*Echo* est partie de Brest le 23 octobre. Cette corvette, commandée par M. Bourdé de La Villelmet, se rend à Rio-Janéiro, et de là à l'île de Bourbon, d'où elle reviendra au Brésil pour faire partie de la division navale en station dans ces mers.

— La gabare la *Bretonne*, commandée par M. Morgue, lieutenant de vaisseau, est partie, le 16 octobre, de la rade d'Aix pour Cayenne, où elle porte un détachement de troupes.

— Le conseil municipal de Marseille a voté, sur la proposition du maire de la ville, des adresses au Roi et à Mgr. le duc d'Angoulême, à l'occasion de l'issue de la guerre d'Espagne. Il a également décrété l'érection d'un arc de triomphe à la porte d'Aix, en l'honneur du Prince généralissime et de l'armée d'Espagne.

— On parle d'une réduction dans le nombre des Universités : celles de Toulouse et d'Aix seroient conservées dans le midi de la France.

— Le tribunal de Besançon, jugeant correctionnellement, a condamné à dix ans de prison, 6000 francs d'amende et aux frais, le nommé Bujard (Charles), convaincu d'outrages envers la religion et ses ministres, de propos séditieux, etc.

— L'église de Vals (Ardèche) s'étant écroulée, et plusieurs habitans ayant été tués ou blessés, MADAME, duchesse d'Angoulême, a bien voulu recommander avec intérêt au ministre de l'intérieur la demande d'un secours pour l'église de Vals. S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le préfet une somme de 600 fr., et Mme. la duchesse de Berri une somme de 200 fr., afin que la distribution en soit faite aux victimes de ce malheureux évènement.

— M. le maire de Valenciennes a invité ceux de ses concitoyens qui auroient des sommes à répéter des officiers anglais qui ont été prisonniers de guerre en cette ville, d'en faire la déclaration à la mairie. On a l'espoir d'en voir opérer la liquidation.

— Il paroît que les vétérans, dont le service n'est plus nécessaire aujourd'hui, vont être renvoyés dans leurs foyers; ils seront remplacés par les jeunes soldats de 1823, lesquels remplaceront également les militaires qui seront libérés le 1er. janvier prochain.

— Un journal annonce que le roi de Naples est sérieusement malade.

— Le prince de la Paix, don Godoy, vient de mourir en Italie, et a, dit-on, institué héritier le roi Ferdinand. Sa succession s'élève à près de 38 millions de fr.

— Le roi des Pays-Bas a ouvert, le 20 octobre, la session des Etats-généraux à La Haye. Il a témoigné dans son discours d'ouverture le désir de voir la liberté des importations établie ailleurs, afin de pouvoir la rétablir dans son royaume, et revenir ainsi à la libéralité de ses principes, dont il ne s'est écarté qu'avec regret.

— L'empereur de Russie avoit l'intention de quitter Czernowitz

le 11 octobre; l'empereur d'Autriche devoit partir de la même ville le 13. Il n'étoit pas nécessaire de prolonger l'entrevue, et d'attendre que le prince de Metternich fût rétabli d'une indisposition qui le retient à Lemberg, puisque les deux empereurs sont tout de suite tombés d'accord sur les mesures à prendre.

— Pendant son séjour à Tœplitz, le roi de Prusse a déclaré absous plus de quarante étudians qui avoient pris part à la société secrète connue sous le nom d'*Arminia*.

— Le prince de Neuwied, connu par le voyage qu'il a fait comme naturaliste au Brésil, doit, dit-on, en entreprendre un second, dont le but est encore d'étendre le domaine des sciences. On croit qu'un autre naturaliste célèbre, M. Buch, de Berlin, accompagnera le prince dans ce voyage.

— Plusieurs lettres de Constantinople annoncent que les différends entre la Porte et la Russie sont applanis, et qu'un courrier extraordinaire parti pour Czernowitz a apporté l'adhésion des Turcs à toutes les demandes qui leur ont été faites.

— Les exactions des Turcs, qui semblent vouloir ôter tous moyens d'existence aux chrétiens, ont excité de nouveaux soulèvemens. Le Monténegro a déclaré adhérer à la cause des Grecs.

— Le capitan-pacha a opéré un débarquement à Mitylène pour étouffer l'insurrection qui a éclaté dans cette île. Les Grecs, de leur côté, ont envoyé une division de leur flotte, afin de recueillir et de protéger les fugitifs.

— On mande d'Alep que le *cholera-morbus* s'est déclaré dans un village très-voisin de cette ville, et cause beaucoup de frayeur aux habitans d'Alep.

— Des navires arrivés de Rio-Janéiro confirment la nouvelle de l'entrée à Lima des troupes royalistes au nombre de sept mille quatre cents hommes d'infanterie et de seize cents chevaux, sous les ordres de Canterac et de Valdès. Cette occupation eut lieu le 28 juin dernier, sans brûler une amorce.

— La république de Colombie et l'Etat de Buénos-Ayres ont conclu un traité d'alliance offensive et défensive.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne a supprimé, par un décret du 18, le ministère de l'intérieur, les raisons pour lesquelles la régence l'avoit institué n'existant plus. Les attributions en sont réparties entre les secrétaireries auxquelles elles appartenoient avant le 7 mars 1820.

Sir William A'Court, ministre de S. M. B., a été présenté, le 14, pour complimenter Ferdinand, au nom de l'Angleterre, sur son heureuse délivrance.

S. M. C. a nommé capitaine-général de la Catalogne, le baron d'Eroles; de l'Estramadure, don Laguna; de la Vieille-Castille, don Carlos O'Donell.

Les nominations diplomatiques faites par la régence près les cabinets de Paris, de Vienne et de Saint-Pétersbourg, sont confirmées.

Don Pascal-Vallajo est nommé ambassadeur à la cour de Portugal; le marquis de La Torrecilla, à celle de Prusse, et D. Joachim, à celle de Saxe. Le duc de Montemar est declaré président du conseil suprême des Indes.

D. Philippe de Saint-Marc est nommé capitaine-général, et D. Diégo Ballesteros, qu'il ne faut pas confondre avec le général, second chef de la capitainerie de Grenade.

Le maréchal de camp Garcia-Condé est rétabli dans le gouvernement militaire et politique de Tortose, qu'il occupoit avant le 7 mars 1820.

Le général Larochejaquelein, après le combat de Puerto-de-Mirabète, où il a eu un cheval tué et un autre blessé sous lui, est arrivé, le 14, à Tolède. Il y étoit encore le 18, attendant le roi, qu'il doit escorter jusqu'auprès de Madrid, avec sa cavalerie.

Les habitans de Madrid font les plus brillans et les plus somptueux préparatifs pour la réception de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Ils ne permettent pas aux Français de prendre part à leurs travaux; *C'est notre prince aussi bien que le vôtre,* disent-ils.

Une dépêche télégraphique, datée d'Alcaras, le 19 octobre, annonce que la place de Lérida a capitulé le 18, et que cette place et les châteaux seront remis le 30 de ce mois.

On sait qu'à la suite de quelques symptômes de rébellion l'ordre de licencier l'armée de Ballesteros avoit été donné. M. le maréchal comte Molitor a été chargé de l'exécution de cet ordre par S. M. C.

On dit que les habitans de Saint-Sébastien se proposent de présenter une requête au roi pour le supplier de faire traduire devant une cour de justice leur gouverneur constitutionnel, Alexandre O'Donnell, qui a fait égorger treize de leurs concitoyens sans aucune forme de procès.

Les forts d'Urgel sont pris. C'est le 18 octobre que la reddition a eu lieu. De fortes brêches avoient été faites, et les assiégés avoient été écrasés par le feu redoublé des batteries françaises, lorsqu'ils se sont déterminés à arborer le drapeau blanc.

On dit que la ville de Barcelonne a fait sa soumission, et que Mina et Rotten ont demandé, comme une faveur, qu'il leur fût accordé des passe-ports pour l'étranger. On annonce également la reddition de Carthagène.

---

## AVIS.

*Œuvres choisies de M. Asseline, docteur de Sorbonne, professeur d'hébreu, évêque de Boulogne*; dédiées au Roi, par M. l'abbé Prémord. T. IV, V, et VI (1).

Ces trois volumes terminent la collection des *Œuvres choisies de M. Asseline*, que M. l'abbé Prémord avoit promise, et dont nous avons précédemment annoncé le commencement. Les matières contenues dans cette suite ne sont pas moins intéressantes que celles des premiers volumes; on en jugera par l'exposé sommaire que nous allons en faire. Le tome IV contient huit pièces différentes; savoir, l'*Instruction pastorale sur l'autorité spirituelle*, donnée à Boulogne le 24 octobre 1790; celle *sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes*, qui est datée d'Ypres, le 8 août 1791; la *Lettre pastorale et Ordonnance* datée de Bruxelles, le 26 mai 1792, pour publier le bref de Pie VI, du 19 mars précédent; des *Considérations* non datées *sur l'obéissance due aux souverain légitime*; deux *Mandemens* pour le Carême, l'un donné à Boulogne le 10 février 1791, et l'autre à Ypres, le 3 janvier 1792; une *Lettre pastorale* à son clergé expatrié (elle est relative à la persécution, et datée de Bruxelles, le 18 décembre 1793); enfin une *Lettre pastorale* pour le Carême de 1799; elle ne porte point de nom de lieu, et a pour date le 19 décembre 1798.

Le tome V renferme trois autres *Instructions pastorales*, l'une du 27 décembre 1799, *sur la dignité de la nature humaine*, l'autre du même jour de l'année sui-

(1) 6 volumes in-12; prix, 20 fr. et 26 fr. franc de port. A Paris, chez Potey, rue du Bac; et à la Librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

vante, *sur la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et l'autre, du 27 décembre 1801, *sur la pratique de la religion*. Ces trois *Instructions* étoient destinées pour le Carême qui devoit suivre. Après ces *Instructions* viennent des *Considérations sur le mystère de la Croix*, tirées des divines Ecritures et des OEuvres des saints Pères; puis trois Sermons, sur le bon usage des talens, sur les grandeurs de Jésus, sur la crainte et l'espérance.

Le tome VI est tout relatif à la controverse; on y trouve d'abord trois *Lettres*, l'une *sur la visibilité de l'Eglise*, l'autre *sur la primauté de saint Pierre*, et la troisième *sur l'infaillibilité de l'Eglise*; ces *Lettres*, dont la première est datée du 20 novembre 1785, sont adressées à une dame protestante qui avoit souhaité des éclaircissemens sur diverses questions. Leur correspondance fut interrompue pendant quelque temps; cependant les conseils de l'habile et pieux docteur ne furent pas perdus, et l'on assure que cette dame, dont le nom n'est d'ailleurs pas connu, fit depuis abjuration du luthéranisme à Mayence. Une conquête plus célèbre, et à laquelle M. Asseline paroît avoir eu grande part, est le comte de Stolberg, seigneur distingué par son rang, son esprit et ses ouvrages; il s'établit une correspondance entre lui et le prélat. Le comte exposoit ses difficultés et ses doutes, et le prélat y répondoit; on trouve dans ce VI$^e$. volume des réflexions très-étendues de M. Asseline sur les doutes du comte de Stolberg. Ces réflexions portent sur l'eucharistie, l'invocation des saints, le purgatoire, la pénitence, les sacremens, l'infaillibilité de l'Eglise; l'évêque expose la doctrine de l'Eglise sur ces divers points; il eut la satisfaction de voir le succès de ses efforts, et le comte de Stolberg rentra, en mai 1800, dans le sein de l'Eglise. On donne ici quelques-unes de ses Lettres, et on n'auroit à regretter que la so-

briété des détails où entre l'éditeur sur un évènement si important en lui-même et si honorable pour M. l'évêque de Boulogne. On sait avec quel zèle le comte de Stolberg professa hautement la foi catholique, et presque toute sa famille suivit son exemple. Cette généreuse démarche fut peut-être la récompense des services que le comte avoit rendus avec autant de délicatesse que d'ardeur aux prêtres et autres Français proscrits.

On voit par ces détails que l'exil de M. l'évêque de Boulogne ne fut point pour lui un temps d'oisiveté et de repos. Le prélat, ne pouvant veiller sur les lieux mêmes aux besoins de son diocèse, y faisoit passer tous les ans quelque instruction adaptée aux circonstances où l'on se trouvoit. Ainsi, dans le Mandement du 10 février 1791, cité ci-dessus, le prélat s'élevoit contre l'indifférence pour la religion, et il y combattoit éloquemment un désordre si commun dans notre siècle. Dans le Mandement pour le Carême de l'année suivante, M. Asseline rappeloit avec force les fins dernières de l'homme; un passage de ce Mandement nous a paru digne d'être mis sous les yeux du lecteur; il est un peu long, mais il nous dispensera de toute autre citation :

« Vous osez dire : *A la mort l'homme périt tout entier !*

» Il est donc faux, à votre sens, que Dieu ait aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique, afin que tous ceux qui croiront en lui ne périssent point, mais qu'ils aient la vie éternelle? et ce grand Dieu, en appuyant cette doctrine de tant de prodiges, n'a déployé toute l'étendue de sa puissance que pour se jouer de foibles créatures, et leur faire illusion ?

» Jésus-Christ a donc trompé les hommes par de fausses espérances, en leur promettant la vie éternelle comme la récompense de leur docilité à sa parole, et de leur foi en celui qui l'a envoyé ? Il a donc cherché à les épouvanter par des terreurs aussi ridicules, en leur annonçant un jour où il devoit venir, avec tout l'éclat de sa majesté, environné de ses

anges, rassembler toutes les nations autour du trône de sa gloire, séparer les bons d'avec les méchans; dire à ceux-là : « Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde »; à ceux-ci : « Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel »? Et lorsqu'il adressoit à son Père ces paroles : « Je veux qu'où je serai ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi, afin qu'ils contemplent la gloire que j'ai reçue de vous », il ne demandoit pour ses disciples que l'anéantissement?

» Les apôtres n'ont donc été que les échos du mensonge, lorsque, conformément à la doctrine de leur divin maître, ils nous ont appris à supporter avec courage les tribulations passagères de la vie présente, dans l'espérance de la gloire éternelle qui nous est réservée dans la vie future; lorsqu'ils nous ont promis la destruction de la mort, et qu'ils nous ont offert ce tableau si frappant de la victoire que nous devons remporter sur cette cruelle ennemie : « Il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité; et après que ce corps mortel aura été revêtu d'immortalité, cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire. O mort, où est ta victoire? ô mort, où est ton aiguillon....... ? Grâces soient rendues à Dieu qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ? »

» Ils poursuivoient donc une vaine chimère, ces patriarches respectables qui, disciples de Jésus-Christ avant les jours de sa vie mortelle, se regardoient comme des étrangers et des voyageurs sur la terre, y habitoient sous des tentes comme dans un lieu de passage, soupiroient après une meilleure patrie, cette cité céleste bâtie sur un ferme fondement, dont Dieu lui même est le fondateur et l'architecte; et terminoient leur sainte carrière en voyant par la foi, et saluant de loin les biens éternels que Dieu leur avoit promis?

» Tous les chrétiens, depuis dix-huit cents ans, sont donc dans le délire, puisqu'ils mettent au nombre de leurs articles de foi la résurrection de la chair et la vie éternelle; et tous les peuples qui ont jamais existé sur la terre sont convaincus de folie, puisqu'il n'en est aucun qui n'ait fait profession d'attendre une vie future, et de penser que la mort n'étoit point le terme des destinées de l'homme?

« Ou plutôt se peut-il que vous ayez fermé les yeux à la lumière de la révélation, et étouffé celle de la raison, jusqu'à vous persuader que Dieu, ayant tiré du néant des créatures raisonnables, et leur ayant donné le pressentiment de l'immortalité, aura resserré dans des bornes étroites la durée de leur existence, et établi un ordre de choses où le vice souvent jouiroit de tout le bonheur qu'on pût se promettre, et la vertu n'auroit que le malheur pour partage? Non, ce grand Dieu n'a pu manquer ainsi de sagesse, de bonté, de justice. Ses œuvres sont parfaites, et toutes ses voies pleines d'équité. Sous son empire adorable, ses ennemis ne triompheront pas toujours; ses serviteurs ne sont point sans espérance de consolation. Les souffrances ne seront pas sans fruit, les vertus sans récompense, le crime sans châtiment. Il vous en a fait avertir par le sage : s'il permet que sous le soleil l'impiété se trouve à la place du jugement, et l'iniquité à celle de la justice, c'est qu'il doit venir un temps où il jugera le juste et l'impie, et qu'alors tout sera rétabli dans l'ordre.

» C'est donc en vain que, pour vous enhardir dans le désordre, vous mettez votre espoir dans le néant d'où vous êtes sortis; elle vous manquera cette horrible ressource, vous ne le trouverez jamais ce digne objet de vos vœux. Non, jamais il n'y aura d'anéantissement pour vous. Mais dès que le fil de vos jours sera tranché, pendant que votre corps rentrera dans la poussière d'où il est sorti, votre ame retournera vers Dieu qui l'a créée, pour en recevoir selon ses œuvres ».

Les Sermons de M. l'évêque de Boulogne que M. l'abbé Prémord a fait entrer dans sa collection auroient pu nous fournir aussi des preuves de son talent comme de son zèle. Ces Discours sont écrits avec goût; ils abondent en développemens et en mouvemens heureux, et on regrette en les lisant qu'ils ne soient pas en plus grand nombre. Nous pourrons en entretenir quelque jour nos lecteurs.

Nous féliciterons de nouveau le respectable éditeur de nous avoir fait connoître des productions si dignes d'estime; seulement nous aurions désiré qu'il y eût été moins réservé sur les détails historiques et sur les faits relatifs, soit à l'exil, soit à l'administration, soit

aux écrits de M. Asseline. Il auroit pu aussi, ce semble, ajouter quelques Lettres, et nous ne désespérons pas qu'il ne consente à nous donner un supplément, où il réparera ces omissions. Nous sommes persuadé que tous ses souscripteurs lui en sauroient gré.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. C'est aujourd'hui 1er. novembre, comme nous l'avons annoncé, que M. l'archevêque rouvrira la continuation de sa visite pastorale dans les divers arrondissemens de la capitale. Le prélat visitera, cette année, le septième arrondissement. Le jour de la fête, au soir, il ira officier, à vêpres, dans l'église Saint-Merry, et annoncer la visite par une homélie. M. l'abbé de Janson, assisté de quelques autres missionnaires, dirigera les exercices dans cette même église. Dans l'église de Notre-Dame (les anciens Blancs-Manteaux), et dans celle de Saint-Jean-Saint-François (autrefois les Capucins), deux de MM. les archidiacres iront de même ouvrir les exercices de la visite, que des missionnaires continueront ensuite. Nous croyons que MM. Férail et Montanier seront à la tête de la mission dans chaque église. Il paroît que les exercices ne commenceront pas immédiatement dans l'église Saint-Denis (autrefois les Filles du Saint-Sacrement), qui est du même arrondissement.

— M. l'abbé de Poulpiquet, grand-vicaire de Quimper, nommé à l'évêché de Quimper, est arrivé à Paris pour faire ses informations. Cet ecclésiastique, connu par ses services et par son dévoûment, avoit refusé l'évêché de Langres, pour ne pas quitter un diocèse où il est aimé et respecté. Il étoit, avant la révolution, chanoine et grand-vicaire de Saint-Pol-de-Léon.

— Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu successivement, cet automne, dans le diocèse de Belley, et M. l'évêque a voulu signaler son arrivée en procurant à tous ses prêtres un secours si précieux. La première retraite s'est faite à Belley, dans la maison du collége, et elle a duré du 11 au 18 septembre; la seconde a été donnée dans le petit séminaire de Meximieux, du 23 au 30 du même mois. On avoit eu peu de

temps pour préparer le local ; mais le zèle et l'activité du prélat et l'empressement des fidèles ont triomphé des obstacles, et les prêtres de la retraite ont trouvé tout le nécessaire. M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, a dirigé les exercices : sa charité vive, son élocution entraînante, sa vigueur et son énergie, tempérées par tout ce que la piété et l'onction ont d'attrayant et de persuasif, ont laissé de profondes impressions. M. l'évêque parloit aussi deux fois par jour, et présidoit constamment son clergé. Le jour de clôture de la retraite de Belley, cent cinquante prêtres se rendirent en procession à la cathédrale pour la rénovation des promesses cléricales. La relique de saint Anthelme avoit été exposée par quatre chanoines, et fut vénérée par tout le clergé. M. l'abbé Rey prononça son discours sur le sacerdoce. Au sortir de la cérémonie, le prélat fut conduit en procession au palais épiscopal, dont il prit possession. Là, environné de tous ses prêtres, il leur adressa le discours le plus touchant dans sa simplicité, et qui plus d'une fois émut les assistans. On nous permettra d'en citer un court extrait : « Messieurs, a dit le prélat, vous êtes dans la maison du clergé; vous devez, dès aujourd'hui, la regarder comme la vôtre : venez-y souvent, venez-y me faire part de vos peines et de vos difficultés dans le ministère; je veux les diminuer, en les partageant avec vous, les faire cesser, si je le puis : venez-y m'y raconter vos entreprises et vos succès, afin que je puisse m'en réjouir avec vous. Me voilà tout à vous; vous me trouverez toujours empressé à vous recevoir, et disposé à vous écouter. Venez-y encore partager non pas une table somptueuse, mais de simples agapes, que nous sanctifierons, comme les premiers chrétiens, par l'esprit de charité et de mortification. Venez-y partager jusqu'à ces récréations innocentes qui sont permises, nécessaires même au milieu des fatigues de l'administration ». Nous n'avons pas besoin de dire combien ce langage tendre et paternel et ces invitations affectueuses ont touché les cœurs. La retraite de Meximieux a été plus nombreuse encore, et offrit le même recueillement et la même assiduité. Au moment de la séparation, tous les prêtres allèrent ensemble faire leurs remercîmens à Monseigneur et à M. l'abbé Rey. Ces deux retraites ont produit de grands biens; elles ont établi une communication intime entre le premier pasteur et son clergé, et elles rendront plus faciles les soins du premier pour faire

prospérer les mœurs et la discipline dans l'heureuse église confiée à sa vigilance.

— Un des premiers objets de la sollicitude de M. l'évêque de Saint-Claude a été l'état et les besoins de ses séminaires; le diocèse manque de grand séminaire, et il est urgent de l'établir. Les petits séminaires doivent être accrus pour se trouver en proportion avec les besoins. M. l'évêque vient de donner, le 20 octobre, une Circulaire au clergé et aux fidèles pour réclamer leur coopération en faveur de ces établissemens. Le prélat y déplore les pertes que le malheur des temps a fait éprouver au sanctuaire, et les pertes nouvelles dont l'esprit de schisme menace le diocèse. Il paroît en effet que quelques partisans d'une église éphémère refusent obstinément de réparer le scandale de leur désobéissance, et que M. l'évêque est décidé à user envers eux de toute la rigueur de la discipline, et à leur interdire les fonctions du ministère, s'ils continuent à fermer l'oreille à ses conseils et à la voix de l'Eglise. Le prélat excite, par les plus puissans motifs, ses diocésains à encourager les vocations ecclésiastiques, et à concourir à réparer les ruines du sanctuaire; il leur représente la désolation des campagnes, et annonce une souscription qui sera ouverte dans toutes les paroisses en faveur des séminaires; les dons en nature seront aussi reçus, et on tiendra un registre des noms des donateurs. M. l'évêque a donné vers le même temps un Mandement pour célébrer la délivrance du roi d'Espagne et pour ordonner des actions de grâces sur cet évènement; et par une disposition postérieure il a ordonné que le jour de la Toussaint il seroit chanté un *Te Deum* dans l'église cathédrale de Saint-Claude, et dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de l'heureuse élection du nouveau Pape.

— Par le Concordat de 1802, le diocèse de Metz comprenoit trois départemens, la Moselle, les Ardennes et les Forêts. Les Ardennes ont été replacées par le Concordat de 1817 sous la juridiction de M. l'archevêque de Reims. Le département des Forêts, devenu, depuis 1814, le grand-duché de Luxembourg, et annexé au royaume des Pays-Bas, vient récemment d'être distrait du diocèse de Metz. Le roi des Pays-Bas a sollicité cette mesure auprès du saint Siége, et M. Nasali, nonce à Lucerne, et chargé d'une mission spéciale à Bruxelles, a apporté un bref à cet effet. Ce bref est du 30 juillet dernier. Le grand-duché est placé provisoirement sous

la juridiction de M. l'évêque de Namur. En conséquence, M. Pisani de La Gaude, évêque de ce dernier siége, est arrivé, le 30 septembre, à Luxembourg pour y prendre possession de l'administration spirituelle ; ce prélat a été reçu avec les plus grands honneurs, et a célébré la messe et a prêché dans l'église Saint-Pierre. On sait que M. Charles-François-Joseph de La Gaude est d'origine française ; ce prélat, né à Aix en 1743, fut fait évêque de Vence en 1783, et de Namur en 1802.

— Le Mandement que M. l'évêque de Cambrai vient de publier, à l'occasion de l'heureuse délivrance du roi d'Espagne, est trop remarquable pour que nous n'en fassions pas un article à part, et pour que nous ne saisissions pas l'occasion de réparer quelques réflexions qui ont paru dans notre journal sur ce prélat. M. Belmas, on ne peut le dissimuler, avoit donné lieu quelquefois à des plaintes par des démarches et des opinions inquiétantes : le prélat paroît suivre aujourd'hui une autre ligne, et s'attache à dissiper les soupçons que l'on avoit conçus. Resté seul des anciens évêques constitutionnels non rétractés, il a trop d'esprit et un trop bon esprit pour ne pas sentir tout ce qu'un pareil isolement a de pénible. On assure qu'il encourage aujourd'hui les rétractations des prêtres constitutionnels dans son diocèse, et on n'est pas éloigné de croire qu'il a fait quelque démarche auprès du saint Siége. Ce seroit sans doute pour le nouveau Pape un juste sujet de joie que de recevoir des témoignages de soumission de la part d'un évêque estimable d'ailleurs à beaucoup d'égards. M. l'évêque de Cambrai a éliminé depuis long-temps de son conseil un constitutionnel très-décidé, et il vient de choisir pour vicaire-général un jeune ecclésiastique aussi recommandable par la fermeté de ses principes que distingué par ses talens. Enfin, son Mandement du 13 octobre dernier nous paroît confirmer toutes les espérances que l'on a conçues, et le langage qu'y tient le prélat doit le brouiller avec tous les constitutionnels du monde :

« *Pourquoi les nations se sont-elles soulevées*, demandoit le roi-prophète, *pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets?* Avides d'une prétendue liberté qui ne peut coexister avec le bon ordre, déçus par l'espoir d'un bonheur qu'elle étoit incapable de leur procurer, ils se sont révoltés contre le Seigneur et contre ceux qu'il s'est consacrés. Venez, se disoient-ils dans leur délire, rompons les liens qui jusqu'ici nous enchaînoient à eux, et rejetons loin de nous

le joug sous lequel ils avoient courbé nos têtes. Du haut des cieux qu'il habite, le Seigneur se rioit de leurs desseins, et se moquoit de leurs efforts impuissans. Il leur a parlé dans sa colère, et ce langage terrible les a remplis de trouble et jetés dans la confusion.

» Vous en avez été les témoins, N. T. C. F., et vous n'en avez pas été surpris. C'étoit la dette du ciel envers la terre ; et vous savez combien le Seigneur est fidèle à ses promesses. Eh! qui pourroit en effet méconnoître l'action de sa main dans l'heureux résultat de l'expédition d'Espagne ?

» Conduite par un Prince dont le courage a étonné ceux-là même qui n'ont jamais eu peur, dont la sagesse aussi ferme que modérée lui a fait encore plus de conquêtes que ses armes victorieuses, l'armée française, digne de son chef, a plutôt couru que marché pour atteindre, aux extrémités les plus reculées de l'Espagne, le but que lui avoit assigné notre auguste monarque.

» Pour faciliter le rétablissement des temples que l'impiété avoit détruits, pour finir la captivité d'un roi qui n'en avoit plus que le nom, Dieu conduisoit lui-même, comme par la main, le nouveau Cyrus qu'il avoit choisi pour l'accomplissement de ses desseins. C'est Dieu qui, marchant lui-même au-devant du Prince, lui avoit préparé les voies, en se réservant ces loyaux et fidèles Espagnols qui n'ont point fléchi le genou devant l'idole de la licence constitutionnelle. C'est Dieu qui lui faisoit ouvrir les portes derrière lesquelles elle s'étoit retranchée ; et, si elle s'obstinoit à les tenir fermées, Dieu a rompu ces portes d'airain et brisé leurs gonds de fer. C'est Dieu qui a humilié ces hommes audacieux dont les menaces et les mauvais traitemens envers leur roi vous ont si souvent indignés contre eux, et fait craindre pour le prince qu'ils tenoient en leur pouvoir : Dieu les a humiliés, les uns par l'aveu des erreurs qu'il leur a fait la grâce de reconnoître, et les autres qu'il a trouvés inaccessibles au repentir, en les réduisant aux humiliations de l'orgueil vaincu, et d'une rage désormais impuissante.

» Sa Majesté catholique est donc libre. Dégagés de leurs chaînes, ses bras ont déjà serré le Prince qui les a brisées. Libres de toute contrainte, ses mains pourront faire le bien qui n'a jamais cessé d'être dans son cœur : Ferdinand est aussi un Bourbon.

» La guerre est donc terminée. La délivrance du roi d'Espagne est le but et le terme que lui avoit assignés le Roi de France. Son auguste neveu, ses valeureuses phalanges ont rempli la sublime mission qui leur avoit été confiée : l'épée est déjà rentrée dans son fourreau : Louis n'a jamais promis en vain.

» La paix est donc désormais assurée. Forte de son propre fonds, du courage qui la constitue, de la discipline qu'elle a si bien observée, des succès qu'elle a obtenus, l'armée française sauroit, au besoin, assurer notre repos au dedans, et le faire respecter au dehors. Mais, fatiguées elles-mêmes par une guerre aussi cruelle que longue, les nations qui nous avoisinent ont besoin, aussi bien que nous, de la paix qui peut seule guérir nos maux et consolider notre prospérité. Vaincue sur tous les points du continent, la déma-

gogie, qui l'avoit ensanglanté, vient de recevoir, de la main d'un héros français, le dernier coup, sur les mêmes bords qui virent terminer les travaux d'un héros fabuleux. Le monstre qui a enfanté les révolutions est banni de notre terre. Cadix est la limite qu'il ne pourra franchir. Afin de la fixer invariablement, l'histoire emprunte au détroit voisin pour les y porter, les colonnes et l'inscription qu'y avoit placées la fable.

» Déjà en possession de tant de bienfaits reçus, jouissant, par un espoir bien fondé, de ceux que nous offre l'avenir, vous vous sentez pressés, assurément, N. T. C. F., d'en remercier la divine Providence. Vous êtes trop religieux pour n'être pas reconnoissans envers elle, trop Français pour ne pas éprouver un besoin qu'exprime notre auguste monarque. C'est donc avec la plus grande confiance que nous vous invitons à acquitter une dette que vous désirez vous-mêmes de payer; à remplir un devoir qui semble plus facile, envers l'auteur de tout bien, lorsqu'il se montre à nous comme un Dieu de paix, que lorsqu'il ne sembloit être pour nous que le Seigneur des armées ».

— M. l'archevêque de Gênes a donné, dès le 4 octobre, un Mandement pour annoncer l'élection du souverain Pontife. Dans ce Mandement, le prélat fait le plus grand éloge du nouveau Pape, de sa capacité pour les affaires, de sa prudence, de sa piété; et son témoignage a d'autant plus de poids, qu'il a résidé long-temps à Rome, et y a pu connoître personnellement le cardinal della Genga. Il voit, dans cette élection, un gage de protection de la Providence, et admire cette succession de pontifes et cette unité constante qui lie les diverses parties de l'Eglise entr'elles. M. Lambruschini ajoute que le nom de Léon XII rappelle des époques glorieuses dans les annales du saint Siége; plusieurs papes de ce nom ont laissé en effet d'honorables souvenirs. Le premier de tous, Léon-le-Grand, est illustre par la beauté de son génie et par les services qu'il rendit à la religion et à l'humanité. Quatre de ses successeurs ont obtenu les honneurs de la canonisation, entre autres, Léon IX, qui étoit né en Alsace. Léon X, quoiqu'il n'ait régné que huit ans, a trouvé le moyen de donner son nom à son siècle et de laisser une grande célébrité. Léon XII ne restera point au-dessous de ses prédécesseurs. M. l'archevêque de Gênes termine son Mandement en exhortant ses diocésains à redoubler d'attachement et de respect pour le saint Siége, et pour le vertueux Pontife qui vient de s'asseoir sur la chaire de Pierre.

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 28 octobre, S. Exc. M. le baron de Damas, en présence des grands de la cour, de S. Exc M. le comte de Villèle et de S. Exc. M. le vicomte de Châteaubriand, a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de ministre de la guerre.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à la Société-Maternelle de Toulouse une somme de 1000 fr.

— Par ordonnance du 1er. octobre, M. Quéquet, avocat-général près la cour de Paris, a été nommé président de chambre de la même cour, en remplacement de feu M. Agier.

— Par ordonnance du 28 octobre, M. le maréchal duc de Bellune est nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé.

— S. M. vient d'accorder une pension de 1500 fr. à la veuve du savant Delambre.

— D'après un arrêté que vient de prendre S. Exc. le garde des sceaux, nul individu, postulant ou sollicitant pour une affaire contentieuse, quelle qu'elle soit, ne sera admis dans les bureaux du ministère de la justice, excepté les parties et les avocats inscrits au tableau des avocats aux conseils du Roi : ceux-ci pourront se présenter tous les mardis et vendredis non fériés.

— Par décision du conseil royal de l'instruction publique, les cours de M. Royer-Collard, professeur d'*Histoire de la philosophie moderne*, et de M. Guizot, professeur d'*Histoire moderne*, n'auront pas lieu pendant l'année 1823-1824.

— La nouvelle administration de l'imprimerie royale a pris le service pour le compte du gouvernement, depuis le 1er. octobre.

— L'affaire du colonel Saussot a été appelée mardi au tribunal de police correctionnelle : le rapport des experts n'ayant pas paru satisfaisant, une nouvelle expertise a été ordonnée, et la cause remise à un autre jour.

— Le dernier numéro des *Tablettes universelles* a été saisi par ordre de M. le procureur du Roi.

— L'appareil appliqué à la blessure de M. le duc de Fitz-James a été levé. Le pouce et l'indicateur de la main blessée seront conservés dans leur entier.

— M. le duc de Rovigo vient de publier une brochure, où il donne des détails sur l'assassinat du duc d'Enghien, en 1804. Sa brochure compromet gravement le ministre des relations extérieures de ce temps-là, et donne à entendre que c'est lui qui précipita le jugement. Buonaparte, suivant M. Savary, fut fâché qu'on fût allé si vite, et dit à plusieurs reprises : *Voilà un crime qui ne mène à rien, et qui ne tend qu'à me rendre odieux*. On s'attend que le ministre inculpé, et qui jouit d'une grande place à la cour, répondra à l'écrit du duc de Rovigo, qui est recherché avec avidité. Il s'en est vendu quatre mille exemplaires le premier jour, et il a fallu sur-le-champ procéder à une seconde édition, qui sera aussi bientôt épuisée.

— M. Brunel, un des plus riches propriétaires de Saint-Quentin,

est décédé dans un âge fort avancé. Son testament est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une longue vie. Il a affecté une somme de 300,000 fr. à l'établissement de deux écoles, qui seront dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne. Il a de plus fondé deux lits pour des vieillards à l'hôpital de Saint-Quentin, et une maîtrise de douze enfans de chœur avec un professeur de musique.

— Une dépêche télégraphique annonce qu'une division de l'escadre qui étoit devant Cadix est arrivée, le 28 octobre, à Brest, sous les ordres de M. le vice-amiral baron Duperré; elle ramène deux mille cinq cents hommes de troupes.

— Le nommé Brémont a été condamné par le tribunal correctionnel de Draguignan à deux mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, pour avoir dit dans une voiture publique que M. Manuel avoit eu raison de déclarer à la tribune que les Français avoient vu avec répugnance le retour des Bourbons.

— On a arrêté à Lyon un doreur sur bois, Suzanne Guinaud, prévenu d'avoir tenu, en présence de plusieurs personnes, les propos les plus offensans contre le Roi et la famille royale, et d'avoir vomi des imprécations contre le Prince généralissime et l'armée d'Espagne.

— Le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg a condamné à de fortes amendes et aux frais les nommés Cajus Weil, Isaac Weil et Matthieu Weil, convaincus de se livrer habituellement à l'usure.

— Le roi de Naples n'est pas indisposé, ainsi qu'on l'avoit dit; sa santé, loin de devoir inspirer des inquiétudes, lui permet de présider en personne le conseil d'Etat.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne a daigné accorder la grand'croix de l'ordre royal militaire de San-Fernando à MM. les généraux français baron Canuel, comte Curial, comte Ricard, vicomte Roussel-d'Hurbal, vicomte Tirlet, baron Pécheux, comte Bourmont, comte d'Autichamp, comte Bourck, vicomte Castex, vicomte Domon, vicomte Dode, baron de Damas, comte Loverdo, baron Maringoné. Il a rétabli dans ses fonctions d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près la cour de Rome, D. Antonio de Vargas de Laguna. Il a nommé second capitaine de la province d'Estramadure et gouverneur de la place de Badajoz, le brigadier D. J. de Mazarrara.

Un décret rendu à Séville, le 18 octobre, ordonne que tous les sergens, caporaux, musiciens et soldats, qui ont été faits prisonniers de guerre, recevront leur congé absolu, et auront la faculté de retourner dans leurs foyers, après avoir remis leurs effets d'équipement; ils seront sous la surveillance des capitaines-généraux.

La population espagnole se porte avec un enthousiasme inexprimable sur le passage de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Des pelotons de l'armée de Ballesteros viennent à sa rencontre : ces soldats montrent un profond respect pour ce Prince, qu'ils saluent du titre de *vainqueur doux et clément*.

L'Empécinado est parvenu à surprendre Cacérès; il y est entré

et mérite que l'on révèle ses travaux et sa vertu. Barthélemi-Charles-Marie-Melchior Dal-Monte, né à Bologne le 14 octobre 1726, entra dans l'état ecclésiastique malgré le désir de sa famille, qui vouloit l'engager dans le monde. Avant même d'être prêtre, sa piété et son zèle avoient un grand éclat, et on le jugea digne d'exercer le ministère de la prédication. Quand il eut été ordonné prêtre, et qu'il eut été reçu docteur en théologie, il se livra aux travaux des missions, et se rendit célèbre par toute l'Italie par son courage, son dévoûment, ses vertus et ses succès. Sa vie étoit pauvre, son humilité parfaite, sa charité sans bornes, sa pénitence continuelle. Il s'associa plusieurs ecclésiastiques, qui le secondoient dans ses courses, et il laissa tous ses biens à l'œuvre des missions. Il donnoit aussi des retraites pastorales, et étoit sans cesse occupé aux soins du ministère. Ses travaux épuisèrent sa santé, et il mourut le 24 décembre 1778, n'étant âgé que de cinquante-deux ans. Le cardinal Gioannetti, archevêque de Bologne, qui avoit toujours montré pour lui une estime particulière, lui fit rendre de grands honneurs, et composa, dit-on, son Eloge, qui fut placé dans son cercueil. Cet Eloge se trouve en tête du volume que nous annonçons, et c'est de là que nous avons tiré ce que nous venons de dire du laborieux missionnaire.

Les *Méditations ecclésiastiques* de Dal-Monte sont au nombre de trente-une, et roulent sur les grandes vérités de la religion considérées par rapport aux prêtres. L'auteur s'y montre animé d'un vif désir de pénétrer les prêtres de l'esprit de leur état, et de les enflammer de zèle pour leur propre sanctification et pour celle des peuples. Il y fait parler Notre-Seigneur lui-même, qui adresse aux prêtres tantôt des reproches, tantôt des invitations, suivant la matière. Chaque Méditation est terminée par une pratique.

A la suite des Méditations, on a placé des écrits tendant au même but; ce sont des examens et des réglemens de vie pour des prêtres, et des avis aux curés et à ceux qui ont charge d'ames. Ces examens et ces avis entrent dans beaucoup de détails sur les devoirs des prêtres et sur les différentes parties du ministère. Un tel ouvrage n'est pas de nature à être conseillé au simple fidèle; mais il trace aux prêtres des règles sévères, et il est propre à exciter le zèle de ceux qui n'auroient pas assez réfléchi sur la sainteté de leurs obligations.

*Instructions sur le Rituel, contenant la théorie et la pratique des sacremens et de la morale, et tous les principes et décisions nécessaires au ministère ecclésiastique;* par M. Joly de Choin, évêque de Toulon (1).

Louis-Albert Joly de Choin, évêque de Toulon, fut un des prélats du dernier siècle qui montrèrent le plus de zèle pour la régularité et pour le bon ordre de leur diocèse. Né à Bourg en Bresse, en 1702, il étudia au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, devint doyen de la cathédrale de Nantes, et grand-vicaire du diocèse. Le cardinal de Fleury, dont la piété et le discernement cherchoient de toutes parts les sujets les plus propres à l'épiscopat, jeta les yeux sur l'abbé de Choin, et le fit nommer à l'évêché de Toulon, à la place de M. de Latour-Dupin. M. de Choin fut préconisé à Rome, le 5 mai 1738, et sacré le 1er. juin suivant. L'Eglise étoit alors troublée par les intrigues d'un parti puissant. Le prélat fit respecter les lois de l'Eglise, et montra de la fermeté contre les appelans. Sage et impartial, il défendit la lecture du livre du Père Pichon, et traça des règles sages sur l'administration du sacrement de pénitence. Les *Nouvelles ecclésiastiques* lui firent l'honneur de le harceler; elles le dépeignent comme un prélat violent, mais on sait trop combien il faut se défier de ces portraits tracés par une partialité aveugle. M. l'évêque de Toulon étoit simple et modeste, accessible, laborieux et zélé. On dit qu'il refusa une

(1) 2 vol. in-8°. A Besançon, chez Gautier; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

abbaye qu'on lui avoit offert de joindre à son évêché. Il assista aux assemblées du clergé de 1740 et de 1748, et mourut dans son diocèse le 16 avril 1759.

Cet évêque, dans le commencement de son administration, avoit publié un nouveau Catéchisme; mais il est particulièrement connu par ses *Instructions sur le Rituel*, qu'il annonça au clergé de son diocèse par un Mandement du 15 novembre 1748. Le prélat, en faisant réimprimer son Rituel, crut devoir y joindre des instructions propres à guider les ecclésiastiques dans l'exercice de leur ministère. «Nous avons regardé, dit-il, comme le principal objet de nos soins, les réglemens qui concernent la discipline; l'administration des sacremens, les règles que l'Eglise prescrit dans l'exercice de ces redoutables fonctions, les instructions que les pasteurs doivent à leurs peuples sur ces importantes matières, les principes que doivent suivre les confesseurs pour se décider sur les questions les plus épineuses de la morale, et pour remplir tous leurs devoirs avec exactitude, la régularité et la bonne conduite du clergé, tels sont les objets qu'embrasse le nouveau Rituel».

On a cru utile dans l'état actuel du clergé de réimprimer cet ouvrage, qui étoit déjà connu, et qui s'étoit répandu au-delà des limites étroites du diocèse (1) pour lequel il avoit été composé. La nouvelle édition formera 6 vol. in-8°., dont deux paroissent en ce moment; ils sont entièrement remplis par ce qui regarde les sacremens. Le Ier. volume traite des sacremens en général, du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie. Cette dernière partie surtout renferme de nombreux développemens sur le sacrifice, sur les cérémonies de la messe, sur les dispositions à y apporter, sur la messe de paroisse, sur la première com-

(1) L'ancien diocèse de Toulon n'avoit que vingt-quatre paroisses.

munion des enfans, sur la communion pascale; deux articles principaux sont l'objet d'instructions détaillées. L'un est sur les dispositions du prêtre dans la célébration du saint sacrifice, l'autre sur la prudence des confesseurs pour bien régler les communions des pénitens. Chacun de ces articles fait près de 100 pages; le premier suit le prêtre dans toutes les cérémonies de la messe, le second n'est pas moins important, et trace aux confesseurs les règles les plus sages sur les communions de leurs pénitens.

«De toutes les doctrines pernicieuses, dit M. de Choin, qui depuis plusieurs années tendent à altérer la pureté de la morale chrétienne, il n'en est pas qui causent plus de désordre, et qui soient plus préjudiciables au salut des ames, que celles qui établissent, ou une sévérité outrée, ou une indulgence excessive dans l'administration du sacrement de pénitence et dans la distribution du pain eucharistique». Ici le prélat rappelle plusieurs de ces doctrines, mais sans en nommer les auteurs, et montre combien l'un et l'autre excès sont éloignés des intentions de l'Eglise et du but de son divin fondateur. Toute cette partie nous paroît traitée avec autant de sagesse et de discernement que d'onction et de piété.

Dans le IIe. volume, il est parlé des sacremens de pénitence, d'extrême onction et de l'ordre, et le premier surtout occupe les deux tiers du volume. Cette partie embrasse en effet une foule de questions, sur la juridiction, sur la manière de se conduire envers les différentes classes de pénitens, sur le secret de la confession, sur les occasions prochaines du péché, sur le délai de l'absolution, etc. Ici se retrouvent encore les abus et les excès que le prélat avoit marqués dans l'article de la communion. Les uns, sectateurs d'une sévérité outrée, ne prononcent que des anathèmes contre les pécheurs, ne leur parlent que de la disci-

pline ancienne, et semblent vouloir leur fermer la porte de la pénitence, et les précipiter dans le désespoir. Les autres endorment le pécheur dans une fausse sécurité, et accordent tout à la foiblesse et au tempérament. Il n'y a que trop d'exemples de l'un et de l'autre excès. On sait, entr'autres, jusqu'où, dans un certain parti, on portoit le rigorisme. On éloignoit de la table sainte et on fatiguoit le pécheur par une désespérante rudesse. Nous trouvons en ce genre un abbé Feuillet, chanoine de Saint-Cloud, mort en 1693, qui étoit fameux dans son temps par la sévérité de son zèle; il nous en a donné un échantillon dans un petit volume qu'il a publié sous le titre d'*Histoire abrégée de la Conversion de M. Chanteau*, 1706, in-12. M. Chanteau étoit un homme du monde qui vivoit dans l'oubli de la religion; ayant été entendre un sermon de l'abbé Feuillet, il se convertit, et alla se confesser à un religieux qui l'admit, à ce qu'il paroît, assez précipitamment à la communion. L'abbé Feuillet, donnant dans un autre excès, employa six mois à faire préparer M. Chanteau à une nouvelle confession générale, et ne lui permit la communion qu'au bout d'un an; et notez que M. Chanteau vivoit dans les pratiques de la piété, de la charité et de la pénitence, qu'il avoit rompu avec le monde, qu'il pleuroit sans cesse ses péchés, et s'appliquoit aux bonnes œuvres. Exiger d'un homme qui a de telles dispositions qu'il passe six mois à faire son examen de sa conscience, et lui faire attendre pendant un an la participation à la table sainte, c'est une dureté qui pouvoit avoir les plus fâcheuses suites. Il y a dans cet écrit d'autres traits ou conseils qui indiquent dans l'abbé Feuillet plus de zèle que de discrétion. Je citerai encore un autre exemple de sévérité outrée qu'on lit dans l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine, t. XI, p. 413. Il y est question de la conversion du prince de Conti,

conversion qui eut tant d'éclat à peu près à la même époque, et qui fut marquée à des signes indubitables de douleur et de pénitence. Un total changement de vie, des prières continuelles, des jeûnes fréquens, le renoncement à tous les plaisirs, des restitutions et des aumônes, annonçoient assez quelles étoient les dispositions du prince; comment en usa-t-on cependant envers lui? Ecoutons l'historien : « Le confesseur, après *neuf mois* d'exercices rigoureux de pénitence, réconcilia le prince, et l'admit à la participation des saints mystères. M. de Ciron, de concert avec M. d'Aleth, touché de la grandeur du repentir du jeune prince, de la ferveur de sa piété, de son courage persévérant à marcher dans la voie étroite sans le moindre affoiblissement, crut devoir délier une ame dans laquelle il voyoit tant de signes de résurrection, et *abréger*, par ces motifs, ces longs délais dont on doit ordinairement user avant de réconcilier les grands pécheurs pour s'assurer de la stabilité de leur conversion ».

On voit que l'historien pensoit comme le confesseur, et qu'il regardoit comme une extrême indulgence d'admettre à la communion, au bout de neuf mois, un homme néanmoins aussi bien disposé que le prince de Conti. Il appelle cela *abréger* les épreuves; d'où il suit que, pour tout autre, on auroit encore différé l'absolution, et qu'on l'auroit tenu quelques années éloigné des sacremens. Un confesseur qui voudroit tenter ces longues épreuves risqueroit beaucoup de dégoûter les pénitens, et de leur faire abandonner le service de Dieu.

M. l'évêque de Toulon s'élève également contre les deux excès, et trace des règles générales pour les différentes circonstances. Ces règles paroissent solides et tempérées par la charité. A l'article de l'extrême-onction, on traite de la visite des malades, des secours à donner dans les épidémies, des refus de sépulture, etc.

En rédigeant cet ouvrage, M. de Choin s'étoit proposé de pourvoir aux besoins des confesseurs qui n'ont pas toujours tous les livres nécessaires, et qui ne sont pas à portée de consulter sur les cas difficiles. Il avoit voulu leur offrir un livre qui pût suppléer à d'autres ouvrages ou à de longues études. Ces *Instructions sur le Rituel* sont en effet regardées comme une source assez sûre, et nous savons que des professeurs en théologie les recommandent aux jeunes ecclésiastiques qui se trouvent engagés dans l'exercice du ministère. La réimpression de cet ouvrage pourra donc être utile, et la variété des matières qui y sont traitées, les décisions qu'on y trouve sur des cas embarrassans, les maximes et les conseils qu'on y trace en font un guide commode; c'est en quelque sorte un extrait d'ouvrages plus volumineux, et on y a réuni ce qui est plus pratique dans les anciens Rituels, dans les conférences imprimées de quelques diocèses, et dans d'autres traités de discipline ecclésiastique.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La nouvelle de la glorieuse délivrance du roi d'Espagne est parvenue dans cette capitale le 16, et y a fait la plus vive sensation. L'ambassadeur alla immédiatement l'annoncer à S. S., qui témoigna prendre une vive part et à la délivrance de la famille royale, et à la gloire des armes de la France. Léon XII, élevé sur le saint Siége au jour même où le roi d'Espagne voyoit briser ses fers, a voulu montrer, de la manière la plus éclatante, quelle joie il ressentoit de cet évènement : en effet, quoique le souverain Pontife n'eût pas encore pris possession de l'église de Saint-Jean-de-Latran, dont le Roi de France est premier chanoine, S. S. a voulu la visiter dans cette circonstance, et y rendre aussi grâces à Dieu d'une victoire si avantageuse pour l'Eglise, pour le bonheur de l'Espagne et pour le repos de toute l'Europe. Le Sacré-Collége et le corps diplomatique ont donc été invités à assister au *Te Deum* dans cette église, le dimanche 19 octobre, à quatre

heures après midi. Tous les cardinaux qui sont encore à Rome se sont rendus à la cérémonie dans leur voiture de gala, et M. le duc de Laval-Montmorency y est allé avec un cortége de six voitures. Le saint Père est parti de son palais du Quirinal vers les trois heures et demie, ayant dans sa voiture les cardinaux de Clermont-Tonnerre et Bardaxi de Azara. On appréciera aisément le motif de cette politesse obligeante faite dans cette circonstance à un cardinal françois et à un cardinal espagnol. Arrivé à Saint-Jean-de-Latran, le saint Père, pour éviter le grand cérémonial. est entré par une porte collatérale voisine de la sacristie du chapitre, et y a été reçu, au milieu du Sacré-Collége, par l'ambassadeur de France. Il s'est revêtu de ses ornemens pontificaux, et s'est avancé vers l'autel réservé aux souverains Pontifes, où le saint Sacrement étoit exposé. Après avoir fait sa prière à genoux, S. S. a entonné le *Te Deum*, qui a été suivi du *Tantum ergo* et de la bénédiction. Etant ensuite retournée dans la sacristie, elle s'y est entretenue affectueusement avec les cardinaux et avec les deux ambassadeurs de France et d'Espagne, et est retournée à son palais au milieu des acclamations. Le soir, il y a eu, chez l'ambassadeur de France, un dîner de quatre-vingts couverts. Toute la ville a pris part à un évènement aussi glorieux pour la France qu'important pour le repos des nations.

— Le saint Père continuant à jouir d'une bonne santé, est sorti, le mercredi 15, pour la première fois depuis son couronnement. S. S. s'est rendue d'abord à l'église Saint-Pierre, où elle a fait sa prière, d'abord devant l'autel du Saint-Sacrement, ensuite devant le tombeau des saints Apôtres, ensuite dans la chapelle de Saint-Léon-le Grand. Le souverain Pontife étant remonté en voiture, est allé prier dans l'église des Carmélites dites de *Regina cœli*, qui célebroient ce jour-là la fête de leur institutrice sainte Thérèse. Sa Sainteté étant entrée dans le couvent, a admis les religieuses au baisement des pieds, et est allée se promener dans la campagne, hors de la porte de Saint-Pancrace.

— Il continue d'arriver à Rome des félicitations de toutes les parties de l'Etat de l'Eglise, pour l'heureuse élection qui a donné un chef à l'Eglise.

Paris. Une maladie grave est venue frapper M. l'évêque de Chartres au moment où le prélat se disposoit à retourner dans son diocèse. Il a demandé et reçu les sacremens avec la

piété qui le caractérise. Depuis le danger a cessé; toutefois le respectable évêque est dans un état de souffrances qui fait craindre qu'il ne puisse d'ici à quelque temps donner ses soins à un diocèse où sa présence et son zèle avoient déjà obtenu d'heureux résultats. On sait qu'un Prince auguste honore depuis long-temps M. de Latil de toute sa confiance, et S. A. R. lui témoigne dans cette rencontre un intérêt très-vif, et va plusieurs fois par jour visiter le malade qui demeure au-dessus de l'appartement du Prince.

— M. l'abbé Borderies, qui doit prêcher l'Avent dans l'église Saint-Sulpice, a ouvert la station le jour de la fête par son beau sermon sur la grandeur des saints. L'église étoit remplie, et la solennité du jour et la réputation de l'orateur avoient contribué à la fois à grossir l'auditoire, qui a été plus d'une fois frappé de l'éclat et de la solidité des pensées, de la vérité des tableaux et de l'éloquence des mouvemens dans son discours.

— Un des prêtres les plus laborieux et les plus appliqués à l'exercice du ministère dans la capitale vient de succomber à une maladie douloureuse. M. Marie-Maximilien Harel, né à Rouen le 24 février 1749, étoit entré jeune chez les Pénitens du tiers-ordre de Saint-François, et y avoit fait profession sous le nom du Père Elie. Il prit les degrés de docteur de théologie, s'attacha à la prédication, et devint gardien du couvent de Nazareth, près le Temple, à Paris. Il publia plusieurs petits écrits, tels que *Voltaire; particularités curieuses de sa vie et de sa mort*, 1781, in-8°.; *la vraie Philosophie*, 1783, in-8°.; *les Causes du désordre public, par un vrai citoyen*, 1784, in-12; et une *Vie de Benoît-Joseph Labre.* La révolution vint arracher le Père Harel à son couvent, à ses fonctions et même à sa patrie. Pendant dix ans il parcourut les pays étrangers, où son zèle ne fut point oisif. On lui confia une paroisse située au milieu des Alpes, et il nous apprend lui-même qu'il passa trois ans dans cette solitude, au milieu d'un peuple hospitalier, et qu'il y médita plus profondément sur les obligations de son état. Etant rentré en France en 1802, il fut attaché comme vicaire à la paroisse de Saint-Germain-des-Prés, et y rendit les services les plus empressés. Son activité ne se bornoit même pas à ce quartier; il prêchoit dans les autres églises de la capitale, et dirigeoit un assez grand nombre de personnes. Aucune bonne œuvre ne lui étoit étran-

gère, et plusieurs protestans lui durent leur retour à l'Eglise : nous avons quelquefois fait mention de semblables conversions opérées par lui. M. Harel visitoit plusieurs communautés, alloit dans les hôpitaux, se portoit partout où il y avoit du bien à faire. L'âge sembloit ne lui avoir rien ôté de son ardeur; et jusque dans les derniers temps, il exerçoit toutes les fonctions du ministère avec un zèle et une charité qu'on ne pouvoit trop admirer. En 1817, lors de l'éclat produit par les éditions accumulées des Œuvres de Voltaire, il fit réimprimer sa brochure sur cet homme trop célèbre, et il y ajouta des réflexions sur le Mandement des grands-vicaires de Paris. Cet écrit fut suivi de *l'Esprit du sacerdoce*, ou *Recueil de réflexions sur les devoirs des prêtres*, 1818, 2 vol. in-12. Ce dernier ouvrage est plein de piété, et M. Harel y montre un zèle très-ardent pour l'honneur du sacerdoce. (*Voyez* le compte que nous en avons rendu numéro 454, tome XVIII). Une maladie grave est venue frapper M. Harel au milieu de ses travaux : il subit, il y a quelque temps, l'opération de la pierre. Elle avoit assez bien réussi, et on espéroit qu'il pourroit reprendre ses fonctions; mais de fâcheux accidens aggravèrent son état, et cet homme estimable a été enlevé au diocèse le mercredi 29 du mois dernier. Sa mort laisse un grand vide dans une paroisse où, depuis vingt ans, il exerçoit un ministère assidu. Nous croyons M. Harel auteur, en outre, de quelques écrits qui ne portent pas son nom. Il étoit membre de l'académie des Arcades de Rome. Peut-être seroit-il à propos de réimprimer son opuscule de *la vraie Philosophie*; c'est un in-8°. de 274 pages. Il est divisé en trois parties, qui traitent de Dieu, de l'Eglise et de l'incrédulité, et contient de très-bonnes réflexions; seulement on y rencontre quelques expressions trop familières ou peu conformes au goût du siècle, qui échappent aussi à l'auteur dans ses autres écrits, et qu'il seroit aisé de faire disparoître de celui-ci. Il y a une critique de cet opuscule dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1784, p. 49. Cette critique, quoiqu'elle ne mérite pas, à beaucoup près, une confiance entière, pourroit néanmoins servir à celui qui entreprendroit de remettre l'ouvrage au jour.

— Des hommes religieux appellent de tous leurs vœux l'époque où il sera possible de rendre au clergé son influence sur l'éducation; des corps même ont déjà porté plus d'une fois aux pieds du monarque les désirs et les besoins des dé-

partemens, et les procès-verbaux des conseils-généraux, comme ceux des conseils municipaux de plusieurs grandes villes, attestent quelle est à cet égard l'opinion de ceux qui voient de plus près les intérêts du peuple et l'état de l'éducation publique. Mais si un changement général n'est pas possible, et si la situation même du clergé s'oppose à ce qu'il se charge partout de l'instruction publique, il est du moins des diocèses plus heureux où le nombre des prêtres leur permet de se livrer aux soins de l'enseignement. Tel est le diocèse du Puy ; il existoit dans cette ville un collége dont les maîtres étoient des hommes estimables, mais n'avoient pu faire tout le bien que sans doute ils désiroient. Beaucoup de parens avoient exprimé le vœu de rendre cet établissement au clergé. M. l'évêque du Puy, dès son arrivée dans le diocèse, seconda ce vœu de tout son pouvoir, et l'intérêt que ce prélat porte à la jeunesse lui fit chercher les moyens de procurer à cette précieuse portion de son troupeau le bienfait de l'éducation la plus chrétienne. Le premier administrateur du département et les autorités de la ville concoururent avec lui à mettre le collége sous la direction entière d'ecclésiastiques. Ils entrent en ce moment en exercice. Le principal est un prêtre qui depuis plusieurs années dirigeoit les études avec succès dans une excellente école à Paris, et que ses habitudes et son goût portent vers le soin de la jeunesse. Des maîtres ont été appelés de divers lieux. Les parens s'empressent de confier leurs enfans à des hommes dont le zèle, le caractère et la bonté appellent également la confiance. M. l'évêque a annoncé que le collége seroit l'objet de ses soins particuliers; on se propose d'y mettre les études sur un pied qui les rapproche de celles de la capitale, et on ne doute pas qu'on y envoie de loin des élèves. Le prix de la pension est de 450 fr. Nous pourrons entretenir nos lecteurs des progrès de cet établissement, qui donnera peut-être à d'autres prélats l'envie d'en essayer de semblables dans leurs diocèses, et de procurer aux familles des secours que souvent elles sont obligées d'aller chercher fort loin.

— Un homme généreux, et qui a voulu taire son nom, offrit l'année dernière par la voie de notre journal d'encourager les établissemens de missionnaires dans les diocèses qui ne jouiroient pas de cet avantage, et promit 1000 fr. pour chacun des établissemens de ce genre que l'on formeroit. Il arriva

plusieurs demandes que nous transmîmes au respectable anonyme, dont les intentions n'avoient pas été d'abord nettement comprises, et nous réitérâmes depuis notre avis sur sa proposition. Il a eu dernièrement la satisfaction de voir un prélat distingué par son mérite et son zèle accueillir un projet inspiré par les motifs les plus purs. M. l'archevêque d'Albi a résolu d'établir dans son diocèse une maison de missionnaires, et a déjà commencé à mettre son projet à exécution. Nous en avons informé l'auteur de l'offre, qui s'est empressé de nous faire passer une somme de 1000 francs, qu'il destinoit à favoriser le nouvel établissement. Non-seulement il se félicite de concourir à cette bonne œuvre pour le diocèse d'Albi, mais il espère que d'autres prélats suivront l'exemple de M. l'archevêque d'Albi. Dans un moment où de nouveaux diocèses s'organisent et où des évêques pleins de zèle cherchent tous les moyens de suppléer à la disette de prêtres et de ranimer la foi dans les villes et les campagnes, il est probable que plusieurs d'entr'eux songeront aux missions, moyen puissant et souvent efficace pour remuer les esprits et les rappeler aux grandes vérités de la religion. L'anonyme se fera un plaisir d'encourager de semblables projets et d'offrir à chacun de ces prélats la même somme qu'a reçue de sa part M. l'archevêque d'Albi. Loin de redouter le grand nombre de demandes, il craint bien plutôt qu'il ne lui en vienne point assez; et tel est son zèle pour les missions, telle est sa disposition généreuse à les faire naître et à les soutenir, qu'il souhaite vivement être instruit des projets des évêques relativement à des établissemens de missions, et qu'il se propose de les favoriser immédiatement par un don pareil à celui qu'il a déjà transmis par notre canal. Nous nous estimerons heureux d'être l'intermédiaire pour une si bonne œuvre.

— On a vu les évêques s'empresser d'ordonner des actions de grâces pour l'heureuse délivrance du roi d'Espagne. S'il a jamais été permis de remercier le Dieu des armées du succès d'une guerre, c'est surtout dans une circonstance où la guerre étoit entreprise par les motifs les plus purs, où elle s'est faite avec tant de loyauté, et où l'intérêt de la religion se trouvoit joint à celui de l'ordre et de la société. C'est ce que presque tous les prélats ont fait sentir dans leurs Mandemens; c'est ce qu'ont rappelé entr'autres quelques évêques dont les Mandemens ne nous sont parvenus que depuis peu de jours.

M. l'archevêque d'Albi étoit en tournée lorsqu'il a ordonné un *Te Deum* à cet effet dans son église métropolitaine et dans toutes les églises de son diocèse. M. l'évêque de Blois remarque avec raison qu'après les prodiges signalés que la Providence avoit opérés pour notre délivrance, nous devions aux nations l'exemple d'une guerre entreprise pour délivrer un roi et un peuple voisins, et il félicite la France d'avoir relevé en cette occasion des autels abattus, appaisé les discordes et soutenu le trône d'un Bourbon. M. l'évêque de Belley fait aussi sur cette guerre, sur ses motifs et sur ses résultats, les réflexions les plus dignes d'un pasteur sage et éclairé. Nous regrettons également de ne pouvoir rien citer d'un autre Mandement publié précédemment par le même prélat sur la mort de Pie VII, et où se trouvent des considérations très-judicieuses sur quelques évènemens de son pontificat. M. l'évêque de Carcassonne a donné un seul et même Mandement, le 18 octobre, pour annoncer les évènemens de l'Espagne et l'élection du souverain Pontife, et le même *Te Deum* aura servi à remercier le ciel de cette double faveur, qui vient, dit-il, *presque au même moment nous révéler ses grandes miséricordes sur son Eglise et sur toute l'Europe civilisée.* Le prélat fait remarquer que ces bienfaits sont dûs, sans doute, aux prières réunies de tant d'ames pieuses. M. l'évêque de Limoges a donné coup sur coup deux Mandemens, l'un sur l'issue des affaires d'Espagne, l'autre sur l'élection du Pape. Dans le premier, le prélat fait remarquer la modération et la sagesse qui ont préparé cette pacifique conquête; dans le second, il montre tout ce qu'a d'admirable et de consolant cette succession de Pontifes depuis tant de siècles, et il termine en rappelant cette belle invocation à l'Eglise romaine, aussi digne de l'éloquence que de la piété de Bossuet et de Fénélon, et qui est consignée dans leurs immortels ouvrages. Ce Mandement de M. l'évêque de Limoges montre aussi un profond attachement pour cette chaire antique : « Toujours attaquée et toujours victorieuse, cette pierre angulaire demeure inébranlable; elle est comme la tige de cet arbre majestueux qui étend ses rameaux jusqu'aux extrémités de la terre. Le vent souffle avec violence, et les feuilles détachées se dispersent au loin; la tempête augmente et devient impétueuse, l'arbre s'incline, des branches sèchent, tombent et périssent : mais la tige vigoureuse résiste à tous les assauts de la tempête; la hache même de la philo-

sophie destructive viendra s'émousser contre ce trone antique, sans pouvoir pénétrer jusqu'à ses racines ».

— M. Pierre-Nicolas Anot, prêtre, docteur en théologie, chanoine, théologal et grand-pénitencier de Reims, est mort le 21 octobre dernier, âgé de près de 61 ans. Il avoit eu les succès les plus brillans dans ses études; il étoit destiné, quand la révolution arriva, à occuper une des premières chaires dans l'université de Reims. Son refus de serment l'obligea de s'expatrier; il parcourut les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie et se retira enfin à Malte. Ses donze ans d'exil furent employés à acquérir des connoissances très-variées. Doué d'une mémoire très-heureuse, M. Anot n'oublioit rien de ce qu'il avoit appris. De retour en France, il se livra aux fonctions du ministère à Reims, et s'en acquitta avec autant de zèle que de piété. Il a fait imprimer un tableau chronologique et six volumes d'histoire générale pour l'explication de ce tableau; ouvrage qui suppose un grand savoir. On a donné aussi au public plusieurs de ses sermons, où l'on trouve autant de goût que de solidité. M. l'archevêque de Reims l'honoroit de son estime, et l'avoit élevé aux premières dignités de la métropole. L'abbé Anot étoit chéri de tous ses confrères, respecté des fidèles qui trouvoient en lui un conseil et un guide; il est aujourd'hui regretté de toutes les classes, et les pauvres surtout donnent des larmes à leur consolateur et leur ami.

— Il paroît que les négociations entre le saint Siége et le roi des Pays-Bas, pour parvenir à un Concordat, vont se suivre. On a parlé de l'arrivée de Mgr. Nazali, nonce en Suisse, à Bruxelles. Le baron Goubau, directeur-général du culte catholique; le baron Nagell, ministre des affaires étrangères, et le chevalier Reynold, ambassadeur à Rome, sont nommés tous trois pour traiter avec le nonce.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la saint Charles, plus de cent soixante personnes se sont empressées de présenter leurs félicitations respectueuses à LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri. Les musiciens des différens corps de la garde royale ont exécuté des symphonies et des airs choisis sous les fenêtres de LL. AA. RR.

— M. le lieutenant-général comte de Béthisy, venant de l'armée d'Espagne, est arrivé dimanche à Paris. A midi, il a eu l'honneur de faire sa cour à S. M., et LL. AA. RR. Monsieur et Madame l'ont accueilli avec beaucoup de bonté. Madame lui a demandé des nouvelles de son auguste époux.

— M. le maréchal duc de Reggio étoit attendu ces jours derniers à Paris. La garde nationale de Paris se propose de lui offrir une épée.

— Samedi dernier, à deux heures du matin, la sentinelle de la garde suisse en faction dans le bosquet qui est placé devant les appartemens de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, a été dangereusement blessée par son fusil, qui est parti au repos. L'amputation a été jugée nécessaire. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait recommander ce militaire de la manière la plus pressante aux soins des chirurgiens de l'hospice du Gros-Caillou.

— S. M. a daigné décorer du Cordon-Noir M. le baron de Mortemart-Boisse, chargé par le gouvernement de différentes missions, et auteur d'écrits sur notre économie rurale.

— Par ordonnance du 29 de ce mois, le Roi a accordé au sieur Contaud, ex-militaire de la garde royale, sa grâce pour le restant des dix ans de réclusion, auxquels il avoit été condamné le 1er. juin 1818.

— Une ordonnance du Roi, du 27 de ce mois, renvoie immédiatement dans leurs foyers les sous-officiers et soldats appelés au service des vétérans par loi du 10 avril dernier.

— M. le baron de Marguerit, à qui l'on doit une relation détaillée de l'assassinat du duc d'Enghien, a adressé une lettre aux journaux pour relever plusieurs erreurs contenues, dit-il, dans la brochure du duc de Rovigo, relativement à l'heure où la fosse fut creusée au partage des dépouilles du prince, et à plusieurs autres circonstances.

— L'affaire de M. de Bérenger a été appelée vendredi en police correctionnelle, avec celle de M. Masson, libraire. M. de Bérenger ayant été reconnu tout-à-fait étranger à la publication du recueil de ses chansons, a été renvoyé des fins de la plainte. La cause de M. Masson a été remise à huitaine.

— M. Peuvrier termine et va publier une médaille représentant l'illustre chef de l'instruction publique.

— Un journal publie la note remise, le 30 août, à la sublime Porte, par l'ambassadeur d'Angleterre. Cette note a provoqué des concessions; ce n'est point étonnant. Il seroit difficile de peindre avec plus de force le triste état dans lequel l'aveuglement et l'obstination du divan ont réduit l'empire turc.

— Une dépêche, adressée par son excellence M. le marquis de Clermont-Tonnerre aux commissaires de la marine, les invite à recueillir tous les renseignemens et tous les détails capables de faire appréc

les dommages que les corsaires espagnols ont causés au commerce français, afin qu'on puisse en obtenir la réparation.

— Le tribunal correctionnel du Mans a condamné la femme Lothin à six mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende, pour avoir outragé publiquement M. le curé de Courcemont; et le nommé Lethoré à un mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour avoir proférés des cris séditieux.

— La ville de Brest avoit préparé de grandes fêtes pour la réception des troupes arrivées de Cadix, dont le débarquement a dû s'opérer le 30 octobre. Un arc de triomphe avoit été dressé.

— Tous les transfuges détenus dans les prisons de Bayonne ont été envoyés à Toulouse.

— Quatre individus français faits prisonniers en Espagne ont comparu, le 24 octobre, devant le conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales. Deux ont été renvoyés devant la cour d'assises, le conseil s'étant déclaré incompétent. Le troisième a été condamné à la peine de mort, comme déserteur à l'ennemi. Le quatrième n'a pu être jugé dans cette séance.

— On assure que le comte de Torreno a obtenu l'autorisation de résider en France.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne a ordonné par un décret, rendu à Carmona, qu'un magnifique monument seroit élevé dans Madrid à la mémoire vénérée de Mgr. le duc d'Angoulême et de sa vaillante armée.

Il a retabli M. le duc de l'Infantado dans la présidence du conseil de Castille, sans lui ôter pour cela le commandement de la garde royale.

Il a nommé grands'croix de l'ordre de Charles III, MM. le comte Guilleminot, le duc de Reggio, le comte Molitor, le prince de Hohenlohe, le comte Bordesoulle, le maréchal de Lauriston.

S. M. C. a rendu un décret pour annoncer que, malgré son vif désir de fixer promptement le sort de tous ses sujets, elle ne pourra décerner les récompenses dues à la fidélité, accueillir les citoyens égarés, qui se repentent de leurs erreurs et les distinguer des coupables obstinés, que lorsqu'elle sera arrivée à Madrid, et qu'elle aura pu s'entourer des lumières de ses sages conseillers.

S. M. C. vient d'accorder la place de conseiller d'Etat à M. Joseph Aznarez.

Elle a nommé au consulat de Paris don Juan Lahora; à celui de Bordeaux, don Pedre Montenegro; à celui de Gibraltar, don Juan Rivas.

Le départ de la famille royale de Séville est retardé, parce que tous les carosses de la cour, que le roi laissa à Séville, lorsqu'il fut

forcé de partir pour Cadix, furent brûlés ou détruits par Loper-Banos.

Msr. le duc d'Angoulême a nommé officier de la Légion-d'Honneur M. le chevalier d'Ast, capitaine de carabiniers du 5e. régiment d'infanterie légère. S. A. R. a promu M. de Maringoné au grade de lieutenant-général; M. Broussier, colonel du 5e. régiment d'infanterie de ligne, au grade de maréchal de camp, et M. Prévost, chef d'escadron aux dragons de l'Hérault, au grade de lieutenant-colonel.

On assure que le prince généralissime partira de Madrid le 4 novembre, sera rendu à Bayonne le 23, et se mettra en route pour Paris le 25.

Le général Larochejaquelein et le général Bourck sont déjà partis de Madrid.

Badajoz a ouvert ses portes.

Le ministre des grâces et de la justice a fait publier un décret, que la régence avoit rendu le 22 septembre, pour réprimer les scandales occasionnés par les divorces volontaires, par les concubinages publics, et par les irrévérences envers les ministres de la religion.

Les journaux donnent, d'après le *Restaurador,* l'acte d'accusation de Riégo. Le procureur-fiscal n'insiste, ni sur la révolte de l'île de Léon, ni sur la part active que Riégo a prise à tous les actes de violence qui ont signalé le règne de la constitution; il se borne, suivant le vœu de S. M., à constater les votes de l'accusé pour la violation de la personne du roi, sa translation à Cadix, sa déposition, la nomination d'une régence. Il conclut à ce que le coupable soit condamné à mort, à ce que ses biens soient confisqués, et à ce que le cadavre ait la tête tranchée et soit écartelé.

Un parlementaire a été envoyé à Carthagène. Il a été accueilli par trois coups de canon : le gouverneur, à la vérité, a protesté que le tirailleur avoit amorcé contre sa défense. Du reste, Torrijos a répondu qu'il vouloit bien se rendre aux ordres du roi; mais qu'il ne reconnoissoit ni la sommation du ministre, ni celle du général français.

Les miliciens de Madrid, de Cadix et de San-Fernando ont été désarmés. Les uniformes et les divers équipemens de ces troupes ont été saisis et mis à la disposition du gouvernement.

Le général Morillo a envoyé une adresse au roi, pour le féliciter sur son heureuse délivrance, et lui offrir l'hommage du dévoûment de son armée.

Un armistice a été signé, le 24 octobre, entre M. le maréchal Moncey et Mina : le lendemain, les articles de la capitulation de Barcelonne ont été acceptés. Les places d'Hostalrich et de Tarragone y sont comprises. Pendant les négociations, Mina avoit fait arrêter le chef d'état-major Albo, qui cherchoit à soulever le peuple et les miliciens.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre, nos bâtimens stationnés près de Barcelonne ont entendu un grand bruit de cloches et de tambours. On a appris depuis que ce bruit avoit eu lieu en réjouissance de la cessation des hostilités.

*Dieu est l'amour le plus pur; morceaux choisis d'Eckartshausen;* traduits de l'allemand par le baron de Stassart. 1823, in-18.

Je voyois depuis quelque temps annoncer cet ouvrage, chaque mois, dans le *Journal de la Librairie*, et je me demandois quel étoit donc ce merveilleux livre qui avoit tant de vogue, et que l'on réimprimoit avec tant de persévérance. Les ouvrages de piété n'ont pas ordinairement, du temps qui court, un débit aussi prompt, et je soupçonnois que tant d'éditions coup sur coup partoient d'un zèle qui n'étoit pas selon la science. Enfin on m'a envoyé le volume pour en rendre compte, et j'ai reconnu avec étonnement que c'étoit le même livre qui avoit été signalé autrefois par un prélat illustre, dont je m'honore de suivre les traces, quoique de loin. Ce prélat rédigeoit alors les *Annales littéraires et morales*, et rendit compte, t. IV, p. 361, d'un volume intitulé : *le Chrétien Adorateur*, qui est la même chose que *Dieu est l'amour le plus pur*. Pour tromper le lecteur, on avoit imaginé de dire que *le Chrétien Adorateur* étoit l'ouvrage *d'un évêque français réfugié en Allemagne*, et on l'avoit *dédié à l'église gallicane*. L'habile critique ne fut point la dupe de ces artifices, et démêla le langage de l'enthousiaste ou du sectaire sous le manteau du pasteur. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici une partie du jugement que portoit M. de B. Ce jugement est aussi piquant pour la forme que solide pour le fond.

« L'auteur nous donne des considérations sur la messe; mais il s'y occupe de tout autre chose que de la messe. Ses réflexions sur la prière du prêtre ne sont pas la prière du prê-

tre; celles sur l'Epître et l'Evangile n'ont rien de commun avec l'Epître et l'Evangile; celles sur le *Crèdo* laissent de côté le *Credo*, et celles sur la communion sont bonnes pour les gens qui ne communient pas. On y trouve seulement ce passage fort singulier sous la plume d'un homme qui se dit catholique: *Fais-moi sentir, ô mon Dieu! la vertu de ce pain de vie comme si je m'en étois véritablement nourri;* et un autre où il demande d'être *fortifié par la réception de la sainte Cène;* par où l'on voit que notre *évêque français* s'oublie ici étrangement au point de s'exprimer comme le consistoire de Genève.

» Aussi se montre-t-il très-tolérant : *Oh! puissent tous les hommes*, s'écrie-t-il dans un accès philanthropique, *t'adorer chacun à leur manière!* Plaisant souhait pour un chrétien qui ne doit point adorer à sa manière, mais suivre celle que Dieu a prescrite, et qui exclut toutes les autres.

» En conséquence de *l'amour pur*, l'auteur ne tremble jamais devant Dieu; *parce que je suis un pécheur*, dit-il à Dieu, *dois-je trembler devant toi comme un serviteur coupable devant un maître impérieux?* ce qui signifie apparemment que l'on est pécheur sans être coupable, ou coupable sans être pécheur. *Non*, poursuit-il, *tu es amour, et la crainte servile n'habite point auprès de celui qui aime véritablement.* On n'entend pas trop ce que devient, à travers tant d'amour, la justice de Dieu; aussi ce mot est-il rayé du dictionnaire de l'auteur, et on n'en voit pas trace dans son livre de prières. Eh! comment y auroit-il une justice de la part de Dieu, puisqu'il ne peut y avoir d'offense de la part de l'homme? *Offense contre Dieu*, s'écrie-t-il; *que signifie cette expression? j'imaginois long-temps, ô mon Dieu! qu'on pouvoit t'offenser comme on offense un mortel.* D'où il résulte que là où il n'y a point d'offense, il n'y a pas de péché; qu'où il n'y a point de péché, il n'y a point de peine; qu'où il n'y a point de peine, il n'y a plus d'enfer; qu'où il n'y a plus d'enfer, il n'y a plus que le paradis; et voilà pourquoi notre Allemand ne tremble pas comme *un serviteur coupable*, quoiqu'il soit *pécheur*. Cette morale est fort douce à la vérité, c'est seulement dommage qu'elle ne soit bonne que pour le méchant ».

Dans le reste de son article, le sage critique s'amusoit des niaiseries et de la fadeur de l'écrivain alle-

mand, et se moquoit de cette affectation de sensibilité et de ces éternelles répétitions d'*amour* et d'*amour le plus pur*, que l'auteur appliquoit à tout propos. On a corrigé dans l'édition actuelle quelques-unes des phrases ridicules que signaloit notre illustre devancier; mais il en reste encore assez pour motiver la juste défiance des pieux fidèles. Ainsi on y a laissé les phrases que nous avons citées plus haut, et qu'un déiste signeroit volontiers. On trouveroit encore d'autres propositions tout aussi mal sonnantes. A la page 43, l'auteur s'élève contre la vie religieuse qu'il déclare inutile. Sa prière pour obtenir le don de la foi parle de toute autre chose que de la croyance. La prière d'un homme de lettres est fort ridicule; l'auteur prie Dieu de le préserver de la *vanité;* il n'y avoit pas de quoi. Dans l'examen de conscience, il se demande s'il a *pris une part active au bien, à l'utile, au vrai;* qu'est-ce que *prendre une part active au vrai?* Il ne craint point Dieu comme juge; *si je suis coupable à tes yeux,* dit-il, *n'es-tu pas aussi miséricordieux que tu es juste?* On pourroit dire avec non moins de fondement que Dieu est aussi juste que miséricordieux. L'auteur manque le plus souvent de discernement et de mesure, et son pathos emphatique est en même temps assez insipide; les vrais fidèles rejeteront ces élans affectés, et cet enthousiasme factice d'un esprit trop sujet à l'illusion.

Le traducteur, M. le baron de Stassart, auditeur et préfet sous Buonaparte, dit qu'il avoit fait cette traduction dans sa jeunesse; il l'a revue en dernier lieu, et n'y a pas fait encore assez de corrections. Il y a joint une Notice sur Eckartshausen. Charles d'Eckartshausen naquit en Bavière en 1752; il devint conseiller aulique et conservateur des archives de l'électeur à Munich, où il est mort le 13 mai 1803. Le défaut de sa naissance (il étoit enfant naturel) lui avoit inspiré de bonne heure une mélancolie, et même une misantropie

habituelle; il étoit mal à son aise dans le monde. On dit qu'il a publié soixante-dix-neuf écrits différens; s'ils sont tous dans le genre de celui que nous annonçons, ce doit être une collection peu amusante.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Ce n'est pas seulement à Saint-Jean de Latran que le *Te Deum* a été chanté le dimanche 19 octobre. Le saint Père a voulu que la même cérémonie eût lieu dans les deux autres églises appelées patriarchales, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure. Sa Sainteté a voulu montrer par ses solennelles actions de grâces, combien elle est persuadée que le Tout-Puissant seul a couronné les efforts du Roi très-chrétien, sauvé l'Espagne et ses princes, et renversé les projets des ennemis du repos public. Le lendemain les deux ambassadeurs de France et d'Espagne sont venus remercier Sa Sainteté.

— Le soulagement des pauvres est un des premiers soins qui aient occupé le cœur de Sa Sainteté. Elle a remis en vigueur une ancienne coutume introduite par saint Grégoire-le-Grand, et a voulu que tous les jours douze pauvres trouvassent à dîner dans son palais. M. Filonardi, archevêque d'Athènes et aumônier de Sa Sainteté, a été chargé d'y pourvoir. Le jour même de son couronnement, après une longue et fatiguante cérémonie, le saint Père, à peine rentré au Quirinal, au lieu de goûter le repos dont il avoit besoin, alla surprendre ses pauvres, bénit la table, et les servit lui-même avec des paroles pleines de bonté. Sa Sainteté se propose de renouveler cet acte de charité. Le 17 octobre, Sa Sainteté visita à l'improviste l'hospice établi aux thermes de Dioclétien, parcourut les dortoirs et autres salles communes, prit connoissance de la nourriture et des habillemens, et s'assura que rien ne manquoit à une classe qu'elle regarde comme une portion précieuse de son troupeau, et à qui elle croit devoir donner d'autant plus de soins que cette portion est plus malheureuse et plus abandonnée.

PARIS. La visite pastorale s'est ouverte le jour de la Toussaint dans les trois églises du septième arrondissement. M. l'archevêque est arrivé à Saint-Méri à quatre heures accompagné

d'un de ses grands-vicaires et d'un chanoine honoraire, et a été reçu au bas de l'église par M. le curé, assisté de son clergé. M. le curé a adressé au prélat un discours auquel Mgr. a répondu avec bonté. M. l'archevêque étant arrivé dans le sanctuaire a entonné les vêpres, après lesquelles il est monté en chaire et a prononcé un discours d'une demi-heure. Le prélat a paraphrasé très-heureusement l'Evangile du jour, et a parlé de la visite et des dispositions qu'on y doit apporter. Il a fait l'éloge des missionnaires qui étoient dans le banc d'œuvre, le surplis sur le bras, et qui sembloient attendre les ordres et la mission de l'autorité pour commencer leur ministère. M. l'abbé de Janson a succédé dans la chaire au premier pasteur du diocèse, et a annoncé l'ordre des exercices qui auront lieu soir et matin comme par le passé. L'église étoit remplie et beaucoup de personnes n'ont pu y pénétrer. Les missionnaires qui secondent M. l'abbé de Janson à Saint-Méri, sont MM. Cailleau, Levasseur et Polge. M. l'archevêque s'est retiré après le salut et a été reconduit avec les mêmes honneurs. Dans les deux autres églises, MM. Jalabert et Desjardins, archidiacres, ont ouvert la visite. Les jours suivans les exercices ont commencé dans les diverses églises; nous nous empresserons de rendre compte de ce qu'ils offriront de plus remarquable.

— Après la mort de M. l'évêque de Nanci, le chapitre a nommé trois grands-vicaires; d'abord, M. l'abbé Plantard, un de ses membres, puis MM. Brion et Bernard, qui étoient grands-vicaires du dernier évêque. Ils ont donné un Mandement le 6 octobre, pour annoncer leur administration. Ils paient un tribut d'éloges à la mémoire de M. d'Osmond, et louent surtout sa douceur et son désir d'éviter tout éclat. « Ces vertus, disent-ils, formoient le fond de son caractère : disons, néanmoins, que, bonnes en elles-mêmes, elles doivent être réglées; que, poussées trop loin, elles peuvent devenir excessives, et dès-lors nuisibles. Convenons donc, puisqu'on le veut, que ce digne prélat craignit les éclats, qu'il évita les troubles, qu'il fut doux quelquefois jusqu'à s'en repentir; mais croyons aussi, N. T. C. F., que les concessions qu'excusoient encore les violences du temps, Dieu les lui a pardonnées, à cause de sa foi et de ses vertus; que les travaux d'une vie très-agitée en ont été la compensation; et que le long et douloureux sacrifice de sa vie, dans une maladie cruelle, peu-

dant laquelle il a manifesté les sentimens de la plus tendre piété, a été reçu de Dieu en expiation comme un encens d'agréable odeur ». Nous souscrivons entièrement au jugement de MM. les vicaires-généraux sur leur évêque. Nous savons que sa mort a été très-édifiante, et nous espérons que sa résignation et sa patience l'auront purifié des taches qu'il avoit pu contracter. C'est dans ce sens que nous avions parlé de M. d'Osmond, en annonçant sa mort dans notre numéro 955. Il y avoit quelques circonstances fâcheuses qu'il nous étoit impossible d'omettre; mais, en même temps, nous rappelâmes les qualités du prélat et sa fin édifiante. Nous sommes fondé à croire que beaucoup de personnes, à Nanci même, nous ont su gré de la mesure que nous avions mise dans cet article, et il nous semble que ce que nous venons de citer du Mandement de MM. les grands-vicaires ne s'éloigne pas trop de l'idée que nous avions donnée de M. l'évêque de Nanci. On nous a envoyé en même temps une Notice nécrologique du prélat, qui fait le plus grand éloge de ses vertus et de son administration, de son esprit conciliant, de sa sagesse, et qui cite surtout, en faveur de M. d'Osmond, l'établissement d'un grand séminaire et de trois petits séminaires; et il est vrai que le diocèse de Nanci s'enrichit sous lui de ces utiles institutions. Pour en revenir à MM. les vicaires-généraux, ils ont maintenu tous les réglemens de M. d'Osmond, et n'ont apporté aucun changement à l'administration. Depuis leur premier Mandement du 6 octobre, ils en ont donné deux autres, l'un sur la délivrance du roi d'Espagne, l'autre sur l'élection de Léon XII. Les deux Mandemens renferment sur ces évènemens les réflexions les plus judicieuses et les plus chrétiennes. MM. les grands-vicaires apprennent aux fidèles à remercier la Providence d'avoir fermé autour de nous l'abîme des révolutions, et d'avoir donné à l'Église un vertueux et sage Pontife. Les sentimens qu'ils montrent sur ces deux points sont dignes de Français dévoués et d'ecclésiastiques fermement attachés au saint Siége.

— Le tribunal de police correctionnelle de Brignoles (Var) a rendu, le 27 septembre dernier, un jugement ainsi conçu : « Considérant qu'il résulte de la procédure que, le 26 août dernier, sur la route du Puget à Carnoules, Saturnin Martin a outragé d'une manière scandaleuse la religion de l'Etat, en proférant, en présence de plusieurs prêtres qu'il avoit ren-

contrés, et en s'arrêtant devant eux avec affectation, des blasphêmes et des imprécations horribles contre la Divinité; que ce fut par l'impiété que les ennemis des rois préludèrent à la destruction des trônes; que les principes anti-religieux, subversifs de l'ordre social, ont fait des progrès effrayans parmi le peuple, et ont fait sentir la nécessité d'y remédier par des lois sévères; que leurs dispositions seroient illusoires, si une surveillance active et une application rigoureuse des peines n'arrêtoient le mal par de salutaires exemples; qu'il n'est rien de plus commun que de voir des hommes, dans leur colère, invoquer le nom de Dieu pour le charger d'imprécations et des plus horribles blasphêmes; que Saturnin Martin, prévenu d'un pareil délit, est d'autant plus coupable, qu'il a affecté de proférer ces cris impies en présence des ministres de la religion, de les répéter jusqu'à satiété, avec un mépris et un sang-froid d'autant plus criminel qu'il étoit affecté; que si, dans son respect pour la Divinité, le législateur n'a pas osé s'élever jusqu'à la hauteur de son saint nom en l'insérant dans son code, il n'a pas moins entendu venger les outrages qui lui seroient faits, par ces dispositions implicites : *Tout outrage à la morale publique et religieuse sera puni de la prison et de l'amende;* que, si les outrages à la morale religieuse ont longtemps servi les projets des propagateurs de révolutions, ces principes pernicieux sont formellement proscrits par les ministres d'un Roi très-chrétien, dont la sollicitude ne tend qu'à en effacer les traces, et dont nous devons seconder les efforts : vu les articles 1 et 8 de la loi du 17 mai 1819, le tribunal jugeant correctionnellement, déclare le nommé Saturnin Martin, fils de Jacques, maçon, de la commune de Flassans, âgé de vingt-deux ans, atteint et convaincu d'avoir, le 26 août dernier, commis des outrages à la morale publique et religieuse; pour raison de quoi le condamne à neuf mois d'emprisonnement, à 16 fr. d'amende, aux dépens, et ordonne en outre l'impression et l'affiche du jugement au nombre de cent exemplaires; le tout avec contrainte par corps ». Il nous a paru utile de consigner ici le texte entier du jugement, pour servir d'exemple. Martin ayant rencontré sur le grand chemin le curé et le vicaire de Pignans et le curé de Carnoules, accompagnés de quelques laïcs, avoit affecté de répéter plusieurs fois devant eux les propos les plus grossiers. Puisse sa juste punition prévenir de semblables blasphêmes!

— On se rappelle que les religieux Trapistes du Port-du-Salut, près Laval, faisoient construire une église, et qu'ils avoient parcouru l'anné dernière le diocèse du Mans pour recueillir des dons à cet effet. La charité des fidèles s'étoit empressée de concourir à cette bonne œuvre et la nouvelle église étoit sur le point d'être terminée. Mais la voûte vient de s'écrouler, et ce n'est que par un espèce de miracle que de quarante personnes qui travailloient à l'édifice, personne n'ait été ni tué ni blessé par la chute. Le dommage est considérable, et on ne sait encore comment on parviendra à le réparer.

— Le clergé français retiré en Angleterre vient de perdre un de ses membres les plus recommandables dans la personne de M. François-Joseph Chevrolais, prêtre de la congrégation de la Mission (de Saint-Lazare), et, depuis plusieurs années, missionnaire à Stratford, dans le comté d'Essex. M. Chevrolais étoit professeur de théologie dans le séminaire de Tréguier au moment de la révolution. Ayant refusé le serment, il se retira à Jersey, puis à Londres. Il ne rentra point en France après le Concordat de 1801. Touché du triste état de pauvres catholiques irlandais à Stratford (à trois milles de Londres), il en devint le pasteur, d'après le désir de M. le vicaire apostolique de Londres. Il y bâtit une chapelle en 1811, puis deux écoles, et enfin un presbytère. Quelques souscriptions, le zèle et les économies de M. Chevrolais, le mirent en état de faire face à cette dépense, qui n'est pas encore totalement acquittée. La congrégation de la Mission ayant été rétablie par le Roi en 1816, M. Chevrolais revint en France pour connoître les intentions du supérieur général à son égard; mais, d'après l'exposé qu'il fit de l'état des catholiques de Stratford, on lui permit de retourner leur donner des soins, et il continua d'être regardé comme membre de la congrégation des prêtres de la Mission. Digne, par sa soumission à l'autorité, d'être le disciple de saint Vincent de Paul, il fut un des plus empressés à souscrire, en 1818, à la formule de communion dressée par M. l'évêque d'Halie. Il est mort au milieu de ses paroissiens, le 19 septembre dernier, emportant les regrets de tout son troupeau et de ses confrères. Le 25 septembre, M. l'abbé Voyaux de Franoux, chapelain de la chapelle de Sloane-Square, assisté du secrétaire de M. le vicaire apostolique et d'un autre ecclésiastique, se rendirent à Stratford pour le service funèbre. La chapelle étoit remplie

d'environ douze cents Irlandais, tous profondément affligés. Le corps fut conduit à la grande chapelle de Morfields, pour y être déposé dans le caveau destiné à recevoir les ecclésiastiques du district. Ses amis suivoient dans deux voitures, avec le célébrant et les deux assistans; et la paroisse et les enfans ont également accompagné le corps de leur pasteur.

— M. l'évêque d'Halie, vicaire apostolique du district de Londres, qui avoit précédemment annoncé au clergé et aux fidèles catholiques la mort de Pie VII, leur a fait part, le 27 octobre, de l'élection du nouveau Pontife. Le prélat fait à ce sujet des réflexions qui devroient frapper les protestans : « N'est-ce pas, dit-il, un évènement singulier et étonnant dans les annales de l'histoire, que la stabilité et la perpétuité du trône pontifical que Pierre a établi à Rome? Parmi les révolutions du monde et les vicissitudes politiques qui ont successivement changé les dynasties et bouleversé les Etats, nous voyons le trône spirituel toujours immobile et toujours rempli par une succession de pontifes qui, dans le cours des siècles, ont gouverné toute l'Eglise de Jésus-Christ avec la même autorité spirituelle. Ce trône a subsisté comme un roc contre lequel les vents et les vagues se sont en vain déchaînés. L'autorité de Pierre, qui vit toujours dans ses successeurs, est en effet le roc sur lequel Jésus-Christ a bâti l'Eglise, et qui doit être à jamais supérieur aux efforts de l'enfer : c'est là qu'il a érigé la colonne de la vérité pour offrir à tous les peuples et à tous les âges le flambeau durable de la foi ». Le prélat fait ensuite l'éloge de Léon XII, et ordonne que le *Te Deum* sera chanté ou récité dans toutes les chapelles de son district.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. André de Nanteuil, auteur d'un poëme intitulé : *le Duc d'Angoulême en Espagne*, a eu l'honneur de le présenter, jeudi 6, à S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, qui a daigné l'accueillir.

— S. A. R. MONSIEUR, qui s'est rendu avec S. A. R. MADAME à Montgeron, le jour de la chasse de saint Hubert, a fait remettre au maire de cette commune une somme de 400 fr. pour les pauvres du village.

— Dimanche dernier, 2 novembre, LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri ont daigné visiter l'important établissement des dames de Saint-Augustin, destiné à l'éducation de la jeunesse, rue de Sèvres, hôtel des Oiseaux. LL. AA. RR. sont entrées, avec beaucoup d'intérêt,

dans tous les détails de cette utile institution : elles ont assisté au salut, et se sont retirées, emportant de nombreuses bénédictions.

— Une ordonnance du Roi fixe au 24 avril prochain l'ouverture définitive de l'exposition des produits des artistes vivans.

— Une autre ordonnance prescrit des mesures pour assurer la régularité de la tenue des registres et des actes judiciaires dans les divers greffes du royaume. Elle charge les membres du ministère public et les juges de paix de vérifier les registres de leur juridiction, et de dresser procès-verbal de la vérification.

— Les professeurs Boyer, Richerand et Dupuytren sont nommés chirurgiens consultans de S. M.

— M. le lieutenant-général vicomte de Caux est nommé directeur-général de l'administration de la guerre, en remplacement de M. Perceval, démissionnaire.

— M. Ferdinand de Berthier est nommé préfet de Toulouse, en remplacement de M. le baron de Saint-Chamans, que le mauvais état de sa santé force à se retirer des affaires.

— La cour royale de Paris a fait sa rentrée mardi 4 novembre. La messe du Saint-Esprit a été célébrée par M. Desjardins, vicaire-général. C'est M. l'avocat-général, de Broé, qui a prononcé le discours d'ouverture en l'absence de M. Bellart. Il a choisi pour sujet de la mercuriale, l'amour de la vérité. Il a peint fort éloquemment les crimes que les apôtres de la révolution avoient commis en s'éloignant de la vérité. Il a ensuite rendu un juste hommage au zèle et au dévoûment que la magistrature avoit montrés pour la vérité, en servant d'une manière signalée la cause de la religion et de la monarchie.

On a surtout remarqué le bonheur avec lequel l'orateur a retracé les contradictions de nos libéraux : « on les a vus, a-t-il dit, proclamer leur haine patriotique contre l'étranger, et, en même temps, repousser une dynastie toute françoise, pour demander un étranger.

On les a vus vanter leur amour pour la charte, et nous proposer l'absurde et anarchique constitution de 1791.

On les a vus prêcher la liberté des cultes, et insulter dans les temples sacrés les prédicateurs de la parole de Dieu.

On les a vus exalter leur vénération pour les lois, et les éluder ou les violer toutes avec scandale.

On les a vus professer leur amour pour la liberté des discussions, et venir en bataillon serré investir le temple de la justice, soutenir un procès comme on soutient un siége, et entreprendre par des cabales le succès d'une cause, comme on entreprend celui d'une pièce de théâtre.

On les a vus, belliqueux pour soutenir les révoltés de Naples et de Turin, et pacifiques, lorsqu'il ne s'agissoit plus que de défendre en Espagne la religion et le trône, proclamer et proscrire tour à tour l'intervention dans les affaires des peuples.

On les a vus, revendiquant pour eux seuls l'amour de la gloire nationale, flétrir de fidèles serviteurs qui avoient combattu à côté de leurs princes exilés en pays étranger; puis tout à coup, protecteurs

d'un vil ramas de déserteurs, leurs honteux *émigrés*, s'associer aux entreprises de nos ennemis, inventer des défaites à nos soldats, et leur contester pas à pas leurs triomphes et leur gloire ».

— Le tribunal de première instance a entendu, le 5 novembre, une messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Montès. M. Fournerat, avocat du Roi, a prononcé un discours sur l'honneur considéré comme principe du gouvernement monarchique et dans ses rapports avec les devoirs des magistrats.

— La cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris, se sont empressées, le jour même de leur rentrée, de voter des adresses de félicitations au Roi, à l'occasion des succès de ses armes et de la délivrance du roi d'Espagne.

— La publication du *Mémoire* de M. le duc de Rovigo a occasionné la mise au jour du *Recueil de toutes les pièces inédites relatives au procès du duc d'Enghien*. Ces pièces, que le général Savary prétendoit être perdues, contiennent, entr'autres documens curieux, l'interrogatoire du prince, et la correspondance entre les généraux Murat et Hullin et le conseiller d'Etat Réal.

— M. Joaquine Caresse, directeur-général du trésor de S. M. C., vient d'arriver à Paris, porteur de la ratification de l'emprunt ouvert, sous la régence royale, chez M. Guebhard.

— M. Colomb d'Arcine est nommé colonel du deuxième régiment de la garde, en remplacement de M. le baron Druault, qui est appelé à un service actif dans son grade de maréchal-de-camp.

— Le comte de Rochechouart est parti pour Madrid.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Ferdinand, accompagné de la famille royale, a fait son entrée à Cordoue, le 25 octobre. Il a reçu les témoignages les plus vifs de l'amour des peuples. Il étoit attendu par des troupes espagnoles et françaises, parmi lesquelles on distinguoit des corps de volontaires royaux, richement équipés. A la porte de la ville, le roi et la reine sont montés dans un char de triomphe, que les volontaires royaux ont traîné jusqu'au palais épiscopal, où LL. MM. sont descendues.

S. M. C. déclare, dans un décret daté de Cordoue, que, pour satisfaire les augustes monarques qui se sont réunis, dans le but de soutenir la cause des trônes, elle n'admettra aux emplois et aux honneurs, de quelque genre qu'ils soient, que les espagnols qui auront donné des preuves de leur fidélité, et de leur attachement à sa personne et aux droits de la souveraineté, en accordant la préférence à ceux qui auront le plus souffert à raison de ces vertus.

Il a permis au duc de l'Infantado de se démettre de la présidence du conseil de Castille, afin qu'il pût se vouer exclusivement aux fonctions de commandant de la garde royale.

Il a renvoyé de son service la veuve de Astorga, la comtesse de M. i et la femme de Hubianes. S. M. a également retiré la clef de genti homme au comte de Fuentes, marié avec une comédienne.

Il a également agréé la démission du marquis de La Torrecilla, auquel sa mauvaise santé ne permet pas de remplir l'ambassade de Prusse.

Le roi sera, le 11 novembre, à Aranjuez. On croit qu'il publiera une amnistie générale le 14.

S. M. a ordonné que le navire l'*Asie*, et deux autres bâtimens de guerre, mettront à la voile pour aller à Lima porter des secours à l'armée royaliste du général Laserna, et l'aider à reconquérir cette riche partie du domaine espagnol.

Elle a rendu un décret qui confie momentanément, aux intendans et aux évêques, le revenu des monastères qui ne sont pas encore rétablis.

Elle a laissé à la disposition de S. A. R. le duc d'Angoulême la distribution des grands-croix de Charles III et de Saint-Ferdinand, sans en fixer le nombre.

Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Madrid le 31 octobre. Le Prince est entré dans cette capitale avec trente dragons de la garde seulement et trente gendarmes. Il étoit accompagné du prince de Carignan.

Les corps de l'armée française qui se trouvoient dans l'Andalousie vont se retirer en sept colonnes.

La division du général Latour, composée de seize cents fantassins et de sept cents chevaux, escortera Ferdinand de Séville jusqu'à la Caroline.

La brigade de M. le prince de Carignan, composée de sept cents fantassins et de sept cent cinquante chevaux, suivra S. M. dans sa marche de Séville à Madrid.

L'armée française d'occupation se compose de vingt régimens d'infanterie, six de cavalerie légère, quatre batteries d'artillerie, en y comprenant les Suisses de la garde. Il y aura garnison à Cadix, à Madrid, à Badajoz, la Corogne, Santona, Saint-Sébastien et Pampelune.

Les garnisons de Cadix et de l'île de Léon seront commandées par MM. le général comte de Bourmont et les maréchaux de camp comte O'Mahony, Ordonneau et d'Hautefeuille.

On apprend de Cadix que le duc del Parque et plusieurs autres révolutionnaires, n'ont échappé à la fureur du peuple que par la généreuse intervention du lieutenant-général de Bourmont.

Riégo a déclaré que le dépôt de tous les papiers concernant la maçonnerie étoit dans un souterrain de l'hôtel des Postes.

Le général d'Albignac est mort, le 28, à Madrid.

Don Victor Saëz s'occupe, par ordre du roi d'Espagne, de la grande affaire des colonies.

Le colonel D. Louis Fernando Mon est nommé ministre résidant près des cantons suisses.

Une dépêche télégraphique annonce que Lérida a été occupée par les Français le 31 octobre, et que la garnison, forte de cinq mille deux cents hommes, est prisonnière de guerre.

M. le maréchal-de-camp d'artillerie, baron Bouchu, directeur-

général des parcs d'artillerie de l'armée d'Espagne, a été nommé lieutenant-général, le 3 octobre.

C'est le 28 octobre que les articles de la capitulation de Barcelonne ont été signés. Un bataillon du 19e. régiment de ligne et une compagnie d'artillerie ont pris possession, le 29, du fort Piau.

Un décret du roi de Portugal autorise le ministre des finances à contracter un emprunt de 20 millions de crusades.

Plusieurs personnes avoient été arrêtées à Oporto pour avoir fabriqué, vendu ou acheté des poignards, au mépris des lois du royaume. Ces individus ont été condamnés à quelques années de déportation et à des amendes.

---

Les observations que nous avons présentées sur la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de Bérault-Bercastel, viennent de nous attirer un factum très-vif de l'auteur. M. G. paroît un peu piqué de ce que plusieurs ecclésiastiques, et surtout des séminaires, ont refusé de recevoir un volume rédigé dans un esprit si différent de celui qu'ils avoient le droit d'attendre. En conséquence, il a fait circuler, principalement dans les séminaires, un *second Prospectus*, où, suivant son usage, il fait parler les imprimeurs de son livre; mais il n'est personne qui ne reconnoisse M. G. dans cet écrit, à sa morgue et à l'âcreté de sa plume. Il s'y moque, non pas seulement de nous, qui sommes depuis long-temps accoutumé à ses douceurs, mais même de nos lecteurs et de la confiance qu'ils veulent bien nous témoigner. Il est étonné que, dans les plaintes qu'a excitées son volume, on ait cité nos articles sur ce sujet, et il plaisante sur ceux qui prennent, dit-il, notre journal pour *régulateur* de leurs opinions. Nous ne sommes ni ne pouvons être les *régulateurs* de personne; nous émettons notre avis sur les ouvrages, sans prétendre l'imposer à qui que ce soit: mais comme cet avis est donné en conscience, qu'il est motivé, que nous citons à l'appui des raisons et des exemples, il est assez naturel qu'il fasse quelque impression sur des esprits droits et non prévenus. Ce n'est pas à notre autorité que nos lecteurs ont acquiescé, nous n'en avons aucune; mais ils ont pu être frappés des réflexions justes et impartiales que nous avons faites sur l'esprit de l'ouvrage de M. G., sur ses allégations tranchantes, sur ses jugemens passionnés.

Aujourd'hui, que vient répondre cet auteur à nos observations? Rien de précis. Il se jette à côté de la question; il va chercher des auxiliaires dans les *Tablettes,* journal vraiment

*ecclésiastique*, dit-il, *et rédigé par des prêtres de l'ancienne école sorbonnique*. D'abord, M. G. est mal informé : le rédacteur des *Tablettes* est aussi étranger que lui et moi à l'ancienne Sorbonne; ensuite, citer les *Tablettes* pour savoir ce que l'on doit penser de notre journal est un procédé peu équitable : je suis étonné que M. G. ne se soit pas aussi appuyé du témoignage de *la France chrétienne*, qui est morte cet été, et qui nous avoit également harcelé avec une vivacité dont le motif secret n'a échappé à personne. Il seroit plaisant qu'il fallût juger de nous et de notre travail par l'opinion de tels adversaires, intéressés à nous déprimer.

M. G. annonce qu'*il est tellement passionné pour la vérité, que, si on lui démontroit qu'il s'en est éloigné, il rétrograderoit bien vîte pour se rapprocher d'elle, en remerciant très-affectueusement ceux qui l'y auroient fait revenir, quand même ce seroit le soi-disant Ami de la Religion*. Ce sont là de belles paroles; malheureusement les faits y répondent mal, et nous avons la preuve que M. G. ne sait point se rétracter. Ainsi, nous lui avions nommé, il y a trois ans, deux ecclésiastiques qu'il prétendoit être morts martyrs, et dont l'un vit encore, et il a refusé de rectifier son erreur dans le quatrième volume de ses *Martyrs*, et il a continué de présenter comme des victimes de la persécution et comme des martyrs immolés par elle, des prêtres qui se portoient assez bien! Voilà quel est l'amour de M. G. pour la vérité! On peut consulter à cet égard nos numéros 725 et 728.

L'auteur prie les ecclésiastiques de vouloir bien lui adresser leurs critiques, et il promet d'y faire droit dans un volume de supplément : c'est un charlatanisme dont personne ne sera dupe. Il est clair que M. G. est décidé à continuer son ouvrage dans le même esprit, et qu'il ira son train sans s'embarrasser des critiques. Quant au volume de supplément qu'il annonce, on trouvera bien des prétextes pour se dispenser de le donner, et nous savons à quoi aboutissent de semblables promesses.

Le *second Prospectus* fait valoir, en faveur de l'ouvrage de M. G., le témoignage de quelques journalistes complaisans : hélas! trop d'exemples prouvent avec quelle facilité de pareils suffrages s'accordent aujourd'hui! On ne conseille pas, entr'autres, à M. G. de tirer beaucoup vanité de l'article inséré, le 17 septembre, dans un journal fort accrédité. Les

éloges qu'on lui donne dans cet article sont entremêlés de critiques qui, bien qu'adoucies par toutes les précautions d'une amitié indulgente, laissent assez voir l'opinion du journaliste. Il reproche à l'historien, quoique avec beaucoup d'art et de mesure, l'excès de son érudition, l'exagération de ses jugemens, ses longueurs et ses inutilités. Quand on sait que le critique est le collègue et l'ami de M. G.. qu'ils sont attachés au même établissement, et qu'ils ont des rapports fréquens et intimes, on conçoit que le journaliste, qui a sans doute appris à connoître le *genus irritabile vatum*, n'ait pas osé dire nettement tout ce qu'il pense, et ait tempéré par quelques éloges son jugement sur le travail de M. G. Loin de moi l'idée de vouloir les brouiller ensemble! mais on assure que, dans l'intimité de la conversation, M. A. (c'est l'auteur de l'article), questionné sur le livre par un tiers, que je nommerois bien, est convenu tout bas que c'étoit *du fatras;* et j'avoue que je tirerois au fond la même conclusion de son article du 17 septembre, malgré quelques formules dont on connoît la valeur. Ce même article, d'ailleurs, pourroit donner lieu à des observations plus sévères; et le jugement qu'on y porte sur une société célèbre, ce jugement est si étrange et pour la forme et pour le fond, qu'il infirmera beaucoup l'autorité du critique auprès des bons esprits. Je soupçonne que M. A., assez embarrassé pour remplir son article, n'a pas été fâché de se mettre un peu à côté de la question, et qu'il a saisi l'occasion de parler de M. de Maistre, de la Sorbonne, des Jésuites, sans se donner le temps de mesurer assez toutes ses paroles et de bien peser toutes ses assertions. Il y a des positions difficiles même pour les gens d'esprit, et la légèreté et la grâce ne suffisent pas pour juger toutes sortes de productions. On peut avoir assez de talent et de goût pour apprécier un roman, un morceau de littérature ou de poésie, et n'être pas aussi propre à rendre bien compte d'un ouvrage sérieux et d'une discussion grave sur des matières dont on ne s'est point occupé.

Pour nous qui n'avons pas la ressource de briller par les dons de l'imagination et de plaire par les grâces du style, nous continuerons à dire ce que nous pensons sur les ouvrages, et à le dire simplement et franchement. Nous pouvons, à ce qu'on nous assure, nous consoler du reproche d'ignorance que nous adresse M. G. Il est vrai qu'il y a beaucoup de cho-

ses que nous ignorons, mais nous tâchons de ne parler que de ce que nous savons. Il est probable que si nous eussions loué son livre, il nous eût trouvé suffisamment instruit pour avoir une opinion à cet égard. Mais dès que nous nous sommes élevé contre son histoire, dès-lors nous n'avons plus évidemment ni lumières, ni bonne foi, ni droit à avoir un avis sur rien. Ces personnalités ne nous détourneront point de l'examen de son livre et ne nous rendront pas plus sévère. Nous faisons profession d'une entière impartialité; nous pouvons même en ce moment en citer une preuve manifeste. Dans le moment où nous recevions le *second Prospectus* sous le nom des frères Gauthier, nous annoncions avec éloge leur réimpression du Rituel de Toulon, et nous avons si peu de rancune contre eux, que nous réparons même ici une omission faite dans le n°. dernier. Les deux volumes du *Rituel* se vendent 4 fr. le vol. et se trouvent chez Gauthier, libraire, rue de Touraine, n°. 4.

---

Nous espérons pouvoir rendre bientôt compte à nos lecteurs d'une *Lettre de M. Laval, ci-devant ministre à Condé-sur-Noireau, à ses anciens co-religionnaires*, in-8°. Cet écrit ne peut manquer de fixer l'attention des lecteurs éclairés et des hommes impartiaux.

Parmi les divers ouvrages dont nous avons à parler, on nous prie d'annoncer immédiatement, comme ouvrages de circonstances, le *Précis historique sur Pie VII*, par Jean Cohen (1); et le *Précis des opérations de l'armée française en Espagne*, par Capefigue (2). Ces deux ouvrages se rapportent à des évènemens qui fixent en ce moment l'attention.

Nous croyons devoir prévenir la personne qui nous a écrit de F. le 27 octobre, que nous avons rempli ses désirs, et que nous souhaitons que notre démarche en sa faveur ait tout le succès désirable.

---

(1) 1 vol. in-8°., orné du portrait de Pie VII; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Delaunay.

(2) 1 vol. in-8°., avec un beau portrait du duc d'Angoulême; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers. Ces deux ouvrages se trouvent aussi à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

FIN DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME.

# L'AMI DE LA RELIGION
# ET DU ROI;
## JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

---

*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.* COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

---

## TOME TRENTE-HUITIÈME.

*Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.*

A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, no. 35.

M. DCCC. XXIV.

# TABLE

## DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

*Fin de la Table du trente-huitième volume.*

# L'AMI DE LA RELIGION
# ET DU ROI.

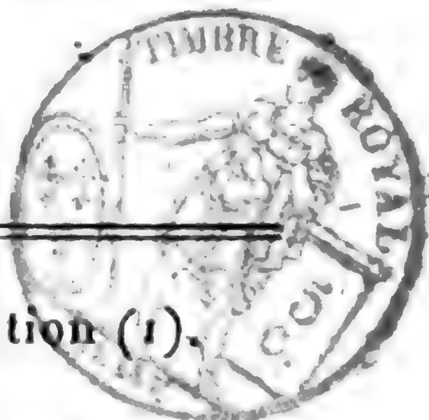


*Poésies de Louis Racine.* Nouvelle édition (1).

Louis Racine, fils de l'illustre poète de ce nom, naquit à Paris en 1692, et reçut dans sa jeunesse les leçons de Rollin et de Mésenguy, tous deux liés avec son père. Il passa quelque temps dans l'Oratoire, et il habitoit dans la maison des Vertus, lorsqu'il composa le poème de *la Grâce*. Il rentra peu après dans le monde, obtint une place dans les Fermes, et se maria. Mais son goût pour la poésie se soutint au milieu des emplois et des affaires, et produisit le poème de *la Religion*, des Odes, des traductions, des Psaumes, les *Epîtres sur l'Homme*, et d'autres pièces du même genre. L'auteur ne s'exerça jamais que sur des objets graves, et il disoit lui-même que, comme il ne lui étoit échappé dans aucun temps de sa vie aucun vers licencieux ou satirique, il n'auroit jamais à rougir que devant les muses. Accablé de douleur par la perte d'un fils unique qui périt à Cadix en 1755, époque du tremblement de terre de Lisbonne, il renonça entièrement

(1) 1 vol. in-8°. orné de trois gravures; prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, chez Masson fils; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

à l'étude et au monde, et ne s'occupa plus que de son salut. Il mourut le 29 janvier 1763, laissant la réputation d'un homme de bien, sage, modeste, religieux. Sa poésie n'est pas dépourvue de grâce et d'élégance ; elle offre beaucoup de vers heureux et dignes d'être retenus, et son poème de *la Religion* surtout renferme plusieurs morceaux qui ne sont pas seulement faits pour être gravés dans la mémoire des jeunes gens, mais qui plairont à tous les bons esprits.

Ce poème ouvre le volume que nous annonçons ; quoi qu'il soit postérieur à celui sur *la Grâce*, on le met ordinairement le premier, parce qu'il offre à la fois plus d'intérêt et de talent. Il est construit entièrement sur une courte pensée de Pascal : *A ceux qui ont de la répugnance pour la religion, il faut commencer par leur montrer qu'elle n'est pas contraire à la raison, ensuite qu'elle est vénérable ; après, la rendre aimable, faire souhaiter qu'elle soit vraie, montrer qu'elle est vraie, et enfin qu'elle est aimable.* Racine avoue qu'il a souvent mis à contribution les autres pensées de Pascal, et le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet. L'existence de Dieu, la connoissance de l'homme, la nécessité d'une révélation, la venue du libérateur, les mystères de la religion, sa morale, tel est le sujet d'autant de chants. L'auteur s'est refusé le secours de la fiction, et n'a voulu mêler à un sujet si grave que des ornemens qui en fussent dignes. Le plan est bien tracé, les preuves sont bien choisies, et l'ensemble satisfait à la fois la raison et le goût. Nous ne citerons rien d'un poème si connu, et dont les morceaux les plus remarquables, appris dans l'enfance, n'ont pu s'effacer de notre souvenir.

Le poème sur *la Grâce* est bien plus froid et moins attachant. De plus, quoique l'auteur annonce qu'il ne veut pas réveiller les disputes des théologiens, toutefois il prend une couleur très-prononcée, et adopte

tout le langage de l'école où il avoit été nourri, et de l'époque où une défection puissante avoit altéré l'enseignement jusque dans la Sorbonne. La date de la publication de ce poème coïncide avec celle de l'appel et de tous les troubles qui suivirent, et Racine fut entraîné par les idées qui dominoient alors. Son poème fut l'objet d'une critique qui parut en trois lettres, sous le titre d'*Examen du poème sur la Grâce*, 1723, in-8°.; chacune de ces lettres fut rédigée, dit-on, par un Jésuite; la première, par le Père Brumoy; la seconde, par le Père Rouillé, et la troisième, par le Père Hongnant. Leur critique roule d'abord sur le fond du poème et sur la versification, et ensuite sur la doctrine. Pour nous borner à cette dernière partie, tel est, selon eux, le plan de doctrine de l'auteur:

« Dieu, voyant tous les hommes enveloppés dans le péché d'Adam, fait son choix; il destine ceux-ci pour le ciel, et marque ceux-là pour l'enfer, sans se régler sur leur conduite future; de sorte que, durant notre vie, sa Providence consiste à nous conduire au ciel et à l'enfer, chacun au terme qu'il nous a réservé. Il y réussit en donnant à ceux qu'il a résolu de sauver des grâces nécessitantes, et en refusant des grâces nécessaires à ceux qu'il a résolu de perdre. Tel est le fond du poème. Le péché originel une fois supposé, on voit dans l'ouvrage, 1°. de la part de Dieu la destination arbitraire des uns à l'enfer et des autres au bonheur du ciel; 2°. l'impossibilité de la damnation pour les uns à force de grâces nécessitantes ou qui sauvent nécessairement; 3°. l'impossibilité du salut des autres, faute de grâces nécessaires sans lesquelles plus on fait pour se sauver et plus on se damne ».

Tel est l'exposé que le *Dictionnaire des livres jansénistes*, d'après les auteurs cités, donne de la doctrine du poème de *la Grâce*. Ce *Dictionnaire* ne forme pas lui-même une autorité parfaitement sûre, et ses jugemens sur d'autres auteurs ne sont pas toujours exacts. Mais il est vrai que Racine semble avoir

pris à tâche de représenter Dieu sous les couleurs les plus rigoureuses, *endurcissant, aveuglant, condamnant, séparant les hommes en deux parts, et destinant d'avance les uns à des peines éternelles*; l'on peut dire que c'est là le fond de son poème. Il suppose dans le chant IV que le péché originel dans les enfans d'Adam est égal au péché des anges, et que l'un et l'autre méritent des peines semblables; n'est-ce pas une témérité d'assurer que le péché qui nous a été transmis de nos premiers pères est égal au péché actuel et personnel des anges?

On a lieu d'être étonné qu'un homme de mœurs aussi douces que Racine ait affecté de préconiser un système aussi dur et aussi impitoyable. Aussi ce n'est pas sans raison que Voltaire lui disoit :

> Cher Racine, j'ai lu dans tes vers didactiques
> De ton jansénius les dogmes fanatiques
> Quelquefois je t'admire, et ne te crois en rien;
> Si ton style me plaît, ton Dieu n'est pas le mien.
> Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il soit mon père...

Après les deux poèmes, on trouve dans le volume que nous annonçons, des Odes qui sont marquées au même coin de pureté et de facilité, mais qui ont peu d'élévation et de vigueur. Le caractère de la poésie de Racine étoit dans le genre doux et tempéré; l'auteur est plein de sens et de raison, son style plaît, et ne manque ni de couleur ni d'élégance. Son *Épître à Rousseau*, ses *Epîtres sur l'Homme*, celles sur l'*Ame des Betes*, celle sur l'*Abus qu'on fait de la Poésie*, brillent plus par la pureté du style et par la vérité des pensées que par leur éclat et par la chaleur. Partout c'est un homme grave et religieux, sage et moral, ami de l'ordre et de la vertu. Plût à Dieu qu'on en pût dire autant des poètes de nos jours!

Cette édition, où on a rassemblé toutes les poésies de Racine, a de plus le mérite d'être bien executée.

Un grand format, un beau papier, un caractère d'impression très-net, tout ajoute à l'agrément de ce recueil. On y a joint l'*Eloge de Racine* par Palissot.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Les cardinaux français ont visité les églises et établissemens de cette capitale. Le jeudi 9, jour de la fête de Saint-Denis, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre se rendit dans l'église de la maison royale de Saint-Denis, et y célébra les saints mystères. Après la messe, S. Em. visita cet établissement. Ce même jour, M. le duc de Rohan chanta la grand'-messe dans la même église. L'*Exaudiat* et le *Domine, salvum fac Regem* furent exécutés par les dames et les élèves. Le 22 octobre, M. le cardinal de La Fare alla célébrer la messe dans l'église Saint-Louis, en actions de grâces des succès accordés aux armes du Roi très-chrétien, et de la délivrance de la famille royale d'Espagne. S. Em. fut reçue par le clergé de cette église avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour de la fête de saint François de Borgia, M. le duc de Rohan officia toute la journée dans l'église de la maison professe dite de Jésus.

Paris. Lundi dernier 10 novembre, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, s'est rendue à cheval au calvaire du Mont-Valérien. Elle étoit accompagnée de son premier écuyer M. le vicomte d'Agout et de Mme. la comtesse de Béarn. En arrivant sur la plate-forme, S. A. R. a mis pied à terre, est entrée à la chapelle intérieure, où elle a fait sa prière. Elle a daigné s'arrêter quelques momens dans une salle où se trouvoit le grand plan de la nouvelle église, les différentes coupes intérieures, et le petit modèle de la sculpture projetée pour le fronton du péristyle. S. A. R. a bien voulu visiter ensuite tous les travaux, qui se poursuivent avec la plus grande activité. M. l'abbé de Forbin-Janson en expliquoit jusqu'aux moindres détails à S. A. R., qui paroissoit les suivre avec beaucoup d'intérêt, et les comparer avec le plan qu'elle tenoit à la main. S. A. R., voyant le péristyle achevé, les marches, le dallage du vestibule déjà terminés, les escaliers montés, les fenêtres déjà placées et en partie vitrées, les bâtimens presque entièrement couverts, et déjà préparés pour la re-

traite gratuite des gens de la campagne, daigna en témoigner sa satisfaction et son étonnement à M. l'abbé de Janson, qui lui a répondu : *Rien de plus simple, Madame : nous avons dit et fait comme Monseigneur, toujours en avant; et Dieu aussi nous a bénis dans cette œuvre consacrée à sa gloire, et le zèle de notre petite armée de six cent cinquante quêteuses a fait aussi ses prodiges : en moins d'un an, nous avons recueilli plus du tiers de la somme totale.* S. A. R. a voulu prendre aussi connoissance de la nouvelle route que le gouvernement et la ville de Paris ont arrêtée, et qui même est déjà tracée. Cette route ira en droiture du rond-point de Chantecoq, au-dessus de Courbevoie, jusqu'au télégraphe qui touche le Calvaire, et réunira le double avantage de diminuer de moitié la distance et d'adoucir beaucoup la roideur de la pente. S. A. R. est descendue par les bois du Calvaire, a vu la plâtrière récemment ouverte pour faciliter les travaux et diminuer les dépenses. Elle est ensuite remontée à cheval, laissant les missionnaires pénétrés de la plus vive reconnoissance pour les marques d'une si touchante bonté de la part de l'auguste protectrice de cette grande et sainte entreprise. La retraite annoncée doit s'ouvrir le dimanche 23 novembre, au soir, et continuer jusqu'au dimanche suivant.

—Le lendemain de la Toussaint, M. l'archevêque de Paris est allé dans les deux autres paroisses où s'est ouverte la visite. Le prélat a assisté dans chacune à une partie de l'office, a monté en chaire dans l'une et dans l'autre, et a adressé aux fidèles une exhortation à profiter des exercices. Les misssonnaires ont commencé leurs instructions dans les trois églises, et elles sont fort suivies. A Saint-Merry, surtout, le peuple se porte avec affluence, et il a fallu déjà agrandir l'enceinte. Le matin même, malgré l'heure avancée et le froid qui commence, il y a du monde. La tranquillité a constamment régné sans le secours de la force armée, et il faut espérer qu'on ne sera pas obligé de recourir à ce moyen de maintenir le calme. Nous avions donné peu exactement les noms des missionnaires dans les trois églises : à Saint-Merry, M. l'abbé de Janson est assisté de MM. Cailleau, Poncelet et Polge; aux Capucins, ce sont MM. Ferrail, Hilaire-Aubert et Tharin; et aux Blancs-Manteaux, MM. Desmares et Levasseur. M. Montanier, que nous avions nommé par erreur, va donner une mission à Bernas, dans le diocèse d'Evreux.

— Les incertitudes sur l'arrivée en France de M. l'évêque de Boston ont cessé, et nous n'avions pas été exactement informé quand nous avions annoncé, le mois dernier, sur la foi d'un voyageur, que ce prélat étoit décidé à rester aux Etats-Unis. M. Cheverus vient, au contraire, d'arriver en Europe. Il avoit fait une heureuse traversée, lorsque le bâtiment sur lequel il étoit embarqué fut surpris, à l'entrée de la Manche, par la tempête du 31 octobre, et fut forcé de s'échouer à Saint-Germain des Vaux, près le cap de la Hague. M. l'évêque, et un ecclésiastique qui l'accompagne, ont couru des dangers; néanmoins il ne leur est arrivé rien de fâcheux. Le prélat passa le jour de la Toussaint et les deux jours suivans à Anderville, où il officia le dimanche à la grand'messe, et prêcha. Arrivé, le mardi 4, à Cherbourg, M. l'évêque se rendit au presbytère, où se tenoient pour la première fois les conférences ecclésiastiques dont M. l'évêque de Coutance vient d'ordonner le rétablissement dans son diocèse. Ayant été introduit dans la salle de la conférence, M. Cheverus parut ému en se voyant en France, après trente-un ans d'absence, et au milieu de plusieurs ecclésiastiques dont quelques-uns ont été ses compagnons d'exil. Tous se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction du prélat, qui leur adressa un discours très-touchant. La conférence fut terminée sous sa présidence, et l'on crut voir dans cette rencontre inespérée un gage de la bénédiction divine sur cette utile et louable pratique. Le jeudi 6, M. l'évêque donna le salut dans l'église paroissiale de Cherbourg, et fit une instruction au peuple. Le prélat partit le lendemain de Cherbourg, et est attendu à Paris à la fin de la semaine. Le diocèse de Montauban n'apprendra pas sans intérêt l'arrivée du pieux et digne pasteur que la Providence destine à relever cette église.

— On vient de former à Paris un établissement utile pour les enfans de la classe ouvrière; c'est une pension chrétienne où on leur inculquera en même temps l'amour du travail et la pratique de la religion. On y recevra, pour un prix très-modique, les enfans depuis l'âge de 5 ans; mais on n'y sera plus admis à 13 ans. Les enfans apprendront à lire, à écrire, à calculer et à dessiner suffisamment pour pouvoir, au sortir de la pension, entrer en apprentissage chez de bons maîtres. On s'efforcera de donner à ces enfans, destinés à une vie laborieuse, une éducation solide; un ecclésiastique zélé leur fera

plusieurs fois par semaine, des instructions sur les élémens de la doctrine chrétienne et sur la pratique de leurs devoirs. La maison est située en bon air, et la nourriture est commune, mais saine et abondante. Le plus bas prix de la pension est 18 fr. par mois, et le prix ordinaire 25 fr. On peut s'adresser à M. Forget, rue Moreau, n°. 17, faubourg Saint-Antoine. L'établissement est placé sous la surveillance immédiate du directeur de l'association de Saint-Joseph, qui recevoit depuis quelque temps beaucoup de demandes à cet égard, et qui a saisi ce moyen d'étendre le bien de son association. Le nouvel établissement sera, pour l'association, ce que les petits séminaires sont aux grands. Il sera un noyau de jeunes et bons associés, et offrira un sujet de tranquillité pour les familles chrétiennes, dans une classe utile et laborieuse, qui mérite à tant d'égards qu'on s'occupe de ses intérêts spirituels.

— A mesure que la nouvelle des derniers évènemens s'est répandue dans les parties les plus éloignées du royaume, elle y a fait éclater la même allégresse, et y a donné lieu à de solennelles actions de grâces. M. Miollis, évêque de Digne, qui avoit donné un Mandement à l'occasion de la mort de Pie VII, et qui avoit payé un tribut d'éloges à la mémoire du vertueux Pontife, et ordonné un service pour lui dans toutes les paroisses de son diocèse, a fait depuis chanter un *Te Deum* pour célébrer à la fois l'élection du nouveau Pape et la délivrance de Ferdinand VII; deux évènemens qui méritent en effet d'être joints dans nos actions de grâces comme ils le sont dans la réalité. M. l'évêque de Digne rappelle l'importance de l'un et de l'autre bienfait dans son Mandement du 24 octobre. M. l'évêque de Bayonne, dans son Mandement sur l'élection de Léon XII, fait remarquer la perpétuité du saint Siége en dépit des prédictions des réformateurs du 16e. siècle, et de leurs disciples qui en avoient cent fois annoncé la chute complète et prochaine; le prélat rappelle les souffrances et le courage des deux derniers papes, et regarde avec raison l'histoire de leur pontificat comme aussi propre à soutenir la foi et à édifier la piété qu'à déconcerter et confondre les ennemis de la religion. M. l'évêque de Bayonne a la modestie de ne pas parler de ses propres tribulations, quoique liées avec celles du Pontife que l'Eglise vient de perdre. M. l'évêque de Blois a adressé aussi une Circulaire à ses curés pour leur annoncer l'élection d'un chef de l'Eglise, et faire chanter un *Te Deum* dans leurs paroisses.

— Les honneurs rendus à la mémoire de Pie VII dans les pays étrangers prouvent le respect général pour ce vertueux Pontife. A Madrid, il y a eu un service solennel célébré, le 11 septembre, dans l'église de Saint-Philippe de Néri; ce service avoit été ordonné par M. le nonce apostolique. Les membres de la régence, le corps diplomatique, les ministres d'Etat et des dépêches, le maréchal duc de Reggio avec son état-major, les officiers de la cour, les conseillers d'Etat, les grands d'Espagne, les généraux espagnols et beaucoup de personnes de distinction, y ont assisté. Dans le sanctuaire étoient les évêques et les généraux d'ordres réguliers. M. le nonce présidoit à la cérémonie, et M. l'évêque d'Osma, membre de la régence, officia. Les absoutes furent faites par M. l'archevêque de Tarragone, par les évêques de Placencia et de Maynas, et par M. l'évêque auxiliaire de Madrid. Autour du catafalque étoient quatre prêtres avec des torches allumées. L'Eloge funèbre du Pontife fut prononcée par M. Edouard-Rodrigue Carasa. A Vienne, on commença le 23 septembre des services dans l'église métropolitaine; l'impératrice s'y rendit la veille au soir avec le prince impérial pour les premières vêpres, et y retourna, le 23, pour la messe. Le même service s'est répété dans toutes les églises de cette capitale. En Russie, toutes les églises catholiques ont rempli le même devoir envers le Pontife; à Pétersbourg, entr'autres, un service funèbre a eu lieu, le 11 octobre, dans l'église métropolitaine: le métropolitain a officié, et les ministres des cours catholiques y ont assisté, ainsi que beaucoup de personnes en place. L'église avoit été transformée en chapelle ardente, et on y dit la messe des morts pendant une neuvaine entière.

— Des lettres reçues d'Irlande, et qui nous ont été communiquées, parlent des guérisons opérées dans ce pays, et dont nous avons fait connoître quelques-unes. Ces guérisons sont le sujet de toutes les conversations. Les protestans essaient de les tourner en ridicule: depuis un mois, presque toutes leurs gazettes retentissent de déclamations à ce sujet. Il est clair que ces évènemens étonnent et inquiètent le parti anti-catholique. Ils se succèdent avec tant d'éclat, qu'ils déconcertent celui qui paroît le plus décidé à les nier. Les guérisons de Mlle. O'Connor, en Angleterre, d'une autre dame à Londres, de Mlle. Lalor, en Irlande, de Mme. Stuart, à Dublin, ont été accompagnées de circonstances fort singulières et de

témoignages irrécusables : aussi on assure que la guérison de Mlle. Lalor, et le Mandement de l'évêque de Kildare qui la publie, ont été suivis de la conversion de huit protestans. M. l'archevêque de Dublin a publiquement annoncé à son diocèse la guérison de Mme. Stuart. « J'ai voulu, écrit un homme grave et éclairé, j'ai voulu voir Mme. Stuart, et je suis allé au couvent des Carmélites de Ranelagh. Cette dame a bien voulu répondre à toutes mes questions, et m'a fait voir les cautères cicatrisés sur sa tête. Elle étoit mourante le 31 juillet, et le 1er. août elle se trouva guérie subitement et parfaitement. Elle m'a raconté elle-même toutes les circonstances de cette cure extraordinaire. Au surplus, pendant que l'on disserte sur un miracle, il s'en opère de nouveaux. Le 31 août, Mlle. Dowell a été guérie. Agée de vingt-cinq ans, elle étoit depuis quatre ans dans un état habituel de souffrance. Depuis neuf semaines, elle ne sortoit point de son lit, et ne digéroit plus; on ne la soutenoit qu'en lui humectant les lèvres avec du bouillon. Une toux fréquente faisoit croire aux médecins qu'elle avoit un ulcère aux poumons. On avoit eu peine à lui persuader de s'adresser au prince de Hohenlohe; elle le fit cependant, et, ayant reçu la réponse du prince, elle se prépara, par une neuvaine et par un renouvellement de ferveur, à recevoir la communion à l'heure indiquée par le prince. La messe finie, elle ne se sentoit pas soulagée; mais le prêtre lui ayant dit de se lever, elle fit un léger effort, et aussitôt ses maux disparurent. Elle s'habilla, se leva, descendit dans la salle à manger et déjeûna de bon appétit. Elle monta ensuite en voiture, pour aller remercier Dieu à la chapelle des Jésuites, assez loin de sa maison. Notez que quelques jours auparavant le médecin avoit déclaré qu'on ne pouvoit, sans danger pour sa vie, la transférer d'une chambre à l'autre. Mlle. Dowell a fait cette course et une autre ensuite sans être fatiguée. Je l'ai vue le 6 septembre, dit l'auteur de la lettre, j'ai causé avec elle; sa guérison est une vraie résurrection. Jamais on n'a été plus près du tombeau, ni plus promptement rétabli ».

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a été, vendredi dernier, faire une visite à S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon.

— Une ordonnance de S. M., du 5 de ce mois, rendue sur le rapport du comité du contentieux, rejette définitivement la requête des

bourgmestres de Liége, qui demandoient l'exécution de l'arrêt de la cour royale de Paris, ordonnant que le cœur de Grétry seroit remis à la ville de Liége.

— Une ordonnance royale du 5 novembre prohibe, à dater du 1er. janvier, l'importation du carbonate de plomb, à moins qu'il ne soit réduit en poudre.

— C'est M. de Juigné, et non pas M. Ferdinand de Berthier, qui remplace M. de Saint-Chamans à la préfecture de Toulouse.

— M. d'Allon, gendre de M. de Peyronnet, garde des sceaux, et sous-préfet de Saint-Denis, remplace M. de Juigné à la préfecture de Bourges.

— On parle d'une ordonnance royale qui réduiroit à *trente* membres ordinaires l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, après la mort des membres actuels.

— Le tribunal correctionnel a condamné, le 7 octobre, les nommés Boudeau et Boudet à quarante jours d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le nommé Pierre-François Brunebarde, ouvrier, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à quarante jours d'emprisonnement, comme coupable d'avoir proféré des cris séditieux et d'avoir résisté à la force armée.

— A la même audience, la fille Desgros a été condamnée à quinze jours d'emprisonnement pour cris séditieux.

— Le personnage éminent qui avoit été compromis par M. le duc de Rovigo fait annoncer dans le *Constitutionnel* qu'il prépare une réponse.

— M. Méhée de La Touche a publié, au sujet de l'assassinat du duc d'Enghien, un extrait de ses *Mémoires de la révolution française*.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné le nommé Marillier à trois mois de prison et 50 fr. d'amende; les nommés Beraut et Deschamps à un mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, et le nommé Costez à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende. Ces individus avoient fait entendre des sifflets, des huées et des menaces contre les Français qui célébroient le succès de nos armes.

— M. Bernat, vice-président du tribunal civil de Lyon, est nommé conseiller à la cour royale, en remplacement de M. Régnier, décédé; et M. Belleidier, juge au même tribunal, est appelé à la vice-présidence.

— D'après une décision prise par le conseil académique de Toulouse, M. le recteur Ferrand-Puginier a admonesté et menacé de la clôture de son école, le sieur Duplan, maître de pension, pour avoir annoncé des cours non autorisés.

— Le transfuge Gauchais, ex-colonel français, pris à la Corogne, âgé de 50 ans, a été conduit à Toulouse, où il doit être jugé.

— Le général espagnol Mendez-Vigo, qui commandoit à la Corogne, doit être conduit à Bordeaux, de brigade en brigade, pour y rester en surveillance.

— Dans ses séances des 27 et 29 octobre, le conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales a condamné à la peine de mort

les nommés Lanseron, Potrat, Frapper, Sené, Chabert, Quentin, Leroux, Pagès, Morin et Ponchon, convaincus de désertion et de port d'armes contre la France.

— On parle du rétablissement de l'ordre de Malte, et du projet de l'établir dans une île de la Méditerranée, à la place de Malte. Ce qui a confirmé ces bruits, c'est l'emprunt de 31 millions de francs que cet ordre vient de conclure chez MM. Huller frères et comp^e., à Londres. Il a hypothéqué la totalité de ses revenus et biens présens et futurs, et spécialement certaines forêts et propriétés foncières qu'il possède en France.

— On assure que M. le vicomte Lodoïs de Marcellus se rend à Vienne, comme chargé d'affaires.

— Le général d'artillerie Lallemand, auteur d'un Traité sur l'artillerie, est mort, le 15 septembre, à Borden-Town, New-Jersey; il a été enterré à Philadelphie. Il ne faut pas le confondre avec son frère, le général Lallemand, qui a figuré dans les derniers troubles de l'Espagne.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Dans un décret rendu à Aldea del Rio, le 29 octobre, le roi d'Espagne annonce que les circonstances n'étant plus aussi urgentes qu'elles l'avoient été sous l'administration de la régence, il suspend le système d'épuration jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans sa capitale.

Mgr. le duc d'Angoulême a fait plusieurs promotions à l'occasion de la prise de Pampelune; il a nommé M. le maréchal de camp vicomte Garbé, lieutenant-général, et grand-cordon de la Légion-d'Honneur; MM. le baron de Gervin Brichambault, Mercier et Dupuy, officiers de la Légion-d'Honneur; il a promu le lieutenant-colonel Lafaille au grade de colonel; les chefs de bataillon Répécaud et de Merlis, au grade de lieutenans-colonels.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a refusé plusieurs fêtes splendides qui lui ont été offertes au nom des habitans de la ville de Madrid, de même que ce Prince a refusé les honneurs d'une entrée triomphale.

Les grands d'Espagne ont envoyé à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême une adresse, rédigée à Madrid le 9 octobre, dans laquelle ils expriment au Prince libérateur les sentimens de leur respect, de leur amour et de leur reconnoissance.

Le comte d'Espagne et le baron d'Eroles ont été nommés commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

M. le lieutenant-général baron Canuel a aussi été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur par S. A. R. le Prince généralissime.

M. de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariège, a été nommé, par Mgr. le duc d'Angoulême, colonel des chasseurs de la garde royale, en remplacement de M. le comte d'Argout, promu au grade de maréchal de camp.

M. de Châteaubriand, lieutenant-colonel des chasseurs de la garde, remplace M. de Castries; M. Mousin de Bernecourt, chef d'escadron des chasseurs de la garde, remplace M. de Châteaubriand.

Riégo n'a pas voulu assister, le 27 octobre, à la séance appelée *vista*, qui est le dernier terme d'une procédure criminelle. L'acte d'accusation ayant été lu, son défenseur d'office a essayé d'atténuer ses délits politiques. Il a prétendu qu'en votant la déchéance du roi, il n'avoit agi que dans l'hypothèse d'un gouvernement de fait déjà établi, et même conformément à son mandat comme député. Il a ensuite paru vouloir soutenir le principe de la souveraineté du peuple. Ses doctrines et ses argumens ont excité dans toute l'assemblée, qui étoit nombreuse, un mécontentement qu'on a eu peine à contenir. Mais lorsque le procureur-fiscal a eu développé l'acte d'accusation, l'indignation a éclaté spontanément, et la salle a retenti de ce cri général : *Meure l'infâme, le traître Riégo!*

Tous les chefs constitutionnels de l'Estramadure ont fait leur soumission, à l'exception de l'Empécinado, qui n'a pas fait encore parvenir la sienne.

Le général Zayas, dont la présence dans les montagnes de la Ronda avoit fait soulever contre lui toute la fidèle population de ce pays, s'est embarqué pour la Havane.

Gibraltar devient l'asile d'une foule de réfugiés Espagnols, parmi lesquels on compte plus de soixante députés aux cortès. Leur intention avoit été d'abord de se retirer à Ceuta, et de s'y maintenir comme constitutionnels; mais le défaut de ressources et de moyens pour soutenir un siége les a forcés à abandonner ce projet. Sir Robert Wilson est aussi dans cette place; long-temps indécis sur le parti qu'il prendroit, il paroît s'être arrêté à celui de retourner en Angleterre par la première occasion.

Les troupes françaises ont pris possession de Barcelonne le 4 novembre. M. le général Vasserot a été nommé gouverneur de la place. Hostarrich et Tarragone devoient être occupées le 5 ou le 6.

---

## *Notice sur l'abbé de Saint-Cyr.*

Parmi les hommes estimables du dernier siècle, sur lesquels la philosophie naissante avoit engagé les biographes à garder un silence dédaigneux, il faut compter l'abbé de Saint-Cyr, qui fut précepteur du Dauphin, père de nos Princes. Ce vertueux ecclésiastique, qui touche à notre temps, et qui eut la gloire de former un prince si sage et si éclairé, est à peine nommé dans les dictionnaires les plus récens : il nous a paru utile de réparer cette injustice, et de consacrer quelques lignes à faire connoître un homme qui remplit avec honneur un poste important. Si l'abbé de Saint-Cyr n'y brilla pas autant que quelques-uns de ses illustres devanciers, les résultats de

ses soins n'en sont pas moins réels et honorables. Le Dauphin, mort en 1765, se montra le digne petit-fils de cet autre Dauphin élevé par Fénélon. Ces deux princes offrent entr'eux plus d'un rapport par leur sagesse précoce, par la fermeté de leurs principes, par leur zèle pour s'éclairer, par leur désir de rendre les peuples heureux, et par leur mort prématurée. On a donné de justes éloges à Fénélon pour l'éducation du duc de Bourgogne; il est juste de ne point omettre entièrement celui qui contribua le plus aux succès de l'éducation d'un prince du même sang, d'un prince dont les enfans vivent encore pour notre bonheur.

Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV, étoit né à Bagnols en 1694. Il entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu de bonne heure d'un canonicat dans la collégiale de Saint-Just, à Lyon; ce qui ne l'empêcha pas de venir à Paris terminer ses études théologiques. Il passa deux ans au grand séminaire de Saint-Sulpice, et fit son cours de licence dans la maison de Navarre. Ayant été reçu docteur en théologie le 17 août 1724, il s'attacha à M. de Rastignac, archevêque de Tours, qui le fit son grand-vicaire et chanoine de sa cathédrale. L'abbé de Saint-Cyr montra son zèle en plusieurs occasions, lors des disputes élevées par les opposans aux décisions du saint Siége, et il adhéra, le 1er. juin 1730, au décret de la Faculté de théologie de Paris, du 15 décembre 1729, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Son mérite lui procura bientôt un emploi aussi honorable que difficile : en décembre 1735, il fut nommé sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV, qui étoit dans sa septième année. C'est le 15 janvier 1736 que ce jeune prince fut remis entre les mains de ses maîtres (1).

L'abbé de Saint-Cyr paroît avoir eu la principale part à son éducation. Il gagna la confiance de son élève, non en flattant ses caprices, mais en lui parlant toujours le langage de la raison et de la vérité. Il joignoit, dit Proyart, à une ame solidement vertueuse, un esprit orné de toutes les connoissances utiles. Le même historien a recueilli quelques détails sur les rapports du maître et du jeune prince. Ferme et bon, l'abbé

(1) Le comte, puis duc de Chatillon, étoit gouverneur; l'évêque de Mirepoix, Boyer, précepteur; les comtes du Muy et de Polastron, sous-gouverneurs; et l'abbé de Marbœuf, lecteur.

de Saint-Cyr étoit surtout uniforme dans sa conduite avec l'enfant; il l'accoutumoit à raisonner juste, et en lui prescrivant le travail il savoit le lui rendre facile : aussi gagna-t-il l'estime comme l'amitié du prince ; et quand, son éducation terminée, le Dauphin voulut acquérir de nouvelles connoissances, il s'associa encore l'abbé de Saint-Cyr, qui eut alors plus de peine à modérer son ardeur qu'il n'en avoit eue autrefois à l'exciter. Il l'admettoit à sa familiarité la plus intime, et son cabinet lui étoit toujours ouvert. L'abbé Proyart nous a conservé quelques-unes de leurs lettres; celles du Prince sont sur le ton de la confiance et de l'amitié, et celles de l'abbé de Saint-Cyr sont pleines de sagesse et de sens. Quoiqu'il aimât et cultivât les lettres, il fut le premier à faire observer au Dauphin qu'il ne devoit point s'attacher trop à la littérature, et qu'il est des connoissances plus nécessaires à un roi. Il lui inspira surtout le respect et l'amour de la religion, et un grand éloignement pour les systèmes des incrédules. Il avoit su apprécier les écrivains qui avoient pris à cette époque le titre de philosophe, et il avoit essayé de faire connoître leur doctrine et leur morale dans le *Catéchisme et Décisions de cas de conscience, à l'usage des Cacouacs*, Cacopolis, 1758, in-8°. de 107 pages. C'est un recueil de maximes et de pensées tirées des livres des modernes incrédules. L'abbé de Saint-Cyr n'y mit pas son nom, et il paroît que c'est la seule chose qu'il ait publiée.

Cet homme estimable mourut le 13 janvier 1761, à l'âge de soixante-sept ans. Il étoit conseiller d'Etat et aumônier ordinaire de la Dauphine. Il avoit été nommé abbé de Val-Benoite en 1726, de la Clarté-Dieu en 1733, et de Saint-Martin de Rouen en 1741. En 1749, il remit ces abbayes, et eut celle de Troarn, au diocèse de Bayeux. Il avoit été reçu à l'Académie française en 1742, à la place du cardinal de Polignac. Son discours de réception, qui fut prononcé le 10 mars, est aussi sage que modeste. L'orateur y amène naturellement l'éloge du prince son élève, et quelques détails sur son heureux caractère. Il termine ainsi son discours : « Mais, quelque autorité que les lettres aient sur les esprits et sur les mœurs, c'est d'un principe plus sublime que nous attendons l'accomplissement d'un si grand ouvrage : vous le savez, Messieurs, c'est à la religion seule qu'il appartient de donner au monde des rois selon le cœur de Dieu et selon le cœur des hommes.

Puissent ses salutaires maximes, *jusqu'à présent reçues avec docilité*, s'imprimer de plus en plus et ne s'effacer jamais »! Ce fut Destouches qui répondit comme directeur, et il loua, dans le récipiendaire, *la douceur de son caractère, la délicatesse de son esprit, sa vaste érudition et sa profonde connoissance des lettres grecques et romaines.* L'abbé de Saint-Cyr fut remplacé dans le même corps par l'abbé Batteux, dont le discours de réception est du 9 avril 1761. Il fit sentir combien la philosophie de son prédécesseur avoit été sage, raisonnable et religieuse; et le duc de Nivernois, dans sa réponse, dit que l'éloge le plus frappant de l'abbé de Saint-Cyr étoit le succès de ses soins auprès de son auguste élève, et il parla des *vifs et honorables regrets* de l'Académie.

L'abbé de Saint-Cyr a sa place dans l'*Histoire des membres de l'Académie* morts depuis 1700 jusqu'en 1771, qui fait suite aux *Eloges des Académiciens* par d'Alembert; mais le secrétaire perpétuel s'est bien donné de garde de louer un homme qui avoit apprécié les vues des philosophes. Son article est tout entier une critique et un persifflage : il suppose que l'abbé de Saint-Cyr n'avoit pas cherché à inspirer au Dauphin de l'éloignement pour la philosophie, *cette sauve-garde la plus assurée des rois*, dit-il : la suite a montré si cette sauve-garde étoit bien sûre. D'Alembert prétend que le Dauphin *se plaignoit souvent d'avoir été mal élevé :* et en effet, un prince élevé par un prêtre attaché à la religion, un prince qui lui-même faisoit profession de piété, et qui n'avoit pas dissimulé son peu de penchant pour les principes de d'Alembert et de ses amis, ne pouvoit, à leurs yeux, qu'avoir *été mal élevé.* D'ailleurs, le propos qu'on prête au Dauphin est suffisamment démenti par la confiance, l'estime et l'amitié qu'il témoigna toujours à son ancien maître : il lui rendoit compte de ses lectures, et lui demandoit ses conseils. Le suffrage d'un prince si solide, si vertueux, si juste appréciateur du mérite, a au moins autant de poids que celui du rusé et partial académicien. Les *Mémoires de Trévoux*, dans le peu de mots qu'ils consacrent à l'abbé de Saint-Cyr, disent de lui qu'*il cultiva les lettres et la philosophie comme s'il avoit voulu que personne ne lui sût gré de son mérite, de ses talens et de ses travaux*, et qu'*il conserva, dans le tourbillon même de la cour, cette égalité de mœurs, d'études, de procédés qui exclut les désirs et condamne les prétentions.*

*Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly; *augmentée de l'Histoire de la canonisation du saint, et de plusieurs morceaux de nos meilleurs écrivains sur Vincent de Paul* (1).

Il semble que la réputation de saint Vincent de Paul croisse à mesure que nous nous éloignons des temps où il a vécu, et les écrivains des genres les plus divers recherchent pour leurs ouvrages l'appui de son nom, et l'intérêt attaché à ses services et à ses bienfaits. Les historiens et les orateurs, les poètes mêmes et les romanciers se plaisent à payer à Vincent de Paul un hommage plus ou moins heureux; le théâtre et les arts se sont même emparés de quelques traits de sa vie, et le burin et le ciseau ont reproduit son image sous toutes les formes. Les Académies proposent son éloge, et des villes lui élèvent une statue. Parmi tant de tributs, celui qui me touche le plus, je l'avoue, c'est le récit simple des vertus d'un si grand homme, l'exposé de ses Œuvres, le tableau de ses pieuses entreprises et de ses généreux établissemens. Or c'est à cela que s'est borné Abelly, et son ouvrage, écrit sans prétention, inspire d'autant plus d'intérêt et de confiance que l'auteur étoit contemporain, et avoit particulièrement connu Vincent.

Louis Abelly, né dans le Vexin, en 1603, se destina à l'état ecclésiastique, et prit le bonnet de docteur dans une autre Faculté que celle de Paris. Il eut assez jeune l'avantage de connoître saint Vincent de Paul,

(1) 5 vol. in-12; prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Le Bel, rue d'Erfurth; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

et d'être admis aux conférences que ce saint donnoit tous les mardis aux ecclésiastiques pour les former à l'esprit de leur état. Il fut aussi employé dans les missions, et s'acquit l'estime et la confiance de Vincent par son zèle, sa sagesse et sa piété. François Fouquet, qui étoit aussi des conférences des mardis, ayant été nommé évêque de Bayonne, fit l'abbé Abelly son grand-vicaire, en 1640. Mais, si celui-ci quitta Paris, ce fut pour peu de temps. En 1650, il devint curé de Saint-Josse, et, en 1657, Vincent de Paul le fit nommer directeur de l'hôpital général qu'on venoit d'établir, et dont lui-même ne jugeoit pas à propos de se charger. C'est assez dire quelle opinion avoit le saint du mérite et de la vertu de l'abbé Abelly. En 1664, Abelly fut nommé à l'évêché de Rodez, et sacré au mois de septembre, mais il occupa peu ce siége. Son âge et son goût pour la retraite l'engagèrent à donner sa démission au bout de deux ans. Il se fixa dans la maison de Saint-Lazare, et c'est là qu'il se livra à la composition d'un grand nombre d'ouvrages qui montrent dans l'auteur autant de piété que d'ardeur pour le travail. On en trouve la liste dans le *Dictionnaire* de Moréri. Abelly mourut à Saint-Lazare, le 4 octobre 1691, à l'âge de 88 ans.

Nous ne nous occupons ici que de la *Vie de Vincent de Paul;* Abelly la publia pour la première fois en 1664, in-4°. Il y en a eu successivement plusieurs éditions, et Dominique Acami traduisit cette *Vie* en italien, et la fit imprimer à Rome, en 1677. Les jansénistes furent mécontens de cet ouvrage, parce que l'auteur avoit rapporté fidèlement ce que Vincent de Paul avoit fait contre eux. Ils publièrent une prétendue *Défense* de Vincent de Paul, à laquelle Abelly répondit. Sa véracité et sa candeur sont demeurées aussi constantes que le zèle de Vincent contre les nouveautés de son temps.

La *Vie de saint Vincent de Paul* est écrite avec beaucoup de simplicité. L'auteur, témoin et admirateur des vertus et des travaux du saint prêtre, les raconte avec quelque longueur, et les accompagne de réflexions pieuses; il rapporte souvent les propres paroles du saint, ses entretiens, ses exhortations à ses prêtres, ses discours aux Dames de Charité. On le trouve quelquefois un peu diffus; mais il fait bien connoître son héros, il le peint au naturel et dans toutes les circonstances de sa vie. On suit avec lui Vincent de Paul dans le détail de ses œuvres, on l'entend dans ses conférences, on profite de ses salutaires conseils, on jouit du spectacle de ses vertus. Il règne dans le récit quelque chose de l'onction, de la grâce et de la modestie du saint, et l'historien semble avoir voulu conformer son style au caractère de Vincent. Rien ne ressent chez lui l'esprit ou le désir de briller, rien n'y est ambitieux ou exagéré; tout, au contraire, y porte un caractère de simplicité, de naïveté et de verité, et les personnes pieuses préfèrent ces récits et ces réflexions, bien qu'un peu longs, à une précision sèche, qui ôteroit à l'ouvrage quelque chose de son attrait.

Nous ne comparerons point cette *Vie* à toute autre; chacune peut avoir son mérite et son utilité. Chacun pent préférer celle qui convient le mieux à ses besoins et à ses goûts. L'éditeur de celle-ci a cru pouvoir jeter quelque blâme sur un ouvrage postérieur à celui d'Abelly; il nous semble que ce soin étoit au moins inutile, et que l'on pouvoit s'en reposer sur le mérite du travail d'Abelly pour assurer le succès de la nouvelle édition. Cet ouvrage contient cinq volumes; le dernier renfermera l'histoire de la canonisation du saint, et quelques jugemens d'écrivains célèbres. On a cru que ces accompagnemens donneroient un nouveau prix à cette entreprise. L'éditeur prévient qu'il n'a fait au texte que

quelques changemens réputés indispensables; il a fait disparoître un petit nombre d'expressions qui avoient vieilli, et a disposé les chapitres dans un ordre plus méthodique, rapprochant ceux qui traitent des mêmes sujets.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche 26 octobre, il a été chanté, dans l'église Saint-Louis-des-François, un *Te Deum* solennel pour la délivrance du roi d'Espagne. M. le duc de Laval s'y rendit, le matin, en grand cortége, avec tous les Français de distinction qui se trouvent à Rome. Son Exc. fut reçue par M. d'Isoard, auditeur français de la rote et doyen du tribunal, et, étant passée dans une salle contiguë à la sacristie, reçut successivement les cardinaux, le corps diplomatique et les prélats. La messe cardinalice fut célébrée par M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire de S. S. Ensuite M. le cardinal de Clermont-Tonnerre exposa le saint Sacrement. Au même moment presque, S. S., qui avoit promis d'assister à la cérémonie, parut à la porte de l'église, et fut reçue par les deux ambassadeurs de France et d'Espagne. M. le cardinal de La Fare lui présenta l'eau bénite. Le saint Père alla de suite se mettre à genoux devant le saint Sacrement, et, après qu'il eut fait une courte prière, le *Te Deum* fut entonné par M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et continué par les chantres pontificaux. Après la cérémonie, S. S. fut reconduite à sa voiture avec les mêmes honneurs. L'église de Saint-Louis, qui passe avec raison pour une des plus belles de Rome, étoit décorée avec goût. On y avoit préparé une tribune pour la duchesse de Lucques et sa famille, une autre pour le corps diplomatique, une autre pour des personnages de distinction, et une quatrième pour les maîtres et élèves de l'Académie de France. Tout s'est passé avec beaucoup de pompe.

Paris. Mgr. le grand-aumônier est de retour de son diocèse de Strasbourg, que le prélat étoit allé visiter pour la dernière fois. Ce prince est arrivé, mardi, aux Tuileries, et a repris son service auprès du Roi.

— M. Cheverus, évêque nommé de Montauban, est arrivé, mercredi dernier, à Paris. Le prélat étoit accompagné d'un ecclésiastique français, M. Morainville, qui exerce depuis long-temps le ministère aux Etats-Unis, et que l'état de sa santé a forcé de repasser en France. Tous deux s'étoient embarqués à New-Yorck, sur le navire *Pâris,* qui mit à la voile le 1er. octobre, et se dirigea vers le Hâvre; mais le 31 octobre, au soir, après avoir couru mille dangers, le bâtiment échoua sur un rocher situé sur les confins de la paroisse d'Auderville. Le prélat, le missionnaire et tous les passagers débarquèrent sans accident, et se dirigèrent vers Auderville, où le curé s'empressa d'accueillir les deux premiers et de leur offrir l'hospitalité. M. l'évêque passa deux jours chez le pasteur, et édifia tout le monde par sa douceur et sa piété. Sur le bâtiment, il avoit également charmé le capitaine et les passagers par ses manières affables, par son calme et son courage. Il avoit conservé la même sérénité au milieu de la tempête, et des protestans qui étoient là ne pouvoient assez s'étonner de sa tranquillité. Tout le clergé des environs d'Auderville est venu lui rendre ses respects, et les ecclésiastiques du canton de Beaumont, alors réunis en conférence, lui ont écrit une lettre pour l'assurer de leur vénération. Les curés de Beaumont et de Querqueville reçurent pour quelques instans le prélat chez eux, lorsqu'il se rendoit à Cherbourg; et on peut dire que M. l'évêque de Montauban a laissé dans toute cette contrée, malgré la brièveté de son séjour, le souvenir des plus touchantes vertus. Il a, de Cherbourg, adressé une lettre de remercîment au clergé du canton de Beaumont, et s'est mis en route pour Paris. Nous ne parlerons pas des regrets qu'il laisse à Boston, où son absence sera difficile à réparer.

— Le mercredi 12, en vertu d'une ordonnance de M. le cardinal de Périgord, du 2 novembre 1820, toutes les messes ont été dites dans les églises à l'intention des prêtres décédés dans le diocèse de Paris depuis le 1er. novembre 1822 jusqu'au 31 octobre 1823, avec mémoire générale pour ceux qui sont morts précédemment. Le lendemain, on a dit la messe à la métropole pour les bienfaiteurs de la caisse diocésaine qui sont vivans.

— Un prêtre grec-uni, qui réside depuis long-temps en France, et dont on a entendu parler sous le nom d'Isa Carus,

a été assassiné, lundi dernier, dans son logement rue Saint-Honoré. On dit que l'auteur du crime est un Italien, qui avoit des relations avec M. Isa Carus, et qui vouloit tirer de lui une somme d'argent fort modique. L'ecclésiastique grec n'étant pas en état de la lui fournir, l'étranger l'a jeté par terre, et lui avoit déjà fait une blessure, quand on est arrivé aux cris du vieillard. On espère que la blessure ne sera pas mortelle. M. Isa Carus a été transporté à l'hospice de la Charité. L'assassin est arrêté.

— Le besoin de l'instruction, et surtout d'une instruction chrétienne, se fait sentir de plus en plus dans les campagnes, et ceux qui portent leurs vues sur l'avenir sont effrayés de tout ce qu'on peut attendre d'une génération qui ne reçoit aucune instruction, ou qui est confiée à des maîtres, tantôt irréligieux, tantôt indifférens. Les Frères des Ecoles chrétiennes ne peuvent suffire à toutes les demandes qu'on leur adresse, et d'ailleurs leur règle leur défend d'aller un à un; ils ne peuvent être appelés dans les campagnes où on ne sauroit entretenir plus d'un maître. C'est ce qui a fait chercher à des hommes prévoyans et zélés les moyens de suppléer aux pieux disciples de l'abbé de La Salle par des maîtres formés à la même école, et animés du même esprit, mais qui pourroient aller isolément et se répandre dans les campagnes. Tel est le but que l'on s'est proposé dans les associations de Frères créées dernièrement en Bretagne et dans le diocèse de Strasbourg, associations dont nous avons raconté l'origine et les progrès. Nous savons que de semblables projets ont été formés en quelques diocèses, et on travaille à tout disposer pour réaliser des vues si louables. Un pareil établissement est en ce moment l'objet de la sollicitude de M. l'évêque d'Amiens, et le prélat a publié cet été un Mandement fort remarquable à ce sujet. M. de Chabons rappelle sommairement l'importance de l'éducation, et montre que cet objet a de tout temps attiré l'attention des pasteurs et des hommes sages. Les évêques soit assemblés en concile soit dispersés dans leurs diocèses, ont toujours recommandé la tenue des écoles, et récemment encore des magistrats ont émis à ce sujet les vœux les plus unanimes. M. l'évêque d'Amiens a donc résolu de former une association pour procurer aux campagnes des maîtres pieux; les Frères seront formés pendant deux ans dans un noviciat. Le chef d'une institution semblable dans un diocèse

voisin a pris la direction de celle-ci. L'âge de l'admission est depuis 18 ans jusqu'à 25; les Frères seront régis par des réglemens que leur donnera M. l'évêque. Leur costume sera une redingotte brune. Les sujets qui se sentiront appelés aux fonctions de maîtres d'école, se présenteront à leur curé, qui les adressera à M. Sellier, directeur du petit séminaire de Saint-Acheul. Le prélat exhorte les curés à favoriser une œuvre si utile, et qui peut si puissamment seconder leur ministère, et leur épargner dans la conduite de leurs paroisses les chagrins et les dégoûts auxquels ils ne sont que trop souvent exposés de la part de maîtres vicieux ou sans religion. Il les prie de recommander le nouvel établissement aux soins et à la générosité des personnes bien intentionnées, et d'encourager les vocations naissantes. Enfin il engage les curés à porter aux institutrices connues sous le nom de la Sainte-Famille le même intérêt qu'à l'institution des Frères. Ce Mandement, du 20 août dernier, est précieux par les dispositions qu'il renferme, par les motifs sur lesquels elles sont appuyées, et par les autorités et les exemples que le prélat invoque pour justifier son zèle et sa prévoyance.

— On sait que M. l'évêque de Saint-Claude a eu fort à cœur depuis son arrivée dans son diocèse de faire disparoître toutes les traces des anciennes divisions, et de réunir tout son clergé dans les liens de l'unité et de la paix. Il a en toute occasion pressé les constitutionnels de renoncer de cœur et d'affection à leur église détruite, et aux principes sur lesquels elle s'étoit formée, et il a manifesté l'intention d'appliquer les censures de l'Eglise aux opiniâtres. Ses exhortations et ses instances ont déjà fait impression sur plusieurs. Dernièrement, à Lons-le-Saulnier, un ancien religieux, le Père Télesphore Jousserando, prédicateur distingué, a fait sa rétractation. Cette démarche lui a valu les reproches et les plaisanteries des libéraux aux yeux de qui c'est une foiblesse de reconnoître ses torts; mais les gens de bien et les hommes religieux ont applaudi, au contraire, à un acte de soumission qui fait honneur au courage et à la bonne foi du Père Télesphore. Après le bonheur de ne jamais dévier de la ligne droite, ce qu'il y a de plus précieux, c'est de savoir y revenir quand on s'en est écarté.

— Dans le grand nombre des établissemens de charité que la ville de Lunéville devoit à la munificence de *Stanislas le*

*Bienfaisant* et que la révolution étoit venue détruire, se trouvoient les Ecoles des Frères de Saint-Yon. Depuis long-temps on désiroit, mais en vain, de les voir rétablies, lorsqu'en 1821 le prince de Hohenlohe qui, en occupant le château de Stanislas, retrace aussi sa piété et sa bienfaisance, offrit au conseil municipal la somme de 5000 francs pour le rétablissement de quatre Frères. Le conseil, encouragé par le don du prince, vota aussitôt à la presqu'unanimité le traitement annuel des quatre Frères désirés et chargea M. le maire de les demander à Paris. La demande en fut faite peu de temps après, et les Frères promis pour le mois d'octobre 1822. On se réjouissoit déjà de les voir arriver, lorsque la mort du Frère Gerbaut et ensuite divers autres obstacles empêchèrent les supérieurs de les envoyer aux époques promises. Mais enfin, grâce à la persévérance du prince et de M. d'Allancourt, maire de la ville, et surtout à l'activité infatigable de M. Renard, premier vicaire de la paroisse, qui, pour seconder la bonne volonté de l'un et de l'autre, n'épargna ni peines ni dépenses, jusqu'à faire plusieurs fois le voyage de Paris à ses frais, trois Frères sont arrivés le 9 octobre dernier, et ont été installés le 20 dans leur ancienne maison en présence de la mairie, du tribunal de première instance, du juge de paix, qui assistèrent à la messe, où M. Blanpain, curé de la paroisse, prononça un discours analogue à la circonstance. On reconduisit en cérémonie et au son des cloches les Frères avec leurs enfans dans les classes où on avoit été les chercher avec la même solennité. Depuis quelques années, une société de particuliers avoit établi dans la même ville une école d'enseignement mutuel, et avoit mis à sa tête un homme d'ailleurs fort estimable. A la dernière distribution des prix, on fit de beaux discours pour vanter la méthode de Lancaster et lui assurer la confiance publique. Malgré ces discours et le mérite personnel du maître, on a vu, le même jour, les enfans avec leurs prix sous le bras, aller se faire inscrire pour les Ecoles des Frères, au point qu'à la rentrée dernière, de deux cent quarante ou deux cent cinquante enfans que comptoit auparavant l'école Lancastrienne, elle n'en comptoit plus le premier jour, dit-on, que quinze; tandis que les deux Ecoles de Frères déjà ouvertes ne suffisent pas pour ceux qui se présentent, et que beaucoup qui n'ont encore pu être admis attendent avec impatience le quatrième Frère qui doit arriver in-

cessamment. On voit encore dans la même ville un établissement non moins précieux; c'est un pieux asile, où, depuis la malheureuse année de 1817, soixante-dix à quatre-vingts pauvres vieillards des deux sexes sont logés, nourris, chauffés, vêtus par la charité des bons habitans de la paroisse, qui, par des souscriptions volontaires continuées d'une année à l'autre, non-seulement ont commencé en 1817, et soutenu jusqu'à présent ce précieux asile, mais espèrent encore le fonder d'une manière durable. Tous ces bienfaits sont dus à la présence et à l'exemple du prince et de la princesse de Hohenlohe, au concours de toutes les autorités, et en particulier à l'heureuse influence d'un vénérable curé de 85 ans et de ses quatre ou cinq vicaires vivant avec lui dans la même maison, à la même table, et travaillant depuis vingt ans avec un concert unanime à tout ce qui peut faire refleurir la piété et la charité. Puisse cet édifiant accord y être pour toujours une source de bonnes œuvres et servir de modèle aux autres paroisses!

— Nous avons raconté, l'année dernière, les traits de générosité et les charitables et pieuses fondations de M. de Boigne, de Savoie, qui a fait une grande fortune dans les Indes, et qui en fait jouir noblement sa patrie. Un autre Savoyard vient de donner un exemple d'une pieuse libéralité. M. Sigismond Genève, natif de Saint-Sigismond en Faucigny, qui s'est enrichi en Bavière dans un commerce honorable, et qui est aujourd'hui directeur du grand hôpital d'Augsbourg, a envoyé, l'année dernière, à sa paroisse natale une somme de 12,000 fr. pour la reconstruction de l'église. En invitant les paroissiens à mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, et à employer les matériaux qu'ils trouvoient sur les lieux, il ajoutoit qu'ils devoient s'y prêter avec d'autant plus de cœur et de bonne volonté qu'eux et leurs descendans iroient dans ce lieu rendre leurs hommages à Dieu, et apprendre leurs devoirs, soit envers le Créateur, soit envers les autres hommes. Cette église est en ce moment presque entièrement achevée. M. Genève ne s'en est pas tenu à cette bonne œuvre; il a encore offert les fonds nécessaires pour l'établissement d'une école qui seroit tenue par un vicaire-régent; son intention dans cette fondation est de bien convaincre la jeunesse que l'on peut, quoique né sans fortune, parvenir, à force de travail, d'économie et de bonne conduite, à se procurer les moyens de faire du bien sur la fin de sa carrière.

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une ordonnance du Roi autorise MM. les agens de change à vendre et à faire coter le cours des effets étrangers.

— M. de Castelbajac, directeur du commerce, ayant prié M. le duc de Doudeauville, président du juri de l'exposition, de faire connoître au Roi la situation malheureuse de quelques fileuses du département du Nord, qui, malgré un pénible et bien remarquable travail, se trouvoient dans le besoin, S. M. a daigné faire remettre à M. de Castelbajac une somme de 1000 francs pour qu'elle leur fût distribuée.

— M. de Trinquelague, conseiller à la cour de cassation, est nommé premier président de la cour royale de Montpellier, en remplacement de M. de Forton, démissionnaire pour cause d'infirmités, et admis à la retraite. M. de Forton est nommé premier président honoraire de la même cour.

— M. de Pontet, député de la Gironde, est appelé aux fonctions de maire de Bordeaux, en remplacement de M. le vicomte de Gourgue, nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. le baron de Mortemart-Boisse a été nommé chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel.

— M. le maréchal duc de Reggio est arrivé à Paris. Il a été reçu en audience particulière par S. M. et par LL. AA. RR.

— La brochure de M. le duc de Rovigo n'a pas été très-heureuse; déjà nous avons vu plusieurs faits avancés être démentis par des personnes qui ont été témoins oculaires, ou qui possèdent la preuve du contraire. Aujourd'hui encore M. le baron de Saint-Jacques assure, contre le dire de M. le duc de Rovigo, que S. A. S. Mgr. le duc d'Enghien n'alloit jamais au spectacle à Strasbourg; qu'il n'avoit pas connoissance de la conspiration qui servit de prétexte à son assassinat, et qu'il n'a écrit aucune lettre à Buonaparte. Les preuves de M. le baron de Saint-Jacques sont irrécusables; il les puise dans la correspondance même du prince, dont il possède les lettres originales. Il avoit l'honneur de lui être attaché lorsqu'il fut enlevé d'Ettenheim; il le suivit à la citadelle de Strasbourg, et ne le quitta qu'au moment de son départ pour Vincennes, où il ne lui fut pas permis de l'accompagner. M. le baron de Saint-Jacques termine en disant que, puisque l'on vouloit réveiller des souvenirs douloureux, et toucher à la plaie incurable de la vaillante et fidèle maison de Condé, du moins ne falloit-il point parler de son rejeton d'une manière qui ne fût pas conforme à la magnanimité de ses sentimens, à la noblesse de son caractère et à la sainteté de son malheur.

— C'est M. Hachette, professeur à la Faculté des Lettres, qui a été élu membre de l'Académie des Sciences, à la place de M. Bréguet.

— M. J. M. a adressé une lettre à l'éditeur des *Annales maritimes*, pour réclamer contre des erreurs graves contenues dans une longue notice relative aux travaux maritimes entrepris sous le régime impérial, et qui se trouve dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. On y parle du fort Boyard, *construit* pour aggrandir et défendre le mouillage de l'île d'Aix, etc., et d'un port militaire creusé à Cherbourg dans le roc vif, et en moins de huit ans, lequel port étoit *propre à contenir quinze vaisseaux de guerre*, et le nombre proportionné de frégates. M. J. M. dit que chacun sait que le fort Boyard n'a jamais existé qu'en projet. Des travaux y ont effectivement été commencés; mais à peine, dans les plus basses marées, voit-on les traces de l'enrochement sur lequel cet édifice devoit être construit. Quant à Cherbourg, continue l'auteur de la lettre, la vérité est qu'un premier bassin ou avant-bassin y a été creusé à la profondeur indiquée par le *Mémorial*; qu'une forme de construction, et *non pas trois*, se trouve sur les bords de ce bassin, dans lequel on n'oseroit pas laisser un vaisseau pendant l'hiver, par la crainte qu'un coup de vent ne le précipitât contre ses bords. Pour peu que la mer soit houleuse en rade, il y a dans cet avant-port une levée de plusieurs pieds, qui rendroit imprudent d'y abattre en carène, même une frégate.

Il a paru essentiel à M. J. M. de signaler ce que de telles assertions ont de décevant. Assez de grandes entreprises ont marqué le gouvernement de Napoléon, sans qu'il faille ainsi déshériter le présent et même l'avenir, pour faire honneur de leurs œuvres à une époque où ont été conçus tant de projets qui sont restés sans exécution. Depuis la restauration, les travaux du second bassin de Cherbourg ont été repris et avancés. Le Hâvre a vu croître sa prospérité commerciale; et Dunkerque entrevoit enfin un meilleur avenir dans l'approfondissement prochain de son port. Ces bienfaits sont dus au règne paternel des Bourbons, et à la paix qu'ils nous ont ramenée; nous ne devons pas souffrir que l'histoire puisse un jour les contester à nos rois, sur la foi des souvenirs hasardés du *Mémorial*.

— Le tribunal correctionnel a condamné à trois mois de prison et 2000 fr. d'amende l'éditeur responsable du *Courrier français*, pour avoir extrait des journaux anglais un prétendu manifeste des cortès, inséré dans son numéro du 6 octobre.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Sur le rapport de M. le maréchal de Lauriston, Mgr. le duc d'Angoulême a promu au grade de maréchal de camp le baron Clouet, colonel du 19e. léger, et le baron Despéramont, colonel du 41e. de ligne.

M. le capitaine Chambry a reçu de S. A. R. Mgr. le Prince généralissime la décoration de la Légion-d'Honneur. Cet officier commandoit une des compagnies du bataillon des voltigeurs du 11e. régiment de ligne, qui a si vaillamment combattu à Campillo, et si puissamment contribué au gain de cette brillante affaire.

Le roi d'Espagne, ayant renoncé à son voyage de Tolède, a dû arriver à Madrid le 13.

On assure qu'un courrier extraordinaire a été expédié à Rome pour engager le ministre espagnol auprès du saint Père, M. Vargas de Laguna, à aller prendre à Madrid le porte-feuille du ministère d'Etat, en remplacement de D. Victor Saez, qui obtiendroit un des premiers siéges épiscopaux du royaume.

M. le maréchal duc de Conégliano est entré, le 4, dans Barcelonne, à la tête d'une grande partie des troupes du quatrième corps.

Ce même jour, des troupes de ce corps sont aussi entrées dans Hostalrich et Tarragone. Ainsi se trouve terminée, et par la valeur des troupes du Roi, et par l'amour du peuple espagnol pour son souverain légitime, la conquête de la Catalogne.

Carthagène a fait sa soumission; le général Bonnemains y est entré le 5. M. le maréchal de camp baron Hurel a aussi fait son rapport sur la reddition des forts d'Urgel.

Les préparatifs contre les places d'Alicante et de Carthagène sont devenus inutiles; leurs garnisons traitent en ce moment pour leur soumission.

On annonce que M. le lieutenant-général Bourmont est destiné à commander en chef les troupes françaises qui restent en Espagne, et que M. le lieutenant-général Foissac-Latour remplace M. Bourmont dans le commandement de Cadix.

Mina, dont la santé est toujours fort mauvaise, a obtenu, ainsi que Rotten, la permission de s'embarquer. Le premier doit se rendre en Angleterre, et non pas en France, comme on l'avoit annoncé. L'ex-gouverneur de Barcelonne va à Gênes, et ira de là en Suisse, son pays natal.

Don Raphaël del Riégo est condamné au supplice du gibet. Il doit être conduit au lieu de l'exécution en traversant les rues les plus fréquentées de la capitale; ses biens sont confisqués au profit du roi. Le criminel a été déjà déposé dans la chapelle. Le 7, il a subi sa condamnation, en demandant pardon au roi et au peuple. Une foule immense s'étoit réunie sur la place, où l'ordre a été parfaitement maintenu. Le condamné n'a point été insulté. Après l'exécution, on a seulement entendu les cris de *Vive le roi!*

Le général Borelli, chef d'état-major au deuxième corps d'armée, est arrivé malade à Madrid. Cet officier-général va se rendre à Paris pour y rétablir sa santé; il est très-regretté au deuxième corps.

---

*Allocution de N. S. P. le Pape Pie VII, prononcée dans le consistoire secret tenu le 23 septembre* 1816 (1).

« Vénérables Frères, parmi tant de preuves solides qui dé-

---

(1) On nous a prié d'insérer cette pièce, reçue récemment de Rome, et qui n'a pu trouver place dans le recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*. Nous renvoyons à ce recueil pour les détails de la

montrent clairement l'origine céleste de la religion chrétienne, l'on compte avec raison, comme vous savez, la grandeur d'ame héroïque et invincible de ces chrétiens qui, non contens d'observer les préceptes de l'Evangile, en pratiquent encore les conseils, qui foulent aux pieds tous les intérêts humains, et qui, enflammés de zèle pour la propagation de la foi, se transportent au-delà des mers, à des distances immenses, dans des pays barbares, supportent des travaux incroyables, ne se laissent effrayer par aucuns dangers, et endurent, avec un courage inébranlable, la violence des plus cruels tourmens, et la mort même, plutôt que de consentir à être séparés de la charité de J. C., et de renoncer à confesser et à prêcher son saint nom. L'église de la Chine, qui a déjà donné tant de fois les exemples les plus touchans et les plus mémorables de ce courage, vient encore d'en offrir qui la couvrent de la plus grande gloire, dans une cruelle persécution excitée contre elle, et qui exerce encore ses ravages. De zélés prédicateurs de l'Evangile, et plusieurs néophites convertis par leurs soins, ont souffert l'exil, les prisons, les tortures et les supplices les plus rigoureux, plutôt que de renoncer à notre sainte religion.

» Parmi ces généreux confesseurs, nous devons surtout célébrer et louer nommément notre vénérable frère Gabriel Taurin-Dufraisse, Français de nation, évêque de Tabraca, et vicaire apostolique de la province du Su-tchuen, qui, pendant trente-neuf ans, a rempli en Chine, avec la plus grande sainteté, les fonctions du ministère évangélique. Son zèle, et le succès avec lequel il répandoit au loin la semence salutaire de la parole de Dieu, lui attirèrent d'abord une sentence qui

---

vie et de la mort de M. Dufraisse, dont nous avons d'ailleurs parlé plusieurs fois dans ce journal. Ce prélat étoit né, en 1751, à Ville de Lexoux, du diocèse de Clermont, dans le Bourbonnois. Il fit ses études à Louis-le-Grand, fut bachelier en Sorbonne, entra au séminaire des Missions-Etrangères, et partit, en 1775, pour les missions. *Voyez* les *Nouvelles Lettres édifiantes*, tome V (1).

Cette touchante Allocution fut prononcée par Pie VII, le jour où il proclama cardinaux MM. de Quevedo et de Cebrian, prélats espagnols; de Saim et de Trautmansdorf, évêques allemands, et de Solaro, évêque piémontais, qui vit encore.

(1) 8 gros vol. in-12; prix, 24 fr. Se trouvent à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

le bannissoit hors des frontières de l'empire de la Chine. Mais la charité chrétienne le rappela bientôt dans les lieux d'où la superstition des païens l'avoit chassé. Son retour ayant été connu, on ordonna des recherches contre lui : il fut découvert, chargé de chaînes et conduit au prétoire. Les mandarins l'accueillirent avec les dehors d'une bonté à laquelle on ne s'attendoit point; ils lui firent ôter ses fers, et le comblèrent de caresses et de prévenances obligeantes : mais ce n'étoit qu'une bienveillance hypocrite et insidieuse; l'unique but des mandarins étoit de séduire par ces artifices le vénérable prélat, et de l'amener à renier la foi de J. C. Mettant donc de côté les formes trop sévères de leurs tribunaux, ils lui parlèrent d'une manière affable, qui ne respiroit que les dehors de l'amitié. En répondant aux différentes questions qu'ils lui adressoient, le saint évêque saisit souvent l'occasion de leur parler de la vanité des rites chinois, de l'innocence des chrétiens, et de la vérité de la religion chrétienne. Les mandarins, qui avoient le miel sur les lèvres et le venin de la mort dans le fond du cœur, avoient caché, dans une chambre voisine, deux hommes chargés de mettre par écrit les paroles du prélat, qui ne se doutoit nullement de cette perfidie. Ces actes ou procès-verbaux, rédigés clandestinement, et même, selon le bruit commun, infidèlement, furent envoyés, en même temps que le saint évêque, au vice-roi de la province de Su-tchuen, qui, n'écoutant que sa haine contre le nom chrétien, condamna sans délai le prélat à avoir la tête tranchée.

» Aussitôt le vénérable vieillard fut dépouillé de ses vêtemens extérieurs et conduit au lieu du supplice, où une foule innombrable étoit rassemblée. Trente-trois chrétiens, dont la foi en Jésus-Christ n'avoit pu être ébranlée par la violence des tourmens, furent tirés de leurs prisons et conduits sur la même place, entourés de bourreaux et de l'appareil effrayant des instrumens de leur supplice. Lorsqu'ils furent arrivés sur la place, un mandarin leur ordonna de renoncer à Jésus-Christ, s'ils ne vouloient perdre la vie par le supplice de la corde. Les chrétiens, méprisant ces menaces, assurèrent qu'ils étoient prêts à mourir pour Jésus-Christ, et, se mettant à genoux, ils prièrent le saint évêque, qui étoit debout près d'eux, de vouloir bien les absoudre de leurs péchés, de les fortifier et de les consoler, en leur donnant sa dernière bénédiction. Le prelat se rendit à leurs prières, et, les ayant

exhortés en peu de mots à suivre son exemple avec courage, il présenta sa tête au bourreau, qui la fit tomber d'un seul coup. C'étoit le 14 septembre de l'année dernière qu'arriva la mort de l'évêque de Tabraca; mort véritablement précieuse devant le Seigneur, mort dont le récit nous a véritablement touchés jusqu'au fond du cœur: en le lisant, nous pensions lire un passage des annales de la primitive Eglise. Les chrétiens dont nous avons parlé ne subirent point le supplice de la corde dont on les avoit menacés; on les reconduisit en prison, et de là ils furent envoyés en exil. Il y avoit parmi eux deux femmes, auxquelles on permit, contre toute attente, de retourner dans leurs maisons. Loin de se réjouir de cette indulgence, elles montrèrent, au contraire, publiquement de la douleur, en voyant qu'on leur enlevoit une occasion prompte et présente d'obtenir la gloire éternelle. Afin que la mort de l'évêque de Tabraca frappât sans cesse les chrétiens de terreur, on mit sa tête sur une colonne, avec cette inscription: *Européen prédicateur et évêque de la religion chrétienne.* Les mêmes paroles étoient aussi écrites sur une boîte dans laquelle on feignoit que la tête de l'évêque étoit renfermée, et qui fut portée çà et là, dans les lieux où demeuroient les chrétiens qu'il avoit instruits. Son sang, recueilli par quelques chrétiens, fut distribué aux fidèles des villes et bourgades voisines, où on le conserve soigneusement et avec une pieuse vénération. Son corps, qui resta exposé trois jours sur la place, gardé nuit et jour par des chrétiens, fut mis en terre non loin de là, avec les honneurs de la religion.

» Les choses s'étant ainsi passées, nous ne doutons point, nos vénérables Frères, que vous n'admiriez comme nous cette constance héroïque avec laquelle l'évêque de Tabraca a souffert la mort pour Jésus-Christ, et que vous ne partagiez la joie sensible que nous cause ce triomphe récent de la foi orthodoxe. Cependant il convient que nous attendions sur ce fait si éclatant des documens plus amples et plus authentiques, afin de porter notre sentence sur le martyre de cet évêque, également pieux et courageux, selon les formes prescrites par le saint Siége. C'est le même motif qui nous a déterminés à ne rien dire pour le présent du récit qui nous est parvenu du martyre de quelques autres soldats de Jésus-Christ, qui ont été depuis peu mis à mort en Chine. Nous ne pouvons cependant nous défendre de faire mention au moins

du prêtre Augustin *Fehao*, dont le courage dans les tourmens s'est montré avec beaucoup d'éclat. Le juge d'iniquité l'engagea d'abord à avoir égard à son grand âge (il étoit âgé de soixante-treize ans), et à s'épargner des tortures dont il ne pourroit supporter la violence; mais Augustin se montrant inébranlable, il fut d'abord bafoué et tourné en ridicule, ensuite frappé sur les talons à grands coups de bâtons. Alors le juge lui dit : *Eh bien! Augustin, votre Jésus ne prend-il donc aucun soin de vous? — Il en prend très-grand soin,* répondit Augustin, *puisqu'il me donne la force de souffrir de pareils tourmens.* A ces mots, le juge, transporté de colère, lui fit frapper le visage avec tant de violence et pendant si long-temps, qu'il en mourut peu de jours après.

» Nous avons voulu, nos vénérables Frères, vous faire connoître ces grands évènemens, afin que vous puissiez avoir part aux consolations que le récit de ces glorieux combats, livrés dans la Chine pour la défense de la religion chrétienne, nous fit éprouver dans un temps où nous pensions être prêts à succomber sous le poids accablant de nos sollicitudes apostoliques. De là nous concevons l'espérance bien fondée que le Dieu des miséricordes, appaisé par le sang de ses serviteurs, détournera les calamités qui affligent non-seulement l'église de Chine, mais aussi l'Église universelle.

» Lorsque Pie VI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, reçut autrefois la nouvelle des victoires que des fidèles, mis à mort pour la cause de Jésus-Christ dans le royaume du Tong-king, avoient remportées par l'effusion de leur sang, il éprouva une satisfaction toute semblable à celle que nous font goûter aujourd'hui les triomphes de l'évêque de Tabraca et des chrétiens de la Chine; et comme ce même Pape, publiant dans le consistoire les faits glorieux et récens de l'église du Tong-king, crut que, pour manifester plus hautement sa joie et en donner comme un témoignage authentique, il convenoit d'élever à la dignité de cardinal quelques prélats d'une rare vertu; de même, nous, afin de mettre le comble à la joie de ce jour, où nous avons fait connoître la gloire dont l'église de Chine vient encore tout récemment de se couvrir, nous avons résolu de proclamer ou de créer cardinaux des hommes non moins recommandables par leur mérite personnel que par les bons offices de quelques princes qui nous sont très-chers en Jésus-Christ ».

*Lettres de sainte Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation*; nouvelle édition, augmentée de *Lettres inédites*, précédée de sa *Vie*, et ornée de son portrait et d'un modèle de son écriture (1).

La *Vie* et les *Lettres* de la sainte fondatrice de la Visitation étoient, ce semble, le complément nécessaire des *Œuvres de saint François de Sales*. Ces deux illustres personnages ont eu ensemble tant de rapports, ils étoient tellement animés du même esprit, ils se sont tellement appliqués aux mêmes œuvres, que leurs noms et leur histoire se trouvent perpétuellement mêlés, et qu'on ne peut bien faire connoître l'un sans parler aussi de l'autre. L'édition des *Œuvres de saint François de Sales* n'auroit donc pas paru complète, si on n'y eût joint les écrits de celle que le saint dirigea si long-temps, et qui le seconda dans l'établissement de la Visitation; ces écrits, où il est souvent question du saint évêque, servent encore à montrer quelle étoit la sagesse de ses conseils, son habileté et sa douceur dans la direction des consciences, et son attention à se faire tout à tous et à conduire les ames, chacune par la voie qui lui convenoit le plus.

Le premier recueil des *Lettres* de M^me^. de Chantal fut dressé, peu après sa mort, par une de ses premières compagnes, Marie-Aimée de Blonai. Cette religieuse, qui étoit supérieure du premier monastère d'Anneci, réunit toutes les lettres qu'elle put trouver, et qui lui furent envoyées de différentes maisons; mais elle déclare elle-même, dans sa lettre à ses Sœurs, du 30 juillet 1644,

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

qu'elle n'a pas fait imprimer toutes les lettres qu'elle avoit rassemblées, parce qu'un grand nombre rouloient sur les mêmes objets, et offroient les mêmes conseils à peu près adressés aux différens monastères. Ce premier recueil, qui ne paroissoit d'abord destiné que pour les Sœurs de la Visitation, fut approuvé, en 1644, par Charles-Auguste de Sales, évêque d'Ebron, coadjuteur de Genève et neveu du saint, et par deux docteurs en théologie du clergé de Lyon. Il se fit successivement plusieurs éditions de ces *Lettres*, et il en parut une à Paris, en 1753, en 3 vol. in-12, avec une approbation de l'abbé Tamponnet.

L'édition actuelle renferme plus de quatre cent vingt lettres; on n'a pu les distribuer dans l'ordre chronologique, la sainte ayant rarement pour usage de mettre des dates. L'éditeur a seulement assigné la date de quelques lettres d'après diverses indications. Obligé d'adopter un autre ordre pour la classification des lettres, il a placé d'abord celles qui sont adressées à saint François de Sales, puis à différens prélats et ecclésiastiques, puis celles qui sont écrites à des personnes du monde, et enfin celles pour des supérieures et des religieuses. Mme. de Chantal étoit en relation avec plusieurs évêques, sur lesquels quelques lecteurs eussent peut-être désiré de courtes notices. On sait assez que l'archevêque de Bourges, André Frémiot, étoit frère de la sainte; mais il est moins connu qu'un autre prélat; Jacques de Neuchèse, évêque de Châlons-sur-Saône, étoit son neveu. Cet évêque étoit fils de Marguerite Frémiot, sœur aînée de la baronne de Chantal; il étoit né en 1591, fut fait évêque de Châlons-sur-Saône en 1624, et mourut le 1er. mai 1658, ayant gouverné son troupeau avec zèle et prudence. Il y a deux lettres de Mme. de Chantal à ce prélat, pour lequel elle paroît avoir beaucoup d'attachement et d'estime. On trouve aussi plusieurs lettres adres-

sées au commandeur de Sillery, seigneur célèbre dans ce temps par ses négociations et par les grands emplois qu'il avoit exercés dans le monde, mais plus recommandable encore par l'éclat de sa conversion, et par son zèle pour les bonnes œuvres. Il fut un des plus constans protecteurs de l'ordre de la Visitation, et on voit par les Lettres de la sainte avec quelle ardeur le commandeur travailloit à avancer dans les voies de la perfection, et quels étoient sa générosité, son détachement des choses de la terre, et son esprit de recueillement et d'oraison. Ce seigneur s'étoit mis sous la conduite de Vincent de Paul, et embrassa l'état ecclésiastique dans un âge avancé. Nous apprenons par les Lettres de la sainte qu'il avoit fait un recueil des maximes de saint François de Sales, sous le titre de *Traité de la parfaite conduite de l'esprit évangélique du B. François de Sales*; M^me^. de Chantal le félicite d'avoir donné ses soins à cet ouvrage.

Ces *Lettres* pourroient donc être utiles pour l'histoire de ce temps-là, et elles éclairciroient quelques faits relatifs à différens personnages ou aux commencemens de l'ordre de la Visitation; mais elles sont encore plus précieuses sous le rapport de la conduite spirituelle et des conseils que donne la sainte suivant les différentes conditions. Formée elle-même à la vertu par le saint évêque, remplie de son esprit, pénétrée de ses maximes, elle communique aux autres les salutaires instructions qu'elle en avoit reçues, et son langage rappelle la douceur, la naïveté et la grâce de son pieux et sage directeur. Douée d'une ame forte et courageuse, M^me^. de Chantal étoit en même temps d'une modestie et d'une simplicité admirables, et tout ce qu'elle dit des voies intérieures et des moyens d'arriver à la perfection annonce une femme consommée, et qui avoit pratiqué elle-même ce qu'elle conseilloit aux autres. C'est là sans doute ce qui rendra la lec-

ture de ces *Lettres* plus attachante et plus profitable pour les personnes qui ont à cœur d'élever l'édifice de leur sanctification.

L'éditeur a joint de temps en temps aux *Lettres* quelques notes; on eût pu les multiplier davantage pour éclaircir et lier des endroits qui restent isolés et obscurs. Il s'est glissé çà et là quelques fautes d'impression; par exemple, il est parlé du Père de *Gandi*, du Père de *Gondran*; il est clair qu'il est question en ces endroits du Père de Gondi, ancien général des galères, qui se fit prêtre, et entra dans l'Oratoire, et du Père de Condren, qui fut supérieur-général de la même congrégation. A la page 466, II^e. volume, on trouve le nom du cardinal *Lasprist*; il y a ici quelque erreur, ou dans le manuscrit, ou dans l'imprimé; on ne connoît point de cardinal de ce nom. A la fin du même volume on a inséré des lettres de la Mère de Chantal à la Mère Angélique Arnauld; ces lettres, qui sont tirées du recueil de celles de l'abbé de Saint-Cyran, viennent d'une source un peu suspecte, et je ne sais s'il n'eût pas été à propos d'en avertir.

L'éditeur a placé en tête du I^er. volume une *Vie abrégée de M^me. de Chantal*, que l'on croit être de M^me. de Coligny, sa petite-fille. Cette *Vie* est dédiée à M^me. de Maintenon, et un littérateur distingué, M. de Monmerqué, éditeur des *Lettres de M^me. de Sévigné*, y a joint quelques notes. Un portrait fort bien gravé de M^me. de Chantal, et un *fac simile* de son écriture, relèvent encore le mérite de cette édition, qui est terminée par une ample Table des Lettres.

Enfin l'éditeur a cru faire plaisir à une certaine classe de lecteurs en réimprimant le choix de *Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde* (1).

---

(1) 1 vol. in-8°., orné du portrait de l'auteur; prix, 6 fr et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Il a suivi l'ancienne édition, dont nous avons déjà eu occasion de rendre compte, et y a joint quelques lettres inédites. Il a aussi rétabli les dates de quelques lettres, et indiqué les sommaires de celles qui en manquoient. Ce volume est aussi orné du portrait du saint et du *fac simile* de son écriture.

Ces trois volumes sont imprimés dans le même format et avec les mêmes caractères que l'édition complète des *Œuvres de saint François de Sales*, dont ils sont la suite et l'appendice. Ils ont droit aux mêmes éloges, et terminent convenablement cette religieuse et utile entreprise.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le saint Père, toujours empressé de connoître la situation des établissemens de charité, alla le 28 octobre dernier, sans être annoncé, dans l'hospice de Saint-Michel *a Ripa-Grande*, où depuis Innocent XII on fournit un asile et de l'instruction à des jeunes gens et à des vieillards des deux sexes. Sa Sainteté visita les ateliers de tapisserie, d'architecture, de dessin et de gravure, entra ensuite dans les salles des vieillards, voulut voir la cuisine et la dépense, et s'informa de tout ce qui regarde l'économie de l'établissement. Le lendemain, Sa Sainteté visita les ruines de la basilique de Saint-Paul hors des murs et examina les travaux qui se font pour soutenir ce qui est encore debout. De là elle alla faire ses prières à l'église des saints Vincent et Anastase, aux Trois-Fontaines, et, étant rentrée dans Rome, elle se porta sans être attendue à l'hôpital de la Consolation où on soigne les blessés, et se fit rendre compte du nombre des malades et de tout ce qui concerne l'administration de la maison. Les hôpitaux de Rome ont député au saint Père pour le remercier de ses soins paternels pour ces établissemens.

— On annonce qu'il y aura successivement trois consistoires à peu de distance les uns des autres; le premier, qui se tient ordinairement après une élection pour remercier les cardinaux; le second, pour donner le chapau à ceux qui ne l'ont pas reçu, et leur ouvrir et fermer la bouche suivant le

cérémonial accoutumé; le troisième, pour remplir les églises vacantes. On croit cependant que le saint Père pourroit dès le premier consistoire nommer aux siéges vacans en France. Ce premier consistoire auroit lieu, à ce qu'il paroît, du 15 au 20 de ce mois.

Paris. La visite pastorale continue avec succès dans les paroisses du 7e. arrondissement. Les fidèles se rendent en grand nombre dans les églises, et la paix n'y est point troublée. Le recueillement pendant les instructions n'est pas moindre que l'ardeur pour le chant des cantiques. Le mardi 11, M. l'archevêque se rendit, sans être attendu, à Saint-Merry; le prélat entendit l'instruction de M. l'abbé de Janson, monta lui-même en chaire, et fit une exhortation improvisée et propre à animer le courage des uns et à réveiller la foi des autres. Le vendredi, on a fait la cérémonie de l'amende honorable, à laquelle M. l'abbé de Janson a présidé; M. le curé de Saint-Merry y a assisté. Dimanche dernier, M. l'archevêque est encore retourné dans la même église, et a assisté à tout l'exercice du soir.

— Les constructions de la façade du nouveau séminaire sur la place Saint-Sulpice sont enfin terminées; on a posé ces jours-ci les dernières pierres de la corniche, et on commence à établir la charpente sur laquelle doit porter le toit. Cette portion du bâtiment étoit commencée depuis deux ans, et a d'abord été conduite très-lentement; ce n'est guère qu'au mois d'août dernier que les travaux ont été suivis avec quelque activité. Il paroît qu'on va couvrir de suite. Il seroit bien à désirer qu'on s'occupât, dès le printemps, des travaux intérieurs, afin de mettre le plus tôt possible cette portion en état d'être habitée. On a fait aussi le mur de clôture du côté de la rue Pot-de-Fer. On s'occupe, en ce moment, d'ajuster des cheminées qu'on avoit oubliées dans l'aile de ce côté: ces cheminées, faites après coup, ne seront pas très-commodes, et laissent regretter qu'on y ait songé si tard.

— Le *Constitutionnel* de lundi renfermoit une homélie très-touchante pour exhorter les prêtres à la charité, et leur citoit des passages de Massillon dans le même but. Il n'est rien de si commun aujourd'hui que de remontrer aux prêtres leurs devoirs; mais il ne seroit pas mal que ceux qui les prêchent si disertement voulussent bien prendre pour eux-mêmes une partie de la leçon. Si les prêtres sont obligés à la charité

envers leurs frères, j'imagine que ceux-ci sont aussi obligés à quelque chose envers les prêtres : ils devroient au moins ne pas insulter, et éviter le ton du reproche, du mépris ou de la haine. Le *Constitutionnel* ne s'est pas plaint, quand des feuilles périodiques, des pamphlets ou des discours publics ont aiguisé contre le clergé les traits de la satire. Pourquoi n'a-t-il pas prêché aussi la charité à ces déclamateurs et la paix à ces hommes ennemis? Quant au fait qui a servi de texte au journaliste, nous n'en dirons rien, parce que nous n'en avons pas une connoissance directe. Si M. Manuel a été refusé pour parrain à la Ferté-sous-Jouarre par ordre de M. l'évêque de Meaux, c'étoit une belle occasion pour lui de se montrer supérieur à cet affront, et il avoit, au surplus, lieu de se consoler, puisque, refusé à la Ferté-sous-Jouarre, il a trouvé le moyen de se faire admettre ailleurs. Il auroit donc pu se dispenser d'un éclat qui n'étoit pas nécessaire à son honneur; et on ne voit pas pourquoi il a voulu absolument informer tous les lecteurs du *Constitutionnel* de toutes les circonstances d'un fait particulier et en quelque sorte domestique, qu'un peu plus de réserve et de modestie devoit l'engager à passer sous silence : mais il est des gens auxquels il faut du scandale et du bruit.

— C'est une heureuse et salutaire institution que celle qui, tous les mois, au moins dans les saisons les plus favorables, réunit tous les prêtres dans leurs cantons respectifs, pour conférer ensemble sur la nature et l'étendue de leurs obligations, et sur les divers objets qui se rattachent à l'exercice de leur ministère. Ces conférences avoient été partout forcément interrompues, et commencent à se reformer en plusieurs diocèses. Des évêques zélés en ont senti les avantages, et s'occupent en ce moment de les faire revivre. Ainsi, M. l'évêque de Coutances a rétabli, par son Mandement du 1er. octobre dernier, l'ancien usage des conférences cantonnales, et elles viennent de se tenir pour la première fois dans son diocèse. M. l'évêque de Digne a aussi remis cet usage en vigueur, et les bons effets qui en sont déjà résultés sont un garant de tous ceux que l'on peut attendre du retour régulier et constant de ces réunions. Déjà on remarque plus d'accord, plus d'uniformité, plus d'ensemble, soit dans les principes, soit dans la pratique. Les conférences sont aujourd'hui d'autant plus nécessaires que, parmi les prêtres, quelques-uns ont fait, en

raison des circonstances, des études plus hâtées ; que d'autres se trouvent isolés dans les campagnes, et n'ont pas toujours tous les secours qu'ils souhaiteroient pour leur instruction ; que tous enfin sont distraits par les soins du ministère extérieur, qui leur laisse peu de temps pour la lecture et le travail. D'ailleurs telle est la nature de l'homme, qu'il a besoin d'un stimulant pour se livrer à des études approfondies, surtout quand ces études sont graves, sérieuses, difficiles, et qu'elles sont contrariées à chaque instant par des occupations au dehors : les ecclésiastiques ont donc aussi généralement besoin d'être excités par la voix du premier pasteur, par l'exemple de leurs confrères, par les questions qu'on leur propose, par le désir de se montrer dignes de la confiance qu'on leur témoigne. En appelant leur attention sur les principes de la théologie et de la morale, et en provoquant leur décision sur des cas douteux, ils se trouvent forcés à réfléchir, à discuter, à comparer ; ils ne veulent point se trouver au-dessous de la tâche qu'ils ont à remplir, et ils réunissent tous leurs efforts pour s'éclairer eux-mêmes et pour rendre leurs recherches utiles à leurs confrères. Enfin il est une autre raison qui plaide en faveur de ces réunions et des travaux auxquels on s'y livre. L'état actuel de la société, et la disposition générale des esprits, doivent faire sentir davantage la nécessité des conférences ecclésiastiques, et doivent même peut-être leur donner une direction nouvelle et plus étendue. On rencontre, dans toutes les classes, des hommes doués de plus ou moins d'instruction, qui parlent hardiment de tout, qui jugent fort légèrement de la religion, qui ont puisé, dans des lectures superficielles, des objections spécieuses, et qui les débitent avec assurance et en imposent aux simples : il est nécessaire que les ecclésiastiques puissent leur répondre et les réfuter dans l'occasion. Or, les conférences leur en faciliteront les moyens. Un auteur très-distingué par son zèle et ses talens a déjà émis le vœu que l'on variât les sujets à traiter dans les conférences, et que l'on y fît entrer les grandes preuves de la religion, et la réponse aux principales difficultés des incrédules ; et il nous semble, en effet, que ces points de discussion pourroient être mêlés avantageusement aux matières ordinaires des conférences, c'est-à-dire, à ce qui touche spécialement la discipline ecclésiastique et l'administration des sacremens. On en

a fait l'expérience dans les dernières conférences de Digne, où on avoit proposé deux questions assez délicates et assez compliquées. La solution de ces questions exigeant quelques développemens, nous remettons à une autre fois à en entretenir le lecteur, et nous nous bornerons en ce moment à féliciter le clergé du diocèse de Digne du zèle qu'il a montré pour les conférences. Puissent ces réunions édifiantes et instructives s'établir partout où elles n'existent pas encore, et fleurir de plus en plus dans les diocèses où on les a rétablies!

— Le Mandement que M. l'évêque d'Angers a publié sur l'heureuse issue de la guerre d'Espagne, est plein à la fois de sentiment, de sagesse et de vérité. Le prélat voit dans la révolution de 1820 un nouvel effort de cet esprit tumultueux et inquiet qui agite le monde :

« Depuis trente ans, dit-il, la divine Providence nous donne une grande et terrible leçon; elle a permis pour l'instruction du genre humain que cette philosophie moderne et sacrilége que des imposteurs avoient annoncée avec tant de faste, et qui devoit, selon leurs pompeux oracles, enfanter tant de merveilles, n'ait enfanté que des forfaits...... Quels fruits en effet les hommes en ont-ils recueillis? Les temples et les autels ont été renversés, les trônes et les sceptres ont été brisés, la majesté divine a été blasphémée, celle des rois outragée et foulée aux pieds; les nations ont été ravagées, le monde moral a tremblé sur ses fondemens, et la société toute entière s'est vue sur le point d'être engloutie au fond de l'abime ».

M. l'évêque fait remarquer encore qu'un Bourbon a réussi dans une entreprise où avoit échoué celui qu'on vantoit comme le premier capitaine de l'Europe, et le prélat finit par exhorter ses diocésains à profiter de ces grandes leçons, et de reconnoître le vide et les dangers d'une philosophie trompeuse.

— Un homme qui s'étoit fait un triste renom parmi les révolutionnaires espagnols par la fougue de son patriotisme, ses violences et ses cruautés, a du moins à la mort témoigné du repentir de ses excès. Raphaël Riégo, condamné à mort depuis le rétablissement du roi d'Espagne, a subi sa peine à Madrid le 7 novembre. Il avoit demandé à être assisté dans ses derniers momens par les religieux Dominicains, dont il connoissoit, a-t-il dit, la piété. Il s'est rappelé qu'étant jeune il alloit servir la messe dans leur couvent et qu'ils lui inspiroient de la dévotion pour la sainte Vierge. Ces Pères l'ont assisté avec beaucoup de charité et Riégo, leur a témoigné sa reconnoissance ainsi qu'à quelques ecclésiastiques qui l'ont

visité dans sa prison. *Je reconnois*, leur a-t-il dit, *que je mérite plus que je ne vais souffrir, tant à cause du mal que j'ai fait que de tout celui qui s'est fait en mon nom. Je me résigne et ne soupire qu'après le ciel.* Dans la même nuit il dicta à un notaire une espèce de profession de foi, qui étoit en même temps politique et chrétienne, dans laquelle il abjuroit ses égaremens et demandoit pardon au Roi, à la nation et à ceux qu'il avoit pu offenser, les suppliant tous de lui pardonner. Il garda ensuite un morne silence jusqu'au lieu de l'exécution, et ne parut occupé qu'à se rendre digne de la miséricorde divine. Son recueillement et son repentir ont singulièrement frappé le peuple. Puisse cet exemple être une leçon pour ceux qui ont partagé les erreurs de cet apôtre de la révolution!

— Un voyage en Irlande par M. Thomas Reid offre beaucoup de renseignemens sur cette contrée. L'auteur donne une triste idée de la situation des malheureux Irlandais dans plusieurs cantons. Son livre renferme des détails statistiques qui paroissent sûrs. On y remarque, entr'autres, son tableau de la population; elle se monte, selon lui, pour toute l'île, à sept millions huit cent cinquante-cinq mille six cents six ames, parmi lesquelles sont six millions huit cent soixante-onze mille neuf cent dix-neuf catholiques. Toutes les sectes protestantes ne s'élèvent qu'à neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept individus. On ne peut revenir de quelque étonnement, quand on songe que, malgré une telle disproportion, les catholiques irlandais sont encore sujets à une foule de restrictions qui ne paroissent pas plus politiques qu'elles ne sont justes; et on s'afflige encore davantage, en pensant que le même état de choses s'est formé récemment sur le continent, et que des contrées toutes catholiques sont tombées sous la domination protestante, et sont maintenant soumises à une direction tout-à-fait contraire à leurs vœux comme à leurs intérêts.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a reçu les hommages et les félicitations de la cour, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Le Roi termine en ce moment sa 68e. année.

— S. A. R. Monsieur est allé chasser à Compiègne, où le Prince

a donné de nouvelles preuves de cette bienfaisance inépuisable qui caractérise les Bourbons; outre une multitude de bienfaits particuliers, S. A. R. a remis 2000 fr. à M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet de l'Oise, pour secourir les indigens de son département.

— S. A. R. Madame vient d'adresser à M. le sous-préfet de Beaupreau une somme de 3000 francs, en le chargeant de l'employer au soulagement des Vendéens de cet arrondissement. Madame ajoute qu'elle regrette beaucoup de ne pouvoir leur offrir une somme plus forte, mais que son dernier voyage a épuisé sa cassette. S. A. R. vient d'adresser aussi à M. le préfet de Maine et Loire une somme de 500 francs pour secourir quelques infortunés spécialement désignés. S. A. R. Madame a daigné également accorder au curé de la paroisse du Foussat 500 francs, pour contribuer aux frais de la réparation de son église. Il n'y a pas long-temps que les habitans de la même paroisse obtinrent de la générosité du duc d'Angoulême, de cet auguste enfant de saint Louis, la somme de 1000 fr. pour le même objet.

— On assure que, dans une lettre écrite au Roi, M. le prince de Talleyrand demande une enquête à la chambre des pairs, sur l'accusation portée contre lui par le duc de Rovigo dans l'affaire du malheureux duc d'Enghien. Le Roi a répondu, dit-on, qu'une enquête lui paroissoit contraire au principe salutaire d'oubli, dont la charte couvre tous les faits antérieurs à la restauration. S. M. d'ailleurs ne veut pas qu'on suppose qu'elle a pu recevoir la plus légère impression des allégations calomnieuses de M. de Rovigo.

— Le Roi a interdit l'entrée du château des Tuileries à M. le duc de Rovigo.

— Quarante jours se sont écoulés depuis l'accident arrivé à S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon; l'appareil a été levé, et la convalescence a commencé; tout fait espérer qu'elle sera heureuse.

— M. le maréchal de camp comte de Larochejacquelein est arrivé à Paris le 14. Déjà on avoit reçu le rapport officiel adressé à M. le maréchal duc de Reggio par cet officier-général sur la brillante affaire de Puerto de Mirabète.

— M. Adrien de Jessains est nommé sous-préfet de Saint-Denis, en remplacement de M. le marquis d'Alon, nommé préfet du Cher.

— M. le comte de Nesselrode a communiqué, par une note aux cours alliées, la marche et la prochaine conclusion des négociations avec la Porte. On dit que ce document fera époque dans l'histoire, et sera un monument éternel de la modération de l'empereur Alexandre.

— Un journal prétend que, d'après les avis qui lui paroissent fondés, mais auxquels il est peut-être prudent de ne pas accorder une foi entière, il auroit été question dans l'entrevue des deux empereurs à Czernowitz, de faire remonter sur le trône de ses ancêtres le fils d'un roi que les évènemens du régime impérial en ont fait tomber. Son prédécesseur seroit alors nommé roi de la Grèce, et

fonderoit une nouvelle dynastie dans l'Orient. Cette nouvelle est entièrement controuvée. Les empereurs de Russie et d'Autriche ne sont restés que quatre jours ensemble, et dans leurs conférences il n'a été question que des difficultés survenues entre la Russie et la Porte, difficultés dont l'heureuse issue est désormais certaine.

— Le second conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Marc Dozze, Joseph Quinio et Dominique-Philippe Duboc.

— Il vient de paroître une brochure qui porte sur l'assassinat du duc d'Enghien un jour éclatant et effroyable. Le général Hullin, qui eut le malheur de présider la commission militaire qui condamna à mort le dernier rejeton de la maison de Condé, offre *aux hommes impartiaux* des explications qui sont le cri d'une conscience long-temps oppressée par un douloureux souvenir, et l'aveu d'une grande faute fait avec un sentiment touchant de repentir. Accablé d'années et d'infirmités, le général Hullin vient réclamer la pitié de ses contemporains, et leur offrir sa justification; c'est une dette qu'il acquitte envers sa famille, et un devoir qu'il remplit envers la société. Si, dans la conduite des hommes, quelque chose peut être considéré comme l'accent de la vérité, c'est à coup sûr les dernières paroles d'un vieillard, qui, ayant déjà un pied dans la tombe, éprouve le besoin d'adoucir au moins l'amertume de ses derniers momens. Cette brochure contient deux faits bien importans, que voici : « Le prince avoit tracé, de sa propre main, quelques lignes à la fin de l'interrogatoire prêté devant le capitaine rapporteur; il y exprimoit le désir d'avoir une explication avec le premier consul. Un membre proposa de transmettre cette demande au gouvernement; la commission y déféra; mais au même instant *le général*, qui étoit venu se poster derrière mon fauteuil, nous représenta que cette demande étoit *inopportune* ». « Après le jugement rendu, continue M. Hullin, je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivais au premier consul pour lui faire part du désir qu'avoit témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui, et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avoit pas permis d'éluder. A cet instant un homme, que je nommerois à l'instant, si je ne réfléchissois que, même en me défendant, il ne convient pas d'accuser, me dit, en reprenant la plume : *Votre affaire est finie, maintenant cela me regarde* ».

— Depuis quelque temps il n'est question dans nos journaux que de la dissolution projetée de la chambre des députés, et de son renouvellement septennal. L'ordonnance, à ce que l'on assure, ne tardera donc pas à paroitre; presque tous les membres de la chambre actuelle seront nommés présidens des colléges électoraux. Le gouvernement veut que toutes les élections soient de la même date, afin de proposer ensuite la septennalité, qu'il regarde comme le repos et le salut de la monarchie. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur une mesure sur laquelle nous voyons de bons esprits partagés; nous

faisons des vœux seulement pour que les choix soient tels qu'on a droit de l'espérer.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi d'Espagne a conféré la grand'croix de l'ordre de Charles III à M. le duc Matthieu de Montmorency, et l'ordre de la Toison-d'Or à l'Infant D. Sébastien.

S. A. R. le Prince généralissime a envoyé la croix de la Légion-d'Honneur à M. le vicomte de Tertre, colonel du 32e.

M. le comte de Casaflores, nommé par la régence ministre d'Espagne à Vienne, a reçu sa confirmation dans ce poste de la part de son roi.

L'ancien ministre des cortès, D. Evariste San-Miguel, guéri de ses blessures, est en route pour Madrid, sous bonne escorte.

Le lieutenant-colonel D. Isidra Bavado, et le brigadier D. Isidoro Vriarte, nommés au commandement de la Havane et des Canaries, sont partis pour ces colonies.

Les troupes françaises sous les ordres de M. le maréchal de camp baron de Montgardé ont pris possession, le 7, de la place de Tarragone.

Le général comte Molitor est parti de Grenade avec une partie de son corps d'armée, pour se rendre à Carthagène.

Des troupes françaises se dirigent sur la Haute-Estramadure; l'Empécinado occupe toujours Cacérès et ses environs, commettant des exactions dans touses les communes.

Suivant les lettres de Barcelonne, M. le lieutenant-général comte Curial doit être chargé du commandement des troupes françaises qui resteront en Catalogne. M. le général Hurel a établi à la Seu d'Urgel le siége de son commandement, qui comprend une partie du haut pays de la Catalogne, et s'étend jusqu'à Puycerda.

La *Gazette de Madrid*, en répondant aux journaux de Londres, dit que le décret royal par lequel une certaine classe d'individus sont, non pas exilés, mais renvoyés à la distance de quinze lieues de la capitale, a été exécuté avec la plus grande douceur; qu'il n'est parti de Madrid que deux cents hommes par semaine, au lieu de neuf cents, et qu'aucun d'eux n'a été obligé de s'en aller à pied; tous sont partis en voiture ou à cheval. Il n'est pas vrai qu'on ait demandé un emprunt forcé. Il n'y a pas en Espagne de junte apostolique.

Sir Robert Wilson, venant de Gibraltar, est arrivé à Falmouth.

---

Monsieur, dans votre journal du 21 décembre 1822, vous

accordâtes une place à mes observations sur la nécessité d'introduire dans les séminaires l'usage familier du latin, comme le seul moyen d'abréger une étude dont les difficultés éloignent beaucoup de jeunes gens du sacerdoce, et retardent l'instruction de ceux qui s'y consacrent. La publication de cet article m'ayant encore procuré l'occasion d'avoir de fréquens entretiens sur cette matière avec des ecclésiastiques exercés dans les fonctions de l'enseignement, je me proposois de vous soumettre d'autres réflexions, fruit de ces conversations ainsi que de mes lectures, lorsque la connoissance d'un fait est venue donner une nouvelle impulsion à mes idées. Un de ces mêmes ecclésiastiques m'a fait l'honneur de me communiquer une lettre d'un missionnaire, son ancien élève, datée de Pondichéry, du 20 novembre 1822, dans laquelle ce zélé prêtre, parmi d'autres détails qu'il donne de l'état de la mission, dit : « Je suis chargé d'un séminaire de jeunes Indiens, qui étudient pour l'état ecclésiastique. J'ai maintenant quinze jeunes gens, dont deux vont être ordonnés prêtres. Je fais ordinairement une classe de théologie et une classe de latin; ensuite, les jeunes gens les plus avancés enseignent les commençans. Par cette voie-là, moi seul, ou tout autre missionnaire, pourront enseigner trente ou quarante enfans. Nous parlons latin tous les jours, excepté les mercredis et les dimanches, où nous parlons la langue du pays. Par cette habitude de parler latin tous les jours, il arrive que, dans peu de temps, les jeunes gens savent assez bien parler latin, et mieux même que beaucoup de théologiens et de prêtres ».

C'est ainsi qu'un vif désir de rendre capables du sacerdoce par leur instruction, en peu de temps, des jeunes gens d'ailleurs dignes, a fait adopter tout naturellement et tout simplement le moyen le plus vrai, le plus sûr et le plus simple d'apprendre le latin.

Un savant auteur appelle malheureux le système d'enseigner le latin en français; au moins on n'osera nier que c'est la méthode ancienne d'enseigner le latin en le parlant qui forma Erasme, Vivès, Bude, Scaliger, Petau, qui l'enseignoit ainsi vers l'an 1620, et probablement tous les excellens latinistes de l'école jésuite, tels que Vanière, Santeuil, Commire, Sanadon, et ce Pomey, qui, comme j'ai dit dans mes premières observations, composa son *Indiculus,* afin de faciliter cette méthode.

Or, il seroit absurde d'imaginer que ce qui a été si utile alors fût inutile aujourd'hui, ou que ce qui peut se faire à Pondichéry, par un très-petit nombre d'ecclésiastiques, accablés des soins compliqués d'une telle mission, et privés des secours littéraires dont nous abondons, ne puisse se faire en France, où la perte de la foi, si éteinte déjà en plusieurs campagnes, n'est pas moins déplorable que la rareté des ouvriers évangéliques ne l'est à Coromandel.

Je sais que l'objection de Régnier des Marais, un des premiers détracteurs de l'ancienne méthode, a fait et peut faire une profonde impression sur des esprits peu réfléchis. *Quasi jam pueri sciant*, dit-il dans l'Epître latine qui se trouve à la tête de la *Méthode de Port-Royal, id quod scire animo habent :* en effet, a-t-on dit, comment prétendre des élèves qu'ils parlent une langue qu'ils ne connoissent point? Cependant, si cette réflexion étoit juste, la Providence se seroit étrangement méprise, en statuant que les hommes apprennent leur langue maternelle sans le secours d'aucune autre antérieurement connue. L'expérience et la raison nous disent que c'est en chantant qu'on apprend à chanter, comme on apprend à forger en forgeant, *fit fabricando faber*. Du temps de Regnier, et d'après son aveu, la durée ordinaire de l'étude du latin, alors l'ancienne méthode, étoit de quatre ans. Est-ce de même aujourd'hui?

Un professeur de Besançon dit, dans votre journal du 22 mars de cette année, qu'il trouve que, dans notre méthode, 1°. le français seroit négligé, et 2°. l'esprit des élèves ne seroit pas assez occupé de choses importantes et sérieuses. Nous lui dirons que la logique, la métaphysique, ainsi que toutes les parties de la philosophie et de la théologie, que les élèves apprendroient avec le latin, nous semblent des choses bien plus importantes et sérieuses que les arides préceptes de Lhomond. Nous entendons encore qu'on fasse chaque année des discours et des prônes en français, afin de s'exercer au ministère de la parole. Nous osons dire, enfin, que, s'il nous étoit possible d'entrer ici dans de plus grands détails, l'estimable professeur de Besançon seroit le premier à souscrire à notre système, c'est-à-dire, au système des maîtres de nos maîtres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M....., *prêtre*.

Paris, ce 28 août 1823.

---

*La Bible de la Jeunesse*, ou *Abrégé de l'Histoire de la Bible, contenant l'ancien et le nouveau Testament*; par M. l'Ecuy.

Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs cet ouvrage, qui nous paroît un des plus propres à donner une idée juste de l'histoire sainte. On ne s'y est point contenté de rapporter des traits isolés de cette histoire; on s'est appliqué à suivre le fil des faits, en les dégageant de tout ce qui leur est étranger, et en n'y admettant d'autres réflexions que celles qui en naissent naturellement. Les évènemens y sont rangés dans leur ordre chronologique. L'auteur s'est proposé de ne rien omettre d'important; il a même rempli, d'après les *antiquités judaïques*, la lacune qui se trouve entre les deux Testamens; il a suivi, autant que possible, le texte sacré, employant les propres expressions des livres saints, pour les rendre familières aux lecteurs. Quant au style, sans s'éloigner de la simplicité qui convient à un tel ouvrage, et qui n'exclut pas l'élégance, M. l'abbé l'Ecuy a soigné particulièrement la correction grammaticale et la pureté du langage.

Dans l'histoire, tout est confusion sans la chronologie; aussi on a marqué la date des principaux évènemens, et, lorsque l'occasion s'en est présentée, on les a même rapprochés d'autres évènemens mémorables de l'histoire profane pour en établir la contemporanéité. D'après cet exposé, cette *Bible de la Jeunesse* peut tenir sa place parmi les livres utiles à l'éducation, et elle seroit répandue avec avantage dans les établissemens d'instruction publique. L'auteur, ancien docteur de Sorbonne et abbé général de Prémontré, est un des membres les plus recommandables de l'ancien clergé.

Il y a deux éditions de cet ouvrage; l'une en 2 vol. in-8°., avec gravures et atlas, prix, 20 fr.; l'autre, en un seul vol. in-12, avec ou sans figures. Cette dernière édition est d'un prix si modique, qu'elle est accessible aux fortunes les plus bornées: elle est de 5 fr. avec figures, et de 3 fr. sans figures. Les deux éditions se trouvent chez Desray, rue Hautefeuille; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

## Sur l'*Histoire de l'Eglise dans le 18e. siècle, faisant suite à celle de Bérault-Bercastel.*

### QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Ce n'est pas seulement sur le quiétisme que M. G. poursuit la mémoire de Fénélon; il l'attaque encore sur d'autres points, et trouve tout à blâmer dans ce grand évêque. Il consacre dix-sept pages à une critique du *Télémaque*. On auroit cru que le *Télémaque* ne pouvoit être cité qu'en passant dans une histoire de l'Eglise; un tel ouvrage étoit étranger au sujet que traitoit M. G. Mais cet écrivain affectionne extrêmement les discussions et les *factum*, et il jette sans cesse au travers de ses écrits des digressions sur lesquelles il s'appesantit avec une complaisance marquée. Nous citerons plusieurs exemples de ces digressions; celle qui concerne le *Télémaque* est fort longue, et n'a même pas suffi pour épuiser toutes les recherches et toutes les critiques de M. G.; aux dix-sept pages de son texte contre le *Télémaque*, sont jointes deux longues notes sur cet ouvrage.

M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénélon*, avoit parlé du *Télémaque* avec autant d'exactitude que de goût. Le prélat conjecture avec assez de fondement que cet ouvrage fut composé par Fénélon vers 1693 et 1694, et que l'auteur se proposoit de l'offrir au duc de Bourgogne à l'époque de son mariage. Il rejette l'idée de ceux qui ont prétendu que le *Télémaque* avoit été donné successivement au duc de Bourgogne en matière de thème; mais il repousse surtout l'idée que Fénélon ait songé dans le *Télémaque* à faire la critique de Louis XIV, et il rapporte à ce

sujet une déclaration de Fénélon lui-même. *J'ai fait ce livre*, disoit l'archevêque, *dans un temps où j'étois charmé des marques de confiance et de bonté dont le Roi me combloit; il auroit fallu que j'eusse été, non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolens; j'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein.* M. de Bausset cite encore une lettre où Fénélon montre pour le Roi les sentimens du plus profond respect et du plus tendre dévoûment, et il se demande si on peut supposer qu'un évêque qui s'exprimoit ainsi eût imaginé de faire la satire de ce même Roi, et eût adressé cette satire à son petit-fils.

Des raisons si plausibles et des déclarations si précises ne touchent point M. G. Il répète encore d'odieux soupçons, et ne daigne pas même faire mention de ce qui les infirme. Dans sa mauvaise humeur, il va jusqu'à suspecter la bonne foi de ceux qui justifient Fénélon. Il ressuscite des critiques oubliées et dignes de l'être. Tantôt il insinue que l'ouvrage est traduit du grec; tantôt il l'attaque sous le rapport littéraire et moral. Les reproches les plus contradictoires ne lui coûtent rien; il nous dira, page 404, que dans le *Télémaque les maximes et les moralités sont rares*, et quelques pages après, page 409, qu'il seroit à souhaiter que Mentor fût *un peu moins prédicateur*, et que *sa morale fût répandue un peu plus imperceptiblement*. M. G. ne s'est pas aperçu que ces deux reproches se détruisoient l'un l'autre. Il cite avec éloges de longs morceaux de Faydit et de Gueudeville, gens aussi décriés pour leur jugement et leur goût que pour leur caractère, et il ajoute à leurs critiques une censure plus amère encore. Il fait un crime à Fénélon d'avoir peint sous d'odieuses couleurs un certain roi Bocchoris, qu'il assure avoir été un modèle de vertu, et il ajoute que *ce travestissement fera frémir de surprise*; mais on

ne sera sans doute étonné ici que de ce tendre intérêt de M. G. pour un roi que personne ne connoît, et de cette exagération un peu ridicule d'un homme évidemment dominé par un esprit de détraction et de haine.

L'âpre censeur a, je crois, fait serment de flétrir tous les écrits de Fénélon; il juge que l'*Examen pour la conscience d'un roi* est un ouvrage *dangereux*, et il approuve ceux qui ont voulu en empêcher la publication. Non-seulement il blâme les Mémoires politiques rédigés par Fénélon à l'époque de la mort du Dauphin; mais il ajoute : *Aujourd'hui malheureusement l'on sent peut-être moins qu'autrefois ce qu'il y a d'infidélité dans un sujet qui, sur le fondement de la mort prochaine de son Roi, cherche à s'assurer d'avance le plus grand empire sur le prince qui doit lui succéder, et dispose ainsi prématurément de son inviolable héritage*. Ainsi c'est une *infidélité*, selon M. G., que de donner des conseils à l'héritier d'un trône, de le préparer au rôle important qu'il aura à jouer un jour, et de lui exposer ses devoirs futurs! Il y a autant d'absurdité que de dureté dans un tel reproche, et les lettres de Fénélon au duc de Bourgogne sont la meilleure réfutation de cette imputation calomnieuse. Elles prouvent combien Fénélon s'attachoit à fortifier le respect et l'attachement du jeune prince pour son aïeul, et il n'y a d'*infidélité* que dans l'historien qui ferme les yeux à tout ce qu'offre de noble et de touchant cette vertueuse correspondance.

Après une digression sur le *Télémaque*, si bizarrement placée, je le répète, dans une histoire de l'Eglise, vient une autre digression sur le *Petit Carême*, auquel M. G. fait aussi le procès de la manière la plus sérieuse. On ne se douteroit peut-être pas que le début de Massillon, dans l'Oraison funèbre de Louis XIV : *Dieu seul est grand, mes frères*, étoit une maxime

philosophique. On apprendra aussi avec étonnement que Massillon et Fénélon étoient *environnés et comme subjugués par une espèce d'atmosphère philosophique*, et que le duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*, étoit complice des déistes. M. G. est révolté de cette pensée du duc : *L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu;* mais l'auteur ne prétendoit point justifier par là l'hypocrisie; ce n'est point une maxime de morale qu'il vouloit énoncer, c'étoit seulement la pensée d'un observateur, et cette pensée avoit un sens très-véritable. M. G. étend aussi par trop son reproche de philosophisme; c'est une exagération ridicule que de voir la révolution partout, et de prétendre qu'il y avoit une *atmosphère philosophique* à une époque où il existoit à peine quelques philosophes clair-semés dans quelques coteries. et sans influence au moins apparente.

Je ne blâmerai pas la digression de l'auteur sur la *Henriade*, comme renfermant une critique outrée, mais seulement comme un hors-d'œuvre dans une histoire de l'Eglise. Qui s'attendoit à trouver dans une histoire de l'Eglise tant de vers et d'analyses de vers, et étoit-il besoin de montrer, par une discussion de trente pages, que ce poème renfermoit beaucoup de pensées irréligieuses? Ne suffisoit-il pas d'indiquer cela par une réflexion générale, et de renvoyer pour le détail à quelques écrits où la *Henriade* a été appréciée?

M. G. rentre dans son sujet pour nous parler du *Probleme ecclésiastique*, publié contre le cardinal de Noailles, en 1698; mais ici même il s'étend sans mesure; il disserte longuement pour connoître l'auteur de ce *Probleme*. Est-ce que c'est au milieu d'une histoire de l'Eglise que devoit se trouver une pareille discussion! tout au plus devoit-elle faire le sujet d'une note. N'est-il pas ridicule aussi de qualifier le *Probleme* d'*infâme*? Quelle épithète M. G. réservera-

t-il pour les productions les plus coupables, s'il qualifie ainsi un pamphlet malin, mais qui assurément n'avoit rien d'*infâme*? La sobriété dans les expressions, et la réserve dans les jugemens, ne sont pas les qualités dominantes chez cet auteur. Il marche le plus souvent sans ordre et sans suite. Tout au travers de sa discussion sur le *Problème*, il en jette une autre sur l'édition de saint Augustin. Son ouvrage ne paroît au fond qu'une suite de dissertations cousues les unes au bout des autres. Ce n'étoit pas assez pour lui d'avoir donné une longue Notice sur M^me^. Guyon, et d'avoir raconté sa vie avec les détails les plus minutieux sur ses courses, sur ses visions et jusque sur sa figure; il a fallu que, la querelle du quiétisme terminée, l'auteur se donnât le plaisir de discuter, pendant douze mortelles pages, la question de savoir si les mœurs de M^me^. Guyon avoient été pures. Il a eu peur apparemment de n'avoir pas assez flétri cette dame dans sa narration précédente, et il y joint le *factum* le plus pesant et le plus partial sur ses mœurs. C'est là que se trouvent, dans un style ampoulé, les détails les plus déplacés. M^me^. Guyon, dit l'auteur, *avoit tout à la fois au suprême degré cette excessive tendresse de cœur, cette brûlante ardeur d'imagination et cette exaltation de sensibilité qui, trop naturelle à son sexe, en rendent souvent la foiblesse plus forte que toute la force de la seule raison*. Ce ton et ce langage conviennent-ils à une histoire de l'Eglise? Sied-il à un tel ouvrage de dire que M^me^. Guyon pouvoit *avoir fait des chutes dans ses momens d'exaltation vertigineuse*?

Je rangerois encore au nombre des digressions oiseuses ce que dit l'auteur des sentimens de d'Aguesseau et du duc de Beauvilliers, page 229, et les détails où il entre sur les nominations aux évêchés dans les dernières années du règne de Louis XIV. Tout cela est plein d'exagération et de minuties. Sans doute il est

possible que, dans le nombre des sujets nommés aux évêchés par le prince, il se soit trouvé des hommes moins distingués par la science et la piété. Mais combien ne voyons-nous pas de bons évêques à cette époque? Faut-il s'en rapporter à cet égard aux plaintes du cardinal de Noailles, fâché de n'avoir plus d'influence dans le choix des bénéfices, et disposé à trouver mauvaises des nominations pour lesquelles on ne le consultoit plus? M. G. a pris la peine de nous donner, dans une note, la liste de tous les évêques nommés dans les vingt dernières années du règne de Louis XIV; mais cette liste est fautive, plusieurs noms y sont défigurés; on y nomme M. *Sablet* pour *Sublet, Maleuvrier* pour *Maulevrier, Montenat* pour *Monteynard, Kailus* pour *Caylus*. L'auteur se trompe sur M. de Gennetines, qu'il dit avoir été nommé à Limoges en 1697; l'évêque de Limoges qui succéda à M. d'Urfé fut François Carbonel de Canisy, nommé en 1695, et M. de Genetines ne fut nommé à sa place que onze ans plus tard, en 1706.

Combien ne pourrions-nous pas reprendre d'inexactitudes assez étonnantes dans un historien qui a la prétention d'avoir fait tant de recherches? Il avance, page 341, que les disputes sur les cérémonies chinoises ne purent être définitivement jugées que sous Benoît XIV : comme si Clément XI n'avoit pas donné sur ces matières une bulle solennelle qui commence par ces mots : *Ex illâ die*, et dont le pontife pressa l'exécution par l'envoi d'un légat! Comment ne parle-t-il pas de la mission de deux prélats en Chine, M. de Tournon et M. de Mezzabarba? Leur voyage se rapporte au commencement du siècle, et c'est bouleverser étrangement les faits que de renvoyer celui-là vers le milieu du siècle.

Qui croiroit que dans une histoire de l'Eglise, et non pas dans une note, mais dans le corps de l'ouvrage,

M. G. nous donne le revenu comparé de Fénélon et de Bossuet; et qu'il prenne la peine de prouver que celui-ci devoit être premier aumônier de la duchesse de Bourgogne préférablement à l'archevêque? M. G. s'exprime même ici d'une manière peu correcte; car la duchesse de Bourgogne n'avoit point de grand-aumônier, ce titre étoit réservé pour la chapelle de la Reine. Ailleurs il dit que l'assemblée du clergé de 1700 fut la dernière à laquelle la mort permit à Bossuet d'assister. Il ignore sans doute qu'il se tint des assemblées du clergé en 1701 et 1702, et que Bossuet, qui ne mourut qu'en 1704, auroit pu s'y trouver. Mais ces assemblées s'occupèrent peu des affaires de l'Eglise. Dans une Notice sur M. Hébert, évêque d'Agen, Notice d'une prolixité démesurée, M. G. dit que ce prélat *fut le seul de son temps qui ne chercha point à joindre quelque abbaye* à son évêché; c'est une erreur, plusieurs autres évêques n'avoient point d'abbaye, et rien ne prouve qu'ils cherchassent à en avoir. Fénélon, qui avoit remis l'abbaye de Saint-Valeri au moment de sa nomination à Cambrai; Armand de Béthune, évêque du Puy, qui avoit remis également l'abbaye de la Vernouse, quand il fut nommé évêque, prouvent que M. Hébert n'étoit pas le seul à donner l'exemple de la modération, et on pouvoit le louer sans accuser tous ses collègues.

Nous pourrions présenter quelques remarques sur le style de M. G. Il s'élève dans un endroit contre l'audace du *Démosthène des Alpes Grajennes*; assurément on avoit besoin d'une note pour apprendre que M. G. désigne par là M. le comte de Maistre. Ailleurs il parle du *caractère divin* de Bossuet; exagération qu'auroit repoussée avec horreur le prélat sévère qui reprochoit si fortement à Santeuil l'abus des métaphores du paganisme. Les phrases de M. G. sont généralement longues, embarrassées et surchargées d'épithètes; à force

de vouloir arrondir ses périodes, il les rend confuses et traînantes; il affecte un néologisme et une pompe d'expressions aussi contraires au bon goût qu'au genre qu'il traitoit. Avec lui rien n'est simplement bien ou mal, et une exagération fatigante vient toujours se mêler aux reproches comme aux éloges. Ainsi Bossuet est *divin*, et ses détracteurs sont *exécrables*. Sur M^me^. Guyon, sur Ninon de l'Enclos, sur beaucoup d'autres sujets, l'auteur passe ainsi la mesure, et, en voulant toujours frapper fort, il manque le but et use ses moyens. Sa marche lente et lourde finit par ennuyer; on est étourdi de cette dépense d'érudition pour les objets les plus minces, de cette emphase habituelle, de ce luxe d'épithètes, de cette affectation à prodiguer les détails, de ces jugemens outrés, de tant de défauts enfin dont un historien ecclésiastique devroit surtout se garantir. Ce n'est pas tout-à-fait ainsi qu'écrivoient Fleury, Longueval et Berthier; aussi ces hommes sages et judicieux voient leur réputation croître de jour en jour, tandis que celle de M. G. va rester étouffée sous le poids de ses élucubrations indigestes et sous l'ennui de ses interminables *factum*.

Il est enfin une dernière considération à faire sur cet ouvrage; on l'intitule : *Histoire de l'Eglise pendant le 18^e^. siècle*, et le lecteur doit s'attendre à une histoire générale des différens Etats de la catholicité. Cependant ce I^er^. volume ne parle que de la France. L'auteur ne dit pas un mot de l'Italie, pas un mot de l'Espagne, pas un mot de l'Allemagne, pas un mot de l'Angleterre, pas un mot des missions. L'état des catholiques dans ces différentes contrées, les succès et les traverses de l'Eglise, les conciles, les controverses, toutes les affaires générales et particulières, rien de ce qui s'est passé hors de France n'a paru à M. G. digne d'attirer un instant ses regards, et, plutôt que de rappeler les faits les plus importans relatifs aux églises étran-

gères, il s'est amusé à raconter la vie de M$^{me}$. Guyon, à disserter sur ses mœurs, à copier Faydit et Gueudeville, et à se traîner sur d'autres détails aussi fastidieux et aussi déplacés. Il y a dans cette marche absence complète de tact et de jugement; sans doute il étoit permis à M. G. d'insister davantage sur les faits relatifs à l'église de France que sur ceux qui avoient rapport aux églises étrangères; mais négliger entièrement ceux-ci pour ne s'occuper que de particularités minutieuses et de discussions évidemment étrangères à une histoire de l'Eglise, c'est un double défaut, et un défaut capital qui nous paroît se joindre aux autres pour décréditer cette *Histoire*.

Nous avons insisté sur les vices de cet ouvrage, parce que son objet est important, et que son titre auroit pu en imposer. Du reste, à en juger par ce qui nous revient de tous côtés, nous aurions pu nous dispenser d'un si long examen. Une réclamation unanime s'est élevée contre M. G. On est révolté de sa partialité, de son ton méprisant, de la boursoufflure de son style, et surtout de la fausseté de ses jugemens. Les souscripteurs se retirent; les uns lui renvoient leurs exemplaires, les autres refusent de les prendre. Nous avons reçu à ce sujet des lettres dont nous pourrons faire part à nos lecteurs, et qui nous paroissent fortifier les remarques que nous avons présentées. Ces remarques, nous devons le dire, ne nous ont été suggérées par aucun sentiment hostile, et ne devoient pas nous attirer la réponse dure et les personnalités que M. G. fait circuler contre nous. Il ne s'est pas contenté de nous avoir traité avec tant de hauteur et d'âcreté dans son *second Prospectus*, il a eu le crédit de distribuer ce *factum* à tous les abonnés du journal qui lui avoit déjà accordé quelques éloges. Nous nous consolons aisément d'une attaque si peu mesurée; mais nous sommes obligé de lui dire qu'elle ne rendra pas

son livre meilleur; qu'elle ne fera pas revenir les souscripteurs qui lui échappent, et qu'elle est écrite avec tant d'amertume qu'elle ne donnera pas sans doute aux abonnés du journal qui le protège une idée favorable de son jugement et de sa modération.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le vendredi 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, on a fait, au séminaire Saint-Sulpice, le renouvellement annuel des promesses cléricales. M. l'évêque d'Hermopolis a célébré la messe, et a donné la communion à un grand nombre de jeunes ecclésiastiques; après son action de grâces, le prélat, debout auprès de l'autel, a prononcé un discours sur l'objet de la cérémonie; il a exhorté les jeunes gens à se bien pénétrer de l'esprit de leur vocation, et les a félicités de se trouver dans une maison où règne la piété, et où la charité, la simplicité, la pureté des vues sont les liens qui unissent les maîtres aux élèves. L'orateur a rappelé brièvement les services de cette respectable et modeste congrégation, qui depuis près de deux siècles a formé dans l'Eglise tant de dignes pontifes et de prêtres vertueux; ses soins sont plus que jamais nécessaires aujourd'hui où le sacerdoce a encore besoin, ce semble, de plus de piété, de science et d'efforts pour triompher d'une froide indifférence ou d'une impiété audacieuse. Après ce discours plein d'une touchante simplicité, M. l'évêque d'Hermopolis a fait lui-même sa consécration au pied de l'autel, puis a reçu celle de M. l'évêque nommé de Strasbourg, du vénérable supérieur de la maison, du curé de la paroisse, de MM. Jalabert et Desjardins, grands-vicaires du diocèse; de plusieurs curés et anciens ecclésiastiques de la capitale qui reviennent avec plaisir, tous les ans, réitérer leurs engagemens dans la maison qui reçut leurs premiers vœux. Les jeunes ecclésiastiques de la maison ont succédé aux anciens du sanctuaire, et cette alliance de tous les âges ajoutoit un nouvel intérêt à cette pieuse cérémonie.

— Le 13 novembre, après une retraite de trois jours, on a célébré, dans la petite communauté de la rue du Regard, la fête de saint Stanislas Kotska, regardé comme le patron de

la jeunesse, et surtout de celle qui se destine au ministère des autels. M. l'archevêque de Paris est allé dire la messe dans la maison, et a adressé aux jeunes gens une exhortation à la piété.

— Le diocèse de Périgueux vient de perdre un des vétérans du clergé de ce pays. M. l'abbé du Pavillon, né dans cette ville en 1740, chanoine et grand-vicaire de Saintes sous M. de La Rochefoucault, occupoit cette place lors de la révolution, et fut du nombre des prêtres déportés à l'île d'Aix. On a publié des relations de tout ce qu'eurent à souffrir ces malheureux proscrits, dont la moitié périrent victimes du mauvais air, de la mauvaise nourriture et des traitemens les plus barbares. Après la terreur, ceux qui restoient furent conduits à Saintes, où ils furent accueillis par les soins les plus généreux : tous les habitans rivalisèrent d'égards et de générosité envers des hommes dépouillés de tout et affoiblis par tant de privations et de souffrances. L'abbé du Pavillon ne partagea pas seulement les effets d'un si tendre et si juste intérêt, il l'encouragea par le crédit qu'il avoit dans la ville, et par l'estime que l'on portoit à ses qualités. Après la réaction du 18 fructidor, il se retira en Espagne, où il attendit le retour de l'ordre. La paix le ramena dans sa patrie; mais il ne prit point de place dans le clergé, son âge l'autorisoit assez à se tenir à l'écart; cependant il rendit encore des services. M. l'évêque de Périgueux, à son arrivée dans le diocèse, lui donna des lettres de grand-vicaire, et le chargea de prendre possession en son nom; mais l'abbé du Pavillon, alors octogénaire, continua de vivre dans la retraite. Il est mort à Périgueux, ayant fourni une honorable carrière, et laissant dans sa famille et parmi ses amis le souvenir d'un heureux caractère et des qualités les plus estmables.

— On trouve, dans le *Catholic Spectator,* recueil périodique qui s'imprime en Angleterre, et dont nous avons déjà parlé plusieurs fois avec estime, on y trouve, dis-je, une Notice fort étendue sur Pie VII et sur son pontificat, et une relation abrégée des cérémonies qui ont suivi sa mort. C'est peut-être une chose très-remarquable que ce tribut d'hommages payé à la mémoire du pontife, dans un pays où les papes ont été si long-temps regardés presque comme un objet d'horreur. M. le vicaire apostolique de Londres a annoncé la mort de Pie VII à son district par une Lettre du 11 septem-

bre, et il a invité les ecclésiastiques de Londres et des environs à un service solennel pour le Pape, dans la chapelle de Sainte-Marie de Moorfields. Le service a eu lieu, en effet, le 23 septembre; M. l'évêque Poynter a officié; M. Bramston, son coadjuteur, assistoit à la cérémonie, avec environ quarante ecclésiastiques. La chapelle étoit décorée avec magnificence, et un grand catafalque avoit été dressé dans la nef. Après la messe, M. le vicaire apostolique prononça, du haut de l'autel, une oraison funèbre du Pontife. Son texte étoit pris de ces paroles : *Il fut aimé de Dieu et des hommes.* Le prélat parcourut les principales époques de la vie de Pie VII, et le montra grand dans sa vie privée et dans ses traverses publiques. Il fit remarquer le tendre attachement que le Pape avoit toujours montré pour les catholiques anglais. En effet, pressé par un homme violent et ambitieux de déclarer la guerre à l'Angleterre, le pontife s'y refusa constamment, et aima mieux être dépouillé et banni que de souscrire à une demande injuste. Récemment, il a fait présent à cette même chapelle de Moorfields de vases sacrés qu'il voulut bénir lui-même. Les deux évêques firent les absoutes. M. le prince de Polignac, ambassadeur de France; l'ambassadeur de Bavière, et plusieurs autres personnages de distinction, assistoient à la cérémonie. Deux jours après, il y a eu encore un autre service dans la chapelle de France; M. Poynter y a aussi officié, et l'ambassadeur y assistoit.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a reçu en audience particulière M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, qui a eu l'honneur de remettre à S. M. les décorations des ordres royaux militaires portugais, offerts au Roi par S. M. T. F. Ces ordres sont ceux du Christ, de Saint-Benoît-d'Avis et de Saint-Jacques. Le grand cordon réunit les trois couleurs de ces ordres, rouge, vert et violet. S. Exc. est allée ensuite présenter les mêmes décorations à S. A. R. MONSIEUR. A l'audience solennelle, qui a eu lieu peu d'instans après, S. M. ainsi que S. A. R. en étoient revêtus.

— Le Roi a voulu qu'une réception fût faite à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. La modestie de cet auguste Prince sera donc forcée de céder aux ordres du Roi. Le Prince arrivera à Paris par Versailles. Les autorités militaires, et des députations des différens corps, iront à la rencontre du Prince. Tous les régimens de la garde doivent venir à Paris pour cette époque.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé *Commandeurs de l'ordre de Saint-Louis*, MM. le baron Druault, le vicomte de Saint-Mars, le comte Meynadier, le comte Després, tous maréchaux de camp; et *Commandeurs de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur*, MM. le baron Schœffer, le baron Tromelin, le baron Fernig, le baron Dukermont, le vicomte Peccadeuc, aussi maréchaux de camp; et les colonels Simoneau, Lambot, Baillencourt, Rascas.

— S. A. R. Madame vient d'accorder, sur sa cassette, une somme de 3000 fr., pour contribuer au rétablissement de la statue de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille.

— Le banquet que MM. les officiers-généraux et supérieurs de la garde nationale ont offert à S. Exc. le maréchal duc de Reggio, leur commandant en chef, pour célébrer son heureux retour, a eu lieu le 17, jour anniversaire de la naissance du Roi. MM. les préfets de la Seine et de police, M. le lieutenant-général commandant la première division militaire, M. l'aide-major-général de la garde royale, et M. le maréchal-de-camp commandant la place de Paris, assistoient à cette fête de famille. Tous les toasts au Roi, aux différens membres de la famille royale, à M. le maréchal, aux armées de terre et de mer, à MM. les préfets, ont été portés avec le plus vif enthousiasme; tous les convives rivalisoient d'ardeur dans l'expression de leur dévoûment à l'auguste dynastie des Bourbons.

— M. le maréchal marquis de Lauriston est de retour à Paris. Peu d'instans après son arrivée, S. Exc. est venue présenter ses hommages au Roi, et assister au conseil des ministres.

— M. de Ricci, colonel d'artillerie, a été nommé maréchal de camp de cette arme.

— M. Crobaré, procureur du Roi près le tribunal de première instance de Pau, a été nommé conseiller à la cour royale de la même ville, en remplacement de M. Noussiton, décédé.

— Le *Bulletin des Lois*, n°. 636, contient deux ordonnances du Roi, du 5 novembre, qui établissent à Versailles une école d'application de cavalerie et une école de trompettes, et qui règlent l'organisation de ces écoles.

Par une troisième ordonnance du même jour, la fabrication et la vente de la céruse en pain sont interdites dans l'intérieur du royaume, à compter du 1er. avril 1824. Cette substance ne pourra dès-lors être préparée et vendue qu'en poudre.

Enfin, une autre ordonnance, du 19, règle le service des conseillers-auditeurs dans les cours royales et dans les tribunaux de première instance, d'une manière qui sera à la fois utile à l'administration de la justice et à l'avancement de ces magistrats.

— Depuis quelque temps les colonnes du *Moniteur* sont remplies des adresses de félicitations des cours royales, des tribunaux de première instance et de commerce, adressées au Roi à l'occasion de la délivrance du roi Ferdinand et de sa famille, et du succès de nos armes dans cette brillante expédition d'Espagne.

— M. le préfet de la Gironde a reçu l'avis officiel que S. A. R. Mgr. le

duc d'Angoulême arrivera le 26 de ce mois à Bordeaux, où il séjournera le 27.

— Le quatorzième de ligne, commandé par M. le vicomte d'Armaille, est le régiment de l'armée d'Espagne qui est rentré le premier en France. Il faisoit partie de la brave septième division du troisième corps, qui a si puissamment coopéré au succès du siége de Pampelune. M. le baron Jamin, maréchal de camp, commandant à Bayonne, l'a passé en revue, avec M. l'intendant, sur le glacis de la porte d'Espagne. Le général a été extrêmement satisfait de la belle tenue et de l'air martial de la troupe. La ville de Bayonne a été heureuse de se trouver en position de témoigner combien elle est pénétrée de reconnoissance pour les heureux résultats d'une guerre qui doit assurer le bonheur de la France et de l'Europe entière. Elle a fait faire des distributions aux soldats. MM. les officiers, pénétrés d'une réception aussi flatteuse, ont versé, entre les mains du curé de la cathédrale, une somme de 200 fr. pour être distribuée aux deux familles les plus pauvres de la ville et les plus recommandables par leurs sentimens. La moitié de cette somme appartient à M. de Boutiron, lieutenant du régiment, mort à Vittoria, à la suite de ses blessures. En mourant, cet intéressant officier demanda que le prix de ses vêtemens et armes fut consacré au soulagement de la famille la plus pauvre de la première ville de France sur laquelle pénétreroit le régiment.

— Le premier et le deuxième bataillons du premier régiment de la garde royale, qui étoient débarqués à Brest à leur retour d'Espagne, sont arrivés à Laval le 17, où ils ont reçu le plus bienveillant accueil. L'enthousiasme des habitans seroit difficile à peindre : c'étoit l'élan de l'admiration et de la reconnoissance. La route par laquelle ces braves arrivoient étoit couverte d'une population immense à plus d'un quart de lieue. A l'entrée de la ville il avoit été élevé un arc de triomphe, dont le fronton portoit pour inscription : *Honneur aux braves libérateurs de l'Espagne*.

— Les vétérans du département de la Charente, incorporés dans le cinquante-deuxième régiment de ligne, ont reçu leurs congés le 11 de ce mois. Ceux du département de la Gironde les ont reçus le 13 du courant; ceux des Basses-Pyrénées, le 16.

— Les cendres du célèbre jurisconsulte Robert-Joseph Pothier, qui étoient dans l'ancien grand cimetière d'Orléans, depuis long-temps abandonné, viennent d'être transférées en l'église cathédrale de Sainte-Croix, par suite de la demande qu'en a faite l'autorité municipale, et que S. M., qui honore toutes les gloires, s'est empressée d'octroyer. Cette cérémonie a eu lieu avec une grande solennité.

— Le deuxième conseil de guerre a condamné à la peine de mort les nommés Pierre-Marie Didier, Matthieu Aubignac, Denis-Adrien Bazenet, tous les trois pris à Llers les armes à la main, et déserteurs du sixième léger.

— Le nommé Vincent Puggia, ouvrier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné à deux mois d'emprisonnement par la sixième chambre jugeant correctionnellement.

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Lorsque le roi Ferdinand est arrivé à Aranjuez, la population d'Yepes, de la Guardia, de del Barrios et d'Ocana, qui étoit venue pour apporter à LL. MM. le tribut de son amour et de sa fidélité, avoit élevé sur leur route quatre arcs de triomphe. Le peuple s'est avancé en foule, a détaché les mules et traîné la voiture, au milieu de la troupe de ligne et des volontaires royaux des contrées voisines.

LL. MM. le roi et la reine ont fait leur entrée à Madrid, le 13, sur un char de triomphe de forme antique, traîné par cent hommes portant un costume uniforme et de la plus grande élégance. Le cortége militaire étoit fort nombreux. On y remarquoit quelques régimens nouveaux organisés à la française; les volontaires royaux, bien tenus et bien commandés, ainsi que le corps de volontaires à cheval, le régiment des guides du général Quésada, un régiment de cavalerie, un corps de gendarmes, et un bataillon des gardes du corps, accompagnoient S. M. Les troupes françaises donnoient à cette fête un appareil imposant et majestueux : les Espagnols de toutes les classes les regardent avec admiration, et leur portent une affection mêlée de respect.

On n'entendoit partout que les cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la France! vivent les alliés!*

Le soir, il y a eu illumination; les maisons étoient toutes tendues de draperies rouges et bleues; plusieurs personnes ont fait dorer la façade de leurs maisons : c'est une manière de prouver son amour pour le roi. Il est d'étiquette que, pour témoigner sa satisfaction, le roi aille à pied visiter les maisons illuminées : le mauvais temps a empêché S. M. de sortir.

On assure que le ministère va être définitivement constitué. D. Victor Saez cessera, dit-on, d'être ministre, parce qu'il est confesseur du roi.

La capitale de la Catalogne est parfaitement tranquille; les autorités constitutionnelles ont été remplacées. Un *Te Deum* solennel a été chanté, le dimanche 9 novembre, en actions de grâces, et la ville a été illuminée le soir.

Le maréchal Lauriston s'est rendu dans cette place pour se concerter avec M. le maréchal duc de Conégliano sur les points que nos troupes occuperont. La division navale, commandée par M. de Rosamel, que le Prince généralissime a nommé contre-amiral, vient de quitter la rade, et se dirige en partie vers Carthagène, où Torrijos persiste à vouloir se défendre.

M. le lieutenant-général Ricard est parti de Lérida avec le cinquième corps d'armée, qu'il commande depuis le départ de M. le maréchal de Lauriston, pour la Catalogne, où il doit en laisser les deux tiers. Il conduira ensuite le reste en France. Il venoit de recevoir de S. A. R. le Prince généralissime le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Un escadron du régiment d'Alcantara, qui faisoit partie de la troupe de l'Empécinado, a quitté l'étendart de la révolte pour repasser sous celui du roi.

*Instruction sur les Spectacles;* par M. l'abbé Hulot (1).

L'auteur de ce petit ouvrage ne se dissimule pas qu'il attaque un genre de divertissement bien répandu et bien général. Le goût pour les spectacles s'est si fort accru en France depuis cinquante ans; cette coutume semble autorisée par tant d'exemples, par tant de productions célèbres, par toutes les séductions de l'esprit et du talent, que bien des gens s'étonneront qu'on veuille le proscrire. Mais M. l'abbé Hulot n'a point cru devoir composer avec les usages du monde; plus l'aveuglement est grand, dit-il, plus le zèle doit éclater, et le relâchement ne doit rendre les défenseurs de la morale que plus attentifs et plus empressés à en rappeler les règles. Il examine donc dans une suite de chapitres les principales questions que l'on peut former sur les spectacles, leur origine, les mœurs des acteurs, leur but, l'effet naturel de leurs représentations. Les spectacles, dit M. Hulot, excitent les passions, inspirent des goûts romanesques, éteignent le goût de la piété, et sont pour la jeunesse l'occasion de désordres et de penchans dangereux. L'auteur ne se contente pas de citer comme autorités les Pères, les théologiens et les moralistes, il invoque encore le témoignage d'auteurs profanes dans les derniers temps, et le repentir de quelques écrivains qui avoient travaillé pour le théâtre.

Quelle que soit la préoccupation des partisans des spectacles, ils ne pourront s'empêcher de convenir que son livre est plein de réflexions judicieuses; qu'il signale des inconvéniens trop réels, et qu'il est inspiré par un zèle digne de son ministère. L'auteur ne se flatte pas que son travail abolira une coutume si enracinée et si favorisée par les passions; mais il n'est pas douteux, dit-il, que dans l'ordre de la Providence les réclamations en faveur de la vérité et de la morale n'aient tôt ou tard leur effet sur quelques-uns.

Cette *Instruction* est dans le même format et le même esprit que celle *sur la Danse*, que l'*Essai sur le Blasphème*, et le *Traité sur la sanctification des Dimanches et Fêtes*, que nous avons annoncés. Ces quatre petits ouvrages sont faits pour aller ensemble, et doivent avoir le même succès.

(1) 1 vol. in-18; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Ordonnance de M. l'archevêque d'Albi sur plusieurs points importans de discipline ecclésiastique et d'administration pastorale.*

La discipline ecclésiastique a plus ou moins souffert dans les diocèses par l'effet de la révolution, par la persécution suscitée contre les prêtres, par l'absence forcée des évêques, et par les changemens opérés dans l'administration. Le diocèse d'Albi, entr'autres, d'abord supprimé en 1801 et réuni à un siége éloigné, vient d'être rétabli; mais le nouveau diocèse n'est pas tout-à-fait tel que l'ancien. Il se compose de diocèses ou de portions de diocèses voisins. Ainsi Castres, Lavaur, Vabres, sont actuellement enclavés dans le diocèse d'Albi, et des fragmens d'autres diocèses y sont aussi réunis. Il importe d'introduire de l'ensemble et de l'uniformité dans ces fractions d'églises que l'on n'espère guère de voir rétablir, et M. l'archevêque d'Albi a cru devoir, à son arrivée dans son diocèse, tracer des règles qui prévinssent l'inconvénient de la diversité des usages et des statuts. Tel est le but d'une Ordonnance du 14 octobre dernier, que le prélat a publiée à Castres, dans le moment même de la retraite de son clergé. On approuvera peut-être que nous donnions une analyse d'une pièce si honorable pour son auteur, si importante pour le diocèse d'Albi, et qui peut même offrir des vues utiles pour les autres églises. Le prélat commence ainsi :

« Jésus-Christ, le grand pasteur de nos ames, en nous établissant évêque dans son Eglise, nous a rendu, nos chers coopérateurs, vicaire et lieutenant de sa puissance et de sa charité. Non-seulement il nous a ordonné de conserver dans

toute sa pureté le dépôt précieux de la foi, les traditions apostoliques, les maximes invariables de la morale évangélique; mais il veut encore que nous observions et que nous fassions observer, dans la portion de son troupeau qu'il nous a confiée, les règles de discipline que l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a faites pour le maintien de la religion et des mœurs, l'honneur du sacerdoce et l'édification des fidèles. Il est de notre devoir de maintenir celles qui sont en vigueur, et de rétablir celles qui seroient oubliées, négligées ou transgressées.

» Nous le savons, Messieurs, c'est par ses lumières et la pureté de ses mœurs, c'est par son zèle, sa patience, son désintéressement et sa charité, qu'un prêtre se rend véritablement recommandable aux yeux de Dieu et des hommes. Mais ces précieuses qualités, un prêtre ne peut les acquérir et les conserver sans une exacte fidélité à observer les lois de discipline établies par l'Eglise; et celui qui les méprise a bientôt perdu l'esprit sacerdotal.

» Ils connoissoient bien le cœur humain, nos chers coopérateurs, ces hommes apostoliques, ces papes d'immortelle mémoire, ces saints et savans pontifes, qui, dans tant de conciles et par tant de sages constitutions, ont tracé les règles de la discipline ecclésiastique, adoptées par tous les évêques de France dans leurs statuts synodaux, et dont l'observation est recommandée sous les peines les plus sévères. Ils savoient, ces grands hommes, que, poussés par le penchant de notre nature corrompue à nous relâcher dans la pratique de nos devoirs, nous avons besoin d'un frein salutaire pour nous y retenir et nous prémunir contre les illusions du monde, le torrent des exemples pernicieux et nos propres passions. Ils savoient enfin qu'une exacte discipline est, dans un prêtre, le bouclier de la foi et la sauve-garde des mœurs.

» Ils connoissoient bien aussi le cœur humain, ces prétendus réformateurs du siècle dernier, ces implacables ennemis de la religion de Jésus-Christ. Pour accomplir le perfide dessein qu'ils méditoient depuis long-temps d'anéantir le christianisme, ils commencèrent par abolir la discipline ecclésiastique; ils brisèrent tous les liens de subordination et d'obéissance qui unissoient les pasteurs du second ordre à leurs évêques. Sous le spécieux prétexte d'une égalité chimérique, ils les forcèrent de renoncer à leur costume, à leurs titres, à

leur nom même; et bientôt le peuple n'envisagea plus les prêtres comme des envoyés de Dieu, comme des hommes extraordinaires appelés à le diriger dans les voies de la sainteté et du salut éternel. En les voyant confondus avec lui sous le même habit et le même nom, soumis aux mêmes règles et aux mêmes usages, il supposa qu'ils avoient les mêmes goûts, les mêmes inclinations, les mêmes penchans, et cessa d'avoir pour eux cette vénération profonde, cette confiance filiale qui seules peuvent assurer le succès du saint ministère.

» Nous finissons, nos chers coopérateurs, en vous conjurant, au nom de la religion, au nom de Jésus-Christ, notre maître, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur du sacerdoce, pour votre intérêt personnel, d'obéir à des lois qui ont été faites non par nous, mais long-temps avant nous, par tant de conciles, par tant de constitutions des papes, et par les statuts synodaux de tous les diocèses de France.

» Par là, vous honorerez votre ministère, vous rendrez un témoignage authentique à l'autorité de l'Eglise, vous édifierez les fidèles, vous fermerez la bouche à l'impie, vous remplirez notre ame de joie et de consolation, et vous augmenterez, s'il étoit possible, le zèle qui nous anime pour votre bonheur temporel et éternel ».

Après ce préambule vient l'Ordonnance même, qui est divisée en dix titres, lesquels comprennent quarante-sept articles. Dans le 1er. titre, *de la Résidence,* il est ordonné à tous les prêtres ayant charge d'ames de résider habituellement dans leurs paroisses; toute dispense contraire cessera au 1er. mai prochain. Les paroisses, de leur côté, devront fournir un presbytère ou un logement pour le curé, et celles qui ne le feroient pas cesseront d'avoir l'office divin, qui sera transféré dans une église voisine.

Dans le titre II, *de la Vie et Conduite des Ecclésiastiques,* il est défendu aux ecclésiastiques d'avoir des femmes domestiques au-dessous de 40 ans, d'aller manger dans les cabarets et cafés, à moins qu'ils ne soient en voyage, d'assister aux spectacles profanes ou aux jeux publics, et d'aller à la chasse avec des armes

à feu. Il est ordonné de porter habituellement la soutane, et il est défendu de célébrer la messe ou d'administrer les sacremens en lévite, de confesser à l'église sans surplis, et d'entendre à la sacristie les confessions des femmes, excepté dans le cas de surdité.

Le IIIᵉ. titre a pour objet la tenue des registres de baptême, de mariage et de sépulture, que M. l'archevêque ordonne et recommande, renouvelant en cela l'Ordonnance de M. l'évêque de Montpellier, insérée dans l'*Ordo*.

Dans le titre IV, les permissions de biner sont prorogées jusqu'au 1ᵉʳ. mai; elles cesseront alors. Les prêtres qui désireront l'obtenir présenteront un mémoire à ce sujet. M. l'archevêque annonce qu'il n'accordera la permission de biner dans la même église que pour les paroisses plus peuplées ou plus étendues, et auxquelles on ne pourroit pas accorder un vicaire, et dans le cas où il auroit été assuré un traitement à ce vicaire. La permission de biner dans les paroisses vacantes ne sera point accordée, si la paroisse ne reste vacante que par le mauvais état de l'église ou par le manque de presbytère. Quant aux paroisses où il se trouve des annexes ou chapelles, on n'ira y célébrer la messe les dimanches et fêtes que lorsque l'église ou chapelle sera en bon état, pourvue de vases sacrés, de linge et ornemens; qu'il sera utile que la messe y soit dite, et que l'on aura assuré un traitement convenable au prêtre.

Le titre V est sur la juridiction; celle des curés est de droit bornée à leur paroisse; néanmoins ils sont autorisés à confesser et à prêcher dans tout le diocèse, sauf les restrictions particulières ordonnées jusqu'à ce jour, et qui sont maintenues. Les prêtres approuvés des diocèses voisins sont autorisés à confesser et prêcher dans les paroisses limitrophes du diocèse d'Albi, lorsqu'ils y auront été invités par les curés.

Le titre VI est sur l'entretien et la propreté des églises, sur la décence du culte, sur la clôture des cimetières.

Le titre VII traite des fabriques; il en sera établi partout où il n'y en a pas, conformément au décret du 30 décembre 1809, et M. l'archevêque entre à cet égard dans tous les détails sur la formation, les opérations et les comptes des fabriques.

Le titre VIII, *des Fondations*, recommande d'acquitter les fondations, tant anciennes que nouvelles, défend d'en accepter sans la permission de l'évêque et l'autorisation du gouvernement, charge les curés de dresser un tableau des fondations de leurs églises, lequel demeurera attaché dans la sacristie, et porte en outre qu'aucune fondation ne sera, ni supprimée, ni changée, ni réduite sans l'autorisation de l'ordinaire.

Par le titre IX, la fête de sainte Cécile, patronne de l'église métropolitaine, sera célébrée dans tout le diocèse sous le rit annuel, avec octave. Les fêtes patronales qui tombent un jour de fête supprimée, comme la Nativité de la sainte Vierge, la Saint-Jean, etc., seront célébrées ce même jour sous le rit annuel, au lieu d'être transférées au dimanche. Jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement, il ne sera rien changé relativement à la translation de l'Epiphanie, de la Fête-Dieu et de la Saint-Pierre; la solennité continuera d'être renvoyée dans tout le diocèse au dimanche suivant, mais l'office privé commencera le jour même où les fêtes tombent. En attendant qu'il soit possible d'établir dans l'église un rit uniforme, on continuera de suivre celui en usage dans chaque église; mais M. l'archevêque verroit avec plaisir que, dans les paroisses où on le pourra, on adoptât le rit et la liturgie de la métropole.

Le dernier titre est sur l'exposition et bénédiction du

saint Sacrement; elle aura lieu une fois par mois, et de plus une fois par semaine dans les paroisses des villes; elle aura lieu également aux grandes fêtes de Noël, de Pâque, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint, de sainte Cécile, aux fêtes patronales et à la Fête-Dieu. Lorsque l'exposition aura lieu plus souvent, les curés en informeront M. l'archevêque, en rendant compte des motifs de ces usages, et il sera statué si on doit les conserver ou les abolir.

Le prélat maintient provisoirement les ordonnances de ses prédécesseurs, et spécialement les règles de conduite adressées le 15 mai 1804, par M. Rollet, évêque de Montpellier, au clergé du diocèse. On se conformera aussi provisoirement pour les cas réservés au tableau publié par M. Fournier, successeur de M. Rollet, ainsi qu'à l'Ordonnance y annexée.

Telles sont les principales dispositions de l'Ordonnance du 14 octobre; nous avons été forcé d'abréger un peu; mais nous avons tâché de conserver ce qu'il y a de plus important. Nous espérons pouvoir parler sous peu d'un ouvrage plus considérable dans le même genre; c'est une *Instruction sur la discipline ecclésiastique*, qui vient d'être publiée par M. l'évêque de Valence. Elle ne nous est pas encore parvenue; mais nous en avons entendu parler avec beaucoup d'estime.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 31 octobre au matin, veille de la Toussaint, S. S. célébra la messe dans la chapelle Pauline du palais Quirinal; elle étoit assistée des prélats Filonardi, archevêque d'Athènes, son aumônier; Perugini, évêque de Porphire et sacriste; Marazzani-Visconti, majordôme, et Barberini, maître de la chambre. Le saint Père donna la communion à toute sa maison noble.

— Le soir on célébra dans la même chapelle les premières vêpres de la Toussaint, qui furent entonnées par S. S. Elle

étoit sur son trône, assistée des cardinaux Firrao, premier prêtre, Ruffo et Consalvi, de l'ordre des diacres. Les autres cardinaux et prélats et les magistrats romains assistoient à la cérémonie. Le lendemain, au point du jour, l'artillerie du château Saint-Ange annonça la solennité. S. S. s'étant rendue à la chapelle Pauline à l'heure accoutumée, reçut les hommages des cardinaux, au nombre de quarante-deux. La grand'messe fut célébrée par M. le cardinal della Somaglia; après l'Evangile, un discours latin fut prononcé par M. Antoine de Cusandier, élève du collége des Orphelins.

— L'heureuse issue de la guerre d'Espagne a été célébrée avec pompe, le dimanche 2 novembre, dans l'église de Saint-Jacques et de Sainte-Marie de Montserrat, des Espagnols. Cette église avoit été réparée précédemment par les soins de M. Martinez del Campo et Guerra, auditeur de Rote espagnol, et a été décorée d'une manière très-brillante pour la cérémonie. L'ambassadeur d'Espagne s'y rendit le matin en grand cortége et reçut les cardinaux, les ambassadeurs et les prélats. La grand'messe fut célébrée par M. le patriarche de Constantinople; on exposa ensuite le saint Sacrement, et le souverain Pontife vint prendre part à la joie de ce jour. S. S. fut reçue à l'entrée de l'église par M. l'ambassadeur, alla se placer dans le sanctuaire, et assista au *Te Deum*, qui fut entonné par M. le cardinal de Gregorio. Le saint Père encensa le saint Sacrement, et, la bénédiction ayant été donnée, s'en retourna avec les mêmes honneurs.

— Le même jour, le prince héréditaire de Bavière arriva à Rome, et le lendemain matin S. A. R. alla rendre ses hommages à S. S. qui l'accueillit avec un tendre intérêt. Le cardinal Haeffelin accompagnoit le prince, et présenta de nouvelles lettres de créance.

— Le mardi 4 novembre, jour de la fête de saint Charles, se tint la chapelle papale accoutumée dans l'église de Saint-Charles *au Cours*. S. S. s'y rendit, ayant dans sa voiture LL. Em. les cardinaux Solaro et de La Fare. M. le cardinal Charles Odescalchi, archevêque de Ferrare, célébra la messe, après laquelle le saint Père alla vénérer la relique de saint Charles, que l'on conserve dans l'église, savoir, le cœur du saint. Le saint Père entendit ensuite une autre messe, qui fut célébrée par un chapelain pontifical.

— Le mercredi 5, il y eut au palais Quirinal le service

annuel pour tous les papes défunts. M. le cardinal Pacca officia, et S. S. assista à la cérémonie et fit les absoutes. Le lendemain, il y eut un autre service pour tous les cardinaux morts. M. le cardinal Bertazzoli chanta la messe, à laquelle assista également S. S. et tout le Sacré-Collége.

— La maison des Frères des Ecoles chrétiennes, près Saint-Sauveur *in Lauro*, a fixé l'attention du saint Père, qui, le 28 octobre, s'est rendu dans cet établissement sans y être attendu et en a visité toutes les parties. S. S. admit ensuite les Frères au baisement des pieds.

— M. Edouard Fenwich, Dominicain, premier évêque de Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio (Etats-Unis), est arrivé à Rome, après avoir débarqué à Bordeaux, comme il a été annoncé il y a quelque temps. Ce prélat, né dans le Maryland, a été présenté dernièrement à S. S. pour l'informer de l'état de cette église naissante, et réclamer des secours qui y mettent la religion catholique sur un pied plus stable. Le saint Père l'a accueilli avec bonté, et lui a fait espérer des marques d'intérêt et de protection.

— Le mardi 28 octobre, les deux cardinaux français ont donné un grand dîner à tous les cardinaux; le prince Henri de Prusse étoit présent.

— M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, a présenté au saint Père de nouvelles lettres de créance; cette présentation s'est faite avec beaucoup de pompe.

Paris. S. M. a nommé aux siéges qui étoient encore vacans. M. l'abbé de Janson, des missions de France, est nommé à l'évêché de Nanci; et M. l'abbé Guigou, grand-vicaire d'Aix, est nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de M. l'abbé Rey, dont la nomination n'a pu avoir d'effet. Par cette nomination, tous les évêchés se trouvent pourvus.

— M. l'évêque d'Aire a eu, lundi, une audience particulière du Roi. Ce prélat est sur le point de partir pour son diocèse, où il est attendu avec impatience. Tous les autres évêques institués cet été sont depuis long-temps dans leurs diocèses, qui ressentent déjà les effets de leur présence.

—Jeudi dernier, M. l'archevêque de Paris est allé dans l'église de Saint-Jean et Saint-François, où se fait la visite pastorale. Le prélat a parlé après l'instruction du missionnaire, et a rappelé avec force aux fidèles les sentimens qui devoient

les animer dans la cérémonie de ce jour, savoir, l'amende honorable, qui s'est faite avec beaucoup de pompe. L'église avoit été décorée avec goût, et un grand nombre de fidèles ont paru à la procession avec un cierge à la main. Les exercices de la visise sont très-suivis dans cette église, où M. l'abbé Hilaire-Aubert les dirige d'une manière à exciter vivement l'intérêt. Le même jour, l'amende honorable a eu lieu aussi aux Blancs-Manteaux, et M. l'abbé Desmares a prêché.

— Dimanche dernier, M. Cheverus, évêque de Montauban, a visité l'association de Saint-Joseph. Le prélat a été reçu par M. l'abbé Rauzan, assisté des missionnaires, a célébré la messe, et a prononcé un discours. Après s'être félicité de se trouver au milieu d'une réunion si édifiante, M. l'évêque a adressé, tant aux maîtres qu'aux jeunes gens, les conseils les plus sages sur l'esprit qui devoit les animer dans leurs travaux. Il leur a montré qu'ils pouvoient se sanctifier tout en se livrant à leurs occupations et en exerçant leur profession. Il les a encouragés par l'exemple de Notre-Seigneur, qui, avant sa mission, travailla long-temps dans le silence et la retraite. La piété du prélat, la douceur de ses paroles, son ton affectueux, l'à-propos de ses conseils, tout a contribué à toucher les associés, qui ne pouvoient se lasser d'entendre le digne évêque. Les missionnaires et les maîtres l'ont remercié également de l'intérêt qu'il vouloit bien prendre à l'association, et de son discours tout paternel.

— Le lundi 24, M. l'archevêque de Paris, assisté de MM. les abbés Desjardins et Gallard, est allé à l'Ecole polytechnique, et a célébré la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours. M. l'abbé de Salinis a prononcé le discours d'ouverture, où il a montré combien la religion s'allie naturellement avec la culture des lettres et peut faciliter les progrès des sciences.

— La retraite du Mont-Valérien pour les gens de la campagne s'est ouverte dimanche dernier, comme il avoit été annoncé. Il s'y trouve environ quatre-vingts personnes. On avoit tout préparé pour les recevoir, et M. l'abbé de Janson a voulu que rien ne manquât de ce qu'ils pouvoient désirer; l'infatigable missionnaire dirige cette retraite. On a lieu d'espérer que la Providence bénira ses efforts, et que cet essai va renouveler une pratique chère à la piété, et qui peut contribuer si puissamment à la ranimer parmi nous.

— Un désastre déplorable est arrivé dans le village de Bazoche-les-Bray, où un violent incendie a consumé un grand nombre de maisons, et réduit les habitans à la misère (*voyez plus bas, aux nouvelles politiques*). M. l'évêque de Meaux vient de publier un Mandement sur ce triste évènement. Le prélat y peint la désolation de ce village, cent quinze maisons réduites en cendres presqu'en un instant, et cent cinquante familles obligées d'en sortir à la hâte, d'abandonner aux flammes leurs meubles et le produit de leurs travaux, et dispersées sans ressource et sans asile :

« Ce ne sont point des larmes de compassion que nous vous demandons aujourd'hui, N. T. C. F., et que peuvent-elles pour soulager des malheureux qui ont tout perdu? Ce sont des secours, et des secours puissans que nous sollicitons pour eux, et si, pour les obtenir, nous étions obligés de faire parler ici votre intérêt propre, nous vous dirions : Vous auriez pu vous-mêmes être ces infortunés dont nous déplorons le triste sort; si ce fléau dévorant ne vous a point atteints, c'est à la bonté de votre Dieu que vous le devez; il vous demande que, reconnoissans de ses faveurs, vous soulagiez les maux de vos frères souffrans. Si vous refusez d'entendre la voix qui vous parle, craignez d'éprouver les mêmes malheurs, et de rester abandonnés à vos propres ressources ».

Le prélat se demande ensuite quelle est la véritable cause de ce désastre, et il répond que la cause de nos malheurs est dans nous-mêmes; que ce que le monde appelle imprudence ou hasard est le résultat de nos fautes; que notre grande imprudence est de négliger le Maître que nous devons servir et qui remet aux mains des créatures les verges dont il doit nous frapper. M. l'évêque de Meaux demande ensuite à ses diocésains s'ils sont moins coupables que ceux que le Seigneur vient d'affliger; s'ils sont plus religieux, plus réguliers dans leurs mœurs, plus réservés dans le choix des moyens pour accroître leur fortune, et il les engage à détourner par de bonnes œuvres les fléaux que leurs iniquités passées attireroient sur les têtes. Après ces remontrances toutes pastorales, le sage et pieux prélat annonce une quête dans chaque paroisse du diocèse, en faveur des incendiés de Bazoche-les-Bray; cette quête sera faite par les curés, qui inviteront les maires à se joindre à eux; il sera tenu un état des noms des bienfaiteurs et de leurs dons. Les sommes reçues seront transmises à M. Guyon, curé doyen de Bray, qui, de concert avec le curé de Bazoche et les membres de la commission nommée à cet

effet, en disposera suivant les besoins des malheureux. En même temps que nous recevions le Mandement de M. l'évêque de Meaux, nous apprenons que M. Regnault, ancien notaire et maire de Lezigny (Seine et Marne), se propose d'ouvrir une souscription pour les incendiés de Bazoche-les-Bray. Nous ne pouvons qu'applaudir à ses vues et encourager ses efforts.

— Nous avons parlé du zèle de M. l'évêque de Saint-Claude pour effacer jusqu'aux traces du schisme dans son diocèse, et nous avons dit que Dieu avoit béni ses efforts par le retour de plusieurs constitutionnels. Des détails authentiques qui nous parviennent sur le succès de ses soins sont de nature à édifier et à consoler le lecteur. Le prélat étoit informé que des pasteurs exerçoient le ministère sans avoir donné aucune marque de soumission aux décrets de l'Eglise ou de repentir de leur conduite passée : il n'a eu rien de plus à cœur que de les engager à satisfaire à la voix de la conscience, et il les y a exhortés avec d'autant plus de confiance, que ces ecclésiastiques paroissoient d'ailleurs réguliers et exacts à remplir leurs autres devoirs. La tendresse vraiment paternelle avec laquelle leur évêque leur a parlé a fait tomber le bandeau de leurs yeux; toutes les illusions se sont dissipées; tous ont successivement renoncé au schisme, ont condamné la constitution civile du clergé, et ont adhéré aux Brefs de Pie VI, notamment à celui du 13 avril 1791, qu'ils ont reconnu comme un jugement dogmatique adopté par l'Eglise universelle. Un seul a persisté; mais il n'a jamais compté dans ce diocèse, étant encore sous l'interdit que lança contre lui, presque aussitôt après son ordination, M. de Fargues, premier évêque de Saint-Claude. Parmi les prêtres qui sont ainsi revenus, il en est qui ne se sont point contentés de la formule que M. l'évêque leur avoit présentée, et qui ont ajouté à leur rétractation les termes les plus forts. On en jugera par la déclaration suivante, de M. le curé de V. qui est un curé de canton. Nous choisissons celle-là entre plusieurs autres :

« Je soussigné déclare avoir déposé entre les mains de M. l'évêque de Saint-Claude la formule suivante : 1°. Je condamne la constitution dite *civile du clergé*, comme hérétique, schismatique, impie et sacrilége ; 2°. je me repens de tout mon cœur d'avoir adhéré aux doctrines et principes qu'elle contient ; j'adhère de toute la sincérité de mon ame au jugement dogmatique porté dans le bref du 13 avril

1791, consenti et reçu par toute l'Eglise; 4°. je déclare que je me repens bien sincèrement des fautes que j'ai commises, et du scandale que j'ai donné en exerçant, soit illicitement, soit invalidement les fonctions pour lesquelles je n'avois aucun pouvoir de l'autorité légitime, qui seule pouvoit me le donner; 5°. je déclare enfin que dès ce jour je vais travailler à mettre ordre à ma conscience par un aveu sincère au tribunal de la pénitence de tous mes torts, en suppliant la divine miséricorde de me les pardonner. Fait à V. *Signé...* »

Il ne manquoit plus, de la part de ces prêtres, que de rendre publiques ces déclarations de leurs sentimens, et de s'abstenir pour quelque temps des fonctions du ministère : on a eu la joie de les voir faire ces démarches. La plupart n'ont pas craint de lire eux-mêmes en chaire la formule de rétractation, et plusieurs se sont présentés publiquement au tribunal de la pénitence. Touché jusqu'aux larmes de leur docilité et de leur courage, M. l'évêque de Saint-Claude s'est empressé de les rétablir dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis ce moment, l'ordre et la paix semblent renaître dans le diocèse; le mur de séparation est tombé; aux défiances réciproques a succédé la concorde; on se félicite mutuellement d'être rentré dans les voies de l'unité; les fidèles partagent la joie du clergé, et tous bénissent celui dont la présence a opéré tant de bien, qui a rendu au sanctuaire sa splendeur et sa pureté, et qui, comme autrefois Ezéchias, a fait disparoître les souillures qui défiguroient la maison du Seigneur.

— Le conseil municipal de la ville de Marseille a voulu offrir un témoignage de reconnoissance à M. l'archevêque d'Aix pour le zèle avec lequel le prélat a dirigé le diocèse pendant tout le temps qu'il en a été chargé, et pour les établissemens qu'il y a formé. Il a offert à M. l'archevêque un très-bel ostensoir en vermeil.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du Roi, M. le comte de Coutard, gentilhomme honoraire, est nommé gentilhomme de la chambre, en remplacement de M. le baron d'Albignac, décédé.

— Par ordonnance du Roi, M. Caron de Fromentel fils, qui étoit juge-auditeur au tribunal de Nantes, est nommé substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Dunkerque, en remplacement de M. Franconville, appelé à d'autres fonctions.

— Par une autre ordonnance, M. Daman, avocat à Saint-Omer, est nommé juge, en remplacement de M. Legay, décédé.

— Par ordonnance du Roi, M. Basio, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Auch (Gers), a été nommé juge au même tribunal.

— MM. Dandigné, conseiller-auditeur à la cour de Rennes, et Lejears de la Diriais, procureur du Roi à Saint-Brieuc, viennent d'être nommés conseillers à la cour royale de Rennes; le premier en remplacement de M. Duguen, le second de M. Varin de Beauval.

— S. Exc. le duc de San-Carlos a présenté à S. M. Louis XVIII les lettres de son souverain qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de S. M. C.

— MM. les commissaires du banquet donné, le 17 de ce mois, à S. Exc. le maréchal duc de Reggio, ont eu l'honneur d'être admis en audience particulière par S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, et d'offrir à S. A. R., comme présidente de la société de Charité Maternelle, au nom de MM. les officiers supérieurs de la garde nationale, une somme de 740 fr., mise en réserve pour une œuvre de bienfaisance. S. A. R. a daigné accueillir avec sa bonté accoutumée cette légère offrande.

— M. le comte Melchior de Polignac, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé à Paris.

— MM. les comtes de Fontenilles et de Larochefoucauld, aides-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, sont arrivés à Paris.

— M. le comte de Beurnonville, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé, le 21, de l'armée d'Espagne. Bientôt après il a eu l'honneur d'être reçu par S. A. R. Madame.

— On assure que le roi d'Espagne a conféré l'ordre de la Toison-d'Or à M. le comte Villèle, président du conseil des ministres, et à M. le vicomte de Châteaubriant, ministre des affaires étrangères.

— M. de Péguérolles est nommé sous-préfet d'Espallion, département de l'Aveyron.

— La *Gazette d'Etat*, de Berlin, contient un ordre, signé *Frédéric-Guillaume*, qui retire à sir Robert Wilson l'ordre de l'Aigle-Rouge, qui lui avoit été conféré en 1813, lorsqu'il étoit général-major au service de la Grande-Bretagne. Cette mesure est motivée sur ce que sir Robert Wilson «s'est montré, par ses discours et sa conduite, zélé partisan et défenseur des principes révolutionnaires et anarchiques».

— M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal près la cour de France, est mort, le 22 de ce mois, à Paris, d'une attaque d'apoplexie, dont les premiers symptômes s'étoient manifestés l'avant-veille.

— M. le comte de Gouvion, pair de France, est mort, le 24, en son hotel.

— L'électeur de Hesse-Cassel vient de recevoir une quatrième lettre anonyme, dans laquelle on lui demande d'éloigner de lui certaines personnes qu'on lui désigne, et aussi de convoquer les Etats du

pays, conformément à l'ancienne constitution. Plusieurs personnes ont été arrêtées par suite de cette nouvelle missive.

— M. le comte Eugène d'Astorg vient d'être promu au grade de maréchal de camp.

— M. de Ruffo de La Fare, capitaine au 39e. régiment d'infanterie de ligne, officier d'ordonnance de M. le général Buchet, vient de recevoir la croix de Saint-Louis de S. A. R. le Prince généralissime. Ce jeune officier, fils de M. le marquis de Ruffo de La Fare, colonel, commandant le quartier-général de la 9e. division et la place de Gironne, s'étoit particulièrement distingué aux affaires de Campillo-d'Arrena et Jaen.

— Sur la réquisition du ministère public, et en vertu de l'ordonnance d'un des messieurs les juges d'instruction, il a été procédé à la saisie du numéro du *Courrier français* du 24, inculpé d'avoir inséré un article qui a pour objet d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et de diffamer les tribunaux.

— Plusieurs transfuges français, faits prisonniers à la Corogne, ont traversé, le 18, la ville de Nantes; on les conduit à Toulouse, où ils doivent être jugés. L'ex-capitaine des hussards Peccarère y est déjà arrivé, venant de Bayonne, escorté par la gendarmerie.

— Le 2e. conseil de guerre de Perpignan, qui a déjà condamné plusieurs transfuges, pris les armes à la main, à la peine capitale, a prononcé la même peine contre Mathieu Aubignac, caporal; P. Didier, caporal, et Denis Bazinet, soldat, déserteurs du 6e. régiment d'infanterie légère, accusés d'avoir porté les armes contre la France.

— Le conseil de révision a annulé le jugement rendu par le 2e. conseil de guerre, portant condamnation à dix ans de boulet pour désertion à l'étranger, contre le nommé Joseph Calvet, soldat au 26e. de ligne, attendu qu'il a été reconnu que le conseil s'étoit mal à propos déclaré incompétent pour le crime de port d'armes contre son pays, dont Calvet étoit en outre accusé.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine capitale, pour avoir porté les armes contre la France, Pierre Dubon, Pierre Candeau, soldats au 18e.; François l'Hospitalier et Pierre Jacquet, soldats au 26e.

— Le conseil de révision a confirmé les jugemens du 2e. conseil de guerre permanent, qui condamnent à la peine de mort les nommés Pautral, Frapper et Lanseron. Ces condamnés s'étoient pourvus en révision pour cause d'incompétence et vices de forme.

— Le sieur Sigefeld, tabletier, ancien militaire, et Lafargue, ex-gendarme, ont été condamnés par la sixième chambre, jugeant correctionnellement; le premier à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende, et le second à un mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende, comme convaincus de fabrication et de mise en vente d'emblêmes séditieux capables de propager l'esprit de rébellion, et outrageant la morale publique.

— Le même tribunal a condamné le nommé Jean-Baptiste Huc,

journalier, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux et des propos grossiers et injurieux en la personne du Roi.

— La fille Marie-Hélène Godeau, âgée de 25 ans, danseuse de corde, a été condamnée par la cour d'assises à cinq années de réclusion et au carcan, comme convaincue de voies de fait et d'injures graves envers sa mère.

— Un affreux incendie, arrivé à Bazoche, le 18 octobre, a détruit presqu'en entier la commune de Bazoche-les-Bray (Seine et Marne). Cent quinze maisons ont été brûlées avec tout ce qu'elles contenoient. La perte est évaluée à 600,000 fr. Quatre personnes ont péri dans les flammes, et quatre cents habitans sont réduits à la plus profonde misère. A la vue d'une pareille calamité, M. Dupré, sous-préfet de Provins, a appelé sur ses malheureux administrés les secours de la pitié publique. Les premiers dons qu'il a reçus ont servi à acheter le grain destiné à ensemencer les terres, et le pain qui se distribue chaque jour aux incendiés, logés momentanément dans des granges et par étape dans la petite ville de Bray. Voici les principaux dons qui ont été faits : S. A. R. MADAME, 500 fr., LL. AA. RR Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, 300 francs; S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, 500 fr.; S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, 500 fr.; M. le duc Matthieu de Montmorency, 200 fr.; S. Exc. M. le baron de Damas, ministre de la guerre, 100 fr.; M. le comte de Goyon, préfet, pour le département, 1500 fr.

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le roi a envoyé au comte de Bourmont la grand'croix de son ordre de Saint-Ferdinand.

M. le lieutenant-général comte de Bourmont a pris, le 15 novembre, à Madrid, le commandement des troupes françaises qui restent en Espagne.

M. le lieutenant-général Pozzo di Borgo, ambassadeur extraordinaire de Russie, a été présenté en audience publique à S. M. Ferdinand, qui lui a conféré l'ordre de la Toison-d'Or.

S. A. R. le Prince généralissime vient d'accorder au 3e. régiment de dragon, actuellement sous les murs de Carthagène, une nouvelle preuve de satisfaction, en envoyant la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur au colonel de Bergeret; deux croix de Saint-Louis, une croix d'officier de la Légion-d'Honneur et deux croix de chevalier du même ordre, à des officiers du même régiment.

Le 41e. régiment de ligne vient de recevoir de S. A. R. une récompense bien flatteuse due à son excellent esprit et aux services qu'il a rendus en Espagne durant la campagne. Le Prince généralissime a bien voulu accorder à ce brave régiment deux croix de la Légion-d'Honneur, l'une pour le capitaine adjudant-major Maduré, et l'autre pour le sergent Miquel, qui s'est particulièrement distingué dans une sortie faite par la garnison de Saint-Sébastien; trois brevets de capitaines, trois de lieutenans et trois de sous-lieutenans.

D'après le rapport du major-général comte Guilleminot à S. Exc.

le ministre de la guerre, les troupes du deuxième corps sont entrées, le 5, dans Carthagène; l'occupation de cette place a eu lieu avec l'ordre le plus parfait. Le deuxième corps a également pris possession de Péniscola; et, par une dépêche en date du 10, le maréchal comte Molitor rend compte à S. A. R. qu'il a tout lieu d'espérer, d'après une convention conclue le 6, et qui a reçu son approbation, que ses troupes entreront, le 12, dans Alicante.

Une dépêche télégraphique de M. le commandant de la marine à Toulon, annonce qu'une division navale française a mouillé à Palma, île de Majorque, et y a porté le gouverneur des îles Baléares nommé par S. M. le roi d'Espagne. Ce gouverneur a été parfaitement accueilli. Le 9 novembre, Minorque a reconnu l'autorité légitime.

Le général Milans, avec sa famille, est arrivé, le 18, à Perpignan.

---

Lorsque la presse multiplie chaque jour des ouvrages frivoles ou dangereux, les amis de la religion et de la bonne littérature applaudiront, sans doute, à une entreprise qui doit leur plaire sous l'un et l'autre rapports. Un jeune helléniste va donner une nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ en grec et en latin, de la version de Georges Mayr. Ce Jésuite bavarois, mort à Rome il y a précisément deux cents ans (le 25 août 1623), s'est fait connoître par son zèle, par sa piété, et par son goût pour les langues grecque et hébraïque. Formé par les conseils du cardinal Bellarmin, il publia en ce genre plusieurs ouvrages, entr'autres, une *Imitation* grecque et latine, qui parut à Augsbourg en 1615, et à Cologne en 1630. Cette *Imitation* est fort rare, et il en va paroître une nouvelle édition chez Firmin Didot. M. X. Brosset y donne ses soins; il éclaircira et corrigera les éditions précédentes. L'étude assidue qu'il a faite de la langue grecque, et son goût pour la littérature grave, donnent lieu d'espérer que cette édition sera digne de la réputation du livre qu'elle est destinée à reproduire. M. Brosset annonce son entreprise par un *Prospectus* latin fort court, mais d'un bon style; il y joint un *specimen* des caractères grecs et latins qui serviront à son édition. Les exemplaires avec le grec seulement seront de 3 fr. en papier fin, et le double en vélin; ceux grec et latin seront de 4 fr. en papier fin, et aussi le double en vélin. Il suffit de se faire inscrire chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24. On pense que le clergé accueillera et favorisera une entreprise dont l'objet est si louable. La modicité du prix ne peut effrayer personne, et on peut espérer de jouir bientôt de cet ouvrage, qui ne formera qu'un volume d'un petit format.

*Retraite ecclésiastique, suivie de Méditations sur l'Humilité;* par M. Tronson (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avons commencé, dans le n°. 955, à donner une Notice sur le vertueux auteur de cet ouvrage, un des prêtres les plus distingués de son temps par sa piété, sa sagesse, son expérience et ses lumières. Nous achèverons aujourd'hui cette Notice, et nous parlerons ensuite de l'ouvrage qui nous a donné occasion de traiter ce sujet.

Tout le monde sait que M. Tronson fut associé à Bossuet et à M. de Noailles, pour les conférences sur le quiétisme. Ces conférences se tinrent à Issy, où M. Tronson étoit alors. M. le cardinal de Bausset a rapporté tous les circonstances de cette affaire, où M. Tronson montra des lumières et une sagesse qui sembloient mettre son autorité sur la même ligne que celle des évêques.

M. Tronson établit sa congrégation dans les séminaires de Bourges et d'Autun en 1680, de Tulles en 1684, et d'Angers en 1695. Il y eut de son temps un projet pour donner le séminaire d'Avignon à Saint-Sulpice; mais ce projet rencontra des obstacles, et ne reçut d'exécution que sous son successeur. Il entretenoit avec tous ces séminaires et avec ceux de sa congrégation établis précédemment une correspondance assidue. Saint-Sulpice étoit déjà chargé des séminaires

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

de Lyon, de Clermont, de Viviers, de Limoges, du Puy et d'Auxerre (1). L'établissement de Mont-Réal fut aussi l'objet des soins de M. Tronson, et il y envoyoit des ouvriers choisis, qui firent prospérer la religion dans cette colonie. Si on ajoute à ces détails sa correspondance avec les évêques et avec toutes les personnes qui le consultoient, on sera étonné qu'il pût suffire à tant d'occupations diverses; mais son temps étoit distribué avec le plus grand soin. Il ne faisoit point de visite, et ne prenoit point de récréation; son seul délassement étoit à la campagne d'Issy, où il recevoit les docteurs les plus estimables de son temps, entr'autres, Grandin, de Lestocq.

Il recueilloit avec soin tout ce qui paroissoit sur les matières ecclésiastiques, les Mandemens, les censures, les actes de la Faculté de théologie, les écrits et brochures sur les matières alors agitées. Il en enrichissoit la bibliothèque du séminaire, et il en envoyoit des copies ou des extraits à l'abbé Grandet, à Angers, qui étoit fort curieux de rassembler ces pièces historiques. Il étoit fort opposé à toutes les nouveautés, et, tandis qu'elles s'insinuoient plus ou moins ouvertement dans plusieurs corps, sa sagesse en préserva entièrement sa compagnie, et ce service qu'il lui rendit ainsi qu'à l'Eglise mérite d'autant plus d'être remarqué que Saint-Sulpice fut, je crois, la seule congrégation qui échappa, vers cette époque, aux intrigues d'un parti adroit. Lors des différends de Louis XIV avec Rome et des articles de 1682, il mit dans toute sa conduite une extrême réserve, et évita tout ce qui eût pu compromettre la congrégation.

Dès 1687, il sentit des infirmités qui firent craindre

---

(1) Nous trouvons du moins ce dernier séminaire cité parmi ceux que dirigeoit alors Saint-Sulpice; mais il paroît que cet état de choses ne subsista pas long-temps.

sa fin prochaine. Helvétius, célèbre médecin de ce temps-là, le guérit. Quelque temps après, un dépôt sur les jambes l'empêcha de sortir et même de dire la messe; mais son esprit ne perdit rien de son activité. Il se retiroit de temps en temps à Issy, et laissoit à M. Leschassier la direction du séminaire. Il mourut à Paris, le 26 février 1700, regretté, non-seulement de ses confrères et de ses disciples, mais de tout le clergé, et des gens du monde avec lesquels il avoit eu des rapports. *C'est un homme,* dit Vuitasse en apprenant sa mort, *que toute la France a consulté, et jamais personne ne s'est repenti d'avoir suivi ses conseils;* éloge d'autant plus remarquable que le docteur ne pensoit pas comme M. Tronson sur plusieurs matières.

On trouve dans la correspondance manuscrite de M. Tronson quelques particularités relatives à l'assemblée de 1682, et aux discussions qui eurent lieu à cette époque. Ces particularités sont d'autant plus curieuses qu'elles roulent sur des évènemens sur lesquels les historiens contemporains sont fort réservés et fort succincts. Nous en noterons ici quelques-unes. Parmi plusieurs lettres de M. Tronson à M. de Sève, évêque d'Arras, son parent, il y en a une, du 3 juillet 1681, à ce prélat, qui avoit quitté l'assemblée du clergé sans signer la délibération commune, et qui s'étoit retiré précipitamment dans son diocèse. M. Tronson lui marque les bruits qui courent à son sujet, et semble dire que l'évêque *pourroit faire comme plusieurs de ses collègues, qui, après un premier refus, n'ont point fait de difficulté, s'étant éclaircis, de signer ensuite eux-mêmes, lorsqu'ils étoient encore à Paris, ou d'envoyer pour cela une procuration, lorsqu'ils ont été retournés dans leurs diocèses.* Lors des assemblées qui eurent lieu en Sorbonne pour l'acceptation des 4 articles, il paroît que l'on craignit que ceux des docteurs qui

étoient de Saint-Sulpice ne votassent contre. Le marquis de Seignelay, fils du ministre Colbert, et ministre lui-même, fit défense à ces docteurs d'aller à l'assemblée; c'est ce qui résulte d'une lettre de M. Tronson au marquis, en date du 7 juin 1682:

« Monseigneur, la parole que je vous donnai hier au soir sera fidèlement et religieusement observée : nos docteurs n'iront point à l'assemblée, et il leur a suffi, pour se déterminer, de connoître l'intention de S. M. Pour M. notre curé, il n'a point été à la dernière assemblée, et il n'ira point aussi à la prochaine. Il y a un des deux docteurs qui demeurent chez lui (je veux dire à sa communauté) qui suivra son exemple; mais il y en a un dont on ne peut répondre; car, après lui avoir représenté ce que le Roi désiroit, il n'a point voulu donner de parole positive, et il a dit qu'il verroit dans le temps à quoi sa conscience l'obligeroit. Je ne sais, Monseigneur, si je puis faire autre chose pour contenter S. M., dont je puis vous assurer que nous recevrons toujours les ordres avec un profond respect et une parfaite soumission ».

Cet ordre donné à MM. de Saint-Sulpice occasionna beaucoup de bruits et de jugemens divers. C'est sans doute à ce sujet que M. Tronson écrivoit à l'abbé de La Pérouse, le 29 juin 1682 : « Nous avons pris le silence pour notre partage, que plusieurs même de nos bons amis blâment maintenant, mais qu'ils ne désapprouveront pas, quand le temps sera venu de dire nos raisons. Vous jugerez par là jusqu'où va notre silence, puisque nous le préférons à notre justification; c'est tout ce que j'en puis écrire ». La lettre suivante, du 23 juillet 1682, à l'abbé Grandet, a rapport au même objet :

« Ce qu'on vous a dit de la paroisse de votre exilé est véritable : M. Coquelin est commis pour y faire les fonctions de pasteur; on l'a mis à la place de M. Chamillard, pour être supérieur en son absence. Il est nommé pour présider aux conférences que l'on y faisoit, et qui sont maintenant transférées à l'archevêché. Voilà trois grands articles pour lesquels il y a ici un Mandement imprimé. Pour le quatrième, qui re-

garde le dessein qu'a Mgr. de Paris d'obliger le curé à se défaire de sa cure, je ne sais pas où ceux qui vous ont dit cette nouvelle ont pu l'apprendre, mais je n'en ai point encore oui parler. On a bien raisonné sur l'absence des docteurs de Saint-Sulpice, et plusieurs en ont fait différens jugemens. Les plus sages attendent à en juger qu'ils connoissent la raison qu'ils ont eue, qui sera sûrement approuvée de tous. Mais il est bon cependant d'être exposé aux reproches et à la condamnation de plusieurs, sans chercher trop à se justifier, jusqu'à ce que Dieu en donne les ouvertures, et que sa providence fasse connoître que l'on n'a fait que ce que l'on devoit. Le bruit des lettres-de-cachet, données à M. le curé et à quelques docteurs de Saint-Sulpice, a été grand ici aussi bien que chez vous; mais ça été sans fondement.

» Je ne sais si la réduction des docteurs au nombre de quarante, pour assister aux assemblées, sera un des réglemens que l'on fera pour la Faculté; mais il y a bien à craindre qu'on ne leur en donne d'autres aussi fâcheux, si les docteurs zélés n'entrent dans quelques propositions d'accommodement. On est bien aise que le Père général de l'Oratoire se tienne à la campagne; mais je n'en sais pas de raison particulière, et l'on ne dit pas aussi qu'il soit exilé. Le Parlement n'a rien fait touchant les affaires de Sorbonne, depuis qu'il a défendu, le mois passé, de s'assembler. Il y a apparence qu'il y aura quelque chose de réglé avant le *primâ mensis* du mois prochain ».

Une autre lettre au même abbé Grandet, du 22 août 1682, porte ce qui suit :

« La requête que l'on a fait signer aux docteurs, avec le Mandement imprimé touchant le gouvernement de la cure et du séminaire de Saint-Nicolas, sont entre les mains de M. de Longueil, qui vous les enverra par la voie que vous lui marquerez. Vous aurez quelque jour une relation de toute cette affaire. Ce que l'on vous a dit de M. Grandin est vrai, mais non ce que l'on vous a dit du retour des exilés; c'est un bruit qui court, mais je ne sais pas sur quel fondement, car il n'y a pas encore d'apparence qu'on les rappelle si tôt. Je n'ai point vu d'autre avis écrit que ceux de M. Chamillard et celui de M. Blanger. On a fait courir le bruit que le général dont

vous me parlez avoit eu une lettre-de-cachet; mais cela n'est pas, et son éloignement s'est exécuté d'une manière plus douce ».

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui a trait à ces matières dans la correspondance que nous parcourons, une lettre du 7 avril 1683, au marquis de Seignelay, quoique son nom soit en blanc, dit seulement : « Les deux docteurs qui demeurent à la communauté de M. le curé ne croient point pouvoir en conscience se dispenser d'aller aux assemblées; c'est ce que je ne puis me dispenser de vous écrire pour satisfaire aux ordres précis que vous m'avez donnés ».

Il nous semble que ces détails peuvent servir de suite à ceux que nous avions recueillis dans notre t. XXIX, nos. 742, 744 et 746. Nous y avons parlé de la démarche de l'évêque d'Arras et de l'opposition de quelques docteurs; nous n'avions nommé alors que les docteurs Grandin, Chamillard et Humbelot; il paroît qu'il faut y joindre Pierre Blanger, de la maison de Sorbonne, docteur en 1661, chanoine et grand-vicaire de Coutances, qui mourut en juillet 1706; c'étoit un des docteurs les plus estimés en Sorbonne. Le bruit qui avoit couru de l'exil du curé et de quelques docteurs de Saint-Sulpice, quoiqu'ils n'eussent point assisté aux assemblées, fait assez voir quels étoient leurs sentimens; le curé de Saint-Sulpice étoit alors Claude Bottu de La Barmondière, docteur de Sorbonne, homme plein de zèle, de modestie et de piété, qui se démit de sa cure en 1689, et mourut au séminaire le 18 décembre 1694. Quant au général de l'Oratoire, dont il est parlé ci-dessus, c'étoit le Père Abel de Sainte-Marthe; sa disgrâce ne tenoit pas à la même cause, et provenoit plutôt du caractère peu traitable de ce Père, de l'imprudence qu'il avoit eue d'aliéner l'archevêque de Paris, et des soupçons qu'on avoit sur lui relativement à la doctrine, et tout porte à croire

en effet que son généralat fut fatal à sa congrégation en y favorisant le penchant aux nouveautés.

Après ces préliminaires, qui peut-être nous ont arrêté trop long-temps, mais sur lesquels c'étoit pour nous l'occasion naturelle de nous étendre, il est temps de venir à l'ouvrage même de M. Tronson. Cet ouvrage offre une suite de méditations pour une retraite ecclésiastique. M. Tronson fait sentir d'abord l'importance et l'utilité de cette pratique, et on sait en effet que les saints les plus célèbres des derniers temps, saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, et les autres restaurateurs de la discipline ecclésiastique, ont recommandé les retraites comme un puissant moyen de ranimer le zèle et la piété dans le clergé. Héritier de leur esprit, M. Tronson s'attache à développer les considérations qui peuvent occuper utilement pendant une retraite, et il applique ces considérations aux ecclésiastiques qu'il avoit spécialement en vue. Sa retraite est de dix jours, et il y a pour chaque jour trois ou quatre méditations. Elles traitent, non-seulement des grandes vérités du salut, mais de l'éloignement du monde, de la vocation à l'état ecclésiastique, de l'oraison mentale, de l'emploi du temps, etc. M. Tronson y montre cette onction, cette abondance, cette expérience consommée, cette parfaite connoissance de l'Ecriture et des Pères, qu'on a déjà remarquées dans ses autres écrits. Il s'étoit tellement pénétré de l'étude des livres saints et des monumens de l'antiquité, que son style en est perpétuellement nourri et en reçoit une nouvelle grâce et une nouvelle force. Les écrits de M. Tronson peuvent, sur ce point, soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages d'une époque si fertile en productions marquées au coin du goût, de l'élégance et de la solidité.

A la suite des Méditations sur la retraite ecclésiastique il y a des Méditations sur l'humilité pour le temps

de l'Avent. Elles sont du même auteur, et traitent des différens degrés de l'humilité, des fondemens de cette vertu et des moyens de l'acquérir. On y trouvera le même caractère que dans la *Retraite;* l'expérience de M. Tronson dans les voies spirituelles, son esprit de discernement, sa sagesse dans la direction des ames, sa profonde connoissance du cœur humain, tout contribue à donner du prix à ses ouvrages, et les ecclésiastiques sauront gré à l'éditeur de leur avoir procuré le secours des conseils d'un guide si éclairé. On compléteroit ce service, si l'on donnoit une vie un peu étendue d'un si vertueux prêtre. Nous sommes persuadé qu'elle seroit aussi utile et aussi édifiante qu'honorable pour la mémoire de M. Tronson, et, dussions-nous nous répéter, nous formerons le vœu de voir se réaliser un projet qui feroit bien connoître un des prêtres les plus estimables du 17e. siècle, et qui peut-être jeteroit un nouveau jour sur une époque que l'on peut regarder comme une des plus intéressantes dans l'histoire de l'église de France.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 7 novembre, au matin, le souverain Pontife, à l'occasion de l'octave des Morts, se porta à l'antique église abbatiale de Saint-Grégoire-le-Grand, sur le Mont-Célius. Cette église est occupée par les religieux Camaldules. S. S. fut reçue par M. le cardinal Zurla, général de l'ordre, et par tous les abbés et religieux du couvent. Après avoir adoré le saint Sacrement et vénéré la relique de saint Grégoire, le saint Père passa dans la sacristie, visita tout le monastère, qui a été rétabli récemment, et examina surtout avec soin la bibliothèque, qui a été formée depuis peu par le cardinal Zurla et par l'abbé Capellari, son vicaire-général. Depuis, S. S. a visité l'église de Sainte-Marie-de-la-Prière et le cimetière de Sainte-Marie, au-delà du Tibre.

PARIS. Les lettres que l'on reçoit de Rome s'accordent à rendre un témoignage favorable de la santé du souverain Pontife. Il paroît que cette santé, naturellement assez déli-

cale, s'est sensiblement améliorée depuis l'exaltation du saint Père, et on peut espérer qu'elle lui permettra de suivre ses sages projets pour le bien de la religion et de l'Eglise. On a remarqué aussi que Léon XII témoigne un tendre intérêt pour la France. S. S. accueille avec beaucoup de bienveillance ceux de nos compatriotes qui se trouvent à Rome; elle conserve en même temps un souvenir affectueux des personnes qu'elle a connues en France; et l'on sait qu'elle vient d'adresser un bref plein de bonté à un seigneur d'un nom illustre, mais plus recommandable encore par sa piété, et qui, depuis la restauration, a élevé dans ses terres une église, et a ainsi acquitté un vœu fait pour demander à Dieu le retour des Bourbons. Nous avons rendu compte, dans le temps, de la dédicace de cette église, et nous ne sommes point surpris que M. le M. de M. ait recueilli des témoignages d'estime, de bienveillance et d'affection de la part du chef de l'Eglise. Ce prix étoit dû à sa piété et à ses bonnes œuvres.

— La visite pastorale n'a point souffert, à Saint-Merry, de la retraite que M. l'abbé de Janson donne au Calvaire, et l'infatigable missionnaire se multiplie en quelque sorte et semble se trouver partout; il va de l'un à l'autre endroit sans prendre de repos. Mercredi dernier, on a célébré, à Saint-Merry, le renouvellement des vœux du baptême; cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe. Le lendemain matin, M. l'archevêque est arrivé dans la même église à six heures du matin, a fait une petite exhortation après l'instruction du missionnaire, et a célébré la messe. Le soir, M$^{gr}$. est allé aux Blancs-Manteaux. Ces visites réitérées témoignent assez le zèle du prélat pour animer les fidèles; et en effet, ils se portent en grand nombre aux exercices, sans que l'affluence ait produit aucune apparence de trouble. A Saint-Jean-Saint-François, les prédications sont aussi fort suivies, et M. le curé mêle souvent sa voix à celle des missionnaires, et les seconde par ses discours et par toute l'influence de son ministère. On dit que la cérémonie de l'amende honorable, dont nous avons parlé, a fait une vive impression dans cette église. La présence de tant de fidèles, qui ont paru à la procession avec un cierge à la main, a fait tomber le respect humain, et chacun ne craint point de montrer publiquement sa foi. On remarque aux exercices beaucoup d'hommes qui auparavant ne paroissoient guère dans les temples: non-seulement ils sont assidus

aux instructions, ils entourent le confessionnal, et les missionnaires sont fort occupés à entendre tous ceux qui se présentent. Cette heureuse impulsion ne peut que croître, et les résultats de la visite dans cette paroisse y auront été plus sensibles peut-être encore que dans les autres églises. Il ne resteroit, ce semble, pour en rendre les fruits durables, qu'à y établir une pieuse association, et on croit que de bons fidèles en feront la demande : ils savent que c'est le meilleur moyen de soutenir les résolutions des uns et de ranimer les dispositions des autres ; et l'on a l'expérience que, dans plusieurs paroisses, et entr'autres à Bonne-Nouvelle, l'association établie a produit un bien aussi consolant pour le pasteur qu'avantageux pour son troupeau.

— Mardi dernier, M. l'archevêque de Paris a présidé la réunion pour les petits séminaires. L'assemblée s'est tenue dans la chapelle de la sainte Vierge, église de l'Abbaye-aux-Bois. M. l'archevêque étoit accompagné de deux de ses grands-vicaires. Sitôt que le prélat a eu pris place et fait la prière, M. l'abbé Pisseau, curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement, a commencé un discours destiné à montrer l'utilité de l'œuvre. L'orateur a fait sentir son importance pour le bien de la religion et de la société. M. l'abbé Gallard a lu ensuite l'exposé de la situation de l'œuvre, et l'état des dons et offrandes recueillis par les trésorières. M. l'archevêque a exhorté les dames à continuer, et a parlé de différentes mesures qui ont été prises récemment. Ainsi, il a été décidé que les places d'élèves dans les petits séminaires seroient données désormais au concours. On a pensé que cette marche éviteroit les sollicitations, et feroit tomber les bourses sur ceux qui s'en seroient rendus plus dignes par leur travail et leur capacité. Plusieurs curés de la capitale, et un grand nombre de dames, assistoient à la réunion, et on a pu se convaincre que le zèle pour cette œuvre se soutenoit de la manière la plus consolante.

— Le mercredi 26, on a célébré, dans l'église Sainte-Geneviève, la fête de sainte Geneviève, dite du Miracle des Ardens. M. l'archevêque de Paris y est allé le matin, et a célébré la messe, à laquelle un assez grand nombre de fidèles ont communié. M. l'archevêque d'Arles a ensuite officié à la grand'messe. Le soir, M. l'abbé Rauzan a fait la glose, dans laquelle il a rappelé l'objet de la fête et le prodige qui y a

donné lieu. L'instruction principale a été faite par M. Hilaire. Il y avoit beaucoup de monde au salut. Les missionnaires célébreront l'octave de la fête. Ils continuent toujours leurs instructions dans cette église, où les fidèles se portent aussi tous les soirs avec une persévérance qui fait l'éloge des uns et des autres.

— La retraite du Mont-Valérien réussit au-delà de ce qu'on avoit espéré, et depuis l'ouverture il est encore arrivé des gens de la campagne qui ont demandé à être reçus. Il s'y trouve en ce moment plus de quatre-vingts personnes. Ces bonnes gens montrent beaucoup de zèle pour profiter de ces jours de salut; ceux mêmes qui étoient venus avec des intentions mal décidées sont les plus empressés à manifester les dispositions les plus chrétiennes. Ils sont touchés de la charité, du dévoûment et du courage de M. l'abbé de Janson. Il mange avec eux, il préside à tous les exercices, il a soin que rien ne leur manque. Quelques curés des environs, qui étoient venus passer aussi ces jours en retraite au Calvaire, le secondent pour les confessions, et sont fort occupés. Tout se passe de la manière la plus édifiante. Le lever est à cinq heures et demie. Après les méditations, il y a un exercice libre, puis la messe, le déjeûner, une instruction, etc. L'enceinte est fermée, et on n'y admet que ceux qui suivent les exercices. Il règne parmi les retraitans une union, une simplicité, un désir de se sanctifier qui animeroient les plus froids. Ils se félicitent d'être venus, ils ne savent comment témoigner leurs reconnoissances aux généreux missionnaires, ils s'excitent mutuellement à servir Dieu. Enfin cette retraite sera d'un heureux début, et les bénédictions que Dieu y répand donnent lieu de croire que Dieu protège cette œuvre, et qu'il en naîtra pour la suite des fruits abondans et durables.

— Nous avons donné, le mois dernier, une courte Notice sur M. l'abbé Anot, chanoine de Reims, mort récemment. Ce vertueux ecclésiastique se dévouoit au soulagement des prisonniers, et remplissoit ce ministère avec autant de constance que de charité. Il a reçu dernièrement, dans une occasion solennelle, un hommage bien mérité. M. Sannegon, conseiller de la cour royale, et président des assises de la Marne, en ouvrant ces assises le 3 novembre, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, l'usage voudroit que nous fissions à l'instant même

l'ouverture des débats dont vous devez être les arbitres; mais nous éprouvons le besoin de vous communiquer avant tout une pensée et des regrets qui se sont renouvelés plus vivement hier, lorsque nous visitions les prisons que la loi confie à notre surveillance, et ce matin encore au milieu des pompes funèbres de cette journée que la religion consacre à de si tristes souvenirs.

» Il n'est plus, ce consolateur des prisonniers, ce vénérable abbé Anot, qui, disciple, et, pour ainsi dire, émule de saint Vincent de Paul, avoit choisi la plus rigoureuse des infortunes humaines pour la consoler et pour l'adoucir.

» C'est par lui, c'est par cet ange des prisons que tous les genres de consolations descendoient dans ces tristes asiles de la douleur, du remords, et quelquefois du désespoir.

» L'innocent, victime d'une méprise ou d'une apparence trompeuse, trouvoit dans l'abbé Anot le plus zélé des défenseurs.

» Le coupable apprenoit de lui, qu'aux yeux de Dieu, et même aux yeux des hommes, il est une seconde innocence que peut donner le repentir.

» Ne se bornant pas à de si douces consolations, et persuadé que la bienfaisance fraie souvent la route à la religion, l'abbé Anot savoit retrancher de son existence même pour subvenir aux besoins des prisonniers.

» Que de fois les murs de la prison ont vu l'homme de Dieu abandonner jusqu'à ses vêtemens aux malheureux qui l'entouroient!

» Et qui pourra jamais calculer les immenses services que cet homme généreux a rendus à la société? que de cœurs endurcis il a su toucher! que de bouches accoutumées aux blasphèmes ont appris de lui à bénir Dieu, et à chanter ses louanges! que de résignations il inspiroit! que de crimes il a peut-être prévenus!

» De pareils exemples germeront sans doute dans les cœurs. L'abbé Anot trouvera de dignes imitateurs dans sa ville adoptive, et parmi ses respectables collaborateurs.

» Pour vous, Messieurs, nous n'en doutons pas, vous nous saurez gré d'avoir un moment différé l'exercice de vos fonctions et des nôtres, pour vous entretenir d'un prêtre si digne de regrets.

» La douleur publique, dont je me suis rendu l'organe, pouvoit-elle être plus convenablement exprimée qu'au milieu d'une cité toute remplie du souvenir de ses bonnes œuvres; en présence des plus honorables témoins de sa respectable vie, et si près de ces bancs funestes destinés aux malheureux qu'il a tant de fois consolés?

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance du Roi, le sieur Brisout de Barneville, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la Seine, a été nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Paris; et le sieur Sagot, juge suppléant au tribunal de la Seine, substitut du procureur du Roi, en remplacement du sieur de

Barneville. La même ordonnance nomme le sieur Try juge au tribunal de la Seine, et les sieurs Mailher de Chassat et Hallé juges suppléans.

— M. le chevalier de Teyssières, sous-préfet de Béfort, est nommé sous-préfet à Verdun.

— Une ordonnance royale du 26 règle le mode des recettes des retenues et pensions du ministère des affaires étrangères. Cette ordonnance a été rendue sur le rapport de M. le vicomte de Châteaubriand.

— Par ordonnance du Roi, du 19, la vérification des registres de l'état civil, prescrite par l'article 53 du Code, sera faite par les procureurs près les tribunaux de première instance, dans les quatre premiers mois de chaque année. Le procès-verbal destiné à constater cette vérification sera rédigé conformément au mode annexé à l'ordonnance.

— Mardi prochain 2 décembre, Mgr. le duc d'Angoulême fera son entrée dans Paris par la grande avenue des Champs-Elysées, à la tête de quinze mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Les troupes entreront dans le jardin des Tuileries par la grille du Pont-Tournant, et défileront devant le Roi, qui sera placé au balcon de la salle des Maréchaux.

— M. Charles Dorlodot, chef de bataillon du génie, aide-de-camp du lieutenant-général Dode, commandant en chef le génie à l'armée d'Espagne, a été nommé chevalier de Saint-Louis par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. C'est cet officier supérieur qui a ouvert la seconde parallèle, à vingt-cinq mètres du bord de la coupure du Trocadéro.

— M. le capitaine Gielat, du 3e. régiment du génie, et dont la conduite a été si brillante à l'attaque du Trocadéro, vient d'être promu par S. A. R. au grade de chef de bataillon. S. A. R. a en même temps nommé lieutenant-colonel, M. le chef de bataillon du génie Obry, qui avoit dirigé les travaux d'attaque des forts de la Seo-d'Urgel.

— Le procureur-général près la cour royale de Dijon, conformément à l'article 3 de la loi du 17 mars 1822, a déféré à cette cour le *Journal de la Côte-d'Or*, attendu que l'esprit de cette feuille, résultant d'une succession d'articles, étoit de nature à porter atteinte à la paix publique. Par arrêt, en date du 22 de ce mois, la cour, en audience solennelle de deux chambres, a suspendu ce journal pendant un mois.

— Saunion, ex-gendarme à Thouars, Nonet et Malicot, tous trois accusés de complicité avec Berton, et déjà condamnés par contumace, ont été jugés, le 22 de ce mois, par la cour d'assises de la Vienne; Nonet s'étoit constitué volontairement prisonnier; les deux autres avoient été arrêtés. Saunion a été condamné à la peine de mort; Nonet et Malicot ont été condamnés à des peines correctionnelles.

— Le tribunal de Béfort a condamné le nommé Clerc, imprimeur-

libraire, à six mois de prison et à 1000 fr. d'amende, à raison de l'impression et de la mise en vente d'un écrit déclaré séditieux.

— Le 1er. conseil de guerre s'est assemblé pour juger le nommé Girard, sergent du 5e. de ligne, dont le jugement avoit été cassé par le conseil de révision, pour vice de formes. Le conseil l'a déclaré coupable d'avoir porté les armes contre la France, et l'a condamné à la peine de mort. Le nommé Lecalvet, dont le jugement avoit aussi été cassé par le conseil de révision, a été encore condamné à mort.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine de mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Luc Broustera, soldat au 18e.; Jean-Marie Leloup, Simon Guillaume, Michel Chotard, soldats au 26e. de ligne. A comparu ensuite le nommé Hardouin, qui avoit été renvoyé à un plus ample informé; ce prévenu a prouvé qu'avant les affaires de Llado et Llers, il avoit déserté la colonne ennemie, et s'étoit remis entre les mains des autorités royalistes espagnoles. Il a été acquitté du crime de port d'armes contre la France, à la majorité de cinq voix contre deux; mais il a été retenu pour être jugé comme déserteur à l'étranger.

— Les souscriptions pour Chambord continuent toujours; aujourd'hui, M. le baron de Mortarieu, préfet de l'Arriége, annonce une troisième offrande que le conseil général du département a votée; il envoie 500 fr. M. le baron de Villeneuve-Bargemont, préfet de la Haute-Saône, envoie une nouvelle liste de treize communes qui ont souscrit ensemble pour 660 francs; la garde nationale de Bordeaux, 725 fr. 25 cent. M. Lemaire, sergent-major au 12e. régiment d'infanterie légère, fait hommage de 248 fr. 70 cent., qu'il a reçus pour son réengagement de huit ans. MM. les agens de change de la ville de Paris font une seconde offrande de 1000 fr.; MM. les secrétaires des commissaires de police, 240 fr. M. Bonneau, inspecteur-général des prisons du département de la Seine, et les divers agens sous ses ordres, viennent aussi de remettre 917 fr.

— Les 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, revenant de l'armée, sont arrivés à Versailles.

— Le sieur Zickel, secrétaire de la compagnie d'assurance mutuelle de Mulhausen, avoit été condamné par le tribunal d'Altkirch en trois mois de prison et en une amende de 300 fr., pour avoir distribué un écrit publié par le procédé lithographique, et qui étoit une lettre de MM. d'Argenson, Bignon, La Fayette et Kœcklin, à leurs commettans. Le sieur Zickel ayant appelé de ce jugement, la cour royale ordonna qu'il seroit passé outre au jugement, quoique le prévenu prétendît, pour obtenir un sursis, qu'il alloit recevoir une déclaration de ces députés, déclaration dont le but étoit de prendre son fait et cause. Aussitôt cet arrêt prononcé, le sieur Zickel quitta l'audience, et fut condamné par défaut. Sur l'opposition formée par lui, la cour de Colmar, deux chambres réunies et en audience solennelle, vient de le débouter de son opposition, de telle sorte que la condamnation à trois mois d'emprisonnement et à l'amende ait son plein et entier effet. Dans le prononcé de l'arrêt, la

cour a donné acte au ministère public des réserves faites par le sieur Zickel contre MM. d'Argenson, Bignon, La Fayette et Kœcklin, députés, qui se sont déclarés, par acte authentique, les auteurs de l'écrit incriminé.

— Le comité de l'assemblée générale du Brésil, chargé de dresser un plan de constitution, a remis à l'empereur Don Pedro un projet en deux cents soixante-douze articles. La religion catholique y est déclarée religion de l'Etat par excellence. L'Etat ne salariera pas d'autre culte. Toutes les religions chrétiennes y auront leur libre exercice, et toute personne appartenant à une communion chrétienne jouira des droits politiques. Les cultes non chrétiens seront simplement tolérés, et leurs adhérens exclus des droits politiques. (Ceci paroît principalement dirigé contre les Juifs.) A l'égard de la presse, il est dit qu'elle sera libre sous des lois qui seront ultérieurement discutées; mais un article de la constitution donne aux évêques la censure préalable sur les ouvrages qui traitent de la morale et de la religion.

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

S. M. a rendu un décret portant, qu'à l'imitation de ses augustes aïeux Philippe V et Charles III, voulant établir un accord parfait entre ses divers secrétaires d'Etat, il sera établi un conseil des ministres. C'est dans ce conseil que se traiteront toutes les affaires d'un intérêt général. Chaque ministre y fera le rapport des objets de son département spécial. Le roi prononcera lui-même les décisions, qui seront inscrites sur un registre, avec les motifs. Lorsque le roi n'y assistera pas en personne, il sera présidé par le premier secrétaire d'Etat, et le ministre de grace et de justice enregistrera les délibérations.

Par le même décret, S. M. nomme ses ministres dans l'ordre suivant : Don Victor Saez, premier secrétaire d'Etat; D. Garcia de La Torre, ministre de grâce et de justice; D. Joseph San-Juan, de la guerre; D. Marie Salazar, de la marine; D. Juan d'Erro, des finances.

Les troupes du deuxième corps, sous les ordres de M. le maréchal comte Molitor, ont pris possession des forts d'Alicante, le 11 novembre, et de la place entière, le 12. Tout s'est passé avec ordre et tranquillité.

Les autorités civiles de la ville de Sarragosse, voulant témoigner aux troupes françaises et au colonel Bellangé, commandant de la place, leur satisfaction et leur reconnoissance de leur bonne discipline, et de leur zèle pour la défense de la religion et le rétablissement du trône légitime, ont offert à M. le colonel Bellangé une épée d'honneur.

Les journaux anglais ont publié plusieurs lettres adressées par le chanoine Miguel del Riego, frère de Raphaël del Riego, et par la femme de ce dernier, à l'ambassadeur de France en Angleterre et

à M. Canning, pour obtenir l'intervention du Roi de France en faveur de Raphaël del Riego. Les réponses de ces deux ministres, qui sont publiées en même temps, se bornent à annoncer que les demandes de la femme et du frère de Riego ont été transmises au gouvernement français. Dans l'intervalle on a appris l'exécution de Riego, qui a mérité d'ailleurs sa condamnation, moins encore comme chef et moteur de la révolution, que pour les violences et les meurtres qu'il a commis, et particulièrement à Malaga.

---

En parlant, dans notre numéro 940, de la *Continuation des Vies des Saints*, par Alban Butler et Godescard, *Continuation* rédigée en anglais par M. Charles Butler, neveu de l'auteur principal, nous annonçâmes que l'on s'occupoit de traduire cet ouvrage en français, et le *Prospectus* vient d'en paroître. Cette *Continuation* renfermera l'histoire abrégée de la Vie des Serviteurs de Dieu béatifiés ou canonisés depuis l'époque où Alban Butler écrivoit. Plusieurs autres personnages, qui appartiennent à une époque plus reculée, mais dont le saint Siége a depuis peu approuvé le culte, auront aussi une place dans ce volume. Enfin, on y a joint, par forme d'appendice, l'abrégé de la Vie de plusieurs pieux personnages sur lesquels des informations ont été commencées ou demandées, comme le cardinal Bellarmin, Alain de Solminiac, César de Bus, Benoît-Joseph Labre, Marie-Clotilde de France, Agnès de Jésus, etc. Le traducteur ne s'est pas astreint à suivre entièrement l'auteur anglais; mais il a étendu plusieurs notices d'après d'autres sources. M. Charles Butler a bien voulu remettre à l'éditeur deux Vies nouvelles, qui ne font point partie de l'ouvrage anglais, et qui seront insérées dans le volume qui se prépare. On y ajoutera la relation de la découverte du corps de saint François d'Assise. Des ecclésiastiques distingués par leur zèle et leur instruction dirigent cette entreprise, qui sera le complément des différentes éditions des *Vies des Saints* de Butler et Godescard, et qui ne peut, par conséquent, manquer d'exciter l'attention du clergé et des pieux fidèles. Les personnes qui voudroient se procurer cet ouvrage sont invitées à se faire inscrire. On ne paie rien d'avance. Le prix du volume est de 5 fr. pour ceux qui se feront inscrire, avant le 1er. janvier, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Lettre de M. Laval, ci-devant ministre à Condé-sur-Noireau, à ses anciens co-religionnaires* (1).

On a ouï parler de la conversion de ce ministre, qui, après de longs combats et des agitations intérieures, a abandonné enfin la réforme, et s'est réuni à l'Eglise que ses pères avoient quittée. Cette démarche courageuse d'un homme qui renonce à des erreurs dans lesquelles il avoit été nourri, qui sacrifie une place et des émolumens, qui se rétracte enfin, et fait les aveux les plus pénibles à l'orgueil; cette démarche, dis-je, devient plus frappante encore et acquiert une nouvelle autorité par cette *Lettre*, où M. Laval rend compte de ses motifs. Cet écrit, quoiqu'assez court, est tellement plein, il va tellement au but, il énonce des raisons si solides qu'il doit embarrasser tous les protestans de bonne foi. On en jugera par l'analyse que nous allons en donner.

M. Laval commence par peindre ses incertitudes et ses angoisses. Il interrogeoit sa raison, dit-il, et sa raison, abandonnée à elle-même, erroit de doutes en doutes; il interrogeoit la Bible, et ce livre divin ne pouvoit non plus fixer sa foi, puisque sa raison, foible et incertaine, en étoit pour lui l'unique interprète. Il ne voyoit dans le protestantisme qu'une effroyable confusion d'opinions contradictoires; cette confusion, il l'avoit observée en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, et partout il avoit vu les protestans,

(1) In-8°.; prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

et surtout les ministres, flottant à tout vent de doctrine, sans pouvoir se fixer à quelque chose, ne s'accordant sur rien, si ce n'est à douter :

« Combien de fois je me sentois porté à demander à Dieu qu'il me fît connoître sa vérité, ou qu'il m'ôtât le désir de la connoître. Ce désir, qu'il avoit mis dans mon cœur, n'y étoit-il donc que pour mon tourment? Devois-je l'arracher de mon ame, devois-je, renonçant à la vérité, me réfugier loin d'elle, loin de Dieu, dans une stupide insouciance? Tel étoit le terme fatal où m'entraînoient mes incertitudes; et, sans la grâce divine, je ne me serois délivré, comme tant d'autres, du tourment du doute, qu'en cherchant dans l'indifférence une affreuse paix. Grâces soient rendues à celui qui, fidèle à ceux qui le cherchent, n'a pas permis que je tombasse dans cet abîme. J'avois toujours eu en horreur cette indifférence aussi insensée que coupable. Il en est, je le sais, qui consentent à s'y endormir durant cette courte vie; mais je n'ai jamais pu oublier, comme eux, le jour du réveil.

» Ainsi, également incapable de renoncer à la vérité, et de la trouver hors de l'Eglise, je me sentois entraîné par tout le poids de mes angoisses dans le sein de cette mère commune de tous les chrétiens, qui reçut de la bouche même du Sauveur les paroles de la vie éternelle, qu'elle a été chargée par lui *d'enseigner à toutes les nations, jusqu'à la consommation des siècles.* Quel étoit l'objet de mes vœux? que cherchois-je? condamné à des doutes irrémédiables pour avoir voulu, d'après le principe du protestantisme, être moi-même l'auteur et l'arbitre de ma foi, je sentois la nécessité absolue d'une autorité enseignante, pour déterminer la vraie foi. Cette autorité devoit exister quelque part, puisqu'elle est nécessaire. Je n'avois qu'à lever les yeux, et elle m'apparoissoit au milieu du monde. Seule dans l'univers, l'église catholique réclame cette autorité, seule elle l'a constamment exercée. C'est donc là seulement, me disois-je, que je retrouverai la foi, la paix, la vie : dépouillé de tous ces biens pour avoir cherché la vérité par l'orgueil de ma raison, comment hésiterois-je à rentrer par l'humilité dans la possession de ces mêmes biens, en soumettant mes vaines opinions à l'autorité de l'Eglise éternelle. Au commencement de mes erreurs, cette soumission uroit coûté à ma confiance sans bornes en ma propre raison ;

mais j'en suis désormais désabusé par une expérience bien amère, et cette raison, honteuse d'elle-même, n'a plus la force de s'enorgueillir, après avoir acquis tant de preuves de son impuissance. Semblable à l'enfant prodigue, c'est l'excès de mes maux qui, brisant ma présomption, me ramène soumis à la maison paternelle ».

Après avoir ainsi raconté ses propres agitations jusqu'au moment où il a eu la force de suivre le cri de la conscience, M. Laval examine ce qu'est au fond le protestantisme; le protestantisme, dit-il, n'est au fond qu'un véritable système d'incrédulité, et il le prouve par des considérations prises dans le fond même de la doctrine protestante :

« Le principe fondamental du protestantisme, c'est que la raison de chaque homme, interprétant l'Ecriture sainte, est son unique règle de foi. Le protestant ne sauroit en avoir d'autre, puisque c'est sa raison seule qui détermine pour lui le sens de la Bible. Or, comme nul ne peut se croire infaillible, ni par conséquent être assuré que la foi qu'il s'est faite ne renferme pas d'*erreur,* nul ne peut avoir une foi *certaine*.....

« Hélas! je ne l'ai que trop éprouvé moi-même, en ne recueillant, pour prix d'un long examen et de pénibles recherches, que le sentiment de mon impuissance à me créer à moi-même une foi certaine. Lorsque, pour remplir le premier devoir du chrétien, je demandois à ma raison un acte de foi, elle n'osoit répondre. Chaque recherche nouvelle amenoit avec elle de nouvelles incertitudes. Ce que je croyois un jour, parce qu'il me sembloit le trouver clairement dans l'Ecriture, j'en doutois le lendemain, parce que je ne l'y voyois plus aussi clairement, et quelquefois je finissois par y trouver le dogme contraire. Souvent pressé par le besoin d'une croyance fixe, je me faisois un symbole, je le déclarois irrévocable : ce symbole éternel duroit à peine quelques jours, et ma raison recommençoit à errer d'opinion en opinion, sans rien trouver en elle-même de stable que sa propre instabilité. Comment rester dans cet état? comment s'y complaire? Et si je dis que tout protestant qui veut se rendre compte de sa foi tombe nécessairement dans les mêmes perplexités, et que l'inconstance

de ses opinions augmente en proportion de son instruction et de ses recherches, quelle conscience protestante me démentira?

» Considéré sous un autre rapport, le principe du protestantisme conduit encore directement à la destruction de la foi. Sait-on ce qu'on fait lorsqu'on dit aux hommes : Ne croyez que d'après votre examen particulier? C'est dire clairement à la plus grande partie des hommes : *Ne croyez rien.* En effet, on ne sauroit disconvenir que la discussion des textes de l'Ecriture ne soit au-dessus de la portée des ignorans, des hommes sans lettres, du peuple, en un mot, c'est-à-dire, de la plus grande partie du genre humain. Les auteurs protestans en ont fait souvent l'aveu, quelque terrible qu'il fût pour le protestantisme; mais, entraînés par le sens commun, ils sentoient qu'il seroit trop absurde de soutenir que le peuple pût voir clair dans la discussion du sens de la Bible, sur lequel les savans ne peuvent s'accorder, et que celui qui ne sait pas lire, par exemple, pût déterminer le sens d'un livre. Or, si l'examen particulier est impraticable pour la plus grande partie des hommes, et que néanmoins il soit, suivant le principe des protestans, le seul moyen de connoître la vraie foi, il s'ensuit rigoureusement que la plus grande partie des hommes doit désespérer de la connoître. Voilà donc le terme fatal de cette doctrine si flatteuse d'abord pour l'orgueil, et bientôt si humiliante. On exalte la raison de chaque homme, pour l'établir en révolte contre l'autorité de l'Eglise; on lui dit : Ne crains rien; affirme, nie, dogmatise à ton gré; tu te suffis à toi-même; et voilà que, pour n'avoir voulu croire qu'en lui, il est condamné à ne rien croire. Aussi remarquez que, si le peuple, dans certaines contrées protestantes, conserve encore quelque foi, ce n'est pas en vertu des principes de la réforme, c'est, au contraire, en les repoussant dans la pratique; c'est que, dans le fait, il règle sa foi sur l'enseignement des pasteurs, parce qu'il sent très-bien que, s'il vouloit ne la former que d'après des discussions au-dessus de sa portée, il la perdroit à l'instant même. Mais si la foi chrétienne est impossible à la plupart des chrétiens, le christianisme ne sauroit être la religion véritable, qui, nécessaire à tous, doit être à la portée de tous. Ainsi, le protestantisme prétend qu'il est le christianisme véritable; et, dans ses principes, le christianisme ne seroit pas la vérité. Voilà sa der-

nière conséquence, et tout protestant qui ne la tire pas ne s'entend pas lui-même.....

» Dès que l'on donne à chaque individu le droit de former lui-même sa croyance d'après sa propre interprétation de la Bible, qui ne voit qu'un symbole est la chose la plus rigoureusement impossible qu'on puisse imaginer? Un symbole renferme ce qu'il est nécessaire de croire : or, comment déterminer ce qui est nécessaire, lorsque chaque individu a droit de choisir lui-même ce qu'il doit admettre ou rejeter? reconnoître ce droit, n'est-ce pas déclarer formellement qu'on ne reconnoît aucun dogme dont la foi soit nécessaire? La raison de tout homme étant naturellement indépendante de la raison de tout autre homme, nul ne peut faire à autrui une obligation de croire ce qu'il croit lui-même d'après sa seule raison : ils peuvent avoir chacun des opinions purement individuelles; mais jamais il n'en sortira une règle de foi à laquelle ils soient tenus de se soumettre. Vous apercevez tel dogme dans la Bible, et vous le croyez d'après votre raison; mais, si ma raison ne l'y aperçoit pas ou y aperçoit le contraire, je dois le rejeter en vertu du même principe qui vous le fait admettre. Ainsi, le luthérien admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, parce que sa raison découvre ce dogme dans la Bible; mais la raison du calviniste, qui n'est pas obligée de céder à la sienne, ne l'y découvrant pas, il ne peut exiger de lui cette croyance, ni prononcer qu'elle est nécessaire. Ainsi encore, la raison du luthérien et du calviniste est convaincue que la divinité de Jésus-Christ est très-clairement exprimée dans la Bible; mais comme le socinien, interprétant également l'Ecriture sainte d'après sa raison, croit y trouver le fondement d'une opinion contraire, non-seulement ils ne peuvent affirmer que la foi à la divinité de Jésus-Christ soit nécessaire, mais ils doivent reconnoître qu'en vertu du principe commun des protestans, le socinien doit la rejeter. Parcourez toutes les vérités révélées, il en sera de même pour toutes : on n'en trouvera pas une seule dont on puisse affirmer, dans les principes de la réforme, qu'il est nécessaire de la croire pour être chrétien ».

M. Laval montre avec la même clarté que le principe du protestantisme détruit la morale, qu'il anéantit le culte, qu'il n'offre aucun moyen de reconnoître les

livres inspirés, que tout protestant a le même droit que les premiers réformateurs de rejeter tel ou tel livre, et par conséquent tel ou tel dogme; que l'indépendance de chaque homme en matière de foi est une source d'opinions, de systèmes, de divisions, et à la fin d'indifférence; que l'état actuel du protestantisme n'atteste que trop ce résultat nécessaire; qu'aussi bien on voit partout les incrédules faire cause commune avec les protestans, etc. L'auteur finit par des réflexions adressées plus directement à ses anciens coreligionnaires; il leur dit:

« Si nos pères ont eu le malheur de sortir de son sein, instruits par la longue expérience de nos erreurs, hâtons-nous d'y rentrer. La réforme, qui a senti depuis long temps que l'excès du mal finiroit par ramener les esprits qu'elle égare à l'unité catholique, cherche à endormir leur conscience, en leur répétant, comme une maxime sacrée, qu'on ne doit jamais changer de religion; et sur ce principe, elle condamne tout retour à l'Eglise catholique. Mais cette maxime n'est que la condamnation du protestantisme lui-même. La seule religion qui ait droit de dire: Ne changez pas, est celle qui n'a jamais changé: mais que fut le protestantisme à son origine, sinon un grand changement dans la religion? Qu'est-il dans toute son histoire, qu'une suite de changemens, où l'on voit les dogmes, les confessions de foi, les sectes perpétuellement varier? Pourquoi le protestantisme, qui change sans cesse, voudroit-il nous défendre de retourner à l'Eglise, qui ne l'a jamais fait? Pourquoi demeurerions-nous obstinément attachés à toutes ses inconstances? et rentrer dans l'Eglise, qu'est-ce autre chose que mettre fin pour soi à tous ces changemens, pour se reposer enfin dans l'antique foi? C'est lui qui a voulu en changer; nous ne faisons qu'y revenir. Sans doute, si l'on quittoit une secte pour entrer dans une autre, ce seroit une chose bien vaine; car toutes les sectes protestantes étant également dépourvues d'autorité, on retrouveroit dans toutes les mêmes incertitudes; mais sortir du protestantisme pour rentrer dans l'Eglise catholique, c'est passer des variations à la croyance invariable, des divisions à l'unité, de l'erreur qui est d'hier à la vérité qui est de tous les temps;

c'est passer du doute à la foi, c'est sortir de la mort pour recouvrer la vie ».

Telle est la substance de cette *Lettre*, qui renferme en 22 pages des argumens péremptoires contre le protestantisme. On peut dire que l'auteur en a parfaitement saisi le vice originel et les conséquences nécessaires. Il caractérise fort bien cette incertitude continuelle, ce défaut de fixité, cette absence de principes, ou plutôt le danger de ce principe fondamental qui appelle toutes les erreurs et sanctionne toutes les illusions. M. Laval raisonne avec précision, analyse avec sagesse, discute avec méthode, conclut avec force. Nous ne doutons point que sa *Lettre*, méditée sérieusement par des esprits droits, ne leur occasionne un trouble salutaire, et ne les éclaire sur le besoin d'une autorité pour réprimer les écarts d'une orgueilleuse raison. Tant de sectes qui naissent et meurent, tant d'opinions et de systèmes qui se heurtent, nous avertissent assez que l'esprit humain a besoin d'un flambeau et d'un guide; il ne nous auroit pas été dit d'écouter l'Eglise, que l'expérience suffiroit, ce semble, pour nous engager à nous soumettre à cette autorité nécessaire.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife va souvent donner la bénédiction apostolique aux douze pauvres, qu'à l'exemple de saint Grégoire-le-Grand elle rassemble chaque jour dans son palais pour leur donner à dîner. S. S. a décidé que six de ces pauvres seroient pris parmi les pélerins, et les six autres désignés à leur tour par les curés de cette capitale; quand il n'y aura pas assez de pélerins pauvres, on les remplacera par des pauvres convalescens de la ville.

— Le prince et la princesse de Lucques sont allés, le 11 novembre, faire visite au saint Père dans son palais; S. S. les a accueillis avec beaucoup de bonté. Le 12, elle envoya son

maître de chambre, M. Barberini, annoncer à S. M. la duchesse de Lucques sa visite pour le lendemain. En effet, le saint Père se rendit, le 13, au palais de la princesse, fut reçu à la descente du carosse par le prince son fils, trouva au bas de l'escalier la sœur et la femme du prince, et dans la première salle la duchesse elle-même. Les princesses se jetèrent toutes à genoux pour baiser les pieds du saint Père, qui, étant entré dans l'intérieur des appartemens, causa familièrement avec l'auguste famille. Avant qu'il se retirât, le prince et les princesses se mirent encore à genoux pour recevoir sa bénédiction. En sortant, le Pape alla faire sa prière dans l'église Saint-Pierre.

— La ville de Fabriano a témoigné surtout beaucoup de joie de l'élévation de Léon XII. C'est dans ce diocèse qu'est la terre de la Genga, ancien fief de sa famille. Dès 1216, on trouve des personnes de ce nom parmi les patrices de Fabriano. Le saint Père est né dans ce lieu du comte Hilaire della Genga et de la comtesse Louise Periberti, de Fabriano, et, après ses légations, il a demeuré dans la paroisse abbatiale de Monticelli, dont Pie VI l'avoit pourvu à perpétuité. La ville de Fabriano avoit donc toutes sortes de raisons pour se réjouir de son exaltation, et elle lui a fait présenter ses félicitations et ses hommages par une députation expresse.

Paris. Les journaux avoient annoncé que le Pape tiendroit un consistoire le 15 du mois passé; nous nous abstînmes de répéter ce bruit, qui ne nous paroissoit pas assez fondé: le consistoire n'a eu lieu en effet que le 17. Nous sommes obligé d'en renvoyer les détails au n°. prochain: nous dirons seulement aujourd'hui que le saint Père y a préconisé quatre archevêques, douze évêques, et trois évêques *in part.* Parmi ces prélats, il n'y en a que six français; savoir, M. l'archevêque de Rouen, MM. les évêques de Langres, de Châlons, de Perpignan et de Saint-Diez, et M. Louis-Sylvestre de La Châtre, nommé à l'évêché d'Iméria *in part.* Les autres prélats sont pour l'Italie et l'Allemagne. Il y aura prochainement deux autres consistoires, où seront préconisés les autres prélats.

— La retraite du Mont-Valérien s'est terminée, dimanche, par une pieuse cérémonie. M. l'évêque nommé de Strasbourg a célébré la messe, à laquelle beaucoup de ceux qui avoient suivi la retraite ont communié. M. l'évêque leur a adressé, avant la communion, une exhortation simple, mais

touchante, sur les sentimens qui devoient les animer. Ces bonnes gens paroissoient fort émus. Après la messe, M. l'abbé de Janson leur a fait faire une rénonciation au monde et au démon et une consécration à la sainte Vierge. Ils se sont portés à ces actes avec beaucoup d'empressement et de ferveur. Au dîner qui a suivi, M. de Janson et ses missionnaires ont servi eux-mêmes les retraitans, qui ont été touchés de cet acte d'humilité, et qui sont partis chacun pour retourner dans leur domicile, pénétrés de reconnoissance pour le zèle et la charité du respectable missionnaire, et se promettant bien de persévérer dans les sentimens qu'il s'étoit efforcé de leur inspirer.

— M. l'abbé Borderies, qui prêche la Station de l'Avent à Saint-Sulpice, a donné, dimanche dernier, un discours sur l'incarnation du Verbe. Il a montré les grands résultats de ce mystère, la nature humaine rétablie dans ses droits et sa dignité, et arrachée aux ténèbres et à la corruption. Il a opposé l'état où le paganisme avoit laissé la société aux vertus que le christianisme introduisit dans le monde. Auparavant, les vices et les crimes paroissoient une chose ordinaire et commune; mais, depuis Jésus-Christ, nous voyons dans toutes les classes des prodiges de dévoûment, de douceur, de patience, de tempérance, de sainteté. M. l'abbé Borderies a très-bien fait sentir l'influence différente de ces deux religions, dont l'une divinisoit les passions humaines, et autorisoit par là tous les désordres, et dont l'autre réprimoit, au contraire, les penchans corrompus, et par l'autorité des exemples, et par la sagesse des préceptes. L'orateur a animé ces tableaux par un style brillant et précis; sa composition grave et noble étoit digne de son sujet, et le choix des images répondoit à la vérité des pensées. Toute la nef de Saint-Sulpice étoit remplie.

— On sait que les Dames du Sacré-Cœur ont bâti, cette année, une chapelle dans leur maison de la rue de Varenne, et nous avons vu que M. l'archevêque de Paris en avoit fait la bénédiction cet été. Cette chapelle est décorée avec une élégance qui fait honneur à la piété et au goût de ces religieuses. Comme elle n'est construite que pour elles, leur chœur, qui est beau et vaste, est directement en face de l'autel; des stalles règnent à droite et à gauche pour les religieuses; au milieu sont des bancs pour les élèves. Le sanctuaire, qui est revêtu en stuc, est surmonté d'une petite coupole, et c'est par

là qu'il reçoit le jour; aux quatre angles de la coupole sont des peintures à fresque, représentant les quatre évangélistes. L'autel, en forme de tombeau, en marbre blanc, est d'un très-bel effet; il est placé en avant d'un enfoncement sémi-circulaire, décoré avec une grande magnificence. Une gloire très-brillante en or avec un cœur au milieu, des marbres de différentes couleurs et des peintures par compartimens, tout cela est exécuté avec richesse et goût. A gauche de l'autel est une petite chapelle de la sainte Vierge, qui est aussi fort élégante; c'est là que sont admises les personnes du dehors qui peuvent visiter la chapelle. Quand nos églises offrent si souvent le spectacle de l'indigence et du dénuement, on aime à voir quelquefois plus de pompe et d'éclat environner le sanctuaire où réside le Dieu de majesté. La même chapelle a vu dernièrement une cérémonie très-touchante. Une jeune personne, fille de M. le marquis de Causans, deputé, a pris dernièrement le voile dans ce lieu. Une de ses sœurs y étoit déjà religieuse, et le sermon pour la vêture a été prononcé par M. l'abbé de Causans, leur frère, qui s'est retiré depuis un an à Mont-Rouge. M. le marquis de Causans assistoit à la cérémonie, et ce pieux et respectable vieillard offroit avec joie à Dieu le sacrifice de sa famille, et se félicitoit de voir ainsi trois enfans réunis par une vocation généreuse.

— Plusieurs lettres nous ont été adressées relativement à l'offre faite pour encourager l'établissement des missions dans les diocèses. L'auteur de l'offre s'est empressé de faire passer la somme promise à M. l'archevêque d'Albi, qui va commencer dans son diocèse un établissement de missionnaires; mais en même temps l'anonyme se refuse à étendre ce secours aux établissemens déjà commencés. Peut-être, parmi ces établissemens, en est-il qui mériteroient d'exciter plus d'intérêt, et qui auroient un besoin plus pressant d'appui; mais enfin, chacun est le maître de ses dons, et l'anonyme n'a point été convaincu par les raisons que nous avons fait valoir en faveur de quelques diocèses où il y a déjà un commencement d'établissement. Il veut absolument réserver la somme offerte pour les diocèses où ces établissemens sont à faire. Il ne nous appartient pas de blâmer sa détermination; mais il est bon qu'elle soit connue, pour éviter des démarches qui deviendroient inutiles. Il a dû écrire lui-même dans les diocèses où l'on avoit réclamé son concours. Cet éclaircissement nous dis-

pense de répondre à d'autres lettres où on sollicitoit les bienfaits de l'anonyme pour des œuvres entièrement étrangères aux missions : il a refusé formellement de prendre part à ces œuvres qui s'éloignent de son objet, et nous sommes obligé d'en prévenir les personnes qui nous ont écrit.

— M. Yenni, évêque de Lausanne, étoit en tournée dans le canton de Fribourg, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Pie VII. Le prélat se contenta d'annoncer officiellement cet évènement par une circulaire du 4 septembre, et demanda des prières soit pour le Pontife défunt, soit pour l'élection future. La solennité des obsèques fut différée pour de justes raisons; mais le prélat, de retour à Fribourg, a indiqué cette cérémonie par un Mandement du 3 novembre. M. Yenni y présente un tableau racourci, mais fidèle, du pontificat de Pie VII; il fait remarquer surtout le prodige de son élection. Ce morceau peint fort bien la situation de l'Eglise à cette époque :

« A la nouvelle de sa mort, les ennemis de l'Eglise chantent de toute part leur triomphe; ils proclament le règne de la raison, c'est-à-dire, le règne de la licence et de l'impiété. D'un autre côté, les fidèles, effrayés à la vue de cette affreuse tempête, se croient, comme les premiers disciples du Sauveur, sur le point d'être submergés, ou du moins ils craignent qu'en punition de nos prévarications le céleste flambeau de la foi, le don le plus précieux du ciel, ne nous soit enlevé.

» Hommes de peu de foi, pourquoi vous livrer à ces inquiétudes, vous dit le Seigneur comme autrefois à ses disciples? modérez vos craintes, ouvrez vos cœurs à la confiance : celui qui d'une parole calmoit les tempêtes, le Dieu Sauveur, a les yeux ouverts sur son Eglise; déjà il se prépare à vous consoler, et à donner au monde en délire une nouvelle preuve de sa toute-puissance.

» En effet, N. T. C. F., lorsque le triomphe de l'impiété fut, pour ainsi dire, complet, lorsque l'Eglise se trouvoit dans une désolante viduité, que le sacré Collége, qui devoit lui donner un nouveau chef, étoit dispersé, le Seigneur jeta un regard de miséricorde sur son peuple. Se souvenant de sa promesse : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, il lui suscite des auxiliaires sur lesquels elle n'auroit pu compter. Il fait avancer du fond du nord des phalanges aguerries : comme un vent impétueux dissipe les sombres nuages, elles chassent devant elles les fiers républicains, qui jusqu'alors se croyoient invincibles. En peu de temps l'Italie est dégagée; les cardinaux peuvent s'assembler : réunis à Venise, ils élèvent, le 14 mars 1800, après un conclave de cent neuf jours, un nouveau chef sur le siége de Pierre,

et donnent par là un démenti formel aux sinistres prédictions des ennemis de l'Eglise.

» Cet évènement, qui est au-dessus de tous les calculs humains, décèle visiblement l'intervention d'une Providence qui préside à tous les destins de ce monde. Il est d'autant plus étonnant et d'autant plus digne de l'attention de l'observateur chrétien, qu'à peine le nouveau souverain Pontife a pris possession de l'héritage de Pierre que les chances tournent de nouveau. Dès que l'œuvre du Seigneur est accomplie, les armées d'abord victorieuses semblent perdre toute leur énergie; elles plient à leur tour, et les pays qui venoient d'être délivrés, tombés une seconde fois sous l'oppression, apprennent à l'univers que la Providence n'a suspendu un instant la verge destinée à châtier tous les peuples européens, que pour donner à son Eglise une preuve éclatante de sa protection et de l'indéfectibilité de ses promesses ».

Après avoir passé en revue les principales époques du dernier pontificat, M. l'évêque ordonne que le service indiqué par les autorités du canton de Fribourg aura lieu le 12, dans l'église collégiale de Saint-Nicolas, de Fribourg; le 14, dans les autres églises de la ville; et le 17, dans celles du reste du diocèse. Le service ayant déjà été célébré à Genève et à Berne, le Mandement n'est point applicable à ces deux villes. M. l'évêque ajoute à son Mandement l'annonce de l'élection de Léon XII; il ordonne à ce sujet un *Te Deum* pour le 23 novembre, et recommande aux curés et aux prédicateurs de rappeler aux fidèles les sentimens de vénération, d'obéissance et d'attachement filial qu'ils doivent au chef de l'Eglise.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame est partie lundi pour Chartres, à la rencontre de Mgr. le duc d'Angoulême. LL. AA. RR. étoient attendues à Versailles par S. A. R. Monsieur, et à Saint-Cloud par Mme. la duchesse de Berri et les Enfans de France. Aujoud'hui mardi, les Princes sont arrivés avec Mgr. le duc d'Angoulême, à deux heures, à la porte Maillot, où le pacificateur de l'Espagne est monté à cheval, et s'est mis à la tête des troupes de ligne et de la garde jusqu'à l'arc de triomphe, où il a été reçu par le conseil municipal. La garde nationale formoit la haie.

Toutes les troupes sont entrées ensuite dans les Tuileries, et ont défilé devant S. M. La cavalerie et l'artillerie ont été se former en masse sur la terrasse du bord de l'eau. Une foule immense couvroit la place Louis XV et les quais, et des acclamations unanimes se sont fait entendre. Le Prince a paru fort touché de cet accueil. Nous donnerons dans le numéro prochain de plus amples détails.

— S. A. R. Monsieur, sur la demande de M. le préfet de la

Seine-Inférieure, avoit daigné accorder 500 fr. pour être distribués aux plus nécessiteux des incendiés de la cour Saint-Martin S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui ne laisse jamais échapper une occasion de faire éclater sa vive sollicitude pour tous les infortunés, vient d'envoyer une pareille somme de 500 francs à M. le maire de cette ville.

— Par ordonnance du Roi, du 26 novembre, la direction générale des subsistances militaires, créée par ordonnance du 10 décembre 1817, est supprimée. Sont également supprimés tous les emplois auxquels il avoit été nommé dans cette administration. Les attributions de la direction générale des subsistances militaires rentreront dans la direction de l'administration de la guerre, et formeront une division particulière, dont le ministre déterminera l'organisation.

— Une ordonnance royale qui vient de paroître fixe le droit à percevoir sur les marchandises aux canaux d'Orléans et du Loing.

— Par ordonnance de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, M. le vicomte Foullon de Doué, colonel du 13e régiment de ligne, a été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— M. de Castel, capitaine au 7e. régiment d'artillerie, qui avoit construit la belle batterie du Roi, qui a tant contribué à la prise du fort Santi-Petri, vient d'être nommé par le Prince généralissime chef de bataillon, et chevalier de Saint-Louis.

— M. Colonna Cesari, lieutenant-colonel du 9e. régiment d'infanterie de ligne, est nommé colonel du 3e. d'infanterie légère, en remplacement de M. le comte de Saint-Gilles, mort des suites des nombreuses blessures qu'il avoit reçues au siége de Pampelune.

— M. de Chabanne est nommé colonel des lanciers de la garde, et M. de l'Epinay est nommé colonel des cuirassiers de la garde, en remplacement de M. le comte Elie de Périgord.

— Un ordre général de l'armée a été donné au quartier-général, à Oyarzun, le 22 novembre. Mgr. le duc d'Angoulême y témoigne à l'armée des Pyrénées, en la quittant, sa vive satisfaction pour le zèle, l'ardeur et le dévoûment qu'elle a montrés dans toutes les occasions, ainsi que pour la parfaite discipline qu'elle a constamment observée. Le Prince généralissime se trouve heureux d'avoir été placé par le Roi à la tête d'une armée qui fait la gloire de la France.

— Le Prince généralissime a fait, à cheval et par journées d'étapes, la route du port Sainte-Marie au pont de la Bidassoa. S. A. R. s'est arrêtée partout où il y avoit des établissemens militaires à visiter, des éloges à donner, et des blessés à consoler et à récompenser.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Bordeaux le 25 novembre : la garde nationale et le 55e. régiment d'infanterie de ligne, qui en forme la garnison, étoient sous les armes depuis onze heures. La population de cette ville et des environs occupoit les rues et les chemins depuis le Château-Royal jusqu'à la colonne du Douze-Mars. Vers trois heures un quart, les *vivat* les plus bruyans, l'agitation des mouchoirs blancs, et les cris de *Vive le duc d'Angoulême! vive le vainqueur du Trocadéro! vive le libérateur de l'Espagne!* ont annoncé l'arrivée du Prince dans la cité fidèle. Haranguée par M. Ar-

houx, maire par *interim*, S. A. R. a daigné répondre de la manière la plus affectueuse aux sentimens d'amour et de dévoûment qu'on lui manifestoit de toutes parts avec tant de sincérité.

De zélés royalistes ont voulu dételer la voiture du Prince; mais S. A. R. n'a pas voulu accorder une faveur si ardemment désirée. Enfin Monseigneur est arrivé au Château-Royal, où il a été reçu par M. le lieutenant-général baron Alméras et M. le comte de Breteuil. A peine entré dans ses appartemens : « Messieurs, a dit le Prince d'un air satisfait, c'est comme au 12 mars ». Mgr. l'archevêque de Bordeaux et plusieurs autres personnes ont eu l'honneur d'être admises à la table de S. A. R.

A la chute du jour, tous les édifices publics et la plupart des maisons ont offert de brillantes illuminations.

— M. le lieutenant-général baron Canuel, en passant à Bordeaux, le 24 novembre, à son retour d'Espagne, a été visité par une députation du Cercle du Douze-Mars, société composée d'hommes aussi respectables par leurs vertus et le rang qu'ils occupent dans la société, que par leur dévoûment au Roi et à son auguste famille. La députation ayant témoigné le plaisir qu'éprouveroient les membres du Cercle, s'ils voyoient M. le général au milieu d'eux, M. Canuel s'est empressé de s'y rendre, et il y a été reçu au milieu des plus vives acclamations.

— M. le comte d'Escars, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé, le 29 novembre, à Paris.

— Mgr. le garde des sceaux vient de faire un rapport où il propose à S. M. d'appliquer indistinctement aux membres des cours royales et des anciennes cours souveraines l'article 78 du décret du 6 juillet 1810, qui permettoit de placer dans les salles d'audience des cours royales les portraits de ceux qui seroient morts dans l'exercice de leurs fonctions, et qui se seroient illustrés *par un profond savoir, par la pratique constante des vertus de leur état, et par des actes notables de courage et de dévoûment.*

— Par ordonnance du 13, M. Rotschild a été nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— M. de Rigny, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Médée*, est entré à Smyrne, après une navigation de plus d'un mois dans l'Archipel. La station française a rendu au commerce et à l'humanité de nouveaux et importans services. A Naxie, M. de Rigny s'est emparé d'un corsaire grec et d'un autre bâtiment, sur lequel la cargaison d'un navire français capturé avoit été transportée. Il a aussi obtenu du capitan-pacha de Salamine la liberté de plusieurs esclaves chrétiens; et des Grecs, la délivrance des Musulmans, femmes et enfans, qui se trouvoient alors en leur pouvoir.

— Un journal littéraire, l'*Apollon*, qui se publioit à Aix, et qui s'annonçoit sous la couleur constitutionnelle, a cessé de paroître après son second numéro.

— Un maire d'une commune importante des environs de Rouen, vient d'être révoqué de ses fonctions pour avoir pris part à une souscription en faveur des transfuges français pris les armes à la main.

— La *Gazette de la cour de Vienne* publie l'article suivant : « L'empereur ayant acquis la conviction que M. Robert Wilson s'est rendu, par ses relations formelles avec les perturbateurs et les révolutionnaires des différens pays, et par les démarches et par les actions qu'il a entreprises publiquement pour les soutenir, indigne des décorations militaires autrichiennes, qu'il avoit reçues antérieurement en récompense de la bravoure dont il avoit fait preuve en différentes occasions sur le champ de bataille, S. M. I. a jugé à propos de déclarer ledit Robert Wilson déchu de ses ordres, et d'adresser à la chancellerie des ordres l'intimation d'effacer son nom de la liste de leurs membres ».

---

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Un ordre royal, daté d'Aranjuez, le 12 novembre, prescrit que, nonobstant le décret pour suspendre les épurations de toutes les classes, l'épuration des individus faisant partie du corps royal des gardes de la personne du roi doit se faire immédiatement, d'après une résolution royale spéciale envoyée à S. Exc. le commandant-général de ce corps.

Le ministre de la guerre A. D. Joseph San Juan vient de rendre public un décret royal qui porte que le roi, voulant donner à don Francisco-Xavier de Elio, son capitaine-général du royaume de Valence, des marques de sa satisfaction pour ses services distingués, et lui prouver combien son cœur a été affligé du malheureux sort que lui a attiré sa constante fidélité à sa personne, permet à son fils aîné de prendre le titre de *Marquis de la Fidélité*; déclare que lui et ses successeurs sont affranchis de tous droits et contributions actuellement établis ou qui pourroient l'être à l'avenir sur les titres de Castille; que les membres actuels de la famille de feu le général Elio jouiront pendant toute leur vie de sa solde entière, et qu'enfin une couronne royale sera placée au milieu de l'écusson de leurs armes de famille, et dessous les lettres F. L. H., initiales de *fidélité, loyauté, honneur*.

Le roi a confirmé M. le marquis de Lazan dans les fonctions de vice-roi de Navarre, auxquelles il avoit été nommé par le conseil royal de la régence.

M. le comte de Saldonna, ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal, a eu l'honneur de féliciter S. M. sur son retour à Madrid.

S. M. a donné ordre de mettre en liberté le marquis de Santa-Cruz, l'un des membres de la municipalité qui furent arrêtés la veille de l'entrée de S. M.

M. le baron d'Eroles doit faire incessamment son entrée à Barcelonne, à la tête de quatre mille hommes. On prépare son logement au palais.

L'arrivée du général Mina à Plymouth, à bord d'un brick français, est annoncée par les journaux anglais.

Arguelles et Quadra, membres des cortès espagnoles, sont arrivés, le 24 novembre, à Londres.

La société des Bonnes-Lettres, formée depuis trois ans, va poursuivre le cours de ses travaux, et le titre de *Société royale*, qu'elle a obtenu des bontés du Roi, ajoute encore à ses engagemens. Elle appelle de nouveau dans son sein tous les amis des bonnes doctrines. Les noms les plus justement célèbres dans toutes les classes figurent sur la liste de ses fondateurs et de ses abonnés; tous les ministres en sont membres; des pairs, des députés, des hommes distingués dans tous les rangs de la société, sont entrés dans cette honorable association.

Les séances publiques recommenceront le 5 décembre; elles auront lieu les mardi et vendredi, à huit heures du soir. Deux prix ont été proposés, comme nous l'avons déjà dit, et seront distribués le 28 janvier et le 3 mai de l'année prochaine. Le sujet du prix de poésie sera l'armée française en Espagne, et celui du prix de prose un discours sur les avantages de la légitimité. Le prix pour chacun sera une médaille d'or de 1500 fr.

Les cours pour les sciences sont faits par MM. Pariset, Savard et Veron; pour l'histoire, par M. Lacretelle; pour l'éloquence, par M. Berryer fils, pour différens genres de littérature, par MM. Duviquet, Auger, Dussault et Villemain. En outre, des hommes de lettres feront des lectures variées, soit en vers, soit en prose; nous nommerons parmi eux, MM. Henri de Bonald, de Haller, Michaud, Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette, Laurentie, etc. Le *Prospectus* pour l'année 1824 se trouve au bureau de la société, rue Neuve-Saint-Augustin, n°. 17.

---

*Récit des opérations de l'armée française en Espagne*, par M. Capefigue.

Il semble que nous ne pouvons prendre un moment plus favorable pour annoncer cet ouvrage, que l'époque où l'armée victorieuse rentre parmi nous, et où le Prince qui a dirigé les opérations arrive triomphant dans la capitale. M. Capefigue a recueilli les principaux faits militaires de cette campagne glorieuse, qui a délivré un prince et une nation entière du joug révolutionnaire. Il commence par un exposé des négociations qui précédèrent les hostilités, puis il décrit les opérations des divers corps jusqu'à la délivrance du roi. L'auteur finit par des considérations générales sur la guerre et sur ses résultats. Ces considérations, comme celles qui commencent le volume, sont rédigées dans un bon esprit, et sont d'un observateur exact et judicieux. Le volume est terminé par des pièces justificatives. Un portrait de M. le duc d'Angoulême orne le frontispice.

Cet ouvrage pourra fournir des matériaux pour l'histoire, et conservera le souvenir des hauts faits de nos troupes. Peut-être eût-il été à désirer que l'auteur y eût joint quelques détails sur la révolution espagnole, même sur les décrets des cortès, et sur les excès et les violences commises dans les provinces : mais ce n'étoit point l'objet de M. Capefigue, qui s'est borné à faire l'histoire de notre armée.

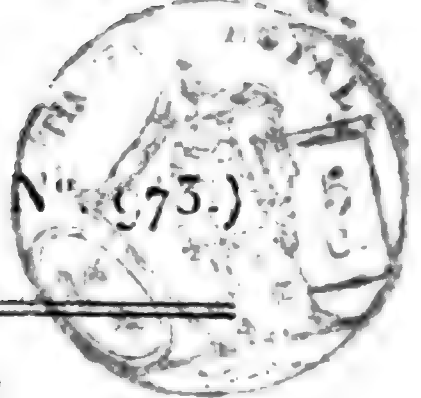

*Rétractation d'un constitutionnel.*

Il restoit encore à l'église constitutionnelle quelques adhérens que de funestes engagemens ou de fâcheuses illusions retenoient dans ce parti. Mais chaque jour le voile se déchire, et tous ceux qui aimoient la vérité, et qui étoient dignes de la connoître, ouvrent enfin les yeux, et rompent leurs liens. On a vu dernièrement dans le diocèse de Saint-Claude de nombreuses rétractations qui ont comblé de joie le respectable évêque et son clergé fidèle. Le diocèse de Besançon vient aussi d'être témoin à cet égard de la démarche la plus éclatante de la part d'un ecclésiastique isolé à la vérité, mais dont l'exemple ne sera sans doute pas stérile. M. Vernerey, curé du Luhier, vient de signer sa rétractation et de la motiver par un écrit qu'il est bon de faire connoître, après avoir dit quelque chose de son auteur.

M. Claude-François-Maurice Vernerey, prêtre du diocèse de Besançon, eut le malheur de s'attacher, jeune encore, à l'église constitutionnelle. Il s'appliqua cependant à l'étude de la théologie, et composa un *Catéchisme dogmatique sur la religion*, qui fut présenté en manuscrit au concile de 1797. Peut-être est-ce le même ouvrage qui fut publié, en 1799, sous le titre d'*Exposition des Fondemens de la religion de Jésus-Christ, ou les Preuves de cette religion expliquées aux fidèles par demandes et réponses;* Arbois, in-8°. d'environ 400 pages. Cet ouvrage parut accompagné d'une Lettre pastorale du constitutionnel Demandre, pour le recommander à son troupeau. Cette recommandation n'empêcha pas que l'*Exposition* n'essuyât une critique. Un anonyme fit imprimer une *Lettre*, à laquelle M. Vernerey répondit; sa réponse se trouve au t. XV des *Annales de la religion*, publiées par les constitutionnels, page 77. On trouve dans le même recueil, tom. XI, p. 215, des *Vues* de M. Vernerey *sur un Cours de théologie française, adressées aux évêques réunis; Vues* que le rédacteur des *Annales* n'approuvoit pas, et avec raison, ce semble; le projet de mettre la théologie en français offroit plus d'inconvéniens que d'avantages.

M. Vernerey parut au concile de 1801, comme député du clergé du Doubs. Il y fut nommé membre d'une commission qui devoit ouvrir des conférences avec le clergé insermenté; mais il ne paroît pas avoir assisté à ces conférences. Le 12 août il fit, au nom d'une autre congrégation, un rapport sur l'éducation des clercs; ce rapport contient d'assez bonnes vues, mais laisse voir pourtant quelques traces de préjugés. L'auteur y fait l'éloge de la Théologie de Lyon, qu'il préfère à toutes les autres; il s'élève un peu contre l'ultramontanisme, et on sait ce que les constitutionnels entendoient par là.

Après le concile, M. Vernerey retourna sans doute à sa cure du Luhier. Le Coz, devenu archevêque de Besançon, le nomma professeur dans son séminaire; mais M. Vernerey s'y trouvant avec des collègues opposés à l'église constitutionnelle, et avec des jeunes gens nourris aussi dans des principes contraires au schisme, ne pût occuper long-temps cette place, où sa doctrine et ses sentimens l'exposoient chaque jour à des attaques et à des contradictions de la part même de ses élèves. Le Coz voulut le faire nommer professeur de la Faculté de théologie de Besançon; mais il échoua encore dans ce projet, et la Faculté ne fut point établie. M. Vernerey retourna donc au Luhier, et il occupe encore aujourd'hui cette place. Lorsque M. de Pressigny vint occuper le siége de Besançon, en 1819, le prélat, dans sa Lettre pastorale du 31 octobre, rappela les brefs de Pie VII contre la constitution civile du clergé, et l'adhésion que les évêques de France y avoient donnée. D'après le témoignage du prélat, M. Vernerey offrit de rendre aux décrets de Pie VI une *soumission provisoire;* mais le prélat demandoit de plus une adhésion de cœur, et M. le curé du Luhier ne se trouvoit pas encore suffisamment convaincu. Il vient enfin de signer la formule que M. de Pressigny lui avoit envoyée en 1820, et qui est ainsi conçue :

« J'adhère sincèrement aux jugemens du saint Siége, et notamment au bref du 13 avril 1791, concernant la constitution civile du clergé. Je me repens d'avoir prêté serment à cette constitution, et d'avoir agi d'après les principes et les règles qu'elle établissoit, et je promets de ne rien faire, de ne rien dire qui soit contraire aux règles énoncées dans les jugemens du siége apostolique contre cette constitution ».

Ce n'a point été assez pour M. Vernerey de signer cette

déclaration; il a exposé ses motifs dans une *Lettre aux prêtres constitutionnels*, qui est datée de Besançon, le 21 novembre dernier. Il y rappelle les objections qu'on avoit faites contre l'authenticité des brefs, et montre que ces objections tombent devant l'adhésion des évêques de France. Il répond ensuite aux autres difficultés que l'on tire, soit de ce que les brefs de Pie VI n'ont pas reçu l'attache du gouvernement, soit de ce qu'on les suppose contraires aux libertés gallicanes. Il y avoit une autre difficulté tirée de l'adhésion des églises étrangères; est-il bien certain, disoit-on, que les évêques étrangers aient accepté les décrets de Pie VI? M. Vernerey trouve une approbation suffisante dans la conduite que ces prélats ont tenue constamment envers nos évêques et nos prêtres exilés. *Dès-lors*, dit-il, *il n'y a plus à objecter, ni les décisions des universités de Fribourg en Brigaw, de Pise, de Pavie, ni les sentimens de quelques évêques étrangers en petit nombre, puisque les décisions de l'Eglise universelle se forment par l'unanimité morale des évêques, et non par leur unanimité physique.*

Nous n'entendons pas trop ce que M. V. veut dire par cette *unanimité physique;* il paroît, au surplus, qu'il n'a pas connu un recueil qui eût encore simplifié pour lui cette discussion. M. Hulot, aujourd'hui grand-vicaire de Reims, qui a publié une collection des Brefs de Pie VI, a fait imprimer aussi à Augsbourg, en 1800, des témoignages d'adhésion des évêques à ces brefs. On y compte, outre cent vingt-huit évêques de France, vingt-quatre cardinaux, cinquante évêques des Etats du Pape, treize de diverses parties de l'Italie, dix-neuf d'Allemagne et de pays voisins, huit de Savoie et du Comtat, sept d'Espagne, quatorze évêques dans d'autres contrées; en tout, deux cent soixante-trois prélats. *Voyez* le volume intitulé : *Saliburgensis cujusdam religiosi debita Castigatio*, in-8°. de 432 pages. Ce recueil ne laisse aucun doute sur l'adhésion du corps épiscopal aux décrets de Pie VI.

Enfin, M. Vernerey termine sa Lettre par le passage suivant, où il s'adresse à ses anciens confrères:

« O vous, qui n'auriez pas encore fait la déclaration demandée, permettez que je vous adresse ces paroles de saint Paul à Agrippa : *Opto apud Deum, non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodiè fieri tales qualis et ego sum.* Si j'ai exposé les motifs qui m'avoient engagé à différer, si même

j'en ai énoncé d'autres qui ne firent jamais impression sur mon esprit, c'est dans l'unique but d'être utile à ceux qui pourroient encore être retenus par quelques-unes de ces raisons frivoles. Lisez, méditez, au pied du crucifix, ce petit écrit qui vous est présenté avec autant de modestie que de confiance; priez beaucoup, et j'ose espérer que bientôt auront cessé, dans ce beau diocèse, ces divisions que vous connoissez être si nuisibles à la religion : elle réclame notre union pour la faire fleurir et pour affoiblir l'impiété du siècle; nous y refuserons-nous? Si l'immortel Fénélon, si Vigil, Paschal II et Jean XXII, ces premières colonnes de l'Eglise, n'ont pas craint de condamner quelques points de leur doctrine privée, lorsqu'une fois la vérité s'est montrée à eux, comment de simples prêtres oseroient-ils rougir de rendre un témoignage public à la vérité connue? *Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri. Gloria magna est sequi Dominum.* Hâtez-vous donc, je vous en conjure par Jésus-Christ, notre Sauveur, hâtez-vous de venir aux pieds de notre digne prélat; signez avec la plus grande sincérité : imitateurs de notre divin Maître, il vous recevra avec bonté; vous ferez couler de ses yeux des larmes de tendresse, vous serez sa joie et sa consolation. Puissions-nous tous, par la soumission respectueuse, entière et constante que nous rendrons à son autorité, par un redoublement de zèle, si nous exerçons le saint ministère, et par la pratique soutenue de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne dans le ciel! Ainsi soit-il ».

Tel est cet écrit, qui paroît rédigé avec beaucoup de bonne foi. M. Vernerey est un des prêtres les plus instruits du diocèse de Besançon; s'il a tardé jusqu'ici à reconnoître la fausse route dans laquelle il étoit engagé, il faut l'attribuer sans doute à de malheureuses circonstances, à d'anciens préjugés, à de liaisons dont l'influence est trop puissante. Il est bien difficile de revenir sur des opinions qu'on a long-temps professées, et c'est une des grâces les plus rares et les plus précieuses que d'avoir la force d'abandonner une cause qu'on s'étoit fait une habitude de soutenir. M. Vernerey a montré dans sa démarche de la candeur et de l'humilité; son retour a réjoui tous les prêtres attachés à la bonne doctrine, et on espère que cet exemple aura une heureuse influence sur ceux qui hésitent encore à se soumettre aux décrets de l'Eglise

et à la voix des pasteurs. Le diocèse de Besançon commence enfin à se retrouver en harmonie avec les autres églises de France, et les tristes soins qu'avoit pris feu Le Coz d'y enraciner le schisme perdent chaque jour de leur influence. Ce zélé patron de l'église constitutionnelle a été suivi dans la tombe par les autres évêques de son parti qu'il avoit rassemblés autour de lui; il ne restoit plus dans ce diocèse que deux prêtres de cette école qui pussent compter. Voilà l'un qui se rétracte, l'autre (M. G.) est vieux et infirme. Le diocèse possède beaucoup de prêtres fort attachés à l'unité et déclarés contre les nouveautés. Dans peu de temps, il faut l'espérer, l'église constitutionnelle ne laissera plus de traces même dans cette province, et on s'étonnera qu'elle ait pu conserver si long-temps des partisans.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi matin 17 novembre, le souverain Pontife sortit de ses appartemens du Quirinal, et, s'étant revêtu d'une chape rouge et d'une mitre d'or, se rendit dans la salle du consistoire, et y tint le premier consistoire depuis son couronnement. Le saint Père s'étant placé sur son trône, y adressa ses remercîmens aux cardinaux, dans une allocution latine que nous publierons plus tard. M. le cardinal della Somaglia, doyen du sacré Collége, répondit au nom de tous ses collègues. S. S. ferma ensuite la bouche, suivant la coutume, à M. le cardinal Zurla, créé cardinal par Pie VII, le 16 mai dernier; puis elle proposa pour les églises suivantes, savoir :

A l'archevêché de Salzbourg, M. Augustin Gruber, transféré de l'évêché de Lavant en Carniole; à l'archevêché de Bari (royaume de Naples), M. Michel Clari, transféré de l'évêché de Catanzaro; à l'archevêché de Messine, M. François-de-Paule Villadicani, transféré de l'évêché d'Orthosie *in part. inf.*; et à l'archevêché de Rouen, M. Gustave-Maximilien-Juste, des princes de Croï, transféré de l'évêché de Strasbourg;

A l'évêché de Montalto (Etat de l'Eglise), M. Philippe Ambrosi, chanoine d'Ascoli; à l'évêché de Nola (royaume des Deux-Siciles, ainsi que les trois suivans), M. Nicolas Coppola, transféré de Bari; à l'évêché d'Aversa, M. Fran-

çois-Xavier Durini, transféré de Marsi; à l'évêché de Patti, M. Nicolas Gatto, transféré de Titopolis *in part. inf.*; à l'évêché de Girgenti, l'abbé Pierre-Marie d'Agostino, religieux du Mont-Cassin; à l'évêché de Massa di Carrara, nouvellement érigé, M. François Zoppi, de Milan; à l'évêché de Vaccia, en Hongrie, M. François-de-Paule, des comtes de Nadasd, né à Vienne, archidiacre de Strigonie; à l'évêché de Langres, M. Gilbert-Paul Aragonès d'Orset, grand-vicaire de Clermont; à l'évêché de Châlons, M. Joseph-Marie-François-Victor de Monyer de Prilly, d'Avignon, supérieur d'un séminaire en cette ville; à l'évêché de Perpignan, M. Jean-François de Saunhac de Belcastel, grand-vicaire de Cahors; à l'évêché de Saint-Diez, M. Jacques-Alexis Jacquemin, ancien grand-vicaire de Nanci; à l'évêché de Culm, en Pologne, M. Ignace-Vincent-Stanislas de Mathy, chanoine de Varsovie;

Et aux évêchés *in part.* suivans; savoir, à l'évêché d'Ortosie, M. Fortuné Paterno, doyen de Catane; à l'évêché d'Imeria, M. Louis-Sylvestre de La Châtre, ancien grand-vicaire de Nevers; et à l'évêché de Dorila, M. Jean-Frédéric Œsterveicher, chanoine de Bamberg.

Après la promotion des évêques, M. le cardinal Falzacappa se démit du titre presbytéral des SS. Nérée et Achillès, et opta celui de Sainte-Marie au-delà du Tibre, qui étoit vacant par l'exaltation de S. S. M. le cardinal Riario-Sforza se démit aussi de son titre diaconal de Saint-Georges *in Velabro*, et obtint celui de Sainte-Marie *in Domnica*. S. S. ouvrit la bouche au cardinal Zurla; et les cardinaux Fabrice Ruffo et Consalvi, premiers diacres, s'étant approchés de son trône, elle prêta le serment ordinaire d'observer les bulles et constitutions apostoliques. Elle assigna au cardinal Zurla le titre presbytéral de Sainte-Croix de Jérusalem, et lui donna l'anneau de cardinal.

Les avocats consistoriaux firent la demande du pallium pour les archevêques de Bari, de Salzbourg, de Messine, de Besançon et de Rouen; et S. S. étant passée dans une salle contiguë, et ayant déposé ses ornemens pontificaux, donna le rochet à l'évêque élu de Massa di Carrara, et la mozette à l'évêque de Girgenti.

Paris. On a vu, par les détails qui précèdent sur le consistoire, que cinq évêchés de France y ont été pourvus. M. de

La Châtre, qui a été nommé évêque d'Iméria *in part.*, est le même qui étoit précédemment aumônier ordinaire du Roi, et qui, en 1817, avoit été nommé à l'évêché de Beauvais; mais il a renoncé à cette nomination. Il reste encore à pourvoir aux siéges de Strasbourg, de Metz, de Quimper, de Montauban, de Nanci et d'Angoulême. Les informations sont faites déjà depuis quelque temps pour les trois premiers, et elles doivent être arrivées à Rome. On croit que les prélats nommés à ces siéges seront institués dans le prochain consistoire; peut-être même M. l'évêque de Montauban, qui a fait aussi ses informations, pourroit-il y être préconisé. Enfin, on dit que le Pape y donnera un titre d'évêché *in part.* à un ecclésiastique français qui avoit accompagné un des cardinaux comme conclaviste, et qui est connu par quelques écrits.

— Un antique et pieux usage conduit nos Princes au pied des autels, quand ils ont à rendre grâces à Dieu de quelque succès. Jadis Henri IV, entrant pour la première fois dans la capitale soumise, alla d'abord à Notre-Dame remercier Dieu d'un grand évènement; quand Louis XVIII revint parmi nous, après plus de vingt ans d'exil, il alla également à la métropole avant de reprendre possession du palais de ses pères, et parut plus empressé d'offrir ses vœux au Très-Haut que de recevoir les hommages de ses sujets. Le pacificateur de l'Espagne s'est hâté aussi d'aller porter ses lauriers dans le temple saint, et, avant de recevoir les félicitations des grands corps de l'Etat, il a voulu rendre grâces à Dieu des succès de ses armes, et remercier la sainte Vierge de sa puissante protection. Le Prince est arrivé à Notre-Dame, le mercredi 3, à dix heures du matin, et a été reçu par M. l'archevêque, qui, à la tête du chapitre, a adressé à S. A. R. un discours de félicitations. Le prélat a célébré une messe basse. Quoique le Prince eût défendu tout appareil, et que la cérémonie n'eût pas été annoncée, cependant des curés et ecclésiastiques, plusieurs personnes de distinction, MM. les deux préfets, M. le procureur-général, s'étoient rendus à la métropole. Après la messe, le Prince a été reconduit par le clergé, et a adressé à M. l'archevêque les paroles les plus obligeantes. Ainsi nos Princes donnent en toute rencontre des marques de leur attachement à la religion, et de leur fidélité à en observer les pieuses pratiques.

— La fête de saint François-Xavier a été célébrée solen-

nellement dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes. Quatre missionnaires étoient ce jour-là à l'autel; l'un d'eux officioit, deux autres remplissoient les fonctions de diacre et de sous-diacre, et le quatrième étoit prêtre assistant. Le panégyrique du saint apôtre des Indes a été prononcé par M. Fourdinier, un des directeurs de la maison. Le lendemain, deux des missionnaires sont partis pour Brest, d'où ils doivent se rendre à la Martinique; un troisième est destiné pour Gorée, et n'attend, pour s'y rendre, que les derniers arrangemens à prendre avec le ministère de la marine; le quatrième doit aller à la Guadeloupe; mais il attend un compagnon de voyage. Ce renfort ne remplira pas, il s'en faut, tout le vide qu'offrent nos colonies, et on ne peut qu'engager les ecclésiastiques propres à ce ministère à écouter les vœux et les besoins de tant de fidèles dépourvus de secours. Lundi prochain, le séminaire du Saint-Esprit célébrera la fête de la Conception de la sainte Vierge, à laquelle le séminaire est consacré. Le saint Sacrement sera exposé toute la journée, et il y aura indulgence plénière. Le sermon sera à trois heures. Le séminaire du Saint-Esprit compte maintenant un plus grand nombre de sujets; outre les théologiens, il y a, comme nous l'avons vu, plusieurs jeunes gens qui font leurs classes d'humanités, et qui se préparent de loin pour l'état ecclésiastique.

— Par une ordonnance du 1er. octobre, le Roi a autorisé comme collége ecclésiastique l'établissement formé à Combrée, arrondissement de Segré. Cet établissement est dirigé par M. Drouet, qui, après avoir été élevé au collége de Beaupréau, ayant été forcé de quitter cette maison pour se livrer au ministère, n'a pas voulu cependant renoncer entièrement au soin de préparer des sujets pour l'Eglise. Il s'est trouvé en peu de temps à la tête d'une pension nombreuse, et souhaitoit vivement de donner à cet établissement plus de consistance et de stabilité. Il a obtenu, par le canal de M. le grand-maître, l'autorisation nécessaire, et le diocèse d'Angers se félicite de ce nouveau moyen d'encouragement pour les vocations ecclésiastiques.

— L'Espagne voit aujourd'hui revenir ses évêques exilés, ses prêtres bannis, ses religieux qui avoient été obligés de chercher un asile dans des terres étrangères. Ceux de ses prélats qui étoient dans le midi de la France sont successivement

rentrés dans leurs diocèses, et nous avons appris que les Trapistes qui étoient à Toulouse se sont mis en route pour retourner à leur couvent. On croit que les religieux supprimés seront rétablis. Mais pendant que la Providence répare ainsi les injustices et les violences passées, les complices de la révolution fuient à leur tour, et éprouvent le sort qu'ils avoient fait éprouver à d'autres. Le docteur Villanueva, ce ministre éphémère des cortès à Rome, qui ne put remplir sa mission, parce que le souverain Pontife refusa de le recevoir; cet homme connu par son ardent patriotisme et par sa violente opposition contre le saint Siége, s'est exilé lui-même d'un pays où l'ordre renaissoit. Il s'étoit retiré d'abord à Gibraltar, d'où il a passé en Angleterre. On dit que ces réfugiés cherchent à exciter l'intérêt dans ce royaume, et qu'il est question d'ouvrir des souscriptions en leur faveur. La générosité anglaise peut être touchée du sort des femmes, des enfans et des hommes qui se sont trouvés dans des circonstances malheureuses; mais elle ne doit rien à ceux qui ont donné l'exemple des proscriptions, qui ont pillé les églises, qui se sont enrichis des dépouilles des monastères, et qui ont tout fait pour troubler et désoler leur patrie.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les habitans de Paris, impatiens de voir le Prince qui vient de pacifier l'Espagne et de relever le trône d'un Bourbon, n'ont pas attendu l'heure désignée pour l'entrée du vainqueur du Trocadéro, pour se porter en foule aux Champs-Elysées; la boue, la pluie n'ont servi qu'à mettre en évidence le zèle des Parisiens, accourus pour repaître leurs regards de l'auguste présence du Prince victorieux et pacificateur.

Arrivé à la porte Maillot, Mgr. le duc d'Angoulême est monté à cheval pour faire son entrée dans Paris. Le Prince avoit à ses côtés les maréchaux ducs de Reggio, de Raguse, le marquis de Lauriston, les généraux Bordesoulle, de Béthisy, Larochejacquelein, duc de Guiche, et d'autres généraux ou officiers supérieurs qui ont fait aussi partie de l'armée d'Espagne.

Une tente magnifique avoit été élevée à la barrière de l'Etoile. Mgr. l'archevêque, accompagné de ses grands-vicaires, s'étoit réuni au corps municipal, qui, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol, a été présenté à MONSEIGNEUR par le grand-maître des cérémonies de France. M. le préfet de la Seine a adressé un discours au Prince, qui l'a écouté avec beaucoup de bonté, et, ôtant son chapeau pour obtenir le silence et faire cesser un moment les acclamations, S. A. R.

s'est penchée sur son cheval, et a répondu : « Je suis bien sensible aux félicitations que vous m'exprimez au nom de la ville de Paris. Je suis heureux d'avoir rempli la mission que le Roi m'avoit donnée, d'avoir rétabli la paix, et d'avoir montré qu'on peut tout faire à la tête d'une armée française ».

Vingt-un coups de canons tirés aux Invalides ont alors annoncé que S. A. R. entroit dans la capitale : le cortége s'est alors mis en marche. En avant de S. A. R. marchoient les braves des 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, qui eurent tant de part à l'immortel fait d'armes du Trocadéro, et dont les drapeaux étoient en lambeaux et criblés par la mitraille. M. le comte d'Ambrugeac, en cordon rouge, étoit à leur tête.

A deux heures, le petit-fils de Henri IV est entré dans le palais des Tuileries, aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive le héros du Trocadéro! vivent les Bourbons!* Le Prince, arrivé dans le cabinet du Roi, s'est jeté à ses pieds. S. M. l'a relevé, et, après l'avoir pressé sur son cœur, lui a dit : *Mon fils, je suis content de vous.*

Peu après, le Roi a paru au pavillon de la tour de l'Horloge, sous un riche baldaquin. Sa Majesté avoit à sa droite LL. AA. RR. Monsieur et le Prince généralissime, et à sa gauche LL. AA. RR. Madame et Mme. la duchesse de Berri. Notre Henri, et son auguste sœur, étoient à côté de leur mère. Le Roi a pris par la main son fils d'adoption, et l'a présenté à son peuple. Monseigneur a baisé avec attendrissement la main qui lui étoit tendue.

Alors les troupes, composant un effectif d'environ trente mille hommes, tous dans la plus belle tenue, ont commencé leur mouvement, et ont défilé dans cet ordre : les 3es. bataillons des 1er. et 4e. régimens de la garde royale, qui arrivent de Cadix, les douze légions de la garde nationale, les gardes du corps à pied du Roi, toute l'infanterie de la garde royale et de la garde suisse, les sapeurs-pompiers et les gendarmes à pied de Paris, l'artillerie à pied et à cheval de la garde royale, les gardes du corps à cheval, les grenadiers à cheval, les cuirassiers, les lanciers, les hussards, les gendarmes d'élite et la gendarmerie royale de Paris.

Les dames et *les forts* de la Halle, ainsi que la corporation des charbonniers, ont aussi défilé devant l'auguste famille.

Le temps, qui avoit été affreux toute la matinée, s'est éclairci vers deux heures, et le soleil a paru au moment où le Prince mettoit le pied dans les Tuileries; le ciel alors est devenu d'azur.

Les réjouissances et l'enthousiasme se sont prolongés dans la soirée. La foule n'a cessé de remplir le jardin des Tuileries, où une illumination brillante attiroit tous les regards. Tout le parterre étoit entouré de colonnes entrelacées de guirlandes de feu. Le château étoit aussi couvert de lampions, et des rangées d'ifs se prolongeoient depuis le Pont-Tournant jusqu'à la barrière de l'Etoile.

Les illuminations de la capitale n'ont pas été moins brillantes. Les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières se faisoient remarquer par des devises allégoriques en l'honneur de l'armée française.

Presque toutes les boutiques de la capitale avoient été fermées dès le matin.

— S. M. a daigné accorder le cordon bleu à M. le duc San-Carlos, ambassadeur d'Espagne à Paris.

— LL. AA. SS. Msr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, après avoir fait leur cour à S. M., sont venus, le 3, présenter leurs félicitations à Mgr. le duc d'Angoulême.

Le Prince généralissime a ensuite reçu successivement les hommages et les félicitations des grands-officiers de la maison du Roi, des premiers officiers de LL. AA. RR. et SS., des officiers supérieurs, des états-majors de la garde nationale, de ceux des légions parisiennes, des états-majors de la garde royale de toute arme, et d'un concours immense de lieutenans-généraux, d'officiers supérieurs. Avant les militaires ont été admis au même honneur : une députation de la cour de cassation, une autre de la cour des comptes, de la cour royale, du tribunal de première instance, de celui du commerce : tous les présidens des cours et des tribunaux étoient à la tête de leur députation respective.

S. Exc. Mgr. le nonce apostolique de S. S. a complimenté S. A. R. au nom du corps diplomatique.

— Le 1er. décembre a été pour la ville de Vendôme un jour d'ivresse et de bonheur. Pour recevoir dignement S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, il avoit été élevé un arc de triomphe, orné de trophées et d'inscriptions rappelant les victoires gagnées et les villes prises par les Français. Dès le matin, M. le marquis d'Avaray, commandant le département, s'étoit porté à la tête des chasseurs des Pyrénées, à la rencontre du Prince. S. A. R. fut reçue sous l'arc de triomphe par M. le comte de Saint-Luc, préfet de Loir et Cher, et M. le comte de Beaumont, sous-préfet de l'arrondissement. La population toute entière étoit accourue sur le passage de S. A. R. Le Prince ayant exprimé sa surprise de ce que, malgré ses ordres formels, on lui avoit préparé une réception, M. le préfet a répondu que les Français n'obéissoient qu'à leurs cœurs, lorsqu'il s'agissoit de donner aux Bourbons des preuves de leur amour.

Les habitans de Vendôme n'ont pu contempler qu'un instant les traits chéris du héros de la France ; mais cet instant leur a suffi pour faire éclater les plus vifs transports d'enthousiasme, et S. A. R. a pu jouir du bonheur qu'excitoit sa présence.

— La ville de Tours a eu aussi le bonheur de posséder quelques instans le duc d'Angoulême ; le Prince, qui n'étoit attendu, le 1er. décembre, que vers les cinq heures du soir, y est arrivé avant trois heures. Un escadron de chasseurs du Cantal, rangé en bataille, à trois quarts de lieue de la ville, a salué le Prince par les plus vives acclamations. Un moment après, la garde nationale à cheval a rencontré S. A. R., qu'elle a escorté jusqu'au palais de la préfecture. A la porte de la ville, le Prince a trouvé le régiment des carabiniers de Monsieur, qu'il sembloit vouloir consoler, par les signes les plus affectueux, de n'avoir point été appelé au bonheur de partager sa gloire et ses dangers. S. A. R. a fait son entrée, escortée à la droite par M. le lieutenant-

général Donnadieu, avec qui le Prince s'est souvent entretenu et avec la plus grande bonté; et à gauche, par M. le maréchal de camp baron d'Estabeurath, et par un brillant état-major.

S. A. R., en quittant la ville, a fait mettre à la disposition de M. le maire une somme de 1000 fr. pour être distribuée à la classe indigente.

— On ne conçoit pas non plus les transports de joie et d'allégresse avec lesquels les Chartrains ont accueilli le héros du Trocadéro et son auguste épouse. S. A. R. Madame est arrivée à Chartres, le lundi à quatre heures de l'après-midi, dans le plus stricte incognito; Monseigneur, que l'on n'attendoit que dans la soirée, a rejoint Madame à l'évêché, un quart-d'heure après son arrivée. L'entrevue des deux époux a été des plus touchantes, et a eu lieu sur l'escalier même du palais; tous les témoins de cette scène en ont été profondément émus; des larmes d'attendrissement couloient de tous les yeux.

LL. AA. RR. quittèrent Chartres le mardi, à six heures du matin; quoique la nuit fût sombre et le temps fort mauvais, un grand nombre de personnes s'étoient réunies devant l'évêché pour jouir encore une fois de la présence du Prince, et le saluer par de nouvelles acclamations.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à son passage à Madrid, a nommé chevalier de Saint-Louis, M. de Countois, capitaine au 1er. de hussards, pour sa belle conduite à l'affaire d'Almaraz. Cet officier, qui commandoit le 1er. escadron du régiment, se précipita seul au milieu des rangs ennemis, où il reçut six coups de sabre.

— Ce soir, 4, il y a eu dîner de famille au château. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, et S. A. R. le prince de Carignan, ont eu l'honneur de dîner avec S. M.

— S. A. S. le prince de Hohenlohe, ex-général en chef du troisième corps de l'armée des Pyrénées, qui a été dangereusement malade à Burgos, est arrivé, le 3, à Paris, accompagné de son médecin, le docteur Beaupré, chirurgien principal au même corps. S. A. S. jouit actuellement d'une assez bonne santé.

— Le prince de Carignan est arrivé, le 3, à Paris avec ses aides-de-camp et sa suite. S. A. R. est descendue au grand hôtel de Paris, rue de Rivoli.

— M. le comte Meynadier, chef d'état major-général du 3e. corps, a été nommé major-général de l'armée d'occupation.

— MM. les officiers du 4e. régiment de la garde, ont donné, le 3, un dîner à leurs camarades arrivés d'Espagne. MM. les généraux comte Partouneaux, comte d'Ambrugeac, baron de Gressot, baron de Mallet, comte de Trogoff, tous les colonels et plusieurs officiers supérieurs de l'infanterie de la garde, assistoient à cette fête de famille.

— M. le marquis de Bouillé vient de répondre à un article sur l'affaire de Varennes, inséré dans les *Tablettes universelles*, à l'occasion des Mémoires de M. le duc de Choiseul, qui attaquent la famille de M. le marquis de Bouillé d'une manière trop injurieuse pour qu'il pût se dispenser d'y faire quelque attention.

— Le jour de l'entrée de Mgr. le duc d'Angoulême, nous avons eu à déplorer un accident malheureux arrivé aux Tuileries. Plusieurs personnes, ne pouvant pénétrer dans le jardin, essayèrent d'escalader le mur de la terrasse dite du bord de l'eau. Les invitations réitérées des sentinelles firent retirer la plupart de ces individus; mais un d'eux, le sieur Honin, âgé de 18 ans, commis marchand, résista à toutes les injonctions. Deux fois il fut repoussé, et deux fois il revint à la charge, en menaçant du poing le factionnaire. On entendit même près de ce jeune homme le cri : *Désarmez ce coquin de factionnaire*. Le factionnaire ainsi insulté, et se voyant forcé ainsi dans sa consigne, en se débattant pour la faire observer, fit un mouvement en arrière, afin de présenter la baïonnette pour sa défense. Son fusil est alors partit, quoique depuis le matin l'amorce en eût été retirée, ainsi que cela est d'usage pour toutes les troupes de service au château. Ce militaire, nommé Simon, voltigeur au 4e. régiment de la garde, a été arrêté sur-le-champ, et conduit à la prison militaire de l'Abbaye. L'enquête commencée se continue avec la plus scrupuleuse attention, et il sera donné à cette malheureuse affaire toute la suite qu'elle réclame dans l'intérêt de la justice.

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

Le gouvernement s'occupe sérieusement du décret d'amnistie. Il avoit été proposé au roi d'en excepter les *afrancesados;* mais S. M. a répondu qu'ayant acquis la certitude qu'il se trouvoit parmi eux de sincères amis de la légitimité, elle devoit oublier les temps malheureux où ils avoient encouru sa disgrâce.

Le baron d'Eroles, capitaine général de la Catalogne, mande, par une dépêche du 18 de ce mois, qu'à la suite d'une conférence qu'il a eue avec le général Llobera, la division de ce général, forte de cinq mille hommes, et cantonnée à Reuss, a fait sa pleine et entière soumission au roi.

Le comte de Carthagène, général Morillo, a demandé ses passeports pour la France; ils lui ont été accordés. Le général Quesada, n'ayant pas accepté de remplacer Morillo, comme capitaine général du royaume de Galice, S. M. Ferdinand vient de nommer à cette place le lieutenant-général D. Juan de Contreras.

Amor, colonel de l'ex-régiment de *Lusithania*, a été désarmé, et ses soldats licenciés. Le désarmement s'est fait dans le cantonnement de Carrion de Los Condes, près Palencia, où on les avoit placés, et aux cris de *Vive le roi!*

## *Réflexions sur la Révolution de France*, par Burke. Nouvelle édition (1).

Edmond Burke, un des orateurs les plus distingués par

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere au bureau de ce journal.

léurs talens et leur caractère que l'Angleterre ait eus dans ces derniers temps, étoit né à Dublin en 1730, et parut avec éclat au parlement. Il prit part à toutes les grandes questions qui y furent traitées, et se montra, sous le ministère de Pitt, un des membres les plus habiles de l'opposition. On auroit pu supposer qu'un homme qui avoit long-temps fait cause commune avec les amis de la liberté, applaudiroit aux premiers mouvemens de la révolution française; au contraire, Burke témoigna, dès l'origine, une profonde horreur pour cette grande crise et pour ses moteurs : c'est ce qui produisit ces *Réflexions,* qui parurent en 1790, et qui eurent un succès prodigieux en Angleterre et en France. On est étonné, en lisant cet ouvrage, qu'un étranger eût pu juger aussi bien les hommes et les faits de la révolution; et on est plus étonné encore de la pénétration avec laquelle il expose les suites nécessaires de cette commotion. Quelques légères erreurs se trouvent à peine dans cet exposé rapide et fait de verve. L'auteur y parle même convenablement du clergé catholique, et y déplore les atteintes portées à la religion. Protestant modéré, il ne pouvoit s'empêcher de blâmer une spoliation injuste, et il fut un des plus zélés pour accueillir en Angleterre nos ecclésiastiques victimes de la persécution. Cet homme généreux fut à la tête du comité des secours, et il témoigna en toute rencontre, à ces respectables proscrits, l'intérêt le plus vif et le plus soutenu. Il mourut le 8 juillet 1797. Il avoit épousé une catholique, et quelques compatriotes ardens lui ont reproché son penchant pour la religion catholique.

Ce qui excita Burke à publier ces *Réflexions,* c'est qu'il vit se former en Angleterre des sociétés pour applaudir à la révolution française. Il voulut prouver que les principes de la constitution anglaise étoient contraires au nouveau régime qu'on s'efforçoit d'introduire chez nous. Il discute donc dans son livre les droits du souverain, l'ancienne constitution de la France, la différence des mœurs, les droits de chaque ordre, les véritables intérêts du peuple, toutes les principales parties, enfin, du système adopté par l'assemblée constituante. Il compare ce qu'on fit autrefois en Angleterre sous Henri VIII et sous Guillaume avec ce qu'on venoit de faire en France, et déplore cette légèreté, cette manie de changer, et cette imprévoyance avec lesquelles les promoteurs de la révolution marchoient en aveugles à la destruction de tout ce qui

existoit. La suite n'a que trop prouvé la justesse des vues de l'habile orateur. Ce qui domine dans son écrit, c'est l'horreur pour l'injustice et la violence, et un vif attachement à l'ordre établi.

On a cru utile de réimprimer cet écrit, dans un moment où les amis de la révolution essaient de la laver de tant de crimes. Le jugement de Burke a d'autant plus de poids qu'il appartenoit à la classe plébéienne, et qu'il étoit ami d'une sage liberté, protestant, et long-temps attaché au parti de l'opposition. Plût à Dieu que notre opposition montrât la même modération et la même impartialité que cet illustre publiciste!

---

*Ode sur la guerre d'Espagne.*

L'heureuse issue de la guerre d'Espagne a excité la verve des poëtes, et les journaux ont cité des pièces de vers inspirées par un véritable talent. M. le comte de Marcellus, dont le goût pour la poésie n'est pas moins connu que le dévoûment, a aussi chanté la délivrance de l'Espagne. Sa muse, grave et religieuse, a pris pour texte le Cantique de Moïse, et l'applique au triomphe remporté sur les révolutionnaires d'Espagne. Ne pouvant citer toute cette pièce, nous en donnerons au moins les premières et les dernières strophes :

Chantons du Roi des rois la grandeur et la gloire,
La révolte enchaînée au char de la victoire,
Et par un Dieu vengeur nos tyrans foudroyés.
Sur leur puissance en vain leur orgueil se confie;
Le coursier indompté, le cavalier impie,
Tout fléchit, tout tombe à ses pieds (1).

Sa louange est l'objet de nos humbles cantiques;
Il accomplit en nous ses promesses antiques,
Il anime, il bénit nos efforts triomphans.
Dans le feu des combats ses regards tutélaires
Nous donnent la victoire, et le Dieu de nos pères
Est le père de leurs enfans..... (2).

(1) Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est; equum et ascensorem dejecit in mare.

(2) Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem; iste Deus meus, et glorificabo eum; Deus patris mei et exaltabo eum.

Grand Dieu, tu confondis leurs complots sanguinaires;
Ta main seule a frappé ces mortels téméraires
Qui des sociétés brisent tous les liens.
Quand d'un front couronné tu punis les outrages,
Tu venges ton saint nom; les rois sont tes images,
Et leurs ennemis sont les tiens (1).

Prompte à les dévorer, ta colère étincelle.
Que devient sous tes coups leur troupe criminelle?
Leur chef, saisi d'effroi, se dérobe et s'enfuit.
Ton souffle anéantit cette orgueilleuse armée;
Telle au feu d'un brasier la paille consumée
Se dissipe et s'évanouit..... (2).

La révolte vaincue en son dernier asile,
Comme un roc foudroyé sous tes coups immobile,
Tremble devant un Dieu par son crime irrité;
Mais ton peuple à ta loi, comme à son roi, fidèle,
Verra de jour en jour s'accroître avec son zèle
Sa gloire et sa félicité (3).

Sur nos Princes, grand Dieu, fais éclater ta grâce,
Des saints et des héros bénis l'auguste race;
Ils sont tes humbles fils, daigne être leur soutien.
Tu vois dans leurs vertus reluire ton image;
Affermis leur pouvoir; leur trône est ton ouvrage,
Seigneur, et leur peuple est le tien (4).

Les dons de leur amour ornent ton sanctuaire;
Ils savent qu'un bon roi doit régner pour te plaire;
Que sa plus grande gloire est d'observer ta loi.
Oui, tout nom doit fléchir devant ton nom suprême;
Le monde, l'univers, et l'éternité même,
Tout n'est rien devant toi (5).

---

(1) Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine; dextera tua, Domine, percussit inimicum, et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos.

(2) Misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam, et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ.

(3) Irruat semper eos formido et pavor in magnitudine brachii tui; fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus iste quem possedisti.

(4) Introduces eos et plantabis in monte hæreditatis tuæ, firmissimo habitaculo tuo quod operatus es, Domine.

(5) Sanctuarium tuum, Domine, quod firmaverunt manus tuæ; Dominus regnabit in æternum et ultra.

*Précis historique sur Pie VII;* par Jean Cohen (1).

Cet ouvrage est un de ceux dont nous avons parlé dernièrement, et que la circonstance a fait éclore. M. Cohen annonce dans sa *Préface* qu'il est possesseur de documens précieux sur la vie du Pontife, et que *ses foibles talens l'ont fait hésiter* pendant quelque temps s'il publieroit ces documens. Il ajoute qu'il doit ces documens, et tout ce qui a rapport aux usages et cérémonies de Rome, à l'obligeance de son ami, M. L. Nous ne connoissons point M. Cohen, et nous ne savons quel est M. L. Nous allons examiner l'ouvrage en lui-même, et sans aucune espèce de prévention favorable ou contraire.

L'auteur paroît avoir eu en effet des renseignemens sur la vie du Père Chiaramonti, avant sa promotion à l'épiscopat; mais ces renseignemens ne paroissent pas mériter tous une égale confiance. Il prétend que les religieux du couvent de Saint-Anselme à Rome tentèrent d'empoisonner leur confrère Chiaramonti avec une tasse de chocolat; *l'impartialité de l'histoire le force*, dit-il, *à donner place à ce fait*. On ne voit pas trop comment *l'impartialité de l'histoire* pouvoit obliger à rapporter un fait atroce, invraisemblable, ignoré jusqu'ici, et que, suivant l'auteur lui-même, les religieux de Saint-Anselme n'ont cessé de nier, en témoignant une vive horreur pour un crime si épouvantable.

Arrivé à l'époque du conclave de Venise, M. Cohen

(1) 1 vol. in-8°., avec portrait; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Delaunay; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

commence une énorme digression sur les formes du conclave. Cette digression a 70 pages, et étoit d'autant moins nécessaire que les détails qu'elle contient se rapportent en partie aux conclaves qui se tiennent à Rome, et ne sont pas tous applicables à celui de Venise. Il donne sur celui-ci des particularités qui n'étoient point connues, et dont nous présenterons la substance, sans nous rendre aucunement garant de l'exactitude des faits. Voici comment l'auteur raconte les choses.

Les trente-cinq cardinaux étoient partagés en deux factions; le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, avoit vingt-deux voix, et le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, treize. Le cardinal Braschi, neveu du dernier pape, étoit le chef de la première faction, et le cardinal Antonelli, chef de la seconde. Pendant long-temps les voix se balancèrent entre les deux compétiteurs. On porta ensuite par lassitude quelques autres candidats, Valenti, Gerdil, Antonelli, Albani; mais ils ne purent jamais approcher du nombre de voix requis. Le cardinal Gerdil parut un moment sur le point d'être élu; mais le cardinal Herzan, ministre d'Autriche, lui donna l'exclusion, comme étant né sujet du roi de Sardaigne. On revint au cardinal Bellisomi, et son élection étoit assurée; mais le cardinal Herzan engagea les cardinaux à écrire à l'empereur d'Autriche pour lui faire part de leur choix; plus de six semaines s'écoulèrent sans que l'on reçût de réponse. Pendant ce temps quelques voix se détachèrent du parti de Bellisomi, sans cependant procurer à celui d'Antonelli la prépondérance nécessaire. C'est alors qu'on songea, pour la première fois, à Chiaramonte, qui fut enfin élu.

Tel est le récit de M. Cohen; mais j'avoue que je ne le crois pas exact, au moins dans toutes ses parties. D'abord, je ne sais pourquoi il accuse le cardinal Antonelli d'*ambition*, qui, dit-il, l'emporta dans son cœur sur la reconnoissance. Parce que le cardinal An-

tonelli devoit le chapeau à Pie VI, étoit-il obligé en conscience d'adhérer au choix du neveu de Pie VI, et ne pouvoit-il absolument porter un cardinal qu'il jugeoit plus digne? Cette accusation est d'autant plus injuste que le cardinal Antonelli jouissoit d'une grande réputation de piété, de savoir et d'intégrité. Il étoit regardé avec le cardinal Gerdil comme une des lumières du sacré Collége, et Pie VI lui avoit témoigné constamment une confiance entière. Il étoit assez naturel qu'un homme de ce mérite exerçât de l'influence dans ce conclave, et l'estime que lui portoient ses collègues l'auroit peut-être élevé sur le saint Siége, s'il n'eût pas été aussi avancé en âge; il avoit 70 ans.

Quant au cardinal Gerdil, je remarque que l'auteur l'appelle deux fois *Terdil*. Une telle erreur sur un cardinal si connu par son savoir et par ses nombreux ouvrages, infirme un peu l'autorité de la narration. Enfin, ce que M. Cohen raconte d'un courrier envoyé à Vienne, et dont la réponse se fit attendre plus de six semaines, est tout-à-fait dénué de vraisemblance. Il n'y a pas cent lieues de Venise à Vienne, et il n'y a nulle apparence que la cour d'Autriche eût tardé si long-temps à répondre à une dépêche de cette importance.

La suite du *Précis* de M. Cohen offre encore des inexactitudes qu'un peu plus de recherches lui eût fait éviter. Il parle de M. Joubert, évêque de Saint-Flour, qui se présenta au Pape à Fontainebleau; c'étoit *Jaubert* qu'il falloit dire. Il a accueilli une conversation apocryphe entre le Pape et M. de Beaumont, évêque de Plaisance; conversation contre laquelle le prélat a réclamé. Il suppose qu'en emmenant le Pape de Savonne on lui mit une redingotte et un chapeau rond; c'est une anecdote qui se répandit dans le temps, et que l'on a même adoptée dans quelques écrits; mais elle n'est pas plus vraie que celle de l'insulte et des

menaces faites par Buonaparte au Pontife dans leur entrevue de Fontainebleau, en janvier 1813. Je suis étonné que M. Cohen ne se soit pas tenu en garde contre ces exagérations, qui ont été démenties. Le Pape lui-même a déclaré la vérité à un ecclésiastique distingué, qui en a rendu témoignage.

Je ne reprocherai point à M. Cohen d'avoir supprimé beaucoup de faits; il avoit annoncé qu'il ne vouloit donner qu'une esquisse. Cependant on le trouvera un peu trop succinct sur certains faits; par exemple, sur les témoignages de respect rendus au saint Père pendant ses voyages en France, sur les députations de Savone, etc. Il n'a pas connu, à ce qu'il paroît, l'ouvrage de M. de Barral, ni d'autres matériaux qu'il auroit pu consulter. Il suppose que Pie VII ne retrouva qu'à Rome, en 1814, le cardinal Consalvi, dont il étoit, selon lui, séparé depuis cinq ans, tandis qu'il est notoire que ce cardinal fut amené en France en 1809, et rejoignit le Pape à Fontainebleau, après l'acte du 25 janvier 1813.

Il n'y a donc pas dans ce *Précis* tout l'ordre, la suite et l'exactitude que l'on pourroit désirer. L'auteur paroît songer à une seconde édition; on l'engage à revoir son récit, à rectifier quelques circonstances, et surtout à en ajouter qui sont de nature à entrer dans son plan. L'ouvrage paroît fait d'ailleurs dans un bon esprit, et l'auteur s'exprime en toute occasion comme un homme attaché à la religion, et plein de respect pour le vertueux Pontife dont il retrace les principales actions.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife avoit indiqué le 20 novembre pour tenir un consistoire public, afin de donner le chapeau en cérémonie aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare, proclamés par Pie VII, le 23 décembre 1816,

le 2 décembre 1822 et le 16 mai 1823. LL. EEm., prévenues par le maître des cérémonies, se rendirent en cortége au palais Quirinal, et, étant entrées dans la chapelle Pauline, y prêtèrent le serment accoutumé aux constitutions apostoliques, devant les cardinaux della Somaglia, Pacca, Firrao, Fabrice Ruffo, Cacciapiatti et Mgr. Mazio, secrétaire du sacré Collége. Cependant le saint Père, s'étant revêtu de ses ornemens, se rendit dans la salle du consistoire, et y reçut les hommages des cardinaux. Le secrétaire de la congrégation des rits et les avocats consistoriaux s'étant formés en cercle autour du trône du saint Père, un d'eux, M. Invernizzi, fit un discours sur le cause de la béatification du vénérable Barthélemi des Martyrs, archevêque de Brague. On alla ensuite chercher les trois nouveaux cardinaux, qui entrèrent, accompagnés chacun de deux cardinaux diacres, et, étant montés au trône du saint Père, lui baisèrent les pieds et la main, et reçurent ensuite de lui le baiser. Ils allèrent ensuite embrasser les autres cardinaux, se mirent à leurs places, et se couvrirent de la barrette. Pendant ce temps, M. Invernizzi finit son discours. Les trois cardinaux étant retournés aux pieds de S. S. elle leur donna le chapeau avec les formalités prescrites. Elle quitta ensuite ses ornemens dans une pièce voisine, et M. le cardinal Solaro lui adressa ses remercîmens, au nom de tous ses collègues. Tout le sacré Collége se rendit avec les trois cardinaux à la chapelle Pauline, où l'on chanta le *Te Deum*. Les prélats, les magistrats romains et la noblesse assistoient à la cérémonie. Le soir, les trois cardinaux, s'étant réunis à l'église de Jésus, allèrent en cortége visiter l'église Saint-Pierre, et y laissèrent l'aumône accoutumée pour les pauvres. A la fin du jour, un prélat leur apporta le chapeau, suivant l'usage.

PARIS. On apprend de Rome qu'il s'y est tenu, le 24 novembre, un troisième consistoire, dans lequel ont été préconisés MM. Tharin, pour l'évêché de Strasbourg, et Besson, pour l'évêché de Metz.

— Le 8 décembre, jour de la fête de la Conception, M. l'archevêque a présidé une réunion des hommes des différentes associations formées dans la capitale à la suite de la visite pastorale. MM. les curés des paroisses où ces associations se sont formées s'y trouvoient, ainsi que M. le supérieur des missions, et environ quatre cents associés. M. l'archevêque

s'est fait rendre compte des progrès et de l'état de ces associations, et a paru satisfait de l'esprit et du zèle qui les anime. Ces associations, tant celle de Sainte-Geneviève que les autres des paroisses, présentent environ mille fidèles, qui s'excitent les uns les autres à pratiquer la religion sans respect humain. M. l'archevêque a adressé aux associés les paroles les plus encourageantes et les plus affectueuses, et a témoigné le désir de voir de temps en temps de semblables réunions, qui resserreroient les liens entre le pasteur et le troupeau. Il a paru porter un vif intérêt aux associations, et a annoncé qu'il espéroit en voir se former de semblables dans les paroisses où se fait en ce moment la visite. On s'est occupé ensuite de différens objets de réglemens intérieurs, et on s'est séparé, après avoir récité les prières d'usage dans les réunions. On dit qu'il y aura désormais deux grandes réunions annuelles à l'archevêché.

— Le second dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies a prêché à Saint-Sulpice sur l'étude de la religion; la division de son discours étoit l'importance de cette étude, et la réfutation des prétextes qu'on apporte pour les négliger. Pour le premier point, l'ordre de Dieu, le soin de notre salut, l'intérêt de nos frères, tout nous prescrit d'étudier la religion; dans l'ancien Testament, il étoit recommandé aux Juifs d'étudier constamment la loi, et dans le nouveau, Jésus-Christ a confirmé ce précepte. Mais les uns prétendent connoître la loi, les autres allèguent qu'ils n'ont pas le temps de l'étudier; d'autres enfin trouvent cette étude trop grave et trop pénible. L'orateur a réfuté ces divers prétextes. Ceux qui prétendent connoître la loi en ignorent cependant quelquefois les dispositions les plus importantes, et auroient besoin d'étudier le livre divin qui doit faire la consolation habituelle du chrétien pour s'y instruire de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut pratiquer. On allègue pour excuses les soins d'un état, les embarras d'une famille, les devoirs et les convenances de la société; mais d'abord l'étude de la religion, de la grande et unique affaire, doit passer avant tout. Ensuite ne pourroit-on lui consacrer quelques portions de ce temps que l'on perd à la table, au jeu, en des spectacles frivoles, en des conversations oiseuses? Tant de gens se plaignent que les journées sont longues et que l'ennui les dévore; eh! que n'étudient-ils un peu leur religion! Mais cette étude est sévère et laborieuse;

il est vrai qu'elle n'offre aucun attrait à la frivolité. Mais combien elle est propre à élever l'esprit et à nourrir le cœur! Combien de préceptes sublimes, de dogmes consolans, de leçons et d'exemples qui sont de nature à nous toucher et à nous guider! combien, parmi les auteurs qui ont traité de la religion, de génies faits pour plaire au goût le plus difficile! Ici l'orateur a indiqué rapidement des prélats illustres, l'ornement de l'église gallicane par leurs écrits et leurs vertus. On remarquoit à ces discours un grand nombre d'hommes, et surtout de jeunes gens qui sans doute sont attirés à la fois par la solidité des pensées, par la méthode, et par un style plein de nerf et de précision, comme de grâce et d'éclat. M. Borderies a encore prêché le lendemain pour le jour de la fête.

— Un des premiers soins des nouveaux évêques a été d'établir leurs chapitres, et avec raison, puisque c'est là ce qui met le sceau à la formation du siége, et ce qui assure la perpétuité de la juridiction en cas de vacance. On seroit fort embarrassé pour les nouveaux siéges, si le titulaire mouroit avant d'avoir procédé à la formation de son chapitre : aussi presque tous les nouveaux évêques ont-ils déjà pris des arrangemens à cet égard. M. l'évêque de Marseille, entr'autres, a, dès le 19 octobre dernier, installé ses chanoines. S'étant rendu, ce jour-là, dans sa cathédrale, on chanta le *Veni, Creator*, et le prélat adressa aux chanoines un discours tout paternel, et les installa d'après les formes accoutumées. Ceux qui furent nommés dans cette circonstance sont MM. de Mazenod, grand-vicaire de M. l'évêque, archidiacre et prévôt de la major; Tempier, archidiacre de Saint-Victor; Bonnefoy, archidiacre de Saint-Martin; Gaulhier, archiprêtre; Sardou, Ricard, Ripert, Martin Compian, Martin, Castinel, Fabre et Rey. M. Manuel, supérieur du séminaire, est chanoine honoraire. Ce même titre est accordé à des ecclésiastiques recommandables par leurs services. La nomination faite, le chapitre commença de suite l'office canonial, et M. l'évêque officia pontificalement à la messe. Le prélat, depuis son arrivée dans cette ville, a visité plusieurs fois les hôpitaux, s'est rendu même chez des malades atteints de la petite vérole, leur a administré le sacrement de confirmation, et a chargé les curés de le prévenir lorsque quelque malade réclameroit à cet égard son ministère. Cette charité du prélat a paru digne du successeur de M. de Belzunce.

— La pièce suivante est trop édifiante pour ne pas trouver place en entier dans ce journal. On remarquera que cette rétractation est faite en parfaite santé, et qu'elle est accompagnée de pénitences telles qu'on en pratique à la Trappe :

« Je soussigné, François-Joseph Le Roux, originaire d'Amiens, âgé de cinquante-huit ans, sain de corps et d'esprit, jouissant d'une bonne et parfaite santé, pour le présent novice à l'abbaye de la Trappe de Melleray, où je désire terminer ma carrière et expier par la pénitence les égaremens de ma vie; voulant réparer autant qu'il est en moi, par une rétractation publique et authentique, les outrages que j'ai commis envers Dieu, les scandales que j'ai donnés, les fautes sans nombre que j'ai faites et occasionnées, souhaitant, par la sincérité et la publicité de mon retour, consoler l'Eglise, que j'ai cruellement affligée, intéresser en ma faveur toutes les ames pieuses, qui prieront pour ma persévérance ; encourager les pusillanimes et les lâches, qui, ayant été entraînés comme moi, croupissent dans leur funeste apostasie, et n'ont pas le courage de briser ces coupables liens : je déclare que j'ai eu le malheur et la foiblesse de recevoir les saints ordres d'un évêque intrus, schismatique et apostat; qu'intrus moi-même, j'ai osé exercer, pendant vingt mois, les fonctions de vicaire dans la ville d'Amiens, avec les prétendus pouvoirs que m'avoit donnés ce faux pasteur; que, marchant d'abîmes en abîmes, j'ai eu ensuite l'audace de contracter une union criminelle avec une fille libre, et, pendant plus de vingt ans, ai vécu avec cette malheureuse créature. Dieu l'a appelée à lui; et j'avois demandé moi-même une dispense au saint Siége, aussitôt qu'il a été possible de l'obtenir.

» Dégagé de ces funestes liens, courbé sous le poids de mes iniquités, mais rassuré par la miséricorde infinie de Dieu, n'ayant d'autre désir que sa gloire et mon salut, voulant travailler sérieusement à réparer des fautes aussi graves que multipliées, j'ai cru que le principal acte de mon retour et de ma conversion devroit être le désaveu le plus sincère et le plus entier de tous mes égaremens : c'est dans ce désir que, prosterné aux pieds de mon vénérable abbé, le suppliant de donner à cette déclaration toute la publicité qu'elle peut avoir, je rétracte dans toute la sincérité de mon cœur et déteste mon intrusion, mon apostasie, mon union concubinaire, mon attachement à la prétendue constitution civile du clergé, les

sermens que j'ai eu le malheur de prêter à ce code sacrilége, et tous les crimes enfin qui sont sortis de ces sources empoisonnées. Je crois tout ce que croit la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et condamne tout ce qu'elle condamne; j'abjure, du fond de mon cœur, toutes mes erreurs religieuses et politiques. Je suis enfant soumis de notre saint Père le Pape, que je reconnois pour le vicaire de Jésus-Christ, et sujet fidèle et dévoué du bon, sage et légitime Roi que le Seigneur a daigné, pour le bonheur de la France, replacer sur le trône de ses pères.

» Je conjure tous ceux qui liront ma rétractation de prier Dieu pour moi, et, tout indigne que j'en suis, je prierai de mon côté tous les jours de ma vie pour les pécheurs, surtout pour ces malheureux intrus, schismatiques, apostats, qui m'ont, pendant si long-temps, compté dans leurs rangs; et, plein de confiance dans le prix infini du sang de Jésus-Christ, j'attendrai de sa miséricorde le pardon qu'il n'a jamais refusé à un cœur sincèrement contrit et humilié ». *Signé*, François-Joseph Le Roux. *Certifié conforme à l'original, déposé entre mes mains*, F. Antoine, *abbé de la Trappe de Melleray*. Abbaye de Melleray, 28 novembre 1823.

— Plusieurs abonnés nous savent gré de tenir une note exacte des guérisons qui viennent à notre connoissance, et qui paroissent bien constatées, parmi celles qui sont attribuées au prince de Hohenlohe. On vient de nous transmettre en ce moment des détails circonstanciés sur la guérison de la demoiselle Poullet, de Malines. Nous en avions déjà ouï parler, et nous attendions des renseignemens plus précis. Ceux que nous venons de recevoir nous sont envoyés par un respectable ecclésiastique, qui a désiré ne pas être nommé. Voici les faits: La demoiselle Barbe Poullet, âgée de cinquante-deux ans, sœur d'un ancien député à la seconde chambre des Etats-généraux, étoit atteinte, depuis vingt-neuf ans, d'une maladie de nerfs, accompagnée des symptômes les plus graves. Son estomac pouvoit à peine retenir quelques boissons; les autres alimens ne passoient pas. Sa maigreur et sa foiblesse étoient extrêmes. Toujours obligée, depuis vingt-neuf ans, de garder le lit, ses jambes s'étoient racourcies et avoient perdu leur flexibilité; M^lle^. Poullet n'en faisoit plus usage, même dans sa chambre. Elle souffroit des douleurs très-vives, et cependant elle étoit non-seulement patiente et résignée, mais même

gaie : on ne concevoit pas qu'elle résistât à un état si pénible ; aussi elle avoit été plusieurs fois administrée, et son médecin annonça un jour que le lendemain elle ne seroit plus. Toutes les ressources de l'art ayant été inutilement employées, Mlle. Poullet pria un ami d'écrire au prince de Hohenlohe, pour la recommander à ses prières. Le 22 juin de cette année, dernier jour de la neuvaine faite par ordre du prince, la malade sentit, vers midi, une forte secousse et une révolution totale dans son corps, ses jambes reprirent leur mouvement, et elle se trouva radicalement guérie. La fille qui la servoit étant accourue au bruit, fut fort surprise de la voir marcher seule et sans appui, puis descendre les escaliers, prendre un repas, sans qu'il en résultât rien de fâcheux. Dans l'après-midi, Mlle. Poullet voulut aller à l'église métropolitaine remercier Dieu, elle monta sans secours en voiture, et alla de là à l'église de Hanwick, consacrée à la sainte Vierge. Elle continue à jouir de la meilleure santé, va à pied, se promène. C'est un fait que toute la ville de Malines peut attester. La lettre qui contient ces détails est du 29 novembre. On parle beaucoup, en ce moment, d'une autre guérison opérée récemment à Gand ; nous acceptons, avec reconnoissance, l'offre que nous fait un estimable abonné de nous envoyer une relation détaillée de cet évènement.

— M. Irénée-Yves Dessole, archevêque de Chambéri, ayant atteint sa quatre-vingtième année, a désiré quitter ses fonctions pastorales, et sa démission a été acceptée à Rome. Le chapitre métropolitain de Chambéri a été invité, en conséquence, à nommer des vicaires-généraux capitulaires, et a fait choix, par sa délibération du 22 novembre, de M. l'abbé Rey, archidiacre, et des chanoines Billiet et Martinet. Ces grands-vicaires ont donné, le 26 novembre, un Mandement pour annoncer la démission de M. l'archevêque et leur administration. Ils y font un juste éloge du prélat, que l'on sait être Français, et qui, avant de gouverner le diocèse de Chambéri, avait administré celui de Digne :

« Dix-neuf ans d'une administration douce et paternelle avoient accoutumé le clergé de Savoie à vivre sous la direction de son évêque, comme une nombreuse famille sous un chef vénéré. Sa bonté adoucissoit toutes les peines attachées à notre état ; et les nombreuses inquiétudes inséparables d'un ministère aussi difficile que celui des pasteurs, disparoissoient quand on les avoit versées dans son sein. Son cœur aimoit à encourager, à consoler les nôtres, et savoit rendre faciles les

plus rigoureux sacrifices. La sévérité des règles ecclésiastiques qui régissent ce diocèse, étoit si sagement tempérées par ses tendres invitations, ou par sa touchante indulgence, que rien ne coûtoit pour lui plaire, et que l'on pourroit dire que sous son gouvernement, la force de notre discipline étoit toute entière dans notre amour.

» Aussi son souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs; il y est gravé par la vénération et par la reconnoissance. Ce bon père nous a exprimé et nous a chargé de transmettre à tous ses prêtres l'assurance de l'affection qu'il leur conserve, et de la douleur qu'il éprouve à s'en séparer. Son cœur étoit vivement ému, en nous dictant, pour ainsi dire, ce testament de tendresse pour son clergé; il l'eût été bien davantage, s'il eût connu toute l'étendue de nos regrets. Il réclame, en nous quittant, les prières de ses prêtres; eh! que de motifs ne trouverons-nous pas, Messieurs, dans nos propres sentimens pour l'associer désormais à tous les vœux que le ciel entendra de notre part! Puisse-t-il lui-même se ressouvenir toujours de son ancien troupeau, et ne cesser d'étendre ses mains vénérables pour bénir les nombreux enfans dont il se sépare, et qui n'oublieront jamais le bonheur de l'avoir eu pour père »!

Les grands-vicaires de Chambéri invitent le clergé et les fidèles à unir leurs prières pour demander à Dieu un pasteur tel que le troupeau peut le désirer. On croit que le choix ne se fera pas attendre, et que le roi destine ce siége à un ecclésiastique aussi distingué par ses talens que par ses vertus, et que la France avoit envié à la Savoie et n'a pu obtenir.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une ordonnance royale accorde, avec certaines modifications, amnistie à tous les sous-officiers et soldats des troupes de terre, aux vétérans appelés en vertu de la loi du 10 avril 1823, ainsi qu'aux jeunes soldats appelés au service, qui, au moment de la publication de la présente ordonnance, se trouvent en état de désertion, pour avoir abandonné les corps dont ils faisoient partie, ou pour n'avoir pas rejoint ceux auxquels ils étoient destinés. Ces dispositions ne sont, en aucun cas, applicables aux militaires qui ont déserté à l'ennemi.

— Par ordonnance royale, M. de Brosses, fils de M. le préfet du département du Rhône, a été nommé substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal civil de Villefranche; il remplace M. Genthon, appelé aux mêmes fonctions près le tribunal civil de Saint-Etienne.

— Par ordonnance royale, en date du 3 décembre, M. J. Rocher, juge au tribunal civil de Melun, a été appelé aux fonctions de conseiller à la cour royale de Grenoble.

— Le *Moniteur* publie encore une autre ordonnance royale relative aux secours annuels et viagers accordés aux militaires des armées royales de l'Ouest sur les fonds portés à cet effet au budget du département de la guerre.

— Il suffit toujours d'indiquer des malheureux à nos Princes pour qu'ils viennent à leurs secours. Sur la demande de M. le marquis de Bouthillier, député de Seine et Oise, S. A. R. MONSIEUR a accordé 400 fr. aux incendiés de la commune d'Antouillet, arrondissement de Rambouillet, et S. A. R. Mme. la duchesse de Berri leur a fait remettre une somme de 200 fr.

— S. A. R. MONSIEUR, sur la recommandation de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Colmar, a encore donné 200 fr. à la dame Pradel, née Kübler, domiciliée à Schellestadt, sexagénaire, et veuve d'un officier mort au service du Roi.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a daigné envoyer à M. Henin, père du jeune homme qui a été tué, un de ses aides-de-camp pour lui donner des paroles de consolation, et lui témoigner tous ses regrets, ainsi que ceux de S. M. et des Princes.

— Le roi de Saxe a conféré à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême l'ordre de la Couronne-Verte.

— Le maréchal duc de Bellune est arrivé de sa terre de Ménars, le 3; le Roi l'a mandé, et, sur l'invitation nouvelle de S. M., il a accepté l'ambassade auprès de l'empereur d'Allemagne; il se dispose à partir pour Vienne.

— Les ouvriers des chantiers de bois à brûler du faubourg Saint-Antoine, qui, le 2 de ce mois, réunis à leurs camarades des autres chantiers et aux charbonniers, avoient présenté à S. A. R. le Prince généralissime un bouquet allégorique, en argent, ont fait célébrer, dans l'église des Quinze-Vingts, une messe, et chanter un *Te Deum* en mémoire des victoires et du retour de Mgr. le duc d'Angoulême. M. le curé a prononcé un discours analogue à la circonstance. M. le contrôleur-général des bois et charbons, M. l'agent du commerce, et tous les employés des bois, ont assisté à cette cérémonie religieuse.

— A peine le premier corps de la garde royale qui est rentré d'Espagne eut touché le sol français, que le chef fit faire halte et commanda de mettre un genou à terre; après une courte invocation au Dieu des armées, ce corps se releva en faisant entendre les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive la France!*

— M. le lieutenant-général comte Bourck, et M. le maréchal de camp Quinsonnas, sont arrivés à Paris.

— M. de Brézé, aide-de-camp de M. le maréchal Moncey, est arrivé à Paris. Le maréchal est parti, le 29 novembre, de Barcelonne pour rentrer en France.

— M. le vicomte Victor Duhamel, frère du député de ce nom, est nommé maire de Bordeaux. Le conseil municipal de la ville a pris une délibération par laquelle elle a nommé une députation chargée d'exprimer à M. le vicomte de Gourgues, ancien maire, ses regrets de ne plus le voir à la tête de l'autorité municipale.

— M. Ballcidier a été nommé vice-président du tribunal civil de Lyon.

— Les officiers, sous-officiers et grenadiers du 4e. bataillon de la 5e. légion de la garde nationale, commandée par M. le vicomte de La Rochefoucault, se sont réunis, au parc d'Étrelat, pour célébrer

heureux retour de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et les succès de notre brave armée d'Espagne. Le banquet a été célébré par M. le capitaine Le Loutre. Les santés du Roi, du héros du Trocadéro, de S. A. R. Madame, l'ange consolateur de la Vendée, et de l'auguste famille des Bourbons, ont été accueillies avec enthousiasme, et portées aux cris de *Vive le Roi! vive le duc d'Angoulême!*

— M. le baron Dupuytren vient d'être élu président annuel de l'Académie royale de Médecine.

— L'Académie royale de Médecine vient de prendre deux déterminations d'un intérêt majeur. Elle a décidé, sur la proposition de M. Caventon, qu'une commission seroit nommée pour lui présenter un projet dans le but de rendre plus complètes et plus efficaces les mesures de police relatives à la vente des poisons; et, sur la proposition de M. Dupuytren, qu'une autre commission seroit chargée de faire des expériences à l'aide desquelles on pourra constater, à l'avenir, l'existence des poisons végétaux, absorbés et circulant dans les corps des personnes qui auroient été empoisonnées par ces substances. Les développemens donnés par les deux honorables membres à l'appui de leur proposition, permettent d'espérer que le but philanthropique de l'Académie ne tardera pas à être atteint.

— La nomination de M. Hachette à l'Académie des Sciences, en remplacement de feu M. Bréguet, n'a pas été confirmée par S. M.

— Dans la nuit du 2 au 3, le tonnerre est tombé sur l'église de Colemberg, petit village près de Boulogne, et l'a fort endommagée.

— On assure que M. Huyot, l'un de nos plus habiles architectes, et membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, est chargé, en qualité d'archicte du gouvernement, de diriger l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile.

— Il a été célébré, le 5, à Lyon, dans la chapelle expiatoire dite *Monument religieux*, une messe de *Requiem*, en mémoire des deux cent neuf victimes du *siége de* 1793 : cette cérémonie a été suivie d'une quête en faveur des veuves et orphelins des militaires qui ont succombé dans cette campagne. M. l'abbé de Bonnevie, qui a prononcé l'éloge funèbre, a bien voulu permettre que son discours fût vendu pour ajouter au produit de la quête.

— Le tribunal correctionnel de Saint-Calais (Sarthe) vient de condamner le nommé Plumelle, de la Chartre, prévenu d'avoir tenu des propos séditieux, à trois mois de prison, 300 francs d'amende et aux frais de la procédure, et le sieur Loison, de Thorigné, pour même cause, à six mois d'emprisonnement et aux frais.

— Le 2e. conseil de guerre a condamné à la peine de mort Pierre Dalidet, chasseur au 18e. régiment de chasseurs à cheval; Etienne Révolat, maréchal-des-logis, fourrier au même corps, et Cadoudal, soldat au 26e., qui avoit été renvoyé à un plus ample informé. Charles Magnier, caporal au 32e. de ligne, a été acquitté pour le crime de port d'armes contre la France; mais il sera jugé pour désertion à l'ennemi.

— Le général espagnol Vigo, qui étoit détenu à Bordeaux au fort du Hâ, est parti le 1er. pour Moulins, lieu de sa nouvelle destination.

*Notice sur l'abbé Reyre et ses ouvrages.*

L'abbé Reyre est un des écrivains modernes qui ont le plus travaillé pour l'instruction religieuse de la jeunesse, et ses ouvrages sont surtout répandus dans le Midi, et y ont joui d'une sorte de célébrité. C'est ce qui nous autorise à faire connoître brièvement l'auteur, qui appartient à notre époque, et qui a eu constamment pour but la gloire de Dieu et l'utilité du prochain.

Joseph Reyre naquit à Eyguières, en Provence, le 25 avril 1735. Après qu'il eut fait ses études à Avignon, chez les Jésuites, il entra dans leur société en 1751, et, à la fin de son noviciat, on l'envoya régenter, suivant l'usage. Il professa les classes jusqu'à la rhétorique, dans le petit collége de Lyon, et fut ensuite nommé préfet du pensionnat que les Jésuites avoient établi dans leur collége d'Aix. Ce fut là qu'il composa son *Ami des Enfans*, 1765, in-12, dont il changea depuis le titre pour celui de *Mentor des Enfans*. En 1761, il alla faire son cours de théologie au collége d'Avignon, et l'année suivante il fut promu au sacerdoce : c'étoit l'année où un orage terrible avoit éclaté en France contre les Jésuites. Reyre sembloit à l'abri de la tempête dans une ville soumise au Pape : il prononça ses vœux, et y joignit celui d'aller prêcher la foi dans les pays infidèles, si ses supérieurs le lui permettoient. En attendant, on l'engagea à se livrer à la chaire, et il prononça le panégyrique de saint Pierre d'Alcantara et l'oraison funèbre du Dauphin. Le Comtat ayant été occupé par les Français en 1768, à l'occasion ou sous le prétexte du bref contre le duc de Parme, les Jésuites qui se trouvoient dans ce pays partagèrent le sort de ceux de France.

Le Père Reyre se retira dans sa famille, à Eyguières. Mais sa retraite ne fut point oisive; il se livra au ministère de la chaire, et remplit de grandes stations dans le Midi : Arles, Alais, Nîmes, Montpellier, Tarascon, Lunel, etc., furent le théâtre où il exerça son zèle. En 1785, il vint à Paris, et y mit la denière main à son *Ecole des jeunes Demoiselles*, 1786, 2 volumes in-12, qui a été adoptée dans plusieurs maisons d'éducation. L'assemblée du clergé l'encouragea par une pension. Du reste, Reyre, pendant son séjour à Paris, s'occupa spécialement de la prédication. Il prêcha le Carême à Notre-Dame en 1788. Il avoit choisi pour

demeure la maison des Eudistes, où plusieurs de ses anciens confrères étoient également retirés. Reyre eût probablement continué son ministère dans la capitale; mais la révolution l'éloigna de ce théâtre d'excès et de violences. Il alla passer quelque temps à Pont-de-Beauvoisin, chez son confrère et son ami, le Père Pravaz. Il se cacha ensuite chez un de ses parens, à Sault, près Carpentras, et fut mis en prison à Saint-Remi avec un de ses frères.

Rendu à la liberté après la terreur, il choisit pour asile la ville de Lyon, où il avoit un neveu de son nom, qui l'accueillit avec empressement. Il s'occupa de l'éducation des enfans de son neveu, et prenoit plaisir à former ces enfans et à rédiger pour eux de petits traités sur les élémens des sciences, des fables, ou d'autres ouvrages propres à leur inspirer l'amour de la religion et de la vertu. C'est ce qui a produit *le Fabuliste des Enfans*, 1803, in-12, recueil qui a été souvent réimprimé; et les *Anecdotes chrétiennes*, 1801, 2 vol. in-12, qui ont été aussi fort répandues. La santé de l'abbé Reyre ayant décliné, il crut que l'air de Lyon lui étoit contraire, et alla se fixer à Avignon, où il passa les dernières années de sa vie. Les infirmités ne l'empêchèrent point de se livrer au travail, et de publier successivement divers ouvrages. La *Bibliothèque poétique de la Jeunesse*, 1805, 2 vol. in-12, est un choix des poésies qu'il avoit jugées les plus propres à former le goût sans nuire aux mœurs.

L'auteur ne pouvant plus prêcher, s'étoit fait un plaisir de céder ses discours à un ecclésiastique de ses amis, qui s'en servoit avec avantage; mais la facilité qu'il avoit pour la composition le porta, dans sa retraite, à travailler dans le même genre. Il publia successivement des *Prônes nouveaux en forme d'homélies*, 1809, 2 vol. in-12; le *Petit Carême en forme d'homélies*, 1809, 2 volumes in-12; et des *Instructions sur les principales Fêtes de l'année*, 1811, in-12. Ces trois ouvrages ont été réunis depuis sous le titre d'*Année pastorale*, 1813, 5 volumes in-12. Nous avons rendu compte de la plupart de ces écrits, que d'estimables pasteurs ont adoptés pour leurs troupeaux, et que de bons juges ont honorés de leurs suffrages. La manière de l'abbé Reyre est simple et naturelle, et convient par là même aux classes qui ont le plus besoin d'instruction; l'auteur fait connoître et aimer la religion, et montre combien elle est con-

solante pour les malheureux. On assure que, pendant son séjour à Avignon, il composa encore, pour un ecclésiastique employé dans le ministère, un Carême et un cours de Prônes différens de ceux qui ont été rendus publics.

C'est au milieu de ces travaux que la mort atteignit l'abbé Reyre, le 4 février 1812. Sa fin fut paisible, et il conserva jusqu'au dernier moment la liberté d'esprit et la facilité d'entretenir ses amis. Un ancien Jésuite, l'abbé Carié, dressa son épitaphe, où on loue également son talent, ses connoissances et son heureux naturel, qui l'avoit rendu cher à de nombreux amis. Nous nous sommes servi principalement d'une Notice qui se trouve à la tête de ses *Méditations évangéliques*, et d'une Notice manuscrite qu'on a bien voulu nous envoyer d'Avignon. Nous n'essaierons point de faire l'éloge de ses écrits; ils sont assez connus. Son *Mentor des Enfans*, 1786, in-12, surtout, a eu un grand nombre d'éditions. Le premier titre étoit, comme nous l'avons dit, *l'Ami des Enfans;* mais l'auteur le retoucha et l'augmenta considérablement.

Il nous reste à parler des *Méditations évangéliques*, 1813, 3 vol. in-12, la dernière production de l'abbé Reyre : elles offrent une méditation pour chaque jour de l'année; chacune de ces méditations a pour sujet un trait ou une parole de l'Evangile. Après quelques méditations pour montrer la misère de l'homme et la nécessité d'un Rédempteur, l'auteur suit à peu près le récit des Evangélistes, et tire, des principales circonstances de la vie du Sauveur et de ses paroles, des sujets de méditations courtes, mais solides. C'est l'histoire de l'Evangile adaptée à la pratique.

Tous les ouvrages de l'abbé Reyre se trouvent à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

---

*Prières et Cérémonies des Ordinations, d'après le Pontifical* (1).

Ces *Prières*, en latin et en français, peuvent aider à suivre les cérémonies de l'ordination, et renferment tout ce qui se dit et se fait dans ces occasions. Nous ne pouvons mieux les annoncer qu'à l'époque où vont avoir lieu ces saintes et touchantes cérémonies, destinées à réparer les vides du sanctuaire, et à redonner à l'Eglise des ministres fidèles.

---

(1) In-12; prix, 70 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

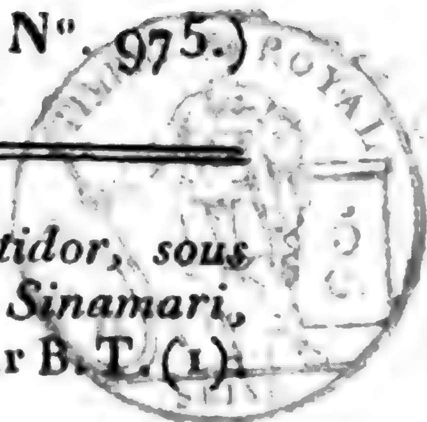

*Recueil des Victimes de la loi du 19 fructidor, sous le directoire, déportées en 1798 et 1799 à Sinamari, Cayenne et aux îles de Rhé et d'Oléron;* par B. T. (1).

Ce recueil, dont nous avons déjà dit un mot, comprend cinq listes distinctes; 1°. celle des déportés qui furent embarqués sur la frégate la *Décade*, le 11 mars 1798, pour être envoyés à Cayenne; 2°. celle des déportés embarqués le 1er. août suivant sur la corvette la *Bayonnaise;* 3°. celle de vingt-cinq prêtres embarqués le 2 août sur la corvette la *Vaillante;* 4°. celle des déportés à l'île de Rhé; 5°. celle des déportés à l'île d'Oléron. Toutes ces listes comprennent environ deux mille ecclésiastiques et plusieurs laïcs; elles ont été recueillies par M. Toupiolle, qui a été long-temps employé à l'île de Rhé, et qui assure avoir rendu service à plusieurs déportés. Les sentimens qu'il professe, et le soin qu'il a pris de rassembler les noms de tant d'honorables victimes, préviennent favorablement pour lui. M. Toupiolle présente aussi quelques détails sur les premiers déportés après le 18 fructidor, savoir, les députés qui furent embarqués, au nombre de seize, sur la corvette la *Vaillante*, et envoyés à Cayenne. Comme ce qui les concerne est plus connu, nous n'en parlerons pas.

Les autres victimes arrivoient chaque jour, de toutes les parties de la France, à Rochefort, où on les entassoit dans des salles humides, exposés à tous les besoins et manquant de tout. Au mois de novembre 1797,

(1) In-8°.; prix, 2 fr. 25 cent. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

deux cent vingt de ces malheureux furent embarqués sur la frégate la *Charente*, qui mit ensuite à la voile pour Cayenne. Mais cette frégate ayant été attaquée par les Anglais, fut forcée de relâcher à Royan, et les déportés furent transférés, le 11 mars, sur la frégate la *Décade*, qui appareilla le 25 avril, et arriva à Cayenne le 6 juin. Les déportés étoient sur cette frégate au nombre de cent quatre-vingt-treize, dont vingt-un seulement étoient laïcs. Tous les autres étoient prêtres ou religieux; parmi eux étoient des chanoines, des curés, des vicaires, rassemblés de différens diocèses, des membres de différens ordres ou congrégations. Nous nommerons ici MM. de La Chapelle-Jumilhac, chanoine de Toul; Everard, chanoine de Chartres; Parisot, chanoine d'Auxerre. Ces déportés furent assez mal traités pendant la traversée, et, au rapport même de Desvieux, ce commandant dont ils eurent tous à se plaindre, il n'en existoit plus que quarante au bout de trois mois; ainsi s'exprime M. Toupiolle.

Il arrivoit incessamment à Rochefort de nouvelles victimes destinées pour la déportation, et on les déposoit dans les prisons dites Sainte-Maurice et la Charente. Leur nombre, et les maladies qui se mirent parmi eux, engagèrent à embarquer ceux qui se portoient le mieux. Ils furent mis, le 1er. août 1798, sur la corvette la *Bayonnaise*; ils étoient au nombre de cent quatre-vingt-dix-sept, dont trente-six laïcs. Tous les autres étoient prêtres ou religieux, et plusieurs étoient des Pays-Bas ou du diocèse de Genève. Parmi ces honorables déportés étoient M. l'abbé Brumauld de Beauregard, grand-vicaire de Luçon, aujourd'hui évêque d'Orléans; M. du Laurents, grand-vicaire de Quimper; M. Mutel, archidiacre de Langres; M. Rey, supérieur du séminaire de Maurienne, etc. Les chaleurs excessives qu'ils éprouvèrent, dit M. Toupiolle, les rendirent presque tous malades; plusieurs mou-

rurent à bord, et, après cinquante-neuf jours de traversée, le reste débarqua, à sept lieues de Cayenne, dans le plus pitoyable état.

Rochefort ne suffisant plus pour recevoir tous les déportés, on en mit un assez grand nombre à la citadelle de l'île de Rhé, et le 2 août on en tira vingt-cinq prêtres, que l'on embarqua avec autant de forçats sur la corvette la *Vaillante*, la même qui avoit conduit les premiers déportés à Cayenne. De ces vingt-cinq prêtres, trois étoient religieux; le premier sur la liste est M. l'abbé Bodinier, qui est encore aujourd'hui grand-vicaire de Nantes. Il est impossible de dire, suivant M. Toupiolle, ce qu'ils eurent à souffrir pendant la première nuit; on les avoit entassés avec les forçats dans la partie la plus étroite de la cale. La Providence vint à leur secours; la *Vaillante* fut rencontrée par la frégate anglaise l'*Indefatigable*, et prise le 7 août dans le golfe de Gascogne. Le capitaine anglais, sir Edouard Pellew, baronet aussi distingué par son noble caractère que par sa bravoure et ses talens, se réjouit d'avoir délivré les prêtres français; il leur témoigna toute sorte d'égards, les sépara des forçats, et les renvoya libres en Angleterre, sur la *Vaillante*. Ils y furent accueillis avec intérêt, et repassèrent en France à l'époque du Concordat.

La prise de la *Vaillante* fit renoncer le directoire à envoyer ses victimes à Cayenne, et ceux qu'il condamnoit à la déportation furent entassés à l'île de Rhé. Le 7 août 1798, ils y étoient au nombre de cent quarante-trois, mais ce nombre augmenta bien depuis; il alla successivement jusqu'à environ douze cents. La citadelle ne pouvant les contenir, on les logeoit dans les greniers, sous les tuiles; on ne leur donnoit que des alimens de la plus mauvaise qualité, de la viande une fois seulement par décade, et on affectoit de choisir pour cela le vendredi. Parmi ces déportés se trou-

voient plusieurs laïcs, mais le plus grand nombre étoient prêtres et religieux. M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, fut quelque temps avec eux; mais on obtint ensuite son élargissement. Nous citerons MM. Jean Bonnet, trésorier et théologal de la cathédrale de Meaux; Louis-Auguste Le Juge de Brassac, chanoine et grand-vicaire de Chartres, visiteur-général des Carmélites; Chappaz, chanoine de Genève; Charrière, chanoine et sous-pénitencier de Tarentaise; Laurent Christiaën, chanoine et pénitencier de Tours; Philippe-Olympe Conygham, doyen de la collégiale de l'île Jourdain, au diocèse de Toulouse; Jean-Baptiste-Marie de Corsin, chanoine de Rennes et abbé de Lanvaux; Pierre-Jacques de Condé, grand-vicaire, chantre et chanoine de Sens; Jacques-François Dubouloz, grand-vicaire de Genève, doyen de Chambéri; de Faudoas, abbé de Gaillac et grand-vicaire d'Evreux; Jean-Jacques de Fonblanc, grand-vicaire d'Agen, et chanoine de Castres; Moens, grand-vicaire et supérieur du séminaire de Bruges; Pinturel, chanoine, théologal et official de Bourges; Riemslag, ancien abbé de Waerschoot, dans le diocèse de Gand; Roger, grand-vicaire de Maurienne, etc. Les Pays-Bas surtout fournirent un grand nombre de déportés, et cette contrée, qui avoit échappé à la première persécution, ressentit vivement la seconde. Les agens du directoire y condamnoient arbitrairement les prêtres, et les faisoient enlever par charretées; on trouve dans la liste de M. Toupiolle beaucoup de prêtres et de religieux soit de Flandres, soit de Liége, soit des électorats ecclésiastiques. On en trouve aussi plusieurs de Savoie.

La citadelle de l'île de Rhé ne suffisant plus à recevoir les déportés qui arrivoient continuellement, l'île d'Oléron fut désignée pour y suppléer, et on y transféra cent vingt-sept déportés, dont quatre laïcs, les autres étoient encore prêtres ou religieux, la plu-

part des Pays-Bas. Parmi les prêtres français, étoit M. l'abbé Dancel de Bruneval, grand-vicaire de Poitiers, qui revint depuis à Poitiers, et y exerce encore les fonctions de grand-vicaire.

Ces listes de M. Toupiolle et les détails qu'il y a joints seront utiles pour l'histoire de la persécution; seulement il s'y est glissé beaucoup de fautes d'impression, qui rendroient les recherches plus difficiles (1).

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 24, le saint Père tint, le matin, un consistoire secret, dans lequel il ferma la bouche, suivant la coutume, aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare. Ensuite S. S. proposa aux églises vacantes, savoir : A l'évêché d'Isernia, M. Sauveur-Marie Pignattaro, archevêque de Saint-Severino; à l'évêché de Teramo, le Père Joseph-Marie Pezzella, Augustin; à l'évêché de Catane (cet évêché et les deux précédens sont dans les Etats du roi de Naples), le Père Dominique Orlando, Franciscain; à l'évêché d'Ampurias et Civita, unis, en Sardaigne, M. Stanislas Mossa; à l'évêché de Strasbourg, M. Claude-Marie-Paul Tharin, grand-vicaire de Besançon; à l'évêché de Metz, M. Jacques-François Besson, chanoine de Lyon; à l'évêché

(1) On cite Bonnier et Mercier comme députés du Mont-Blanc, qui n'a point eu de députés de ce nom. A la page 7, au nom de Chevalier, ajoutez *Benoît*, pour le distinguer d'un autre chanoine, Jean-Pierre Chevalier, qui n'a pas été déporté. Au lieu de *Larchenal*, vicaire de *Camponey*, lisez *Lachenal*, vicaire de *Coponey*; au lieu de *Sengeon*, chanoine de Genève, lisez *Songeon*; au lieu de *Erard, de Chamosset*, ancien curé de *Rondens*, lisez *Berard, de Chamousset*, curé de *Randens*. M. Besson Granges n'étoit point du diocèse du Puy, mais de celui de Genève; M. Coche n'étoit point de Saint Sorlin d'Anvers, mais de Saint-Sorlin d'Arve; M. Dimier n'étoit point curé de Camp-Laurent, mais de Champ-Laurent; M. Miffond n'étoit point curé d'Elbens, mais d'Albens; et M. Ulliet étoit vicaire de Bozel au lieu de Boset.

Il seroit facile de multiplier ces rectifications, qui ne seroient peut-être pas sans utilité.

de Vesprin, en Hongrie, ainsi que les deux suivans, M. Antoine Makay, évêque de Neosolio; à l'évêché de Neosolio, M. Joseph Belanszky, prévôt de Nitrie; à l'évêché de Scepuz, M. Joseph Belik, chanoine et grand-vicaire de Strigonie; à l'évêché de Guarda, en Portugal, ainsi que le suivant, le Père Charles de Saint-Joseph Azevedo, Franciscain; à l'évêché de Faro, le Père Innocent-Antoine Las Neves, de l'ordre des Carmes; à l'évêché d'Aureliopolis *in part.*, M. Matthieu Lipski, prévôt de la cathédrale de Mohilow; et à l'évêché de Legio, aussi *in part.*, M. Constantin Pleiewski, archidiacre de Plosko.

Ensuite S. S. ouvrit la bouche, à la manière accoutumée, aux trois cardinaux ci-dessus nommés, et leur assigna des titres: savoir, au cardinal Solaro, celui de Saint-Pierre-ès-Liens; au cardinal de Clermont-Tonnerre, celui de la Trinité-au-Mont-Pincio; et au cardinal de la Fare, celui de Sainte-Marie *in Transpontina;* et elle leur mit à chacun l'anneau. Après quoi les avocats consistoriaux firent la demande du *pallium* pour les archevêques de Dublin et de Cashel.

— L'allocution latine que le saint Père a prononcée dans le premier consistoire, le 17 novembre, à l'occasion de son exaltation, mérite d'être connue. Nous en donnons ici la traduction :

« Vénérables frères, ayant à vous parler du haut de ce trône, nous avons douté pendant quelques instans si nous devions vous rendre grâce pour la dignité pontificale à laquelle vous nous avez élevé, ou nous plaindre plutôt de ce que vous nous avez imposé le joug si pesant de la servitude apostolique. N'auriez-vous donc voulu nous faire succéder à Pie VII, dont l'éloge sera consacré par les âges à venir, que pour faire ressortir davantage notre foiblesse comparée avec ses héroïques vertus? Vous aviez des collègues doués de toutes les qualités, et dignes de recevoir de vos mains l'administration de l'Eglise universelle.

» Pourquoi, malgré notre résistance, nous avez-vous préféré, nous qui n'avons aucun mérite? Occupé de ces pensées, nous avons reconnu que notre élection vient réellement de celui qui, des pierres même, a coutume de susciter des enfans à Abraham, et qui choisit ce qui est foible dans le monde pour confondre ce qui est fort; vous avez été les interprètes et les ministres de la volonté divine. Aussi, comme vous avez suivi avec empressement, avec amour et célérité, et dans un admirable accord, les inspirations de l'Esprit divin, au lieu de nous plaindre, nous reconnoissons que nous vous devons d'éternelles et sincères actions de grâce.

» Ayant rempli notre premier devoir envers celui qui nous a élevé

au-dessus de la terre, tout foible que nous sommes, pour nous placer sur le plus haut degré, nous avons convoqué aujourd'hui vos fraternités pour nous acquitter envers elles, dans la sincérité de notre cœur, du tribut d'actions de grâce dont nous leur sommes redevable. En vous rendant ce témoignage, nous désirons que vous soyez persuadés que nous le réaliserons par des effets, lorsque l'occasion pourra s'en présenter.

» Ainsi, tout ce qui pourra contribuer à orner, à augmenter votre imposante dignité, tout ce qui se rapportera aux honneurs, aux avantages, aux bienfaits que chacun de vous aura le droit de réclamer, nous vous promettons que, de notre part, rien ne sera omis pour répondre à vos désirs. Mais, en échange, vénérables frères, nous vous demandons que cet empressement, cet attachement sincère, cet accord que vous nous avez témoignés, en nous déférant le souverain pontificat, vous nous en donniez aussi des preuves en nous aidant à supporter le pesant fardeau du suprême ministère.

» Vous n'ignorez pas, vénérables frères, quelles cruelles blessures a reçues, dans les derniers temps, l'Eglise de Jésus-Christ; quels ennemis combattent contre la foi orthodoxe, combien est grande la dépravation des mœurs qui règne partout, quels sont les entraves, les difficultés, les obstacles qui arrêtent de tous côtés les affaires de l'Eglise. Pour nous, nos soins, nos travaux seront, et le jour et la nuit, consacrés à détourner ce déluge de maux : mais si, dans cette grande et difficile entreprise, nous ne sommes point aidé de vos conseils, de vos secours, nous ne nous flattons pas de retirer de notre administration ces fruits abondans que nous ne cessons de demander à Dieu.

» Courage donc, vénérables frères, travaillez avec nous à la vigne du Seigneur; il faut en arracher les plantes stériles et nuisibles; il faut la féconder par des germes salutaires, selon que le temps et les circonstances pourront le permettre. Vous obtiendrez cette récompense infinie que le céleste laboureur a promise à l'activité et au zèle de ses fidèles ouvriers. Nous ne cesserons cependant de lui adresser d'instantes prières pour qu'il daigne diriger nos travaux et nous accorder les forces dont nous avons besoin; car ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, c'est celui qui donne l'accroissement ».

— On a vu que M. le prélat Martani avoit porté le chapeau, le 20 novembre, aux trois cardinaux étrangers, Mgrs. Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre répondit, tant en son nom qu'en celui de M. le cardinal de La Fare, au discours du prélat :

« Nous rendons des actions de grâces signalées au saint Père pour la faveur qu'il nous accorde, et nous recevons le chapeau avec autant de respect que de reconnoissance. Nous vous prions, Monseigneur, d'assurer S. S. que les cardinaux français se font gloire de ne le céder à aucun de leurs collègues en attachement, en dévoûment,

en vénération, en soumission et en amour pour son auguste personne. Et quant à vous, Monseigneur, il nous est agréable que le saint Père ait daigné vous choisir pour nous remettre ce précieux gage de sa bonté ».

— Le souverain Pontife a dispensé la garde civique du service journalier, et a supprimé l'impôt établi l'année dernière pour la maintenir.

— M. Constantin Patrizi, nouvel auditeur de rote, a soutenu, le 21, ses thèses publiques devant vingt-huit cardinaux.

Paris. On a vu, par les détails du consistoire, que M. de Poulpiquet, nommé évêque de Quimper, n'a point été préconisé. On dit que les informations de ce prélat ne sont pas arrivées à temps, et on pense qu'il pourra être préconisé dans le courant de décembre : il y a presque toujours un consistoire dans les environs de la fête de Noël. Un de nos journaux a démenti la nouvelle que nous avions donnée de la promotion prochaine d'un ecclésiastique français à un évêché *in part.* : nous ne tenons pas autrement, ni à notre annonce, ni à la chose même, qui nous avoit surpris ainsi que beaucoup d'autres; seulement il nous a paru que le démenti étoit arrivé de Rome un peu vite. C'est le samedi 6 que nous annonçâmes la nouvelle, et le journaliste dit, le mercredi 10, qu'on lui *écrit de Rome* que la nouvelle est fausse. Son courrier a fait une bien grande diligence, puisqu'il est allé et venu de Rome en quatre jours : nous avouons franchement que nous ne sommes pas si bien servis.

— Le mardi 9, les examens pour les ordinands ont eu lieu à l'Archevêché. La retraite pour l'ordination commence le samedi 13. On dit que l'ordination sera nombreuse, du moins pour les ordres inférieurs; car il n'y aura que douze prêtres, dont très-peu pour le diocèse de Paris.

— Le 11 décembre, il a été soutenu, en Sorbonne, une thèse appelée majeure, sous la présidence de M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie. Le soutenant étoit M. Pierre-Augustin Faudet, prêtre du diocèse de Paris, bachelier en théologie et aumônier du collége de Sainte-Barbe. La thèse, qui étoit fort étendue, comprenoit toute l'histoire de la religion jusqu'à l'élection de Léon XII.

— M. l'archevêque d'Albi montre, dans son nouveau diocèse, la même activité et le même zèle qu'il avoit déjà déployés à Bayeux pour former et soutenir les établissemens né-

cessaires à la perpétuité du sacerdoce. Le prélat a donné, le 24 novembre dernier, un Mandement pour recommander au clergé et aux fidèles un objet si important. Il y rappelle sommairement les services et les bienfaits des prêtres :

« Cette religion, qui nous a été miraculeusement rendue, ne peut exister sans sacerdoce ; et, si le sacerdoce venoit à s'éteindre dans ce diocèse, la religion y périroit avec lui. Interprètes des volontés du Très-Haut auprès des peuples, les ministres du sanctuaire annoncent aux fidèles, dans la chaire de vérité, les dogmes que Jésus-Christ propose à leur croyance, et les devoirs dont il couronne l'accomplissement dans l'éternité bienheureuse. Médiateurs entre Dieu et les hommes, ils offrent chaque jour sur les autels la Victime adorable du salut, pour calmer la colère divine dont nos crimes provoquent les sévères châtimens, pour obtenir des grâces de conversion à ceux qui les calomnient et qui les persécutent.

» Dépositaires des mérites du Sauveur du monde, ils nous réconcilient avec le ciel dès notre entrée dans cette vie, en faisant couler sur nos fronts les eaux régénératrices du baptême ; ils donnent à nos ames, au tribunal de la réconciliation, une seconde innocence ; ils fortifient notre foiblesse à la table sainte, en nous distribuant ce pain des anges et ce vin céleste qui enfantent à l'Eglise des apôtres, des martyrs et des saints de tout âge et de toute condition ; ils attirent sur l'union des époux les faveurs privilégiées de la divine Providence, par des prières publiques et par des bénédictions solennelles : enfin, revêtus d'une double mission, qui a pour objet d'assister les peuples dans leurs besoins temporels et spirituels ; représentans de Jésus-Christ, dont il est dit dans l'Evangile qu'il passa en faisant du bien aux hommes, les pasteurs préposés à la conduite des fidèles visitent encore les pauvres et les malheureux dans leurs tristes chaumières et dans leurs sombres réduits, en les consolant au nom du Dieu qui les a créés, et répandant souvent le denier de la veuve au sein de leur famille désolée.

» Car, quoi qu'en dise l'impiété du siècle, qui cherche à vouer au mépris les ministres des autels, parce qu'elle ne peut endurer le frein que le christianisme met aux passions, il n'est pas une seule misère qu'un prêtre rempli de l'esprit de son état ne s'efforce de soulager, il n'existe pas une seule infortune sur laquelle il ne s'attendrisse. Les victimes même de la justice humaine reçoivent de sa bouche les seuls adoucissemens qui puissent tempérer la rigueur de leur sort ; et nous-mêmes, N. T. C. F., à cette heure décisive où nos destinées éternelles seront sur le point de s'accomplir, à cette heure dernière où toutes les créatures fuyant devant nous laisseront notre ame dans la terrible attente des jugemens de Dieu, nous ne trouverons des consolations et des espérances que dans les bras de cette religion sainte, dont le prêtre de Jésus-Christ sera, au pied de notre lit de mort, l'organe et le ministre ».

M. l'archevêque, après d'autres considérations non moins pressantes, annonce qu'il établit dans son diocèse une asso-

ciation sous l'invocation de saint Charles Borromée. Le but de cette association est de fournir aux besoins des prêtres âgés et infirmes, de favoriser les études des jeunes ecclésiastiques, de soutenir la société des missionnaires nouvellement établie, de réparer les séminaires, et d'améliorer la situation des pauvres religieuses. M. l'archevêque sera le chef de l'association, qui se composera de personnes pieuses et charitables. Chaque associé souscrira pour 5 fr. par an. On fera tous les ans, dans les paroisses, une quête le jour de Noël, et en outre MM. les curés s'associeront des dames pour faire des quêtes à domicile. Les prêtres sont invités à dire la messe pour les bienfaiteurs, et les religieuses à communier à la même intention. Le prélat établit à Albi un conseil central, composé de trois ecclésiastiques, trois laïcs et trois dames. M. l'abbé Raboux, vicaire-général, en est trésorier. Il y aura, de plus, des conseils particuliers à Castres, à Gaillac, à Lavaur et à Rabastens. Le Mandement règle les attributions de ces conseils, et M. l'archevêque invite les pasteurs à le seconder dans une œuvre à laquelle ils doivent prendre un intérêt spécial, puisqu'il s'agit de ceux qui les ont précédés et de ceux qui doivent les suivre dans la carrière sacerdotale.

— M. Cheverus, évêque nommé de Montauban, qui étoit absent de France depuis trente-un ans, est arrivé, le 25 novembre, à Mayenne, sa patrie, et y a reçu tout l'accueil dû à son mérite et à ses vertus. Le prélat avoit été désigné autrefois pour succéder à son oncle dans la cure de Notre-Dame de Mayenne; mais la révolution le força de quitter son pays. Toute la ville a partagé la joie de sa famille. Le 26, au matin, tout le clergé s'est rendu en procession au domicile du prélat, qui s'est dirigé vers l'église. Il y a été harangué par le premier vicaire, et a répondu avec un à-propos et une facilité plus remarquables encore dans une personne accoutumée depuis si long-temps à parler une langue étrangère. Le prélat a officié pontificalement, et a reçu dans la journée les autorités. Cet évêque, qui n'a que cinquante-six ans, joint l'extérieur le plus prévenant et la plus aimable douceur au zèle, à la piété, à la sagesse et à toutes les vertus d'un digne pasteur. Les habitans de Mayenne, en se félicitant de le revoir, regrettent de le perdre; car on sait que M. Cheverus est destiné à diriger un troupeau éloigné, qui l'attend avec impatience.

— A Orléans, les dames de la paroisse Sainte-Croix ont pour usage de tenir, dans cette saison, des assemblées de charité, tous les premiers dimanches du mois, chez leur pasteur. Dans leur assemblée du premier dimanche de décembre, elles ont arrêté à l'unanimité qu'elles érigeroient à leurs frais, et avec la permission de M. l'évêque, une chapelle dans l'église cathédrale, et que cette chapelle seroit dédiée en l'honneur de saint Michel, pour perpétuer le souvenir d'une heureuse naissance et d'une délivrance merveilleuse. Une table de marbre, placée dans la chapelle, rappellera ces deux évènemens. Cet élan d'une pieuse reconnoissance avoit été provoqué par un discours que M. le curé de la cathédrale adressa en cette occasion aux dames, et dans lequel il développa des rapports ingénieux entre la conservation de Moïse et celle de l'auguste enfant qui croît en ce moment pour le bonheur de nos neveux. Il fit remarquer les prodiges différens dont leur berceau s'est trouvé environné. Il montra le courage et la force d'ame de leurs mères, et traça rapidement l'éloge de cette héroïque Princesse qui, espérant contre toute espérance, s'est soutenue au milieu des peines les plus amères, et a triomphé de ses malheurs par sa constance. Ce morceau étoit plein de chaleur, et étoit digne d'un pasteur aussi distingué par son dévoûment pour une honorable cause que par son zèle pour toutes les bonnes œuvres, et par toutes les qualités qui le rendent cher à sa paroisse.

— Les Sœurs de la Charité d'Evron (diocèse du Mans), dont nous avons parlé plus d'une fois, viennent de former un nouvel établissement à Chantenay. Deux Sœurs ont été installées dans cette paroisse le 24 novembre dernier; une messe du Saint-Esprit a été célébrée pour l'ouverture des écoles, et un grand nombre de mères se sont empressées de conduire leurs enfans à ces filles estimables. Cet établissement est dû en entier à la générosité des habitans. Il a fallu acheter une maison convenable, y faire des réparations, qui se sont montées à 2500 fr.; acheter le mobilier, et attacher à la maison une rente annuelle de 300 fr. Les habitans ont rivalisé de zèle pour faire face à ces dépenses. Un propriétaire, M. Chevalier, a voulu acheter et payer lui-même la maison; le maire, M. Caillau, a donné 1200 fr.; deux Sœurs, M[lle]. Le Peltier et M[me]. Dubois, ont donné pareille somme; M. le curé, autant; et d'autres propriétaires ont offert des sommes assez

considérables. La généralité des habitans s'est signalée par des dons proportionnés aux moyens de chacun; ceux qui n'avoient rien à offrir ont travaillé de leurs mains, d'autres ont approché des matériaux pour les réparations. Peut-être est-il bon de publier de tels exemples, pour encourager ceux qui souhaitent former de semblables établissemens. Les habitans de Chantenay se félicitent aujourd'hui des sacrifices qu'ils se sont imposés, et ceux qui imiteroient leur générosité en recueilleroient aussi le prix.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur, ayant été informé qu'un incendie avoit détruit, le 20 octobre dernier, le tiers de la commune de Saint-Usage, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), a daigné adresser à M. de Noiron, sous-préfet de Bar-sur-Seine, une somme de 500 fr. pour être distribuée aux victimes de ce fléau.

— LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême sont allés chasser, le 9, dans la forêt de Fontainebleau; le Prince ayant interdit toute réception, la ville de Fontainebleau a dû respecter ses plaisirs, respecter un repos si glorieusement acquis; elle n'a conservé des fêtes qu'elle espéroit offrir, qu'une distribution à quatre cents indigens, et l'habillement de cinquante enfans pauvres; elle savoit que cet hommage seroit agréé par LL. AA. RR.; son espérance n'a pas été trompée.

Après le dîner, les autorités ont été reçues; les dames, dont Madame a bien voulu agréer la liste, ont été admises à faire leur cour.

— Par ordonnance royale, du 3 de ce mois, M. Alphonse Taillandier est nommé aux fonctions d'avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, en remplacement de Me. Camus, démissionnaire.

— Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, contient une ordonnance royale, du 10 décembre, relative aux règles à suivre par les ministres dans les comptes qu'ils doivent publier chaque année.

— Le conseil municipal de Toulouse, digne interprète des sentimens monarchiques qui distinguent cette cité fidèle, vient de voter l'érection d'un monument en l'honneur de Mgr. le duc d'Angoulême. Ce monument sera élevé sur la nouvelle place déjà honorée du nom de S. A. R.

— Le 1er. bataillon du 8e. régiment de guerre de la garde est arrivé à Bordeaux le 6. Les autorités de la ville et un grand nombre d'habitans se sont portés au-devant des vainqueurs du Trocadéro, les ont accueillis aux cris de *Vive le Roi! vive l'armée victorieuse!* M. le comte de Miramont, chef de bataillon, a été complimenté par

le corps municipal, et tous les officiers ont été invités à un grand dîner donné en leur honneur. Le 2e. bataillon du même régiment a dû arriver le 8.

— M. le colonel chevalier de Montigny, propriétaire des domaines de Saint-Thibault et du Sépulcre, dont la chapelle est en grande vénération dans le département de Seine et Marne (et qui est située dans les possessions de S. A. S. le duc de Bourbon), vient d'y ordonner l'érection d'un monument en marbre à la mémoire de l'illustre prince d'Enghien, dernier de ce nom. Les personnes qui voudront concourir aux frais d'un service régulier, qui sera célébré dans cette chapelle, peuvent souscrire chez Me. l'Herbette, notaire, rue Saint-Médéric, à Paris.

— Le 3 de ce mois, il a été commis, dans la nuit, un assassinat en la commune d'Aniche, canton de Douai. Des brigands se sont présentés chez M. Ratel, curé de cette commune, sous le prétexte, dit-on, de réclamer des secours spirituels. Ce respectable septuagénaire leur a ouvert sa porte avec confiance; au même instant, ces brigands lui ont enfoncé dans la figure les fourches dont ils étoient munis, et l'ont tué. L'autorité est sur les traces des coupables.

— Le 3 décembre a été un jour de fête pour la ville de Nérac; la superbe statue de Henri IV, que M. le comte de Dijon a fait faire, y est arrivée ce jour-là. Le canon, les cloches, les tambours, mille cris confus et joyeux, firent courir une immense population vers le rivage. Le clergé, les autorités administratives et judiciaires, les chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur étoient sans ordre mêlés à la foule. C'étoit une fête de famille.

Jamais bâtiment n'a remonté plus vite une rivière, quoique la caisse seule qui contenoit la statue pesoit plus de sept milliers; il n'y avoit pas assez de cordage pour contenter tous ceux qui réclamoient l'honneur d'amener le *Béarnais*. Ils arrivèrent au train de course.

Après plusieurs heures de travail, douze bœufs furent attelés à un char, et le trésor qu'il portoit fut transporté, au bruit du canon et au milieu d'une multitude ivre de joie et de bonheur.

En sortant de l'eau, le char et la caisse avoient été décorés de branches de laurier et de riches drapeaux. Les douze bœufs étoient couverts de festons et de guirlandes. L'enthousiasme étoit à son comble.

Les maisons de la ville étoient ornées de drapeaux et de devises; le soir, toutes furent spontanément illuminées. Des danses eurent lieu jusque fort avant dans la nuit; enfin une sérenade fut donnée sous les fenêtres du logement de Henri IV, et l'on se sépara aux cris redoublés de *Bibo lou Rey! vive le Roi! vivent à jamais les Bourbons!*

— Un jardinier de Clacy, arrondissement de Laon, en labourant une terre dite *la Masure*, a trouvé, à la profondeur d'un fer de bêche, trois cent soixante-dix-sept pièces de monnoie, neuves, à l'ef-

figie de Louis XIII. Autour de la face on lit : *Lovs XIII R. de Fran. et Nav.*; de l'autre côté, trois fleurs-de-lis, placées triangulairement, sont environnées de la légende suivante : *Double tournois*, 1631. Le nom de la terre qui renfermoit ces pièces donne à penser qu'il y avoit autrefois une maison sur son emplacement.

— Les journaux ont donné hier le programme des fêtes qui auront lieu dans la ville de Paris, à l'occasion du retour de Mgr. le duc d'Angoulême. Les fêtes offertes par la ville à l'armée commenceront le vendredi 12 et jours suivans; elles consisteront en repas, qui auront lieu dans les casernes. Le programme donne ensuite les détails de la fête à l'Hôtel-de-Ville (où les Princes et Princesses doivent se rendre, et accepter un dîner que la ville leur offre), et des réjouissances publiques qui auront lieu, le même jour, dans le grand carré des Champs-Elysées, depuis midi jusqu'à huit heures du soir.

Le septième jour après celui de la réception des Princes, le corps municipal offrira à l'Hôtel-de-Ville un dîner de trois cents couverts à MM. les maréchaux de France, officiers-généraux et autres de terre et mer, employés à l'armée d'Espagne, et à ceux de tous les corps formant la garnison de Paris, Saint-Denis, Courbevoie, Ruel et Vincennes.

Une députation du corps municipal ira prier S. A. R. le Prince généralissime de lui faire l'honneur d'assister à cette réunion.

Enfin, toutes ces fêtes seront terminées par des actes de bienfaisance. Le dimanche 4 janvier, le préfet de la Seine, en présence de M. le préfet de police et du corps municipal, procédera à la distribution solennelle entre différentes associations de secours mutuels formées par les ouvriers de la capitale, d'une somme de 50,000 fr., qui leur a été allouée par la ville à titre de secours et encouragement. Le même jour se fera, de la même manière, la remise d'une autre somme de 10,000 fr., votée en faveur de l'association formée à Paris pour le soulagement des apprentis, des veuves et des ouvriers sans ouvrage.

— Les sieurs Coste, éditeur, et Chantpie, imprimeur des *Tablettes universelles*, prévenus de provocation au mépris du gouvernement du Roi, et à la guerre civile, ont comparu devant la police correctionnelle; sur la demande des prévenus, la cause a été remise à huitaine.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort les nommés Lubert, sergent; Pierre Rolland et Jean Burolleau, tous trois déserteurs du 19e. de ligne, convaincus d'avoir porté les armes contre la France.

— Le 2e. conseil de guerre permanent de la 10e. division militaire, séant à Toulouse, a condamné le nommé Jean Richard, soldat au 45e. régiment d'infanterie de ligne, à la peine de six mois de prison, pour avoir publiquement proféré des cris séditieux.

## *Nouvelles d'Espagne et de Portugal.*

S. M. Ferdinand a renouvelé, le 2, son ministère. Le marquis de Casa-Irujo est nommé premier secrétaire d'Etat et des dépêches, en remplacement de D. Victor Saez; D. Narciso de Hérédia, secrétaire d'Etat de grâce et de justice, pour l'Espagne et les Indes; le maréchal de camp D. Joseph de La Cruz, secrétaire d'Etat de la guerre; et Don Louis Lopez-Ballestéros, qui étoit membre du conseil des finances et directeur général des rentes, secrétaire d'Etat des finances. Don Louis-Marie Salazar, secrétaire d'Etat pour la marine, est le seul qui soit resté en place.

D. Ignacio Mantiner de Villela, magistrat d'une longue expérience, qui réunit à ses lumières une loyauté éprouvée, et qui étoit déjà ministre du conseil et de la chambre, a été nommé gouverneur du conseil royal, place qui se trouvoit vacante par la démission de la présidence, donnée par le duc de l'Infantado.

D. Victor-Damien de Saez, est nommé évêque de Tortose, et cesse ses fonctions de confesseur du roi; il conserve néanmoins les honneurs du conseil d'Etat.

Le roi se réserve la présidence de ce conseil, et conserve à l'Infant D. Carlos la qualité d'*assistant*, avec la prérogative de présider en l'absence du roi, en étendant la même qualité et la même prérogative à l'Infant D. Francisco de Paule. Le capitaine-général D. Francisco Eguia est nommé doyen. Les conseillers sont, le duc de San-Carlos, D. Juan Perez, Villamil, D. Antonio Vargas-Laguna, Don Antonio Gomez-Calderon, D. Juan de Erro, D. Joseph Garcia de La Torre et D. Juan-Antonio Rejas. Le roi se réserve d'augmenter le nombre des conseillers, à mesure que les affaires l'exigeront.

Le roi d'Espagne a rendu divers décrets, soit pour hâter le licenciement des volontaires royaux, qui, après avoir détruit les bandes rebelles, veulent aller reprendre leurs occupations; soit pour témoigner à ses peuples fidèles combien il regrette de ne pouvoir remédier immédiatement aux maux que les factieux leur ont causés, et élever leur opulence au-dessus de celle de toutes les autres nations de l'Europe. S. M. annonce qu'elle a donné des ordres afin que l'économie soit introduite dans les diverses branches de l'administration.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême vient de désigner M. le lieutenant-général vicomte de Maringoné pour commander l'armée d'occupation en Catalogne.

Une division de réserve occupera le département des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de M. le baron de Rottembourg. Elle sera composée des 2e., 3e., 5e. et 31e. régimens de ligne, et des 1er. et 10e. légers.

Le député espagnol Valdès s'est embarqué avec sa famille à Gi-

braltar à bord du navire anglais le *Tula*, qui a mis à la voile pour l'Angleterre.

Le général espagnol Quiroga est arrivé à Londres.

L'incendiaire de Cacères et le meurtrier d'une partie de la population de cette ville, le fameux l'Empécinado, a été pris par un détachement de volontaires royaux espagnols. On prétend que, d'après les ordres du commandant-général de la Vieille-Castille, il a été enjoint à ces volontaires de mettre ce chef de rebelles en liberté, en exécution de la capitulation de Badajoz. Malgré cet ordre, l'Empécinado est toujours détenu. Le *Restaurador* s'élève contre le scandale qu'il y auroit à reconnoitre comme inviolable, en quelque sorte, un rebelle qui n'a pas encore fait sa soumission à l'autorité royale.

---

*Manuale examinandorum*, ou *Instructio pro examinibus ecclesiasticis subeundis*.

Quelques évêques souhaitoient une Théologie abrégée, où les ecclésiastiques qui ne peuvent se livrer à des études fort étendues trouvassent un recueil de ce qui leur est indispensable pour les examens qu'ils ont à subir avant de recevoir les ordres ou d'être admis aux fonctions du ministère. Les cardinaux della Somaglia et Litta, successivement vicaires du souverain Pontife à Rome, avoient senti le besoin de cet ouvrage, et en avoient confié l'exécution au Père Louis Togni, de l'ordre des clercs-réguliers de Saint-Camille, examinateur apostolique du clergé, qui a parfaitement rempli les intentions des illustres personnages. Les ordinands trouveront dans son livre tout ce qui concerne la réception des ordres, disposé dans un cadre méthodique; les confesseurs et les curés, tout ce qui tient à l'exercice de leurs fonctions. La morale et le droit canonique y sont convenablement traités, et les différentes opinions y sont exposées avec mesure. Plusieurs évêques d'Italie ont adopté l'ouvrage du Père Togni, et on ne doute pas qu'il ne se répande au-delà des Alpes, et qu'il ne soit utile dans les séminaires.

Tel est le jugement qu'un correspondant estimable porte de cet ouvrage, qui a été imprimé à Rome chez Bourlier, imprimeur de la Propagande. Si on veut que cet ouvrage se répande en France, il auroit fallu en établir un dépôt à Paris: il seroit trop incommode d'être obligé d'écrire à Rome pour se le procurer.

*Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M***, membre du conseil souverain, par M. Nachon, curé de Divonne.* Lyon, chez Périsse, 1823, in-8°.

MM. de Genève sont très-jaloux de conserver aux yeux de l'Europe une réputation de modération et de tolérance; ils se citent presque comme des modèles à cet égard, et, en montrant une église catholique au milieu de leur ville, ils espèrent qu'on admirera leur indulgence et leur retenue, et que les Etats catholiques, se formant sur leur exemple, accorderont, de leur côté, aux protestans liberté et protection. Mais souvent ce qui brille au loin paroît bien différent quand on l'observe de près; tandis que peut-être aux extrémités de l'Europe on applaudit à la tolérance de Genève, ses voisins n'en sont pas aussi épris. M. Nachon, qui demeure aux portes de la ville de Calvin, qui observe ce qui s'y passe, qui suit les actes de ses ministres et les procédés de ses conseils; M. Nachon, dis-je, vient nous révéler le secret de cette politique qui se cache sous de beaux dehors, mais qui se trahit par mille endroits, et qui dément dans la pratique ses plus imposantes proclamations. Sa *Lettre* est d'autant plus piquante qu'elle est toute en faits, et elle renferme une accusation d'autant plus poignante qu'elle n'a l'air que d'une narration simple et d'un exposé fidèle et sans prétention.

M. Nachon commence par l'examen d'un fait très-récent, et dont nous avons déjà dit quelque chose. M. l'évêque de Lausanne, sous la juridiction duquel Genève est placée, ayant, le 14 mai dernier, érigé une confrérie du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-

Germain de Genève, M. le curé de Saint-Germain rédigea des *Considérations sur l'établissement de la confrérie*. Il expliquoit l'origine et le but de ces pieuses associations, et insistoit surtout sur les motifs qui devoient porter les catholiques de Genève à honorer d'une manière particulière le sacrement de l'autel. Ces motifs étoient pris dans les outrages que ce sacrement a reçus dans cette ville depuis trois cents ans par tant de décrets, de discours, d'écrits et d'actes contre la présence réelle, et le zélé pasteur opposoit la doctrine catholique aux erreurs nouvelles qui la défigurent ou la combattent. Le conseil d'Etat fut informé que ces *Considérations* s'imprimoient à Genève; il se fit représenter les feuilles déjà imprimées, et défendit de continuer le travail; son arrêté, du 20 juin dernier, portoit même une amende contre les contrevenans. Le 27 du même mois, M. Puérari, ci-devant ministre, aujourd'hui conseiller d'Etat et lieutenant de police, manda à son audience tous les imprimeurs et libraires de Genève, leur notifia l'arrêté, et chacun d'eux signa l'engagement de n'imprimer ni de vendre les *Considérations sur la confrérie*.

M. le curé de Divonne s'étonne d'une telle mesure. Il se demande comment de graves magistrats ont pu avoir peur d'une confrérie et d'un livret de dévotion qui, sans leur arrêté, n'eût excité aucun bruit, et n'eût servi qu'à satisfaire la piété de quelques bons fidèles. Les petits moyens qu'on a pris semblent peu dignes d'une autorité qui a la conscience de sa justice. Pourquoi exiger la signature des imprimeurs et des libraires, si l'arrêté n'étoit pas arbitraire? Pourquoi assaillir l'imprimeur Bonnant par des lettres anonymes, des visites, des promesses et des menaces? pourquoi le mander à l'hôtel-de-ville et ailleurs?

On reproche à M. le curé de Genève d'avoir parlé dans son écrit des outrages faits au dogme catholique

dans Genève. Mais n'est-il pas notoire qu'on a aboli dans cette ville le sacrifice de la messe; qu'on y a profané les lieux saints; que des discours et des écrits également nombreux et violens y combattent, depuis trois cents ans, notre croyance; qu'on y enseigne encore aujourd'hui un Catéchisme dans lequel on nous accuse d'idolâtrie? n'imprime-t-on pas, tous les ans, à Genève quelque nouveau pamphlet contre la présence réelle? n'y a-t-on pas ressuscité, en 1821, un écrit misérable et grossier, sous ce titre : *la Messe trouvée dans l'Ecriture;* écrit qui se vend publiquement chez l'imprimeur du gouvernement? M. le pasteur et professeur Chenevière n'a-t-il pas attaqué la doctrine, les ministres et les cérémonies de l'église catholique dans un écrit publié en 1819, sous le titre de *Principaux faits de l'Histoire sainte et de l'Histoire de l'église chrétienne?* On ne lui a cependant fait aucun reproche, et le conseil d'Etat n'a pris aucune mesure pour empêcher la publication d'un écrit aussi injurieux. On parle de la nécessité de maintenir la bonne harmonie entre les chrétiens qui professent les deux cultes; mais est-ce le moyen d'entretenir cette bonne harmonie que de permettre tout aux uns et d'interdire tout aux autres? On ne veut point, dit-on, que l'une des deux confessions injurie l'autre; mais il semble que l'on ne se rappelle cette maxime que lorsque les catholiques écrivent, et que l'on oublie complètement d'en faire l'application aux ouvrages des protestans.

Le conseil d'Etat, dans son arrêté du 20 juin, rappelle le *conclusum* de la haute diète, qui, le 20 août 1816, recommandoit d'*empêcher tout écrit tendant à déprécier l'une ou l'autre des deux confessions de foi.* Mais, puisque le conseil d'Etat avoit tant de zèle pour observer cette décision, comment a-t-il souffert depuis 1816 l'impression, la publication, la vente, l'an-

nonce dans la *Feuille d'Avis*, de tant d'écrits où les catholiques sont insultés? M. Nachon nomme plusieurs de ces écrits, dont il est impossible que le conseil n'ait pas eu connoissance; les *Étrennes pour le canton de Genève*, par M. le professeur Picot, en décembre 1816; les *Considérations sur la conduite des pasteurs de Genève*, en 1818; le *Sermon sur l'excellence du culte réformé*, par M. Cellerier, ancien pasteur, en 1819; les *Principaux faits de l'Histoire sainte*, par le même, même année; la *Messe trouvée dans l'Ecriture*, en 1821; le *Catéchisme sur les principales controverses avec l'église romaine*, même année; la *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie*, 1822; la *Dissertation historique sur les droits de l'autorité civile, et sur les usurpations du clergé à l'égard du mariage*, par M. Bellot, membre du conseil souverain, aussi en 1822; *Quelques observations* sur les Mémoires de M. l'évêque de Lausanne, en avril 1823.

Il n'est pas un de ces écrits qui ne tende à injurier ou avilir les catholiques, et par conséquent qui ne soit propre à troubler la bonne harmonie entre eux et les protestans. Dans les *Etrennes* de M. le professeur Picot, on trouve des vers du plus mauvais goût, avec des plaisanteries sur la *prêtraille*, la *cardinaille*, la *caffardaille*, etc. Trois curés catholiques réclamèrent auprès du gouvernement contre ces insultes; cette réclamation resta sans effet. L'auteur des *Considérations sur la conduite des pasteurs* range parmi les fruits de l'ignorance et de la superstition les dogmes, les préceptes et les pratiques des catholiques. Le pasteur Cellerier, dans son *Sermon sur l'excellence du culte réformé*, ne s'est refusé aucune occasion de déprécier ou d'injurier le culte catholique; il oppose sans cesse les deux cultes, et toujours pour sacrifier l'un à l'autre. La *Messe trouvée dans l'Ecriture* est remplie d'insultes grossières; nous en avons donné une idée dans ce jour-

nal, n°. 745. Le *Catéchisme sur les principales controverses* est encore destiné à dénaturer et à injurier notre croyance; nous pourrons examiner quelque jour cet écrit, où règne la plus insigne mauvaise foi. Nous avons fait connoître l'esprit dans lequel est rédigée la brochure intitulée : *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'adoration de Marie,* et nous renvoyons au n°. 823 de notre journal; il nous suffira de remarquer ici que l'auteur de la *Doctrine* dit nettement que l'église catholique *vit d'impiété,* et est *l'un des principaux agens de l'antechrist.* Le conseil d'Etat de Genève auroit-il jugé par hasard que ce n'est pas là injurier les catholiques, ou voudroit-il leur ôter le droit de repousser ces reproches odieux? Quant à la *Dissertation* de M. Bellot *sur le mariage,* elle a été analysée dans une lettre de M. Besson, curé d'Avusy, qui a fait remarquer les faux principes, le ton tranchant et les imputations malignes de l'avocat génevois; *voyez* notre n°. 890 (1).

Après avoir passé en revue ces divers écrits, M. Nachon demande si on agiroit autrement dans le cas où on auroit résolu de faire régner exclusivement une confession et d'étouffer l'autre. Que l'on compare les extraits des ouvrages ci-dessus avec ceux des *Considérations* de M. le curé de Genève, et que l'on juge si le conseil d'Etat tient la balance égale entre les protestans et les catholiques. Ceux-ci ont apparemment un droit égal à sa protection et à sa justice; ce droit leur est acquis, et par les principes d'équité naturelle, et par la garantie des traités, et ils ne l'auroient pas, qu'une sage politique devroit encore les en faire jouir. Sera-t-il donc permis aux uns de tout oser, et les autres n'auront-ils que le privilége de tout souffrir? Le

---

(1) Nous avons donné, en 1817, 1818 et 1819, une suite d'articles sur les ministres de Genève; ces articles sont relatés dans notre n°. 481.

conseil encouragera-t-il les premiers à multiplier les écrits injurieux ou du moins les approuvera-t-il par son silence, en même temps qu'il se hâtera de réprimer la moindre réponse des catholiques? est-ce là de l'impartialité et de la tolérance? Le conseil d'Etat défend, sous peine d'une amende qui pourra s'élever jusqu'à 2000 florins, d'imprimer et de vendre les *Considérations* de M. Vuarin; et au même moment toutes les presses de Genève peuvent reproduire, tous les libraires peuvent vendre, tous les cabinets de lecture peuvent louer les livres les plus irréligieux, sans que M. le lieutenant de police intervienne. Ce contraste est aussi peu judicieux en lui-même que peu honorable pour ceux qui en donnent l'exemple.

C'est ainsi que M. le curé de Divonne presse MM. de Genève par des faits et des réflexions également péremptoires. Nous sommes obligé de renvoyer à une autre fois la suite de sa *Lettre*, dans laquelle il déduit d'une manière plus positive encore les preuves de la tolérance des autorites de Genève.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'archevêque a adressé, le 10 décembre, aux curés de la capitale une circulaire à l'occasion de la quête à faire pour la caisse diocésaine, le quatrième dimanche de l'Avent. Le prélat y rappelle les besoins du diocèse, la situation des prêtres âgés et infirmes, et l'état des écoles ecclésiastiques; sur ce dernier point, M. l'archevêque s'exprime ainsi :

« Mais, Monsieur le Curé, nous vous le dirons avec cet abandon de cœur dont nous aimons toujours à user avec vous, et qui n'a jamais été trompé, pour hâter ainsi le moment où l'église de Paris verra ses vœux se réaliser, *pour augmenter sa joie en multipliant la tribu sainte* de ses lévites, nous avons dû nous presser de prendre des engagemens presqu'au-dessus de nos moyens, et nous les avons pris avec confiance, persuadé que le courage et la persévérance du clergé et des fidèles continueront de nous mettre en état d'y satisfaire. Une diminution, ou seulement un retard dans les collectes ac-

coutumées nous causeroient un grand embarras, et tromperoient la plus chère de nos espérances ».

M. l'archevêque finit en recommandant la quête aux curés; elle aura lieu le quatrième dimanche de l'Avent ou le jour de Noël, suivant qu'ils le jugeront à propos, et ils inviteront leurs paroissiens à s'associer à l'Œuvre des séminaires.

— Parmi les victimes les plus intéressantes des malheurs de la révolution, il faut surtout compter les religieuses, qu'elle a dépouillées de leurs biens et chassées de leurs asiles. Ces vertueuses filles ont donné alors un grand exemple; elles ont lutté avec courage contre l'injustice des lois et contre les rigueurs du besoin. Elles ont persévéré dans leur vocation, et se sont réunies, en dépit de la philosophie, pour pratiquer leur règle et observer leurs vœux. Elles ont cherché à compenser, par le travail, les ressources qu'elles avoient perdues, et se sont condamnées avec joie à la pauvreté la plus rigoureuse. Plusieurs ont trouvé, dans la charité des ames pieuses ou dans d'heureuses circonstances, les moyens de subsister; d'autres, âgées et infirmes, n'ont pu faire face, même par leur travail, à la modicité de leurs dépenses, et des communautés édifiantes ont été ainsi obligées de se dissoudre: ainsi, les religieuses Capucines de la place Vendôme, qui, depuis, s'étoient réunies rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine, ont été forcées de se séparer au mois de septembre dernier, et de chercher quelque asile dans différentes communautés. Une partie d'entr'elles a été recueillie par les religieuses de la Conception, dites Récollettes, qui occupent depuis peu, comme nous l'avons vu, une maison rue d'Anjou Saint-Honoré, près de l'ancien cimetière de la Madeleine. Après trois mois d'épreuve, les Capucines ont été admises à renouveler leurs engagemens de religion suivant la nouvelle règle qu'elles viennent d'embrasser. C'est le 8 de ce mois qu'a eu lieu cette cérémonie, que M. l'archevêque a voulu faire lui-même. Le prélat s'est rendu, dès le matin, chez les dames Récollettes, y a célébré la messe, et a adressé une exhortation aux novices. Elles étoient au nombre de huit, revêtues de l'habit blanc de la maison, et ayant à leur tête leur ancienne supérieure. La cérémonie s'est terminée par le *Te Deum*. Les dames Récollettes, qui doivent leur asile à une auguste protection, se sont réjouies d'une aggrégation qui est venue for-

tifier leur petit nombre, et qui met cette communauté sur un pied plus consolant.

— Le troisième dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies a prêché, à Saint-Sulpice, sur l'humilité. Dans le premier point, il a montré que, sans l'humilité, la piété étoit aveugle, stérile et même scandaleuse, et il a rempli ces trois sous-divisions par des considérations et des détails de mœurs où il n'y avoit pas moins de justesse que d'intérêt. Dans le second point, l'orateur a exposé les motifs qui doivent nous porter à l'humilité. M. l'évêque d'Hermopolis assistoit à ce discours, ainsi que plusieurs ecclésiastiques.

— Le jeudi 18, il y aura une assemblée de charité dans l'église Saint-Sulpice, pour les pauvres du onzième arrondissement. A midi et demi, il sera célébré une messe basse, à l'issue de laquelle M. l'abbé Clausel de Montals, aumônier ordinaire de MADAME, prononcera le discours. La quête sera faite par Mmes. d'Escars et Delavau.

— M. de Janson, nommé par le Roi à l'évêché de Nanci, a définitivement accepté, et a fait dernièrement ses informations. On dit cependant qu'il n'abandonne pas l'œuvre qu'il avoit entreprise au Calvaire, et qu'il veut terminer l'église commencée. Le zèle et l'activité que l'infatigable missionnaire a montrés dans ses travaux et ses bonnes œuvres, sont un présage de succès pour sa nouvelle entreprise. On sait que M. l'abbé de Janson est d'une famille qui a donné plusieurs prélats à l'église de France : il y en a eu deux de ce nom dans le dernier siècle, Toussaint de Forbin-Janson, et Jacques, son neveu. Le premier, tour à tour évêque de Digne, de Marseille et de Beauvais, fut cardinal en 1689, ambassadeur à Rome, grand-aumônier en 1706; il mourut le 24 mars 1713 doyen des évêques de France; c'est celui qui avoit été ambassadeur en Pologne. Son neveu, Jacques de Forbin-Janson, fut archevêque d'Arles en 1711, et mourut le 13 janvier 1741, à soixante-neuf ans; il montra du zèle dans les troubles de l'Eglise qui eurent lieu de son temps. Un frère aîné de l'archevêque, François-Toussaint, dit le comte de Rosemberg, servit d'abord en France et en Allemagne, et se fit enfin religieux Trappiste. Il persévéra dans cette vocation, et mourut dans les exercices de la pénitence, le 21 juin 1710. On a imprimé sa Vie, qui est remplie de grands traits de détachement et de courage. Ainsi, M. l'évêque de Nanci trouve dans

sa famille des exemples de piété et de zèle, et ses travaux dans les missions annoncent assez ce qu'il fera pour son diocèse. Il y trouvera un clergé nombreux, zélé, instruit, des établissemens tout formés, des communautés de religieuses, une société naissante de missionnaires, et son activité donnera, sans doute, une nouvelle impulsion à toutes ces œuvres.

— M. le lieutenant-général Paultre de La Motte, et les officiers de la garnison de Lyon, ont fait célébrer, le 3 décembre, dans l'église de Saint-François-de-Sales, un service pour leurs frères d'armes morts en Espagne. L'église étoit tendue de noir, et un catafalque y avoit été érigé. Toutes les autorités, le premier président, le préfet, le maire, y étoient réunis. La messe a été célébrée par M. l'abbé Julliard, curé de la paroisse. Après l'Evangile, M. l'abbé de Bonnevie, chanoine de la métropole, est monté en chaire, et a prononcé un discours en l'honneur des militaires français morts pendant la dernière campagne. L'orateur a rappelé d'abord les troubles des années antérieures, les convulsions de l'Italie et de l'Espagne, et la nécessité d'une intervention qui assurât notre repos et celui de nos voisins. Il a tracé un tableau rapide de cette campagne, si honorable dans ses motifs, si brillante dans sa brièveté, si glorieuse dans son issue. Il y a vu, pour l'Europe, un gage de tranquillité, et, pour la société toute entière, l'annonce de la décadence des systèmes révolutionnaires. Il a payé un tribut de regrets à la mémoire du jeune et malheureux de Goiffieu, né à Lyon. L'orateur a mêlé, aux considérations politiques, les réflexions et les mouvemens qui convenoient à son ministère. Il a montré à combien de titres la religion réclamoit le respect des militaires, et il a exhorté ceux qui étoient présens à s'attacher à elle, et à s'honorer eux-mêmes par leur fidélité aux deux autorités qui nous dirigent. Ce discours, remarquable par une diction rapide, par d'heureuses allusions et par de beaux sentimens, a été suivi de la quête, qui a produit 845 fr., destinés aux veuves et aux orphelins des militaires morts pendant la campagne. On consacrera à la même bonne œuvre le produit de la vente du discours de M. l'abbé de Bonnevie, qui a été imprimé (1). On applaudira, sans doute, au motif respectable qui a

---

(1) In-8°.; prix, 1 fr. et 1 fr. 15 cent. franc de port. A Paris, chez Audin; et chez Adr. Le Clère, au bureau de ce journal.

porté les officiers de la garnison de Lyon à réclamer les prières de l'Eglise pour leurs camarades : c'est à la fois un hommage rendu à la religion, et un pieux secours offert à leurs frères d'armes que le sort des combats a moissonnés.

— Nous recevons de la part d'une personne, dont les désirs seroient pour nous des ordres, l'invitation de publier dans ce journal un court exposé de la conduite du parti révolutionnaire en Espagne, des décrets qu'il a portés relativement à la religion, des mesures qu'il a prises contre la discipline, des violences qu'il a exercées, soit en pillant les églises et les couvens, soit en exilant, emprisonnant et bannissant les évêques, les prêtres et les religieux, soit même en les mettant à mort avec des circonstances barbares. Cet exposé, nous écrit-on, détromperoit beaucoup d'étrangers de bonne foi, qui ne connoissent pas assez la situation de l'Espagne, et qui sont trompés par les relations partiales de certains journaux. Nous ne demanderions pas mieux que de remplir les vues de l'homme éclairé dont on nous a exprimé le vœu; mais nous n'avons pas en ce moment assez de documens pour présenter le tableau que l'on désire. Il nous faudroit le temps de réunir des données. Peut-être même seroit-il nécessaire d'habiter l'Espagne. Ce n'est que là que l'on peut se procurer des notions complètes sur les principaux résultats de la révolution, tant à Madrid que dans les provinces. Nous avons bien de temps en temps, dans ce journal, noté quelques faits, quelques décrets, quelques injustices; mais tout cela ne forme pas corps, et ne pourroit présenter un ensemble satisfaisant. Nous sommes donc obligé d'ajourner l'exposé que l'on nous demande, et nous saisirons l'occasion de recueillir des matériaux; peut-être même publiera-t-on en Espagne quelque écrit sur ce sujet.

— Les princes protestans d'Allemagne paroissent suivre le même système à l'égard des catholiques de leurs Etats. On a vu, dans notre n°. 941, une pragmatique dressée par quelques princes des bords du Rhin, et qui mettoit l'église catholique sous le joug. Le grand-duc de Weymar paroît avoir pris cette pragmatique pour règle. Il vient de publier, le 27 octobre dernier, une loi relative aux catholiques du duché. Cette loi autorise d'abord les dispositions de la bulle *de Salute animarum*, rendue par Pie VII, le 16 juillet 1821, lesquelles mettent les catholiques de Weymar sous la juridiction de l'é-

vêque de Paderborn. Cet évêque devra reconnoître les droits du souverain, lesquels s'exerceront dans les affaires mixtes. Une commission immédiate sera formée par le gouvernement pour les églises catholiques; c'est cette commission qui autorisera les bulles de Rome, les ordonnances des évêques et les résolutions des synodes. C'est elle qui donnera les dispenses pour les mariages, et comme cette commission relèvera du gouvernement, c'est au fond la puissance civile qui réglera tout. Il y aura recours au souverain pour les décisions de l'autorité ecclésiastique, et l'appel au Pape en dernière instance ne pourra avoir lieu que pour les affaires purement ecclésiastiques. On promet à l'église catholique liberté entière, et, en attendant, on interdit les processions à Weymar et à Iéna, on défend les pélerinages, on ne veut pas recevoir les processions des pays limitrophes. Les paroisses catholiques du duché forment un doyenné, les cures ne peuvent être conférées qu'à des sujets du pays, et les fonds ecclésiastiques seront conservés dans leur intégrité. Dans les mariages mixtes, le curé ne pourra refuser la bénédiction, quand la partie protestante ne voudroit pas consentir à élever les enfans dans la croyance catholique. Les enfans issus des mariages seront baptisés et élevés dans une même église, savoir, celle de l'époux dont les ancêtres auront été depuis un plus long temps dans la profession de cette religion; sinon on suivra la religion du père. La loi dit encore que le prosélytisme sera soumis à une enquête. On jugera si ces diverses mesures sont bien conformes à la liberté qu'on avoit promise aux catholiques, et si cette tolérance ne ressemble pas beaucoup à une oppression véritable. Que deviendront ces églises avec une telle protection?

— Il vient de se passer, dans un colonie anglaise, un évènement qui décrédite un peu les missionnaires protestans envoyés de la métropole dans ces pays lointains. On sait qu'il s'est formé, à Londres, des sociétés qui font passer ainsi des prédicans dans toutes les parties du globe. Ces prédicans sont chargés d'annoncer le pur Evangile, la morale, la philantropie, et les doctrines du christianisme rationel; mais ces missionnaires, un peu exaltés eux-mêmes par les idées dominantes, ne se tiennent pas dans les bornes de l'enseignement religieux; ennemis de l'esclavage des nègres, ils s'élèvent avec force contre les blancs, et excitent des passions déjà très-ardentes. A Demerari, le missionnaire Elliot a été accusé

d'avoir excité les nègres à l'insurrection, et de leur avoir fourni un plan pour se révolter. Un autre missionnaire, nommé Smith, est aussi inculpé. Il est prouvé que ces missionnaires débitoient des harangues très-dangereuses, dans lesquelles ils annonçoient aux esclaves leur émancipation. Toute la colonie est d'accord pour n'admettre aucun missionnaire envoyé par la société de Londres; on préfère, dit-on, les anglicans ou les presbytériens : reste à savoir si l'on s'en trouvera mieux. Le même esprit règne parmi ces envoyés des différentes sectes, toutes plus ou moins entachées de libéralisme.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a reçu, le 14, en audience particulière, M. le maréchal Moncey, duc de Conégliano; M. le lieutenant-général comte Guilleminot, major-général de l'armée d'Espagne, et M. le comte de Saint-Chamans, maréchal de camp. M. le maréchal Moncey et M. le comte Guilleminot ont également eu l'honneur d'être reçus particulièrement par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le Roi a nommé lieutenans-généraux M. le duc de Guiche, M. le comte d'Escars et M. le comte d'Ambrugeac. Trois brigades de la garde restent ainsi vacantes.

— S. A. R. le Prince généralissime vient de donner un nouveau témoignage de sa satisfaction des services rendus par le corps royal du génie dans la guerre d'Espagne, en obtenant de S. M. C. les décorations suivantes pour les officiers-généraux et supérieurs de ce corps : MM. le vicomte Dode de La Brunerie, lieutenant-général, commandant en chef le génie, grand'croix de l'ordre de Charles III; le vicomte Garbé, lieutenant-général, commandant la brigade de siége, la plaque de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand; le baron Rohant de Fleury, maréchal de camp, commandant le génie au quatrième corps, la plaque du même ordre; les colonels Perrin de Brichambault, Bron, La Faille, et les lieutenans-colonels Radulph de Gournay, Dupau, Vauvilliers, de Merlis, Répécaud, la croix d'or de chevalier du même ordre.

— Mgr. le duc d'Angoulême, accompagné de ses aides-de-camp, s'est rendu, le 12, à onze heures, à l'Ecole militaire, pour voir les braves soldats de la garde royale qui ont fait avec lui la guerre d'Espagne, et qui se trouvoient réunis dans un banquet de quatre cents couverts, dans la salle du Manége. S. A. R. a été reçue par les plus vives acclamations. Elle étoit de retour au château à midi trois quarts.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à peine arrivé à Paris, a daigné faire droit à la demande que M. le sous-préfet de Bar-sur-Seine lui avoit adressée au nom des malheureux incendiés de la commune de Saint-Usage, et lui a fait passer une somme de 500 fr. pour leur être distribuée.

— Par ordonnance du 27 octobre, le Roi a nommé M. de La Rozière, chef d'escadron au régiment des lanciers de la garde, lieutenant-colonel de ce régiment. M. de Guichen, chef d'escadron, capitaine commandant au même corps, a obtenu le grade de major.

— L'Ecole royale polytechnique, qui, dans la journée triomphale du 2 décembre, avoit eu le bonheur de faire entendre, autour du Prince généralissime, les premières acclamations qui aient salué son entrée dans la capitale, vient de jouir du bonheur plus précieux encore d'être visitée par son glorieux protecteur. Toutes les fenêtres du vaste bâtiment élevé par Jeanne de Navarre étoient pavoisées de drapeaux blancs semés de fleurs de lis et grouppés élégamment. Du milieu de chacun de ces grouppes s'élevoit une lance ornée d'une couronne de lauriers, au-dessous de laquelle étoit placée une bannière blanche présentant le nom d'un des faits d'armes de la campagne qui vient de s'achever avec tant d'éclat.

S. A. R. a été reçue par S. Exc. le ministre de l'intérieur, M. le lieutenant-général comte de Bordesoulle, pair de France, gouverneur de l'Ecole, accompagné de M. le maréchal-de-camp vicomte Pailhon, sous gouverneur; de M. Binet, inspecteur des études, et de tous les autres fonctionnaires de l'Ecole.

Les élèves ont fait éclater, à l'aspect de leur magnanime protecteur, des acclamations énergiques et prolongées. Après avoir visité toutes les salles, le Prince, qui a reçu avec bonté les vers que plusieurs élèves lui ont présentés, a témoigné sa satisfaction à chacun de MM. les fonctionnaires et professeurs de l'Ecole.

— M. Pleineselve, lieutenant-colonel du 5e. régiment de la garde, est nommé colonel du 64e. régiment de ligne.

— La ville de Paris a donné, le 13, aux invalides un repas dans leur hôtel. Le banquet a commencé à deux heures; M. le comte de Chabrol, représentant la ville de Paris, a fait les honneurs du dîner; il a parcouru, avec M. le marquis de Latour-Maubourg, gouverneur de l'hôtel, toutes les salles du réfectoire. A la fin du dîner, des santés ont été portées au Roi, au duc d'Angoulême, à l'armée, à la ville de Paris et aux Bourbons. Leur brave gouverneur, se rendant l'interprète de ses camarades, a exprimé dans quelques phrases, improvisées avec une franchise toute militaire, les sentimens des invalides pour le monarque, et l'ardeur avec laquelle tous ces vieux guerriers seroient retournés sur le champ de bataille au premier appel de leur Roi; tous se sont levés à la fois, et, au cri de *Vive le Roi!* ont témoigné l'unanimité de leurs sentimens.

— La ville de Paris a aussi donné un banquet aux militaires de toute arme qui sont casernés à l'Ecole militaire; parmi les trophées qui rappeloient les exploits des maréchaux Moncey, Lauriston et Molitor, on remarquoit avec intérêt la fameuse *pierre de la constitution de Cadix*, rapportée par le bataillon de la garde royale que commandoit M. de Jacqueville.

— La ville de Paris a donné, lundi 15, un repas aux charbonniers et aux ouvriers des chantiers des bois. Quatre cents personnes ont été réunies dans deux banquets, qui ont eu lieu au Cadran-Bleu et chez

Goupil. Ces réunions étoient présidées par MM. Leloutre et Thomas, employés supérieurs des bois et charbons. L'ordre le plus remarquable et un enthousiasme vraiment national ont régné pendant ces repas.

— Le commencement de la journée de lundi avoit fait naître des inquiétudes sur la fête populaire des Champs-Elysées; à onze heures, le temps s'est élevé, et une foule nombreuse s'est portée vers le lieu de la fête. Les distributions ont commencé à deux heures; il y avoit six buffets dans le grand carré, trois pour le vin et trois pour les comestibles. Le fait d'armes qu'on a représenté sur le vaste théâtre qui avoit été élevé, a surtout attiré l'attention générale : c'est la prise du Trocadéro.

A huit heures, le signal ayant été donné du château, aussitôt un grand nombre de fusées ont été lancées dans les airs. Elles ont été suivies d'un feu d'artifice de la plus grande beauté. Immédiatement après le bouquet, une superbe girandole est partie de l'arc de triomphe de l'Etoile, et a éclairé pendant quelques instans toute cette partie de la ville de Paris.

Les illuminations de la capitale n'ont pas été moins brillantes que le jour de l'entrée à Paris de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Par ordonnance royale, M. Nanteuil de la Norville est nommé membre du conseil-général du département de la Seine, en remplacement de M. Thibon, démissionnaire.

— M. de Blanriez vient d'être nommé par le Roi chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Le tribunal civil de Lyon, chambre correctionnelle, a prononcé son jugement dans l'affaire du nommé Joseph Targe, libraire, prévenu d'avoir mis en vente et exposé dans ses magasins un livre prohibé, intitulé : *Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par Dupuy;* et dont la saisie avoit été faite, le 13 août, au domicile du sieur Targe.

Le tribunal a déclaré que l'ouvrage est évidemment outrageant et blasphématoire contre la religion de l'Etat, et contre les autres religions dont l'établissement est légalement reconnu en France; que, sous ce rapport, la saisie doit être déclarée valable;

Considérant néanmoins que le sieur Targe a justifié, par la représentation de sa facture, l'avoir acquis en 1821, époque à laquelle il n'avoit été l'objet d'aucune poursuite;

Considérant toutefois que l'exposition et la mise en vente de l'ouvrage dont il s'agit, ne pouvant se concilier qu'avec le défaut de lecture de cet ouvrage, il y a, de la part du sieur Targe, une négligence qui doit lui faire supporter les dépens.

Le tribunal déclare valable la saisie des exemplaires; ordonne qu'ils seront lacérés; que le présent jugement sera imprimé et affiché jusqu'à concurrence de cent exemplaires; renvoie le sieur Targe de la poursuite, mais néanmoins le condamne aux dépens.

— Six individus, soupçonnés d'avoir commis l'horrible assassinat sur la personne du curé d'Aniches (Nord), ont été amenés dans les prisons de Douai. On doit leur prompte arrestation à M. Charles Caselli, maréchal-de-logis de la gendarmerie.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a condamné à mort pour port d'armes contre la France, J.-B. Julien Millon, Michel Malbert et Louis-Emmanuel Héripel, tous trois chasseurs au 21e. régiment. François Mouné, du même régiment, a été acquitté, et détenu pour cause de désertion.

Ont aussi été condamnés à mort, pour avoir porté les armes contre la France, André Vidal, Pierre Salomon, Rolland, Beauwalet et Lubert, soldats au 19e. régiment de ligne, et Louis-David Mossener, tambour au 17e. léger. Jacques Lalane, soldat au 15e. de ligne, a été acquitté du crime de port d'armes, mais détenu pour désertion à l'étranger.

— L'ancien roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, a été attaqué, le 2, d'une fièvre très violente et d'une forte oppression: S. M. a demandé à recevoir le viatique et l'extrême-onction, à Moncalier. Depuis la fièvre a beaucoup perdu de sa violence. Les journées du 4 et du 5 ont été moins mauvaises que les médecins ne sembloient le craindre. Le roi et la reine et la duchesse de Chablais ont visité plusieurs fois l'auguste malade.

— Le roi d'Espagne a envoyé le grand-cordon de Saint-Ferdinand à M. le général comte de Larochejaquelein, en récompense des brillantes affaires de la Corogne et de Naval-Moral.

---

Un article inséré dans les *Tablettes du Clergé*, cahier de mai 1823, a provoqué un petit écrit, qui a paru à Clermont sous le titre de *Quelques mots à MM. les rédacteurs des Tablettes du Clergé;* on s'y propose, dit-on, de venger à la fois *M. de Maistre des imputations du journaliste, et les jeunes ecclésiastiques du mépris qu'on montre pour eux dans le même article*. Cette brochure ne forme qu'un in-8°. de trois feuilles d'impression. Nous ne prendrons point parti dans ce démêlé; il est vrai pourtant que l'adversaire de M. de Maistre le traite avec une hauteur et une vivacité assez peu convenables, et qu'il exagère à plaisir les conséquences de sa doctrine. Il régente aussi un peu durement ce qu'il appelle *une jeunesse sans expérience*. Il ne faut pas trop s'effrayer de ces bouffées de zèle, ni prendre au pied de la lettre ces sorties par lesquelles un auteur cherche quelquefois à animer un peu la monotonie de ses élucubrations périodiques.

---

*Instructions familières pour la prière du soir pendant le Carême.*

Nous avons rendu compte, dans notre n°. 569, du *Cours d'instructions familières* de M. Bonnardel, curé de Semur;

depuis nous avons parlé, n°. 791, des *Nouvelles Instructions familières* du même auteur. Le volume que nous annonçons peut être regardé comme une suite de ces ouvrages. M. le curé de Semur s'est proposé d'offrir pour le Carême un *Cours d'instructions familières* sur les sacremens, sur les mystères et cérémonies de la semaine sainte. Ces *Instructions* (1) pourront servir aussi pour des conférences dans les paroisses où l'usage en est établi. On y a joint des examens sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise. Il y a quatorze instructions en tout, et dix examens. Tout cela est traité simplement, mais utilement. L'auteur a justifié l'épitaphe modeste qu'il a mise en tête de l'ouvrage : *Veni non in sublimitate sermonis;* il a voulu, dit-il, donner des détails usuels et journaliers qui forçassent les fidèles à s'appliquer à eux-mêmes ce qu'ils entendent. Pour les examens, il déclare qu'il a profité d'un ouvrage que nous avons aussi annoncé, les *Conférences et Discours sur divers points de morale*, ouvrage rédigé par un missionnaire, et dont la première édition a été épuisée en peu de temps.

M. le curé de Semur a dédié son livre à M. l'évêque d'Autun, et se félicite de pouvoir seconder le zèle d'un prélat qui donne, dit-il, une nouvelle vie à son diocèse, et qui vient de créer un nouveau petit séminaire pour réparer les pertes de son clergé. M. Bonnardel se propose, si ces *Instructions* sont goûtées, d'en donner de semblables sur le symbole et sur l'eucharistie; il n'a point parlé de ce dernier sacrement dans le présent volume. Ce travail pourroit faire un autre volume, qui seroit le pendant et le complément de celui-ci.

---

A la fin de l'article principal, dans le n°. 975, page 149, il s'est glissé une faute d'impression qui change le sens de la phrase. En parlant de M. l'abbé Dancel de Bruneval, déporté à l'île d'Oléron, nous avions dit que cet ecclésiastique revint de la déportation, et exerça encore les fonctions de grand-vicaire à Poitiers; au lieu de cela, on a imprimé qu'il *exerce encore;* ce qui n'est pas. M. l'abbé Dancel de Bruneval est mort il y a environ quinze ans.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

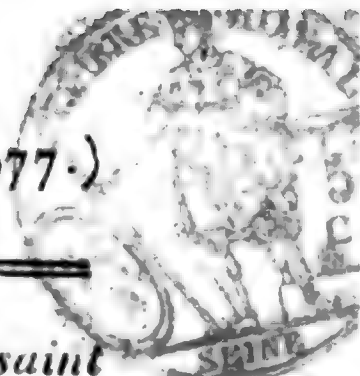

## *Doctrine du clergé de France approuvée par le saint Siége* (1).

Il y a déjà long-temps qu'on nous avoit fait parvenir cet ouvrage, et nous ne nous étions pas pressé d'en rendre compte. Différentes raisons nous retenoient; la matière par elle-même est délicate, et l'auteur ne l'a pas généralement traitée avec art et avec mesure. Il y a beaucoup de choses à dire sur son livre, et pour le fond et pour la forme; l'un n'est pas toujours exact, l'autre n'est pas attrayante. Il y a de l'exagération dans la doctrine des méprises sur les faits, des digressions, et même par fois un ton de déclamation qui ne prévient pas favorablement le lecteur. Je crois que M. Betemps a des intentions excellentes; il cherche à rattacher les esprits au saint Siége; mais il ne s'y prend pas d'une manière adroite ni heureuse, et je crois que son livre est propre à nuire à la cause qu'il soutient. On en jugera par quelques remarques que nous allons présenter.

D'abord nous devons écarter une objection imposante. M. Betemps cite au commencement de son livre un bref de Pie VII, qui lui est adressé sous la date du 9 juin 1819, et qu'il appelle une *approbation*. Si le feu pape avoit en effet approuvé son livre, un tel suffrage nous eût sans doute réduit au silence. Mais le bref du 9 juin 1819 ne sauroit être une approbation du présent ouvrage, qui n'existoit pas encore, et qui n'a vu le jour qu'en 1822. Ce bref se rapporte à une première édition publiée, en 1817, sous ce titre : *Ré-*

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 25 cent. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*flexions sur le respect dû au Pape et à ses décisions dogmatiques*. Cette première édition étoit beaucoup moins considérable que la seconde, et l'approbation qu'auroit obtenue l'une ne seroit pas suffisante pour l'autre. De plus, le bref de 1819 n'est point une approbation de l'ouvrage; car le souverain Pontife y déclare qu'il n'a pu en parcourir que fort peu de chose : *Non nisi pauca de tuo libro degustare potuerimus*. Ainsi il nous sera permis d'émettre notre opinion sur le livre sans blesser une autorité que nous sommes accoutumé à respecter. Le bref du 9 juin 1819 est une réponse de politesse, telles que les souverains pontifes ont coutume d'en faire aux auteurs qui leur font hommage de leurs productions. Le saint Père loue le zèle de M. Betemps pour l'honneur et la dignité du saint Siége ; nous l'en louerons aussi, en regrettant qu'il n'ait pas été renfermé dans de plus justes bornes.

L'auteur, voulant parler de la déclaration de 1682, auroit dû s'instruire avec soin des faits qui la concernent. Il dit que l'assemblée du clergé n'eut point le temps d'examiner et de confirmer cette déclaration, *puisque trois jours après il sortit un édit du Roi qui ordonnoit à tous de la mettre à exécution*. Il nous semble que M. Betemps ne raisonne pas ici d'une manière bien juste ; de ce que trois jours après l'adoption de la déclaration il y eut un édit du Roi pour la faire observer, il ne s'ensuit point que la déclaration n'eût pas été examinée auparavant par les évêques, et le procès-verbal prouve, au contraire, qu'ils s'occupèrent longtemps, et dans plusieurs séances, de la discussion relative aux 4 articles. M. Betemps dit encore que la déclaration *ne se trouve point avec les autres actes du clergé;* que *le clergé n'en fit point mention dans ses procès-verbaux; mais* qu'*il jugea convenable de l'ensevelir dans un oubli éternel;* et il cite pour garant de ce fait plusieurs théologiens, Soardi, Serri, etc. Je ne sais ce

qu'ont dit à cet égard Soardi et Serri; ce que je sais, c'est que la déclaration se trouve tout au long dans le procès-verbal de l'assemblée. Si M. Betemps eût pris la peine de vérifier la chose, il auroit vu la déclaration en entier avec les autres actes du clergé; et il est assez étonnant que, sur un fait si facile à constater, il s'en soit rapporté à des témoignages étrangers, tandis qu'il lui en eût si peu coûté d'ouvrir un volume des procès-verbaux du clergé.

M. Betemps croit que l'assemblée de 1681 ayant été convoquée pour des affaires temporelles, n'avoit pas le droit de statuer sur des matières de doctrine; mais par la même raison il auroit dû s'abstenir de citer en faveur de l'infaillibilité du Pape d'autres assemblées du clergé dont la convocation avoit de même eu principalement pour objet les affaires temporelles. Il assure que les évêques, membres de l'assemblée de 1682, ont rétracté la déclaration, et il le dit formellement de tous, page 136; c'est encore une erreur, et il est constant qu'il n'y eut que les évêques nommés qui écrivirent au Pape, en 1693, la lettre connue et rapportée par les historiens. Nous sommes obligé de dire à M. Betemps que toutes ces inexactitudes sur des faits patens infirment son témoignage, et montrent de la négligence dans les recherches, et de la légèreté dans les assertions.

Nous ne lui reprocherons point beaucoup de méprises sur les noms, elles peuvent venir de l'imprimeur; mais on remarque avec surprise de la confusion dans le plan, des erreurs dans les citations, et des divagations fréquentes. On s'aperçoit aisément que M. Betemps n'a pas eu recours aux sources, et que, quand il cite, c'est d'après d'autres citations. Ce n'est point ainsi que travaillent les critiques exacts. Enfin cet auteur a souvent dans les expressions un défaut de mesure et un ton d'irritation qui ne conviennent point à un ami

de la vérité, et qui ne ramèneront point à son avis.

Quant à la doctrine même de M. Betemps, nous croyons qu'il l'exagère, et nous souhaitons au saint Siége des défenseurs plus mesurés; heureusement il y en a.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a donné place aux cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de La Fare, dans les congrégations de la Visite apostolique, du Concile, des Rits et de la Fabrique de Saint-Pierre.

— Le premier dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale dans la chapelle Sixtine, au Vatican. M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire de S. S., a officié, en présence des cardinaux et prélats. Après la messe, le saint Sacrement a été porté processionnellement dans la chapelle Pauline, pour les prières des quarante-heures. On a commencé, dans les principales églises, les prédications et instructions accoutumées pour le temps de l'Avent.

— Plusieurs cardinaux ont quitté Rome, et les cardinaux étrangers paroissent se disposer à partir très-prochainement.

— Une jeune fille turque, prise par les Grecs, puis transportée à Ancône, y a été instruite dans la religion catholique, puis envoyée à Rome, où elle a été admise dans la maison des Catéchumènes. M. le cardinal Falza-Cappa, évêque d'Ancône, lui a administré le baptême, le 26 novembre, dans l'église de la Visitation, et lui a adressé une exhortation paternelle.

— On vient de réparer la basilique de Saint-Georges *in Velabro*, qui menaçoit ruine.

— On publie, à Rome, une traduction de l'*Histoire de la Religion*, par le célèbre comte de Stolberg. Cette traduction a été entreprise par MM. Jean Ghérard de Rossi et Henri de Keller.

Paris. Le dimanche 14, il y a eu, dans l'église Sainte-Geneviève, une réunion générale des trois associations. M. l'abbé Rauzan a célébré la messe à huit heures et demie, et a donné la communion à un grand nombre d'associés. Après la messe, il a fait une courte instruction dans la chapelle basse. Le soir,

il y a eu une procession générale et station à la chapelle des Associations, qui étoit illuminée. Lorsque la procession rentroit dans l'église, M. l'archevêque est arrivé. Le prélat avoit célébré la messe, le matin, à Saint-Nicolas-des-Champs, pour l'association de cette paroisse. Il a donné le salut à Sainte-Geneviève. La réunion du soir étoit encore plus nombreuse que celle du matin; M. l'abbé Rauzan a fait la glose, et M. l'abbé Cadiergues a prêché. Le lendemain 15, il a été célébré une messe au chœur, pour le repos de l'ame des associés décédés.

— Le lundi 22 décembre, M. l'abbé Lœvembruck, des Missions de France, directeur de l'association de Saint-Joseph, prêchera, à deux heures précises, dans l'église de Saint-Vincent de Paul, rue Montholon, en faveur de l'établissement que Madame, duchesse d'Angoulême, honore de sa protection. La quête sera faite après le discours par M^me^. la comtesse Boni de Castellane et par M^me^. la baronne Le Roy. Outre les écoles de charité formées sur cette paroisse, et qui y sont si précieuses pour une population nombreuse, M. le curé de Saint-Vincent de Paul a recueilli, cette année, de jeunes clercs, qu'il fait élever avec soin. Ces jeunes gens suivent leurs études sous des maîtres choisis, et sont chargés en même temps des cérémonies à la paroisse. On encouragera les vocations de ceux qui se sentiroient appelés à l'état ecclésiastique; les autres auront du moins reçu le bienfait d'une éducation plus chrétienne. Les fidèles voient avec plaisir cet établissement, qui est non-seulement utile aux enfans même, mais qui tourne à l'édification de la paroisse, en procurant plus d'ordre et de régularité dans les cérémonies.

— La journée du 15 n'a pas été seulement une fête pour les classes aisées de la société; le pauvre s'est aussi ressenti de la joie de ce jour. L'archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, dont le chef-lieu est dans l'église Saint-Leu, a voulu solenniser, d'une manière toute chrétienne, les actions de grâces dues au Tout-Puissant. Elle fait célébrer tous les jours une messe pour M. le duc d'Angoulême; le 15, M. le curé de Saint-Leu a célébré cette messe, et a ensuite distribué, dans la chapelle du Sépulcre, une aumône de 200 fr. aux pauvres de sa paroisse. Cette aumône n'étoit qu'une partie des libéralités de la confrérie, qui a fait remettre 100 fr. à chaque arrondissement, et une somme à M. le préfet de la

Seine, sans parler des charités ordinaires; de sorte que ce qui a été donné ce jour-là se monte à 2400 fr. On sait de plus, qu'il y a environ un mois, les chevaliers de la confrérie ont fait présent à M. l'archevêque d'un beau calice pour son chapitre; ils ont aussi contribué à la décoration de l'église Saint-Leu, en faisant placer d'une manière convenable la châsse de sainte Hélène; et nous ajouterons à cette occasion que M. le préfet de la Seine vient de faire restaurer l'église, qui menaçoit ruine, et qui se trouvera bientôt dans l'état le plus satisfaisant.

— M. Jean-Baptiste-Gabriel-Alexis Grosier, ancien Jésuite et bibliothécaire de l'Arsenal, est mort le 10 de ce mois, dans un âge avancé. Il étoit né à Saint-Omer, le 17 mars 1738, et entra chez les Jésuites quelques mois avant leur destruction. Quand la société fut proscrite en France, il fut envoyé à Pont-à-Mousson, pour y suivre ses études. En 1771, il devint le collaborateur de Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire*, et continua d'y travailler après la mort de ce critique, en 1776. La collection de ce journal, où Grosier eut plusieurs associés, forme 290 vol. in-12, et offre des jugemens sur les auteurs et les ouvrages de cette époque. Grosier y parle toujours avec estime et attachement de la société, où il avoit été élevé, et il y faisoit constamment la guerre au parti philosophique. Ce journal cessa de paroître en 1790; mais l'abbé Grosier paroît en avoir abandonné la rédaction bien auparavant. En 1779, il entreprit de continuer le journal de Trévoux, qui, depuis la destruction des Jésuites, étoit abandonné à diverses mains; il l'intitula : *Journal de littérature, des sciences et des arts*, et le continua ainsi jusqu'en 1782. Il fut un des éditeurs de l'*Histoire générale de la Chine*, du Père de Mailla, et y ajouta une *Description topographique de la Chine*, 1785, in-4°., dont il avoit entrepris, en 1819, une troisième édition fort augmentée. Il paroît qu'il avoit adopté, sur l'antiquité des Chinois, un système qui l'a mis en opposition avec plusieurs autres savans. M. Grosier obtint, vers ce temps, un canonicat de Saint-Louis-du-Louvre, dont la révolution ne devoit pas le laisser jouir long-temps. En 1790, il fit paroître des *Mémoires d'une société célèbre* : c'étoit un extrait des Mémoires de Trévoux, et les trois volumes devoient être suivis de trois autres, que les circonstances empêchèrent de paroître. Pendant les temps fâcheux, il se tint à

l'écart. En 1801, il publia un *Antidote de l'Athéisme*, ou *Examen critique du Dictionnaire des Athées*. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre*, tome X, chez Xhrouet, 1809, il y a quatre critiques de Grosier sur le Voyage de M. de Guignes en Chine. L'abbé Grosier coopéra au *Magasin encyclopédique* et à la *Biographie universelle*; il a donné, entr'autres, à ce dernier recueil, l'article *Confucius*. Au retour du Roi, ce littérateur fut nommé un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal. Jusque dans un âge avancé, il avoit conservé la vivacité de son esprit.

— La mission de Bernai, dans le diocèse d'Evreux, est terminée. Les commencemens ont été lents et difficiles, et les missionnaires ont eu besoin de tout leur zèle et de leur persévérance pour triompher des préventions des uns et de la froideur des autres. A la fin, leurs prédications ont réveillé une population indifférente et endormie. M. l'abbé Paraudier a dirigé les exercices. M. l'évêque d'Evreux est venu deux fois animer les missionnaires par sa présence. A la fin, il y a eu autant d'entraînement qu'il y avoit eu d'abord de dispositions contraires. A la communion générale, il y a eu six cents hommes et onze cents femmes. Le résultat de cette mission n'aura pas été seulement avantageux et honorable pour la religion, il aura peut-être encore une heureuse influence sur l'esprit public dans un pays où les libéraux comptoient, dit-on, des partisans assez déclarés.

— Avignon étoit une des villes de France qui avoient le plus essuyé les ravages et les fureurs de la révolution. De cette grande quantité d'églises dont elle étoit ornée, il en étoit peu qui eussent échappé à la destruction. Les nombreux établissemens formés dans la même ville eurent le même sort, et de fâcheuses circonstances prolongèrent cet état de choses pendant trente ans. Enfin, les deux puissances se réunirent pour rendre au siége d'Avignon son ancien lustre, et la Providence appela pour l'occuper M. de Mons, évêque de Mende, qui s'occupa sur-le-champ de réparer tant de ruines. L'ancienne métropole, si riche de ses souvenirs, sembloit condamnée à rester écrasée sous le poids de ses décombres. M. l'archevêque en réclama les débris, et S. M. assigna une somme pour les réparations les plus urgentes. Bientôt cet édifice sera rendu aux cérémonies de la religion. Le séminaire

de Saint-Charles, bâti par MM. de Saint-Sulpice, étoit occupé par les invalides, et les élèves du sacerdoce étoient relégués dans un local humide et malsain. Le prélat représenta encore au Roi les besoins et les vœux de son diocèse, et S. M. ordonna la restitution de Saint-Charles; et ce qui complète les avantages de cette mesure salutaire, c'est que la congrégation qui autrefois dirigeoit le séminaire a été appelée à le gouverner de nouveau. M. l'archevêque n'avoit point d'habitation; le gouvernement a acquis pour lui un hôtel convenable. Au milieu de ces heureux changemens, le soin du troupeau n'a pas été négligé, le diocèse a été visité, des milliers de fidèles ont reçu le sacrement de confirmation, des prédicateurs distingués ont annoncé la parole de Dieu. M. l'abbé de Maccarthy a été appelé cette année à Avignon; M. l'abbé Guyon y a donné, depuis, une retraite de trente jours; et M. l'abbé Boyer a dirigé les exercices de la retraite pastorale, et a donné aussi une retraite au séminaire. Enfin, une maison de missionnaires doit être établie à Avignon au commencement de l'année prochaine. Tels sont les résultats que M. l'archevêque a obtenus en deux ans, et qui attestent la persévérance de son zèle et l'efficacité de sa sollicitude.

— Nous avons vu différentes parties du monde catholique payer un tribut d'honneurs et de regrets à la mémoire d'un Pontife justement vénéré : l'Allemagne a présenté le même spectacle, et les pays même soumis à des princes protestans ont rivalisé à cet égard avec ceux où le catholicisme a conservé toutes ses prérogatives. Dans tous les Etats de l'Autriche, l'attachement pour le saint Siége s'est fait connoître de la manière la plus éclatante. En Prusse, les catholiques ont partagé le deuil général. En Saxe, et surtout à Dresde, un service a été célébré avec une grande pompe, et la famille royale, dont on connoît les vertus et la piété, a voulu assister à la cérémonie. Nous avons quelquefois été forcés de signaler quelques faits arrivés dans le grand-duché de Bade, et qui ne donnoient pas une idée bien favorable des égards de ce gouvernement pour les catholiques et pour le chef de l'Eglise : dans cette circonstance cependant, nous devons le dire, la régence s'est montrée plus sage et plus attentive à observer toutes les convenances. A Carlsruhe, la cérémonie a duré deux heures; le *Requiem* de Mozart a été exécuté par soixante-dix musiciens, parmi lesquels étoient ceux du grand-duc. Les

ambassadeurs, les officiers de la garnison, les employés catholiques, et même des seigneurs protestans, étoient présens. On a, par ordre du gouvernement, sonné les cloches pendant quatre semaines, dans toutes les églises catholiques. A Mayence, et dans tout le diocèse, le service a également été célébré; on a, pendant quinze jours, sonné les cloches une heure par jour. Dans beaucoup d'églises, il a été prononcé des oraisons funèbres en l'honneur du feu Pape. Beaucoup de ces discours ont été imprimés, et il en paroît encore tous les jours. Toutefois, au milieu de ce concert d'hommages, on a vu avec peine que, dans un pays et sous un souverain catholique, on ait contristé les esprits par une ordonnance ombrageuse, et par une affectation misérable à défendre les témoignages de l'attachement et du respect. Cette ordonnance étoit ainsi conçue : « D'après un rescrit du gouvernement, il est défendu, lors du décès d'un pape ou d'un évêque, de sonner les cloches de la même manière qu'à la mort d'un membre de la famille des souverains. En conséquence, aux obsèques de S. S. Pie VII le son des cloches sera le même qu'aux funérailles ordinaires. Ceci doit être notifié à toutes les autorités civiles, qui en feront part à qui de droit ». On s'est moqué un peu autrefois de Joseph II, qui régloit le nombre des cierges au salut : ne pourroit-on pas s'étonner aussi que le gouvernement bavarois fît des réglemens sur le son des cloches? Craint-il donc que les fidèles ne rendent trop d'honneurs au chef de l'Eglise? Seroit-ce, en effet, un abus énorme que les fidèles rendissent autant de devoirs au souverain Pontife qu'aux princes de la famille royale? Ceux-ci seroient-ils humiliés d'être sur la même ligne que le Vicaire de Jésus-Christ? Il est quelques autres ordonnances que le gouvernement bavarois a publiées depuis quelque temps, et qui indiquent un esprit et des dispositions dont on s'afflige. On voit avec peine, dans toute cette marche, des traces de cet illuminisme qui s'est enraciné en Bavière et qui y a envahi l'administration, et on regrette qu'un souverain catholique ne voie pas où tendent ces petitesses et ces chicanes. Il est singulier qu'on trouve un exemple tout différent dans des ennemis du nom chrétien. Pendant le deuil de la mort de Pie VII, le président de la synagogue juive, au Vieux-Brisach, grand-duché de Bade, étant instruit que des Juifs devoient demander à l'autorité civile la permission de faire un

divertissement public, a écrit à l'autorité pour faire une demande contraire. Dans la lettre, datée du 20 septembre, et signée de M. Riez, il est dit que *la communauté juive a de justes raisons de pleurer la mort du chef de l'Eglise, dont la vie a été une suite non interrompue de vertus, d'héroïsme religieux et de marques de tolérance.* Cet hommage, rendu au feu Pape par un chef de synagogue, est assurément un fait remarquable parmi les témoignages d'estime et d'admiration qu'a si justement obtenu la mémoire de Pie VII.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Voici quelques détails sur la fête donnée par la ville de Paris: nous parlerons d'abord des décorations extérieures et intérieures de l'Hôtel de-Ville.

Quatre colonnes rostrales, ornées de trophées de guerre, et une riche tente militaire, servant de porche, composoient la décoration de la place.

La grande cour étoit, comme de coutume dans ces solennités, convertie en une salle étincellante de gazes d'or et d'argent. Pour la première fois, on avoit converti aussi l'emplacement du jardin en une vaste salle de cent vingt pieds de long sur soixante de large. Dans la grande salle qui occupe le devant du premier étage, on avoit élevé le trône et un théâtre. C'est là qu'a été exécuté, en présence des Princes, une cantate dont le sujet est le retour à Paris du héros libérateur de l'Espagne.

Dans la salle Saint-Jean étoit dressée la vaste table du banquet. Une pièce contiguë, tout-à-fait remarquable par sa décoration, a servi pour prendre le café. C'est là qu'étoient les douze tableaux, esquisses terminées, représentant les principaux évènemens de la campagne.

A cinq heures et demie, les Princes et les Princesses de la famille royale sont partis des Tuileries. Le cortége étoit de douze voitures, précédé et suivi d'un détachement des gardes du corps de Monsieur. Dans la première, S. A. R. Monsieur étoit accompagné de Mgr. le duc d'Angoulême, du prince de Carignan et de Mgr. le duc d'Orléans. Madame occupoit la deuxième, avec LL. AA. RR. Mme. la duchesse de Berri, Mme. la duchesse d'Orléans et S. A. S. Mlle. d'Orléans. Les dix autres voitures étoient destinées aux personnes de distinction de la suite de LL. AA. RR.

Le corps municipal est venu recevoir LL. AA. RR. au pied du grand escalier, et les a conduites à la salle du trône. Là M. le comte de Chabrol a adressé à Monsieur un discours, auquel S. A. R. a répondu à peu près en ces termes :

« Dans le peu que je vais vous dire, vous jugerez par l'émotion que j'éprouve que je ne puis vous exprimer tous mes sentimens ; la gloire de mon fils rejaillit toute entière sur la France et sur l'armée,

ce qu'il est allé, par l'ordre de notre Roi, combattre, vaincre et pacifier ».

Le Prince a été interrompu par les cris de *Vive le Roi! vive Monsieur! vive le duc d'Angoulême! vivent les Bourbons!* L'émotion de LL. AA. RR. étoit visible.

Les Princes et les Princesses ont passé alors dans la salle du banquet, où étoit dressée une table couverte d'un magnifique service en vermeil; elles ont été servies par les membres du corps municipal. Après le repas, LL. AA. RR. ont passé d'abord dans un salon voisin, où le café leur a été servi, et de là dans la salle du Trône, où a été exécuté un très-joli intermède, dont les paroles sont de M. Chazet, et la musique de M. Boïeldieu. On a distingué un air militaire, et la romance *Dieu l'a gardé*, parodiée pour la musique sur l'air déjà connu: *Dieu l'a donné*, composé et exécuté à l'époque du baptême de Mgr. le duc de Bordeaux. Cet air, qui rappeloit un si heureux souvenir, a paru émouvoir vivement la famille royale; l'auditoire s'est laissé entrainer, et a applaudi ce morceau avec enthousiasme.

Après avoir parcouru les salles, et adressé les paroles les plus affectueuses aux personnes qui se pressoient sur leur passage, les Princes et Princesses ont quitté l'Hôtel-de-Ville, à dix heures, et ont bien voulu réitérer à M. le préfet l'assurance de leur vive satisfaction.

A une heure, des tables ont été dressées dans les salles, et toutes les personnes présentes ont pu prendre part aux rafraichissemens de tout genre qui y ont été prodigués. Le plus grand ordre a régné partout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

— S. M. l'empereur d'Autriche vient de conférer à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême la grand'croix de l'ordre impérial de Marie-Thérèse; on sait que cet ordre est la récompense des plus éminens services rendus à la monarchie autrichienne.

— La guérison du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, s'avance rapidement. Le bulletin du 8 de ce mois porte que l'auguste malade a recouvré le sommeil, et qu'il commence à prendre une nourriture plus substancielle. S. M. ne se plaint plus que d'une légère douleur dans le côté gauche.

— Par ordonnance du 16, le Roi, voulant récompenser les services distingués que le Prince Louis-Aloys de Hohenlohe Bartenstein a rendus à la tête du troisième corps de l'armée des Pyrénées, a conféré à S. A. S. la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

— M. Talon est nommé commandant de la brigade des lanciers et des hussards de la garde.

— M. le général Guilleminot doit partir bientot pour l'ambassade de Constantinople.

— Le *Moniteur* a publié, dans sa partie officielle, une ordonnance du Roi, du 10 décembre, qui paroit devoir terminer un différend survenu entre l'adjudicataire du canal de Saint-Martin, pour lequel l'administration de la ville de Paris avoit dû prendre fait et cause, d'une part, et S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, de l'autre, au sujet

de la dérivation des eaux de la rivière de l'Ourcq, dont Mgr. le Duc d'Orléans est propriétaire.

— Une seconde ordonnance, du même jour, assimile aux receveurs particuliers des finances, les percepteurs des villes qui, à raison de leur étendue, de leur population et de la quotité de leurs contributions, ont été ou seroient divisées en plusieurs arrondissemens de perception.

— Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, par ordre de M. le garde des sceaux, vient de décider que la loi du 16 septembre 1807, relative à l'interprétation des lois, est parfaitement compatible avec le régime constitutionnel établi par la charte; que le Roi peut, et doit, dans les cas prévus et dans les formes déterminées, exécuter les dispositions de cette loi, et qu'il n'est besoin d'aucune mesure réglementaire pour assurer cette exécution.

— Les pièces de la procédure concernant le voltigeur Simon, prévenu de meurtre sur la personne du jeune Honein, sont arrivées au greffe du 2e. conseil de guerre. M. d'Esparbès de Lussan, chef de bataillon au corps royal de l'état-major, est nommé rapporteur, et chargé de l'information, qui comprendra un grand nombre de témoins. L'affaire ne sera pas en état d'être jugée en séance publique avant la fin de décembre.

— Le Roi, par ordonnance de ces jours derniers, a accordé, sur la liste civile, une pension de 1000 fr. à M. Honein, père du jeune homme dont on a eu à déplorer la perte dans la journée du 2 décembre. Cette pension sera reversible sur la tête de la mère. De pareils traits parlent assez d'eux-mêmes, et l'ame délicate et élevée du monarque saura toujours détruire en même temps les déclamations de la malveillance, et sécher les larmes du malheur.

— M. Louis Duhamel, sergent au 2e. régiment d'infanterie de la garde royale, a déposé chez M. Chapellier, notaire, membre et trésorier de la commission du monument à ériger à la mémoire de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, 40 fr. pour le monument, et 30 fr. pour le domaine de Chambord. Total, 70 francs pour sa souscription personnelle.

— Le collége Sainte-Barbe, rue des Postes, no. 34, qui a hérité du nom et des doctrines de l'ancienne Sainte-Barbe, a célébré, il y a quelques jours, par un exercice littéraire, la fête de sa patronne. Cet exercice, qui étoit présidé par M. le recteur de l'Académie de Paris, et auquel ont assisté MM. Lebeau, Chauveau-Lagarde, de Feletz, Taillefer, Létendard et Planche, a rappelé les temps les plus brillans de l'ancienne Université. Des pièces de vers latins sur différens sujets ont été lues par leurs auteurs, et couronnées par de justes suffrages. M. Passe a chanté la gloire française; ses vers latins, pleins d'énergie, ont célébré les exploits du héros de l'Espagne, et les victoires de nos armées. *Le Panthéon rendu au culte*, tel a été le sujet de la pièce de vers, latine aussi, composée par MM. Bourbon et Bellaguet. Une pièce de vers très-ingénieuse sur le gaz hydrogène, par M. Nizard, a plus d'une fois égayé l'auditoire.

— Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, un incendie très-vif a

clató dans l'hôtel de la préfecture à Limoge. Un bureau du rez-de-haussée, la salle du conseil, située au-dessus, par où le feu a commencé, et deux pièces de l'étage supérieur servant d'archives, ont été la proie des flammes. Le feu ne peut être attribué qu'à un accident imprévu, et paroit avoir pris par une petite solive assez rapprochée du foyer de la cheminée. On a à regretter une grande quantité de papiers précieux.

— M. le professeur Richerand a été réélu, à l'unanimité, secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, deuxième section de l'Académie de médecine.

— M. Delaplace, professeur d'éloquence latine à la Faculté des lettres, ancien professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV, vient d'être enlevé à sa famille et aux lettres, dans lesquelles il s'étoit fait connoître par des travaux utiles.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Charles Saunion, gendarme de Thouars, condamné, le 22 novembre dernier, par la cour d'assises de Poitiers, comme complice de la conspiration de Berton.

— La sixième chambre, jugeant correctionnellement, a condamné Claude Lesneul, ouvrier, à trois mois de prison, pour avoir proféré des cris séditieux.

— Le 2e. conseil de guerre de Perpignan, dans sa séance du 6, a condamné à mort Hubert Bucelot, Jean-Pierre Muri, Augustin Jolbert, tous trois soldats au 32e. de ligne, convaincus d'avoir porté les armes contre la France.

---

## *Discours de M. Courvoisier.*

Le 18 novembre dernier, M. Courvoisier, procureur-général près la cour royale de Lyon, prononça, pour l'audience solennelle de rentrée, un discours dont les principes et le langage étonneroient peut-être ceux qui se rappellent d'autres discours prononcés par ce député à la tribune de la chambre. Quelques personnes avoient pu s'imaginer, d'après quelques opinions et quelques votes de M. Courvoisier en différentes circonstances, que ce magistrat n'étoit pas très-favorable à la religion et au clergé : le discours du 18 novembre dissipera pleinement cette idée, et montrera, dans M. le procureur-général de Lyon, non-seulement le talent et les connoissances qu'on ne peut lui refuser, mais encore les vues, les principes et les sentimens les plus honorables. M. Courvoisier paroît d'abord renoncer à la tribune politique, et rentre avec joie, dit-il, dans la carrière de la magistrature. Il trace une théorie générale de la législation, et en assigne la source dans la religion :

« La religion est le premier devoir que la nature impose à l'homme ; c'est aussi le premier soin que la raison éclairée commande à la solli-

titude de ceux qui donnent des lois aux nations. L'impiété pourtant s'est accrue au siècle des lumières : des hommes qui aspiroient aux palmes du génie ont épuisé la ruse et l'audace pour ruiner le dogme, au nom de la morale ; ils ont sapé le culte pour ériger l'autel où, peu d'années après, leurs adeptes ont déifié la raison. On les a vus se refuser aux notions les plus claires, pour ébranler les traditions les plus sacrées, et accuser les siècles d'ignorance, pour exhumer eux-mêmes, de la nuit des temps, ces rêves extravagans, ces systèmes bizarres que l'imagination des païens avoit enfantés.

» Les maux dont le culte de la raison nous a chargés devroient nous avoir guéris pour jamais de cet aveuglement funeste ; cependant l'athéisme ose, en ce jour, relever sa hideuse tête. On a tiré de la tombe des hommes dont tout Français doit haïr le nom, on aspire à les replacer au temple de gloire ; on essaie d'y reporter celui-là même qui, dans l'ivresse d'un succès, dont il savouroit d'avance les délices, hâtoit, de ses vœux, l'instant prospère où il verroit le dernier des prêtres tomber dans le sang du dernier des rois !

» Ecartons, si l'on veut, la révélation et ses dogmes, cessons un moment de reconnoître la main de Dieu dans l'œuvre de douze hommes ignorans et simples, qui, sans autres armes que le martyre, ont soumis la terre au culte de Jésus crucifié : la raison seule, si l'on n'affecte d'en fausser l'usage, nous mènera, sans effort, par une suite de principes incontestables et de conséquences nécessaires, à la découverte de ces vérités primitives qui forment le plus solide lien de l'ordre naturel et social, la base immuable des devoirs de l'homme et du citoyen.

» L'homme fut créé, car il n'a pu se créer soi même ; la matière aussi fut créée ; car, si elle étoit éternelle, elle participeroit de la nature divine : le doute, sur ce point, n'a rien de sérieux ; c'est par une choquante contradiction, et par une évidente perfidie, que l'auteur d'*Emile* le propose dans cette profession de foi, dont le but fut de propager le déisme, en écrasant l'athéisme sous le poids du sentiment et de la raison ».

**L'orateur fait sentir l'insuffisance des lois civiles, destituées de la sanction religieuse :**

**« L'histoire de tous les temps et de tous les peuples nous montre, dans la corruption des mœurs, la source de la décadence des Etats : comment échapper à cette lèpre, si, pour la prévenir ou la guérir, le gouvernement n'a de ressources que dans les lois ?**

**» Les supplices effraieront le crime ; mais le vice qui y prélude, nulle crainte, nulle inquiétude ne le troublera dans ses essais.**

**» On menacera l'adultère, mais on tolérera la débauche : qu'importe d'ailleurs si les cœurs dégradés l'encouragent ; si la prostituée brille dans les cercles où la vertueuse épouse sera délaissée ?**

**» On punira la fraude, mais le fripon impudent bravera la honte, et trouvera des appuis pour braver la loi : l'intégrité n'aura plus de zèle, la conscience publique n'aura plus de force, le juge ni le coupable n'auront plus à trembler devant ses arrêts.**

» Que fera le prince? Il multipliera les édits, les injonctions, les défenses : remède éphémère! pour s'y soustraire, l'indolence et la corruption auront mille voies. « Voyez les Grecs, disoit Polybe : pour lier les mains à ceux qui manient les deniers publics, ils s'attachent à mille précautions, ils appellent des témoins, ils exigent des cautions et des signatures. Inutiles soins! la mauvaise foi sait échapper à la plus active surveillance. A Rome, où l'on manie des sommes bien au-dessus de tous les trésors de la Grèce, les mains sont pures par l'effet de la seule religion du serment ».

» La religion, voilà le seul frein qui puisse réprimer les passions des hommes : toute autre législation est insuffisante, incomplète, inhabile à lier le citoyen à l'accomplissement de ses devoirs ».

M. Courvoisier signale les écarts d'une philosophie trompeuse, et les déclamations de quelques prétendus esprits forts, et il a pris soin, entr'autres, de répondre à ceux qui reprochent au clergé d'avoir, dans les temps d'ignorance, envahi les droits de la puissance civile. On pourroit se borner, dit-il, à répondre que ce danger n'est plus à craindre, et que ceux dont la sollicitude nous a réveillés sur ce point n'ont pris soin de nous donner l'alarme que pour déguiser d'autres efforts et nous aveugler sur d'autres dangers : cependant M. Courvoisier entre dans le fond de la discussion, et soutient que, si le clergé empiéta jadis sur les droits de la puissance temporelle, il y fut forcé par les circonstances, et que sa domination, née du besoin des peuples et agrandie par les efforts des rois, fut alors l'unique ressource contre une effroyable anarchie :

« Au milieu des maux inouis dont l'invasion des barbares avoit chargé le midi de l'Europe, les évêques avoient été les protecteurs des peuples : saint Aignan fléchit Attila; Rome fut sauvée par saint Léon; Toulouse dut à Exupérius son salut contre les Vandales : on peut juger, par l'exclamation de Théodoric à l'approche de saint Epiphane, de l'ascendant de ces hommes de Dieu sur ces féroces conquérans qui déchiroient l'empire romain.

» Lors de l'invasion des Francs, ce fut aux évêques que les Gaules durent la conservation de leurs libertés et de leurs lois : admis au plaids royal, près de ces chefs de tribus qui n'avoient connu jusque-là d'autre droit que celui du glaive, ils en dirigèrent l'ignorance, ils en tempérèrent la férocité. Clovis et ses successeurs, jusqu'au temps où leur pouvoir, usé par la violence, plia sous la domination des maires, furent les tyrans des Francs dont ils redoutoient les passions atroces; mais ils régnèrent sur les cités des Gaules par les lois, les plaids et la justice : c'est à l'influence de leurs évêques que les peuples durent ce bienfait ».

L'orateur, parcourant la suite des siècles dans le moyen âge, développe les services que le clergé rendit à la société.

Nous ne pouvons le suivre dans cet exposé rapide, et nous terminerons seulement par la conclusion :

« Voilà, Messieurs, quelles ont été les causes de l'influence du clergé; voilà l'usage qu'il a fait de sa puissance; il la dut au besoin de l'ordre, de la justice, de la paix publique : la législation étoit détruite; la justice royale étoit anéantie; le crime et le brigandage se heurtoient sans frein; l'idée de Dieu restoit seule parmi tant de ruines : que fût devenue la France? je le demande encore à ceux dont les lèvres ont prodigué tant de fiel avec tant de blâme; que fût devenue la France, si l'on n'eût suppléé au pouvoir par la superstition, et aux tribunaux par les censures? Une foule de tyrans, emportés et pleins de courage, bravoient et défioient la mort pour assouvir des passions brutales. Où se fût arrêtée leur audace, si de religieuses terreurs ne les eussent réduits à trembler du moins devant ce juge dont la vengeance attend, au-delà des bornes de la vie, celui qui, plus fort que la justice humaine, jouit ici-bas de l'impunité »?

Tel est l'esprit de ce discours, dont nous n'avons pu citer que quelques fragmens; nous engageons à le lire en entier, et nous croyons pouvoir dire qu'on y trouvera, sur les rapports de la religion et de la législation, et sur l'état ancien de la monarchie, des vues dignes d'un magistrat éclairé et d'un ami de son pays.

---

On recommence, depuis quelque temps, à nous adresser des lettres pour le prince de Hohenlohe. Nous avions cependant prévenu qu'on pouvoit adresser directement les demandes au prince, et nous avions eu soin de donner exactement l'adresse de M. Forster. Nous avions fait observer d'ailleurs que les lettres pouvoient rester au bureau, et que nous les envoyer entraînoit des longueurs. Nous sommes obligé de répéter cet avis, et nous devons même ajouter que nous avons lieu de craindre que les lettres parties par notre canal ne soient pas arrivées pour la plupart, quoique nous ayons eu soin de les affranchir. Du moins nous n'avons aucun renseignement certain sur leur arrivée à bon port, et nous n'avons pas entendu dire qu'elles aient été suivies des réponses désirées. Nous savons que M. Forster a récemment écrit pour engager à s'adresser directement au prince de Hohenlohe, qui paroît avoir quitté Bamberg, et se trouve maintenant en Autriche.

Nous avons fait partir dernièrement des lettres qui nous étoient venues de Séez, de Vannes, de près de Cherbourg, de Poperingue, de Mons et de Saint-Nicolas. Nous avons profité pour cela d'une occasion favorable qui s'est offerte, et qui est différente de la voie ordinaire. Cet envoi n'a entraîné aucun frais; mais une pareille circonstance ne se retrouveroit pas si heureusement, et nous craindrions que les lettres qu'on nous adresseroit dorénavant n'éprouvassent des retards, ou même ne parvinssent pas.

## *Morale de la Bible*; par M. Chaud (1).

Cet ouvrage, dont nous avons peut-être parlé trop brièvement, mérite, sous plus d'un rapport, l'estime des lecteurs religieux. Il est composé de deux parties distinctes, et qui sont cependant liées entre elles. L'auteur, voulant donner un recueil de préceptes de morale tirés de la Bible, a cru devoir faire précéder ce recueil par une *Introduction*, où il rappelle les principales preuves de la religion. Après une révolution qui a ébranlé toutes les idées, il importe, dit-il, de rappeler aux hommes les vérités qui sont le fondement et l'appui de la morale; car, ajoute-t-il, cette morale n'est si excellente que parce qu'elle est divine. L'*Introduction* est divisée en trois parties; la première traite de l'existence de Dieu, de ses attributs, de la création, de la Providence, de l'homme, de sa liberté, des peines et des récompenses futures, et enfin de la nécessité d'un culte qui est une conséquence des principes qui précèdent. Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les différentes religions, le paganisme, le mahométisme et le judaïsme, et montre que les juifs eurent Dieu même pour législateur, et que les livres saints sont authentiques. Il fait remarquer les desseins visibles de la Providence sur le peuple juif, et le triste état du monde avant la prédication de l'Evangile. L'auteur arrive ainsi à la troisième partie, qui est consacrée toute entière au christianisme; Jésus-Christ, sa vie, sa doctrine, sa mort, les prophéties accomplies

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise jeune, quai des Augustins; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

en lui, les preuves de sa mission, les témoignages des juifs et des païens, les travaux des apôtres, l'établissement de la religion au milieu des persécutions et des supplices, la perpétuité de l'Eglise à travers les erreurs et les scandales, les bienfaits de l'Evangile, les missions, l'impuissance des efforts de l'incrédulité, tels sont les principaux points de vue qu'embrasse M. Chaud.

Sans doute tant et de si grands objets ne peuvent être approfondis dans un traité d'un peu plus de 300 pages; mais l'auteur a le mérite d'avoir montré la liaison de ces grandes vérités, et d'avoir développé l'économie de l'édifice religieux. Il renvoie d'ailleurs aux sources, et cite les principaux ouvrages que l'on peut consulter sur toutes les grandes questions qui se présentent à lui. Ecoutons-le lui-même motiver son plan :

« Faut-il donc, après tout, des traités si volumineux pour faire connoître la vérité, et la démonstration en est-elle si difficile? L'homme peut-il contempler la nature, se regarder lui-même, et douter encore de l'existence d'un créateur? sa conscience ne lui dicte-t elle pas les règles de ses devoirs; et, lorsqu'il s'en écarte, les reproches de ce précepteur sévère manquent-ils jamais de se faire entendre? Les ennuis secrets de la vie, les retours amers des plaisirs, les désirs de cette ame avide et inquiète que l'univers ne sauroit remplir, le calme de la vertu et les terreurs du crime aux approches de la mort, tout ne semble-t-il pas lui annoncer que la terre qu'il habite, où les joies sont trompeuses et les biens périssables, n'est pas sa véritable patrie, et que, par-delà ce monde, il en est un autre, séjour brillant de la vérité, dans lequel les justes contempleront avec des ravissemens ineffables les perfections infinies de la nature divine, mais d'où les méchans seront exclus pour jamais?

» Que dirai je à l'égard des preuves de la religion? Ne les trouvons-nous pas dans l'antiquité de son origine, dans l'accomplissement des prophéties, dans des miracles opérés à la face de toute la terre, dans le sang des martyrs versé pour en rendre témoignage, dans des conquêtes toujours plus ra-

pides à mesure qu'on multiplioit pour les arrêter les proscriptions et les supplices; enfin dans cette sainte et inaltérable doctrine, parvenue jusqu'à nous à travers les schismes et les hérésies, doctrine propre à instruire à la fois l'enfant et le vieillard, le simple et l'habile, le docte et l'ignorant »?

Après l'*Introduction* vient la *Morale de la Bible*, ou la collection des passages de l'Ecriture rangés sous différens titres, et accompagnés d'une version. Il y a environ deux cents titres différens, et quelques-uns se sous-divisent même en plusieurs autres; ainsi celui *de Dieu* comprend plusieurs sections, où on le considère dans ses attributs, dans ses œuvres, dans nos devoirs envers lui. Les titres *de l'Homme, de l'Impiété, du Juste, de la Prière*, se sous-divisent de même, suivant la manière d'envisager ces objets. L'auteur déclare que, quoi qu'il n'ait pas fait entrer dans son plan tous les dogmes de la foi chrétienne, et qu'il se soit borné aux principales bases de la révélation, cependant il se fait gloire d'adhérer à l'enseignement de l'Eglise, et croit que nous devons y soumettre notre raison. Cette déclaration fait honneur aux principes et aux sentimens de l'auteur.

M. Chaud a joint aux maximes de morale quelques notes explicatives. Elles sont généralement fort judicieuses. Il y en a une, page 198 du tome II, sur laquelle nous avons dit notre avis dans notre n°. 343, et nous y renvoyons. Nous ne reproduirons pas les éloges que nous avons donnés à l'auteur; nous dirons seulement que le choix des morceaux, la sagesse de la critique, la gravité de la discussion, recommandent encore moins cet ouvrage que le ton franchement religieux qui y domine, et l'hommage sincère que l'auteur rend constamment à la divinité de notre foi et à la sainteté de la morale que le christianisme a apportée à l'univers.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les journaux ont parlé de la maladie du souverain Pontife : c'est un accident périodique, auquel le saint Père est sujet, et qui l'a empêché de paroître aux dernières cérémonies. Tous les fidèles doivent faire des vœux pour que cette indisposition n'ait point de suites, et pour que le saint Père puisse se livrer immédiatement à ses travaux, et réaliser ses vues pour le bien de l'Eglise.

— Les cardinaux français sont de retour dans le royaume. Ils étoient partis de Rome le 6 décembre, après avoir eu une audience de S. S. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre s'est rendu directement dans son diocèse, d'où S. Em. souffroit impatiemment d'être absente depuis plusieurs mois. M. le cardinal de La Fare est arrivé à Toulon, et est attendu très-prochainement à Paris. M. le vicomte de Clermont-Tonnerre, frère du cardinal de ce nom, est de retour à Paris, ainsi que M. l'abbé Cottret, conclaviste de S. Em. Il est certain que cet ecclésiastique est fait évêque *in part.*, sous le titre d'évêque de Caryste, et on assure que la même faveur est accordée à M. l'abbé Dupont, conclaviste et grand-vicaire de M. le cardinal de La Fare.

— Le samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque a fait l'ordination dans la grande salle de l'Archevêché, convertie en chapelle. Il y a eu onze prêtres, trente-neuf diacres, vingt-un sous-diacres, cinquante-sept minorés et trente-quatre tonsurés; en tout, cent soixante-deux sujets. Dans ce nombre, le diocèse de Paris ne se trouve pas très-richement partagé; il n'y avoit qu'un prêtre pour Paris; parmi les diacres, il s'en trouvoit onze pour ce diocèse, quatre sous-diacres, vingt-trois minorés et quatorze tonsurés.

— La visite pastorale se termine en ce moment dans le 7$^{e}$. arrondissement. M. l'archevêque est allé, les deux dimanches précédens, à Saint-Merry; le dimanche 14, pour faire le prône et visiter l'église, et dimanche dernier, pour la communion générale. Le prélat a célébré la messe le matin, et a donné la communion à un grand nombre de fidèles. La communion a duré plus d'une heure. M. l'archevêque a paru satisfait du recueillement et de la piété qu'il a remarqués parmi les assis-

tans. Pendant que le prélat célébroit la messe à Saint-Merry, deux de ses vicaires-généraux s'étoient rendus, pour le même objet, aux Blancs-Manteaux et à Saint-Jean-Saint-François. Dans la première église, c'est M. l'abbé Desjardins qui a dit la messe, et qui a distribué la communion aux fidèles; dans la seconde église, c'est M. l'abbé Gallard. Dans cette dernière paroisse, des militaires de la garde royale s'étoient joints aux communians. M. l'archevêque, après avoir terminé la cérémonie à Saint-Merry, s'est rendu aux Blancs-Manteaux, y a assisté à la messe paroissiale, et y a fait le prône. Enfin, le soir, le prélat est allé à Saint-Jean-Saint-François, et y a prêché; son discours, qui a duré près d'une heure, a roulé sur les moyens de conserver les fruits de la mission. Ainsi le premier pasteur s'est montré en ce jour dans les trois églises. Les exercices de la visite ont été constamment suivis, et la plus profonde tranquillité y a régné. Le zèle des missionnaires ne s'est pas démenti pendant sept semaines d'instructions continuelles. Ils ont couronné leurs exercices à Saint-Merry, le lundi 22, par la consécration à la sainte Vierge; l'église étoit remplie de fidèles, et un autel avoit été préparé par les soins des missionnaires, et paré avec magnificence. Le mardi 23, on a fait la consécration des enfans; M. l'archevêque y a présidé. M. l'abbé de Janson suggéroit aux enfans les sentimens qui devoient les animer. Les enfans ont répété le quatrième commandement, et ont demandé pardon aux parens de leurs fautes; ceux-ci ont pardonné, et M. l'archevêque a adressé quelques mots d'édification aux enfans et aux parens, avant de leur donner sa bénédiction, comme gage de leur consécration à Marie. Le prélat y est encore retourné le soir, pour la clôture définitive. Les missionnaires se sont occupés aussi de former des associations pour perpétuer les fruits de la mission. Il paroît qu'il y aura deux associations, l'une d'hommes, l'autre de demoiselles. M. l'abbé de Janson, malgré sa nomination à l'épiscopat, a continué jusqu'à la fin à diriger les exercices et à se livrer au ministère de la confession, et à tous les détails de la mission.

— Le quatrième dimanche de l'Avent, M. l'abbé Borderies avoit pris pour texte de son discours ces mots de l'Evangile du jour : *Vox clamantis in deserto*, et il a présenté ces paroles de saint Jean à la fois comme une leçon et un exemple, que le précurseur donnoit aux chrétiens de fuir le monde.

L'homme sage, a dit l'orateur, doit mépriser le monde, le chrétien doit le haïr; telle a été la division du discours. Le sage doit mépriser le monde, parce que ses joies, ses grandeurs et ses vertus sont également fausses. L'orateur a passé en revue ces trois considérations, et les a prouvées par un tableau trop réel des chagrins, des petitesses et des erreurs du monde. M. l'abbé Borderies excelle dans ces observations de détails et dans ces peintures des défauts, des travers et des égaremens trop communs parmi les hommes. Dans le second point, il a montré que le chrétien doit haïr le monde, parce que le monde est l'ennemi du chrétien et l'ennemi de Jésus-Christ. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur ces deux subdivisions et sur tout le discours en général, qui a été terminé par un beau morceau sur la croix. L'orateur a déploré l'indifférence et les dédains d'un siècle où la croix est exilée à la fois de la demeure du riche et de celle du pauvre.

— Le *Bref de Paris, pour l'année bissextile* 1824 (1), vient d'être publié. Pâque, l'année prochaine, tombe le 18 avril. Outre l'indication des fêtes et des offices, le *Bref* contient plusieurs avis que M. l'archevêque a cru convenable de donner à l'avance au clergé. La retraite ecclésiastique commencera le 27 septembre, et se terminera le 3 octobre. Elle se fera, comme à l'ordinaire, au séminaire Saint-Nicolas, et les ecclésiastiques qui désireront y être admis se feront inscrire au secrétariat de l'Archevêché, du 10 au 20 septembre prochain. Les ecclésiastiques sujets à l'examen annuel, et dont les pouvoirs expirent le 30 juin, sont prévenus de les déposer au secrétariat dans la première quinzaine de ce mois, et doivent se rendre à l'examen pour le renouvellement, qui aura lieu à l'Archevêché le 6 juillet. Les prêtres dont les pouvoirs expirent à la fin de décembre, les remettront dans la première quinzaine de novembre. En vertu d'un indult du souverain Pontife, M. l'archevêque accorde, à tous les prêtres approuvés pour la confession, la faculté d'appliquer aux mourans l'indulgence plénière, en se servant de la formule approuvée par Benoît XIV, dans la Bulle *Pia Mater*, du 5 avril 1747. On a joint au *Bref* cette formule, pour la commodité des prêtres dans l'exercice de leur ministère.

(1) Brochure in-12; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

— A la suite du Bref se trouve la liste des ecclésiastiques morts dans le diocèse de Paris jusqu'au 29 octobre dernier. Il y en a quarante-six en tout, dont quatre évêques; savoir, M. Dubois, évêque de Dijon; M. de Bernis, archevêque de Rouen; M. Jauffret, évêque de Metz; et M. de Villedieu, ancien évêque de Digne. Nous avons annoncé successivement la mort de ces prélats et celle de plusieurs ecclésiastiques, tels que MM. Eliçagaray, Harel, Barbier, Passerat, etc. Dans le nombre de ceux compris dans le nécrologe de cette année, se trouvent MM. Finch-Dubois, chanoine honoraire de la métropole, mort le 17 mars 1822, à soixante-quinze ans; Jean-Baptiste Vanier et Pierre Pichot, chanoines de Saint-Denis, morts le 25 septembre 1822 et le 10 mars 1823; deux curés de Paris, Pierre Delarue, curé de Saint-Denis, au Marais, mort le 26 décembre; et Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, curé de la Madeleine, mort le 15 juin; plusieurs membres d'anciennes congrégations ou prêtres non employés dans le ministère; Jean-Baptiste-François de Lasne d'Aiguebelles, mort le 25 septembre, à soixante-cinq ans; Pierre de Montenoise, de l'Oratoire, mort le 11 janvier, à quatre-ving-neuf ans; Jean-Baptiste Nicolet, ancien chanoine et théologal de Lavaur, mort le 9 mars, à soixante-dix-sept ans; Jean-Baptiste Sooz, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle, clerc honoraire de la chapelle du Roi, mort à l'âge de soixante-seize ans; Charles Pelletier, ancien religieux Capucin, aumônier des Sœurs de la charité, dans l'hospice de ce nom, mort le 21 mai, à l'âge de soixante-sept ans; Michel Vuillerme, de la congrégation de la Mission, directeur des Sœurs de la charité, rue du Bac, mort le 7 juin, dans sa soixante-douzième année; Jacques-Gabriel Pouillard, sacristain des Tuileries, mort le 7 juillet, à soixante-douze ans; Sébastien-André Sibire, mort le 18 octobre. Celui-ci étoit un prêtre constitutionnel, qui assista au concile de 1797. Le Père Pouillard est le même dont nous avons annoncé la mort dans le numéro 946. Nous aurions voulu pouvoir donner une Notice plus détaillée sur ce religieux, qui avoit résidé long-temps à Rome, et qui avoit fait des recherches sur les antiquités ecclésiastiques. Nous aurions désiré aussi réunir quelques renseignemens sur M. Vuillerme et sur M. Charles Pelletier : celui-ci étoit un saint religieux, un prêtre zélé et un homme de mérite. Les autres prêtres, dont la mort est marquée dans le

nécrologe de cette année, étoient curés aux environs de Paris ou attachés au ministère en différentes paroisses de la capitale, ou aumôniers dans les hospices. Nous remettons à une autre fois à donner leurs noms.

— Les missionnaires du diocèse de Nanci ont fini leur première mission de l'année à Saint-Nicolas-de-Port, à deux lieues de Nanci. Cette mission a commencé le 9 novembre, et fini le 14 décembre. D'abord, il y avoit de grandes préventions; mais elles ont tombé de suite et comme au premier mot des missionnaires, et les exercices ont été suivis non-seulement par les habitans de la ville, mais aussi par ceux des environs, qui venoient malgré la distance, la nuit, les mauvais chemins et la pluie. On les voyoit s'en retourner chez eux à neuf heures du soir, et repartir à trois heures du matin pour se trouver à l'ouverture des instructions. La cérémonie de la réparation des injures ou de l'amende honorable, le 18 novembre, fit surtout une grande impression; l'église, une des plus belles de la province, avoit été très-bien parée; une belle illumination, un clergé nombreux, une procession imposante, tout contribua à frapper, et un discours de M. l'abbé Rorhbacher acheva de toucher les cœurs. Dès-lors les missionnaires furent occupés sans relâche au travail des confessions, et n'ont pu suffire pour tous ceux qui se sont présentés. Les autres cérémonies n'ont pas été moins brillantes. On a été obligé, vu le grand nombre, de partager les communions générales. La première a eu lieu le 6 décembre, jour de la fête de saint Nicolas, patron de la paroisse : il y avoit treize cents communians. La seconde a été moins nombreuse, beaucoup de gens des campagnes environnantes n'ayant pu venir, à cause des pluies affreuses qui avoient rendu les chemins impraticables, et ayant été obligés de communier dans leurs paroisses. A la plantation de la croix, le 11 décembre, il y avoit beaucoup de personnes de Nanci, et c'étoit à qui porteroit la croix, et contribueroit à la pompe et à l'édification de la cérémonie. Les missionnaires ont fait leurs adieux le 14, au milieu des témoignages des plus vifs regrets. Les résultats de cette mission ne sont pas équivoques : sur vingt-quatre mariages civils, vingt-deux ont été bénis; deux protestans ont été instruits et ont fait abjuration ; tous les habitans, à très-peu d'exceptions près, ont suivi la mission, et ont donné, par un changement éclatant, des gages de leur retour vers Dieu.

Une salle de l'ancien couvent des Bénédictins, qui servoit de salle de comédie, a changé tout à coup de destination, et, dès les premiers jours de la mission, on a, d'un commun accord, renoncé aux spectacles, et consacré la salle pour des exercices particuliers. On peut dire que toute la paroisse a été renouvelée, et le bien ne peut que se consolider par le zèle d'un pasteur digne de ses fonctions. Les missionnaires commencent leur seconde mission le 25 décembre, à Houdreville, à cinq lieues de Nanci.

— Il a paru un *Précis historique de deux guérisons miraculeuses opérées à Saint-Brieuc en 1822*, in-8°. de deux feuilles. Ce *Précis* est rédigé sur les procès-verbaux déposés au secrétariat de l'évêché. Les deux guérisons dont il y est question sont celles d'Yvonne Le Coq et de Virginie Guyot. Nous avons parlé de la première dans notre numéro 832. Celle de Virginie Guyot est racontée avec les mêmes détails dans le *Précis*. Cette guérison a précédé celle d'Yvonne Le Coq. Mlle. Virginie Guyot, âgée de neuf ans, est la fille d'un juge au tribunal de Saint-Brieuc. Elle étoit, depuis dix mois, privée de l'usage de sa jambe droite. On écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui indiqua le 20 février 1822 pour prier. Ce jour, en effet, l'enfant parut guérie et marcha seule, et, depuis cette époque, elle fait usage de ses jambes. M. l'évêque ordonna une enquête; des témoins furent entendus, entr'autres les parens de l'enfant, un ecclésiastique et les Sœurs de la charité, et, d'après leurs dépositions unanimes, M. l'évêque crut pouvoir déclarer la vérité du miracle. Le *Précis* entre pareillement dans de longs détails sur la guérison d'Yvonne Le Coq, et sur les témoignages qui la constatent, et il y joint des réflexions sur ces prodiges. M. l'évêque de Saint-Brieuc, dans une approbation du 16 septembre dernier, certifie l'exactitude des faits rapportés dans l'écrit. Il y est question aussi, mais avec moins de détails, d'une autre guérison opérée sur Mlle. Amélie Picot de Limoëlan, âgée de quarante-cinq ans, et attaquée, depuis dix-neuf ans, d'un mal réputé incurable. On s'adressa au prince de Hohenlohe, qui indiqua le 25 décembre 1821 pour les prières. Ce jour-là, Mlle. de Limoëlan se trouva subitement guérie dans son lit, et, depuis ce temps, elle vaque tout le jour aux offices de la paroisse, située à une demi-lieue du château de Limoëlan. Il y a eu, à ce sujet, un procès-verbal dressé par M. Fleury,

curé de Broons, et M. l'évêque a ordonné encore depuis une nouvelle information. Tous les procès-verbaux de ces guérisons ont été adressés au saint Siége. Le *Précis historique* fait mention des différentes cures dont il a été parlé dans ce journal, et que nous n'avons annoncées que d'après des témoignages ou des relations authentiques. Nous voyons avec plaisir que l'on approuve et le soin que nous prenons, comme historien, de tenir note des faits, et la réserve avec laquelle nous nous exprimons sur des évènemens sur lesquels c'est au temps et à l'autorité qu'il appartient de nous éclairer.

— C'est assurément une idée bien bizarre que d'aller réchauffer, au bout de soixante ans, les accusations absurdes et méchantes entassées jadis dans les Mémoires du parlement, lors de la proscription d'une société célèbre. Il semble que les descendans des magistrats de ce temps-là, loin de rappeler avec complaisance les démarches et les opinions de leurs pères, devroient, par un sentiment de piété filiale, en étouffer avec soin le souvenir, ou le réparer par plus de dévoûment et de zèle : mais l'esprit de parti est aveugle dans ses calculs; et quand aux anciennes préventions de famille et de corps se joint le malheur de certaine situation et l'influence d'un système d'opposition témérairement adopté, alors on ferme les yeux aux conseils de l'expérience, et on encense ce qu'on auroit dû faire oublier. M. Gilbert de Voisins, qu'une fâcheuse démarche a jeté, pendant les cent jours, dans un parti pour lequel il n'est point fait; M. Gilbert de Voisins, que ses ancêtres seroient fort étonnés de voir siéger à l'extrême gauche, rend en ce moment un triste service à leur mémoire, en recueillant la *Procédure contre l'institut et les constitutions des Jésuites,* qui formera un volume in-8°. Ainsi, nous allons voir revivre les comptes rendus de MM. de Chauvelin, de La Chalotais, de Monclar et autres; leurs fautes et leurs passions vont être mises au grand jour; on va révéler l'imprudence, le ridicule, les contradictions et l'injustice des démarches où les entraîna un esprit de vertige. Je ne sais; mais il me semble qu'il y a, dans ces révélations maladroites, quelque chose de la dérision et de la barbarie de Cham. M. Gilbert de Voisins a de même prétendu faire dernièrement l'apologie de son opposition, en la comparant avec celle de Malesherbes et des autres parlementaires. Toute comparaison cloche, dit-on; mais celle-là est encore plus boiteuse

que les autres : Malesherbes, et les autres magistrats de ce temps-là, ne votoient pas avec les ennemis de la monarchie, et ne soutenoient pas ceux qui voient les Bourbons avec répugnance. Ils auroient rougi des démarches et des discours dont on fait trophée aujourd'hui ; et Malesherbes, qui sollicita le dangereux honneur de défendre son Roi, déjà condamné par les tyrans de la France, n'auroit pas assurément abandonné sa cause dans les cent jours, et n'auroit pas fléchi le genou devant un autre usurpateur.

— Les feuilles protestantes, surtout en Allemagne, ont fait grand bruit de la défection du curé Henhœfer, ci-devant à Mulhausen, dans le grand-duché de Bade. Elles en ont pris occasion d'insulter aux catholiques, et elles ont félicité l'église protestante d'une telle acquisition. En vérité, pourroit-on dire, il n'y a pas de quoi, et l'on pourroit s'étonner que les protestans adoptent pour leurs amis tous ceux qui attaquent l'Eglise catholique, comme s'il suffisoit, pour être rangé parmi eux, d'injurier l'Eglise romaine dans ses dogmes et ses pratiques. Pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard, la direction catholique de Carlsruhe a adressé, à la direction protestante, les deux questions suivantes : L'ancien curé catholique Henhœfer a-t-il été effectivement reçu dans l'église protestante ? La profession de foi qu'il a fait imprimer peut-elle être regardée comme protestante ? Le consistoire protestant a répondu, sur la première question, qu'on ne savoit et qu'on ne désiroit savoir rien de positif sur le changement d'Henhœfer et sur son admission dans l'église protestante ; et sur la seconde question : Qu'Henhœfer, par sa rénonciation motivée à plusieurs dogmes et pratiques des catholiques, avoit bien fait quelques pas vers l'église protestante ; mais qu'il s'en étoit éloigné par ses invectives et par ses calomnies contre les catholiques, et que l'esprit du protestantisme repoussoit de tels moyens de défense. Après cela, le consistoire traite Henhœfer de fanatique et de visionnaire, qui donne dans les excès d'un mysticisme absurde. Malgré cette réponse, les catholiques ne savent encore à quoi s'en tenir sur Henhœfer ; car tandis que le consistoire paroît se soucier fort peu de lui, il est certain, d'un autre côté, qu'on lui a donné une cure protestante. Le consistoire auroit-il craint d'avouer une telle conquête ? Et quel est donc cet homme que les catholiques repoussent, et que les protestans n'osent reconnoître comme un des leurs ?

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a reçu en audience particulière M. le général comte Bourck.

— C'étoit vendredi 19 l'anniversaire de la naissance de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême. S. A. R. a reçu à cette occasion les félicitations de son auguste époux, de S. A. R. Monsieur, de S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, et les hommages respectueux des Enfans de France. LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, sont venus aussi présenter leurs félicitations. S. A. R. a ensuite reçu les ministres, les maréchaux, les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, les grands-officiers de la maison du Roi, et des Princes et Princesses de la famille royale; les officiers supérieurs des gardes du Roi et de Monsieur, ceux de la garde nationale et de la garde royale.

— S. A. R. Madame, à la demande de M. le comte Duhamel, député de la Gironde, a fait remettre une somme de 300 fr. à un aubergiste, nommé Barbe, qui avoit été ruiné par incendie.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée visiter les objets exposés dans l'établissement du travail pour les pauvres, hôtel de la marquise de Gontaut, rue Louis-le-Grand, n°. 3. Les Princesses contribuent par des ouvrages de leurs mains, et, à leur exemple, les dames de la plus haute distinction contribuent au bien-être de cet établissement. La Princesse a fait plusieurs emplètes.

— Par ordonnance du 23, S. A. R. le Prince généralissime a bien voulu autoriser M. le marquis de Castelbajac, colonel des dragons de la garde royale, à accepter et à porter la croix d'or de la seconde classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand.

— MM. de Saint-Hilaire et de Quinsonas sont nommés commandans des brigades d'infanterie de la garde. M. de Saint-Chamans commandera les dragons et les chasseurs.

— Les bulletins de l'état de la santé de S. M. le roi Victor-Emmanuel vont jusqu'au 15 décembre. Ce monarque a passé plusieurs nuits sans fièvre; ses accès de toux sont moins fréquens. S. M. reçoit chaque jour des visites du roi son frère, de la reine et de la duchesse de Chablais.

— Il vient de paroître dans le *Moniteur* deux ordonnances du Roi : la première, sous la date du 17 décembre, étend aux déserteurs des armées navales, l'amnistie accordée à ceux de l'armée de terre par l'ordonnance du 3 décembre.

La seconde, datée du même jour, porte en substance que les anciens officiers publics de Saint-Domingue, résidant aujourd'hui en France, qui seroient détenteurs de minutes d'actes par eux passés dans cette île, seront tenus d'en faire, dans le délai de trois mois, à dater de la promulgation de la présente ordonnance, la remise au secrétariat général de la marine. La même obligation est imposée, dans le même délai, aux notaires du royaume qui auroient reçu en dépôt de semblables actes, lors même qu'ils y auroient été précédemment autorisés.

— M. le comte Willot, lieutenant-général, cordon rouge, et gouverneur de la 17e. division militaire (Corse), vient de mourir, en sa maison de Choigny, dans le département de Seine et Oise. La France perd en lui un citoyen recommandable, l'armée un de ses illustres doyens, et la royauté un de ses plus intrépides défenseurs. Il étoit âgé de 66 ans.

— M. Joly de Fleury, conseiller d'Etat honoraire, ancien procureur-général au parlement de Paris, vient de mourir dans cette ville dans un âge avancé.

— Les chevaliers des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, du Mérite-Militaire et de la Légion-d'Honneur, réunis pour célébrer l'heureux retour de Mgr. le duc d'Angoulême, viennent de faire une adresse aux officiers et soldats de l'armée d'Espagne, comme vétérans de l'armée et leurs devanciers dans la noble carrière que nos jeunes soldats viennent d'illustrer dans cette glorieuse campagne; il leur appartenoit d'élever les premiers cris d'admiration. M. le duc de Damas, premier gentilhomme de la chambre de Mgr. le duc d'Angoulême, a mis cette adresse sous les yeux du Prince généralissime. S. A. R. a accueilli avec sensibilité l'expression des sentimens qui y règnent.

— La gabarre du Roi la *Nantaise*, qui, sous le commandement de M. Lemaigre, lieutenant de vaisseau, faisoit partie de la station de Terre-Neuve, est arrivée à Saint-Malo, le 12 décembre. Elle a ramené vingt-sept Anglais, provenant de deux bâtimens naufragés, et, entr'autres, du trois mâts de Londres le *Saint-Patrick*, de cinq cent quarante tonneaux, venant d'Antigonich, qui, assailli dans la nuit du 2 novembre par une tempête épouvantable, s'est perdu sur les roches du cap de Nord de l'île Saint-Pierre. Ces marins étrangers, sauvés comme par miracle, ont reçu de M. Fayolle, commandant et administrateur pour le Roi, les soins les plus généreux et les plus empressés.

— Sept transfuges français ont été conduits, le 14, dans la maison d'arrêt de Toulouse; six autres ont dû y arriver le lendemain. Tous les transfuges, au nombre de trente-huit, arriveront successivement dans cette ville de deux jours en deux jours.

— On a ressenti à Rome, le 4 novembre, une secousse de tremblement de terre assez forte; elle n'a causé cependant aucun dommage.

— Le 13 de ce mois, une violente secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir, à deux heures cinquante minutes du matin à Belley (Ain), et dans les communes environnantes, par un vent de nord-est, et dans la direction de l'est à l'ouest.

— Le sieur Chantpie, imprimeur, s'étoit pourvu en cassation contre un arrêt de la cour royale, qui l'avoit condamné à 1000 francs d'amende, pour avoir fait une fausse déclaration dans le tirage d'un journal littéraire, intitulé le *Sphinx*, qui n'étoit autre chose que la continuation du journal le *Miroir*, supprimé par l'autorité. La cour suprême a rejeté le pourvoi du sieur Chantpie.

— Le dîner militaire de l'Hôtel-de-Ville, composé de trois cent

soixánte couverts, qui devoit avoir lieu lundi, a eu lieu hier mardi. S. A. R. le Prince généralissime, prié par la commission des fêtes d'honorer cette réunion de sa présence, a répondu qu'*il accepte avec beaucoup de plaisir cette occasion de se trouver avec l'élite des armées françaises.*

— On annonce *comme positif* le rétablissement de l'ordre de Malte. La décision des monarques n'est plus douteuse sur ce point; des changemens seront apportés dans ses anciens statuts, afin qu'il puisse se recruter plus facilement d'hommes dévoués; l'important est de lui trouver une résidence. Pourquoi ne lui rendroit-on pas l'île de Rhodes, qui fut si long-temps le théâtre de sa gloire?

— L'empereur du Mexique, D. Augustin Iturbide, qui s'étoit embarqué à Livourne sur un bâtiment anglais, a été rejeté sur la côte d'Italie par une tempête; il est débarqué, et s'est rendu à Genève, d'où il doit continuer son voyage pour l'Angleterre.

— Le 16 décembre, en vertu d'une ordonnance de M. Bastard, juge d'instruction, motivée sur un réquisitoire de M. le procureur du Roi, de Bordeaux, un commissaire de police a saisi dans les cafés et dans les bureaux de la poste l'*Indicateur*, contenant un article extrait du *Journal du Commerce*, qui a paru à l'autorité contenir une provocation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi. Une procédure s'instruit contre l'éditeur responsable.

— Le tribunal correctionnel de Saverne a condamné le nommé Henri Bachmann, convaincu d'avoir tenu, en plein cabaret, les propos les plus injurieux contre la religion de l'Etat, en trois mois de réclusion, 300 fr. d'amende et aux frais.

— On mande d'Espagne que la ville de Valence vient d'offrir à M. le colonel comte d'Astorg une épée, en reconnoissance des services qu'il a rendus à la ville, et de l'ordre qu'il y a maintenu depuis qu'il y commande.

— Le roi Ferdinand a accepté le don volontaire de 22,269 réaux (environ 5567 fr. 25 cent.) fait par un ecclésiastique, D. Diego de Zafra, pour subvenir aux plus pressans besoins de l'Etat.

— M. de Saldanha, comte de Porto-Santo, ambassadeur de Portugal en Espagne, est nommé ministre de la marine et des colonies de S. M. T. F.

— M. d'Almenara a été nommé par le roi d'Espagne directeur de la banque de Saint-Charles.

— Le maréchal Louis-Paulino de Oliveira-Pinto da Franca avoit été envoyé par le roi de Portugal au Brésil pour faire cesser les hostilités entre les troupes portugaises sous le général Madeira et l'armée brésilienne. Il arriva le 7 septembre, à bord du bâtiment le *Treke do Mato*, sous pavillon parlementaire. Il annonça son arrivée au ministre brésilien des affaires étrangères, qui lui déclara dans une note que l'*empereur* ne pouvoit entrer dans aucune négociation qui n'auroit pas pour base la reconnoissance de l'indépendance de l'empire du Brésil. Le maréchal obtint néanmoins de l'*assemblée constituante* la permission de débarquer pour raison de santé; mais il fut gardé à vue.

— L'autorité à Naples étoit depuis long temps sur les traces d'une secte dont les statuts ont quelques rapports avec ceux des *carbonari*, mais qui prenoit le nom de *Nouvelle Réforme de France*. Son but étoit le renversement des gouvernemens légitimes, et l'établissement de la démocratie. Plusieurs membres de cette bande ont été traduits devant la commission de Sainte-Marie de Capoue. Antonio Ferrajolo, Benedetto Patamia et Raphaël Giorrinazzo, le premier convaincu d'être directeur et propagateur de la secte, et les deux autres d'être ses lieutenans, ont été condamnés à être pendus, et à une amende de 1500 ducats; six autres accusés ont été condamnés à vingt ans de fer, à dix ans de cautionnement après avoir subi leur peine, et à 500 ducats d'amende, comme membres de la secte. Ce jugement a été rendu à l'unanimité.

---

Un homme dont le nom est cher à la religion et aux lettres, et qui daigne quelquefois enrichir notre journal du fruit de ses veilles, nous fait l'honneur de nous envoyer une pièce nouvelle, qu'il réserve, dit-il, pour nous seul, parce que le sujet est exclusivement religieux, et que l'auteur a cru devoir l'offrir aux ames pieuses et au clergé. Le Psaume 129 avoit déjà été paraphrasé par J.-B. Rousseau; mais l'Ode sacrée qu'il en a tirée est le plus foible ouvrage de ce célèbre lyrique; et c'est ce qui a engagé M. le comte de Marcellus à traiter de nouveau ce sujet. Nous croyons que les amis de la religion et du goût lui sauront gré de ce qu'il appelle modestement son *audace* :

*Ode sacrée tirée du psaume CXXIX<sup></sup>., paraphrasé et appliqué, suivant les vues et l'usage de l'Eglise, aux ames souffrantes dans le purgatoire.*

Du fond de cet abime où règnent les alarmes,
Où je subis tes justes lois,
Seigneur, c'est dans ton sein que j'épanche mes larmes;
Seigneur, daigne écouter ma voix (1).

Ton oreille attentive à mon humble prière,
En la confiant à ton cœur,
Eveillera l'amour qui d'un juge sévère
Vaincra l'inflexible rigueur (2).

---

(1) De profundis clamavi ad te, Domine, Domine, exaudi vocem meam.
(2) Fiant aures tuæ intendentes in vocem deprecationis meæ.

Seigneur, si, sans pitié recherchant le coupable,
Tu ne fais pas fléchir ta loi,
Qui pourra soutenir ton aspect formidable?
Quel mortel est pur devant toi (1)?

Mais ton cœur paternel gémit de ma souffrance;
Ton œil voit mon triste abandon:
Ta promesse, Seigneur, soutient mon espérance,
Et j'attends l'heure du pardon (2).

La main qui me châtie est la main de mon père,
J'adore et bénis sa rigueur.
En tremblant sous ses coups, c'est en lui que j'espère:
Mon juge sera mon Sauveur (3).

Oui, soit qu'au jour naissant, des brillantes étoiles
L'aube fasse pâlir le feu;
Soit que la sombre nuit vienne étendre ses voiles;
Mon cœur soupire après son Dieu (4).

La bonté du Seigneur surpasse sa justice (5);
C'est le Dieu clément, le Dieu fort.
Pour sauver ses élus, sa main libératrice
Dompte les enfers et la mort (6).

Un jour il confondra les trames criminelles
De l'impie en vain révolté;
Et saura dégager ceux qui lui sont fidèles
Des chaînes de l'iniquité (7).

Seigneur, qu'auprès de toi ton serviteur oublie
De son exil les longs travaux!
C'est dans ton sein, grand Dieu, qu'est la paix et la vie:
Le bonheur est dans le repos (8).

M. le comte de Marcellus.

---

(1) Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?
(2) Quia apud te propitiatio est, et propter legem tuam sustinui te, Domine.
(3) Sustinuit anima mea in Verbo ejus, speravit anima mea in Domino.
(4) A custodiâ matutinâ usque ad noctem, speret Israel in Domino.
(5) Superexaltat misericordia judicium. (Jac. xi, 13.)
(6) Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio.
(7) Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus.
(8) Requiem æternam dona, etc.

*Jugemens divers sur l'Histoire ecclésiastique de M. G.*

On nous témoigne de divers endroits quelque étonnement sur une hostilité assez vive dont nous avons été l'objet. Le 19 du mois dernier, les abonnés d'un journal politique fort accrédité, et qui mérite de l'être à beaucoup d'égards, ont reçu, sous le même convert que le numéro du jour, un *Prospectus* sanglant contre nous. Ce même *Prospectus* avoit déjà été distribué parmi les souscripteurs de la continuation de l'*Histoire de l'Eglise* de Bérault-Bercastel; mais cette publication n'a point suffi pour satisfaire le ressentiment de M. G., et il a voulu que tous les abonnés du journal en question subissent la lecture de son pamphlet. Malheureusement pour lui, le ton qu'il y a mis est si âcre et si violent que ceux qui connoissent l'objet de la querelle, comme ceux mêmes qui ne le connoissent pas, seront tentés, au premier abord, de croire que M. G. a tort, puisqu'il s'emporte ainsi outre mesure. Que lui sert d'accumuler les personnalités dans une discussion sur son livre? Ce n'est pas de nous qu'il s'agit. Son livre est-il bon? les observations que nous avons faites sont-elles justes? a-t-il été fondé à représenter Fénélon comme un intrigant, comme un ingrat, comme un sujet infidèle? c'est là la question. Nous ne répondrons donc point au *Prospectus* de M. G., parce que M. G. ne répond point à nos reproches sur son travail. Nous lui laisserons le triste avantage de rédiger des pamphlets contre nous, après avoir composé tant de *factum* contre Fénélon, et nous nous attendons à quelque nouvelle sortie dans le volume qu'il prépare; cette attaque, nous le répétons, ne rendra pas son livre moins faux et moins ennuyeux, et ne lui re-

donnera dra pas la confiance des souscripteurs que son Ier. volume a dégoûtés.

Au surplus, nous consentons volontiers à nous mettre à l'écart dans cette discussion; que l'on compte pour rien nos articles, et que l'on cherche d'autres juges pour apprécier le travail de M. G. Qu'en pense le clergé? qu'en pensent les ennemis de la religion? C'est ce qui n'est pas équivoque. Le clergé le blâme, et les ennemis de la religion l'approuvent. Ce double témoignage est décisif contre M. G. Les ecclésiastiques le regardent comme un homme de parti, comme un écrivain passionné, faux et outré dans ses jugemens. C'est ainsi que nous en avons ouï parler avec tous ceux avec qui nous avons eu des rapports. Tous, sans exception, improuvent son ouvrage. Notre correspondance nous présente le même résultat, et nous montre que dans les provinces on n'est pas plus favorable à la nouvelle histoire. Parmi plusieurs témoignages que nous pourrions citer, nous nous bornerons aujourd'hui à la lettre suivante, qui nous a été communiquée, et qui nous paroît offrir en peu de mots un aperçu assez complet du livre de M. G.

A *MM. Gautier, Libraires à Besançon.*

Messieurs, quand vous nous annonçâtes la continuation de l'*Histoire de l'Église*, par un *vétéran du sacerdoce*, par un auteur qui a, disiez-vous, *pour le moins autant de droits que Bérault-Bercastel à la confiance des lecteurs*, nous nous attendions, nous devions nous attendre à un ouvrage judicieux, modéré et impartial, et nous trouvions même dans le genre des ouvrages sortis de vos presses un gage des principes qui devoient présider à la rédaction de la nouvelle histoire. Quelle a été notre surprise, en parcourant votre premier volume, de ne trouver qu'une compilation lourde et indigeste de faits minutieux racontés sans intérêt et sans ensemble, qu'une déclamation maligne et ampoulée contre des hommes chers au clergé de France par leurs talens et leurs vertus!

Convenoit-il à un *vétéran du sacerdoce* d'essayer de flétrir le nom de Fénélon que l'église gallicane compte comme un de ses plus illustres ornemens? Est-ce un prêtre français ou un ennemi de la religion qui vient nous présenter l'archevêque de Cambrai comme un intrigant, un fourbe, un ingrat, un ennemi de l'autorité royale; qui transforme presque Massillon en *jacobin*, et qui, dans son zèle inquiet et ombrageux, voit le signal d'un complot contre la royauté dans les trois mots qui ouvrent l'exorde de l'oraison funèbre de Louis XIV? A quel propos venir au bout de cent ans entreprendre une discussion pour le plaisir de jeter des nuages sur la vertu d'une femme égarée sans doute par une imagination trop ardente, mais que les hommes les plus sages de ce temps ont disculpée de vices grossiers?

Comment peut-on faire parade d'impartialité, quand on affecte de confondre le système de Fénélon avec les aberrations de Molinos, quand on exagère les dangers du quiétisme qui n'a point eu de partisans parmi nous et qui n'a point fait secte en France, et quand on le présente comme une des causes de la révolution? Auroit-on voulu détourner l'attention d'une autre secte dont l'influence est bien autrement visible, d'une secte qui a rempli le dix-huitième siècle de troubles, de divisions et de scandales, qui a déchiré l'Eglise et l'Etat, qui a fomenté une opposition dangereuse, qui a enfanté tant d'écrits, de déclamations, de satyres et de pamphlets, qui a posé les principes sur lesquels on a bâti la constitution civile du clergé? Par qui cette constitution a-t-elle été fabriquée, soutenue, préconisée et jurée? par les faux mystiques dont on n'aperçoit plus la trace à cette époque, ou par le parti turbulent qui depuis cent-cinquante ans soulevoit les passions, affoiblissoit l'autorité, tendoit à asservir l'Eglise et à détacher les esprits du saint Siége? Etoient-ce les disciples de Fénélon ou ceux de Quesnel que nous avons vu organiser le schisme? et ne sait-on pas dans quels rangs le clergé constitutionnel s'est recruté?

Je veux croire que l'auteur de la nouvelle histoire est étranger à la secte qui doit être comptée parmi les causes de nos malheurs; mais, quand on peut prendre ainsi le change sur des évènemens patens, que l'on poursuit des chimères dans les temps passés, et que l'on s'aveugle sur ce que nous avons vu depuis trente ans et sur ce qui frappe tous les esprits droits, eût-on remué un nombre prodigieux de volumes, eût-on

chargé sa mémoire de détails et de faits, on pourra être un compilateur, on ne sauroit aspirer au titre d'historien. Un historien digne de sa noble mission ne fait pas consister la principale partie de son travail en des recherches minutieuses, en des discussions oiseuses, en des aggressions longues et déplacées contre tel ou tel personnage. Il n'affecte pas de réformer toutes les idées, de flétrir les réputations les mieux établies, d'avilir les plus beaux caractères. L'église gallicane ne doit pas assurément de reconnoissance à celui qui chercheroit à lui enlever un de ses ornemens.

J'aurois bien quelque chose à dire aussi sur la partialité de l'auteur contre une société célèbre; c'est un soin dont je crois que les ennemis de la religion lui sauront infiniment de gré. Enfin ce livre n'a rien qui rachète tant de défauts. L'ensemble et les détails sont également fatigans, la diction est emphatique et traînante, l'auteur ne paroît jamais de sang-froid, il se fâche trop souvent pour réussir à persuader; il est sentencieux et guindé, et manque à la fois de sagesse, d'équité, de discernement et de goût. Il choque toutes nos idées, et paroît prendre plaisir à heurter toutes nos affections. Nous vous demandons, en conséquence, la permission de ne point lui donner place dans nos bibliothèques, et nous vous déclarons que nous ne recevrons point les autres volumes qui pourroient être publiés. Tels sont les sentimens de vos souscripteurs et du clergé du diocèse de Digne.

*Signé,* JORDANY, *Recteur.*

Voilà donc ce que pensent de M. G. des ecclésiastiques estimables, modérés et instruits. Dans leurs modestes retraites, étrangers à tout système, dégagés de tout intérêt et de toute passion, ils ont mieux apprécié les hommes et les évènemens qu'un écrivain qui a eu l'orgueilleuse prétention de refondre l'histoire. Ils sont *sine irâ et studio,* et M. G., qui n'en sauroit dire autant de lui-même, ne peut pas plus échapper à leur témoignage que répondre à leurs reproches. Ils jugent son livre faux et dangereux, ils le repoussent, ils refusent d'en charger leurs bibliothèques. Que sera-ce, si, à ce premier arrêt, nous comparons

l'opinion des philosophes sur ce même livre, et si, au malheur d'être blâmé de ses confrères, M. G. joint le triste avantage d'être loué dans un journal qui paroît cher aux libéraux et aux incrédules? Nos lecteurs ne connoissent peut-être pas les *Tablettes universelles*; c'est un *journal politique et littéraire*, et qui, pour ne pas dissimuler sa couleur, annonce sur sa couverture qu'il est publié *sous les auspices* de tous les honorables députés du côté gauche, et que MM. Benjamin-Constant et Guizot lui ont promis des articles. La rédaction est digne en effet de tels noms, et les doctrines libérales et philosophiques sont professées dans le journal de la manière la plus ouverte et la plus déclarée. Or on y a rendu compte du volume de M. G., dans la 53e. livraison, qui a paru le 6 décembre, et M. G. y est même nommé en toutes lettres. L'article, qui est signé R., est semé de traits irréligieux, et de railleries sur l'orthodoxie, sur l'intolérance, sur les prêtres, les dévots, et surtout sur les Jésuites, pour lesquels le rédacteur paroît avoir une profonde horreur. M. R. triomphe des accusations de M. G. contre Fénélon, et se félicite de voir renverser une réputation dont la religion s'honoroit; voyons avec quel épanchement il loue M. G.

« Ecrivain assuré, vengeur intrépide de la morale, M. G. n'a pas craint de fulminer l'arrêt d'une tardive justice contre une des plus étonnantes usurpations qui jamais aient eu lieu dans le monde. L'une des plus imposantes renommées du dix-huitième siècle vient de périr en effet sous les coups de M. G. C'est Fénélon, Fénélon tout entier, que son livre détruit. Il l'exhume avec audace, il rompt sans ménagement les guirlandes et renverse les parfums dont le culte des ames les plus pures et les plus tendres avoit depuis un siècle et demi chargé son tombeau. M. G. s'attache à prouver, et c'est avec trop de succès, que Fénélon n'avoit accompli dans sa vie que l'œuvre d'une longue imposture; que la pureté de ses mœurs n'étoit rien moins certaine que la candeur et la bonté de son ame. Il

fait voir, sous la mitre de l'archevêque de Cambrai, un ambitieux tartuffe, un intrigant peu estimé de ceux de ses contemporains, qui, comme le chancelier d'Aguesseau, eurent le talent de le pénétrer; en un mot, il a prouvé que Fénélon ne fut qu'un Jésuite.

» On me demandera avec un triste étonnement: M. l'abbé G. a-t-il en effet prouvé tout cela? Hélas! oui, car il marche les mains pleines de preuves, et l'on juge qu'à moins d'être insensé il falloit être sûr de son fait pour s'attaquer à la mémoire de Fénélon. Mais l'historien s'acquitte ici dignement de son ministère...

» Fénélon abusa tout le monde, la cour et la ville, le Pape et les cardinaux. L'organisation de la commission qui devoit, à Rome même, juger son livre, les opérations de cette commission, ses débats, ses interminables délais; tout cela fut le sujet de grandes intrigues. Fénélon étoit partout, remuoit tout; que de pamphlets alors de part et d'autre! que de dits et de contredits! Le doux Fénélon avoit mis sur les dents le sacré Collége tout entier. Il fut enfin condamné, nonobstant les traductions fallacieuses et les altérations de texte de son livre. Ce tissu de machinations et de vils mensonges, de rétractations hypocrites, mis en œuvre pour échapper à la censure qu'il redoutoit, forme un contraste incroyable avec le caractère qui lui est généralement attribué; sa conduite est l'élixir du jésuitisme.

» En défendant M^me^. Guyon par son livre des *Maximes* des saints et par une suite inconcevable de ruses, de fraudes et de manœuvres indignes, non-seulement d'un prêtre chrétien, mais de tout homme d'honneur, Fénélon n'avoit en vue que de défendre la cause d'une société puissante. M^me^. Guyon étoit le chaînon qui lioit l'archevêque de Cambrai à la société des jésuites. Cette secte ambitieuse se livroit à des calculs d'invasion exagérés sans doute, mais qui se fussent probablement réalisés, et non par leur ruine et leur expulsion, si l'élève de Fénélon, le duc de Bourgogne, eût vécu, et tel eût été le fruit de cette éducation si vantée. Nouveau don Sébastien, le petit-fils de Louis XIV eût régné par et pour les assassins de Henri IV. Cet aperçu historique, entièrement nouveau, acquiert une grande autorité sous la plume de M. l'abbé G., grâces à l'abondance et à la qualité des documens qu'il présente à l'appui ».

C'est ainsi que l'écrivain libéral traite, sur le témoignage de M. G., et Fénélon, et le duc de Bourgogne, et les Jésuites. Tel est l'éminent service que le nouvel historien aura rendu à la religion et à l'Eglise. Les incrédules recueillent avec complaisance ses preuves prétendues; ils rient de voir un prêtre enlever lui-même au clergé français un de ses ornemens, et faire cause commune avec eux pour flétrir un évêque et tout un corps religieux. M. R. a surtout un soin extrême de noter ce que dit M. G. sur les mœurs de M^me^. Guyon, et à cette occasion il entre dans des détails, et emploie des expressions où la licence se trouve jointe à l'impiété, et toujours en se prévalant des prétendues révélations de M. G., et en citant les plus révoltantes de ses accusations contre cette dame. Nous plaignons sincèrement M. G. d'avoir donné lieu à ces plaisanteries indécentes, et d'avoir fourni un texte que des hommes sans retenue se sont empressés de commenter.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Les cardinaux français ont quitté cette ville emportant les regrets des plus illustres personnages, et les témoignages de l'affection du saint Père pour la France, pour son Roi, pour tout le clergé. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre s'est mis en route le 6, pour se rendre dans son diocèse par le Mont-Cenis. M. le cardinal de La Fare s'est embarqué, le 9, à Civitta-Vecchia, et devoit séjourner quelque temps auprès de M^me^. sa mère, qui réside près le Pont-Saint-Esprit; de là S. Em. devoit se rendre, au mois de janvier, dans son diocèse.

— Quelques jours avant le départ des cardinaux, le saint Père avoit été assez grièvement indisposé pour ne recevoir personne et ne pas travailler avec ses ministres; toutefois cette indisposition ne présentoit rien de dangereux. Le vendredi, à midi, S. S. fit dire aux cardinaux français qu'elle les recevroit, ainsi que leurs conclavistes, quoiqu'elle fût obligée

de garder le lit. M. l'abbé duc de Rohan et M. le vicomte de Clermont-Tonnerre furent aussi admis à présenter leurs hommages au saint Père, qui chargea le premier de transmettre, à MM. du séminaire de Saint-Sulpice, l'assurance de son affection et sa bénédiction paternelle. M. l'abbé Cottret, chanoine de Notre-Dame, que le saint Père avoit déjà nommé, avec le consentement du Roi, à l'évêché de Caryste *in part.*, fut chargé, par S. S., d'un semblable message pour M. l'archevêque de Paris et pour le chapitre. Le saint Père eut, dit-on, la bonté d'adresser en cette occasion, à M. l'abbé Cottret, les choses les plus flatteuses sur ses talens et son zèle.

— S. S. avoit voulu conférer une abbaye à M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui n'a accepté ce bénéfice qu'à condition d'en laisser les revenus à la disposition du saint Père. Le Pape doit consacrer ces revenus à la dotation d'un établissement de Frères des écoles chrétiennes, et les placer dans un de ses palais.

— M. le cardinal de La Fare est chargé de remettre, à S. A. R MADAME, un fort beau chapelet que le saint Père envoie à l'auguste Princesse. M. le vicomte de Clermont-Tonnerre, en remplacement de M. le cardinal son frère, a été chargé d'un semblable message pour M^me^. la duchesse de Berri, M. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. Ces présens de S. S. sont ornés de beaux camées représentant des objets pieux; celui de M. le duc de Bordeaux porte l'effigie de saint Stanislas Kotska, le patron de la jeunesse chrétienne.

— Le saint Père a nommé M. l'abbé Dupont à l'évêché *in part.* de Samosate. Ce jeune ecclésiastique étoit conclaviste de M. le cardinal de La Fare et son grand-vicaire à Sens, où il exercera désormais les fonctions de suffragant. Les informations des deux nouveaux évêques ont eu lieu à Rome, le 3, dans les formes ordinaires; la prestation de serment et la profession de foi se sont faites, le 5, devant M. Buttaoni, auditeur de S. S. M. l'abbé Laurent, second conclaviste de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, a été nommé chevalier du Christ, et les secrétaires des deux cardinaux ont reçu l'ordre de l'Eperon d'or.

PARIS. L'état du diocèse de Lyon réclamoit depuis longtemps une mesure qui fît cesser les nuages répandus sur l'administration de cette église. Le titulaire n'étoit point reconnu par le gouvernement, et avoit refusé persévéramment de

donner sa démission. On n'avoit point voulu passer outre, et, en 1817, un administrateur fut nommé; c'étoit M. de Bernis. Mais il s'éleva des difficultés, et le prélat n'entra point en exercice de ses fonctions. Le titulaire continua de gouverner le diocèse par ses grands-vicaires, et cependant Rome ne paroissoit pas le reconnoître, et tous les rescrits étoient adressés *à l'administrateur*, qui n'existoit pas. Il étoit urgent de faire cesser toute incertitude sur un objet aussi important que la juridiction d'une grande église. Un journal annonça, il y a quelque temps, la démission du titulaire; mais cette nouvelle étoit sans fondement. On en est revenu à la création d'un administrateur. M. de Pins, évêque de Limoges, gouvernera en cette qualité le diocèse de Lyon; on lui assignera un titre d'archevêque *in part*. Le prélat est arrivé ces jours-ci à Paris, pour les arrangemens à prendre relativement à cette translation; ses informations sont faites. Celui qui doit lui succéder à Limoges n'est pas encore connu. M. de Pins ne gouvernoit ce diocèse que depuis un peu plus d'un an.

— Une cérémonie touchante a eu lieu, le mercredi 17 décembre, dans l'église de Saint-Jean-Saint-François. Ce jour étoit destiné pour la consécration à la sainte Vierge. Une vingtaine de militaires qui étoient venus dans cette église assister aux exercices de la retraite, et qui ont été pour tous les fidèles un sujet d'édification, ont concouru par leur piété à relever l'éclat de cette espèce de fête. On aimoit à voir quatre jeunes soldats se faire gloire de porter la statue de la mère de Dieu et triompher ainsi du respect humain. Ils étoient suivis de leurs camarades et de beaucoup de jeunes gens, qui par leur noble assurance paroissoient aussi satisfaits et glorieux de marcher sous les bannières de Marie. Ce qui compléta la joie de ce jour, c'est qu'après le discours qui termina la cérémonie, M. l'abbé Hilaire, ayant reçu trois invitations successives de M. le curé, annonça que, d'après le désir exprimé par le vénérable pasteur, la paroisse jouiroit de l'avantage de voir s'établir dans son sein l'Association de prières en l'honneur du saint Sacrement, association qui a déjà obtenu ailleurs d'heureux effets, et qui pourra affermir et étendre les résultats de la mission. Le dimanche 21 décembre, a eu lieu la communion générale dans la même église; un grand nombre de fidèles se sont approchés de la sainte table. La cérémonie ne pouvoit être mieux terminée que par une con-

sécration publique au saint Sacrement, et beaucoup de personnes ont rivalisé de zèle pour entrer dans l'Association. Le soir, M. l'archevêque de Paris est venu accompagné de deux grands-vicaires, et a fait la visite pastorale, qu'il a terminée par un discours sur les motifs et les moyens qui devoient animer les fidèles à la persévérance. Le prélat a insisté surtout sur l'avantage des associations, comme un appui utile et nécessaire même à la foiblesse humaine. Un homme, a-t-il dit, qui a une longue route à parcourir et des périls à essuyer, est bien plus fort s'il n'est pas seul; il marche avec plus d'assurance et il arrive plus vite et plus sûrement au terme. Le prélat a donc excité les fidèles à s'animer mutuellement par une association de vœux et de prières. Après avoir donné le salut, M. l'archevêque a été reconduit processionnellement par le clergé. Le missionnaire qui avoit présidé aux exercices, après avoir prémuni les fidèles contre le danger du péché de rechute, leur a fait les adieux qui ont été fort touchans, et M. le curé, qui paroissoit vivement ému, a exprimé la reconnoissance du pasteur et du troupeau pour les soins assidus, la charité et le dévoûment des missionnaires. Les deux jours qui ont suivi la clôture de la mission, on a vu beaucoup d'associés venir, suivant le conseil de M. l'archevêque, former entr'eux les liens d'une pieuse confraternité, et promettre à Jésus-Christ au pied des autels de se consacrer particulièrement à lui; parmi eux étoient dix-sept de ces militaires dont nous avons parlé, et qui, par la croix qui brilloit sur leur poitrine et le cierge qu'ils tenoient à la main, annonçoient assez leur résolution de marcher avec courage dans la carrière du chrétien.

— Le jour de Noël, M. l'abbé Borderies a prêché à Saint-Sulpice sur le mystère du jour. Son texte étoit ces paroles de l'Evangile : *Invenietis infantem pannis involutum et positum in præsepio*. Le développement de ce texte a formé la division du discours; Jésus-Christ couché dans une crèche, symbole d'humilité; Jésus-Christ enveloppé de langes, symbole d'obéissance; telles ont été les deux considérations que l'orateur a embrassées. Dans le premier point, l'orateur a montré l'humilité du divin Enfant dans les apprêts de sa naissance, dans le palais qu'il choisit, dans les favoris qu'il appelle autour de son berceau; et comme si ce n'étoit pas assez de cet état d'humiliation et de souffrances, l'ame de Jésus

ssant est encore contristée par la vue de l'avenir, et par prévoyance des iniquités des uns et de l'ingratitude des au-s. Dans le second point l'orateur a considéré Jésus-Christ mme symbole d'obéissance; en effet, le Sauveur s'est mon-alors obéissant, non-seulement envers Dieu son Père, mais vers ses propres créatures, et les leçons qu'il nous a don-es à cet égard sont propres à confondre notre orgueil et à mpter notre amour pour l'indépendance. Un grand nom-e d'ecclésiastiques occupoient le banc-d'œuvre, et l'église oit remplie de fidèles; on ne trouvoit point de place, même ns les bas côtés.

—Le 30 novembre, M. l'évêque de Fréjus a présidé à la is à deux cérémonies intéressantes pour son diocèse : il a stallé son chapitre et ouvert son séminaire. Les chanoines nrent processionnellement, le matin, prendre le prélat à évêché, et le conduisirent à la cathédrale, où étoient réunis s ecclésiastiques du séminaire et un grand nombre de fidèles. e prélat entonna le *Veni, Creator*, et, s'étant placé dans un uteuil, adressa aux nouveaux chanoines un discours sur urs fonctions et sur l'esprit qui doit les y animer. Ce dis-ours, plein de douceur et d'onction, atteste la piété, la cha-ité et la sollicitude de M. l'évêque de Fréjus. Nous en cite-ons les passages suivans :

« Vous allez désormais partager ma sollicitude pour elle, et c'est vec une entière confiance que je déposerai dans vos mains une par-ie du dépôt qui m'est confié. Les fonctions que vous allez remplir ne sauroient être plus importantes et plus saintes. Chargés du minis-ère sublime de la prière publique dans ce saint temple, choisis pour présenter chaque jour aux pieds du trône de l'Eternel les vœux et les supplications des fidèles, vous remplirez, je l'espère, avec autant de zèle que d'édification, un devoir aussi sacré; vous veillerez sous notre autorité, avec une scrupuleuse exactitude, à tout ce qui pourra contribuer à la décence, à la dignité et à la majesté du culte et des cérémonies.....

» Vous n'oublierez pas non plus, dans la ferveur de vos prières, celui qui, malgré son indignité, a été choisi pour opérer la restau-ration de cette sainte et vénérable église, qui a l'honneur d'être votre chef, mais qui n'ambitionnera jamais d'autre titre auprès de vous que celui de votre frère et de votre ami. Oui, mes chers et respectables frères, c'est dans toute l'effusion de mon cœur que je vous donne ces noms et que je les réclame de vous. Vous êtes par votre place mes conseillers nés, mes plus nécessaires et plus fidèles coopérateurs; vous le serez, je l'espère, bien davantage par vos sen-

timens et votre affection. Qu'une régularité parfaite nous distingue parmi les ministres du Seigneur; tâchons d'en être toujours les modèles par nos vertus, l'édification par notre piété; que l'union la plus intime, que la charité la plus tendre règnent parmi nous. Si la Providence nous a élevés au-dessus des pasteurs ordinaires, que l'humilité et la douceur tempèrent notre élévation, car nous serons appelés à en rendre un compte plus sévère et plus redoutable; vous le savez, mes frères, *les grands des nations commandent souvent avec empire;* mais il n'en est pas de même parmi nous; il n'en étoit pas de même de mon vénérable prédécesseur, de celui dont nous pouvons dire avec tant de vérité: *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus;* quelle n'eût pas été sa joie, après tant d'années d'exil et de souffrances, de se retrouver au milieu de ses anciennes ouailles, de voir cette magnifique maison dont il a été le généreux fondateur remplie encore aujourd'hui de ses nombreux enfans, qui sont accourus à notre voix de toutes les parties de notre vaste diocèse; pour entrer ou se perfectionner dans la carrière du sacerdoce, réparer nos pertes, et perpétuer parmi les fidèles confiés à nos soins les secours et les bienfaits de la religion ».

Après le discours de M. de Richery, un secrétaire lut l'acte de nomination des dignitaires et des chanoines, et M. l'abbé de Villeneuve-Esclapon récita la profession de foi de Pie IV. Chacun fit sa promesse de soumission au prélat, qui donna à tous les chanoines le baiser de paix, et les conduisit à leurs stales respectives. M. l'évêque entonna ensuite le *Te Deum*, et officia pontificalement avec beaucoup de pompe. La grand'-messe terminée, tout le clergé réuni partit processionnellement et en chantant le *Veni, Creator*. Le maire, le conseil municipal et les administrations suivoient la procession, qui se rendit au séminaire. Cet édifice, l'un des plus beaux de ce genre qui existent en France, avoit été bâti par les soins et la libéralité de M. Emmanuel-François de Beausset, dernier évêque de Fréjus. Dégradé par trente ans de révolution, on l'avoit réparé, comme par enchantement, dans l'espace d'un mois. M. l'évêque en bénit les murs et les salles. Quand on fut parvenu à la chapelle, M. Maunier, supérieur du séminaire, complimenta le prélat, et rappela aux élèves leurs obligations; ces jeunes gens sont déjà au nombre de près de quatre-vingt-dix. M. l'évêque lui répondit et donna la bénédiction. Après la cérémonie, on se rendit au réfectoire, où le prélat dîna avec tous les ecclésiastiques, entouré de ses grands-vicaires et de son chapitre, et voulut même partager la récréation des jeunes gens. Le soir, Mgr. officia encore à vê-

pres, et il y eut sermon et salut. Ainsi, l'église de Fréjus a vu revivre son titre et ses honneurs. Les habitans ont pris beaucoup de part à la joie de ce jour.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi, du 24, dissout la chambre des députés. Les colléges électoraux sont convoqués, dans tout le royaume; savoir, les colléges d'arrondissement et ceux des départemens qui n'ont qu'un collége, le 25 février 1824, et les colléges départementaux, le 6 mars. La session des chambre s'ouvrira le mardi 23 mars.

Le Roi nomme, dans une autre ordonnance, les présidens des colléges de département et d'arrondissement, dont deux cent trois sont pris parmi les députés sortans. On y remarque aussi quelques ecclésiastiques; Mgr. l'archevêque d'Aix est nommé président du collége départemental des Bouches-du-Rhône, M. l'abbé de Montesquiou est président du collége départemental du Gers, et M. l'abbé duc de Rohan présidera le collége départemental du Morbihan. MM. les évêques d'Autun et du Puy président leurs colléges d'arrondissement.

— Une ordonnance du Roi, du 23, transmet plusieurs pairies; savoir : celle de M. Dambray, à M. de Sesmaisons, son gendre; celle de M. le duc de Tarente, à M. de Roche-Dragon, son gendre; celle de M. de Vioménil, à l'aîné de ses petits-fils; celle de M. de Châteaubriand, à M. Geoffroy-Louis de Châteaubriand, son neveu; celle de M. de Saint-Vallier, à M. de Chabrillant, son gendre; celle de M. de Villemanzy, à M. de Beaumont, son gendre; celle de M. de Lamoignon, à M. Ségur Lamoignon, son gendre; celle de M. d'Orvilliers, au plus âgé de ses petits-fils.

— Une seconde ordonnance du même jour élève à la dignité de pairs, deux prélats, M. l'archevêque de Besançon et M. l'évêque d'Autun; plusieurs officiers généraux; savoir : MM. de Glandevès, Gaspard de Puységur, Dode de La Brunerie, d'Agoult, de Mesnard, de Bourbon-Busset, de Juigné, Gabriel Dubouchage, Athanase de Charette, de Coislin; deux préfets, MM. de Tournon et de Breteuil, et treize députés; savoir : MM. de Béthisy, Chabrol de Crouzol, d'Orglandes, de Chastellux, de Villefranche, Lainé, de Bonald, de Vogué, de Marcellus, de Kergorlay (Florian), de Rastignac, Pézé de Courtarvel, Louis d'Ambrugeac.

Les pairs nommés, les ecclésiastiques exceptés, ne pourront être admis dans la chambre des pairs qu'en justifiant d'un majorat de 10,000 francs d'un revenu net, ou de l'octroi à eux fait par le Roi, pour services rendus, d'une pension irrévocable de 12,000 fr.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le sous-préfet de Fontainebleau une somme de 1000 fr., et 1500 fr. à M. le préfet du département, pour les besoins des pauvres.

— M. Maillart de Liscourt, lieutenant-colonel, commandant l'artillerie de réserve du deuxième corps, vient d'être promu au grade de colonel de cette arme, et autorisé par S. A. R. le prince généralissime à accepter et à porter la croix d'or de la deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand.

— Le repas militaire offert par la ville de Paris au Prince généralissime a été digne de son objet.

La table, composée de quatre cents couverts, avoit été dressée dans la salle nouvellement construite sur le jardin. De riches trophées en bronze et en dorures ornoient des surtouts sablés qui resplendissoient comme les plus belles pierreries. Des drapeaux, suspendus à cinquante colonnes d'or, liées entre elles par des guirlandes de lauriers, rappeloient tous les faits mémorables de la campagne.

Le Prince est arrivé à six heures à l'Hotel-de-Ville, où il a été reçu par M. le comte de Chabrol, à la tête du corps municipal. Peu après, M. le préfet a annoncé au Prince que le diner étoit servi. A droite de S. A. R. étoit le premier grenadier de France, le prince de Carignan; à gauche, le vénérable maréchal Moncey, doyen des maréchaux de France. M. le comte de Chabrol, après en avoir reçu la permission du Prince, a porté la santé du Roi; on a porté ensuite successivement les santés des Princes et Princesses de la famille royale, et des armées de terre et de mer. L'enthousiasme a été à son comble, quand on a vu le Prince généralissime se lever, et daigner lui-même porter un toast à la ville de Paris.

Le repas fini, le Prince est entré dans la salle du Saint-Esprit, où on a pris le café. On s'est de là rendu à la salle du Trône, où l'intermède déjà exécuté devant la famille royale a été de nouveau représenté. Le Prince a paru très-satisfait, et a témoigné combien cette belle journée laissera de profonds souvenirs dans sa mémoire.

— La cérémonie de la bénédiction du paquebot à vapeur le *Duc de Bordeaux*, destiné aux transports des dépêches de France pour l'Angleterre, a eu lieu dernièrement aux cris de *vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vivent à jamais les Bourbons!* M. le marquis de Bouthilliers a été le parrain du bâtiment, Mme. la marquise d'Autane en a été la marraine.

— L'Académie françoise vient de choisir M. Lainé pour directeur de l'Académie, et M. Villemain pour son chancelier.

— La ville de Pau a donné une fête, le 17 de ce mois, aux corps revenant de l'armée d'Espagne qui ont passé dans cette ville; dans cette circonstance solennelle, les compatriotes du Béarnais ont rivalisé d'enthousiasme avec les braves guerriers qui viennent d'affermir sur son trône un des petits-fils de Henri IV.

— La cour d'assises de Perpignan a commencé, le 16, de s'occuper de l'affaire des nommés Lonjon, propriétaire; Pons, avoué de Limoux (Aude), et Vaur, jeune commerçant de Carcassonne, accusés, avec un nommé Joly, de Limoux (contumax), d'être auteurs ou complices d'un complot tendant à changer l'ordre de successibilité au trone, à armer les citoyens les uns contre les autres, etc.

Lonjon, qui avoit quitté la France depuis le mois d'août 1822 pour être employé à Figuières, en qualité de caporal des miquelets constitutionnels, partit de cette place le 2 avril 1823; évitant avec soin le jour et les routes frayées, à l'aide de guides généreusement payés, il parvint à Cassamani, frontière de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. L'autorité, informée du retour de Lonjon, dut prendre des mesures; le 6, vers minuit, Lonjon fut arrêté par la gendarmerie.

On trouva sur lui un poignard de miquelet, un pistolet, des proclamations et manifestes signés *Cugnet de Montarlot, commandant général des armées constitutionnelles de France*; des brevets d'aide-de-camp et de chevalier du soleil, *datés de l'an 4 des lumières*, et que ce transfuge, satisfait du libéralisme de Lonjon, lui avoit décernés : il portoit aussi des lettres d'un sieur Auguste de La Roche, officier renvoyé des chasseurs de Vaucluse, puis repris de justice à Montpellier, et enfin transfuge, accueilli et employé à Figuières par les révolutionnaires espagnols; ces lettres étoient adressées à différens habitans du département de l'Aude, dont Lonjon devoit exciter le zèle, leur étant recommandé comme un homme actif et sûr.

Pons confesse avoir reçu des lettres d'Auguste de La Roche, et lui avoir répondu; il y en avoit une pour lui dans celles saisies sur Lonjon : les allusions politiques de cette lettre ont dû faire penser que Pons n'étoit pas étranger aux manœuvres des conspirateurs. Vaur paroît avoir également connu La Roche et Cugnet de Montarlot.

— Une ordonnance de la chambre du conseil vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, M. Victor Ducange, auteur d'un roman intitulé : *Thélène* ou l'*Amour et la Guerre*, qui a été saisi ces jours derniers.

— La 6e. chambre de police correctionnelle a prononcé sur la réimpression des Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot, par feu M. Naigeon, membre de l'Institut. Cet ouvrage a été considéré par le tribunal comme contraire à la morale publique et religieuse. Le libraire a été condamné à 500 fr. d'amende et aux frais.

— L'éditeur responsable et M. Constant Chantpie, imprimeur des *Tablettes universelles*, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle à un mois de prison et à 150 fr. d'amende.

— Les libéraux ayant essayé de révoquer en doute les sentimens de repentir exprimés par Riégo avant de subir sa peine, on vient de publier en *fac simile* la déclaration que ce chef a écrite de sa main; en voici un extrait : « Moi, D. Raphaël Riégo, prisonnier et étant dans la chapelle de la prison royale de la cour, me trouvant entièrement maître de ma volonté, doué de la mémoire et du jugement que la Majesté divine a daigné m'accorder; croyant, comme fermement je crois, tous les mystères de notre sainte foi proposés par notre mère l'Eglise, dans le sein de laquelle je désire mourir, déterminé impérieusement par les avis de ma conscience qui, pendant plus de quinze jours, a fait vivement entendre sa voix dans mon intérieur; je veux, avant de me séparer de mes semblables, faire connoître dans tous les lieux où

mon nom a pu parvenir que je meurs résigné aux dispositions de la souveraine Providence, dont j'adore et vénère la justice, puisque je reconnois les délits qui me font mériter la mort.

» Je confesse également mes regrets pour la part que j'ai eue dans le système appelé *système constitutionnel* et dans la révolution et ses fatales conséquences; pour laquelle part, de même que j'ai demandé et je demande pardon à Dieu de tous mes crimes, j'implore également la clémence de mon roi et de tous les peuples et individus de la nation que j'aurai offensés dans leur vie, leur honneur et leurs propriétés, suppliant, comme je supplie, l'Eglise, le trône et tous les Espagnols d'oublier mes excès, en faveur de cette déclaration sincère et véritable, que je fais de ma volonté libre et spontanée, que j'écris de ma main et de mon écriture, et je la signe, en présence du notaire de Sa Majesté, dans la prison royale de la cour et dans la chapelle des condamnés, à huit heures du soir, le 16 novembre 1823. Raphaël Riego ». A été présent, par ordre du gouverneur de la chambre, Julian Garcia Huerta.

— On a reçu à la Corogne des nouvelles authentiques de la Havane, avec des lettres particulières du gouverneur et du capitaine de l'île, en date du 6 septembre, annonçant la prise du chef et des principaux complices d'une rébellion qui y avoit éclaté; ces conspirateurs ont été surpris avec des proclamations, des cocardes et des armes. Le gouverneur, en exprimant sa satisfaction de la valeur et de la discipline de ses troupes, déclare qu'il a une complète confiance dans les sentimens de l'immense majorité de l'île en faveur du gouvernement légitime de S. M.

— On a trouvé dans la prison de Ségovie cette inscription, que D. Santiago-Creps, victime de son amour pour son roi, avoit écrite de son sang : *D. O. M., pour défendre la religion de J.-C. et Ferdinand VII, est mort dans les supplices un Espagnol appelé Santiago Creps* (16 *décembre* 1822).

---

Le troisième volume du *Thesaurus Patrum floresque doctorum* vient de paroître; il termine le C, et va jusqu'à la fin du G. Il paroit exécuté avec le même soin et la même netteté que les tomes précédens. Nous en parlerons une autre fois avec quelque étendue. On sait que cet ouvrage doit avoir huit volumes; le quatrième est sous presse. Le prix est de 6 fr. pour les souscripteurs, qui n'ont rien à payer d'avance. Après la publication, le prix sera de 8 francs. Le nombre des souscripteurs est suffisant pour terminer l'opération; seulement, sur l'invitation des ecclésiastiques qui dirigent l'entreprise, M. Beaucé-Rusand s'est déterminé à laisser la souscription ouverte en faveur des séminaires.

La lettre de M. Nachon, curé de Divonne, que nous avons annoncée dans un précédent n°., se vend aussi à Paris, chez Méquignon jeune, rue des Grands-Augustins.

*Des journaux en général, et de celui-ci en particulier.*

Les journaux sont devenus un besoin de nos sociétés modernes; quand le calme régnoit dans l'Etat, que l'aspect moral étoit toujours à peu près le même, et que la paisible uniformité d'une situation fixe n'étoit interrompue que par quelques controverses religieuses ou littéraires, renfermées dans un cercle plus ou moins resserré, alors on ne pouvoit avoir un très-vif empressement pour apprendre sans cesse des nouvelles; la journée du lendemain ressembloit à celle de la veille, et n'apportoit que rarement quelque changement dans les affaires publiques. Nous voguions avec sécurité sur une mer tranquille, nous reposant sur l'expérience de ceux qui tenoient le gouvernail. Mais, depuis que la révolution a déplacé toutes les bases, et a introduit dans la politique une succession rapide d'évènemens, une mobilité de vues, un conflict d'intérêts, depuis que les gouvernemens n'ont plus de secrets, et que la royauté est descendue de ses hauteurs, et s'est accoutumée à traiter familièrement avec les peuples et à rendre compte publiquement de ses opérations et même de ses desseins, alors toutes les classes se sont aussi accoutumées à s'enquérir de tout ce qui se fait, et à discuter ce qui se prépare. Le vaisseau sur lequel nous sommes embarqués a été si souvent et si violemment battu par l'orage, qu'une inquiétude naturelle nous portoit à vouloir connoître ce que nous avions à craindre ou à espérer de nos pilotes, et nous suivions avec curiosité leurs manœuvres pour prévoir d'avance notre sort et nous y préparer. Nous avons eu de si légitimes sujets d'alarmes pendant trente ans sous les

divers gouvernemens qui ont pesé sur nous, que nous nous sommes crus obligés de nous tenir presque constamment en éveil sur une marche qui pouvoit à chaque instant entraîner notre ruine.

Actuellement sans doute notre situation n'est ni si agitée ni si menaçante; mais comme, après une grande tempête, la mer reste encore long-temps *houleuse* et émue, ainsi la révolution et ses suites ont laissé après elles une tendance et un mouvement qui ne sont point encore tout-à-fait apaisés. La restauration n'a pas fermé toutes nos plaies, ni dissipé toutes les semences de troubles. Les cent jours, l'influence d'un ministre fameux, la protection qu'il accorda aux ennemis de la monarchie, la défaveur et le ridicule jetés, pendant quelques années, sur les royalistes, l'oubli où on a laissé les intérêts de la religion, toutes ces causes ont contribué à reculer les espérances que l'on avoit conçues. Un affreux attentat vint tout à coup nous révéler l'abîme vers lequel nous étions entraînés; un mouvement en sens contraire pouvoit seul nous sauver. D'autres choix furent faits, un système plus favorable fut adopté, des mesures long-temps sollicitées furent prises. Toutefois il reste encore un levain d'inquiétude, et nous sommes bien loin d'avoir acquis une assiette stable, et de n'avoir plus rien à redouter d'un avenir encore chargé d'orages. Un parti nombreux a encore ses agens, ses secrets, ses complots; il distribue ses poisons, échauffe les esprits, irrite les haines, et appelle de nouvelles révolutions. Parmi ses organes, les uns propagent hautement l'incrédulité, les autres prêchent l'indifférence; ceux-ci se croient plus modérés quand ils ne font que jeter du ridicule sur des prêtres. Presque tous tendent à arracher la foi dans les jeunes cœurs; là on préconise les écrits les plus dangereux, ici on laisse dans l'oubli les productions les plus estimables, ou on n'en parle que pour

y trouver un sujet de persifflage. Les doctrines catholiques sont présentées comme une institution vieillie, qui n'est plus en harmonie avec les lumières du siècle; les livres de controverse n'offrent plus que des disputes sans intérêt pour des esprits absorbés par les intérêts matériels, et tout ce qui a rapport à la religion n'est plus digne d'attirer l'attention d'hommes frivoles ou passionnés. Il semble qu'on lui fasse grâce en la tolérant encore, et qu'elle doive être satisfaite d'être traitée comme une étrangère à qui on ne croit pas pouvoir refuser de donner asile encore quelque temps, sauf à la mettre dehors au premier caprice.

Il ne faut pas se le dissimuler; une grande lutte est établie dans le monde, le génie du bien et le génie du mal se disputent l'empire. La philosophie, forte de ses succès passés, veut se maintenir en possession de tout ce qu'elle a envahi. Elle se roidit contre les maux qu'elle a causés, et, loin d'être humiliée des excès ou des désastres de la révolution, dans le délire de son orgueil elle en tire vanité, et, comme cette femme dont parlent les livres saints, elle se complaît dans son ignominie. Elle ose reproduire les leçons et les maximes de ses plus audacieux partisans, et elle y ajoute les rêves de ses plus modernes affidés. Combien, dans ces dernières années, ils ont enfanté de volumes tous marqués au même coin, et tendant au même but? Est-il dans la religion quelque point qui ait échappé à leurs attaques? Ils ont parodié nos livres saints, réduit la révélation au rang des fables, nié nos dogmes, insulté à nos mystères, tourné en dérision nos plus saintes pratiques, travesti l'histoire de l'Eglise. Ils ont fait servir à leurs vues tous les genres de littérature, et ont tenté d'appeler à eux tous les talens. Ils ont multiplié les réunions littéraires, et organisé des sociétés secrètes, dont il s'échappe de temps en temps quelque œuvre des ténèbres, quelque complot, quelque forfait.

Dans plusieurs Etats ils se sont emparés de l'éducation, et égarent par leurs promesses une jeunesse facile; ils règnent surtout dans les journaux. C'est là qu'ils exercent le plus d'influence; c'est là que tous les matins ils aiguisent l'épigramme ou distillent le fiel, propagent l'erreur ou la calomnie, arment la génération nouvelle contre celles qui la précèdent, immolent les croyances et les traditions anciennes à de vagues illusions, et ébranlent tous les fondemens de la société.

Tant d'efforts appellent des efforts contraires; le zèle des uns pour détruire doit exciter celui des autres pour conserver. En voyant les ennemis de la religion user de tant de moyens pour établir leurs systèmes, on sent le besoin de leur opposer une masse de résistance proportionnée à leurs attaques. Les enfans de ténèbres donnent ici l'exemple aux enfans de lumières. Comme eux il faut s'unir, s'animer, combattre avec persévérance. Des écrivains estimables se sont déjà montrés avec honneur dans cette lutte; les uns dans des recueils périodiques, les autres dans des livres et des traités sur divers sujets, ont défendu courageusement les saines doctrines, et ont réfuté les maximes de l'incrédulité. Plusieurs journaux se sont distingués dans le même genre. Nos efforts et notre concours ne méritent pas sans doute d'être comptés dans cette réunion de soins et de travaux d'hommes estimables pour opposer une digue au torrent. Cependant ne nous est-il pas permis de faire remarquer que nous fûmes les premiers qui, à l'époque de la restauration, nous empressâmes d'entrer dans cette carrière? Depuis dix ans nous avons travaillé sans relâche à recueillir tout ce qui nous a paru servir la cause de la religion. Les actes de l'autorité, les écrits des pasteurs, l'analyse des ouvrages en faveur de la saine doctrine, les évènemens consolans pour l'Eglise, les heureux fruits des missions, les conversions éclatantes, et, d'un autre côté, les

épreuves que Dieu envoie à son Eglise, les complots des méchans, leurs livres pernicieux, les mesures et les évènemens qu'il importe de signaler, la mort des pasteurs zélés que la vieillesse et les travaux moissonnent sans cesse, tout ce qui enfin a rapport aux droits et aux intérêts de la religion a été consigné avec soin dans nos feuilles. Nous avons eu à cœur d'en faire un dépôt qui pût à la fois présenter pour le moment actuel des documens de quelque intérêt, et offrir des matériaux pour les historiens futurs.

Aussi des abonnés estimables nous font l'honneur de regarder notre collectio• comme un répertoire aussi complet que possible de tout ce qui est relatif à la religion depuis l'époque où nous avons commencé cette entreprise; ils y trouvent, nous osons le dire, de la modération, de l'impartialité, et le plus vif désir de servir une cause à laquelle nous nous sommes consacrés; ils y trouvent, ce semble, aussi une diversité de matières qui peut-être ajoute à l'intérêt. Nous en avons un grand nombre qui nous sont attachés depuis l'origine, qui nous tiennent compte de notre bonne volonté, et qui ont la bonté de conserver et de recueillir nos feuilles. Nous leur devons toute notre reconnoissance pour leurs encouragemens, et nous les prions d'agréer l'expression de notre gratitude et de notre dévoûment. Ils souhaitoient depuis long-temps une Table pour toute la collection, et cette Table devenoit en effet de jour en jour plus nécessaire, nous la leur avions promise; mais un incident fâcheux, dont nous leur avons rendu compte, nous empêcha de tenir notre parole. Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement, et nous espérons ne plus éprouver d'obstacles qui nous empêchent de le remplir. Nous comptons donc donner, dans l'année qui va s'ouvrir, une Table pour les quarante premiers volumes de notre collection; cette Table sera plus ample qu'elle n'auroit

dû l'être, lorsque nous l'annonçâmes pour la première fois. Dix volumes de plus ont paru, et ce surcroît de matériaux augmentera à la fois, et la longueur du travail, et les frais de l'impression. Nous avions d'abord espéré qu'il suffiroit d'un petit nombre de feuilles pour renfermer tout ce que devoient offrir les trois Tables projetées; mais nous n'avons pas tardé à voir que ces Tables, dans le plan que nous avions conçu, seroient plus étendues que nous ne l'avions imaginé. Nous en entretiendrons nos lecteurs quand nous verrons plus nettement encore la mesure d'un tel travail. Cette Table, comprenant quarante volumes, iroit jusqu'au mois d'août prochain, et d'ici là nous instruirons nos abonnés du progrès d'une opération longue et laborieuse, mais qui, nous l'espérons, remplira leurs vues, et leur montrera notre désir de les satisfaire.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Il y a eu chapelle papale le deuxième dimanche de l'Avent et le jour de la Conception; mais S. S. n'y a point paru. Cependant l'état de sa santé n'offre rien d'inquiétant, et le saint Père donne des audiences dans ses appartemens.

— Il a été déposé, à notre Mont-de-Piété, une somme de 20,000 écus romains, qui sont destinés à ériger un monument en l'honneur du feu Pape. La personne qui fait ériger ce monument ne se nomme pas; mais comme c'est M. le cardinal Consalvi qui a fait le dépôt, et que c'est également lui qui doit veiller à l'exécution de ce monument, l'auteur du projet n'est pas douteux. C'est l'artiste Albert Thorwaldsen qui est chargé du travail.

— Ange Sacerdoti, juif de Modène, âgé de trente-huit ans, étoit décidé, depuis quelque temps, à embrasser la religion chrétienne, à l'exemple de sa femme, qui avoit fait précédemment cette démarche. Il a été baptisé le 28 novembre, par M. le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne. L'ar-

chiduc François, duc de Modène, a été son parrain, représenté par le comte Ceccopieri, son chargé d'affaires près le saint Siége. Trois enfans d'Ange ont aussi été baptisés, et ont été tenus sur les fonts de baptême par le cardinal Arezzo, par le prince de Bavière, et par Mme. Patrizi, née princesse de Saxe.

PARIS. M. l'archevêque vient de publier un Mandement (1) sur les élections générales qui vont avoir lieu dans le royaume. Le langage qu'y tient le prélat et les mesures qu'il ordonne sont également dignes de sa piété et de son zèle.

« Une grande et importante mesure vient d'être prise dans les conseils du Roi, nos très-chers Frères : s'il n'appartient pas à la religion d'en discuter les motifs, elle ne peut demeurer étrangère à ses conséquences; si elle laisse à la politique l'examen des raisons d'Etat, elle ne reste point indifférente aux intérêts publics. Lorsque le prince les règle par son pouvoir et son autorité, lorsque le législateur les fixe par sa sagesse et ses lumières, lorsque le magistrat les conserve par sa fermeté et sa vigilance, lorsque le guerrier les défend par sa constance et sa valeur, la religion les protége et les soutient, non-seulement par sa morale et ses préceptes, qui les font respecter de la terre, mais encore par ses prières et ses supplications, qui les font bénir du ciel....

» Combien donc est-il de notre devoir, N. T. C. F., de les provoquer, de les ordonner, ces supplications publiques, ces demandes solennelles, ces prières ferventes, dans une circonstance d'un si haut intérêt, où il s'agit du renouvellement général de l'une des chambres à qui le Roi a voulu confier une portion de ce pouvoir législatif émané de la puissance divine; dans une circonstance où tout un royaume, répondant à la voix de son monarque, va se lever comme un seul homme, pour lui envoyer le plus noble et le plus magnifique tribut que jamais souverain ait pu recevoir, l'élite des sujets éclairés et fidèles; dans une circonstance où nous avons lieu d'espérer enfin que la France en travail enfantera son repos! Ne pas prier dans une semblable conjoncture, ne prier qu'imparfaitement, ne prier même que dans le secret, se contenter d'un simple désir caché et presque étouffé au fond du cœur, ce seroit n'être ni chrétien ni Français; et le respect humain, qui, dans la conduite privée, n'est quelquefois qu'une foiblesse, seroit une lâcheté et une coupable défection. Oui, N. T. C. F., le moment est arrivé pour vous, pour tous ceux qui aiment sincèrement leur Dieu, leur Roi, leur patrie, pour nous tous, non-seulement de multiplier nos vœux et de les adresser au ciel en particulier, mais de venir encore les offrir publiquement au Seigneur dans ses temples en faveur de cette France qui nous est si chère; afin d'obtenir qu'ayant conquis au-dehors la paix des peuples et l'indépendance des rois, qu'étant délivrée au-dedans de ses inquiétudes trop souvent re-

(1) Prix, 60 c. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

naissantes, elle puisse, pendant une longue suite d'années saintes et tranquilles, se consacrer et s'appliquer plus que jamais au service *de ce grand Dieu, qui l'a frappée et qui l'a guérie, qui l'a perdue et qui l'a sauvée, qui l'a conduite aux portes de la mort et qui l'en a ramenée;* de ce *Père des miséricordes* qui ne l'a jamais abandonnée, et qui l'aura faite si sage après tant d'égaremens, si grande après tant d'humiliations, et si heureuse après tant de malheurs : *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi in sanctitate et justitiâ coram ipso, omnibus diebus nostris* ».

Le prélat ordonne, en conséquence, que le 1er. janvier l'hymne *Veni, creator,* sera chanté avant la grand'messe dans l'église métropolitaine, pour attirer la bénédiction de Dieu sur les prochaines élections. Le dimanche 4, on fera les mêmes prières dans les églises et chapelles. Le samedi 3, commencera dans l'église patronale de Sainte-Geneviève, une neuvaine générale de supplications solennelles pour la même fin; chaque jour, après la messe solennelle célébrée dans cette église, on chantera les prières indiquées dans le Mandement (1). Le premier jour, la messe sera célébrée par M. l'archevêque assisté du chapitre. Chacun des autres jours de la neuvaine, le clergé des paroisses et des congrégations ecclésiastiques se rendra successivement dans la même église pour y faire les prières; il se réunira dans la chapelle basse pour se rendre de là processionnellement dans l'église haute. MM. les curés exhorteront leurs paroissiens à les accompagner dans cette dévotion, et à faire en particulier des prières, des aumônes et des bonnes œuvres à la même intention. Pendant la neuvaine, les mêmes supplications seront faites chaque jour après la messe dans les chapelles des communautés. Le dimanche 22 février, qui précédera les élections, il sera chanté à la métropole et dans toutes les églises du diocèse l'hymne *Veni, creator,* et après la messe le *Sub tuum.* Le Mandement est suivi de l'indication des jours et heures où chacune des paroisses ira visiter l'église Sainte-Geneviève.

— Le 19 de ce mois, M. de Forbin-Janson, évêque nommé de Nanci, a présidé, dans l'église Sainte-Geneviève, une assemblée générale des dames de l'œuvre du Calvaire. Quoique très-rapprochée de celle qui, dans le mois passé, s'étoit

(1) Elles se trouvent, en latin et en français, format in-12, au bureau de ce journal; prix, 25 cent.

tenue chez Mme. la comtesse de Chabrol, et de celle qui, dans le mois prochain, aura lieu chez Mme. la comtesse de Villèle, cette réunion avoit paru nécessaire pour tranquilliser un grand nombre de dames qui craignoient la ruine totale de leur sainte entreprise, si M. de Janson venoit à l'abandonner. M. de Janson a pleinement rassuré ces dames, en leur faisant connoître que, si, en se décidant à accepter l'évêché de Nanci, *il avoit dû vaincre toutes ses répugnances, et faire taire ses conseils et ses volontés propres devant des volontés plus hautes et de plus nombreux et de plus sages conseils,* il n'avoit pu, sans doute, oublier non plus les droits sacrés que l'œuvre du Calvaire conserve à la continuation de tous ses efforts pour en assurer le succès; droits anciens, a-t-il dit, droits fondés sur l'importance de l'œuvre en elle-même, et sur la certitude des avantages qu'en retireront, non seulement les diocèses de Paris et de Versailles, qui entourent le Calvaire, mais encore tous ceux qui, dans la France entière, reçoivent nécessairement quelque influence des exemples de la capitale; droits nouveaux, fondés sur l'empressement admirable avec lequel un si grand nombre de personnes, soit à Paris, soit dans les provinces, avoient bien voulu répondre au premier appel fait à leur inépuisable charité : de telle sorte que notre seul mérite, ajoutoit M. l'évêque de Nanci, c'est, Mesdames, d'avoir deviné le secret de votre force, et su apprécier toute l'intrépidité de votre zèle et de votre amour pour la croix. Continuez, a-t-il dit encore; continuez, Mesdames, ces nobles exemples, les seuls que vous n'ayez point encore donnés durant nos longues années d'infortune... M. de Janson a donc formellement promis à ces dames que rien ne le détacheroit de leur sainte entreprise. Il leur a dit qu'il s'étoit, à cet égard, assuré des intentions de S. M.; que, suppléé, quant aux détails de l'œuvre, par quelqu'un des missionnaires ses anciens confrères, avec lesquels il restoit toujours intimement uni, il continueroit d'en diriger les affaires principales. Il a ajouté qu'ayant pris les ordres de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, l'auguste Princesse avoit daigné l'autoriser à exprimer à toutes les dames *son contentement de leur zèle, et qu'elle favoriserait toujours de sa haute protection l'œuvre du Calvaire.* Il a fait connoître les intentions bienveillantes du gouvernement, qui venoit de lui accorder une très-belle copie d'un tableau dont l'original est en Italie, et dont le sujet, représentant l'ensevelissement de

Jésus-Christ, fournira l'une des stations intérieures de la nouvelle église. Il a fini par donner quelques détails sur les nouveaux travaux qui, depuis la neuvaine de septembre, se sont exécutés et se poursuivent encore sans relâche. Il a rapporté quelques traits édifians de la retraite des hommes de la campagne; il a dépeint, avec des couleurs naïves, d'abord l'étonnement de ces braves gens, transplantés sur cette montagne, et comme placés entre le ciel et la terre, avec un changement total d'habitudes et de genre de vie; puis leur bonheur tout nouveau, et la promptitude et la simplicité touchante de leur retour à Dieu, dès qu'ils se sont trouvés éclairés et remués par une suite d'instructions adaptées aux besoins de leur esprit et de leur cœur. Ayant ensuite proposé à ces dames de consacrer quelques-uns des produits de la quête à donner, avant la fin du Carême prochain, une retraite semblable à celle dont on vient de faire un si heureux essai, toutes les dames se sont levées pour approuver une résolution dont le résultat doit être un avantage précieux pour la religion, et, nous n'en doutons point, un nouvel encouragement aux pieuses libéralités des fidèles. Avant de se séparer, on est convenu de terminer au plus tôt les quêtes, qui n'ont point encore été complètement achevées, pour cette année, dans les divers arrondissemens de Paris; et, pour mieux déterminer la confiance des personnes chez qui l'on se présentera, outre le livret vert signé de M. de Forbin-Janson, les dames quêteuses ont adopté le signe extérieur d'une médaille d'argent, portant, d'un côté, la représentation d'un petit Calvaire, avec la date de l'ordonnance royale qui donne le Calvaire du Mont-Valérien aux Missionnaires de France; de l'autre, une croix rayonnante, entourée de cette légende : *Tout pour elle et par elle.*

— Une personne connue long-temps par son zèle pour les bonnes œuvres vient de succomber à une maladie longue et douloureuse. M^lle^. Jenny d'Acosta est morte, le 25, dans un âge peu avancé. Elle étoit une des dames qui s'étoient consacrées à soutenir l'établissement de M^me^. de Carcado. Intimement unie avec des sœurs vertueuses, elle vivoit avec elles dans les exercices habituels de la piété et de la charité. Attaquée d'une maladie terrible, et que les médecins ne paroissent pas avoir connue, elle éprouva des douleurs cruelles contre lesquelles tous les secours furent impuissans.

M^me^. la vicomtesse de Châteaubriand, sa parente, l'engagea à venir dans son hôtel, afin d'y être plus près d'un médecin qui avoit donné quelque espérance de guérison. C'est là que M^lle^. d'Acosta a trouvé le terme de ses maux, au milieu des soins de la plus tendre amitié. Le service funèbre a eu lieu dans l'église de l'Assomption, et le convoi étoit remarquable par la présence d'une centaine de ces enfans délaissés dont M^lle^. d'Acosta étoit la protectrice.

— On nous engage à recueillir les détails d'une nouvelle guérison opérée par les prières du prince de Hohenlohe. M^lle^. Augustine Miste, âgée de vingt-cinq ans, demeurant à Paris, rue Montmartre, n°. 32, étoit attaquée, depuis neuf ans, d'un anévrisme que les médecins, après avoir essayé beaucoup de remèdes, avoient déclaré incurable. Retenue depuis cinq ans au lit, elle éprouvoit des douleurs aiguës, qui donnoient lieu à de fréquens et longs accès de convulsions. Trois opérations, dont elle conserve les cicatrices, lui furent faites sans succès. Réduite à vivre de liquides, elle voyoit avec résignation approcher le terme de ses maux, et ne paroissoit occupée que du sort d'une mère, de frères et de sœurs dont elle étoit précédemment le soutien. Dans cette situation, on eut recours au prince, qui indiqua une neuvaine du 27 novembre dernier au 6 décembre, annonçant que, pendant ce temps, il offriroit le saint sacrifice à l'intention de la malade. Le premier jour, elle reçut la communion dans son lit, et sentit à ce moment une révolution extraordinaire dans son corps; il lui sembla qu'un énorme poids se détachoit de son cœur. Du reste, les crises continuèrent; elle en eut une très-violente le 5 décembre, au soir. Les parens étoient consternés; la malade seule conserva de l'espoir, et annonça sa guérison pour le lendemain. Dans la nuit, elle dormit d'un sommeil calme et profond, et à son réveil elle se trouva si bien qu'elle vouloit se lever; mais sa mère l'engagea d'attendre jusqu'à neuf heures, que le prince devoit prier. A cette heure-là, toute la famille s'unit aux prières: peu après, la malade se leva, et fit à genoux son action de grâces et récita le chapelet. A midi, elle se rendit à l'église Saint-Eustache, à pied, et seulement soutenue par sa mère et sa sœur; elle entendit la messe, revint chez elle avec plus de facilité, et prit des alimens sans en être incommodée. Le lendemain dimanche, elle se disposoit à aller à l'église; mais son directeur

l'engagea à remettre au lundi, jour de la fête de la Conception. Ce jour-là, en effet, elle s'y rendit seule, y communia, et, depuis cette époque, la cessation de ses douleurs et l'accroissement progressif de ses forces, lui font bénir Dieu du changement total opéré en elle.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient de nommer M. le marquis d'Avaray, maréchal de camp, premier chambellan, maître de la garde-robe, en remplacement de M. le duc d'Avaray, son père, qui conserve le titre de sa charge et les honneurs du service.

— Le Roi a fait remettre, par M. le duc de Blacas, une riche épingle en diamans à MM. Soumet et Guiraud, auteurs des Odes sur la guerre d'Espagne et sur la délivrance du roi Ferdinand.

— S. A. R. Madame, ayant appris que les habitans intérieurs et extérieurs du fort de Scarpe, département du Nord, étoient privés de messe le dimanche, ou forcés de l'aller entendre à Douai, a envoyé à M. le colonel chevalier de Précy, lieutenant du Roi à Douai, la somme de 200 francs pour acheter des vases sacrés, et aide ainsi à la réédification de la belle chapelle de ce fort, dépouillée de tout il y a trente ans. M. le marquis de Jumilhac, commandant la division, a donné l'ordre de la rouvrir aux fidèles aussitôt qu'on seroit en mesure d'y faire le service divin; la première messe y sera chantée à l'intention de S. A. R. Madame et de son auguste époux.

— Par ordonnance du 23 novembre, S. A. R. le Prince généralissime a autorisé M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu à accepter et à porter la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui lui a été accordée par S. M. C., comme un témoignage de satisfaction pour ses services distingués dans le cours de la campagne.

— Par ordonnance du Roi, du 10 décembre, attendu que l'expédition des affaires criminelles devant la cour d'assises séant à Paris éprouve des retards par suite de la longueur des débats dans plusieurs affaires, la cour d'assises du département de la Seine sera, pendant le premier trimestre de l'année 1824, divisée en deux sections, qui s'occuperont simultanément de l'expédition des procès renvoyés devant elle.

— Par une seconde ordonnance, M. le vicomte de Castelbajac, conseiller d'Etat, directeur de l'administration générale des haras et de l'agriculture, aura aussi dans ses attributions, au même titre, et sous l'autorité du ministre de l'intérieur, le commerce, les arts et manufactures, et les subsistances.

— Outre les premiers dons adressés à M. Dupré, sous-préfet de Provins, il a encore reçu, pour les incendiés de Bazoches-les-Bray, de S. A. R. Monsieur, 800 fr.; de Mgr. le duc d'Angoulême, 500 fr.; de M. le colonel et de la compagnie de gendarmerie royale de Seine et Marne, 300 fr.; de M. Bellard, procureur-général, 50 fr.; de S. Exc.

le ministre de l'intérieur, 30,000 fr.; de M. le comte Louis de Clermont-Tonnerre de Thoury, l'offre de faire rebâtir une maison à ses frais; et des villes de Provins, Fontainebleau et Montereau, 6,000 fr.!

— L'empereur de Russie a conféré l'ordre de Saint-Georges, de la première classe, à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. M. Divoff, chambellan et attaché à l'ambassade impériale à Paris, est chargé de porter cette décoration à S. A. R.

L'empereur a conféré à M. le comte de La Ferronaye, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, les insignes de l'ordre de Saint-Alexandre de Newsky, enrichis de diamans. S. M. I. a encore nommé chevaliers de l'ordre de Saint-André, M. le vicomte de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères, et M. le duc de Montmorency, pairs de France.

— Le roi d'Espagne, voulant donner à tout le clergé espagnol des preuves de sa haute estime, et regrettant que les circonstances ne lui permettent pas de faire, pour tous les individus de ce corps si respectable qui se sont distingués, tout ce que son cœur désireroit, a accordé la grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique à l'archevêque de Valence, et la grand'croix de Charles III aux évêques de Tarrazona, d'Orihuela, de Pampelune, d'Urgel, de Ceuta, de Malaga et de Solsona.

— M. le lieutenant-général de Laroche-Aymon, aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, et M. le duc de Dino (Edmond de Périgord), sont arrivés à Paris.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie près la cour de France, est arrivé le 25 à Paris, venant de Madrid.

— M. le général Canuel remplace M. le général Rey dans le commandement de la 21e. division militaire.

— S. Exc. le ministre de la guerre vient d'autoriser la famille de feu M. le lieutenant-général baron de Conchy à déposer à l'hôtel royal et militaire des Invalides le cœur de cet officier-général. M. le gouverneur, la plupart des officiers et soldats de l'hôtel ont assisté au service qui a eu lieu à cette occasion dans l'église des Invalides.

— MM. Jourdain, Quêtier de Saint-Eloy, Roger (Pierre-Félix), Merlin de Beaugrenier, Rivière-Lussan, Barrois fils, Buchet fils, Corthier, Tessier, Robierre, Delespaul et Benoist, viennent d'être nommés juges-auditeurs près différens tribunaux.

— M. Charles Nodier a été nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal par S. A. R. Monsieur; et M. Saint-Martin, sous-bibliothécaire.

— M. le marquis de Forton, premier président de la cour royale de Montpellier, vient de mourir à Beaucaire.

— M. le comte de Chabrol de Tournoël, ancien député, nommé président du collége d'arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme), par l'ordonnance du 24 décembre, vient de mourir à Riom. Il étoit frère de M. Chabrol de Crouzol, pair de France, directeur-général de l'enregistrement, et de M. de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine.

— La Faculté des Lettres de l'Académie de Paris a proposé pour candidats à la place de professeur d'éloquence latine, vacante par

Il en avoit même composé d'autres, et on a dû trouver, dans ses manuscrits, un grand nombre de pièces détachées qui avoient amusé ses loisirs. Son goût pour la poésie étoit très-vif; sa mémoire heureuse, et enrichie par la lecture, l'étude et l'observation, rendoit sa conversation intéressante et instructive. Mais depuis long-temps M. d'Autroche paroissoit n'estimer, de tous les avantages dont il étoit doué, que le plaisir de faire du bien. Il répandoit tous les ans d'abondantes aumônes; le séminaire d'Orléans, la maison de la Providence dans la même ville, les églises, les pauvres, les différentes bonnes œuvres recevoient de lui de généreux secours. Il venoit récemment d'agrandir l'église d'une de ses terres. Il se faisoit honneur, non-seulement de respecter, mais de pratiquer la religion, et il aimoit à consigner ses sentimens à cet égard dans ses ouvrages. Il a voulu déposer l'expression des mêmes sentimens dans son testament, qui commence par une profession de foi que nous aimons à citer ici :

« Au nom du Père....... Je crois et professe, sans aucune exception, toutes les vérités que Jésus-Christ et son Eglise ont enseignées. Je m'honore du titre de chrétien, de ce titre qui ajoute tant à la dignité de l'homme, qui lui impose les plus nobles devoirs, qui lui inspire les sentimens les plus purs, et lui propose pour règle et pour but de ses actions les motifs les plus sublimes, la jouissance d'un bonheur infini et éternel, et la possession du Dieu de toute perfection, créateur de l'univers .... ».

Les dispositions de M. d'Autroche dans son testament ont été dignes de sentimens si chrétiens. Il a pris des arrangemens pour continuer, à la maison de la Providence et au séminaire, la rente annuelle qu'il leur faisoit. Il a pourvu à d'autres bonnes œuvres, et a montré, pendant une longue maladie, une résignation entière. Les vues de la foi le soutenoient dans ses souffrances, et il a rendu le dernier soupir entre les bras d'un ecclésiastique (M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris), son ami depuis longues années, qui étoit accouru à la nouvelle du danger de son état. Sa mort est un juste sujet de deuil pour les pauvres. Ferme dans ses principes, franc, loyal, M. d'Autroche étoit un de ces hommes de l'ancien temps, qui n'ont point fléchi devant les idées nouvelles et devant les puissances créées par la révolution, et sa muse, quelque féconde qu'elle fût, ne s'étoit souillée par aucun hommage aux ennemis de la religion et aux tyrans de son pays.

## *Histoire de la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*; par le Père de Ligny (1).

L'histoire de la vie de Notre-Seigneur est, en quelque sorte, dispersée dans les quatre Evangélistes, dont les uns racontent un fait, tandis que les autres l'omettent ou n'en rapportent que les circonstances principales. De plus, l'ordre chronologique n'est pas toujours observé dans leurs récits. On a donc depuis long-temps senti l'utilité d'un ouvrage qui offriroit une histoire complète et suivie des actions et des discours du Fils de Dieu, histoire disposée suivant l'ordre des dates, et dégagée des répétitions ou des lacunes qui se trouvent dans les récits des Evangélistes. De là les concordances qui ont été successivement publiées, et qui, se ressemblant par l'objet principal, diffèrent cependant par quelques accessoires et par l'exécution. Le plan du Père de Ligny n'est pas neuf, mais se distingue néanmoins par des avantages dont quelques-uns lui sont propres. Comme plusieurs autres commentateurs, il a eu soin de distinguer le texte sacré des liaisons nécessaires pour en coordonner les diverses parties. Les paroles des évangélistes sont marquées par des guillemets, et le texte latin est en marge. Mais ce qui est particulier à l'auteur, ce sont des notes destinées ou à éclaircir quelques passages, ou à répondre à des difficultés, ou à expliquer les dogmes, ou à présenter des réflexions sur la morale. Plusieurs de ces notes sont dirigées contre les incrédules ou contre

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 13 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

les protestans, et tendent à établir les points principaux de la doctrine catholique.

On remarque, entr'autres, que le Père de Ligny ne néglige aucune occasion de signaler les preuves de la divinité de Jésus-Christ que l'on peut déduire des quatre Evangiles. Ainsi, après avoir rapporté, d'après saint Luc, ces paroles de l'ange à Zacharie sur Jean : *Il convertira un grand nombre des enfans d'Israël au Seigneur*, l'auteur ajoute cette note fort judicieuse : « Les Juifs n'ont peut-être jamais été adorateurs plus scrupuleux du seul Dieu créateur qu'au temps de la venue de Jésus-Christ. Le Seigneur Dieu, vers qui Jean a tourné plusieurs enfans d'Israël, ne peut donc être que Jésus-Christ. Il y a plus, car on ajoute que Jean marchera devant lui (le Seigneur Dieu), c'est-à-dire, qu'il sera son précurseur. Or de qui Jean a-t-il été le précurseur, si ce n'est de Jésus-Christ? Jésus-Christ n'est donc point différent du Seigneur Dieu, et cette preuve de sa divinité est sans réplique ». Plus loin, sur ces paroles de l'Evangéliste, *Jésus-Christ ayant connu par son propre esprit ce qu'ils pensoient au dedans d'eux-mêmes*, le Père de Ligny fait encore une très-bonne note : « Il n'y a que l'esprit de Dieu qui puisse sonder les reins et pénétrer dans les plus secrets replis des cœurs ; et celui-là est Dieu de qui l'esprit de Dieu est appelé le propre esprit ». Une autre note contient un raisonnement décisif sur le même sujet à l'occasion du passage où il est dit que les Juifs cherchoient à faire mourir Jésus-Christ, *parce qu'il disoit que Dieu étoit son Père, et qu'il se faisoit égal à Dieu ;* sur quoi telle est la remarque du Père de Ligny : « Si Jésus-Christ n'est pas égal à son Père, c'étoit pour lui un devoir capital de désabuser les Juifs, lorsqu'ils croyoient trouver cette égalité exprimée par ses paroles. Cependant il ne l'a pas fait, et on va l'entendre s'exprimer sur ce point en des termes encore

plus forts que ceux dont il s'étoit déjà servi. Il n'y a donc pas de milieu ; ou il possède la nature divine, ou il veut en usurper les honneurs, et, s'il n'est pas Dieu, c'est un imposteur. Or il n'est pas un imposteur, de l'aveu des Ariens et des Sociniens, qui, en combattant sa divinité, ne laissent pas de le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, et de souscrire à la vérité de toutes ses paroles. Donc il est Dieu, et parfaitement égal à son Père. Ce raisonnement est l'écueil contre lequel viendront toujours se briser leurs vaines subtilités ».

Nous citerons encore deux autres exemples de l'attention du Père de Ligny à recueillir les preuves des dogmes catholiques. Sur ces paroles de Notre-Seigneur à ses apôtres : *Il est de votre intérêt que je m'en aille ; car, si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra point à vous ;* voici la note de l'auteur : « Les apôtres ne pouvoient être dédommagés de la perte d'un Dieu que par la venue d'un Dieu ». Donc le Saint-Esprit est Dieu, dit saint Chrysostôme, qui le concluoit de là contre Macédonius. L'autre note est relativement à saint Pierre, que Calvin accuse à tort ; nous ne rapportons pas le passage, parce qu'il est un peu long, mais il est assez clair que Calvin dans cette circonstance n'étoit pas fâché de trouver en faute le fondateur de l'Eglise romaine.

L'avantage de ces notes, c'est qu'on peut les passer à volonté, quand on ne cherche absolument qu'une lecture pieuse ; mais on les consultera avec intérêt, quand on sera bien aise d'y joindre quelque instruction sur les preuves de notre doctrine, ou quelque éclaircissement sur les difficultés des incrédules. Le Père de Ligny dit dans sa *Préface* qu'il a suivi dans ses explications les Pères et les interprètes les plus autorisés, qu'il n'embrasse aucun système, qu'il n'a aucune idée particulière, et qu'il ne s'attache qu'à la

tradition et à l'enseignement commun de l'église catholique, priant ses lecteurs de n'attribuer ses fautes qu'au défaut de ses lumières, et de les rectifier par les mêmes règles qu'il fait profession de vouloir toujours suivre. Cette modestie de l'auteur et la sagesse qu'il montre dans son ouvrage sont également propres à lui concilier l'estime. Aussi son *Histoire de la Vie de Jésus-Christ* jouit-elle d'une réputation méritée. François de Ligny, né à Amiens en 1709, entra chez les Jésuites, et se livra au ministère de la prédication. Il étoit destiné à prêcher à la cour, quand arriva la catastrophe de la société. Ayant quitté Paris, il se retira dans Avignon, et parut dans les chaires de cette ville et du Midi, soutenant ses prédications par une vie pieuse et par le soin de la direction des ames. Il mourut à Avignon en 1788.

On ne connoissoit jusqu'ici du Père de Ligny que l'*Histoire de la Vie de Jésus-Christ*, et une *Vie de saint Ferdinand;* mais il existe en manuscrit une suite du premier ouvrage, dans laquelle l'auteur avoit fait sur les Actes des Apôtres un travail à peu près semblable à celui des Evangiles. Ce manuscrit étoit entre les mains d'un estimable ecclésiastique de cette capitale, qui s'en est dessaisi en faveur du libraire auquel on doit la présente édition. Ce libraire se propose de faire imprimer cette suite, qui complétera l'historique du nouveau Testament. Il paroît que le Père de Ligny s'étoit proposé de la faire imprimer de son vivant; car son manuscrit est revêtu d'une approbation de M. Bonneau, grand-vicaire d'Avignon, du 10 mai 1781. On ne doute point que la publication de ce volume n'intéresse ceux qui ont le premier ouvrage, et qui auront ainsi de la même main toute l'histoire du nouveau Testament.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les dernières nouvelles de Rome ne faisoient présager rien de fâcheux; et le *Diario* du 17, le dernier que nous ayions reçu, ne contenoit que les détails accoutumés de présentations, de nominations à des emplois et de cérémonies : mais une dépêche télégraphique, arrivée de Lyon, a tout à coup annoncé que le Pape étoit, le 24, à toute extrémité; après une crise de convulsions, S. S. avoit été administrée. Cependant, le soir, le saint Père étoit un peu mieux, et avoit pu prendre quelque nourriture, et l'on étoit moins effrayé de son état. On faisoit des prières dans Rome pour son rétablissement.

— Les bulles des évêques préconisés à Rome au mois de novembre sont arrivées à Paris, et doivent être en ce moment au conseil d'Etat. Ces bulles sont celles pour Rouen, Perpignan, Langres, Saint-Diez, Châlons-sur-Marne, Strasbourg et Metz. Les prélats nommés à ces siéges sont tous à Paris, à l'exception de M. l'évêque de Metz, qui y est attendu. On croit que les sacres ne tarderont pas à avoir lieu. Il est à craindre que la maladie du Pape ne retarde le consistoire qui devoit avoir lieu vers les fêtes de Noël. Il ne reste plus à pourvoir, comme on sait, que les siéges de Montauban, Angoulême, Quimper et Nanci; et de plus Lyon, auquel il doit être nommé un administrateur.

— La fête de sainte Geneviève, patronne de la capitale, sera célébrée avec une pompe extraordinaire. On croit que les Princes et Princesses ont l'intention de s'y rendre, et que des personnages distingués dans l'Etat se joindront aux supplications solennelles qui vont commencer. Nous compléterons aujourd'hui, par une dernière citation, celles que nous avons déjà faites du beau Mandement de M. l'archevêque.

« Cette obligation est pour nous plus étroite encore, prêtres, magistrats, habitans de cette immense capitale, appelée dans une proportion plus considérable à cette honorable et solennelle redevance de lumières et de zèle; pour nous plus que pour les autres, c'est un devoir impérieux de préparer, d'assurer, par une prière continuelle, le succès de nos élections et le bon choix de nos députés. Sans négliger aucun des moyens que peut suggérer la prudence humaine,

le zèle bien entendu, le concert de volontés, le calcul des suffrages, l'exactitude de se rendre aux assemblées; persuadons-nous en même temps que le cœur des hommes est dans la main de Dieu, qu'il gouverne et maîtrise les plus indomptables, qu'il retient et assujettit les plus rebelles, qu'il attire et ramène les plus éloignés, qu'il affermit et qu'il décide les plus inconstans, et que, sans leur imposer la loi de la nécessité, il a le secret de les incliner favorablement vers l'accomplissement des justes et légitimes désirs qu'il a résolu d'exaucer. Eh! dans quel temps, N. T. C. F., pouvons-nous espérer davantage les effets de sa *bonne volonté* sur nous? Quels gages il nous en a donnés récemment encore! *C'est lui qui a fait les anciennes merveilles, qui exécute, chacun dans son temps, les différens desseins* de sa miséricorde; et il n'est rien que nous ne puissions nous promettre de sa miraculeuse Providence, si nous savons attendre avec patience la consolation du Seigneur, si nous la demandons avec une confiance sans bornes et avec une humble persévérance : *Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis et orationibus in conspectu Domini.*

—Le séminaire des Missions-Etrangères célébrera solennellement, le 6 janvier, la fête de l'Epiphanie, fête patronnale de l'établissement. M. l'archevêque de Paris officiera pontificalement; le prélat célébrera la grand'messe le matin, à dix heures. A une heure et demie, il y aura sermon par M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers et supérieur des missionnaires du même diocèse; après quoi M. l'archevêque donnera la bénédiction du saint Sacrement. A l'issue du sermon, il sera fait une quête pour les missions étrangères, par M^me^. la baronne de Damas et M^me^. la marquise de Lévis-Mirepoix. On peut adresser les dons à ces dames, ou au supérieur des Missions-Etrangères, rue du Bac.

—Nous cédons aux religieux désirs d'un homme long-temps égaré et d'un pasteur estimable, et nous publions, d'après leur vœu, la pièce suivante :

Je soussigné, Jérôme d'Andressy, religieux indigne de l'ordre des Frères Mineurs, déclare par la présente, qu'entraîné par le torrent révolutionnaire, j'ai violé mes sermens, dégradé la profession religieuse, et déshonoré le caractère sacerdotal, en prêtant un serment criminel et schismatique; exercé dans les paroisses dont j'ai eu la témérité d'usurper les titres, les fonctions du saint ministère, sans juridiction contre tout droit, et trompé la crédulité des ames simples en les plongeant dans les horreurs d'un schisme à jamais déplorable, et particulièrement en abjurant les vœux monastiques et cléricaux pour contracter un mariage scandaleux et si justement reprouvé par l'Eglise.

Aujourd'hui, revenu à moi-même et à ma conscience, que la

réhabilitation de mon mariage et ma sécularisation n'ont pu tranquilliser, non-seulement je désavoue, mais je déteste et rétracte le serment que j'ai eu le malheur de prêter, la profanation du saint ministère qui en a été la suite, mon mariage sacrilége, et tous les autres scandales que j'ai donnés. Je désire faire connoître à tous les fidèles que j'ai scandalisés par ma conduite, trompés par mes discours ou égarés par mes exemples, que je suis pénétré par le repentir le plus vif et la douleur la plus sincère de mes égaremens, je les supplie de me pardonner dans leur charité, et de prier le Dieu de miséricorde, de me pardonner mes nombreuses fautes. Je prie M. le curé de Toussaints entre les mains duquel j'ai rétracté; comme je rétracte par les présentes, toutes les erreurs qui auroient pu me séparer de la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle je veux rentrer, pour y être attaché jusqu'à mon dernier soupir, de donner à la présente toute la publicité qu'il jugera nécessaire.

Fait à Rennes, le 21 octobre 1823.

Jérôme d'Andressy.

— Les changemens heureux et inespérés qu'a produits la visite pastorale dans les prisons de femmes, à Saint-Lazare et aux Madelonnettes, et la conduite édifiante et soutenue d'un grand nombre d'entr'elles depuis cette époque, ont fait souhaiter aux dames de charité qui visitent ces prisons de pouvoir établir une maison où on recueillît ces femmes à l'expiration de leur peine, et où on eût le temps de les affermir dans le bien. Cette maison obvieroit au danger d'un passage trop rapide entre la prison et une liberté entière; car il est aisé de sentir que la honte d'une condamnation antérieure interdit souvent aux prisonnières leur rentrée immédiate dans leur famille, et le même motif refroidit le zèle des personnes honnêtes qui voudroient pouvoir offrir quelque garantie de la conduite des détenues. Les dames de charité espèrent que l'autorité, dont elles ont déjà éprouvé le zèle pour le bien, secondera leurs vues; de vives instances lui sont faites à ce sujet. Mais, en attendant, il se présente une occasion favorable, dont il semble que l'on doit se hâter de profiter : un local convenable est offert pour le moment présent; laissera-t-on échapper une si heureuse circonstance? Il est vrai qu'il existe beaucoup de bonnes œuvres, et ce n'est qu'avec une sorte de timidité que les dames proposent celle-ci. Elles prient cependant de remarquer qu'il ne s'agit ici que de la continuation et du perfectionnement d'une œuvre déjà commencée. Les personnes charitables qui seroient touchées de cet exposé

et de ses motifs, sont invitées à souscrire pour une somme de 10 fr., qui seront destinés aux frais de premier établissement: c'est la seule dépense qu'il y ait à faire; car on ne doute pas que ces femmes, qui sont accoutumées au travail, ne puissent suffire à leur entretien. On peut adresser les dons à Mme. la présidente Hocquart, rue Payenne, n°. 8, au Marais. C'est cette dame qui doit diriger l'œuvre.

— On vient de découvrir, dans l'église Saint-Sulpice, le mausolée de M. Languet, curé de cette paroisse, qui, pendant la révolution, avoit été transporté au Musée des Petits-Augustins, et qu'on a rendu à son église. Ce monument est placé dans la chapelle Saint-Jean, et est adossé au mur. M. Languet est représenté à genoux; à droite est un ange, à gauche la mort. La statue du vertueux curé a souffert, et n'a pas été pleinement restaurée, un des doigts de la main manque. Au-dessous du monument, une longue inscription en français rappelle les vertus et les services de M. Languet. Ses deux principaux titres de gloire sont d'avoir achevé son église, dont les travaux étoient interrompus depuis quarante ans, et d'avoir fondé la maison de l'Enfant Jésus. Il mourut le 11 octobre 1750, ayant donné peu auparavant la démission de sa cure. Il avoit refusé plusieurs évêchés. Le monument qui vient d'être rétabli avoit été élevé par les soins de M. Jean Dulau d'Allemans, successeur de M. Languet, et des marguilliers de la paroisse. Ce monument appartenoit naturellement à l'église Saint-Sulpice, et il convenoit de replacer le pasteur au milieu de ses ouailles, et dans cet édifice terminé par son activité, sa générosité et sa persévérance.

— La mission que M. Bertin, curé de Séry, près Rhetel, avoit obtenue de M. l'archevêque de Reims, a eu tout le succès désirable. Dès l'ouverture de la mission, le dimanche 9 novembre, jusqu'au jour de la clôture, le concours du peuple n'a pas cessé; on y venoit, non-seulement de Séry, mais des paroisses environnantes. M. l'abbé Jaisson, supérieur de la mission, et M. Baltaux, son confrère, ont touché les cœurs par l'assiduité de leurs instructions. Sur huit à neuf cents communians dont est composée la paroisse, six cents se sont approchés de la sainte table. Vingt-cinq mariages ont été bénis. Le jour de la plantation de la croix, M. de Caravel, sous-préfet de Rhetel, et M. Prêtre, lieutenant de gendarmerie dans la même ville, tous deux hommes religieux, ont assisté à

la cérémonie. Quatre paroisses des environs, Barby, Inaumont, Arnicourt et Justine étoient venues avec leurs pasteurs, et les plus édifiantes résolutions ont été prises.

— Les ecclésiastiques français, aumôniers des régimens, employés à l'armée d'Espagne, ont rempli leurs fonctions avec zèle. Un d'eux, M. l'abbé Gresset, aumônier du 14°. de ligne, dont nous avons déjà eu occasion de parler, s'est trouvé successivement à Tolosa, à Vittoria, à Pampelune et à Saint-Sébastien. Il a rendu service pendant les siéges, a visité les malades et a fait des instructions aux troupes, entre autres après la prise de Pampelune. Les infirmités qu'il a contractées dans l'exercice de ses fonctions l'ont forcé à demander sa retraite, et le Roi, sur la présentation de M. le grand-aumônier, l'a nommé au canonicat de régale dans le chapitre de Saint-Claude.

— Nous n'avions pas parlé de la mort de M. Dieulafoy, auteur dramatique, parce que le genre de son talent nous paroissoit avoir peu de rapports avec l'objet de notre journal. Des détails que nous trouvons dans un autre journal sur les derniers momens de ce littérateur, sont de nature à intéresser nos lecteurs. M. Michel Dieulafoy, né à Toulouse, fut d'abord avocat, puis suivit la carrière du commerce à Saint-Domingue, et enfin travailla pour les petits théâtres de la capitale. On assure qu'au milieu de ses occupations frivoles il montra un vif éloignement pour les opinions révolutionnaires et une haine déclarée pour l'usurpation. Dans les dernières années de sa vie, des souffrances aiguës, une opération douloureuse et les dégoûts inséparables de la carrière qu'il suivoit, l'engagèrent à renoncer au théâtre. Vers la fin de novembre dernier, la maladie qui le tourmentoit prit un caractère plus sérieux; il en prévit l'issue, mit ordre à ses affaires, et se disposa à la mort par des actes de bienfaisance et par la réparation des torts qu'il pouvoit avoir à se reprocher. Il mourut, le 13 décembre, à l'âge de 64 ans, ayant montré dans sa maladie un courage et une résignation qui prenoient sans doute leur source dans des sentimens de religion. On ne doutera point de ce sentiment, quand on lira les vers qu'il dicta presqu'à ses derniers momens à un ami :

Folles vanités de la vie,
Effacez-vous de mon esprit.
Mon ame n'a plus qu'une envie,
C'est d'embrasser son Dieu, c'est de voir Jésus Christ.

Vue adorable ! ô seul bien qui me reste !
Hâte-toi de répondre à mes vœux, à ma foi.
Ouvre-moi, Dieu clément, la demeure céleste ;
La véritable vie est de vivre dans toi.

— MM. les grands-vicaires de Chambéri, le siége vacant, ont adressé, le 28 novembre, au clergé et aux fidèles du diocèse une lettre relative aux aspirans à l'état ecclésiastique. Ils y représentent les vides que la création du siége d'Annecі a laissés dans le diocèse, et indiquent les moyens de les réparer ; ces moyens sont le zèle des pasteurs à encourager les vocations, et à élever dans leurs loisirs des jeunes gens pour le sanctuaire, et l'empressement des fidèles à fournir à l'entretien des séminaires. Sur ce dernier point, MM. les grands-vicaires aiment à célébrer la foi, le dévoûment et la générosité des peuples de Savoie :

« Eh ! qui sait, disent-ils, si ce n'est point pour paroître seule avec éclat, que cette Providence toute-puissante a permis que les riches de ce siècle se soient exclus de la sainte et sublime carrière du sanctuaire, et qu'on n'y aperçoive ordinairement que les enfans de la foi et non ceux de la fortune ? Oui, nous osons le dire, c'est pour ajouter l'accomplissement de ses oracles au miracle de ses bienfaits, que le Seigneur, aujourd'hui comme dans les premiers temps, choisit dans les rangs inférieurs de la société ceux qui doivent un jour y remplir le plus noble des ministères. Il veut que l'on puisse dire aux aspirans que nous élevons pour son Eglise ce qu'il disoit lui-même à ceux dont il s'étoit entouré, quand il l'établit : « Lorsque je vous » ai envoyés pour vous exercer aux fonctions que vous aurez à remplir un jour, et que vous étiez cependant sans provisions, sans ressources apparentes, vous a-t-il manqué quelque chose » ? *Quando misi vos sine sacculo, et perâ, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?*

» Par quelles voies secrètes Dieu pourvoit-il donc ainsi aux besoins de ceux qui se préparent pour le service de ses autels ? Ah ! N. T. C. F., ce secret de miséricorde, le secret de Dieu, il est dans vos cœurs, il est dans la foi et la charité dont ils sont animés. Oui, vous êtes vous-mêmes, pour nos jeunes aspirans, une providence visible ; c'est dans vos pieuses largesses, c'est par vos mains généreuses, que la véritable Providence se manifeste sur eux. De toutes vos œuvres, il n'en est aucune où vous ressembliez mieux à la Divinité, que lorsque, à son imitation, vous fournissez à l'entretien de ceux qui doivent un jour présider à son culte et devenir ses ministres au milieu de vous ».

MM. les grands-vicaires, en rappelant tout ce que fait un saint prêtre, l'appliquent aussi fort heureusement à ceux qui

encouragent les vocations sacerdotales; ce passage nous a paru plein d'expression et de mouvement :

« Contemplez donc, N. T. C. F., tout le bien que produit un bon pasteur au milieu de son peuple; tout le mal qu'il empêche, toutes les vertus qu'il inspire, tous les maux qu'il adoucit, tous les crimes qu'il prévient, tous les vices qu'il corrige, toutes les fautes qu'il efface : voilà ses œuvres! Ah! nous osons le dire, voilà les vôtres, vous qui avez dans un temps contribué à son entretien.

» Contemplez tous les prodiges qu'opère un missionnaire zélé, le changement dans les mœurs, la régularité dans la conduite, le pardon des injures, la fin des procès, la réconciliation des ennemis, la réparation des injustices, la paix des familles; ah! surtout la paix des consciences, la bonne foi dans les transactions, la fidélité dans les engagemens, la soumission pour les uns, la modération pour les autres, le bonheur pour tous : voilà son ouvrage! Eh bien! vous qui l'avez aidé dans ses études, voilà le vôtre!

» Contemplez encore dans ses effets le consolant ministère d'un confesseur éclairé et charitable! tout ce qu'il dissipe d'illusions et d'ignorance par ses instructions; tout ce qu'il inspire de confiance par sa douceur, de prudence par ses conseils et de force par ses motifs; la sagesse dans les démarches, la retenue dans les jouissances, la modestie dans le maintien, la piété aux pieds des autels; la résignation dans les malheurs, la persévérance dans les vertus, la patience dans les maladies, et le courage à l'heure de la mort. Ah! dans tous ces biens reconnoissez son ouvrage; reconnoissez aussi le vôtre, vous à qui ce prêtre vertueux est redevable de son éducation.

» Contemplez enfin ces ecclésiastiques voués à l'instruction publique, et consacrant leurs soins, leurs talens, leurs veilles, leur existence toute entière au bonheur de la société, par la sage éducation qu'ils donnent à ses nombreux enfans; dépouillant pour eux la science de tout ce qu'elle a de difficile, et surtout de tout ce qu'elle a de dangereux; remplissant tout à la fois et la douce fonction de pères, et le pénible ministère d'instituteurs, et rendant ainsi aux familles reconnoissantes cette jeunesse heureuse, dont ils ont cultivé les dispositions et formé les vertus. Ah! voilà leur ouvrage; mais, ne cessons de le répéter, voilà aussi le vôtre, bienfaiteurs généreux, dont les largesses ont préparé l'éducation de tant d'enfans, en procurant autrefois celle des maîtres qui les soignent ».

On retrouvera, ce semble, dans ce langage animé le genre d'éloquence d'un homme recommandable par ses talens, son zèle et ses vertus, et depuis long-temps cher au diocèse de Chambéri par ses travaux et ses services. La lettre est signée de MM. Rey et Billiet; M. Martinet, troisième grand-vicaire capitulaire, est retenu à Conflans par une maladie.

— Nos libéraux avoient beaucoup crié contre la nomination de dom Saez au ministère en Espagne. Un prêtre qui étoit nommé ministre ne pouvoit être qu'un ambitieux, quelque talent qu'il

eût, et tous les journaux d'une certaine couleur se réunirent pour flétrir de ridicule un choix où ils voyoient une disgrâce pour leur parti. Il est probable que les principes et le caractère connu de dom Saez effrayoient ceux qui ont leurs raisons pour redouter un gouvernement fixe et ferme. On a donc fait jouer toute sorte de ressorts. Dom Saez a été remercié, et le roi d'Espagne l'a nommé à l'évêché de Tortose. Mais ici cet homme si ambitieux a fort étonné ses ennemis; il a prié le roi de le dispenser de l'épiscopat, et a demandé à retourner simplement à son canonicat de Tolède. Cette modération répond victorieusement aux détracteurs de cet homme estimable qui a quitté Madrid, le 6, pour aller reprendre ses modestes fonctions. Par une suite du même esprit, on dit que le clergé d'Espagne se montre disposé à de généreux sacrifices pour subvenir aux besoins de l'Etat dans la crise actuelle des finances. Ainsi ce que les révolutionnaires ont pillé, le clergé le réparera, et les révolutionnaires n'en continueront pas moins à crier contre le clergé; ce procédé n'est pas libéral, et est cependant assez familier aux libéraux.

— François-Xavier Minichini, ancien sergent d'artillerie, qui a été exécuté à Naples le 5 décembre dernier, a rédigé, avant de mourir, un écrit où il reconnoît que ses égaremens venoient d'avoir été membre d'une société secrète. Minichini avoit déjà joué un rôle dans la révolution de 1820, et avoit récemment formé un nouveau projet pour organiser la république dans le royaume de Naples.

— M. Nasalli, archevêque de Cyr et nonce en Suisse, avoit été désigné, par Pie VII, pour son ministre plénipotentiaire dans le royaume des Pays-Bas, afin d'y travailler à un Concordat pour les catholiques. Il arriva le 25 août, à Bruxelles. La mort du Pape retarda l'ouverture des négociations : mais à peine Léon XII fut-il élu qu'il expédia, le 4 octobre, un nouveau bref pour M. Nasalli. Le prélat se rendit à La Haye, où étoit la cour. Le 6 novembre, il a eu une audience solennelle du roi, et lui a présenté le bref de S. S. Un maître des cérémonies étoit allé chercher le prélat en son logement, avec un détachement de cavalerie. On lui rendit tous les honneurs, et il adressa un discours au roi, et fut ensuite admis à saluer la reine. Les catholiques attendent impatiemment l'issue des négociations commencées, et font des vœux pour que leurs intérêts y soient ménagés par le gouvernement.

— On sait que les Jésuites ont été reçus en Gallicie par l'empereur d'Autriche. Le 1er. septembre de cette année, on a célébré, d'une manière très-solennelle, l'ouverture du lycée dirigé par eux à Tarnopol. Un chanoine de Lemberg y avoit été envoyé par l'archevêque, et la séance commença par un discours latin, dans lequel ce chanoine parla tour à tour, avec éloges, et de l'empereur et de la société. Le 17 septembre, il y avoit déjà cinquante jeunes gens inscrits pour le cours de philosophie. L'année dernière, on comptoit trois cent douze élèves au gymnase de Tarnopol; cette année, l'affluence sera encore plus grande, et on y verra un grand nombre d'enfans de la noblesse. Il y a huit professeurs au gymnase et six au lycée. Dans toute la Gallicie, on n'enseigne plus en polonais, comme autrefois, mais en allemand; ce qui, dans ce moment, entraîne quelques inconvéniens, la société ayant plus de sujets polonais que d'allemands. Sans cela, les Jésuites auroient pu fournir, dès aujourd'hui, des maîtres pour trois gymnases; mais on espère qu'il y aura bientôt assez de sujets allemands pour occuper les chaires de professeurs. Les Jésuites ont des missionnaires dans la partie orientale et occidentale de la Gallicie, dans la Buckowine, en Transilvanie, et jusque vers les frontières de la Turquie. Ils recueillent partout des fruits abondans de leur zèle. L'évêque de Tiniez, M. Grégoire-Thomas Ziegler, qui a pris possession de ce siége l'année dernière, les voit avec plaisir, et leur a donné dernièrement le couvent des Bénédictins, à Janow. Il paroît qu'à Starrowiz le collége est aussi nombreux; le Père Lander en est recteur. On espère que les Jésuites seront bientôt reçus en Hongrie : c'est à la fois le vœu de l'empereur et des évêques du royaume. Déjà on envoie beaucoup de sujets à Starrowiz, en Gallicie, et l'intention de l'empereur est que des sujets hongrois soient d'abord formés en Gallicie, et rentrent ensuite avec la société dans leur patrie. Cette prévoyance ne pourra qu'avoir d'heureux résultats pour le bien de la religion, et pour les progrès de l'éducation dans cette partie des Etats autrichiens.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la nouvelle année, les officiers des états-majors des treize légions de la garde nationale de Paris, ayant à leur

tête M. le maréchal duc de Reggio; les officiers des états-majors de la garde royale de toute arme, précédés de M. le maréchal duc de Raguse; M. le général Coutard, à la tête des officiers de la garnison, y compris les officiers des vétérans et des pompiers; M. le marquis de La Tour-Maubourg, à la tête des officiers des invalides, ont été admis, le 31 décembre, à présenter au Roi et à la famille royale leurs hommages et leurs félicitations.

Le 1er. janvier, avant la messe, le Roi a encore reçu les félicitations de LL. AA. RR. les Princes et Princesses, de LL. AA. SS. Msr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans.

Après la messe, S. M. a reçu les grands dignitaires, M. le préfet, les maires, les ministres, les officiers des Princes et Princesses, les maréchaux, l'Université, l'Académie française, un grand nombre de pairs, le conseil d'Etat, beaucoup de députés, et un nombre considérable de généraux et de militaires de tous grades; ils ont ensuite eu l'honneur de présenter les mêmes félicitations à LL. AA. RR.

— Le Roi vient de nommer M. le comte de Villèle, ministre des finances, chevalier commandeur de ses ordres.

— S. A. S. la princesse de Condé, qui avoit été indisposée ces jours passés, est aujourd'hui en pleine convalescence.

— S. M. le roi d'Espagne a daigné envoyer à M. Clauzel de Coussergues la croix et la plaque de l'ordre de Charles III. Les lettres-patentes qui lui confèrent cet ordre s'expriment dans les termes les plus honorables sur le zèle que cet ancien député n'a cessé de montrer pendant trois ans pour la cause royale d'Espagne.

— M. le ministre des finances a rendu le 18, un arrêté portant la distribution des travaux en quatre directions: à la tête de la première se trouve M. Cornet-d'Incourt; de la seconde, M. Houzel; de la troisième, M. Rielle, et de la quatrième, M. d'Audiffret. Par suite des dispositions contenues dans cet arrêté, le crédit législatif ouvert par le budget de 1824, pour les frais d'administration centrale, sera réduit de 500,000 francs.

Par un second arrêté de M. le ministre des finances, le conseil du contentieux est supprimé à partir du 1er. janvier 1824; ses attributions sont dévolues au comité des finances, qui devra connoître de toutes les affaires pendantes devant ledit conseil.

— M le recteur de l'Académie de Toulouse, vu la situation actuelle de la chaire de littérature française; considérant qu'il pourroit résulter de l'état de chose actuel des inconvéniens qu'il est bon de prévenir, a pris un arrêté portant que le cours de littérature française est suspendu jusqu'à nouvel ordre, et qu'il devra immédiatement être rendu compte à S. Exc. le grand-maître de l'Université de France des motifs qui ont provoqué cette mesure.

— Le premier régiment, venant d'Espagne, qui passa à Blois, avoit excité le plus grand enthousiasme parmi ses habitans; il ne falloit rien moins que la nouvelle de l'arrivée d'un bataillon du sixième régiment

de la garde royale pour réveiller les sentimens royalistes dont cette ville est animée. M. le comte de Saint-Luc, préfet du département, est allé recevoir ces braves troupes sur la promenade, à la tête des autorités, et a harangué le commandant. Le soir un banquet splendide a été offert aux officiers du bataillon, par une réunion de souscripteurs, dans une des salles de la mairie. Un couvert avoit été réservé à la droite de M. le préfet, pour S. A. S. le prince de Carignan, premier grenadier du régiment; le soldat qui eut l'idée d'offrir au prince ses épaulettes avoit été invité, et répondit pour S. A., quand cet auguste nom fut prononcé dans l'appel des convives.

Le dix-huitième régiment d'infanterie de ligne, qui a été harangué par M. le colonel de Laborde, chef d'état-major, accompagné de plusieurs officiers d'état-major et le douzième régiment d'infanterie légère, revenant aussi de l'armée d'Espagne, ont été reçus à Lyon par le corps municipal, au-devant de l'arc de triomphe, élevé, à l'entrée de la place de la Charité, en l'honneur du prince généralissime et de l'armée française. Ces deux régimens se sont faits remarquer par leur belle tenue et l'air le plus martial.

Tous les militaires du vingt-cinquième régiment ont reçu l'accueil le plus bienveillant dans le département de l'Isère. Partout les habitans ont réuni aux prévenances les plus délicates l'expression des meilleurs sentimens. C'est principalement à la ville de Saint-Marcellin, et aux communes de Vinay, Moirans et Voreppe, dans lesquelles ce corps s'est arrêté, que cet éloge se rapporte.

— Dans la séance du 23, la section de médecine de l'académie royale de médecine a nommé pour son président M. le baron Lucas, médecin de S. A. R. Madame; pour son vice-président, M. le docteur Double, et pour son secrétaire, M. le docteur Hippolyte Cloquet.

—Par suite de plusieurs condamnations, soit pour contravention aux réglemens de la librairie, soit pour impression d'ouvrages prohibés, M. le ministre de l'intérieur vient de retirer à M. Constant Chantpie son brevet d'imprimeur.

— MM. Bouvard et Nicolet ont observé, depuis deux jours, une nouvelle comète dans la constellation d'Hercule; sa queue remplit un espace de trois ou quatre degrés, et se distingue à la vue simple.

— Les journaux publient une déclaration de guerre du gouvernement mexicain à l'Espagne; les hostilités commencées par le gouverneur du château de Saint-Jean d'Ullon contre la ville de Vera-Crux, sans aucune provocation de la part des habitans, et sans aucune considération politique, ont forcé le suprême pouvoir exécutif à prendre cette mesure.

— Les journaux publient la nouvelle de la découverte d'un complot formé à la Trinité, par les nègres, pour se révolter et massacrer les blancs. L'exécution en devoit avoir lieu le jour de la Toussaint; mais on a été averti à temps, et les mesures nécessaires ont été prises pour maintenir la tranquillité.

---

*Préparation à la mort ;* ouvrage du bienheureux Liguori, traduit par M. l'abbé Salet.

Alphonse-Marie de Liguori, missionnaire, évêque de Sainte-Agathe, et fondateur de la congrégation du Rédempteur, ne s'est pas fait seulement une grande réputation par ses vertus, qui lui ont obtenu les honneurs de la béatification ; il est encore connu par de nombreux ouvrages de théologie et de piété. La *Préparation à la mort* est un opuscule assez court, mais empreint de cet esprit de zèle qui animoit le saint missionnaire. Il consiste en dix considérations, toutes relatives à la mort, et propres à faire sentir la nécessité de se préparer à ce terrible passage. Chaque considération est partagée en trois points, et chaque point est suivi d'affections et de prières. Ainsi, on aura ici un sujet de méditation pour un mois entier.

A la suite des considérations, le traducteur a ajouté des méditations sur la passion de Notre-Seigneur, pour chaque jour de la semaine. Ces méditations, qui sont aussi du bienheureux évêque, ne forment qu'une cinquantaine de pages et complètent le volume.

Le traducteur a placé, au commencement du volume, une courte Notice sur le bienheureux Liguori. Nous nous estimons heureux de lui avoir fourni ce morceau. La Notice est suivie d'une Préface sur l'utilité de l'ouvrage et sur le genre des écrits de l'évêque missionnaire. Toute l'éloquence du pieux Liguori, dit-il, est dans le sentiment, et non dans une vaine pompe de paroles; des idées simples simplement rendues, de grandes vérités exprimées dans un langage ordinaire, mais qui se fait entendre au cœur, voilà le caractère des écrits de l'évêque de Sainte-Agathe. Il néglige quelquefois la liaison des idées; mais on reconnoît toujours un cœur pénétré, et les sentimens qu'il exprime passent naturellement dans l'ame de ses lecteurs.

Nous applaudissons bien volontiers au soin qu'a pris l'estimable traducteur de faire passer cet ouvrage dans notre langue, et nous ne doutons pas que les ames pieuses ne lui sachent gré d'un travail si digne d'un ecclésiastique livré au ministère.

*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e. siècle*, ou *Tableau des établissemens religieux formés durant cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle.*

Je crains de paroître énoncer un paradoxe en avançant que le 17e. siècle n'est point assez connu; cependant il me semble que, plus on étudie ce siècle, plus on se confirme dans l'idée que cette grande époque n'a pas été encore suffisamment considérée dans ce qu'elle a peut-être de plus touchant et de plus digne d'admiration. Nous avons ouï parler de la sagesse du gouvernement de Henri IV, du génie de Richelieu, des merveilles du règne de Louis XIV. On a célébré éloquemment l'habileté de leur politique, les succès de leurs armes, l'éclat de leur cour, la grandeur de leurs monumens, la protection qu'ils ont accordée aux lettres et aux arts, le haut rang où ils ont placé leur pays. Mais ces brillans avantages, qui ont attiré presque exclusivement l'attention des orateurs et des historiens, ne renferment pas cependant tout ce que ces règnes présentent de mémorable. Ce qui réclame aussi notre souvenir, ce qui mérite surtout notre intérêt et notre estime, c'est l'esprit religieux qui dominoit à cette époque; ce sont les grands exemples de vertus qui brilloient dans toutes les classes, ce sont les efforts constans d'un zèle actif et généreux, c'est cette multitude de fondations respectables par leur objet; là des hôpitaux, des maisons de refuge, des écoles gratuites; ici des églises, des communautés, des séminaires; de toutes parts des institutions et des œuvres aussi précieuses pour l'humanité qu'honorables pour la reli-

gion. Le clergé et la cour, la capitale et les provinces, le monde et le cloître abondoient en modèles d'une piété généreuse qui savoit faire éclore les entreprises les plus utiles. Une heureuse impulsion étoit donnée par des personnages éminens en vertus, et auxquels la sainteté de leur vie, la sagesse de leurs conseils, l'ardeur de leur zèle assuroient une influence extraordinaire. Un mouvement religieux animoit tous les rangs de la société, et il sembloit y avoir entre les grands et les particuliers une louable émulation et un empressement unanime à favoriser tous les projets qui portoient un caractère de grandeur et d'utilité.

De là tant d'établissemens auxquels applaudissoient également la religion, la morale, la société civile, l'humanité toute entière De toutes parts on voit se former des associations de charité et des œuvres en faveur du prochain; des hospices s'ouvrent pour les malades, des asiles pour l'indigent, des maisons de refuge pour le repentir, des écoles pour l'enfance. De nombreuses congrégations s'élèvent dans le double but de soulager les malheureux et de former la jeunesse à la piété et au travail; chaque province s'enrichit de quelque institution qui, à l'exemple des Filles de saint Vincent de Paul, se consacre à instruire les ignorans et à servir les infirmes, et cette belle vocation devient si commune que chaque ville voit s'établir dans son sein de ces vénérables Sœurs, l'éternel honneur de la religion et de la charité. Cette œuvre est particulière au 17e. siècle, et suffiroit pour faire bénir une époque où on s'occupa si efficacement de pourvoir aux besoins des pauvres, de soulager les souffrances, de réparer les misères. Les corps religieux reprennent une nouvelle face par des réformes salutaires; la piété et les études y refleurissent, et de grands exemples de ferveur et de pénitence y ramènent les plus beaux temps de la discipline monastique. L'esprit sacerdotal

se ranime par le concours des efforts de pontifes zélés et de prêtres vertueux; des séminaires s'élèvent de toutes parts sous la direction de maîtres pieux et éclairés. Cette œuvre est encore particulière au 17ᵉ. siècle, et fut un des plus puissans moyens pour renouveler le clergé. Les conférences ecclésiastiques et les retraites pastorales furent instituées en même temps, et contribuèrent encore à étendre le bienfait d'une éducation cléricale, et à rappeler à ceux qui l'avoient reçue les devoirs de leur vocation et les obligations de leur ministère. Des missionnaires se répandirent dans les villes et les campagnes pour ranimer parmi les peuples les croyances salutaires de la foi, et combattre les vices et les désordres, suite de l'ignorance et de l'oubli de la religion. Des conversions éclatantes marquèrent le passage des ouvriers apostoliques, et de grands changemens dans les mœurs furent le prix de leurs travaux.

Ce qui étonnera peut-être encore dans le Tableau que nous allons tracer, c'est le grand nombre d'églises qui s'élevèrent en France dans le même siècle. Non-seulement on releva celles que les protestans avoient abattues, non-seulement on restaura ces antiques abbayes et ces cathédrales détruites pendant nos guerres civiles; de nouvelles paroisses, de nouvelles chapelles, de nouveaux couvens furent bâtis avec une sorte de profusion. Le zèle multiplioit dans toutes les villes ces pieux édifices, et telle étoit sur ce point l'ardeur générale des fidèles que plus de la moitié des églises qui ornoient nos cités, il y a trente ans, appartenoient au 17ᵉ. siècle. Il seroit facile de s'en assurer, pour Paris surtout, où l'on trouveroit plus de cent cinquante églises ou chapelles construites à cette époque. A mesure que la capitale s'agrandissoit, on y élevoit de nouveaux lieux de prières, par lesquels on sembloit appeler les bénédictions de Dieu sur les nouveaux quartiers. Chaque hôpital, chaque couvent, chaque séminaire, cha-

que collége, avoit une église plus ou moins vaste, suivant l'importance de l'établissement, et on ne concevoit pas qu'il fût possible de bâtir un faubourg et de former une institution quelconque, si on ne les mettoit sous la protection de celui qui est en effet le plus sûr gardien des cités.

Une charité immense suffisoit à tant d'entreprises; elle faisoit marcher de front les œuvres de miséricorde et les créations de la piété; elle élevoit à la fois des églises et des hôpitaux, et fondoit en même temps des autels pour honorer le Dieu protecteur du pauvre et de l'orphelin, et des lits pour recevoir l'infirme et le vieillard. Tel est l'esprit de la religion; c'est donc elle qui animera toutes les parties de ce Tableau, c'est elle qui suscitera tant d'œuvres généreuses; c'est à elle qu'il faudra rapporter ce mouvement pour le bien, et ces effusions de la charité, et ces efforts du zèle, et ces établissemens utiles et durables. Par là cet ouvrage, malgré la variété des détails, sera ramené dans le fond à une pensée unique, et l'influence de la religion se montrera partout. C'est elle qui inspirera de grandes largesses et de hautes vertus, des actes éclatans de dévoûment et de courage, des sacrifices héroïques, une tendre compassion pour le prochain, une ardeur persévérante à le soulager et à le servir. C'est l'esprit de religion qui enfantera ces réformes austères, ces congrégations laborieuses, ces associations de tout genre qui, soit dans le calme de la retraite, soit au milieu du monde, allioient les pratiques de la piété et l'habitude des bonnes œuvres. C'est le même principe qui soutiendra et ce prêtre vertueux toujours occupé des intérêts du prochain et habile à soulager ses misères, et le missionnaire intrépide dans ses travaux assidus, et le pasteur vigilant dans les fonctions de son ministère, et la femme forte dans l'exercice de sa charité. Partout la religion se montrera puissante et féconde,

et on se convaincra peut-être que dans aucun siècle elle n'obtint une influence plus vaste et plus heureuse pour la société, et que jamais elle n'avoit paru aux yeux des hommes sous des traits plus propres à la faire respecter et chérir.

Cet ouvrage est le même dont il a été parlé dans nos n$^{os}$. 824 et 856. Nous en traçâmes alors le plan, et nous en donnâmes la *Préface* et les sommaires. Mais depuis l'ouvrage a reçu quelque extension, de nouvelles recherches ont été faites, ce qui concerne les protestans a été fort augmenté; on y a joint des détails sur les savans qui ont travaillé sur les matières ecclésiastiques; enfin on a tâché d'offrir un ensemble assez complet sur l'influence de la religion dans le 17$^e$. siècle. On ose croire qu'il est peu de sujets plus attachans. Dans un temps où la religion a beaucoup perdu de son ascendant sur l'esprit d'un grand nombre d'hommes, il ne sera pas inutile de montrer tout ce qu'elle sut produire à une époque plus heureuse. Peut-être le lecteur sera-t-il surpris plus d'une fois en voyant tant de résultats merveilleux, tant d'exemples de vertu, tant d'institutions et d'établissemens, un zèle si actif, un dévoûment si généreux, une charité si féconde. Nous en avons été plus d'une fois nous-mêmes dans l'admiration, et nous avons béni la Providence qui a donné à son Eglise de si touchans sujets de consolation, et aux fidèles des modèles si propres à les exciter.

Dans le premier projet, cet ouvrage ne devoit faire qu'un volume; mais l'abondance de la matière a forcé d'étendre le cadre. Cet *Essai* formera donc deux volumes in-8°.; encore a-t-il fallu supprimer bien des détails qui eussent présenté quelqu'intérêt. On regrette surtout de n'avoir pu s'arrêter davantage sur les vies de pieux personnages et sur des vertus dont le tableau eût consolé notre foi et animé notre cou-

rage. Mais on a senti la nécessité de se restreindre dans un sujet qui pouvoit faire d'autant plus d'effet qu'il seroit plus resserré, et on s'est borné à indiquer les sources où l'on pourra puiser des renseignemens ultérieurs.

Nous avions compté pouvoir faire paroître l'ouvrage au 1er. janvier; mais l'impression a éprouvé quelques retards, et ne sera terminée probablement que dans le courant de février. Le Ier. volume est fini, le IIe. est assez avancé. Les personnes qui voudroient se faire inscrire peuvent envoyer leurs noms à M. Le Clère; il n'y a rien à payer d'avance.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Depuis les dernières nouvelles que nous avons données de la santé du Pape, on n'a rien reçu de certain. On espère que le mieux qui s'étoit manifesté se sera soutenu. S'il y avoit eu des nouvelles plus fâcheuses, le télégraphe n'eût pas manqué de nous en instruire.

— La fête de sainte Geneviève a été célébrée avec la plus grande pompe, le 3 janvier, dans l'église consacrée en l'honneur de la sainte patronne de la capitale. M. l'archevêque a officié pontificalement le matin; le chapitre métropolitain et le séminaire contribuoient à l'éclat de la cérémonie. M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police, des commandans militaires, des maires et des adjoints, occupoient dans le chœur des places réservées. L'église étoit tendue de tapisseries des Gobelins, et elle restera ainsi décorée pendant l'octave. Au-dessous du dôme, un immense baldaquin s'élève et surmonte la place qu'occupent les reliques de la sainte. Ces reliques sont placées sur un autel dressé pour cet effet; elles sont posées sur une très-belle exposition que le Roi vient de donner à l'église Sainte-Geneviève. Cette exposition, en argent plaqué, offre quatre colonnes surmontées d'un petit dôme, et Sa Majesté a envoyé un soleil pareil. Il y avoit, à l'office du matin, un grand nombre de fidèles, dont plusieurs ont communié. Le soir, M. l'abbé Rauzan a fait la glose, et M. l'abbé Borderies a prêché sur la gloire des

saints. Il a, dans son exorde, célébré la gloire de sainte Geneviève, et la restauration de ce temple arraché à l'impiété. Le dimanche, M. l'archevêque d'Arles a officié, et le soir, M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers, a fait le discours. Les fidèles se portent en grand nombre dans l'église pour révérer la sainte, et les paroisses y vont tour à tour, dans l'ordre qui leur est assigné, réciter les prières indiquées par le Mandement. M. l'archevêque a ordonné d'ajouter à ces prières une antienne et une oraison pour le Pape, à l'occasion de la maladie de Sa Sainteté. S. A. R. MONSIEUR avoit dû d'abord visiter l'église le lundi 5; mais ce Prince n'y ira que le mercredi 7. On croit que les Princesses s'y rendront aussi.

— A peine les missionnaires ont-ils terminé les exercices de la visite pastorale dans les paroisses du septième arrondissement, qu'ils ont entrepris ailleurs de nouveaux travaux. Deux d'entr'eux commenceront, prochainement, un cours d'instructions aux Quinze-Vingts. Les provinces réclamoient depuis long-temps leurs soins : deux divisions de missionnaires sont parties, l'une pour Provins, l'autre pour Vienne, et ont dû déjà commencer leurs exercices. M. Hilaire-Aubert dirige la mission de Provins, et M. Desmares celle de Vienne. Quand ces deux missions seront terminées, les missionnaires doivent, dit-on, en entreprendre deux autres, à Rodez et à Dijon. Ainsi, ils exerceront tour à tour leur zèle dans la capitale et dans les provinces, et acquerreront de tous côtés des droits à l'estime et à la reconnoissance du clergé et des fidèles.

— Une nouvelle rétractation qui nous est parvenue n'est pas moins édifiante que celles que nous avons eu occasion de mettre sous les yeux du lecteur. M. Martin Ruelle, prêtre, curé de Mont, diocèse de Blois, prêta le serment en 1791, se maria ensuite, et devint juge au tribunal de Blois. Il avoit obtenu sa retraite il y a quelques années, et jouissoit d'une pension. Etant tombé malade, il a fait venir un prêtre, M. Chéron, et a mandé en même temps, le 19 septembre dernier, deux de ses anciens collègues dans le tribunal, MM. Debeine et Péan, et leur a parlé en ces termes :

« J'ai toujours cru fermement à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame. Toujours j'ai abhorré l'affreux matérialisme. Je suis né dans la religion catholique, apostolique et romaine, et je prie Dieu de me faire la grace de mourir dans cette religion. J'appartiens,

comme prêtre, à l'Eglise; je m'en suis détaché, emporté par les circonstances funestes de la révolution. J'ai plus d'une fois déploré le serment que j'ai prêté à la constitution civile du clergé, et toutes les erreurs qui ont été la suite de cette première démarche. Je les déplore aujourd'hui avec encore plus d'amertumes et de regrets. Je me suis marié civilement; cet acte de ma vie étoit contraire à la discipline ecclésiastique et à mes sermens. J'en éprouve un regret sincère et accablant.

» La grande miséricorde de Dieu peut seule me consoler et me pardonner. Je veux confesser mes péchés et me réconcilier avec Dieu et avec moi-même, et je lui promets en votre présence que, s'il plait à sa bonté infinie de me rendre la santé, je m'appliquerai à vivre toujours comme un bon chrétien et comme un bon catholique. Voilà mes sentimens; je prie Dieu qu'il m'y affermisse de plus en plus, et je vous conjure de lui adresser aussi cette prière pour moi. Je suis au reste disposé à passer acte public de tout ce que je viens de vous dire, afin qu'il n'y ait aucun doute sur les sentimens dont je suis animé ».

Après avoir entendu cette déclaration, les trois témoins nommés engagèrent en peu de mots le malade à bien espérer de la bonté de Dieu, et dressèrent acte de ce qui venoit de se passer; ils y apposèrent leur signature. M. Ruelle a survécu trois mois à cette démarche : il a édifié par sa conduite; il a reçu les sacremens avec des marques de piété, et il vient de mourir dans les meilleurs sentimens.

— Nous avons parlé d'une lettre écrite par le ministre de l'intérieur aux évêques du royaume, pour leur recommander les besoins spirituels de nos colonies. Quelques prélats ont adressé, sur le même sujet, des circulaires à leur clergé. M. l'évêque de Bayonne, entr'autres, a fait part aux ecclésiastiques de son diocèse de la lettre du ministre, en date du 10 juin dernier; puis le prélat ajoute en son propre nom, dans sa circulaire du 14 juillet :

« On sent toute la force des raisons alléguées pour prouver la nécessité, dans l'intérêt de la religion comme dans celui de l'Etat, de pourvoir les colonies de prêtres instruits, pieux et zélés. Il est facile en même temps de sentir qu'il faut que les sujets se déterminent librement à prendre un parti qui exige du zèle, du dévoûment et une piété établie sur des fondemens assurés.

» Je ne peux donc qu'exhorter, et j'exhorte en effet les prêtres du diocèse à qui le Seigneur inspireroit le désir de quitter leur patrie, pour aller prêcher au loin les vérités du salut, répandre les grâces de la religion, et régénérer les mœurs en ranimant la foi des peuples; je les exhorte, dis-je, à suivre l'inspiration du ciel, et à faire généreusement à Dieu les sacrifices inséparables d'une si belle mission.

» Il est vrai que la France elle-même, et ce diocèse en particulier, ont aussi à gémir de la rareté des ministres de la religion; mais personne n'ignore que les besoins des contrées d'outre-mer sont extrêmes; et dans l'église catholique, qui ne forme qu'une grande famille, lorsqu'un membre souffre, tous les autres sont avec lui dans la souffrance et doivent travailler à lui donner du soulagement.

» Nous sommes donc disposé à seconder le zèle des ecclésiastiques de notre diocèse qui désireroient se rendre à l'appel que leur fait la religion et l'Etat, et nous les invitons à nous donner promptement connoissance de leurs intentions ».

Ce langage et ces dispositions du prélat nous ont paru dignes de son zèle et de sa charité.

— Depuis plus de vingt ans, Mme. veuve Hergué de Flavigny, diocèse de Dijon, étoit atteinte d'une irritation chronique des organes digestifs. Chaque fois qu'elle prenoit de la nourriture, quelque peu que ce fût, elle souffroit les douleurs les plus aiguës pendant tout le temps que se faisoit la digestion, ce qui duroit le plus souvent quatre, cinq à six heures, de manière à lui ôter toutes ses forces et quelquefois même l'usage de la parole. La maladie avoit surtout pris un degré de gravité si considérable pendant le courant de l'automne dernier, que cette dame souffroit presque continuellement, et que deux fois on lui a donné les derniers secours de la religion, dans la persuasion où l'on étoit que sa mort étoit prochaine. La malade ayant assez de fortune pour se faire soigner, avoit consulté et fait venir chez elle les médecins des environs, et quelques-uns des plus expérimentés de la ville de Nanci, sans qu'aucun ait pu la guérir; tous même avoient prononcé qu'il n'y avoit point de guérison pour elle. Enfin, ayant ouï parler, à diverses reprises, du grand nombre de guérisons qu'opère tous les jours le prince de Hohenlohe, elle n'eut plus de confiance qu'en ses prières, et lui fit adresser, au commencement d'octobre, une supplique pour lui en demander le secours. Le 6 du mois suivant, S. A. ayant répondu qu'elle prieroit pour sa guérison le 27 novembre et le 6 décembre suivans, à neuf heures du matin, on offrit, au jour et à l'heure marqués, le saint sacrifice de la messe, pour se conformer aux intentions du prince; et à peu près au moment de l'élévation, la malade, qui, au rapport de ceux qui l'avoient vue la veille et l'avant-veille, au rapport du médecin lui-même, étoit dans un très-grand danger de mort, se sentit tout à coup guérie: elle se leva sur-le-champ, avec la même facilité qu'une per-

sonne en bonne santé, se prosterna pour rendre grâces à Dieu, mangea sans se trouver incommodée, et ne fit que s'entretenir et vaquer le reste du jour avec toutes les personnes qui venoient s'assurer de ce fait miraculeux. Le lendemain, elle alla rendre de nouvelles actions de grâces au Seigneur, dans l'église de la paroisse de Flavigny, qui est à un quart d'heure de son habitation, sans en être nullement incommodée. Depuis ce temps, elle boit, mange, marche sans aucune douleur, et sa santé se fortifie de jour en jour. Le fait peut être attesté par toute la paroisse de Flavigny, et l'est en particulier par M. Baillard, curé de cette paroisse; par M. Baillard, diacre, son frère; par M. Guyot, curé de Burthecourt; par M. Clément, maire de la commune, et par d'autres notables habitans qui ont eu une pleine connoissance des faits.

— Nous ne pouvons du moins refuser quelques lignes à la mémoire d'une dame étrangère morte dernièrement en Italie, et dont la perte paroît avoir excité bien des regrets. Mme. Barbe Castiglione, fille du comte de ce nom, qui est chambellan de l'empereur à Milan, et nièce des feu cardinaux Colloredo et Crivelli, avoit épousé, en 1813, M. Dominique del Carretto, marquis de Balestrino, d'une illustre famille de Gênes. Ses talens, son instruction, la solidité de ses principes, la bonté de son cœur, la sagesse de sa conduite, son exactitude à remplir tous ses devoirs, lui avoient concilié le respect et l'attachement de tous ceux qui l'approchoient, lorsqu'elle fut enlevée tout à coup, le 2 août dernier, par une maladie violente à la suite de couches. La gazette de Gênes lui a consacré une courte Notice. Nous avons reçu aussi une Epitaphe d'un fort bon style en son honneur, et un Eloge funèbre composé par un professeur, M. C. L., et imprimé à Florence. Nous voudrions pouvoir donner un extrait de cette pièce, qui paroît écrite avec soin, et qui donne une haute idée du mérite et des vertus de la marquise de Balestrino. Cette dame n'avoit que vingt-sept ans. Elle laisse un mari et des enfans, et la famille qui l'avoit adoptée ne lui donne pas moins de regrets que la sienne propre.

— Quelques faits qui se sont passés coup sur coup en Suisse, indiquent l'esprit qui continue d'y régner dans des Etats protestans, et l'espèce de tolérance que l'on y pratique envers les catholiques. A Genève, on sait qu'il s'est élevé des recla-

mations contre le nouveau code publié en 1821, qui ordonne la célébration du mariage devant le maire, fait regarder la bénédiction à l'église comme une cérémonie dont on peut se passer, et autorise le divorce. Ces dispositions parurent contraires au congrès même de Vienne et au traité de Turin, qui assuroient aux catholiques du canton de Genève le maintien des lois de leur église. Les catholiques firent des représentations, et le gouvernement de Sardaigne réclama en faveur de ses anciens sujets. Le conseil d'Etat de Genève a donc soumis au conseil souverain un nouveau projet de loi, qui a été longuement discuté, et d'après lequel l'acte de mariage fait devant l'officier civil ne sera valide qu'autant qu'il a été suivi de la cérémonie religieuse; mais on ajoute que cette clause n'aura lieu que pour les paroisses distraites de la Savoie. Ainsi, il y auroit deux législations différentes pour les catholiques du petit canton de Genève, et les paroisses de l'ancienne Savoie seroient régies par un autre code que le reste de l'Etat. C'est une idée si bizarre qu'on ne peut croire qu'elle prévale dans le conseil. Malheureusement, la Suisse fournit d'autres exemples d'une partialité dont on ne sauroit assez s'étonner. Dans le canton de Vaud, où on se pique fort d'être libéral, le conseil d'Etat ne montre que rigueur pour les catholiques. Ceux d'Yverdun et de Vevay s'étoient bornés, pour ne pas donner d'ombrage, à demander un oratoire privé; leur demande a été impitoyablement rejetée. On a interdit l'oratoire de Nyon, quoique les autorités locales eussent émis un avis favorable, et le conseil d'Etat a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur deux pétitions présentées à ce sujet par les catholiques. Il y a, dans ce procédé, quelque chose d'arbitraire, de dur et de despotique, qui fait un contre-sens avec les lumières et la tolérance dont se prévaut notre siècle. A Berne, les esprits ne sont pas mieux disposés : on vient d'y statuer qu'à l'avenir tout habitant du canton qui changera de religion perdra son droit de bourgeoisie dans la commune où il résidoit, et tous les avantages attachés à ce titre, et sera tenu de se faire naturaliser dans une paroisse où son culte sera reconnu. On sent ce qu'un tel déplacement aura d'onéreux, de désagréable et de ruineux : ainsi, un protestant qui se fera catholique sera obligé de s'exiler, et on a fait une loi de cette proscription. Que diroit-on, si le Roi de France prenoit une semblable mesure contre les protestans de

ses Etats? Y auroit-il assez de sifflets en Europe pour s'élever contre une telle inquisition? MM. de Berne ont montré, dans une affaire particulière, la même préoccupation et le même défaut de mesure. Le curé catholique de Berne, M. Dolder, ayant encouru de justes reproches sur des objets très-graves, fut admonété par M. l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, qui l'engagea à donner sa démission. Le curé y paroissoit d'abord disposé; mais l'avoyer a pris fait et cause pour lui. On a écrit à M. Yenni une lettre haute, où on parle au prélat de la manière la plus déplacée, et où l'on montre l'intention de maintenir dans sa place un homme repoussé par ses paroissiens, et qui a perdu leur confiance par des actes trop publics. M. l'évêque a fait à ce message une réponse solide et modérée, où il fait sentir que c'est à lui à donner les pouvoirs, et que ce n'est pas à un gouvernement protestant à juger si un curé mérite ou non d'être révoqué. On croit que les ministres catholiques résidans à Berne interviendront dans cette affaire, qui a offert aux catholiques du pays plus d'un sujet de gémissement et de scandale.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 janvier, à une heure, S. M. a reçu, à l'occasion du nouvel an, le clergé de Paris et le chapitre royal de Saint-Denis, la cour de cassation, la cour royale, le conseil de l'instruction publique, les tribunaux civils et du commerce, la cour des comptes, les membres de la société académique des sciences, et les consistoires protestans et israélites. Tous ces corps ont ensuite eu l'honneur d'être reçus par LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri.

— Il y a eu grand dîner à la cour, le 5 janvier, à l'occasion du jour des Rois. Le banquet étoit de seize couverts. Le Roi, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, MADAME, Mme. la duchesse de Berri et MADEMOISELLE, LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse, Mlle. d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Nemours, le prince de Joinville, Mlle. Louise d'Orléans, Mlle. de Valois, Mlle. de Beaujolais et M. le prince de Carignan. On a tiré le gâteau, et c'est Mgr. le duc d'Angoulême qui a été roi; il a choisi pour reine S. A. R. MADEMOISELLE. La plus franche gaîté a régné dans cette auguste réunion. Le Roi étoit dans la plus grande joie de se voir entouré de toute sa famille. S. M. a plusieurs fois salué le héros du Trocadéro des cris de *Le roi boit*.

— S. A. R. MADAME vient, à la demande de M. Roger, d'accorder un secours de 200 fr. aux pauvres incendiés du village de Colomby-les-Choiseul, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a autorisé M. Simoneau, colonel du 1er. régiment de hussards, à accepter et à porter la croix d'or de deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, comme un témoignage de ses bons services pendant le cours de la dernière campagne. Le Prince généralissime a aussi envoyé, le même jour, à M. Simoneau, six croix d'or de Saint-Ferdinand, de deuxième classe, deux croix d'or de première, du même ordre, et deux croix d'or de chevalier de l'ordre royal de Charles III, pour être distribuées aux braves du régiment, qui, par leur dévoûment et leur bonne conduite, ont le mieux mérité ces flatteuses distinctions.

— Nous espérons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant le discours que M. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université de France, à la tête du conseil royal de l'instruction publique, a adressé au Roi à l'occasion de la nouvelle année, et la réponse de S. M.

« Sire, a dit M. Frayssinous, l'année qui vient de s'écouler a été si féconde en grandes choses qu'elle suffiroit seule pour immortaliser le règne de V. M.

» Un fils de France, qui, sur les ordres du Roi, s'avance à travers l'Espagne opprimée, en héros libérateur, et qui, par ses vertus, fait chérir la victoire à ceux-là même qu'il a domptés par la force; une armée qui étonne l'Europe, moins encore par l'éclat de ses hauts faits que par la sévérité d'une discipline inouie dans les fastes militaires; un trône abattu glorieusement relevé; la légitimité hautement vengée; la paix du monde conquise dans une guerre sacrée, où l'humanité s'allie toujours à la plus brillante audace; voilà, Sire, ce que le ciel nous a fait voir dans l'espace de quelques mois.

» Grâce à la ferme et prévoyante politique de V. M., désormais puissante au dehors, calme au dedans, la France verra la trace des maux passés disparoître, ses lois s'affermir, et les doctrines de licence et d'impiété, causes de tant de désastres, tomber dans le discrédit. Eclairés par l'expérience, les pères sentiront plus que jamais le besoin de donner à leurs enfans l'exemple du dévoûment à la foi comme au trône de saint Louis, et l'éducation domestique préparera les voies à l'éducation publique. C'est alors que, toujours secondés par les familles, les dépositaires de l'enseignement travailleront avec succès à former des générations chrétiennes et monarchiques; et, qu'après avoir été fortifiée dans les sentimens de la religion et de l'honneur, la jeunesse sortira de nos écoles digne de tous les biens que lui assure dans l'avenir votre royale sagesse. Vivez, Sire, pour être témoin de cette complète régénération qui sera votre ouvrage, et pour recueillir de plus en plus les bénédictions des peuples soumis à votre sceptre paternel ».

« Je vous remercie, a répondu le Roi, des sentimens que vous
» m'exprimez au nom du conseil de l'instruction publique. La Pro-
» vidence a fait beaucoup pour nous dans l'année qui vient de finir;
» espérons qu'elle fera beaucoup encore; vous en profiterez pour
» apprendre à la jeunesse qu'avec la Providence on peut tout; que

» sans elle on ne peut rien, et que la première obligation qu'on » contracte en naissant, c'est d'être bon chrétien et sujet fidèle ».

— Par ordonnance royale du 31 décembre, M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, a été nommé grand officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Regnault, ancien intendant militaire de la 11e. division, a reçu la mission d'aller à Madrid pour régler la comptabilité de l'armée française qui reste en Espagne.

— MM. Roy, chevalier de Saint-Louis; de Châteauvieux, chevalier de Saint-Louis; Poriquet, neveu de M. le maréchal duc de Reggio; d'Etilly et de Stadière, sont nommés directeurs des postes militaires de Madrid, Tolosa, Cadix, la Corogne et Barcelonne, pour y exercer ces fonctions pendant l'occupation de l'armée auxiliaire française.

— M. Dalvimare, colonel du 16e. régiment d'infanterie, et M. de Farincour, colonel du 34e. de ligne, viennent d'être nommés colonels des 1er. et 4e. régimens d'infanterie de la garde, en remplacement de MM. Baltasar et de La Potherie, employés comme maréchaux de camp.

— M. le comte Boni de Castellane, commandant les hussards de la garde, un des plus anciens colonels de cavalerie, fut nommé, il y a quelque temps, maréchal-de-camp. Il est, dit-on, remplacé ou par M. Muller, colonel des hussards du Bas-Rhin, ou par M. Fernand de Chabot, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— M. Bontemps-Dubarry, lieutenant-colonel des hussards de la garde, est nommé colonel du 17e. de chasseurs, en remplacement de M. Lespinay, nommé colonel dans la garde.

— Par ordonnance du 30 décembre 1823, M. Lussiez, procureur du Roi à Cambrai, a été nommé procureur du Roi à Carpentras; quoique cette dernière ville ne soit par sa population qu'un chef-lieu d'un des arrondissemens du département de Vaucluse, néanmoins elle est le siége ordinaire des cours d'assises.

— On mande de Cambrai que la somme de 1000 francs, accordée par S. M. à M. le comte de Castelbajac, directeur du commerce, des arts et manufactures, pour les meilleures fileuses de Catillon, leur a été distribuée le 25 décembre, jour de Noël, à l'issue de la messe paroissiale, par M. le maire de Catillon, en présence du conseil municipal et d'un grand concours de spectateurs. La somme de 100 fr. a été distribuée à chacune des dix meilleures fileuses, aux cris réitérés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. le préfet de la Haute Saone une médaille d'or et cinq d'argent pour être distribuées à six personnes, en témoignage de satisfaction pour l'efficacité de leurs soins dans la pratique de la vaccine pendant l'année 1821.

— M. Franchet, directeur de la police du royaume, vient d'être nommé conseiller d'Etat.

— M. le marquis de Caraman, ex-ambassadeur de France près la cour d'Autriche, est arrivé à Paris.

— M. Delavigne, doyen de l'ordre des avocats de Paris, vient de mourir dans cette ville.

— Sur la demande de M. le baron de Larochefoucauld, pair de France, S. M. a bien voulu accorder une pension de 200 fr. sur sa cassette à la veuve Lesage, dont le mari, garde des forêts royales, a été assassiné, dans le département de l'Aude, en défendant avec fermeté les propriétés du gouvernement.

— Par ordonnance du 30 décembre, M. Lefèvre-Gineau, professeur de physique au collége de France, et administrateur de cet établissement, a été révoqué de ces deux fonctions. C'est M. le baron Sylvestre de Sacy qui le remplace dans l'administration du collége de France.

— Depuis long-temps les amis de la monarchie désiroient qu'on pût améliorer le sort d'un grand nombre d'officiers auxquels on avoit jusqu'à ce jour accordé une solde trop modique. M. le maréchal de Lauriston a mis sous les yeux du Roi un travail important sur cette matière; il a obtenu l'approbation de S. M., et maintenant, grâce à la munificence du Roi, une somme de 165.000 fr. vient d'être accordée sur la liste civile, comme supplément de solde aux officiers inférieurs et aux gardes des diverses compagnies des gardes du corps de la maison militaire du Roi.

— Le corps composant la force publique de l'armée des Pyrénées, après avoir séjourné plusieurs jours à Pau, a été dissous dans cette ville le 23 décembre; les habitans de Pau n'ont pu qu'applaudir à la belle tenue et au bon ordre qui a constamment régné parmi cette troupe. M. Dandré, grand-prévot de l'armée, a prononcé devant les gendarmes, au moment de leur départ, l'ordre du jour qui leur annonçoit que leur mission étoit finie. Les soldats y ont répondu par les cris de *Vive le Roi! vive le général en chef!*

— Le 29 décembre, sur les sept heures du soir, le tonnerre est tombé sur l'horloge attenant à l'église de Selles-sur-Cher et sur la flèche du clocher; il a démoli en partie la voûte de la salle d'audience de la justice de paix, et y a mis le feu, que le zèle de la population a bientôt éteint; heureusement personne n'a souffert de ce malheureux évènement.

— Un journal étranger attribue l'établissement de l'empire *fantastique* du Brésil aux francs-maçons, et en offre une preuve assez complète dans des documens et des détails très-intéressans qu'il ajoute.

— Quelques individus, dénués de toute importance, avoient formé à Naples une nouvelle secte politique des *carbonari* et des *camisados*. Leur mot d'ordre étoit *Manuel*, nom déjà trop fameux dans les annales de la démagogie. Le but de la société étoit le bouleversement de l'ordre social, le renversement de l'autorité légitime et l'établissement de l'anarchie; ils avoient en particulier l'intention de prêter main-forte aux Espagnols rebelles dans le cas où les armées françaises auroient éprouvé quelque revers. Découverts par la po-

lice, la commission militaire, créée en vertu de décrets royaux, a condamné P. Ant. de Laurentiis, employé dans les fournitures, et Joseph Carabba, à la peine capitale et à une amende, le premier, de 2600 ducats; le second, de 2000; Jean Bottino, propriétaire, et Ant. Vigilio, garde-champêtre, à vingt ans de fer et à 1000 ducats d'amende. Les nommé Golino, copiste, et Jacques Cantore, pharmacien, ont été renvoyés à un plus ample informé.

Les deux condamnés, avant de subir leur sentence, ont confessé l'énormité de leur crime, et ont déclaré publiquement à leurs pères spirituels, qu'ils considéroient comme juste le châtiment de leur infidélité envers le souverain légitime.

— Le palais du sénat de Palerme s'est écroulé, le 1er. décembre, par suite des effets du tremblement de terre du 5 mars dernier. On a pris des mesures pour sauver l'argent de la banque qui s'y trouvoit.

— Le *Correspondant de Hambourg* annonce qu'un délégué de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est incessamment attendu à Varsovie.

---

## *Mémorial sur la révolution française, ses causes, ses promesses et ses résultats;* par M. l'abbé Jolly (1).

Le tableau des désastres et des folies de la révolution est sans doute la leçon la plus éloquente que l'on puisse présenter aux générations futures. Avertir ceux qui doivent nous suivre des erreurs et des fautes qui ont eu de si déplorables résultats, c'est en prévenir autant qu'il est en soi le retour, c'est travailler pour le bien de l'humanité, c'est servir à la fois la religion et la société. Un homme instruit et zélé, qui a observé la révolution dans ses détails, a entrepris de rappeler aux uns ce qu'ils oublient, et de faire connoître aux autres ce qu'ils n'ont pu voir, et il a rassemblé, dans un seul volume, une foule de particularités, d'observations, de rapprochemens, qui ne seront pas perdus pour l'histoire. Nous rendrons plus tard un compte plus développé de l'ouvrage; mais nous n'avons pas voulu différer à l'annoncer brièvement comme une production estimable et utile.

---

On a omis dans le dernier n°. d'annoncer où se trouve la *Préparation à la mort*, par le bienheureux Liguori, traduite par M. l'abbé Salet. Ce livre se vend chez Rusand, rue de l'Abbaye, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix 1 fr. 50 c. et 2 fr. 10 c. franc de port.

---

(1) 1 gros vol. in-12. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

## *Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre.*

M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a cru devoir, pendant le séjour qu'il a fait récemment à Rome, donner à son troupeau quelque gage de son affection et de son zèle, et il a adressé au clergé et aux fidèles une Lettre pastorale, datée de Rome le 15 octobre dernier, et imprimée dans cette ville *avec approbation*. Dans cette Lettre, S. Em. joint à ses titres celui de docteur de Sorbonne. Des journaux ont cité quelques fragmens de cette pièce, et une feuille libérale l'a critiquée avec amertume, et y a vu un manifeste et la preuve d'un complot contre nos libertés. Ces accusations seroient pour nous une nouvelle raison de faire connoître la Lettre pastorale, quand bien même le nom de son auteur et l'intérêt du sujet ne nous engageroient pas à en dire quelque chose. Ne pouvant donner ici cette pièce en entier, nous en extrairons du moins ce qu'elle nous a paru présenter de plus important. S. Em. commence ainsi :

« C'est du sein de cette ville, appelée la ville éternelle, que nous vous adressons, N. T. C. F., nos instructions et l'expression de nos sentimens. Avant de quitter la capitale de la France pour nous rendre dans la capitale du monde chrétien, nous voulions déjà vous faire connoître quelques dispositions particulières que nous avions méditées dans l'intérêt de votre salut, qui nous est si cher, et dont notre ministère nous fait un devoir sacré: mais le coup qui a frappé l'Eglise au moment même où nous concevions de nouvelles espérances pour la conservation de son auguste chef, ne nous a pas permis de vous laisser, avant notre départ, ces témoignages de notre sollicitude et de notre affection.

» C'est donc dans le centre de l'unité catholique, dans cette ville arrosée du sang de tant de martyrs, c'est au milieu de ces beaux monumens qui déploient à nos yeux toute la majesté de la religion, c'est dans le sein du sacré Collége, environné des lumières et des vertus de ce sénat illustre; c'est dans cette chapelle sainte, en présence des images révérées des douze apôtres, près de ce trône vacant qui nous annonçoit à la fois et le deuil et les besoins de l'Eglise; c'est enfin dans le conclave, assemblé pour l'élection d'un nouveau pontife, que nous avons médité de rechef et pesé au poids du sanctuaire les intentions où nous étions, et le désir que nous avons de mettre en vigueur des mesures d'administration non moins nécessaires qu'importantes pour le clergé et les fidèles de notre diocèse.

» Nous voulons, N. T. C. F., autant qu'il est en nous, y établir la discipline ecclésiastique et le droit commun, tels qu'on les observoit dans l'Eglise avant les troubles et les funestes envahissemens de la révolution. Cette terrible catastrophe nous a ôté, il est vrai, les biens, les titres, les prérogatives temporelles que le clergé possédoit depuis tant de siècles; mais elle n'a pu enlever à l'Eglise le droit de se gouverner selon les canons, et le pouvoir des choses humaines n'a pas plus de prise sur la discipline de l'Eglise que sur ses dogmes, sa morale et ses sacremens.

» Nous méditions donc, N. T. C. F., sur les objets les plus importans pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, lorsque la voix de l'Esprit saint s'est fait entendre tout à coup au milieu de notre cénacle, et le nom de Léon XII a retenti en cet instant dans les murs de la reine des cités. Ah! quelle a été notre joie, lorsque, réunis à nos illustres collègues, nous avons pu enfin proclamer celui qu'avoient appelé plusieurs fois nos vœux et notre suffrage; lorsque, dans cette assemblée même, où il avoit paru comme l'un de nous, nous avons pu l'appeler du doux nom de père, et recevoir les plus précieuses assurances de son attachement pour la France, pour le Monarque qui en fait la gloire, enfin pour votre premier pasteur et pour son troupeau »!

M. le cardinal rappelle ensuite les succès de la guerre d'Espagne, et félicite le ministère français du succès de ses soins dans cette glorieuse campagne; puis S. Em.

expose les mesures qu'elle croit devoir réclamer dans l'intérêt de la religion :

« 1. Les *modifications législatives* que l'opinion et l'intérêt public demandent depuis long-temps, et qui sont nécessaires au maintien de la foi parmi nous. Il est indispensable que les lois de l'Etat et la loi immuable de l'Evangile soient en harmonie : d'ailleurs, chez tous les peuples civilisés, la naissance, le mariage et la mort ont toujours été placés sous l'influence de la Divinité. N'est-il pas à désirer que nous ne restions pas plus long-temps en arrière des autres nations européennes, et que le mariage surtout, ce contrat si important dans l'ordre social et sous le rapport de la religion, ne puisse plus être parmi nous une sorte d'abnégation formelle du christianisme, et même de tout principe moral et religieux ?

» 2. Le *rétablissement des synodes diocésains et des conciles provinciaux*. Ces assemblées sont formellement commandées par l'Eglise. Ce sont les conciles provinciaux qui ont contribué si puissamment, il y a deux siècles, à la régénération du clergé de France, en mettant en vigueur les sages réglemens émanés du saint concile de Trente.

» 3. La *réhabilitation des fêtes solennelles*, dont la translation ou la suppression ont été jusqu'ici un sujet d'affliction pour les ames pieuses. Ces fêtes sont surtout celles de l'Epiphanie, de la Fête-Dieu, de saint Pierre, de l'Annonciation, et les fêtes patronales.

» 4. Le *rétablissement de plusieurs ordres religieux*. La religion catholique ne peut être florissante sans les ordres religieux, puisqu'il est certain qu'à elle seule appartient le beau privilége d'offrir à la société l'exemple de l'accomplissement des conseils de perfection évangélique.

» 5. L'*indépendance des ministres de la religion* à l'égard de leurs subordonnés. Tant que les prêtres seront réduits à attendre le pain qui leur est nécessaire de ceux auxquels ils prêchent l'Evangile, leur ministère sera sans autorité et leurs travaux sans fruit. Il est important que les pasteurs reçoivent une dotation conforme à la dignité de leur état, et qui les mette à même de donner des secours à ceux auxquels ils sont souvent obligés d'en demander aujourd'hui.

» 6. Les *attributions des officialités métropolitaines et diocésaines*, réglées selon les canons et reconnues par le gouver-

nement dans tout ce qui a rapport aux matières contentieuses, à la validité ou la nullité des mariages, les dispenses, les causes des clercs accusés, la surveillance relative au culte, aux cérémonies, à l'administration des sacremens.....

» 8. Enfin, la *suppression des lois organiques*, contre lesquelles le saint Siége a toujours réclamé. Ces lois, émanées seulement de l'autorité civile, sont formellement contraires à la discipline de l'Eglise en plusieurs points. Nous devons dire la même chose des réglemens ou décrets relatifs à l'administration des fabriques, et qui ont été dictés par un sentiment injurieux de méfiance et de mépris même envers les ministres des autels ».

Telles sont les principales mesures que sollicite M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et qui ont excité les réclamations du *Constitutionnel*. Dans son numéro du 31 décembre dernier, il s'élève contre les demandes du prélat, et l'accuse tour à tour de témérité, d'imprudence, d'absurdité, d'ambition. Le clergé vise à l'indépendance, il veut nous ramener au 16e. siècle, il appelle tous les abus dont gémissoient autrefois les hommes les plus éclairés. Telles sont les plaintes du censeur, tel est le fond de son article. Le journaliste sonne donc le tocsin, et regarde les libertés publiques comme menacées par la Lettre pastorale. Nous osons croire qu'il y a quelque exagération dans ses griefs.

Le critique est étonné et presque révolté que M. le cardinal demande quelques modifications dans nos codes. Mais ces modifications ne sont-elles pas réclamées depuis long-temps par de bons esprits? des hommes même étrangers au clergé n'ont-ils pas exprimé le vœu de voir rendre les registres de l'état civil aux pasteurs? ce vœu n'a-t-il pas retenti à la tribune de la chambre, et n'a-t-il pas été appuyé dans plusieurs écrits? qu'a donc cette demande d'insolite et d'absurde? Si c'est un privilége que réclament les catholiques, vingt-neuf millions d'habitans n'ont-ils pas quelque droit d'y prétendre? ne sait-on pas que la loi

nouvelle fut rendue en haine de la religion, et à une époque où on vouloit apprendre à se passer du clergé? Chez tous les peuples la religion préside aux grandes époques de la vie, et tous les hommes ont intérêt à placer ces époques sous la protection de la Divinité. *Il y a*, dit le *Constitutionnel, trois millions de protestans en France; faudra-t-il les réduire à l'état de dégradation et d'ilotisme dans lequel ils ont si long-temps gémi?* On reconnoît bien ici le ton d'exagération familier aux hommes de parti. D'abord il n'y a pas trois millions de protestans en France; il n'y en a que sept cent mille, d'après un relevé fait par les préfets, en 1819, sous le ministère de M. Decazes et sous l'administration de M. Guizot, qui, l'un et l'autre, protégeoient les protestans; on peut croire que le relevé fait d'après leurs ordres n'aura pas diminué le nombre des non-catholiques. Ensuite en quoi les protestans seront-ils *dégradés*, si les catholiques se marient devant leur propre prêtre? les premiers seront-ils opprimés, parce que les seconds iront faire bénir leur union à l'église, au lieu d'aller à la mairie? N'est-ce pas vouloir semer des alarmes et des terreurs que d'exagérer ainsi, et de confondre des choses fort distinctes et qui n'ont rien de commun?

L'écrivain libéral a l'air de croire que le rétablissement des synodes et des conciles nous ramèneroit vers l'anarchie du moyen âge, et entraveroit l'autorité royale. Ce zèle pour l'autorité royale nous édifie de sa part; mais nos Rois ne se sont point aperçu que la tenue des synodes fût préjudiciable à leurs droits. Les synodes diocésains ont eu lieu de tout temps; ils se tenoient régulièrement, non-seulement dans le moyen âge, mais pendant les deux derniers siècles. Louis XIV, qui étoit si jaloux de sa puissance, n'empêcha point les évêques de les convoquer. Plusieurs prélats les tenoient tous les ans, et nous voyons dans l'*Histoire de*

*Bossuet* que cet illustre évêque, dont le *Constitutionnel* invoque l'autorité, étoit fidèle à présider son synode annuel. On a continué pendant le 18<sup>e</sup>. siècle à tenir les synodes diocésains, et l'histoire ecclésiastique de cette époque nous en présente un grand nombre d'exemples. Quant aux conciles provinciaux, ils ont à la vérité été plus rares; cependant le 17<sup>e</sup>. siècle en offre quelques-uns, et le 18<sup>e</sup>. siècle même en a vus. En quoi de telles assemblées pourroient-elles aujourd'hui alarmer les gouvernemens? ne seroit-il pas singulier d'ailleurs que, lorsqu'on tolère des réunions de toutes sortes, on empêchât les réunions des évêques? nous voyons des assemblées littéraires et politiques sous une foule de dénominations. Le *Constitutionnel* lui-même dans un de ses derniers numéros pressoit les électeurs de tenir des réunions pour préparer les élections; et des évêques ne pourroient pas s'assembler pour veiller à l'observation de la discipline! quelle partialité pour des amis de la tolérance!

Les autres demandes de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre sont-elles plus propres à alarmer? Il réclame le rétablissement de quelques fêtes; c'est le vœu de tous les bons fidèles. Les gens indifférens sur la religion et ceux qui se sont faits ses ennemis forment un vœu contraire. Mais qui doit-on écouter à cet égard? qui connoît mieux les intérêts de la religion? ses amis ou ses ennemis? pourquoi ceux qui ne vont point à l'église nous envieroient-ils nos solennités? Les mêmes hommes s'opposent au rétablissement des couvens, parce qu'ils ne conçoivent pas la vocation religieuse. Les vœux faits à Dieu les étonnent, et la pratique des conseils évangéliques leur paroît une foiblesse et une superstition. Il faut les plaindre de blasphémer ce qu'ils ignorent. Cependant, puisqu'ils proclament si haut la liberté, pourquoi ne seroit-on pas libre de se donner aussi à Dieu, et pourquoi ne seroit-il pas

permis de sacrifier sa liberté à celui de qui on la tient? On sait bien que ce n'est pas là la voie ordinaire et commune; mais pourquoi l'interdiroit-on au petit nombre de ceux qui sont appelés à y marcher? Le *Constitutionnel* objecte que les églises sont dénuées de pasteurs; ignore-t-il que l'on peut avoir la vocation d'entrer dans un cloître sans avoir celle d'embrasser le ministère, et l'une même a quelque opposition avec l'autre. La vie religieuse est une vie de retraite et de solitude, tandis que la vie d'un pasteur est livrée aux occupations extérieures.

Un des principaux artifices de l'écrivain libéral est de supposer que le clergé demande des richesses. Il faudra, dit-il, doter les couvens, et voilà M. le cardinal qui demande une dotation pour le clergé. Mais ne payons-nous pas déjà 1 milliard d'impôts? faut-il encore les augmenter? où s'arrêtera-t-on? Il est évident que le critique a voulu ici alarmer les contribuables, et tout son article tend à jeter parmi ses lecteurs de la défiance et de la crainte. Nous ne croyons pas que M. le cardinal ait eu intention de solliciter de nouveaux impôts; mais on a dépouillé le clergé, et puis on est étonné que le clergé réclame le strict nécessaire! y a-t-il donc de l'ambition pour les pasteurs à demander que leurs revenus soient fixes au lieu d'être variables et dépendans des circonstances? Le clergé français ne pourroit-il pas, sans trop de présomption, solliciter les avantages dont jouit le clergé d'Angleterre? les dotations de celui-ci sont-elles contraires à la liberté, et les pasteurs anglicans oppriment-ils les citoyens, parce qu'ils ont des revenus assurés? il ne s'agit pas d'augmenter les impôts, mais de convertir en dotations fixes des traitemens sujets à mille chances.

Enfin le critique se plaint que le clergé vise à l'indépendance. Plaisant reproche de la part de gens qui eux-mêmes affectent l'indépendance, et qui se donnent

le titre d'*indépendans!* Le *Constitutionnel*, qui a porté long-temps le nom d'*Indépendant*, qui parle souvent de son indépendance, qui vante les indépendans, est-il bien recevable à s'élever contre les prétentions à l'indépendance? S'il n'y avoit pas dans le royaume d'hommes qui aspirassent plus à l'indépendance que les prêtres, la France seroit plus calme, et l'autorité seroit plus tranquille. Nous n'aurions pas eu depuis plusieurs années tant de conspirations sur différens points. Ce ne sont pas des prêtres qui avoient tramé ces complots, et ce ne sont pas eux qui entretiennent dans les esprits un levain d'opposition et de mécontentement. Le *Constitutionnel* ne sauroit-il pas à qui on peut adresser de tels reproches?

Nous pourrions ajouter que quand M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a parlé de l'*indépendance* des prêtres, il a spécifié le sens de ce vœu. Il n'a pas demandé que les prêtres fussent *indépendans* de l'autorité, des lois, des magistrats; il a voulu dire, il a dit qu'il étoit à désirer que les pasteurs ne dépendissent pas pour leur traitement de leurs paroissiens même, et ne fussent pas obligés de solliciter des secours de ceux même qu'ils doivent conduire dans les voies du salut, et on sent en effet combien cette dépendance peut nuire au succès de leur ministère.

Cet article étoit déjà imprimé quand le bruit se répand que la Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a été déférée au conseil d'Etat, et qu'il est question de prendre à cet égard des mesures sévères. Nous avons peine à le croire; mais nos réflexions sur la critique amère et déplacée du journaliste ne nous en paroissent pas moins justes, et nous sommes persuadés que M. le cardinal pourroit facilement répondre à ses plaintes, et expliquer quelques expressions auxquelles on a donné un sens qu'il n'a pas eu certainement en vue.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Pour encourager les fidèles à célébrer dignement la naissance du divin Rédempteur des hommes, le saint Père a accordé à ceux de cette capitale une indulgence plénière en forme de jubilé, indulgence que l'on gagnera en assistant aux exercices pendant dix jours, à compter du 26 décembre, jour de saint Étienne, au dimanche 4 janvier. Outre les indulgences de sept ans et sept quarantaines pour chaque jour d'instructions ou de catéchismes, il y aura une indulgence plénière pour ceux qui y auront assisté cinq fois au moins, et se seront confessés et communiés, ou seront en disposition de le faire au plus tôt. Dix églises ont été désignées pour les exercices, et dix prédicateurs y feront chaque jour l'instruction : ce sont des ecclésiastiques et des religieux connus par leurs talens et leur zèle. M. della Porta, patriarche de Constantinople et pro-vicaire-général de S. S., a publié, le 20 décembre, un avis pour annoncer cette grâce aux fidèles.

— Le lundi 15, M. le duc de Laval, ambassadeur de S. M. T. C., se rendit en cortége à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, pour le service annuel qui s'y célèbre, et qui fut fondé par Henri IV. M. l'ambassadeur fut reçu sous le portique par les premiers dignitaires du chapitre, à la tête desquels étoit M. Marazzani-Visconti, majordôme de S. S. Il reçut ensuite les cardinaux et les autres personnes invitées. M. Mattei, patriarche d'Antioche, célébra la messe.

— Le 9 décembre, on a tenu au palais Quirinal une congrégation des rits, dite préparatoire, pour la discussion des miracles dans la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu Hippolyte Galantini, séculier et fondateur de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à Florence. Les Frères de cette congrégation sont appelés vulgairement *Vanchetoni*, à cause de leur maintien modeste. On a fait, à Florence, des prières solennelles pour l'heureux succès de cette cause.

Paris. Les nouvelles que l'on a reçues de l'état du souverain Pontife sont plus tranquillisantes. Un accident assez grave avoit effrayé, et S. S. fut administrée la veille de Noël. A cette crise succéda un assoupissement profond. Les médecins ont ordonné un vésicatoire à la nuque du cou et des syna-

pismes aux pieds. On espéroit un résultat plus favorable de ces moyens, et le saint Père, quoique affoibli par les souffrances et par le sang qu'il a perdu, avoit déjà donné quelques signes de mieux.

— Les bulles des nouveaux évêques ont été enregistrées au conseil d'Etat. MM. les évêques de Strasbourg et de Châlons entrent en retraite dimanche, pour se préparer à leur sacre, qui aura lieu probablement le dimanche 18, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice. M. l'évêque d'Hermopolis sera l'évêque consécrateur.

— Le mercredi 7 janvier, les Princes et Madame ont visité l'église de Sainte-Geneviève, comme il avoit été annoncé. LL. AA. RR. ont été reçues par M. l'archevêque assisté d'un nombreux clergé; elles sont entrées dans l'église, et, après avoir fait leur prière auprès de la châsse de sainte Geneviève sous le dôme, elles se sont avancées vers l'autel et ont pris place dans le sanctuaire. M. l'abbé Rauzan a célébré la messe. Les Princes étoient accompagnés de plusieurs personnes de leur maison. M. l'archevêque et ses grands-vicaires étoient auprès de LL. AA. M. le préfet de police et quelques personnes en place étoient dans l'église. La douzième légion de la garde nationale, sur l'invitation de son lieutenant-colonel, M. Aubert-Audet, s'étoit empressée de se rendre à la cérémonie, et la musique de cette légion a exécuté des symphonies pendant la messe. L'église étoit remplie d'un grand nombre de fidèles parmi lesquels on remarquoit avec plaisir une députation des élèves de l'Ecole polytechnique et tous ceux du collége de Henri IV. La piété de nos Princes étoit d'un grand exemple pour cette brillante jeunesse. Après la messe, LL. AA. ont encore en se retirant fait leur prière auprès des reliques et ont été reconduites avec les mêmes honneurs. On sait que Monsieur a fait présent il y a peu de temps à l'église d'un beau calice en vermeil. En parlant dernièrement des tapisseries des Gobelins qui décoroient l'église, nous aurions dû faire mention de deux morceaux de tapisseries qui sont particulièrement précieux et qui ont été travaillés par la reine Marie-Antoinette et par M^me^. Elisabeth dans leurs dernières années; ces tapisseries sont placées aux deux angles du dôme, les plus près de l'entrée. Chacun les considère avec intérêt et avec respect. Les paroisses continuent à se rendre à Sainte-Geneviève pour les supplications prescrites. On remarque

cette année un plus grand nombre de fidèles qui viennent prier auprès des reliques. Outre les prédications des missionnaires, il y a tous les soirs un sermon par différens ecclésiastiques; lundi, M. l'abbé Feutrier a prêché; mercredi, M. l'abbé de Salinis.

— Il y aura le lundi 12 une assemblée de charité à Saint-Roch pour les institutions charitables de la Société de la Providence. La messe sera célébrée, à midi trois quarts, par M. l'abbé de Brignac, aumônier ordinaire de MONSIEUR, en actions de grâces des succès de Mgr. le duc d'Angoulême. Pendant la messe et le salut, les jeunes aveugles exécuteront plusieurs morceaux de musique. Le sermon sera prononcé par M. Lambert, grand-vicaire de Poitiers. La quête sera faite par Mmes. les comtesses de Transtamare et Charles de Lespine. Les membres de la société se réuniront ensuite chez M. le curé.

— L'association de Saint-Joseph vient d'obtenir de l'autorité un nouveau gage de confiance et d'intérêt. On sait qu'elle occupoit une partie de l'ancien couvent des Bernardins que la ville de Paris lui avoit cédée. Une autre portion des mêmes bâtimens vient encore de lui être abandonnée par M. le préfet du département, qui sent le prix d'une telle institution et qui l'encourage de tous ses moyens. Ce nouveau local donnera au directeur de l'association plus de facilités pour accueillir les jeunes gens qui arrivent des provinces. C'est là que sera placé le bureau de réception; c'est donc là qu'il faudra adresser les jeunes ouvriers, à l'ancien couvent des Bernardins, rue de Poissy, n°. 10, près le marché aux Veaux. Seulement on prie de nouveau MM. les curés, de vouloir bien prévenir d'avance de l'arrivée des jeunes gens qu'ils enverront, afin qu'on ait le temps de trouver à chacun la place qui lui convient. Le nouveau local que l'on vient d'obtenir ne pourra que favoriser l'extension d'une œuvre dont les résultats ont déjà été si satisfaisans, et qui a contribué à sauver bien des ouvriers d'un funeste naufrage, et à maintenir parmi eux des dispositions chrétiennes et l'amour de l'ordre et du travail.

— Le journal de Savoie contient une Notice édifiante sur une pieuse fille de la Visitation, qui ne paroît pas avoir été moins distinguée par son mérite et sa capacité que par ses vertus. Josephe-Victoire Vallète, supérieure du couvent de

la Visitation d'Anneci, y est morte le 24 novembre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Nous avons eu occasion de parler du dévoûment de cette religieuse, qui n'hésita point, malgré son âge, à se rendre aux ordres du prélat qui la rappeloit dans sa patrie. Elle quitta Lisbonne, où, trente-neuf ans auparavant, elle étoit allée fonder un couvent sur la demande de la reine de Portugal. M. l'évêque d'Anneci la destinoit pour être à la tête du couvent de cette ville, et elle étoit à la veille d'entrer dans son nouveau monastère. Ses Sœurs, dans leur circulaire, louent son zèle, son humilité et sa douceur, en même temps que sa sagesse et son expérience dans le gouvernement. Ses obsèques ont été célébrées avec pompe, et le clergé de la ville et les habitans lui ont témoigné à l'envi, par leur concours, quels étoient leur estime et leurs regrets.

— Les évêques d'Espagne travaillent à réparer les brèches que le dernier régime a faites à la discipline ecclésiastique. M. l'archevêque de Valence, entr'autres, qui avoit été obligé de sortir de son diocèse, avoit à gémir sur des abus et des désordres que son absence n'avoit que trop favorisés. Il a fait publier, par son grand-vicaire D. Joseph-Marie Despujol, une ordonnance pour rappeler au clergé ses obligations. Le prélat défend aux curés de s'absenter de leurs paroisses, et aux ecclésiastiques en général de se montrer en public sans le costume de leur état. On saisira les revenus des prêtres qui auroient suivi l'armée constitutionnelle. M. l'archevêque prend surtout des mesures relativement aux religieux. Ils devront rentrer dans leurs couvens, et reprendre l'observance de leur règle. Ceux qui avoient autrefois été sécularisés, mais dont les bulles avoient été annulées en 1817, s'ils n'en ont point obtenu de nouvelles dans les trois dernières années, reprendront leur habit et rentreront dans leur monastère. Le prélat se montre disposé à user, envers les contrevenans, de tout le pouvoir que lui donne le concile de Trente. Au surplus, on croit qu'il sera pris incessamment quelque mesure générale relativement aux corps religieux. Non-seulement les cortès avoient supprimé bien des couvens, mais, dans les provinces, on avoit arbitrairement chassé et dépouillé des religieux, tantôt pour s'emparer de leurs maisons, tantôt pour le plaisir de détruire. A Barcelonne, on continue, en ce moment même, à démolir des couvens dont la destruction avoit été ordonnée par les constitutionnels, sous le prétexte d'embellir la ville.

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Msr le duc d'Angoulême, en témoignage de sa satisfaction pour les services rendus par la marine dans la glorieuse campagne qui vient d'être terminée, et à la part active qu'elle a prise aux opérations de l'armée, a daigné autoriser un grand nombre d'officiers à accepter et à porter les décorations des différens ordres d'Espagne qui leur ont été conférés par S. M. C. M. le baron Duperré, vice-amiral, a été décoré de la grand'croix de l'ordre royal de Charles III; M. le baron des Rotours, contre-amiral, de la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, et M. Ducampe de Rosamel, contre-amiral, de la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand de 2e. classe.

— S. A. R. le Prince généralissime a nommé M. le maréchal de camp comte de Quinsonas commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

— Par ordonnance royale du 7 janvier, M. le vicomte de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères; M. le duc de Doudeauville, directeur-général des postes, et M. le duc de Damas, pair de France, lieutenant général, gouverneur de la 2e. division militaire, premier gentilhomme de la chambre de Msr. le duc d'Angoulême, sont nommés chevaliers commandeurs des ordres du Roi.

— Par ordonnance du même jour, M. le baron de Vitrolles est nommé ministre d'État et membre du conseil privé de Sa Majesté.

— Par ordonnance du 3 décembre, le Roi, sur le rapport de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, a daigné accorder une pension de 1500 fr. à M. Hugues-Charles de La Fontaine, arrière-petit-fils de La Fontaine, et son dernier et seul descendant en ligne directe masculine. Depuis long-temps M. le comte Marin de Marsan, neveu de Hugues-Charles de La Fontaine, jouit également d'une pension du Roi à titre de descendant de notre grand poète par ligne féminine.

— Le Roi vient d'accorder, sur la liste civile, une pension de 400 fr. à Mme. veuve Gout de Bize, qui, à des époques de désastres, s'offrit pour ôtage de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

— S. A. R. le prince de Carignan, accompagné de M. le comte Coutard, lieutenant général commandant la première division militaire, et de S. Exc. M. l'ambassadeur de Sardaigne, a visité le 7 janvier la Monnoie royale des médailles; il a été reçu par M. de Puymaurin fils, directeur de cet établissement, qui a fait frapper devant S. A. deux médailles, rappelant, l'une la visite du prince à la Monnoie royale, et la seconde les épaulettes de grenadier qui lui furent offertes à la prise du Trocadéro. S. A. a paru très-contente de la perfection des procédés employés pour la fabrication des médailles, et a bien voulu en témoigner sa satisfaction à M. le directeur.

*Lettre pastorale de l'archevêque de Trèves, évêque d'Augsbourg, réimprimée avec l'approbation de l'évêque de Lausanne.* Genève, 1823, in-8°.; et se trouve à Paris, chez Méquignon junior.

Clément-Wenceslas, prince de Saxe, né à Dresde, le 28 septembre 1739, électeur et archevêque de Trèves en 1768, évêque d'Augsbourg l'année suivante, et prévôt d'Ellwangen en 1781, fut un des prélats les plus réguliers en Allemagne de son temps; il fut opposé aux erreurs et aux nouveautés, et se montra constamment attaché au saint Siége. Mais un des actes les plus importans de son épiscopat est la Lettre pastorale qu'il publia, en 1781, pour son diocèse d'Augsbourg : il s'y proposa d'instruire à la fois les catholiques et les protestans, de prémunir les premiers contre les progrès de l'incrédulité, et de détromper les autres des erreurs où les avoit engagés leur naissance. De là cette Lettre pastorale est divisée en deux parties : dans la première, le prélat expose les principales preuves de la révélation, l'authenticité des livres saints, le caractère de Notre-Seigneur, l'établissement de sa religion; dans la seconde, il montre que les chefs de la réforme n'ont point eu de mission; que l'Ecriture sainte est insuffisante pour nous diriger sans une autorité vivante; que l'inspiration prétendue est une source de divisions et d'erreurs. L'illustre auteur venge les principaux points de la doctrine catholique contre les objections des protestans, et finit par les presser de rentrer dans l'unité, dont il leur montre les avantages.

Cette Lettre pastorale, qui forme environ 230 pages, eut alors beaucoup de succès; elle fut louée par plusieurs journaux, entr'autres par Feller, qui contribua beaucoup à la répandre. Elle avoit été publiée en allemand; mais, dès 1782, il en parut une traduction française. C'est cette traduction qu'on vient de réimprimer à Genève. Cet écrit est, en effet, très-propre à affermir les catholiques de cette ville et à dissiper les préjugés des protestans : aussi M. l'évêque de Lausanne, qui a le canton de Genève sous sa juridiction, a autorisé cette réimpression, et a recommandé la lecture de la Lettre pastorale par une circulaire du 8 août dernier. Son approbation, jointe aux autres éloges accordés à cette Lettre par des théologiens instruits et des pasteurs zélés, nous dispense de rien ajouter sur l'utilité et la solidité de cet excellent écrit.

*Benedicti XIV, de Synodo diœcesanâ libri tredecim. Editio nova.*

Prosper Lambertini, si célèbre sous le nom de Benoît XIV, fut un des plus savans hommes de son temps. Né à Bologne en 1675, il vint à Rome dès 1687, et se livra à l'étude avec ardeur. Son entrée dans la prélature ne fut point pour lui un motif de repos, et il se mit en état de remplir les différentes places qui lui furent confiées. La théologie et le droit canonique l'occupèrent spécialement, et il eut occasion de mettre à profit les connoissances qu'il avoit acquises, lorsqu'il remplit les fonctions de promoteur de la foi, et ensuite celles de secrétaire de la congrégation des Conciles. Dans l'un et l'autre emplois, il fut appelé souvent à donner son avis sur des questions importantes, et acquit une réputation de sagesse, d'érudition et d'habileté. Devenu cardinal et archevêque de Bologne, Lambertini se proposa de consigner le résultat de ses recherches dans des ouvrages rédigés avec soin, et il prépara successivement de grands traités, celui *sur les Canonisations,* ceux *du sacrifice de la Messe* et *des Fêtes,* et celui *sur le Synode diocésain*. Appelé depuis au pontificat, il publia un grand nombre de constitutions, de décrets, de lettres et de décisions qui sont regardés comme des monumens du droit canonique, et qui pour la sagesse et la doctrine ne le cèdent point aux plus anciens recueils sur ce sujet. Nous ne parlons point ici des évènemens de son pontificat, des erreurs

(1) 4 vol. in-12; prix, 16 fr. A Malines, chez Hanicq; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

qu'il proscrivit, des abus qu'il réprima, de tout ce qu'il fit pour appaiser les troubles et mettre l'ordre et la paix dans l'Eglise. Nous dirons seulement que le Pontife montra dans l'administration des affaires de l'Eglise une modération et une condescendance qui lui ont attiré les éloges des protestans mêmes. Il mourut dans un âge avancé, le 3 mai 1758, regardé comme un des pontifes qui ont le plus honoré la chaire de saint Pierre par leurs lumières et leurs vertus.

Le traité *de Synodo diœcesaná* est une des productions les plus estimées de ce savant pape; il rend compte lui-même, dans la *Préface*, du plan et du but de l'ouvrage. Il avoit d'abord rédigé pour son diocèse des ordonnances dans lesquelles il ne se bornoit pas à prescrire ce qui étoit à faire, mais expliquoit les motifs de ses réglemens, la discipline ancienne et nouvelle de l'Eglise, et tout ce qui pouvoit éclaircir la matière et faire sentir la nécessité des préceptes. Ces ordonnances furent bientôt connues hors du diocèse de Bologne; on les recueillit, et l'illustre auteur conçut l'idée d'y joindre tout ce qu'il trouvoit sur ces matières dans les Pères, les conciles et les autres documens de l'histoire ecclésiastique. Ses recherches et les emplois qu'il avoit exercés lui avoient procuré grand nombre de matériaux sur tous les points qui se rattachent à la tenue des synodes. Son élévation au pontificat, en 1740, l'empêcha de terminer son travail, et il employa le loisir que lui laissoient les affaires de l'Eglise à mettre la dernière main à ses autres ouvrages. Ceux-ci achevés, il reprit son traité *du Synode*, et le compléta par de nouvelles recherches. Son but, dit-il, a été de mettre les évêques en état de célébrer leurs synodes avec toute la régularité et le fruit possibles. La première édition parut à Rome en 1748; mais depuis le pontife y fit de nombreuses additions; il profita des réponses des différentes congrégations, et

embrassa un plus grand nombre d'objets. Il a soin de prévenir dans sa *Préface* qu'il n'a prétendu rien décider dans les solutions qu'il donne, et qu'il ne fait seulement qu'énoncer son sentiment comme docteur particulier dans les questions qui n'ont point été définies par ses prédécesseurs ou par lui. Il ajoute qu'il s'est abstenu de parler avec mépris des auteurs et des opinions qu'il combat, et il regarde comme indigne d'un chrétien et d'un honnête homme d'employer dans les disputes littéraires des termes qui ressentent la hauteur et l'injure.

On sera peut-être étonné de voir tout ce que Benoît XIV a renfermé sous ce titre *de Synodo diœcesanâ;* mais telle étoit l'érudition de l'illustre pontife, que sur chaque objet il embrassoit une foule de questions et d'autorités qui s'y rapportoient d'une manière plus ou moins directe. Le traité est partagé en treize livres; le 1^er^. donne des notions préliminaires; le II^e^. traite de ceux qui peuvent convoquer les synodes; le III^e^. de ceux qui doivent y assister; le IV^e^. des officiers du synode; le V^e^. de quelques objets de forme; le VI^e^. des réglemens à faire dans les synodes, et de l'attention qu'on doit avoir aux temps et aux lieux; dans le VII^e^. l'auteur indique les précautions avec lesquelles on doit s'exprimer sur certaines matières, principalement sur les sacremens et sur ceux du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence; dans le VIII^e^. il continue le même sujet, et traite de ce qui concerne l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; dans le IX^e^. il expose la réserve avec laquelle on doit éviter dans le synode de blesser les droits du saint Siége, de discuter les questions de juridiction de l'une et de l'autre puissance, et de toucher aux priviléges des réguliers; le X^e^. livre roule sur les censures et les contrats; le XI^e^. sur les nouveautés et la sévérité qu'il faut éviter dans les constitutions synodales, et à cette

occasion le Pape cite un grand nombre d'exemples qui viennent à l'appui des règles qu'il trace; dans le XII^e. il est question des ordonnances synodales qui s'écartent du droit commun et des règles apostoliques; dans le XIII^e. de diverses formalités, et des rapports que les évêques (du moins en Italie) doivent faire au pape de l'état de leurs églises. Enfin le XIV^e. livre comprend les demandes que les évêques peuvent avoir à faire au Pape, soit pour eux, soit pour l'administration de leurs diocèses, pour des indulgences, des dispenses, etc.

Il est aisé de voir par cette espèce de sommaire combien Benoît XIV a étendu son plan, et combien il embrasse de questions incidentes et de détails accessoires. Une lecture immense, une profonde connoissance du droit canonique, une grande habitude des affaires, une foule de citations, de témoignages et d'autorités, c'est ce que l'on remarque dans cet ouvrage; mais ce qui n'est pas moins digne d'attention, c'est la prudence et la mesure que le pape observe constamment sur certaines matières. S'il défend les prérogatives de son siége, c'est avec la modération et la réserve qui convenoient à un esprit aussi sage qu'éclairé. S'il parle de nos évêques et de nos docteurs, c'est avec les égards dus à leur caractère et à leurs lumières. Il dit dans un endroit (liv. IX, chap. 2) que la France a *toujours été pleine de respect pour le saint Siége*, et a *gardé religieusement les saints canons*. Il réfute ceux qui accusent nos docteurs d'être opposés à l'autorité de l'Eglise. Il cite souvent nos théologiens et nos canonistes. Enfin il règne dans tout son ouvrage, non ce ton d'autorité qui sembloit appartenir à la puissance du pontife, mais cette discussion paisible et modérée d'un docteur qui propose son avis, et qui le motive sur des raisons et des témoignages propres à faire impression.

Cette édition a été faite sur celle donnée à Rome par le Père Emmanuel de Azevedo, Jésuite, que le pape avoit chargé de mettre ses ouvrages au jour. On y a joint une Notice sur Benoît XIV, tirée du *Synopsis Monumentorum*, par le docteur Van de Velde. Cette Notice est faite avec soin; cependant on auroit pu, ce semble, la rendre encore plus complète. C'est une chose assez étonnante que nous n'ayons pas une bonne vie de Benoît XIV. Les biographes modernes l'ont traité avec une légèreté ridicule. Ils se contentent de débiter des anecdotes, des bons mots, et ne voient point le pape et le savant. Les écrits de Benoît XIV servent à le montrer sous un autre jour, et il seroit à désirer que quelque éditeur soigneux, en les parcourant avec attention, en tirât des détails qui donneroient du pontife une idée plus noble et plus juste. En attendant, la Notice de M. Van de Velde est un bon abrégé, où les principaux décrets et les actes les plus mémorables du pontificat de Benoît XIV sont exactement rapportés.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Diario* de Rome continue à garder le silence sur l'état du saint Père. Les lettres particulières sont également assez sobres de détails. S. S. est mieux, et elle a pu s'occuper de quelques affaires et signer quelques brefs : toutefois son état réclame encore les prières des fidèles, et la crise a été si violente que les suites en peuvent être longues et inquiétantes.

— Un bref du 26 décembre dernier nomme M. de Pins, évêque de Limoges, administrateur du diocèse de Lyon. Un autre bref, de même date, est adressé au chapitre de Lyon, et lui fait part de cette nomination. Ces deux brefs sont en ce moment devant le conseil d'Etat. S'ils sont admis, comme on l'espère, M. de Pins doit, dit-on, se rendre de suite à Limoges, et de là partir immédiatement pour Lyon, et entrer en possession de l'administration.

— M. l'évêque de Strasbourg est en retraite au séminaire d'Issy, et MM. les évêques de Châlons et de Saint-Diez, au séminaire des Missions-Etrangères. Outre le sacre des deux prélats que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, il y en aura dimanche un autre. M. l'archevêque de Paris sacrera MM. les évêques de Langres et de Saint-Diez. M. l'évêque de Perpignan auroit dû être aussi sacré; mais il s'est élevé au conseil d'Etat une difficulté par rapport à ses bulles : il y est marqué comme suffragant de Narbonne, dont en effet ce siége devoit relever suivant le Concordat de 1817; mais Narbonne ayant depuis été supprimé de nouveau, Perpignan doit relever d'Albi, d'après la dernière bulle de circonscription. Si on l'a mis de Narbonne dans les bulles de M. de Saunhac, c'est une erreur qui n'auroit pas dû, ce semble, en entraîner la nullité. Il est évident que c'étoit une méprise contre laquelle on pouvoit réclamer, mais qui n'empêchoit pas que l'institution canonique ne fût très-valable. Les libertés gallicanes n'étoient point compromises, et l'intérêt du diocèse de Perpignan méritoit bien qu'on passât par-dessus cette légère difficulté. La semaine dernière n'a pas été heureuse pour le clergé au conseil d'Etat.

— Les bruits dont nous avions parlé ne se sont que trop vérifiés, et une ordonnance du 10 janvier déclare qu'il y a abus dans la Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, et la supprime. Il est dit dans le considérant que, *s'il appartient aux évêques de demander au Roi les améliorations et les changemens qu'ils croient utiles à la religion, ce n'est point par la voie des Lettres pastorales qu'ils peuvent exercer ce droit, puisqu'elles ne sont adressées qu'aux fidèles de leurs diocèses, et ne doivent avoir pour objet que de les instruire des devoirs religieux qui leur sont prescrits.* L'ordonnance ajoute que M. le cardinal *a publié, sous la forme d'une Lettre pastorale, des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.* Cette ordonnance a été provoquée par un avis du conseil d'Etat, rendu, dit-on, après une longue discussion. M. Portalis y a fait un rapport contre la Lettre pastorale; M. Dudon a représenté, à ce qu'on assure, que supprimer la Lettre, ce seroit montrer une bien grande docilité pour le *Constitutionnel*, qui l'avoit attaquée. D'autres conseillers, parmi lesquels on nomme MM. de Berthier, de

Balainvilliers, de Lavau, ont pris la défense de la Lettre, ou au moins ont voté contre la suppression. Toutefois cette mesure a passé à l'avis de la majorité. On ne peut s'empêcher de remarquer que, dans un moment où la liberté de la presse est extrême, il seroit étrange que l'on refusât à un évêque ce que l'on accorde aux journalistes et à tous les faiseurs de pamphlets. Quoi! chacun de ces derniers pourra donner ses vues pour réformer l'Etat, pour changer les lois, pour blâmer à tort et à travers tout ce qui se fait, et un évêque sera répréhensible lorsqu'il expose avec modération ses vœux pour le bien de la religion! Il y auroit donc deux législations, l'une douce et molle pour tous les faiseurs de brochures, l'autre rigoureuse et sévère pour les évêques! tout seroit permis aux premiers, tout seroit interdit aux seconds! Ne pourroit-on pas demander l'avis du conseil d'Etat sur un tel *abus?*

— Des ordonnances du Roi autorisent quelques évêques à établir de nouveaux petits séminaires dans leurs diocèses. Ainsi, M. l'évêque de La Rochelle est autorisé à former une seconde école ecclésiastique à Pons, M. l'évêque de Nantes à Guérande, et M. l'évêque de Saint-Claude à Dôle.

— Le dimanche 11, M. l'abbé Borderies a terminé sa station à Saint-Sulpice par un discours sur l'affoiblissement de la religion. L'orateur a montré que cet affoiblissement devoit redoubler notre attachement et notre fidélité pour la religion. Dans la première partie, il a fait voir que cet affoiblissement demandoit de notre part une sensibilité plus vive pour les maux de la religion, une obéissance plus exacte à ses lois, un zèle plus ardent pour sa gloire. Il est digne, en effet, pour des enfans bien nés, de montrer d'autant plus d'égards et de dévoûment pour une mère tendre, qu'elle est plus délaissée et plus affligée; mais leur sensibilité ne doit pas se borner à de vaines paroles, ni en des gémissemens stériles : c'est au pied des autels qu'ils doivent surtout porter leur douleur; et plus le pavé de ses temples est solitaire, plus ils doivent le tremper de leurs larmes et faire monter vers le ciel leurs pressantes supplications. Tous les chrétiens sont tenus de redoubler de zèle au milieu de ce dépérissement de la foi, et chacun est appelé à servir la religion par son sacerdoce, par ses prédications, par ses miracles. L'orateur a expliqué ce trois caractères du zèle. L'Apôtre lui-même disoit de tous les chrétiens qu'ils formoient un sacerdoce royal, et leurs vertus

sont les miracles qui peuvent le plus efficacement honorer leur croyance, et venger la religion des mépris de ses détracteurs. Dans la seconde partie, l'orateur a montré que la raison, la foi et l'honneur nous portoient également à redoubler de fidélité envers la religion. La raison nous apprend à ne point prendre pour règles de notre conduite les erreurs, les passions et l'injustice des hommes; la foi nous instruit à lutter contre le torrent de la coutume, contre les égaremens des systèmes, contre le scandale des mauvais exemples; l'honneur nous crie que ce seroit une lâcheté honteuse d'abandonner une cause si sainte et si sacrée, parce qu'elle éprouve d'affligeantes défections. Ici M. Borderies a opposé un jeune homme égaré par l'incrédulité à un jeune homme formé par la religion et fidèle à ses maximes. Enfin, il a terminé par une péroraison vive et touchante. On raconte, a-t-il dit, qu'un conquérant ayant voulu transplanter dans une autre contrée une peuplade vaincue, celle-ci refusa d'abandonner les lieux où reposoit la cendre de ses ancêtres, et qui étoient pleins de leurs souvenirs : de même comment pourrions-nous renoncer à la foi de nos pères, briser les liens de religion qui nous unissoient à eux, ne plus venir prier dans ces temples où ils prièrent eux-mêmes, et abandonner l'espérance de les revoir dans une commune patrie? D'autres auront peut-être remarqué le talent qui brille dans ce discours, le style, la méthode, l'intérêt des détails, la vérité des portraits : ce qui nous y a le plus frappé, c'est l'ame et la chaleur, la noblesse des sentimens, et quelque chose de touchant et de généreux, tant dans la pensée principale que dans les développemens qui l'accompagnent. Tout ce discours étoit une éloquente protestation contre les défections de notre époque, et nous a paru très-propre à toucher une jeunesse sensible à la voix de l'honneur, à lui montrer la véritable route, et à lui inspirer le courage de la suivre.

— L'Eglise a la consolation de voir de temps en temps rentrer dans son sein quelques-uns de ceux que le malheur de leur naissance avoit attachés au parti de l'erreur. Le jeudi 8 de ce mois, M^lle^. Octavie Baulard de Feur, âgée de 19 ans et née d'une mère protestante, a fait abjuration entre les mains de M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, qui lui a adressé en cette occasion une exhortation pleine de sentiment. La jeune personne a fait ensuite sa première communion. Elle avoit

été instruite et préparée par M. l'abbé Roy, premier vicaire de la paroisse, qui a été secondé dans ses soins par M. de Feur lui-même, homme aussi loyal que père tendre, et par Mme. de La Madeleine, institutrice estimable (1). Il y a eu récemment à Paris plusieurs abjurations qui ne seroient pas moins dignes de remarque, entr'autres, à l'Hôtel-Dieu, celles de deux anglaises qui ont montré une ardeur, un courage et un désintéressement que la foi seule pouvoit espérer, et qui ont surmonté tous les obstacles pour faire une démarche que leur conscience sollicitoit.

— L'église de Saint-Louis, à Versailles, avoit été dépouillée comme les autres pendant la révolution; on lui avoit pris, entr'autres, sept cloches sur huit. M. le curé de Saint-Louis forma le dessein, il y a quelques mois, d'en rétablir au moins deux, et il a été assez heureux pour en avoir quatre, en cédant toutefois celle qui restoit. Le Roi a bien voulu promettre d'être le parrain des nouvelles cloches, et MADAME, duchesse d'Angoulême, en a été marraine. La cérémonie a eu lieu le mardi 6 novembre; l'église étoit très-bien décorée avec de riches tapisseries des Gobelins qu'avoit prêtées le garde-meuble pour cette circonstance. M. le marquis de Vérac, gouverneur du château de Versailles, représentoit le Roi, et Mme. la marquise représentoit MADAME. M. le curé de Saint-Louis leur a adressé, à l'entrée de l'église, un petit discours fort convenable. Les cloches ont été bénites par M. l'évêque de Versailles, en présence du chapitre et des autorités; elles ont été nommées Marie, Anatole, Martin et Zoé. Le discours en chaire a été prononcé par M. l'abbé Quinton, chanoine honoraire. M. le curé de Saint-Louis a fait la quête, qui a rapporté, pour les cloches, plus de 1000 fr. Lui-même avoit donné l'exemple dans la première souscription, en offrant une somme de 500 fr. Le clergé de la cathédrale et celui de la paroisse ont contribué de 50 fr. pour chaque personne. La ville de Versailles a donné 2000 fr.; Mme. la duchesse de Berri, 200 fr.; M. l'évêque et M. le préfet, chacun 100 fr. La portion du clergé, au total, a été de 2000 fr.; le reste a été fourni par des particuliers. Le zèle que les pieux fidèles

(1) On nous prie d'avertir que cet utile établissement vient d'être transféré de la rue Hauteville dans un local plus vaste, rue Richer, no. 14.

ont montré dans cette circonstance a été puissamment excité par celui de M. le curé de la paroisse, M. l'abbé Lebonhomme, ami et successeur de feu M. l'abbé Grandjean, et qui, comme lui, se montre occupé sans relâche du bien de la paroisse, et se concilie l'attachement de son troupeau.

— Un nouvel établissement de missionnaires va être formé dans le diocèse de Viviers. M. l'évêque l'a placé dans la paroisse de la Louvesc, si célèbre par les prédications de saint Jean-François Regis, et qui conserve précieusement les reliques de ce vertueux et intrépide missionnaire. Les missionnaires desserviront ce pélerinage pendant la belle saison, et pourront plus aisément, en raison de leur nombre, satisfaire la piété des fidèles qui viennent de toutes parts visiter ce lieu et prier le saint apôtre de cette contrée. Dans l'hiver ils se répandront dans le diocèse. M. l'évêque a obtenu pour cet établissement une somme de 1000 fr. de la part du modeste bienfaiteur dont nous avons parlé. Cet homme généreux avoit déjà, comme on l'a vu, fait un pareil sacrifice pour les missions d'Albi; il vient de le renouveler pour Viviers, quoiqu'il soit absolument étranger à ces deux diocèses, et il est sur le point, à ce que nous croyons, de faire une semblable offrande pour un diocèse du centre de la France où les besoins sont extrêmes, et où un prélat zélé crée en ce moment une association de missionnaires. Nous nous félicitons d'avoir été l'intermédiaire, quoique passif, pour une si bonne œuvre; mais nous croyons devoir prévenir encore que l'intention du bienfaiteur est uniquement de favoriser les établissemens à former et non d'aider à soutenir ceux qui existeroient déjà. Il a repoussé constamment toute demande de ce dernier genre, parce que, n'ayant qu'une certaine somme dont il puisse disposer, il regarde comme plus important de la réserver pour les établissemens à naître.

— Les journaux d'Allemagne annoncent la mort de M. Paul Leardi, archevêque d'Ephèse et nonce apostolique à Vienne. Ce prélat a succombé dans cette capitale, le 30 décembre, à une maladie aiguë. Il devoit être compris dans la prochaine promotion de cardinaux.

— On a publié, dans un journal religieux qui s'imprime à Gand, des détails sur une guérison arrivée dans cette ville. Voici l'extrait de la relation : Amelberge Van Peteghem, âgée de vingt-trois ans, étoit atteinte, depuis neuf ans, d'une vive

douleur à l'estomac et dans tout le côté gauche. Cette douleur étoit si aiguë, qu'elle étoit souvent suivie de vomissemens et d'évanouissemens. Le bras gauche s'étoit raccourci par suite des mêmes accidens, et la malade ne pouvoit plus en faire usage. Depuis trente-trois mois, elle ne se traînoit qu'à l'aide d'une béquille. Ses parens avoient consulté les hommes de l'art les plus habiles; mais leurs soins et leurs conseils avoient été également inutiles, et, depuis sept mois, Mlle. Peteghem étoit abandonnée comme incurable. Pendant le cours de sa maladie, elle a reçu cinq fois le viatique. Enfin, n'ayant rien à espérer des hommes, et ayant entendu parler des guérisons opérées par le prince de Hohenlohe, elle pria un ecclésiastique de lui écrire. Le prince répondit à la lettre, et recommanda à la malade de faire une neuvaine en l'honneur du saint nom de Jésus, de se confesser et de communier, et de prier avec une parfaite confiance en notre Rédempteur; de se joindre surtout aux prières qu'il feroit pour elle le 24 octobre et le 1er. novembre, à huit heures du matin, et d'exciter au fond de son cœur des sentimens de repentir, de foi, d'amour, et une ferme résolution de mener une vie exemplaire. La malade a rempli ces conditions. Le 24 octobre, premier jour de la neuvaine, elle s'unit dans sa chambre aux prières qu'on faisoit pour elle : elle eut ensuite une attaque de nerfs et une foiblesse. Revenue à elle, son bras gauche reprit tout à coup sa longueur et son mouvement. Cependant les autres accidens continuoient : mais le dernier jour de la neuvaine la guérison se trouva complète. A six heures, la malade reçut la communion dans son lit; à sept heures, elle se leva; à neuf heures, elle se mit à genoux pour faire la prière ordonnée. S'étant levée une demi-heure après, elle sentit un violent frisson par tout le corps, et s'assit pendant quelques minutes. Un instant après, elle s'écria, en fondant en larmes : *Je suis guérie!* En effet, elle marcha librement; et descendit les escaliers sans aides ni béquille; elle courut au-devant de ses parens, qui revenoient de l'église, et mangea de bon appétit. Le dimanche, elle se rendit à l'église, pour remercier Dieu de la faveur qu'elle avoit reçue. Depuis ce temps, elle sort tous les jours, et n'éprouve aucun malaise. Un de ses médecins, en la félicitant, lui disoit : *Mademoiselle, vous ne devez votre guérison ni à nos soins, ni aux remèdes, mais à Dieu uniquement.* Tous ceux qui la connoissent en sont également persuadés.

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, sur la demande de M. le garde des sceaux, a daigné accorder son portrait au conseil d'Etat. Ce portrait, exécuté par M. Bergeret, peintre de la chancellerie de France, sera placé incessamment dans la salle du conseil.

— S. A. R. MONSIEUR a reçu de S. M. un magnifique vase de l'exposition de la manufacture royale de Sèvres, sur lequel le peintre a représenté Auguste fermant le temple de Janus. S. M. a encore fait présent à S. A. R. MADAME de deux vases, dont les dessins représentent, l'un le bivouac du Prince généralissime au passage de Somo-Sierra, et l'autre le Prince visitant les fortifications de Chiclana.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, vient de donner une nouvelle marque de son inépuisable charité et de la protection qu'elle daigne accorder aux Sœurs religieuses de la Miséricorde de Rouen, en leur faisant remettre une somme de 200 francs pour leurs orphelines. Elle a joint à ce bienfait un témoignage bien flatteur de sa satisfaction pour le zèle avec lequel ces pieuses filles ont fait prospérer leur utile établissement.

— Le Roi vient d'ordonner l'achèvement de la rue projetée entre le marché Saint-Honoré et la rue de Rivoli; S. M. a décidé en outre qu'elle porteroit le nom de *rue du Trocadéro*.

— Sur la présentation de M. le ministre de l'intérieur, S. A. R. MONSIEUR a nommé conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal M. Amyot, de la famille de l'illustre traducteur de *Plutarque*, et M. Caïx, professeur d'histoire au collége Charlemagne.

— M. le lieutenant-général comte Grundler, ex-chef d'état-major du premier corps de l'armée des Pyrénées, vient d'être autorisé, par ordonnance royale, à accepter et à porter le grand-cordon de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui lui a été conféré par S. M. le roi d'Espagne, en témoignage de sa satisfaction pour ses bons services pendant la campagne.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a autorisé le capitaine Létier, aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte de Laroche-Aymon, à porter la croix de deuxième classe de l'ordre de Saint-Ferdinand.

— Par ordonnance royale du 30 décembre, M. le vicomte Roussel d'Hurbal (Nicolas-François), est nommé au gouvernement de la 17e. division militaire, vacant par le décès du comte Willot.

— A l'occasion des heureux évènemens de la guerre d'Espagne, le Roi vient de faire une grande promotion dans sa maison. Par ordonnance, en date du 8 janvier, S. M. a nommé vingt-cinq gentilshommes honoraires, parmi lesquels on distingue MM. le comte de Bourmont, le duc de Fimarçon, le comte René de Bernis, le marquis de Gasville, de Goulaine, comte de Chazelles, préfet; baron de Reizet, lieutenant-général; vicomte de Vivier, marquis d'Escay-

rac, comte de Vaulgrenand, marquis de Joigné, marquis de Lillers, comte d'Orsay, comte d'Imécourt, de Calvière, etc.

— On parle très-positivement d'une nouvelle promotion dans les ordres du Roi. On cite, entr'autres, MM. le duc de Maillé, de Lorges, de Castries, et M. le marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre.

— Le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de Sardaigne, a eu l'honneur de remettre à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême le collier de l'ordre suprême de l'Annonciade, que S. M. le roi de Sardaigne lui a envoyé.

— M. le vicomte Domon, lieutenant-général commandant la 2e. division de dragons en Espagne, a été nommé cordon rouge par Mgr. le duc d'Angoulême.

— M. le lieutenant-colonel Cercelet est nommé directeur d'artillerie à Marseille.

— M. Hemberger, chef de bataillon au 2e. régiment de la garde, remplace, comme lieutenant-colonel dans ce même régiment, M. de Roucy, nommé colonel du 34e. de ligne, en remplacement de M. de Farincourt, passé colonel dans la garde.

— D'après une ordonnance royale, du 30 décembre, les troupes d'infanterie destinées à former les garnisons des colonies seront fournies en entier par le département de la guerre. Il ne sera plus formé de corps spéciaux pour les colonies, à l'exception du bataillon de Cipahis, entretenu dans l'Inde, des compagnies de gendarmerie et des compagnies de sapeurs ou ouvriers; ces derniers corps se recruteront par enrôlemens volontaires.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné deux médailles d'argent, l'une à M. Lamothe neveu, et l'autre à M. Dupuch-Lapointe, médecins à Bordeaux, qui se sont fait remarquer, le premier en 1821, et le second en 1822, par le zèle qu'ils ont mis à propager la vaccine.

— Les journaux libéraux ont annoncé qu'un prince du *sang royal* avoit donné des instructions à *ses agens* sur la conduite à tenir aux élections, et qu'il leur recommandoit les candidats du côté gauche. Nous croyons pouvoir assurer que c'est à l'insu du prince que ces bruits ont circulé dans le public.

— Le voyageur français Cailleau, qui a rempli une mission dont il avoit été chargé par le ministre des affaires étrangères, vient, sur la présentation de M. le vicomte de Châteaubriand, d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— La société de médecine pratique, séant à l'Hôtel-de-Ville, a procédé, le 8, au renouvellement de son bureau, et a nommé MM. Portal, président honoraire; Chaussier, président; Tissot et Desportes, vice-présidens; Giraudy, secrétaire perpétuel; Gillet de Grammont et Sellier, secrétaires particuliers; Nauche et le baron Dubois, présidens des sections de médecine et chirurgie; Bonnal, Bordot, Civiale, Jacob, Mondat, Parent, Pascalis, Pichon, Puzin et Rouzet, secrétaires rapporteurs; Vaudin, trésorier.

— On a posé, le 11, la première marche de l'autel qui doit être élevé dans la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou; elle est en mar-

bre blanc, et d'un seul bloc. Quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, tant dans l'intérieur qu'au dehors, on assure toujours que la consécration de cet édifice aura lieu à l'époque du 21 janvier.

— M. Agier, maître des requêtes, conseiller à la cour royale, est nommé colonel-commandant de la 12e. légion de la garde nationale de Paris.

— Le 9 janvier, M. Kœcklin a été extrait de la prison de Sainte-Pélagie, et conduit au Palais de Justice, où il a subi, devant M. Pelletier, juge d'instruction, un interrogatoire relatif à la lettre que les ci-devant quatre députés du Haut-Rhin ont adressée à leurs commettans, après l'expulsion de M. Manuel. MM. d'Argenson et Georges La Fayette, qui ont signé cette lettre, ainsi que M. Kœcklin, ont également été interrogés. M. Bignon, quatrième signataire, ne se trouve point en ce moment à Paris.

— Le collége royal d'Amiens vient d'offrir un spectacle bien intéressant pour les amis de la monarchie et de la légitimité. Les élèves de ce collége demandèrent de leur propre mouvement la permission de célébrer une fête en l'honneur de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le 26 décembre fut le jour marqué pour donner à l'auguste famille des Bourbons cette preuve d'amour et de dévoûment. La religion ayant consacré les prémices de cette fête par une messe solennelle, suivie du *Te Deum*, il y eut le soir une brillante illumination, et un très-joli feu d'artifice fut tiré dans une des vastes cours de cet établissement.

— Le 21 octobre dernier, le nommé Lazare Guinaut, l'un des ouvriers employés dans la manufacture de M. Bergier, à Lyon, tint contre S. M., contre la famille royale, la noblesse et l'armée d'Espagne, les plus exécrables propos. Traduit devant le tribunal correctionnel, le 10 novembre, il y fut acquitté, parce que le tribunal décida qu'un atelier n'étoit pas un lieu public, et que par conséquent les injures et provocations n'ayant point le caractère de publicité exigé par les lois de 1817 et 1822, il n'y avoit pas lieu à l'application d'aucune disposition pénale. Ce jugement, attaqué par le ministère public devant la cour de Lyon, a été confirmé le 4 décembre. M. le procureur-général près la cour royale de Lyon s'est pourvu contre cet arrêt devant la cour de cassation. La cour a cassé et annulé l'arrêt, et renvoyé la cause et le prévenu devant la cour royale de Dijon, chambre des appels de police correctionnelle.

— On a publié à Cassel une ordonnance de l'électeur contre les associations secrètes, dangereuses pour l'Etat.

---

## AU RÉDACTEUR.

« Monsieur, combien votre n°. du 27 décembre dernier sur Lyon auroit de quoi nous surprendre! Quoi! vous mettriez en compromis les pouvoirs d'un vaste diocèse et tous les actes qui s'en sont suivis! n'est-ce pas alarmer les consciences et faire les procès à tant de prêtres soumis à l'autorité, à tant

d'évêques qui tiennent des grands-vicaires de Lyon des sujets pour différens emplois; à tant d'institutions respectables qu'ils aident des mêmes secours? Le gouvernement nous adresse chaque jour tous les actes d'administration, des lettres clauses, des ordonnances; il sait fort bien que c'est comme ennemis de nos anciens pouvoirs que nous les recevons; *comme vous l'observez*, disoit M. Lainé, alors ministre, dans une lettre du 22 décembre 1817, *l'autorité est encore dans votre main*. Nous recevons tous les jours de Rome des brefs ou rescrits sous nos noms individuels, accompagnés de notre qualité de vicaires-généraux de Lyon. Vous-même, au reste, après avoir parlé d'incertitude et de nuages, vous convenez que l'administrateur n'est jamais entré en fonctions; quel pouvoir eût donc gouverné, si celui du titulaire, le seul qui reste, eût été incertain? auroit-on laissé huit ans entiers le diocèse sans juridiction? J'attends de votre équité que vous insérerez ma lettre dans votre plus prochain numéro; le diocèse le réclame avec moi. J'ai l'honneur d'être.... Bochard, vicaire-général de Lyon; 3 janvier 1824 ».

Il nous semble que M. l'abbé Bochard a vu dans notre article ce qui n'y étoit pas. Nous n'avons pas prétendu contester aux grands-vicaires de Lyon leurs pouvoirs, ni faire le procès à ceux qui les reconnoissent. Nous avons parlé de *nuages répandus sur l'administration;* comment pourroit-on le nier, lorsqu'il est question d'un archevêque dont on ne prononçoit jamais le nom, et qui avoit été déclaré par un bref suspens de l'exercice de sa juridiction? Ce bref, dira-t-on, n'avoit pas reçu son exécution, puisque l'administrateur nommé en 1817 n'étoit pas entré en fonctions; mais une telle mesure, on en conviendra, pouvoit laisser quelque *incertitude* dans les esprits. Nous louons l'esprit de prudence et la soumission à l'autorité, dont le clergé de Lyon a donné l'exemple dans cette circonstance; mais nous n'en regardons pas moins comme important de faire cesser un état de choses fort bizarre. Nous savons que le titulaire de Lyon a déclaré lui-même qu'il obéiroit au bref, et le clergé du diocèse qui s'est si fort distingué par ses principes et par son excellent esprit, repoussera les insinuations de ceux qui voudroient en ce moment jeter du trouble dans les esprits. On dit qu'il y a des hommes qui s'efforcent de fomenter à Lyon un esprit d'opposition, et nous avons reçu, au sujet de notre article du 27 décembre, une

lettre anonyme remplie d'injures contre l'administrateur et contre nous. Tout cela sans doute s'en ira en fumée, et la paix ne sera point troublée dans une église si renommée par la pureté de la doctrine et la sagesse de la conduite.

---

*Notice historique sur l'ancienne et nouvelle église de Sainte-Geneviève, suivie de notes et réflexions* (1).

L'auteur de cette *Notice* nous paroît, d'après l'avis qui est en tête, avoir eu deux motifs très-louables en l'écrivant : le premier, de recueillir quelques faits historiques et religieux propres à instruire et édifier la multitude qui ne les connoît pas; le second, de venir au secours de deux personnes malheureuses, en consacrant le produit de cette petite brochure au soulagement de ces deux infortunés. A ces motifs si dignes d'éloges vient se réunir l'intérêt répandu dans cet opuscule qui naît du sujet lui-même, du moment où il a été offert au public (la neuvaine de sainte Geneviève), du choix heureux des objets qu'il renferme, enfin de la justesse, et de la vérité des réflexions et des notes qui le suivent. N.

---

*Etrennes religieuses pour* 1824 (2).

*Etrennes catholiques pour* 1824; par M. J. J. (3).

Ces deux volumes, qui ont paru l'un et l'autre à Lyon, paroissent rédigés dans le même esprit, et n'ont rien de la frivolité ordinaire d'un livre d'étrennes. Dans le premier, on trouve des réflexions sur les révolutions, sur leurs causes et les moyens de les réprimer, sur la guerre d'Espagne, sur les prérogatives du saint Siége, sur la conduite du gouvernement genevois à l'égard des catholiques, etc. On y trouve de plus des notices sur Pie VII et sur Léon XII, la liste des cardinaux, celle des souverains, etc. Seulement nous avons remarqué que, par erreur, la liste des cardinaux a été copiée dans les almanachs du 1er. janvier 1823, et qu'on n'y a pas mis les cardinaux nommés dans le cours de l'année dernière. L'auteur de ces Etrennes paroît être le même qui a publié la *Doctrine du clergé de France*, ouvrage dont nous avons rendu compte il y a quelque temps. M. B. soutient la même doctrine dans les deux opuscules.

Les *Etrennes catholiques*, par M. J. J., sont un recueil d'anecdotes, de pensées, de pièces de vers, de traits détachés; le choix est fait dans les meilleures intentions en religion et en politique.

---

(1) In-18; prix, 50 c. et 60 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 25 c. et franc de port, 1 fr. 75 c. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

(3) 1 vol. in-8°. prix, 1 fr. 25 c. et franc de port, 1 fr. 50 c. A Lyon, chez Guyot, et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

*Récréations morales de l'Enfance*, ou *Entretiens de plusieurs Enfans avec leur Père sur ce qui fait le fond de l'éducation de la jeunesse*; par M. H. Le Maire (1).

On a publié depuis plusieurs années un assez grand nombre d'ouvrages de la même nature et dans le même but. Ces ouvrages en général sont rédigés avec beaucoup de précipitation, et annoncent peu de choix et de goût; ce ne sont pour la plupart que des compilations exécutées par des écrivains médiocres et pressés. Nous n'osons dire que les *Récréations morales de l'Enfance* soient tout-à-fait dans cette catégorie; cependant nous ne pouvons pas non plus les louer comme un bon ouvrage. On en jugera par l'analyse que nous allons en faire.

M. Le Maire a entrepris de donner à des enfans, dans une suite d'entretiens, des notions générales sur le système du monde, sur l'histoire naturelle, sur la géographie, etc. *Son livre*, dit-il, *ne pourra qu'être profitable du côté de la morale; la religion y tient la place qu'elle doit occuper dans chaque ouvrage d'éducation, et tout s'y rapporte à elle. Dieu est le principe universel; il importe que l'esprit de l'homme se plie de bonne heure à cette idée, et qu'avant de scruter le mécanisme de l'univers, il sache, par exemple, de quel acte religieux la création de cet univers a été l'effet.* Ainsi parle l'auteur dans sa *Préface;* mais il s'en faut beaucoup que la religion tienne dans son livre la place qu'elle doit occuper dans l'éducation. Dans le Ier. vo-

(1) 2 vol. in-12; prix, brochés, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Belin-Mandar, rue Hautefeuille.

lume, je trouve deux pages sur la création, et ensuite il n'y est plus question de la religion. L'auteur passe en revue les animaux qui vivent dans l'eau et dans l'air; il parle de la navigation, de l'électricité, des astres, de différens phénomènes. Tout cela pouvoit offrir, au moins de temps en temps, le sujet de quelques réflexions relatives à la religion. M. Le Maire ne paroît pas y avoir songé. Une seule fois dans ce Ier. volume, à l'occasion des montagnes, il parle des religieux du grand Saint-Bernard, et de leurs soins pour secourir les voyageurs.

Mais ce qui est plus singulier et souverainement déplacé dans ce même volume, est un long extrait du système de Buffon sur la formation du globe. D'abord cet extrait est beaucoup trop scientifique pour des enfans; ensuite il tend à leur donner des idées fausses. M. Le Maire ignore-t-il donc que les physiciens et les géologues se moquent du système de Buffon, et ne le regardent que comme un jeu d'esprit? M. Cuvier, qui n'est pas suspect, convient que *personne ne peut plus soutenir* la théorie de Buffon, et M. le Maire se donne la peine d'expliquer fort longuement à des enfans cette théorie abandonnée. Il leur donne comme des faits et des monumens incontestables toutes les conjectures et les hypothèses souvent ridicules de Buffon, et il rapporte sérieusement les calculs du naturaliste sur l'incandescence et le refroidissement de la terre, calculs d'où il résulte qu'elle n'auroit été habitable qu'au bout de trente-sept mille ans. Il cite même les interprétations forcées que Buffon donne en cet endroit au récit de la Genèse, et que l'auteur paroît adopter en toute confiance. Tout cet extrait de Buffon a plus de 100 pages; une si longue citation est commode pour un éditeur qui trouve ainsi la besogne toute faite; mais elle annonce bien peu de jugement et de sagacité.

Le IIe. volume traite de beaucoup d'objets, du volcan, de la géographie, des quadrupèdes, des amphibies, des insectes, des végétaux, des minéraux, etc. L'auteur ne trouve jamais à cet égard le moyen d'amener aucune réflexion religieuse; il donne un petit abrégé de l'Histoire sainte jusqu'à J. C. Je n'ai rien à dire de cet abrégé, sinon qu'il est froid et court. L'auteur n'a pas jugé à propos de parler du christianisme, de son établissement, des miracles qui l'ont accompagné, des vertus qu'il a fait éclore. Au lieu de ces détails, M. Le Maire remplit son volume d'extraits de Buffon; les notions physiques tiennent une grande place dans ces *Récréations morales*, encore y en a-t-il qui conviennent assez peu à *l'enfance;* par exemple, la comparaison de l'histoire naturelle d'Amérique avec celle de l'ancien monde, et les recherches sur le miroir d'Archimède. Ces deux citations sont fort longues et peu amusantes pour des enfans, surtout pour ceux auxquels l'auteur les destinoit.

Je suis fâché de ne pouvoir dire plus de bien de cet ouvrage; mais en conscience je ne crois pas que M. Le Maire ait rendu par là service à la jeunesse. Je suis bien sûr qu'il ne la rendra, par ses entretiens, ni morale, ni chrétienne, et je crains même qu'il ne lui donne en physique que des connoissances incomplètes, des idées fausses et des aperçus sans liaison, sans intérêt et sans ensemble. Il a déjà publié, à ce qu'il paroît, plusieurs compilations semblables, et voilà que l'on m'en apporte une nouvelle de sa façon, qui, sous un titre imposant, ne semble pas devoir faire plus de fortune. J'en parlerai quelque jour.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. *Le Diario* rend compte en ces termes de l'accident du souverain Pontife :

« S. S. éprouva, sur la fin du mois de novembre, une de

ces pertes hémorrhoïdales auxquelles elle est sujette depuis plusieurs années. L'abondance de l'évacuation n'empêcha pas le saint Père de s'occuper des affaires de l'Eglise; mais la foiblesse du corps et la contention de l'esprit provoquèrent une crise dans la nuit du 23 au 24 : le Pape fut saisi de la fièvre et d'un commencement d'enflure. Sa piété lui fit demander le Viatique, qui lui fut administré par M. le cardinal Galeffi, qui se trouvoit dans les appartemens du Pontife. Les médecins firent appliquer les synapismes et un vésicatoire à la nuque, et ces excitans remirent en circulation les humeurs, qui s'étoient jetées sur la poitrine. La fièvre cessa, et l'enflure diminua considérablement. S. S. a recommencé à s'occuper d'affaires. Il ne lui reste que de la foiblesse, dont on peut espérer qu'une nourriture journalière le délivrera »

— Les cérémonies des fêtes ont été célébrées dans la chapelle Pauline, au Quirinal. M. le cardinal Pacca a officié à la messe de minuit, et M. le cardinal della Somaglia à celle du jour. Celui-ci a donné la communion aux cardinaux diacres, aux magistrats romains, et à plusieurs personnes de distinction. Les jours de saint Etienne et de saint Jean, la messe a été célébrée par MM. les cardinaux Turiozzi et Zurla.

— M. le cardinal Dominique Spinucci, archevêque de Bénevent, y est mort le 21 décembre. Il étoit né à Fermo le 2 mars 1739, avoit été évêque de Macerata, puis transféré à Bénevent en 1796. Pie VII le nomma cardinal le 8 mars 1816. S. Em. n'avoit pu se rendre au dernier conclave. C'est le premier cardinal mort sous le Pape actuel.

Paris. Le 6 de ce mois, jour de l'Epiphanie, on a célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, la fête patronale des missions. M. l'archevêque de Paris a officié pontificalement, et M. l'abbé Lambert a prononcé le discours, et a annoncé le départ de quatre missionnaires. Ces jeunes ecclésiastiques qui ont embrassé cette vocation courageuse, sont MM. Bouchot, du diocèse de Bayonne; Masson, de celui de Nanci; Regeran, du Mans; et Voisin, de Chambéri. Dimanche dernier, 11 du mois, a eu lieu, dans la chapelle des Missions, la cérémonie qui précède le départ des missionnaires. Conformément à ces paroles de l'Apôtre, *Quàm speciosi pedes evangelisantium pacem, evangelisantium bona!* il est d'usage que l'on baise les pieds des nouveaux apôtres. M. l'abbé Busson, un des directeurs de la maison, adressa en cette occasion, aux mission-

naires, un petit discours, où il les félicita de leur vocation, et excita encore leur courage par de touchantes exhortations. Nous citerons la fin de son discours :

« Partez donc, apôtres de la foi; allez *combattre les combats du Seigneur;* allez mettre en fuite les princes des ténèbres, et briser le sceptre de l'enfer. Portez aux hommes de bonne volonté la nouvelle du salut, la paix, la consolation et le bonheur. Presque stériles jusqu'à présent, ces terres à votre aspect deviendront plus fécondes; elles n'attendent, pour produire, que vos sueurs, vos larmes, et peut-être, hélas! votre sang.

» Quel mot terrible je viens de prononcer! Jamais, Messieurs, cette cérémonie ne se renouvelle sans exciter dans nos cœurs une émotion vive et profonde. La nature et la foi se réunissent alors pour les affecter, chacune à sa manière, de sentimens divers. Mais dans une circonstance où la grâce montre toute la force de son pouvoir, il faut que la nature se taise; des hommes apostoliques ne sauroient goûter que le langage de l'héroïsme chrétien.

» Je le dirai donc, Messieurs, dans ces champs que l'Eglise vous confie croissent encore les palmes du martyre. Destinés à les cultiver, l'êtes-vous aussi à les cueillir? Grand Dieu! quels vœux devons-nous former? Accomplissez, Seigneur, vos adorables volontés, glorifiez votre saint nom, protégez et sauvez vos serviteurs, et au moment où, nous prosternant devant ces pieds évangéliques, nous leur donnons un baiser de respect et d'amour, répandez sur nous les bénédictions qu'ils vont porter à des pays étrangers ».

Ensuite les trois nouveaux évêques qui se trouvent en ce moment aux Missions, et dont deux vont être sacrés, MM. les évêques de Châlons, de Saint-Diez et de Quimper, vinrent humblement baiser les pieds des quatre missionnaires, qui s'étoient placés sur les degrés de l'autel. Ils les embrassèrent ensuite, et se recommandèrent à leurs prières. Après eux, M. l'abbé Desjardins, grand-vicaire du diocèse; M. Langlois, supérieur du séminaire; les autres ecclésiastiques attachés à la maison, et enfin les laïcs présens, vinrent également baiser les pieds des jeunes apôtres. Le lendemain 12, les quatre missionnaires sont partis pour Brest, où ils vont s'embarquer sur la frégate *la Thétis*, qui, sous la conduite du capitaine Bougainville, fils du célèbre voyageur, doit bientôt faire voile pour l'Orient. Les missionnaires sont destinés pour la Cochinchine, le Tong-king, Siam et le Su-tchuen, à moins que des circonstances imprévues ne changent cette première destination.

— Le dimanche 18, on célébrera, dans l'église Saint-

Roch, la fête solennelle du Triomphe de la foi. M. l'abbé Jalabert, archidiacre et premier grand-vicaire, officiera au nom de M. l'archevêque. A une heure, sermon par M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers.

— La société de la Providence a, le 12 de ce mois, assisté à la messe qu'elle a fait célébrer ce jour à Saint-Roch, et pendant laquelle les jeunes aveugles ont fait preuve de leurs talens pour l'exécution de plusieurs morceaux de musique; et, après avoir entendu le sermon sur la vertu, prononcé par M. l'abbé Lambert, dont l'éloquence a fait la plus grande impression sur son auditoire, la société s'est réunie dans la salle de M. le curé de Saint-Roch. L'assemblée a cru ne pouvoir mieux reconnoître les bienfaits signalés de la divine Providence pour le succès de nos armes, et les bontés de la famille royale et de nos Princes pour cette association charitable, qu'en adoptant unanimement la proposition faite par l'administration d'une distribution de secours à des veuves de militaires, et en se chargeant des frais de l'éducation du fils d'un officier couvert de plusieurs blessures, et n'ayant qu'une très-modique pension; et de la fille d'un officier espagnol, aujourd'hui au service de France, où il a donné, dans les cent jours, des preuves de son dévoûment à l'auguste maison de Bourbon.

— Lors de la formation du chapitre de la cathédrale de Blois, M. l'évêque n'ayant point nommé M. l'abbé de Grandmaison membre de ce corps, celui-ci lui adressa un Mémoire justificatif de sa conduite, et le fit même imprimer à Paris. Le Mémoire fut mis en vente, et annoncé dans plusieurs journaux; on y trouva des choses, les unes singulières, les autres répréhensibles, et M. l'évêque exigea en conséquence de l'auteur un désaveu et une rétractation qui fussent aussi publics que le Mémoire. M. l'abbé de Grandmaison déféra au vœu de son évêque, et lui adressa la lettre suivante:

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du courant; animé du désir de vous satisfaire, soutenu par la consolation que j'éprouve à vous exprimer franchement les sentimens de mon cœur, j'ai l'honneur de protester à votre grandeur que j'ai toujours été, et que je suis encore, sans haine contre ceux dont je me suis plains, quelque sensible que j'aie été à ce que j'ai cru qu'ils avoient pu vous dire de moi, et que j'éprouverois même du plaisir à leur être utile. Si j'ai eu assez de piété et de force, Monseigneur, pour pardonner sur le champ de bataille à mes assas-

sins, à ceux de mes amis; si j'ai été assez généreux pour leur conserver la vie, au péril même de celle qu'ils vouloient m'arracher, vous pouvez être bien persuadé, Monseigneur, que mon cœur n'a été si fortement ému que par la vive sensibilité qui m'est naturelle, et qu'au fond il n'a pas plus éprouvé le sentiment de la haine dans cette dernière circonstance que dans toutes les précédentes.

» Je reconnois bien volontiers, Monseigneur, qu'entraîné par cet excès de sensibilité, je me suis exprimé d'une manière incorrecte et répréhensible dans quelques endroits de ma lettre justificative, mais que jamais mon intention n'a été de porter la moindre atteinte au respect que je dois à notre divin Sauveur, aux saints conciles, aux saints canons, ainsi qu'aux vérités de la foi catholique dont je fais profession, pour laquelle j'ai versé mon sang, et suis encore prêt à le verser, moyennant la grâce de Dieu. Je déclare donc que je réprouve tout ce que vous avez jugé condamnable, et qui m'a été suggéré par la vivacité de ma douleur. Je proteste également, Monseigneur, que mon intention n'a jamais été de m'écarter du respect que je dois à votre grandeur, et que je me plairai toujours à avoir pour elle, et que, si vous croyez que cela me soit arrivé, je vous prie de me le pardonner.

» J'ai l'honneur de vous déclarer encore que je suis fâché du scandale qui est résulté de la publicité que j'ai cru devoir donner à ma justification; que telle n'a pas été mon intention. Cet aveu loyal et désintéressé, loin de m'être pénible, sera toujours pour moi un vrai motif de consolation, parce que j'espère qu'il opérera le bien que je me propose, et que votre grandeur attend.

» Pour vous prouver enfin, Monseigneur, de plus en plus ma sincérité, je consens que votre grandeur donne à cette lettre autant de publicité que sa religion le jugera convenable. Mais en même temps, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous supplier de peser mûrement, dans votre sagesse, s'il n'en résulteroit pas plus de mal que de bien; c'est du moins la crainte que j'en ai, et qui ne m'est inspirée que par mon amour sincère pour la paix, et mon vif désir d'éviter de nouveaux scandales. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de votre grandeur, Monseigneur, le très-humble et très-obéissant serviteur, l'abbé DE GRANDMAISON. Blois, 22 décembre 1823 ».

— L'établissement de missionnaires du diocèse de Bayeux se consolide peu à peu. Ils sont en ce moment à la Délivrande, où ils doivent se fixer. Ils y ont élu un supérieur entre eux, et ils forment une communauté, peu nombreuse à la vérité, mais pleine de zèle et de ferveur. On y a mis en vigueur un réglement propre à maintenir parmi les missionnaires l'esprit de simplicité, d'obéissance et de détachement qui rend les associations de ce genre aussi durables qu'utiles. Les missionnaires ont donné, cet hiver, une mission à Coulibeuf. Ils y ont d'abord éprouvé de grandes difficultés; mais à

la fin les consolations ont succédé aux contrariétés : deux congrégations, l'une d'hommes, l'autre de femmes, ont été établies, et contribueront à perpétuer les fruits des instructions. La plantation de la croix s'est faite avec de grands témoignages d'un zèle extraordinaire. Les missionnaires doivent commencer, avant le Carême, une mission à Douvres, et une à Verson après Pâque.

— M. l'abbé Balteaux, missionnaire du diocèse de Reims, s'étant rendu, après la mission de Séry, dont nous avons parlé, dans la paroisse de Sécheval, département des Ardennes, au lieu de s'y reposer de ses travaux, y ouvrit une retraite le troisième dimanche de l'Avent. Ses instructions furent suivies avec tant d'assiduité et de zèle par les habitans, qu'ils interrompirent leurs travaux journaliers; les boutiques et les ateliers étoient déserts, et l'église étoit constamment remplie. Le zélé missionnaire ne quittoit la chaire que pour entrer au confessionnal. Les jours et les nuits furent consacrés à entendre ceux qui se pressoient autour du tribunal; et à la communion générale, qui eut lieu le jour de Noël, à la messe de minuit, célébrée par le missionnaire, il ne manqua que les personnes que le temps n'avoit pas permis au missionnaire de préparer.

— La paroisse de Gisay-la-Coudre, arrondissement de Bernay, diocèse d'Evreux, avoit été le théâtre pendant plusieurs mois de scènes scandaleuses où la religion et ses ministres étoient insultés; tantôt la nuit, tantôt au sortir de l'église, des gens apostés avoient troublé le repos et l'ordre public par des cris tumultueux et des procédés grossiers. On réclama l'intervention de l'autorité locale qui prétendit qu'il n'y avoit pas de délit. Les agitateurs n'en devinrent que plus insolens, et ces scènes fâcheuses durant depuis trois mois, on porta des plaintes au tribunal de Bernay et on cita les coupables en police correctionnelle. Ils ont été condamnés solidairement par jugement du 10 juillet dernier en 150 fr. de dommages et intérêts envers le sieur Cadot, habitant de Gisay; en 50 fr. envers le gouvernement, aux frais de la procédure, à un emprisonnement plus ou moins long, et en sept ans de surveillance sous la haute police. Ils sont au nombre de huit, la plupart ouvriers; dans le nombre sont deux femmes et un enfant qu'on avoit apparemment ameutés. Ce jugement a mis fin à des troubles qui faisoient gémir les plus honnêtes gens,

et a été une réparation éclatante des injures faites à la religion.

— On nous a envoyé du Canada une Notice sur l'abbé de Calonne, frère du ministre, qui s'étoit retiré dans ce pays, et qui y est mort l'année dernière. Cette Notice est trop édifiante pour que nous n'en donnions pas un extrait. L'abbé de Calonne étoit né en 1742, à Douai, où son père étoit premier président du parlement. Il eut pour frère Charles-Alexandre de Calonne, maître des requêtes, intendant de Metz et de Lille, puis contrôleur général des finances en 1783. Ce n'est point ici le lieu de parler de ce ministre, connu par son esprit et ses talens, mais aussi par sa légèreté et sa prodigalité. L'abbé de Calonne resta toujours fort uni avec son aîné, mais on ne voit pas qu'il en ait profité pour se procurer des places et des honneurs. Il fut fait chanoine, vicaire-général et official de Cambrai, sous M. de Choiseul, archevêque de ce siége, et conserva ces titres sous MM. de Fleury et de Rohan, qui occupèrent successivement le même siége. En 1782, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Pierre, de Melun. Retiré en pays étranger pendant la révolution, il suivit son frère dans ses voyages, et le seconda dans ses efforts pour la cause royale. Il rédigea pendant quelque temps à Londres un journal intitulé *le Courier de l'Europe*. Son activité et sa présence d'esprit furent plus d'une fois utiles au ministre. Celui-ci s'étant enfin retiré du tourbillon des affaires, l'abbé de Calonne renonça aussi à la politique. Le bruit de sa mort se répandit, et, dans la *Biographie universelle*, il est dit qu'il mourut à Londres en 1799 (1). Le fait est que cette année-là même l'abbé de Calonne quitta l'Angleterre et se rendit dans l'île Saint-Jean, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Il paroît qu'il y avoit obtenu une concession de terres pour deux de ses neveux, fils du ministre. L'établissement ne réussit point; mais l'abbé de Calonne se consacra à des soins plus relevés et plus dignes de son caractère. Ayant pris des pouvoirs de l'évêque de Québec, dont cette île relevoit, il y exerça le ministère pendant près de cinq ans, sut se faire goûter par son zèle et ses prédications, et dissipa bien des préjugés parmi les protestans. Sa vie austère les étonnoit, en même temps qu'ils étoient char-

(1) Cette erreur a été rectifiée dans la *Biographie des Vivans*, imprimée aussi chez M. Michaud.

més de ses manières simples et franches. M. Denaut, évêque de Québec, étant allé faire sa visite pastorale dans l'église Saint-Jean, apprécia le mérite de l'abbé de Calonne, et lui offrit une place dans le Canada. Des affaires de famille, qui rappelèrent l'abbé de Calonne en Angleterre, mirent d'abord quelque obstacle à ce projet. Ce voyage fut plus long qu'il ne l'avoit prévu, et, parti en 1804, il n'arriva à Québec qu'en 1807. M. Denaut étoit mort; mais M. Plessis, évêque actuel de Québec, accueillit l'abbé de Calonne, et le nomma aumônier des Ursulines, aux Trois-Rivières, en le chargeant en même temps de desservir la Pointe-du-Lac, paroisse distante de trois lieues. Ces fonctions pénibles n'effrayèrent point le courageux vieillard. Tous les dimanches, après avoir dit la messe et prêché dans son couvent, il se rendoit à la Pointe-du-Lac, y chantoit la messe, prêchoit, et prenoit à peine quelque nourriture avant de faire le catéchisme et d'entendre les confessions. Deux fois par an il donnoit une retraite aux écoliers du petit séminaire de Nicolet, à trois lieues de la ville des Trois-Rivières. Il fut appelé plusieurs fois à Québec, pour y prêcher la neuvaine de saint François-Xavier. Aux Trois-Rivières, outre ses religieuses, il dirigeoit un assez grand nombre de personnes. Au milieu de ses travaux et de ses prédications, il observoit un jeûne rigoureux, et n'accordoit rien à la nature. Ses entretiens rouloient presque toujours sur des sujets de piété. Bon, affable, enjoué, il rachetoit, par des expressions pleines d'humilité, les saillies que lui arrachoit la vivacité de son tempérament. S'il parloit de sa vie passée, c'étoit pour en déplorer ce qu'il appeloit l'inutilité. L'affoiblissement de la vieillesse ne lui fit rien changer à son régime, et son extrême sobriété le préserva même de maladies auxquelles il avoit été sujet. Il couchoit sur une simple paillasse, et menoit une vie dure. Sa vue s'affoiblit peu à peu, et ne lui permit plus de dire son Bréviaire; il célébroit la messe *de Beatâ*. Enfin, une défaillance fâcheuse lui annonça le terme de sa carrière. Il s'y prépara par les sentimens de la plus vive piété. Il mourut le 16 octobre, au matin. Ses obsèques furent célébrées, le 18, par un grand concours, et des protestans même voulurent y assister. M. l'abbé Rajmbaut, Français, curé de Nicolet et supérieur du séminaire, prononça l'oraison funèbre du défunt, qui étoit son ami, et dont il avoit apprécié les heureuses qualités. Cet éloge simple et touchant

fut entendu avec intérêt. La mort de l'abbé de Calonne a été une perte pour une ville et une communauté auxquelles son ministère étoit précieux; il est surtout regretté de cinq prêtres, ses compatriotes, dont il étoit le conseil et l'ami. Nous avons cité, dans notre numéro 651, une lettre que nous écrivit, en 1820, l'abbé de Calonne, sur l'ostensoir donné par Fénélon à son église métropolitaine. Il y certifioit la vérité de ce fait, et assuroit avoir vu et porté l'ostensoir.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du 14 janvier 1824, M. le prince de Léon, aide-de-camp de Mgr. le duc de Bordeaux, a été nommé colonel des hussards de la garde, en remplacement de M. le comte de Castellane, qui entre dans le cadre de disponibilité des maréchaux de camp. Par ordonnance du même jour, M. le marquis de La Fare, colonel attaché à S. Exc. le ministre de la guerre, est nommé maréchal de camp.

— M. le comte de Brusseul, chef d'escadron des hussards de la garde royale, est nommé lieutenant-colonel des chasseurs des Vosges.

— Par ordonnance royale, M. Edmond Morel est nommé directeur des monnoies à La Rochelle, en remplacement de M. Samuel Bernard, démissionnaire.

— Par ordonnance du Roi, à la date du 30 décembre dernier, MM. Drouot, juge suppléant au tribunal de première instance de Nanci; Jean-Nicolas Beaupré et Joseph-Etienne de Ravinel, avocats, sont nommés juges auditeurs dans le ressort de la cour royale séant à Nanci, et, par arrêté de Mgr. le garde des sceaux, ils sont attachés au tribunal de première instance de la même ville jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

— M. le colonel de Valory, commandant la force publique, et grand-prévôt du quatrième corps de l'armée d'Espagne, et M. le baron de Roquefort, ont été autorisés par S. A. R. le Prince généralissime à accepter et à porter la croix d'or de la deuxième classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, qui leur a été conférée par S. M. C.

— Le 6e. régiment d'infanterie légère, venant de l'armée d'Espagne, a fait son entrée, le 15, à Paris. M. le comte de Wall, maréchal de camp, commandant la place de Paris, accompagné de MM. les officiers de son état-major, est allé au-devant de ce régiment, qui sera caserné à la Nouvelle-France.

— L'ancien roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, a succombé à sa longue maladie. Victor-Emmanuel étoit né le 24 juillet 1759; il porta d'abord le titre de *duc d'Aoste*, jusqu'en 1802, époque à laquelle il devint roi de Sardaigne, par l'abdication de son frère, Charles-

Emmanuel. Ce prince jouissoit paisiblement de l'amour de son peuple quand arriva l'insurrection du Piémont; Victor-Emmanuel, plutôt que de sanctionner la constitution que les rebelles vouloient lui imposer, abdiqua la couronne, et transmit tous ses droits à son frère, Charles-Félix, aujourd'hui régnant. Le roi Victor-Emmanuel étoit beau-frère de Louis XVIII et de S. A. R. MONSIEUR, et oncle de Mgr. le duc d'Angoulême.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'argent à MM. Labesque, docteur-médecin à Agen; Despeyroux, chirurgien à Marmande; Lolmède, officier de santé à Tournon, et à M. Laroche, maire de Castelcuiller, arrondissement d'Agen, en récompense du zèle avec lequel ils ont propagé la vaccine dans le cours de 1821. S. Exc. le ministre a adressé directement à ces messieurs une lettre pour leur annoncer l'envoi flatteur qui leur étoit fait.

— S. A. S. le prince de Carignan, accompagné de M. le duc Matthieu de Montmorency, de M. l'ambassadeur de Sardaigne et de deux aides-de-camps, s'est transporté, le 14, dans la maison de détention de Saint-Lazare. S. A. S. a écouté avec plaisir les détails que lui a donnés M. Bonneau, inspecteur des prisons, qui a conduit le prince dans toutes les parties de cette vaste et belle maison.

— Quatre compagnies du 3e. régiment du génie, revenant d'Espagne, et se rendant à leur garnison d'Arras, firent halte, le mardi 13, à la porte Maillot, dans leur route de Versailles à Saint-Denis. S. A. R. le Prince généralissime se rendit au bois de Boulogne, et passa en revue ces quatre compagnies, parlant à tous les officiers, à tous les sous-officiers, et à presque tous les soldats. S. A. R. reconnut, dans la compagnie qui étoit devant Cadix, quelques-uns de ceux dont elle a partagé les dangers et encouragé les travaux; le Prince leur parla avec tant de bonté, qu'il laissa tous les cœurs pénétrés d'émotion et de reconnoissance.

— M. le marquis de Châteaugiron, président d'une des sections du collége électoral de Paris, a donné sa démission.

— La cour royale de Nimes a mis en accusation Roque et douze autres individus, prévenus de crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'Etat, de rébellion contre la gendarmerie, et de tentatives de meurtre contre les gendarmes agissant dans l'exercice de leurs fonctions.

— La cour d'assises de Paris s'est occupée, le 13, d'une accusation de complot contre la sûreté de l'Etat, dirigée contre sept individus; savoir, Jean S. Sauquaire-Souligné; Gaspard Lavocat, ancien officier, condamné comme complice de la conspiration du 19 août; Charles Coudert, ancien officier d'équitation à Saumur; Jacques Mathieu, sous-officier de hussards à l'école de Saumur, tous deux condamnés pour non-révélation dans la conspiration de Saumur; Théophile Balland, étudiant en droit; François Chauvet, teinturier à Saumur; Caroline-Julie Monceau, femme Chauvet. Tous sont absens, à l'exception de la femme Chauvet.

Sauquaire-Souligné a déjà été poursuivi, en 1821, pour proposition non-agréée de complot contre l'Etat; il fut acquitté, et ne pro-

fita de son élargissement que pour conspirer de nouveau. Aux approches de la guerre d'Espagne, Sauquaire, en correspondance avec les révolutionnaires espagnols, les radicaux d'Angleterre et les Français condamnés pour complot, réfugiés à Londres, écrivoit de l'hôtel de son ami intime, M. d'Oliveira, alors ambassadeur des cortès de Portugal, à un nommé Bowring, qui étoit à Londres l'agent de toutes les intrigues. Des écrits de la main de Sauquaire, saisis au Hâvre sur M. d'Oliveira, au moment où il s'embarquoit pour Lisbonne, contiennent la preuve évidente des menées de Sauquaire; il s'y peint occupé à préparer des enrôlemens, des souscriptions, et y accumule les invectives, les calomnies, les injures infâmes, tant contre les Bourbons en général que contre les membres de la famille royale; on y lit aussi les dissertations les plus injurieuses sur les préparatifs de la France contre l'Espagne.

A la fin de 1822, Sauquaire se rendit à Lisbonne, et de là il appela à lui les Français réfugiés en Angleterre; ses coaccusés, attentifs à sa voix, furent le rejoindre : c'est ce qui résulte de plusieurs lettres par eux écrites, soit de Lisbonne, de Gibraltar ou de la Corogne.

La femme Chauvet, qui servoit sciemment d'émissaire, fut arrêtée, apportant de Londres, où elle avoit été, sans passe-port, joindre son mari, vingt-quatre lettres décachetées, dont plusieurs disoient que la femme Chauvet étoit chargée de donner verbalement des détails aux renseignemens écrits. Une de ces lettres, d'un nommé Philips, étoit adressée au général de La Fayette.

Cinq témoins, portés sur la liste, n'ont point répondu à l'appel fait par un des huissiers; ce sont MM. de La Fayette père et fils, Paulin, Vieux-Lamarine et Paquin. La cour s'est retirée pour en délibérer; un quart-d'heure après, elle est rentrée, et a prononcé un arrêt par lequel, faisant droit aux réquisitions de M. l'avocat-général, elle a condamné les cinq témoins absens à 100 fr. d'amende, et au paiement de tous les frais nécessités par la remise de l'affaire; a renvoyé la cause à la première session de février, et enjoint en outre au ministère public de contraindre ces témoins, même par corps, à venir déposer.

— Le 4 décembre dernier, le tribunal de première instance de Lavaur a, sur les conclusions de M. Vocquier, substitut près ce tribunal, condamné le nommé Antoine Delga, de Moussières, à 3000 fr. d'amende et six mois d'emprisonnement, comme convaincu de s'être livré à l'usure.

— Sur de nombreuses demandes que M. le comte de Breteuil, préfet de la Gironde, a adressées à l'autorité supérieure, et les démarches actives de la chambre de commerce de Bordeaux, le gouvernement s'est décidé à accorder des fonds pour creuser et rectifier le lit de la rivière, et disposer les cales de manière à rendre plus faciles l'embarquement et le débarquement des marchandises dans le port de Bordeaux.

— M. Dumas, proviseur du collége royal de Charlemagne, a versé au bureau de charité du 9e. arrondissement, au nom des élèves, des

professeurs et des fonctionnaires de ce collége, une somme de 794 fr. 75 cent. pour le soulagement des pauvres.

— Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, il a été commis un vol à l'église de Brienne, sans aucune effraction extérieure, mais avec effraction intérieure. Les vases sacrés ont été enlevés avec d'autres objets, ainsi que des nappes garnissant les autels, et autres linges.

— Les journaux publient un décret du roi d'Espagne, du mois de décembre dernier; S. M. y ordonne que dans tous ses domaines d'Amérique il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces au Tout-Puissant, pour le bienfait que sa miséricorde a accordé à la nation, en préservant, au milieu de tant de périls, le roi et sa famille. Ferdinand abolit à jamais la constitution politique de la monarchie espagnole; les domaines d'Amérique seront gouvernés à l'avenir conformément aux lois et ordonnances antérieures au 7 mars 1820. S. M. ordonne enfin que les communautés supprimées rentreront dans leurs couvens, et seront réintégrées dans tous leurs biens, sans en excepter ceux qui auroient été aliénés, n'importe à quel titre.

— Quatre étudians du Gymnase, faisant partie d'une bande de brigands, ont été arrêtés, le 22 du mois de décembre, dans les environs de Ratisbonne (Allemagne), et traduits devant le tribunal d'instruction criminelle. Il a été saisi avec ces individus des papiers très-importans. On a déjà procédé à une enquête, dont les résultats ne tarderont pas à être connus. On a fait aussi à Eluangen d'autres arrestations qui amèneront sans doute des découvertes importantes.

---

M. l'abbé Lachèvre vient de faire paroître un Tableau sous le titre de *Chronographie*. Ce Tableau contient un cycle dominical de quatre cents ans, qui rend le Calendrier ecclésiastique perpétuel. Il y a cycle dominical toutes les fois que les sept lettres se trouvent répétées exactement un certain nombre de fois dans un nombre d'années sans fraction. Ainsi, les Russes ont le cycle solaire dominical de vingt-huit ans, parce que vingt-huit ans donnant toujours sept bissextiles, donnent constamment trente-cinq lettres dominicales. Mais depuis la réforme du calendrier par Grégoire XIII, le cycle solaire n'existe plus proprement pour la France, qui suit cette réforme, puisque vingt-huit années ne donnent plus constamment sept bissextiles.

La nouvelle *Chronographie* rend le Calendrier ecclésiastique perpétuel; on y voit les quatre cents années de 1814 à 2214 distribuées en sept colonnes, dont chacune renferme une dominicale. Ces quatre cents années sont simultanément divisées en soixante-onze lignes horizontales, dont chacune occupe les sept lettres; c'est un cycle de quatre cents ans.

Notre auteur fait commencer son cycle en 1814, par des raisons qu'il est aisé d'apprécier. On peut commencer le cycle à l'année que l'on veut. En le commençant en 1814, les années 2214 et 2614 seront semblables, de même qu'en le commençant en 1582, les années 1982, 2382, 2782 seront semblables.

Au moyen du Tableau, chaque ecclésiastique pourra avoir un Calendrier chronologique perpétuel. Ce Tableau peut servir de Calendrier de cabinet, et exercera, si l'on veut, la mémoire des enfans. On en apprendra aisément l'usage. Le prix est de 2 fr. 50 c. chez Pichard, et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

---

*Lyonnel*, ou *la Provence au 13e. siècle*, roman historique (1).

Quoique j'aie personnellement peu d'expérience et de goût pour apprécier les romans, cependant je dois dire que celui-ci m'a paru, au premier abord, se distinguer par une couleur toute particulière. Le début a quelque chose d'imposant. Saint Louis, arrivant de la Terre-Sainte, débarque à Hyères avec Marguerite de Provence et les principaux croisés. Son cortége, ses entretiens, la joie qu'on a de le revoir, son pélerinage à Sainte-Baume, les prédictions d'un vieil ermite, tout cela a un caractère grave et religieux digne du saint roi.

Le reste n'est sûrement pas dans le même genre que ce début. Toutefois l'auteur a recueilli précieusement les souvenirs et les traditions de son pays; il fait aimer ces temps où tant de simplicité se mêloit aux sentimens les plus honorables; il rappelle les noms des anciennes familles et l'origine des monumens, et mêle, aux anecdotes du vieux temps, la description de cette riante contrée chantée par les troubadours. Il a étudié ceux-ci, et les met souvent en action; il imite même leur style dans des romances qui offrent du naturel et de la grâce.

Un tel ouvrage ne sembloit pas devoir être un livre d'éru-

---

(1) 5 vol. in-12. Chez Blaise.

dition ; cependant l'auteur a fait beaucoup de recherches, et il cite un grand nombre d'auteurs qu'il a consultés. Il rapporte des anecdotes locales sur les mœurs du temps ; il présente des notices intéressantes sur différens personnages ; enfin, il montre la Provence, et surtout la noblesse de ce pays, sous le jour le plus favorable, et fait aimer un siècle trop souvent mal apprécié par les modernes.

Il règne dans l'ouvrage une teinte religieuse et morale qui ne brille pas toujours dans les romans : cependant j'avouerai que, pour mon compte, je ne saurois goûter certains détails et certaines aventures qui n'étoient point nécessaires dans le plan de l'auteur, et qui me paroissent refroidir l'intérêt des tableaux et le mérite des descriptions. Bien des gens regarderont peut-être un tel jugement comme une hérésie en littérature : j'y persisterai cependant, en reconnoissant, si on veut, que j'ai peut-être apporté quelque sévérité dans cette appréciation sur un genre tout-à-fait éloigné de mes habitudes et de mes goûts.

---

M. Le Clere, imprimeur de ce journal, auquel S. S. le pape Pie VII avoit accordé le titre de son imprimeur, ayant fait présenter une supplique au nouveau pontife Léon XII, pour en obtenir la même faveur, S. S. a chargé Mgr. Sala de lui marquer qu'elle consentoit qu'il continuât à prendre le titre de son imprimeur. La lettre du prélat est datée de Rome, le 20 octobre, et conçue dans des termes pleins de bienveillance pour M. Le Clere.

M. B., curé dans le diocèse de Montpellier, nous envoie une inscription pour mettre au bas de la statue de Mgr. le duc de Berri. Je suppose, dit-il, que cette statue est pédestre, et représente le Prince dans l'attitude d'un homme qui vient de recevoir le coup mortel. Il propose donc cette inscription : *Non omnis morior ;* elle est courte, ajoute-t-il, mais elle exprime assez bien, ce semble, et les consolations que le Prince puise dans la religion, et l'espérance de laisser un héritier de son nom. M. B. se félicite de pouvoir payer cet hommage à la mémoire d'un prince généreux.

Nous avons reçu plusieurs pièces de vers en l'honneur de Mgr. le duc d'Angoulême, et pour célébrer la délivrance de l'Espagne. Ces pièces, les unes en vers français, les autres en vers latins, paroissoient inspirées par les plus louables sentimens, et quelques-unes annonçoient un talent véritable. Nous n'avons pu néanmoins, vu les bornes étroites de notre journal, leur donner une place que réclament les divers objets qui entrent dans notre plan. Nous regrettons surtout de n'avoir pu citer une pièce de vers latine qui nous venoit des Pays-Bas ; cet hommage d'un étranger étoit plus remarquable par cela même.

(*Mercredi 21 janvier 1824.*) (N°. 986.)



AU RÉDACTEUR.

*Sur l'influence des livres philosophiques.*

La question de l'influence des écrits philosophiques a donné lieu à un sophisme très-dangereux, et par l'erreur qu'il essaie d'accréditer, et par l'adresse avec laquelle elle est défendue. J'ai cru pouvoir hasarder quelques réflexions sur un sujet aussi grave; peut-être ne les jugerez-vous pas sans importance.

Il y a quelque temps, un journal, d'ailleurs estimable, a proposé, d'abord sous la forme du doute, et résolu ensuite négativement, cette question : « Est-il dangereux pour l'ordre social de permettre la réimpression des OEuvres de Diderot en particulier, et en général des œuvres qu'on nomme si mal à propos philosophiques » ?

L'auteur de la question n'hésite point à répondre qu'il n'y a aucun danger dans cette sorte d'écrits. Plus l'assertion est nouvelle et hardie, plus il étoit besoin de l'établir sur de bonnes preuves.

« On a cru, dit-il, et l'on croit encore les écrits philosophiques dangereux pour la morale et la stabilité des gouvernemens, parce qu'on regarde la philosophie comme une doctrine ». C'est déjà une fausse supposition, qui doit nécessairement conduire à un faux raisonnement. *La philosophie n'est pas une doctrine*, nous le savions déjà; tous ceux qui l'ont combattue n'ont cessé de nous le dire. Ce n'est donc pas parce qu'on la regarde comme une doctrine qu'on la croyoit dangereuse. On la croyoit telle, et on la croit telle encore, parce qu'elle est l'absence de toute doctrine.

Ce n'est pas par les opinions qu'elle affirme, c'est par les dogmes qu'elle nie, c'est par le doute qu'elle conduit à l'erreur. Il est vrai, comme le dit M. Z.*, qu'elle n'a aucune *idée précise, n'indique aucune croyance, aucun précepte, aucune opinion*. C'est là son caractère; mais qu'on essaie de tracer celui de l'erreur; il sera impossible de dessiner d'autres traits.

« Il y a, dit Pascal, un grand nombre de vérités de foi et de raison qui subsistent dans un ordre admirable ; la source de toutes les hérésies est l'exclusion de quelques-unes de ces vérités ».

L'hérétique ne s'écarte donc de la vérité qu'en niant quelque dogme de foi ; le déiste, en niant tout le christianisme ; l'athée, en niant tout rapport entre Dieu et l'homme, et par conséquent tout principe de vérité, puisque hors de Dieu il ne peut y avoir rien de certain. Ce qu'on est convenu d'appeler philosophie est un assemblage incohérent d'opinions contradictoires, mais qui, n'étant liées à aucun système de religion, n'étant professées par aucune société, subissent autant de formes qu'il y a d'individus qui s'en déclarent les partisans.

M. Z. observe avec raison que le catholicisme seul a *une doctrine parfaitement coordonnée, basée sur des principes invariables, la même pour tous les peuples qui la connoissent.* Voudroit-il en conclure que la philosophie, ou les écrits qui la propagent, ne sont pas dangereux ? Mais alors il faudra dire aussi que l'erreur n'est jamais dangereuse ; car jamais l'erreur *n'a une doctrine parfaitement coordonnée, des principes invariables. La perpétuité et l'universalité* sont le caractère propre et inimitable de la vérité. Il faudra donner un démenti à l'histoire ; car elle atteste cette fatale influence que M. Z. essaie de contester. Après les victoires remportées sur les Perses, la Grèce, devenue riche et voluptueuse, se précipita dans l'épicuréisme. Cette philosophie impie et flatteuse fut reçue d'autant plus avidement des Grecs, qu'elle étoit toute faite pour leurs mœurs amollies et pour leurs passions, déjà impatientes du joug et de la contrainte ; à son tour, elle donna de nouvelles forces aux passions en s'unissant à elles, et accrut leur licence au-delà de toutes les bornes. Témoin de cette révolution, l'historien Polybe l'attribue formellement à l'influence qu'eurent sur les mœurs les infâmes doctrines répandues par la secte épicurienne. Cette même contagion, portée à Rome avec les richesses et le luxe de l'Asie, y produisit les mêmes ravages, et c'est un philosophe qui en fait la remarque. « Je crois, dit Montesquieu, que la secte d'Épicure contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains ».

S'il faut des idées fixes pour subjuguer l'esprit de l'homme, comment expliquer le protestantisme ? Il a produit une foule

de sectes, chacune armée d'un symbole opposé, et à l'Eglise mère, et aux partis révoltés contr'elle. Dira-t-on qu'il a été sans influence? Qu'on ouvre l'histoire du 16e. siècle, et qu'on prononce! Comment d'ailleurs une secte qui introduisoit des altérations sans nombre dans le dogme et dans la morale, qui détruisoit le principe conservateur de l'autorité, et bouleversoit la hiérarchie entière de l'Eglise, auroit-elle été sans influence sur l'ordre public et la tranquillité des Etats? Il est aujourd'hui plus clair que le jour que la réforme religieuse a été la vraie cause de la philosophie du 18e. siècle, et qu'elle a servi en outre de type à la réforme politique. Les protestans ont renversé l'autorité de l'Eglise; les philosophes et les révolutionnaires ont voulu détruire toute espèce d'autorité. Les uns et les autres ont appelé du nom de tyrannie le gouvernement légitime, la licence du nom de liberté; ils ont armé, les uns les fidèles contre l'Eglise; les autres, les sujets contre le monarque. Voilà ce qu'au besoin l'Europe entière pourroit attester. Seroit-il vrai, comme le soutient M. Z.. qu'il n'y auroit eu entre les protestans et les catholiques d'autre sujet de division que *quelques subtilités théologiques?* Assurément on ne peut traiter avec plus de légèreté des erreurs aussi graves que celles qui sapent par le fondement la constitution même de l'Eglise. Pour ne pas parler ici des erreurs sur la liberté, sur l'efficace des sacremens, sur le purgatoire, etc., une erreur qui attribue à chaque individu le droit d'interpréter la règle de sa foi et des mœurs est évidemment destructive de toute religion.

M. Z. veut absoudre la philosophie d'un reproche bien grave, celui d'avoir causé la révolution française. *Elle n'y a été*, dit-il, *que pour sa part.* Singulière justification! depuis quand un conjuré a-t-il été blanchi par les tribunaux pour n'avoir été *que pour sa part* dans la conjuration? D'ailleurs, rien de plus foible que cette frivole excuse. Il est vrai qu'il y a eu des causes accessoires de la révolution; désordre des finances, foiblesse de l'autorité, relâchement des mœurs, ambition de quelques hommes, résistance déplacée de quelques autres, ces circonstances, et mille autres encore, ont pu faciliter la crise, en accélérer le moment; mais ils n'en sont pas la vraie, la principale cause. Quelque confiance que m'inspire M. Z., j'avoue que, sur le fait qu'il conteste, j'en croirai plus volontiers les auteurs de la révolution que ceux qui,

comme lui, y sont heureusement étrangers. Ils ne pouvoient méconnoître la cause de leurs affreux succès; ils étoient habiles au moins à détruire; ils avoient pour le mal un instinct qu'on pourroit appeler surnaturel. Eh bien! ces hommes habiles ont fait honneur à la philosophie de leurs déplorables triomphes; ils en ont couronné les plus célèbres adeptes. C'est au milieu du chant des hymnes faits pour éterniser leur gloire que la religion et la monarchie ont été renversées, et que la couronne civique a été placée sur la tête de leurs destructeurs; la Providence le permettant ainsi, afin que leurs principes fussent connus et détestés, et que leur nom reçût la plus honteuse flétrissure de la main même de leurs adorateurs.

M. Z., pour prouver que la corruption peut devancer quelquefois la philosophie, cite l'époque de la régence. Il y a une double erreur dans l'usage qu'il prétend faire de l'état de la société après la mort de Louis XIV. D'abord, il est faux qu'à cette époque il n'y eut pas des philosophes et des écrits philosophiques. Bayle, Spinosa, Bolingbroke, avoient déjà enfanté leurs ténébreux systèmes; Bossuet et Leibnitz ont connu les philosophes. On a cent fois cité un passage très-remarquable de ce dernier; il y peint l'esprit philosophique, et en prédit jusqu'aux dernières conséquences. « On a droit, dit ce célèbre Allemand, de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines...... Je sais que d'excellens hommes soutiennent que ces opinions ont bien moins d'influence dans la pratique qu'on ne pense, et je sais aussi qu'il y a des personnes d'un excellent naturel à qui ces opinions ne feront jamais rien faire d'indigne d'elles......... Mais, s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables, pour leur plaisir, de bouleverser le monde, et de mettre le feu aux quatre coins de la terre, et j'en ai connus de cette trempe que la mort a heureusement enlevés. Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuent dans le grand monde, et disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée ». A l'époque où Leibnitz écrivoit, la philosophie ne faisoit que *s'insinuer dans le grand monde*. Et, quelques années après, on vit ceux qui appartenoient à cette classe de la société s'avilir par tous les genres d'excès. Plus de dévoûment, plus de vigueur dans les caractères; le beau, le sublime furent remplacés par tous les défauts du bel esprit; à la dignité des mœurs succéda une légèreté moqueuse qui rit

de tout, même de la vertu. Les turpitudes du libertinage firent disparoître jusqu'aux bienséances sociales; le siècle de Louis XIV ne fut plus reconnoissable au milieu des orgies de la régence; sous le grand Roi les passions elles-mêmes ne furent pas sans dignité, rien ne fut noble dans ces cercles voluptueux où il n'y avoit d'audace que contre la vertu, d'indifférence que pour la religion et la patrie. Telle fut sur les grands l'influence de la philosophie. Elle n'avoit encore formé des disciples que dans cette classe de la société. Plus tard, elle parle au peuple; elle multiplie ses organes; des ouvrages infectés de ses poisons volent d'une extrémité de l'Europe à l'autre; alors s'opère la révolution générale prédite par Leibnitz. Les auteurs de cette catastrophe invoquent les principes de la philosophie, s'en déclarent les disciples, se placent au rang des hommes célèbres, et seuls dignes de la reconnoissance de la patrie les écrivains philosophes. Que faut-il encore? la révolution nous lègue un héritage funeste; elle a des intérêts, une cause, des défenseurs, on pourroit dire une nation à part. Il y a deux sociétés en Europe, et de ces deux sociétés, l'une ne parle que contre la religion, au nom de la philosophie; l'autre attaque la philosophie, au nom de la religion. Dans cette guerre si acharnée, seroit-il possible que personne ne connût ses véritables ennemis? Voilà où conduiroit le système de M. Z. Pour moi, j'en crois plus volontiers l'autorité de la religion, celle des sages de tous les siècles, et celle de l'expérience, que l'opinion d'un homme d'esprit. Agréez, je vous prie, etc.

D.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le souverain Pontife est toujours dans un état de santé qui nuit nécessairement à la marche des affaires : cependant S. S. profite de tous les momens de relâche que lui laisse la maladie pour s'occuper des intérêts de l'Eglise.

— Plusieurs places importantes n'étoient pas occupées; le saint Père a pourvu à quelques-unes : il a nommé M. le cardinal Cavalchini préfet de la signature. La Propagande, par ses rapports avec les différens pays, réclamoit pour préfet un cardinal savant, laborieux et zélé; toutefois, comme cette congrégation compte plusieurs cardinaux distingués, le saint

Père a cru pouvoir ajourner la nomination, et, pressé par son affection pour sa capitale, il a donné la place de vicaire de Rome à M. le cardinal Zurla, qui unit, aux vertus du cloître, la connoissance des hommes et des affaires.

— Le dernier jour de l'année, les cardinaux sont allés assister au *Te Deum* annuel dans l'église de Jésus, pour rendre grâces à Dieu des bienfaits reçus dans le cours de l'année qui finit.

— Le cardinal Dominique Spinucci, qui vient de mourir, étoit d'une famille ancienne et alliée à la maison royale de Saxe. Elle possède le fief de Molanow, qui lui vient du célèbre Jean Sobieski, roi de Pologne. Dominique Spinucci fut d'abord chanoine, archidiacre et grand-vicaire de Fermo. Pie VI le nomma évêque de Targa *in part.*, puis, en 1777, évêque de Macerata et Tolentino, et, en même temps, administrateur des églises de Lorette et de Recanati. Il le transféra à Bénevent en 1796. Ce cardinal s'étoit fait aimer par ses excellentes qualités, et l'homme privé et le pontife étoient en lui également recommandables.

Paris. Il y a eu deux sacres d'évêques dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé. M. l'archevêque de Paris a sacré, dans l'église Saint-Séverin, M. Jacquemin, évêque de Saint-Diez. Le prélat consécrateur étoit assisté de M. l'archevêque d'Arles et de M. l'évêque de Soissons. Au séminaire, M. l'évêque d'Hermopolis, assisté de M. l'évêque d'Evreux et de M. l'évêque de Cybistra, a sacré MM. les évêques de Strasbourg, de Châlons et de Perpignan. Nous avions annoncé que les bulles de ce dernier avoient souffert quelque difficulté au conseil d'État, et en effet elles n'ont été remises au prélat que le samedi au soir. Mais enfin, on a jugé sagement que, pour une erreur dans la rédaction, il ne convenoit pas de reculer encore le rétablissement d'une église qui est en suspens depuis si long-temps. Dimanche prochain, M. l'archevêque de Paris sacrera deux autres évêques institués en novembre dernier; savoir, M. d'Orset, évêque de Langres, et M. de La Châtre, évêque d'Iméria *in partibus*.

— Des bruits alarmans ont circulé sur le nombre et la gravité des maladies dans le séminaire de Saint-Sulpice. Il est très-vrai qu'il y a eu un moment dans cette maison un assez grand nombre de malades; mais peu l'étoient très-sérieusement; deux ont succombé, l'un au séminaire même, l'autre

après s'être retiré chez ses parens. Un est encore assez grièvement malade. Les autres sont rétablis ou du moins sont beaucoup mieux, et les indispositions que peuvent éprouver encore quelques jeunes gens ne sont pas d'une nature inquiétante. Dès l'origine, des médecins avoient été appelés, et on avoit pris toutes les précautions qu'exigeoient la prudence. Tous ceux qui ont souhaité se faire traiter chez leurs parens ont obtenu de sortir. Nous croyons devoir donner ces détails, parce que tout récemment on répandoit encore à cet égard des bruits fâcheux. Si on exagéroit le mal à Paris, à plus forte raison pourroit-on dans les provinces croire le danger plus grand qu'il ne l'est, et il importe pour la tranquillité des familles de faire connoître le véritable état des choses.

— La Charte dit que tous *les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions*, et on en use aujourd'hui largement. Chaque écrivain dans son cabinet se fait juge du gouvernement; il réforme l'Etat, blâme l'autorité, attaque ses actes, jette du ridicule sur ses mesures, demande de nouvelles lois et critique les anciennes. On sait jusqu'à point est portée la licence, et elle est le plus souvent impunie. Les journaux, qui exercent une si grande influence, jouissent de la liberté la plus entière; on les voit chaque matin échauffer les esprits par des déclamations pleines de hauteur, par des plaintes, des censures, des provocations contre le ministère; on les a vus dans la dernière campagne faire hautement des vœux pour les ennemis de l'Etat. Aujourd'hui ils sèment l'alarme, et accusent le gouvernement d'opprimer la liberté, et de s'entendre avec l'aristocratie contre les droits et les intérêts du peuple. Cependant on ne sévit point contre eux, et on les laisse tranquillement exalter les passions et jeter des semences de mécontentement et de troubles. D'un autre côté, voilà qu'un cardinal; un archevêque annonce quelques mesures qu'il croit devoir réclamer pour le bien de la religion; il s'exprime de la manière la plus respectueuse pour l'autorité, il loue la conduite du ministère; il met, dit-il, *toute confiance dans un gouvernement sage, religieux et ferme;* il ne craint pas *de porter ses demandes au pied du trône;* il *sollicite d'un digne fils de saint Louis* des améliorations importantes pour la religion. Assurément un tel langage n'est pas d'un homme qui brave l'autorité, il n'annonce pas des vues hostiles et des intentions frondeuses, et quand on le com-

pare avec le ton insultant et amer des journaux et des pamphlets, on est tout étonné que la modération de l'un ait paru avoir besoin d'être réprimée, tandis que la licence des autres reste impunie. Mais, dit-on, les évêques ne doivent point publier par la voie d'une Pastorale les changemens qu'ils croient devoir réclamer; et pourquoi ce qui est permis aux autres seroit-il interdit aux prélats? Quoi! un évêque ne pourra faire, avec la réserve et la mesure convenables, ce que nous voyons tant d'écrivains faire avec audace et emportement! Il lui sera défendu de parler des améliorations qu'il *sollicite* de la piété du Roi, des demandes qu'il veut *porter au pied du trône;* et, dans le même moment, les faiseurs de pamphlets pourront hardiment provoquer le renversement de nos institutions et le mépris des actes de l'administration! Nous objectera-t-on qu'un évêque est un homme public, dont les paroles ont plus d'autorité, et doivent être pesées avec plus de réserve? Je le veux; mais qu'a-t-on à lui dire, s'il observe cette réserve, et s'il concilie la dignité du pontife avec le ton respectueux d'un sujet fidèle? D'après la Charte, le droit de publier ses opinions est égal pour tous, et s'il y a quelque abus, on le trouvera dans ces journaux et ces brochures que chaque matin voit éclore, et où une opposition audacieuse attaque le gouvernement avec violence et amertume. Les journaux ont dans l'état actuel de la société une influence fort étendue; ils se répandent dans tout le royaume, ils s'adressent à tous les lecteurs, tandis que la Lettre pastorale d'un évêque est bornée à son diocèse. Les écarts d'un journaliste devroient donc appeler plus de sévérité, et au contraire les lois leur promettent plus d'indulgence! Les pairs, les députés peuvent, non-seulement à la tribune, mais dans des écrits publics, exprimer leurs vœux sur la marche du gouvernement et sur les changemens à faire aux lois; et non-seulement ils expriment leurs vœux, ils blâment encore tout ce qui se fait, ils attaquent les ministres du Roi, ils censurent, ils condamnent sans aucun ménagement tout le système politique, et on ne croit pas pouvoir leur interdire l'abus même de leur prérogative; ils sont, dit-on, les interprètes et les organes des besoins et des intérêts du peuple, et on respecte leur caractère et leur mission. Mais le caractère et la mission d'un évêque ne sont-ils pas dignes aussi de quelques égards? et un prélat qui ne censure pas, mais qui *demande;* qui n'attaque

point, mais qui *sollicite*, et qui, au lieu de railleries, d'injures et de menaces, n'emploie que les formules les plus respectueuses et les plus soumises, sera censé avoir *abusé* de son ministère! Quelle législation est donc la nôtre, et par quel étrange renversement d'idées puniroit-on celui qui émet un vœu modeste, qui attend un bienfait de l'autorité, et qui le réclame d'une voix suppliante, tandis que celui qui critique avec aigreur, et qui a recours tour à tour au persifflage, à l'invective et à l'insulte, peut tous les matins recommencer son persifflage, ses invectives et ses insultes? On ne sait comment caractériser une contradiction si palpable et un *abus* si manifeste.

— Il y a des gens difficiles à contenter, qui blâment tout ce qui se fait autour d'eux. Le *Constitutionnel* a attaqué la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Toulouse, et puis il a attaqué l'ordonnance qui la supprime, et puis il a attaqué les critiques qu'on a faites de cette ordonnance; dimanche dernier, il s'est élevé contre tout le clergé, et s'est amusé à rapporter un assez grand nombre d'arrêts du parlement qui décrétoient des ecclésiastiques et condamnoient au feu des Mandemens des évêques. Il auroit pu encore multiplier ces exemples, et, en fouillant dans des temps de troubles, il auroit trouvé de tristes traces des erreurs d'un corps qui n'inquiéta pas moins souvent le gouvernement que le clergé. Tant d'arrêts rendus en faveur de la ligue, ceux rendus sous la fronde, ne sont pas des monumens de la sagesse et de la modération du parlement; mais sa conduite sous Louis XV, son opposition persévérante, sa résistance aux édits, aux ordres réitérés du prince, aux lettres de jussion, son refus de rendre la justice, ses prétentions à se mêler des affaires d'Etat, sont des évènemens aussi notoires que voisins de nous; ils ont fait assez d'éclat pendant le dernier siècle, et ont été une source de troubles et de divisions dans le royaume. Les arrêts cités par le journaliste prouvent donc bien plus l'esprit d'indépendance du parlement que celui du clergé. Je suis peu étonné que le *Constitutionnel* caresse la mémoire d'un corps qui avoit levé l'étendard d'une opposition déclarée, et qui a secondé par ses imprudences les moteurs de révolutions. Les gens de parti sourient à ces erreurs de la magistrature, et trouvent dans une lutte prolongée pendant cinquante ans une image qui leur plaît et des exemples dont ils s'autorisent;

mais les plus sages parmi les enfans même et les héritiers des magistrats de ce temps-là conviennent des torts de leurs pères, et voient où ces torts nous ont conduits. Assurément c'étoit une singulière manière de faire respecter la religion que de brûler les Mandemens des évêques et de recourir au ministère des huissiers pour faire porter les sacremens aux malades; de tels souvenirs sont déplorables, et ont mérité de servir de modèles à des violences plus odieuses encore. Tant d'arrêts de bannissement rendus contre de pauvres prêtres, qui n'avoient d'autre tort que de suivre les règles de l'Eglise et les ordres de leurs supérieurs dans la hiérarchie, ont frayé la voie à une proscription générale. Ceux qui ont poursuivi et avili le clergé ont encouragé ceux qui l'ont dépouillé et déporté. Les éloges que le *Constitutionnel* donne aux arrêts du parlement sont donc dignes de l'apologiste de toutes les révolutions, et ne peuvent pas plus flétrir le clergé qu'ils ne justifient un corps entraîné par ses préjugés dans une fausse route, et victime lui-même de ses écarts.

— Le diocèse d'Aire possède enfin l'évêque qu'on y désiroit. L'entrée de M. de Trévern dans sa ville épiscopale y a excité une joie générale. Les autorités et la garde nationale n'ont pas montré moins d'empressement que le clergé pour recevoir le prélat. Tous à l'envi sont allés au-devant de lui sur la route de Bordeaux. Le commandant de la garde nationale, le maire, le provicaire-général l'ont harangué tour à tour. Etant arrivé dans la ville, M. l'évêque est descendu à son logement provisoire, et s'est de suite rendu à l'église cathédrale, accompagné d'un nombreux clergé. Cette ancienne basilique, veuve depuis long-temps de ses pontifes, a paru consolée par la présence de leur successeur. Après avoir fait sa prière, le prelat est monté en chaire, et a pour la première fois adressé la parole à son peuple qui l'écoutoit avec une religieuse attention. M. de Trévern paroît se proposer de distribuer lui-même à son troupeau le pain de la parole sainte; car il est encore monté en chaire le jour de la Circoncision. Il a voulu aussi que les pauvres se ressentissent de son arrivee, et il a fait distribuer 200 fr. pour eux dans chacune des villes d'Aire, de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever, de Dax et du Saint Esprit. M. de Trévern a publié en même temps une Lettre pastorale, datée de Paris le 6 octobre, et qui est digne d'un prelat distingué par ses talens et ses connoissances.

La manière dont il parle de son clergé, les paroles qu'il adresse aux habitans de l'ancien diocèse d'Ax, ce qu'il dit aux protestans, tout cela fait honneur à la sagesse du respectable évêque. Nous citerons quelques passages de cet écrit tout-à-fait pastoral :

« Et comment encore ne sentirions-nous pas notre courage s'accroître au milieu des difficultés, quand nous considérons le vénérable presbytère qui nous est échu en partage ? Oui, nos chers coopérateurs, sans être connu de vous, nous connoissons tout ce que vous méritez d'estime et d'attachement : nous savons que les ennemis de l'Eglise vous ont trouvés fidèles à ses lois, que ni les caresses, ni les menaces, ni les plus terribles épreuves n'ont point ébranlé vos principes; nous savons les généreux sacrifices que vous fîtes alors à la religion; que les uns, obligés de s'expatrier pour épargner des crimes à leurs aveugles concitoyens, allèrent porter l'édification chez l'étranger, pendant que d'autres entretinrent secrètement le feu sacré dans les familles chrétiennes, au risque continuel de payer de leur tête le plus noble dévoûment au saint ministère. Nous savons que vous joignez l'instruction à la piété, et que votre conduite journalière est une leçon vivante pour vos paroissiens. Vous suppléerez auprès d'eux à tout ce qui nous manque; vous serez nos interprètes par vos discours, notre appui par vos succès, notre édification par vos exemples : vous serez la gloire et la couronne de notre épiscopat....

» Salut et bénédiction, antique et vénérable église d'Ax! Erigée dans la même province, fertilisée par les eaux du même fleuve, et par le sang du glorieux martyr Vincent, votre commun apôtre; fondée à une époque semblable, vous avez eu le pas sur l'église d'Aire dans vos assemblées métropolitaines : avec elle vous avez traversé une longue suite de siècles. Vous avez éprouvé les mêmes vicissitudes du temps, soutenu les mêmes orages, triomphé des mêmes écueils, goûté les mêmes avantages des années pacifiques; vous vous êtes prêté un appui mutuel, et vous avez également conservé le dépôt sacré de la foi. Vous avez persévéré dans une union réciproque tant que vous avez subsisté sous une juridiction distincte et séparée. Maintenant, réunie sous la même, vous ne voudrez pas sans doute changer de sentimens; vous ne vous offenserez pas d'une prérogative que vous partagerez, nous l'espérons, quelque jour avec elle. Vous n'envierez pas aujourd'hui la préférence à celle qui se rend la justice de penser qu'elle ne la doit qu'à la privation des ressources dont vous jouissez, et vous ne regarderez pas en rivale celle qui aimera toujours à vous regarder en sœur ».

Après de touchans conseils à ses diocésains, M. l'évêque d'Aire parle des merveilles de cette année, et finit par des vœux pour le Roi. Il réclame les prières de son troupeau, et continue les pouvoirs jusqu'à nouvel ordre.

— L'enseignement des premières vérités de la foi a toujours

été regardé comme le plus important objet de la sollicitude des pasteurs. Ils y pourvoient principalement par les catéchismes, qui contiennent ce qu'il y a de plus important à connoître dans la religion, et que les pasteurs inférieurs expliquent et mettent à la portée de la jeunesse par des réflexions familières et des instructions simples et claires. M. l'évêque de Bayonne, en arrivant dans un diocèse composé de plusieurs anciens diocèses, a senti la nécessité d'avoir un catéchisme unique, et où les mêmes vérités fussent présentées dans le même ordre et les mêmes termes, afin d'éviter la confusion qu'une rédaction différente peut mettre dans les esprits. Dans le nouveau catéchisme, le prélat a cru devoir développer un peu plus la doctrine chrétienne qu'elle ne l'étoit dans l'ancien. Il y a d'ailleurs deux catéchismes, l'un pour un âge moins avancé, l'autre pour l'âge plus capable de réflexions. Il y a aussi un catéchisme particulier pour la confirmation. Enfin, M. l'évêque y a joint les prières du matin et du soir, et l'indication des passages de l'Ecriture qui peuvent servir aux catéchistes pour les explications qu'ils ont à donner. Le tout est précédé d'un mandement du 3 septembre dernier, par lequel M. l'évêque prescrit l'usage exclusif de ce catéchisme dans tout son diocèse. Il ne nous appartient pas de parler de l'orthodoxie d'un catéchisme publié par un évêque, et par un évêque si distingué par ses connoissances et son zèle; mais nous pouvons rendre témoignage à la clarté de la rédaction, à l'ordre des matières, et à la simplicité qui est l'attribut de ces sortes d'ouvrages.

— Une mission qui vient d'avoir lieu à Lons-le-Saulnier a eu les résultats les plus heureux. M. l'abbé Guyon a opéré un ébranlement général dans la ville. Des hommes qui depuis long-temps négligeoient leurs devoirs de religion ont enfin cédé à la grâce et ont eu recours au sacrement de la réconciliation. Les exercices ont été suivis avec assiduité, et des marques éclatantes de repentir et de changement de vie ont édifié toute la ville. Le 27 décembre il y eut une première communion générale de femmes, où 2000 personnes approchèrent de la sainte table. Le 4 janvier, environ 1500 hommes présentèrent un spectacle aussi édifiant. La ville paroissoit toute changée; on ne s'y entretenoit plus que de sujets de piété, et des sentimens d'union, de concorde et de charité avoient remplacé les dissensions et les haines.

— Un vénérable ecclésiastique du diocèse de Sens, M. Caminot, chanoine honoraire, dont la fortune très-modique est presque entièrement consacrée à de bonnes œuvres, vient de doter, du fruit de ses économies, l'établissement des Sœurs de la Providence du Mont-Saint-Sulpice, d'une somme de 2000 fr., pour les aider à acheter une maison.

— Il a paru à Orléans une *Notice historique et biographique*, ou *Eloge de M. de Varicourt*, évêque d'Orléans, mort le 9 novembre 1822. Cet Eloge, qui a été lu dans une séance de l'Académie d'Orléans, le 29 août dernier, est de M. Boscheron-Desportes, ancien président de la cour royale, et qui a aussi des titres acquis comme littérateur. M. Desportes y retrace la vie simple, mais pleine, le caractère aimable, la loyauté et la piété du prélat. Interprète fidèle des sentimens de tout le diocèse, il exprime les regrets qu'a laissés une administration si courte. A son éloge sont jointes des notes qui achèvent de faire connoître M. de Varicourt, et qui justifient le respect que le clergé et les fidèles portent à sa mémoire.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame, en l'absence de Mme. la duchesse de Berri, a présidé, le 15, au pavillon Marsan, l'association des Orphelines qui sont sous la protection de S. A. R. Mademoiselle. Les enfans des personnes les plus distinguées de la cour sont venus apporter le fruit de leurs travaux, tels que dessins, broderies, etc., et le prix de tous ces objets est destiné au soulagement, à l'entretien et à l'instruction des jeunes orphelines. Les enfans qui ont présenté les objets les mieux confectionnés ont reçu des prix de la main de S. A. R. Madame.

— S. A. R. Madame a accordé un secours de 200 fr. aux pauvres incendiés du village de Colombey-lès-Choiseul, arrondissement de Langres.

— S. A. R. Monsieur, dont la bienfaisance a été invoquée en faveur d'un malheureux boucher de la ville de Foix, ruiné par un incendie, a fait parvenir une somme de 200 fr. à M. le préfet de l'Arriége, pour être remise à la victime de ce désastre.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à la demande de M. le préfet des Landes, a souscrit pour une somme de 500 fr. pour le monument qu'on doit élever au Mont-de-Marsan à la mémoire de saint Vincent de Paul.

— S. A. R. le Prince généralissime a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. le capitaine Romphleur, commandant les mineurs du 1er. régiment du génie, qui ont combattu au Trocadéro, et dont plusieurs braves ont été décorés par S. A. R. sur les lieux mêmes où ces intrépides soldats ont fait leurs preuves.

— S. A. R. le prince généralissime a autorisé M. le comte d'Ecquevilly, lieutenant-colonel, et M. le vicomte de La Bonère, capitaine au corps royal d'état-major, aides-de-camp de S. Exc. M. le maréchal de Lauriston, à porter la croix d'or de chevalier de 2e. et 1re. classes de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand ; et M. le maréchal de camp baron Achard, la plaque de 3e. classe du même ordre, qui lui a été accordée par S. M. C. en récompense de ses services dans le 4e. corps de l'armée des Pyrénées.

— Sur la demande formée par toutes les chambres de commerce et tous les tribunaux de commerce de l'ancienne province de Normandie, réunis à la Faculté de droit et au recteur de l'Académie de Caen, S. M., par ordonnance du 10 décembre, a créé dans la Faculté de droit de Caen une chaire destinée à l'enseignement spécial du *droit commercial*. M. le grand-maître de l'Université de France, chargé, par l'article 2 de l'ordonnance, de nommer, *pour la première fois*, le professeur de cette chaire, a nommé M. Joyand, avocat à la cour royale, membre du conseil municipal et administrateur du bureau de charité de la ville de Caen.

— D'après la délégation qu'il avoit reçue à cet effet du maréchal duc de Tarente, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, M. le baron des Genettes, commandeur de cet ordre, a reçu chevalier M. Jauffret, médecin des armées.

— M. Duboulet de La Boissière, lieutenant-colonel dans le 18e. léger, est nommé lieutenant-colonel dans le 2e. régiment de la garde, en remplacement de M. de Roucy, nommé colonel dans la ligne. M. de La Boissière est remplacé par M. Hemberger.

— M. le colonel de La Fare, directeur du bureau particulier du ministre de la guerre, est promu au grade de maréchal de camp. M. de La Tour-du-Pin, premier aide-de-camp de Son Excellence, et M. de Saillaux, officier d'ordonnance, sont promus à celui de lieutenans-colonels dans le corps royal d'état-major. Ces trois officiers étoient employés en Catalogne auprès de M. le baron de Damas, et rendirent de signalés services dans la brillante affaire de Llern.

— MM. de Bellegarde et Liret, lieutenans d'état-major, cités après la brillante affaire de Llado et Llers, ont été nommés, le premier, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et le second, capitaine.

— Le dimanche 18 janvier, M. le maréchal comte Molitor a reçu du Roi le bâton de maréchal de France, et prêté serment entre les mains de S. M.

— S. M. le roi de Prusse vient d'envoyer l'ordre de l'Aigle-Noir à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême et à M. le vicomte de Chateaubriand.

— Le commandeur de Brito, chargé d'affaires du Portugal, vient de remettre à M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, le grand cordon de l'ordre du Christ, que S. M. le roi D. Juan VI a envoyé à S. Exc.

— M. le lieutenant-général comte Loverdo est arrivé à Paris.

— Par décision de S. Exc. le ministre de la guerre, les troupes et

détachemens, qui seront en route pour se rendre à leur destination, et qui n'y seroient pas rendus avant le 21 janvier, devront s'arrêter le 20 au soir, pour séjourner dans le même lieu le lendemain 21, jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Par suite de ces dispositions, il est expressément ordonné aux corps et détachemens de toute arme d'assister, en grande tenue et sous les armes, à la cérémonie funèbre qui aura lieu ledit jour dans toutes les communes du royaume.

— Les journaux publient la convention conclue entre l'ambassadeur de S. M. T. C. et le ministre d'Etat de S. M. catholique, relativement aux prises maritimes faites dans le cours de l'année 1823. Lorsque les ratifications de cet acte auront été échangées par les deux puissances contractantes, une ordonnance du Roi publiera officiellement cette convention, conformément à l'usage.

— M. Paris, curé du Hâvre, a écrit aux journaux, à l'occasion d'un article qui le concerne, ainsi qu'un de ses vicaires, inséré dans le *Journal du Commerce*, du 14 de ce mois. M. Paris proteste que dans cette longue et virulente diatribe il n'y a pas un mot de vrai.

— M. le baron de Warenghien, ancien premier président de la cour royale de Douai, a terminé sa carrière dans cette ville, à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans.

— M. le baron de Rothschild a envoyé au curé et au maire de Boulogne, près Paris, la somme de 500 fr. pour être distribuée aux indigens de cette commune, où il est propriétaire.

— La compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, pour Paris, a fait remettre aux bureaux de charité une quantité considérable de cotrets, pour être distribués aux pauvres, dans ce moment où la saison devient si rigoureuse. Le 12e. arrondissement en a reçu huit mille pour sa part.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à quatre mois de prison et 16 fr. d'amende le nommé Antoine Fleuret, convaincu d'avoir tenu des propos séditieux. Fleuret avoit déjà subi une première condamnation pour un délit de même nature.

— Le roi d'Espagne a nommé gouverneur militaire de Madrid le lieutenant-général Quesada, dont la fidélité et la bravoure sont bien connues.

— La reddition de Cadix est sue à la Havane. On y paroît résolu à rester fidèle à Ferdinand VII.

— L'*Association constitutionnelle*, instituée à Londres pour poursuivre les écrits contraires à la constitution, à la religion et aux bonnes mœurs, a fait condamner par la cour du banc du roi, et par un juri spécial, « comme libelle diffamatoire contre Georges III et outrageant pour le roi régnant, le petit poème de lord Byron : *la Vision du Jugement* ». L'auteur a pour but de flétrir la mémoire de Georges III, de plaisanter indignement sur l'affoiblissement des facultés d'un monarque vénérable par son âge et sa bonté, se moquer de sa cécité, de tourner en ridicule jusqu'à ses vertus, et de le peindre comme un tyran. Le ton général du poème est en outre d'une impiété révoltante ; jamais on n'a vu tant de dépravation jointe à tant de sang-froid.

— Il a paru à Vienne un ouvrage que l'*Observateur autrichien* re-

commande fortement; c'est un *Essai sur les moyens de réunir l'église orientale à l'église catholique*, par le D. Schmidt, avec une *Préface* de M. Frédéric Schlegel.

— Un bâtiment anglais venant de Buénos-Ayres, est arrivé à Gibraltar, vers la fin de décembre, y a apporté l'importante nouvelle que les débris des troupes indépendantes, sous les ordres du patriote Santa-Crux, déjà battues par le brave Valdès, ont été entièrement détruits, le 10 août dernier, par les brigadiers royalistes D. Petro Antonio Olaneta et D. José Carratala, dans le royaume du Pérou, province d'Arequipa, district de Tarapaca.

— Quelques lettres particulières de Francfort semblent accréditer le bruit, répandu depuis quelque temps, qu'il existe encore, dans diverses parties de l'Allemagne, des sociétés secrètes politiques. Ce qui est certain, c'est qu'on suit, de la part de plusieurs gouvernemens, avec un grand soin, les indices qu'on a eus à cet égard, et que l'on parviendra certainement à découvrir la vérité, et à faire dissoudre ces associations, proscrites par le décret de la diète de 1819.

---

*Calendrier paroissial à l'usage de Paris.* In-18; chez Beaucé-Rusand.

Voilà quelques années que ce calendrier paroît dans cette saison. Il indique les offices et les cérémonies dans les différentes paroisses de la capitale, les sermons, confréries, processions, indulgences, etc. Les fidèles sont ainsi au courant des dévotions particulières à chaque église. Cette année on a adopté un nouvel ordre qui a paru plus commode pour le lecteur. Il s'y est glissé néanmoins quelques légères erreurs. Je remarque, par exemple, que la fête du Triomphe de la Croix est indiquée à Saint-Roch pour le mardi 13, tandis qu'elle a été célébrée le dimanche 18. De même le *calendrier* suppose que la fête patronale de Saint-Sulpice a été célébrée dans cette église le second dimanche après l'Epiphanie, tandis qu'elle est renvoyée au dimanche 25. Ces petites inexactitudes ont échappé à l'éditeur au milieu d'une foule d'indications utiles pour les fidèles. Les exercices de Sainte-Geneviève, ceux du Calvaire sont aussi annoncés.

---

*Testament du Roi Louis XVI. — Lettre de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, à Mme. Elisabeth. — Déclaration du Roi Louis XIII, pour consacrer son royaume à la sainte Vierge.* Trois feuilles in-4°., imprimées en gros caractère, sur papier vélin; prix, 2 fr. et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M***, membre du conseil souverain, par M. Nachon, curé de Divonne*. Lyon, chez Périsse, 1823, in-8°.

SECOND ARTICLE.

Après avoir montré la différence de conduite de MM. de Genève à l'égard des écrits des catholiques et de ceux des protestans, M. le curé de Divonne fait l'histoire de la tolérance des Génevois, et distingue pour cela quatre époques; la première depuis la réforme jusqu'à la révolution de 1789; la seconde depuis 1789 jusqu'à la réunion à la France, en 1798; la troisième sous l'administration française jusqu'en 1814, et la quatrième depuis cette dernière époque. A toutes ces époques, des faits nombreux attestent quel fut le système constamment suivi par les autorités de Genève envers les catholiques.

La première époque surtout offre un grand nombre d'exemples d'intolérance. Genève régloit alors sur le système exclusif adopté par tous les Etats protestans; sur un de ses monumens elle gravoit une inscription où le Pape étoit nettement appelé l'antechrist, et cette inscription subsistoit encore il y a vingt-cinq ans. Un catholique ne pouvoit dans ce temps se marier à Genève, y acheter une maison, y exercer aucun droit, et un protestant qui se seroit fait catholique auroit perdu son droit de bourgeoisie. On fit mettre en prison, en 1555, des particuliers qui avoient célébré la fête de Noël; il étoit défendu aux orfèvres de vendre des croix et des chapelets, et aux libraires de vendre des Missels et autres livres de la même nature. En 1671, on défendit, sous peine de 10 écus d'amende, de sor-

tir de la ville pour aller voir des processions au grand Sacconex. Les Génevois s'opposèrent long-temps à ce que le résident de France eût une chapelle catholique dans son hôtel, et ils déplorèrent l'établissement de cette chapelle comme une honte et une calamité.

Pendant la seconde époque, qui n'embrasse qu'un intervalle de neuf ans, une assemblée nationale, formée à Genève, proposa, en 1793, de décréter la liberté des cultes; la majorité du conseil-général rejeta cette proposition, et le ministre Mouchon fut chargé de la combattre en chaire. Ce fut à cette occasion qu'il prononça un discours, imprimé depuis, et rempli d'allusions contre l'église catholique, qui y étoit représentée comme *l'ouvrage avilissant de la barbarie et de l'ignorance,* comme un *culte superstitieux et absurde,* comme le fruit *du mensonge et de l'erreur,* etc. L'esprit de mépris, d'aigreur et de haine que respire cette diatribe, dit M. Nachon, révèle tout ce que Calvin a déposé d'intolérance dans le sanctuaire de la vénérable compagnie, et constate la fidélité avec laquelle celle-ci s'applique à entretenir cette espèce de feu sacré.

Depuis la réunion de Genève à la France, l'influence de la vénérable compagnie fut affoiblie, mais le même esprit animoit la masse des Génevois. Sur la fin de 1799, deux prêtres catholiques, ayant entrepris d'établir à Genève un oratoire domestique, furent l'objet de clameurs et de voies de fait qui les obligèrent à changer plusieurs fois de local, et même par intervalles à suspendre toute fonction. Le 1er. juillet 1801, il y eut une émeute contre eux, et il fallut que le préfet, le commandant de la place, et des officiers de gendarmerie et de police se rendissent sur le lieu pour protéger un ecclésiastique menacé par un attroupement considérable. Le gouvernement français ayant exigé que la ville cédât une église pour les catholiques, on eut besoin de dix-huit mois de négociation pour ob-

tenir l'église de Saint-Germain. On refusoit en même temps un cimetière pour les catholiques, et il fallut des ordres réitérés pour triompher à cet égard de la répugnance des Génevois. En 1803, ils empêchèrent les catholiques de célébrer la messe de minuit, et encore aujourd'hui les catholiques de Genève ne peuvent s'unir au reste de la catholicité pour honorer la naissance du Sauveur. En 1810, l'évêque de Chambéri étant venu donner la confirmation à Genève, l'évêque se plaignit à lui de la conversion de M^{lle}. Grenus, qui, à l'âge de 40 ans, venoit de rentrer dans le sein de l'Eglise, et, l'année suivante, un protestant qui s'étoit fait catholique fut assailli de sollicitations importunes, et privé enfin de ses moyens d'existence par un concert de tous les habitans. En 1813, M. le curé de Genève avoit pris des mesures pour l'établissement de trois Frères des Ecoles chétiennes; il avoit loué une maison pour eux, leur avoit fait un trousseau et assuré une pension. Les Frères étoient arrivés; mais le maire prétendit qu'il ne pouvoit répondre de la tranquillité de la ville, et l'on fut obligé de les renvoyer au bout de quarante-huit heures. Ainsi, dit M. Nachon, la ville qui se regarde comme le foyer des lumières européennes avoit peur de trois pauvres et humbles Frères Ignorantins, qui venoient apprendre aux petits Génevois catholiques à lire, à écrire et à aimer Dieu; elle s'imaginoit déjà voir toutes ses lumières éteintes; le maire redoutoit l'obscurité dont on étoit menacé; il sentoit l'impossibilité de répondre de quelque chose au milieu des ténèbres, et l'on se hâtoit de prévenir un si imminent danger en repoussant les trois Frères avec une philanthropique horreur.

La quatrième époque est celle sur laquelle M. le curé de Divonne insiste davantage; mais nous sommes forcés d'abréger beaucoup les détails curieux qu'il

présente. Depuis que vingt paroisses furent détachées de France et de Savoie pour être réunies au canton de Genève, les catholiques du canton devoient, ce semble, espérer quelques ménagemens; le contraire est arrivé. Quatre pauvres Savoyards, pour avoir voulu faire exécuter, en 1817, les réglemens en usage sur l'interdiction du travail les jours de fêtes, furent arrêtés, jetés dans les prisons, détenus pendant deux mois, jugés au criminel et condamnés aux frais de la procédure, à la dégradation et à la privation des droits de citoyen génevois pendant quatre ans. Les frais s'élevèrent à plus de 250 florins, sans compter la rétribution des avocats et la dépense de la prison; le clergé catholique du canton remboursa le tout aux condamnés. Le 2 janvier 1816, M. Poncet, curé de Saint-Julien, présenta un Mémoire au conseil d'Etat pour lui remontrer la nécessité de supprimer dans les livres élémentaires des protestans des assertions et allusions injurieuses pour les catholiques. Vingt cinq autres curés et prêtres du canton firent des représentations dans le même sens; elles sont restées sans effet. En 1818, on expulsa par voies de fait le curé de Confignon, nommé par l'évêque diocésain. Nous avons parlé ailleurs de la lettre de M. Ferrary, curé du grand Sacconex, et de l'arrêté pris en conséquence par le conseil d'Etat; le clergé catholique montra dans cette circonstance autant de modération que de fermeté. En 1820, deux criminels, étrangers au canton, et prévenus d'assassinat, demandèrent, en prison, un prêtre catholique; le juge leur refusa long-temps cette consolation, et leur envoyoit un laïc protestant; à la fin cependant on permit à un prêtre de les visiter.

Les conséquences de la nouvelle loi sur les mariages ont été l'objet de la lettre de M. le curé d'Avusy. On a réclamé vainement contre les dispositions de cette loi, et contre la dissertation de M. l'avocat Bellot. Les écoles

catholiques du canton sont sous la surveillance d'une commission de onze membres, dont quatre seulement sont catholiliques; les sept autres sont protestans. Aucun prêtre n'est appelé pour l'instruction des enfans des catholiques dans le collége. L'hôpital n'est ouvert qu'aux anciens habitans du canton, et le bureau de bienfaisance n'est composé que de protestans; de sorte que les catholiques n'obtiennent rien dans la répartition des secours publics. Les curés catholiques ont réclamé plusieurs fois contre les exercices militaires fixés à la matinée du dimanche, et qui empêchent les catholiques de satisfaire au précepte de l'Église en ce jour. La constitution génevoise accorde le droit d'élection à tous les ministres protestans, qu'ils paient ou non les contributions; mais les prêtres catholiques qui ne paient pas, ne jouissent pas du même privilége, et une loi formelle a été portée à cet égard. D'après le protocole du congrès de Vienne, les habitans du territoire cédé devoient être pleinement assimilés pour les droits civils et politiques aux anciens Génevois; cependant il existe une extrême disproportion entre le nombre des protestans et celui des catholiques appelés aux places. Ces places sont réparties entre les deux communions dans le rapport de treize protestans pour un catholique, tandis que leur population respective est dans le rapport de vingt-cinq à dix-sept. Comment ne pas croire, dit M. Nachon, qu'il existe deux poids et deux mesures pour les citoyens des deux cultes, et que l'on fait toujours pencher la balance pour les uns au détriment des autres? La présence de quelques catholiques de plus dans les conseils, les commissions et les tribunaux, nuiroit-elle donc au bien de l'Etat, ou plutôt ne contribueroit-elle pas à l'harmonie générale, et ne resserreroit-elle pas les liens entre des frères?

C'est ainsi que M. le curé de Divonne expose l'espèce

de tolérance dont on use à Genève. Sa Lettre dissipera les apparences trompeuses dont se paroient les Genevois. Il parle partout en homme sûr de son fait, et qui connoît le terrain ; il cite des actes officiels, des écrits connus, des faits patens, et il est difficile d'échapper à des reproches appuyés de tant de preuves. M. Nachon rapporte encore, en finissant, une anecdote assez piquante ; trois voyageurs s'étant trouvés dernièrement dans une voiture publique avec un ministre de Genève, le pressèrent sur la divinité de Jésus-Christ, sans pouvoir obtenir rien de formel, et un d'eux promit de donner 50 louis à l'hôpital de Genève, si on lui rapportoit une profession de foi signée par la vénérable compagnie, et où la divinité de Notre-Seigneur fût énoncée d'une manière non équivoque. Ni l'intérêt de leur réputation, ni l'intérêt de l'hôpital, n'ont pu arracher aux ministres une déclaration si simple, et on peut leur appliquer encore ce que d'Alembert et Rousseau disoient, il y a soixante ans, de leurs devanciers.

Nous recommandons d'autant plus la lecture de cette Lettre, qu'elle est écrite avec autant d'esprit que de modération ; qu'elle est pleine de faits, et qu'elle dévoile parfaitement l'esprit qui règne à Genève, ou plutôt l'esprit général du protestantisme ; car partout où les protestans dominent, les catholiques éprouvent la même tolérance, et l'Allemagne en offre aujourd'hui de nombreux et tristes exemples.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. La santé du saint Père a encore éprouvé un échec, qui est dû à la sensibilité de son cœur. S. S. étoit fort attachée à M. Vincent-Marie Strambi, évêque de Macerata. Ce prélat, qui a été membre de la congrégation des Passionistes, et qui a exercé avec succès le ministère de la prédication, venoit d'être appelé à Rome, et avoit donné la démission de

son siége. On dit que Léon XII lui destinoit la place de son confesseur. Mais M. Strambi a été frappé d'apoplexie, et est mort le 1er. janvier, au moment où il achevoit sa soixante-dix-neuvième année. Cette mort imprévue a beaucoup affecté le Pape, et le chagrin a causé une nouvelle altération dans sa santé; l'insomnie a diminué les forces, et l'enflure s'est augmentée. Toutefois les soins des médecins ont rendu ces symptômes moins fâcheux, l'auguste malade est moins débile, et on espère qu'il pourra être rendu bientôt à ses travaux (1).

Paris. Le douloureux anniversaire du 21 janvier a été célébré dans toutes les églises. Les Princes et Madame se sont rendus à Saint-Denis, suivant l'usage; Madame occupoit sa tribune particulière. Un catafalque avoit été dressé dans la nef. M. le prince de Carignan assistoit à la cérémonie, ainsi que le corps diplomatique, les grands officiers de la maison du Roi et les députations des cours. M. l'évêque de Saint-Diez a officié, assisté des membres du chapitre, et M. l'évêque de Soissons a fait lecture du testament. Dans la chapelle des Tuileries, c'est M. l'évêque de Châlons qui a officié, et M. l'évêque de Strasbourg a lu le testament. Mme. la duchesse de Berri a assisté au service avec les personnes de sa suite, les ministres et plusieurs personnes de distinction. A Notre-Dame, M. l'archevêque de Paris a célébré la messe, et M. l'abbé Abeil, archiprêtre, a lu le testament. M. le préfet de police, une partie du corps municipal, et des officiers de l'état major de la place, assistoient à la cérémonie, et les ôtages de Louis XVI occupoient leur place accoutumée. Le même service a été célébré, avec plus ou moins de solennité, dans toutes les paroisses, et des messes des morts ont été dites pour la royale victime.

— On sait qu'il a été construit une chapelle expiatoire sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, à l'endroit où les corps de Louis XVI et de la Reine avoient été déposés. Cette chapelle est déclarée chapelle royale, et un ecclésiastique y est attaché comme chapelain. Le 20 janvier, Mgr. le grand-aumônier a béni cette chapelle, et le lendemain, M. l'abbé d'Hautpoul y a officié au service pour Louis XVI.

---

(1) Article officiel dans le *Diario* du 7 janvier.

Nous avons parlé du couvent de religieuses Récollettes établi l'année dernière auprès de la chapelle. Ce nouvel édifice religieux pourroit être utile dans un quartier assez éloigné de toutes les églises. Le service pour Louis XVI a également été célébré dans la nouvelle église bâtie dans l'enclos du Temple par les soins de Mme. la princesse Louise de Condé. C'est M. l'évêque nommé d'Angoulême qui a officié dans cette cérémonie. Cette église est remarquable par son élégante simplicité, et est ouverte au public.

— Le vendredi 23, M. le grand-aumônier, archevêque de Rouen, et MM. les évêques de Saint-Diez, de Perpignan, de Châlons et de Strasbourg, ont prêté leur serment de fidélité entre les mains du Roi. Cette cérémonie a eu lieu à la messe, après l'Evangile. Après la messe, S. M. a adressé des paroles flatteuses à chacun des évêques.

— Les ennemis de la religion avoient témoigné hautement le désir que M. l'archevêque de Toulouse fût traduit devant une cour royale pour sa Lettre pastorale : ils auroient été charmés de voir un évêque assigné devant un tribunal, et assis sur les mêmes bancs que les journalistes les plus audacieux et les faiseurs de pamphlets. C'est pour cela qu'après avoir critiqué la Lettre pastorale ils ont aussi blâmé l'ordonnance qui la supprimoit. Ils essaient aujourd'hui d'exciter quelque bruit à l'occasion d'une mesure prise par M. l'évêque de Chartres, et ils se sont flattés de l'espoir de voir ce prélat réduit à plaider devant les tribunaux. M. de Latil a voulu réunir la cure de la cathédrale à son chapitre, à l'instar de ce qui s'est fait dans presque tous les diocèses. Il n'a agi que d'après des ordonnances royales, et a suivi l'exemple de la plupart de ses collègues. Il n'est point question d'éteindre un titre, mais de le réunir au chapitre. Le curé de Notre-Dame de Chartres, poussé, à ce qu'on croit, par de pernicieux conseils, a appelé comme d'abus des ordonnances de M. l'évêque, et a rendu plainte devant la cour royale de Paris. On annonce un Mémoire rédigé par des avocats, qui se fondent surtout sur le décret du 25 mars 1813, décret rendu *ab irato,* et qui n'a jamais été exécuté. Au surplus, il paroît que la requête n'a pas été admise, et le conseil d'Etat élève, dit-on, un conflict de juridiction, et réclame l'affaire comme étant dans ses attributions. On ne peut que regretter qu'un ecclésiastique, qui a des qualités estimables, ait cédé à des suggestions

étrangères, ait provoqué un éclat fâcheux, et se soit mis en opposition déclarée avec son évêque sur un point où il lui eût été si honorable de sacrifier les prétentions qu'il peut avoir, et de montrer sa soumission et son désintéressement.

— On a remarqué avec surprise combien, depuis peu d'années, la mort a fait de ravages dans l'épiscopat français. Il y avoit encore, en 1814, trente-six évêques existans de ceux qui avoient été sacrés avant la révolution; aujourd'hui il n'en existe que quinze, dont cinq seulement sont en place: ces cinq sont M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; M. le cardinal de La Fare, archevêque de Sens; et MM. les archevêques de Bordeaux, de Tours et de Reims. Les anciens évêques qui n'occupent pas de place sont M. le cardinal de Bausset, MM. de Bovet, de La Broue, Amelot, de Thémines, d'Agoult, de Bonneval, de Mérinville et de Beaumont. La mort n'a pas moins moissonné parmi les évêques institués en 1802: il y avoit, en 1814, quarante-un de ces évêques vivans; dix-sept sont morts depuis, d'autres ont donné leur démission en raison de leurs infirmités, et il ne reste plus en place que treize de ces prélats; savoir, M. l'archevêque de Bordeaux, M. l'archevêque d'Albi, précédemment évêque de Bayeux; et MM. les évêques d'Agen, d'Ajaccio, d'Angers, d'Arras, de Cahors, de Cambrai, de Carcassonne, de Clermont, de Rennes (précédemment évêque de Trèves) et de Versailles. Parmi les évêques qui avoient été institués postérieurement à 1802, et avant la restauration, il n'en reste que sept: M. l'archevêque d'Aix, précédemment évêque de Vannes; M. l'archevêque d'Avignon, précédemment évêque de Mende; et MM. les évêques de La Rochelle, de Digne, de Montpellier, de Coutances et de Troyes. Au total, sur les cinquante siéges conservés en France en 1801, il n'y a que seize titulaires de ceux qui avoient été institués avant la restauration. Les trente-quatre autres siéges ont tous été pourvus par le Roi, qui a, en outre, nommé aux trente nouveaux siéges créés depuis. En sorte que tout l'épiscopat se trouve renouvelé presque en entier dans un si court intervalle.

— Nous avons dit un mot du don de M. l'abbé Caminot pour les Sœurs du Mont-Saint-Sulpice: des renseignemens qui nous parviennent sur cette bonne œuvre feront encore mieux connoître la valeur du bienfait. M. Coulouvrier, curé

du Mont-Saint-Sulpice (Yonne) appela dans sa paroisse, en 1821, des Sœurs de Pargues, dites de la Providence, pour tenir une école. On ne fut pas long-temps sans apprécier les avantages de cet établissement, et les paroisses voisines même profitèrent des soins des religieuses. Ces pieuses institutrices ont pour supérieur un grand-vicaire de Troyes, aussi connu par son zèle et ses vertus que par ses écrits de morale et de dévotion. Elles sont particulièrement destinées pour les campagnes, et se contentent du traitement le plus modique. Cependant, malgré leur désintéressement, la nouvelle école n'auroit pu se soutenir sans le zèle et la charité d'un respectable ecclésiastique que son âge et ses infirmités ont forcé de quitter l'exercice du ministère après cinquante ans de travaux. M. l'abbé Caminot, ancien docteur de Sorbonne, et aujourd'hui chanoine honoraire de Troyes, avoit autrefois desservi la paroisse Saint-Sulpice, et lui portoit encore un vif intérêt. Quoique sa fortune soit peu considérable, il trouve encore le moyen de la consacrer en bonnes œuvres; et apprenant que l'établissement du Mont-Saint-Sulpice avoit peine à se soutenir, il vient de lui léguer une somme de 2000 fr. pour l'acquisition d'une maison. On espère que ce don en provoquera d'autres, et maintiendra une école si précieuse pour tout un canton.

— On nous a communiqué, quoique un peu tard, la Lettre pastorale de M. l'évêque de Gap, à l'occasion du rétablissement de ce siége et de son entrée dans le diocèse. Nous citerons deux passages de cette Lettre :

« Le moment après lequel vous avez tant soupiré est enfin arrivé. Les obstacles qui avoient empêché que le nombre des premiers pasteurs ne fût augmenté ont été levés. Les besoins des troupeaux ont été sentis, et leurs vœux exaucés. Les pères sont placés à portée des enfans; leur voix sera plus facilement entendue, et la douce influence de leur autorité plus heureusement sentie. Ils paroissent dans notre patrie comme de nouveaux ambassadeurs de Jésus-Christ, pour cimenter de plus en plus sa paix avec le ciel.

» Vous ne pouvez méconnoitre ici, N. T. C. F., la puissance de celui qui tient en ses mains le cœur des hommes, et dirige leur volonté pour la rendre l'instrument de la sienne; appaise les vents et les tempêtes, et semble souvent n'avoir permis l'orage que pour rendre plus éclatant le prodige qui rétablit la tranquillité.

» Vous bénites la Providence au moment où nos temples et nos autels se relevant de leurs ruines, vous pûtes encore devenir les témoins de la majesté de nos cérémonies. Vous avez bien plus de rai-

son de la bénir aujourd'hui qu'elle perfectionne son ouvrage, en y imprimant des traits nouveaux de son amour. L'horizon est bien plus serein qu'il ne vous parut alors. Tout a été réglé par un concert qui ne sauroit être plus satisfaisant, et qui ne laisse plus de prétexte à l'anxiété. D'un côté, c'est un pontife qui s'est montré au-dessus du malheur, et qui, reconduit sur son siége par une suite d'évènemens miraculeux, y exerce paisiblement sa puissance, et imprime sur tous les actes de sa volonté le sceau d'un zèle éclairé, pur, actif et indépendant; de l'autre, c'est un monarque pacifique, dont la foi ne sauroit être un problème, chrétien par conviction et par sentiment. Ce sont eux qui ont arrêté les mesures les plus propres dans les conjonctures présentes à opérer le bien, et sont parvenus à rendre leurs pasteurs à tant d'églises qui s'étoient crues pendant long-temps condamnées à une perpétuelle viduité.......

» Il est bien heureux pour nous de pouvoir dire en ce moment, avec le souverain pasteur, *que nos brebis nous connoissent, et que nous les connoissons*. Il y a peu de contrées dans notre diocèse que nous n'ayons déjà parcourues, peu de paroisses dont les besoins ne nous soient présens. La longue habitude d'une affectueuse sollicitude a formé par avance des liens étroits qui unissent le troupeau au pasteur, et le pasteur au troupeau.

» Pour nous préparer à recevoir avec moins de répugnance le joug sous lequel nous aurions un jour à courber notre tête, la Providence nous avoit fait coopérer depuis long-temps à la conduite de vos ames; elle nous exerçoit à l'art des arts sous les yeux d'un pasteur dont nous pourrons vous donner plus d'une fois occasion de regretter les tendres soins. Ce sera pour lui une privation bien sensible que de n'avoir plus à votre égard une qualité à laquelle il attachoit tant de prix. Il ne s'en consolera qu'en pensant qu'il y a au milieu de vous un autre lui-même qui tâchera au moins de ne pas lui céder en tendresse pour ceux qui étoient l'objet si bien mérité de la sienne. Nous comptons sur un juste retour de votre part, et le premier gage que nous avons à vous en demander, c'est l'assistance de vos prières. Il ne sauroit y avoir de position où elles nous fussent aussi nécessaires ».

Le même prélat a aussi publié, dans le temps, des Mandemens sur la mort de Pie VII et sur la délivrance de l'Espagne. Les sentimens qu'y montre M. l'évêque de Gap, les vœux qu'il forme pour l'Eglise et pour l'État, les conseils qu'il donne à son troupeau, tout cela est digne d'un pasteur aussi recommandable par son zèle que par sa piété.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Rien de si lugubre et de si effrayant que les feuilles libérales depuis quelque temps; il semble, quand on les lit, que nous soyons retombés sous le joug du despotisme, et que les libertés publiques

soient anéanties. On ne nous parle que d'alarmes et de terreurs. Les droits féodaux vont être rétablis, l'inégalité des partages est une chose arrêtée; il faut s'attendre à voir revenir les couvens, et les pauvres cadets seront forcés d'y entrer. De plus, on mettra de nouveaux impôts pour soutenir ces établissemens. Toutes ces mesures sont secrètement convenues, et il faut nous résigner à les subir. Mais comment les libéraux ont-ils découvert ces projets de l'aristocratie et du privilége? C'est sur un mot échappé à un journaliste, sur une plaisanterie de l'un, sur une méprise de l'autre. On leur fait dire ce qu'ils n'ont jamais pensé, et on pousse aux dernières conséquences le système qu'on leur suppose. Depuis qu'il est question des élections surtout, on redouble d'efforts pour aigrir et effrayer les électeurs; on ne leur parle que d'atteinte à leurs droits, d'entraves et d'abus. La petite propriété est menacée, on la méprise, et elle auroit tout à craindre, si le *Constitutionnel* ne la soutenoit avec un courage et un dévoûment dignes d'une éternelle reconnoissance. Ce journal exhorte les électeurs à s'unir, à s'entendre, à se concerter pour opposer une digue aux envahissemens du pouvoir et aux artifices de ses agens. Il leur fait bien sentir que la charte est anéantie, si on ne se hâte pas de nommer les libéraux les plus déterminés, dont l'attachement pour la charte n'est pas douteux. Ainsi la monarchie seroit évidemment perdue, si M. Manuel n'étoit pas député, et le trône ne pourroit se soutenir, si on ne lui prêtoit l'appui de M. B. Constant, de M. Etienne, de M. de La Fayette, et des autres qui ont donné tant de preuves de leur dévoûment aux Bourbons et à l'ordre établi. Les éloges que le *Constitutionnel* donne à ces intrépides défenseurs de la charte doivent inspirer autant de confiance que ces plaintes éternelles sur les sombres projets des royalistes, sur les attentats du ministère, et sur le retour de l'ancien régime, des couvens et de la féodalité.

— Le 21 janvier, ce jour de deuil pour la France entière, a toujours été marqué par un bienfait de nos Princes. S. A. R. Madame a chargé M. Amet, administrateur de charité, de faire une distribution extraordinaire de bois aux pauvres honteux.

— M. de Marcilly, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et chef d'escadron d'artillerie, qui a commandé les batteries du deuxième corps, sous les ordres du maréchal Molitor, et M. Emile Capelle, capitaine au 2e. régiment de dragons, ont été autorisés par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême à accepter et à porter, le premier, la croix de Saint-Ferdinand, et le second, la grand'-croix de première classe du même ordre, dont S. M. catholique a daigné les décorer, comme un témoignage de sa satisfaction pour la conduite qu'ils ont tenue pendant la dernière guerre.

— S. A. R. le Prince généralissime vient encore d'accorder au 51e. régiment de ligne, commandé par M. le colonel de Contrégise, neuf décorations de Saint-Ferdinand, de deuxième classe, trois de chevaliers du même ordre, et trois de l'ordre de Charles III, pour les services rendus par ce régiment dans la campagne de la Péninsule.

— Tous les honneurs de la souveraineté ont été rendus à la dépouille mortelle du roi Victor-Emmanuel. Pendant trente-six heures toutes les corporations religieuses de la ville de Moncarlier ont fait des prières continuelles. Ce temps expiré, le feu roi a été revêtu de son grand uniforme, et transporté du château royal de Moncarlier au palais dit de *Madame*, à Turin. Le même soir, Victor-Emmanuel, revêtu des habits royaux, a été exposé dans la chapelle ardente, où tout le peuple a été admis. La pompe funèbre a ensuite accompagné jusqu'à la basilique royale de la Soperga, les restes de ce vertueux monarque. Le roi a ordonné que le deuil seroit porté pendant six mois dans toute la rigueur de l'étiquette.

— Le conseil royal de l'Université a définitivement statué sur le sort de l'école de Sorèze. Des considérations majeures l'ont déterminé à conserver cet établissement; mais il paroît certain que l'école sera réformée, et que l'on prendra toutes les mesures convenables pour remédier aux désordres qui avoient éveillé la sollicitude du gouvernement.

— M. le colonel Gustafsson (l'ancien roi de Suède, Gustave IV), ayant écrit à M. le comte de Las-Cases au sujet de quelques articles du *Mémorial de Sainte-Hélène,* qui le concernent personnellement, et qui avoient le droit de le toucher au dernier dégré, cette réclamation a donné lieu à une réponse de l'auteur du *Mémorial*. M. de Las-Cases s'excuse des erreurs qu'il a commises, par les variations inévitables qu'éprouve un fait dès qu'il passe par plusieurs bouches intermédiaires, et se reconnoissant tout simplement coupable, il ajoute que le *Mémorial* est à la veille de sa réimpression et qu'il sera purgé.

— Il paroit que les libéraux sont menacés de perdre un des recueils les plus utiles à la cause. On dit que les *Tablettes universelles* ont changé de propriétaire. On sait quels étoient l'esprit et la couleur de ce journal, soit sous le rapport religieux, soit sous le rapport politique. Les anciens rédacteurs, qui sont MM. Thiers, Mignet, Remusat, Decaën, Dumon, Rabbe, Coquerel, Dubois et Bodin, annoncent qu'ils cessent d'y coopérer, et qu'ils renoncent à la *responsabilité morale* de ce recueil. Est-ce qu'il y avoit, a-t-on dit, de la *morale* dans les *Tablettes,* et comment la *responsabilité morale* des auteurs souffroit-elle des sarcasmes sur la religion et des déclamations sur la politique, qui passoient toute mesure, et qui eussent mérité une répression publique? On peut donc se consoler du silence de ces Messieurs, auxquels il faut joindre MM. Cauchoix-Lemaire, Mahul et Malbouche, qui ont fait aussi leur déclaration, et qui sont bien aises que l'univers sache qu'ils ne coopèrent plus aux *Tablettes*.

— Dans les premiers jours de janvier, il est parti de Brest quatre frégates, quatre corvettes de guerre, deux grands bricks, une goëlette, une corvette de charge et deux gabares. Parmi ces bâtimens les uns se rendent à Cadix, d'où ils ramèneront en France des sous-officiers et des soldats dont le temps est expiré; les autres vont à Rio-Janéiro, aux Antilles, ou stationner à Cayenne. Le retour des bâtimens du Roi qui étoient employés le long des côtes d'Espagne, ou à des croisières près de notre littoral, vont fournir les moyens

de rendre plus fortes quelques-unes de ces stations, que les circonstances de la dernière guerre avoient forcé de réduire à un trop petit nombre de bâtimens.

— Le bruit d'une arme à feu qu'on a tiré, le 20 au soir, sur la place du Carrousel, a causé quelque rumeur. Sur l'indication des sentinelles voisines de la rue de Rivoli, un individu, qu'on dit être garçon tailleur, qui fuyoit précipitamment de ce côté, a été arrêté et conduit au petit poste qui est du côté de la place de Louis XV.

— On fait à Colmar des grands préparatifs en l'honneur du 19e. d'infanterie de ligne, du 4e. régiment d'artillerie à cheval et des hussards du Bas-Rhin, venant d'Espagne, qu'on attend dans le courant du mois.

— C'est par arrêté du 3 décembre dernier, que le conseil-général des hospices a décidé, sur la proposition de l'administration de la compagnie mutuelle contre l'incendie pour Paris, qu'une somme de 9 à 10,000 fr., à prendre sur les sommes versées annuellement à la caisse des hospices, par cette association, suivant ses statuts, et provenant du dixième des produits des *polices d'assurances*, seroit destinée, tous les ans, à des distributions extraordinaires de combustibles aux indigens de Paris.

— La commission pour le mausolée du comte de Précy, établie à Paris avec approbation du Roi, sous la protection spéciale de S. A. R. MONSIEUR, et présidée par le chevalier Madinier, ancien commandant des Lyonnais, a la satisfaction d'annoncer que les travaux sont en pleine activité, et seront poursuivis sans interruption jusqu'à l'achèvement de ce projet religieux et national. S. Exc. le ministre de l'intérieur a bien voulu accorder, pour sa construction, les marbres nécessaires expédiés par ses ordres des carrières de Carrare.

— Un Français, M. Jumel, transplanta, il y a quatre ans, en Egypte, le cotonnier du Brésil. Cet essai réussit, et le pacha ordonna d'augmenter la culture de cet arbuste, et de l'exécuter plus en grand. Le produit s'accrut rapidement. Maintenant, dans la quatrième année de la récolte, il est déjà arrivé à Marseille six cent mille kilogrammes de coton, et à peu près autant à Trieste et à Livourne. La récolte de cette année s'élèvera, disent des lettres dignes de foi, à cinq millions de kilogrammes. La culture de ce produit, qui, par l'ordre exprès du pacha, a pris le nom de coton de Jumel, est permise dans toute l'Egypte. Ce nouveau coton est excellent; il remplace parfaitement celui de Fernambouc, et paroît même plus pur et plus blanc.

— Autant qu'on peut en juger par le peu qu'en disent des lettres de Rio-Janéiro, datées du 26 novembre, il paroit que l'empereur D. Pedro a dissous le congrès national, qui s'occupoit alors de la rédaction de la constitution du Brésil, et dont les articles devoient être soumis à son approbation, et fait embarquer pour le Hâvre-de-Grâce tous ceux parmi les députés qu'il regardoit comme réfractaires. Il a également changé tous ses ministres. On attend avec la plus vive impatience les détails qui feront connoître le motif de cette conduite

de la part de l'empereur; mais on a des raisons de croire que ce prince a voulu se réconcilier avec son père, et remettre le Brésil sous la puissance du Portugal.

— Le 2e. conseil de guerre, séant à Perpignan, a, dans sa séance du 12 janvier, condamné à mort les nommés Cornevaux, Claude Desiré et Chamaras-Henri Peulin, convaincus du délit de port d'armes contre la France.

— Le roi Ferdinand, par un décret du 5 janvier, a créé une junte, qui, présidée par D. Juan Perez Villamil, devra porter son attention sur toutes les branches de la richesse publique, sur celles qui donnent les alimens et les matières premières, sur les arts qui les emploient, sur le commerce qui en facilite la consommation, maintient et augmente le produit. Cette junte examinera encore toutes les lois et dispositions en vigueur, et proposera les moyens qui pourront contribuer plus efficacement à augmenter et perfectionner les produits territoriaux et industriels, pour hâter les progrès des arts, du commerce et de la navigation.

— Les ex-députés des cortès Galiano, Arguelles, Lagesca, l'amiral Valdes, l'ex-ministre Vadillo, le général Mina, et les autres émigrés espagnols réfugiés en Angleterre, se sont réunis en comité pour nommer une commission chargée de tout ce qui est relatif au secours et au sort de l'émigration.

---

*Poésies sacrées, précédées du Calendrier ecclésiastique;* ouvrage dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, par M. Trécourt (1).

Je ne veux point chicaner M. Trécourt sur ce qu'il réunit dans un même volume deux choses fort disparates, des vers et une théorie du Calendrier : des vers vont assez mal avec des discussions sur les épactes, les cycles, la lettre dominicale et l'indiction; et peut-être eût-il mieux valu séparer entièrement des sujets si différens. Quoi qu'il en soit, chacun des ouvrages, considéré en soi, est digne d'estime. M. Trécourt, dont nous avons cité autrefois une pièce de vers sur la naissance du duc de Bordeaux, a réuni ici des traductions et des imitations d'hymnes, de proses et de prières usitées dans les offices de l'Église. Ces traductions et ces imitations offrent de la facilité et du naturel. L'hymne *O luce qui mor-*

---

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand, rue de l'Abbaye; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

*talibus* nous a paru une des plus heureusement rendues. La prose pour l'enterrement des enfans, *Funeri ne date planctum*, offre aussi de la grâce et de la douceur. Nous citerons ici la traduction du psaume *De profundis* :

Grand Dieu! toi qui descends dans l'abime des cœurs,
Regarde avec pitié ma profonde misère;
Daigne prêter l'oreille à mon humble prière,
Et mets enfin un terme à tes justes rigueurs.

J'ai provoqué sur moi ta céleste vengeance,
Et ne mérite plus tes divines bontés;
Mais, si tu n'as égard à nos iniquités,
Quel mortel pourra donc soutenir ta présence?

Tu le sais, ta parole est l'objet de ma foi,
Et ta miséricorde est mon unique asile;
Elle seule, ô mon Dieu! soutient mon cœur fragile,
Et fixe pour jamais mon espérance en toi.

Tant que l'astre du jour éclairera la terre,
Qu'Israël, Dieu puissant! espère en tes bontés,
Tu le rachèteras de ses iniquités,
Et ses enfans, en toi, verront toujours un père.

L'*Exposition succincte de la théorie du Calendrier* offre des notions exactes sur des matières qu'il est trop commun d'ignorer, sur les différentes divisions des temps, sur la réforme du Calendrier, et sur ses rapports avec les usages de l'Eglise. M. Trécourt n'a eu d'autre ambition que d'être précis et exact sur un sujet qui n'offre pas de prise à l'imagination. Sa prose, comme ses vers, ont le caractère qui convient à chaque genre.

---

## AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

*Sur les conférences ecclésiastiques de Rodez et de Digne.*

Tandis que la plupart des diocèses gémissent aujourd'hui de la rareté des prêtres, et offrent des campagnes abandonnées, des églises sans pasteurs, et des peuples ensevelis dans une déplorable ignorance et s'accoutumant à se passer de tout exercice religieux, quelques diocèses, par une heureuse exception, jouissent de secours abondans, et se félicitent de compter un nombreux clergé qui peut pourvoir à tous les besoins, et ne laisser aucune paroisse sans instruction, et aucun troupeau sans pasteurs; parmi ces pays privilégiés est le diocèse de Rodez, où de nombreuses vocations réparent annuellement les pertes du sanctuaire, et où le séminaire ne peut contenir que la moindre partie des élèves qui se présentent. Ce diocèse a vu cette année huit cents prêtres réunis dans deux retraites ecclésiastiques qu'a dirigées M. l'abbé Boyer. Ce même ecclésiastique a donné une retraite aux séminaristes, dont une partie est forcée de loger en ville, faute de place dans le local du séminaire. On s'occupe aujourd'hui de construire un nouveau séminaire, et le clergé y a contribué avec un empressement et une générosité fort au-dessus de ses moyens. La présence d'un évêque a donné dans ce pays une nouvelle impulsion vers le bien, et son zèle, son activité, son expérience, travaillent déjà efficacement à fermer les plaies de la révolution, à ranimer la discipline, et à former des établissemens utiles. Le prélat sera secondé par un clergé chez qui règne l'esprit de soumission à l'autorité et l'attachement aux règles. Déjà, avant l'arrivée de M. de

La Lande, on avoit rétabli l'usage des conférences ecclésiastiques. Les grands-vicaires, qui administroient le diocèse au nom de M. l'évêque de Cahors, avoient adressé sur ce sujet au clergé de l'Aveyron une Lettre pleine de sagesse. Cette Lettre est signée de MM. Mazars, de Méjanès-Veillac, Monestier et Malrieu, vicaires-généraux. Ils font sentir l'utilité et la nécessité des conférences. Plusieurs ecclésiastiques, disent-ils, ayant fait des études rapides, ignorent quelquefois les principes nécessaires pour la direction des consciences, et ont besoin qu'on les leur rappelle. Nous citerons ici les propres paroles de la Lettre :

« Les conférences ecclésiastiques sont donc nécessaires à ceux qui sont foibles, pour s'instruire de ce qui a rapport à leur état. Ils y apprendront facilement les règles qu'on doit garder dans l'administration des sacremens; ils y proposeront leurs doutes, et on les éclaircira; leurs difficultés, et on les aplanira; ils se formeront à la solution des cas de conscience; ils apercevront les fautes qu'ils avoient commises dans l'exercice de leurs fonctions, et sur lesquelles ils n'avoient pas le moindre remords, faute de les connoître; et cette connoissance leur fera prendre les moyens les plus efficaces pour ne plus tomber à l'avenir dans les mêmes écarts. Quelquefois, dans un quart d'heure, ils acquerront les notions les plus essentielles, que plusieurs années d'étude n'auroient pas été capables de leur donner.

» Les conférences seront encore du plus grand avantage, même pour les ecclésiastiques les plus éclairés. Ceux-ci n'ignorent pas que, quelque grande que puisse être l'étendue de leurs connoissances, les vérités de la morale, sans parler de celles que la foi nous enseigne, sont une mer sans fond, et qu'une étude continuée pendant la plus longue vie ne suffiroit pas pour tout apprendre.....

« Quand on s'occupe seul à la discussion d'une question obscure, c'est souvent d'une manière froide et languissante, qui engendre quelquefois le dégoût ou le découragement. L'homme, ennemi du travail, l'abandonne facilement, s'il n'y est engagé par quelque motif qui l'intéresse, poussé par quelque aiguillon qui l'excite, et secouru dans les difficultés

qui le rebutent. Mais les matières que l'on traitera dans les conférences ecclésiastiques intéresseront nécessairement, par l'utilité et la nécessité de leur connoissance, ceux qui veulent se rendre capables de remplir dignement leurs devoirs. Il s'élèvera dans l'esprit de tous une noble émulation qui ranimera leur ardeur pour l'étude. Les plus savans y communiqueront leurs lumières, et les plus foibles, par de simples questions qui naîtront du sujet, obligeront quelquefois les premiers à faire usage de toutes les ressources de leur esprit pour trouver les véritables principes de solution. On examinera avec assez d'étendue les sujets les plus épineux; on les éclaircira par une communication réciproque de sentimens, de doctrine et d'expérience, et chacun se retirera plein de nouvelles connoissances, avec la ferme résolution d'en faire la règle de sa conduite.

» Nous ajoutons enfin que les conférences, en bannissant du sein des ecclésiastiques cette funeste oisiveté, si féconde en désordres, réveilleront insensiblement cet esprit de piété qui doit être inséparable des véritables ministres des autels. L'esprit de zèle et de piété n'est que trop sujet à s'affoiblir au milieu du monde : on prend naturellement, et presque à son insu, les goûts, les sentimens, les idées de ceux avec qui l'on est accoutumé de vivre. Sous le spécieux prétexte de la charité, on s'engage souvent à de tristes condescendances, qui finissent par un déplorable relâchement. Peu à peu la ferveur s'éteint, l'ame s'endort dans une indifférence mortelle; et l'on en vient enfin à ce dernier excès, de s'acquitter avec une effrayante insensibilité, et quelquefois avec une précipitation indécente, des plus saintes, des plus redoutables fonctions du ministère.

» Mais, par l'institution que nous vous proposons, les ecclésiastiques étant obligés de s'instruire des devoirs de leur état, afin de n'avoir pas à rougir, au milieu de leurs confrères, d'une honteuse ignorance, seront forcés de faire des réflexions sérieuses sur l'excellence du sacerdoce, sur la grandeur des obligations qu'il impose, sur la sainteté que Dieu exige de ses ministres, sur les dangers qu'ils courent dans l'exercice de leur ministère; et une fois pénétrés de ces grandes vérités, ils sentiront de plus en plus la nécessité d'acquérir les vertus pastorales, encore plus utiles pour le bien spirituel des peuples qu'une science éclatante. Ceux qui n'ont qu'une

piété languissante, en voyant la ferveur de plusieurs de leurs collègues, leur tendre sollicitude pour le salut des ames qu'ils sont chargés de conduire, se feront un devoir de les imiter. Ces assemblées resserreront parmi vous les liens de la charité fraternelle, en multipliant vos rapports; elles seront un sujet d'édification pour les fidèles qui vous environnent, pourvu qu'elles se tiennent dans l'ordre et la décence convenables. En voyant qu'elles n'ont d'autre but que de former leurs pasteurs à la science nécessaire pour les conduire dans les voies du salut, elles augmenteront la confiance qu'ils doivent avoir en eux; ils en feront peut-être un tribunal pour terminer leurs différends, et ils béniront mille fois la Providence de leur avoir accordé ce bienfait inappréciable ».

MM. les grands-vicaires de Rodez donnoient ensuite, dans la Lettre citée, des avis pour l'ordre et la tenue des conférences, qui devoient commencer au mois de mai de chaque année, et finir au mois d'octobre. Tout le diocèse étoit partagé en quarante-cinq districts. Dans chaque district on élisoit un président des conférences. Chaque conférence commençoit et finissoit par la prière. A la suite de la Lettre sont marqués les sujets que l'on devoit traiter dans les conférences de 1821; ces sujets roulent sur la justice. On supposoit dix conférences en tout, et on proposoit pour chacune d'abord des questions générales, puis des cas particuliers à résoudre. Ces cas portoient sur des matières de possession de biens, de contrats de restitution. On devoit traiter deux conférences par chaque réunion, et chacun étoit invité à préparer avec soin les sujets indiqués, et à mettre par écrit son sentiment et ses preuves.

On a également imprimé les sujets des conférences pour 1822, avec les décisions des cas de conscience discutés dans les conférences de 1821. On y trouve la réponse aux questions générales proposées l'année précédente, et en même temps la solution des cas particuliers. Ces réponses et ces solutions paroissent rédigées

avec sagesse, et tenir le milieu entre le relâchement et la sévérité. Les sujets des conférences pour 1822 sont la continuation du traité de la justice, et traitent aussi des différentes manières dont on peut faire tort au prochain, et de l'obligation de restituer. Il y a douze sujets de conférences, et les ecclésiastiques sont invités à consulter saint Thomas, saint Antonin, Sylvius, les *Conférences* d'Angers, etc. Le tout est terminé par un avis de MM. les grands-vicaires relativement aux conférences; ils se plaignent d'avoir reçu peu de procès-verbaux, et préviennent qu'on demande moins de longues discussions que des réponses nettes et précises. Ils profitent de cette occasion pour donner des avis sur différentes matières. Cette Circulaire est signée des mêmes grands-vicaires que ci-dessus.

Il paroît que les conférences de 1822 ont été plus fréquentées, et ont donné lieu à un examen plus attentif des sujets indiqués; car les réponses aux questions sont longues et motivées : on distingue soigneusement les circonstances, on montre en quoi elles aggravent ou diminuent la faute; on applique les principes aux cas particuliers; enfin on paroît procéder avec méthode, discernement et prudence. Le Code civil y est souvent cité, et on y a égard aux évènemens et à l'influence de la révolution pour les questions qui peuvent s'y rattacher. Sous ce rapport, ces réponses et ces solutions peuvent surtout être utiles dans des cas qui, vu les circonstances, diffèrent toujours plus ou moins de ceux qui sont rapportés dans les anciens auteurs. A la suite des réponses pour les conférences de 1822 sont les sujets des conférences à traiter pour 1823; elles ont toutes pour objet les contrats, leurs différentes espèces, et les questions auxquelles elles peuvent donner lieu. Il y a dix sujets de conférences en tout, et on y devoit expliquer en outre les premiers psaumes.

Les conférences dés trois années forment trois imprimés in-4°., dont le dernier surtout est assez considérable. Il est probable qu'on va publier incessamment le résultat des conférences de 1823, et les sujets à traiter pour 1824. On ne peut douter que les conférences de l'année dernière n'aient été suivies avec plus d'empressement, et n'aient donné lieu à plus de travail, de discussion et de recherches. On se sera peu à peu accoutumé à ces réunions; on en aura mieux senti les avantages, soit pour l'instruction, soit pour la piété, soit pour resserrer les liens entre les ecclésiastiques. L'arrivée de M. l'évêque aura encore été un nouvel encouragement pour ces assemblées et pour les travaux auxquels elles donnent lieu, et nous espérons avoir à rendre compte bientôt de ce qui se sera passé dans les conférences de 1823. Nous pourrons même citer quelques décisions plus importantes sur des matières dont la publicité n'offriroit aucun inconvénient.

On a vu que l'on s'étoit borné dans les conférences de Rodez à des questions de morale et à des cas de conscience. Ces sujets sont importans sans doute, et ce sont peut-être ceux dont l'application est la plus fréquente et la plus nécessaire. Toutefois il semble que l'on pourroit y joindre quelques questions d'un autre genre, des discussions sur les fondemens de la religion, et des réponses aux difficultés des incrédules. Nous avons sous les yeux des questions proposées dans le diocèse de Digne, et la réponse à ces questions. Les unes et les autres nous paroissent tout-à-fait dignes de remarque. Une des questions proposées étoit celle-ci : « Comment peut-on prouver la divinité de la religion chrétienne par sa propagation, le siècle d'Auguste ayant fait connoître le ridicule de l'idolâtrie, et disposé les esprits à une religion qui enseignoit une morale pure ». Sur cette question, que l'on a plus ou moins étendue, les divers membres de la conférence

ont considéré d'abord les moyens employés à la propagation du christianisme, les obstacles qui s'opposoient à cette propagation, et la disproportion entre ces moyens et la fin, et ils en ont conclu que, puisque le christianisme s'étoit établi contre toutes les règles et les calculs de la prudence humaine, il falloit que la main du Tout-Puissant y fût intervenue; c'est ce qu'ils ont fait sentir par des développemens précis et lumineux.

La seconde question est celle-ci : « Comment peut-on prouver la divinité de la religion chrétienne par la multitude et la constance des martyrs, puisqu'ils n'ont été mis à mort que pour le dogme de l'unité de Dieu qui étoit connu par la raison, et comme réfractaires aux lois de l'État, l'histoire prouvant d'ailleurs que bien des sectes, entr'autres, le manichéisme et le protestantisme, ont eu aussi leurs martyrs » ? Cette question a encore été traitée dans les conférences avec assez d'étendue, et, chacun envisageant le sujet sous différentes faces, on a fait voir que les martyrs n'avoient pas seulement rendu témoignage à l'unité de Dieu, mais encore à l'ensemble des vérités révélées, et qu'aucune secte ne pouvoit se vanter d'un témoignage si persévérant et si unanime. On a insisté sur la multitude des martyrs, sur leur caractère moral, leur innocence, leur courage, et on a montré la différence entre leurs vertus héroïques et l'exaltation de quelques victimes des préjugés ou de l'erreur. Ce qui a été dit à ce sujet nous a paru un fort bon résumé des raisonnemens de nos meilleurs apologistes.

Nous regrettons de ne pouvoir présenter des extraits de ces conférences, qui nous paroissent faire autant d'honneur aux lumières qu'au zèle des ecclésiastiques du diocèse de Digne.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les nouvelles de Rome sont un peu plus rassurantes. Le saint Père est très-foible; mais les grands accidens ont cessé, et on se flatte que les soins et le repos lui rendront peu à peu tout ce qu'il a perdu. Il a été douloureusement affecté de la mort de M. Strambi, au moment où il venoit d'appeler ce prélat auprès de lui, et où il se proposoit de l'attacher à sa personne. Il a couru même, sur cette mort inopinée, un bruit que nous n'avions pas d'abord répété, mais qui nous vient de plusieurs côtés à la fois: on dit que, dans un moment où S. S. étoit le plus mal, M. Strambi fit à Dieu le sacrifice de sa vie pour obtenir la conservation du souverain Pontife, et que c'est après cet acte généreux qu'il a été frappé de l'attaque qui l'a enlevé. Cependant il est bon d'observer que M. Strambi avoit soixante-dix-neuf ans, et cet âge suffit peut-être pour expliquer la mort du prélat.

— Le dimanche 25, le sacre de MM. les évêques de Langres et d'Iméria a eu lieu dans l'église des Carmes. C'est M. l'archevêque de Paris qui a fait la cérémonie, assisté de MM. les évêques d'Hermopolis et de Saint-Diez. M. l'évêque de Strasbourg et M. l'évêque nommé d'Angoulême étoient présens.

— Le même dimanche, on a célébré, dans l'église Saint-Sulpice, la fête de ce saint évêque, patron de la paroisse. M. Paterson, évêque de Cybistra et coadjuteur d'Edimbourg, a officié pontificalement matin et soir. M. l'abbé Landrieux a prêché après les vêpres.

— Le samedi 24, M. l'archevêque de Paris est allé présider à une cérémonie dans l'église Saint-Sulpice. Des Sœurs, actuellement établies sur cette paroisse, et qui se consacrent à garder les malades, ont pris leurs engagemens entre les mains du prélat, qui leur a adressé une exhortation sur leur vocation et sur les devoirs qu'elle leur imposoit. M. l'archevêque leur a proposé l'exemple de Notre-Seigneur, qui étoit venu sur la terre pour guérir les infirmités, et il leur a fait sentir combien leur ministère pouvoit être utile aux corps d'abord, dont elles soulageoient les misères, et ensuite aux ames, en rappelant aux malades leurs besoins spirituels et la nécessité d'en chercher le remède. Après le discours, Mgr. a célébré la messe. Douze Sœurs ont fait leurs vœux ou plutôt

leurs promesses. Elles sont sous le titre de Notre-Dame Auxiliatrice, et ont M. le curé de Saint-Sulpice pour supérieur. Leur maison est rue Notre-Dame-des-Champs, et c'est là qu'il faut s'adresser pour avoir des gardes-malades. Cet établissement est le même dont nous avons raconté l'origine il y a quelques années, et qui étoit d'abord dans la rue du Bac, puis dans la rue des Fossés-M.-le-Prince, puis dans la rue Cassette. Il a pris aujourd'hui une forme plus régulière et plus stable, et on en espère de grands avantages pour le soulagement des malades. Beaucoup de personnes pieuses favorisent l'établissement, et plusieurs ont assisté à la cérémonie de samedi. Les Sœurs doivent aller former une maison à Lille, où elles sont appelées par l'autorité, et où on a déjà fait un fonds pour les recevoir.

— L'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis fera célébrer, jeudi, son service annuel pour Louis XVI, à Saint-Roch. Un ecclésiastique, membre de l'ordre, officiera, assisté d'autres ecclésiastiques décorés. La quête sera faite par Mmes. les comtesses d'Autichamp et Ducayla et la duchesse de Fimarcon.

— On a célébré dimanche dernier, dans l'église Saint-Jean-Saint-François, le premier exercice de l'association du Saint-Sacrement établie sur cette paroisse. M. l'abbé Rauzan avoit bien voulu se charger de diriger l'exercice, et un nombre considérable de fidèles remplissoient l'église, et rappeloient, par leur religieux empressement, celui qu'on avoit remarqué dans le cours de la mission. Après l'office paroissial et le chant des cantiques, M. le supérieur fit d'abord, en forme de glose, quelques réflexions sur les avantages des associations, avantages qu'une expérience de plusieurs années lui avoit fait sentir plus que jamais. Il ajouta qu'on ne pouvoit douter de l'utilité de la présente association, puisqu'elle avoit été formée sous les auspices d'un pasteur vénérable, autour duquel tous les fidèles de la paroisse aimoient à se rallier. Quand il n'y auroit que ce seul avantage, ne doit-on pas saisir les occasions de s'unir pour glorifier Dieu? M. Rauzan donna ensuite l'instruction principale, sur la nécessité de se soumettre à la volonté de Dieu. Il prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *O mon Père! s'il se peut, que ce calice s'éloigne de moi! Néanmoins, que votre volonté s'accomplisse, et non la mienne!* Après avoir montré la nécessité de l'obéissance, il

exposa les bénédictions que Dieu y a attachées, et finit par rappeler la prière qu'adressoit chaque jour au Seigneur une princesse plus illustre encore par sa résignation dans la plus profonde infortune que par sa naissance et son rang. La bénédiction du saint Sacrement fut suivie des chants d'actions de grâces et des vœux pour la France et pour le Roi. Et ainsi se termina cette première réunion, qui promet à la paroisse un sujet d'édification.

— La cour royale de Paris a pris une décision sur l'affaire du curé de Chartres; plusieurs journaux ayant parlé de cette affaire, et un d'eux ayant publié en entier la requête du curé, nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés. Par une ordonnance du 8 novembre 1821, M. de Latil, évêque de Chartres, érigea le chapitre de sa cathédrale, et mit au rang des chanoines M. Pierre-Claude Chasles, curé de Notre-Dame de Chartres. Par une seconde ordonnance, du 19 janvier 1823, le prélat réunit la cure à son chapitre, ainsi que cela se pratique dans la plupart des diocèses. M. Chasles n'ayant pas voulu se soumettre à ce réglement, M. l'évêque l'a interdit de ses fonctions curiales. C'est à ce sujet que le curé a présenté requête à la cour royale. La requête, signée *Durand, avoué à la cour royale de Paris*, demandoit à faire citer M. l'évêque de Chartres sur l'appel comme d'abus de ses ordonnances. M. Chasles y disoit qu'en vertu de son institution *il tenoit ses pouvoirs de Dieu, et non de M. l'évêque*, et que le prélat avoit *évidemment violé les saints canons, et toutes les règles de la discipline ecclésiastique et abusé de ses pouvoirs*. Le curé ressuscitoit le décret du 25 mars 1813, et prétendoit que cette affaire devoit être portée aux cours royales, et que le conseil d'Etat, qui étoit *de fait* en possession de connoître de ces affaires, ne l'étoit pas *de droit*. On annonçoit un mémoire d'avocats dans le même sens. Au surplus, tout ce bruit s'est à peu près dissipé. La cour royale, sur les conclusions par écrit de M. le procureur général, et sur le rapport de M. Sylvestre, fils, conseiller, a rendu un arrêt qui rappelle la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), et notamment l'article 8 de cette loi qui porte que l'appel comme d'abus sera reçu dans la forme administrative. M. le curé de Chartres a donc été débouté de sa demande, et son affaire ne sera point livrée à la publicité des débats, à la chaleur des audiences et aux plaidoiries des

avocats. Nous rendrons compte de l'avis du conseil d'Etat, lequel d'ailleurs n'est pas douteux, M. l'évêque n'ayant agi que conformément à des ordonnances déjà existantes.

— Nous nous proposions de présenter encore quelques réflexions sur la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Toulouse, et sur l'ordonnance qui la supprime; le parti qu'a pris en cette occasion l'autorité nous paroissoit pouvoir donner lieu à beaucoup de considérations différentes : mais nous apprenons qu'il va paroître un écrit sur cette matière, et nous ne doutons pas que le sujet n'y soit discuté avec plus d'étendue, de force et de talent que nous n'aurions pu en apporter. Nous rendrons compte aussitôt de cet écrit.

— M. l'évêque de Tulle, qui a publié un Mandement à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier, a cru devoir profiter de l'occasion pour montrer l'importance et l'obligation d'une doctrine que la révolution a trop affoiblie parmi nous.

« S'il se trouvoit encore parmi vous, nos très-chers frères, quelques esprits inquiets, remuans, novateurs, ennemis des rois, nous les confondrions par les oracles des livres saints, par le développement de la chaîne de la tradition, par le poids des plus graves autorités; nous les foudroierions par les anathêmes de l'Eglise.

» Le temps où le monde devoit jouir du bienfait de la rédemption étoit encore bien éloigné, lorsque l'Esprit saint disoit à l'élève de la sagesse : *Mon fils, craignez le Seigneur et le Roi, et n'ayez point de commerce avec ceux qui manquent de fidélité.*

» La loi de grâce, toujours d'accord avec la loi ancienne en ce qui intéresse le bonheur et le salut du genre humain, s'est emparée de ce précepte, et lui a donné un développement et une sanction qui le rendent un des points fondamentaux de la morale chrétienne.

» *Craignez Dieu, honorez le Roi,* dit aussi la loi nouvelle ».

Le prélat suit la tradition dans les différens âges, pour montrer quels ont été sur ce point l'enseignement et la pratique de l'Eglise; il rappelle la soumission des premiers chrétiens à des princes persécuteurs, et fait remarquer dans combien de maux nous a jetés l'oubli d'un devoir si sacré. Les désastres de la révolution sont la leçon la plus terrible et la plus propre à nous inspirer l'horreur de la révolte. Après avoir prescrit l'ordre de la cérémonie du 21 janvier, le prélat recommande, en finissant, de prier pour le souverain Pontife, malade.

— Un protestant fort ardent, M. Charles Coquerel, a publié dernièrement un ouvrage intitulé : *Tableaux de l'histoire*

*philosophique du christianisme*, ou *Etudes de philosophie religieuse*, 1823, in-18. Cet ouvrage est remarquable en ce qu'il montre l'esprit du protestantisme. L'auteur, qui paroît un jeune homme fort épris des idées nouvelles, parle tour à tour avec enthousiasme de la philosophie, de la liberté, de l'égalité, etc. Il veut concilier tout cela avec l'Evangile, auquel il tient, sans doute; mais il est clair qu'il tient surtout à la liberté, mot magique avec lequel on égare aujourd'hui la jeunesse. Un écrivain sage et religieux sauroit se défier de ces déclamations usées avec lesquelles on a trompé les hommes depuis trente ans. C'est en parlant de la liberté qu'on a organisé la licence; cet appel fait aux passions a été trop bien entendu par elles. Que veulent donc ceux qui viennent aujourd'hui tenir le même langage? La société a surtout besoin aujourd'hui de repos, de soumission, d'autorité, et ceux de nos libéraux qui affectent de ne pas voir où ils nous meneroient avec leurs belles doctrines sont des aveugles ou des insensés, dont il faut déplorer l'imprudence et la témérité. M. Coquerel est un jeune adepte qui paroît avoir beaucoup d'ardeur; il se croit sûrement tolérant, et il traite les catholiques avec hauteur et dureté. Notre religion, selon lui, *n'a plus que des rapports éloignés avec l'Evangile*, et c'est là même un *théorème évident, et à l'abri de toute objection raisonnable*. Ainsi, ces pauvres catholiques n'ont plus rien à alléguer en leur faveur, et les voilà convaincus de se refuser à l'*évidence*, et de n'avoir rien de *raisonnable* à opposer à M. Coquerel. Il trace de notre Eglise un portrait de fantaisie; il l'accuse d'avoir autorisé le despotisme et favorisé l'ignorance; il lui refuse même ce caractère d'unité qui fait sa gloire et sa force; enfin, il montre autant de mépris et d'antipathie pour elle que de passion pour la liberté et pour l'égalité. Je souhaite à M. Coquerel, en retour des douceurs qu'il nous adresse, une tête un peu plus froide et une imagination moins exaltée. Le temps apparemment lui procurera cet avantage.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le dimanche 25, à trois heures après midi, S. A. R. Monsieur, étant dans son salon de réception, entouré de ses officiers, de MM. le duc de Vauguyon, du prince de Talleyrand, du duc de Mouchy, du duc d'Havré, du duc de San-Carlos, etc., a décoré Mgr. le prince de Carignan de l'ordre de la Toison-d'Or, que S. M. le roi d'Espagne a

décerné à ce prince pour sa belle conduite dans la guerre de la Péninsule.

— S. A. R. MONSIEUR, ayant été informé par M. le préfet de la Meuse de l'incendie qui a ravagé la commune de Méligny-le-Grand, le 18 novembre dernier, a daigné accorder une somme de 600 fr. pour être employée à secourir ceux des habitans qui ont le plus souffert dans ce désastre.

— S. A. S. la princesse Louise de Condé, dont la santé avoit été altérée, il y a quelque temps, et qui étoit en pleine convalescence, est tombée, le 25, dans une léthargie qui donne de vives inquiétudes.

— La ville de Compiègne a joui de la présence de S. A. R. le Prince généralissime, et a manifesté les sentimens d'admiration et de dévoûment dont elle est animée. S. A. R. avoit expressément défendu toute espèce de préparatifs pour sa réception; les pauvres y ont gagné : des aumônes plus abondantes leur ont été distribuées. Le Prince a reçu, le soir, le clergé, les tribunaux, le conseil municipal et la garde nationale, et ensuite les dames de la ville et les dames de charité, qui avoient à remercier S. A. R. de ses bienfaits. En quittant Compiègne, Mgr. le duc d'Angoulême a remis au sous-préfet une somme de 1200 francs pour les pauvres.

— Une ordonnance royale, du 7 janvier, nomme président du collége électoral du 2e. arrondissement du Puy-de-Dôme, convoqué à Riom pour le 25 février prochain, M. Pagès, procureur-général près la cour royale de Riom, en remplacement de M. de Chabrol de Tournoël, décédé.

— On a beaucoup parlé dans le monde du changement de propriétaire des *Tablettes universelles*. Ce journal, d'une opposition fougueuse, a passé, à ce qu'il paroît, en des mains moins âpres; toutefois le premier numéro affiche encore une certaine opposition. N'est-ce pas une foiblesse d'acheter un journal? et n'en est-ce pas encore une autre, après l'avoir acheté, de lui laisser encore un caractère d'opposition?

— M. le vicomte de Marcellus, premier secrétaire d'ambassade à Londres, et fils de l'honorable pair, est parti le 20, à deux heures, en mission extraordinaire pour Madrid.

— M. le colonel marquis Odard de Rilly vient d'être nommé chef d'état-major de la 11e. division militaire.

— Les gardes-du-corps du Roi, en service auprès du roi Ferdinand, partiront de Madrid le 3 février pour rentrer en France.

— On assure que le gouvernement français est décidé à indemniser le commerce des pertes qu'il a éprouvées par suite des captures faites par les corsaires espagnols durant la dernière guerre. Ces indemnités s'étendent, non-seulement aux valeurs assurées en France, mais à celles qui l'ont été en Angleterre. Les premières s'élèvent à 5 millions, les secondes à 3 millions.

— M. Ch. Guichard, avocat aux conseils du Roi, a écrit à la *Quotidienne* pour proposer de former une souscription pour le monument à élever à la mémoire du Roi-Martyr, et a adressé en même temps

un billet de 1000 francs à l'ordre du trésorier de la souscription, et payable à la pose des premières assises du monument.

— M. Duval, juge de paix suppléant au 5e. arrondissement, formant les mêmes vœux et partageant les sentimens qu'a exprimés M. Guichard, a déposé au bureau de la *Quotidienne* un billet de 200 fr., payable à qui de droit aussitôt la pose de la première pierre du monument.

— La société royale des bonnes-lettres, dans la soirée du mardi 20 janvier, si rapproché d'un funeste anniversaire, avoit cru devoir consacrer cette séance à payer un douloureux tribut à la mémoire de Louis XVI, et à celle de M. de Malesherbes, son vertueux défenseur. M. Lacretelle jeune, qui lit successivement à la société des extraits de l'*Histoire de l'Assemblée législative et de la Convention*, dont il va bientôt publier les deux premiers volumes, a retracé dans un récit pathétique les détails du procès et de l'horrible catastrophe, la piété, le courage de l'illustre victime, et les discours sanguinaires de ses bourreaux. Des applaudissemens nombreux, et surtout les larmes, ont dû prouver à l'orateur, que son talent pouvoit seul augmenter les émotions que fait naître le souvenir d'un si funeste évènement.

— L'Académie des Sciences, dans sa séance du 26, a nommé M. Navier, ingénieur des ponts et chaussées, à la place vacante par la mort de M. Bréguet. Il a obtenu 30 voix sur 53.

— Le détachement de la gendarmerie royale de Paris, qui a fait la campagne au quartier-général du Prince généralissime, et qui a constamment servi sous les yeux de S. A. R., est arrivé le 20 à Paris. Le colonel, qui étoit allé, avec nombre d'officiers de ce corps, au-devant de cette troupe, est rentré en ville avec elle, trompette en tête. On admiroit la belle tenue que ce détachement, composé d'hommes superbes et de chevaux choisis, a su conserver après tant de fatigues et une route aussi longue, venant du port Sainte-Marie.

— Le prince de Hohenlohe a été accueilli à Lunéville par les démonstrations de joie les plus empressées. Une calvacade s'étoit portée à sa rencontre. Ce fut un jour de fête pour tous les habitans : le soir, il y eut illumination. Le lendemain, la princesse fit une distribution aux pauvres. Une messe d'actions de grâces et un *Te Deum* ont été chantés à la chapelle du château; on y a fait la quête pour les Vieillards de l'Asile, établissement dont la princesse est la première protectrice.

— Notre division navale dans le Levant n'est actuellement composée que de la frégate la *Médée*, et de quelques légers bâtimens; cette division sera prochainement renforcée. Le 8 de ce mois, trois frégates et deux corvettes sont parties de Toulon pour Tunis, où elles portent M. Guys, notre consul-général près de cette régence; ces bâtimens se rendront ensuite à Smyrne. Deux bricks partiront encore sous peu de Toulon pour faire aussi partie de cette station.

— Le gouvernement s'est toujours occupé des moyens d'empêcher ou de réprimer la traite des noirs, et il a fait tous ses efforts pour parvenir à l'exécution des lois qui prohibent ce trafic. Aujourd'hui, que les circonstances permettent de renforcer la station

qui est établie pour cet objet sur la côte extérieure d'Afrique, une corvette, montée par M. La Treyte, capitaine de vaisseau, et qui commandera la station, et une canonnière-brick, sont parties dans les premiers jours de ce mois de Rochefort pour le Sénégal, d'où elles se rendront à l'île de Gorée, point central de la station. Ces deux bâtimens seront ralliés par un grand et un petit bricks et deux goëlettes, qui ont la même destination. M. Jochet, enseigne de vaisseau a hiverné, seulement avec une petite goëlette, à l'île de Gorée.

— L'affaire des tranfuges, dont l'instruction se poursuit à Toulouse, a donné lieu à un réquisitoire de M. le baron Gary, procureur-général près la cour royale; ce magistrat s'est rendu, le 17, à la chambre d'accusation pour en donner lecture.

— Le 12 du courant, le 2e. conseil de guerre a prononcé la peine de mort contre les nommés Pierre-Charles Magnier, Carnevaux et Chameras, convaincus du crime de désertion à l'ennemi.

— Le conseil de révision a confirmé, dans sa séance du 10 de ce mois, les jugemens du 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées Orientales, qui condamnent à la peine capitale, et conformément à l'article 75 du Code pénal, pour avoir porté les armes contre la France, les nommés Jean-Claude Conte, Jean Burol, Antoine Tondu, Barthélemy Hubert, Pierre Bentouro, Yves Corantin et Jean-Jacques Ponchon.

— Le nommé Mercier (François), tambour à la 6e. compagnie du 3e. bataillon du 64e. régiment d'infanterie de ligne, convaincu d'avoir publiquement proféré des cris séditieux, a été condamné, par un conseil de guerre séant à Lille, à la peine de six mois de prison et aux frais du procès.

— Un nommé Beckaur, coupable d'avoir écrit des lettres menaçantes au roi des Pays-Bas, et que la cour d'assises avoit jugé dans sa dernière session, a été exposé sur l'échafaud à Bruxelles.

— Le roi d'Espagne, informé que, sur plusieurs points du royaume, il se montre encore des hommes qui sèment des nouvelles alarmantes, se répandent en invectives contre les droits sacrés du trône et en éloges de la constitution abolie, cherchent à troubler la tranquillité publique, et poussent même l'audace jusqu'à compromettre à main armée la sûreté des chemins publics, a ordonné que dans toutes les capitales de province, y compris les îles Baléares, il seroit formé, dans le délai de quinze jours, *des commissions exécutives et permanentes*, chargées d'infliger aux coupables les peines déterminées par le décret royal du 4 mai 1814.

— Dans la nuit du 10 janvier, un groupe s'est présenté à deux portes de la ville de Valence pour enlever la garde; mais cette tentative insensée a échoué complètement.

— Pour empêcher l'introduction des pamphlets, Ferdinand a donné un décret qui charge la police de veiller à ce qu'il ne s'introduise par les frontières de mer ou de terre aucun ouvrage, en quelque langue qu'il soit écrit, sans un ordre exprès de S. M., ou une permission du conseil, ou sur les conditions du subdélégué-général des imprimeurs et libraires du royaume.

— Des lettres de Madrid, du 18 de ce mois, nous annoncent que M. le marquis de Casa-Yrugo a succombé à sa maladie. Il est remplacé, comme ministre d'État, par M. Heredia, ministre des grâces et de la justice, et ce dernier ministère est confié à M. Calomanda, secrétaire du conseil de Castille.

---

*Le Fidèle au pied de la Croix*, ou *Méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété;* publiées par le prince Alexandre de Hohenlohe (1).

Cet ouvrage a paru d'abord en Allemagne, sous ce titre : *Sacerdos catholicus in oratione et contemplatione positus*. Le prince de Hohenlohe en a été l'éditeur; mais il est clair, par la *Préface*, que le livre n'est pas de lui. « Un prêtre, dit-il, au-dessus de tous les éloges, a composé ce livre d'or, et me l'a confié, en me priant seulement de ne pas nommer son auteur. Je l'ai lu deux ou trois fois, et j'y ai reconnu, non l'esprit d'un homme, mais celui de Dieu ». Le prince l'a dédié aux évêques de Hongrie, par une Epître datée de Bamberg en 1819. Le traducteur, dans son Avertissement, semble croire que l'ouvrage est du prince lui-même; cependant ce que nous venons de citer de la Préface prouve le contraire. Au surplus, nous ne prétendons point par là diminuer le mérite du livre; l'éloge qu'en fait le prince est un assez bon témoignage en faveur de son mérite et de son utilité.

Ce volume se compose de plusieurs parties distinctes : un exercice pour la communion spirituelle, une suite de méditations (il y en a quarante-cinq) sur les différens noms donnés à Notre-Seigneur dans l'Ecriture sainte; d'autres méditations sur les principales circonstances de la vie de Notre-Seigneur; des prières pour l'extirpation des vices, pour l'acquisition des vertus, pour obtenir la connoissance et l'amour de Dieu. Tout cela est tourné en affections et en sentimens, et paroît sortir d'un cœur vraiment touché : aussi nous croyons que les ames pieuses liront avec intérêt cette suite de prières. L'estimable traducteur prévient qu'il s'est plus attaché à rendre l'esprit que la lettre, et qu'il a fait quelques changemens dans l'ouvrage pour le rendre plus utile pour le commun des fidèles.

---

(1) 1 vol. in-12. A Paris, chez Potey; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Des Appels comme d'Abus, et de l'usage que le conseil d'Etat en a fait au sujet d'une Lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre*; par un ecclésiastique (1).

Le coup imprévu qui a frappé un prince de l'Eglise dans un acte de son ministère a été vivement senti dans le clergé. Il a étonné les uns, alarmé les autres, et a donné lieu à des réclamations judicieuses et pressantes. Plusieurs journaux ont publié des réflexions sur l'ordonnance de suppression; mais il convenoit qu'un ecclésiastique traitât la question avec plus d'étendue, et on ne sera pas surpris sans doute que le clergé ait fait entendre quelques plaintes sur un acte qui le touche de si près, et qui compromet une autorité si fort affoiblie.

L'auteur du présent écrit trace d'abord l'histoire des appels comme d'abus, et montre combien on avoit abusé de cette procédure. Nos auteurs les plus modérés, Fleury, Marca, conviennent que l'abus devoit être notoire pour donner lieu à l'appel, et cependant on avoit, dans le dernier siècle, prodigué à l'excès ce moyen facile d'énerver et d'avilir l'autorité ecclésiastique. La magistrature, sur le moindre prétexte, déclaroit qu'il y avoit abus; le clergé recouroit au Roi, qui cassoit les arrêts des parlemens; mais, aux yeux des magistrats, ces arrêts cassés n'en subsistoient pas moins dans toute leur force. Cette législation nouvelle s'affermissoit de plus en plus par des empiétemens suc-

(3) 44 pages in-8°. prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, rue Mézières, n°. 9; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

cessifs et par des actes de violence à peine concevables. Tant d'arrêts rendus pendant les querelles du jansénisme, tant de Mandemens proscrits, tant d'évêques flétris, tant de prêtres décrétés et bannis, la juridiction et les sacremens mis à la merci de la puissance séculière, la proscription d'un corps entier de religieux, sont les tristes monumens de l'imprudence et de l'aveuglement d'hommes entraînés par un esprit de vertige précurseur de la révolution.

De ces temps, déjà loin de nous, l'auteur arrive à la législation actuelle et à l'état présent du clergé. Ses réflexions sur ce point sont aussi judicieuses que mesurées.

« Qui conteste que l'Etat ne doive s'opposer aux envahissemens de l'autorité ecclésiastique? Mais, de bonne foi, cette autorité, presque anéantie, peut-elle aujourd'hui faire naître des terreurs sérieuses? Ces tentatives, qui ne peuvent être inspirées que par une surabondance de pouvoir et de force, est-il permis de les craindre de la part d'un corps foible et presque expirant? Hélas! loin de songer à envahir, la religion ne veut que subsister; et, sans briser une arme qu'on pût déployer contre une église entourée d'éclat et de puissance, ne seroit-il pas à propos de la cacher à la vue d'une église que rendent si languissante et si abattue des persécutions récentes et les torrens de sang que sa fidélité lui a fait répandre?.....

» On n'a vu la Lettre pastorale qu'à Paris et dans le diocèse de Toulouse. Je le demande, quels mouvemens y a-t-elle excités? quelles plaintes, quels murmures y a-t-elle fait éclater? Qui a-t-on vu, cette Lettre à la main, échauffer les esprits, attaquer le gouvernement, prêcher la désobéissance, faire, par des discours violens et des accusations amères, une triste diversion aux transports publics et à la joie de nos fêtes triomphales? Il est vrai, les papiers libéraux ont fait grand bruit de cette Lettre; le *Constitutionnel* a entretenu, huit jours durant, le public des terreurs hypocrites qu'elle lui inspiroit : mais depuis quand le *Constitutionnel* est-il devenu une autorité si digne de respect? ses diatribes méritent-elles quelque attention? Ne pouvant plus haranguer les révoltés d'Espagne, ni prédire avec complaisance nos revers et nos

désastres, que fait-il autre chose que chercher de toutes parts pâture à ses perfides déclamations? Ne s'accommode-t-il pas de tous les textes? ne trouve-t-il point partout matière à ses sophismes et à ses mensonges? N'a-t-il pas, en dernier lieu, par la falsification la plus hardie, travesti un article du *Journal des Débats* en un appel aux révolutionnaires, sans que cet article en fût moins sage et moins digne d'éloge? Les coups portés par de pareils écrivains doivent-ils avoir leur contre-coup dans des régions plus hautes? Peut-on haïr ce qu'ils haïssent, accuser ce qu'ils accusent? et, quand ils seroient l'organe d'une faction aujourd'hui sans espoir et sans ressource, est-ce de la secte la plus perverse et la plus ennemie de tout bien qui ait paru sur la terre qu'il faut recevoir des impressions et des règles? Sont-ce ses vœux et ses clameurs qu'il faut consulter? et doit-on attendre son signal pour décerner le blâme ou la récompense?....

La loi du 18 germinal a exprimé quels étoient les cas d'abus, *usurpation du pouvoir, contravention aux lois de l'Etat*, etc. Or, dit l'auteur,

« M. de Clermont-Tonnerre n'usurpe aucun pouvoir, puisqu'il n'ordonne rien, et que sa Lettre ne se termine par aucun dispositif; il ne contrevient à aucune loi de l'Etat, puisqu'il n'en est point qui défende de s'adresser au chef de l'Etat, comme il annonce l'intention de le faire; il n'enfreint aucun canon, puisque tout son Mandement ne respire, au contraire, que le rétablissement des canons; il n'attente point aux libertés, aux franchises de l'église gallicane, puisque tout ce qu'il désire c'est de la voir affranchie du joug que lui ont imposé les lois révolutionnaires; enfin, il n'est question, dans sa Lettre, d'aucun citoyen ni d'aucune classe de citoyens en particulier: il n'y opprime, il n'y injurie personne; et il console plutôt qu'il ne trouble les consciences vertueuses, par les espérances que la vivacité ou peut-être les illusions respectables de son zèle leur font envisager.

» Quoi! il sera défendu à un évêque de faire connoître à son troupeau qu'il a résolu de demander que la loi oblige tous les Français catholiques de faire consacrer par la religion leur union conjugale! c'est-à-dire, qu'elle oblige les Français catholiques à pratiquer ce que pratiquent tous les chrétiens de la terre, et non-seulement tous les chrétiens, mais tous les

musulmans, tous les idolâtres, et jusqu'aux nations les plus abruties et les plus viles; qu'elle les oblige à ne point nourrir, même sous le chaume, un mépris audacieux de l'exemple commun et des lois divines, qui est l'indice de la dépravation la plus noire et la source des plus grands crimes; qu'elle les oblige à se départir d'une faculté déplorable, mille fois plus aisée à supprimer que celle du divorce, puisque le divorce est autorisé partout hors de la religion catholique, et qu'un mariage où la religion n'est point intervenue a été un scandale partout hors de la France révolutionnaire; puisque la persévérance jusqu'à la mort dans un engagement que mille circonstances d'humeur, d'intérêt, d'infirmité peuvent rendre bien triste et bien laborieux, est mille fois plus difficile que la simple comparution devant un ministre du ciel, pour lui demander qu'il sanctifie par son ministère le plus grand acte de la vie humaine; puisque l'abolition du divorce, laquelle n'a causé ni le moindre trouble, ni la plus foible réclamation, a montré combien il étoit aisé de remettre les hommes dans la voie de l'ordre et de la saine morale, et par conséquent de les soumettre au devoir sacré dont nous parlons; enfin, qu'elle les oblige à exécuter désormais ce qui auroit été exécuté dans tout le royaume, si la chambre de 1815, qui avoit pris en considération la proposition de rendre aux ecclésiastiques les registres de l'état civil, ne s'étoit pas vue arrêter tout à coup dans le cours de ses travaux ».

L'auteur passe ainsi en revue les autres demandes de M. l'archevêque de Toulouse, et montre qu'elles n'offrent rien dont on pût s'alarmer. Il oppose au vœu modeste du prélat pour les réunions épiscopales les invitations réitérées du *Constitutionnel* aux électeurs de s'assembler et de se concerter, et il continue en ces termes :

« Tout cela est innocent et sans danger sous la plume du *Constitutionnel;* mais il faudroit trembler si, un évêque proposoit des mesures semblables pour atteindre un but tout contraire! Qui n'admireroit, après cela, que, dans un siècle si éclairé, il soit permis, aux adversaires connus de l'ordre existant et légitime, de se réunir, de mettre en œuvre tous les stratagêmes du zèle le plus rusé, le plus industrieux, pour

faire triompher tôt ou tard des vues impies et des doctrines infernales; qu'il soit permis de provoquer ouvertement ces réunions et ces manœuvres, et qu'on ne puisse pas exprimer le désir que les chefs de la religion s'assemblent pour traiter entr'eux des intérêts du ciel, du salut des peuples, de la consolation des misérables, de la répression des vices et des abominations qui inondent la terre!

» Enfin, il sera défendu à un évêque d'imprimer qu'il a dessein de solliciter *le rétablissement de plusieurs ordres religieux :* on témoignera, par cette défense, qu'on réprouve ces sociétés saintes dont les Basile, les Augustin, les Bernard ont été les fondateurs et les législateurs; ces sociétés dont la longue durée n'a été marquée que par la multitude de grands hommes qu'elles ont formés, par le soin qu'elles ont pris de déterrer tous les monumens de la littérature et des sciences, par une infinité de services inestimables; et on se gardera de toucher aux sociétés maçonniques et à d'autres semblables, dont l'origine est aussi suspecte que leurs effets, suivant une opinion trop plausible, ont été désastreux pour l'Europe! On blâmera un successeur des apôtres de rappeler par ses désirs quelques ordres religieux; comme s'il n'imitoit pas en cela les apôtres eux-mêmes, apologistes si zélés de la virginité sainte et du détachement universel; comme s'il n'étoit pas juste de souffrir que quelques ames d'élite ambitionnassent cette *meilleure part* qui se trouve, dit le Maître divin, dans la vie contemplative; comme si un état voué à la pratique des conseils et de la perfection chrétienne n'avoit pas été l'apanage et l'ornement de toutes les nations catholiques, et ne sembloit pas tenir à l'essence même du christianisme! On condamnera ce vœu, et cependant nous l'avons vu, en dernier lieu, développé sans réclamation, et avec un rare talent, dans un de nos journaux les plus célèbres ». (*Gazette de France.*)

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son examen approfondi de la Lettre et de l'Ordonnance. Néanmoins nous citerons encore un passage qui ne nous paroît pas moins sagement raisonné.

« Il est donc permis de marquer quelque surprise du reproche qui a été fait à M. de Clermont-Tonnerre, d'avoir

communiqué à ses diocésains le projet qu'il méditoit. Mais ce qui étonne davantage, c'est qu'il soit accusé d'avoir avancé des propositions contraires *à l'indépendance de la couronne*. Autrefois on qualifioit ainsi, et avec raison, les doctrines qui favorisoient de près ou de loin le système de l'autorité du pape sur le temporel des rois. Mais dans le Mandement qu'y a-t-il de semblable? peut-on y découvrir l'allusion la plus éloignée à ce système? Ah! on ne peut du moins soupçonner les motifs de l'auteur de la Lettre; et, loin que l'indépendance des couronnes soit compromise par ce zèle vif de religion, elle n'a point sur la terre de rempart plus assuré. L'impiété ne travaille qu'à miner l'autorité, qu'à la dégrader, qu'à faire évanouir sa majesté et sa force au milieu des restrictions et des gênes dont elle l'entoure. La religion enseigne que c'est s'attaquer à l'autorité de Dieu même que d'attenter à celle des rois. Quel garant à la plénitude de leur pouvoir! Non, quelques illusions qu'on puisse se faire, ce n'est que par la religion seule que notre monarchie sera sauvée. La puissance livrée en proie pendant trente ans, et les charmes de la domination goûtés par un nombre infini de citoyens, demandent une doctrine forte, qui éteigne la soif de pouvoir et l'inquiétude presque générale. Otez le frein du christianisme, l'autorité est enviée et dépouillée de toutes parts. C'est visiblement la soumission profonde et sincère que les peuples puisent dans l'Evangile qui fait la sûreté et l'indépendance des couronnes; et ce sont les autels sous lesquels repose la cendre de saint Louis qui seront à jamais les vrais soutiens du trône de ses enfans.....

» Oui, les libéraux écrivent tout ce qu'ils veulent contre nos croyances antiques; et, il faut le dire, quel contraste si affligeant ne voit-on pas résulter de la décision prise par le conseil d'Etat? Les ennemis du christianisme, à l'aide de quelques précautions faciles et de quelques formules dont personne n'est dupe, peuvent tout dire, tout imprimer contre nos dogmes; et il ne sera pas permis aux pasteurs de faire des souhaits publics pour l'exaltation de l'Eglise, qui est la gardienne de ces vérités saintes! Les impies dogmatisent avec sécurité, et il faudra qu'un évêque tremble toutes les fois qu'il prendra la plume pour demander quelques mesures nouvelles et favorables au culte! Quelle opposition si étrange! quel partage inconcevable de la tolérance et des rigueurs,

surtout dans un temps où l'irréligion, qui envahit tout, devroit voir redoubler les contre-poids opposés à son action »!

Nous nous sommes un peu étendu sur cet écrit, parce qu'il offre une réclamation aussi juste que modérée contre l'avis émis par le conseil d'Etat dans l'affaire de M. l'archevêque de Toulouse. Il faut espérer qu'on ne trouvera pas mauvais que le clergé ait fait entendre une plainte modeste dans une occasion qui intéressoit de si près ses droits et sa réputation. Dans notre système de gouvernement la discussion des actes de l'autorité est permise, quand elle est faite avec mesure; et en présentant quelques réflexions sur l'avis du conseil et sur les motifs sur lesquels on l'a appuyé, nous nous flattons d'avoir observé les égards que l'on doit au pouvoir, même lorsqu'il se trompe. Ce qui nous afflige le plus dans cette circonstance, outre le tort fait au caractère épiscopal et le mauvais effet qui peut en résulter dans l'esprit des peuples, c'est qu'il est aisé de prévoir qu'il en sera de cet acte comme autrefois des envahissemens des parlemens; on partira de ce fait pour établir une sorte de jurisprudence, et on citera cette ordonnance pour en provoquer d'autres du même genre. Un premier pas en attire un autre, et une brèche faite à l'autorité de l'Eglise sert de prétexte pour resserrer de plus en plus les attributions des évêques. Les exemples n'en sont que trop nombreux.

---

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. L'amélioration qui s'étoit manifestée dans l'état de la santé du saint Père a continué graduellement d'une manière sensible et rassurante. Dans la nuit du jeudi 8, il y eut une crise favorable; les humeurs reprirent leur cours naturel, la respiration devint plus libre, et l'enflure disparut presque entièrement. On espère donc de plus en plus le rétablissement prochain de S. S., et elle pourra bientôt s'occuper des besoins de l'Eglise et de ceux de ses sujets.

— M. Edouard Fenwick, évêque de Cincinnati, dans les Etats-Unis, qui étoit venu à Rome, comme on l'a vu, pour réclamer des secours pour son église naissante et dépourvue de tout, a reçu du saint Siége l'assistance la plus généreuse. Le saint Père lui a fait des présens pour son église; la congrégation de la Propagande, et des personnages élevés en dignité, y ont joint leurs largesses, et les fidèles, qui se sont portés avec empressement dans les églises où le jubilé avoit été indiqué, ont fait une collecte en faveur de l'évêque. Le prélat américain est parti plein de reconnoissance pour les bienfaiteurs de son église, et a désigné M. l'abbé Serdomenici, recteur du collége urbain de la Propagande, pour recueillir les dons ultérieurs de la charité.

Paris. Le dimanche 25, M. de Prilly, évêque de Châlons, est allé visiter l'association de Saint-Joseph. Le prélat a été reçu par les associés avec les honneurs convenables, a célébré la messe, et a adressé ensuite aux assistans une exhortation simple, mais affectueuse et pleine de piété, sur l'esprit qui devoit les animer dans leurs travaux.

— Une mission est ouverte depuis le 11 janvier dans l'hospice royal des Quinze-Vingt. Deux missionnaires, MM. Cailleau et Levasseur, donnent chaque jour des instructions. Toutes les personnes qui habitent la maison y assistent et les chefs donnent l'exemple. Depuis deux jours, M. l'abbé Rauzan est allé seconder les missionnaires. On a fait mercredi la cérémonie de l'amende honorable. Les résultats qu'a déjà eus cette mission et ceux qu'elle promet encore rendront cette époque heureuse pour un établissement si intéressant.

— C'est par erreur que nous avions annoncé que M. l'abbé d'Hautpoul avoit officié le 21 janvier dans la nouvelle chapelle expiatoire, rue d'Anjou. C'est M. l'abbé du Londel qui a célébré l'office. M. l'abbé du Londel et M. l'abbé d'Astier sont nommés chapelains. Depuis quelques jours la chapelle a été fermée; il paroît qu'il y a encore des dispositions à faire dans l'intérieur. Nous donnerons une description de cette chapelle qui est petite et d'une forme assez singulière.

— Dans la petite paroisse de Blesmes, près Château-Thierry, diocèse de Soissons, il a été donné dernièrement un exemple remarquable de retour aux principes d'ordre et de religion. Le 18 de ce mois, treize mariages civils y ont été bénis à la fois, et à la même messe. Ce nombre est considé-

rable pour une paroisse qui ne compte pas plus de deux cents cinquante ames. Beaucoup d'habitans des paroisses voisines étoient venus jouir du spectacle édifiant de vingt-six personnes réparant solennellement à la face des autels le tort de leur indifférence. Cet heureux mouvement est dû à la reprise des exercices religieux dans cette paroisse, qui auparavant étoit presque abandonnée, à cause du mauvais état de l'église et de la rareté des ecclésiastiques. Un jeune prêtre, vicaire à Château-Thierry, va visiter cette paroisse, et a réussi à y rappeler la pratique d'un devoir si important de religion. N'en peut-on pas conclure que les peuples n'attendent que des pasteurs pour rentrer dans la voie d'où le malheur des temps les a écartés?

— Nous parlions dernièrement de l'avantage de recueillir les faits relatifs à l'histoire de la persécution contre l'Eglise, et de former dans chaque diocèse une collection de pièces et de matériaux sur un objet si intéressant. Cette idée en a fait naître une autre. Nous avons plusieurs relations sur les massacres de septembre, sur la déportation à l'île d'Aix, sur les souffrances des prêtres de divers départemens. Ne seroit-il pas à propos de réunir les plus intéressantes de ces relations, qui, séparées, peuvent se perdre, et qui jointes ensemble, acquéreroient plus de prix et pourroient même se lier l'une à l'autre sans beaucoup d'efforts? Ces brochures ainsi réunies formeroient un volume complet qui seroit peut-être recherché par les jeunes ecclésiastiques, et leur donneroit des notions précises sur les vertus et le courage de leurs devanciers. On avoit espéré de voir paroître une collection de pièces relatives à l'histoire de la persécution pendant la terreur; mais le prélat qui avoit rassemblé des matériaux pour cet objet vient de mourir, et il est fort à craindre que nous ne voyions rien paroître de ce qu'il avoit recueilli. Cela est d'autant plus fâcheux que nous savons qu'il avoit des notes très-nombreuses et des pièces très-importantes. Il seroit à désirer que les ecclésiastiques qui auroient des documens authentiques sur la persécution et sur les victimes qu'elle a faites ne les laissassent point perdre, et que, s'ils ne peuvent les publier encore, ils les déposassent au moins en lieu sûr, et les remissent par exemple aux bibliothèques des séminaires, ou dans quelque établissement où on pût les conserver et les réunir.

— M. J. A. Dubois, missionnaire français revenu dernié-

rement de l'Inde, a publié en Angleterre des Lettres sur l'*état* du christianisme dans ce pays. Il y traite deux questions principales : est-il possible de propager le christianisme dans l'Inde? y parviendra-t-on en répandant les traductions de la Bible? L'auteur, éclairé par une longue expérience, assure que les traductions de la Bible, loin de guérir les habitans de l'Inde de leurs préjugés, les augmentent encore et seront un obstacle de plus aux progrès du christianisme. M. Dubois donne des détails peu consolans sur la situation de la religion dans la presqu'île de l'Inde. Les Jésuites, dit-il, avoient eu d'abord des succès à force de sobriété, d'abstinence et de zèle. Mais l'invasion européenne qui eut lieu à cette époque, les contestations longues et sanglantes entre les Anglais et les Français, les communications qui s'établirent entre les étrangers et les naturels, ont fait tort aux missionnaires; on les avoit pris d'abord pour des brames d'une espèce supérieure; on a su bientôt qu'ils n'étoient que des Européens déguisés, et cette connoissance a beaucoup affoibli leur crédit. La force des préjugés est incroyable dans l'Inde; lorsqu'un Indou d'une caste élevée embrasse la religion chrétienne, il est abandonné de ses parens et de ses amis et dépouillé de ses biens. Aussi les conversions deviennent de plus en plus rares parmi eux. Chaque ligne des Ecritures les révolte; les sacrifices d'animaux chez les Juifs leur font horreur, et ils croient nécessaire de se purifier, quand ils ont entendu quelques passages de la Bible. Ces Lettres de M. Dubois montrent ce qu'il faut attendre des efforts de la société biblique et des fastueuses annonces de ses partisans.

— Il s'est encore opéré le mois dernier une guérison à Rennes par l'effet des prières du prince de Hohenlohe. Une personne pieuse, M[lle]. Gonville, étoit malade depuis 22 ans; attaquée d'un espèce de cancer intérieur, elle étoit obligée de rester au lit, et ce n'étoit qu'avec de grandes douleurs qu'elle pouvoit faire quelques pas dans son appartement. Le prince, auquel on s'adressa pour elle, ordonna de faire célébrer une messe et de tâcher d'y assister. Au jour indiqué, la malade se fit descendre par deux porteurs et conduire à l'église dans une chaise. Au moment de l'élévation elle sentit que ses douleurs la quittoient et éprouva un bien-être général. Elle se mit à genoux, ce qu'elle n'avoit pu faire depuis sa maladie, elle communia et fit son action de grâces. Elle vouloit s'en

retourner à pied, mais on l'engagea à rentrer dans sa chaise et à garder sa maison jusqu'à la messe de huitaine. Tous les accidens de son mal ont disparu. On la porta encore le 20 décembre à l'église Saint-Etienne, sa paroisse, où elle communia à la messe d'action de grâces et resta long-temps à genoux. Elle revint ensuite chez elle à pied, se faisant suivre de sa chaise à porteur, et étant accompagnée de plusieurs personnes qui avoient connu son état d'infirmités et qui prenoient part à la joie de sa guérison. Il seroit difficile d'exprimer la reconnoissance de la malade. M$^{lle}$. Gouville a 42 ans, et elle avoit été réduite par une chute dans l'état dont elle vient d'être délivrée.

— MM. les vicaires-généraux de Chambéri ont annoncé, par un Mandement du 12 janvier, la mort du roi Victor-Emmanuel. Ce Mandement, signé, *Rey*, *Billiet* et *Martinet*, peint, quoique brièvement, les vertus du prince et les regrets de ses sujets.

« C'est au moment où nos ames se livroient aux douceurs de l'espérance, sur le rétablissement de S. M. le roi Victor-Emmanuel, qu'elles sont cruellement déchirées par la nouvelle inattendue de sa mort. Le 10 de ce mois, à six heures du matin, ce bon prince a passé à une meilleure vie. Ce n'est pas dans ce premier moment d'une inexprimable affliction que nous pouvons, nos vénérables coopérateurs et nos chers frères, vous entretenir de tous les motifs qui appellent nos larmes sur le cercueil de ce monarque vénéré; il nous faudroit admirer tant de vertus, rappeler tant de bienfaits, déplorer tant de malheurs! Mais nous avons un devoir religieux et pressant à remplir, et rien ne soulagera autant la profonde et juste désolation des fidèles Savoyards que de pouvoir en répandre le sentiment aux pieds des autels, et porter jusqu'au trône des miséricordes le cri de leur douleur et l'expression de leurs regrets. Nos larmes seront abondantes, mais elles ne seront point stériles : la religion les consacrera, et elles parviendront jusqu'à celui qui les fait couler; la ferveur et la confiance accumuleront sur sa belle ame les suffrages de l'Eglise; et si, au tribunal redoutable du souverain Juge, qui examine jusqu'à nos vertus, quelque chose avoit dû retarder encore son bonheur, la bonté divine écoutera en faveur de ce tendre père les vœux de ses nombreux enfans.

» En annonçant à leurs peuples ce douloureux évènement, nos vénérables confrères trouveront dans leurs cœurs les réflexions que fait naître le souvenir d'un prince dans qui nous ne saurions trouver d'autres excès que celui de ses vertus. Hélas! si son inépuisable bonté avoit connu des bornes, jamais peut-être il n'eût fait des ingrats..... Mais nous avons assez du malheur qui nous afflige sans rap-

peler d'anciennes douleurs. Laissons à la conscience et au repentir le soin d'aller expier sur la tombe de Victor-Emmanuel de funestes erreurs qui ont pu contribuer à l'y faire descendre. Sans doute, comme tous ses autres enfans, nous fûmes aussi comblés de ses bienfaits; mais nos cœurs en ont connu le prix, et près du cercueil de ce tendre père, ce n'est pas à nos remords, c'est à notre amour que la douleur demande aujourd'hui des larmes ».

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mme. la princesse de Condé va de mieux en mieux. La princesse a reçu, le 28, la visite de LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, de Mme. la duchesse et de Mlle. d'Orléans. Le Roi a envoyé savoir tous les jours des nouvelles de S. A. S.

— D'après une ordonnance royale, à la date du 25 janvier, insérée dans la partie officielle du *Moniteur*, il va être formé près du ministre secrétaire d'Etat de la marine une commission composée de quatre conseillers d'Etat et de cinq maîtres des requêtes, qui sera chargée de la liquidation des pertes que le commerce français a éprouvées par suite des captures faites en mer dans le cours de la dernière guerre : sur les réclamations appuyées de pièces, la commission réglera la valeur des indemnités dues à chacun des armateurs et chargeurs des navires capturés, et de leurs ayant-cause.

— S. Exc. le ministre de la marine vient d'établir près de lui une commission consultative qui sera chargée d'examiner tous les projets relatifs aux travaux des ports, à la construction, à l'installation et à l'armement des bâtimens de guerre.

— La première brigade de grosse cavalerie de la garde (grenadiers à cheval) a eu l'honneur d'être passée en revue, le 28, par S. A. S. le prince de Carignan. MM. les généraux Bordesoulle et Dijon y étoient présens. S. A. S. portoit l'uniforme d'officier-général sarde; il a complimenté MM. Oudinot et Rabusson, colonels des 1er. et 2e. régimens de grenadiers à cheval, sur la belle tenue de ces régimens.

— MM. les garçons de chantiers et ouvriers de l'île Louviers ont fait célébrer, le dimanche 25 de ce mois, dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, une messe solennelle avec un *Te Deum*, en actions de grâces de la paix, de l'heureux retour de S. A. R. le Prince généralissime et de la gloire des armées françaises. Les premières autorités de l'arrondissement, MM. les syndics et membres du commerce de l'île Louviers, les employés supérieurs et autres de l'administration des bois et charbons, ainsi qu'un grand nombre de charbonniers et ouvriers des autres arrondissemens, assistoient à cette cérémonie religieuse, à laquelle la superbe musique des grenadiers à cheval de la garde royale ajoutoit une nouvelle pompe.

M. le curé de la paroisse a adressé aux garçons de chantiers et ouvriers, sur leurs bons sentimens, des paroles touchantes, que ces braves gens ont écoutées avec un grand recueillement. La quête a été faite au profit des pauvres.

— M. Langlès, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, professeur à l'école spéciale des langues orientales, et conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, a succombé, le 28 au matin, à une fièvre inflammatoire et bilieuse, qui avoit été précédée d'une douloureuse ophtalmie. Il paroissoit depuis quelque temps d'une santé à promettre une plus longue carrière, et avoit présidé la Société de géographie, le 16 de ce mois. M. Langlès, issu d'une famille militaire de la Picardie, avoit reçu le jour, en 1763, à Pérenne, près Montdidier.

— Les journaux de l'opposition, fidèles au principe qu'ils ont adoptés, continuent de semer l'alarme dans l'esprit de leurs crédules lecteurs. Hier encore, une de ces sinistres feuilles annonçoit que nos troupes alloient rentrer en Espagne, et que le baron d'Eroles étoit en marche pour s'emparer de Barcelonne; une autre assuroit qu'il partoit de nos ports de Brest, Toulon et Rochefort, des vaisseaux et des régimens. Nos troupes ne rentreront pas dans la péninsule; cela n'est pas nécessaire; nous n'y restons même que sur la demande de S. M. C. Douze cents hommes de troupes de ligne, qui, d'après le nouveau système, vont remplacer les bataillons coloniaux, et compléter les garnisons de la Martinique et de la Guadeloupe, ont suffi pour réveiller la tendre sollicitude du *Courrier* et compagnie. Il est facile de distinguer dans quel but ces journaux cherchent, à l'approche des élections, à agiter les esprits et à inspirer des craintes.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Antoine Lonjon, contre un arrêt de la cour d'assises du département des Pyrénées-Orientales, du 16 décembre, qui le condamne à la peine de mort, comme coupable de complot tendant à détruire et à changer le gouvernement du Roi et l'ordre de successibilité au trône, à exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, et de manœuvres tendant à ébranler la fidélité de l'armée.

— M. Coste, rédacteur des *Tablettes universelles*, s'étoit pourvu en appel contre le jugement de première instance qui l'a condamné à un mois de prison et à 50 fr. d'amende; il a fait des efforts inutiles pour se justifier. Les motifs des premiers juges ont été adoptés par la cour, et le premier jugement confirmé. L'imprimeur Chantpie n'en avoit point appelé.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé son jugement dans l'affaire de M. Victor Ducange, prévenu d'avoir attenté à la morale publique par la publication d'un roman, intitulé : *l'Amour et la guerre*. M. Ducange a été condamné par défaut à deux mois de prison, à 100 fr. d'amende, et à la suppression des exemplaires saisis.

— Par un décret de S. M. Ferdinand, le comte d'Ofalia, premier secrétaire d'Etat par *interim*, est définitivement nommé premier ministre, en remplacement du marquis de Casa-Irujo, décédé.

— Le roi Ferdinand a nommé M. l'évêque d'Oviédo grand-croix de l'ordre royal de Charles III.

— On écrit de Bruxelles que les négociations entre le nonce du Pape et le gouvernement des Pays-Bas sont interrompues pour un mois. On présume qu'elles ne recommenceront qu'après le retour du courrier que Mgr. Nazalli a expédié pour Rome, il y a quelques jours.

— Le prince Frédéric-Alexandre-François-Constantin, troisième fils de S. A. R. le duc Guillaume de Wurtemberg, oncle du roi de Wurtemberg, est mort, dans la nuit du 22 janvier, d'une fièvre bilieuse.

— Le co-recteur de Bielefeld (Allemagne) et le candidat en théologie L***., fils d'un pasteur luthérien d'un village des environs, ont été arrêtés, il y a quelques jours, par un commissaire de police venu de Magdebourg. Le bruit court qu'ils sont prévenus de menées révolutionnaires. Ils ont été conduits à Berlin, escortés par la gendarmerie.

— Lorsque le général Carnot termina ses jours à Magdebourg, qu'il avoit choisi pour lieu de sa résidence, quelques journaux annoncèrent qu'il avoit laissé des Mémoires extrêmement précieux sur la révolution française, depuis 1789 jusqu'à la seconde chute du gouvernement impérial, après la bataille de Waterloo. Ces Mémoires seront imprimés à Londres; un libraire anglais a, dit-on, fait l'acquisition du manuscrit.

— Le sénat impérial et royal Lombardo-Vénitien du suprême tribunal de justice, séant à Vérone, a prononcé son jugement contre vingt-cinq individus, dont neuf contumaces, accusés de crime de haute trahison. Frédéric, comte Confalonieri, de Milan, et Alexandre-Philippe Andryane, de Paris, les neuf contumaces et cinq autres détenus, ont été condamnés à mort par le supplice du gibet. A défaut de preuves légales, les autres ont été renvoyés; néanmoins le sénat les a condamnés solidairement aux frais du procès, conformément à l'article 537 du Code pénal. Tous les nobles reconnus coupables sont déchus, quant à leurs personnes, des droits de la noblesse autrichienne. S. M. I. R. et A., à laquelle on a soumis ces sentences, a ordonné que la justice suivroit son cours relativement aux contumaces, a remis la peine de mort aux sept détenus, et l'a commuée en celle de la prison pour toute la vie, quant à Confalonieri et Andryane; et pour vingt, dix ou trois ans pour les autres.

— L'empereur du Brésil a publié un manifeste sur la dissolution du congrès. Il annonce qu'il a été obligé de prendre cette mesure pour s'opposer aux projets de ceux qui vouloient faire une révolution dans

le Brésil. Jusqu'ici rien n'annonce encore que le prince essaie de remettre le pays sous la domination du Portugal, et il y éprouveroit peut-être bien des difficultés.

— On lit dans le journal anglais *the Courier* l'extrait d'une lettre particulière du Brésil, où il est dit que M. le comte de Gestas, consul-général de France, est débarqué à Rio-Janéiro le 15 novembre dernier, apportant à l'empereur du Brésil une lettre autographe de S. M. Louis XVIII, et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

— Une frégate française a apporté à Porto-Rico la nouvelle de la délivrance du roi d'Espagne, et du changement qui s'est opéré dans la mère patrie. L'autorité absolue de Ferdinand a aussitôt été reconnue dans cette colonie. Un *Te Deum* et une salve de toutes les batteries et des vaisseaux au mouillage, ont donné à ce changement toute la solennité convenable.

---

*Harmonie de la raison et de la religion*, ou *Réponses philosophiques aux argumens des Incrédules;* ouvrage du P. Théodore Almeyda, traduit par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1).

Les incrédules ne veulent point qu'on leur oppose l'Ecriture et la tradition; ils se piquent de ne suivre que la seule raison, et c'est par la seule raison qu'ils demandent qu'on les combatte. Aussi de nos jours des écrivains estimables et zélés ont cru devoir adopter une autre méthode pour combattre l'irréligion. Les uns ont eu recours à l'histoire, les autres à l'érudition; ceux-ci au raisonnement, ceux-là à des discussions, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Le Père Almeyda, Oratorien portugais, homme distingué dans le dernier siècle par ses connoissances et ses principes, a imaginé des entretiens entre des personnages, dont les uns exposeroient leurs difficultés et les autres les résoudroient. Des hommes du monde, des femmes prennent part à ces entretiens, et un des interlocuteurs, nommé Théodore, se charge de défendre la cause de la religion, en se tenant dans les bornes d'une

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

conversation familière, et sans recourir aux argumens de la théologie. Il passe en revue les points capitaux de la loi naturelle et de la révélation chrétienne, en les justifiant par les seules lumières d'une raison droite et d'une discussion sérieuse. Dans le I[er]. volume, l'auteur traite de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la matière et puis de nos dogmes, du culte et des pratiques les plus pénibles à la nature dans ce que la religion nous prescrit. Dans le II[e]. volume il expose, toujours par forme de conversation, les obligations de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables.

Le Père Almeyda montre dans ses entretiens, non-seulement la connoissance de la religion, mais le talent de mettre ses instructions à la portée des simples. Il paroît avoir eu l'habitude de traiter avec les incrédules, et les réfute par des exemples, des raisonnemens, des comparaisons sensibles. Peut-être l'auteur n'est-il pas toujours assez serré, peut-être son dialogue n'est-il pas dans la forme la plus appropriée au goût actuel. L'estimable traducteur a fait quelques changemens, je ne sais s'il en a fait assez. Sa modestie lui a fait craindre sans doute de toucher au travail d'un homme instruit et estimé; cependant ce qui convient dans un temps et dans un pays, n'est pas goûté de même dans des temps et des pays différens. Au fond, nos observations ne portent d'ailleurs que sur des accessoires peu importans. L'ouvrage en lui-même est solide; la traduction est le fruit des loisirs d'un pasteur estimable que la révolution avoit jeté dans une terre étrangère, et qui l'offre à ses paroissiens comme un nouveau gage de son attachement et de son zèle pour leur instruction et leur bonheur.

---

On vient de publier une gravure représentant le Pape actuel. Cette gravure est faite avec soin; seulement il semble qu'on a donné au saint Père une physionomie un peu sévère, tandis que l'expression de la figure du saint Père est pleine de bonté. Cette gravure est dédiée au clergé et aux fidèles de France. L'éditeur est M. Genty. Dans l'inscription au-dessous de la tête, on a mis *S. S. della Genga*; ce qui n'est point conforme aux usages reçus. Le Pape quitte son nom de famille et en prend un autre, et c'est par cet autre nom qu'il convient de le désigner d'abord. Prix, 1 fr. 50 c., pris à Paris. Chez Genty, rue Saint-Jacques; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

*Dissertations sur le Prêt de commerce*; par feu M. le cardinal de La Luzerne, évêque de Langres (1).

Il y a long-temps que la question du prêt de commerce s'agite dans les écoles, et donne lieu à des écrits et des traités en sens divers. Des théologiens, des canonistes, des jurisconsultes, des négocians, ont publié des ouvrages sur cette matière, et peu l'ont éclairci. Des discussions prolongées, des digressions oiseuses, des décisions contradictoires; ici une rigueur extrême, là un relâchement condamnable, tantôt une amertume fâcheuse, tantôt de l'audace et de la mauvaise foi, tout a contribué à rendre la question plus obscure et plus compliquée, et la solution plus difficile. Nous avons, il y a quelques années, donné une idée de cette controverse, et cité les écrits qui étoient venus à notre connoissance. Mais depuis la querelle s'est encore ranimée. Une Dissertation qui a paru à Lyon a provoqué quelques brochures, et, l'année dernière encore, un nouvel ouvrage a fait pendant quelques jours le sujet des conversations, et est tombé ensuite à plat. Ces écrits récens, comme les anciens, laissoient le plus souvent beaucoup à désirer, pour la forme et pour le fond; tantôt ils étoient courts et étranglés, tantôt longs et diffus, quelquefois aigres, d'autres fois violens et emportés. Ils n'étoient pas propres en général à éclaircir la matière et à réunir les esprits.

Aujourd'hui un nouvel athlète paroît dans la lice; son nom, son caractère, ses précédens ouvrages,

(1) 5 vol. in-8°.; prix, 25 fr. et 31 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clerc, au bureau de ce journal.

sa réputation de science et de modération, doivent également appeler l'attention sur son livre. C'est un évêque qui parle, et un évêque distingué par ses travaux, ses services et ses vertus; il a d'autant plus droit d'être écouté que cette nouvelle production paroît être le résultat de longues recherches et le fruit de l'expérience, et que le prélat, n'ayant pu de son vivant publier ces *Dissertations,* les a léguées à un de ses collègues, et l'a chargé de les mettre au jour. Il nous a donc paru que nous devions considérer cet ouvrage avec plus de soin, et qu'il étoit juste d'en présenter une analyse proportionnée à son étendue et à son importance. C'est ce que nous ferons dans une suite d'articles où nous tâcherons que la précision n'ôte rien à la liaison des matières et à l'enchaînement des preuves. Nous commençons par citer une partie de l'*Avant-Propos,* qui nous a semblé propre à faire bien connoître le but de l'ouvrage et l'esprit de la rédaction.

« J'entreprends la discussion d'une question très-importante et très-étendue. La légitimité du contrat connu dans les places de commerce sous le nom de prêt de commerce, ou sous d'autres dénominations, est, depuis plusieurs siècles, un sujet de contestation entre les théologiens. Persuadé, d'après l'examen que j'ai fait de cette question, que le contrat qui en est le sujet n'a rien de criminel, je crois devoir publier les raisons qui m'ont déterminé. S'il est nécessaire de conserver à la morale chrétienne sa sévérité entière, il l'est également de ne pas l'exagérer. Son exactitude, qu'il est essentiel de maintenir, consiste à se tenir dans le juste milieu entre les excès du relâchement et ceux du rigorisme. Cette vérité, universellement reconnue, doit être spécialement appliquée aux matières où la cupidité est intéressée. Cette passion a un empire si puissant et si funeste sur le cœur humain, que souvent elle l'aveugle, et lui fait adopter des principes contraires à la pureté de la morale, et que souvent aussi, le rendant plus coupable encore, elle le fait agir contre les principes moraux qu'il reconnoit. C'est ce second inconvénient que j'ai cru observer au sujet du prêt de commerce. Des docteurs d'un très-

grand mérite (je leur rends volontiers cet hommage, quoique je ne pense pas comme eux), condamnant ce contrat, plusieurs, soit négocians, soit capitalistes, ne croient pas, ou du moins doutent qu'il soit légitime. Et cependant il en est parmi ceux-là que la déplorable passion du gain entraîne à des conventions criminelles dans leur opinion : ils se rendent coupables, sinon par l'infraction de la loi, au moins certainement parce qu'ils agissent contre leur conscience. C'est ce malheureux combat de la conscience et de la cupidité qu'il me paroît souverainement important de faire cesser, en montrant que le prêt de commerce n'est ni condamné par l'une, ni inspiré par l'autre; qu'on peut le défendre sans erreur, et le pratiquer sans péché.

» Cette discussion m'a entraîné dans de très-grands détails. D'abord, les docteurs opposés au prêt de commerce le regardant comme une usure, et le condamnant comme tel, je me suis vu forcé d'examiner ce qui concerne l'usure, et de traiter des divers contrats qui y ont ou qui peuvent y avoir rapport. Ensuite ces docteurs soutenant que le prêt de commerce est condamné par toutes les lois, naturelle et positive, divine et ecclésiastique, il m'a fallu considérer ce contrat sous ces divers rapports; ce qui a donné lieu à un grand nombre de questions. Enfin, les raisons et les autorités employées par ces docteurs étant très-multipliées, j'ai dû les discuter toutes. Je crois n'avoir omis aucun de leurs argumens; et peut-être trouvera-t-on que, dans le nombre, j'en ai rapporté plusieurs qui étoient trop minutieux pour exiger une réponse : mais puisqu'ils ont fait impression sur quelques esprits, ils peuvent en faire sur d'autres.

» Je me flatte aussi de n'avoir pas affoibli leurs difficultés en les produisant. C'est un abus assez commun dans les disputes d'énerver, par la manière dont on les présente, les raisonnemens de l'adversaire. On se donne une plus grande facilité pour y répondre; mais souvent on n'y répond pas, ou, en répondant suffisamment à l'argument qu'on s'est proposé, on ne résoud pas d'une manière satisfaisante le véritable argument. J'ai tâché d'éviter cet inconvénient; et souvent, surtout lorsque les difficultés des adversaires me paroissoient peu spécieuses, j'ai rapporté leurs propres paroles.

» On pourra trouver que j'ai mis trop de longueur dans quelques-unes des discussions où je suis entré, et j'avoue que

le reproche peut être fondé : mais j'ai voulu avant tout être clair, et j'ai mieux aimé être diffus qu'obscur. D'autres auroient pu joindre à la clarté que j'ai recherchée plus de précision ; mais ce défaut est assez indifférent, parce qu'il est uniquement à moi, et non à la cause que je défends.

» Je dois parler encore d'un vice bien grave, qu'on a souvent reproché avec trop de raison aux disputes théologiques, et que j'ai remarqué avec peine, spécialement dans les écrits publiés sur la matière que je traite. Plusieurs des docteurs sévères, croyant que les principes opposés aux leurs étoient l'altération de la saine morale, ont traité leurs adversaires avec une amertume bien peu chrétienne, les appelant usuriers, usuristes, et leur donnant d'autres qualifications injurieuses. De l'autre côté, quelques partisans du prêt de commerce ont pris, vis-à-vis des docteurs qu'ils combattoient, un ton de mépris et de sarcasme, plus insultant encore que l'injure. Je suis bien éloigné de me faire un mérite d'avoir évité une manière d'écrire aussi contraire à mon caractère, à mon état et à mon estime pour les docteurs que je combats. Mais, prévoyant que la matière actuelle pourra encore être le sujet de débats entre les théologiens, je ne puis m'empêcher de les exhorter à cette modération si précieuse, surtout dans les discussions qui concernent la religion ».

Nous nous bornerons dans ce premier article à tracer le plan général de l'ouvrage. M. le cardinal de La Luzerne commence par donner des notions générales sur le prêt, par exposer les différens systêmes et déterminer l'état de la question. Ces préliminaires occupent une cinquantaine de pages. Le corps de l'ouvrage est partagé en six dissertations. Les deux premières, qui remplissent le Ier. volume, sont employées à examiner si le prêt de commerce est contraire à la loi naturelle, et s'il est condamné par l'Ecriture. Dans la IIIe. dissertation, l'auteur recherche si le prêt de commerce est proscrit par les saints Pères et par les écrivains qui ont fleuri jusqu'au 13e. siècle; cette dissertation, qui est fort étendue, occupe les deux parties du tome II; le cardinal, après avoir passé en revue

tous les passages des Pères, revient encore sur ce sujet dans un dernier chapitre, et répond aux objections que l'on peut faire sur chaque Père en particulier. Dans la IVe. dissertation, l'auteur traite cette question : « Le prêt de commerce est-il rejeté par les théologiens » ? et dans la Ve., il examine si le prêt a été anathématisé par les conciles; enfin, la VIe. dissertation est consacrée à chercher si le prêt a été proscrit par le droit canonique. Ces trois dernières dissertations occupent les deux parties du tome III. Chaque dissertation est terminée par une conclusion qui offre le résumé des raisonnemens et des preuves, et tout l'ouvrage est couronné par une récapitulation générale, qui en présente la substance en 40 pages.

Il est impossible, même après un premier aperçu, de ne pas reconnoître que cet ouvrage a exigé d'immenses recherches. L'auteur ne néglige aucun témoignage, ni aucun raisonnement; il suit pas à pas la tradition dans les différens temps; il discute une foule de passages et d'autorités. Plein de modération et de bonne foi, il ne dissimule aucune objection, et présente les difficultés dans ce qu'elles ont de plus imposant. Enfin, il y observe une méthode, et met dans la discussion une clarté et une simplicité qui font qu'on peut le suivre sans effort. Quoi que l'on puisse penser sur le fond de la question, on ne pourra que louer le ton et la couleur de l'ouvrage. L'auteur, toujours grave, paroît ne chercher que la vérité; il rejette franchement quelques argumens des défenseurs du prêt, il rend hommage au mérite et à la sagacité de ses adversaires; il ne s'écarte point de son sujet, et, si ses développemens semblent quelquefois excessifs, ils sont du moins renfermés dans les limites de la question, et ne prouvent que l'abondance des matériaux et le désir de ne rien omettre, soit des objections, soit des réponses.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La place de préfet de la Propagande, à Rome, étoit vacante depuis la mort du cardinal Fontana, en 1822. Pie VII nomma pro-préfet M. le cardinal Consalvi ; le Pape actuel a conféré définitivement à S. Em. la charge importante de préfet de la Propagande.

— Le bref qui confère à M. de Pins, évêque de Limoges, les pouvoirs d'administrateur pour Lyon, a été enregistré au conseil d'Etat. Le prélat a prêté serment entre les mains du Roi, et va immédiatement entrer en fonctions. On dit qu'il conserve les pouvoirs de grand-vicaire à M. l'abbé Courbon, qui gouvernoit le diocèse depuis près de vingt ans, et qui y avoit acquis l'estime générale par son zèle et sa prudence dans des circonstances difficiles.

— Les nouveaux évêques se rendent avec empressement dans leurs diocèses. M. l'évêque de Châlons-sur-Marne est parti la semaine dernière; M. l'évêque de Saint-Diez part cette semaine; M. l'évêque de Strasbourg doit, dit-on, se mettre en route lundi prochain. Ce prélat se rendra d'abord à Besançon, et est chargé de remettre le *pallium* à M. l'archevêque de cette ville; de là il ira dans son diocèse, qui, comme on sait, est tout contigu à celui de Besançon. M. l'évêque de Langres a prêté son serment entre les mains du Roi, et doit aussi partir prochainement pour Langres.

— M. de Beauregard, évêque d'Orléans, étoit tombé, il y a trois semaines, dans un état assez inquiétant. Le prélat fut administré, et des prières furent ordonnées dans toutes les paroisses de la ville. Nous apprenons aujourd'hui que tout danger a cessé, et on espère que le respectable évêque pourra se livrer de nouveau aux details du gouvernement de son diocèse.

— On se rappelle que, par un Mandement du 20 août dernier, M. l'évêque d'Amiens établit dans son diocèse une association de Frères pour tenir des écoles dans les campagnes; nous annonçâmes cette mesure dans notre n°. 967, et nous fîmes connoître les principales dispositions que la sagesse du prélat avoit arrêtées. Mais le prélat a pensé en outre devoir procurer à son établissement la protection de l'autorité civile, afin de le rendre plus stable et de prévenir toute contradic-

tion. M. de Chabons a donc sollicité une autorisation spéciale du gouvernement, et S. M. a rendu en effet, le 3 décembre dernier, une ordonnance qui approuve les mesures prises par M. l'évêque. On verra ici avec plaisir l'ordonnance même et les statuts.

*Ordonnance du Roi.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu les statuts d'une congrégation dite de *Saint-Joseph*, destinée à fournir aux communes rurales du département de la Somme des clercs laïcs et des instituteurs primaires;

Vu la lettre de notre grand-maître de l'Université, portant que le conseil royal de l'instruction publique a approuvé ces statuts;

Vu les délibérations par lesquelles le conseil-général du département a voté des fonds pour l'établissement de cette congrégation;

Vu notre ordonnance du 29 février 1816, qui règle l'instruction primaire dans tout le royaume;

Sur le rapport de notre ministre d'Etat secrétaire au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La congrégation des Frères de Saint-Joseph, formée par Mgr. l'évêque d'Amiens, dans le but de fournir aux communes rurales du département de la Somme des clercs laïcs et des instituteurs primaires, est autorisée, aux termes de l'art. 36 de notre ordonnance du 26 février 1816, comme association charitable en faveur de l'instruction primaire. Elle se conformera aux lois et réglemens relatifs à l'instruction publique, et notamment aux articles 10, 11, 13 de notre susdite ordonnance, en ce qui concerne l'obligation imposée à tous les instituteurs primaires d'obtenir du recteur de l'Académie le brevet de capacité et l'autorisation nécessaires.

2. Notre conseil royal de l'instruction publique pourra, en se conformant aux lois et réglemens d'administration publique, recevoir les legs et donations qui seroient faits en faveur de ladite association et de ses écoles, à charge de faire jouir respectivement, soit l'association en général, soit chacune des écoles tenues par elle, desdits legs et donations, conformément aux intentions des donateurs et testateurs.

3. Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'association de Saint Joseph, sur le vu de la lettre particulière d'obédience, qui lui aura été délivrée par le supérieur de ladite congrégation.

4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château, etc.

*Statuts de la congrégation.*

Art. 1er. Les membres de cette congrégation porteront le nom de *Frères de Saint-Joseph*.

2. Les Frères de Saint-Joseph, en qualité de clercs laïcs, dépendront immédiatement de l'autorité épiscopale; ils aideront les curés dans l'administration des sacremens, l'enseignement du catéchisme, le chant de l'office divin, la bonne tenue de la sacristie et de l'église.

En qualité de maîtres d'école, ils seront soumis aux réglemens universitaires qui régissent les associations religieuses destinées à l'instruction des enfans du peuple.

3. Les Frères de Saint-Joseph feront un noviciat de deux ans, pendant lequel on les appliquera à la lecture, à l'écriture, à l'étude de la grammaire française, de l'arithmétique et de la géométrie, autant qu'il en faut pour l'arpentage. On les formera au chant de l'église; on les instruira surtout de la doctrine chrétienne, dont il faudra qu'ils aient une connoissance approfondie, étant eux-mêmes destinés à en donner des leçons aux autres.

4. Afin de rendre leurs fonctions plus utiles, on les formera à toutes les vertus de l'état religieux, principalement à la douceur, à la patience et au détachement. Après un laps de temps suffisant et les épreuves convenables, ils seront admis à faire des vœux pour un temps limité, et conformément à ce qui est prescrit par les lois du royaume.

5. La maison centrale ou séminaire de la congrégation sera composée d'un supérieur, de deux assistans, de deux visiteurs ou inspecteurs, et d'un procureur ou économe. Le supérieur sera en même temps maître des novices. Les assistans seront chargés de leur instruction; les visiteurs auront l'inspection des écoles. En général le régime de la congrégation sera calqué sur celui des Ecoles chrétiennes, dont on suivra aussi la méthode pour le mode d'enseignement.

6. Les sujets une fois formés seront, sur la demande des autorités locales, envoyés principalement dans les campagnes. Ils pourront être placés un à un, ou plusieurs ensemble, selon l'importance de la paroisse.

L'économe-général s'entendra avec les autorités locales à l'effet de pourvoir à leur entretien et à leur modeste ameublement. Ils ne pourront jamais traiter par eux-mêmes avec les communes dans lesquelles ils seront envoyés.

7. Les Frères, pour être admis dans la congrégation, devront avoir les qualités ci-après désignées :

Savoir, une naissance honnête, une réputation intacte, un extérieur décent, un esprit droit, du goût pour l'enseignement, de l'aptitude pour le chant et les cérémonies de l'église, et surtout une piété solide; l'âge d'admission sera de 18 à 25 ans.

Déjà la maison destinée à recevoir les Frères de Saint-Joseph est ouverte dans la paroisse de Longueau près Amiens, et on attend de grands avantages pour le diocèse de cet établissement. Des jeunes gens éprouvés porteront dans les cam-

pagnes les secours d'une instruction solide et d'une vie exemplaire. Ils rendront service aux pasteurs et aux familles, et ils contribueront peut-être à opérer dans les paroisses un heureux renouvellement de mœurs. Il y a même lieu de penser que ce moyen sera adopté dans d'autres diocèses. Déjà on sait qu'une congrégation du même genre a été établie en Bretagne par M. l'abbé de La Mennais. D'autres associations à peu près semblables se sont formées en quelques provinces, et on ne doute pas que les évêques ne portent leur attention sur cet objet, quand ils auront pourvu aux besoins les plus pressans du sanctuaire. Il sera digne en effet de leur sollicitude, après avoir établi et consolidé leurs petits séminaires, de s'occuper des écoles, et ces deux œuvres marchant de concert seront un double moyen de soutenir la religion et de régéner les mœurs.

— Nous avons parlé de la mission donnée par M. l'abbé Balteaux à Secheval, diocèse de Reims. Cette paroisse vient de recevoir du charitable et zélé missionnaire une preuve d'intérêt qui ne peut qu'augmenter les regrets qu'a laissés son départ. Pendant qu'il étoit occupé à une autre mission dans le diocèse de Châlons, on a reçu à Secheval un envoi de livres qu'il avoit chargé un libraire de Reims d'expédier. Ces livres sont en assez grand nombre, et sont propres à perpétuer le bienfait de la mission. D'après les intentions du bienfaiteur, ils seront distribués gratuitement.

— Les élèves du petit séminaire de Saint-Acheul se distinguent en toute rencontre par leur attachement aux principes et par leur zèle pour les bonnes œuvres. Le 21 janvier, les fils et petits-fils de chevaliers de Saint-Louis, qui se trouvent dans cet établissement, ont versé une somme de 270 fr. pour être offerte à l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.

— On vient de publier le Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Agier. Ce Catalogue n'est remarquable ni par le nombre, ni par le mérite des ouvrages, et on peut même être étonné qu'un homme de l'âge de M. Agier, qui occupoit depuis long-temps des places, eût si peu de livres, même sur des matières sur lesquelles il avoit travaillé. Le choix des livres n'est pas une chose moins singulière : que M. Agier donnât la préférence aux productions du parti qu'il avoit embrassé ; qu'il eût dans sa bibliothèque l'*Augustinus* de

l'évêque d'Ypres, les *Réflexions morales* de Quesnel, environ cent volumes sur l'Histoire de Port-Royal, et en général les principaux ouvrages enfantés par le parti appelant, on en seroit peu surpris; mais quelle est cette affectation d'exclure à peu près les Jésuites de sa bibliothèque? Les Jésuites ont, comme on sait, publié des livres estimés dans divers genres; à peine M. Agier avoit-il deux ou trois de leurs ouvrages. Qui croiroit qu'il n'avoit aucun de leurs prédicateurs, pas même Bourdaloue? Il y a, dans cette omission affectée, une puérilité et un esprit de parti bien misérables. Dédaigner Bourdaloue, quel triste préjugé! Les Jésuites ont donné beaucoup de livres de piété; M. Agier n'en avoit pas un : ils ont beaucoup travaillé sur l'Ecriture sainte; M. Agier, qui s'en étoit occupé long-temps, n'avoit pas un de leurs commentateurs, ni anciens, ni modernes. Etoit-ce scrupule, intolérance, dédain? Quel que fût le motif, il accuse le peu de jugement d'un homme assez passionné pour se priver de bons livres, parce qu'ils étoient sortis d'une école qu'il n'aimoit pas. En tête du Catalogue est une Notice sous le titre d'*Aperçus sur la vie et les ouvrages de M. Agier*. Ce n'est, dit-on, qu'un extrait d'un plus grand travail qu'on se propose de publier. L'auteur des *Aperçus*, qui étoit un ami du défunt, loue beaucoup ses principes religieux et politiques. M. Agier, dit-il, étoit connu pour être fort *attaché aux doctrines constitutionnelles* : j'en suis peu surpris; l'ami de M. L., de M. G., devoit être dans les mêmes couleurs. M. Agier avoit été partisan de la constitution civile du clergé et de toutes les constitutions politiques qui se sont succédées depuis trente ans : ainsi, il méritoit bien le titre de *constitutionnel*. Je voudrois seulement qu'on m'expliquât comment on peut faire croire à son attachement pour la constitution actuelle, après s'être montré ami de tous les régimes précédens. L'auteur de la Notice fait un mérite à M. Agier d'avoir travaillé pour la *Chronique religieuse*, et cite, parmi les articles donnés par lui dans ce recueil, des réflexions *sur le mariage, sur la dévotion au Sacré Cœur*, et des critiques des Mandemens de M. le cardinal de Périgord. La plus absurde et la plus insolente de ces critiques est celle du Mandement du prélat sur la mort de M. le duc de Berri : M. le cardinal y disoit que l'assassin avoit été égaré par des doctrines pernicieuses; sur quoi M. Agier répond : *On fait grand bruit de ces doctrines; c'est l'épou-*

*vantail par lequel on cherche à égarer les ignorans ou les esprits foibles.* Ainsi, M. Agier prenoit la peine de justifier les livres monstrueux qui, dans ces derniers temps, ont prêché la révolte : c'est un souci qui fait honneur à sa sagacité, et qui montre à quel point sa religion étoit bien entendue. A la fin du même article, M. Agier se plaint qu'on veut *profiter* de l'attentat de Louvel pour essayer de rétablir les anciens privilèges. Son article auroit mérité de paroître dans le *Constitutionnel.* Enfin, l'auteur de la Notice donne la liste des écrits de M. Agier. Cette liste est beaucoup plus complète que celle qui se trouve dans notre n°. 954, où est une courte Notice sur le magistrat janséniste. Il est juste de réparer nos omissions, et de restituer à M. Agier tout ce qu'il a écrit. Il est donc auteur d'une *Justification de Fra-Paolo*, ou *Lettres d'un prêtre italien à un magistrat français sur le caractère et les sentimens de cet homme célèbre*, 1811, in-8°. ; des *Vues sur le second avènement de J.-C.*, ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza*, 1818, in-8°. ; d'une traduction d'Ezéchiel, d'une autre de Daniel, et d'une des petits Prophètes, qui parurent en 1821 et 1822, dans le même goût que celles d'Isaïe et de Jérémie que nous avions citées; enfin, d'un *Commentaire sur l'Apocalypse*, 1823, 2 vol. in-8°. Tous ces ouvrages sont sans doute marqués au même coin. La *Justification de Fra-Paolo* étoit digne d'un homme qui l'imitoit dans son mépris pour le concile de Trente. Nous avons fait connoître, il y a quelques années, l'*Analyse de l'ouvrage de Lacunza*, et nous ne savons comment nous l'avions oubliée parmi les productions de M. Agier. On peut voir, dans nos numéros 636 et 638, ce que nous avons dit de cette brochure, où le millénarisme étoit crûment enseigné. Nous pourrons parler quelque jour du *Commentaire sur l'Apocalypse*, par lequel M. Agier a fini sa carrière, et qu'il regardoit comme le complément de ses travaux sur l'Ecriture sainte. Il suffira de dire ici que l'auteur a déposé ses préjugés dans tous ses ouvrages sans exception ; et on peut se faire une idée de l'esprit de ces ouvrages, quand, dans la préface de l'un d'eux (*les Prophéties éparses*) on trouve, au commencement, une phrase, une seule phrase, de deux pages et demie contre les Jésuites, les missionnaires et les ultramontains. Tel est l'homme que l'auteur des *Aperçus* nous peint comme un modèle de science et de lumières, et

comme une espèce de Père de l'Eglise. Nous renvoyons, pour le surplus, à notre n°. 954.

— Parmi les différens tributs d'hommages qui, de toutes les parties de la catholicité, ont été payés à la mémoire du dernier Pape que l'Eglise a perdu, on doit distinguer une *Oraison funèbre de Pie VII*, prononcée dans l'église du collége d'Alost (Pays-Bas), le 16 octobre 1823, par J.-J. de Smet, prêtre. Ce discours, qui a été imprimé, offre d'abord un texte heureux : *Vocavit eum Dominus et ait : Vidi afflictionem populi mei.... veni et mittam te ut educas populum meum*. L'orateur avoit divisé son discours en deux parties. Il a montré d'abord comment la main de Dieu avoit formé Pie VII pour la première dignité de son Eglise, et comment le cœur de Dieu l'y trouva toujours docile à répondre à ses divines impressions; c'est-à-dire qu'il a peint Pie VII avant et pendant son pontificat. L'état de l'Europe et de l'Eglise, les attaques d'une fausse philosophie, de malheureux essais de réforme, et depuis les orages d'une révolution désastreuse; les coups portés au saint Siége par une démocratie turbulente, et ensuite par un usurpateur ambitieux; tels sont les principaux traits du tableau que retrace l'orateur, et qui servent à faire mieux connoître les vertus, la sagesse et le courage de Pie VII. Ce discours se recommande par plus d'un genre de mérite : la sagacité de l'observateur, la fermeté des principes de l'ecclésiastique, le talent de l'écrivain, s'y font également sentir, et nous auroient engagé à en citer quelque chose, si déjà nous n'avions parlé souvent de ce Pontife, et si nous n'avions présenté des extraits de Mandemens, de discours et d'ouvrages en son honneur.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR, informé qu'un incendie a consumé cinq maisons dans la commune de Vauchelles-lès-Quesnoy (Somme) a bien voulu adresser à M. de Carrière, sous-préfet d'Abbeville, une somme de 400 fr. pour être distribuée à ceux qui avoient le plus souffert. S. A. R. MADAME a également envoyé 300 fr. avec la même destination.

— S. A. S. le prince de Carignan vient d'être appelé à Turin par S. M. le roi de Sardaigne. C'est dimanche 1er. février, à onze heures, que le prince, accompagné de M. l'ambassadeur de Sardaigne, et

conduit par M. le baron de Lalive, introducteur des ambassadeurs, a été reçu en audience solennelle par le Roi. Quand S. A. S. a pris congé du Roi, S. M. l'a décoré du grand-cordon bleu, et l'a invité à dîner. Le prince est arrivé à six heures moins un quart au château, portant le cordon que le Roi lui avoit donné le matin, et les épaulettes de grenadier français. S. A. S. s'est mise en route lundi 2 février, et arrivera samedi à Turin.

— Le 38e. régiment d'infanterie, venant de la Corogne, fort de quatorze cents hommes, commandé par le comte de Chérisey, a fait, le lundi 2 février, son entrée à Paris, où il vient tenir garnison. M. le comte de Wall, commandant de la place, à la tête de son état-major, est allé recevoir ce corps à la barrière d'Enfer, et lui a adressé un discours qui a été accueilli par le cri de *Vive le Roi! vive le Prince généralissime! vivent les Bourbons!*

— Le *Constitutionnel* se plaint amèrement des démarches du ministère pour préparer de bonnes élections. Il voudroit apparemment qu'on lui laissât le champ libre, et que les libéraux fussent seuls à se remuer, à envoyer des circulaires, à mettre leurs agens en campagne, et à user de tous leurs moyens de séduction.

— Une mesure de sévérité vient d'être prise envers cent quinze élèves du collége de Louis-le-Grand; ces jeunes gens ont été rendus à leurs familles. Depuis long-temps le nouvel administrateur de ce collége savoit, par une foule de rapports faits au-dedans, ou de propos venus du dehors, qu'il se tramoit un vaste complot; c'étoit le 27 janvier, à six heures du soir, qu'il devoit éclater. Les élèves des différentes salles d'études devoient éteindre les lumières, maltraiter leurs maîtres, descendre ensuite dans les cours, et se porter au logement du proviseur, avec tous les instrumens qu'ils pourroient trouver sous la main. Le renvoi de quarante-un élèves, deux heures avant l'exécution projetée du complot, prévint tous les malheurs qu'auroit pu occasionner ce soulèvement; cela n'empêcha pas toutefois un commencement d'exécution dans un quartier; mais la bonne contenance du maître et l'intervention des chefs de la maison étouffèrent cette tentative partielle, qui n'eut absolument aucune suite. Le lendemain, au banquet de la Saint-Charlemagne, les élèves ne répondirent pas au cri de *Vive le Roi!* Cependant l'administrateur du collége Louis-le-Grand sut que, profitant de la sortie, ceux des jeunes élèves qui étoient encore du complot devoient se réunir à leurs camarades renvoyés, et prendre le moment de la rentrée du jeudi soir pour forcer les portes du collége, rester dans l'intérieur, et commencer les scènes qui avoient été prévenues le mardi. Mais, dès le mercredi même, M. le proviseur, instruit encore de tous les détails de ce second complot, le prévint également, en rendant à leurs familles soixante-quinze élèves. Toutes ses prévoyances se trouvèrent justifiées par la réunion qui eut lieu au carré Marigny, aux Champs-Elysées, et qui se composoit d'élèves expulsés pour l'un et pour l'autre complots.

S. Exc. Mgr. le grand-maître de l'Université a écrit à M. le pro-

viseur que le conseil royal de l'instruction publique approuvoit entièrement toutes les mesures prises par ce fonctionnaire.

M. le proviseur a cru devoir exclure aussi provisoirement des classes du collége les élèves de la pension de M. Lanneau, connue sous le nom de *Sainte-Barbe*.

Le *Constitutionnel*, en rendant compte de ces faits, trouve que ce sont les maîtres qui ont tort; il auroit voulu qu'on attendît que la révolte éclatât. Les libéraux protègent et caressent les petites comme les grandes insurrections.

— Les sieurs Jourdheuil et Lardillon, attachés au tribunal de Dijon; Boullenot et Madon, au tribunal de Beaune; Remond, au tribunal de Châlons-sur-Seine; Pommier, au tribunal de Mâcon, Ferrand, au tribunal de Tarascon; Asselin, au tribunal de Douai, et Degrange-Touzin, au tribunal de Bordeaux, viennent d'être nommés juges-auditeurs.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'argent à M. Bossion, chirurgien de l'hospice de la ville de Beaumont-sur-Oise, comme une récompense pour la propagation de la vaccine; deux mille six cent quatre-vingt-deux individus ont été mis à l'abri du fléau dévastateur de la petite vérole par le zèle et l'activité de cet estimable chirurgien.

— La cour d'assises a rendu, le 31 janvier, son jugement dans l'affaire Brochetti. Les jurés, après deux heures de délibération, ont répondu affirmativement à la question de tentative d'homicide sur la personne du prêtre grec Isacharus, mais en écartant la circonstance de la préméditation; et négativement à la question concernant la tentative d'homicide sur la personne de Marie-Ursule Fausset, femme Saulnier; en conséquence la cour a condamné Antonio Brochetti aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la flétrissure des lettres T. P. Brochetti a entendu cet arrêt avec beaucoup de sang-froid.

— Le 23 de ce mois, il a éclaté sur la ville de Caen et communes environnantes, un orage accompagné de coups de tonnerre aussi violens que dans le mois de juillet. La foudre est tombée plusieurs fois, mais heureusement sans avoir occasionné aucuns dégâts.

— L'affaire du général Lapoype, prévenu d'avoir distribué des écrits séditieux, a été appelée, le 27 janvier, à l'audience du tribunal de police correctionnelle de Lyon. Me. Duplan, chargé de la défense, a demandé le renvoi de la cause à un mois; mais le tribunal a ordonné qu'il seroit procédé au jugement, attendu que M. Lapoype avoit eu un délai plus que suffisant pour comparoître sur la citation. Après avoir entendu l'exposé de l'affaire, fait par M. l'avocat du Roi, le tribunal a condamné, par défaut, M. Lapoype à quatre mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende.

— Une partie de la garnison de la Corse vient d'arriver à Toulon sur la goëlette la *Truite*. Le 63e. régiment de ligne est arrivé aussi dans cette ville, et va être embarqué pour Bastia.

— Parmi les sept officiers espagnols qui sont arrivés à Agen, comme prisonniers de guerre, on remarque le colonel Evariste San-Miguel.

— Le conseil de révision a confirmé les jugemens du 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales, qui condamnent à la peine de mort, pour avoir porté les armes contre la France, les nommés J.-B. Mignon, J. Eripilly, J. Malabert, J.-J. Claude, N. Grégoire et J. Théséro.

— Les prisonniers espagnols vont bientôt rentrer dans leur patrie. Ils devront cet insigne bonheur aux sentimens paternels de S. M. C. Déjà les sous-officiers et soldats se préparent à se mettre en marche, et traverseront incessamment les départemens frontières.

— Les gardes-du-corps français qui ont fait la campagne dernière resteront à Madrid jusqu'au 1er. mars.

— Des lettres de Lisbonne annoncent que le gouvernement portugais prépare une expédition de dix mille hommes pour le Brésil.

— Nous avons donné dans notre dernier numéro le jugement rendu en première instance, confirmé par la cour d'appel, et, en troisième instance, par le sénat séant à Véronne, contre plusieurs révolutionnaires de la Lombardie; voici un extrait de la longue procédure insérée dans le *Moniteur;* ce procès est remarquable par les rapports qu'il a avec ceux qui ont été jugés récemment en France.

L'existence de ces menées révolutionnaires remonte, pour la Lombardie, à la fin de 1814, époque où la vigilance des autorités autrichiennes déjoua un complot prêt à éclater. En 1815, Joachim Murat voulut se servir des sectes révolutionnaires pour ressaisir le sceptre, et, en 1816, le *carbonarisme* et l'*adelfisme* étoient les sociétés qui prédominoient en Italie. Le centre de la première étoit à Naples, celui de la seconde en France. Ces deux sectes principales, en faisant de nouveaux prosélytes, tendoient, avec d'autres sectes subalternes, au renversement des gouvernemens monarchiques de l'Italie. L'*adelfisme*, en 1818, avoit pris le titre de *société des sublimes maîtres parfaits;* le centre de la société étoit alors à Turin, et le comité suprême, qui s'étoit donné le nom de *grand-firmament*, se tenoit à Genève.

Le comte Frédéric Confalonieri, de Milan, et Alexandre-Philippe Andryane, de Paris, avoient dans cette dernière secte le grade supérieur de *sublime élu*. Le premier ne fut pas étranger aux mouvemens révolutionnaires que le parti démocrate excita à Milan; la voix publique le désigna comme en étant l'auteur principal. Passé à l'étranger, Confalonieri se lia avec les personnes de Londres et de Paris les plus connues pour professer le libéralisme; il demeura un an en France et en Angleterre, et revint à Milan. Le comte fut dès ce moment le principal appui du parti libéral; sa maison en étoit le point de réunion. Confalonieri se ménageoit surtout les moyens d'influer sur l'instruction de la jeunesse. En 1821, les libéraux de France recommandoient aux conjurés du Piémont de s'aider principalement de Confalonieri, qui reçut en conséquence l'invitation de se rendre à Turin. Retenu par une maladie, le comte y députa Pecchio, son affidé le plus intime. Par suite des intelligences pratiquées avec les révolutionnaires, Milan fut désignée comme le centre de la confédération italienne. Confalonieri s'en constitua le chef, et les con-

jurés convinrent de l'établissement d'un gouvernement provisoire, qui fût investi de l'autorité suprême, et d'où émanoient les dispositions diverses tendantes à organiser et à diriger l'insurrection. Ces manœuvres ont continué, et se sont étendues sur les divers points de la Suisse et de l'Italie, jusqu'à ce que Confalonieri, livré aux tribunaux, a mis une sorte de jactance à se déclarer coupable de tous les crimes dont il étoit accusé.

Andryane étoit dans les cent jours aide-de-camp du général Merlin (beau-frère de son frère). Poursuivi pour dettes, en 1819, il quitta Paris pour se rendre à Genève. Il existoit dans cette ville un parti conspirateur sous le nom de *congrès italien*, qui s'occupoit particulièrement des moyens de susciter de nouveaux bouleversemens en Italie; Andryane fut désigné pour seconder ses desseins; muni de tous les papiers nécessaires, et de la patente de *diacre extraordinaire*, grade supérieur de la secte, il quitta Genève à la fin de 1822. Dès-lors, initié aux affreux mystères de la secte, Andryane savoit que le seul but qu'elle se proposoit consistoit dans la destruction de la religion, dans le renversement de toutes les monarchies, dans l'assassinat des souverains, et dans la fondation d'une démocratie illimitée; cette secte impie proscrit toute religion révélée, fait un devoir du régicide; les membres admis au premier grade doivent abjurer solennellement la religion. Dans le grade de *simple maître sublime ou maçon parfait*, le candidat jure, sous peine de mort, de se consacrer entièrement à la propagation de la secte, et d'obéir aveuglément à ses chefs. Dans le grade de *sublime élu*, on célèbre quatre fêtes qui répondent aux époques les plus funestes de la révolution française, dont la secte vouloit renouveler partout le spectacle sanguinaire. Une de ces époques est celle où l'infortuné Louis XVI tomba sous la hache du crime. La vigilance et l'activité des autorités ont surpris Andryane cherchant à propager l'établissement et les maximes de la secte dans toute l'Italie, coopérant en cela aux vues et aux desseins du congrès italien établi à Genève. Andryane a été convaincu légalement et par son propre aveu.

— Des nouvelles de la Jamaïque, en date du 24 décembre, arrivées au gouvernement anglais, annoncent qu'on vient de découvrir une nouvelle conspiration et un projet d'insurrection des nègres de la paroisse de Saint-Georges, province de Port-Marie. Des révélations faites par un esclave permirent de prendre toutes les précautions nécessaires, et l'on arrêta huit individus, qui étoient les chefs du complot, et qui furent exécutés sur-le-champ.

---

*Almanach du Clergé de France pour* 1824; par M. Châtillon (1).

Nous rendrons compte prochainement de ce volume, qui présente des détails intéressans sur l'organisation des nouveaux diocèses.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

*La Consommation des Siècles prouvée par les textes et les analogies tirés des livres saints; avec un Examen impartial des Analogies publiées par M. G., sous le nom d'*un Solitaire (1).

Il parut à Versailles, en 1814, un ouvrage sous ce titre : *Traité sur l'époque de la fin du Monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront; par un Solitaire*, in-8°. L'auteur étoit M. Jean-Augustin Gouazé, pieux ecclésiastique, mort à Toulouse, le 30 novembre 1812, à quarante-cinq ans; il avoit vécu dans la pratique des bonnes œuvres et dans la méditation des vérités éternelles, et on crut utile de publier, après sa mort, ses conjectures sur les derniers temps; seulement on en changea le titre, et au lieu que le manuscrit de M. Gouazé étoit intitulé modestement : *Conjectures sur la fin du Monde*, l'éditeur, qui étoit un pieux laïc, demeurant à Versailles, adopta le titre de *Traité*, croyant peut-être servir par-là la mémoire de son ami, et donner à son livre plus de certitude et d'autorité.

L'ouvrage nous fut envoyé, et on en rendit compte dans deux numéros de ce journal, les n°s. 47 et 55. Les articles signés F. nous furent fournis alors par un ecclésiastique fort distingué, qui nous honoroit de sa bienveillance, et qui s'intéressoit à notre entreprise. Il a bien voulu, en différentes rencontres, nous aider de ses lumières, et sa réputation, si nous le nommions, seroit la meilleure garantie de la sagesse de ses jugemens. Ses articles sur le *Traité* sont remarquables à la

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

fois par l'exactitude théologique et par une critique pleine de sagacité et de modération. Il fit sentir le peu de solidité de ces conjectures, de ces interprétations, de ces analogies dont se nourrit quelquefois une imagination pieuse. Il fit remarquer combien il étoit commun et facile de convertir des traditions suspectes en des autorités décisives, et de bâtir sur ces fondemens équivoques des systèmes plus ou moins ruineux. Les interprétations rabbiniques, les allégories même adoptées par quelques Pères, les hypothèses qui ne sont appuyées que sur quelque passage plus ou moins obscur de l'Ecriture, tout cela doit être examiné et pesé par une piété éclairée. Nous savons qu'en différens siècles on s'est cru proche de la fin du monde, et de graves auteurs prétendoient trouver dans ce qui se passoit alors des indices et des signes des derniers temps. Il est donc permis de se défier des craintes et des prédictions que l'on renouvelle encore de nos jours, et la piété n'oblige point à adopter toutes les conjectures que quelques modernes ont formées sur ce point, d'autant plus que ces conjectures se combattent souvent l'une et l'autre, et ne peuvent pas plus se concilier entr'elles qu'avec les règles d'une bonne critique. Telles étoient les réflexions judicieuses de l'habile théologien qui, dans son second article surtout, renversoit toutes les suppositions de M. Gouazé, et prouvoit par l'Ecriture, par la tradition et par la raison, la foiblesse d'un système qui repose seulement sur des interprétations arbitraires et sur des rapprochemens forcés.

Nous osons dire que ces deux articles de M. F. devoient, tant par l'exactitude de la doctrine que par la sagesse de la discussion, entraîner l'assentiment de tout lecteur judicieux; toutefois ils se trouvent attaqués dans le livre de *la Consommation des siècles*. L'auteur de ce livre, qui ne s'est pas nommé, et qui

se désigne seulement par la lettre A, adopte presque toutes les interprétations du Solitaire, et s'étonne de la critique qui en a paru dans ce journal. Il est même probable qu'il en est scandalisé, et il regarde comme une témérité ce qui est dit dans les deux articles cités sur ces craintes et ces menaces de la fin du monde dont chaque siècle a retenti. Il nous suffiroit de nommer l'auteur des deux articles pour faire tomber les reproches et les soupçons de M. A.; mais nous ne pensons pas que ses conjectures fassent plus de fortune que celles du Solitaire. Tout cela est également bâti sur le sable mouvant.

*La Consommation des siècles* est divisée en deux parties; la première, qui est consacrée aux *Paraboles*, est partagée en trois sections. Dans la Ire. de ces sections, l'auteur prouve la nécessité du jugement général, et soutient que ce monde doit périr par le feu. Dans la IIe. section, il veut montrer que nous devons méditer sur la fin du monde et en étudier les signes, et ici l'auteur confond évidemment deux choses très-différentes. Que nous devions penser à notre fin dernière, méditer sur le jugement et sur les signes terribles qui l'accompagneront, cela est certain; mais il n'y a nulle obligation d'assigner l'époque de la fin du monde, et de former des conjectures pour déterminer si elle est plus ou moins proche. Nous devons nous tenir prêts, comme si le monde devoit finir bientôt; mais nulle part il ne nous est ordonné de fixer le moment de la consommation des siècles. M. A. exagère donc, quand il suppose que c'est un devoir pour nous d'adopter ses conjectures; de plus, il ne nous paroît pas raisonner d'une manière juste, quand il parle des craintes et des menaces de la fin du monde qui se sont répandues en différens temps. Parce que ces craintes et ces menaces ne se sont pas vérifiées, on en peut conclure, ce semble, qu'elles étoient un peu hasardées,

et que les hommes estimables qui ont partagé ces craintes avoient été trompés par des signes trop équivoques. M. A. en tire une conclusion toute contraire; nous devons, dit-il, imiter ces respectables personnages dans leurs alarmes prévoyantes. La fin du monde approche de plus en plus, et surtout depuis le 10e. siècle nous devons nous y attendre plus que jamais. Enfin dans la IIIe. section, l'auteur expose les signes de la fin du monde; ces signes sont surtout l'affoiblissement de la foi, la désolation de l'Eglise, la multitude des scandales. Nous ne prétendons pas nier des maux trop réels, mais on croyoit voir les mêmes signes à des époques antérieures; d'ailleurs, comme le disoit M. F. dans le second article cité : « je veux pour un moment que nous soyons arrivés à ce dépérissement de la foi qui doit préparer les voies à l'apostasie causée par les persécutions de l'antechrist, et qu'ainsi cet homme de péché ne doive pas tarder à paroître; l'auteur n'en sera pas plus avancé, à moins qu'il n'établisse clairement que l'empire heureusement assez court de l'antechrist sera suivi immédiatement de la fin du monde; or, voilà, j'ose le dire, ce qu'on n'établira jamais bien ». (*Ami de la Religion*, tome III, page 38.)

La seconde partie de l'ouvrage de M. A. forme le IIe. volume, et est remplie en entier par les analogies qu'il prétend trouver dans l'Ecriture pour établir la fin prochaine du monde. Mais ici paroissent plus que jamais la foiblesse de son système et l'inconsistance de ses preuves. La plupart de ces analogies ne sont fondées que sur des rapports bien frêles et bien fugitifs; on peut les avancer, on peut les nier sans témérité. Ainsi M. A. convient que quelques-unes des analogies de M. Gouazé ne sont guère concluantes; on pourra de même lui contester les siennes. Il paroît avoir voulu multiplier ces analogies, dans l'espérance de compenser par le nombre ce qui manque à la force

probante de chacune; je craindrois, au contraire, que cette multitude de rapports hasardés et de rapprochemens équivoques ne nuisît à l'ensemble, et ne montrât trop à découvert le peu de solidité de tout le système.

Au surplus, je conviendrai à mon tour d'une chose, c'est que l'ouvrage est plein de piété. L'auteur connoît parfaitement l'Ecriture; il est animé des vues les plus droites, il tient le langage d'une foi vive et d'une ardente charité, il est tendrement touché des égaremens de ses frères, et il voudroit les rappeler à de meilleures voies. Si ses conjectures sont souvent incertaines, ses sentimens sont toujours édifians. Je lui pardonne même volontiers quelques expressions assez peu mesurées peut-être relativement à la critique du *Traité* du Solitaire; mais ces expressions au fond ne tombent pas sur moi, qui suis étranger aux articles dont il se plaint, et celui auquel elles pourroient s'appliquer est fort au-dessus de pareilles attaques. Enfin je crois même que M. A. rend justice à mes intentions; dans d'autres endroits il parle du journal avec quelque indulgence, et en cite même des extraits avec éloge.

Nous avions cru d'abord que l'auteur étoit le même qui publia, il y a quelques années, à Lyon, le livre intitulé les *Précurseurs de l'Antechrist;* quel qu'il soit, il annonce qu'il se propose de mettre au jour une *Explication des Prophéties, et principalement de l'Apocalypse*.

---

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. le cardinal Zurla, qui a été nommé vicaire de S. S., a été sacré, le 18 janvier, sous le titre d'archevêque d'Ephèse. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Saint-Ignace; c'est M. le cardinal della Somaglia qui étoit le consé-

crateur, assisté de MM. della Porta Rodiani et Mattei, patriarches de Constantinople et d'Antioche.

Paris. Des nouvelles contradictoires nous laissent quelque inquiétude sur la santé du Pape. Le *Diario* du 21 janvier dit que l'état du saint Père est de plus en plus consolant, que les humeurs ont repris leur cours accoutumé, et qu'il ne reste plus à surmonter qu'une foiblesse qui n'a cependant pas empêché S. S. de recevoir quelques prélats. D'un autre côté, un journal, ordinairement bien informé, annonçoit que, d'après des lettres de Rome du 26, le Pape étoit très-mal. Le même journal ajoute que M. le cardinal Consalvi étoit mort. L'état de S. Em. étoit depuis long-temps inquiétant, et, dès l'année dernière, les médecins avoient jugé que la maladie organique dont elle étoit attaquée étoit incurable.

— M. le cardinal de La Fare, qui étoit tombé malade en passant par le Dauphiné à son retour de Rome, est arrivé dans son diocèse. S Em. est mieux, mais paroît avoir encore besoin de repos et de ménagemens.

— Le jeudi 5, M. l'évêque de Strasbourg a eu une audience particulière du Roi. Le dimanche précédent, ce prélat avoit célébré la messe et prononcé un petit discours dans une réunion pieuse. Dimanche prochain, il doit aller visiter l'association de Saint-Joseph.

— Il y a eu jeudi dernier, à Saint-Roch, une assemblée de charité pour les besoins des associations pieuses de la paroisse. M. l'abbé Fayet a prêché, et cinq dames ont fait la quête. Après le sermon, les associés se sont réunis au presbytère, sous la présidence de M. le curé, et ont délibéré sur les moyens de soutenir les différentes œuvres de charité établies sur la paroisse. M. le curé reçoit les dons des personnes qui n'auroient pu se rendre à l'assemblée.

—On avoit pourvu, par l'établissement de l'association de Saint-Joseph, au sort des jeunes gens qui viennent dans la capitale pour y apprendre une profession; mais il ne paroissoit pas moins nécessaire de procurer un asile aux jeunes filles qui arrivent journellement à Paris dans le dessein de s'y placer, et qui peuvent s'y perdre au milieu de tant d'occasions dangereuses. Des religieuses dites de Lorette ont formé depuis quelque temps, à Bordeaux, un établissement de ce genre; elles y reçoivent gratuitement toutes les filles qui ont atteint l'âge de quinze ans, et dont la conduite a été sans re-

proche. Elles les admettent à l'épreuve pendant un mois, et les gardent ensuite jusqu'à ce qu'elles puissent les placer convenablement. Les Sœurs pourvoient à cette dépense par les secours de la charité, ou par le produit du travail de ces filles. Elles leur donnent l'exemple de l'application, du désintéressement et de la piété, et, après les avoir placées, elles continuent à entretenir avec elles des relations et à les aider de leurs conseils, prêtes à les reprendre, s'il en étoit besoin. On a entrepris de former à Paris un établissement du même genre. Les dames de Lorette, dont le zèle et les services ont été appréciés à Bordeaux par M. l'archevêque de cette ville et par les autorités civiles, sont venues à Paris, où M. l'archevêque leur a permis de former une communauté. Leur maison est dans la rue des Vieilles-Tuileries, n°. 33. Déjà elles ont réuni plusieurs jeunes filles, et elles ont intéressé à leur œuvre des personnes charitables et zélées. Elles espèrent qu'on secondera leur entreprise, soit en leur procurant de l'ouvrage pour occuper les jeunes filles, soit en contribuant à la dépense de la maison par des dons en argent, en effets, etc. Le bien qui peut résulter de l'œuvre, et le mal qu'elle peut empêcher, sont des motifs suffisans pour la faire prendre en considération.

— Ce qui vient de se passer au collége de Louis-le-Grand montre de plus en plus combien il importe de fortifier le ressort de la religion dans tous les établissemens d'instruction publique. Dans celui-ci régnoit une discipline extérieure assez sévère, tout au dehors paroissoit marcher régulièrement; mais cette exactitude apparente n'étoit point animée, dit-on, par d'autres motifs que ceux de la crainte des punitions et d'une contrainte assidue. On ne sait par quelle fatalité, malgré les efforts d'une autorité prévoyante, cette maison n'avoit pas subi tous les changemens qu'on avoit travaillé à y introduire, et qu'appeloient les amis de la religion. Les exercices de piété y étoient courts et froids, les instructions rares; point ou peu de communications entre les aumôniers et les élèves. On assignoit toutes les semaines un espace de temps fort court pour les confessions des jeunes gens; hors de là ils ne voyoient point les aumôniers. Ils n'avoient point avec ces ecclésiastiques ces entretiens familiers où l'ame d'un jeune homme s'ouvre, et où il est plus aisé d'y faire entrer des impressions et des sentimens de reli-

gion. Les jeunes gens, abandonnés à eux-mêmes, ne sentoient que le joug, et on ne leur présentoit rien qui l'adoucît. La religion tenoit si peu de place dans l'ordre de leurs journées, qu'elle ne leur paroissoit pas devoir en occuper beaucoup dans leurs affections. C'est ainsi que la route étoit anciennement tracée, et on la suivoit par habitude. Le mal avoit résisté aux mesures prises par l'autorité. Un jeune aumônier, placé par elle, et digne de cette confiance par son talent et sa douceur, avoit été paralysé dans les essais de son zèle. Sans doute ce qui vient d'arriver montrera la nécessité d'achever une réforme salutaire. Que la religion ne soit pas considérée comme un accessoire inutile ou comme un fardeau tyrannique, mais comme la base nécessaire de l'éducation; que des instructions suivies, que des entretiens fréquens la fassent connoître et aimer; qu'on favorise les relations entre les aumôniers et les élèves; que l'on établisse même quelques prédications extraordinaires pour remuer une jeunesse indifférente : déjà d'heureux exemples ont prouvé le succès de ce moyen. Un ecclésiastique, envoyé par M. le grand-maître dans plusieurs colléges de province, y achève en ce moment une tournée dont les résultats ont été satisfaisans; les maîtres, les parens, les autorités même en ont rendu les témoignages les plus consolans du fruit des retraites. Il ne nous appartient pas d'indiquer les autres moyens de ranimer la pratique de la religion dans les colléges. Nous savons que d'heureux efforts ont été faits; nous savons aussi tenir compte des obstacles. La pente d'un siècle corrompu, l'indifférence religieuse de tant de maîtres, l'incrédulité de tant de parens, tous les moyens de séduction qu'on offre à une jeunesse ardente, des réglemens et des habitudes nés de la révolution, tout cela contrarie et retarde une amélioration désirée; mais nous aimons à nous persuader que la sagesse et le zèle réunis prépareront des temps plus heureux, là atténueront le mal, ici augmenteront le bien, et donneront à l'instruction publique une direction générale conforme aux intérêts de la religion, aux besoins de la patrie, aux vues paternelles du Roi, aux vœux de tous les gens de bien. Ce service couronneroit dignement la réputation et les travaux d'un chef déjà environné d'une si haute estime et d'une si juste célébrité.

— Les évêques ne sauroient rester étrangers aux intérêts même temporels de leur pays, et leur caractère sacré ne les

dépouille pas de leurs droits et de leurs affections comme membres de la société civile. Aussi deux illustres prélats des temps modernes, Bossuet et Fénélon, n'ont point cru s'écarter de leur ministère en traçant des règles de politique pour les rois et pour les peuples. M. l'archevêque d'Albi a pensé, à l'exemple de ces grands hommes, qu'il devoit des conseils à son troupeau dans les circonstances où va se trouver le royaume. Ces conseils ne lui sont inspirés par aucune vue humaine, mais par les motifs les plus purs et les plus dignes d'un si sage pasteur. Sa Lettre pastorale du 27 janvier renferme des considérations tout-à-fait applicables au temps où nous sommes et à la disposition des esprits; nous en citerons le passage suivant :

« L'état d'anarchie, de violence et d'oppression sous lequel la France a gémi si long-temps, a exaspéré les esprits, engendré des haines, fomenté des divisions, inspiré des préventions, formé des partis : il est vrai que la sagesse du Roi, la vigilance et la fermeté des magistrats, la douce et salutaire influence de la religion, ont calmé les têtes et paralysé les efforts des méchans. Mais il reste encore des ames corrompues que la raison n'a pu persuader, l'autorité n'a pu réduire, la douceur n'a pu gagner. De paisibles électeurs dont le cœur droit et simple est étranger à toute intrigue, peuvent, avec les intentions les plus pures, se laisser séduire par les sophismes, ou entraîner par les déclamations hypocrites des factieux qui les obsèdent, et faire des choix directement opposés à leurs principes, à leurs inclinations les plus chères, et à leurs intérêts les plus sacrés.

» Il est de notre devoir de les avertir du piége qu'on leur tendra, de les prémunir contre les discours insidieux, les écrits séditieux, les insinuations perfides de ces prétendus amis du peuple, qui, sous le prétexte d'une liberté chimérique, l'entraînent à la révolte, et de leur rappeler que c'est dans une conscience droite et éclairée qu'un homme sage doit former son opinion et fixer son choix, et non d'après des désignations factieuses.

» Puisque la divine Providence, par un prodige inouï de son infinie miséricorde, a sauvé la France en la replaçant sous le sceptre doux et bienfaisant de son Roi légitime, et en rétablissant l'auguste famille des Bourbons dans ses droits imprescriptibles; puisque notre glorieux monarque a voulu dans sa profonde sagesse donner à son peuple un gouvernement paternel, tout Français doit reconnoître dans ce nouvel ordre la volonté de Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois. Quiconque veut avilir l'autorité royale, quiconque méconnoît, altère, ou atténue le dogme précieux de la légitimité, trouble l'ordre public, résiste à la volonté de Dieu, est l'ennemi de sa patrie, et par conséquent indigne de siéger dans le sénat français. Celui-là seul mérite cet honneur, qui veut ce que veulent le

**Roi et les bons Français; or, Messieurs, la France et son auguste chef veulent le maintien de la religion et de la monarchie sur le trône des lis, le rétablissement des bonnes mœurs et des convenances sociales, l'union et la concorde dans toutes les classes de la société; ils veulent la liberté sans licence, la subordination sans bassesse, la force publique sans oppression; ils veulent la science et les vertus dans le clergé, la justice dans les tribunaux, l'honneur et le courage dans les armées; ils veulent enfin la paix avec les Etats voisins, sans rien perdre des glorieuses prérogatives qui distinguent la France parmi les nations de l'Europe ».**

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le marquis d'Avaray, maréchal de camp, est nommé lieutenant-général.

— MM. le prince Théodore Beauffremont et le comte de Mailly, aides-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, sont nommés lieutenans-colonels.

— Une feuille libérale crie tous les matins contre la faction du privilége, et veut inspirer aux électeurs une vive peur du privilége. Un écrivain distingué, qui a fait d'excellentes réflexions dans un de nos meilleurs journaux sur ces alarmes feintes, remarque, comme une singularité, que ceux qui déclament le plus contre les priviléges ont cependant aussi leurs priviléges. Ainsi un journal n'existe qu'en vertu d'un privilége que le Roi lui accorde conformément à la loi, et les électeurs ont le privilége de voter au détriment du reste de la nation. Le *Constitutionnel* et les électeurs libéraux ne devroient donc pas avoir une si vive horreur des priviléges.

— On avoit publié dans le *Constitutionnel* une lettre de Manassés C., Israélite, ou prétendu tel, qui tendoit à inspirer aux Juifs des alarmes, et à les engager à servir la cause des libéraux; un autre Juif, Josué D., fait, dans un autre journal, une déclaration contraire, et proteste de son dévoûment au Roi, et de son entière confiance dans les vues bienveillantes d'un Prince protecteur de tous ses sujets.

— M. de Castelbajac, directeur-général des haras, de l'agriculture et du commerce; M. Huzard, inspecteur-général des écoles vétérinaires, et M. Jacob, maître de dessin à l'école d'Alfort, ont eu l'honneur de présenter à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, fondateur du cours de dessin dans les écoles vétérinaires, les dessins des élèves des deux écoles. S. A. R. a manifesté sa satisfaction sur les progrès des élèves dans cette nouvelle branche d'instruction appliquée à l'art vétérinaire, et a retenu deux dessins représentant les chèvres angora nées en Sicile, et données à l'école d'Alfort par S. A. R. Mme. la duchesse de Berri.

— D'après une ordonnance royale, le temps de captivité comme

prisonnier de guerre sera compté désormais pour sa durée simple dans les services effectifs donnant droit à la solde de retraite, pension et demi-solde sur la caisse des invalides de la marine, aux marins et autres individus entretenus ou non entretenus qui auront été faits prisonniers au service de l'Etat. Ce temps sera également compté à tout marin pris sur un bâtiment français armé en course, comme service effectif, pour l'obtention des demi-soldes et pensions, d'après la loi du 13 mai 1791, et seulement comme bénéfice pour les soldes de retraite, ainsi qu'il est établi par les articles 8 et 9 du réglement du 29 août 1803.

Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables aux demi-soldes, pensions et soldes de retraite qui n'ont pas encore été réglées.

— Le *Moniteur* publie deux ordonnances; la première, datée du 1er. février, rapporte une autre ordonnance du 2 juillet 1817, par laquelle le directeur de la caisse des dépôts et consignations étoit autorisé à faire payer un tiers pour cent de remise aux avoués près les tribunaux du département de la Seine, sur le montant des consignations qu'ils faisoient verser à ladite caisse.

La seconde, du 22 janvier, est relative à l'examen des candidats aux places d'élèves du collége royal de la marine, qui se fera désormais par les examinateurs de l'Ecole royale Polytechnique, dans tous les lieux où ils se rendent chaque année. Les candidats devront être âgés de 14 ans révolus au moins, et de 17 ans au plus. Tout candidat devra produire, entr'autres certificats, un certificat des autorités du lieu de son domicile, constatant qu'il est digne d'être admis au collége sous les rapports des principes religieux, du dévoûment au Roi et de la bonne conduite. Le prix de la pension annuelle, qui devra être payée par trimestre et d'avance, est de 800 fr., et celui du trousseau de 600 fr.

— La cour de cassation, section criminelle, s'est occupée, le jeudi 5 février, de l'affaire des transfuges français. La délibération s'est prolongée pendant plus de trois heures. La cour a admis, en premier lieu, le pourvoi de M. le procureur-général de Montpellier contre les trois jugemens par lesquels le 2e. conseil de guerre de la division des Pyrénées-Orientales s'est déclaré incompétent à l'égard des nommés Carrel, Bazia et Pagès, non militaires à l'époque où ils ont passé sous les drapeaux des révolutionnaires espagnols. En conséquence les jugemens d'incompétence ont été cassés, et les sus-nommés renvoyés devant le 1er. conseil de guerre de Perpignan. Quant aux vingt-un tranfuges à l'égard desquels le 2e. conseil de guerre s'étoit déclaré compétent, parce qu'ils étoient militaires au moment où ils ont déserté pour passer à l'ennemi, et qui ont été condamnés à la peine capitale, la cour a rejeté leur pourvoi.

— M. Bricogne, payeur-général de l'armée d'Espagne, vient d'être nommé receveur-général du département de la Haute-Saône.

— Les journaux de provinces sont remplis de détails sur l'accueil qu'on fait de tous côtés à nos troupes revenant d'Espagne. Les au-

torités et les habitans les reçoivent avec un égal empressement, et leur donnent des repas et des fêtes en témoigage de joie et de reconnoissance.

— M. de Lamalèzo, maréchal-des-logis au régiment des chasseurs des Vosges, a consacré en entier à la souscription ouverte pour l'acquisition de Chambord, une somme de 357 fr., qui lui a été allouée comme prime de réengagement. Cet acte de désintéressement annonce les sentimens les plus nobles et les plus français.

— Une dépêche télégraphique, en date du 1er. de ce mois, a annoncé l'arrivée à Toulon de la frégate la *Fleur-de-Lis*, commandée par M. Tourelle, capitaine de frégate. Ce bâtiment vient de Cadix, d'où il a conduit à Toulon trois cent quatre-vingt-cinq sous-officiers et soldats dont le temps de service est expiré.

— Deux vols de nuit viennent d'avoir lieu, à quatre jours d'intervalle, dans la cathédrale de Metz. Les voleurs paroissent s'y être introduits en brisant des vitraux à la croisée collatérale de gauche; ils ont forcé les troncs des pauvres, et enlevé l'argent qui s'y trouvoit renfermé.

— On vient de découvrir à Cluny un cercueil en plomb, dans une des chapelles de l'ancienne abbaye de cette ville; cette tombe, placée au fond d'un caveau, et murée dans son pourtour, renfermoit les restes de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, quarante-huitième abbé de Cluny, mort l'an 1516. Jacques d'Amboise étoit frère du cardinal d'Amboise.

— La diligence de Lyon à Nîmes a été arrêtée par des brigands, dans la nuit du 19 au 20 janvier, entre Lapalu et Pierrelatte. Les voleurs ont fait, pendant près d'une heure, les efforts les plus violens pour forcer le coffre-fort en fer; toutes leurs tentatives ont été inutiles; ils se sont emparés seulement de 207 fr. 50 c. appartenans aux voyageurs, et 200 fr. adressés à Montpellier. La gendarmerie a déjà arrêté dans les environs trois individus, armés de carabines, et que de fortes raisons font croire avoir fait partie de la bande.

— René-Mathurin-Bonaventure Bégaud s'étoit pourvu en cassation contre un jugement du tribunal de police correctionnelle de Bourbon-Vendée, du 20 décembre dernier, qui le condamne à deux ans de prison et 4,000 fr. d'amende, pour cris séditieux et par récidive; mais il a été déclaré non-recevable dans son pourvoi, faute par lui d'avoir produit la quittance de consignation d'amende, prescrite par l'art. 420 du Code d'instruction criminelle.

— La petite ville de Cassis (Bouches-du-Rhône) va faire élever un monument à la mémoire du célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, l'abbé Barthélemy.

— Cinq mille sept cent soixante-dix prisonniers espagnols, provenant des divers dépôts des 19e., 20e. et 21e. divisions militaires, vont rentrer dans leur patrie par Bayonne, où ils passeront par colonnes, à compter du 17 février. D'après l'ordre fixé pour leur marche, ce passage durera jusqu'au 9 avril.

— Dans sa séance du 26 janvier, le 2e. conseil de guerre des Pyrénées-Orientales a condamné à mort, comme convaincus d'avoir porté les armes contre la France, Antoine Giraud, fusilier au 3e. régiment de ligne; Sébastien Bettner, musicien gagiste dans le 16e. de ligne; Louis-Joseph Lustaux, fusilier au 32e. de ligne, et Laurent Deschamp, fusilier au 5e. de ligne.

— La police de Varsovie a ordonné, en vertu d'un décret impérial, à tous les juifs qui sont dans cette ville, de cesser d'habiter les principales rues, et de se retirer dans les quartiers les plus éloignés.

— La santé de S. M. Britannique ne lui a pas permis de faire en personne l'ouverture du parlement. Il a été ouvert par les commissaires lords Liverpool, Eldon et Bathurst. Le lord chancelier a lu le discours de S. M. Il exprime une grande satisfaction sur l'état florissant du revenu, l'activité des manufactures, la prospérité du commerce et l'amélioration de l'agriculture, et assure que S. M. continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les assurances les plus amicales à l'égard de l'Angleterre.

— Le feld-maréchal comte de Wrède est mort à Stockholm, le 16 janvier dernier. C'est lui qui a ouvert les premières négociations pour le choix du roi actuel, en qualité de prince royal de Suède.

— Une lettre particulière de Pétersbourg parle des trésors littéraires qu'a rapportés de la Chine l'archi-mandrite Hyacinthe, directeur pendant treize ans de la mission ecclésiastique russe à Pékin. On nomme parmi les livres chinois qu'il a rapportés et traduits, une *Histoire de la Chine*, en 9 volumes in-folio; une statistique de cet empire avec des cartes géographiques en cinq idiomes; plusieurs Traités sur la géographie du Tibet et de la Petite-Bucharie; une collection des lois données par les empereurs aux nations de la Tartarie, et beaucoup d'autres ouvrages d'une haute importance.

---

Il paroît décidément que les libéraux sont partagés dans leurs jugemens sur l'*Histoire ecclésiastique* de M. G. Les uns lui savent bon gré d'avoir cherché à flétrir Fénélon, le duc de Beauvilliers et les Jésuites, et voient un triomphe pour la philosophie dans ses accusations contre les hommes les plus respectés et contre Mme. Guyon; les autres, plus modérés, sont révoltés de tant de préventions et de haine, et s'étonnent de voir un écrivain se consumer en efforts malheureux pour renverser des réputations qui doivent être chères, non pas seulement à la religion, mais encore à l'humanité et à la patrie. Nous avons vu que, dans la cinquante-troisième livraison des *Tablettes universelles*, on avoit applaudi aux déclamations de M. G., et qu'on s'en étoit servi comme d'un texte pour

livrer à un indigne persifflage, non-seulement Fénélon et les Jésuites, mais la religion, l'orthodoxie, les dévots et la morale chrétienne. Cet article, il faut le dire, n'a pas été du goût de tous les lecteurs des *Tablettes*, et, dans la livraison suivante, il a paru une réclamation non signée contre le jugement de M. R. L'auteur de la réclamation paroît avoir lu avec attention le volume de M. G., et voici le jugement qu'il en porte. Nous ne citerons pas toute sa lettre, parce qu'il y a des choses qui ne vont pas à notre objet; mais tout ce que nous citons s'y trouve :

« Cet homme (M. G.) attaque, avec une violence qui descend souvent jusqu'aux invectives les plus grossières, les plus belles réputations du siècle de Louis XIV, Fénélon et le duc de Beauvilliers. Il reproche à Bossuet d'avoir trop donné à l'urbanité.... Il justifie le neveu de Bossuet d'avoir traité Fénélon de *bête féroce*. Massillon n'est pas mieux traité; l'auteur lui impute des maximes de rébellion, parce qu'il a dit qu'un monarque ne peut exiger de la soumission des peuples que ce que les lois lui permettent d'exiger; que c'est la loi, et non l'homme, qui doit régner, et que le Roi de France ne commande pas à des esclaves.

» Vous me demanderez pourquoi je me donne la peine de copier et à vous l'ennui de lire une telle réunion d'absurdités.... S'il étoit possible de détruire la réputation de Fénélon, ce seroit enlever à l'espèce humaine un nom qu'elle se plaît à citer avec orgueil de génération en génération, et priver la France d'un de ses plus beaux ornemens ». (*Tablettes*, cinquante-quatrième livraison.)

Ainsi parle du travail de M. G. un écrivain qui se montre d'ailleurs assez peu religieux, et qui s'explique en termes fort méprisans sur le compte des théologiens et des Jésuites. Une autre feuille libérale a aussi dernièrement rendu compte du livre de M. G. On trouve, dans le *Courrier français* du jeudi 18 décembre, un article sur cet ouvrage. Nous sommes fort loin d'approuver tout dans cet article; cependant nous rapporterons le jugement du journaliste, parce qu'il nous a paru caractériser assez bien en général les assertions vraiment étranges de M. G.

« Ce livre, presque en entier, peut être appelé un *factum* contre Fénélon et Massillon.... Fénélon est coupable de beaucoup de crimes...., Ce ne sont pas seulement ses excessives

*précautions de tolérance* à l'égard des religionnaires de Saintonge (pag. 76), ni ses liaisons mystiques avec Mme. Guyon, ni ses erreurs, quoique graves et dangereuses, sur le quiétisme; ce sont ses offenses contre Bossuet durant cette affaire, sa hauteur, son inflexibilité comparées à la loyauté du bon abbé Bossuet, qui ne l'appela *bête féroce* que *par comparaison, et seulement pour indiquer la manière dont il devoit être poursuivi* (pag. 260); c'est l'orgueil hypocrite de sa soumission, dans laquelle le pasteur, s'humiliant publiquement sous la censure pontificale, et se déclarant plus docile que la dernière brebis du troupeau, faisoit éclater d'autant mieux sa mauvaise foi et son opiniâtreté (pag. 279 et suiv.); ce sont enfin les idées de réformes politiques présentées dans son *Examen pour la conscience d'un roi*, et dans ses *Mémoires clandestins;* c'est surtout le *Télémaque*, cette production immorale et séditieuse contre laquelle l'auteur reproduit longuement les accusations des Faydit, des Guendeville, et autres écrivains d'une pareille autorité....

» Et ces attrayantes peintures des Eucharis, des Calypso, combien, sous la plume d'un prêtre, ne présentent-elles pas d'indécence? Pudeur respectable, sans doute, en un grave historien de l'Eglise, et qui le seroit bien plus encore, si lui-même (pag. 60 et suiv., 355, etc.) n'eût déchiré beaucoup trop de voiles, en peignant les extases mystico-sensuelles du Père Lacombe et de Mme. Guyon. On est en droit de lui dire, ce me semble : Vous qui jugez si sévèrement les autres, commencez par vous observer vous-même. Ne blessez point la morale de tous les honnêtes gens, en approuvant la duplicité avec laquelle l'évêque de Genève louoit cette même Mme. Guyon dans des lettres destinées à être vues d'elle, tandis que dans celles qu'il croyoit qu'on ne lui montreroit pas il en écrivoit beaucoup de mal. Ne vous écriez point qu'il n'y a rien là qui ne soit usité dans le commerce de la vie sociale, et qu'on en sent la raison et la convenance (pag. 357) : c'est révolter trop ouvertement les hommes d'honneur, c'est fournir trop naïvement des armes aux déclamations des libertins contre la bonne foi sacerdotale. N'offensez ni la charité, ni les intérêts de l'Eglise, en rappelant de mutuelles accusations de Bossuet et de Fénélon, dont la conséquence nécessaire seroit de détruire l'honneur ou la probité de l'un ou de l'autre;

et ne vous fâchez pas contre M. le cardinal de Bausset, qui, par d'ingénieuses explications, s'étoit efforcé de les atténuer. Vraiment vous aurez ménagé à l'Eglise un beau triomphe, en la contraignant à rougir de ses plus illustres défenseurs.

» On se demande, après avoir lu ce triste livre, quel profit l'auteur a pu en espérer pour la religion. Son but est de prouver que c'est l'esprit d'impiété qui a causé tous les malheurs, tous les excès de la fin du dix-huitième siècle, et c'est sur les nobles et sur les prêtres qu'il en fait peser la responsabilité. Avant que le dix-huitième siècle eût commencé, dit-il, l'incrédulité, née depuis quelque temps dans les conditions supérieures, y avoit grandi, et s'étoit fortifiée clandestinement pour se répandre bientôt parmi le peuple, dont en même temps les gens du grand monde corrompoient les mœurs; et des ministres de l'Eglise avoient eux-mêmes porté atteinte à la pureté de la foi. (Disc. prél., pag. 7). Un philosophe ne diroit pas mieux ».

De ces jugemens divers, il résulte que le livre de M. G. est apprécié par des hommes de toutes les opinions. Des libéraux eux-mêmes en sont révoltés; les amis de Fénélon et des Jésuites en sont scandalisés: il n'aura pour lui que quelques incrédules, qui l'approuvent par calcul; et ce suffrage même tournera peu à sa gloire. Nous ne reviendrons donc plus sur son premier volume; nous supprimons même une lettre qui auroit pu servir de suite à celle que nous avons déjà citée de M. Jordany. Cette lettre, plus forte et plus développée que la première, expose très-bien tous les défauts de l'ouvrage de M. G., et nous en eussions enrichi notre journal, si elle nous fût parvenue plus tôt. L'auteur blâme avec raison les détails minutieux où se traîne M. G., son érudition indigeste, ses recherches fastidieuses, ses notes éternelles; et en effet, il est clair que cet historien a entassé sans choix dans son volume tout ce qu'il a trouvé. Les historiens judicieux ne présentent au lecteur que ce qui peut l'intéresser, et conservent dans leurs porte-feuilles une foule de menus détails qui leur ont servi dans leur travail: mais M. G. entasse tout, et, comme nous le disoit un académicien de beaucoup d'esprit, *cet homme-là ne veut pas perdre ses copeaux;* mot ingénieux qui caractérise très-bien la manière diffuse de M. G., et l'importance qu'il attache à ses plus minutieuses recherches.

## *Almanach du Clergé pour* 1824 ; par M. Châtillon (1).

Cet *Almanach* acquiert plus d'intérêt à mesure que l'église de France prend une assiette plus stable, et que le nombre des diocèses augmente. On y trouve cette année, pour la première fois, les grands-vicaires, les chapitres et les séminaires des diocèses établis en 1823, de sorte qu'on peut se faire aujourd'hui une idée plus complète du personnel du clergé. Il ne reste plus que cinq ou six diocèses dont les principaux établissemens ne soient pas terminés; ces diocèses sont, Aire, Châlons, Langres, Montauban et Perpignan : encore il est probable que l'administration d'Aire est aujourd'hui complète, ce diocèse jouissant de la présence de son évêque; Châlons, Langres et Perpignan auront bientôt le même avantage. L'église de France touche donc au moment de voir l'exécution entière des promesses qui lui avoient été faites, et qui peuvent avoir tant d'influence sur ses destinées futures. Tous les siéges pourvus d'évêques, tous les chapitres établis, les séminaires formés, les écoles ecclésiastiques encouragées, c'étoit le plus puissant moyen de faire cesser un état de langueur affligeant et de réparer les pertes du sacerdoce.

Un tableau imprimé à la fin du présent volume indique d'une manière fort détaillée le nombre des prêtres dans les différens diocèses, et les espérances du clergé pour l'avenir. Le nombre total des prêtres en activité de service est de 35,295; celui des prêtres jugés nécessaires pour les besoins est de 48,822; il manqueroit donc plus de 13,500 prêtres. Dans le nombre des prêtres employés dans le ministère, il y en a 13,679 qui ont plus de 60 ans, et cela seul fournit matière aux plus tristes réflexions; car combien de ces prêtres paieront dans peu d'années le tribut à la nature! combien dont la carrière sera avancée par leurs tribulations passées ou par leurs fatigues présentes! combien qui laisseront dans leurs pa-

(1) 1 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

roisses un vide que l'on ne pourra remplir! déjà il se trouve 2350 prêtres qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent plus être employés dans le ministère, et il est mort, l'année dernière, 1160 prêtres en activité de service. Il est vrai que l'on assure qu'il y a eu, en 1823, 1363 prêtres ordonnés; de sorte qu'il sembleroit que le déficit qu'ont laissé les prêtres morts devroit être comblé. Mais il ne faut pas trop se presser de tirer cette conclusion. A la vérité quelques diocèses privilégiés ont vu le nombre des nouveaux prêtres surpasser l'état de leurs pertes; tels sont les diocèses de Bayeux, de Lyon, du Mans, de Montpellier, de Nanci, de Rennes, de Saint-Brieuc, de Strasbourg, etc. Mais dans beaucoup d'autres la différence est en sens contraire; dans le diocèse de Beauvais on a perdu 19 prêtres, on n'en a ordonné que 5; dans celui de Nîmes on en a perdu 16, on n'en a ordonné que 3. Il y a seize diocèses où les ordinations sacerdotales ne se sont pas élevées à 10. Espérons que la présence des évêques, leur zèle et leur activité prépareront peu à peu des résultats plus consolans. On remarque déjà avec quel empressement la plupart se sont occupés de former, non-seulement leur grand séminaire, mais les écoles préparatoires; aux établissemens déjà existans ils en ajoutent d'autres, et beaucoup de diocèses ont aujourd'hui deux petits séminaires; mais ces écoles ne donnent encore que des espérances. D'après le tableau que présente M. Châtillon, il a été ordonné 1200 diacres et 1300 sous-diacres dans le cours de l'année dernière, et le nombre des élèves dans les diverses écoles ecclésiastiques se monte à plus de 35,000; nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il peut y avoir pour l'avenir bien du mécompte dans le calcul. L'expérience ne fait que trop voir que les premières vocations ne durent pas toujours, et que beaucoup d'enfans abandonnent pour différentes causes une carrière longue et semée de difficultés. Nous ne remarquerons plus dans le tableau général de M. Châtillon que le nombre des religieuses, qu'il porte, pour tout le royaume, à 18,644; Paris seul en a 1200, Rouen 800, Lyon 739, Bayeux 611, Valence 573, etc. Honneur à ces diocèses qui ont conservé précieusement des institutions respectables et utiles; d'un autre côté, nous voyons avec douleur qu'il y a des diocèses bien pauvres sous ce rapport. On en cite quelques-uns où il ne se trouve que 11, 6 ou même 4 religieuses.

A la suite de l'état de chaque diocèse, M. Châtillon pré-

sente ordinairement le tableau des congrégations et établissemens de piété et de charité qui y existent; il paroît que, malgré ses recherches, il n'a pu réunir encore tous les renseignemens nécessaires. Il y a tel diocèse sur lequel il ne donne que peu ou même point de détails; il y en a d'autres, en retour, qui offrent des notices plus circonstanciées. Ainsi on voit qu'à Angoulême on a établi, depuis la mort de l'évêque, une Ecole de Frères, une maison d'Ursulines de Chavagnes, et une autre de Sœurs de Saint-André; des personnes pieuses ont favorisé ces établissemens, et deux frères, MM. d'Isle, ont cédé gratuitement l'ancien couvent des Carmes. Dans le diocèse de Besançon il existe, dit-on, cent établissemens. L'état des communautés dans le diocèse de Bordeaux est très-satisfaisant; outre les missionnaires et les Frères des Ecoles, il y a une congrégation d'hommes sous le nom d'*Institut de Marie*, qui se livre à l'instruction de la jeunesse et au soin des ouvriers; cette œuvre paroît avoir quelques rapports avec celle de Saint-Joseph. Il y a en tout 49 maisons religieuses dans le diocèse, en y comprenant les institutrices, les hospitalières, les dames de Lorette, dont nous avons parlé dernièrement. Enfin il y a en outre dans ce diocèse des associations pieuses pour les missions, pour les petits séminaires, pour la distribution des bons livres, pour la visite des hôpitaux, et pour différentes bonnes œuvres; des jeunes gens font partie de ces associations, et donnent à Bordeaux les mêmes exemples de zèle et de charité que ceux dont nous avons parlé quelquefois à Paris. On ne peut méconnoître dans cette multitude d'établissemens à Bordeaux le résultat des soins d'un prélat qui fait la joie d'un grand diocèse et l'ornement de notre église.

L'*Almanach* présente aussi quelques renseignemens sur les établissemens de piété dans les diocèses d'Evreux, de Grenoble, de Limoges, de Luçon, de Nanci, de Nantes, de Nîmes, de La Rochelle, de Valence, etc. Nous ne pouvons nous arrêter sur ces objets, qui offriroient cependant quelque chose de consolant. L'article de Paris est, sous ce rapport, à peu près le même que l'année dernière.

Les dons et legs dont l'acceptation a été autorisée en 1823 forment 691 articles différens, dont la somme totale s'élève à 1,912,160 fr. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit l'année dernière (n°. 882) du montant de ces legs, dont

les uns n'offrent aucun produit, tels que des ornemens, et dont les autres sont des charges imposées pour fondations. M. Châtillon remarque que les dons faits depuis 1802 ne donnent à peine que 500,000 fr. de revenu, qui, répartis entre 4000 établissemens, ne donneroient pour chacun que 120 fr. de rente; ce qui n'est pas exorbitant.

Une partie assez intéressante de cet *Almanach* est le recueil des lois, ordonnances et décisions sur les matières ecclésiastiques. L'éditeur donne avec beaucoup de soin le tableau de tout ce qui a paru à ce sujet en 1823. Nous citerons ici principalement ce qui a rapport aux écoles ecclésiastiques nouvellement formées; une ordonnance du 12 février, qui autorise la cession faite à M. l'évêque de Rennes de l'ancien collége de Saint-Méen pour y établir une école ecclésiastique; une autre ordonnance du 12 mars autorise l'acquisition d'une maison pour agrandir le petit séminaire d'Agen. Une ordonnance du 19 du même mois rend l'ancien séminaire de Strasbourg à sa destination. L'école ecclésiastique de Moissac (Tarn et Garonne) a été autorisée le 2 avril. L'ancien séminaire de Saint-Charles, d'Avignon, a été rendu à sa destination par ordonnance du 9 avril. M. l'évêque de Bayonne a été autorisé, le 14 mai, à former une seconde école ecclésiastique à Oléron; et M. l'évêque de Quimper a obtenu le même avantage, le 25 juin, pour un établissement à Pontcroix. L'église des Carmes, à Tarbes, a été rendue au culte, et sera une chapelle de secours pour la paroisse de Saint-Jean. Le 3 septembre, une ordonnance rend l'archevêché de Reims à sa destination, après que les établissemens qui l'occupent auront été transférés ailleurs. Le même jour, M. l'évêque de Montpellier est autorisé à former une seconde école ecclésiastique à Saint-Pons; et le 1er. octobre, M. l'évêque d'Angers à en former une à Combrée. Le même jour, l'ancien couvent des Augustins de Brou a été, d'après le vœu de toutes les autorités, affecté au séminaire de Belley. Le 10 décembre, des secondes écoles ecclésiastiques sont autorisées à Guerrande pour le diocèse de Nantes, et à Pons pour le diocèse de La Rochelle; dans ce dernier lieu, le couvent des Cordeliers est abandonné pour former l'école. Par ordonnance du 17 décembre, une semblable école est autorisée dans le collége de l'Arc, à Dôle, pour le diocèse de Saint-Claude.

Nous avons cru devoir présenter l'ensemble de ces concessions, pour montrer les avantages qu'a obtenus le clergé pendant le cours de l'année dernière. Le tableau de la législation dressé par M. Châtillon renferme aussi des circulaires relatives aux dépenses du clergé. Une de ces circulaires, qui est datée du 1er. avril, est longue et détaillée; c'est une instruction du ministre de l'intérieur sur le paiement des dépenses du clergé. Il seroit peut-être à désirer que cette instruction fût plus répandue; elle éviteroit aux ecclésiastiques des embarras et des démarches inutiles. Cette instruction détermine le traitement des curés et desservans, le mode de paiement, les formalités à observer, les indemnités pour les prêtres auxiliaires et les vicaires, les secours pour les prêtres âgés, les religieuses et les paroisses, etc. Nous pourrons donner un extrait de cette instruction pour l'utilité de nos abonnés qui n'auroient pas l'*Almanach du Clergé;* nous nous bornerons aujourd'hui à quelques citations.

« Le traitement des curés, dit l'instruction, est fixé, savoir, ceux de première classe, à 1600 fr., pour les curés âgés de soixante-dix ans accomplis, et non pensionnaires; et à 1500 fr. pour les curés âgés de soixante-dix ans et pensionnaires, et pour ceux au-dessous de cet âge. Le traitement des curés de seconde classe est fixé, pour les curés âgés de soixante-dix ans, non pensionnaires, à 1200 fr.; et pour les curés âgés de soixante-dix ans, pensionnaires, et pour ceux au-dessous de cet âge, à 1100 fr. La pension ecclésiastique est déduite du traitement des curés. Les curés septuagénaires seulement peuvent cumuler pension et traitement jusqu'à concurrence de 2500 fr. Le traitement des desservans âgés de moins de soixante-dix ans est de 750 fr.; celui des desservans septuagénaires est de 900 fr., à compter du jour où ils ont accompli leur soixante-dixième année. La pension est déduite du traitement ».

Nous permettra-t-on de reproduire ici un vœu que nous avons déjà exprimé, et que forment tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion? N'est-il pas temps que le traitement des desservans soit porté pour tous à 1000 fr.? c'est, nous osons le dire, une mesure nécessaire pour l'honneur du ministère ecclésiastique, encore plus que pour le bien-être de ceux qui en seroient l'objet. Le traitement actuel est insuffisant, il est reconnu tel; il ne peut procurer à un ecclésiastique une subsis-

tance honnête, il le place dans la dépendance de ses paroissiens, il lui ôte la facilité de secourir les pauvres. On se récrioit autrefois contre l'insuffisance des portions congrues; combien la fixation actuelle paroît-elle plus modique, quand on songe à l'augmentation du prix de tous les objets de première nécessité depuis plus de trente ans? Cette augmentation est telle qu'il y a des objets qui ont doublé dans cet espace de temps; tout ce qui concerne les vêtemens est à peu près dans ce cas. Les denrées sont aussi beaucoup plus chères, et ce renchérissement, quoique moins fort dans les campagnes, y est cependant sensible. Partout le gouvernement a augmenté le traitement de ses employés, et ils se plaindroient avec raison, si on vouloit les remettre au taux d'il y a quarante ans: les desservans n'auroient-ils pas droit de réclamer la même bienveillance ou plutôt la même justice? Lorsqu'on voulut opérer la révolution, on fit espérer aux curés de les affranchir de la cupidité des gros décimateurs, qui jouissoient d'amples revenus, et ne laissoient aux pasteurs qu'une modique portion congrue : ceux qui ont profité des dîmes ne pourroient-ils pas se montrer aujourd'hui généreux envers ceux qui les ont perdues? et le trésor public, qui a hérité du clergé, n'est-il pas tenu à le dédommager, au moins en partie, des sacrifices qu'on lui a imposés? Assurément, ce n'est pas être trop exigeant que de demander 1000 fr. de traitement pour un ecclésiastique qui se dévoue à un ministère pénible, à un isolement absolu, à des privations journalières, et qui a bien le droit d'attendre de l'État le prix des services qu'il lui rend.

Nous passons sous silence ce qui, dans l'instruction ministérielle, est relatif aux indemnités, aux secours et aux autres objets de dépenses qui concernent le clergé. Nous nous proposons d'y revenir : nous remarquerons seulement aujourd'hui que le ministre recommande aux préfets d'employer tous les moyens pour éviter de déplacer les ecclésiastiques lorsqu'il s'agit du paiement de leurs mandats. Cette attention est bien due à des hommes dont le caractère ou l'âge demandent des égards, et dont les fonctions pourroient d'ailleurs souffrir de leur absence.

On trouve encore dans l'*Almanach* d'autres circulaires ministérielles. Il y en a une sur les conseils de charité, laquelle peut aussi être utile. L'éditeur est plus en état que personne,

par sa place, de connoître ces pièces, et c'est rendre service aux ecclésiastiques de les publier.

La variété des objets qu'embrasse ce volume, l'exactitude de la plupart des documens, l'esprit qui a présidé à la rédaction, tout contribue à mériter à M. Châtillon un accueil favorable de la part du clergé.

## NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous donnerons, dans un prochain numéro, des détails sur la mort de M. le cardinal Consalvi, qui a succombé le 26 janvier, à midi, à la maladie organique dont il étoit atteint. Les mêmes lettres annoncent que M. le cardinal Severoli, évêque de Viterbe, étoit fort malade, et avoit reçu les sacremens. Ce cardinal est âgé de soixante-sept ans, et l'on sait qu'il eût été élu Pape dans le dernier conclave, sans l'opposition d'une cour puissante en Italie. Léon XII l'avoit fait pro-dataire. Quant à la santé du Pape lui-même, le *Diario* du 24 continue à dire que S. S. s'avance vers son parfait rétablissement; elle avoit reçu une députation d'une ville de ses Etats.

— Le dimanche 8, jour où on célébroit dans l'église Saint-Séverin la fête de ce saint patron de la paroisse, M. l'archevêque de Paris est allé officier dans cette église. Le prélat a été reçu et complimenté par M. le curé, à la porte de l'église, et a ensuite célébré la messe, assisté de ses grands-vicaires. Les reliques du saint étoient exposées à la vénération des fidèles. Le soir, M. l'abbé Borderies a prêché. L'église étoit remplie d'un grand nombre de fidèles. Le lendemain, les reliques ont été placées derrière l'autel, sous la coupole du sanctuaire.

— Le même jour, M. l'évêque de Strasbourg a célébré la messe dans la chapelle de l'Association de Saint-Joseph. L'assemblée étoit nombreuse, et offroit beaucoup de maîtres et d'ouvriers. Le prélat a traversé les salles, au milieu d'une foule recueillie, et, après la messe, a adressé la parole aux associés. Il les a félicités de leur œuvre, du bon esprit qu'ils y apportent, et du zèle qu'ils ont pour se soutenir les uns les autres dans la carrière de la vertu. M. l'évêque a présidé à la réception de quelques associés, et a paru charmé de l'ordre qui règne dans cette édifiante réunion.

— Le mardi 10 février, il a été célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, au nom des pauvres Savoyards, un service pour le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel. M. l'archevêque d'Arles a fait l'absoute. M. l'abbé Dumarsais a prêché après le service, et la quête a été faite par Mmes. d'Ambrai et Delavau.

— L'administrateur en chef de l'Asile royal de la Providence, ancien écuyer honoraire de feu Marie-Joséphine-Louise de Savoie, reine de France, a fait célébrer la semaine dernière, dans la chapelle de cette maison, un service solennel pour Sa Majesté Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, frère de cette auguste Princesse. Nous ferons observer à cette occasion que cet établissement, reconnu par ordonnance du Roi du 24 décembre 1817, honoré de ses bienfaits et de ceux de son auguste famille, n'est ni hôpital, ni hospice, mais une maison de retraite pour les individus des deux sexes, âgés de soixante ans au moins. Il est dirigé par un conseil particulier, sous l'autorité de Son Exc. le ministre de l'intérieur. Pour connoître les conditions et réglemens, il faut s'adresser à l'agent comptable de l'Asile, au bureau d'administration, rue Saint-Honoré, n°. 290, où doivent être déposées les demandes de places adressées soit au conseil, soit à l'administrateur en chef. Cette maison de retraite, dont l'administration intérieure est confiée à quatre Sœurs hospitalières du diocèse de Nevers, est autorisée à recevoir des legs, donations ou fondations de lits.

— Les religieuses Carmélites de la rue de Vaugirard, qui conservent un religieux respect pour leur sainte fondatrice, souhaitoient en obtenir quelque relique. Elles s'adressèrent, pour cet effet, à M. l'abbé d'Olmo, ecclésiastique espagnol, aujourd'hui résidant à Paris, et aumônier de l'hospice des Ménages. Ce respectable étranger écrivit à son ancien ami, Don Xavier Cienfuegos, évêque de Cadix, prélat si recommandable par ses vertus, son zèle et sa charité, qui s'est prêté avec une admirable condescendance aux désirs des Filles du Carmel. Le bon évêque a obtenu des religieuses du couvent de Saint-Joseph de Séville une lettre autographe de sainte Thérèse de Jésus. Cette lettre est datée de Valladolid, le 24 juillet 1579, la sainte étant alors âgée de soixante-trois ans; elle est, de plus, accompagnée d'un certificat de la prieure et de toutes les religieuses du couvent de Saint-Joseph de Sé-

ville, au nombre de dix-neuf. Elles remarquent que la lettre citée ne se trouve que dans les dernières éditions espagnoles des Lettres de la sainte. Elles envoyoient en même temps, à leurs Sœurs de Paris, quelques autres reliques, et un modèle exact de la chaussure prescrite par la réforme de sainte Thérèse. La caisse renfermant ces objets fut confiée à M. Marchand, sous-intendant de l'armée française à Puerto-Réal, qui, ne revenant pas immédiatement en France, en chargea M. le vicomte de La Hitte, aide-de-camp de Mgr. le duc d'Angoulême. Ce brave et estimable officier, qui a été plusieurs fois mentionné avec honneur dans les bulletins de l'armée, a remis fidèlement le dépôt, dont les Carmélites de la rue de Vaugirard jouissent maintenant, et qu'elles regardent avec raison comme une acquisition précieuse pour leur maison. Tout ce qui vient de sainte Thérèse a droit d'intéresser des ames pieuses, et surtout des Carmélites.

— Tout le diocèse de Saint-Flour a ressenti la perte que vient d'y faire la religion. M. Henri-Anne Brugier de Rochebrune, grand-vicaire du diocèse, a été frappé subitement, et enlevé à un clergé qui le regardoit comme son père. Il étoit âgé de soixante-seize ans, et on peut dire qu'il gouvernoit le diocèse depuis quarante-huit ans. Dès avant la révolution, il étoit grand-vicaire et archidiacre. Dans les temps les plus fâcheux, le clergé et les fidèles lui témoignèrent une égale estime et une égale confiance. Il étoit le conseil et le guide de beaucoup de gens de bien. En 1817, le Roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour, et ce choix combloit les vœux du diocèse; mais M. de Rochebrune, alors mal portant, et redoutant d'ailleurs un tel fardeau, refusa les honneurs de l'épiscopat. Il resta chargé des détails de l'administration pendant la vacance du siége. M. l'évêque actuel de Saint-Flour le continua comme grand-vicaire; mais M. l'abbé de Rochebrune cessa peu à peu de prendre une part aussi active à l'administration. Occupé presque uniquement de son salut, il se félicitoit d'avoir plus de loisir pour se préparer à l'éternité, et passoit des heures entières en prières. Il avoit été dernièrement incommodé pendant quelques jours; il paroissoit mieux le 30 janvier, et se mit au lit vers onze heures, sans que rien annonçât sa fin prochaine : un instant après on l'entendit soupirer; il n'étoit plus. Toutes les classes ont honoré sa mémoire par leurs regrets. La foule s'est constamment portée dans sa chambre : on vouloit

voir son corps, et on se disputoit ce qui avoit été à son usage. On l'a exposé dans une chapelle de la cathedrale, pour satisfaire à l'empressement des fidèles. M. l'évêque a voulu qu'on l'enterrât avec la plus grande pompe, et toutes les autorités ont assisté au convoi comme les habitans. On auroit désiré pouvoir le mettre dans les caveaux de la cathédrale; mais, en attendant les autorisations d'usage, on l'a déposé dans le cimetiere. Nous reviendrons sur cette perte; nous recevons à l'instant de deux côtés à la fois de nouvelles Notices sur l'homme respectable dont la mort afflige en ce moment si justement tout un diocèse.

— Nous avons parlé de la loi portée sur les mariages à Genève, et des représentations faites à cet égard par les catholiques et appuyées par des puissances. Ces représentations ont eu leur effet, et le conseil de Genève vient d'adopter un projet d'après lequel les lois et usages relatifs à la religion catholique, qui étoient en vigueur au 29 mars 1815, seront maintenues, et à dater du 1er. mars prochain, les mariages des catholiques dans les paroisses cédées par le traité de Turin, du 16 mars 1816, ne seront valides qu'autant qu'ils auront été prononcés devant le ministre du culte compétent. Le conseil d'Etat est invité à préparer des mesures pour introduire l'uniformité dans la législation matrimoniale, et pour étendre au reste du canton l'obligation de la bénédiction nuptiale. Nous reviendrons sur cette importante décision, qui est d'autant plus remarquable qu'elle part d'un gouvernement protestant, et qu'elle contraste avec la législation qui s'est maintenue, malgré toutes les réclamations, dans un Etat catholique. N'est-il pas permis d'espérer que cette législation disparoîtra enfin devant le vœu de la religion, l'intérêt de la société et l'exemple de nos voisins?

— La congrégation du Mont-Cassin, de l'ordre de Saint-Benoît, étoit célebre en Italie par le nombre de ses monastères, par les grands hommes qu'elle a produits, et par les services qu'elle a rendus à l'Eglise et aux lettres. Les guerres et les révolutions dernières lui ont porté un coup terrible et ont anéanti plusieurs maisons. Depuis quelques années il s'en est reformé quelques-unes. A Parme, un décret de l'archiduchesse, en date du 19 octobre 1816, rétablit le monastère de Saint-Jean, et chargea les religieux de diriger le collège des Nobles, qui avoit été supprimé. Les Bénédictins rentré-

rent, en effet, dans leur couvent le 25 août 1817, et, le 13 novembre suivant, jour de la fête de tous les saints de leur ordre, ils reprirent leur habit. Le Père Garbarini prononça, dans cette occasion, un discours sur les services que l'ordre de Saint-Benoît a rendus à l'Eglise et à la société; il y cita beaucoup d'hommes distingués en Italie et ailleurs, et vengea le cloître des reproches de ses détracteurs. Ce discours, qui est intéressant et bien fait, se trouve dans les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, excellent recueil qui s'imprime à Modène, et dont nous aurons à parler prochainement. Depuis 1817, la piété des souverains et le zèle des peuples ont fait rouvrir cinq autres monastères de la même congrégation; savoir, un à Césène, deux en Toscane, à Florence et à Sienne, et deux dans le royaume de Naples, à Cava et au Mont-Cassin, sans compter un petit hospice à Naples, dans l'ancien local de Saint-Séverin. On espère que ces monastères seront suivis de plusieurs autres, qui rendront à un ordre antique son éclat et les moyens de servir l'Eglise comme autrefois, soit dans les fonctions du ministère, soit dans la littérature ecclésiastique.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a daigné envoyer à M. Le Brun des Charmettes, sous-préfet de l'arrondissement de Coulommiers, département de Seine et Marne, une somme de 300 fr., destinée à secourir les habitans d'une maison de cette ville, incendiée dans la nuit du 7 au 8 janvier dernier. Ce secours est indépendant d'une somme de 300 francs, envoyée par S. A. R. au même magistrat, dans les derniers jours de décembre dernier, pour être distribuée aux indigens.

— S. A. R. MONSIEUR, à qui un bienfait n'est jamais demandé en vain, prévenu par M. le baron de Chaulieu, préfet de la Loire, des besoins qu'éprouvoit la ville de Montbrison pour l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne, a daigné lui accorder un secours de 800 fr.

— Les corps d'officiers des 7e., 8e., 38e. régimens de ligne et du 6e. d'infanterie légère, formant la garnison actuelle de Paris, et arrivant tous quatre d'Espagne, ont eu l'honneur d'être présentés, le dimanche 8 février, par M. le lieutenant général comte de Coutard, commandant la première division militaire, et M. le comte de Wall, commandant de la place, à LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri.

Le prince généralissime a paru très-satisfait de revoir ses frères d'armes, à qui il a adressé les paroles les plus flatteuses. Ces corps ont eu l'honneur d'être reçus, le lendemain, par S. M.

— M. le proviseur du collége royal de Henri IV, a versé, à la mairie du douzième arrondissement, une somme de 1000 fr., produit d'une collecte pour les pauvres, faite parmi les maîtres et les élèves de cet établissement. Plusieurs des institutions qui en suivent les classes ont contribué à cette bonne œuvre; les autres ont fait leur offrande à part.

— M. le comte d'Albignac, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre saxon de Saint-Henri, ancien gouverneur de l'école militaire de Saint-Cyr, de 1815 à 1823, et qui avoit été ministre de la guerre du royaume de Westphalie, a succombé, le 31 janvier, à l'opération de la pierre, au milieu de ses parens, de ses amis, et après avoir reçu en chrétien les consolations puissantes de la religion. M. le comte d'Albignac étoit âgé de quarante-huit ans.

— La société royale des Bonnes-Lettres a, dans sa séance dernière, distribué une couronne à l'auteur du poème qui avoit remporté le prix de poésie proposé par la société, et dont le sujet étoit l'*Armée française en Espagne*. La solennité de cette séance et l'intérêt de curiosité qu'inspire un jeune talent, avoit attiré une foule considérable qui assiégeoit les portes de la société, bien avant l'heure de l'ouverture des salons. M. le vicomte de Châteaubriand, président de la société, les ducs de Doudeauville et de Fitz-James, le maréchal comte Molitor, le général d'Ambrugeac, d'autres personnages les plus distingués, et plusieurs généraux et officiers qui se sont fait remarquer dans la dernière campagne, assistoient à cette séance, qui a commencé à huit heures et demie. M. Lacretelle, après un rapport sur le concours, qui a vivement intéressé l'auditoire, a annoncé que le prix de 1,500 fr. avoit été accordé au poème de M. Denain. M. Lacretelle a fait l'analyse de plusieurs autres pièces envoyées au concours, qui ont obtenu d'honorables mentions, et dont M. Mennechet a lu les fragmens. M. Desprès a lu ensuite en entier l'ouvrage couronné; il a été souvent interrompu par de justes applaudissemens. La séance a été terminée aux cris redoublés de *vive le Roi!*

— M. le lieutenant-général comte d'Orsay va partir pour aller, à Vittoria, remplacer M. le général Jamin dans le commandement de la deuxième division de l'armée d'occupation.

— M. de Gabriac, premier secrétaire de légation près la cour d'Espagne, est nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm.

— Le conseil royal de l'instruction publique s'est occupé, dans la séance du 7 février, des désordres qui ont eu lieu au collége royal de Louis-le-Grand. Le conseil a arrêté qu'aucun des élèves rendus à leurs familles, à l'occasion des derniers évènemens, ne pourra être admis comme pensionnaire ni comme externe dans ce collége. A l'avenir, nul élève exclu d'un collége de Paris, pour cause de

révolte et de désobéissance concertée, ne pourra être admis comme pensionnaire ni comme externe dans aucun établissement public ou particulier de cette ville.

— Sur la demande de M. le préfet de la Gironde, S. Exc. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent au sieur Salles, brigadier dans les chasseurs de la Meuse, qui se fit remarquer par son zèle et son courage dans l'incendie qui eut lieu à Libourne, le 3 septembre 1823.

— Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, publie une seconde ordonnance du Roi qui fixe à dix le nombre des élèves de l'administration de la marine. Les élèves devront être âgés de dix-huit ans au moins, et de vingt-deux ans au plus; ils justifieront, par pièces authentiques, qu'ils ont terminé leurs études dans la Faculté des lettres, qu'ils ont acquis le grade de licencié en droit, qu'ils possèdent une des langues espagnole ou anglaise, qu'ils ont une conduite régulière et professent des sentimens honorables; leurs parens devront s'engager à leur faire, pendant quatre ans, une pension annuelle de 800 fr. Chaque année, il sera ouvert, dans le courant de septembre, au port que le ministre de la marine désignera à cet effet, un concours pour l'examen des élèves qui auront servi quatre ans en cette qualité. L'article 2 de l'ordonnance rapporte l'acte du 19 avril 1804.

— Nous avons donné dans notre n°. 985, page 316, quelques détails sur l'accusation de complot dirigé contre la femme Chauvet, accusée présente, et cinq contumaces. Cette affaire, ajournée par suite de l'absence de plusieurs témoins, a été présentée à l'audience du samedi 7 février. Lorsque l'huissier a fait l'appel des témoins, il a nommé d'abord M. *le marquis* de La Fayette, qu'il a invité à passer dans la salle des témoins; M. de La Fayette s'est levé, et a fait observer à la cour qu'on lui donnoit un titre (celui de marquis), qu'il a cessé de porter depuis le décret de l'assemblée constituante, du mois de juin 1790. Sur l'ordre subit et précis de M. le président, l'huissier s'est repris et a appelé M. de La Fayette, père, et M. de La Fayette, fils. Selon les explications données par les témoins, qui avoient manqué à la première assignation, la cour a rabattu le défaut.

Après des débats assez longs, et le discours de M. l'avocat-général de Broé, que l'on a écouté dans un religieux silence, et qui a fait la plus vive impression sur l'auditoire, M. de Belbœuf, président de la cour, a fait le résumé; la délibération du juri a duré trois quarts d'heure. La femme Chauvet, déclarée non-coupable sur les deux questions, a été acquittée. La cour s'est occupée immédiatement des accusés contumaces; sur la réquisition du ministère public, la peine de mort a été prononcée contre Sauquaire-Souligné, comme ayant pris part à une conspiration, et aux nommés Gaspart-Lavocat, Chauvet, Coudert, Matthieu et Hyppolite Balland, ces derniers convaincus seulement d'avoir porté les armes contre la France.

— Le *Constitutionnel* entretient chaque jour ses lecteurs de la circulaire de M. le garde-des-sceaux, et leur promet encore de faire inces-

samment la revue des circulaires nombreuses et étonnantes de MM. les procureurs du Roi des départemens; il auroit bien plus d'affaires encore s'il vouloit rendre un compte succinct des circulaires, des menées et autres occupations du comité directeur. Ce journal libéral termine en assurant que la circulaire de M. de Peyronnet est *inconstitutionnelle*; nous présumons qu'il veut dire qu'elle est contraire aux plans, aux principes et à l'espoir du *Constitutionnel*.

— Le chevalier de Cologna, grand rabbin, a écrit aux journaux en réponse à la lettre de *Manassés* C., insérée dans le *Constitutionnel*. M. de Cologna conjecture que *Manassés*, nom ignoré de tous les Israélites de France, n'est qu'un ennemi des Juifs, qui s'efforce de les faire paroître ingrats envers le gouvernement paternel de l'illustre famille des Bourbons: il ajoute que *Manassés* ne paroit respirer qu'intolérance, tandis que les Juifs se reposent tranquillement sur les promesses du plus sage et du meilleur des rois.

— La police de Toulouse a arrêté un des prisonniers de guerre espagnols qui sont dans cette ville. Cet individu a éveillé l'attention de l'autorité par son mauvais esprit. Les informations qui ont été prises sur les autres prisonniers constitutionnels leur ont été favorables.

— Les journaux de Toulouse annoncent que l'école de Sorèze, dont M. Ferlus est propriétaire et directeur, va être réorganisée et confiée à des mains chrétiennes et pures. La réforme de cette école devra être complète au mois d'août prochain, tout le personnel renouvelé, et la direction des études confiée à un homme qui, présenté par le propriétaire de l'établissement, puisse être agréé par l'Université.

— Une dépêche télégraphique annonce que la frégate *la Clorinde*, commandée par M. Potigny, lieutenant de vaisseau, est arrivée le 5 de ce mois à Brest, venant de Cadix; elle a ramené cent cinquante sous-officiers et soldats, dont le temps de service est expiré. Déjà plusieurs bâtimens ont été envoyés dans des ports espagnols dans l'unique objet de rendre plus promptement à leurs familles, en leur évitant les fatigues d'un long voyage, les soldats qui ont achevé leur service. Cette conduite noble et paternelle du gouvernement envers ces braves a produit le meilleur effet dans l'armée d'occupation.

— Le roi d'Espagne vient de signer un acte par lequel il reconnoit devoir à la France une somme de 34 millions. Certains journaux ont été induits en erreur, lorsqu'ils ont annoncé que S. M. Ferdinand avoit assigné au paiement de cette dette le produit des salines de l'Arragon et celui des douanes de Miranda; il n'a affecté aucuns produits ou revenus publics de l'Espagne. C'est une simple reconnoissance sans hypothèque, sans même aucune indication des moyens de paiement dans l'avenir. Quand tous les détails concernant notre intervention auront été publiés, on jugera combien la conduite de la France à l'égard de la Péninsule a été noble et généreuse.

— On assure que douze mille Irlandais vont aller en Espagne, pour former des régimens de cette nation comme il y en avoit autrefois.

— Dans la réponse que M. Canning a faite, à la chambre des communes d'Angleterre, à l'interpellation qui lui a été adressée par M. Hobhouse, dans les termes usités du radicalisme, on a remarqué que, tout en blamant l'invasion de l'Espagne, l'honorable secrétaire d'Etat ne pouvoit s'empêcher de reconnoitre combien la conduite de l'armée française a été régulière, et que l'histoire n'offroit pas d'exemple d'une discipline aussi parfaite.

---

*Lettre de sir Léopold ******, gentilhomme anglais, sur son retour à l'église catholique, adressée à sa mère* (1).

Celui qui parle dans cette *Lettre* offre encore un exemple de ces conversions éclatantes qui ont consolé l'Eglise dans ces derniers temps. Sir Léopold ****** est un jeune gentilhomme anglais élevé dans le protestantisme; il fit successivement deux voyages d'Italie, et le dernier surtout, en 1818, lui laissa des impressions favorables à la religion catholique. Etant venu à Paris, en 1822, il s'y lia avec un jeune chevalier de Saint-Louis, M. d'A...., qui lui procura des instructions agréables et des connoissances utiles. M. d'A.... le mit particulièrement en rapports avec quelques ecclésiastiques, dont les entretiens et les exemples affoiblirent les préventions de l'étranger. Les deux amis se rendirent, le 18 octobre 1822, à l'abbaye du Gard, dans l'intention d'y passer quelque temps. Sir Léopold y étudia dans le silence de la retraite les preuves du christianisme d'abord, et ensuite celles de la religion catholique, et ses recherches, secondées par les conseils de son ami et par les exemples de foi, de dévoûment et de courage qu'il avoit sous les yeux, le conduisirent enfin à rentrer dans le sein de l'unité. Étant revenu à Paris, il fit abjuration, le 24 décembre 1822, dans la chapelle du couvent des religieuses de la Conception, rue de la Madeleine. Quelques journaux parlèrent dans le temps de cette cérémonie, qui ne fut pas moins édifiante par les dispositions de sir Léopold, qu'imposante par le concours des personnes distinguées. M. Poynter, évêque catholique de Londres, qui se trouvoit alors à Paris, reçut l'abjuration du jeune gentilhomme. M. le nonce apostolique,

---

(1) In-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ponthieu; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

plusieurs évêques et ecclésiastiques, des dames d'un haut rang, des protestans convertis, MM. de Haller et d'Harmansen, des Anglaises qui sont aussi rentrées dans le sein de l'Eglise, ajoutèrent par leur présence à l'intérêt de cette démarche. M. l'évêque de Londres parla en anglais et en français. Sir Léopold se retira peu après à Fontainebleau, et c'est de là qu'il adressa à sa mère la présente lettre, datée du 16 août 1823.

Cet écrit pourra servir de suite à la Lettre si touchante de M. de Haller, et à celle qui a paru dernièrement sous le nom de M. Laval, et qui, dans sa briéveté, est un petit chef-d'œuvre de force et de précision. Il règne dans la *Lettre* de sir Léopold un ton de candeur et un abandon qui intéressent le lecteur. Il raconte avec simplicité toutes les voies par lesquelles Dieu l'a ramené, il nomme avec estime toutes les personnes qui ont concouru à l'éclairer, il fait surtout l'éloge du vertueux ami dont le zèle et la charité ont ménagé son retour, il rend compte des réflexions et des raisonnemens par lesquels il est parvenu à reconnoître la vérité. Cette exposition familière et naïve a fait impression sur celle à laquelle elle étoit adressée. La mère de sir Léopold a été touchée des aveux et des motifs que renfermoit la *Lettre* de son fils, et elle a depuis imité sa démarche et s'est réunie à l'Eglise. C'est pour l'un et l'autre une grande consolation de se trouver unis par les sentimens d'une même foi, comme ils le sont par les sentimens de la nature. Des considérations graves ont empêché sir Léopold de se nommer; ses parens sont protestans, et il peut avoir à craindre leur disgrâce et la perte des avantages sur lesquels il a droit de compter. Mais sa *Lettre* annonce que sa résolution est indépendante de tous motifs humains, et il montre une foi et un courage qui doivent appeler sur lui l'estime et l'intérêt de toutes les ames pieuses.

FIN DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

N° 4